This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NATIONALBIBLIOTHEK
IN WIEN
106136-B
Neu-

Digitized by Google

83. D. 2.

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z226926005
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

BULLETIN DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.
MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.
DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DES PROVINCES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.
REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

TOME CINQUIÈME.

ANNÉE 1858. — 2e SEMESTRE.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.
1858

100136-3

Digitized by Google

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

La section d'Archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes a tenu sa première séance, le 14 juin 1858, sous la présidence de M. de Contencin, directeur général des cultes, désigné par le Ministre pour remplacer au fauteuil M. le marquis de La Grange, sénateur, absent.

Après quelques mots par lesquels M. de Contencin a exprimé ses regrets de l'absence du président de la section, M. de La Villegille, secrétaire du Comité impérial, donne lecture de la correspondance qui, par suite de l'interruption des travaux du Comité, est fort considérable. Une lettre de M. l'abbé Texier, correspondant, qui accompagne l'envoi des estampages d'inscriptions par lui publiées dans son *Manuel d'épigraphie*, fournit à M. le baron de Guilhermy l'occasion de demander s'il doit être donné suite à la publication du Recueil des inscriptions du moyen âge. M. le président rassure M. de Guilhermy et expose que si le Ministre a suspendu un certain nombre de publications, c'est uniquement parce qu'il y est contraint par l'état des fonds disponibles, mais que Son Excellence n'entend pas cependant interrompre des publications d'une utilité aussi immédiate que les deux Recueils des inscriptions de la Gaule et de la France. Le secrétaire de la section ajoute que non-seulement le Ministre ne songe pas à suspendre ces deux ouvrages, mais qu'au contraire il désire en voir commencer la publication le plus tôt possible.

Digitized by Google

M. Léon Rénier annonce que le premier fascicule du Recueil des inscriptions de la Gaule, comprenant les inscriptions des Alpes maritimes et de la Gaule narbonnaise, est prêt à être livré à l'impression; il aurait déjà remis son manuscrit, s'il n'avait pas été informé qu'il était arrivé au ministère beaucoup de documents qui doivent entrer dans cette série. Il fait en même temps connaître à la section que l'Imprimerie impériale, bien qu'elle ait fait fondre des caractères spéciaux pour les publications épigraphiques, n'en possède pas cependant un assez grand nombre pour suffire à l'impression simultanée de deux ouvrages aussi importants que le Recueil des inscriptions de l'Algérie et celui des inscriptions de la Gaule; mais le Recueil des inscriptions de l'Algérie touche à sa fin : soixante-cinq feuilles sont tirées, et il n'en reste que cinq à composer. On pourra donc prochainement disposer de tous les caractères pour l'impression des inscriptions de la Gaule. M. Renier ajoute qu'il est encore à désirer que la section veuille bien solliciter de Son Excellence une décision officielle adressée au directeur de l'Imprimerie impériale sur l'intention de l'Administration de confier à cet établissement l'impression des inscriptions de la Gaule. L'Imprimerie impériale n'attend que cette décision pour faire graver et fondre à ses frais des *lettres liées* et des *signes orthographiques* nécessaires pour la parfaite exécution du livre. La section, consultée par le président, émet un vœu conforme à la demande de M. Renier.

M. de Guilhermy, chargé du Recueil des inscriptions du moyen âge, expose l'impossibilité où il se trouve de préciser le moment où il pourra commencer l'impression de ce travail. Les copies d'inscriptions qui sont adressées au ministère soit par les correspondants, soit par d'autres coopérateurs officieux, sont très-abondantes pour telle ou telle région, tandis que, pour d'autres, elles sont très clairsemées. De plus, dans bien des cas, il est difficile de s'en rapporter à de simples copies qui peuvent être défectueuses. M. de Guilhermy croit que, pour conduire à bonne fin cette publication, il faudrait faire relever les inscriptions sur place par des personnes choisies *ad hoc*; il rappelle, à cette occasion, la mission confiée à M. Fichot dans l'ancien diocèse de Paris, mission si bien remplie et dont le Comité a pu apprécier les importants résultats. Malheureusement, M. Fichot n'a pu explorer qu'un tiers environ de la circonscription de l'ancien diocèse de Paris. Deux autres missions de trois mois chacune seraient nécessaires pour l'entier achèvement de cette partie du travail; M. de Guilhermy croit qu'une allocation de 600 francs par mois serait suffisante pour indemniser M. Fichot de ses frais de tous genres. La dé-

Digitized by Google

pense totale pour les deux missions serait donc de 3,600 francs. Le secrétaire de la section fait observer que, s'il fallait employer cette méthode pour toute la France, on se trouverait entraîné à des dépenses considérables. On n'a pas agi de la sorte à l'égard du Recueil des inscriptions de la Gaule.

M. de Guilhermy reconnaît la vérité de cette observation, mais il pense qu'il faut tenir compte de la différence qui existe entre les deux Recueils. Les inscriptions de la Gaule sont pour la plupart déjà connues et publiées; elles sont moins nombreuses et ne se rencontrent que dans certaines localités. Au contraire, les inscriptions du moyen âge sont réparties sur toutes les parties du territoire; on en trouve dans les localités les moins fréquentées. Il persiste dans son opinion et affirme que selon lui une publication digne du Gouvernement est impossible avec les éléments réunis entre ses mains. Il pense qu'il serait au moins nécessaire de continuer le travail commencé pour l'ancien diocèse de Paris; c'est le plus important de tous par le nombre et l'intérêt des monuments écrits qu'il possède.

M. Viollet-Leduc est du même avis : le Recueil des inscriptions du moyen âge de l'ancien diocèse de Paris, terminé au moyen de missions bien remplies, pourrait servir de spécimen et de modèle pour le reste de la publication.

M. le président pense qu'on pourrait en effet compléter les recherches pour l'ancien diocèse de Paris et publier ce travail. On statuerait plus tard sur les moyens de compléter l'ouvrage.

La section consultée émet le vœu que deux nouvelles missions soient accordées par le Ministre à M. Fichot. M. Léon Renier signale de nouveau l'importance des envois d'inscriptions de l'Algérie dus à MM Cherbonneau et de L'Hôtellerie et demande pour ces deux excellents correspondants un témoignage de la satisfaction du Ministre; le même membre entretient aussi la section des envois faits par M. le capitaine Payen, chef du bureau arabe de Batna, qui recueille avec le plus grand soin tout ce qui concerne l'épigraphie de l'Algérie. M. Léon Renier donne d'intéressants détails sur un tarif de douanes de l'an 202 de notre ère, monument très-curieux et le premier de ce genre qui ait été découvert; il finit en proposant à la section de demander le titre de correspondant pour M. le capitaine Payen. Ces conclusions sont adoptées.

La lecture de la correspondance est interrompue pour une communication faite au nom du Ministre par le secrétaire de la section. L'article 12 de l'arrêté ministériel du 22 février 1858 porte que les sections peuvent être chargées par le Ministre de publier des docu-

Digitized by Google

ments ou des travaux historiques ou scientifiques. Déjà, dans la séance du 7 juin courant, la section d'histoire et de philologie a nommé une commission qui doit étudier un projet présenté au nom de l'Administration. La section d'archéologie est à son tour chargée d'examiner un projet d'ouvrage qui sera confié à sa direction.

Complément naturel du Dictionnaire général des anciens noms de lieux de la France, confié à l'érudition des membres de la section d'histoire et de philologie, le projet recommandé aux membres de la section d'archéologie est également un dictionnaire. Il s'agit de la statistique archéologique de la France, c'est-à-dire de dresser le répertoire de tous les monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance disséminés dans toutes les parties de l'Empire. Ce livre serait à la fois un guide scientifique et pratique de l'archéologue en France; on lui donnerait la forme de dictionnaire, mais les noms de lieux seraient rangés par département dans l'ordre alphabétique; on aurait ainsi l'avantage de grouper dans un ensemble les monuments d'une même région, et celui non moins précieux de trouver pour chacune des divisions le concours éclairé et actif des Sociétés savantes et des correspondants du Comité.

C'est à la section qu'il appartiendra de déterminer la forme définitive de l'ouvrage; mais on peut dès à présent faire entrevoir quel est le système fort simple d'après lequel le travail pourra être exécuté. Sous chaque nom de lieu, le lecteur trouverait l'indication sommaire, mais précise et complète, des monuments de tous âges et de toutes classes, murs, temples, autels, châteaux, abbayes, habitations civiles, églises, bornes milliaires, dolmen, statues, tableaux, etc. Pour ne pas faire double emploi pour les inscriptions, on se contenterait d'un simple renvoi aux Recueils des inscriptions de la Gaule et de la France confiés par le Ministre au zèle éprouvé et à l'érudition de MM. Léon Renier et de Guilhermy.

La description succincte de chaque monument serait suivie d'une citation bibliographique précise, c'est-à-dire qu'on indiquerait les ouvrages dans lesquels ces vestiges de l'antiquité se trouvent décrits *in extenso* et surtout figurés.

Lorsqu'un monument aura été publié plusieurs fois, on désignera l'ouvrage qui mériterait le plus de confiance, et, en tous cas, les indications bibliographiques devront être motivées.

On n'oublierait pas de mentionner les musées; évidemment, on ne peut songer à en faire les catalogues, mais on ne manquerait pas de donner l'indication bibliographique de celui qui existerait; on signalerait les objets les plus remarquables de ces musées; surtout,

Digitized by Google

on ferait connaître la série d'objets par lequel tel musée se distinguerait des autres. Ainsi, à Lyon, le musée est surtout remarquable par le grand nombre d'inscriptions et de tombeaux païens ou chrétiens qui y sont réunis; on n'omettrait donc pas, à l'article Lyon, de citer les plus célèbres monuments du musée de cette ville, comme la table de bronze sur laquelle est gravé un discours de l'empereur Claude, la mosaïque représentant le cirque, les bijoux d'or trouvés, il y a quelques années, dans un ancien couvent, etc., etc. On devrait même mentionner les objets disséminés dans les collections particulières, mais seulement lorsque ces objets seraient intéressants pour l'archéologie locale, ou se distingueraient par une sérieuse importance.

L'ouvrage serait complété par une riche table des matières, préparée au fur et à mesure de l'achèvement d'une fraction du Dictionnaire. Cette table *rerum* devrait être conçue ainsi : aux mots *autel romain*, *dolmen*, *église*, *médailles*, un renvoi à tous les noms de lieux où se trouvent décrits des autels romains, des dolmen, des églises de tel ou tel siècle, et ainsi pour tous les mots du vocabulaire de l'archéologie. On aurait ainsi un inventaire raisonné de tous les monuments de l'Antiquité, du Moyen Age et de la Renaissance qui existent encore dans notre pays. On pourrait même mentionner les monuments qui, n'existant plus, ont été connus et surtout figurés dans des ouvrages dignes de foi.

La section désignera une commission pour examiner cet avant-projet, lui donner une forme définitive et en suivre l'exécution. Les membres des Sociétés savantes et les correspondants du Comité sont les collaborateurs naturels d'une pareille entreprise; sans leur concours éclairé, qui ne fera pas défaut au Comité, on ne pourrait espérer de réaliser les vues de l'Administration; mais leur dévouement pour les intérêts de la science est un sûr garant que toutes et tous voudront s'y associer.

Peut-être la section pourrait-elle autoriser les rédacteurs de fractions importantes de l'ouvrage à signer leur œuvre; bien entendu, après qu'elle aura été approuvée sur rapport. Des collaborateurs pourraient être chargés, sous les yeux du Comité et sous la direction de la commission, de coordonner et de mettre en œuvre les parties du travail qui ne parviendraient au Comité qu'à l'état de documents.

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'utilité d'un pareil livre; il suffit de constater qu'il n'existe pas pour éveiller le désir de le voir entrepris et mené courageusement à bonne fin. Avec les secours de l'Administration qui ne manqueront pas au Comité, avec le con-

Digitized by Google

cours des membres des Sociétés savantes et des correspondants, sous la prudente et sage direction de la section, on peut espérer que la statistique archéologique de la France sera terminée dans quelques années. L'exécution d'une pareille entreprise fournira une preuve nouvelle de tout l'intérêt que le Gouvernement porte aux études historiques.

M. le président invite la section à donner son avis sur le projet de l'Administration. M. le comte de Laborde, tout en approuvant le plan de l'Administration, exprime quelque crainte à la pensée de l'étendue qu'il comporterait. Il n'est pas, dit-il, de commune qui n'offre au moins un objet à signaler, et certaines villes exigeraient à elles seules plusieurs volumes. D'un autre côté, si l'on se bornait à un travail sommaire, un tel ouvrage ne serait pas digne de l'Administration.

M. de Longpérier croit au contraire ce projet très-réalisable. Il ne s'agit pas de rédiger des descriptions minutieuses, mais de composer un véritable guide archéologique, qui fasse connaître l'existence des monuments de chaque localité, en renvoyant aux ouvrages spéciaux où ces monuments sont décrits plus amplement. Il craint que son honorable confrère ne soit pas entré complétement dans les vues exposées par le secrétaire de la section, et ne doute pas qu'un examen plus approfondi ne ramène M. le comte de Laborde à une appréciation plus favorable du projet.

M. le secrétaire de la section, répondant à M. de Laborde, qui demande combien de volumes seraient accordés pour le Dictionnaire archéologique de la France, expose qu'il n'y a pas encore de décision formelle à cet égard ; le Ministre attend sur ce point, comme sur l'ensemble du projet, l'avis de la section et celui de la commission qui sera chargée d'examiner le projet ; cependant, il croit que le Ministre accordera au moins six volumes in-4°.

M. le président désigne, pour faire partie de la commission chargée d'examiner le projet de l'Administration et de rédiger le programme définitif, MM. de Guilhermy, de Laborde, de Longpérier, Quicherat, Léon Renier et Viollet-Leduc.

Le secrétaire de la section expose qu'il y a lieu de nommer deux membres qui représenteront la section d'archéologie dans la commission formée par les trois sections du Comité pour statuer sur la composition des volumes de Mélanges. MM. de Guilhermy et Albert Lenoir sont nommés commissaires.

M. Albert Lenoir demande ce que deviendront les communications des correspondants, qui, sans avoir une étendue suffisante pour être

Digitized by Google

insérées dans ces Mélanges, seraient cependant jugées dignes de l'impression. Le secrétaire de la section répond qu'une place est réservée à ces utiles et précieuses communications dans la *Revue des Sociétés savantes*. La sagesse du Ministre a répondu d'avance à la question de M. Albert Lenoir; l'article 13 de l'arrêté du 22 février commence par ces mots : « Chaque section prend connaissance des « envois des correspondants et statue sur l'insertion de ces commu- « nications dans la *Revue des Sociétés savantes*. »

Sur la demande de M. le comte de Laborde, la section décide que M. le Ministre sera prié d'allouer les fonds nécessaires pour faire exécuter la copie des dessins de Gaignères conservés à Oxford.

M. le président désigne plusieurs membres de la section pour rendre compte des travaux récents de diverses Sociétés savantes, en ce qui concerne l'archéologie. Voici la liste de ces publications :

1° Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, nos 43 et 44 de la 2e série, t. VIII, XXII de la collection ;

2° Bulletin de la Société nivernaise, 2 vol., n° 5;

3° Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, t. II;

4° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 28 ;

5° Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 3e série, 2e vol, 1857;

6° Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1856-1857.

M. de la Villegille continue la lecture de la correspondance. M. le président désigne ceux des membres de la section qui devront rédiger le rapport sur toutes les communications qui nécessitent une décision.

Le secrétaire de la Section d'archéologie,

CHABOUILLET.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 5 juillet.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 2e série, tomes V, VI, VII et VIII. — Ces quatre volumes contiennent un très-petit nombre de Mémoires ou de documents historiques. Les textes les plus importants qu'ils nous offrent ont trait à des serments prêtés, par ordre de Louis XI, sur la vraie croix de Saint-Laud d'Angers. M. Godard-Faultrier, qui a publié ces pièces d'après les originaux conservés dans la bibliothèque municipale, a déjà consacré, en 1852, une notice à la croix de Saint-Laud, et il a communiqué au Comité, vers la même époque, une série d'actes de prestation de serment sur ce reliquaire que la vénération de Louis XI a rendu célèbre. Ces pièces ont été imprimées dans le tome Ier du *Bulletin* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, année 1852-1853, p. 362. On remarque parmi ces textes une lettre de Louis XI enjoignant au chapitre de Saint-Laud d'envoyer la vraie croix à Nantes, pour la prestation de serment de François II, duc de Bretagne (31 juillet 1477). Les documents publiés dans les tomes V et VI des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers complètent cette communication. Avant l'année 1477, le duc de Bretagne avait déjà prêté deux serments de fidélité sur la croix de Saint-Laud. Le texte de la première promesse (24 août 1467) n'a pas été retrouvé par M. Godard-Faultrier, mais il a été imprimé en extrait dans le tome X de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, édition de 1785 (1). Au mois d'août 1470, Louis XI demanda au duc un nouveau serment sur la vraie croix de Saint-Laud. Le tome V des Mémoires que nous avons sous les yeux contient le procès-verbal de la translation de cette croix à Nantes, des déclarations de François II et du retour des chanoines à qui avait été confiée cette précieuse relique (2). Le duc de Bretagne

(1) T. V, p. 145.
(2) *Ibid.*, p. 48.

Digitized by Google

viole bientôt ses engagements et favorise les projets des ennemis de Louis XI. Deux chanoines de Saint-Laud sont aussitôt délégués pour lui notifier que le roi, de son côté, se regarde comme délié de toute promesse (18 juin 1472). Le récit de la mission de ces chanoines contient le texte même de la cédule qu'ils avaient à notifier au duc, et mentionne la recommandation expresse qui leur était faite par le roi de ne recevoir aucune réponse, soit écrite, soit verbale (1). Le 22 août 1477, la croix de Saint-Laud était encore portée à Nantes, et deux chanoines de la collégiale étaient chargés de demander à François II un troisième serment, dont le même tome V nous donne le texte (2).

Le tome VI contient un serment analogue prêté, le 8 juin 1470, dans l'église de Saint-Laud, par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (3).

M. Godard-Faultrier a encore publié dans ces Mémoires des notices biographiques sur Baudri, abbé de Bourgueil vers 1079, puis évêque de Dol (4); Thibaut de Blaison, troubadour du treizième siècle (5), et Urbain Renard, qui écrivait, au dix-septième siècle, des noëls offrant aujourd'hui quelque intérêt pour l'histoire locale (6). Nous devons aussi mentionner d'une manière particulière une note du même auteur sur quelques usages féodaux de l'Anjou, tels que la *course des pelottes* et la *quaintaine* (7). Le véritable caractère de ces anciens usages, qui n'appartiennent pas exclusivement à l'Anjou, a été très-sainement apprécié au sein de la Société d'agriculture, sciences et arts (8). On a fait remarquer avec raison, dans la discussion à laquelle ce Mémoire a donné lieu, que les conditions parfois étranges de certaines concessions féodales étaient en réalité fort peu onéreuses. La bizarrerie de ces coutumes avait d'ailleurs le plus souvent un but sérieux. En frappant l'imagination des populations on constatait d'une manière irrécusable les relations de vassalité ou de servage. Ajoutons que nombre de ces obligations se résolvaient en prestations pécuniaires, et qu'elles n'étaient sou-

(1) *Ibid.*, p. 61.
(2) *Ibid.*, p. 115.
(3) P. 20.
(4) T. V, p. 18.
(5) *Ibid.*, p. 44.
(6) *Ibid.*, p. 22.
(7) P. 144.
(8) P. 231, procès-verbaux des séances.

Digitized by Google

vent que des moyens comminatoires pour assurer la perception des redevances.

La section d'histoire n'a pas à décider si l'amphithéâtre de Doué (Maine-et-Loire) est de construction romaine ou de construction franque, mais elle pourra garder note des textes qui ont permis à M. Célestin Port de prouver qu'au seizième siècle cet ancien amphithéâtre était encore affecté à la représentation de mystères et diableries fort renommés (1). Nous devons aussi nous borner à constater la résolution prise par la Société d'agriculture, sciences et arts, sur un intéressant rapport de M. Adville, de publier une œuvre considérable de M. Matty de Latour intitulée : *Les villes et les voies romaines de l'Anjou* (2). Nous exprimerons le vœu de trouver ce travail dans l'une des prochaines publications de cette Compagnie savante.

Ad. Tardif.

Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du seizième siècle*, par Ernest de Fréville. Ouvrage couronné et publié par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen et Paris, Lebrument et Durand, 1857. Deux volumes in-8°.

En 1845, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen mit au concours la question suivante : *Tracer l'histoire du commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du seizième siècle.* Le prix fut décerné, en 1846, à M. Ernest de Fréville, pour un Mémoire que l'Académie jugeait dès lors digne de l'impression. Plus sévère que ses juges, l'auteur voulut revoir son travail à loisir. Encouragé par les résultats qu'il avait déjà obtenus, il fouilla avec une nouvelle ardeur les dépôts dont il n'avait pu, dans une première exploration, reconnaître toutes les richesses, chercha des termes de comparaison dans l'histoire des villes commerçantes du moyen âge, reprit l'examen des points obscurs ou controversés et traita d'après les sources originales plusieurs questions dont il avait d'abord emprunté la solution à ses devanciers. La mort l'a surpris au milieu de la tâche qu'il s'était imposée. Les deux volumes que l'Académie de Rouen vient de faire paraître ne sont donc

(1) T. VI, p. 128.
(2) T. V, p. 159.

Digitized by Google

pas le livre dont M. de Fréville voulait doter sa ville natale; mais le monde savant ne les en a pas moins accueillis avec un vif empressement. Ils donnent en effet la mesure du mérite de M. de Fréville, et doivent être sérieusement étudiés par tous ceux qui s'intéressent à l'origine et aux développements du commerce national. J'essayerai de le démontrer en quelques mots.

Antérieurement au onzième siècle, les renseignements sur le commerce de Rouen sont de la plus grande rareté. Pour l'époque gauloise et pour l'époque gallo-romaine, on ne sait à peu près rien qui s'applique spécialement à l'industrie et au commerce de cette ville. M. de Fréville s'est cependant fait un devoir de recueillir et de coordonner tout ce que les auteurs et les monuments de l'antiquité peuvent apprendre sur les relations commerciales des peuples du nord de la Gaule. C'est là l'objet d'un travail étendu, publié en 1855, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1). M. de Fréville a repris les traits principaux de cette dissertation, et a su, de cette manière, donner une juste idée du commerce rouennais dans les siècles les plus reculés de notre histoire.

Pour trouver un texte qui se rapporte directement au sujet du *Mémoire*, il faut descendre à l'année 629. A cette date, nous avons un diplôme de Dagobert, où il est question des marchands du Nord, qui venaient à Rouen pour acheter des vins, du miel et de la garance.

Sous les carlovingiens, les invasions des Normands amenèrent la ruine à peu près totale des établissements fondés sur les rives de la Seine. On vit alors les moines abandonner ces puissantes abbayes, qui, depuis le septième siècle, étaient le centre de toutes les grandes entreprises agricoles, industrielles et commerciales. M. de Fréville, qui a très-bien apprécié ce rôle des monastères, a patiemment suivi les efforts des abbés pour s'affranchir des droits féodaux qui barraient les routes et les rivières. En étudiant les franchises qu'ils se firent accorder, il est parvenu à dresser la liste des péages qui se levaient sur la Seine entre Paris et Rouen, à Maisons, à Conflans, à Poissy, à Meulan, à Mantes, à la Roche-Guyon, à Vernon et aux Andelys. Quoique cette liste soit à peu près complète, il est regrettable que l'auteur n'ait pas connu l'un des plus précieux documents qui nous soient parvenus sur cette question. C'est la note des formalités à remplir par les maîtres des bateaux qui montaient ou descendaient la Seine pour l'abbaye de Saint-Wandrille. Cette note, dont le texte

(1) 3e série, II, 87-149.

Digitized by Google

se trouve au bas de la page (1), doit avoir été rédigée dans la première moitié du treizième siècle. Elle n'a pas seulement le mérite

(1) « ..... QUOD DEBEMUS PRO BACCO ET NAVIBUS NOSTRIS, ASCENDENDO ET DESCENDENDO PER MANUM FRATRIS GALTERI DE BRACHIACO, ET PER IPSUM DUOBUS ANNIS USITATE.

Consuetudines ascendendo.

Primo apud Mellent, pro bacco, I denarium de gubernaculo, quem denarium quidam modo recipit qui dicitur Moignot.

Item apud Meisons, domino ejusdem ville debemus duas juncatas de butiro, et sexaginta poma de Rogier, et nichil plus debemus ascendendo.

Consuetudines et licentie bacci et navium descendendo.

Primo petenda est licentia a preposito de Meisons, sive a domino si prepositurum suam habeat in manu sua. Ibi debemus nichil.

Item apud Conflens petenda est licentia a famulo castelli seu custode et a duobus prepositis ville. Nichil eis debemus.

Item apud Andrezi petenda est licentia quando baccus vel naves descendunt per Fleaufosse, et hoc accidit per aquam bassam, a preposito ville, et debemus eidem quando nostre naves ibi descendunt pro bacco IX denarios et pro qualibet nave similiter XI denarios. Quando vero aqua est alta, ita quod naves seu baccus possunt descendere per aliam aquam juxta Andrezi, si per eam fiat descensus, nichil ibi debemus, neque requirenda est licentia.

Item apud Pissiacum requirenda est licentia a preposito ville cui nichil debemus.

Item apud Mellent petenda est licentia ab eo qui habet vel tenet prepositurum domini regis, cui nichil debemus. Item in eadem villa debemus priora tui Sancti Nigasii pro bacco XIII demarios, et pro qualibet nave similiter XIII denarios; isti possunt baccum et naves arestare.

Item apud Medontam petenda est licentia a preposito domini regis, cui nichil debemus. In hac villa hèc debemus : canonicis Sancti Dyonisii pro quolibet dolio I denarium; item pro lagenis III solidos et IX denarios de qualibet nave, et de bacco similiter. Item in eadem villa debemus heredibus Martini filii Assonis pro quolibet dolio I denarium, pro lagenis III solidos et IX denarios de quolibet vase vina portante. Item eisdem debemus pro minuto theloneo de qualibet nave seu vase vina ferente XVIII denarios. Ratio et coustuma de tonis (?) scribuntur in libro cronicarum, et ratio de enforchatis ibi potest videre qui voluerit cum opus fuerit. Item in eadem villa debemus domino P. de Flaccourt pro bacco XI solidos, et si ducamus alias naves quam baccum debemus preposito de Roeni pro les Mals veisins de quolibet dolio in nave seu navibus existente IIII denarios, et de qualibet nave pro lagenis III solidos. Preterea sciendum est quod nullus predictorum de hac villa potest baccum seu naves arestare pro constuma sua, sed, si forte eis sive alicui eorum costumam suam non solverimus,

Digitized by Google

de mentionner un péage dont M. de Fréville n'a pas parlé (celui d'Andrezy, entre Poissy et Conflans); en nous révélant les obligations auxquelles étaient assujettis les bateaux privilégiés, elle laisse entrevoir les droits exorbitants auxquels étaient soumis les autres bateaux.

Des péages, M. de Fréville passe aux obstacles naturels qui, au moyen âge comme de nos jours, entravaient la navigation de la Seine. Il a fait l'histoire des révolutions physiques qui ont modifié le lit de ce fleuve au-dessous de Rouen, depuis le neuvième siècle jusqu'aux temps modernes; il détermine la place des îles qui ont disparu, fixe la date et l'étendue des principaux atterrissements et décrit les accroissements successifs et les différentes transformations du banc sur lequel s'est élevée la ville du Havre.

Deux chapitres sont consacrés au tableau du commerce rouennais pendant les trois siècles qui se sont écoulés entre l'établissement de Rollon et la réunion de la Normandie à la couronne de France. L'auteur n'a pas résolu toutes les questions qu'il a soulevées, mais il

vel si eos aliquo modo defraudaverimus, per clamorem ejus qui costumam suam non habuerit, potest eas prepositus regis arestare. Et si potest probari quod coustumam istorum sive alicujus eorum portaverimus vel defraudaverimus, debemus preposito regis pro emenda sua II solidos et famulis vicecomitatus VI denarios. Et istud continetur in libro de consuetudinibus Medonte, quas fecit scribi rex Franchie per juramentum Rogeri le Grant et aliorum, qui dictas coustumas, prout ibi vidimus, continet.

Item apud Ruppem Guidonis debemus de quolibet dolio XII denarios et de quolibet vase vina portante pro lagenis XXX solidos. Et si ibi sint XII dolia vel sexdecim vel circa in uno vase, qui (*sic*) conductor navium non solvet lagenas pro eo vase, si voluerit solvere pro quolibet dolio III solidos; item pro pontinagio VIII denarios, et pontonnario I denarium.

Apud Vernonem petenda est licentia a preposito regis. Nichil ei debemus.

Apud Andeliacum similiter.

Apud Rothomagum petenda est licentia de vicecomitatu, ubi nichil solvimus. Tamen quando baccus sive naves descendunt pontem, priusquam villam transseant, aliquis famulorum debet exire de bacco sive de nave et re ad vicecomitatum et dicere vicecomiti vel ei qui loco ejus sedet quod baccus seu naves Sancti Wandregisili transseunt vel sunt sub ponte, et quod mittat magistrum piscernam, si sibi placuerit, ut videat vina que piscerna potest bibere, si sibi placuerit, et famuli vicecomitatus cum eo venientes, et extra baccum in olla seu barillo nichil debet habere. »

(*Rituale et lectionarium S. Wandreg.*, ms A. 371-441 de la Bibl. de Rouen, f. 26 v°).

Digitized by Google

faut reconnaître que plusieurs de ces questions ne sont pas, selon toute apparence, de nature à être jamais élucidées. Telles sont, par exemple, celles qui se rattachent aux voyages des Rouennais dans les pays lointains ; il faut se résigner à ne pas savoir quand a commencé leur trafic avec l'Orient, et quand ils ont pour la première fois pénétré dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar. Mais les renseignements abondent dès qu'il s'agit de faits dont la ville même de Rouen est le théâtre. On sait les industries auxquelles les habitants s'adonnaient avec le plus de succès ; on connaît les corporations qu'ils formèrent et les libertés qu'ils se firent concéder par le souverain. Sur ces points, le travail de M. de Fréville est à peu près complet ; les textes qu'il n'a pas eu le temps d'étudier ne modifieront guère les résultats auxquels il est arrivé ; tout au plus pourront-ils ajouter quelques traits au tableau et reculer la date de plusieurs institutions. C'est ce qui arrive, par exemple, pour les corporations industrielles. M. de Fréville n'en a pas trouvé trace à Rouen avant le règne de Henri Ier (1106-1135). Une charte du roi Etienne, qui paraît ici pour la première fois (1), prouve que la gilde des cordonniers et des savetiers existait déjà sous le règne de Guillaume le Conquérant, c'est-à-dire avant l'année 1087.

M. de Fréville a réservé pour deux chapitres spéciaux ce qu'il avait à dire des antiquités de la marine normande, des coutumes de la vicomté de l'eau de Rouen et des priviléges communaux de cette ville. Les détails qu'il a donnés sur le droit de bris ou varech, sur l'indemnité pour sauvetage et sur le jet des marchandises à la mer suffisent pour mettre convenablement en relief la part que les Normands ont prise à constituer notre ancienne législation commerciale et maritime. La question des grandes pêches n'a pas été traitée avec moins de bonheur. L'auteur a eu grandement raison d'insister sur deux points qui méritaient de fixer l'attention du lecteur. C'est d'abord l'art de saler le hareng, dont les Hollandais rapportent l'inven-

(1) « S., rex Anglie, justiciariis suis Normannie, et vicecomitibus, et baronibus omnibus, et burgensibus et fidelibus suis Rothomagi, salutem. Sciatis quia concessi Wilhelmo Canuto et Osberto filio Huhardi et sociis, cordelbanariis et corvesariis Rothomagensibus, ut habeant gildam suam ita bene et honorifice et plenarie de ministerio suo, sicut eam unquam melius et plenarius habuerunt, et nullus faciat ministerium de corio unco de (sic), sicut illam gildam habuerunt tempore Wilhelmi regis, avi mei, et postea tempore regis Henrici et deinceps meo usque nunc. Testibus Wilhelmo Maledicto et Richardo de Humeto. Apud Rothomagum. » Copie à la Bibl. imp., suppl. lat. 1412, fol. 169.

Digitized by Google

tion à un de leurs compatriotes (Wilhelm Beuckelz, né à Biervlet, en Brabant, à la fin du quatorzième siècle), mais qui, en réalité, était parfaitement connu sur les côtes de la Normandie dès le milieu du onzième siècle. C'est ensuite l'existence de corporations de pêcheurs de baleines à la fin du même siècle. M. de Fréville cite, d'après l'*Histoire des pêches* de Noël, un acte de l'année 1098, dans lequel il est question d'une compagnie de baleiniers (*societas walmannorum; communio walmannorum*), établie à Dive (1), sous le patronage de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Ce n'était pas là un fait isolé, et M. de Fréville aurait pu citer deux corporations du même genre qui étaient organisées au douzième siècle sur le littoral de la baie de la Hougue, dans le Cotentin. La première, dont le siége était à Saint-Marcouf (2), nous est connue par une charte où nous voyons tous les hommes compris dans la baleinerie de Saint-Marcouf (... *et omnes alii qui sunt in valseta de Sancto Marculfo*) promettre de donner à l'abbaye de Saint-Sauveur un sou par chacun des gros poissons qu'ils prendront (3). La seconde s'était formée un peu plus au nord, à l'embouchure de la Saire. Nous possédons un acte de la première moitié du douzième siècle (4) par lequel Guillaume, comte de Pontieu, et Gui, son fils, confirment aux religieux de Montebourg les cou-

(1) Aujourd'hui chef lieu de canton dans le département du Calvados.

(2) Aujourd'hui commune du canton de Montebourg, département de la Manche.

(3) J'ai publié cette charte dans mes *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, p. 143, not. 52.

(4) Comme cette charte est inédite, je crois devoir en donner le texte d'après la copie que M. de Gerville avait faite du cartulaire de l'abbaye de Montebourg.

« Ego Willelmus, comes Pontivorum, do et concedo abbatie Montisburgi Sancte Marie decimam molendini de stagno Sancti Germani, quam antecessores mei ipsi ecclesie olim dederant. Et ego addo, pro meipso et pro eorum animabus, decimas molendinorum scilicet stagni de Boiderost et de stagno aule de Monte Acuto. Et ego quoque Guido, filius ejus, hanc ipsam donationem facio et concedo. Et ut firmiter teneatur, signum sancte crucis inferius (?) ad faciendum hanc donationem fecerunt Hugo de Mesdavit dapifer, Hugo vicecomes, Robertus filius Guarini, Raginaldus de Beloto, Paganus de Mesdavit, Wandregisilus, Guillelmus frater ejus, Rogerus filius Alveredi, Rogerus filius Radulphi, Harduinus filius Radulphi, Anschetillus forestarius. Donationem quoque quam wammani Sare fecerunt ego Guillelmus, comes Pontivorum, et filius meus concedimus, scilicet de cultellis crassorum piscium quos capient, coram audientibus supra scriptis testibus. »

Digitized by Google

teaux des gros poissons capturés par les baleiniers de la Saire (*wammani Saræ*).

Je passerai rapidement sur l'histoire du commerce rouennais à partir de la réunion de la Normandie à la couronne de France. Les démêlés de la compagnie normande et de la compagnie française, qui y tiennent une si large place, ont été exposés avec tout le soin désirable par M. Chéruel dans l'un des derniers cahiers de cette Revue (1). Il me suffira d'indiquer les points sur lesquels M. de Fréville a donné les renseignements les plus curieux et les plus abondants : ce sont les franchises des Rouennais en Normandie et dans le reste de la France ; — la puissance des négociants de Rouen à la fin du quinzième siècle (l'un d'eux, Jacques Le Pelletier, jouissait à Venise d'un crédit qui n'était accordé ni au roi Charles VIII ni aux plus grands seigneurs de la cour de France) ; — la nature des importations et des exportations du commerce rouennais du quatorzième au seizième siècle ; — le tableau des villes étrangères qui étaient en relation d'affaires avec la ville de Rouen ; — les découvertes des navigateurs normands, — et enfin la décadence du commerce rouennais au seizième siècle.

D'un bout à l'autre de son livre, M. de Fréville a montré qu'il était capable de traiter les matières les plus variées et les plus difficiles. Il excelle à tirer parti non-seulement des textes déjà connus, mais encore de ceux qu'il met au jour pour la première fois. Il les groupe de manière à les faire valoir les uns par les autres, et les interprète avec une grande sûreté de critique. C'est à peine si nous rencontrons çà et là quelques taches que l'auteur aurait probablement fait disparaître dans la révision définitive de son manuscrit. Comme ces fautes de détail pourraient tromper les personnes qui se servirent du *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, on me permettra d'en signaler quelques-unes.

M. de Fréville (2) s'appuie sur le Dictionnaire de Jean de Garlande pour faire remonter certains usages à la seconde moitié du onzième siècle. C'est, en effet, comme un ouvrage de cette époque que M. Géraud a publié le Dictionnaire de Jean de Garlande dans la collection des documents inédits, à la fin du volume intitulé : *Paris sous Philippe-le-Bel* ; mais il est maintenant reconnu que Jean de Garlande est un auteur du treizième siècle ; c'est un point que

(1) Février 1858, volume précédent, p. 169-183.
(2) I, 121.

Digitized by Google

M. Victor Le Clerc (1) et M. Thomas Wright (2) ont mis hors de toute contestation, et désormais le dictionnaire de Jean de Garlande, dont une nouvelle édition vient de paraître en Angleterre (3), doit être simplement considéré comme un monument du commencement du règne de saint Louis.

D'après le *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen* (4), la victime du naufrage de la *Blanche-Nef* aurait été Henri, fils de Henri II, que son père avait fait couronner roi d'Angleterre en 1170. Le naufrage de la *Blanche-Nef* eut lieu le 25 novembre 1120; le prince qui périt dans ce désastre était Guillaume Adelin, fils et héritier présomptif de Henri I. Quant à Henri, fils de Henri II, il mourut au mois de juin 1183 dans le Quercy.

M. de Fréville (5) fait partir de Harfleur la flotte de quarante vaisseaux avec laquelle Edouard-le-Confesseur essaya de remonter sur le trône d'Angleterre après la mort de Canut. Une ancienne chronique de Normandie (6) dit, en effet, que le prince « entra en mer à Harfleu; » mais cette chronique, dont la rédaction ne date que de la seconde moitié du treizième siècle, et dont l'auteur n'a guère fait qu'abréger le *Roman de Rou*, mérite en général peu de confiance; pour le point dont il s'agit ici, elle doit être tout à fait mise de côté. En effet, les textes les plus anciens désignent Barfleur de la manière la plus formelle. Wace (7) s'exprime ainsi :

Ewart de Barbeflot tufna,
Od quarante nés k'il mena,
Al port de Hantone ariva.
.....
A cele feiz n'en pout plus faire,
A Barbeflo fist sun repaire.

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXI et XXII.

(2) Dans la préface de son édition du poëme *De triumphis ecclesiæ*, 1 vol. in-4°, imprimé en 1856 pour le Roxburgh Club.

(3) Dans le premier volume de la collection publiée sous les auspices et aux frais de M. Joseph Mayer; ce volume, qui est dû à l'érudition de M. Thomas Wright, est intitulé : *A volume of vocabularies*, 1857, in-8°.

(4) II, 10.

(5) I, 133 et 134.

(6) Bouquet, XI, 339.

(7) *Roman de Rou*, éd. Pluquet, II, 65 et 66.

Digitized by Google

Le témoignage de Bénoit (1) s'accorde parfaitement avec celui de Wace :

De Barbeflo, bas seir, puis none,
Corurent tot dreit vers Hantone.

En présence de ces textes, il est incontestable que l'embarquement d'Edouard-le-Confesseur eut lieu à Barfleur et non pas à Harfleur.

Après dom Brial (2) et après Depping (3), M. de Fréville (4) a pensé que, dans un de ses traités avec Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste se fit céder le petit port de Quillebeuf. Evidemment, l'auteur fait allusion au traité du Goulet (mai 1200), qui assura à Philippe-Auguste la possession d'une localité appelée *Guitebo*. Mais ce mot désigne-t-il Quillebeuf, comme l'ont cru les auteurs que je viens de citer? Pour nous en assurer, recourons à la charte de Jean-sans-Terre, qui est en original aux archives de l'Empire (5). Nous y lisons :

..... *Nos donavimus illi... civitatem Ebroicarum et Ebroicinum cum omnibus feodis et dominiis, sicut subsequentes mete determinant. Mete autem sunt posite in media via inter Ebroicas et Novum Burgum, et totum id quod erit inter has metas ex parte Francie erit domini regis Francie; id autem quod erit ex altera parte versus Novum Burgum erit nostrum.... Guitebo, ubicumque sit, donavimus domino regi Francie.*

De ce texte, il résulte clairement : 1° que la ville d'Evreux et l'Evrecin sont abandonnés à Philippe-Auguste ; 2° qu'une borne placée à mi-chemin entre Evreux et le Neufbourg servira de limite aux États des deux princes; 3° que, quelle que soit la situation de *Guitebo*, cette localité appartiendra au roi de France. Ces trois points établis, l'emplacement de *Guitebo* ne doit être cherché qu'entre Evreux et le Neufbourg. Or, si nous jetons les yeux sur une carte géographique, nous remarquerons, à peu près à mi-chemin d'Evreux et du Neufbourg, une commune du canton d'Evreux appelée QUITTEBEUF. C'est, à n'en pas douter, le domaine qui est désigné sous le nom de *Guitebo* dans le traité du Goulet. QUITTEBEUF est appelé *Quittebeuf* dans l'acte de fondation de Saint-Sauveur d'Evreux, antérieur à l'an-

(1) *Chronique des ducs de Normandie*, édit. Michel, III, 74.
(2) Bouquet, XVII, 52, note *b*.
(3) *Histoire de Normandie*, II, 326, citée par M. de Fréville, I, 129.
(4) I, 129.
(5) Trésor des chartes, *Angleterre*, II, n° 1, carton *J*. 628.

Digitized by Google

née 1066 (1); *Quittebovium*, dans une charte de Simon, comte d'Evreux, en 1158 (2); *Kitebec* (c'est sans doute une faute pour *Kiteboe*) dans le grand rôle de l'échiquier de Normandie, en 1198 (3); *Guttebot*, dans le compte des domaines royaux pour l'année 1202 (4), et *Witebof* dans le registre de Philippe-Auguste (5).

Je n'ai encore parlé que du premier volume du *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*. Le second, qui est rempli par les pièces justificatives, ne présente guère moins d'intérêt que le premier. C'est une riche collection de documents tirés des dépôts de Paris et de la Normandie, la plupart imprimés pour la première fois. Quoique M. de Fréville les ait employés pour la composition de son livre, il est loin d'en avoir tiré tous les enseignements qu'ils contiennent. L'ensemble de ces pièces forme, à coup sûr, l'une des sources que les historiens du commerce du moyen âge consulteront avec le plus de profit. En effet, sans parler du coutumier de la vicomté de l'eau de Rouen, que, de son côté, M. Charles de Beaurepaire a fait connaître, dans un excellent ouvrage publié en 1856 (6), le Mémoire de M. de Fréville contient des textes d'une importance capitale pour l'étude des usages commerciaux et maritimes du moyen âge. Tel est le livre des acquits et coutumes des prévôtés de Harfleur et de Leure; telles sont les pièces relatives au péage de Crespi en Valois; tels sont plusieurs jugements extraits des registres de l'échiquier de Normandie au quatorzième et au quinzième siècles; tels sont encore plusieurs Mémoires composés au seizième siècle pour la commune de Rouen; tel est surtout le *Coutumier de Dieppe*, dont M. de Fréville a donné la table et les chapitres les plus curieux.

A côté de ces documents, qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire générale du commerce et de la navigation, il convient d'en citer plusieurs autres qui, à différents titres, méritent de fixer l'attention. C'est d'abord un contrat, passé probablement en 1194, devant le maire de Rouen, par lequel des bourgeois s'associent pour faire le voyage de Jérusalem; c'est ensuite une charte de Renaud, comte de

(1) *Gallia Christiana*, XI, Inst., 126.
(2) *Cartul. de la Chaise-Dieu*, aux Archives de l'Eure, p. 57.
(3) *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, édit. Stapleton, II, 462.
(4) Brussel, *Usage des fiefs*, II, clxxiii.
(5) Ms. de la Bibl. imp., coté 8408, 2. 2, B, f. 286.
(6) *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes au XIIIe et au XIVe siècles*. Paris, Durand, 1856, in-8°

Digitized by Google

Boulogne, en 1204, relative au droit de lagan; le bail d'une maison pour la vente du drap des bourgeois de Rouen à la foire de Saint-Ayoul de Provins, en 1258; le rôle des sommes prêtées à Charles V par les bourgeois de Rouen, en 1370; le marché pour la construction d'un bâtiment à Honfleur, en 1419; des lettres de Louis XI, Charles VIII et Louis XII aux bourgeois de Harfleur; des matériaux pour la biographie du célèbre Jean Ango; et l'analyse du registre des délibérations de l'hôtel de ville de Rouen pendant l'année 1562.

Ces documents sont assez correctement imprimés, et plusieurs sont accompagnés de commentaires fort instructifs. Il est vrai qu'on y rencontre çà et là quelques assertions hasardées.

Ainsi, la charte par laquelle un comte Guillaume, fils de feu Richard, duc des Normands, donne ou rend à Gradulfe, abbé de Saint-Wandrille (1032-1048), l'île de Belcinac, est présentée par l'éditeur (1) comme un acte de Guillaume-le-Conquérant, tandis qu'il faut certainement la rapporter à Guillaume, comte de Talou, fils de Richard II, duc de Normandie.

La confirmation de la gilde des cordonniers de Rouen, attribuée par M. de Fréville (2) à Henri, fils de Henri II, est certainement émanée de Henri II à une époque où ce prince n'était encore que duc de Normandie. La même observation s'applique à la charte que l'auteur (3) a publiée comme étant une confirmation des libertés de la commune de Rouen par Henri, fils de Henri II. C'est incontestablement la charte que Henri II octroya peu de temps avant son avénement au trône d Angleterre, charte dont le texte avait été imprimé en 1844 par M. Chéruel (4).

L'accord conclu entre les marchands de Paris et ceux de Rouen, au sujet du mesurage du sel sur le port de Paris, que M. de Fréville (5) regardait comme de l'année 1180, est beaucoup plus récent; on peut affirmer qu'il est postérieur à l'année 1204; selon toute apparence, il date du mois de janvier 1210 (6).

Mais, lors même que ces imperfections seraient beaucoup plus nombreuses, elles n'empêcheraient pas un juge impartial de procla-

(1) II, 296; conf. I, 69.
(2) II, 10.
(3) II, 10.
(4) *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, I, 241.
(5) II, 20.
(6) Voyez mon *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, page 273, n. 1185 et 1186.

Digitized by Google

mer le mérite de l'ouvrage. C'est un livre qui restera non-seulement comme le complément des nombreuses histoires de Rouen publiées depuis deux siècles, mais encore comme exemple des travaux à entreprendre sur l'ancien commerce des villes de la France. Sans doute il faut déplorer que l'auteur n'ait pu donner à son ouvrage le degré de perfection qu'il se proposait et qu'il était capable d'atteindre. A tous égards, il est fâcheux qu'il ne lui ait pas été donné de surveiller lui-même l'impression de ses deux volumes. Mais tels ont été les soins apportés à la préparation du manuscrit et à la lecture des épreuves qu'on se demande parfois si on a bien sous les yeux un ouvrage posthume. On dirait que c'est la même intelligence qui a présidé à la composition et à la publication du livre. A chaque page on voit les traces d'une main amie qui a trouvé une sorte de consolation à revenir sur un travail auquel s'attachait le souvenir de temps plus heureux. Aussi, grâce à ces soins dévoués, le *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen* a répondu à l'attente des savants : l'impression de ce livre était, à coup sûr, le plus bel hommage qu'on pût rendre à la mémoire d'Ernest de Fréville.

Léopold Delisle.

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, tome II. — Les Sociétés savantes de la province sont très-préoccupées, et avec raison, de mettre en relief les personnages qui tiennent une place distinguée dans l'histoire locale. Outre qu'elles se rapprochent par là du but de leur institution, elles augmentent ainsi la somme de nos gloires nationales. Toutefois, en matière de travaux biographiques, le rôle de la critique est borné; elle ne peut guère que signaler ce genre d'études à l'attention du public, à moins qu'il ne s'agisse de ces hommes éminents qui, par la grandeur de leurs idées, par leur influence politique ou littéraire, leurs erreurs même ou leurs passions, donnent prise à la discussion et à la controverse. Tel n'est pas le cas pour le pieux évêque et pour l'honorable magistrat dont les vies sont racontées dans le tome II des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, Armand Bazin de Bezons, soixante et onzième évêque de Carcassonne, mort en 1778, et Raymond Rolland, dernier juge-mage de cette sénéchaussée, mort à quatre-vingts ans, en 1820, ont eu tous deux une longue existence remplie d'œuvres excellentes, mais unie et modeste comme la vertu. Ce qui m'a frappé en lisant ces deux biographies, c'est de voir cette société du dix-huitième siècle, si décriée pour sa mo-

Digitized by Google

bilité et sa corruption, représentée, au moins sur ce point du territoire, par des hommes si fermes, si austères, si intègres, si zélés pour l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu et la patrie.

M. de Bezons, janséniste avoué, et poussant quelquefois l'esprit de réforme jusqu'au rigorisme, rachetait ce que ses idées pouvaient avoir d'absolu par l'aménité de son caractère et par l'inépuisable charité de son cœur. Il aimait et encourageait les lettres, et c'est à lui que le père Bouges a dédié son *Histoire de Carcasonne*. Le biographe anonyme a su trouver, pour peindre tous les beaux côtés de ce caractère, des accents émus qui portent la conviction dans l'esprit du lecteur, et l'on est amené à ce rapprochement que, si le maréchal de Bezons servit utilement le pays pendant plus d'un demi-siècle dans le noble métier des armes, son fils, durant un espace de temps presque aussi long, fut une des gloires de l'épiscopat français par ses travaux et ses vertus apostoliques.

L'étude historique sur M. Rolland, ou de Rolland, a fourni à M. Dougados l'occasion de résumer en quelques pages ce qui est relatif à l'institution des juges-mages, lieutenants, dans le principe, des anciens sénéchaux, et chargés spécialement de rendre la justice en leur nom. A mesure que l'établissement féodal tomba en ruines, le lieutenant du sénéchal devint le premier officier de la sénéchaussée. Depuis l'organisation des cours présidiales, sous Henri II, l'office de président-présidial ne tarda pas à se confondre avec celui de juge-mage, du moins dans la sénéchaussée de Carcassonne, dont le ressort, à une époque voisine de la révolution de 1789, s'étendait encore sur les diocèses de Carcassonne, Narbonne, Albi, Saint-Pons et partie de celui de Mirepoix. Les fonctions de juge-mage, équivalentes à celles de lieutenant général de justice, conférant des pouvoirs administratifs et municipaux assez étendus, revêtues de prérogatives honorifiques et donnant droit à la noblesse après vingt ans d'exercice, formaient une charge considérable dont Raymond Rolland, d'abord lieutenant principal au sénéchal de Limoux, fut investi au mois de mars 1780; il l'exerça pendant dix ans, jusqu'à la suppression de toutes les juridictions d'ancienne création. Après dix autres années d'un repos studieux, il rentra, en 1800, dans la magistrature, en qualité de président du tribunal civil de Carcassonne, fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de 1818. Il lui fut ainsi donné de relier, dans son pays natal, l'ancien ordre judiciaire avec le nouveau; mais quoiqu'il eût fait preuve sur son nouveau siége de la même conscience et de la même aptitude qu'il avait déployées précédemment, M. Rolland resta pour ses contemporains le dernier

Digitized by Google

juge-mage de Carcassonne, c'est-à-dire le représentant vivant et respecté des souvenirs et des traditions du passé.

M. Rolland avait occupé les loisirs que la Révolution lui avait faits en revenant aux sciences mathématiques, et surtout à l'astronomie, qu'il avait sérieusement cultivées dans sa jeunesse. Ces études le mirent en relations avec le célèbre Méchain, pendant le voyage que fit ce savant astronome dans le midi de la France, à l'époque où il était chargé, avec Delambre, de fixer la base du sytème métrique décimal en mesurant l'arc du méridien terrestre compris entre Dunkerque et Barcelone. Ces rapports scientifiques, bientôt resserrés par une amitié réciproque, donnèrent lieu à une correspondance dont M. Dougados a publié de nombreux extraits en ce qui concerne les lettres de Méchain à Rolland. Les gens du métier y trouveront des renseignements aussi instructifs qu'intéressants sur les travaux astronomiques entrepris ou poursuivis par Méchain, à qui revient la gloire d'avoir organisé notre Observatoire de Paris. Les curieux y rencontreront des détails piquants sur les séances particulières de l'Institut et sur les luttes intestines qui divisaient alors l'Académie des sciences et le Bureau des longitudes. Afin de donner une idée de la bonhomie malicieuse qui caractérise cette correspondance de Méchain, nous indiquerons le passage suivant, qui n'a rien d'offensant pour aucune mémoire : « L'assemblée générale des poids et mesures a fixé la longueur définitive du mètre d'après les résultats de nos observations. On raccourcit le provisoire d'un bon dixième de ligne, parce que la terre n'a pas voulu conformer sa figure aux formules analytiques de nos géomètres, qui voulaient absolument jusqu'à présent que ce fût un sphéroïde de révolution parfaitement régulier et d'une densité homogène dans toutes ses parties, depuis la surface jusqu'au centre. Nos observations ont dit que la courbure était presque circulaire entre Dunkerque et Paris, plus elliptique de Paris à Evaux, bien plus encore d'Evaux à Carcassonne, et que la même ellipticité se soutient de Carcassonne à Barcelone. Aussi pourquoi celui qui s'est amusé à pétrir notre petit globe dans ses doigts n'a-t-il pas pris garde qu'il ne mettait presque que de la terre et du sable de Dunkerque à Paris, ensuite un peu de pierre jusqu'à Evaux, puis, tout à coup, de là vers chez vous et Barcelone, d'énormes masses de pierre, de rochers, de marbres, qui ont peut-être aussi d'énormes épaisseurs, et dont la densité est bien plus grande que celle de la terre et du sable; puis des amas immenses d'eau qu'on appelle mers, et dont la densité est bien inférieure à celle des terres et des rochers? Voilà ce que c'est que de ne pas s'entendre;

Digitized by Google

il en arrive que, par les lois du mouvement, de la pesanteur, de l'attraction, agents que le Créateur avait peut-être faits avant le reste, par ces lois, dis-je, la terre, mal bâtie comme cela, a bien été forcée de prendre une figure irrégulière, et il n'y a plus de remède, à moins de recommencer (1). »

Le tome II des Mémoires de la Société de Carcassonne se termine par des recherches historiques sur les monnaies des comtes et vicomtes de Carcassonne, dont l'examen appartient plus particulièrement à la section d'archéologie.

HUILLARD-BRÉHOLES.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, du 31 juillet 1856 au 14 mars 1858. — J'aurai peu de chose à dire des procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 31 juillet 1856 au 14 mars 1858. En général, ces comptes rendus de comptes rendus offrent par eux-mêmes peu d'intérêt; mais ici une raison particulière expliquera la brièveté de mon analyse, c'est que, dans l'espace de temps que je viens d'indiquer, les communications faites à la Société ruthenoise ont porté presque exclusivement sur des questions d'archéologie, de géologie et de botanique qui ne sont point de la compétence de votre rapporteur. Sauf une controverse relative au lieu de sépulture de l'évêque de Rodez, Raymond de Calmont, mort en 1296, inhumé, selon les uns, dans le chœur de la cathédrale, selon les autres à l'extérieur de l'abside, entre deux contre-forts, je ne vois rien dans ces procès-verbaux qui rentre dans le domaine de l'histoire proprement dite. En revanche, les recherches archéologiques y tiennent une grande place : les fouilles commencées et poursuivies au pré de la Conque, pour y retrouver les vestiges d'un amphithéâtre romain, paraissent notamment assez importantes pour mériter l'attention des antiquaires. Ce que l'on doit du moins constater avec plaisir à la suite de la lecture de ces bulletins, c'est l'esprit de suite, l'activité sérieuse, la vie, enfin, qui préside aux travaux de cette Société, laquelle se montre en toute occasion fidèle à son programme, « qui est de faire connaître le département de l'Aveyron sous ses diverses faces. » Par les excellents rapports de confraternité qui semblent régner entre tous ses membres, elle justifie aussi sa devise : *Crescunt concordia vires.* Fondée en 1836, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a déjà publié huit

(1) Lettre du 22 floréal an VII.

Digitized by Google

volumes de Mémoires et trois autres volumes de documents historiques et généalogiques dus aux recherches personnelles de son président, M. de Barrau (1). Enfin, ce qu'il convient de signaler comme une preuve de patriotisme intelligent, c'est le zèle qu'elle met à rassembler tous les livres, tous les manuscrits composés ou préparés par les écrivains dont l'ancien pays de Rouergue a droit de s'honorer. Nous citerons à ce titre les papiers de l'ingénieux et savant Monteil, collection volumineuse recueillie et conservée, à Gaillac, par un petit-neveu de cet historien, et dont la Société de l'Aveyron poursuit avec sollicitude l'acquisition comme intéressant le département tout entier. Il est probable que l'on trouvera dans les manuscrits de ce chercheur infatigable des travaux inédits qui mériteront les honneurs de la publicité. Déjà sa correspondance, dont le dépouillement est à peine commencé, a fourni un certain nombre de lettres émanées des hommes les plus considérables de notre époque. Je ne puis résister, en terminant, au désir de transcrire ici la fin d'une lettre adressée, le 21 juin 1844, à l'auteur de l'*Histoire des Français des divers États* par l'illustre prisonnier de Ham. Après la lecture de cet ouvrage, le prince écrivait à Monteil : « Vous avez eu le mérite, Monsieur, de tracer une nouvelle voie, et c'est elle que je suis, mais par un petit sentier. Je veux faire pour les armes à feu ce que vous avez réalisé avec tant de succès pour l'histoire générale. Je veux prouver qu'il y a filiation dans les idées comme dans les hommes, que ce progrès a une marche régulière, mais lente et graduée, et qu'il n'y a pas une seule invention, crue récente, qui n'ait dans le passé de vastes racines qu'on finit par découvrir à force d'étude et de persévérance. Une fois que la marche des progrès a pu être tracée, il est clair alors qu'il devient possible, non de trouver son dernier terme ou son point d'arrivée, mais d'indiquer au moins de quel côté se fera son premier pas. »

La Société de l'Aveyron a eu raison d'insérer dans ses procès-verbaux cette page si remarquable par l'élévation du style et de la pensée, et qui doit devenir un jour, comme elle le dit, un document historique important (2).

HUILLARD-BRÉHOLLES.

(1) On trouvera un résumé très-bien fait des travaux de la Société depuis son origine, dans un discours de son président, prononcé à la séance du 30 juillet 1857.

(2) Procès-verbal du 3 décembre 1857, p. 12.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. — La Société archéologique et historique du Limousin, dont j'ai été chargé d'examiner le bulletin pour l'année 1857 et la première livraison de 1858, compte déjà douze années d'existence, et, parmi les noms de ses membres, j'en remarque plusieurs, tels que ceux de MM. l'abbé Texier, Maurice Ardant, Leymarie, etc., que recommandent des travaux sérieux et divers.

La partie dont j'ai à m'occuper, peu volumineuse par elle-même, et dans laquelle je dois faire abstraction de certaines notices relatives à l'archéologie, à la numismatique ou à l'histoire des beaux-arts, ne comporte pas une longue analyse.

Les matières comprises dans le bulletin sont :

1° Les procès-verbaux des séances de la Société ;

2° Les Mémoires ;

3° Les Documents ;

4° La Bibliographie.

Parmi les *Mémoires*, outre une biographie du comte de Bonneval, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, je remarque, pages 69-89, une *Histoire abrégée de Limoges et du Limousin, sous la domination romaine*, par M. Maurice Ardant, travail précis et substantiel, où l'auteur traite plusieurs questions plus ou moins controversées, relatives à l'ancienne géographie de la Gaule, soulevées par divers passages des 7e et 8e livres des *Commentaires de César*. Ainsi faut-il lire, à ce dernier endroit, *Civitas Limonum* ou *Lemovicum*, et César a-t-il voulu désigner Poitiers ou Limoges? Outre les *Lemovices* du Limousin, n'y avait-il pas en Armorique une peuplade de ce nom? Ce dernier point forme aussi la matière d'un rapport, page 140, où M. A. Regnault a combattu l'opinion de M. Deloche sur la dualité géographique des *Lemovices*.

Parmi les *Documents*, je signalerai, page 116 : *Election d'un juge civil à Limoges en* 1151 ; page 130 : *Cession de la vicomté de Limoges au roi de France Charles V, par Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, veuve de Charles de Blois, en* 1369 ; page 147 et 152, deux documents relatifs aux consuls des villes de Limoges et d'Uzerches ; enfin, pages 153 et 155, des lettres inédites de Turgot, du contrôleur général de Silhouette, etc.

Mais l'article le plus important que renferment les bulletins dont nous nous occupons, est celui du baron Gay de Vernon, qui a pour sujet et pour titre : *le Comte de Bonneval* (*Achmet-Pacha*), ce personnage singulier, qui eut pour berceau un vieux château du Limousin et dont la tombe se voit encore à Scutari d'Asie ; noble comme

Digitized by Google

le roi, brave comme son épée, étourdi à l'avenant, qui mérita comme militaire l'estime de Vendôme, de Catinat et du prince Eugène, dont le sévère Saint-Simon a dit « qu'il avait beaucoup d'esprit, fort orné de lecture, qu'il était bien disant et éloquent avec du tour et de la grâce, » auteur de chansons restées populaires et correspondant de Leibnitz, brouillé successivement avec le roi de France, avec l'empereur, et sur le point de se brouiller avec le sultan lorsque la mort l'enleva ; en querelle avec son roi, avec sa femme, avec son Dieu, surtout avec le bon sens, mais non avec l'esprit et le courage, deux côtés, du moins, par lesquels il n'a jamais cessé d'être Français.

A la suite de son intéressante notice, M. Gay de Vernon, outre les délicieuses lettres de Mme de Bonneval qu'avait déjà données le prince de Ligne et qui ont inspiré tout récemment une romancière anglaise, lady Fullerton, a publié le *Procès du comte de Bonneval, fait et instruit par lui-même*, et trois lettres inédites adressées par lui à son frère et au duc de Richelieu.

Un travail important qui se publie simultanément avec le *Bulletin de la Société du Limousin*, quoique avec une pagination séparée, est le *Nobiliaire* dont plusieurs feuilles se trouvent jointes aux livraisons que nous venons d'analyser. Parmi les articles dont la plupart sont signés de M. l'abbé Roi-Pierrefitte, nous avons remarqué celui de la famille d'Aubusson, qui comprend les ducs de la Feuillade. La notice consacrée au fameux maréchal de ce nom, par une heureuse dérogation aux habitudes des généalogistes, donne place aux détails historiques et aux anecdotes de la vie privée. Nous sommes donc en droit d'exprimer le regret que l'auteur, au n° 25 et dernier de cette généalogie, se borne à mentionner aussi succinctement Pierre Armand, vicomte d'Aubusson, l'un des types les plus singuliers de cette noblesse économiste et libérale de la fin du dix-huitième siècle, correspondant de Turgot, seigneur haut-justicier de plus de cent clochers, comme il nous l'apprend lui-même ; mais (c'est encore lui qui parle), « très anti-féodal, très anti-fiscal et très-peu courtisan. » Il est auteur d'un recueil assez rare d'opuscules économiques et politiques dont plusieurs avaient paru séparément et en divers lieux, de 1773 à 1790, et qui, dans quelques exemplaires reliés à l'usage de la famille et de quelques amis, porte au dos le titre : *Albuconiana*. C'est là qu'on rencontre la plupart des faits et des idées que je viens d'indiquer et dont j'aurais voulu retrouver au moins quelque mention dans le *Nobiliaire du Limousin*.

RATHERY.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 juillet.

Bulletin n° 28 de la Société archéologique de l'Orléanais. Troisième et quatrième trimestres de 1857. — Ce cahier, bien que la lecture en soit fort intéressante, ne peut cependant fournir matière à une véritable analyse, car il ne contient que trois articles de quelque étendue. Le reste de l'espace est occupé par des nouvelles archéologiques et par les procès-verbaux des séances. L'un de ces articles, le seul dont le sujet rentre complétement dans le cadre des études de la section, est dû à M. de Torquat. C'est un rapport sur la crypte de l'église Saint-Aignan, à Orléans, à l'occasion des travaux de déblai opérés en 1857. Si cette opération, exécutée par les ordres de M. le maire d'Orléans, sur la demande de la Société archéologique de l'Orléanais, n'a pas procuré pour le musée de la ville de découvertes aussi importantes qu'on avait pu l'espérer, elle a eu du moins un résultat très-sérieux, celui de permettre de se rendre compte de l'état primitif de cet antique édifice. La crypte de Saint-Aignan, comme nous l'apprend M. de Torquat dans son excellent travail, se compose d'un martyrium, d'une nef avec bas-côtés, de sept chapelles absidales, de deux couloirs et d'un déambulatoire. Elle appartenait à l'église que le roi Robert, né et baptisé à Orléans, fit élever en l'honneur de Saint-Aignan, et dont la dédicace eut lieu en 1029. On croit que le martyrium est antérieur à la crypte et qu'il reçut les restes de saint Aignan qui y furent transportés dans le cinquième siècle.

Au quinzième siècle, lorsque Louis XI fit construire l'église actuelle, on engloba la crypte, seule partie conservée de la basilique du roi Robert, dans la nouvelle collégiale. Vers la première moitié du dix-huitième siècle, les chanoines pensèrent à se faire inhumer dans la crypte; dix-neuf épitaphes latines sur ardoise sont fixées le long des murs. On en trouvera la liste dans le rapport de M. de Torquat, qui conclut en posant cette question qu'il laisse à résoudre aux architectes ; « Serait-il possible de rétablir la crypte de Saint-Aignan dans son état primitif? »

En attendant, le zélé antiquaire ajoute que, s'il y a du danger à rendre aux piliers de la nef leur forme première, l'on pourrait sans inconvénient rouvrir les chapelles qui ne supportent que le déambulatoire supérieur.

Le second article est une spirituelle *Esquisse sur la Tour*, par M. Pillon, dans lequel l'auteur fait une rapide histoire des tours de

Digitized by Google

la féodalité. Le troisième est l'analyse du savant ouvrage de M. J. Dumesnil, intitulé *Histoire des plus célèbres amateurs français*. Dans les comptes rendus des séances, je remarque un Mémoire de M. Du uis sur la découverte faite à Riguères (Loiret) d'un théâtre romain. Ce travail sera imprimé dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

CHABOUILLET.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 19 juillet.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. — Tome I et tome II. — *Note de M. Béraud sur la maladie des arbres des promenades publiques.* — Nous trouvons dans le numéro 2 du tome Ier des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, une note de M. Béraud, son secrétaire, pleine d'actualité et d'intérêt sur la maladie dont sont atteints les arbres de nos promenades publiques. En présence d'une mortalité tout exceptionnelle qui menace d'anéantir en peu d'années tant de beaux arbres dans toute leur vigueur, la science a recherché la cause de cette destruction prématurée et proposé, depuis de longues années, différents moyens dont aucun jusqu'à présent n'a donné de résultats incontestables.

M. Béraud s'est demandé si l'on n'avait pas, prenant l'effet pour la cause, dans la solution du problème, perdu de vue la source du mal pour ne s'attaquer qu'au mal lui-même qu'on ne peut détruire puisqu'il renaît sans cesse; par des expériences directes il a résolu affirmativement la question : la maladie n'a jamais été attaquée à son origine, mais seulement dans ses effets.

L'orme est l'arbre que l'on choisit de préférence pour border les routes et abriter les quinconces des promenades. Il est vigoureux et d'une forme élégante; il garde longtemps son feuillage qu'il prend un des premiers au printemps; il résiste aux plus grands vents et aux plus fortes gelées de nos climats; et, s'il est un peu long à croître, son existence est par compensation de plusieurs siècles. Un grand nombre de ceux des environs de Paris datent encore de François Ier. Mais il a, dans la classe des insectes, deux ennemis infatigables qui, l'attaquant sans relâche, n'en font, du moins en apparence, que trop souvent leur victime. Ce sont le *scolyte* et le

Digitized by Google

cessus. M. Béraud ne s'est occupé que du premier dont au reste les ravages semblent plus redoutables que ceux du second. Le scolyte de l'orme, *scolyte destructeur*, est un petit coléoptère noir, brillant et ponctué. Il a de fortes mandibules, les élytres et les pattes marrons, la tête couverte de poils jaune foncé. Très-abondants aux environs de Paris, ces insectes s'établissent sur l'orme par légions nombreuses, creusant dans les rides de l'écorce superficielle de petites cavités pour y pondre leurs œufs, qu'ils abritent sous une couche de détritus ligneux agglutinée au moyen d'une liqueur qu'ils sécrètent. Il font par an deux ou trois pontes, chacune de 60 ou 80 œufs qui éclosent quinze jours après, excepté la dernière qui passe l'hiver pour ne donner qu'au printemps naissance à des larves. Les larves de scolyte, molles mais à mâchoires puissantes, achèvent de pénétrer sous l'écorce, atteignent les dernières couches corticales sans pénétrer au delà du *liber* et voyageant ensuite verticalement à la surface de ce dernier, se nourrissant non du cambium fluide mais de cette matière déjà solide et commençant à s'organiser. C'est à cette profondeur et dans cette région de l'arbre qu'elles creusent des galeries du diamètre de leur corps et forment, sous la première écorce, un joli travail vermiculé d'autant plus compact et pressé qu'elles sont plus nombreuses. Avant de se transformer, la larve se rapproche de l'écorce superficielle afin qu'en sortant de sa chrysalide, l'insecte parfait n'ait plus que quelques coup de mandibules à donner pour se trouver libre. Par ces attaques, d'année en année plus considérables, l'écorce se trouve promptement séparée de l'aubier, elle se pourrit et tombe en poussière par grandes plaques.

En dévorant le cambium à peine organisé, le scolyte prive l'arbre de la substance au moyen de laquelle ses différentes parties se renouvellent, la végétation rétrograde, les branches supérieures périssent les premières, les dernières parties de l'écorce tombent en lambeaux, et aussitôt, sur l'orme définitivement frappé de mort, viennent s'abattre des légions d insectes xilaphages qui en s'attaquant au bois lui-même, soit pour se nourrir, soit pour s'abriter, lui portent le dernier coup.

Nous laisserons l'auteur décrire lui-même l'observation qu'il a faite l'année dernière sur deux ormes placés à quelques mètres l'un de l'autre et dans des conditions de végétation jusqu'alors identiques.

« Je possédais deux ormes âgés de 70 à 80 ans, également vi-
« goureux, plantés aux deux côtés d'une barrière, et distants de
« deux mètres d'un fossé à demi comblé, en partie rempli d'eau

Digitized by Google

« pendant six mois et dans lequel l'un d'eux, celui du nord, avait « étendu ses racines qui le franchissaient même pour aller trouver « au delà une pelouse fraîche.

« Ayant, par suite d'un nivellement, abaissé le sol d'un demi- « mètre, je laissai au pied de chaque arbre un banc de gazon circu- « laire pour protéger les racines superficielles. Toutefois l'orme du « nord, le plus vigoureux des deux, eut trois grosses racines de 25 « à 40 centimètres de diamètre, coupées à 80 centimètres de lon- « gueur. Il perdit, en outre, toutes celles qui garnissaient le fossé « et celles qui le dépassaient ; cet arbre seul eut donc à souffrir. « Aussi, dès le printemps qui suivit, il ne se feuilla que lentement ; « plusieurs de ses hautes branches ne poussèrent même pas.

« L'année suivante, cet état de langueur continua et ce fut alors « que le scolyte fit son apparition. Une partie de l'écorce du tronc, « celle de deux grosses branches perpendiculaires tombèrent en « lambeaux vers l'automne. Il n'y eut à persister dans l'écorce du « tronc que trois lanières étroites, correspondant aux bifurcations « des grosses racines amputées et qui étaient alimentées par les « racines pivotantes ou inférieures restées intactes. Ainsi réduite, « la séve put suffire à l'entretien de ces trois lanières et s'y con- « centrer de telle sorte que le scolyte n'y put pénétrer.

« Cependant, le fossé qui avait été creusé, se trouvant constam- « ment rempli d'eau, porta une nourriture nouvelle aux racines « profondes de l'arbre qui purent se développer et réparer les « pertes qu'il avait souffertes dans son chevelu. La séve recouvra « son abondance, les lanières furent bientôt insuffisante à la conte- « nir, un immense travail de bourgeonnement d'écorce se manifesta « autour de toutes les parties dénudées et à peine eut-il commencé, « que le scolyte disparut de toutes les parties de l'arbre devant les « progrès que faisait la séve.

« J'ajouterai, comme complément de cette observation, que l'au- « tre ormeau, bien que situé à 6 mètres seulement de l'arbre ma- « lade, mais qui n'avait pas subi d'amputation, fut respecté par les « scolytes. Ainsi donc, lorsque ce n'est pas la vieillesse qui appelle « le scolyte, ce doit être une cause qui amène une perturbation et « une diminution dans la production de la séve. »

Nous partageons entièrement à cet égard l'opinion de M. Bérand. Le scolyte n'est pas la cause de la ruine des ormes de nos promenades, mais simplement une des dernières phases qui précèdent leur mort.

Dans l'ordre de phénomènes qui nous occupe, la nature semble

Digitized by Google

avoir donné aux insectes deux missions bien distinctes : la première, d'attaquer et de détruire en pleine vie les végétaux dont la trop grande abondance constituerait peut-être sans cela un défaut d'harmonie ; la seconde, de faire disparaître au plus vite, afin de les convertir en humus, les matériaux constitutifs des plantes mortes ou prêtes à mourir. Les scolytes sont destinés à cette dernière fonction. Quand l'arbre dépérit ; quand par vieillesse ou sous l'influence de causes morbides, l'action de la vie se ralentit ; quand le *cambium*, le *latex*, la séve ne circulent plus avec activité dans ses différents tissus, l'arbre est propre à la nourriture et au logement du scolyte qui en achève alors la ruine en un temps très-court. Chargé, avec le concours d'autres insectes xilophages, de déblayer le terrain pour une végétation nouvelle, il n'est pas un ennemi mais un aide. Effet et non pas cause, il signale l'état maladif de l'orme et ne le détermine pas : il est donc inutile de s'en prendre exclusivement à lui.

Nous avons vu avec peine ce travail long et coûteux de décortication s'accomplir sur un grand nombre d'ormes des Champs Élysées du bois de Boulogne et de nos promenades comme on l'avait pratiqué sans succès en Allemagne dès l'année 1665. En attaquant simplement l'insecte dont la mission est peut-être de nous avertir que la séve ne circule plus avec assez de vigueur pour l'entretien de la vie et l'accroissement du végétal, on a donc à notre sens accompli un travail sans utilité. Essayer d'abord, après avoir recherché la cause de la maladie, de rendre à la santé par des moyens prophylactiques nos arbres moribonds nous eut paru plus rationnel. Plusieurs causes dont il est aisé de se rendre compte déterminent, avant l'âge, la mort des arbres servant à l'ornement des villes. Quand ils sont plantés sur les promenades, la terre qui les entoure, incessamment foulée par les passants, cesse peu à peu d'être perméable, l'eau coule à la surface sans jamais pénétrer à l'intérieur et le sol, bientôt desséché à une grande profondeur, ne fournit plus au chevelu des racines l'humidité nécessaire à l'entretien de la vie dans les branches. La séve, trop dense pour circuler librement dans les canaux d'ascension, se ralentit, le cambium se coagule et s'organise avant d'avoir pénétré dans les rameaux supérieurs, l'arbre cesse de croître. Il entre dans la période d'une vieillesse anticipée ; en même temps, la poussière, les débris charbonneux, les corps gras volatils, transportés dans une atmosphère chargée des produits légers de tant d'usines, se déposent et se condensent à la surface des feuilles pour gêner les fonctions de la respiration. Ajoutons que dans les villes où le rayonnement nocturne est insensible à cause de la chaleur que conservent tant de

Digitized by Google

pierres accumulées, il n'y a pas de rosée, et nous aurons déterminé l'ensemble des influences morbides qui agissent d'une manière si funeste sur la santé des arbres plantés au milieu de nous. Epuisé de sécheresse et asphyxié en même temps, après avoir cessé de croître, l'arbre meurt d'abord à son sommet. C'est alors qu'il est mûr pour le scolyte qui l'envahit et l'achève.

Dans un travail que fit Vauquelin sur l'importance de la séve de l'orme, nous avons été frappé de ce passage: « Si la pesanteur spécifique de la séve de l'orme, dit-il, exprimait exactement la quantité de matière qu'elle contient, il s'en suivrait qu'il passerait « dans les vaisseaux de l'orme 1,626 myriagrammes d'eau pour la « formation de 4,877 myriagrammes de bois, et qu'un arbre qui « péserait 48,755 myriagrammes aurait pompé dans la terre et « exhalé ensuite dans l'atmosphère 16,260 myriagrammes d'eau; « enfin qu'un orme, qui aurait augmenté de 2,439 myriagrammes « dans les six ou sept mois que dure la végétation, aurait absorbé « 813 myriagrammes d'eau, ce qui est énorme. » Considérons ces chiffres comme exagérés; réduisons-les seulement de la moitié et voyons si, dans l'état d'imperméabilité presque absolue ou sont aujourd'hui nos promenades, les arbres peuvent puiser dans le sol l'eau nécessaire à l'ascension de la séve et aux autres fonctions vitales.

Il tombe en moyenne, à Paris, 50 centimètres d'eau par année, dont le tiers environ pendant la saison du travail de la séve. En estimant à 5 mètres superficiels la place occupée par les racines d'un orme adulte de taille ordinaire, on trouve que cette surface reçoit environ pour sa part 833 litres d'eau. Sur la terre foulée de nos promenades, avec le pavage, le mac-adam, l'asphalte, le granit dont on les embellit en calculant si bien les pentes pour l'écoulement de la pluie, ne serons-nous pas trop généreux en admettant qu'un dixième au plus de cette eau se trouve réellement absorbé? C'est donc, même en réduisant de moitié le chiffre reconnu par Vauquelin, un déficit annuel de 320 litres au préjudice de l'arbre qui, réduit ainsi à 80 litres au lieu de 400, admis au moins comme nécessaires, non pour le faire croître, mais seulement pour l'empêcher de mourir, ne peut, on en conviendra, fournir une longue et brillante carrière.

Et l'on s'étonne que nos arbres dépérissent. La décortication ne les sauvera pas.

En signalant une partie du mal, M. Béraud n'a indiqué en même temps qu'une partie du remède. Il ne suffira pas d'un arrosement des racines, comme il l'indique; il faudra, en outre, de temps en

Digitized by Google

temps, par des pluies artificielles appliquées au moyen de pompes, débarrasser les feuilles des arbres de l'enduit pulvérulent et compact qui, en oblitérant les staminates, gênent sa respiration. En supprimant sur nos routes et nos promenades ces fossés recevant entre chaque arbre les eaux pluviales des chaussées construites en dos d'âne, sans doute on a bien fait au point de vue de la propreté; mais il faut les remplacer par un système de drains qui, établis sous le sol aux pieds des arbres, puissent contenir de l'eau presque en permanence pour y entretenir l'humidité que la constitution du terrain se refuse à leur donner. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'avec un régime prophylactique simple et bien entendu, on ne tarderait pas, sans avoir recours à une opération moins utile que dangereuse, à faire disparaître l'insecte auquel on paraît attribuer tout le mal, bien qu'il semble seulement destiné à nous en avertir. En combinant l'arrosement permanent avec des irrigations supérieures destinées à laver les feuilles des corps étrangers qui en gênent les fonctions et à obvier en même temps au malaise que cause aussi l'absence de rosée, les arbres reprendront leur vigueur, la séve et le cambium leur fluidité, et comme la larve du scolyte respirant par des trachées ne saurait vivre dans un milieu liquide, elle périra d'elle-même, et l'insecte prévoyant se gardera bien d'appliquer ses œufs sur un orme assez vigoureux pour asphixier sa progéniture.

Quant aux cossus (*cossus Ligni perda*) dont M. Béraud ne s'est pas occupé, c'est la chenille d'un papillon nocturne du genre Bombyx. Sa longueur est de sept ou huit centimètres. D'un rouge sanguin en dessus, jaunâtre en dessous, cette larve perce, à l'aide de très-fortes mandibules et d'une liqueur dissolvante qu'elle sécrète, des galeries de la circonférence vers le centre, à travers l'aubier des ormes. Elle détruit le tissu organisé en même temps qu'elle se nourrit de la séve, et, rentrant dans la première famille d'insectes que nous avons signalée, serait réellement préjudiciable aux ormes si elle l'envahissait aussi fréquemment que le scolyte. Mais, préférant le demi-jour à la grande lumière, elle attaque plus volontiers les arbres en futaie que ceux isolés sur les routes ou sur les promenades. Aussi n'a-t-elle pas jusqu'à présent occasionné de dégâts vraiment sérieux. Bien qu'on ait signalé sa présence, il y a quelques années, sur une grande partie des arbres des boulevards extérieurs, le cossus n'a pas fait de victimes. Il suffit d'un hiver sec et froid pour en détruire le plus grand nombre, et le papillon qui est nocturne vient se brûler en

Digitized by Google

quantité considérable aux becs de gaz et aux lumières dont les boulevards et les maisons sont éclairés. Il serait d'ailleurs possible d'arrêter dans sa source le développement de cet insecte en enlevant de l'écorce, en temps opportun, les œufs de cossus qui ne sont jamais déposés à une grande hauteur.

Nous avons lu aussi avec un grand intérêt, dans le deuxième volume de la Société académique de Maine-et-Loire, un Mémoire de M. Alfred Riche, docteur ès sciences, sur un nouveau procédé de préparation de l'eau oxygénée. La méthode employée par l'auteur, à la fois plus simple et plus économique que les précédentes, permettra peut-être de trouver à la belle découverte du baron Thénard des applications heureuses et inattendues. Le même volume contient aussi la description d'un mode de traitement de la vigne malade, par M. Charles Drouard, qui propose la destruction de l'oïdium par des lotions acides. Ce traitement, qui doit réussir en petit, nous paraît d'une application moins économique en grand que le soufrage, sur lequel il ne présente point d'avantages.

BERTSCH.

Digitized by Google

LIVRES

MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

FRANCE.

Académie de Macon. — Société éduenne. — Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — *Manuel du bibliophile lyonnais*, etc.

La circonscription du rectorat de Lyon comprend une des parties de la France les plus riches et les plus éclairées. Elle renferme les deux plus anciennes capitales romaines, Lyon et Autun, et les deux centres industriels les plus puissants aujourd'hui, Lyon et Saint-Etienne. Elle compte sept Sociétés savantes, savoir : deux Académies à Lyon et à Mâçon, cinq Sociétés à Saint-Etienne, à Bourg, à Autun, à Chalon-sur-Saône et à Nantua.

L'histoire locale, l'étude ou la conservation des monuments qui lui appartiennent, sont le principal objet des travaux de ces Académies et de ces Sociétés. Deux d'entre elles, celle de Châlon et d'Autun, se sont vouées d'une manière exclusive à la recherche des antiquités. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, qui a un but très-général et un caractère encyclopédique, a constitué l'année dernière dans son sein un comité spécial pour les études d'histoire et d'archéologie à Lyon et dans le rayon environnant.

Il importe d'observer que la contrée qui s'étend de la colonie de Planeus à l'ancienne capitale des Eduens, a peu de rivale en France pour son antiquité et pour l'importance des événements dont elle a été le théâtre : son histoire locale est ainsi liée d'une manière très-

Digitized by Google

étroite à notre histoire générale. Depuis qu'Artaud a donné à Lyon, il y a un peu plus de cinquante ans, le véritable signal du réveil des études archéologiques, des explorations actives ont été entreprises de toutes parts, des monuments anciens ont été préservés contre les chances de destruction, quelques-uns même restaurés; des musées ont été fondés qui réunissent un grand nombre de médailles, d'objets d'art et d'antiquités de toute nature ; une partie de ces antiquités a été décrite soigneusement. De magnifiques ouvrages archéologiques ont été publiés à Lyon depuis Artaud jusqu'à MM. de Boissieu et Chenavard. La Société Eduenne a fait paraître de son côté plus de douze volumes, et celle de Chalon ajoute à la valeur de ses Mémoires par le luxe tout à fait remarquable de ses planches. Des imprimeurs qui sont des artistes, MM. Louis Perrin et Dejussieu, ont associé leurs noms aux travaux des historiens et des archéologues auxquels ils ont prêté le concours de leur savoir et de leur goût.

Déjà l'antiquité romaine a été explorée avec autant d'habileté que de persévérance. L'œuvre est moins avancée en ce qui touche une autre antiquité, celle du moyen âge, dont le champ aussi varié, et aussi fécond, est plus vaste encore. Cependant l'attention se porte aujourd'hui de ce côté, et il n'est pas douteux que cette partie de l'archéologie lyonnaise et bourguignonne sur laquelle on peut déjà citer des travaux pleins d'intérêt, ne devienne bientôt aussi riche que son aînée.

Voici, par ordre de matières, le compte rendu des dernières publications de ces Sociétés.

Géographie. — L'étude de la géographie historique et la recherche des anciennes circonscriptions territoriales sont considérées aujourd'hui, et à bon droit, comme présentant un intérêt de premier ordre. Les grands travaux de d'Anville et de Walckenaer, avec toute leur supériorité, ont le tort de n'avoir pas été faits sur les lieux mêmes, et se bornent à la géographie des temps romains ; ils sont donc insuffisants et incomplets. Ce genre d'études est aussi un de ceux qui conviennent d'une manière toute particulière aux Sociétés locales, et pour lesquelles elles sont appelées à rendre les services les plus utiles.

La Société éduenne a publié, en 1856, un ouvrage fort remarquable de géographie historique. L'auteur, M. Bulliot, déjà connu par une histoire de l'abbaye de Saint-Martin et une notice sur le mont Beuvray, a étudié le système défensif des Romains dans le pays éduen, c'est une étude curieuse, plus vaste que le titre ne

Digitized by Google

semblerait l'indiquer et que l'Institut a jugé digne d'une mention honorable.

La topographie du pays éduen, sa situation et sa configuration particulières ont exercé la plus grande influence sur ses destinées historiques. Placé à peu près au centre de la Gaule et maître des plus grandes voies de communication qui s'y trouvent, les vallées de la Saône et de la Loire, ce pays était d'un accès intérieur difficile et présentait au contraire de grandes ressources pour la défense. Les côtes de la Bourgogne et du Morvan, longtemps couvertes d'anciennes forêts, renfermaient beaucoup de lieux forts, au milieu desquels le mont Beuvray s'élevait comme une citadelle. Les Eduens, qui étaient alliés de Rome et entretenaient avec elle des rapports fréquents avant César, exercèrent, grâce à cette position, un patronage très-direct sur les peuples gaulois qui les avoisinaient, et une influence moins directe sans doute, mais très-réelle encore, sur une partie de la Gaule chevelue. Les Romains tirèrent le même parti de la position d'Autun, position centrale et dominant également les communications du nord et du midi, position éminemment stratégique, et d'où ils pouvaient se tenir à portée de leur frontière du Rhin.

M. Bulliot a décrit avec le plus grand soin tous les points stratégiques, noté chaque trace d'enceintes, de fortifications ou d'établissements militaires, reconnu les voies qui servaient à les relier. Une telle étude jette naturellement beaucoup de jour sur la période romaine de notre histoire, et principalement sur le troisième et le quatrième siècle, pendant lesquels Autun fut quelque temps la capitale des Gaules, et le pays éduen eut à repousser les invasions fréquentes des barbares. M. Bulliot a montré encore comment l'histoire militaire du moyen âge était la continuation de l'histoire militaire des Romains, et comment les institutions féodales avaient leur principe dans le fait de l'assignation de certaines terres à l'entretien des camps et des armées, fait qui date du commencement même de l'Empire. Cette partie de l'ouvrage est la plus intéressante; on y voit des preuves remarquables du peu de changement apporté par l'établissement des dynasties germaniques au cinquième siècle dans l'état du pays; on se rend compte de ce qu'était cette alliance étroite, de l'agriculture et de la guerre, qui s'est perpétuée jusqu'à une époque bien plus récente; on comprend ce que pouvaient être l'aspect des campagnes et la condition de leurs habitants.

L'ouvrage de M. Bulliot fait aussi connaître l'origine de beaucoup

Digitized by Google

de noms de localités, et celle d'une partie de la population du Morvan, de la Bourgogne et du Charolais. Il explique d'anciens usages qui se sont conservés jusqu'à nous, par la raison, dit l'auteur, « que si les paysans apprennent peu, ils n'oublient guère. » On pourrait ici contester quelques interprétations et surtout quelques étymologies. Par exemple il est douteux que les noms dont l'origine est germanique viennent des barbares cantonnés au temps de Constantin : les terminaisons *ange* et *inge*, communes dans la Bourgogne, peuvent tout aussi bien être rapportées à l'établissement des Bourguignons au cinquième siècle. Il n'est pas sûr non plus qu'on puisse toujours distinguer l'époque des constructions défensives; les traces de fossés et d'enceintes autour de positions naturellement fortes ne donnent que des indices assez vagues, surtout lorsqu'il s'agit de simples stations, de postes dominant une route ou servant aux signaux par le feu, qui ont été la communication télégraphique la plus ordinaire à peu près jusqu'à nous. On comprend qu'ici un vaste champ est ouvert aux hypothèses. Heureusement M. Bulliot, qui soulève beaucoup de questions, agit avec une grande bonne foi, et se montre sobre d'affirmations aventurées.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône a imprimé de son côté, dans ses derniers Mémoires, une étude très-détaillée des voies romaines de la Bresse chalonnaise, par M. le docteur Gaspard, de Saint-Etienne-en-Bresse, membre correspondant. L'auteur suit pas à pas toutes les voies déjà indiquées ou connues, en notant partout les restes de fortifications qu'il rencontre, les fouilles qui ont été entreprises, les antiquités qui ont été découvertes. Le pays est rempli, en effet, de débris d'antiquités gallo-romaines. Les découvertes qu'on en a faites sur une foule de points rendaient nécessaire un complément des travaux antérieurs de Courtépée et de Rousset. Le travail de M. le docteur Gaspard est fort complet : peut-être même l'est-il trop, car l'existence de plusieurs voies par lui restituées n'est que conjecturale; la plupart ne pouvaient être que des *compendia*, de simples voies de communication dont le mode de construction était bien éloigné de ce luxe qu'on est habitué, depuis Bergier, à attribuer aux voies romaines. Quoi qu'il en soit de cette restriction que l'auteur semble admettre lui-même, il faut conclure comme lui que la création de ces chemins a changé la face d'un pays couvert avant les Romains de marais et de vastes forêts, et à travers lequel les Gaulois n'avaient à peu près aucune route. Quant aux antiquités celtiques qu'on y rencontre, il y en a peu qui soient vraiment antérieures à l'époque romaine, et

Digitized by Google

elles ne se trouvent guère que dans les vallées de la Saône, du Doubs et de la Seille, ou près de Lons-le-Saulnier.

M. Daigueperse, membre de l'Académie de Lyon, s'occupe en ce moment de recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à cette ville, au milliaire d'Agrippa. Mais M. Daigueperse n'a encore publié qu'une notice sur l'emplacement de la ville ou plutôt de la station de Lunna, entre Lyon et Mâcon. Il avait d'abord fixé l'emplacement de cette station à Belleville : aujourd'hui la découverte de débris de constructions romaines fort étendues entre Villefranche et Saint-Georges, le porte à croire que la station de Lunna se trouvait là dans le principe, et que ce fut après un incendie qui la détruisit à la fin du troisième siècle qu'elle fut transférée à Belleville.

L'Académie de Lyon a proposé, pour l'année 1858, un prix de géographie historique du plus haut intérêt ; elle demande le tableau géographique du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, c'est-à-dire des départements actuels du Rhône et de la Loire pendant l'époque féodale, de l'an 880 à l'an 1300. Elle a tracé, à cette occasion, le plan d'une grande carte de la France au moyen âge, en exprimant le désir que des études locales, du genre de celles dont elle prenait l'initiative, fussent entreprises sur les différents points de la France.

INSTITUTIONS DU MOYEN AGE. — PUBLICATION DE DOCUMENTS.

M. de la Tour-Varan, bibliothécaire à Saint-Etienne, a commencé dans les Bulletins de la Société impériale de cette ville, la publication d'un travail qui peut être d'une grande utilité, et dont on ne saurait trop louer le plan. Ce travail, intitulé Bibliothèque forésienne, est un catalogue raisonné des ouvrages imprimés, manuscrits, chartes, titres, plans et gravures, où l'on peut étudier l'histoire du Forez. Il est divisé en neuf parties : la première est consacrée à la géographie et n'a pas encore paru tout entière. De tels catalogues sont propres à rendre les plus grands services, surtout si les notices qu'ils renferment joignent au mérite d'être courtes et précises celui de donner une juste appréciation des ouvrages qui y sont indiqués. Des catalogues spéciaux, accompagnés d'une bonne critique des sources, auront toujours, aux yeux des hommes de travail, un très-haut prix.

Mais la plus grande publication de documents historiques est sans contredit celle que M. Monfalcon, de l'Académie de Lyon, prépare en

Digitized by Google

ce moment sous le titre de *Monumenta Lugduni historica*. Ce n'est rien moins qu'un recueil complet, autant du moins qu'un tel recueil peut l'être, des documents de l'histoire de Lyon, tant des documents déjà publiés et connus que de ceux qui sont restés inédits jusqu'à ce jour, et ces derniers sont encore nombreux dans les archives lyonnaises. L'ouvrage est imprimé en grand format et avec un luxe remarquable. Plusieurs livraisons sont sous presse. Nous y signalerons particulièrement une réimpression de la loi des Bourguignons. M. Monfalcon a édité cette loi d'après le texte de Walter, qui est regardé comme le meilleur ; il y a ajouté le commentaire de Canciani et des notes empruntées à M. Peyré, de Villefranche, auteur d'une traduction de la loi, ou à M. Gaupp, professeur de droit à Breslau, auteur de l'étude la plus complète sur l'établissement des barbares dans les provinces de l'empire romain. Peut-être M. Monfalcon a-t-il eu trop de respect pour le commentaire de Canciani, qui est ancien et que les travaux modernes, entre autres ceux de M. Gaupp, ont rectifié sur bien des points. Il a sans doute pensé qu'on ne pouvait offrir trop de moyens d'étude à qui voudra refaire l'histoire des Bourguignons et connaître leurs institutions et leurs lois. En effet, les érudits trouvent là encore plus d'une difficulté historique à résoudre, et bien qu'il faille se résigner à ignorer toujours certaines choses, on peut espérer que les *Monumenta historica Lugduni* serviront à préparer quelques nouvelles découvertes. M. Canat, de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, annonce la publication prochaine d'une série de pièces inédites, relatives à l'histoire de la Bourgogne.

Histoire proprement dite. — Il ne se passe guère d'année où il ne se publie une histoire de quelque ville ou de quelque bourg des environs de Lyon. La dernière en date de ces histoires est celle de Charlieu, de M. de Sevelinges, qui a paru à Lyon en 1856, et qui a donné lieu à quelques débats entre l'auteur et MM. Auguste Bernard et de Terrebasse. Charlieu est une petite ville voisine de Roanne, où il existait une abbaye célèbre dès le neuvième siècle, et dont l'histoire peut servir à fixer les limites successives des territoires civils ou ecclésiastiques et des juridictions différentes auxquels elle a appartenu suivant les temps.

La *Revue du Lyonnais* a fait connaître cette année une histoire inédite du Beaujolais par un sieur Trollieur de la Vaupierre, conseiller au bailliage de cette province, qui vivait au dix-huitième siècle, et dédiait son livre au duc d'Orléans. Cette histoire serait fort intéressante, s'il faut croire M. Guillon, qui est l'auteur de la

Digitized by Google

notice, et qui se propose de publier quelques parties du manuscrit.

M. de Bombourg, professeur au collége de Nantua et membre de la Société d'émulation de cette ville, a examiné la légende qui attribue à saint Amand la fondation de l'abbaye de Nantua ; il montre qu'elle est controuvée, ainsi que le jugeaient les auteurs de la *Gallia Christiana*, et que la seule chose qu'on puisse affirmer au sujet de cette abbaye, c'est qu'elle existait dès le septième siècle.

Le même auteur a fait un récit intéressant et curieux de ce qui se passa en 1789 à Nantua, lorsque les cahiers des bailliages furent rédigés. La gravité des événements qui suivirent a fait oublier ou négliger les débats locaux qui précédèrent l'Assemblée constituante. Ce n'en est pas moins dans les cahiers des bailliages et dans les discussions soulevées à leur sujet, qu'on apprend mieux à connaître les véritables dispositions de l'esprit public avant la révolution. On ne peut les étudier sans regretter une fois de plus que l'entraînement révolutionnaire ait précipité ou bien plutôt détourné le cours normal de réformes reconnues urgentes, et sur lesquelles on était d'accord. C'est ainsi que l'égalité de l'impôt avait été décidée par les représentants des trois ordres de la province du Bugey.

Un fragment inédit d'une histoire de la révolution à Lyon après le 9 thermidor, par M. Morin, a donné à M. Péricaud l'occasion de faire connaître des détails pleins d'intérêt sur cette triste époque. Dans le département de l'Ain M. Jules Baux, archiviste, prépare sur Guichenon, l'historien de la Bresse, un travail considérable, dont il a publié cette année deux fragments ; l'un donnant des renseignements intéressants sur Bourg et le collége des jésuites au dix-septième siècle, l'autre analysant la correspondance de Guichenon avec Jean de Passelaigue, évêque de Belley, sur les origines et les titres de son évêché.

M. Sirand, membre, comme M. Baux, de la Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, a publié, dans les Mémoires de cette Compagnie, quelques notes sur le monastère d'Ambronay, et particulièrement sur les aumônes qui y étaient faites. Comme une partie de ces aumônes étaient régulières, elles produisaient tous les effets d'une taxe des pauvres. Il y a ceci de remarquable que la question des aumônes donna lieu, pendant le dix-septième siècle, à de très-vifs débats et même pendant le dix-huitième à des rixes violentes ; les habitants d'Ambronay se prétendaient fondés à en avoir leur part, ainsi que les véritables pauvres. M. Sirand fait aussi connaître un curieux procès, qui dura longtemps, entre l'abbaye et l'hôpital d'Ambronay : ce dernier prétendait participer à la

Digitized by Google

gestion et à la distribution des biens charitables. On regrette que M. Sirand se soit contenté d'effleurer un sujet de cette importance; rien ne serait plus intéressant que des études bien faites sur les anciens établissements charitables et l'influence qu'ils exerçaient. En revanche on ne peut qu'adopter les conclusions de l'auteur en faveur de la conservation et, la chose est possible, de la restauration du couvent d'Ambronay.

Enfin M. Guigues, archiviste à Bourg, a fait l'histoire des étangs de la Bresse, sujet auquel les grands travaux de desséchement entrepris depuis peu d'années donnent un intérêt d'actualité.

Nous devons ajouter à ces divers travaux d'histoire locale une biographie très-intéressante, publiée à Lyon cette année même, celle du célèbre confesseur de Louis XIV, le P. de la Chaise, qui appartenait à une des grandes familles du Forez. L'auteur, M. de Chantelauze, a consulté une collection de lettres originales et inédites, appartenant à la bibliothèque des jésuites de Lyon, et a su en tirer un heureux parti. En publiant les unes et en analysant les autres, il est parvenu à rétablir la vérité de quelques faits mal connus, et par conséquent à rectifier des jugements partout répétés, quoique reposant sur une base peu certaine. M. de Chantelauze a le mérite d'apprendre à ses lecteurs beaucoup de choses nouvelles, il est d'ailleurs d'une modération extrême dans ses assertions, et comme il a soin de se présenter toujours pièces en main, on ne saurait l'accuser que de timidité.

Si nous sortons de l'histoire locale, nous n'aurons à citer, en fait de travaux historiques, qu'un fragment lu à l'Académie de Lyon, par M. de Montherot sur la révolution de Suède, en 1772, qui fut, comme on sait, l'œuvre de la politique française. Cette notice tire une grande partie de son intérêt de la publication, de dépêches très-curieuses et inédites jusqu'ici, de M. de Vergennes, qui représentait la France à Stockolm.

Archéologie. — A Lyon, à Mâcon, à Chalon, à Autun l'archéologie proprement dite a été depuis quelques années fort en honneur. Lyon ne lui a fourni pourtant, en 1857, qu'un contingent restreint, quelques notices lues à l'Académie, par MM. Comarmond et Martin Daussigny, et une étude publiée par M. Vays, dans la *Revue du Lyonnais*, sur la cathédrale de Saint-Jean. M. Vays s'attache à démontrer que cette cathédrale a été construite sur un plan uniforme comprenant le mélange de deux styles différents, l'ogive et le plein cintre, et non comme on l'a quelquefois prétendu, sur deux plans successifs. Constatons du moins que si l'on a peu écrit à Lyon sur

Digitized by Google

les sujets archéologiques, en revanche on a beaucoup agi, témoins la restauration de l'église d'Ainay et celle de l'hôtel de ville, très-avancées maintenant.

Le dernier volume des Mémoires de l'Académie de Mâcon renferme deux excellents travaux d'archéologie chrétienne, dus à M. l'abbé Martigny, curé de Bâgé-le-Châtel, l'un sur l'usage des symboles dans l'Eglise primitive, et l'autre sur celui du *Flabellum* dans les anciennes liturgies. L'érudition variée et piquante de M. l'abbé Martigny est d'un heureux présage pour le développement des études archéologiques chrétiennes, que la Société éduenne a déjà contribué à ranimer autour d'elle, mais qui avaient généralement cédé le pas aux études d'archéologie profane.

M. Desjardins a publié, dans ces mêmes Mémoires de l'Académie de Mâcon, le récit archéologique d'un voyage à Parme. La plus grande richesse archéologique de Parme est la fameuse Table vellédanne ou Table alimentaire de Trajan. M. Desjardins, résumant les travaux et les discussions dont cette Table a été l'objet, présente un certain nombre de faits curieux et peu connus sur l'histoire de l'assistance publique à Rome avant le christianisme. Ces faits, à peu près ignorés ou négligés par M. Chatel et M. Schmidt, tous deux auteurs de récents ouvrages sur la charité chrétienne, seraient au besoin la matière de Mémoires importants.

M. de Surigny, membre titulaire de l'Académie de Mâcon et correspondant de celle de Chalon, a envoyé à cette dernière une notice sur quelques agrafes très-curieuses, conservées à Mâcon dans le cabinet de Mme Fèvre. Ce sont des agrafes de bronze avec damasquinure d'argent et accessoires de fer; quelques-unes remontent à l'époque mérovingienne; les deux plus remarquables offrent une représentation de la scène du prophète Daniel au milieu des lions.

Les fouilles entreprises à Saint-Jean-des-Vignes, près de Chalon, et auxquelles a présidé M. Jules Chevrier, de la Société d'archéologie chalonnaise, lui ont donné l'occasion de décrire un certain nombre de monuments d'architecture et de statuaire antiques. On y remarque entre autres découvertes, celle de tombeaux de grès où des corps étaient inhumés. Comme l'incinération n'a cessé qu'avec le paganisme, ces tombeaux ne peuvent être plus anciens que le quatrième siècle, et comme d'autre part on n'y rencontre aucune arme, ce sont évidemment des sépultures gallo-romaines et non des sépultures franques. M. Chevrier les attribue au quatrième et au cinquième siècle, quoiqu'on ne puisse rien affirmer de bien positif à ce sujet.

Digitized by Google

Nous ne pouvons quitter Chalon sans mentionner en passant les études d'archéologie égyptienne, de M. Chabas, études qui sont à coup sûr pour la province, non-seulement une grande rareté mais une exception.

La Société éduenne qui publie un volume tous les ans, vient de mettre sous presse, pour cette année 1857, les principaux Mémoires qui lui ont été adressés depuis cinq ans. L'archéologie y tient une grande place. Ainsi ce volume renferme des notices sur cinq tombes de la cathédrale d'Autun, sur des collections d'antiques et de médailles, sur la célèbre colonne de Cussy et sur le culte local de saint-Lazare. Tous ces travaux sont dus au président de la Société, M. l'abbé Devoucoux, qui était un de ses membres les plus actifs et de ses promoteurs les plus zélés, et qui vient d'être élevé au siége épiscopal d'Evreux.

Géographie. — Cette année a été signalée par deux découvertes intéressantes. A Lyon, M. Martin Daussigny a retrouvé, dans une maison de la rue Mercière, une inscription fort considérable, celle de Sabinius Aquila Timésithée, beau-père de l'empereur Gordien, inscription qui avait été lue autrefois par le P. Ménétrier et d'autres archéologues lyonnais, mais dont la place était ignorée maintenant par tout le monde, et par les propriétaires mêmes de la maison. M. Daussigny, ayant réussi à lever la couche de mortier et de ciment qui la recouvrait, a rectifié la leçon qu'en avait donné le P. Ménétrier, et qui était fautive sur plusieurs points : le nom même était mal connu. L'Académie des inscriptions a reçu communication de cette découverte, et la pierre monumentale a été placée dans le musée lapidaire de Lyon, dont elle est aujourd'hui la pièce principale, après les Tables claudiennes.

Vers le même temps M. Bernard trouvait à Feurs une table de marbre portant une inscription romaine. Cette table est un monument votif en l'honneur de C. Jullus, *princeps* de l'*ordo* des Ségusiaves. M. Bernard a décrit l'inscription, et la ville de Feurs s'est enrichie de ce nouveau monument romain.

Une pierre tumulaire moins ancienne, celle sur laquelle est gravée l'épitaphe des princes de Bourbon, petit-fils de saint Louis, blessés mortellement à la bataille de Brignais, en 1361, a été retrouvée à Lyon dans une maison du cours d'Herbouville, par M. Comarmond. Elle avait été enlevée, en 1793, de l'église des Cordeliers : elle fait partie maintenant du musée lapidaire.

Le dernier fascicule de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône comprend une étude très-complète des inscriptions antiques

Digitized by Google

de cette ville et de quelques autres de ses environs. La reproduction des inscriptions est magnifique et fait honneur à l'imprimerie chalonnaise de M. Dejussieu. Le commentaire, qui a pour auteur M. Canat, président de la Société, est fait de son côté avec un grand soin. Ce qu'on peut dire de mieux de cette publication, c'est qu'elle est pour une moitié du département de Saône-et-Loire ce qu'est pour Lyon le bel ouvrage de M. de Boissieu.

Nous avons remarqué, dans les études de M. Canat, des renseignements pleins d'intérêt sur le culte de Mercure, dont le nom se retrouve dans plusieurs localités voisines de Chalon, et sur trois inscriptions chrétiennes. D'autres inscriptions appartiennent aux monuments funéraires de soldats romains ou plutôt de Germains auxiliaires cantonnés dans le pays voisin de la Saône.

Nous devons enfin citer ici, au chapitre de l'épigraphie, un volume publié à Lyon, cette année, par l'infatigable M. Monfalcon, sous le titre de *Manuel du bibliophile lyonnais*. En effet, ce volume comprend deux parties, et l'on pourrait dire deux ouvrages en un : 1° une histoire de l'imprimerie à Lyon, avec une table alphabétique de tous les imprimeurs lyonnais jusqu'à nos jours, notice sur chacun d'eux, et catalogue de tous les ouvrages intéressants et curieux sortis de leurs presses, 2° une collection de monuments lyonnais, inscriptions ou médailles, avec des fac-similes et des notes. Ce livre, comme tous ceux que publie M. Monfalcon, se distingue par la beauté de l'impression et les figures intercalées dans le texte ; on y trouve la reproduction des marques des anciens imprimeurs lyonnais, et celle d'un certain nombre de monuments.

Bibliographie. — Le Manuel du bibliophile lyonnais nous amène à mentionner quelques réimpressions ou rééditions de livres rares. Ces livres ont toujours été très-recherchés à Lyon, qui possède des bibliothèques particulières célèbres et méritant leur célébrité. Les presses de M. Louis Perrin ont déjà produit en ce genre de véritables chefs-d'œuvre de goût. Nous avons à signaler cette année trois nouveaux volumes, les *Œuvres de Loys Papon*, poëte forézien, petite édition de luxe tirée à quelques exemplaires seulement aux frais de M. Yéméniz ; la réimpression de Gérarde de Roussillon, poëme de chevalerie et de piété, par M. Terrebasse : enfin un petit livre très-curieux, réédité comme souvenir de famille, avec l'orthographe et les caractères du dix-septième siècle, par M. de la Saussaye, recteur de l'Académie, sous le titre d'*Abbrégé de la vie et de la mort de Messire Charles de la Saussaye, docteur en théologie, chanoine de l'église de Paris, et curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, etc.

Digitized by Google

M. Allut a publié aussi, cette année, une étude biographique et critique sur le P. Ménétrier, le célèbre antiquaire et archéologue lyonnais.

Histoire littéraire. — M. le docteur Pétrequin, de l'Académie de Lyon, a publié une notice sur le *Poema medicum* découvert récemment, par M. Littré, à la Bibliothèque impériale, et dont M. Daremberg s'est fait l'éditeur. Il croit que ce manuscrit est du quatorzième siècle et non du treizième comme M. Daremberg l'a soutenu ; il y reconnaît, en effet, l'expression de théories et de faits empruntés à Arnaud de Villeneuve, médecin du pape Clément V et à d'autres contemporains de ce pape et de Philippe le Bel. M. Pétrequin a mis en lumière l'intérêt de ce poëme assez obscur et dont le style est peu poétique, mais que rend précieux la rareté des documents relatifs à la médecine du moyen âge.

M. Pétrequin a également lu, à l'Académie de Lyon et inséré dans ses Mémoires, divers fragments de littérature médicale. Il annonce une traduction des œuvres chirurgicales d'Hippocrate, qu'il croit supérieures encore à ses œuvres médicales proprement dites ; il donne le plan de cette traduction et les commentaires qui doivent l'accompagner. Un autre fragment comprend des notes critiques sur Paul d'Egine et la dernière traduction de ses œuvres.

Une traduction des Histoires de Tacite, par M. Ollivier, a paru à Lyon, cette année, et y a été fort remarquée. Elle n'est certainement inférieure à aucune des traductions de Tacite publiées jusqu'ici, et l'emporte, sur plusieurs d'entre elles, par la vigueur et l'énergie du style.

M. Bouillier, président de l'Académie de Lyon et doyen de la Faculté des lettres, a lu, à l'une des séances publiques de cette année, une notice sur l'Académie au dix-huitième siècle. Il a rappelé les titres et même les gloires de l'Académie lyonnaise, qui ouvrit ses séances par une discussion sur le cartésianisme et compta dans son sein, au siècle dernier, des mathématiciens célèbres comme le P. Béraud, des agronomes comme l'abbé Rozier, des archéologues comme le P. Colonia, des naturalistes et des voyageurs intrépides comme Poivre, des poëtes qui correspondaient avec Voltaire, des artistes comme Soufflot et de Boissieu, enfin des hommes du monde qui, comme les de Fleurieu et les Mathon de la Cour, furent en même temps des savants du premier ordre, d'habiles administrateurs, des fondateurs d'établissements charitables, des patrons pour les gens de lettres, et les plus nobles représentants de la société lyonnaise.

M. le premier président Gilardin a lu, dans ces mêmes séances

Digitized by Google

publiques, un Mémoire sur la philosophie de l'histoire, et montré combien cette science prétendue a été hypothétique jusqu'ici ; comment les systèmes des Vico, des Kerder, des Schelling, ou même des Ballanche, ne sont que des échafaudages ingénieux, mais sans solidité et incapables de résister au moindre choc d'une critique sérieuse. Sans condamner d'une manière absolue la recherche de ces systèmes, M. Gilardin s'est attaché à déterminer les limites que la philosophie ne peut franchir, lorsqu'elle entreprend de juger la marche historique de l'humanité.

L'Académie de Lyon était, dans la circonscription rectorale, la seule Société savante qui eût proposé un prix pour l'an 1857, c'était un prix de poésie. Elle avait choisi pour sujet : *Le premier puits artésien creusé dans le Sahara;* sujet très-propre à inspirer les concurrents, puisqu'il rappelait une des gloires françaises, la conquête de l'Algérie, et opposait la puissance de la civilisation à la barbarie des Arabes. L'Académie a reçu dix-sept pièces de vers, dont aucune ne lui a paru entièrement digne du prix; elle s'est félicitée cependant, par l'organe de M. Dareste, son rapporteur, du mérite de plusieurs de ces pièces, et a décerné des mentions honorables aux auteurs de trois d'entre elles, M. Lesguillon, de Paris; M. Vial, de Lyon, et M. Edmond Py, de Sorèze.

DARESTE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY. — *Institution d'une commission des recherches paléographiques et des études historiques.* — La Société académique du Puy vient de donner un exemple que la *Revue* doit s'empresser de signaler, car s'il rencontre, comme nous l'espérons, des imitateurs nombreux, la cause des études historiques locales aura bientôt accompli un de ses plus notables et de ses plus difficiles progrès. Sur le rapport, remarquable à plus d'un titre, de son zélé et savant président, M. Charles Calemard de la Fayette, la Société académique du Puy a formé dans son sein une *Commission des recherches paléographiques et des études historiques*, chargée de centraliser tous les efforts de la science historique dans la localité, et particulièrement — c'est là le caractère original de l'institution nouvelle, — de procéder à la recherche, à l'appréciation des documents historiques que renferment non-seulement les dépôts publics, mais aussi les archives privées. Les considérations présentées par M. de la Fayette à l'appui de son projet intéressent la plupart des Sociétés savantes. Avant donc d'indiquer les premiers résultats obtenus

Digitized by Google

par la commission des recherches paléographiques, résumons en quelques mots l'exposé des motifs qui a déterminé la nouvelle fondation.

Le rapporteur fait ressortir d'abord la nécessité d'exécuter le plus promptement possible, dans chaque localité, des recherches paléographiques complètes. Si l'on peut croire, en effet, que les collections publiques sont désormais à l'abri des dévastations qui, autrefois, les ont si fâcheusement entamées, on ne saurait avoir la même sécurité lorsqu'il s'agit de pièces historiques qui demeurent la propriété, souvent ignorée, dédaignée même, des particuliers.

Les exigences de la vie moderne, les changements fréquents de demeures, l'exiguïté des habitations et par-dessus tout l'indifférence, l'inertie ou l'incapacité des détenteurs amènent chaque jour la destruction irréparable de titres et documents du plus haut intérêt; les vieux parchemins sont employés quelquefois aux plus vulgaires usages, et le vandalisme de l'enfance disperse au vent les feuilles de manuscrits dont la perte ne sera peut-être jamais réparée. Quand on voit, en effet, un hasard heureux sauver, contre toute probabilité, un de ces trésors paléographiques qui deviennent la joie des érudits, ne peut-on pas se rendre compte de la quantité et de l'intérêt du grand nombre de documents qui se perdent?

Telle est la pensée première du rapport. M. de la Fayette a fait connaître ensuite les facilités qu'une commission relativement nombreuse trouverait pour mener à bonne fin ces investigations si diverses qui doivent assurer la conservation de précieux matériaux historiques. Supposez la localité la plus restreinte; un seul chercheur ne pourrait suffire à la tâche; il ne pourrait aborder tous les genres d'études, moins encore espérer toujours un favorable accueil dans toutes les familles. Chaque membre de la commission se trouvera, au contraire, en mesure d'entreprendre une étude particulière, déterminée par la spécialité même de ses travaux ordinaires et par l'accès plus ou moins facile que lui offre telle ou telle collection.

L'organisation intérieure de la commission nommée par la Société académique du Puy mérite d'être signalée comme répondant à toutes les exigences d'un travail délicat et dont une bonne méthode peut seule assurer le succès.

Cette commission est subdivisée en sections de deux ou trois membres chacune, et entre lesquelles le travail est réparti de la manière suivante :

1° Histoire générale, histoire particulière du pays, politique, administrative, municipale, etc.;

Digitized by Google

2° Histoire ecclésiastique;

3° Histoire littéraire;

4° Histoire et organisation des juridictions et magistratures, corporations, etc.

Chaque membre fait connaître à la section les documents qu'il a trouvés, ceux qu'il importerait de réunir encore, et cette mise en commun des efforts individuels, des résultats particuliers obtenus par chacun, permet à la Société tout entière, à tous les savants locaux de bénéficier, au profit de leurs études spéciales, des découvertes de tous. C'est là le résultat final des recherches de la commission. Quant au résultat immédiat, c'est la classification méthodique, l'inventaire, la transcription ou l'analyse de tout document historique, ayant une valeur quelconque. A partir du moment où il a reçu le contrôle de la commission, que le détenteur s'en dessaisisse ou non, le document a cessé d'être ignoré : sa valeur et son objet sont appréciés; il ne peut plus être entièrement perdu pour l'étude du sujet auquel il se rapporte.

Le grand avantage de ce travail consistera, dans l'avenir, pour tout auteur qui entreprendra une histoire, une monographie, etc., à trouver toutes prêtes des notices détaillées sur la plupart des documents qui touchent à son sujet et qui sont encore dans les mains des particuliers.

Nous pensons aussi avec l'honorable président de la Société du Puy qu'il y a, dans l'institution de la commission des recherches paléographiques, tout un nouvel élan donné aux études et aux recherches historiques, une nouvelle preuve de la bonne direction du mouvement intellectuel, si libre, si spontané, des centres secondaires.

Les résultats n'ont pas tardé à répondre aux justes prévisions de la Société académique. La population s'est associée au vœu de la Société par des sympathies hautement exprimées, par des communications et par des offres de communication. Des découvertes intéressantes ont déjà récompensé le zèle de la plupart des membres de la commission.

Un membre a pu, dans une curieuse analyse, comparer, d'après trois documents de statistique locale, trois *compois* des quinzième, seizième et dix-septième siècles, la configuration matérielle de la ville et la répartition, dans son sein, des diverses corporations avec le chiffre des membres de chacune de ces dernières, etc.

Un autre membre a analysé le procès-verbal, jusqu'ici inconnu, de la dernière élection d'un évêque du Puy, faite par le Chapitre.

Déjà des documents importants ont été réunis touchant :

Digitized by Google

Les léproseries;
Les fondations d'hôpitaux;
Les juridictions seigneuriales, épiscopales, etc.

Nous remarquons, parmi ces découvertes dont il ne sera pas sans intérêt de faire plus tard connaître tout le prix par quelques détails, la communication d'une copie, contemporaine de l'original, du procès-verbal de la remise faite à Louis XI de la petite figurine de Notre-Dame du Puy, que ce roi portait à son chapeau; il faut citer encore plusieurs documents lithurgiques ou littéraires, et un grand nombre de titres féodaux restés inconnus jusqu'à ce jour, et qui sont d'une importance capitale pour l'intelligence de l'organisation seigneuriale du pays. Enfin, tout récemment, on annonçait la découverte d'un monument très-rare, du *Cartulaire de l'abbaye de Chamalières.*

Nous croyons inutile de prolonger cette énumération. Il suffit d'avoir montré que les résultats ont dépassé, en fort peu de temps, les espérances de la Société académique du Puy. En félicitant cette Société qui supplée au nombre par le zèle de ses membres et la bonne direction de leurs travaux, d'une initiative qui a été si promptement couronnée de succès, nous avons la ferme espérance que le bon exemple ne sera pas perdu. La *Revue* se plaira toujours à signaler toute innovation, toute amélioration qu'elle rencontrera dans la méthode d'étude des sociétés. Constater les résultats obtenus par les Sociétés savantes, c'est beaucoup, sans doute; mais montrer une voie nouvelle à parcourir, un filon qui restait à exploiter, c'est mieux encore, et nous remercions la Société du Puy de nous en avoir fourni l'occasion.

A. Silvy.

Notice météorologique sur la ville de Poitiers. (Extrait d'un Mémoire lu aux assises de l'Institut des Provinces, tenues à Poitiers au mois de mars 1857, par *J. Trouessart*, professeur de physique à la Faculté des sciences.)

(Suite) (1).

VI. — Particularités météorologiques relatives a quelques années.

L'hiver le plus rigoureux que l'on ait éprouvé à Poitiers, de 1778 à 1819, fut celui de 1788-1789, qui étendit, comme on

(1) Voir tome IV, page 758.

Digitized by Google

sait, son influence sur toute la France et une grande partie de l'Europe. Le maximum de froid eut lieu le 31 décembre, et fut de — 16° R. = — 20° C. Dans ce mois de décembre, la moyenne température, au lever du soleil, fut de — 5°,1 ; à deux heures de l'après-midi, de — 2°,95, et, à neuf heures du soir, de — 4°,9. Les vents N., N.-E. et N.-N.-E soufflèrent pendant vingt-cinq jours. Le froid avait commencé à se faire sentir à la fin de novembre, où le thermomètre était descendu à — 6°,25 ; et, après avoir sévi presque sans interruption pendant tout le mois de décembre, il se prolongea pendant les douze premiers jours de janvier 1789 sous l'influence des mêmes vents. Cependant la température ne descendit pas au-dessous de — 13°,90. Le dégel commença le 13 janvier par les vents S.-O., qui régnèrent presque sans interruption pendant tout le reste du mois, la température ne s'abaissant qu'une seule fois au-dessous de zéro, à — 0°,2. Il en fut de même du mois de février, par suite de l'absence complète des vents de la région N.-E. Mais, comme cela est très-habituel à Poitiers, le retour de ces vents amena une reprise du froid dans la première quinzaine de mars. Ce second petit hiver fut très-court et peu rigoureux. Il y eut neuf fois de la neige, mais le froid ne s'éleva pas à plus de — 4°,5, et, dans des années très-ordinaires, le thermomètre atteint souvent un degré bien plus bas. Ce célèbre hiver fut donc moins rigoureux et moins long à Poitiers que dans beaucoup d'autres parties de la France (1). Les registres de M. de la Mazière ne constatent pas que les vignes et les arbres fruitiers aient beaucoup souffert de la gelée. Ce sont, en effet, les froids tardifs, beaucoup plus encore que les froids rigoureux, qui portent le plus grand préjudice aux plantes. Le froid, en outre, fut accompagné, à Poitiers, de dix jours de neige en décembre, de cinq en janvier, et de neuf en mars, et on connaît le rôle protecteur pour la terre de ce blanc manteau de l'hiver.

Les hivers les plus rigoureux furent ensuite : premièrement, celui de 1794-1795, où le thermomètre, en janvier, descendit à — 16°25C. ; en décembre, à — 10° ; en février, à — 5°,08. — Deuxièmement, celui de 1798-99, où le froid fut, en décembre, de — 13°. — Troisièmement, celui de 1799-1800, où le thermomètre descendit, en

(1) A Limoges, par exemple, où le thermomètre descendit à — 19° R = 23°.50 C. le 31 décembre 1788, et où depuis le 13 novembre jusqu'au 9 janvier, on compta 57 jours de froid consécutifs. (Voir *Notice des arbres et arbustes*, etc., par M. Juge de Saint-Martin. Limoges, 1790, page 264.)

Digitized by Google

décembre, à — 12°,5; en janvier, à — 10°; en février, — à 4°,25, et, en mars, à — 5°; mais le froid ne fut soutenu que pendant quinze jours, du 18 décembre au 2 janvier. — Quatrièmement, l'hiver de 1801-1802, où la température, en janvier, s'abaissa à — 15°.

Les hivers les plus doux furent, d'abord, ceux de 1790 et de 1791, dont les froids, suivant l'expression du P. Cotte, semblaient avoir été *escomptés* en 1789, et puis l'hiver de 1797-1798, dans lequel on ne compta pas un seul jour de gelée en décembre; à peine 6 en février, deux en mars, et où le thermomètre ne descendit jamais à plus de — 2°,25.

Il est quelques années, telles que 1785 et 1796, où le maximum de froid s'est fait sentir au mois de mars, et où le thermomètre, dans ce mois, est descendu à plus de — 9°. Ces froids tardifs, qui ont toujours coïncidé avec les vents secs du N.-E., ont en général provoqué des affections catarrhales assez graves, et ont beaucoup nui à la végétation.

Parmi les étés les plus chauds, il faut signaler ceux de 1778, 1793, 1803, qui furent de grands étés pour toute la France, et où la température, à Poitiers, s'éleva, en juillet, à 35° C., et même à 36°,5 en 1793. Dans l'été de 1811, signalé par M. le Dr Fuster (1), comme un des grands étés généraux de la France, la température, à Poitiers, ne s'éleva pas au-dessous de 29° C. Au contraire, l'été de 1794, que M. Fuster ne range ni dans les grands étés généraux, ni dans ceux du Nord, ni dans ceux du Midi, a été assez chaud à Poitiers, où la température s'est élevée à 35°.

L'été le moins chaud a été celui de 1816, dont la température *maxima* n'atteignit que 25° C. « Il y a même eu, au mois d'août, des nuits assez froides pour qu'on ait aperçu le matin sur les plantes de la glace» formée, sans doute, par le rayonnement nocturne. — « La vigne a beaucoup souffert; la récolte du blé a été retardée; le grain n'a pas complétement mûri. Le vin a presque complétement manqué et a été de mauvaise qualité. » Nous relevons avec soin les observations de M. de la Mazière relatives à l'agriculture, qui, malheureusement, sont trop courtes et trop rares.

Quant aux années de grandes sécheresses et aux années de grandes pluies, nous rappellerons ce que nous avons déjà dit, que la sécheresse et l'humidité d'une année ne se font guère sentir d'une manière fâcheuse pour les plantes et pour les animaux que par les grandes variations des pluies de l'été, surtout quand elles sont ac-

(1) Du climat de la France.

Digitized by Google

compagnées d'une variation, dans le même sens, des pluies du printemps ou de l'automne.

L'année 1803 a été pour toute la France d'une grande sécheresse. A Poitiers, le nombre des jours de pluie ne fut que de six dans les trois mois de juin, de juillet et d'août, et la quantité totale de la pluie recueillie dans ces trois mois ne fut que de 26 millimètres au lieu de 124 millimètres; et dans les huit mois qui embrassent la période la plus importante pour la végétation, de mars à octobre inclusivement, il n'y eut que 177 millimètres de pluie au lieu de 370 millimètres, c'est-à-dire moins de la moitié de la quantité moyenne. On observa, comme d'ordinaire, la prédominance des vents N.-E. pendant cette grande sécheresse. M. de la Mazière constate qu'elle nuisit beaucoup à la récolte et provoqua beaucoup de maladies, surtout des éruptions cutanées.

Les années les plus pluvieuses furent 1788, 1811, 1816 et 1781 : variatiation fréquente des vents, prédominance des vents S.-O. sur les vents N.-E., dont les deux courants alternatifs sont souvent traversés par les vents N.-O. et S.-E., voilà cè qui caractérise ces années pluvieuses. Constance dans les vents, prédominance des vents N.-E. sur les vents S.-O; très-peu de vents S.-E. et N.-O. venant à la traverse de ces deux grands courants; tels sont, au contraire, les caractères des années de sécheresse. Lorsque nous nous exprimons ainsi sur les vents N.-O. et S.-E., nous parlons selon le langage qui convient aux phénomènes apparents; car on sait aujourd hui, d'après la théorie la plus généralement reçue par les météorologistes, que ces vents, qui sont les plus variables, ne sont autre chose que le résultat des tourbillons qui se forment au moment de la rencontre des deux grands courants atmosphériques, le courant polaire et le courant équatorial, lesquels, par suite du mouvement de rotation de la terre, donnent lieu aux vents les plus constants alternant dans notre zone tempérée : le vent S.-O., chaud et humide, venant des régions équatoriales, et le vent N.-E., sec et froid, venant des régions polaires. Ces courants généraux sont d'ailleurs plus ou moins modifiés par l'air chaud et humide qu'amène, sur les côtes occidentales du nord de l'Europe, le courant marin si connu des navigateurs sous le nom de *Gulf-Stream.*

Puisque nous avons été amené à signaler l'influence si différente des vents S.-O. et N.-E. sur la température et l'humidité dans les lieux où ils soufflent, faisons aussi remarquer que, non-seulement les premiers sont plus chauds et plus humides, mais encore que, pour notre France occidentale, ces vents soufflent de l'océan Atlantique

Digitized by Google

vers le centre du continent; que, par conséquent, ils s'élèvent de plus en plus au-dessus du niveau des mers. La vapeur qu'ils contiennent doit donc se refroidir par l'effet de la dilatation qu'amène la diminution de pression, et elle approche ainsi davantage du point de saturation. On comprend par là pourquoi les vents S.-O., dans nos pays, sont généralement pluvieux. Au contraire, les vents N.-E., froids et secs, descendent la pente de la partie occidentale du continent au moment où ils nous arrivent : ils se compriment et se réchauffent; par suite, la vapeur qu'ils renferment s'éloigne de plus en plus de son point de saturation : ils peuvent même en absorber une nouvelle quantité, et, provoquant ainsi une plus grande évaporation, ils doivent produire du froid et de la sécheresse dans nos régions tempérées lorsqu'ils les traversent et qu'ils y règnent plusieurs jours. Leur rencontre avec les vents S.-O. amène naturellement des brouillards, des nuages et de la pluie. Il peut même arriver, en hiver, que le vent S.-O., succédant à un long règne du N.-E., *provoque momentanément un froid plus vif;* car les premières couches atmosphériques que refoule ce vent sont encore très-froides et n'appartiennent point en propre au courant S.-O. En repassant sur nos contrées, ces couches d'air remontent une pente; elles se dilatent et doivent se refroidir encore davantage, et par suite abaisser la température du lieu jusqu'à ce qu'arrive l'air du courant équatorial. C'est ce qu'on a parfaitement observé dans l'hiver de 1788-1789. A Poitiers, comme à Limoges, le plus grand froid eut lieu le 31 décembre, par un vent sud succédant au vent nord. A Poitiers, par des vents N. et N.-E., la température n'était le 30 au soir que de 16°25. Dans la nuit, le vent change, il tourne au sud : au lever du soleil, la température était de — 20°, de — 8°75 à 2 heures et de — 20° à 9 heures du soir. Le lendemain, 1er janvier, la température, à deux heures, était remontée à — + 2°. Mais le froid reprit les jours suivants, par suite du changement de vent. A Limoges : « Le 30 décem-« bre, le thermomètre au mercure était à 14° R (— 17°05 C.)..... Le « 31, il descendit au 19° (— 23°75 C.) : plus bas par conséquent « qu'on l'eût observé jusqu'alors dans notre latitude qui est de 45° « (45°49') et à notre élévation qui est de 230 toises au-dessus du ni-« veau des mers » (seulement de 287 mètres, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*). « L'air était tellement chargé de parties con-« gelantes, qu'à peine on pouvait respirer. *On a remarqué que le « vent soufflait ce jour-là du midi; il succéda au vent du nord*, qui « avait chassé de ce côté (le midi) toutes les vapeurs glaciales que « le vent de ce rumb nous ramena ensuite. Pareille observation « avait été faite en 1709 et en 1783.

Digitized by Google

« Le 1er janvier de 1789, sur les deux heures après midi, le froid « discontinua et reprit le 2 au matin (1). »

Après cette petite excursion dans le domaine de la théorie météorologique, nous revenons aux faits.

Les années diverses ne sont pas seulement caractérisées météorologiquement par le grand froid ou le grand chaud, par la sécheresse ou l'humidité, mais encore parce que le docteur Fuster appelle les grandes vicissitudes, c'est-à-dire par les changements brusques et anormaux de ces conditions atmosphériques, ainsi que par les grandes tempêtes et les grands orages. Nous y réunirons tous les autres phénomènes exceptionnels.

Parmi les années comprises dans la période des observations de M. de La Mazière, M. le docteur Fuster signale comme années à grandes vicissitudes générales pour la France : 1778, 1780, 1784, 1785, 1788, 1789 à 1793, 1793, 1797, 1803.

L'année 1778 est remarquable par la fréquence des orages et surtout par celui qui fit de grands ravages, le 21 janvier, particulièrement en Normandie. A cette même date du 21 janvier, au lever du soleil, par un vent S.-O., puis O., je trouve relaté dans le registre de M. de La Mazière « un grand vent, de la pluie et du ton- « nerre. » La même année, on compte à Poitiers, par extraordinaire, sept fois du tonnerre en avril.

L'année 1780 fut caractérisée à Poitiers par quelques faits exceptionnels. Le 2 du mois de mai, entre trois et quatre heures du matin, on éprouva un tremblement de terre assez vif. C'est le seul dont il soit fait mention dans cette période de 1774 à 1819. Cette même année, le 28 juillet et le 25 novembre, on observa deux magnifiques aurores boréales. Il y eut vingt-six fois du tonnerre, dont onze fois dans le mois d'août, avec sept jours d'éclairs de chaleur : « Le mois « d'août, » dit notre observateur, « dont la température a été chaude « et humide la majeure partie du mois, chaude et sèche sur la fin, « a été des plus orageux. Il s'est passé peu de jours sans qu'il y ait eu « du tonnerre et de la grêle dans quelques lieux circonvoisins, ce « qui a porté un préjudice considérable à la récolte du vin et aux « *batteries* (battage du blé). »

Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, dans cette même année 1780, et ce qui ne paraît pas s'être reproduit depuis, c'est l'ar-

(1) *Notice des arbres et des arbustes qui croissent naturellement ou qui peuvent être élevés en pleine terre, dans le Limousin*, par M. Juge de Saint-Martin, Limoges, 1790, page 265.

Digitized by Google

rivée, on ne sait d'où, d'une multitude de chenilles, qui, en avril et en juillet, couvrirent les toits des maisons et le pavé des rues, remplirent les greniers et les gouttières, sans qu'on les ait vues ni dans l'un ni dans l'autre temps sur les arbres ou les plantes potagères. Je laisse parler M. de La Mazière :

« Mois d'avril : Les toits des maisons ont été tellement couverts « de chenilles que les greniers en étaient remplis ; les chenaux en « étaient également farcis, ce qui a engagé les membres de la Fa- « culté (de médecine) à s'assembler pour aviser au parti qu'il fau- « drait prendre pour éviter les inconvénients qui peuvent résulter « de l'usage de l'eau de citerne pour faire le pain. »

« Mois de mai : En conséquence de l'existence des chenilles, la « Faculté s'est assemblée et a dressé un procès-verbal qui a été pré- « senté à M. le juge de police pour l'engager à défendre aux boulan- « gers de se servir d'eau de citerne pour faire le pain. » Le procès-verbal est du 10 mai et l'ordonnance de police du 12.

« Mois de juillet : Les chenilles, semblables à celles qu'on a « observées au mois d'avril, se sont prodigieusement reproduites ; « mais elles n'ont été que sur les toits, dans les rues et dans les « cours : on ne les a vues ni sur les arbres, ni sur les légumes, dans « l'un et l'autre temps. »

Le docteur de La Mazière ayant omis de citer le jour de l'apparition de ces chenilles, en avril ou en juillet, il n'a pas été permis de conjecturer qu'elles auraient été apportées par quelque bourrasque. En avril, l'auteur, à la date du 2 au 3 avril, signale un grand vent, de la pluie, un orage, et de plus le vent S.-O. domina treize jours. Mais en juillet ce vent S.-O. ne souffla que deux fois : les vents dominants furent, d'une part, le vent d'O., et d'autre part, le N. et le N.-O.

Les années 1784 et 1785, signalées par M. le docteur Fuster comme des années de grandes vicissitudes générales, en France, paraissent avoir été, à Poitiers, sous ce rapport, moins remarquables qu'ailleurs. Cependant les deux printemps y furent très-secs, et, bien que les hivers n'eussent pas été rigoureux, ils se prolongèrent beaucoup, puisqu'on vit de la neige jusqu'en avril. En 1785, particulièrement, il y eut une véritable reprise de l'hiver en mars et dans les dix premiers jours d'avril, par suite de la constance des vents N.-E. La température, le 4 avril, descendit à — 2°25 C. Ces intempéries provoquèrent des maladies qui prirent, dans les campagnes, le caractère épidémique, et que M. de La Mazière, dans le langage de la médecine de cette époque, appelle « des *fièvres peripneumoniques bilieuses*,

Digitized by Google

presque toujours accompagnées de déjections de vers. » Les biens de la terre eurent aussi beaucoup à souffrir. La récolte des foins et des blés manqua presque entièrement en 1785 : « Cela met la désolation « dans toute la province, puisqu'on ne pourra se procurer ces den- « rées qu'à gros frais et que les gens de la campagne seront dans « l'impossibilité de le faire. » Au contraire, la récolte du vin fut très-abondante, mais de qualité inférieure, à cause des pluies qui avaient régné en août et en septembre.

Si les trois hivers qui suivirent celui de 1789 furent très-doux, par compensation, les printemps furent assez froids : les vignes et les arbres fruitiers eurent à souffrir des gelées de mars et d'avril.

Le grand froid, qui, d'après le docteur Fuster, dans la nuit du 30 au 31 mai 1793, fit geler les vignes dans toute la France, ne fut pas observé à Poitiers. La température ne descendit pas au-dessous de + 6°4. Mais cela peut s'expliquer par la présence des nuages qui, pendant ce mois, à Poitiers, couvrirent le ciel vingt-trois jours sur trente-un. Autrement, le N.-E., qui régna avec persistance pendant quinze jours, aurait infailliblement amené un plus grand abaissement de température. On conçoit sans peine que, sous l'influence de ce vent sec et froid, dans les lieux où le ciel fut sans nuage, l'abaissement de température, augmenté par le rayonnement nocturne, dut être excessif pour la saison. Ceci nous fait de nouveau comprendre l'utilité des nuages artificiels de fumée pour préserver les vignes de la gelée, dans ces années de froid anormal.

Le célèbre orage du 13 juillet 1788, qui fit de si grands ravages d'un bout de la France à l'autre, se fit sentir aussi à Poitiers, où il éclata plutôt qu'à Paris, mais avec moins de violence. Il commença au lever du soleil, par un vent S.-S.-O. luttant avec le N.-O. — Pluie d'orage, — tonnerre, — grêle. La température, qui la veille était de 31°25 c. à deux heures de l'après-midi et de 25° à neuf heures du soir, n'était plus que de 24°60 à deux heures du soir, après l'orage.

Les vicissitudes décrites par le docteur Fuster (1), pour les années 1793 et 1803, se reproduisent assez fidèlement dans les registres de M. de La Mazière. Aux mois de mai et juin 1793, très-froids relativement à la saison, succède un mois de juillet excessivement chaud, mais d'une chaleur qui a des alternatives très-brusques. Ainsi le thermomètre, après s'être élevé, les 13, 14, 15 et 16, à 26°3, 27°, 29°1 et 28°4 degrés Réaumur, à deux heures de l'après-midi, descend, à

(1) Du changement du climat de la France, p. 361 et suiv.

Digitized by Google

la même heure, les quatre jours suivants, à 19°7, 21°4, 17°4 et 18°3 Réaumur, avec des variations dans le même sens et la même proportion, le matin et le soir. Dans ce mois, il y a eu quatre fois du tonnerre, et, malgré ces grandes vicissitudes, le baromètre a peu varié. Il ne paraît pas, du reste, que ces orages, qui se succédèrent aux dates indiquées par le docteur Fuster, aient produit, à Poitiers, les effets désastreux qui les signalèrent ailleurs.

Des variations presque continuelles traversèrent aussi les saisons, en 1803, à Poitiers, comme dans le reste de la France. Le temps resta très-doux pendant le mois de décembre 1802 et les dix premiers jours de janvier. Il se refroidit brusquement le 11 au soir, par un vent E.-N.-E. Le vent règne quatre jours. Les gelées cessent du 16 au 27. Le froid reprend du 28 au 2 février, cesse pendant deux jours, pour reprendre avec beaucoup plus de force du 4 au 14. La température descend à plus de — 12° centigrades. Il fait ensuite très-doux jusqu'au 3 mars. Les gelées recommencent, durent huit jours, et, dans les trois derniers, sont accompagnées de neiges abondantes. La température est de — 6°25, le 14 mars. Le reste du mois fut très-doux. Mais, en avril et en mai, les nuits furent très-froides : « Le 29 avril, les vignes gelèrent en grande partie, dans « plusieurs cantons, par un vent nord, quoique le ciel (à Poitiers, du « moins) fût nuageux. » Dans la ville, le thermomètre ne descendit pas plus bas que + 2°50. C'est sans doute aussi la présence des nuages qui préserva Poitiers, en mai, malgré les vents N. et N.-E., des fortes gelées qu'on observa dans d'autres parties de la France, les 14, 15 et 18. Les chaleurs sèches commencèrent à la fin de mai et ne finirent qu'en septembre.

Nous nous sommes un peu étendu sur les rapprochements entre les observations de M. de La Mazière, à Poitiers, et les résultats tirés par M. Fuster de nombreux registres météorologiques, pour montrer comment certaines causes générales d'intempérie peuvent être modifiées par quelques circonstances locales.

L'année 1804, qui n'est point rangée par le docteur Fuster parmi les années à grandes vicissitudes, eut ce caractère à Poitiers. En décembre 1803 et janvier 1804, le froid fut peu rigoureux; il y eut beaucoup de pluie. Février fut plus froid, les vents N.-E. dominant; mais cependant la température ne s'abaissa pas au-dessous de — 4°25, parce que le ciel fut souvent couvert et nuageux. Mars fut beaucoup moins froid que d'habitude, attendu que les vents soufflèrent presque toujours du S.-O. et que le ciel fut constamment couvert de nuages, même les jours où le temps fut beau. Les matinées

Digitized by Google

et les soirées furent froides en avril. Cela fit tomber en mai les boutons des arbres fruitiers. En mai, les récoltes présentaient une belle apparence, mais la sécheresse et la chaleur qui survint en juin avec le vent N.-E. trompa les espérances : « On a observé, en outre, une « si grande quantité de chenilles que des bois entiers ont été dépouil- « lés de leurs feuilles ; de manière qu'il est à craindre que l'air ne « soit infecté de miasmes délétères et ne donne lieu à des maladies « graves. »

En juillet, les variations atmosphériques furent très-fréquentes ; la température, assez élevée, pendant les onze premiers jours, baisse subitement à 15° Réaumur, le 12, à deux heures, monte à 25° le 18, redescend à 15° le 19, par le vent N.-E. succédant au vent S.-O., et oscille ainsi jusqu'à la fin du mois. Il n'y eut, à Poitiers même, qu'un jour de tonnerre, mais M. de La Mazière note : « Qu'il y a eu, en plu- « sieurs endroits, des orages considérables qui ont dévasté les récol- « tes, tant de blé que de vin ; une grande quantité de noyers et d'au- « tres arbres ont été brisés ou arrachés. La pluie a été abondante « surtout à partir du 18. » Elle fut égale pour tout le mois à 84^{mm}, ce qui est plus que le double de la moyenne. Cette pluie rendit très-difficile la récolte du blé.

Les intempéries du mois d'août de cette même année 1804 furent encore plus extraordinaires : « Il n'y a pas eu un seul jour de grande « chaleur, le thermomètre n'ayant monté qu'une seule fois à 22° R., « et en moyenne à deux heures, la température n'ayant pas at- « teint 18° R. Il y a eu plusieurs jours de pluie, et en certains en- « droits elle a été si abondante qu'elle y a causé de grands désastres. « Le 3 de ce mois (par un vent d'abord E., puis E. et N.-O., O.-N.-O. « et N.), nous avons éprouvé un ouragan des plus violents, qui a « occasionné des dommages considérables ; le faubourg de Montber- « nage seul, dans cette ville, a été tellement dévasté qu'on évalue la « perte à plus de cent mille livres : plusieurs maisons détruites de « fond en comble, les blés prêts à être battus emportés ou submer- « gés, les meublés brisés, les moissons qui n'ont pas été détruites, « inondées à trois ou quatre pieds de hauteur, et remplies de terre « ou de pierres, tel a été le triste spectacle dont nous avons été té- « moins. » Nous croyons, bien que notre auteur n'en dise rien, que ce fut une trombe qui s'abattit sur Montbernage. C'est, du reste, dans cette longue période d'un demi-siècle, le seul orage signalé comme ayant causé quelque désastre à Poitiers.

« La température du mois de septembre a été sèche, belle et « agréable ; les vendanges ont été des plus abondantes, mais le vin

Digitized by Google

« n'est que d'une qualité médiocre. Les fraîcheurs qu'ont occasion-
« nées les pluies d'août ont altéré la qualité du raisin. »

On peut consulter sur cette abondance du vin, en 1804, les observations insérées au *Bulletin de correspondance de la Société d'agriculture de Poitiers* (An XIII, p. 47).

. . . . . .

Si la science du météorologiste pouvait nous prédire pour cette année (1) une pareille vendange, le vin fût-il de la médiocre qualité de celui de l'an XIII, sans prétendre à la haute réputation du vin de la comète de 1811 (quoique notre année, soit dit en passant, comme bon augure, attende aussi sa fameuse comète), si, dis-je, la science du météorologiste pouvait nous faire, à coup sûr, cette heureuse prédiction, elle serait applaudie, fêtée, célébrée, honorée, à l'égal au moins de sa sœur l'astronomie. Mais, hélas ! il n'en est rien. Cependant, pour en venir aux conclusions de ce travail, nous devons nous demander : Que nous apprennent sur les années futures les longues observations météorologiques du temps passé? quelle lumière projettent-elles sur l'avenir ? Car, en définitive, toute science vraiment digne de ce nom a pour but de prévoir, et sous ce rapport l'astronomie est la science du monde physique la plus avancée : elle prévoit les phénomènes célestes, non pas des années, mais des siècles et des centaines de siècles, que dis-je, des milliers de siècles d'avance ! Et la météorologie ?... Elle ne nous permet pas même de dire aujourd'hui avec assurance le temps qu'il fera demain. Elle n'a guère servi jusqu'ici qu'à faire le recensement du passé, à signaler *par derrière nous* les beaux et les mauvais jours, les bonnes et les mauvaises années.

L'histoire des événements humains tire du moins des révolutions passées un enseignement sûr et presque infaillible pour les révolutions à venir. La leçon, il est vrai, a beau être claire, elle est le plus souvent perdue pour ceux qu'elle intéresse. Mais l'événement n'en donne pas moins raison à la prédiction méprisée. En météorologie, rien de semblable. Aussi, depuis Mathieu Laensberg, de proverbiale mémoire, personne ne se hasarde plus à prédire la pluie et le beau-temps, et pour cause. Je me trompe, le mois dernier, un intrépide météorologiste s'est élancé sur le trépied fatal.

M. Mathieu (de la Drôme) vient d'annoncer à l'Académie des sciences « qu'il est parvenu à déduire de l'étude de certains journaux « météorologiques et surtout de ceux de l'observatoire de Genève,

(1) Ceci était écrit en mars 1857.

Digitized by Google

« qui embrassent un espace de 61 ans, une théorie des précipita-
« tions aqueuses. Il a cru, en conséquence, pouvoir indiquer d'avance
« les quantités relatives de pluie qui seraient recueillies, à l'observa-
« toire de Genève, dans divers intervalles de temps du 20 mars au
« 4 septembre. » La prédiction est, comme on voit, à courte échéance, et je souhaite, sans l'espérer, que l'événement vienne à la confirmer. Quant à moi, je l'avoue, j'ai été beaucoup moins heureux ou moins sagace dans mes recherches. Mais aussi je n'ai opéré que sur 41 années d'observations et non sur 61, comme M. Mathieu (de la Drôme). Vingt années de plus de vie accordées à cet excellent M. de La Mazière, et moi aussi peut-être j'atteignais au but !... Mais combien n'en suis-je pas resté éloigné : j'ai eu beau combiner les chiffres, faire des figures et des tracés, pour voir si l'œil saisirait, à vol d'oiseau, une loi de variation que l'esprit seul ne découvrait pas : je n'ai rien trouvé, et je n'ai pas, je le confesse humblement, la plus petite prétention de vous prédire le temps qu'il fera demain à Poitiers.

. . . . . .

Lorsqu'on parcourt les deux *in-folio* de M. de La Mazière où tant d'observations sont si soigneusement enregistrées, pendant un demi-siècle, et lorsqu'on compare un si grand labeur au faible fruit qu'on en retire, on est tenté de condamner ces recherches à l'impuissance et de désespérer de la science météorologique. Mais rarement l'instinct qui pousse l'esprit humain dans une certaine voie le trompe et l'abuse : malgré tant de déceptions, il arrivera aussi à fonder la science des phénomènes atmosphériques. Un jour viendra où le génie d'un Kepler débrouillera ce chaos d'observations particulières et en fera sortir les lois générales qui régissent les phénomènes. Bientôt après, un Newton en assignera les causes. Ce n'est que quand on connaîtra les causes des phénomènes généraux qu'on pourra apprécier les perturbations qu'y apportent les circonstances locales. Grâce aux belles recherches de M. Dove et surtout du lieutenant Maury, on est déjà fixé sur l'existence des grands courants atmosphériques supérieurs et inférieurs, allant de l'équateur aux pôles et des pôles à l'équateur; sur les vents généraux auxquels ils donnent naissance (1), et, en partie, sur les vents variables qui résultent de leur conflit; on a également découvert, dans ces derniers temps, la propagation des grandes variations du baromètre par *ondes atmosphéri-*

(1) On sait les merveilleuses applications qu'a déjà faites à la navigation le lieutenant Maury, de sa découverte de la *circulation atmosphérique*.

Digitized by Google

ques. Un jour, quand on connaîtra les lois de cette propagation, on pourra signaler, par le télégraphe, l'arrivée prochaine d'une tempête, comme on annonce, de l'amont à l'aval, le débordement imminent d'un fleuve. Déjà pour descendre des généralités aux applications particulières, on peut prévoir avec une grande probabilité que, sur deux années, l'hiver, dans notre pays, reprendra au moins une fois en mars, et cela arrivera presque à coup sûr, si le froid n'a pas été rigoureux dans les mois précédents. On peut ajouter que si le vent N.-E. règne alors et si le ciel vient à se découvrir, le thermomètre pourra baisser la nuit jusqu'à 8° et même 10° au-dessous de zéro ; que, sous l'influence de ces vents et d'un ciel serein, le froid pourra se prolonger jusqu'en avril, et par exception jusqu'en mai. Si donc les agriculteurs sont prudents, en voyant arriver ces vents au premier printemps, ils surveilleront avec soin le ciel, et s'il menace de se découvrir, ils abriteront leurs arbres fruitiers par des toiles ou des nattes, et leurs champs de vigne par un nuage factice de fumée qu'ils produiront en brûlant de mauvaises herbes ou de la paille, dans un coin choisi de manière que le nuage entraîné par le vent parcoure la plus grande diagonale du champ à préserver. Cet usage est habituel en Bourgogne, et le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Vienne* constate que dans ce département, plusieurs cultivateurs, dans les années critiques, ont ainsi préservé leurs vignes, au milieu de celles de leurs voisins qui ont gelé, par manque de cette précaution.

La science de la météorologie n'est pas faite : elle est très-difficile, mais elle n'est pas impossible à faire : elle se fait même, comme on voit, quoique très-lentement. Mais travailler à la météorologie est, sauf de très-rares exceptions, un labeur ingrat. On doit donc de la reconnaissance aux intrépides pionniers qui, sans espoir d'en recueillir le fruit, continuent de défricher ce terrain resté jusqu'ici presque complétement stérile.

J. Trouessart,

Professeur de physique à la Faculté des sciences de Poitiers.

Travaux scientifiques des Sociétés du ressort de l'Académie de Bordeaux. — Les Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Bordeaux sont presque toutes réunies au chef-lieu ; mais leurs travaux n'offrent pas seulement un intérêt de localité. Des études importantes ont été faites sur les contrées qui forment le bassin de la Garonne et méritent d'être connues du pays tout entier. Dans l'analyse que nous allons présenter des Mémoires les plus remarquables contenus dans

Digitized by Google

les actes des diverses Sociétés scientifiques de Bordeaux, nous avons compris quelques travaux qui ont actuellement deux ou trois années de date, mais qui nous ont paru dignes de la publicité étendue que leur donnera la *Revue des Sociétés savantes*. Il nous a semblé que nous répondrions ainsi aux véritables intentions du Ministre éclairé qui s'efforce d'appeler l'attention publique sur les modestes travaux qui se publient en province.

Les Sociétés savantes de Bordeaux s'occupent, les unes, de recherches sur toutes les branches des sciences, les autres, de travaux circonscrits en général dans un cercle bien déterminé. Très-peu s'adonnent aux spéculations purement scientifiques : la plupart cultivent surtout les sciences d'application. Les plus importantes sont sans contredit celles qui embrassent à la fois les études théoriques et pratiques et ne se bornent pas ainsi à un point de vue trop restreint, aux seuls avantages que la société retire de la science pure. C'est aussi par elles qu'il convient de commencer.

I. *Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*

Les actes que l'Académie de Bordeaux publie chaque année et qui forment un volume in-8° de 700 à 800 pages ne contiennent que très-rarement des notes relatives aux mathématiques pures, non que plusieurs de ses membres ne s'en occupent avec zèle, mais ils publient en général leurs travaux dans des recueils spéciaux. Si la science du calcul n'est pas représentée, ses applications à la mécanique industrielle ont donné lieu à quelques Mémoires d'un haut intérêt.

M. Ordinaire de Lacolonge, capitaine inspecteur de la poudrerie de Saint-Médard, chargé de faire construire dans cet établissement une turbine de la force de deux à trois chevaux, a résumé dans un travail étendu (1) les détails théoriques et pratiques relatifs à l'établissement de ce moteur. Il indique d'abord les règles pratiques auxquelles conduit, pour l'établissement de ces machines, la théorie exposée dans le traité de Mécanique de M. Weisbach, théorie moins complète que celle de M. Poncelet, mais qui offre sur cette dernière l'avantage de conduire à des formules d'un usage plus facile. La théorie de l'auteur allemand, peu connue en France, mérite de l'être, et c'est un des motifs qui ont engagé M. Ordinaire de Lacolonge à en donner au commencement de son Mémoire une traduction suffisamment complète pour les personnes familiarisées avec les études de mécanique pratique.

(1) *Actes de l'Académie de Bordeaux pour* 1856.

Digitized by Google

L'auteur du Mémoire compare ensuite les règles indiquées par M. Weisbach aux tracés de diverses turbines existantes, les unes en France, les autres à l'étranger, et dont les données ont été empruntées à l'ouvrage de M. Redtenbacher. Cette comparaison fait ressortir plusieurs conséquences fort importantes pour la pratique, mais qu'il n'est guère possible d'indiquer ici à cause de l'emploi presque indispensable des formules mathématiques.

La troisième partie est consacrée au détail des calculs effectués pour l'établissement de la turbine de Saint-Médard : elle renferme non-seulement les règles suivies pour le tracé de la turbine, mais aussi celles qui ont guidé l'auteur dans le choix des dimensions des différentes pièces. On trouve là une application très-claire et fort intéressante des formules usuelles de mécanique pratique.

Les détails de 117 expériences, faites au frein dynamométrique, dans le but de contrôler par l'observation les résultats indiqués par la théorie et d'éclairer ainsi par une discussion approfondie la valeur de ces appareils si utiles à l'industrie, sont exposés dans la quatrième partie du Mémoire. M. Ordinaire de Lacolonge a fait une application de la théorie de M. Poncelet à ses expériences et en a déduit diverses conséquences fort importantes.

Indépendamment des applications spéciales que M. Ordinaire de Lacolonge a faites de ses études théoriques et pratiques à la turbine de Saint-Médard, turbine dont l'établissement a été l'occasion de son travail et qui, du reste, a donné à fort peu près les résultats indiqués à l'avance par le calcul (rendement 0,626 à 0,587 suivant l'engorgement), il a été conduit à poser pour l'établissement de ces machines des règles simples et qui peuvent être fort utiles, soit aux ingénieurs, soit aux industriels.

Les études auxquelles s'est livré le savant inspecteur de la poudrerie de Saint-Médard ont fortifié chez lui une conviction datant déjà de loin, à savoir, que le rendement des turbines est inférieur à celui des roues à axe horizontal bien construites.

Il termine son Mémoire par les réflexions suivantes dont il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance :

« Les turbines, dit-il, sont délicates à entretenir et n'économisent « pas l'eau en été : les plantes aquatiques, les petits corps flottants, « les feuilles, les obstruent : elles demandent donc des soins con- « tinuels.

« D'un autre côté, elles sont seules susceptibles d'utiliser des chutes « supérieures à quinze mètres. Elles offrent assez souvent de l'éco- « nomie dans le premier établissement. Quand l'outil doit marcher

Digitized by Google

« très-vite, elles diminuent les harnais. Fonctionnant bien sous l'eau, « elles conviennent spécialement aux localités où les engorgements « sont hauts et fréquents.

« Tels sont les avantages et les inconvénients des turbines : c'est « aux industriels sensés et aux vrais ingénieurs à les peser avec « soin avant de faire le choix d'un moteur. »

Il serait à désirer que des études semblables et aussi consciencieuses fussent faites sur les divers moteurs employés dans l'industrie. Des circonstances insignifiantes en apparence peuvent exercer une influence notable sur le rendement des machines, et leur examen ne peut qu'être utile aux progrès d'une science déjà bien avancée, mais qui un jour donnera des règles simples et certaines dans les divers cas si nombreux offerts par la pratique.

Une autre notice de M. Ordinaire de Lacolonge (1) renferme aussi tous les détails de construction de deux roues à aubes courbes établies au moulin de *Salles* (Dordogne). Ce travail, dans lequel l'auteur renvoie, pour l'exposition des règles qui l'ont guidé dans l'établissement de ces roues, à un Mémoire publié dans le *Génie industriel* de M. Armengaud, présente comme le précédent un très-grand intérêt au point de vue des applications et sera consulté avec fruit surtout par les industriels qui, sans être familiarisés avec tous les détails de la mécanique pratique, en possèdent cependant les notions les plus importantes.

Des connaissances approfondies de mécanique pratique sont utiles pour juger la valeur de projets présentés souvent aux Académies de province par des personnes peu au courant des principes de la science et portées par cela même à s'exagérer l'importance de leurs conceptions. Nous en trouverions au besoin la preuve dans un rapport de M. Ordinaire de Lacolonge (2) sur une note relative à l'emploi de l'air comprimé pour le sauvetage des naufragés. Les détails qu'elle renferme font voir l'impossibilité pratique de projets qui, au premier abord, paraissent reposer sur un fondement réel.

La part faite aux sciences physiques et naturelles est plus large et non moins intéressante.

Les actes de l'Académie pour 1856 renferment un travail étendu de M. Baudrimont sur la *Dynamique des êtres vivants*. Le savant professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux s'est proposé de rechercher l'origine et la nature des forces que l'on observe dans les

(1) *Actes de l'Académie de Bordeaux pour* 1855.
(2) *Id.* *id.*

Digitized by Google

êtres vivants et à l'aide desquelles ceux-ci accomplissent les différents actes de leur existence. Il ne s'est pas dissimulé les difficultés presque insurmontables qu'offre un pareil sujet : Il a pensé cependant qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à le traiter et à faire connaître les divers points de vue qui se sont présentés à lui dans le cours de ses travaux.

Avant d'examiner la constitution des êtres vivants au point de vue dynamique, M. Baudrimont l'étudie au point de vue statique et s'étend sur la composition intime des êtres organisés. Les végétaux sont composés de matières minérales empruntées à la terre, de produits dits organiques empruntés à l'eau et à l'atmosphère : ces emprunts ne peuvent se faire que sous l'influence de la lumière et de la chaleur solaires : de sorte que la composition des végétaux peut se résumer en principes matériels empruntés au globe terrestre et en principes immatériels, forces, puissances, agents, mouvements (c'est l'auteur lui-même qui parle), qu'ils ont reçus du soleil. On peut sans doute, à un certain point de vue, regarder, ainsi que le dit M. Baudrimont, les végétaux comme des condensateurs qui recueillent et conservent à l'état latent les émanations du soleil. Il est cependant à regretter que le savant professeur n'ait pas été plus explicite sur le sens exact qu'il convient d'ajouter à ces expressions : elles rappellent un peu trop peut-être des idées qui pouvaient être considérées comme exactes lorsqu'on attribuait une existence matérielle et indépendante à la chaleur et à la lumière : elles ont besoin d'un commentaire si ces deux agents sont simplement un mode particulier du mouvement des molécules des corps.

Cette première partie du travail de M. Baudrimont renferme des remarques fort intéressantes sur la composition ultime des matières organiques, l'origine des éléments qui les constituent, leur composition immédiate et les causes mécaniques ou chimiques qui influent sur leur production. Les effets de la radiation solaire sont étudiés d'une manière spéciale.

Dans la seconde partie qui a pour objet l'étude des animaux envisagés dans l'état dynamique, l'auteur examine successivement le rôle des divers éléments qui servent à l'édification et à l'entretien de l'animal ainsi que les transformations qu'ils éprouvent. En étudiant le rôle des produits immédiats dans la nutrition des animaux, il fait remarquer qu'on retrouve constamment de la matière grasse, même chez les êtres placés dans les rangs inférieurs de l'échelle animale : cette matière grasse se retrouvant partout et toujours doit être indispensable à la vie. Il fait observer également que la vie animale ne peut

Digitized by Google

se soutenir sans un produit saccharin et que la nature forme ce produit lorsqu'il n'est pas contenu dans les aliments. Il examine de même l'influence de la matière albuminoïde, du tissu cellulaire, du mucus, des matières minérales et des produits organiques dont l'existence temporaire dans les animaux est manifestée par des observations fort connues. Toutes les questions soulevées par M. Baudrimont sont loin d'être résolues, ainsi que lui-même en fait la remarque ; mais on doit conclure avec lui qu'il n'était pas sans intérêt de les discuter et de faire connaître l'état de la science sur chacune d'elles.

Dans la partie de son travail relative aux actes animaux, M. Baudrimont expose ses idées particulières sur le siége et l'origine de la force musculaire, sur la chaleur animale et sur le travail intellectuel, questions fort obscures, dont la solution est loin d'être évidente et qui, sans aucun doute, donneront lieu encore à de nombreuses controverses. Le langage scientifique ne saurait avoir ici trop de précision. De crainte de dénaturer la pensée de notre savant collègue, nous préférons le laisser parler lui-même et lui emprunter les lignes suivantes par lesquelles il termine son Mémoire.

« Le travail intellectuel, tout aussi bien que le travail mécanique « des animaux, est dû à l'emploi d'une force puisée dans la radiation « solaire.

« Cette force est dépensée continuellement ; mais son emploi est « dirigé par une faculté supérieure.

« La chaleur animale a aussi la même origine.

« La force musculaire est probablement due à de l'électricité. La « force cérébrale dérive probablement de la lumière et est un des « modes de sa manifestation.

« La chaleur correspond à la somme de toutes les actions chimi- « ques accomplies dans l'animal, et elle est produite, soit directe- « tement, soit par la transformation de l'électricité et de la lumière.

« Si quelques-unes des notions développées dans cet opuscule peu- « vent ne point paraître aussi évidentes qu'il serait désirable qu'elles « le fussent, il ne faudrait cependant point les repousser, à moins « qu'un examen approfondi n'en eût démontré la fausseté, car elles « ont pour elles de grandes probabilités. Il faut donc attendre et de- « mander au temps et à l'expérience la sanction dont elles peuvent « avoir besoin. »

Nous trouvons dans les actes de l'Académie pour 1855 un catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles, vivants et fossiles, de la France, par MM. de Grateloup, pour les espèces vivantes, et Raulin, pour les espèces fossiles.

Digitized by Google

Ce catalogue est accompagné de deux tableaux du nombre d'espèces de ces mollusques, disposés, l'un selon l'ordre géographique, l'autre selon les familles naturelles admises par les zoologistes. Ce travail offre un résumé exact, clair et détaillé, de l'état actuel de nos connaissances sur la malacologie de la France. Il est probable que les travaux des naturalistes étendront d'une manière notable, d'ici à quelques années, les conquêtes de la science sur ce point important : L'activité des Sociétés savantes des départements dirigée vers cet ordre de recherches pourra rendre de grands services. Mais les tableaux dressés par les honorables membres de l'Académie de Bordeaux serviront toujours de point de départ et seront consultés avec fruit par tous ceux qui auront le désir de faire progresser cette partie de la science.

Un rapport lu à l'Académie par M. Baudrimont fait parfaitement ressortir l'importance de ces études au double point de vue de la statistique et de l'influence qu'elles sont appelées à exercer sur les progrès ultérieurs des sciences zoologiques. Il ne signale dans le travail de MM. de Grateloup et Raulin qu'une seule lacune, celle relative au plus ou moins de fréquence des êtres observés. « Ces tableaux, dit « M. le Rapporteur, sont le résumé exact et fidèle d'un travail con- « sidérable, dont ils représentent l'ensemble de la manière la plus « concise et la plus précise. C'est à la fois le prodrome et le complé- « ment d'une vaste publication dont la rédaction n'a pu être entre- « prise que lorsque les immenses matériaux dont elle se compose « étaient déjà rassemblés, mis en ordre, analysés et comparés. »

Tous les géologues connaissent les études importantes faites depuis plusieurs années dans le Sud-Ouest de la France par M. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Ils liront avec intérêt son Mémoire sur l'âge des formations d'eau douce de la portion de l'Aquitaine située à l'Est de la Garonne (1).

M. Raulin avait déjà étudié ces terrains en avril 1848. Des doutes s'étant élevés dans son esprit sur l'exactitude de la classification qu'il avait adoptée, il a cru devoir faire de nouvelles recherches à l'exposition desquelles ce Mémoire est consacré.

Il indique d'abord la succession des terrains qu'il a observés dans la partie au Nord du Tarn et de l'Aveyron, dans les environs de Montauban, dans les parties au Nord du Tarn, au Nord et au Sud de l'Agoût et au Nord du canal du Midi, enfin dans l'arrondissement de Saint-Pons.

(1) *Actes de l'Académie de Bordeaux pour* 1855.

Digitized by Google

Il expose ensuite les diverses opinions émises par les géologues sur l'âge des dépôts contenus dans ces terrains et les motifs déduits de l'examen des fossiles et de la situation relative des terrains examinés qui le portent à fixer leur véritable position autrement que ne l'avaient fait divers géologues et lui-même dans ses recherches antérieures.

Le volume des actes de l'Académie pour 1856 renferme un travail étendu du même auteur sur la distribution géologique des animaux vertébrés et des mollusques terrestres et fluviatiles fossiles de l'Aquitaine, précédé d'une note sur les divers faluns de la Gironde.

La note sur les faluns a pour objet de rectifier diverses assertions émises dans le cours de paléontologie de M. d'Orbigny. M. Raulin fait voir que l'étude des dépôts fossilifères des environs de Bordeaux ne permet pas d'admettre 1° que l'on trouve l'étage falunien sans aucun mélange dans tout le bassin pyrénéen ; 2° que, à la fin de l'étage falunien, les mers qui le couvraient se sont complétement desséchées.

Dans la distribution des vertébrés et des mollusques fossiles, M. Raulin, après avoir indiqué les travaux publiés sur cette question, passe en revue chacune des assises des terrains de l'Aquitaine et énumère les espèces qui y ont été trouvées jusqu'à présent. Les vertébrés forment 196 espèces appartenant surtout aux mammifères et aux reptiles : on compte en effet 137 espèces de mammifères, 31 de reptiles et seulement 25 de poissons, dont l'étude paraît encore fort incomplète. Ces diverses espèces sont très-inégalement réparties parmi les 11 assises que M. Raulin distingue dans les terrains tertiaires de l'Aquitaine. Les mollusques terrestres et fluviatiles comprennent 164 espèces encore inégalement réparties, car une seule assise en renferme 150 environ, et une douzaine seulement se retrouvent dans deux ou trois assises consécutives.

Le nombre des vertébrés et des mollusques connus jusqu'à présent dans l'Aquitaine est donc de 360 espèces. Un tableau synoptique placé à la fin du Mémoire en offre la distribution par genre et par ordre et fait connaître, en outre, les assises auxquelles elles appartiennent.

Nous nous sommes occupé depuis plusieurs années de déterminer quelques-uns des éléments météorologiques du climat de Bordeaux. Un résumé placé à la fin de chacun des volumes des actes de l'Académie jusqu'à l'année 1856 inclusivement fait connaître la valeur moyenne des indications du thermomètre, du baromètre et du pluviomètre, ainsi que l'état du ciel, pour chaque année en particulier

Digitized by Google

et pour l'ensemble des années pendant lesquelles les observations ont été faites. Ces résumés offrent ainsi l'avantage de donner la valeur des constantes vers lesquelles convergent les résultats des observations.

Dès les premiers travaux relatifs à la pisciculture, l'Académie de Bordeaux avait mis ou concours la question suivante :

« Présenter les conditions pratiques, générales ou particulières « relatives à l'introduction de la pisciculture dans le département de « la Gironde. »

Un Mémoire en réponse à cette question et dont l'auteur est M. Millet, inspecteur des forêts, fut adressé à l'Académie et obtint le prix.

Ce travail (1) renferme des indications qui, encore aujourd'hui, peuvent être consultées avec fruit sur les moyens à employer pour répondre à la question proposée par l'Académie. Il contient des détails fort intéressants sur les réservoirs situés près du bassin d'Arcachon et sur les moyens mis en usage par les propriétaires pour les améliorer. Sa lecture attentive ne peut qu'être fort utile aux personnes qui désireraient en établir de semblables.

Les moyens pratiques propres à assurer le repeuplement des eaux du département de la Gironde sont exposés avec soin.

C'est, en résumé, un excellent travail qui fait le plus grand honneur à son auteur, M. Millet, et à l'Académie qui a pris l'initiative dans cette question si importante.

Parmi les travaux contenus dans les actes de l'Académie qui concernent les applications des sciences plutôt que les sciences elles-mêmes, on remarque un Mémoire de statistique fort intéressant de M. Manès, ancien ingénieur des mines, sur l'*état actuel des diverses industries ainsi que du commerce du bassin de la Garonne en général et de la ville de Bordeaux en particulier* (2).

Les recherches de M. Manès fixent d'une manière très-exacte, pour l'époque où elles ont été faites, l'état de l'agriculture et de l'industrie dans le Sud-Ouest de la France et ne peuvent manquer d'être fécondes en conséquences utiles. Elles méritent à ce point de vue la plus grande publicité : nous regrettons de ne pouvoir en donner qu'une analyse incomplète.

M. Manès expose d'abord l'état agricole du bassin de la Garonne et passe en revue les diverses cultures qui y sont adoptées depuis longtemps; une conséquence importante résulte des nombres inscrits

(1) *Actes de l'Académie de Bordeaux pour* 1855.
(2) *Id.* *id.*

Digitized by Google

dans les tableaux relatifs à la culture des céréales : la moyenne du rendement en froment est de 9hect,5 par hectare, les $\frac{76}{100}$ du rendement relatif à la France entière et les $\frac{57}{100}$ seulement de celui qu'on obtient en Angleterre. On voit que de grands progrès sont encore à réaliser.

La culture des arbres fruitiers occupe un rang élevé dans le bassin de la Garonne et ne peut que s'étendre encore par suite de l'établissement des voies ferrées dans cette partie de la France. Parmi les cultures diverses, M. Manès s'étend sur celle du tabac, autorisée dans trois départements du bassin, ceux du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Gironde, et qui produit dans les deux premiers une valeur de près de 2,441,000 fr. Le riz dont la culture n'a été introduite qu'en 1849 dans la plaine de Cazeaux (Landes) donne déjà des récoltes importantes. Il est à peine nécessaire de mentionner la vigne à laquelle sont consacrés 575,000 hectares et qui donne naissance à l'une des branches les plus étendues du commerce de la ville de Bordeaux, celui des vins, qui, dans les temps ordinaires, ne s'exerce pas sur moins de 2,400,000 hectolitres.

Cette première partie du Mémoire de M. Manès est terminée par des considérations sur l'utilité dont sera pour l'agriculture du bassin de la Garonne la mise en culture des Landes qui tend aujourd'hui à se développer, grâce à l'exemple donné par une auguste initiative. Les voies de communication et les moyens d'assainissement qu'on s'occupe d'y créer et d'y introduire attireront prochainement dans cette vaste contrée, presque inculte et inhabitée, les capitaux nécessaires pour que les défrichements puissent s'exécuter avec avantage.

L'état industriel du bassin fait suite à son état agricole. Le savant membre de l'Académie de Bordeaux ne s'occupe que des industries minérales : il réserve pour une autre époque l'examen de celles qui s'exercent sur les matières végétales et animales.

La fabrication des briques et tuiles, des poteries communes, des faïences fines et des porcelaines occupe un rang important dans le bassin de la Garonne, surtout dans les départements de la Haute-Garonne et de la Gironde, et a fourni à M. Manès des détails statistiques très-intéressants que nous ne pouvons reproduire ici parce qu'ils nous entraîneraient trop loin.

L'industrie des marbres qui a pris une grande extension et qui exploite, indépendamment des marbres d'ornement, des carrières

Digitized by Google

de marbres statuaires, pourrait recevoir un grand développement, ainsi que l'auteur le fait remarquer, dans quelques-uns des départements du bassin et notamment dans l'Ariége, si le manque de voies de communication n'entravait malheureusement les efforts des exploitants.

Nous recommandons à l'attention des lecteurs la partie du travail de M. Manès relative à l'industrie des houilles. L'importance des gîtes houillers du bassin de la Garonne, les qualités diverses des produits qu'ils renferment, leur extension actuelle et future, sont exposées en quelques pages avec une clarté parfaite.

L'industrie des fers et des aciers n'est pas une des moins intéressantes. Après l'énumération des gîtes de minerais de fer compris dans le bassin, M. Manès distingue trois groupes d'usines à fer, savoir : celles du Périgord et des Landes, celles du Rouergue et enfin celles des Pyrénées. Il montre pour le premier groupe la nécessité d'y introduire divers changements relatifs soit à l'emploi du combustible, soit à la nature des minerais exploités, si elles veulent lutter avec avantage contre les fers étrangers et contre ceux du Nord. Les usines de l'Aveyron sont dans de meilleures conditions ; mais, pour plusieurs d'entre elles, il est indispensable que la navigation du Lot soit perfectionnée afin qu'elles puissent recevoir d'une manière régulière et économique les houilles indispensables à leur existence. Quant aux forges des Pyrénées, il serait nécessaire, ainsi que M. l'ingénieur François en a fait sentir l'urgence depuis longtemps, d'y concentrer les usines sur quelques-uns des points où l'état et la position des bois et des mines permettent de faciles approvisionnements et un travail continu. La fabrication des aciers de cémentation dans le bassin de la Garonne a pris un grand développement depuis la création à Saint-Seurin-sur-l'Isle, par MM. Jackson, d'une grande usine à l'instar de celles établies par eux à Saint-Étienne.

M. Manès indique ensuite les principaux gîtes de métaux autres que le fer que renferme le bassin de la Garonne. Plusieurs d'entre eux devraient être l'objet de tentatives qui, conduites avec prudence, pourraient donner naissance à des exploitations fructueuses. Il fait voir de quelle importance serait l'établissement à Bordeaux d'une usine à travailler le cuivre : il est à remarquer en effet que l'usine d'Imphy dans la Nièvre reçoit le minerai de cuivre par Bordeaux et y renvoie le cuivre laminé propre au doublage des navires qui fréquentent ce port. La fabrication du plomb, de l'antimoine, de l'étain et du manganèse paraît pouvoir offrir dans le bassin de la Garonne quelques chances de succès.

Digitized by Google

Cette analyse bien imparfaite du Mémoire de Manès suffira néanmoins, nous l'espérons, pour donner une idée de l'importance des questions qui y sont traitées. C'est par des travaux de ce genre que les Sociétés savantes des départements peuvent rendre d'utiles services.

M. Manès a publié encore sur l'industrie de la porcelaine à Bordeaux une notice (1) courte, mais d'un vif intérêt, dans laquelle il établit que la cuisson de la porcelaine dure à la houille a été pratiquée à Bordeaux de 1783 à 1792, dans une fabrique dirigée par M. Verneuilh qui se procurait chez M. Alluaud, fabricant à Limoges, les pâtes nécessaires à son établissement. Ce procédé de cuisson paraît aussi avoir été appliqué avec succès dès 1782 dans la fabrique de porcelaine du comte d'Artois ; mais il résulte du rapprochement des dates que le sieur Bourdon-Desplanches, principal auteur de ce procédé, n'a pas réussi plutôt que M. Verneuilh à cuire régulièrement avec la houille.

II. *Société Linnéenne de Bordeaux.*

La Société linnéenne de Bordeaux, dont la fondation remonte à l'année 1818, s'occupe surtout des sciences naturelles et publie chaque année un recueil exclusivement consacré en général à la publication des travaux de ses membres titulaires ou correspondants.

Parmi les travaux d'histoire naturelle inorganique se trouve un court et bon Mémoire de M. Leymerie, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, sur l'*Hémiédrie*, cette branche importante de la minéralogie, sur laquelle les recherches de M. Pasteur ont répandu un si vif éclat. Les belles recherches de M. Delafosse sur la boracite ont été le point de départ du travail de M. Leymerie : ce savant minéralogiste pose en principe général que tout polyèdre hémiédrique est constitué par des molécules dont la forme est justement celle du solide particulier qu'on obtient directement par l'effet le plus simple de l'hémiédrie. Il insiste aussi sur la part qu'il conviendrait de faire à l'hémiédrie dans le tableau des systèmes cristallins et termine par un tableau de ces mêmes systèmes ordonnés d'après les principes dont il propose l'adoption.

Signalons également le *projet de classification minéralogique* que M. Raulin a publié dans les actes de la Société. Le principe qui a servi

(1) *Actes de l'Académie de Bordeaux pour* 1856.

Digitized by Google

de point de départ à cette nouvelle distribution des corps inorganiques est la composition intime des minéraux et non l'arrangement des molécules ou la forme des combinaisons. Dans les corps composés, l'application peut offrir des difficultés; mais alors on réunit dans un même groupe toutes les espèces minérales qui ont le même élément essentiel, celui auquel l'espèce doit véritablement l'existence. « Dans « les corps salins, dit M. Raulin, n'est-ce pas la base qui est l'élé- « ment capital, celui qui imprime à l'espèce ses caractères les plus « saillants? » C'est sur ces considérations que sont basées les six grandes classes établies par le savant professeur de la Faculté des sciences.

Les Mémoires et communications des membres de la Société relatifs à l'histoire naturelle végétale sont extrêmement étendus.

M. Durieu de Maisonneuve avait publié dans les actes de la Société une note (1) importante sur l'*Avena Ludoviciana* qui présente un véritable intérêt sous le rapport agricole, à cause de son apparente ressemblance avec la folle avoine, ce fléau des moissons. Guidé par la découverte de M. Durieu, M. Lagrèze-Fossat, correspondant de la Société, s'est livré à une longue et assidue expérimentation sur la reproduction des deux espèces et il a fait voir qu'avec un assolement biennal, on peut se débarrasser de l'*Avena fatua* par des labours ne dépassant pas 10 centimètres, tandis qu'avec le même assolement, il est impossible de détruire l'*Avena Ludoviciana*, la moitié de ses grains se conservant sans germer au delà de 10 centimètres, et ne périssant pas dans l'acte de la germination accompli à de plus grandes profondeurs. Ces résultats offrent de l'intérêt non-seulement au point de vue de la science, mais aussi au point de vue économique; car l'*Avena Ludoviciana* est extrêmement abondante dans certaines localités du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne et occasionne un grand déficit dans la récolte des céréales. Si elle est moins abondante dans la Gironde, cela tient à la profondeur des labours.

M. Durieu a découvert sur les bords de la Garonne, sur les berges comprises entre les hautes et les basses eaux, une Phanéragame entièrement nouvelle à laquelle il a donné le nom d'*Helœocharis Amphibia*, qui s'étend avec une rapidité excessive et dont les rhizomes puissants, nombreux, entrelacés de mille manières, pourront rendre un jour un immense service en aidant à la fixation des vases et en servant ainsi à la rectification du cours de certains fleuves dans des points spéciaux.

(1) *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 2e série, t. x.

Digitized by Google

Le même botaniste a reproduit devant la Société linnéenne les belles expériences de M. Tulasne sur les *Sclerotium*. Il a de plus soumis à la culture le *Sclerotium* du *Carex arenaria* et, après cinq mois attentifs et assidus, il a eu le plaisir de montrer à la Société des échantillons d'une *Pezize* nouvelle, longuement stipitée, nouveau fait à ajouter à ceux que l'on connaît déjà et qui tendent à dissiper le dédale dans lequel la science cryptogamique se trouvait de plus en plus engagée.

Cet infatigable travailleur a observé un fait singulier sur la *Scrofularia Arguta*, plante primitivement africaine et retrouvée depuis en Espagne et en Abyssinie. En cultivant des graines recueillies en 1854, dans la régence de Tunis, M. Durieu de Maisonneuve a reconnu que la forme des fleurs fertiles, qui se trouvent sur les rameaux inférieurs et supérieurs de la plante, présente de notables différences suivant la situation aérienne ou souterraine de ces mêmes rameaux. Quand ceux-ci sont sous terre, les fleurs sont apétales : lorsqu'ils ne font qu'effleurer le sol, la corolle est constituée par quatre lobes égaux, et enfin à mesure que la fleur est éloignée de la terre, elle devient de plus en plus irrégulière, jusqu'à prendre la forme distinctive du genre *Scrofularia*.

Les connaissances profondes de M. Durieu en botanique lui ont fait retrouver aux portes de Bordeaux quelques espèces de mousses très-rares et, pour la plupart, connues jusqu'ici seulement en Angleterre et en Irlande. La découverte d'une autre espèce, le *Phascum patens*, a fourni au savant botaniste l'occasion de présenter des considérations de haute philosophie botanique sur *la conservation possible des germes végétaux dans les couches anciennes de l'époque géologique actuelle et dans celles de la période tertiaire*. Ces considérations, que nous ne pouvons qu'indiquer ici, se trouvent dans une lettre à M. Gay, insérée au *Bulletin de la Société botanique de France*.

Le premier volume de la troisième série des actes de la Société s'ouvre par une monographie des *Characées*, de feu Wallman, traduite par le docteur Nylander. En dérogeant ainsi à l'un des articles de son règlement, la Société linnéenne a rendu un véritable service à la science : le travail dû à la plume du savant professeur de Linkœping comble une lacune importante et le Mémoire original, publié en langue suédoise, n'était accessible qu'à un petit nombre de botanistes.

M. Nylander, membre correspondant de la Société, a enrichi ses actes d'un *prodrome de la lichénographie de la France et de l'Algérie*, Mémoire de plus de 200 pages, précédé de considérations générales

Digitized by Google

sur les organes reproducteurs des lichens et sur la diffusion spontanée de ces êtres à la surface du globe. « Ce long travail, dit « M. le docteur Cuignoau, secrétaire général de la Société linnéenne, « est un véritable monument élevé à la science lichénologique, un « chef-d'œuvre de patiente et soigneuse observation, de sagacité « éclairée, de critique savante, toujours juste et surtout modeste. »

La zoologie et la physiologie animale sont représentées par plusieurs Mémoires intéressants.

Le premier, dans l'ordre d'importance, nous paraît être la monographie du genre TESTACELLE, par MM. Gassies et Fischer. Ces deux naturalistes ont réussi à élever tout un genre de mollusques, à pénétrer jusque dans les détails les plus intimes de la conservation, du développement et même de la reproduction de ces curieux animaux. Avec une patience au-dessus de tout éloge, ils ont suivi, en quelque sorte, minute par minute, leurs progrès et leur accroissement depuis le moment où l'œuf est déposé dans la terre jusqu'au dernier terme de leur existence. Indépendamment des curieux détails que renferme leur Mémoire sur les mœurs et les habitudes de ces animaux, on y trouve une classification raisonnée des Testacelles, la description des espèces, l'anatomie microscopique des organes; et, chemin faisant, tout en élaborant des descriptions entièrement nouvelles, les auteurs ont trouvé le moyen de rectifier des erreurs accréditées jusqu'à ce jour dans la science. MM. Gassies et Fischer ont enrichi les actes de la Société linnéenne d'une monographie réellement complète et qui occupera toujours un rang distingué dans l'histoire de la conchyliologie.

M. Mayran, capitaine de grenadiers au 54e de ligne et correspondant de la Société, lui avait adressé de Tlemcen un certain nombre de coquilles univalves, terrestres et d'eau douce, recueillies dans divers endroits de l'Algérie. M. Gassies en a publié la description : sur les dix-neuf espèces reçues par la Société, dont onze terrestres et huit d'eau douce, trois ont été reconnues comme entièrement nouvelles, deux *Melanopsides* et une *Hélice* : et cette dernière a été, à juste titre, dédiée au brave soldat qui, comme les Bory de Saint-Vincent, les Déjean, les Levaillant, trouve moyen de rendre les fatigues de la guerre profitables à la science.

Le *Catalogue ornithologique de la Gironde* par M. Docteur, comprenant deux cent cinquante-neuf espèces, comble une lacune importante dans l'histoire naturelle girondine et sera toujours consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à la science. Des travaux de ce genre, loin d'être une simple énumération, sont d'une utilité extrême

Digitized by Google

pour la connaissance des mœurs des oiseaux, car on est obligé d'y comprendre non-seulement les oiseaux qui vivent habituellement dans une localité déterminée; ceux qui y passent la plus grande partie de leur existence et ne la quittent que momentanément, pour y revenir à des intervalles périodiques; mais aussi ceux qui n'y font annuellement que de courtes apparitions, ou ne s'y montrent que par hasard et d'une manière tout à fait anormale.

Les actes de la Société renferment encore une lettre de M. *Réclux*, au président, M. Ch. *Desmoulins*, sur la révision de quelques espèces de *Pleurotomes*, et une note de M. *Lebel*, de Valognes, sur une espèce nouvelle de *Monostrome*.

M. le docteur Léon Dufour, de Saint-Sever, correspondant de l'Institut, a raconté dans les actes de la Société linnéenne, à laquelle il appartient aussi en qualité de membre correspondant, le voyage qu'il a fait en Espagne en 1854, sous les auspices de l'Académie des sciences. Le titre excessivement modeste qu'il a donné à son Mémoire, savoir : *Madrid en* 1808 *et Madrid en* 1854 *: Excursion dans les Castilles et les Montagnes de Guadarrama*, est loin de dire tout ce que renferme le récit d'un voyageur auquel il a été accordé de revoir le même pays à quarante-six ans d'intervalle et de le revoir avec le même esprit d'observations et de recherches, la même vivacité dans les sensations, la même sûreté de jugement, n'ayant acquis seulement avec l'âge qu'un peu plus de science et un peu plus de renommée. En racontant ses longues excursions, le voyageur trouve le moyen de placer une foule d'anecdotes, véritables matériaux pour l'histoire du temps, entremêlées de fines observations, se rattachant toujours à la science et à ses progrès. Nous ne pouvons résister au désir de citer le passage suivant qui se rapporte à l'introduction en France du fameux troupeau de *mérinos* que l'impératrice Joséphine avait demandé.

« Il y a, dit M. Léon Dufour, quarante-sept grandes années, en 1808, *et meminisse juvat*, un de mes honorables compatriotes et mon ami, M. Poyféré de Cère, encore aujourd'hui plein de vie, avait été chargé par l'impératrice Joséphine de lui procurer un troupeau de mérinos pur sang. Il se transporta à Ségovie, quartier général de cette race ovine. Il venait de conclure sa négociation, et sa troupe lanigère, dont il avait réglé les étapes, était en marche, lorsque l'émeute populaire de Madrid, du 2 mai, vint le surprendre. Obligé de se travestir en berger castillan, il fut assez heureux pour rentrer sain et sauf dans Madrid. Ce même jour, je l'entendais conter chez le maréchal Moncey toutes les péripéties de son aventure. Trois mois plus

Digitized by Google

tard, lors de notre retraite de Madrid, après les désastres du général Dupont, je rencontrai M. Poyféré dans les défilés de Pancorre, à la tête de son populeux régiment de mérinos. Comme je faisais philosophiquement à pied cette retraite, j'acceptai volontiers sa gamelle sous un soleil caniculaire. Je m'y acquis quelque droit de commensal, en prenant ou mieux en volant, de complicité avec mon vénérable ami, des légumes dans un jardin du voisinage. Une troupe conquérante, même et surtout quand elle est en retraite, s'arroge volontiers ce droit d'usufruit. Après l'ébullition voulue, je pris rang dans le cercle de l'escorte militaire et des pâtres indigènes. On m'arma d'une cuiller de bois, et chacun puisait à son tour dans la commune marmite. Cette institution militaire de la gamelle, en même temps saine, économique et morale, nous était surtout enviée par les officiers anglais. Cette réunion, par escouade, rappelle les habitudes de famille, et devient l'occasion de fraternelles relations. Peut-on oublier une semblable halte, ce repas militaire et pastoral, et n'est-on pas excusable, après une si longue date, d'en éditer encore le souvenir ? »

ABRIA.

(*La fin au prochain numéro.*)

I. HISTOIRE DE L'IDIOME BOURGUIGNON ET DE SA LITTÉRATURE PROPRE, OU PHILOLOGIE COMPARÉE DE CET IDIOME, suivie de poésies françaises inédites de Bernard de La Monnoye, par Mignard, correspondant du ministère de l'instruction publique, membre de plusieurs Académies en France et à l'étranger, chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Un vol. in-8°. Dijon, 1856, Lamarche. Paris, Durand.

II. LE ROMAN EN VERS DE TRÈS-EXCELLENT, PUISSANT ET NOBLE HOMME GIRART DE ROSSILLON, JADIS DUC DE BOURGOIGNE, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, avec de nombreuses notes philologiques et neuf dessins, dont six chromo-lithographiés ; suivi de l'histoire des premiers temps féodaux, par le même. Un volume grand in-8°, imprimé avec luxe, par Loireau-Feuchot, et tiré à 500 exemplaires, dont 50 sur papier de Hollande, dessins sur Chine. Paris, Techener ; Dijon, Ant. Maître, 1858.

Je n'ai jamais pu prendre au sérieux cette tentative de réhabilitation de nos vieux patois, faite par de très-estimables philologues de

Digitized by Google

notre temps, devant le savoir desquels je suis d'ailleurs prêt à m'incliner. Que, pour construire enfin une grande et solide histoire de la langue française, on réunisse et coordonne, comme matériaux, de doctes recherches sur les divers idiomes de nos provinces, rien de mieux; j'admettrai encore, et de grand cœur, qu'un choix des poésies, plus ou moins populaires, qui avaient ces idiomes pour organe, surtout en Bretagne et dans notre Midi, soit précieusement conservé, commenté sobrement et avec goût. Mais, hors de ces limites, l'étude des patois, qu'on a peu exactement comparée à celle des dialectes de la Grèce, ne me semble pas mériter tant de soins. D'ailleurs, ne prenons pas le change : c'est sur les ruines du grec, même du latin, que certains esprits voudraient, dans leur prétendu patriotisme littéraire, élever une tour de Babel à tous ces bégayements de nos pères. S'ils avaient le malheur de réussir, eh ! Messieurs, leur dirais-je, qui nous délivrera de vos jargons, pour nous rendre la langue de Démosthène et celle de Virgile? D'autres admirateurs de ce moyen âge mieux compris de nos jours se sont montrés moins exclusifs; Génin était leur interprète, quand il écrivait : « Plût à Dieu que l'étude de notre vieille langue s'organisât dans les colléges, à côté du grec et du latin (1) ! » Le tout, sans préjudice de l'hindoustani, pour lequel on commence à réclamer une place *indispensable* dans les travaux de la jeunesse. Ainsi, voilà qui est entendu, nous aurons des philologues, des orientalistes, dès l'âge de quinze ans; cela vaut bien la peine que l'on y pense. Laissez plutôt, laissez longtemps les jeunes élèves, dont le bagage est déjà si lourd, étudier à fond notre belle langue française dans Bossuet, dans Racine, et que leur philologie ne remonte pas plus haut que Descartes et Corneille.

Les deux estimables ouvrages qui sont le sujet de cet article répondent au double but que nous indiquions tout à l'heure. L'*Histoire de l'idiome bourguignon* contient d'utiles documents pour l'histoire générale de notre langue, et, à ce titre, nous ne saurions trop la recommander à ceux qui s'occupent de ce genre de travaux. Le poëme de *Girart* place, si je puis dire, la pratique à côté de la théorie, l'exemple après le précepte. Analysons-les dans cet ordre.

M. Mignard a divisé son *Histoire* en quatre parties. Nous trouvons d'abord un glossaire étymologique et comparé de l'idiome de cette belle province, suivi d'un Recueil de locutions familières, ou *burgon-*

(1) Gresset, *Le Méchant*, acte III, scène 9.

Digitized by Google

dismes. La seconde partie présente la grammaire, également comparée, de ce même idiome. Sa littérature propre, disons mieux, sa bibliographie, est l'objet de la troisième. Enfin, dans une dernière section sont rassemblés plusieurs morceaux de poésie bourguignonne, que le savant académicien de Dijon publie pour la première fois.

Les étymologies du glossaire donnent lieu à des rapprochements curieux, dont la justesse est parfois incontestable. L'auteur met souvent en regard le mot bourguignon et son synonyme ou équivalent dans la vieille Armorique, qu'il cherche parmi les travaux érudits de Rostrenen, de Lepelletier, de Le Gonidec, de M. de Lavillemarqué. Là, malgré la distance des lieux, nous reconnaissons presque toujours un véritable air de famille. Mais, quand M. Mignard franchit cette limite, je crains qu'il ne marche d'un pas moins assuré. La science étymologique est un mirage dans les sables du désert : elle trompe, elle égare, en abusant l'esprit d'analogie par de fausses apparences, par des images renversées; on ferait faire ainsi à un mot le tour du monde, dût-il, en revenant au point de départ, ne rien rapporter de lui-même. Ne nous amusons pas à faire remonter le terme patois du Châtillonnais *agaçai* (impatienter) jusqu'à ἀκάζειν, verbe grec fort douteux, et connu seulement par le participe poétique ἀκαχμένος (aiguisé); réfléchissons bien, avant de ranger sous la même lignée *copeaux* (sorte de *rubans de bois*, que l'Académie confond à tort, ce semble, avec les *éclats* ou *ételles*), en breton *scolpou*, et le verbe *couper*, qui a pour ancêtre κόπτειν; laissons le joli substantif *souillon* descendre tout droit de *souil* (en langue d'Oïl, pour *bourbier*), et ne demandons rien au *sus* des Latins. Je ne veux pas me donner trop beau jeu sur ce point; j'aurais peur qu'à mes dénégations sur telle ou telle origine, on ne répondît d'un ton triomphant : Eh bien ! l'habile critique, d'où vient donc ce mot? A quoi je serais fort tenté de répondre comme la servante de Philaminte. Devant toutes ces étymologies que vous étalez, je me retranche quelquefois sur la négative, plus souvent dans un scepticisme raisonné; à vous de me montrer clairement pourquoi vous affirmez.

Je n'oserais non plus décider si ce glossaire est complet; si certains articles, comme *gaibelou*, *grisotte*, *niau*, *paignotte*, ne sont pas développés hors de proportion; si le bas-parler des faubourgs et de la banlieue de Paris, patois vivace de l'atelier, n'offrait pas plusieurs rapprochements certains, que l'auteur nous laisse désirer; si c'est réellement faire un barbarisme que de dire *margoulette* pour *gargoulette*, *gremelou* pour *rheumelou* (tousseur), etc.

Digitized by Google

Sachons gré à M. Mignard d'avoir joint à son glossaire un recueil de locutions familièrement employées en Bourgogne, d'onomatopées expressives, et de diminutifs qui ne sont pas sans grâce. Il s'échappe de tout cela une certaine saveur de franche rusticité et de finesse moqueuse, qui résume le caractère du villageois bourguignon; et une fois de plus nous apprenons que le parler, c'est l'homme.

Si j'en crois La Monnoye, « le bourguignon a ses règles comme le français (1). » Si j'en crois M. Mignard, il n'en serait rien, car « les paysans, dit-il, page 169, ne se sont pas inquiétés s'ils amalgamaient bien ou mal les éléments de leur langage, » et leur langage se serait constitué au hasard dans ce chaos. Mais l'auteur a ici deux graves autorités contre lui, La Monnoye et M. Mignard lui-même. En effet, les règles nettement posées par ce dernier dans sa grammaire comparée attestent l'existence d'une subordination logique et d'une analyse exacte dans la langue bourguignonne. On peut même relever, avec une agréable surprise, les rapports de certains idiotismes très-rationnels, avec des locutions analogues puisées ailleurs. Ainsi, et M. Mignard l'a fort bien remarqué, le verbe substantif bourguignon *éte* (être), comme celui de l'idiome breton, *beza*, comme l'italien *essere*, se sert d'auxiliaire à lui-même : *je seu étai*, *me a so bet*, *sono stato*, se disent dans la Côte-d'Or, dans le Finistère, sur les rives du Tibre, et se disent correctement, tandis qu'un pauvre homme du coin de la rue a seul le privilége de nous répondre : Je suis été bien reconnaissant de vos bontés. J'aurais seulement désiré ici un rapprochement plus développé; car la même construction existe dans le haut allemand du moyen âge et dans l'allemand actuel, dans les langues slaves, enfin dans le valaque, pour le plus-que-parfait. — M. Mignard dit encore, page 185 : « Ces locutions, *ché vo*, *ché no*, chez vous, chez nous, chez un tel, s'emploient fréquemment en Bourgogne, et particulièrement dans le Châtillonnais, *comme sujet de la proposition*. Ainsi, *chez monsieur un tel se portent bien*, exprime que personne n'est malade dans la maison. Or, je ne vois l'analogie de ce singulier tour de phrase dans aucune langue, si ce n'est dans l'idiome breton : là, *é*, ou *ébars an ti* (chez la maison) signifie toutes les personnes qui la composent. » Cependant l'auteur trouve encore cette locution dans toute la Bresse. Ajoutons qu'elle est très-usitée dans le patois des montagnes d'Auvergne, d'où elle est descendue jusque dans le français de Clermont, et que l'hellénisme οἱ περί τινα en approche beaucoup.

(1) *Histoire de la Gaule méridionale.*

Digitized by Google

Qu'on me permette une dernière observation. L'idiome bourguignon abuse étrangement des réduplicatifs. Que les Italiens disent *rivolere* (vouloir de nouveau) ; que Molière, essayant en vain de faire revivre un excellent terme du vieux français, ait écrit dans le *Dépit amoureux*, IV, 3 :

Mais si mon cœur encor *revouloit* sa prison ?

la raison et le goût y souscrivent. Mais, en dépit des franchises du patois, je crierai à l'absurde et au bizarre quand j'entendrai dire à un habitant de la Nièvre : *j'ai un renfant*, pour exprimer un accroissement de famille ; ou bien à quelque paysan bourguignon attablé : *je reveux un rœuf* (un second œuf). Cela ressemble trop à une mauvaise plaisanterie de grammairien de village. Il y a néanmoins tel réduplicatif que je voudrais voir descendre le cours de Seine, et s'installer, sous la forme d'un équivalent bien fait, dans Paris : ainsi, du verbe *gripai* (gripper, prendre), sont nés *regripai* (ressaisir) et *resegripai* (prendre une troisième fois). Il faut bien qu'un patois rencontre de ces petites bonnes fortunes, qui le dédommagent un peu d'être du patois.

Dans les deux dernières parties de son ouvrage, consacrées à la littérature de l'idiome bourguignon, M. Mignard a su être, comme partout, docte, judicieux, exact ; on ne peut faire des recherches plus scrupuleuses, une nomenclature mieux distribuée, de plus justes réflexions. Mais nous reconnaissons avec plaisir que l'auteur lui-même n'attache pas un très-haut prix à cette patiente revue du parnasse de la Bourgogne. Il s'est principalement attaché à faire l'histoire des trois derniers siècles de sa province, et l'étude du langage lui en a souvent fourni les éléments. C'est la partie la plus originale et la plus attrayante de son livre.

On a dit avec raison, de certaines chansons allemandes fort vantées, qu'elles sentaient la bière : eh bien ! de tous ces poëmes longs ou courts, éclos sur les bords de l'Ouche ou de la Tille, de ces *discors*, *ébaudissemans*, de ces *noëls*, inspirations populaires ou faciles œuvres de cabinet, de ce *Virgille virai*, dont certains bibliophiles ont fait leurs délices ; et, pour remonter plus haut, de ces mascarades de la *Mère-folle* et de ces *mystères*, s'exhale je ne sais quelle odeur de vinaigre, et presque une âpre saveur de moutarde. Qu'est devenu le bouquet délicat des vins de ces riches coteaux ? Est-ce ma faute si je rencontre à peu près partout une malice qui n'est pas toujours ingénieuse, des plaisanteries sans sel ou au gros sel, l'absence de l'élévation, de la grâce, du sentiment idéalisé de la nature, là même

Digitized by Google

où a chanté Lamartine ? si toute cette vulgaire poésie, dictée par une petite muse narquoise, libertine et passablement commère, respire l'amour du clocher plutôt que de la patrie, une opposition taquine plutôt que libérale, un prosaïque penchant à parodier les plus nobles choses ? Il faudrait avoir une forte démangeaison de louer, ou être doué d'un sens littéraire bien obtus, pour faire grand cas de tant de rudes trivialités qui ne supportent pas l'épreuve de la traduction. Dût une longue clameur s'élever de quelque coin contre moi profane, je donnerais de bon cœur tous les vers de ce savant et malin La Monnoye, qui égayait ses quatre-vingt-trois ans à rimer des impiétés gratuites, et, par-dessus le marché, ceux d'Aimé Piron, le chansonnier des dîners officiels des Etats, pour une seule légende en vers, celtique ou normande, pour un chant inspiré de Jasmin, l'éminent poëte gascon.

On ne cesse de répéter que la littérature est l'expression de la société, et rien n'est plus vrai ; mais, comme, en dépit de nos niveleurs, la société a et aura toujours des degrés divers, il y a aussi la haute et la basse littérature, celle qui reflète du bon et du mauvais côté l'image des classes élevées et de notre puissante bourgeoisie, et celle en qui résonne l'écho tour à tour naïf, touchant, enthousiaste, terrible, des voix d'une multitude peu éclairée, du peuple des faubourgs et surtout des campagnes. Respectons et tâchons de servir cette portion de nos frères ; étudions ses mœurs pour l'aider elle-même à les améliorer, ses instincts pour les épurer et les ennoblir ; mais, ayons le courage de l'avouer, là où elle ne nous parle, dans ses chants et avec son idiome, des choses saintes que pour les railler, des relations sociales que pour y semer la médisance et les malins propos, des princes et des grands, que pour leur adresser de plats compliments ou des leçons impertinentes, de l'amour, que pour le tourner en épigramme ou le rabaisser par une sensualité grossière, cette littérature de bas étage est fort peu intéressante. Or, telle se présente, à de rares exceptions près, la poésie du patois de la Bourgogne. Si maintenant le lecteur me demande quelle induction il doit tirer de tout ceci relativement à la société dont cette poésie est l'expression, je répondrai : Les classes inférieures, en Bourgogne, valent mieux que tout ce que chantaient leurs pères.

Je passe au poëme bourguignon annoncé plus haut, œuvre importante, vraiment morale, publication capitale de M. Mignard.

Rappelons d'abord que le roman provençal de *Gérard* ou *Girart de Rossillon*, publié récemment à Berlin par M. le docteur Hofmann,

Digitized by Google

et à Paris, pour la collection elzévirienne de M. Jannet, par M. Francisque Michel, n'a rien de commun que le nom du héros avec le poëme ou la chronique versifiée dont M. Mignard nous donne aujourd'hui le texte. Cette dernière œuvre est du commencement du quatorzième siècle, et paraît avoir été composée dans la province de Bourgogne, d'après une chronique latine aujourd'hui perdue (1).

La langue des troubadours avait joui jusqu'ici d'une sorte de privilége pour ressusciter les grands poëmes de nos époques héroïques, et l'on semblait vouloir laisser dans l'ombre ce qu'il y a de plus remarquable dans les œuvres des trouvères. Cette anomalie avait quelque chose de blessant pour notre esprit national et pour notre littérature épique d'en-deçà le fleuve de Loire, littérature non moins chevaleresque pourtant que celle du Midi, et plus complète, j'oserais presque ajouter plus homérique, à en juger par la comparaison des poëmes du Midi et du Nord où le même sujet se trouve traité.

Un tel abandon de nos grandes poésies septentrionales contristait plusieurs laborieux investigateurs de ce passé lointain. Entraîné par ce regret, l'un d'eux entreprit de fouiller dans les dépôts littéraires de la capitale et des provinces, résolu à combler, par tous ses efforts, une aussi regrettable lacune. M. Fortoul, alors ministre de l'instruction publique, voulut bien lui en faciliter les moyens. On sent avec plaisir la chaleur d'un dévouement réel dans les généreux élans que laisse échapper l'introduction du livre de M. Mignard. L'amour du pays a inspiré son œuvre; aussi, d'excellents juges en ces matières, M. Victor Le Clerc, M. Guizot, M. Weiss, de Besançon, ont-ils daigné l'en féliciter. Toutefois, M. Mignard, membre distingué d'une de ces Sociétés savantes dont un gouvernement intelligent soutient et centralise les travaux, a une secrète tendance au découragement : il lui semble, comme à bien d'autres, que, si la province est ordinairement ingrate ou indifférente, Paris, dans son égoïsme superbe, s'obstine à dédaigner ou à n'admettre qu'avec une bienveillance douteuse les productions intellectuelles d'un autre sol. Nous nous affligerions de voir l'esprit de ce laborieux écrivain s'affaisser sous le poids de cette inquiétude, et nous rendrons volontiers à son travail toute la justice que notre conscience nous inspire. Il suffira d'une courte analyse pour en faire ressortir l'importance.

Après avoir déploré notre apathie pour nos propres richesses en fait d'épopée nationale, l'auteur nous dit l'âge véritable du poëme

(1) Voyez *Journal des Savants*, mars 1858, page 194.

Digitized by Google

dont il donne la reproduction. Il démontre d'une manière, selon nous, victorieuse, que Roquefort l'avait rajeuni de cent ans. Les témoignages philologiques dont il fortifie ses preuves mettent hors de doute les soins qu'il a appliqués à faire l'étude comparée des douzième, treizième et quatorzième siècles dans la littérature des trouvères. Notez ce point, car il est peu rare et fort commode de faire illusion au lecteur par un pompeux étalage d'études préparatoires à peine ébauchées. A celles auxquelles M. Mignard a prodigué son temps et ses fatigues, nous sommes redevables d'un exposé intéressant des phases de la langue d'Oïl pendant ces diverses périodes; et l'on est tenté de convenir, avec notre courageux philologue, que cet idiome avait des règles plus sûres et plus immuables que le français, et que saint Louis, dans ses entretiens avec le sénéchal de Champagne, se servait d'expressions heureuses et d'un tour naïf, dont la disparition sera toujours regrettable. Ne croyez pas pourtant que l'auteur se laisser aller à l'envie de calomnier la langue française, comme ces critiques de nos jours, qui le prennent un peu haut avec elle, et s'avisent de la gourmander en l'offensant.

M. Mignard présente des aperçus justes et parfois nouveaux sur les rapports de certains mots aujourd'hui *sans dictionnaire*, avec maintes expressions de la langue d'Oïl. Il y a là une antique confraternité qui, de l'aveu de l'auteur, réclamerait un volume. Le texte, objet de ses soins, était ingrat; il a su le rendre attrayant, et son appréhension de paraître trop procéder par la science ferait sourire, si l'on n'était tout d'abord convaincu de sa sincérité. Cette retenue en faveur du bon sens révèle un esprit droit; aussi, bien d'autres sentiront, comme nous, s'accroître leur confiance, à mesure qu'ils avanceront dans la lecture de l'ouvrage. Le judicieux philologue convie tous les genres de lecteurs, même ceux qui *ont*, dit-il, *le bonheur de n'être pas savants* : appel franc au bon sens des uns, à la légitime curiosité des autres, mais appel qui, je le crains, ne sera pas entendu de tous les *heureux* de ce monde qui ont du loisir. Quoi qu'il en soit, son poëme est une des plus intéressantes chroniques des guerres allumées par la lutte des grands vassaux contre leur suzerain le roi de France. L'auteur paye aussi sa dette à l'étude du vieux langage : on en jugera par ses nombreuses notes explicatives, et par le soin qu'il a mis à rappeler les variantes de quatre précieux manuscrits dont il fait l'histoire dans son introduction. Cette partie bibliographique suffirait pour attester chez lui une rare aptitude aux investigations patientes.

Cette même introduction contient un sommaire régulier ou, pour

Digitized by Google

mieux dire, une complète analyse du poëme. Nous y renvoyons le lecteur. On peut démêler, à cette première vue, ce qui appartient à l'histoire et ce qui reste au domaire de la légende et de l'imagination; on peut y noter des épisodes où l'esprit se laissera charmer par les récits les plus naïfs, et l'on devine à l'avance ce qu'offrira de curieux l'étude de mœurs prodigieusement différentes des nôtres. Il y a là des beautés littéraires et des traits de sentiment de plus d'une sorte, et d'autant plus propres à frapper l'esprit du lecteur, qu'il est généralement moins disposé à voir dans ces romans en vers de langue latine des rapports sensibles avec l'épopée antique, prévention bien excusable, et presque ignorance, dont M. Mignard m'a tiré moi-même, et qui ne doit étonner personne, car l'heure de ces études abordées si courageusement par lui vient seulement de sonner.

Au point de vue religieux et moral, le poëme de *Girart* est varié et fécond. On se sentira plus d'une fois ému au spectacle d'une faible femme transformant, par le doux empire de ses vertus chrétiennes, les mœurs de ces hommes bardés de fer, qui n'avaient onques fléchi le genou, même devant Dieu. Partout ce livre respire l'influence d'une religion auguste sur une société nouvelle : l'union conjugale acquiert plus de dignité; un salutaire équilibre commence à s'établir entre l'épouse, qui marche sur les traces des Berthe et des Clotilde, et le guerrier, moins jaloux de sa farouche suprématie. Il y a des leçons pour les rois comme pour les sujets; et, à l'action s'entremêle une morale admirable, appuyée sur des exemples historiques qu'anime le coloris naïf du vieux langage. En un mot, le poëte met en jeu le plus puissant ressort de l'épopée moderne : à tout ce paganisme décrépit dont on a tant abusé même à une époque moins éloignée, il substitue la majestueuse unité de la puissance divine.

On peut appliquer au héros de ce grand roman versifié ces paroles de Fauriel : « Les hommes n'obtiennent guère tant de renommée dans les fictions populaires sans en avoir beaucoup dans l'histoire (1). » Cette considération a porté M. Mignard à rechercher quel a été le rôle réel de Girart de Rossillon dans les annales du neuvième siècle, et à tracer un tableau de ces premiers temps de la féodalité, si obscurs encore, et qui soulèvent tant de problèmes. Nous conseillons de lire cette dernière et importante partie du livre immédiatement après l'introduction; on complétera ainsi les notions préliminaires qui aident à l'intelligence du poëme, et alors les proportions

(1) *Vocabulaire des Noëls.*

Digitized by Google

de la légende paraîtront d'autant moins démesurées qu'on se sera fait une idée plus exacte du personnage de Girart. L'éditeur a puisé à toutes les sources pour rendre au héros sa vie réelle : tâche très-ardue, car il fallait débrouiller d'abord le chaos de l'histoire de ce neuvième siècle, fixer les vraies limites des empires qui se fondaient alors, pénétrer dans l'esprit et dans la politique des nombreux partages de la succession de Charlemagne entre les enfants et petits-enfants de Louis-le-Débonnaire ; il fallait marcher sûrement à travers les fluctuations de la conduite des seigneurs, tantôt soutenant une faible royauté, plus souvent s'armant contre elle ; enfin, parmi plusieurs grands vassaux du même nom, il fallait choisir le véritable Girart, et lui assigner la part qu'il a prise aux événements du Lyonnais, du Dauphiné et de la haute Bourgogne.

Pénétré de son sujet, l'académicien de Dijon n'avance rien sans l'appui de nombreux documents historiques, patiemment recueillis depuis bien des années. Sous sa plume on voit se développer, pour ainsi dire, les jets trop vigoureux de l'arbre de la féodalité ; et l'on sait, en lisant cette histoire, ce que l'on doit accepter des légendes et des poésies qui ont fait de Girart une sorte de mythe féodal universel, sans aucun souci du lieu, sans égard pour la chronologie. Les troubadours, en effet, ont placé ce personnage tantôt sous Pépin, tantôt sous Charles-Martel ; d'autres le font contemporain de Charlemagne. Or, le trouvère inconnu à qui l'on doit ce poëme est le seul qui, en faisant vivre Girart sous le règne de Charles-le-Chauve, ait écrit une véritable chronique. Ainsi, grâce à l'exposé historique imprimé à la suite du poëme, tout lecteur curieux de ces sortes de recherches pourra établir le parallèle et rencontrer la vérité.

M. Mignard nous donne une idée nette du caractère de Charles-le-Chauve par le récit des actes de ce monarque ambitieux. Outre ce service rendu à l'histoire générale, il nous paraît avoir assez bien mérité aussi de l'histoire de Bourgogne en recherchant la série des successeurs du comte de Rossillon, et en traçant le tableau de la race énergique de Richard. Nous voyons se dérouler aisément la suite des premiers ducs bénéficiaires, et la province de Bourgogne se constituer d'une manière définitive. Des recherches d'un autre genre ont encore excité et à peu près satisfait notre curiosité : l'auteur s'applique à fixer avec précision, dans des temps divers, les limites de la Bourgogne du nord, et à expliquer les causes de leur mobilité. Déjà nous avions vu, dans les pages précédentes, de grands conflits éclater à d'autres limites extrêmes, vers Poligny et Pontarlier, et chez les montagnards varasques d'origine bourguignonne. Là s'é-

Digitized by Google

taient déployés des luttes énergiques entre la royauté déchue et la féodalité triomphante.

Dans ses études sur le neuvième siècle, M. Mignard n'oublie rien de ce qui touche au mouvement intellectuel, surtout à la première impulsion donnée aux lettres pendant cette période de transition entre la barbarie et la civilisation par le catholicisme. Il explore les sources du progrès ultérieur, et il essaie de montrer ce que la pureté du langage doit à la pléiade, peut-être trop vantée, des poëtes du douzième et du treizième siècle. Sortant enfin sans nécessité des limites du sujet, il suit, dans sa marche actuelle, l'esprit public, et il exprime le vœu, du reste partagé par nous, qu'un attachement trop exclusif aux sciences et à leurs diverses applications n'entraîne pas fatalement la décadence qui a toujours suivi l'abandon des lettres, ou, ce qui est un aussi dangereux fléau, leur culture mal disciplinée.

Quant à nous, si nous osons mêler une voix encourageante à celle de l'Académie des Inscriptions, qui a décerné trois mentions honorables à M. Mignard pour ses précédents travaux, et aux paroles d'appréciateurs plus autorisés que nous, qui lui ont fait l'honneur de le rassurer sur le succès de son œuvre nouvelle, nous n'hésiterons pas à lui dire : « De quelque point qu'il vienne, le meilleur livre est celui qui fait son chemin lentement, à travers les critiques, et même sous le feu de l'envie. Rassurez-vous : à Paris, on commence enfin à se douter que les lettres et les arts peuvent produire quelques fruits heureux hors de Paris. Le temps est passé où, pour louer la beauté d'une jeune personne, on se croyait bien sensé en disant : *Elle avait de beaux yeux, pour des yeux de province* (1). Paris ne sera bientôt plus dans Paris seulement ; il sera partout où se propage une haute culture de l'intelligence. Les matériaux d'un livre, l'esprit qui l'animera peuvent toujours et doivent souvent être tirés de la capitale; mais la composition peut s'exécuter bien loin, au sein d'une sage retraite. C'est ce que vous pratiquez patiemment, en ce temps de littérature hâtive. En terminant cet examen de vos deux livres, des sympathies qui n'ont rien de suspect ne nous permettront pas de nous arrêter sur quelque point de critique historique ou littéraire un peu contestable, sur trois ou quatre passages de ce vieux texte restés obscurs, ou dont la prosodie est fautive, encore moins sur plusieurs légères négligences de style ; elles nous porteront bien plutôt à vous féliciter pour ces deux ouvrages, dont le second surtout contient de

(1) *Des variations du langage français depuis le douzième siècle*, introduction, page XXXII.

Digitized by Google

la science philologique de bon aloi, pour un double labeur où vous donnez de l'attrait aux matières de littérature savante, sans rien ôter de leur gravité. »

STIÉVENART,

Doyen de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut.

HISTOIRE DES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES ADVENUES EN FLANDRE, HAINAUT, ARTOIS ET PAYS CIRCONVOISINS DEPUIS 1596 JUSQU'EN 1674, mise en lumière par le sieur Pierre Le Boucq, gentilhomme valentiennois, publiée avec une notice sur l'auteur et sa famille, par le chevalier *Amédée Le Boucq de Ternas.*

Les longs titres produisant un peu le même effet que les longs ouvrages, c'est-à-dire effarouchant volontiers la paresse du lecteur, il me semble que si j'avais eu l'honneur d'éditer le livre dont on vient de lire ci-dessus le trop consciencieux en-tête, je l'aurais tout simplement intitulé *Journal d'un bourgeois flamand.* L'ouvrage dont j'ai à rendre compte n'est pas autre chose, et ce n'est que par une complaisance un peu ambitieuse qu'on peut y voir une œuvre d'histoire. Mais un journal bien fait et rédigé avec candeur vaut mieux que bien des histoires écrites dans un certain esprit. Ne disputons donc pas sur le titre, et voyons ce que vaut le livre dont il s'agit, qu'on lui laisse le titre qu'il prend, ou qu'on lui donne celui que j'aurais préféré. Mais d'abord quelques mots sur l'auteur. Qu'est-ce que le sieur Pierre Le Boucq?

Il était né en 1612 à Valenciennes, d'une bonne famille, où la noblesse était d'assez fraîche date, puisqu'elle ne remontait pas au delà de Charles-Quint, mais où la probité était de tradition séculaire. Le goût des souvenirs historiques était aussi héréditaire dans cette maison; car un oncle de notre Pierre Le Boucq, un certain Simon Le Boucq, passe à Valenciennes pour un des historiens les plus autorisés de cette ville, dont il fut plusieurs fois prévôt. Comme magistrat, comme historien, comme antiquaire et comme numismate, il jouit d'une certaine notoriété départementale. Il a laissé de nombreux manuscrits, dont quelques juges compétents font grand cas. Son neveu, Pierre Le Boucq, notre écrivain, suivit un si bon exemple. Après de fortes classes faites à Douai, après de bonnes études juridiques, il rentre à Valenciennes, où nous le retrouvons échevin en 1633, par une commission d'Isabelle, infante d'Espagne, quoiqu'il

Digitized by Google

n'eût alors que vingt-un ans. Il nous apprend qu'étant chef de la garde à la porte Cardon, il empêcha, le 8 juin 1639, les Français, venus sous la conduite du sieur de Belicour, de piller et de brûler les faubourgs de Valenciennes. A la fin de ses jours, il entra dans les ordres. C'est avant de quitter le monde qu'il composa deux ouvrages imprimés que nous avons de lui, et qui sont : 1° *L'histoire de la terre et vicomté de Sebourcq, jadis possédée par les comtes de Flandres et de Hainaut, ensemble de leurs faits héroïques et mémorables, depuis descendue aux très-illustres maisons de Witthem et Berghe, avec plusieurs belles et remarquables singularités. In-4°, Bruxelles. Jean Nommart*, 1645 ; 2° *Histoire de la vie et des miracles du glorieux saint Druon* (patron de Sebourcq), *recueillie fidèlement et augmentée par le sieur Pierre Le Boucq. Douai*, 1646, *in*-16.

Son troisième ouvrage enfin est le manuscrit qu'on vient de publier et dont nous rendons compte.

Au premier abord, il n'y a rien de bien remarquable dans cette série de faits qu'il y enregistre, je ne dirai pas jour par jour, mais mois par mois, année par année, avec une impartialité désespérante pour nos habitudes modernes.

Mais, si l'on se rappelle que celui qui a tenu cette espèce de journal a vécu dans le temps où la Flandre était encore espagnole, et qu'il l'a vue successivement devenir française, à partir de 1666, alors cette impartialité, cette indifférence même devient bien significative. Le respect de l'autorité, la déférence pour ceux qui la représentent, est un des traits distinctifs du caractère flamand. Chez les races wallonnes, dès qu'on ne touche pas à leurs coutumes municipales ou privées, dès qu'on ne porte pas atteinte à leur sens profondément moral et religieux, tout pouvoir peut compter sur leur concours, et jusqu'à un certain point, sur leur dévouement. Je veux m'en tenir ici au journal, dont il s'agit de faire connaître l'esprit à nos lecteurs. Pierre Le Bourcq aime sa ville de Valenciennes en citoyen dévoué à tous ses devoirs ; mais peu lui importe qu'elle relève de l'Espagne ou qu'elle relève de la France : il enregistre avec autant de sympathie l'arrivée des vice-rois espagnols qu'il le fera pour les gouverneurs nommés par Louis XIV. Dès lors, comme aujourd'hui encore dans le pays wallon, on a horreur des changements politiques ; l'autorité n'y est pas seulement un fait, elle y devient bien vite un droit. De 1596 jusqu'aux environs de 1650 ou 1660, Pierre Le Boucq est tout près, dans les alternatives de la guerre entre l'Espagne et la France, de nous maudire de tout son cœur, quand nous battons don Francisco de Mellos, quand nous gagnons la bataille de Rocroy,

Digitized by Google

quand nos courses victorieuses sous Condé et sous Turenne nous préparent à la conquête de la Flandre.

Malgré la froideur ordinaire de son langage et l'espèce d'impassibilité qui fait le fond de sa nature, on sent qu'il resterait volontiers sous la domination où il vit, non parce que c'est la domination espagnole, mais parce qu'il ne serait pas fâché de mourir sous le régime à l'ombre duquel il est né. Aussi, voyez comme il nous dit sans aucun commentaire, à la date de 1554 : « *En Flandre, au mois de janvier dudit an, l'on a découvert une trahison de diverses places, de laquelle étaient chefs quelques seigneurs du pays qui avaient correspondance avec les* FRANCHOIS (prononciation espagnole, qui se retrouve encore en Picardie) ; *aucuns d'eux ont été faits prisonniers et menés au château d'Anvers et de Gand.* »

Chaque fois que les troupes du roi d'Espagne nous repoussent, chaque fois qu'une ville flamande, attaquée par les *Franchois*, résiste ou est reprise par l'Espagne, notre bourgeois valentiennois laisse percer son contentement par quelque trait qui jure avec sa prudence ordinaire et son abstention presque habituelle d'épithètes laudatives ou vitupératives.

Dans le pays wallon, l'aristocratie s'était vite lassée de la domination espagnole ; par contre, la bourgeoisie s'y était aisément façonnée : ses instincts égalitaires appelaient déjà la centralisation moderne. Aussi, quand l'administration de Louis XIV se présenta avec ses tendances de nivellement universel, elle fut accueillie à bras ouverts. Il n'y eut ni dans ce qu'on a appelé la Flandre française, ni dans l'Artois, ni dans le Hainaut, de ces résistances énergiques comme la royauté en rencontra en Bourgogne par exemple, et ce n'est pas en Flandre qu'on eût pu écrire le curieux chapitre d'histoire intitulé : *Une province sous Louis XIV.* La Flandre devint immédiatement française ; du jour où Louis XIV y fut entré, elle n'eut plus de souvenirs ni espagnols ni féodaux : n'était-ce pas le moyen de marcher plus vite vers le progrès, vers la nationalité ? Le bon Pierre Le Boucq, dès l'instant qu'une dynastie française a remplacé une dynastie espagnole, s'occupe avec la même curiosité des petits ou des grands événements de la famille royale. Les morts, les naissances, le sacre des rois, le voyage des princes et des princesses, tout cela lui va au cœur également, qu'il s'agisse de Philippe III ou de Louis XIV. Ce qu'il aime en eux, ce n'est pas le roi, c'est la royauté.

Pierre Le Boucq, disais-je en commençant, n'est qu'un bon bourgeois de l'ancien régime ; il en a toutes les naïvetés, toutes les cu-

Digitized by Google

riosités badaudes : il faut l'écouter, chaque fois qu'un prince espagnol ou français entre dans Valenciennes, chaque fois qu'il y a quelque décès marquant. Cet homme, qui ne devine rien aux grandes comédies politiques qui se jouent pendant le dix-septième siècle, devient tout yeux, tout oreilles ; il nous raconte avec la fidélité scrupuleuse d'un journal local les moindres circonstances de la marche ou de la procession à laquelle il assiste ; il compte les larmes d'argent qui décorent la chambre ardente où il pénètre ; s'il y mettait un style moins incolore, je me rappellerais volontiers que j'écoute un compatriote de Froissard.

Quoique gentilhomme, il est bourgeois par son goût pour la paix ; les traités de paix entre l'Espagne et la France, il nous les donne dans tous leurs détails ; les guerres, au contraire, il les raconte avec une sorte d'horreur. Ce paisible Valenciennois, en qualité de futur ecclésiastique, de bon citoyen, n'aime pas la guerre : il est vrai que c'était toujours ces riches cités de Flandre qui en payaient les frais. Il est curieux de voir cet annaliste, qui n'a pas un mot pour le commerce de son pays ni pour les événements les plus importants de son temps, enregistrer minutieusement chaque année pour quelle somme Valenciennes s'affranchit de garnison. Les garnisaires étaient un fléau pour ces opulents et honnêtes habitants des villes flamandes ; les gouverneurs le savaient : aussi ne vendaient-ils qu'au poids de l'or le rachat de cette corvée. En 1642, cela coûtait 22,000 florins aux Valenciennois ; en 1649, 50,000. Il y avait un progrès notable dans le prix du privilége. Heureusement que l'Espagne ne resta plus longtemps dans nos villes du Nord. Elles les aurait ruinées. Malgré le goût énergiquement prononcé que montre Pierre Le Boucq pour la paix, ce sont des faits militaires qui remplissent son journal. En effet, la France et l'Espagne furent en guerre depuis 1635 jusqu'en 1659, et c'est dans le pays wallon ou dans son voisinage que le plus souvent les deux nations vidèrent leur querelle. Malheureusement, sur ce point l'annaliste ne nous apprend pas grand'chose de neuf, et l'histoire de nos guerres n'aura, ce me semble, que bien peu de faits à extraire dans son journal. L'histoire politique ni l'histoire religieuse n'y puiseront pas beaucoup plus de documents ; Pierre Le Boucq est plutôt badaud que curieux ; et il ne comprend pas toujours ce qu'il raconte ; il le juge encore moins. Quand il sort de Valenciennes, il s'en tient volontiers aux ouï-dire ; si le bruit public ne lui apprend rien, il ne cherche pas à savoir davantage. A la date de 1633, par exemple, il entend parler des démêlés de Gaston d'Orléans avec son frère le roi Louis XIII. Voici en

Digitized by Google

quels termes il les consigne : « *Soubs quelque prétetex inconnue, quelque conseil fit mettre les armes aux mains au duc d'Orléans, frère du roi; il entre dans le Languedoc avec des troupes étrangères; le duc de Montmorency, oubliant le devoir dû à sa patrie, s'échappant du chemin tracé par ses ancêtres, lève aussi quelques compagnies pour favoriser son entreprise, etc...* » Est-ce chez Pierre Le Boucq une réserve trop scrupuleuse qui l'empêche de juger les rois, les princes et leurs actes? Est-ce tout simplement l'ignorance, bien naturelle dans un temps où les communications étaient encore rares entre la France et la Flandre, d'autant plus rares que la guerre régnait entre les deux pays. A coup sûr, il est piquant du moins de voir que des événements, qui ont eu un si grand retentissement chez ceux qui en furent les témoins, soient si succinctement appréciés à soixante lieues de Paris.

Si les choses du dehors n'arrivent pas jusqu'à Pierre Le Boucq, en revanche il sait et note minutieusement les moindres faits dont on jase à Valenciennes. Quand il y a des orages un peu trop méridionaux pour le climat de sa chère ville natale, il le remarque avec soin; il en use de même lorsqu'on pêche quelque poisson phénoménal, par exemple comme l'esturgeon de treize livres qu'on prit dans la rivièrette des Ornais en 1648; les propos de sa petite ville tiennent une grande place, une trop grande place sous sa plume.

Je dois dire pourtant qu'après les faits militaires, auxquels il revient le plus souvent en bourgeois timoré qu'il est, ceux qu'il narre avec le plus de complaisance sont les faits religieux; tous les miracles qui s'opèrent à vingt lieues à la ronde trouvent en lui un avocat convaincu; les processions avec leur bel ordre le ravissent; les avénements d'archevêques et leurs visites diocésaines à Valenciennes sont les épisodes auxquels ils s'intéresse le plus sincèrement, et les jours de prêche extraordinaires ou les fondations de nouveaux ordres religieux à Valenciennes sont pour lui les grandes fêtes de la vie.

Cela même est un trait de mœurs qui fait bien connaître la bourgeoisie flamande au commencement du dix-septième siècle. C'est bien cette piété un peu espagnole, ce goût pour les belles cérémonies de l'Église qui parlent aux yeux en même temps qu'au cœur: tout cela aujourd'hui est encore vivant dans les provinces du nord de la France.

On voit maintenant les divers genres d'intérêt qui se trouvent réunis dans le livre de Pierre Le Boucq. Ce qu'il ne dit pas ajoute au poids des choses qu'il dit. Faut-il mentionner qu'il a été imprimé avec un luxe tout parisien, que *celui qui a procuré cette édition*,

Digitized by Google

comme on dit en termes de bibliophile, y a mis un soin filial et jaloux, qu'il n'a rien épargné pour donner tout son prix à cette publication, qu'afin de la rendre plus désirable aux amateurs et aux collectionneurs, il a poussé la précaution jusqu'à n'en faire tirer que deux cents exemplaires ? Je m'étendrais volontiers sur des louanges si bien méritées, mais je craindrais de me laisser aller à dire trop de bien du travail d'un de mes anciens élèves resté aujourd'hui mon ami. J'aime mieux reprendre mon rôle d'autrefois avec lui et lui demander pourquoi il n'a pas mis, au lieu d'une généalogie qui n'intéresse pas tout le monde, une table qui aurait résumé l'en-tête de chaque morceau ? Pourquoi aussi avoir conservé ces mots de patois dont le bon Pierre Le Boucq hérisse sa narration ? Pourquoi ne les avoir pas quelquefois traduits, quand ils sont trop flamands ? Pourquoi enfin avoir reproduit si religieusement cette orthographe impossible, et qui n'a jamais été ni française ni flamande en aucun temps ?

Les scrupules exagérés de l'éditeur n'ajoutent rien au mérite de ce journal : ils pourront impatienter ceux qui le consulteront pour quelque détail historique ; car on le consultera désormais ce nouvel ouvrage de Pierre Le Boucq ; on le consultera pour l'histoire locale de Valenciennes au dix-septième siècle ; on le consultera pour l'histoire de la bourgeoisie flamande. Il est donc à souhaiter, si l'on en faisait une 2e édition, que ces taches disparaissent ; sur ce point, on n'a qu'à s'en rapporter au zèle intelligent et dévoué de M. Amédée de Ternas pour les études historiques, et en particulier pour les annales de ce pays flamand où sa famille tient depuis si longtemps un rang si honorable dans l'estime de tous.

F. Colincamp.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LA PRESSE SCIENTIFIQUE EN PROVINCE.

I.

Revues de l'Académie de Toulouse, de Marseille, du Lyonnais, de l'Alsace, de l'Ouest. — L'art en province.

Ce titre peut paraître assez neuf, car on sait trop peu à Paris qu'il se publie en province quelques revues sérieuses, soigneusement composées, et dans lesquelles de véritables savants aiment à faire figurer leurs noms : en littérature, comme en politique, comme en toute choses, d'ailleurs, Paris attire exclusivement les yeux, et réduit bon gré mal gré la province à une inaction forcée, entretenue par un injuste dédain ou une coupable indifférence. Il ne faut pas cependant se figurer que Paris ait le privilége exclusif du travail et de l'érudition : assurément ceux qui veulent y travailler, rencontrent plus facilement des aliments à leurs recherches, sont soutenus par une bienfaisante émulation, et peuvent espérer y rencontrer des trouvailles inattendues qui les stimulent encore davantage et fixent plus spécialement l'attention du public sur ces heureux pionniers de la science. En province au contraire, on est privé de ces sources fécondes; mais, réduit à se contenter de moins, on creuse souvent davantage les questions à l'étude desquelles on se livre, et, sans la prévention que je viens de signaler, certaine publication pourrait peut-être dépasser des rivales qui, éditées dans la capitale,

Digitized by Google

ne la valent pas cependant. La publicité est donc, en résumé, ce qui manque en ce moment à la province pour la tirer de l'oisiveté qu'on lui reproche, et qu'elle serait la première, j'en suis sûr, désireuse de secouer. Les Sociétés savantes fournissent un puissant moyen de combattre cet état de choses, mais pas encore assez efficacement, parce que ces compagnies, même avec leurs publications périodiques ou annuelles, ne donnent pas encore toute la publicité dont un auteur aime à voir ses œuvres environnées : ce n'est qu'une demi-publicité, si je puis dire, et qui s'adresse à une classe peu nombreuse d'initiés. La *Revue des Sociétés savantes* va certainement prêter à ces utiles institutions un puissant concours en leur attribuant la généralité qui, seule, peut les développer et activer leurs travaux ; et elle ne peut manquer de trouver de précieux auxiliaires dans les revues locales qui offrent aux érudits de province de véritables asiles, qui les encouragent, les poussent au travail, aux recherches, et leur fournissent comme une tribune du haut de laquelle ils peuvent se faire entendre déjà à une certaine distance. Les revues provinciales sont en outre excellentes pour épuiser les questions locales, par la connaissance desquelles seulement on peut arriver à traiter avec certitude les sujets d'intérêt général, pour former les travailleurs à leurs débuts, et pouvoir faire apprécier le mouvement littéraire vraiment national.

Des revues existent aujourd'hui sur presque tous les points de l'Empire, et concourent ainsi isolément à l'œuvre que je veux essayer de faire toucher du doigt : elles publient d'excellents travaux, quoique toutes ne s'élèvent pas à une hauteur égale, mais toutes témoignent du moins des meilleures intentions, et méritent, à ce titre, une mention honorable (1).

Les revues de province sont placées entre deux écueils également difficiles à éviter : elles doivent s'efforcer de ne pas être purement locales, de manière à ne pouvoir sortir des limites des provinces auxquelles elle se rattachent ; et, d'autre part, elles doivent ne pas abandonner les études locales pour ne publier que des travaux généraux par lesquels elles chercheraient vainement à lutter avec les puis-

(1) Ces revues se publient sous des titres divers, à Nantes, Lyon, Moulins, Toulouse, Marseille, Colmar ; d'autres à Angers, Arras, Metz, Béziers, Valenciennes ; je ne parlerai aujourd'hui que des six premières, n'ayant que celles-ci sous les yeux ; mais je pense pouvoir bientôt compléter ce travail qui résumera ainsi, j'espère, réellement nos tendances littéraires provinciales.

Digitized by Google

sants organes de la périodicité parisienne; elles doivent aussi bannir l'antagonisme, la jalousie contre ceux-ci, enfin, il leur faut absolument arborer un drapeau littéraire qui ne soit pas celui d'un voisin, et qui les mène dans une voie qui leur soit tout à fait propre. Il ne suffit pas de réunir un nombre à peu près suffisant d'abonnés, de collaborateurs plus ou moins zélés, il est indispensable d'être assuré de faire une œuvre sérieuse, qui rende service à l'histoire de son pays : c'est là un rôle assez séduisant pour qu'on s'y dévoue, quoiqu'il ne soit pas toujours facile; mais, autrement, on ne fera que noircir inutilement des feuilles de papier.

J'ai heureusement sous les yeux des revues provinciales qui sont loin de mériter ce dédaigneux reproche, et qui, au contraire, sont dignes et de l'intérêt des lecteurs et des encouragements des littérateurs : à cet égard, la *Revue de l'Académie de Toulouse* doit être citée au premier rang : c'est parmi les publications de la province l'une des plus importantes et des mieux rédigées que nous ayons en ce moment : dans tous les cas, elle me semble un modèle bon à imiter. Dans les grandes villes de France, on rencontre souvent tous les éléments qui constituent une société lettrée : il y a des compagnies savantes, des Facultés et des écoles gouvernementales. Dans les chaires des Facultés, comme l'a si bien fait remarquer le directeur de la *Revue de l'Académie de Toulouse,* M. Lacpinta, dans les rangs de la magistrature, les bureaux, parmi les hommes de loisir, et, certes, la province en compte nécessairement plus que Paris, il se trouve des esprits sérieux qui poursuivent dans le silence du cabinet des travaux dirigés vers les points les plus divers de la science, mais qui ne s'y livrent ni avec l'activité, ni avec l'empressement qu'ils y mettraient, s'ils se sentaient excités par l'espérance de recueillir l'approbation du public pour leurs découvertes ou leurs études. La Revue est précisément le lien qui manque aux Sociétés savantes pour populariser leurs travaux; aux Facultés, pour étendre la portée de leur enseignement; c'est le lien qui réunit les savants à la foule; de plus, elle a le mérite de briller comme un but désirable aux yeux des jeunes gens qui multiplient leurs efforts pour parvenir à y voir figurer leur nom, et qui se détournent ainsi des amusements frivoles, auxquels ils ne sont que trop disposés à se livrer, pour les donner à l'étude. La *Revue de l'Académie de Toulouse*, du reste, grandit d'une manière qui prouve surabondamment les sympathies qu'elle rencontre dans le Midi, et, en commençant sa quatrième année, — en juillet, — elle va devenir bi-mensuelle, ni plus ni moins que la *Revue contemporaine* ou que la *Revue des Deux-Mondes :*

Digitized by Google

seulement je critiquerai son sous-titre, « et des autres Académies de l'Empire, » qui est parfaitement inexact (1); l'Académie de Toulouse y régnant en souveraine, le champ est assez vaste pour qu'on n'ait pas besoin de l'agrandir : l'Académie de Toulouse, cela veut dire à peu près tout le midi de la France, et Dieu sait si, historiquement parlant, seulement, le Languedoc et tous les petits pays voisins n'offrent pas d'amples sujets d'études, vers lesquels même M. Lacointa ferait peut-être bien de diriger plus spécialement ses collaborateurs. Les numéros sont trop uniformément composés, et un trop grand nombre d'articles de série y figurent peut-être : le *Courrier de Paris* notamment, quelque spirituel qu'il soit, pourrait céder sa place à quelques sujets locaux; et il n'y aurait pas grand mal, ce me semble, à voir la Revue entreprendre quelque grand travail, comme une histoire du Toulousain, du Languedoc, quelque œuvre enfin digne de tenter un érudit local, et que lui seul peut faire, devant seul avoir dans la province ces riches archives qui fournissent à celui qui sait les fouiller de véritables trésors. Je ne veux pas dire que la *Revue de l'Académie de Toulouse* ait négligé l'étude des questions locales; je crois au contraire que, ces réserves faites, son directeur a parfaitement saisi la mesure dans laquelle il fallait opérer le mélange que je signalais comme un grave écueil en commençant. On y lit avec un vif plaisir

(1) Depuis que l'article ci-dessus nous a été remis par M. de Barthélemy, la *Revue* dont il s'agit a modifié son titre, et elle a prévenu le reproche, fort juste, selon nous, que lui adresse notre collaborateur. Elle s'intitule aujourd'hui : *Revue de Toulouse et du midi de la France*. Nous sommes heureux d'ajouter que cette publication, que nous avons été l'un des premiers à recommander au public, prend un caractère de plus en plus sérieux. Dans les derniers numéros, à propos de l'exposition des beaux-arts qui a eu lieu à Toulouse, M. Ernest Rocha a publié une série d'articles fort intéressants sur tous les morceaux de peinture, de sculpture, etc., qui ont figuré dans l'exposition toulousaine. On trouve dans ces articles un sentiment très-vif de l'art; mais nous engagerons l'auteur à se défier de certaines formes de style qui ne sont point exemptes de recherche, et qui rappellent un peu trop ces prétentieux feuilletons de la presse parisienne, qu'on appelle quelquefois très-improprement de la critique d'art. Nous n'aimons point, par exemple, des phrases dans le genre de celle-ci, que nous trouvons à propos de la peinture de portrait, numéro du 1er août, page 209 : « Il faut que le feu intérieur pétille sous l'orbe vitreux de l'œil. » Nous n'aimons pas davantage, à la page 205, cette jeune mère qui « s'enivre des espiégleries innocentes et des bégayements inarticulés de son petit enfant. »

(*Note du Secrétaire de la commission de publication.*)

Digitized by Google

un travail détaillé de M. Clos sur la *république d'Andore*, que l'on voit trop à Paris comme une décoration d'opéra comique ; un autre, de M. Rocha, sur les *Invasions en Espagne ;* une série d'études de M. le docteur Noulet, sur l'*Histoire littéraire des divers patois du midi de la France ;* une *Esquisse géographique sur les Pyrénées*, de M. le professeur Leymerie. Dans les matières générales, je remarque une *Etude sur Pline le jeune*, de M. Emile Cauvet ; une autre sur la *transformation du globe*, par M. Edm. Barry ; des travaux philosophiques très-importants de MM. Delondre, l'un des meilleurs collaborateurs de la *Revue contemporaine*, Brassinne et de Saint-Projet : enfin, la *Revue* n'admet que de très-rares pièces de vers ; imprimée dans la patrie de Clémence Isaure, elle doit se montrer sévère. Et il faut ajouter à cela les *Courriers de Paris*, de M. Renoult, que je tiens à louer comme ils le méritent, après les avoir blâmés de prendre une place qui pourrait être plus utilement remplie, mais que les lecteurs regretteraient certainement ; le *Courrier du Palais*, de M. Astrié ; le *Bulletin scientifique*, de M. Gourdon ; la *Revue musicale, littéraire et dramatique*, de M. Vaisse. Il y a là un ensemble très-satisfaisant, très-digne d'éloges, et qui suffit pour assurer à la *Revue de l'Académie de Toulouse* une prédominance qu'elle conservera certainement parmi les publications périodiques de la province.

Depuis le commencement de l'année, je citerai notamment parmi les articles de la Revue une excellente étude de M. le professeur Hamel sur *Andromaque*, d'après tous les poëtes anciens et modernes qui l'ont transportée sur la scène, et un travail de M. Delondre sur M. Victor de Laprade, dont il résume le talent tout spécial dans cette esquisse digne de son modèle : « Voilà, — en parlant des *Symphonies*, — l'accent sincère, vrai, poétique de M. de Laprade ; voilà le champ où son talent se révèle tout entier, talent pur, noble, élevé, tendre sans passion, lumineux sans éclat, génie contemplatif qui, les yeux toujours fixés sur la nature et sur l'idéal, respirant une atmosphère calme et sereine, loin du bruit des hommes et des orages de la vie, semble avoir choisi pour demeure ces cimes majestueuses qu'il a si bien décrites dans la *Symphonie Alpestre* (1). »

De Toulouse nous descendons à Marseille : la Revue de la vieille citée phocéenne a un caractère tout particulier qui la rehausse singulièrement à mes yeux, et me semble devoir jusqu'à un certain point

(1) Le compte rendu de l'année 1857 établit que la Revue a rapporté 7,275 fr. coûté 3,248 fr. 50 cent., et, par conséquent, produit pour les pauvres une somme nette de 4,026 fr. 50 c.

Digitized by Google

désarmer la critique la plus sévère elle-même. La *Revue de Marseille*, qui est dans sa quatrième année, est publiée au profit des pauvres : son accroissement constitue donc une bonne œuvre, en même temps que, par elle-même, elle est une œuvre utile; ses livraisons renferment souvent de bons articles, comme l'*Histoire des sceaux de la ville de Marseille*, par M. Dassy, qui, sous prétexte de sigillographie, a publié d'excellentes notes historiques sur les établissements ecclésiastiques de ces contrées ; *Les galères et les galériens à Marseille*, sujet neuf et intéressant dont M. Laforêt a tiré un excellent parti ; *Le barreau de Marseille au treizième siècle*, par M. Fabre, travail très-savant et très-original ; *L'esclavage à Marseille au moyen âge*, par M. Mortreuil. Comme on le voit, la *Revue* est purement locale, et tombe dans un des écueuils que je signalais ; elle se rend impossible en dehors des limites du département des Bouches-du-Rhône, sacrifiant tout au clocher de Notre-Dame-de-la-Garde ; une seule exception doit être mentionnée en faveur du *Blason mis à la portée des gens du monde*, série commencée par M. Ferdinand Famin.

Je crois que, tout en demeurant fidèle au principe généreux, qui est son drapeau, surtout même en lui restant fidèle, la *Revue de Marseille* pourrait prendre un développement digne de la grande ville dont elle porte le nom, et qu'il serait facile de faire pour la Provence ce que la *Revue de l'Académie de Toulouse* fait pour le Languedoc : Aix et Marseille sont, ce me semble, deux centres intellectuels de premier ordre, et, au milieu des incessantes préoccupations industrielles et commerciales de la seconde ville de l'Empire, il y a bien place pour une publication qui prouve que, dans ces vieilles capitales de la langue d'oc, tout sentiment littéraire n'est pas éteint.

La *Revue du Lyonnais* est la doyenne des publications périodiques provinciales; elle compte vingt-quatre années d'existence, et grâce surtout aux noms des éminents collaborateurs qui signent ses articles, elle doit occuper un rang élevé dans la galerie qui m'occupe en ce moment. Lyon et le Lyonnais sont deux vastes sujets d'étude, et qui permettent de varier infiniment les recherches locales, auxquelles d'ailleurs M. Vingtrinier ne consacre pas exclusivement son recueil. En 1857, la *Revue du Lyonnais* a publié, en dehors des articles purement relatifs à la ville même de Lyon et à son archéologie locale, une *Biographie du P. de Lachaise*, par M. de Chantelauze; une *Notice sur Alex. Deffieux*, par M. Victor de Laprade; plusieurs travaux de MM. de la Saussaye, Dareste de la Chavanne et du regrettable M. Commarmond. Je me permettrai quelques

Digitized by Google

reproches pour les numéros de cette année, dans lesquels je ne vois plus aussi vives les tendances locales que je suis heureux de signaler dans le volume de 1857. La fantaisie et la poésie, cet écueil des publications périodiques de province, y dominent un peu trop : Lyon sous les Romains, Lyon au moyen âge, le Forez, le Mâconnais, voilà où M. Vingtrinier doit conduire ceux qui s'enrôlent sous sa bannière. Je ferai cependant exception dans les livraisons parues pour la dissertation de M. l'abbé Jolibois sur l'importance de la colonie de *Lugdunum* et l'étendue de son territoire, et pour le travail de M. Bonnet sur l'oisiveté des jeunes gens dans les classes riches.

Ce dernier Mémoire est excessivement intéressant et digne de la plus sérieuse attention ; l'auteur y examine une question d'une haute valeur, et n'a laissé dans les pages qu'il lui consacrait aucun côté dans l'ombre. Partant de ce principe incontestable que l'homme parvenu à la fortune cherche à en jouir le plus librement possible, et, par conséquent, en fuyant les ennuis et les entraves d'un travail régulier, M. Bonnet répète ce que ceux-ci disent pour se disculper : que leur abstention laisse le champ libre aux jeunes hommes moins favorisés et qui ont l'espoir de parvenir, et que, de plus, leurs loisirs contribuent au développement des arts et des charmes sociaux ; mais il répète aussi ce que disent en gémissant les moralistes, lesquels ne peuvent admettre qu'un homme soit exempt sur terre de la grande loi du travail. M. Bonnet commence ensuite par étudier les deux espèces de travail, le travail obligatoire professionnel et le travail libre, plus honorable assurément, car il est toujours plus beau de bien faire quand on n'y est pas forcé, mais plus difficile, plus sujet au doute, au découragement, puisqu'on n'est pas incessamment soutenu par ce puissant et utile aiguillon qui s'appelle le devoir, et il arrive à conclure en blâmant énergiquement les jeunes gens riches, bien nés, bien doués, qui préfèrent ne rien faire en laissant la place à des hommes qui, n'étant appelés dans les carrières libérales ni par leur intelligence, ni par leur éducation, se rendent cependant nécessaires, compromettent la composition du corps social et augmentent encore notre déclassement. Soit dans les fonctions, soit dans les arts libéraux, un homme doit occuper son intelligence, ses loisirs, et M. Bonnet choisit quelques exemples pris parmi les plus heureux de la terre sous le rapport de la fortune, qui n'ont cessé jusqu'à leur mort de travailler en enrichissant du moins la dot intellectuelle de la postérité. M. Bonnet, après avoir ainsi montré deux des principaux motifs qui éloignent la jeunesse riche des occupations sociales, le désir de l'indépendance, l'ennui

Digitized by Google

d'un travail fixe, aborde le troisième, ce sentiment, dit-il, qu'on pourrait appeler de la vanité, mais qu'il désigne sous le nom de la dignité mal comprise; puis il passe en revue les diverses fonctions et occupations ouvertes aux jeunes gens dont les familles sont à l'aise, et, après avoir indiqué les professions dites libérales, il nomme l'agriculture, non pas en tant que les jeunes gens s'y appliquent par mode ou fantaisie, mais en tant qu'on en fera une occupation sérieuse et telle qu'il convient à ce qui doit tôt ou tard jouer un si grand rôle dans les destinées de la France. En se résumant, M. Bonnet abandonne le champ vaste et général des intérêts sociaux pour se replier vers ceux de la famille, et il combat énergiquement cette coupable confiance dans la fortune paternelle, en faisant observer qu'en aucun temps la fortune n'a été stable, et qu'on a toujours pu lui appliquer l'allégorie des anciens, qui la représentaient sur une roue incessamment agitée par un mouvement rapide. Et dans quel temps, ajoute-t-il, cette mobilité a-t-elle été plus évidente que de nos jours? La laborieuse activité de ceux qui n'ont rien, l'inaction coupable de ceux qui ont beaucoup, la division que les lois nouvelles entraînent dans les partages, et la succession incessante des révolutions politiques produisent des déplacements d'intérêts plus rapides et plus fréquents qu'à toute autre époque exempte d'invasion étrangère. Les familles qui occupent un certain rang étaient obscures et pauvres, il y a quelques années : cette obscurité et cette misère sont le partage de celles qui naguère étaient opulentes et jouissaient du pouvoir. Et c'est lorsque vous marchez sur un sol agité de tant de secousses que vous pensez vous tenir toujours en équilibre et conserver sans travail le patrimoine que vous avez reçu! Erreur aussi profonde que déplorable! Le travail seul conserve ce que le travail a édifié; seul, il permet d'envisager l'avenir, sinon avec une confiance absolue, du moins avec des espérances légitimes.

L'*Art en province* est le plus somptueux des périodiques provinciaux, publié dans le format in-quarto avec dessins hors du texte, fleurons et lettres ornées : c'est une résurrection que nous devons à l'an de grâce 1858, car cet excellent recueil, fondé en 1835, par M. Allier, et soutenu surtout par M. le comte de Montlaur, avait disparu depuis neuf ans. Il renaît aujourd'hui, pour la plus grande gloire de l'Auvergne et du Vélay, sous la direction de M. Anatole Dauvergne, et nous ne pouvons que lui souhaiter le succès qu'il recherche.

L'*Art en province*, qui s'est, sous ce titre : *Revue du Centre*, ré-

Digitized by Google

duit à des proportions précises, est un recueil historique et littéraire, destiné à aborder toutes les matières les plus générales même, mais en les rattachant toujours, indirectement ou non, aux intérêts de l'Auvergne. Les numéros parus sont très-variés, outre les bulletin et courrier de rigueur, et renferment quelques excellents articles. Je citerai les articles suivants : *De l'affranchissement des communes*, par M. Cohendy; seulement l'auteur aurait dû ajouter « dans le centre de la France ; » la *Biographie de Lefebvre-Deumier*, par M. Eug. de Montlaur; la *Correspondance de Fléchier avec Mlle Deshoulières*, par M. de Buzonnières; l'*Origine du titre de bâtonnier de l'ordre des avocats*, par M. Peigne. Il est regrettable seulement que l'*Art en province* ne puisse pas aborder des sujets plus considérables : sa forme s'y oppose, mais je crois que ceux qui ont entrepris de lui rendre la vie auraient dû le comprendre avant de le remettre au jour, et tout en conservant le titre, les allures d'un recueil justement estimé, changer son format pour un in-octavo commode et remplacer son luxe inutile, ses dessins agréables à l'œil, mais dont on se passerait volontiers si on les voyait remplacés par quelques feuilles d'impression renfermant de bonnes et neuves études. Je comprends qu'on hésite à abandonner cette forme gracieuse et élégante, mais je crois qu'il y aurait là une question d'avenir pour une revue qui compte de nombreux et sérieux collaborateurs, et qui a un sujet de travaux aussi riche que celui de l'histoire et de l'archéologie dans le centre de l'Empire, contrée encore peu explorée, qui a vu cependant de grands événements s'accomplir, et où surtout a existé jadis une puissante organisation féodale et communale (1).

Nous franchirons maintenant un trop vaste espace pour nous ar-

(1) Nous avons en ce moment sous les yeux les livraisons 9 et 10 de *L'Art en province*. Les livraisons qui ont paru récemment sont fort intéressantes. On en jugera :

9e *livraison*. — Vidimus de la charte donnée aux habitants de Maringues en 1225, par Falcon, seigneur de Montgacon et de Roche-Savine, concernant le droit de Leyde et les franchises des consuls et des habitants de la ville de Maringues. — Un cimetière chrétien au moyen âge. — Notes sur les fouilles exécutées à la Madeleine de Bernay, en février 1858. — L'Héritière du capitaine Mandrin ou Mamzelle Rose Paillon, nouvelle livradoise. — Revue des arts en province, par Anatole Dauvergne. — Chronique.

10e *livraison*. — Recherches sur la peinture en France pendant le moyen âge. — La grotte du dragon et la croix de Mici. — Une fouille à Vichy. — Ary Scheffer; nécrologie. — Chronique.

Digitized by Google

rêter en Alsace : je dis trop vaste, car je ne puis comprendre comment la Champagne, la Lorraine ne possèdent pas des revues spéciales, la Lorraine surtout où le nombre des travailleurs est grand, où l'esprit provincial est demeuré plus vivace peut-être qu'en aucune autre partie de la France. La Lorraine a de plus l'avantage d'avoir été une souveraineté, ce qui donne aux recherches historiques plus d'intérêt et d'importance. L'Alsace est mieux partagée et possède depuis neuf ans une revue digne d'éloges et d'encouragement quoique le peu d'épaisseur de ses cahiers mensuels ne permettent pas aux travaux de longue haleine de venir s'y abriter aisément.

Les articles de ce recueil sont extrêmement variés et embrassent tout ce qui concerne cette antique province : l'année dernière, nous devions y signaler une biographie de M. de Golbéry, par M. Matter; une autre de Frédéric de Diétrich, premier maire de Strasbourg sous la terreur; *Une exécution sous la terreur,* autre épisode locale de cette époque sanglante, par M. Vateri; et un assez grand nombre d'études bibliographiques, principalement à l'égard des ouvrages qui touchent aux deux départements limitrophes de Rhin.

Depuis le commencement de l'année, M. Bergmann étudie l'*Etat social, moral et intellectuel des Scythes*, travail extrêmement érudit; M. Levrault, *les Villes libres impériales de l'ancienne Alsace.* Cette dernière série présente un intérêt facile à comprendre. M. Levrault l'inaugure en étudiant l'histoire de Landau, ancienne ville française dont l'Alsace pleure la perte, selon les expressions de l'auteur, depuis 1815, comme un témoignage vivant de nos revers à cette triste époque, un pénible et continuel écho des humiliations du lendemain de Waterloo.

La livraison de janvier 1858 contient un Mémoire ancien déjà, très-court et dont l'auteur est inconnu, Mémoire trouvé dans des liasses de papiers vendues par un ancien préfet du Haut-Rhin, et qui donne de curieux détails sur l'origine du luthérianisme à Colmar : c'est une page intéressante et à laquelle je ne crois pas inutile de consacrer quelques lignes de la *Revue*, car elle donne en même temps une idée exacte de l'entrée de la réforme en Alsace.

C'est vers 1556 que Sébastien-Guillaume Linck, gentilhomme protestant, fut chassé de Schelestadt et vint se réfugier à Colmar : quelques dissidents se groupèrent autour de lui et formèrent, dès cette heure, un parti influent, surtout à dater de l'année 1575, dans laquelle Linck, élu régent de la ville, y établit un prêche; il fit des prosélytes. Linck s'empara des biens des églises et des couvents, et fit, en un temps assez court, passer toutes les fonctions entre les mains

Digitized by Google

des prétendus réformés. L'Empereur voulut mettre ordre à cela, mais la guerre l'en empêcha tout d'abord ; on revint cependant plusieurs fois à la charge et toujours sans succès, soit que les circonstances soient venues se mettre à l'encontre, soit que les fonctionnaires protestants de Colmar aient su traîner les choses assez en longueur pour en annihiler l'effet. En 1627 seulement, deux commissaires impériaux se rendirent dans cette ville, et expulsèrent tous les chefs du luthérianisme, firent restituer les biens pris et remirent tout sur le pied où l'on était lors du traité de pacification. Un seul protestant demeura à Colmar revêtu d'une charge, c'était Nicolas Sandherr, greffier criminel. Il résolut de rappeler ses frères, et profitant du voisinage de l'armée suédoise (1632), il ourdit avec les habitants demeurés fidèles aux idées nouvelles un complot ayant pour but d'égorger la garnison catholique ; ce qui fut exécuté le 19 décembre, à l'heure des offices ; les Suédois entrèrent immédiatement dans la place.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'en 1648; à ce moment Colmar avec l'Alsace fut cédée à la France en vertu du traité de Westphalie, et l'article 75 du traité de Munster ayant promulgué la promesse de maintenir le catholicisme dans la province, la religion fut solennellement rétablie à Colmar. Les protestants réclamèrent et persistèrent longtemps dans leur résistance, mais cette fois ils ne firent plus appel qu'aux textes des lois et des traités, et laissèrent les épées dans le fourreau ; ils furent constamment déboutés de leurs prétentions.

Une autre question très-intéressante, traitée récemment par la *Revue d'Alsace*, est l'examen de la découverte d'une station romaine aux environs de Schelestadt, sur la voie que longe le Rhin, près d'Heidolsheim ; dans un article court, mais substantiel, M. Coste examine si cette station ne serait pas celle d'Argentouaria, placée jusqu'à présent à Horbourg, près de Colmar. M. Coste étudie les textes que l'on possède relativement à Argentouaria, et qui se bornent à une mention de Ptolémée, une autre de la table Théodosienne et une dernière de l'itinéraire d'Antonin : il discute les distances indiquées, les milliers de pas, les textes postérieurs de l'époque romaine et fait remarquer qu'il n'y a aucune concordance précise pour placer Argentouaria à Horbourg; il ne veut pas encore se prononcer positivement sur une question qui a besoin d'être approfondie, mais, dès ce jour, il croit au moins que la station dont nous nous occupons n'a jamais été à Horbourg.

Je me suis arrêté un moment sur ce travail parce que la géographie de la Gaule est ou doit être un sujet incessant d'études jusqu'à

Digitized by Google

ce qu'on en ait éclairci toutes les difficultés et banni surtout les erreurs qui la dénaturent; on a trop longtemps, à son égard, usé de l'art de grouper les chiffres et fait une topographie de fantaisie qu'il appartient à notre époque de rectifier.

Comme on le voit, la *Revue d'Alsace* est un recueil sérieux, soigneusement fait et qui mérite de sincères éloges; elle a devant elle une vaste carrière, car l'Alsace, au moyen âge, offre d'inépuisables matières à traiter, soit au point de vue féodal, soit au point de vue monastique, mais elle compte des collaborateurs assez nombreux et surtout assez érudits pour lui promettre un avenir heureux.

La *Revue des Provinces de l'Ouest*, qui comprend, d'après son sous-titre, la Bretagne, le Poitou et l'Anjou, est officiellement encouragée par le conseil général de la Loire-Inférieure; c'est une publication vieille déjà de cinq ans et qui mérite l'estime qui s'attache à elle. Elle est exclusivement vouée à l'étude de la Bretagne, n'en déplaise à sa couverture, et je ne puis, pour ma part, que l'en féliciter, car cette province est assez riche en souvenirs, et possède par elle-même un assez puissante individualité pour fournir de suffisants éléments de recherches. Comme la Lorraine dont je parlais tout à l'heure, la Bretagne est jalouse de son passé et elle a grandement raison, car ses annales parlent assez haut pour expliquer ce légitime orgueil; ses enfants aiment à travailler, à réunir tous les documents qui intéressent leur patrie, sans aller au dehors demander de quoi charmer leurs loisirs d'érudits; seulement la *Revue de l'Ouest* renferme plutôt de courtes études, de petites monographies, des notices multipliées sur tout ce qui tient de près ou de loin à la Bretagne, que des travaux de longue haleine, et il y a peut-être là une lacune qu'il faudrait au moins de temps en temps combler.

L'un des derniers numéros contient une publication très-curieuse et que je cite non-seulement à ce titre, mais aussi pour montrer combien en restant Breton on peut s'occuper de sujets qui intéressent la généralité des lecteurs. M. Dugast-Matifeux publie, dans la livraison de février dernier, la correspondance littéraire de Louis Racine avec René Chevaye, de Nantes, trente-six lettres inédites du chantre de la *Religion*, écrites de 1742 à 1757. Je n'ai pas besoin d'entretenir nos lecteurs de Louis Racine; quant à René Chevaye, il leur suffira, je pense, de savoir qu'il était auditeur à la Chambre des comptes de Nantes, riche bourgeois de cette ville et de plus très-bon littérateur. Ces lettres, toutes datées de Soissons, où Louis Racine résidait comme directeur des fermes, sont de charmants Mémoires littéraires, presque toujours savants; ce sont même plutôt

Digitized by Google

des dissertations que les deux amis paraissent avoir voulu s'adresser que des épîtres intimes : il n'y est guère question que d'ouvrages sérieux, de remarques de Chevaye sur les œuvres de son correspondant; mais, à ce titre encore, cette publication a plus de valeur, et c'est véritablement une bonne fortune pour la *Revue de l'Ouest*. Je veux aussi donner une mention toute spéciale aux travaux de M. Marchegay sur l'Anjou, qu'il est bien à même de connaître à fond comme archiviste du département de Maine-et-Loire. Enfin, M. de Saint-Georges vient de commencer une longue histoire du musée de peinture de la ville de Nantes.

Me voici à la fin du premier voyage que j'ai voulu tenter à travers la province littéraire, et je crois avoir donné la preuve que le germe du travail n'est pas aussi mort dans les départements qu'on le veut bien penser et dire à Paris : j'aurai, j'espère, à compléter bientôt cette excursion dans les parties que j'ai dû laisser de côté pour ne pas abuser de la patience et du temps de mes lecteurs; mais je crois du moins avoir déjà fait connaître quelques bons organes lettrés, dignes d'être soutenus, encouragés et de recevoir surtout ce bienfait de la publicité qui, dans la capitale, s'adresse trop souvent à l'intrigue habile au lieu de s'adresser au talent modeste et sérieux. Comme je l'ai dit en commençant, la *Revue des Sociétés savantes* et du Comité des travaux historiques est appelée à leur prêter ce concours en généralisant les connaissances de ces estimables recueils et en attirant sur leurs publications l'attention des hommes sérieux et compétents qui y trouveront certainement souvent d'importantes indications. On ne saurait trop propager en France le goût du travail, et c'est une bonne action que de chercher, selon ses forces, à encourager ceux qui le comprennent.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

MISSIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne des bords de l'Haliacmon et ceux de l'Axius, par M. *Delacoulonche*, membre de l'École française d'Athènes.

Suite (1).

Villes de l'Emathie. — Miéza. — Verriotiki-Vrysi.

Les montagnes de Vodena, de Niausta et de Verria contiennent une grande quantité de grottes naturelles. L'une des plus remarquables est sans contredit celle qui se trouve à une heure au sud de Niausta, au-dessus d'une source que l'on appelle Verriotiki-Vrysi (la source de Verria), parce qu'elle est sur la route de cette ville. On y remarque des stalactites d'une grande beauté. Elles sont d'une couleur jaunâtre. Rattachées à la voûte par une tige très-dure, elles se divisent en un grand nombre de branches, et diminuent peu à peu jusqu'aux ramifications les plus fines et les plus déliées. Les gens du pays l'appellent Palæo-Sotiras (l'ancienne église du Sauveur), et l'on aperçoit en effet sur ses parois quelques traces effacées de peintures. Cette grotte, dont on a fait une église, était sans doute consacrée,

(1) Voir les livraisons de mai et de juin.

Digitized by Google

dans l'origine, à quelque divinité. Il fallait même qu'elle eût une certaine célébrité : car, dans cette partie de la Macédoine, c'est la seule entre toutes celles que j'ai vues que le culte chrétien ait adoptée.

Deux textes différents m'avaient frappé à propos de l'ancienne Miéza. Le premier parlait de ses stalactites :

« Distillantes quoque guttæ in lapides durescunt in antris Coryciis : « nam Miezæ in Macedonia etiam pendentes in ipsis cameris, at in « Coryco quum cecidere (1). »

Le second parlait du Nymphæum, près duquel avait été élevé Alexandre :

« Philippe fit venir Aristote, le plus célèbre et le plus savant des « philosophes. Le lieu qu'il assigna au maître et au disciple, pour y « faire leur séjour et pour y vaquer à leurs études, était le Nym- « phæum, près de Miéza, où l'on nous montre encore de nos jours « des bancs de pierre qu'on appelle les bancs d'Aristote, et des allées « couvertes pour se promener à l'ombre (2). »

Si ce Nymphæum était, comme on peut le supposer, une grotte dédiée aux Nymphes, ces deux textes sembleraient convenir parfaitement à celle de Palæo-Sotiras. Est-il donc impossible d'ailleurs de placer Miéza de ce côté, et les renseignements fournis par les géographes ne sauraient-ils s'accorder avec cette présomption ?

Berkélius (ad Steph. Byz.), pense que dans le passage de Plutarque il s'agit d'une Miéza située près de Stagire. On s'expliquerait difficilement que Philippe eût éloigné ainsi le maître et le disciple. Il est bien vrai qu'il y avait une ville de ce nom près du Strymon ; mais Ptolémée et Pline parlent formellement d'une Miéza émathienne ou du moins voisine de l'Emathie.

Ptolémée la place dans l'Emathie même ; mais on sait tous les districts qu'il comprend sous ce nom. Remarquons cependant qu'il la nomme entre Scydra et Cyrrhos, dont nous savons la position exacte, et qui appartenaient l'une à la Cyrrhestide, l'autre à l'Emathie proprement dite. Ce qui peut faire croire qu'il ne suit pas un ordre arbitraire, c'est que nous trouvons Scydra et Mieza mentionnées aussi dans Pline l'une avec l'autre : « Eordœæ ; Scydra, Miéza, Gortynia : « mox in orâ Ichnæ, fluvius Axius (3). »

Peut-on s'autoriser précisément de ce texte pour placer Miéza dans l'Eordée ? Nous avons déjà vu à propos de Scydra combien cette in-

(1) Pline, Hist. Nat. XXXI. 20.
(2) Plut., Alex.
(3) Pline, IV, 10.

Digitized by Google

terprétation était fausse. Ce qui paraît constant, après ce que nous avons dit de cette dernière ville, c'est que Pline mentionne le bourg d'Eordœæ, et passe ensuite à la plaine de l'Axius.

Un autre témoignage tendrait à prouver que Miéza n'était pas dans l'Eordée. Arrien (1), énumérant les différents triérarques de l'armée d'Alexandre, parle d'abord des éordœens Ptolémée et Aristonoüs, puis plus loin, et après avoir cité des officiers appartenant à d'autres pays, il cite Peucestas de Miéza, et avec lui Léonnat d'Ægées, Pantauchus d'Aloros et Mylléus de Béræa.

La position de Scydra, déterminée d'une manière incontestable, jette quelque jour sur celle de Miéza. Des passages de Ptolémée et de Pline, il semble résulter qu'elles n'étaient pas éloignées l'une de l'autre. Ajoutez à cela la tradition mentionnée par Etienne de (2) Byzance, et d'après laquelle Miéza et Olganos auraient été les deux enfants de Bérès : ce qui peut faire soupçonner que la ville de Mieza même était dans le voisinage de Bérœa. Si l'on n'a pas oublié les deux textes que j'ai cités tout d'abord, on voit ce qui me conduit à placer Miéza près de la Verriotiki-Vrysi, au-dessous de la grotte de Palæo-Sotiras, non loin de Verria (à trois heures et demie de distance), non loin d'Arséné (à deux heures et demie de distance).

Villes de l'Emathie : Bérœa, pays des Bryges ; Bermios ; — Verria : Roumlouck.

C'est à partir de la Verriotiki-Vrysi que commence la chaîne du Doxa actuel. Cette montagne n'est autre chose que le Bermios des anciens, comme nous l'apprend un texte précis de Strabon. « Ὅτι ἡ Βεροία (3) πόλις ἐν τοῖς ὑπωρείαις κεῖται τοῦ Βερμίου ὄρους. » Nous en-

(1) « Ἐκ δὲ Ὀρεστίδος Κρατερός τε ὁ Ἀλεξάνδρου καὶ Περδίκκας ὁ Ὀρόντεω. Ἐορ-« δαῖοί τε Πτολεμαῖός τε τοῦ Λάγου καὶ Ἀριστόνους ὁ Πεισαίου. Ἐκ Πύδνης τε Μή-« τρων τε ὁ Ἐπιχάρμου καὶ Νικαρχίδης ὁ Σίμου. Ἐπὶ δὲ Ἀτταλός τε ὁ Ἀνδρομένεω « Στυμφαῖος, καὶ Πευκέστας Ἀλεξάνδρου Μιεζεὺς, καὶ Πείθων Κρατεύα Ἀλκομενεὺς, « καὶ Λεόννατος Ἀντιπάτρου Αἰγαῖος, καὶ Πάνταυχος Νικολάου Ἀλωρίτης, καὶ Μυλ-« λέας Ζωΐλου Βεροιαῖος. » Arr.

(2) « Μίεζα πόλις Μακεδονίας, ἀπὸ Μιεζῆς θυγατρὸς Βέρητος, τοῦ Μακεδόνος. « Βέρης γοῦν τρεῖς ἐγέννησε, Μίεζαν, Βέρροιαν, Ὄλγανον. » Steph. Byz. in verb. — Etienne de Byzance ne parle ici que de la Miéza du Strymon ; mais la tradition qu'il mentionne s'applique tout aussi bien à la Miéza de l'Emathie.

(3) Strab., 330, fr. 26.

Digitized by Google

trions dans l'ancien pays des Bryges, dans les lieux consacrés par la légende de Midas et de la captivité de Silène. L'existence de ces anciennes peuplades dans cette partie de l'Emathie semble incontestable : mais il est impossible de fixer les limites précises de la région qu'elles habitaient. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elles étaient établies sur le Bermios. Couvraient-elles les deux versants de la montagne ? les auteurs anciens ne le disent pas. Les jardins de Midas étaient situés au pied du versant oriental. C'est là sans doute que les Bryges furent attaqués par des tribus plus puissantes. C'est de là qu'ils émigrèrent et passèrent en Asie. On ne voit pas non plus s'il faut étendre leurs possessions au delà de l'Haliacmon, comme le fait Kiepert. Rien n'autorise positivement à le croire : ce ne peut être là qu'une conjecture.

L'antique Béroa fut fondée au pied du Bermios, au cœur même du pays des Bryges. Point de doute possible sur son emplacement. Elle n'a jamais cessé d'exister ; elle n'a jamais changé de nom.

Les Turcs l'appellent aujourd'hui Kara-Féria : les Grecs prononcent Verria, et écrivent son nom de la même manière que Thucydide et quelques autres écrivains : βερροία. Il y a du reste une grande variété d'orthographes à ce sujet. Les monnaies donnent βεροιέ (par abréviation, pour βεροιέων) βεροιαίων et βεραίων : les inscriptions βεροιαῖοι ou βεροίαοι ; les écrivains anciens, βεροία, βερροία, en redoublant le ρ. Nous croyons, avec l'Etymologicum Magnum, que le mieux est de dire βεροιαῖος et βεροία.

L'origine de ce nom s'expliquait dans les traditions anciennes par celui de son prétendu fondateur. Les uns prétendaient que c'était un certain Φέρων ou Βέρων, en changeant le φ en β à la manière macédonienne ; les autres, que c'était Βέρης, fils de Macédon, ou plutôt la fille de ce Bérès, nommée elle-même Bérœa (1), et sœur de Miéza et d'Olganos. De nos jours, on a conjecturé que le mot pouvait venir de ῥέω, couler, et qu'il faisait allusion aux eaux limpides et abondantes qui parcourent la ville. Sous ce rapport, en effet, Verria n'est pas moins favorisée que Niausta et Vodena. Lorsqu'on descend de la montagne et qu'on approche de la tour de l'Horloge, on est frappé de ces eaux qui jaillissent de tous les côtés, se divisent, se rejoignent au milieu des jardins, disparaissent tout à coup et murmurent sous les figuiers et les grenadiers sans qu'on puisse les voir, puis, à quelques pas plus loin, s'échappent avec bruit, par un trou du mur, et inondent la rue par laquelle vous passez.

(1) Steph. Byz. in verb. Μίζα.

Digitized by Google

La position de Verria a quelque analogie avec celle de Citium et d'Edesse. C'est encore un plateau isolé, étendu, facile à fortifier, et dominant une campagne fertile. Située à une heure et demie de l'Haliacmon, assez près du fleuve pour posséder les terres qu'il féconde de ses eaux, assez loin pour n'avoir pas à souffrir de ses inondations, appuyée sur le Bermios, protégée au Nord et au Sud par deux torrents, commandant d'ailleurs le passage méridional de l'Emathie dans la Macédoine supérieure, Verria est tout à la fois une ville forte et une ville agricole. Elle réunit les avantages d'une position dans la montagne à ceux d'une position dans la plaine. Aussi est-elle restée populeuse et florissante, alors que Pella n'était déjà plus qu'un bourg sans nom.

La ville actuelle, avec ses seize quartiers et ses soixante-deux églises, n'occupe pas tout le plateau. Si elle le dépasse un peu à l'Ouest, elle se retire sur elle-même au Sud, et laisse vide presque tout l'angle Nord-Est. Il fut un temps, au contraire, où elle le remplissait tout entier. C'est ce dont on peut se convaincre en suivant les restes des fortifications qui en couronnent partout les bords.

Le côté Nord, défendu par un torrent assez profond qu'on appelle aujourd'hui Gyphtico-Potamo, a conservé peu de traces d'anciens murs. Les ruines sont plus considérables à l'Est et au Sud du côté qui fait face à Salonique et dans le voisinage des églises d'Hagia Photida et des grands Anargyres. Quelques parties de murailles ont encore $5^{m}64$ de hauteur sur $3^{m}02$ d'épaisseur. Les premières assises sont plus solides : le reste n'est qu'un blocage grossier composé de briques, de mortier, de pierres de toute espèce.

Le côté Ouest est le plus curieux et le plus important à examiner. Deux tours y fixent l'attention : elles appartiennent toutes deux à l'époque byzantine. La première, comprise aujourd'hui dans la forteresse turque, a été récemment réparée. La seconde, ruinée depuis longtemps, a été utilisée en partie pour soutenir le bâtiment de l'horloge. Ses proportions sont considérables. La façade extérieure a $17^{m}53$ de longueur, les côtés faisant saillie $10^{m}94$. L'épaisseur du mur est de $3^{m}06$; la hauteur actuelle de $5^{m}45$. La construction en est très-solide : les fondations sont en pierres énormes. On y voit des fragments de toute espèce, des stèles en marbre, des tambours de colonnes, des fragments d'architraves doriques et ioniques. Cette tour, qui pouvait à elle seule contenir une garnison assez nombreuse, se rattachait d'ailleurs au mur d'enceinte : c'est aussi de ce côté qu'il s'est le mieux conservé. Près de la source qu'on appelle Stamouli-Vrysi, par exemple, il a encore au moins 15 mètres de hauteur.

Digitized by Google

A quelle date précise appartiennent ces fortifications ? A toutes les epoques, Bérœa dut être entourée de murailles. Mais ces murailles furent bien souvent renversées et reconstruites. Au quatorzième siècle, le Khral de Servie entreprit de rendre la place à peu près imprenable. 10,000 hommes furent employés à la construction des murs de la forteresse et de la ville. Mais Bérœa fut bientôt reprise par les empereurs de Byzance, et les fortifications restèrent inachevées. Ce sont celles dont on retrouve aujourd'hui des vestiges considérables. Cantacuzène nous parle de deux tours où se réfugièrent les principales familles serbes et les auxiliaires allemands, lorsqu'il fit le siége de la ville : ce sont celles dont nous venons de mesurer les restes. Il ne faudrait pas croire cependant que certaines parties de ces fortifications ne pussent pas remonter plus haut que le quatorzième siècle. En bien des endroits, le soubassement du mur semble plus ancien que les assises supérieures. On s'est borné à réparer ce qui existait déjà longtemps auparavant. C'est à ce titre surtout que ces ruines nous intéressent. Elles nous donnent malgré tout une idée de la manière dont était fortifiée l'ancienne Bérœa. Dans l'origine, comme du temps de Cantacuzène, elle comprenait deux parties distinctes, l'acropole et la ville (1). Sous les Macédoniens, comme pendant l'occupation serbe, les murailles couronnaient tout le plateau.

En parcourant les rues de Verria, on est frappé du grand nombre de fragments antiques de toute espèce qu'on y rencontre. Ce n'est pas là une chose ordinaire dans les villes de la Macédoine. Ægées et Dium, les deux sanctuaires de la religion macédonienne, n'ont conservé que bien peu de débris de leur fortune passée. Pella même est loin de donner tout ce que son nom promet. Bérœa, au contraire, a gardé beaucoup de restes de ses vieux monuments, quoiqu'elle n'ait jamais cessé d'être une ville, et que les constructions nouvelles aient dû nuire là aussi aux constructions anciennes. Malheureusement il y a plus à énumérer qu'à décrire : les restitutions ne sont guère possibles, quoique les éléments ne manquent pas.

Trois morceaux de sculpture méritent surtout d'être mentionnés. Le premier est une tête en marbre encastrée dans le mur occidental de l'acropole. Nez aplati, bouche grande, front dégarni, chairs massives et lourdes, joues épaisses et un peu pendantes, tout en elle rappelle la figure bien connue de certains empereurs.

(1) « Οὐ γὰρ ἀκρόπολις, dit Cantac., ἀλλ' ὥσπερ μικρὰ πόλις ἐν μεγάλῃ. » C. 771. ed. Paris.

Digitized by Google

Le second se voit aujourd'hui près de la mosquée du Passementier (1); c'est un lion en marbre dont la partie de devant seule reste. La crinière est bien traitée, le mouvement heureusement indiqué. On voit que l'animal s'élançait.

C'est près de là, dans la maison d'un Turc, que se trouve le dernier fragment, le plus intéressant. C'est un torse de femme de grandeur naturelle, d'un très-beau style, quoique un peu maigre. Le corps est complétement nu : les seins légèrement mutilés laissent voir toute la pureté de leurs contours; ils ne sont pas très-développés. C'est une jeune fille plutôt qu'une femme : ce n'est pas la beauté accomplie, mais cette grâce délicate qui lutte et qui rivalise avec elle. La courbe des hanches, le modelé de la poitrine et du ventre sont d'une grande vérité et d'une grande souplesse. Les contours du dos ont dans leur ensemble de l'élégance et de la fermeté. Aux boucles de cheveux qui retombent de chaque côté sur la poitrine, à la suavité idéale du corps nu, on reconnaît une statue de Vénus. Le mouvement des bras n'est malheureusement pas assez indiqué pour qu'on puisse deviner l'action de la déesse. Il semble pourtant qu'elle les relevait, et peut-être qu'elle les portait à sa tête. Elle rappellerait ainsi la Vénus Anadyomène, nue comme elle, sortant de la mer, et exprimant l'eau dont sont imbibés ses cheveux. On aimerait à se figurer que c'est là une copie de la Vénus peinte par Apelle. Quoi qu'il en soit, ce fragment appartient évidemment à une excellente époque ; il date, selon toute vraisemblance, des rois de Macédoine. Supérieur, par le sentiment et l'expression, aux bas-reliefs de Pella et à sa statue de Diane, aux bas-reliefs que l'on voit aujourd'hui encore à Salonique, c'est le plus beau monument de l'art antique que l'on trouve aujourd'hui dans la Macédoine.

Nous savons que le culte de Vénus était répandu dans la Macédoine. Hésychius nous a conservé le nom particulier qu'on donnait à a déesse : on l'appelait Ζειρήνη, c'est-à-dire la déesse vêtue de la tuni-

(1) Casacshi-Djami.

Digitized by Google

que, « Ζεῖρα, εἶδος χιτῶνος· σείρηναι, οἱ λεπτοὶ καὶ διαφάνεις χίτωνες. » (1) Mais ici ce n'est plus l'antique divinité macédonienne; c'est la Vénus telle que l'a conçue le premier Praxitèle, telle que l'a peinte Apelle, la Vénus dépouillée de sa tunique et de sa ceinture, offrant au regard toutes les perfections que pouvaient lui prêter ses adorateurs; mais alliant en elle par la beauté idéale de ses formes je ne sais quel charme de volupté et de pudeur.

Y avait-il à Bérœa un temple de Vénus? On peut le croire; mais nous n'avons, du reste, aucun renseignement sur les divinités qu'on y honorait d'une maniere particulière. Les inscriptions de cette villè, assez nombreuses, mais presque toutes d'époque romaine ou même postérieure, ne parlent que d'un autel élevé soit à Eunomie, soit à Euclia, et d'une offrande à Isis Lochia, c'est-à-dire à Isis qui préside aux accouchements (2). Il faut donc se contenter de mentionner les restes les plus importants, sans prétendre assigner un nom aux monuments dont ils faisaient partie.

Le cimetière de Sinam-bey-Djami contient un fragment assez curieux de frise corinthienne en marbre blanc. Ce sont, comme d'ha-

(1) Hesych. in verb. 1581.
(2) Eglise d'Hagios-Géorgios : plaque avec inscription en marbre.

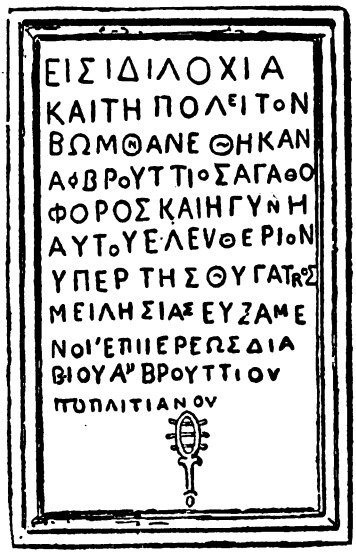

Digitized by Google

bitude, des guirlandes de fleurs et de fruits soutenues par un génie ailé alternant avec un bucrane. Au milieu de chaque guirlande on voit un serpent replié sur lui-même et dont la tête s'avance vers le génie. Le travail de cette frise est riche et très-soigné, mais il est un peu lourd : les feuilles et les fruits ne sont pas assez finement dégagés : les guirlandes ne tombent pas naturellement. Les moulures qui les surmontent, les palmettes, les oves et les perles manquent de netteté et d'élégance. Il y avait sans doute autrefois un temple corinthien près de cette mosqué. Sous le vestibule et près du minaret, on trouve un chapiteau de pilastre corinthien dont le style est évidemment le même. Peut-être pourrait-on rapporter aussi à ce monument deux caissons corinthiens également en marbre que l'on voit à la mosquée du Grand Seigneur (Unkiar-Djami). Quoi qu'il en soit, les proportions de la frise (1), sa hauteur, la distance entre chaque guirlande, qu'il suffit de doubler pour avoir celle des colonnes, puisque chaque génie occupait le milieu de la colonne, et chaque bucrane le point milieu de l'entre-colonnement, montrent que ce temple devait être de petite dimension. Le portique de devant, selon toute apparence, ne se composait que de deux colonnes avec pilastre à chaque angle.

Deux portes ioniques en marbre blanc, dont l'une est tout à fait intacte, marquent la place où s'élevaient deux autres temples de l'ancienne Bérœa. La première, celle qui a été complétement respectée, est dans la cour d'une maison voisine de l'église d'Hagios Taxiarchis. Très-simple, très-peu ornée par elle-même, ce qu'elle offre de plus remarquable, ce sont ses dimensions. Quoique le sol ait monté, elle a encore 2 m. 83 de hauteur sur 2 m. 16 de largeur. Les églises voisines, celle de la Panagia Panymnitis et celle d'Hagios Mochios renferment des fragments qui paraissent avoir appartenu au même édifice : des plaques de marbre, des chapiteaux ioniques de bonne dimension, un stylobate en marbre d'un fort mauvais style.

(1) Mesures de la frise.

Petite bande supérieure	0m040
Moulure creuse avec palmettes : hauteur	0.075
Palmettes : largeur	0.070
Moulure creuse avec oves, perles, filet : hauteur	0.11
Ove avec son encadrement : largeur	0.070
Perle et demi-perle	0.070
Hauteur de la frise	0.80
Guirlandes	0.96
Longueur totale de la pierre	2.33

Digitized by Google

A vingt minutes de ces églises se trouve celle d'Hagios Nicolaos (ἐς τὴν μητρόπολιν). Pour y entrer on passe d'abord par un couloir qui ouvre sur l'église elle-même. La porte intérieure n'est rien autre chose qu'une ancienne porte ionique en marbre, rapetissée, réduite aux proportions d'une église byzantine. Les deux chambranles ont été sciés : le linteau lui-même manque : on a pris la frise d'ailleurs plus ornée : on l'a taillée de chaque côté pour l'adapter aux chambranles. Il est donc impossible d'avoir les proportions exactes de cette porte ancienne : il semble cependant qu'elle n'ait pu appartenir qu'à un petit temple comme celui de Thémis à Rhamnonte. L'église d'Hagios Nicolaos a été bâtie sur l'emplacement de l'ancien édifice païen. Elle est très-vieille et d'une construction en briques très-régulière. Les fondations des murs sont composées de pierres antiques.

Mentionnons encore, pour en finir avec les antiquités de Bérœa, un bloc de marbre fort curieux qui se trouve dans l'église de la Panagia Peribleptos. Il a 0,64 centimètres de hauteur, 0,68 centimètres de largeur, 0,67 centimètres d'épaisseur. L'une de ses faces est occupée par un bas-relief. Ce bas-relief d'un assez bon travail représente un guerrier à cheval, tête nue, tunique militaire, manteau flottant sur les épaules, le bras levé comme pour lancer un javelot. Sous les pieds du cheval au galop un ennemi vaincu, appuyé sur une main, semble implorer de l'autre la clémence de son vainqueur. Ce second personnage est vêtu à peu près comme les barbares de la colonne Trajane : ses jambes sont couvertes : son corps est enveloppé d'une longue robe, sa tête coiffée d'une sorte de turban dont un des bouts retombe sur l'épaule gauche. Ce qui semble étrange, c'est qu'on a pratiqué avec beaucoup de soin dans l'épaisseur de la pierre un gros trou carré de 0,59 centimètres de profondeur sur 0,60 centimètres de largeur, laissant à peine sur chaque face un rebord de 2 à 3 centimètres. Quelle pouvait être la destination de ce singulier bloc de marbre ? On n'y voit aucune trace d'inscription, et d'ailleurs elle se serait bornée sans doute à mentionner le nom du principal personnage. Etait-ce un autel ? mais ce n'est pas là la forme ordinaire, et le trou carré est beaucoup trop profond. Etait-ce un fragment de piédestal ? et faut-il supposer qu'un autre bloc venait s'emboîter dans celui-ci ? Cette explication ne satisfait guère non plus. Ce qui est le plus évident, c'est que le bas-relief rappelait quelque victoire sur les barbares, à laquelle avait pris part le cavalier vêtu de la tunique militaire. Le style, quoique assez soigné, annonce une assez basse époque.

Digitized by Google

Bérœa ne demandait pas à d'autres pays le marbre dont elle avait besoin pour ses statues et pour ses temples. A défaut des mines d'or que la légende lui prêtait et qui n'existaient plus depuis le règne du roi Midas (1), le Bermios contenait de riches carrières de marbre. Nul doute qu'elles n'aient été exploitées dès les temps les plus anciens. Nul doute qu'elles n'aient été pour la ville une de ses principales sources de richesse. Le marbre de Bérœa est très-blanc et très-pur : la paillette en est assez rare, le grain un peu gros. Excellent pour les ouvrages d'architecture, on pouvait aussi l'employer pour la statuaire : témoin le torse de Vénus dont nous venons de parler et le cheval colossal de Vodena. Aussi en faisait-on un grand commerce dans toute la Macédoine. La plupart des monuments de Pella sont en marbre de Bérœa. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer quelques fragments antiques avec des échantillons modernes. Ces carrières, en effet, n'ont jamais été abandonnées. Elles se trouvent aujourd'hui à 5 heures environ au-dessus de la ville : dans l'endroit qu'on exploite, il n'y a pas de chemins pour les chevaux ni à plus forte raison pour les voitures. On détache les blocs, et on les fait rouler d'abord sur la pente de la montagne. De l'endroit où ils s'arrêtent on les transporte dans un village situé sur les flancs du Bermios, ou l'on commence à les travailler et à les dégrossir : après quoi on les porte à Verria. Ce marbre est très-recherché dans les environs : à Vodena, à Koshani on s'en sert pour les tombeaux des évêques, à Iannitza pour ceux de la famille de Gazi-Gavrhenos : à Salonique on n'emploie que le marbre de Verria et celui de Thasos.

Les environs de Bérœa ne sont pas moins curieux à étudier que la ville elle-même. Trois tumulus existent encore dans la plaine : l'un au N.-E., à une demi-heure du plateau, indique par sa position l'endroit précis on passait l'ancienne route de Bérœa à Pella indiquée par la table de Peutinger : les deux autres situés au Sud, à trois quarts d'heure de la ville, marquent l'une des principales routes de Bérœa dans la Piérie.

En sortant de la ville par la porte méridionale, et en suivant le chemin qui longe le bord du plateau, on arrive, après dix minutes de marche, à une sorte de rond-point ombragé par trois magnifiques platanes. Les Grecs appellent cet endroit le *Palæo-foro*, et les Turcs *Iski-Bazari*, ce qui en est la traduction littérale. Ce nom de *foro* est remarquable, à cause de son origine évidemment romaine. C'est avec le nom de Campania appliqué aujourd'hui encore à une partie du

(1) Strab., XIV, 680.

Digitized by Google

Roumlouck, le seul de ce genre que nous ayons trouvé ou qui ait survécu dans la plaine entre l'Axius et les montagnes. Que désignait-il? Etait-ce une agora établie, suivant les habitudes antiques, par des légions campées en dehors de la ville (1)? Etait-ce un des faubourgs, un des quartiers extérieurs? Y avait-il là une place, un marché à l'époque romaine, au temps où un grand nombre d'étrangers étaient venus s'établir dans la cité, et où, suivant le témoignage de Lucien, Bérœa était très-grande et très-populeuse : μεγάλην καὶ πολυάνθρωπον C'est peut-être au Palæo-foro que l'on chercha à vendre cet âne,? dont il nous décrit les longues infortunes (2).

Une inscription trouvée dans l'église d'Hagios Mochios nous avait appris qu'une certaine Ammia, fille de Piérion, avait construit à ses frais et avec l'aide de ses enfants un aqueduc et une fontaine et que l'eau qui alimentait cet aqueduc venait de ses propriétés. Ces propriétés devraient être au N.-O. de la ville, en remontant les premières pentes du Bermios, dans le voisinage des deux torrents qui vont arroser Bérœa. De ce côté, en effet, à une demi-heure tout au plus de la tour de l'horloge, on trouve des traces de travaux considérables. Ce sont d'abord plusieurs puits très-anciens et très-profonds, qu'il a fallu creuser tout entiers dans le roc. Près du second on entend couler avec bruit les eaux qui sont au fond et qui jaillissent de terre à deux cents pas plus loin. Ce sont ensuite et sur une

(1) « Ποτιδαιᾶται δὲ καὶ οἱ μετὰ Ἀριστέως Πελοποννήσιοι προσδεχόμενοι τοὺς Ἀθηναίους, ἐστρατοπεδεύοντο πρὸς Ὀλύνθῳ, καὶ ἀγορὰν ἔξω τῆς πόλεως ἐποιήντο. » Thuc., I, 62.

(2) Luc. Luc. sive Asin., XLII, 35

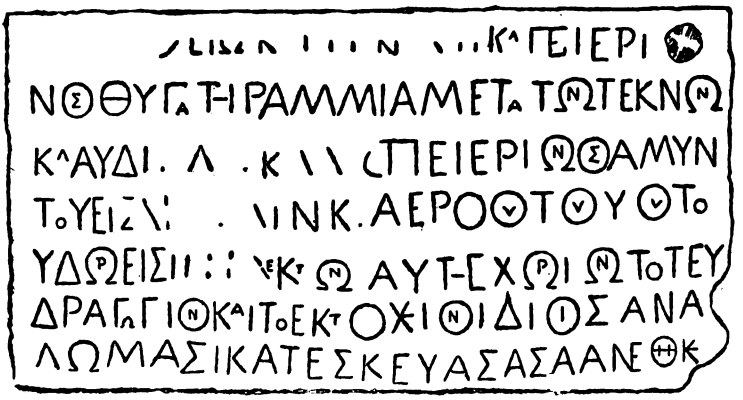

assez grande étendue de terrain des restes d'aqueducs. Ceux-là seulement n'étaient pas destinés à porter l'eau dans la ville, mais à la diriger dans les propriétés voisines, à l'époque où tous ces plateaux étaient cultivés. Ce qui le montre bien, c'est que l'un deux, après avoir parcouru un certain espace, ramène les eaux au torrent qui se dirige vers le sud de Verria. C'étaient donc plutôt des canaux d'irrigation que des aqueducs. Là où l'on trouvait le roc, on s'est borné à le creuser. Quand il faisait défaut, on en détachait dans les environs de longs blocs que l'on creusait de la même manière et que l'on posait sur du mortier ou des briques mêlées de ciment. J'ai mesuré ce qui reste de trois de ces canaux : le premier a 18 mètres de longueur, le deuxième, 27, et le troisième 40. Ils ne présentent d'ailleurs rien de particulier. Mais ils montrent la prospérité de la ville ancienne et les ressources qu'elle tirait de la culture de son territoire ; non contents de la plaine dont une bonne partie jusqu'à l'Haliacmon leur appartenait, les habitants avaient aussi des propriétés assez haut dans la montagne, et ils tiraient parti de ses eaux si abondantes pour féconder leurs domaines. Aujourd'hui tout ce terrain est à peu de chose près abandonné.

A côté de ces canaux il y avait aussi des aqueducs véritables, aboutissants aux différents quartiers de la ville. Deux torrents coulaient sous ses murs au Nord et au Sud. Le dernier, le moins considérable, se prêtait surtout à ces saignées que l'on y pratique encore aujourd'hui. C'était lui sans doute qui alimentait l'aqueduc d'Ammia, fille de Piérion.

II.

Bottiée. — Roumlouck : Campania.

Le territoire de l'ancienne Bérœa ne paraît pas s'être étendu à l'Est au delà des villages de Kouloura, de Medji, de Potiganès, c'est-à-dire à plus d'une heure et demie au-dessous de la ville actuelle. Là commence le diocèse actuel de Campania ; là commençait aussi la Bottiée.

O. Muller ne partage pas sur ce point l'opinion de Kieper, de Cousinéry et de Leake. Il recule la Bottiée jusqu'au Lydias, et la place entre ce fleuve et l'Axius. Pour cela il s'appuie sur un texe fort important d'Hérodote, (1) à propos de l'armée de Xerxès qui occupait

(1) VII, 127.

Digitized by Google

tout le terrain depuis la ville de Therma, jusqu'au Lydias et à l'Haliacmon :

« Μέχρι Λυδίεώ τε ποταμοῦ καὶ Ἁλιάκμονος, οἱ οὐρίζουσι γῆν τὴν Βοτ-
« τιαιΐδα τε καὶ Μακεδόνιδα, ἐς τὠυτὸ ῥέεθρον τὸ ὕδωρ συμμισγόντες. »

Le sens de οὐρίζουσι n'est pas douteux : il ne peut signifier que : « qui séparent la Bottiée de la Macédonis. » C'est ainsi qu'Hérodote dit ailleurs en parlant de l'Axius : « Ὅς οὐρίζει χώρην τε Μυγδονίην καὶ « Βοττιαιΐδα (1). »

Il résulte donc de ce passage que le cours réuni de l'Haliacmon et du Lydias séparait la Bottiée de la Macédonis. S'ensuit-il que la Bottiée ne dépassât pas le Lydias au-dessus de l'endroit ou il se mêlait à l'Haliacmon ? Evidemment non. Peu importe de savoir si l'Emathie faisait ou ne faisait pas partie de la Macédonis. Hérodote nous indique sur un point précis la limite de cette dernière région : rien de plus. Mais, ajoute O. Muller citant encore le même historien, « il « faut bien que le Lydias ait servi de borne à la Bottiée, puisque « sans cela ce district n'aurait pas formé une étroite bande de terre. « La Macédonis commence donc à la rive occidentale du Lydias. » Ici encore le (2) texte grec semble mal interprété. « La flotte, dit « Hérodote, arriva à Therma, à Sindos et à Chalastra sur l'Axius « qui sépare la Mygdonie de la Bottiée : τῆς ἔχουσι, ajoute l'historien, « τὸ παρὰ θάλασσαν στεινὸν χωρίον πόλις Ἴχναι καὶ Πέλλα. » On voit le sens de ce passage : il ne signifie pas que la Bottiée tout entière ne consistait qu'en une étroite bande de terrre, mais seulement qu'il y avait dans la Bottiée une partie resserrée entre l'Axius et le Lydias, où se trouvaient les deux villes d'Ichnœ et de Pella. Que le district lui-même s'étendît le long de l'Haliacmon, cela ne changeait rien à la forme du territoire de ces deux villes. C'était toujours le στεινὸν χωρίον d'Hérodote.

Nous avons du reste sur ce point des témoignages positifs. Scylax, Strabon et Pline placent (3) Aloros au S.-O. du Lydias. Or, nous sa-

(1) VII, 123.

(2) V. loc. cit. supra.

(3) *Strab.*, VII, 330. 3.

« Εἶτα Πύδνη, Μεθώνη, Ἄλωρος, καὶ ὁ Ἐρίγων ποταμὸς καὶ Λουδίας. »

Pline. IV, 10.

« Oppida Pydna, Aloros. Amnis Haliacmon. »

Scylax in Maced.

« Μεθώνη πόλις Ἑλληνίς, καὶ Ἁλιάκμων ποταμὸς, Ἄλωρος πόλις καὶ ποταμὸς Λυδίας. »

Strab. id., ibid.

« Τὴν μὲν οὖν Ἄλωρον Βοτταϊκὴν νομίζουσι, τὴν δὲ Πύδναν Πιερικνή. — Ἡ μὲν « οὖν Πύδνα Πιερική ἐστι πόλις, ἡ δὲ Ἄλωρος Βοτταϊκή.

Digitized by Google

vons par un texte de Strabon que cette ville appartenait à la Bottiée. O. Muller dit qu'il existe une certaine confusion dans ce passage : reproche peu mérité, puisqu'il s'accorde d'ailleurs avec les présomptions les plus fortes et les plus vraisemblables.

Pline, après avoir rangé Aloros parmi les cités maritimes de la Macédoine, place les Aloritains dans l'intérieur des terres. « Intus « Aloritæ. » Il n'y a pas là de contradiction : la ville d'Aloros était en effet tout près du golie Thermaïque ; mais le territoire des Aloritains s'enfonçait dans la plaine entre l'Haliacmon et le Lydias, et la Bottiée ne finissait qu'avec lui. Remarquons de plus que des Aloritains Pline passe aux Phylacéens et aux Valléens : c'étaient en effet leurs voisins sur la rive opposée de l'Haliacmon.

Un passage de Tite-Live n'est pas moins concluant que ceux qui viennent d'être cités. L'historien dit en parlant de Philippe, le père de Persée : « His raptim actis memor ætolici, junctique cum eo Ro- « mani belli, per Pelagoniam et Lyncum et Bottiœam in Thessaliam « descendit (1). »

La route suivie par Philippe est évidente. De la Pélagonie, il descend dans la Lyncestide ; de la Lyncestide, il passe les montagnes à Edessa, descend dans l'Emathie et traverse la Bottiée. Mais, pour cela, il faut nécessairement que la Bottiée ait dépassé la rive orientale du Lydias. Ou l'historien a commis une erreur, ou le district dont nous parlons s'étendait dans l'antiquité jusqu'aux environs de Bérœa.

Les limites de la Bottiée à l'Est sont déterminées de la manière la plus précise. (2) « L'Axius, dit Strabon, sépare la Bottiée de l'Am- « phaxitide, et se jette dans la mer entre Chalastra et Therma. » Polybe, de son côté, cite l'un avec l'autre et comme des régions (3) limitrophes les deux mêmes districts. Ce double témoignage est confirmé par le passage d'Hérodote cité plus haut : Ὃς οὐρίζει χώρην τὴν Μυγδονίην καὶ Βοττιαιίδα. » L'Amphaxitide en effet ne paraît avoir été qu'une partie de la Mygdonie. En comparant ensemble Hérodote, Strabon et Ptolémée, on voit que ces deux noms s'appliquent au pays compris entre Thessalonique et l'Axius. Seulement l'Amphaxitide n'était, à vrai dire, que la rive gauche du fleuve, tandis que la Mygdonie embrassait encore les contrées les plus à l'Est.

Pella était dans la Bottiée ; mais elle marquait l'extrémité N.-E. de

(1) Tite-Live, XXVI, 25.

(2) Strab., VII, 330.

(3) « Φίλιππος δὲ παραλαβὼν τοὺς ἐκ τῆς Βοττίας καὶ τῆς Ἀμφαξίτιδος, ἦκεν. κ. τ. λ. » Pol., V, 97.

Digitized by Google

ce district. Au delà des hauteurs sur lesquelles s'appuyait en partie la ville, on rencontrait la pointe méridionale de la Péonie. C'est là du moins la seule manière de comprendre le passage de Thucydide où il est question des conquêtes des Téménides et de l'expédition des Odryses : « Τῆς δὲ Παιονίας παρὰ τὸν Ἀξιὸν ποταμὸν στενήν τινα καθήκουσαν « ἄνωθεν μεχρὶ Πέλλης καὶ θαλάσσης ἐκτήσαντο (1). » Il ne faut pas entendre μεχρὶ θαλάσσης dans un sens très-rigoureux, pas plus qu'il ne faudrait croire d'après un texte de Tite-Live que la capitale de la Macédoine fût sur les bords de la mer (2); mais l'expression μεχρὶ Πέλλης est de la plus grande exactitude. Cette longue bande de terre στενή τις χώρα s'étendait parallèlement à l'Axius jusqu'aux environs de la ville, c'est-à-dire entre le fleuve et les ramifications du Païk actuel. Elle comprenait les cités mentionnées plus bas par l'historien, Idoméné, Gortynia, Europos. Europos était la dernière et la plus rapprochée de Pella : « Εὔρωπον δὲ (3) ἐπολιόρκησαν μὲν, ἑλεῖν δὲ οὐκ ἠ « δύναντο· Ἔπειτα δὲ καὶ ἐς τὴν ἄλλην Μακεδονίαν προυχώρει τὴν ἐν « ἀριστέρᾳ Πέλλης καὶ Κυῤῥου. » Mais elle ne faisait pas partie de la Bottiée, puisque l'historien ajoute : « Ἔσω δὲ τούτων ἐς τὴν Βοττίαιαν « καὶ Πιερίαν οὐκ ἀφίκοντο. »

En inclinant un peu vers l'Ouest, la Bottiée était bornée tout naturellement par le lac qui lui servait de défense. Là encore elle ne s'étendait guère au delà du territoire de Pella, car Cyrrhos, nous venons de le voir, était près de cette ville, et avec elle commençait un autre district, la Cyrrhestide.

Nous connaissons maintenant les limites exactes de la Bottiée. Les Grecs écrivaient tantôt Βοττία, tantôt Βοττίαια ou bien encore comme dans Hérodote Βοττιαιΐς. Le district de la Chalcidique s'appelait de son (4) côté Βοττική. Cependant on trouve des exemplee de Βοττίαια pour Βοττική, et Thucydide désigne quelquefois par Βοττιαῖοι les habitants de la Chalcidique.

On a expliqué l'étymologie de ce mot de différentes manières. On l'a fait venir tantôt de βοτός pâture (βοτὰ bestiaux) parce qu'elle est en effet riche en pâturages et en troupeaux, tantôt d'un certain Botton qui, suivant la légende, aurait été le chef des colonies crétoises établies dans le pays. L'existence de ces colonies est incontestable, et

(1) Thuc., II, 99.

(2) « Perseus trepidans gazam *in mare dejici Pellæ* jusserat. » T.-L., XLIV, 10.

(3) Thuc., II, 100.

(4) « Καὶ Βοττικὴ ἡ Χαλκιδική. » Etym. M. 206, in verb.

Digitized by Google

c'est un fait reconnu que plusieurs des villes de la plaine ont des noms d'origine crétoise. M. Tafel va même jusqu'à croire que le nom d'Axius (Ἀξιὸς) donné au plus grand des trois fleuves est crétois, comme celui d'Idoméné et de Gortynia. Il est bien vrai que nous trouvons (1) dans Hérodote une ville crétoise nommée Ἄξος. Mais, d'un autre côté, Hesychius nous dit que le mot ἄξος est macédonien et qu'il a le même sens que le mot ὕλη. Il en résulterait avec quelque vraisemblance que Ἀξιὸς voudrait dire le fleuve planté d'arbres qui coule au milieu des bois.

Nous retrouvons encore ce nom de Bottiée dans l'érudit Cantacuzène (2). Cependant il semble avoir été oublié ou même avoir disparu complétement sous l'empire romain. Dès lors, en effet, il avait été remplacé par un autre nom bien remarquable, celui de Campania. Il serait difficile de dire à quelle époque ce nom commença à prévaloir. Ce que nous savons, c'est que, lors de la constitution des évêchés suffragants de Thessalonique, l'évêque de cette partie de la (3) plaine prit le nom d'ἐπίσκοπος τῆς Καμπανίας, qu'il conserve aujourd'hui encore. C'est à cette circonstance seule que nous devons de connaître le nom romain de la Bottiée. Il ne saurait y avoir en effet aucun doute sur son origine qu'expliquent d'ailleurs et la nature même du terrain (4) et le grand nombre de Romains établis dans cette contrée. Ajoutons encore que ses marais et ses champs fertiles, ses buffles élevant leur tête noire au-dessus des herbes et ses volées de corneilles s'abattant des montagnes avec un cri rauque, pouvaient rappeler aux nouveaux colons les plus belles et les plus riches campagnes de l'Italie.

La Bottiée est aujourd'hui encore la contrée riche en brebis, riche en chevaux, dont parlent les anciens. De l'Albanie supérieure on y amène tous les ans de nombreux troupeaux pour y passer l'hiver. Dans la dernière guerre contre la Russie, les Anglais y ont fait des achats de chevaux considérables. Placée entre des lagunes qui rongent ses bords et un lac qui tend toujours à s'accroître, inondée

(1) Herod., IV, 154.

(2) Il est vrai qu'il en étend singulièrement les limites : il la fait aller jusqu'à Castoria d'un côté, jusqu'à la Thessalie de l'autre. Cantac., III, 58; IV, 19; II, 28, 32.

(3) Novella Leonis. Sap. : index de thronis (Leunclavii jus. Gr. Rom. I, p.92), neuvième siècle : ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.

(4) « Capuam.... a campestri appellatam. » Tite-Live, IV, 37. « Ab campo dicta. » Pline, III, 5.

Digitized by Google

plutôt qu'arrosée par trois fleuves dont les embouchures sont destinées un jour à se confondre, elle présente partout un pays plat, des eaux d'une saveur amère, une terre noire et grasse, d'une remarquable fertilité. Ce sont tantôt des prairies marécageuses, envahies par les tamarix, les chardons et les plantes herbacées, tantôt des champs déboisés que l'on cultive avec la charrue élémentaire de Virgile, où l'on voit encore les bœufs ramener le soir le soc suspendu au joug ; tantôt enfin des fourrés épais peuplés de tourterelles et de faisans où s'entremêlent de grandes terres à blé. Il n'est pas nécessaire le plus souvent de laisser les champs en jachère. Tous les vingt à vingt-cinq ans, le fleuve fou (1) déborde avec plus de violence que d'habitude, submerge tout l'espace qui le sépare du Lydias, y séjourne plus ou moins longtemps, et se retire laissant des terres vierges où pullulent bientôt des plantes de toute espèce, mais qui n'attendent aussi que le soc pour produire d'abondantes récoltes.

Lac de la Bottiée ; Borboros, lac d'Iannitza. — Lydias, Kara-Asmack. — Axius, Wardar. — Haliacmon, Bistritza.

Strabon donne au lac de la Bottiée le même nom qu'à la rivière qui lui sert de canal d'écoulement : λίμνη καλουμένη Λουδίας (2). Nous essaierons d'expliquer plus bas comment il a pu le faire, si toutefois l'abréviateur n'a pas altéré sa pensée. Nous trouvons un autre nom (3) dans Plutarque, celui de Βόρβορος qui semble devoir être préféré et qui s'explique d'ailleurs par la nature même du lac. C'est moins en effet un lac qu'un vaste marais. Il faut le regarder du haut du plateau de Niausta pour apercevoir une nappe d'eau d'une teinte sombre et jaunâtre. Jamais on ne le voit moins qu'en approchant. Point de rivages, point de limites précises : il se termine partout par des marécages cachés sous les herbes et où il serait dangereux de pénétrer. En en faisant le tour, on n'aperçoit que de petites flaques d'eau encombrées de roseaux et de plantes de toute espèce : parfois aussi des

(1) L'Haliacmon (aujourd'hui Bistritza ou Injékara).
(2) VII, 330, fr. 20.
(3) Epigramme sur Aristote citée par Plutarque :

Ὃς διὰ τὴν ἀκρατῆ γαστρὸς φύσιν εἵλετο ναίειν
ἀντ' Ἀκαδημίας Βορβόρου ἐν προχοαῖς.

« Ἔστι γὰρ ποταμὸς περὶ Πέλλην, ὃν Μακεδόνες Βόρβορον καλοῦσι. » Théocr. Chius ap. Plut. de Exil. 10. — Plutarque dit que ce nom de Borboros appartenait à une rivière : mais il est évident qu'il se trompe en ce point.

Digitized by Google

saignées ou des canaux pratiqués au milieu des herbes et qu'on appelle les échelles du lac. Une hutte grossière habitée par des gens de mauvaise mine, quelques barques frêles et étroites, qui ne peuvent contenir qu'un seul homme, et qui sont faites pour glisser de roseaux en roseaux : voilà tout ce que l'on trouve à chaque Scala. Les marais fournissent une pêche abondante, et l'on y trouve surtout un grand nombre de sangsues. Pendant l'été, les eaux du lac diminuent, et laissent à sec un certain nombre d'îlots où se transportent les habitants de la plaine. J'ai passé une nuit dans un de ces singuliers villages, dans une cabane grossière, à côté d'un grand feu qu'on avait allumé pour me préserver de l'humidité, au milieu des bœufs qu'inquiétait la nouveauté de mon costume : il m'était facile de concevoir que les rois de Macédoine eussent élevé la citadelle de Pella au milieu du lac même, dans un îlot semblable à celui où je me trouvais. Il fallait seulement, pour le préserver des crues de l'hiver, élever le niveau du sol, au moyen de terres rapportées, soutenues par quelques murs de terrasse.

De nombreux cours d'eau alimentent l'ancien Borboros (auj. lac d'Iannitza). Au Nord les deux torrents du Mogléna, le Tcharna-Réka et la Bélitza se réunissent avant d'entrer dans la grande plaine et vont se jeter ensemble dans la rivière de Vodéna. Celle-ci coule de l'Ouest à l'Est, accrue par les lacs de l'Eordée et porte, suivant toute apparence, la plus grande masse d'eau au Borboros. Outre les torrents du Mogléna, elle reçoit les sources jaillissantes de Palæo-Castro au pied du Païk. A quelques heures de la rivière de Vodéna, le Gouléma-Réka se dirige dans le même sens, après s'être grossi des eaux de Niausta. Plus bas encore le torrent de Iavornitza, à deux heures au Nord de Verria, semblerait devoir se diriger tout naturellement vers l'Haliacmon, et c'est ainsi que Kiepert le marque sur sa carte. Cependant telle est la pente du terrain qu'il se porte aussi vers la partie la plus profonde de la plaine. N'oublions pas, du côté opposé, le cours d'eau de Konikowa. Il prend sa source sur le versant oriental du Païk, coule du Nord au Sud parallèlement à l'Axius dont il n'est guère éloigné que de trois quarts d'heure, tourne vers l'Ouest au pied des collines de Messir-Baba, passe sous le pont qu'on a récemment construit à cet endroit, et va se perdre dans les marécages du lac (1).

Les anciens avaient, au sujet de ces cours d'eau, une opinion qui mérite d'être mentionnée. Ils croyaient le Borboros alimenté surtout

(1) Voir notre carte.

Digitized by Google

par une branche souterraine de l'Axius : τὴν δὲ λίμνην πληροῖ τοῦ Ἀξιοῦ τι ἀπόσπασμα (1). De nos jours, M. Cousinéry a émis la même conjecture, en voyant les eaux jaillissantes de Palæo-Castro. C'était là sans doute ce qui (2) avait préoccupé les anciens et ce qui explique leur croyance. A Pella, au-dessous de l'église d'Hagious Apostolous, on voit une citerne alimentée jadis par une source souterraine, qui s'est frayé un chemin à travers le roc. Peut-être aussi regardait-on du temps de Strabon cette source comme venant d'un Catavothron de l'Axius.

On a remarqué avec raison que le lit du lac devait s'être déplacé en partie. Il semble s'être retiré des environs de Pella et n'être plus aussi près de la ville qu'à l'époque où l'on en fit la capitale de la Macédoine. Ce n'est pas du reste qu'il soit moins étendu qu'autrefois. Les traditions locales parlent de villages engloutis par les eaux au Nord et à l'Ouest. A deux heures au-dessus du monastère de Nisi, on voit au fond du marais, quand les eaux sont basses, de larges plaques de marbre, de grosses pierres et même un bas-relief composé de deux personnages se tenant par la main. Le monastère d'Hagios-Lucas, près de Iannitza, était situé jadis une demi-heure plus haut : l'ancien emplacement a été envahi par les eaux, et les moines sont venus s'établir dans le village de Prisna, autour d'une vieille église des Saints-Anargyres. Tous ces faits prouvent que le lac s'est agrandi, sans doute après une inondation plus générale que celles qui ravagent si souvent le pays.

Le canal d'écoulement du lac s'appelait autrefois le Lydias. Il n'y a aucun doute sur ce point (3). Toute la question est de savoir si ce nom ne s'appliquait pas aussi à l'un de ses affluents supérieurs. Qu'était-ce, à proprement parler, que le Lydias des anciens? Où commençait-il?

Grote donne le nom de Lydias à la rivière de Vodéna; Leake, au torrent de Tcharna-Réka, qui sort des gorges du mont Nidsche, au nord-ouest de l'ancienne Almopie. Nous ne voyons pas la raison de l'opinion de Grote. Quant à Leake, il s'est peut-être fondé sur un texte de Pline corrigé par son commentateur. L'écrivain latin dit

(1) Strab., VII, 330, fr. 20. — ἀπόσπασμα, nous le savons, n'indique pas lui-même une branche *souterraine;* mais une étude attentive des lieux ne permet pas de comprendre ce mot autrement. Cousinéry l'a bien senti.

(2) Voir la carte.

(3) « Ἔχει δὲ λίμνην πρὸ αὐτῆς ἡ Πέλλα, ἐξ ἧς ὁ Λυδίας ποταμὸς ῥεῖ. » Strab., 330, fr. 20.

Digitized by Google

dans sa description de la Macédoine (1) : « Mox Antigoneia, Europus « ad Axium flumen, *eodemque nomine per quod Rhoidias fluit.* » Ce non de Rhoidias, donné à la rivière qui baignait l'Europus almopienne, n'a pas semblé naturel : on a cru qu'il fallait lire *Lydias* au lieu de Rhoidias. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture, que rien n'explique et ne confirme. On a un nom donné par Pline ; pourquoi le changer ? pourquoi ne pas le prendre comme on le trouve ? C'est ce qu'a fait Kiepert, et selon nous avec raison. Il n'y a qu'une conclusion à tirer du texte de Pline, c'est que le principal cours d'eau de l'Almopie s'appelait autrefois le Rhoidias.

Nous avons un certain nombre de passages d'auteurs anciens où il est question du Lydias. Tous se rapportent au canal au-dessous du lac : aucun ne peut s'appliquer aux affluents supérieurs : « Heureuse « Piérie ! dit Euripide dans les Bacchantes. Bacchus te vénère ; il « viendra menant des chœurs de danse, il traversera, avec son cor- « tége de Ménades, le rapide Axius, et le Lydias (2), le père de tous « les biens, la source de la richesse pour les mortels, le Lydias qui, « dit-on, arrose de ses belles eaux une contrée riche en coursiers. » Evidemment il ne s'agit ici que de la Bottiée et de la rivière qui la fécondait. Nous pourrions citer tous les autres textes : ils confirmeraient tous notre remarque.

Ces témoignages négatifs donnent beaucoup de poids au texte précis de Strabon : 1er abréviateur, « Ἐκ ταύτης τῆς λίμνης ὁ Λουδίας « ἐκ δίδωσι ποταμός. » 2e abréviateur, « Πρὸ τῆς λίμνης ἐξ ἧς ὁ Λουδίας (3) « ποταμὸς ῥεῖ. » Dans un autre passage, le géographe ancien, parlant de l'Erigon et du Lydias, embrasse tout le cours du premier depuis

(1) Pline, IV, 10.

(2) Μάκαρ, ὦ Πιερία !
σέβεταί σ' Εὔιος, ἥξει
τε χορεύσων ἅμα Βακχεύ-
μασι, τόν τ' ὠκυρόον
διαβὰς Ἀξιὸν εἰλισ-
σομένας μαινάδας ἄξει,
Λυδίαν τε τὸν εὐδαιμονίας
βροτοῖς ὀλβοδόταν
πατέρα τε, τὸν ἔκλυον
εὔιππον χώραν ὕδασιν
καλλίστοισι λιπαίνειν.

(Eurip. Bacch., vers 571 et suivants.)

(3) Strab., VII, 330.

Digitized by Google

sa source (1) jusqu'à l'endroit où il se jette dans l'Axius. Il est naturel de croire qu'il en fait de même pour le second ; or, il ne parle que des 120 stades que la rivière parcourt depuis Pella jusqu'à la mer.

Le Lydias des anciens n'est donc rien autre chose que le canal d'écoulement du lac, que le fleuve de la Bottiée. Ce nom ne s'appliquait à aucun des autres cours d'eau de la plaine; et le fait est si naturel qu'il s'est reproduit à une autre époque. Le Lydias s'appelle aujourd'hui dans la langue turque le Kara-Asmack (noir-profond) : mais aucun de ses affluents supérieurs ne partage avec lui ce nom.

Comment s'expliquer maintenant que Strabon, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donne au lac lui-même le nom de Lydias ? Sous les rois de Macédoine, on avait tracé à travers les marais encombrés de joncs et de roseaux un canal, qui n'était en quelque sorte qu'un prolongement du fleuve, et qui faisait communiquer directement Pella avec le Lydias et par suite avec la mer. Ce canal passait entre la citadelle et les murs de la ville. C'était l'*intermuralis amnis* de Tite-Live (2). Il portait tout naturellement le nom de Lydias, parce qu'on ne semblait pas en effet avoir quitté cette rivière pour remonter jusqu'à Pella. Dans le discours de l'Ambassade (3), Eschine dit en parlant de Démosthènes : « Il m'accuse d'avoir traversé pen-« dant la nuit le Lydias sur une nacelle pour aller trouver Philippe. » Et plus bas : « J'ai eu, à t'entendre, de nombreux tête-à-tête avec « Philippe pendant le jour, et c'est la nuit que j'ai traversé la ri-« vière. » Ce passage est très-concluant. Philippe était dans la citadelle, Eschine dans la ville. Pour aller trouver le roi, il lui fallait passer le Lydias, c'est-à-dire l'*intermuralis amnis*, sur lequel on n'avait sans doute pas encore jeté le pont dont parle Tite-Live. On voit maintenant la raison de l'erreur commise par Strabon : il a donné au lac le nom du canal qui le traversait.

Le Lydias n'est pas large, mais son lit est profond. Ses eaux presque toujours troubles lui ont valu le nom de Kara-Asmack (μαύρο-νερό). Je ne sais si l'on y trouve encore le Chromis dont parle Athénée ; mais il est aussi poissonneux que le lac d'où il sort.

(1) Εἶτα ὁ Ἐρίγων ποταμὸς καὶ Λουδίας, ὁ μὲν ἐκ Τρικλάρων ῥέων δὲ' Ὀρεστῶν καὶ τῆς Πελαγονίας ἐν ἀριστερᾷ ἀφίεις τὴν πόλιν καὶ συμβάλλων τῷ Ἀξιῷ· ὁ δὲ Λουδίας εἰς Πέλλαν ἀνάπλουν ἔχων σταδίων ἑκατὸν καὶ εἴκοσι. Strab., id., ibid.

(2) Tite-Live, XLIV, 46.

(3) « Εἰσπλεῖν μέ φησιν ἐν μονοξύλῳ πλοίῳ κατὰ τὸν Λοιδίαν (Λυδίαν) ποταμὸν τῆς νυκτὸς ὡς Φίλιππον. » — « Καὶ λέγεις μὲν ὅτι Φιλίππῳ μεθ' ἡμέραν πολλάκις μόνος, μόνῳ διελεγόμην, αἰτίᾳ δ' εἰσπλεῖν με νύκτωρ κατὰ τὸν ποταμόν. » *Esch.*, Disc. de l'Amb., III, 256.

Digitized by Google

Les anciens estimaient à 120 stades (1) la longueur de son cours depuis Pella jusqu'à la mer. Ce chiffre ne semble pas exagéré, quoiqu'on ne puisse plus le vérifier aujourd'hui d'une manière exacte. Il est certain en effet que le cours des trois fleuves a changé. Le Lydias s'unit aujourd'hui à l'Axius : au temps d'Hérodote, nous l'avons vu, c'était avec l'Haliacmon qu'il mêlait ses eaux. L'ancien point de jonction des deux rivières ou du moins l'un des points où elles coulaient réunies est déterminé par une arche de pont qui subsiste encore au-dessous de Calyani et de Clidi, et dont nous nous réservons de parler plus tard. Bornons-nous à dire pour le moment que ce pont n'est qu'à une demi-heure de l'endroit où se confondent maintenant l'Axius et le Lydias. Il en résulte évidemment que le Lydias lui-même s'est peu déplacé. C'est l'Haliacmon qui s'est rejeté vers le Sud-Ouest ; c'est l'Axius qui s'est incliné vers l'Ouest et qui est venu rejoindre le fleuve intermédiaire. Ces changements de direction vers la fin de leur cours n'ont rien d'étonnant d'ailleurs dans les grandes rivières.

Les terres nouvelles apportées par les eaux, distribuées le long du rivage par les flots de la mer, repoussées dans des sens contraires sous l'action des vents et des courants, créent sans cesse de nouveaux obstacles aux fleuves, produisent des modifications dans le niveau relatif des côtes, et ont pour effet ordinaire de déplacer les embouchures. C'est ce qui est arrivé pour ces trois rivières. Aujourd'hui, l'Axius et le Lydias coulent ensemble à peu près deux lieues avant de se jeter dans la mer. Autrefois le Lydias et l'Haliacmon se réunissaient au pont ou tout au moins dans le voisinage du pont de Clidi, c'est-à-dire à une lieue, une lieue et demie environ de leur embouchure. Dans tous les temps, du reste, ces fleuves ont dû tendre à se rapprocher l'un de l'autre. Il y a maintenant deux heures de distance à peine entre l'embouchure de l'Axius et du Lydias et celle de l'Haliacmon (2). Après s'être détourné vers le Sud-Ouest du côté de l'ancienne Piérie, l'Haliacmon semble vouloir revenir, plus à l'Est, vers son premier lit. En 1800, ses digues se rompirent (3). Le pays resta submergé pendant dix ans, et ses eaux se jetèrent en partie dans le Lydias. C'est le plus inconstant et le plus redoutable des trois fleuves. Il a toute la fougue et tous les caprices d'un torrent. Aussi, l'appelle-t-on dans le pays le fleuve-fou, Lolo-potamo, Dehli-potamo.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) « Ἀπὸ δὲ Δουδίου εἰς Πέλλαν πόλιν ἀνάπλους σταδίων ἑκατὸν εἴκοσι. » Strab., VII, 320.

(2) Voir la carte pour tous ces détails.

(3) Cousin. Voy. en Mac. I, 2.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

La Société des Antiquaires de Normandie a nommé à l'unanimité, dans sa dernière séance, membre titulaire, M. J.-M. Thaurin, conservateur de la Bibliothèque générale des Sociétés savantes de la Seine-Inférieure. (*Journal de Rouen.*)

— La Société archéologique du Morbihan, dans sa séance du 1er juin, a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1858-1859. Ont été nommés, par scrutin secret, à la majorité des voix :

MM. de Fréminville, président;
Le Joubioux, vice-président;
Rosenzweig, secrétaire;
Guyot-Jomard, secrétaire-adjoint;
J.-M. Galles, conservateur;
J. Taslé, conservateur-adjoint.

— La Société de numismatique belge, dans sa réunion générale annuelle du 4 de ce mois, a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus : président, M. R. Chalon; vice-président, M. Th. de Jonghe; secrétaire, M. Ch. Piot; trésorier, M. le docteur Dugniolle. La commission de la Revue, composée de MM. Chalon et Piot, a été continuée dans ses fonctions. (*Journal de Bruxelles.*)

Digitized by Google

— Une société de littérature flamande vient d'être fondée à Hasselt, et compte déjà bon nombre de membres; elle a pour titre : *Vlaemsche Broeders van Limburg*, et doit son érection à quelques amis de la langue maternelle. Les fondateurs sont MM. le professeur Snyers de Saint-Trond, le conducteur des ponts et chaussées Traets, le curé de Halen, le receveur Michels, Van West, Milis et Ceysens, littérateurs.

Le règlement a été voté et la commission directrice installée dans une première séance qui a eu lieu à Hasselt; la prochaine réunion se tiendra à Saint-Trond, le deuxième dimanche de septembre. Le talent et le zèle des membres promettent d'heureux succès à cette institution flamande. (*Journal de Bruxelles.*)

— Conformément aux dispositions de l'article 160 de la loi organique sur l'instruction publique, il a été créé à Madrid une Académie des sciences morales et politiques égale aux quatre autres. Elle se compose de trente-six membres, nombre qui doit toujours être complet par l'élection à la place vacante dans le délai de deux mois.

La première moitié a été nommée par la reine, et cette moitié, sous la présidence du personnage désigné à cet effet par la reine, a procédé à l'élection des dix-huit autres membres. Quand le nombre a été complet, elle a été installée par le ministre *del Fomento*.

A l'avenir, l'Académie élira toujours les membres qui doivent la composer; mais le président sera choisi par la reine et pris parmi les membres de ce corps. Elle doit, immédiatement après son installation, s'occuper de rédiger ses statuts et les soumettre à l'approbation royale. Seront inscrites au budget des dépenses les sommes nécessaires pour qu'elle puisse dignement remplir son objet.

Le marquis de Pidal a été nommé président; parmi les dix-huit membres choisis directement par la reine, on trouve l'archevêque élu de Tolède, don Juan Bravo Murillo, Antonio Benavides, etc.; parmi les membres que les premiers ont élus, on cite Martinez de la Rosa, Galiano, Olozaga, Moyano, Saban, etc., tous noms recommandables à plus d'un titre dans les sciences et la littérature espagnoles.

— Il vient de s'établir à Genève une Société d'histoire naturelle divisée en trois sections, histoire, archéologie, arts. La première section comprend l'histoire civile, littéraire et ecclésiastique, les lois, les instituteurs, la biographie des hommes illustres, les voyages, la navigation, le commerce, les colonies, etc. A la seconde section seront confiés tous les travaux ayant rapport à la nunismatique nationale, l'épigraphie, les monuments anciens, les manuscrits. La troisième devra s'occuper de l'étude et de la conservation des monuments de l'art.

Digitized by Google

— Une autre Société scientifique s'est tout récemment fondée à Christiania. Un bienfaiteur anonyme a fait remettre 1,000 thalers destinés à couvrir les premiers frais, et le prince royal de Suède a voulu aussi lui donner un témoignage de sa protection en contractant l'engagement de mettre tous les ans à sa disposition une somme de 600 thalers.

— Une société se forme à Londres en ce moment pour l'entreprise de fouilles sur le territoire de l'ancienne Carthage. On a l'espoir de remettre à jour une très-grande partie de la cité.

— M. Jolibois, curé de Trévoux, a lu, dans l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions, arts et belles-lettres de Lyon, une dissertation très-remarquable sur l'importance de l'ancienne colonie de Lugdunum et l'étendue de son territoire.

Après avoir rappelé la fondation de la colonie de Lugdunum, par Lucius-Munatius Plancus, 41 ans avant notre ère. M. Jolibois a démontré que cette colonie comptait à son origine environ 20,000 habitants, non compris ceux qui résidaient dans les faubourgs. Il établit que l'enceinte de Lugdunum pouvait avoir une circonférence de cinq kilomètres. L'une des questions les plus intéressantes traitées dans le Mémoire se rapporte aux limites du territoire municipal de la colonie, qui se seraient maintenues dans la circonscription de l'archiprêtré des *suburbes*.

Au moment où va s'entreprendre, par ordre de l'Empereur, la carte de la Gaule au cinquième siècle, il sera très-utile d'étudier, d'après le système de M. Jolibois, ces divers archiprêtrés ou doyennés qui divisaient les anciens diocèses, car ils rappellent souvent dans leur étendue, dans leurs limites et quelquefois dans leurs dénominations, les *Agri* et les *Pagi* des Romains et de la monarchie française avant le dixième siècle. (*Sentinelle du Jura.*)

— Un Tessinois, établi à Livourne, M. P.-P. Luchini, d'Onsernone, annonce dans le *Journal des arts et de l'industrie*, à Turin, qu'il vient de résoudre le problème ardu de la télégraphie autographique.

— M. le lieutenant-colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal, écrit de Saint-Louis, à la date du 15 février 1858, à la *Revue africaine :*

« J'ai l'honneur de vous envoyer une notice qui résume les quelques recherches et découvertes que j'ai pu faire depuis que je suis au Sénégal. Si vous y trouvez des passages qui soient assez intéressants pour figurer dans la *Revue africaine*, j'en serai très-honoré.

« Les points principaux, à mon avis, sont ceux-ci : j'ai le premier (de notre temps) reconnu des populations Berbères sur les bords du Sénégal et je les ai classées. J'ai reconnu dans les Arabes Beni-Hassan, leurs dominateurs actuels, les descendants des Makil. En-

Digitized by Google

suite, j'ai retrouvé sur les bords du même fleuve, les tribus (Lamtouna, Gueddala, Messoufa), et je dirai presque le lieu précis où se forma la secte des Almoravides, de manière à mettre hors de doute que cette secte vient du Sénégal (Nil des noirs) et non pas d'Egypte, comme des écrivains, trompés par le mot *Nil*, l'ont écrit tant de fois.

« Je suis tout à fait à votre disposition (autant que mon temps me le permettra) si vous avez quelques renseignements à me demander sur le Soudan occidental et sur la partie occidentale du Sahara.

(*Revue africaine.*)

— *Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers.* — Le Musée ecclésiologique, fondé au mois d'octobre dernier et établi rue Saint-Aignan, 15, est déjà riche de plus de 1.100 objets. Les journaux de la localité enregistrent tous les jours une foule d'offrandes de toutes sortes : statues, gravures, médailles, bustes, portraits, autographes, statuettes en bois, moulages de Sceaux, miniatures, étoffes et peintures sur verre. On cite un vitrail du dix-septième siècle représentant la Transfiguration.

— On sait que les Romains conservaient le vin dans de grands vaisseaux en terre cuite, auxquels ils avaient donné le nom de *dolium.*

« M. le maire de Nîmes, dit le *Courrier du Gard*, vient d'enrichir le Musée de cette ville, par l'acquisition du plus grand *dolium* connu jusqu'à ce jour, et d'une conservation parfaite ; ce sera un magnifique pendant à celui que nous devons à la générosité de M. Jules Cauzid. Il a 4 mèt. 80 cent. de circonférence, 2 mèt. 20 cent. de hauteur, 1 mètre 30 cent. de diamètre, à sa partie supérieure. Il fut découvert, il y a plusieurs années, enfoui dans la terre, à Saussine, commune de Lirac, entre Saint-Laurent et Loudun, dans la propriété de M. Laurent, adjoint au maire de Lirac.

« Le propriétaire de cet énorme vase l'avait, sans s'en douter, rendu à sa première destination, et s'en servait pour renfermer son vin ; à cet effet, il avait pratiqué à sa base un trou qui n'existait pas dans le principe.

« Le musée d'Avignon et même la manufacture de Sèvres avaient tenté à plusieurs reprises, mais inutilement, d'obtenir ce précieux débris ; les négociations entamées par M. le maire de la ville de Nîmes ont eu un résultat plus heureux. »

— Une découverte fort importante, concernant la biographie de l'une des illustrations auxquelles la ville de Rouen donna le jour au seizième siècle, vient d'être faite dans une commune du canton de Duclair. Au milieu d'une collection assez nombreuse, et surtout très-riche de médailles et de médaillons historiques, on a reconnu l'effigie de l'un des hommes dont s'honore en particulier la Normandie. Le savant modeste et vertueux dont nous allons parler n'est autre

Digitized by Google

que Marin Le Pigny, fondateur de l'un des prix de poésie qui étaient décernés au dix-septième siècle, par la célèbre académie des Palinods de Rouen qu'il illustra sous plus d'un rapport, ainsi qu'on le verra bientôt.

L'effigie de Marin Le Pigny se trouve en effet sur l'un des médaillons de la collection nouvellement recueillie; ce médaillon est de bronze; il a été fondu en coquille, avec assez de soin, et ciselé ensuite; son diamètre est de 105 millimètres, et son épaisseur de 4 seulement. Le buste du savant doyen des médecins de Rouen, qui est tourné de droite à gauche, sort, sur le champ du bronze, pour la tête de 8 millimètres, et de 13 à l'endroit des épaules. La tête porte des cheveux ras, une moustache très-prononcée existe au-dessus de la lèvre supérieure. On peut ajouter que l'ensemble de la physionomie respire la simplicité, la candeur et la bonté qui caractérisaient le personnage représenté sur ce bronze contemporain et de la plus grande authenticité.

Quant au costume de l'humble archidiacre du Grand-Caux, il se compose d'une soutane boutonnée jusqu'au menton, par dessus laquelle se trouve une sorte de robe remarquable par son ampleur générale et par la largeur des revers de son ouverture antérieure.

Le buste entier, dont la hauteur est 85 millimètres, se trouve entouré de la légende suivante, qui énumère les titres nombreux du savant personnage :

MARIVS. LE. PIGNY. REG. CONS.
ELEEM. ECCL. ORD. CANON. ARCHID. ET
MEDIC. ROTH. DECANVS. 1621.

Autant qu'il nous a été possible de le reconnaître, Marin Le Pigny naquit à Rouen en l'année 1550; cet homme était donc âgé de soixante-onze ans quand son ami sculpta le médaillon qui devait transmettre ses traits à la postérité, en même temps que le nom du sculpteur qui se trouve écrit de la manière suivante au bas du bras gauche :

P. ROBINET, MEDICUS, FACIEBAT.

— Dans la séance publique du jeudi 2 juin 1859, jour de la fête de l'Ascension, la Société archéologique de Béziers décernera :

1° Une couronne de laurier (argent) à l'auteur des meilleures recherches sur un point de l'histoire du Languedoc, laissé au choix des concurrents;

2° Un rameau de chêne (argent) à l'auteur de la meilleure pièce de poésie française, au choix des concurrents;

3° Un rameau de chêne (argent) à l'auteur du meilleur poëme en patois, un sujet également laissé au choix des concurrents;

Les pièces devront être adressées au secrétaire de la Société avant le 15 avril 1859, terme de rigueur.

L'envoi doit être fait en double, avec une épigraphe répétée sur

Digitized by Google

chaque double et sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms, profession, demeure de l'auteur, et la déclaration que la pièce est inédite et qu'elle n'a jamais concouru.

— La Société des Antiquaires de Picardie vient de faire savoir, par une circulaire datée du 10 juin, qu'elle se propose de tenir à Laon des assises qui s'ouvriront le 31 août prochain. La Société que nous venons de nommer, d'accord avec la Société académique de Laon, a rédigé, pour le présenter à la discussion pendant la tenue des assises, le programme suivant :

1° A-t-on trouvé des armes ou des instruments en silex grossièrement ébauchés? — A quelle profondeur?

2° Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de l'Aisne? — Ont-ils été fouillés? — Quel a été le résultat de ces fouilles?

3° Mêmes questions au sujet des monuments romains ou gallo-romains.

4° Tracer la géographie ancienne des diverses contrées qui ont été réunies pour former le département de l'Aisne. — Indiquer les cités et les *Pagi* dont elles faisaient partie.

5° Dans quelles circonstances a-t-on trouvé des antiquités qu'on puisse attribuer à l'époque franque et à l'époque mérovingienne?

6° Essayer de préciser l'époque de l'introduction du Christianisme dans les contrées qui forment le département; quels en furent les premiers apôtres?

7° Signaler et classer les inscriptions latines antérieures au douzième siècle trouvées dans le département?

8° Présenter l'histoire monétaire de Laon et de ses environs.

9° Décrire les plus remarquables usages féodaux particuliers au pays?

10° Rechercher dans le département de l'Aisne la condition civile et politique des serfs au moment où y éclata la révolution communale.

11° Quelles sont les légendes, les traditions dignes d'intérêt qui se rattachent à des personnages ou à des localités du département de l'Aisne?

12° Quels sont les anciens pèlerinages encore fréquentés?

13° Les maladreries et les léproseries étaient-elles nombreuses dans le Laonnois? — A-t-on des notions précises sur l'origine, et les ressources de quelques-unes d'entre elles?

14° Quelle est l'origine de la Prairie de Laon?

15° A-t-on essayé l'histoire de l'ancienne école de Laon? — Peut-on en apprécier l'influence?

16° Quels sont les documents inédits relatifs à la cathédrale et à l'évêché de Laon?

17° Quelles sont les églises du département de l'Aisne qui mériteraient d'être classées parmi les monuments historiques?

18° Existe-t-il des peintures murales dans quelques monuments

Digitized by Google

du département? — Que représentent-elles? — Quels sont leur importance et leur état de conservation?

19° Quelles sont les pierres tombales les plus curieuses dans les églises du département?

20° Que sait-on d'incontestable sur la vie et les œuvres des trois frères Le Nain?

21° Quelles études ont été faites sur le patois ou la langue écrite dans le Laonnois, antérieurement au seizième siècle? — Quels sont les mots du langage populaire qui paraissent lui être spéciaux?

22° Retracer l'histoire de la liturgie laonnoise. — Signaler les manuscrits où l'on pourrait recueillir des documents.

23° Quels sont les monuments construits depuis trente ans dans le département de l'Aisne en style roman ou ogival? — En apprécier la valeur.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours la question suivante (1) :

De la chaleur animale.

Après avoir fait connaître les principaux phénomènes de la chaleur animale, les concurrents devront en rechercher les causes, les sources;

Exposer les diverses théories qui ont eu cours dans la science sur cet important sujet, et porter sur chacune d'elles un jugement motivé.

Ils feront connaître les diverses circonstances qui influent sur la chaleur animale, spécialement chez l'homme :

A. Circonstances extérieures.

B. Circonstances qui tiennent à l'organisme lui-même : 1° physiologiques; 2° morbides.

Enfin, ils devront rechercher l'influence du système nerveux sur la chaleur animale.

L'Académie ne demande pas seulement une revue historique et critique; elle désire avant tout une œuvre originale.

Le prix est de deux mille francs.

Les concurrents devront adresser leurs Mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er mai 1860.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

(1) M. le docteur Le Sauvage, décédé le 10 décembre 1852, a légué à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, une somme de 12,000 francs, « dont l'intérêt accumulé, dit le testateur, servira à « établir tous les deux ans un prix : le sujet du concours sera choisi « plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle « et médicales. »

Digitized by Google

— Le journal *Le Juventud*, organe de l'Académie scientifique et littéraire de Madrid, nous donne le détail des questions que ce corps a agitées dans plusieurs de ses séances ?

1° Quelle est la méthode la plus convenable pour l'étude des mathématiques, suivant leur origine ? — Quelle est la méthode la plus convenable pour un traité de géométrie élémentaire ? — Influence des sciences physiques et mathématiques sur les beaux-arts et la littérature ;

2° Influence de la chimie sur la civilisation. — Dans l'état actuel de la science peut-on admettre la superfétation ? — Influence de l'imagination sur l'organisme humain ? — Les lois relatives au mariage sont-elles justes et conformes aux lois naturelles ;

3° Influence de la littérature sur la Société. — La Société influe sur la poésie et celle-ci prédit les grands événements de la Société ? — Causes de la décadence de l'empire romain ? — La littérature italienne au moyen âge ?

4° Ce qu'a été, est et doit être la jurisprudence ? — Le droit est-il avant la justice ? — La peine capitale est-elle de droit divin ;

5° La philosophie allemande et ses conséquences sociales et politiques ? — Quel a été le sort de la philosophie en Espagne ? — Indifférence en matière de religion et son influence sur la Société ? — Influence de la philosophie sur la Société.

— Dans sa seconde séance d'hiver, la Société d'économie politique de Madrid a mis à l'ordre du jour les questions suivantes :

1° Les droits de tarif doivent-ils être exclusivement fiscaux ? conviendrait-il qu'ils devinssent aussi protecteurs ?

2° Examen des divers systèmes d'enseignement, état de l'instruction en Espagne, réformes qu'il doit subir ;

3° Examen des préjudices qu'a causés à l'industrie espagnole la législation actuelle des sociétés par actions ;

4° Influence qu'exercent les brevets d'invention sur les progrès et les perfectionnements de l'industrie.

— Dans sa séance ordinaire, l'Académie royale d'histoire de Madrid a commencé la discussion des points suivants :

Restauration de la monarchie gothe dans les montagnes des Asturies. Qu'y a-t-il dans ce fait de vrai, de fabuleux, de vraisemblable ? opinions diverses, autorités ;

2° Examen de la division que fit Ferdinand le Grand des couronnes de Léon et de Castille entre ses fils, ses funestes conséquences pour le pouvoir et la consolidation des monarchies chrétiennes.

— L'Académie royale des belles-lettres de Séville, dans sa séance publique, a distribué le prix au meilleur Mémoire présenté au concours de l'année dernière sur la question de l'influence des romans sur les mœurs.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — Classe des sciences. Mémoires, tome VII. 1857, gr. in-8° de XXXII-284 pages.

— Eloge de M. Viricel, par M. le docteur baron de *Polinière*. 30 pages.

— Etudes sur les dissolutions des carbonates terreux et des principaux oxydes métalliques, par M. *A. Bineau*. 59 pages.

— Sommation d'une certaine classe de séries, par M. *Frenet*. 12 pages.

— Détails au sujet de la formation des oolites calcaires, par M. *J. Fournet*. 92 pages.

— Programme relatif à la théorie des gîtes métallifères, par M. *J. Fournet*. 56 pages.

— Note sur une formule d'analyse, par M. *F. Frenet*. 3 pages.

— Résumé des données ozonométriques recueillies à Lyon depuis les premiers jours de juin 1855 jusqu'au mois de mars 1857, et remarques à ce sujet, par M. *A. Bineau*, 12 pages.

— Note sur certaines tempêtes hibernales de l'Algérie, par M. *J. Fournet*. 46 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. — Bulletin, n° 29. 1er trimestre 1858. In-8° de 24 pages.

— Compte rendu des séances. 8 pages.

— Rapport de M. *Baguenault* sur l'histoire des plus célèbres amateurs français, de M. Dumesnil. 9 pages.

— Note historique sur une visite aux derniers restes de l'abbaye de Mici, par M. *Pillon*. 3 pages.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie. — Bulletin, année 1858, n° 2. In-8° de 32 pages.

— Procès-verbaux des séances, communications des membres : comité central, 15 pages; comité de Beauvais, 2 pages; comité de Noyon, 7 pages.

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, tome VIII, 2e livraison. In-8° de 48 pages.

— Notice sur Vergniaud, par M. le baron *Gay de Vernon*. 16 pages.

— Documents relatifs à la géographie du Limousin pendant la domination romaine, par M. *Ed. Buisson*. 7 pages.

— Les trois chevaliers défenseurs de la cité de Limoges; Jean de Villemur; Hugues de la Roche; Roger de Beaufort, par M. l'abbé *Arbellot*. 20 pages.

— Procès-verbaux des séances, par M. *E. Ruben*. 5 pages.

Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse. — Compte rendu des travaux depuis le 10 mai 1857 jusqu'au 9 mai 1858. In-8° de 212 pages, 1 planche.

— Séance publique annuelle du 9 mai 1858 : discours de M. Filhol, président de la Société. 12 pages.

— Exposé des travaux de la Société, par M. *Jules Naudin*. 130 pages, 1 planche.

— Notice nécrologique sur MM. Dominique Latour et Rolland, membres de la Société, par M. *Jules Naudin*. 7 pages.

— Rapport sur les maladies qui ont régné dans la ville de Toulouse, depuis le 1er mai 1857 jusqu'au 30 avril 1858, par M. le docteur *Ripoll*. 23 pages.

— Rapport, sur le concours ouvert en 1858, présenté au nom d'une commission, par M. *Lacassin*. 22 pages.

Société linnéenne de Lyon. — Nouvelle série, tome IV, 1857. Grand in-8° de XII-420 pages et 4 planches.

— Nouveau Mémoire sur la question relative aux *Ægylops triticoïdes* et *speltæformis*, par M. *Alexis Jordan*, 82 pages, 1 planche.

— Nouvelles excursions dans les grandes landes. Lettre adressée à M. Mulsant, par M. *Edouard Perris*. 96 pages.

— Création d'un genre nouveau, *Apterona*, et histoire des insectes qui le composent, par M. *P. Millière*. 22 pages, 2 planches.

— Notice sur Thomas Dugas, ancien adjoint au maire de la ville de Lyon, par M. *E. Mulsant*. 6 pages.

— Histoire des coléoptères de France, par M. *E. Mulsant*. 196 pages, 1 planche.

— Description de quelques coléoptères de la tribu des longipèdes, par MM. *E. Mulsant* et *Cl. Rey*. 7 pages.

— Description de trois coléoptères nouveaux, par M. *Gustave Levrat*. 2 pages.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondisement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle et littéraire. 9e année, tome IX, nº 12, juin 1858. In-8° de 52 pages.

— Procès-verbaux des séances : section centrale, 2 pages; section des sciences et manufactures, 2 pages; section d'histoire et de littérature, 1 page; section de peinture et de musique, 2 pages; comice de Valenciennes. 1 page.

— Note sur le sucre de betteraves, intervention de l'autorité, de 1811 à 1813. 4 pages.

— Consommation de la viande de boucherie, etc., à Valenciennes, en 1856-1857, par M. *Delporte-Boyart*. 4 pages.

— Galerie des écoles primaires de l'arrondissement de Valenciennes, par M. *Théodore de Rive*. 3 pages.

— Hypéride. Oraison funèbre des Athéniens morts dans la guerre Lamiaque, traduite en français, par M. *Henri Caffiaux*. 15 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Bulletin du 2e trimestre 1858. Tome XIII. In-8° de 104 pages.

— Notes et réflexions sur quelques manuscrits à consulter pour l'histoire de l'abbaye de l'Epau, par M. *Anjubault*. 11 pages.

— Essais de quelques eaux par la méthode de MM. Boutron et Boudet, par M. *Marcel Vétillart*. 9 pages.

— Moniteur automatique des chemins de fer, de M. Th. du Moncel, par M. *Dieudonné*. 10 pages.

— De l'insuffisance des comices agricoles, par M. *Racois*. 6 pages.

— Recherches sur les principales causes qui ont nui à la production des pommiers à cidre en 1855 et dans les années suivantes, par M. *Anjubault*. 29 pages.

— Procès-verbaux des séances. 11 pages.

— Société du matériel agricole. Compte rendu des travaux, par M. *Ricour*. 15 pages.

Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin des 1er et 2e trimestres 1858. In-8°. Ensemble de 86 pages et une carte.

— Discours prononcé à la séance du 21 janvier 1858, par M. *de la Marsonnière*, nouveau président. 5 pages.

— Essai sur la topographie du pays des Pictons, par M. *A. Ménard*. 30 pages, une carte.

— Notice sur un exemplaire de la très-ancienne coutume de Poitou existant à la bibliothèque de la Cour de cassation, par M. *Nicias Gaillard*. 32 pages.

— Compte rendu des séances et chronique. 15 pages.

Digitized by Google

OUVRAGES DIVERS.

Souvenirs de St-Jean-de-Luz, par M. *J.-F. Samazeuilh*, correspondant du ministère de l'instruction publique, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, etc. Bayonne, 1857. In-18 de 178 pages.

Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises, augmenté de recherches sur leur ancien état politique et social, sur les libertés et les principales institutions du Dauphiné, ainsi que sur plusieurs points de l'histoire de cette province, etc., ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable dans la séance du 12 novembre 1852 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. *Alexandre Fauché-Prunelle*. Grenoble, 1856-1857. 2 vol. in-8°. Ensemble, 1346 pages.

Le département de l'Aisne en 1814, par *M. Edouard Fleury*. In-8° de 443 pages. Laon, 1858, chez Ed. Fleury.

Le titre de l'ouvrage de M. Fleury indique assez le but poursuivi par l'auteur; il a voulu faire connaître tous les faits ignorés ou oubliés qui se sont accomplis dans un de nos départements pendant une des plus effroyables périodes de notre histoire.

Le département de l'Aisne est un de ceux qui ont le plus souffert de l'invasion; l'enquête officielle faite après le départ des armées coalisées constate que la perte totale subie par ce malheureux département s'élève à plus de *cinquante-quatre millions* en trois mois, dont près de cinquante millions furent supportés par les particuliers; les paysans se virent enlever par l'ennemi *cinquante-trois mille* têtes de bétail. M. Fleury, ne trouvant dans aucun ouvrage d'histoire locale de traces de toutes ces calamités, entreprit alors des recherches, pour faire connaître enfin la vérité et exposer au grand jour la conduite noble et généreuse d'hommes qui, dans une lutte impossible, ne reculèrent pas devant le danger, et qui, après avoir combattu héroïquement l'armée ennemie, surent encore accomplir courageusement leur devoir pour protéger leurs concitoyens. C'est en fouillant avec soin les archives départementales et communales, ainsi que celles du dépôt de la guerre, que l'auteur est parvenu à réunir tous les documents dont il avait besoin. Son ouvrage n'est pour ainsi dire composé que de pièces originales inédites; aussi offre-t-il une grande valeur historique. Il serait à souhaiter qu'il se rencontrât dans chacun de nos départements ravagés par l'invasion un homme qui fît une monographie aussi remarquable que celle de M. Fleury; on posséderait alors une histoire précieuse de cette époque douloureuse. Du reste, l'ouvrage de M. Fleury ne doit pas étonner ceux de nos lecteurs qui suivent les progrès faits par l'histoire locale en province; M. Fleury a déjà publié une longue série d'études sur le département de l'Aisne et sur les hommes remarquables qu'il a produits, études que couronne dignement son dernier ouvrage.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR PUYRICARD, par M. l'abbé *P.-J.-M. Roustan*, ex-curé desservant de cette paroisse. Aix, 1857. In-16 de VIII-200 pages.

HISTOIRE DE LA VILLE D'ELBEUF, de Caudebec, d'Orival, de St-Aubin, etc., par M. *L. Petit*. Elbeuf, 1857. Gr. in-8° de 288 pages, 2 planches.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU DOYENNÉ DE DOUDEVILLE, par le *Doyen*. Rouen, à partir de Doudeville. Ire partie, Doudeville, 1857. In-8° de 226 pages.

LE VERBE BASQUE, par l'abbé *Inchauspe*, ouvrage publié par le prince *Louis-Lucien Bonaparte*. — Bayonne et Paris, Duprat, 1858. In-4° de XII-511 pages.

« La langue basque n'eût-elle conservé de son antique splendeur que son système de conjugaison, c'en serait assez pour que cette belle langue mérîât d'être étudiée, a dit Lécluze; » et Lécluze a raison. La grammaire de la langue basque est des plus curieuses; elle ne présente qu'une seule déclinaison et une seule conjugaison. Toutes les idées sont exprimées par des noms : substantifs, qualificatifs et pronoms. Un seul verbe anime la phrase en se liant avec les autres mots dont elle se compose; tous les mots peuvent se conjuguer avec lui. Rien n'est plus simple, mais aussi rien n'est plus compliqué. La construction est ce qu'il y a au monde de plus logique et de plus clair; mais le résultat est des plus obscurs. On obtient de la sorte une espèce de rébus composé d'un assemblage de mots hétéroclites assez semblables aux hiéroglyphes de l'ancienne langue mexicaine, tels que nous les fait connaître M. l'abbé Brasseur de Bourbourg dans son savant et excellent ouvrage sur le Mexique. La langue mexicaine et la langue basque ont des analogies frappantes. Le verbe basque exprime non-seulement la personne et le nombre du sujet, le latin était arrivé à ce résultat, mais encore les régimes directs et les régimes indirects avec toutes leurs variations nominales ou pronominales, singulières ou plurielles; il varie même ses terminaisons suivant le nombre de personnes auxquelles on s'adresse et suivant leur qualité ou leur rang, par rapport à celui qui parle. Il en résulte qu'il exprime le sujet, les divers régimes, la personne à qui l'on parle, et sa condition. « Ce n'est pas tout, ajoute à ce sujet l'abbé Inchauspe, il a une forme capitale pour l'idée dominante de la phrase, et des formes secondaires pour les idées régies et pour les propositions incidentes. De plus, chacune de ses terminaisons peut prendre la forme nominale et se décliner à l'indéfini et au défini, au singulier et au pluriel, comme tous les autres noms. » Le livre que vient de publier le prince Louis-Lucien Bonaparte contient toutes ces modifications du verbe; c'est un superbe volume, imprimé avec le plus grand luxe, et rempli de tableaux destinés à faciliter l'étude assez compliquée du verbe basque.

Le Secrétaire de la commission de publication,

CH. LOUANDRE.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 6 juillet 1858.

Présidence de M. V. Le Clerc, membre de l'Institut.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le secrétaire de la section annonce que les observations présentées par plusieurs membres au sujet de la publication des cartulaires ont été soumises à M. le Ministre. Son Excellence, tout en appréciant l'utilité et l'importance des cartulaires, désire que ceux qui sont en cours d'exécution soient terminés avant qu'il en soit mis de nouveaux sous presse. Elle serait disposée d'ailleurs à adopter la pensée de publier ultérieurement un cartulaire par chaque province de la France, choisi parmi les plus anciens et les plus intéressants de ceux que peut offrir la contrée ; mais il lui paraît convenable, quant à présent, d'achever, avant tout, ceux qui sont commencés.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, informe la section que le tome III des Lettres du cardinal de Richelieu vient d'être terminé.

Ce volume comprend un espace de deux ans et dix mois, du commencement de 1628 à la fin d'octobre 1630. Cette courte période est importante dans l'histoire du ministère de Richelieu; elle voit finir la lutte contre les protestants, et commencer celle que le cardinal soutiendra presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie, contre l'Espagne et l'Empire. Les grands événements auxquels se rapportent les pièces contenues dans ce volume sont : le siége de La Rochelle, en 1628; en 1629 et en 1630, la campagne de Languedoc, la première et la seconde campagne d'Italie et la paix qui y mit fin.

Digitized by Google

M. de Wailly fait connaître à la section que la commission désignée pour examiner le projet de publication d'un dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne a déjà consacré plusieurs séances à cet examen. La commission, avant de soumettre à la section un plan définitif, désirerait que M. le Ministre voulût bien adresser aux Sociétés savantes et aux correspondants une circulaire dans laquelle serait posée une série de questions ainsi formulées :

« 1° Existe-il des nomenclatures, manuscrites ou imprimées, des lieux habités (communes, hameaux, écarts et autres dépendances de communes), des anciennes circonscriptions, des montagnes, vallées, grottes, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, caps, baies, havres, îles et rochers du département sur lequel ont porté vos études ? Quelle est la valeur de ces nomenclatures ?

« On n'entend parler ni de nomenclatures restreintes, comme celle du Dictionnaire des postes, qui ne donne que les noms des communes et des principaux écarts, ni de nomenclatures aussi détaillées que celle des lieux dits du cadastre.

« 2° Quels sont les ouvrages inédits ou imprimés, quels sont les documents (tels que collections de titres originaux, cartulaires et pouillés) qui indiquent les noms latins ou vulgaires sous lesquels les lieux habités, les cours d'eau, etc. de ce département ou de cet arrondissement étaient connus avant 1789?

« Quant aux cartulaires et aux collections de titres mentionnés dans le *Catalogue des cartulaires* et dans le *Tableau des fonds des archives départementales* (1), publiés par les soins de la commission des archives instituée près du ministère de l'intérieur, il suffira d'en indiquer le nombre sans entrer dans aucun détail.

« 3° Dans le cas où il n'existerait pas une nomenclature des lieux habités de votre département, consentiriez-vous à rédiger cette nomenclature, ou pourriez-vous indiquer les personnes les mieux préparées à entreprendre ce travail ? »

La commission est aussi d'avis qu'il serait utile de demander au ministère des finances et au ministère des travaux publics des renseignements sur une statistique des forêts et sur une statistique des cours d'eau, qui doivent exister dans ces deux administrations.

La même commission propose ensuite de mettre au concours, comme sujet de l'un des prix à décerner aux Sociétés savantes en 1859, conformément aux termes de l'article 16 de l'arrêté d'organi-

(1) Tableau général numérique par fonds des archives départementales.

Digitized by Google

sation du Comité, la composition d'un dictionnaire des noms de lieux anciens et modernes d'un département.

Ces diverses propositions, agréées par la section, seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. V. Leclerc fait un rapport sur les six pièces que M. Geffroy avait copiées dans les archives de Stockholm et adressées au ministère, et qui concernent la vente de deux immeubles que les écoliers d'Upsal possédaient à Paris en 1354.

M. le rapporteur commence par quelques détails fort intéressants sur les colléges d'étrangers qui existaient à Paris aux douzième et treizième siècles. De nombreux élèves, attirés par la réputation dont jouissait l'Université de Paris dans l'Europe entière, venaient de tous les pays pour suivre les leçons de cette Université et s'y faire recevoir docteurs. Tous les peuples du Nord s'y trouvaient représentés. Beaucoup de ces étudiants devinrent des hommes puissants, d'autres firent une fortune brillante, et plusieurs recteurs de l'Université de Paris furent choisis parmi ces docteurs d'origine étrangère. La fréquentation des écoles de Paris par les étudiants scandinaves eut aussi un résultat qui mérite d'être remarqué. Pendant leur séjour dans la capitale, ils apprenaient la langue française et s'habituaient à apprécier notre littérature. Lorsque, plus tard, ils retournaient dans leur patrie, ils emportaient des copies de nos grands poëmes ; ils les traduisaient dans leur langue nationale et les faisaient ainsi connaître. C'est de cette façon que nous ont été conservés plusieurs poëmes dont les textes français originaux sont aujourd'hui perdus, et qu'on retrouve traduits en vieil islandais.

Les pièces envoyées par M. Geffroy sont relatives à deux maisons que l'Académie d'Upsal possédait à Paris, *rue de la Serpent*. La donation de cette maison aux étudiants est de l'an 1315 ; la vente, du 2 mai 1354. Ces actes sont en latin, à l'exception de l'estimation ou *prisée*, qui est en français, et qui est le document le plus curieux. M. Geffroy a fait précéder ces copies d'une introduction intéressante, dont il a puisé les éléments dans divers recueils, tels que *Gesta et vestigia Danorum*, etc. de Pontoppidan. M. V. Leclerc fait observer que M. Geffroy aurait pu également consulter un ouvrage plus récent, qui comble quelques lacunes, et qui est intitulé : *De Universitate Parisiensi à Suecis medio ævo frequentata*. Il pense que la pièce en français qu'il a mentionnée pourrait être utilement publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, accompagnée de l'introduction de M. Geffroy. On se bornerait à indiquer simplement les actes latins.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

Digitized by Google

M. de Wailly rend compte de l'examen qu'il a été chargé de faire d'une nouvelle proposition de M. Morand, correspondant à Boulogne-sur-mer, relative à la réimpression complète du cartulaire de Simon publié d'après un texte inexact dans le cartulaire de Saint-Bertin. M. de Wailly persiste dans les conclusions du premier rapport qu'il a déjà fait sur ce projet (1). Il considère comme suffisante la publication d'une liste d'*errata* et de variantes qui serait imprimée à part dans le format du cartulaire de Saint-Bertin, et pourrait y être jointe comme une annexe.

La section adhère à cet avis.

M. Huillard-Bréholles donne quelques renseignements sur deux communications qui avaient été renvoyées à son examen. La première, de M. l'abbé Rouchier, correspondant à Annonay, est une charte de donation faite en 1221 par une dame Vierna de Baladens à la commanderie de Saint-Jean d'Artignan. M. l'abbé Rouchier paraît attacher de l'intérêt à ce document, parce que la donatrice fait diverses libéralités pour obtenir l'honneur de porter l'*habit d'hospitalière* et d'être reconnue pour sœur des chevaliers. M. Huillard-Bréholles pense que le mot *soror* n'implique pas la profession solennelle de l'état religieux, et qu'il peut s'entendre aussi bien d'une simple association à une confrérie. Il ne considère donc pas ce document comme assez important pour être publié.

La seconde communication, qui a été faite par M. de Jussieu, correspondant à Angoulême, consiste en une charte par laquelle Hugues de Lusignan, Isabelle, sa femme, et leurs enfants accordent, en 1242, à Robert, évêque d'Angoulême, un droit de pêche dans la rivière de Touvre. M. Huillard-Bréholles regarde cette charte comme offrant de l'intérêt au point de vue de l'économie politique, parce qu'elle fait connaître que la pêche était interdite dès ce temps-là aux époques de l'année fixée par les règlements qui sont en vigueur aujourd'hui. Il en propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Cette proposition est adoptée, sous la réserve, exprimée par M. Huillard-Bréholles, que la copie de M. de Jussieu pourra être collationnée avec le texte original.

M. Huillard-Bréholles fait remarquer, à cette occasion, que M. de Jussieu a mal interprété les instructions données aux correspondants, s'il a cru qu'il leur était interdit de joindre des observations aux pièces qu'ils envoient. Ces observations, au contraire, peuvent être,

(1) V. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 391.

Digitized by Google

dans certains cas, non-seulement utiles, mais nécessaires. Ce qu'on a entendu leur recommander, c'est d'éviter d'accompagner les envois de documents de longues dissertations ou d'exposés de systèmes personnels.

M. Monmerqué rend compte d'une série de lettres concernant la construction du couvent des Annonciades de Meulan par Louis XIV, communiquées par M. Leroi, correspondant à Versailles. Parmi ces lettres, il s'en trouve plusieurs adressées par Anne d'Autriche à la mère Charlotte Dupuis, de Jésus-Maria, supérieure des Annonciades, que la reine affectionnait beaucoup. M. Leroi a fait précéder ce recueil de lettres d'une notice intéressante. M. Monmerqué pense que quelques-unes de ces pièces pourraient être publiées.

La section est d'avis de les renvoyer à la commission des *Mélanges*, qui pourra faire un choix de celles qui seront jugées assez importantes pour prendre place dans ce recueil.

Le secrétaire du Comité donne lecture à la section d'une proposition de M. Gautier, archiviste du département de la Haute-Marne, ayant pour objet la publication dans la collection des documents inédits d'un recueil de la poésie liturgique du moyen âge. Le plan de M. Gautier consisterait à suivre l'ordre de l'année liturgique, et à donner, pour chaque jour de l'année : 1° les hymnes; 2° les proses; 3° les tropes; 4° les mystères liturgiques; 5° les offices en vers; 6° les pièces diverses. Quatre volumes lui paraîtraient suffisants pour publier tout ce qui est encore inédit.

Plusieurs membres, tout en reconnaissant l'intérêt que pourrait présenter une pareille publication, font remarquer que le projet de M. Gautier semble comprendre la poésie liturgique du moyen âge dans tous les pays catholiques; que le Comité n'est appelé à s'occuper que des documents relatifs à l'histoire de France; qu'il serait donc nécessaire, avant de prendre une décision, que M. Gautier modifiât son plan, qu'il le précisât plus nettement et le renfermât dans des limites plus restreintes.

M. de la Villegille communique à la section : 1° une lettre de M. Sickel, contenant divers renseignements au sujet des lettres de Mazarin qui se trouvent à Milan, et de celles qu'il espère rencontrer en Autriche et dans les pays voisins; 2° différentes notes et copies envoyées par M. Marchegay, et destinées à compléter la correspondance du vicomte de Marcilly, dont l'ancien Comité avait demandé la publication (1).

(1) V. *Bulletin du Comité*, etc., t. IV, p. 148 et 165.

Digitized by Google

MM. L. Delisle, Huillard-Bréholles, Rathery et Tardif donnent lecture des rapports dont ils avaient été chargés dans la séance précédente sur diverses publications émanant de Sociétés savantes.

La section décide l'insertion de ces rapports dans la Revue des Sociétés savantes.

M. le président désigne plusieurs membres de la section pour faire de nouveaux rapports sur les publications suivantes :

Recueil de l'Académie des jeux floraux (1858).

Bulletin de l'Académie Delphinale, 2e série, tome Ier, 1re, 2e et 3e livraisons (1856-1857).

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, 2e série, tome II (1856-1857).

Annales de la Société Eduenne (1853-1857).

L. Bellaguet,

Secrétaire, par intérim, de la Section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE.

Séance du 2 août.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. XVIIIe année, 1856-1857. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome XXX, septembre, octobre, novembre et décembre 1857. — Parmi les recueils adressés au Comité par les Sociétés savantes des départements, deux volumes m'ont été renvoyés pour y examiner les parties qui se rapportent à l'histoire et à la géographie.

L'un de ces volumes, imprimé à Clermont-Ferrand, n'est qu'un fragment : la fin du tome trentième des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, depuis la page 417 jusqu'à la page 583, qui termine le volume et l'année 1857. Ce fascicule ne contient guère que des comptes rendus ou des analyses de séances, dont l'examen ne serait que l'analyse d'une analyse.

Deux morceaux font exception : d'abord l'éloge de feu M. Ozanam, où M. Nourrisson a exposé en peu de pages, mais très-dignement, la vie et les travaux de cet homme aussi honorable par le caractère que distingué par le talent. C'est ensuite le début (ou la continuation) d'une entreprise de M. Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme, qui met au jour une suite de documents historiques, encore inédits, fournis par les archives dont il a la garde, documents qui constituent principalement en lettres autographes de rois, princes, ministres, etc., adressées à des personnages de l'Auvergne.

La partie de ces pièces publiée dans le fascicule des trois derniers mois de 1857 est intitulée : *Lettres de cachet et autres pièces adressées à M. de Canillac par le cardinal Mazarin, Louis de Bourbon, prince de Condé, le maréchal de Turenne, le duc de Savoie.* C'est à une lettre du prince de Condé que l'éditeur croit devoir appliquer l'expression de *lettre de cachet*, d'après la manière dont la cire y

Digitized by Google

avait été apposée (1). On est un peu surpris de rencontrer une telle explication dans un travail fait avec soin. L'expression *lettre de cachet*, comme celle de *lettre close*, ne s'appliquait qu'à certaines lettres du roi, contre-signées et fermées avec un cachet, par opposition aux *lettres patentes* qui, également contre-signées et revêtues du sceau, restaient ouvertes, comme leur nom l'indique. Voilà, on le sait, quant aux caractères extrinsèques, ce qui distingue les lettres patentes des lettres closes ou de cachet. Nous n'avons point à examiner leur caractère intrinsèque et à suivre les nuances de leur emploi officiel dans les divers commandements, convocations, avis circulaires ou ordres secrets, auxquels on a appliqué cette forme de missives. Il nous suffit de rappeler que les lettres de cachet sont toujours des lettres du souverain, avec sa signature et le contre-seing d'un secrétaire d'Etat.

La lettre du grand Condé qu'on a désignée par ce terme s'éloigne même de toute apparence de délégation royale, où l'on aurait pu trouver, jusqu'à un certain point, l'occasion d'une telle erreur. C'est un billet tout entier de la main du prince, écrit au plus fort de sa rébellion (2) et signé : *Vostre affectionné à vous servir*, Louis de Bourbon.

Je hasarderai encore une critique au sujet d'un contraste qui pourrait paraître choquant. D'une part, l'éditeur ne trouve aucun détail trop minutieux pour décrire la forme extérieure de ses documents ; il mesure la feuille de papier en long et en large, il en mesure les plis et les replis, n'oublie ni la fente au canif pour passer les lacs de soie, ni la forme et la grandeur du cachet ; et, d'autre part, transcrivant une commission donnée par le duc de Savoie à M. de Canillac, il fait suivre le nom du prince de cette remarque : « *Plus bas sont deux autres signatures insignifiantes.* »

Il est pourtant naturel de supposer que l'un de ces noms est le contre-seing du secrétaire d'Etat, et que l'autre a pu être apposé pour constater quelque formule d'enregistrement conforme aux usages de la chancellerie de Turin. L'inconvénient de cette note de l'éditeur, substituée ainsi aux deux noms, pourrait être de donner à

(1) « Cette lettre *de cachet*, comme on disait alors, est sur une feuille « double de papier petit-écu, pliée trois fois dans le sens de sa hauteur et « repliée ensuite ; les deux extrémités du repli retenues par un fil d'atta- « che, scellé de chaque côté par un cachet à la cire rouge, aux armes du « prince. » (Page 535.)

(1) De Paris, le 26 juillet 1652.

Digitized by Google

penser que ces deux signatures n'ont pu être lues. Il eût mieux valu le dire, car les signatures illisibles sont de tous les temps. L'éditeur de ces documents s'expose ainsi à diminuer la confiance de ses lecteurs dans la sûreté de sa transcription au sujet de telle autre signature. Ainsi, dans une pièce disposée sur deux colonnes, où sont écrits d'un côté certains articles présentés par le baron de Canillac à l'approbation du duc de Savoie, et, en regard, les réponses du prince, point par point, au-dessous de ces réponses est apposée sa signature : Emmanuel. Quant au nom souscrit à l'autre colonne, peut-être le lecteur, en disposition de douter et ne pouvant point vérifier l'original, se demandera-t-il si au lieu de Boursier, il n'y aurait pas là Beaufort, qui était le nom de famille du baron de Canillac?

Quoi qu'il en soit, la publication de ces lettres offre un intérêt historique que l'éditeur a convenablement constaté, en rappelant d'une manière succincte les faits généraux connus, auxquels il montre clairement que les documents se rattachent.

L'autre volume qui m'a été renvoyé offre beaucoup plus de matière. C'est un in-8° de près de six cents pages, renfermant les Mémoires de l'Académie Impériale de Metz pendant toute l'année académique 1856-1857.

Toutefois, ce qui, dans ce volume, intéresse directement l'histoire se borne à un seul morceau. Deux autres n'y ont trait que d'une manière accessoire; ce sont la *Dissertation sur la fin du monde*, par M. l'abbé Maréchal, et l'*Excursion dans la Troade*, par M. Grellois.

M. Maréchal fait preuve d'une connaissance approfondie de l'Ecriture sainte et de l'astronomie. La manière dont il féconde, en quelque sorte, ces deux sciences, l'une par l'autre, m'a paru fort instructive. D'abord il a soin d'établir que par ces mots *la fin du monde*, il entend, d'accord avec les livres saints, la dissolution de notre planète. Si, sur l'époque de ce terme fatal, il se maintient dans une prudente réserve, en exposant seulement les différents systèmes, et se bornant à conclure que ce moment est encore très-éloigné, il est plus explicite sur la manière dont la vie sera détruite sur toute la surface du globe, par un embrasement général. Cette démonstration, régulièrement déduite par des analogues concluants, offre plus de précision et de probabilité mathématique que n'aurait semblé le comporter un pareil sujet. A la science pratique de l'astronomie, M. l'abbé Maréchal joint l'étude comparée des doctrines les plus autorisées, n'avançant dans son sujet qu'en discutant, avec toute l'attention qu'elles méritent, les opinions de Tycho-Brahé, Newton,

Digitized by Google

Maupertuis, Herschell, la Place, de MM. Biot, Cauchy, Arago, Marcel de Serres, Delaunay. En même temps, par la clarté de son exposition, dégagée des obscurités d'un langage trop technique, il sait rendre accessibles ces hautes spéculations à des lecteurs qui seraient bien loin de pouvoir pénétrer par eux-mêmes dans le sens intime des textes bibliques et dans les profondeurs de l'astronomie.

Quant à l'excursion dans la Troade, l'auteur, M. Grellois, en donnant à ce récit descriptif le titre d'*Impressions de voyage*, a, de lui-même, écarté l'idée de toute prétention à une œuvre de doctrine, sur un terrain parcouru si souvent, dans tous les sens, et où il n'est guère possible d'introduire du neuf, même en recourant au paradoxe. C'est un morceau élégant et facile, suivi d'une petite dissertation intitulée : *Considérations sur l'emplacement de Troie.* Après y avoir examiné les différentes opinions, l'auteur se range à celle de Lechevalier, sans condamner toutefois les autres. Aucune n'est parvenue à faire concorder parfaitement le texte de l'Iliade avec la topographie de la Troade. D'ailleurs, M. Grellois réclame pour Homère, au nom de la poésie, une certaine liberté d'allure qui ne lui paraît pas devoir être trop asservie à une exactitude topographique rigoureuse. Il trouve peu de moyens de l'apprécier dans l'état actuel de ces lieux si arides, nivelés par tant d'atterrissements séculaires, lieux, dit-il avec sincérité, « qui n'ont d'éloquence que pour l'imagination. » Pourtant, il croit pouvoir conclure sur la situation des fleuves homériques : « Je n'hésite pas, dit-il, à voir le Simoïs d'Homère dans le Mendéré, le Scamandre dans le cours d'eau de Bounar-Bachi; et le modeste Tembreck-Tchaï n'est autre que le Tembrius du poëte. »

Les Sociétés savantes de province, dans l'étendue sans limites de leurs riches répertoires, admettent les communications les plus variées. Si nous cherchions à rattacher par quelque point à l'histoire de France cette excursion dans la Troade, il y faudrait mettre un ferme vouloir, et se lancer résolûment dans nos origines nationales les plus nébuleuses, soit que nous remontions à Hector par le Francion de nos vieux romans, soit que, pour revenir de Troie, nous fassions un détour par la Galatie.

Mais ce volume de l'Académie de Metz contient, comme je l'ai dit, un morceau d'un intérêt historique direct, au point même où ces recherches ont le plus de portée pour la civilisation, par l'établissement des premières bases solides d'un ordre social fondé sur les principes chrétiens.

M. l'abbé Guépratte a fait, sur *la Paix et la Trève de Dieu*, un tra-

Digitized by Google

vail dont nous n'avons que la seconde partie dans le volume qui m'a été renvoyé. A juger de la première par la seconde, c'est un morceau d'histoire excellent. L'érudition y est du meilleur aloi; un sage esprit de critique, une recherche consciencieuse de la vérité président partout au choix des témoignages, à leur appréciation, aux conséquences qui en découlent. Nulle part on ne trouverait une époque ancienne mieux jugée, en tenant compte de tous les éléments sociaux du temps. Par l'excès auquel étaient arrivés les maux de l'humanité au dixième siècle, l'auteur montre quel bienfait elle dut à la sollicitude aussi éclairée que vigilante de l'Eglise. Elle seule pouvait apporter l'œuvre de salut à la société qui périssait. En entreprenant et en poursuivant sans relâche cette mission sublime, les évêques jugent toujours de la mesure du possible et proportionnent avec une prudence admirable la dose du remède au degré du mal. Remplacer la paix par la trève fut une évolution savante, après un premier essai où l'on n'avait pas assez mesuré ses forces. Une fois acceptée des puissants, elle s'élargit, se prolonge, et le soin d'en soutenir la gradation devient une succession sacrée dans l'épiscopat.

La marche de M. l'abbé Guépratte est ferme et sûre, toujours guidée par le désir de la vérité, et de la vérité tout entière. On est surtout frappé de la haute portée morale de son travail, lorsque l'on compare une telle méthode à ces thèses passionnées, si justement décriées enfin, où, ne demandant aux sources de l'histoire qu'un certain ordre de faits, on peut concilier l'exactitude des détails avec la partialité et l'erreur, pour n'avoir mis en relief qu'une partie de la vérité.

Si vous partez de l'ordre régulier de notre époque pour juger, d'après ce qui nous est désormais acquis, les actes de ces petits conciles convoqués par des évêques du onzième siècle afin de consolider la digue commencée, au siècle précédent, contre les plus odieux excès de la barbarie, combien de traces de cette barbarie n'apercevrez-vous pas parmi tout ce qu'ils tolèrent dans l'intérêt du succès de leur intervention sacrée ! Un dénigrement systématique aurait beau jeu à reprocher à des prélats cette tolérance vis-à-vis d'actes ou de coutumes qui révolteraient aujourd'hui la conscience du premier venu. Et pourtant, dès l'abord, l'état de choses que souffrent encore leurs décisions présente déjà un progrès marqué sur l'état antérieur. « Il fallait, dit M. Guépratte, ménager un reste des mœurs barbares qu'aucun effort n'avait pu jusqu'alors adoucir; ils firent des concessions. Le sacrifice était dur à des cœurs d'évêques; mais comment lutter sans tout compromettre ? Les prélats

Digitized by Google

cédèrent donc sur quelques points, avec la conviction d'un devoir sagement accompli, et surtout avec l'espérance de regagner plus tard le terrain que les circonstances forçaient d'abandonner.

« Cette prudente condescendance des évêques du onzième siècle, continue-t-il, n'est point le fruit de ma pensée, le résultat d'une conjecture gratuite de ma part; elle existe réellement, et je la trouve très-nettement exprimée dans une lettre du B. Ives de Chartres à ses diocésains. Le saint prélat, parlant de leurs habitudes de violences et des concessions qui leur sont faites par les règlements de la Trève, leur déclare que c'est uniquement dans l'espérance de leur amendement futur qu'on tolère leur imperfection, qu'on ferme les yeux sur leur impiété, *et parce qu'on préfère les voir infirmes et blessés que tout à fait morts* (1).

« Par ces intelligentes concessions, nombre de seigneurs furent gagnés à la cause des évêques; d'autres, par entraînement ou par crainte, se rendirent. On se concerta, on finit par s'entendre. »

En appliquant d'abord avec circonspection à deux ou trois jours de la semaine le bienfait de la Trève de Dieu, on était déjà parvenu, en 1041, par des empiétements successifs, à voir le concile de Tulujes faire entrer dans la Trève, à grands renforts de fêtes, plus de trois cents jours de l'année, soustraite ainsi à ce droit du plus fort, qui, moins d'un siècle auparavant, régnait à peu près seul dans la France entière.

« Par les efforts incessants de l'Eglise, dit encore M. Guépratte, s'inculquait de plus en plus dans de nombreuses provinces la salutaire pratique de la *paix et trève de Dieu*. Les statuts peuvent varier, la pensée est toujours la même : mettre les faibles à l'abri de toute violence ; — diminuer, autant que possible, les voies de fait entre les forts ; — sauvegarder les possessions de tous ; — surtout pousser à l'exercice régulier de la justice. »

J'étais préparé à cette étude intéressante par la lecture d'un autre ouvrage écrit sur le même sujet et dans une direction analogue. L'auteur, M. Sémichon, en étendant ses investigations sur le relevé des lieux où germa le plus vite, par le concours des associations, cette institution d'une sagesse pratique si admirable, y signale, en toute

(1) « *Expectantes de vobis meliora* et viciniora saluti, toleramus imperfectionem vestram, dissimulamus impietatem vestram : et quum abundante iniquitate sanare vos perfecte nequeamus, malumus infirmos et saucios vos habere quam mortuos. » (D. Ivonis Carnot. opera omn. Paris, 1647. Epist. 44).

Digitized by Google

vraisemblance, le point de départ de toutes ces petites communes rurales fort anciennes, mais qui, par leur faiblesse, ne purent devoir leurs franchises à des insurrections comme plusieurs communes urbaines.

La réunion du travail de M. Sémichon avec celui de M. Guépratte, lorsqu'il sera terminé, pourrait former une histoire très-complète de la Trève de Dieu.

B. DE XIVREY.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 19 juillet.

ANALYSE DES NUMÉROS 142 ET 143 DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.

J'ai été chargé de rendre compte, à la Section des sciences, des deux derniers cahiers (n° 142-143) du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*. Ce recueil étant exclusivement consacré à traiter des questions intéressant l'industrie locale, c'est-à-dire la préparation, la teinture et l'impression des tissus, ne présente plus un grand intérêt hors du pays d'Alsace. Je me bornerai donc à faire connaître brièvement le contenu des Mémoires qui composent les deux numéros que j'ai examinés.

Le premier article du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* (n° 142) est une description faite par M. Alfred Kœchlin-Schwartz du procédé de fabrication de l'indigo qui est suivi aux Indes. Pendant un séjour d'une année dans les Indes, et quelques semaines passées dans une des meilleures indigoteries du Bengale, en juin 1855, M. Alfred Kœchlin a pu étudier les procédés suivis par les indigènes pour la préparation de cette matière colorante végétale, et dans sa notice il donne une description intéressante de cette opération technique qu'il fait précéder de renseignements nouveaux sur le mode de culture de la plante de laquelle on extrait l'indigo.

Le second article est une notice de M. Emile Dolfus sur les *Accidents causés par les machines en mouvement.*

La *Société industrielle de Mulhouse* a déjà fait diverses publications et institué un prix spécial ayant pour objet d'offrir des récompenses honorifiques aux manufacturiers qui auront appliqué le plus com-

Digitized by Google

plétement dans leurs usines les moyens reconnus nécessaires pour éviter à leurs ouvriers les accidents produits par les machines en mouvement.

M. Emile Dolfus a pensé qu'il serait utile de rechercher la nature des accidents de ce genre qui se produisent le plus fréquemment dans les ateliers mécaniques de l'Alsace, afin de reconnaître le genre de machines qui, offrant le plus de dangers, réclameraient aussi de plus grandes précautions dans leur emploi quotidien.

Dans l'hospice civil de Mulhouse, il est tenu un registre spécial où l'on inscrit à part les blessures survenues aux ouvriers des fabriques, avec les renseignements relatifs à la nature et à la cause de ces blessures. Ce registre est tenu depuis environ deux ans et demi, et présente 111 admissions pour cet intervalle.

Les accidents qui ont produit ces 111 admissions à l'hospice se décomposent de la manière suivante :

Blessures occasionnées par des engrenages de machines,	35 cas.
Id. id. par des cylindres de machines à imprimer (écrasement de mains ou de bras; écorchures..	9
Accidents occasionnés par des métiers à filer (2 cas de mort).....	7
Blessures et accidents provenant d'arbres de transmission.....	6
Accidents dus à des courroies (1 cas de mort).....	6
Brûlures par l'eau bouillante.....	6
Brûlures occasionnées par des tambours de cardes (arrachement des chairs des mains).....	6
Blessures ou contusions par suite de chute.....	5
Blessures et fractures occasionnées par des manivelles de treuil, etc.....	4
Blessures et fractures occasionnées par des batteurs...	4
Blessures occasionnées par des scies circulaires.....	3
Brûlures par la vapeur.....	2
Blessures provenant de la chute de corps lourds.....	2
Brûlures par la fonte en fusion.....	1
Blessures occasionnées par des engrenages de transmission.....	1
Blessures occasionnées par des meules.....	1
— — par des machines à parer.....	1
— — par des tours.....	1
— — par des bobinoirs de laine.....	1
— — par des ourdissoirs.....	1

Digitized by Google

Blessures occasionnées	par un instrument tranchant....	1 cas.
— —	par des machines à entailler....	1
— —	par des cylindres presseurs de filatures.....	1
— —	par des machines à imprimer au rouleau (par des causes autres que celles indiquées plus haut)	2
Membres fracturés ou blessés par des causes non spécifiées		4

On voit par le tableau qui précède que sur les 111 accidents qui s'y trouvent énumérés, 35, soit près du tiers de la totalité, sont dus à des engrenages de machines. Il convient d'ajouter que ces mêmes accidents se sont presque tous présentés dans des établissements de filature, genre d'industrie où les petits engrenages sont le plus multipliés, mais où les précautions à prendre sont aussi, par cette raison même, rendues le plus nécessaires.

Après avoir fait connaître par ce tableau le genre de machines ou d'organes de machines qui devient le plus souvent une cause d'accidents, M. Emile Dolfus entre dans l'exposé des moyens dont il convient de faire usage dans les fabriques pour éviter ces accidents.

La plus efficace de toutes ces précautions consiste à placer autour des engrenages, une enveloppe dite *couvre-engrenage*, que la plupart des constructeurs, sur l'invitation de la *Société industrielle de Mulhouse*, appliquent aux machines sorties de leurs mains. La forme et la disposition de ces enveloppes ou boîtes, varie selon la machine ou l'organe à isoler, les chefs d'établissement en étudiant leurs machines trouvent assez facilement les formes qu'il convient de leur donner.

Une autre précaution importante, c'est d'interdire sévèrement le nettoyage et le graissage de machines pendant leur marche. Une foule d'accidents sont dus à cette mesure funeste, et les ouvriers sont fréquemment les victimes de cette imprudence que les règlements d'atelier devraient proscrire avec le plus grand soin.

M. Kœchlin donne quelques indications sur les moyens de prévenir les accidents causés par différentes machines en usage dans l'industrie des tissus. Nous n'entrerons pas dans ces détails; cette courte analyse du travail de M. Kœchlin suffira pour en donner une idée et faire apprécier la louable philanthropie qui l'a inspiré.

M. Kestner (Charles) décrit, dans le troisième article de ce nu-

Digitized by Google

méro du *Bulletin*, la manière de régénérer le peroxyde de manganèse qui a servi à la préparation du chlore. On sait que dans la préparation du chlore, le peroxyde de manganèse, qui passe à l'état de chlorure de manganèse, est perdu. On a déjà inutilement essayé de retirer cet oxyde du chlorure de manganèse, en traitant ce chlorure par la chaux. Un chimiste de Glascow, M. Dunlopp, vient d'imaginer un moyen de produire cette revivification du peroxyde de manganèse qui importerait tant aux nombreuses fabriques où le chlore intervient pour le blanchiment.

Le moyen employé par M. Dunlopp consiste à décomposer le chlorure de manganèse dissous dans l'eau, par du carbonate de chaux sous l'influence de la vapeur agissant à quatre atmosphères, en opérant dans des cylindres de tôle. Il se fait du chlorure de calcium et du carbonate de manganèse. Le carbonate de manganèse est recueilli, lavé, séché en partie et introduit, quand il est réduit en pâte, dans un four, où on le calcine, pour chasser l'acide carbonique et obtenir l'oxyde de manganèse, qui se peroxyde à l'air. En humectant de temps en temps la masse calcaire avec un peu d'eau, on hâte cette peroxydation.

M. Kestner, qui a vu fonctionner en grand ce procédé à Glascow, a monté un appareil de même genre dans sa fabrique et a obtenu le résultat annoncé.

L'inconvénient de ce moyen de revivification, c'est que le carbonate de manganèse ainsi traité ne se transforme jamais complétement en peroxyde, il reste habituellement 27 p. 100 de carbonate non décomposé. Quand les opérations ne sont pas bien conduites, il reste même 35 à 40 p. 100 de carbonate non détruit.

Malgré cette imperfection, le procédé que nous venons de décrire est curieux à connaître, parce qu'il est fondé sur le fait nouveau de l'emploi de la vapeur à haute pression pour obtenir des réactions chimiques qui ne se produiraient point dans d'autres conditions.

Le travail suivant dans le numéro du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, est relatif à la *fabrication des câbles en fil de fer* employés pour servir de moyen de transmission dans les ateliers mécaniques.

Proposés en 1854 par MM. Haussmann, Jordan, Hirn et Comp. de Colmar, les câbles en fil de fer destinés à remplacer les courroies et les arbres en bois, se sont beaucoup répandus dans les fabriques de l'Alsace. Dans le travail que nous mentionnons, M. Stein fils, fabricant de cordages à Mulhouse, fait connaître les conditions dans

Digitized by Google

lesquelles il faut se placer pour tirer un parti utile de ce nouveau moyen de transmission, qui se caractérise par sa portée extraordinaire et par sa résistance à l'usure. Ces détails sont trop techniques pour que nous nous attachions à les reproduire ici.

Le dernier article du numéro 142 du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* que j'aurai à signaler à la Section, est une réponse de M. Marius Rampal au rapport de M. Mathieu Plessy, inséré dans le numéro 140 du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*. On sait que M. Marius Rampal a obtenu le prix dans le concours ouvert par la Société de Mulhouse sur la découverte du meilleur moyen de reconnaître industriellement la pureté d'un savon. Un rapport très-intéressant a été fait par M. Mathieu Plessy à la Société de Mulhouse, à l'occasion de ce concours. C'est pour réfuter divers passages du rapport de M. Mathieu Plessy, que M. Marius Rampal, l'auteur couronné, adresse cette *Réponse*. M. Rampal se préoccupe surtout de repousser le reproche que l'on adresse généralement à la fabrique de Marseille, de tenir sa fabrication des savons en dehors des découvertes nouvelles de la chimie. M. Mathieu Plessy avait rappelé ce reproche, que M. Marius Rampal s'attache à combattre, par des arguments qui ne nous ont pas, il faut le dire, entièrement convaincu. Comme nous n'avons pas à nous occuper du rapport de M. Mathieu Plessy, publié l'an dernier dans le Recueil de la Société de Mulhouse, nous ne saurions parler ici plus longuement de la réponse à ce rapport.

Le dernier article du numéro 142 du *Bulletin de la Société de Mulhouse* se rapporte au fait curieux de la solubilité du coton dans une dissolution saline. Le professeur Schweitzer, de Zurich, a découvert que certaines matières textiles se dissolvent dans la liqueur cuproammoniacal que nous désignons en France sous le nom de *bleu céleste*, et qui s'obtient en ajoutant à la dissolution de sulfate de cuivre un excès d'ammoniaque.

Quand on fait agir ce liquide sur le coton, cette matière s'agglutine, devient gommeuse et gluante, et finit par se dissoudre complétement si l'on fait usage d'un excès du dissolvant. La liqueur obtenue, étendue d'eau, est alors facile à filtrer. En sursaturant d'acide chlorhydrique cette dissolution, le sel cuivrique est décomposé en chlorures de cuivre et d'ammoniaque, et le coton forme un précipité très-volumineux, semblable à de l'hydrate d'alumine.

Cette substance paraît être de la cellulose désorganisée, mais dont

Digitized by Google

la décomposition chimique n'a pas varié. Si on la met en suspension dans l'eau, après l'avoir débarrassée des sels étrangers par des lavages, et additionnée d'iodure de potassium et d'eau de chlore, il se produit une coloration brune, preuve qu'il n'y existe point de substance amylacée, et que la cellulose seule s'est dissoute dans le liquide. Séché au bain-marie, le précipité gélatineux s'agglomère, et l'on obtient une masse cornée, semblable à de l'empois desséché, brûlant sans résidu.

Le papier et le lin se dissolvent dans le même agent, quoique avec moins de facilité que le coton. Étendue sur une lame de verre, la solution y laisse, en se desséchant, une couche adhérente d'un bleu pâle.

Des matières d'origine animale, comme la soie et la laine, se dissolvent aussi; cependant cette dernière ne se dissout complétement qu'à l'aide de la chaleur. Tel est le fait curieux et nouveau découvert par le professeur de Zurich.

Le numéro 143 du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* nous présentera moins d'intérêt que le précédent, parce que les articles qui le composent se rattachent plus étroitement aux opérations techniques de la teinture et de l'impression des tissus.

Ce numéro commence par la reproduction du *Rapport annuel* fait en 1857 par M. Ch. Noegery, secrétaire de la Société de Mulhouse, sur les travaux de la Société en 1857. Nous n'avons pas à parler ici des travaux résumés dans ce rapport, parce qu'ils appartiennent à l'année écoulée.

Nous arriverons donc tout de suite à un Mémoire intéressant de M. Henry Kœchlin sur la décomposition du sulfate de plomb, et la possibilité d'utiliser cette matière dans l'industrie.

On sait que le sulfate de plomb est un résidu extrêmement abondant des fabriques. Il se forme dans les établissements de toiles peintes par suite de la décomposition de l'alun par l'acétate de plomb, pendant la préparation des mordants à base d'alumine.

On a fait bien des essais pour retirer le plomb de ce résidu. En 1840, on traita le sulfate de plomb par la fonte en poudre pour obtenir du plomb métallique et du proto-sulfate de fer cristallisé. Plus tard, en 1849, M. Kessler traita le sulfate de plomb par les eaux ammonicales du gaz, qui donnaient, par le carbonate d'ammoniaque de ces liquides, du carbonate de plomb : on transformait ensuite ce carbonate de plomb en minium ou en litharge.

Ce procédé fut mis en pratique avec succès à l'usine à gaz de

Digitized by Google

Perrache, près Lyon, où l'on disposait quotidiennement de 40 hectolitres d'eaux ammonicales, produisant 8 p. 0/0 de carbonate de plomb. Après ce premier traitement, elles servaient de nouveau à la préparation de l'ammoniaque, qui en ressortait d'autant plus pure.

La décomposition du sulfate plombique, par le carbonate sodique est exploitée là où l'on trouve facilement le placement du sulfate sodique cristallisé, et où l'on a l'emploi du carbonate plombique, soit pour la préparation des sels plombiques, soit pour livrer comme blanc de plomb.

Ainsi jusqu'à présent, pour tirer parti du sulfate de plomb des fabriques, on n'a songé qu'à le traiter directement par le fer pour en retirer du plomb, ou à le transformer en carbonate de plomb par le carbonate d'ammoniaque des eaux du gaz. M. Henri Kœchlin propose un nouveau mode de traitement ; c'est de transformer le sulfate de plomb en chlorure en le traitant par l'acide chlorhydrique. On décompose ensuite ce chlorure par le zinc dans des creusets rougis, ou par voie humide par la fonte et le zinc.

M. Joseph Blech, dans un rapport fait à la *Société industrielle de Mulhouse* et qui est imprimé dans le numéro 143 de ce *Bulletin* à la suite du Mémoire de M. Kœchlin, ne s'est pas montré très-favorable à la méthode proposée par M. Kœchlin pour le traitement du sulfate de plomb. Le rapporteur s'exprime en ces termes en formulant son jugement sur ce travail :

« Par voie sèche, l'opération exige de grands frais d'appareils. « La fusion du chlorure exige beaucoup de combustible. La chaleur « rouge doit être maintenue longtemps, car on ne peut ajouter le « zinc que très-lentement, sans quoi la matière serait violemment « projetée. Le zinc est également très-coûteux, et les frais de dé« composition du chlorure de zinc et de purification de l'oxyde « assez élevés. Par voie humide, la réduction du chlorure de plomb, « par le zinc, a lieu très-rapidement. De plus, un excès de zinc est « facile à séparer du plomb précipité. Mais ici encore l'opération « est assez coûteuse ; les frais de réduction du chlorure de zinc ob« tenu, et de purification de l'oxyde restant les mêmes que dans le « cas précédent. De plus, le plomb lui-même doit être fondu et pu« rifié en présence de charbon. Je crois donc que le procédé le plus « simple serait de réduire le chlorure de plomb par la limaille de « fonte, comme le fait M. Bleyer, avec le sulfate. Le chlorure se ré« duit, dans ce cas, bien plus facilement que ce dernier.

« Quant à la décomposition directe du sulfate de plomb, par le « zinc, par l'intermédiaire d'un chlorure qui décompose le sulfate, « elle est très-lente, même en élevant la température.

Digitized by Google

« Ainsi donc ces décompositions ne paraissent pas susceptibles « d'être appliquées en grand, à moins de circonstances exception- « nelles, et les procédés directs de MM. Bleyer et Kessler semblent « plus économiques. »

Le dernier article du numéro 143 du *Bulletin* dont je dois présenter l'analyse est un Mémoire de M. Émile Kopp relatif à l'emploi des *hyposulfites comme mordants dans l'impression des tissus*. Ce travail est trop technique pour que j'essaie d'en donner ici même une idée.

Tel est le contenu de deux numéros du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* dont j'ai été chargé de rendre compte à la Section. On voit que, sans sortir du domaine de l'industrie locale, ces travaux touchent à des points importants de la chimie.

L. Figuier.

Note sur la partie physique des travaux du compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard. — Le compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard, pour 1857, renferme une note intéressante sur l'application de l'électricité aux horloges de Montbéliard, par M. Lasseau.

M. Lasseau a disposé à l'hôtel-de-ville un régulateur, composé d'un pendule mû par l'électricité et dont la longueur est calculée de manière à donner la *seconde*, et à l'aide duquel il règle le mouvement des horloges des trois clochers de la ville.

Une note du bureau de la Société fait savoir que, depuis un an que les appareils fonctionnent, l'expérience n'a fait que démontrer de plus en plus la perfection du système adopté et en beaucoup de points inventé par M. Lasseau.

La dépense a été très-minime : 12 à 15 francs pour un an et pour les trois horloges. L'initiative prise par la ville de Montbéliard mérite d'être connue.

Le 19 juillet 1858.

L. Pasteur.

Digitized by Google

ORGANISATION

DU

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Sont nommés membres non résidants du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :

MMgrs. Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon ;
Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux ;
Le cardinal Gousset, archevêque de Reims ;
Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon ;
Le cardinal du Pont, archevêque de Bourges.

MM. De Barthélemy (Anatole), sous-préfet à Belfort (Haut-Rhin) ;
Bouchitté, recteur honoraire, à Versailles (Seine-et-Oise) ;
De Caumont, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, à Caen (Calvados) ;
Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados) ;
Le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne) ;
Cherbonneau, professeur de la chaire d'arabe à Constantine (Algérie) ;

Digitized by Google

MM. L'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques à Dieppe (Seine-Inférieure);

De Coussemacker, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille (Nord);

Le baron de Crouseilhes, sénateur, ancien Ministre de l'instruction publique, à Oloron (Basses-Pyrénées);

Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, à Coulommiers (Seine-et-Marne);

Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges (Cher);

Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département, à Amiens (Somme);

Le baron de Girardot, secrétaire général du département de la Loire-Inférieure, à Nantes (Loire-Inférieure);

Le Glay, archiviste du département du Nord, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille (Nord);

Le Prévost (Auguste), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Martin-du-Tilleul (Eure);

De Linas, à Arras (Pas-de-Calais);

Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bordeaux (Gironde);

Morand (F.), juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais);

Le comte Georges de Soultrait, membre du Conseil général du département, à Toury, près Dornès (Nièvre);

Weiss, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire à Besançon (Doubs).

Fait à Paris, le 26 août 1858.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Sont nommés correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques :

AIN.

MM. Baux (Jules), archiviste de la préfecture, à Bourg;

L'abbé Nyd, à Sermoyer, près Pont-de-Vaux.

Digitized by Google

AISNE.

MM. Fleury (Edouard), rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*, à Laon;
Gomart (Charles), à Saint-Quentin;
Leclercq de la Prairie, à Soissons;
Matton, archiviste du département, à Laon;
L'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Villers-Cotterets;
Prioux, à Limé, près Braine;
Souliac-Boileau, à Château-Thierry;
Watelet, professeur, à Soissons.

ALLIER.

MM. Chazaud, archiviste du département, à Moulins;
Le marquis de Montlaur (Eugène), à Lyonne, par Gannat.

ALPES (BASSES-).

M. Arbaud-Damase, docteur en médecine, à Manosque.

ALPES (HAUTES-).

MM. Charronnet, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département, à Gap;
Le colonel Serres, membre de la Société de botanique, à la Roche-des-Armand, près Gap.

ARDÈCHE.

M. l'abbé Rouchier, aumônier des dames du Sacré-Cœur, à Annonay.

ARDENNES.

MM. Hubert (Jean), à Charleville;
Nozot, inspecteur primaire, en résidence à Rocroi.

AUBE.

MM. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département, à Troyes;
Corrard de Bréban, président du tribunal civil, à Troyes;
Gaussen, dessinateur, à Troyes;
Harmand, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Troyes.

AUDE.

MM. Rolland (Oscar), géologue, à Carcassonne;
Tournal, conservateur du Musée, à Narbonne.

Digitized by Google

BOUCHES-DU-RHÔNE.

MM. Clair, à Arles;
L'abbé Dassy, à Marseille;
Derbès, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Marseille;
Jacquemin, à Arles;
Morren, doyen de la Faculté des sciences et professeur de physique, à Marseille;
Mortreuil, juge de paix, à Marseille;
Rouard, bibliothécaire de la ville, à Aix.

CALVADOS.

MM. Châtelet, principal du collége, à Lisieux;
Deslonchamps (Eudes), doyen de la Faculté des sciences de Caen;
Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen;
Leclerc, ancien professeur à l'Ecole secondaire de médecine, à Caen;
Lepetit, professeur de pharmacie et de toxicologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen;
Menant (Joachim), juge au tribunal de première instance, à Lisieux;
Du Moncel (Théodore), à Lebisey, près Caen;
Pierre (Isidore), professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen.

CANTAL.

MM. Delalo, ancien magistrat, à Mauriac;
Le baron Delzons, à Aurillac;
Laborie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Aurillac.

CHARENTE.

MM. Castaigne (Eusèbe), bibliothécaire de la ville d'Angoulême;
De Jussieu, archiviste du département, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

M. Vallein, rédacteur en chef du journal l'*Indépendant*, à Saintes.

CHER.

MM. Barberaud fils, archiviste du département, à Bourges;
Boyer (Hippolyte), sous-bibliothécaire de la ville, à Bourges;
Berry, conseiller à la Cour impériale, à Bourges.

Digitized by Google

CORRÈZE.

MM. Bonnelye, bibliothécaire de la ville, à Tulle;
Combet, avocat, à Uzerche;
Lacombe (Oscar), archiviste du département, à Tulle.

CORSE.

MM. Caraffa, ancien conseiller de préfecture et conservateur de la bibliothèque de Bastia;
Friess, archiviste du département, à Ajaccio.

CÔTE-D'OR.

MM. Baudot (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon;
De Christol, doyen de la Faculté des sciences, et professeur de minéralogie et de géologie, à Dijon;
De la Cuisine, président de chambre à la Cour impériale, à Dijon;
Garnier, archiviste de la ville, à Dijon;
Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon;
Mignard, à Dijon;
Nodot, conservateur du Musée, à Dijon;
Perrey, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon;
Peschard d'Ambly, ingénieur des mines, à Dijon;
Rossignol, archiviste du département, à Dijon.

CÔTES-DU-NORD.

M. Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieuc.

CREUSE.

M. Bosvieux, archiviste du département, à Guéret.

DORDOGNE.

MM. le vicomte de Gourgues, membre du conseil général, au château de Lanquais;
Harlé, ingénieur en chef des mines, à Périgueux.

DOUBS.

MM. Castan (Auguste), bibliothécaire adjoint, à Besançon;
Clerc (Edouard), président de chambre à la Cour impériale de Besançon;
Coquand, professeur de géologie et minéralogie à la Faculté des sciences de Besançon;

Digitized by Google

MM. Deguin, doyen de la Faculté des sciences de Besançon;
Grenier, professeur de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Besançon;
Monin, professeur à la Faculté des lettres de Besançon;
Résal, professeur adjoint de mathématiques à la Faculté des sciences de Besançon, ingénieur des mines;
L'abbé Richard, à Dambelin.

DRÔME.

MM. Giraud (Emile), ancien député, à Romans;
Long, docteur-médecin, à Die.

EURE.

MM. Bonnin, inspecteur des monuments historiques du département, à Evreux;
Lottin de Laval, à Bernay.

EURE-ET-LOIR.

MM. Doublet de Boisthibault, avocat, à Chartres;
Durand (Paul), architecte, à Chartres;
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres.

FINISTÈRE.

MM. Crouan, naturaliste, à Brest;
Lemer, archiviste du département, à Quimper;
Levot, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Brest;
Pol de Courcy, à Saint-Pol-de-Léon;
Richard, préfet du département, à Quimper.

GARD.

MM. Dumas (Emilien), géologue, à Sommières;
Germer-Durand, professeur à l'institution Sainte-Marie, à Nîmes;
Pelet (Auguste), conservateur du Musée, à Nîmes;
Revoil, architecte diocésain, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-).

MM. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse;
Clos, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse;
Daguin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Toulouse;
Filhols, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse;

Digitized by Google

MM. Joly, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse;
Leymerie, professeur de minéralogie et géologie à la Faculté des sciences de Toulouse;
Du Mège (Alexandre), directeur du Musée, à Toulouse;
Le docteur Noulet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Toulouse.

GERS.

MM. l'abbé Caneto, supérieur du petit séminaire, à Auch;
Cénac-Moncaut, membre du conseil général, à Auch.

GIRONDE.

MM. Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux;
Baudrimont, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux;
Castelnau d'Essenault, avocat, à Bordeaux;
Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux;
De Maisonneuve, directeur du Jardin botanique, à Bordeaux;
Raulin, professeur de botanique, minéralogie et géologie à la Faculté des sciences de Bordeaux.

HÉRAULT.

MM. Anglada, professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine, à Montpellier;
Bouisson, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine, à Montpellier;
Donné, recteur de l'Académie;
Germain, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier;
Gervais, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier;
Kühnholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier;
Martins, professeur de botanique et d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine de Montpellier;
Planchon, professeur d'histoire naturelle des médicaments et botanique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier;
De Rouville (Paul), géologue, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE.

MM. Dujardin, professeur de zoologie et botanique à la Faculté des sciences de Rennes;
Durocher, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Rennes;

Digitized by Google

MM. Lallemand, professeur de physique à la Faculté des sciences de Rennes ;
Malaguti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes ;
Maupillé, membre du conseil général, à Fougères ;
Quesnet (Edouard), archiviste du département, à Rennes ;
Ramé (Alfred), avocat, à Rennes ;
Rouault (Marie), géologue, à Rennes.

INDRE.

MM. Lecomte, pharmacien, à Issoudun ;
Veillat (Just), membre du conseil général, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE.

MM. l'abbé Bourassé, à Tours ;
Cartier, directeur de la *Revue numismatique*, à Amboise ;
Grand-Maison (Loiseau), archiviste du département, à Tours.

ISÈRE.

MM. Allmer (Auguste), percepteur des contributions, à Vienne ;
Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble ;
Gueymard, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Grenoble ;
Lory, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Grenoble ;
Macé, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble ;
Seguin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Grenoble ;
Le marquis de Terrebasse (Alfred), ancien député, au Péage-de-Roussillon.

JURA.

MM. Monnier (Désiré), conservateur du Musée, à Lons-le-Saulnier ;
L'abbé Robin, à Digna, près Saint-Amour ;
Rousset, ancien notaire, à Lons-le-Saulnier.

LANDES.

M. L'abbé Labarère, curé de Sore.

LOIR-ET-CHER.

MM. Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme ;
Le docteur Lunier, directeur de l'asile d'aliénés de Blois ;
De Martonne, archiviste du département, à Blois.

LOIRE.

MM. Le docteur Boucherie, maire de Cuzieu ;
Grüner, directeur de l'Ecole des mines, à Saint-Etienne ;
Latour-Varare, bibliothécaire de la ville, à Saint-Etienne.

Digitized by Google

HAUTE-LOIRE.

MM. Aymard (Auguste), archiviste du département, au Puy;
Bertrand de Doire, géologue, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

MM. Bizeul, membre du conseil général, à Blain;
Bobierre, professeur de chimie à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, à Nantes;
De Laborderie (Arthur), archiviste paléographe, à Nantes;
Guéraud (Armand), imprimeur, à Nantes;
Huette (Frédéric), ingénieur, à Nantes.

LOIRET.

MM. De Buzonnière (Léon), à Orléans;
Mantellier, conseiller à la cour impériale, à Orléans;
Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trezée.

LOT.

MM. Dufour (Emile), membre du conseil général, avocat, à Cahors;
Le docteur Lacombe, ancien professeur d'histoire naturelle, au lycée de Cahors.

LOT-ET-GARONNE.

MM. L'abbé Barrère, à Agen;
Crozet, archiviste du département, à Agen;
Samazeuilh, avocat à Nérac.

LOZÈRE.

MM. L'abbé Baldit, archiviste du département, à Mende;
Roussel (Théophile), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

MM. L'abbé Barbier de Montault, à Angers, historiographe du diocèse;
Courtillier, directeur du jardin botanique, à Saumur;
Godard Faultrier, à Angers;
Joly-Leterme, architecte, à Saumur;
Marchegay, archiviste paléographe, à Angers.

MANCHE.

MM. Dubosc, archiviste du département, à Saint-Lô;
Lehéricher (Edouard), à Avranches.

MARNE.

MM. L'abbé Jacquet, à Soilly;
Landouzy, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims;
Le comte de Mellet, à Chaltrait, par Montmort.

Digitized by Google

MARNE (HAUTE-).

MM. L'abbé Bouillevaux, à Perthes;
Fériel (Jules), procureur impérial, à Chaumont;
Gautier (Léon), archiviste du département, à Chaumont;
Pernot, peintre, à Vassy;
Royer, maître de forges, à Cirey-sur-Blaise.

MAYENNE.

M. Beaulnère (L. Morin), à Laval.

MEURTHE.

MM. Godron, doyen de la Faculté des sciences de Nancy;
Le baron Guerrier de Dumast, à Nancy;
Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy;
Lepage (Henri), archiviste du département, à Nancy;
Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.

MEUSE.

MM. Buvignier (Amand), géologue, à Verdun;
Oudet, architecte, conservateur du Musée, à Bar-le-Duc.

MORBIHAN.

M. Rosenzweig, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département, à Vannes.

MOSELLE.

MM. Clercx, bibliothécaire de la ville, à Metz;
Simon (Victor), conseiller à la cour impériale, à Metz;
Terquem, ancien pharmacien, à Metz.

NIÈVRE.

MM. L'abbé Crosnier, à Nevers;
Dubroc de Seganges, conservateur du Musée, à Nevers;
Peigne, avocat, à Nevers.

NORD.

MM. De Baecker, à Bergues;
Delanoue, chimiste et géologue, à Raismes;
Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres de Douai;
Girardin, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lille;
Le baron de Lafons de Mélicoq, à Raismes;
Lamy, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille;

Digitized by Google

MM. Mahistre, professeur de mathématiques pures et appliquées à la Faculté des sciences de Lille;
De Mélicoq, membre de la Société de botanique, à Lille.

OISE.

MM. L'abbé Barraud, à Beauvais;
Delaherche, à Beauvais;
Mathon fils, pharmacien, à Beauvais.

ORNE.

M. Le comte de Laferrière, membre de la Société des antiquaires de Normandie, au château de Ronfeugeray.

PAS-DE-CALAIS.

MM. Brégeant, professeur d'histoire naturelle et matière médicale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras;
Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer;
Le comte Achmet d'Héricourt, à Arras;
Ledieu, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras;
De La Plane (Henri), secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

PUY-DE-DÔME.

MM. Bouillet, à Clermont-Ferrand;
Lecoq, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont;
Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-).

MM. Bascle de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau;
Lecœur (Charles), architecte, à Pau.

RHIN (BAS-).

MM. Daubrée, doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg;
Kirschleger, professeur d'histoire naturelle médicale, à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg;
Lereboullet, professeur de géologie et de physiologie animale à la Faculté des sciences de Strasbourg;
Levrault (Louis), à Obernai;
Oppermann, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg;
De Ring (Max.), à Bischheim, près Strasbourg;
Schimper, membre correspondant de l'Institut de France, à Strasbourg;

Digitized by Google

Schweighaeuser, archiviste de la préfecture, à Strasbourg;
Spach (Louis), archiviste du département, à Strasbourg.

RHIN (HAUT-).

MM. Kœchlin-Schlumberger (Joseph), géologue, maire de Mulhouse;
Penot, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Mulhouse.

RHÔNE.

MM. Chalandon (Albin), à Lyon;
Dareste, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon;
Dupasquier, architecte, à Lyon;
Fournet, professeur de minéralogie et géologie à la Faculté des sciences de Lyon;
Gauthier, archiviste du département, à Lyon;
Jordan, botaniste, à Lyon;
Mulsant, professeur d'histoire naturelle au lycée de Lyon;
Seringe, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon;
Tabareau, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, et professeur de physique.

SAÔNE (HAUTE-).

M. L'abbé Gatin, à Héricourt.

SAÔNE-ET-LOIRE.

MM. Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône;
Fouque (Victor), à Châlon-sur-Saône;
Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon;
De Parseval-Grandmaison, président de la Société d'agriculture, à Mâcon.

SARTHE.

MM. Hucher (E.), au Mans;
L'abbé Renon, à l'abbaye de Solesme;
Triger, ingénieur civil au Mans.

SEINE-INFÉRIEURE.

MM. De Beaulieu, géologue, ingénieur en chef des mines à Rouen;
Durand (André), architecte à la Mi-Voie, près Rouen;
Mathon (J.-B.), bibliothécaire de la ville, à Neufchâtel;
Pouchet père, docteur-médecin, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE.

MM. Champollion-Figeac, bibliothécaire du palais de Fontainebleau;
Grésy (Eugène), à Melun;
Le docteur Michelin, à Provins.

Digitized by Google

SEINE-ET-OISE.

MM. Colin, président de la Société des sciences naturelles de Versailles;
Dussieux, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr;
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam;
Leroy, bibliothécaire de la ville, à Versailles;
Moutié (Auguste), à Rambouillet;
De Schrœnefeld, secrétaire de la Société de botanique de France, à Saint-Germain.

SÈVRES (DEUX-).

MM. Arnault (Charles), secrétaire général de la préfecture, à Niort;
Beauchet-Filleau, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Chef-Boutonne;
Beaulieu, correspondant de l'Institut, Académie des beaux-arts, à Niort;
Segretain, architecte, ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Niort.

SOMME.

MM. Bouthors, ancien greffier en chef de la Cour impériale, à Amiens;
Decharmes, directeur de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens;
Duthoit, à Amiens;
Garnier (Jean), conservateur de la bibliothèque de la ville, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens;
Goze, docteur en médecine, à Amiens;
Louandre père, bibliothécaire de la ville, à Abbeville;
Baron Tillette de Clermont-Tonnerre, député, à Abbeville.

TARN.

M. Crozes (Hippolyte), maire d'Albi.

TARN-ET-GARONNE.

MM. Lagrèze-Fossat, avocat, à Moissac;
Limousin-Lamothe, pharmacien, à Montauban.

VAR.

MM. L'abbé Giraud (Magloire), à Saint-Cyr;
Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin;
L'abbé Tisserand, à Vence.

VAUCLUSE.

MM. l'abbé André, à Vaucluse;
Deloye, bibliothécaire de la ville, à Avignon.

Digitized by Google

VENDÉE.

M. Audé (Léon), secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

VIENNE.

MM. Bardy, conseiller à la Cour impériale de Poitiers;
Hollard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Poitiers;
Lecointre-Dupont, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;
Redet, archiviste du département, à Poitiers;
Trouessart, professeur de physique à la Faculté des sciences de Poitiers.

VIENNE (HAUTE-).

MM. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, à Rochechouart;
Ardant (Maurice), archiviste du département, à Limoges;
Astaix, professeur de chimie à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Limoges;
L'abbé Texier, à Limoges.

VOSGES.

MM. Friry, ancien magistrat, à Remiremont;
Hogard-Hervry, directeur des chemins vicinaux, géologue, à Epinal;
Laurent, directeur du Musée départemental, à Epinal.

YONNE.

MM. Amé (Emile), architecte, à Avallon;
Cotteau, secrétaire de la Société des sciences naturelles d'Auxerre;
Quantin, archiviste du département, à Auxerre;
Salmon (Philippe), avocat, à Sens.

ALGER.

MM. Berbrugger, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque, à Alger;
De Lhôtellerie, conservateur des Musées, à Cherchell;
Le colonel De Neveu, directeur des affaires arabes, à Alger.

CONSTANTINE.

M. le capitaine Payen, chef du bureau arabe de Batna.

ORAN.

M. Brosselard, commissaire civil, à Tlemcen.

Paris, le 26 août 1858.

ROULAND.

Digitized by Google

CIRCULAIRE aux Correspondants du Ministère de l'instruction publique sur la nouvelle organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Paris, le 26 août 1858.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date de ce jour, je vous ai nommé correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien voir dans cette nomination un témoignage du prix que j'attache à votre concours, et que votre utile collaboration ne me fera pas défaut.

L'importance croissante des travaux historiques ou scientifiques entrepris en province, et les heureux résultats des recherches opérées par les Sociétés savantes, m'ont engagé à donner au Comité institué près de mon ministère une organisation nouvelle qui lui permette d'embrasser l'ensemble de ce mouvement intellectuel, de constater les faits nouveaux acquis à la science, de leur offrir la publicité qui leur manque, de diriger et d'encourager les efforts isolés et les publications collectives. Tel a été le but de l'arrêté du 22 février dernier, dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire.

J'ai cru devoir rendre officiellement au Comité le nom qu'il porta jadis et que l'usage lui a conservé; mais j'ai voulu, en même temps, que cette dénomination rappelât les attributions nouvelles qui lui sont confiées. Par le fait même de sa constitution, le Comité se voyait contraint de négliger les publications scientifiques : en créant une section des sciences, je l'ai mis en mesure d'embrasser toutes les études poursuivies avec succès en province. J'ai pu, dès lors, étendre sa sphère d'action, et, tout en lui conservant les attributions qui lui ont appartenu jusqu'à ce jour, le charger de me présenter un compte rendu mensuel de toutes les publications des Sociétés savantes; de me donner son avis sur les encouragements qui pourront être accordés à ces associations, et sur les demandes en reconnaissance légale qu'elles formeront; de proposer des questions à ces Sociétés sous mon approbation, et de me présenter la liste des Mémoires qui lui paraîtront mériter des prix.

Les correspondants conserveront avec le Comité leurs anciennes relations : leurs communications continueront à être examinées par les sections, qui statueront sur l'insertion de ces envois dans la

Digitized by Google

Revue des Sociétés savantes, et en donneront connaissance au Comité réuni en assemblée générale. Ils recevront, comme par le passé, les instructions nécessaires pour leurs recherches. Mais, pour les rattacher plus intimement encore au Comité, j'ai décidé qu'ils auront le droit d'assister aux séances lorsqu'ils se trouveront momentanément à Paris.

C'est dans les sections du Comité que MM. les correspondants peuvent rencontrer les meilleurs juges de leurs travaux, les appréciateurs les plus éclairés de leur zèle ; aussi, j'ai décidé qu'à l'avenir le Comité me donnera son avis sur la formation et la révision des listes de correspondants, et qu'il m'indiquera, parmi ses collaborateurs, ceux qui lui paraîtront mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements.

Dans ces dernières années, MM. les correspondants ont été invités à se borner à envoyer des documents inédits. Il y aurait un grave inconvénient, à mon avis, à maintenir ces restrictions. Le Comité forme en quelque sorte, avec les correspondants, une vaste société savante qui embrasse toute la France et doit résumer les travaux des associations locales : il recevra donc avec reconnaissance les communications que vous voudrez bien, Monsieur, lui adresser dans ce but ; il accueillera avec intérêt des notices sur des points d'histoire, de philologie ou d'archéologie *locale*, sur les découvertes qui pourront avoir lieu, et les faits curieux qui viendront à se produire. Les sections du Comité pourront être chargées, à l'avenir, de publier des travaux historiques ou scientifiques : telles seraient, par exemple, des études générales sur la géographie historique de la France, sur les anciennes institutions des provinces, leur bibliographie, leurs dialectes, leurs monuments, leur faune et leur flore. Les sections ne pourraient aborder ces utiles publications, si elles n'étaient assurées à l'avance de votre active collaboration : vous voudrez bien me permettre de compter sur votre concours.

Les études de géographie, d'archéologie, de philologie, et un certain nombre de travaux historiques, ne sauraient guère se préparer que sur les lieux mêmes ; mais, pour tirer de ces études le profit qu'on en doit attendre, pour les faire servir utilement à l'avancement de la science, il faut leur assurer une publicité qui leur fait trop souvent défaut, et réunir dans un faisceau toutes ces forces isolées. C'est dans cette pensée qu'a été créée la *Revue des Sociétés savantes*, revue destinée à devenir le centre où aboutiront, de tous les points de la France, les travaux des Sociétés savantes et les recherches individuelles dont le mérite reste toujours inaperçu, si

Digitized by Google

quelque heureux hasard ne les place au grand jour de la critique. Cette statistique fidèle des faits nouveaux acquis à la science et des résultats obtenus par le travail individuel ou collectif des érudits dispersés dans les départements, était appelée par les vœux de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science, par tous ceux-là aussi qui tiennent à honneur de montrer que la culture intellectuelle de notre pays ne reste pas au-dessous de la prospérité qui lui est assurée par un Gouvernement réparateur. Je ne pouvais qu'entrer dans cette pensée : aussi, dès l'année dernière, la *Revue des Sociétés savantes* a élargi son programme, qui va recevoir de nouvelles améliorations et comprendre, à l'avenir, le *Bulletin du Comité*, dont le plan était trop restreint pour offrir un véritable intérêt. L'étendue beaucoup plus considérable de la *Revue* permettra de publier dans ce nouveau recueil des études plus soutenues, des communications plus variées, des travaux d'un caractère plus personnel. Je serais heureux de voir MM. les correspondants prendre, avec les savants de nos provinces, une part active à une publication qui a pour but exclusif de mettre leurs travaux en relief. Je me plais à penser, Monsieur, que les communications que vous voudrez bien adresser au Comité pourront entrer, soit intégralement, soit par extrait ou analyse, dans la *Revue des Sociétés savantes*, et qu'elles contribueront efficacement au succès de ce recueil.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

CIRCULAIRE aux Présidents des Sociétés savantes et aux Correspondants du ministère de l'instruction publique sur l'exécution d'un dictionnaire géographique de la France.

Paris, 26 août 1858.

Monsieur,

En donnant, par mon arrêté du 22 février dernier, une nouvelle organisation au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, j'ai eu particulièrement en vue de rattacher par un lien plus étroit à mon Ministère les recherches de MM. les correspondants et les divers travaux des Sociétés savantes de la province.

Digitized by Google

Aujourd'hui je fais appel à votre zèle et à vos lumières pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*. Mieux que personne, MM. les correspondants et MM. les membres des Sociétés savantes connaissent la topographie ancienne et moderne du pays, et c'est à eux surtout qu'il appartient de concourir à une œuvre aussi utile.

Comme j'attache une grande importance à la prompte exécution de ce travail, je vous adresse, dès à présent, les trois questions suivantes :

1° Existe-t-il pour votre département des nomenclatures générales ou partielles, manuscrites ou imprimées, des anciens noms de peuple, des circonscriptions antérieures à 1789, des lieux habités ou historiques, communes, hameaux, écarts ou autres dépendances des communes, des montagnes, vallées, grottes, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, caps, baies, havres, îles et rochers ? Quelle est la valeur scientifique de ces nomenclatures ?

2° Quels sont les ouvrages inédits ou imprimés, quels sont les documents (tels que collection de titres originaux, cartulaires et pouillés) qui indiquent les noms latins ou vulgaires sous lesquels les lieux habités, les cours d'eau, etc. de la totalité ou d'une partie de ce département étaient connus avant 1789 ?

3° Dans le cas où il n'existerait pas, pour la totalité ou pour partie de votre département, de pareilles nomenclatures, je vous prie de me dire si vous consentez à vous charger vous-même de ce travail, ou de m'indiquer les personnes qui seraient le mieux préparées à l'entreprendre.

Je n'insisterai pas, Monsieur, sur l'intérêt que présentera ce dictionnaire. Ce sera un véritable monument d'érudition nationale dont la France entière pourra s'enorgueillir et que les savants consulteront aussi utilement que le *Glossaire de Ducange* et l'*Art de vérifier les dates*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE PROVINCIALE.

ALAIN BLANCHART.

Alain Blanchart est un des personnages de notre histoire provinciale sur lequel les chroniqueurs du moyen âge et, par suite, les écrivains modernes sont le moins d'accord. La tradition nationale des Rouennais en a fait un héros; elle a résumé son rôle dans une parole sublime qui serait digne d'être vraie : *Je n'ai pas d'or pour racheter ma vie*, aurait dit Alain Blanchart, prisonnier en 1419; *mais, quand j'en aurais, je ne le donnerais pas pour racheter les Anglais de leur déshonneur.* Quelques critiques modernes, à la tête desquels se place un érudit normand, M. Téod. Licquet, ont attaqué cette tradition, et, se fondant sur un passage de Monstrelet, ils ont présenté Alain Blanchart comme un chef de la populace, qui s'était souillé par un assassinat. La question mérite d'être étudiée, et il faut avant tout chercher dans les textes contemporains quel fut réellement le rôle d'Alain Blanchart pendant les années 1417 et 1418. En tête des chroniqueurs de la première moitié du quatorzième siècle, se place Monstrelet. Il raconte que, le 24 avril 1417, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, adressa aux bonnes villes du royaume des lettres par lesquelles il critiquait le gouvernement du roi ou plutôt des Armagnacs, qui le gouvernaient. C'était un appel au peuple contre la tyrannie du parti aristocratique. « Par le moyen d'icelles lettres, ajoute le chroniqueur, il y eut plusieurs bonnes villes et communautés qui très-fort furent émues au contraire de ceux qui gouvernaient

Digitized by Google

le roi (1). » Monstrelet raconte immédiatement après que Rouen fut du nombre de ces villes et que le bailli, Raoul de Gaucourt, y fut assassiné dans un soulèvement de la populace qui avait pour chef Alain Blanchart.

La plupart des chroniqueurs de cette époque confirment le récit de Monstrelet: Lefevre de Saint-Remy, Juvénal des Ursins, Berry, roi d'armes de Charles VII, sont d'accord avec lui. Ces témoignages, à peu près unanimes, paraissent accablants pour Alain Blanchart, et on ne s'étonne pas que des esprits sérieux aient préféré l'autorité de pareils auteurs à la tradition populaire, et aient traité le chef de la commune rouennaise de factieux et d'assassin.

Cependant, pour être juste à son égard, il faut tenir compte et des temps où il a vécu et des circonstances exceptionnelles qui ont provoqué l'émeute à laquelle il a pris part. Sans justifier le crime, on pourra s'expliquer l'enthousiasme populaire et prouver qu'il ne fût pas prostitué à un scélérat. C'est surtout à l'aide de documents authentiques, de chartes et d'ordonnances, que nous tâcherons d'expliquer ce point historique qui resterait obscur, si l'on s'en tenait aux chroniques (2).

A cette époque (1417), la France entière était divisée en deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons, qui rivalisaient de violences et de crimes. Entre un roi insensé, une reine perdue de débauches, un dauphin esclave du parti Armagnac et une noblesse affaiblie par les guerres civiles, le peuple voulut mettre la main sur le pouvoir et se donna des chefs trop semblables aux cabochiens de Paris. Les corporations de Rouen suivirent cet exemple, et ce fut alors qu'on vit en présence dans cette ville les partis armagnac et bourguignon. A la tête du premier était le bailli de Rouen, Raoul de Gaucourt ; il s'était signalé par son courage à la bataille d'Azincourt et dans les luttes contre les Bourguignons (3), et était célèbre aussi par cette poésie légère et gracieuse dont Charles d'Orléans offrait le modèle (4).

Le parti armagnac comptait encore parmi ses chefs Louis de Har-

(1) Monstrelet, édition Buchon, t. XIV, p. 425.

(2) Les chartes sur lesquelles je m'appuierai sont tirées des archives de l'hôtel-de-ville de Rouen; elles servent à compléter l'ouvrage de M. Chéruel, intitulé : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise.*

(3) *Chronique de Pierre de Fenin* (Collet 1, Petitat), 1re série, VII, 225

(4) Voyez l'ouvrage de l'abbé de La Rue, intitulé : *Les Trouvères normands*, t. III, p. 319.

Digitized by Google

court, archevêque de Rouen, élu par le chapitre en 1407, à l'âge de vingt-cinq ans (1). Il suivait la cour du dauphin et abandonnait à d'autres, avec la direction spirituelle de son troupeau, la haute et légitime influence qu'elle lui aurait donnée dans la ville de Rouen et dans toute la Normandie. Un chanoine, Robert Delivet (2), le remplaça dans la direction morale et religieuse du diocèse. Nous le voyons, dès 1408, prendre possession, au nom du prélat, assister aux délibérations du conseil de ville (3), et inspirer ses sentiments de liberté et de patriotisme aux chanoines de Rouen. Lorsque plus tard l'archevêque, Louis de Harcourt, se présenta au nom du dauphin aux portes de la ville, il trouva les chanoines en armes se mêlant aux milices communales et partageant leurs dangers.

Le parti opposé aux Armagnacs et spécialement au bailli Raoul de Gaucourt, voyait avec indignation des bandes de soldats soudoyés par la faction ennemie désoler les campagnes et ravager les environs de Rouen (4). Il comptait principalement, pour sa délivrance, sur le duc de Bourgogne, qui affectait une profonde sympathie pour la misère du peuple et annonçait hautement l'intention de la soulager. Vers la fin d'avril 1417, la commune de Rouen reçut, comme la plupart des bonnes villes du royaume, des lettres adressées par le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. On les lut publiquement devant une assemblée de bourgeois (5). Jean-sans-Peur rappelait, dans ce manifeste, tous les crimes imputés aux Armagnacs : la violation de six traités, l'oppression du royaume, l'empoisonnement des deux derniers dauphins. Il annonçait la ferme résolution de s'opposer à une pareille tyrannie et de prendre la défense des communes. « Poursuivons, disait-il en terminant, poursuivons la réparation de ce royaume, par nous commencée, et le relèvement du pauvre peuple, qui si grièvement est oppressé par aides, impositions, tailles et gabelles, dîmes et autres exactions. Nous avons conclu et résolu

(1) Cf. *Gallia Christiana*, XI, p. 85 et 86.

(2) Des historiens modernes, qui parlent de ce chanoine à l'occasion du siége de Rouen en 1418, l'ont, par une étrange préoccupation, confondu, au moins pour le nom, avec le conventionnel Robert Lindet.

(3) Archives de l'hôtel de ville de Rouen, *Registre des délibérations*, t. V, fol. 68.

(4) Plusieurs estrangers estant à la solde du roy ès garnisons du pays de Caux faisaient si exécrables cas, que seure chose n'estoit de soi fier à eux ne de les recepvoir. *Ibidem*, reg. U, f° 131, r° et v°.

(5) *Chronique de Juvénal des Ursins*, édit. Godefroy, in-f°, p. 336.

Digitized by Google

fermement, en notre courage, de nous y employer de tout notre pouvoir (1).» L'effet de cette lettre fut terrible; le peuple pouvait maintenant compter sur le puissant duc de Bourgogne, maître des Flandres et de tant de riches contrées. Les corporations de Rouen, et surtout la corporation des drapiers, la plus nombreuse et la plus turbulente de toutes, s'agitèrent. Les officiers royaux n'avaient plus assez d'autorité pour contenir le peuple. Le parti armagnac craignit une révolte générale, et il se décida à déployer un grand appareil de force. Trois commissaires, Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, les sires de la Fayette et de Gaules, furent investis de l'autorité la plus étendue et arrivèrent à Rouen au mois de juin 1417. Ils furent reçus dans le château ou citadelle qui dominait la ville. Le prétexte de leur mission était de mettre Rouen en état de résister aux Anglais; ils firent publier immédiatement une ordonnance de Charles VI, datée du 3 juin, qui annulait toutes les franchises des bourgeois et plaçait la ville sous l'autorité absolue des gouverneurs. En voici le texte (2) :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Il est de nouvel venu à notre connaissance que notre adversaire d'Angleterre apprête et avance son armée le plus diligemment qu'il peut pour descendre en notre royaume, et, ainsi que nous avons entendu dire, mettre le siége devant notre bonne ville de Rouen. Par quoi est besoin de la faire diligemment fortifier et emparer et de la garnir de gens d'armes et de trait, de vivres et autres choses nécessaires pour la défense d'icelle, et de commettre et ordonner pour la garde et gouvernement de notre dite ville capitaines de grand état et autorité et experts en fait d'armes; Savoir faisons que nous, ce considéré, voulant obvier et pourvoir aux inconvénients et dommages, qui, par défaut de bonnes provisions, pourroient nous advenir à nous, à notre dite ville, et généralement à tout notre pays de Normandie, et confiant à plein du sens, vaillance, loyauté et bonne diligence de notre très cher et féal cousin le sire de Préaux, et de nos amés et féaux chevaliers, conseillers et chambellans, les sires de la Fayette, de Gaules et de Crasmesnil (3), iceux ordonnons servir à la garde, tuition et défense

(1) Voy. cette lettre dans Monstrelet, liv. I, chap. 174; elle porte la date du 24 avril 1417.

(2) Archives de l'hôtel de ville de Rouen, tiroir 4, n° 1.

(3) Guillaume de Cramenil ou Crasmesnil était un des capitaines de Rouen.

Digitized by Google

de notre dite ville de Rouen, de nos sujets d'icelle et du pays d'environ; se transporter en la dite ville, la voir, visiter les tours, murs, fossés et autres fortifications et édifices de notre dite ville et clôture d'icelle, et pareillement celle du Mont-Sainte-Catherine et des faubourgs de Rouen, et les faire emparer et mettre en tel état qu'ils le verront à faire, de contraindre à y labourer et besogner tant et tel nombre de maçons et pionniers, charpentiers et autres manouvriers de notre dite ville et ailleurs environ que besoin sera, de prendre et recevoir des vicomte et receveur de notre dite ville les deniers qui pour les choses dessus dites faire et accomplir nécessaires seront et de les contraindre à ce par toutes les voies dues, en tel cas accoutumées, et pareillement tous ceux qui seroient et seront refusant et contredisant de payer les assiettes des tailles et aides à quoi ils ont été imposés; de convoquer et appeler avec eux tous et tels des nobles, de nos officiers, bourgeois et autres nos sujets de notre dite ville et d'environ que bon leur semblera; au mandement desquels nous voulons qu'ils obéissent comme au nôtre, si par nous et nos lettres leur étoit fait; et de les contraindre à faire guet et garde de jour et de nuit, tant aux portes, comme sur la muraille de notre dite ville et dedans icelle; de faire retraire dans notre dite ville les vivres et biens des villages et villes non tenables d'environ et de faire ardoir et brûler, si métier est, tous les biens étant sur terre, dont nos ennemis se pourroient aider; de prendre et garder par devers eux les clés des portes de notre dite ville; de faire partir et vider d'icelle toutes manières de gens séditieux et autres qu'ils verront nuisibles et inutiles à notre dite ville ou de les faire punir par la justice du lieu, selon l'exigence et démérite de leurs cas; de faire et aviser telles ordonnances que pour le bien et sureté du service de notre ville ils verront à faire, auxquelles nous voulons être obéi, comme si par nous elles étoient faites; de garnir et faire garnir notre dite ville de vivres et autres nécessités et de contraindre à ce tous ceux qu'ils y verront à contraindre; de commettre en l'église du Mont-Sainte-Catherine et ès autres places fortes environ tel capitaine ou capitaines, avec tel nombre de gens d'armes et de trait que pour la garde et sureté d'icelles ils verront être besoin et nécessité; de les faire emparer et fortifier, ou de les faire abattre et démolir au cas qu'ils verroient qu'elles ne seroient tenables ou qu'elles seroient nuisibles à notre dite ville; de mettre à prix raisonnable toutes manières de vivres et autres marchandises, comme il leur semblera à faire, et généralement leur avons donné et donnons devoir, autorité et mandement spécial de faire ès choses dessus dites, leurs circonstances,

Digitized by Google

dépendances, tout aussi et pareillement que nous ferions et faire pourrions, si présents nous étions.

« Donnons en mandement à notre cousin le sire de Préaux et aux sires de la Fayette, de Gaules et de Crasmesnil que diligemment et hativement se rendent en notre ville de Rouen, et réellement et de fait mettent et fassent mettre toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles au mieux et le plus profitablement qu'ils pourront pour le bien de notre dite ville et du pays d'environ ; mandons en outre à tous nos justiciers, officiers et sujets que aux dessus nommés et à chacun d'eux et à leurs commis et députés, obéissent et entendent diligemment et leur prêtent et donnent conseil, confort, aide et soutient, en tout ce dont ils seront requis pour le bien, fortification et tuition de notre dite ville. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris le troisième jour de juin, l'an de grâce mil IIII et dix sept et de notre règne le XXXVIIe. »

Cette ordonnance annulait tous les priviléges de la bourgeoisie rouennaise ; les commissaires royaux pouvaient lever arbitrairement des impôts, fixer le prix des denrées, chasser tous les citoyens suspects, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient pas dévoués au parti armagnac. A la même époque, le connétable d'Armagnac exerçait dans Paris une tyrannie non moins odieuse : il venait de lever une taxe énorme, et de chasser comme suspects trois cents bourgeois ou membres du Parlement, de l'Université et du Châtelet. Tel était le gouvernement dont se voyait menacée la ville de Rouen, si elle ne secouait pas, par un mouvement énergique, le joug du parti aristocratique.

Les passions populaires, excitées par des chefs perfides et provoquées par d'imprudentes mesures, éclatèrent peu de temps après la publication de cette ordonnance : les bourgeois coururent aux armes, et ne pouvant forcer le château où s'étaient enfermés les commissaires royaux, ils attaquèrent le bailli, Raoul de Gaucourt, qui habitait près de l'hôpital du roi, au centre même de la cité (aujourd'hui rue de l'Hôpital). Le bailli, cerné dans son hôtel par une populace insurgée, se hâta d'expédier un courrier au conseil du roi pour l'avertir du danger qui le menaçait et implorer son secours ; mais le messager fut arrêté aux portes de la ville, les lettres furent lues, et la fureur populaire se porta aux dernières extrémités. C'est là que Monstrelet nous montre Alain Blanchart fomentant l'émeute et participant au meurtre du bailli, qui eut lieu le 23 juillet 1417. Mais ni la Chronique de Normandie (1), qui paraît avoir été rédigée par un

(1) *Chronique de Normandie*, ch. 230.

Digitized by Google

contemporain, ni le journal encore inédit d'un chanoine de Rouen, ne nomment Alain Blanchart.

Quoi qu'il en soit, le peuple se trouvait maître de la ville; mais restait le château où s'étaient retranchés les commissaires royaux. D'ailleurs, tout le parti armagnac était intéressé à comprimer cette révolte et à conserver sous sa domination la principale ville de Normandie, que le voisinage de Paris rendait encore plus importante. Aussi le dauphin, qui était alors à Angers, se hâta-t-il de marcher vers Rouen à la tête de son armée. Il se fit précéder par deux Normands, l'évêque de Lisieux et le sire de Bacqueville (1), espérant que leurs conseils suffiraient pour ramener les Rouennais à l'obéissance, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours à la force; mais ils repoussèrent toutes les ouvertures. Le dauphin vint alors s'établir au Pont-de-l'Arche avec ses troupes, et avant de tenter une attaque à main armée, il entama de nouvelles négociations. Il députa aux bourgeois leur archevêque Louis de *Harcourt;* mais celui-ci trouva la ville fermée, et les chanoines de son église métropolitaine veillant avec les bourgeois aux portes de Rouen (2). Ils refusèrent de le laisser entrer, et l'archevêque retourna au Pont-de-l'Arche pour annoncer au dauphin qu'il fallait employer la force des armes pour soumettre les bourgeois rebelles.

Le jeune prince se mit en marche avec son armée, et s'avança jusqu'au fort de Sainte-Catherine, dont le gouverneur lui était dévoué. Accompagné des comtes d'Alençon, de Harcourt, de Rieux, de Charles de Bourbon et d'un grand nombre d'hommes d'armes (3), il rangea son armée en bataille sur la colline. Il pensait que la vue de ses troupes jetterait l'épouvante parmi les bourgeois et les déterminerait à lui ouvrir les portes de la ville. Mais les Bourguignons, qui y dominaient, repoussèrent toutes les sollicitations, et, sous prétexte que l'armée du dauphin se composait d'*étrangers*, ils refusèrent de recevoir ce prince (4). Ce nom d'étrangers désignait alors les bandes mercenaires, qui ravageaient les campagnes et qui furent la terreur de la France aux quatorzième et quinzième siècles. Il n'y eut qu'un petit nombre de bourgeois qui désapprouvèrent hautement la conduite de la majorité, et, conduits par Guillaume de Crasmesnil, se rendirent à la forteresse Sainte-Catherine, où ils firent leur soumission au dauphin (5).

(1) *Chronique de Normandie*, ch. 230.
(2) *Chronique de Monstrelet*, liv. I, c. 176.
(3) *Chronique de Normandie*, ch. 230.
(4) *Ibid.*, ch. 231.
(5) *Ibidem.*

Digitized by Google

Ce prince ne pouvant ou ne voulant pas entrer de force dans la ville tourna la partie des remparts qui s'étendait de Sainte-Catherine au château construit par Philippe-Auguste et dont le donjon subsiste encore aujourd'hui. Là commandait Pierre de Bourbon, qui ouvrit au dauphin les portes de la citadelle. Après y avoir séjourné quelque temps et avoir entamé sans doute de nouvelles négociations avec les bourgeois, le prince alla s'établir à Déville, dans l'ancien manoir des archevêques de Rouen. Il ne tarda pas à y recevoir un témoignage de la soumission des Rouennais. Ils vinrent lui offrir le vin (1), signe de la reconnaissance de sa souveraineté. L'archevêque Louis de Harcourt et Jean Mallet, fils du sire de Graville, traitèrent au nom du dauphin (2), et signèrent le 29 juillet 1417 une transaction qui fut suivie d'une amnistie générale. Les bourgeois conservaient les clefs des portes, la garde de la ville et les chaînes tendues au coin des rues et des portes (3). Cependant les principaux auteurs

(1) *Chronique de Normandie,* ch. 232.

(2) *Ibidem.*

(3) Ces conditions sont stipulées dans une charte du dauphin, dont les archives de l'Hôtel de Ville de Rouen conservent le texte suivant :

« Charles, fils du roi de France, dauphin de Viennois, etc. Comme « pour la renommée, qui étoit pour lors de la descente des Anglois, les « bourgeois de la ville de Rouen se fussent mis en armes pour garder « la dite ville; et cependant sur ce qu'ils avoient été avertis que plusieurs « *étrangers*, étant à la solde du roi ès garnisons du pays de Caux, fai- « soient si exécrables cas que sûre chose n'étoit de soi fier à eux ni de « les recevoir, pour laquelle chose ils avoient refusé l'entrée et conver- « sation des dits étrangers, nonobstant l'ordonnance du roi et dudit sei- « gneur dauphin, et sur ce que pour l'apaisement des troubles qui pour « raison de ce s'en étoient mus, le dit seigneur fut venu à Sainte-Cathe- « rine lès la dite ville, leur faisant assavoir qu'ils eussent à le recevoir; « à quoi il avoit été délayé, *sous couleur des dits étrangers*, redoutant « davantage la punition de ce que, sans l'ordonnance du roi, ils s'étoient « plusieurs fois armés et avoient tenu les portes closes, combien que ce « fût à ce qu'ils disoient pour eux contenir et conserver à l'obéissance « dudit seigneur, toutefois ils offroient le recevoir en ladite ville au « moyen qu'il n'ameneroit avec lui en icelle lesdits *étrangers;* à quoi « ledit seigneur n'avoit voulu entendre, attendu que à nul n'appartenoit « limiter l'autorité du roi ni la sienne; et sur ce qu'il les avoit fait dere- « chef sommer, il avoit été fait de la part de la ville plusieurs offres de « guerre au préjudice du roi et dudit seigneur, même du château de ladite « ville et des gens étant en icelui; toutefois du depuis lesdits habitants « étoient venus eux rendre en sa grâce et obéissance, lui suppliant leur

Digitized by Google

de la révolte, et, à leur tête, Alain Blanchart, avaient jugé prudent de s'éloigner (1). Des Armagnacs les remplacèrent : le sire de Gamaches, conseiller et chambellan du roi, fut nommé bailli de Rouen, et Jean de Harcourt, comte d'Aumale, capitaine de la ville (2).

Lorsque le dauphin se fut éloigné avec son armée, le parti bourguignon, un instant comprimé, se releva. Il était maître de Dieppe, où dominait Guy le Bouteiller, un des chefs de cette faction (3). Au commencement de l'année 1418, les bourgeois de Rouen, restés fidèles à la cause populaire, formèrent un complot pour s'emparer d'une des portes de la ville et la livrer à Guy le Bouteiller. Le 7 janvier, ce capitaine bourguignon entra dans Rouen par la porte Saint-Hilaire (4). La ville entière se déclara en sa faveur, mais il restait toujours au pouvoir des Armagnacs le fort Sainte-Catherine et le château de Philippe-Auguste, qui dominaient Rouen. Une triste expérience avait appris aux bourgeois combien il était dangereux de laisser ces forteresses aux mains des ennemis. Ils attaquèrent immédiatement le château, où Jean de Harcourt, capitaine de la ville, se défendit pendant cinq jours (5) ; mais enfin le manque de vivres le contraignit de se rendre. Le sire de Bracquemont, gouverneur du fort de Sainte-Catherine, fut contraint de suivre son exemple (6), et le parti bourguignon triompha dans Rouen, en même temps qu'à Evreux, Louviers, Vernon, Mantes, Pontoise (7). Guy le Bouteiller

« vouloir remettre et pardonner lesdits cas ; pourquoi le dit seigneur con-
« noissant que le dit refus avoit été fait sous couleur desdits *étrangers*
« et pour demeurer en l'obéissance dudit seigneur, avoit auxdits habi-
« tants étant en icelle ville en général et en particulier remis et quitté
« ledit cas, tant en non réception de gens outre le vouloir du roi et dudit
« seigneur, que autres cas depuis six mois en ça, combien que particuliè-
« rement ils ne fussent exprimés ; et les avoit remis en la bonne grâce
« du roi et de lui et restitués en tous leurs priviléges accoutumés ; en
« outre leur promit, attendu la prochaine venue du roi d'Angleterre, que
« leurs armes et leurs chaînes leur demeureroient, ensemble toutes au-
« tres fortifications et habillements de guerre, et qu'ils pussent jouir et
« user des clefs des portes et autres choses touchant la garde de la dite
« ville, comme ils avoient accoutumé avant le dit cas. »

(1) Monstrelet, livre Ier, ch. 176.
(2) *Chroniques de Normandie*, ch. 232.
(3) *Ibidem*.
(4) *Ibid.*, ch. 243.
(5) *Ibidem*.
(6) *Ibidem*.
(7) *Ibidem*.

Digitized by Google

fut nommé capitaine de la ville et du château, et Guillaume de Houdetot bailli de Rouen.

La dignité de maire, rétablie sous un titre un peu différent, fut confiée à un bourgeois nommé Jean Segneult. Enfin, Alain Blanchart, qui était rentré dans Rouen avec les exilés, devint un des personnages les plus importants de la commune, et fut nommé *capitaine des arbalétriers*. C'est le titre officiel donné à ce personnage dans une charte conservée aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Les cinquante arbalétriers de cette ville étaient l'élite des milices communales et avaient obtenu d'importants priviléges des rois de France (1). Voilà pourquoi cette charte nous a paru assez importante pour être publiée :

« A tous ceux qui ces lettres verront Jean Segneult, ayant le gouvernement de la justice et juridiction de la mairie, ville et la banlieue de Rouen (2), salut : comme pour les grandes nécessités et affaires qui, de présent, sont survenues en la ville de Rouen, il ait été convenu de mettre sus certain prêt sur les bourgeois et demeurant en la dite ville pour supporter aux affaires, auquel prêt payer l'on ait voulu contraindre aucuns arbalétriers de la dite ville, qui se disent collége franc en nombre de la cinquantaine. A quoi ils eussent voulu mettre contredit en empêchant, disant que, par leurs priviléges, ils en devoient être quittes et exempts et que à ce ne devoient être contraints, mêmement que de ce, ou de cas semblables, ils disoient être en procès, dans la cour de parlement. Sur quoi il ait été traité et appointé entre les bourgeois et conseillers d'icelle ville, d'une part et les maîtres et frères du dit collége d'autre, c'est à savoir que, pour supporter aux dites affaires et nécessités de la dite ville, iceux arbalétriers, sans préjudice de leurs priviléges et procès, paieront pour icelui prêt la somme de six vingt-six livres tournois. Savoir faisons que aujourd'hui furent présents par devant nous Pierre Poolin, procureur général de la dite ville, d'une part, *Alain Blanchart, maître d'iceux arbalétriers*, pour lui, ses frères et compagnons, et Martin Mordant, procureur général d'iceux bourgeois, d'autre part, lesquels confessèrent avoir sur ce que dit est appointé en la manière qui ensuit, c'est assavoir que, eue considération que les ennemis anciens de

(1) Voy. le *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 538; IX, 595; XV, 59.

(2) Le titre de maire avait été supprimé en 1382. Les bourgeois n'avaient osé le rétablir; mais ils avaient reconstitué sous un autre nom la dignité de maire de Rouen.

Digitized by Google

ce royaume ont de présent assiégé la dite ville, pourquoi plusieurs grands besognes et affaires surviennent de jour en jour et afin d'esquiver aux inconvénients qui à l'occasion de ce pourroient advenir, confessèrent être d'accord de payer, par manière de prêt, la dite somme de six vingt-six livres, sans que ce face ou porte aucun préjudice pour le temps avenir ni aux dits bourgeois et habitants ni aux priviléges et procès d'iceux arbalétriers. » Il résulte de ce document authentique qu'Alain Blanchart était chef du corps le plus considéré de la milice rouennaise. C'est donc une erreur de l'appeler, comme l'ont fait quelques écrivains en s'appuyant sur Monstrelet, *capitaine du menu commun*, ou de la populace.

Ainsi, en résumant la première partie de l'histoire d'Alain Blanchart, on reconnaît que ce chef bourguignon eut les passions violentes et sanguinaires trop communes à cette époque. En admettant même avec Monstrelet qu'il ait été un de ceux qui excitèrent l'émeute de 1417 et qui assassinèrent le bailli Raoul de Gaucourt, il faut reconnaître qu'Alain Blanchart ne fit que suivre les exemples des chefs des deux factions rivales; Armagnacs et Bourguignons se baignaient dans le sang avec une féroce indifférence. Mais le crime même, que nous serions loin de chercher à justifier, reste problématique; Monstrelet et les chroniqueurs, dont on invoque l'autorité contre Alain Blanchart, vivaient loin des événements. Les lettres de rémission que nous avons citées ne font aucune mention de ce personnage. Enfin, et c'est là un témoignage qui nous paraît décisif, une chronique composée au commencement du quatorzième siècle par un chanoine de Rouen, ne cite pas parmi les meurtriers Alain Blanchart; et cependant elle fournit les renseignements les plus précis; elle fixe la date de l'émeute (23 juillet 1417), indique le lieu où le bailli demeurait près de l'hôpital du roi (aujourd'hui *rue de l'Hôpital*). Enfin, elle nomme le meurtrier Gillot le Clerc, qui fut arrêté et puni de mort. Un document aussi précis est bien préférable aux vagues renseignements de chroniqueurs étrangers. La critique la plus sévère doit reconnaître que cette partie de l'histoire de la ville de Rouen est obscure et problématique. Ce qui ne l'est pas, c'est l'héroïsme d'Alain Blanchart pendant le siége de Rouen et après la prise de cette ville par les Anglais.

Nous le prouverons dans un second article.

Th. Bouquet.

Digitized by Google

LIVRES

MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

FRANCE.

Les Sociétés savantes du Nord de la France.

La province académique dont le chef-lieu est à Douai comprend les cinq départements : de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, embrassant ainsi dans sa vaste circonscription toute la région septentrionale de la France. Les pays divers dont elle se compose, tout en conservant leur physionomie propre et leur vive originalité, présentent certains caractères communs, qui permettent de les considérer d'un même coup d'œil et de les soumettre à un même jugement : partout se rencontre une population active, forte, persévérante, qui sait allier à une louable ardeur pour les rudes travaux de l'industrie et les labeurs féconds de l'agriculture, un penchant pour l'étude des lettres, des sciences et des arts. Dans aucune des parties de l'Empire on ne porte plus loin le respect des traditions nationales et le culte des souvenirs. Ce sentiment honorable a déterminé la création de nombreuses sociétés savantes, et donne le secret de leur prospérité.

Nous n'avons pas la prétention de renfermer dans les limites d'un article le tableau complet et détaillé du mouvement intellectuel de l'Artois, de la Flandre et de la Picardie. Notre ambition sera satisfaite si nous réussissons à signaler à l'attention et à la faveur du public l'effort et le mérite d'hommes consciencieux et modestes, qu'anime uniquement le désir de bien faire, et qui, dans chaque cité, mettent

Digitized by Google

en commun leurs lumières, leur dévouement et leurs ressources, afin de veiller de concert à la pieuse conservation et à l'heureux emploi des richesses que la Providence leur a départies, ou des trésors que leur ont légués les ancêtres.

Nous devons cet aveu au lecteur qui consentirait à nous prendre pour guide, c'est qu'il ne fera avec nous, dans le ressort de notre Académie, qu'une promenade rapide, et qui sera moins scientifique que littéraire.

Département de l'Aisne.

Les intéressants articles dont M. E. de Barthélemy a commencé la publication dans *la Revue* rendent, dès le début, notre tâche tellement facile qu'ils semblent presque devoir la réduire à rien ; nous ne tenterons pas en effet de répéter, en l'abrégeant, ce que, avant nous, il a si bien su dire. Toutefois, dans un travail d'ensemble tel que le nôtre, chaque Société à le droit de revendiquer sa place et son rang. Nous ne traverserons donc pas le département de l'Aisne sans nous arrêter, ne fût-ce que pour quelques instants, à Soissons, à Laon, à Saint-Quentin.

I. Soissons. — La haute antiquité de la ville, le rôle considérable qu'elle a joué dans les premiers siècles de notre histoire, l'importance de son siége épiscopal, tout concourait à engager Soissons à recueillir les traditions et à interroger les monuments qui constituent en quelque sorte ses titres de noblesse. Ce n'est pourtant qu'en 1847 qu'une société savante s'est organisée dans son sein. En janvier 1850, la Société, qui avait pris déjà une assez grande extension, adoptait le titre définitif de Société archéologique, historique et scientifique ; par une mesure pleine de bon sens, elle circonscrivait scrupuleusement toutes ses recherches dans les limites du diocèse de Soissons.

Composée de trente-quatre membres titulaires, de cinq membres honoraires et de trente-huit membres correspondants, la Société a pris sa mission au sérieux, et, sous l'habile direction de son président, M. de la Prairie, elle poursuit avec succès l'accomplissement de son œuvre. En dix ans, elle a publié dix volumes ; le onzième, qui contient les Mémoires de 1857, est sur le point de paraître. En dehors de ses publications annuelles, elle a fait imprimer avec luxe un curieux manuscrit du treizième siècle, qui a pour titre : *Rituale seu Mandatum insignis Ecclesiæ Suessionensis.* Ces utiles travaux qui ont attiré sur elle le bienveillant intérêt de LL. EE. MM. les ministres d'État et de l'instruction publique, méritent d'être appréciés

Digitized by Google

par le conseil municipal, qui, sans doute, n'hésitera pas plus longtemps à lui prêter son précieux concours.

II. Laon. — Un homme que l'enseignement supérieur a compté parmi ses membres les plus éminents, et qu'un mal implacable a condamné tout récemment à un douloureux repos, M. Achille François, venait à peine d'être appelé à la direction de l'Académie départementale de l'Aisne, lorsque, en 1850, quelques amis des sciences et des lettres lui firent part de l'intention qu'ils avaient conçue de se réunir pour s'occuper en commun d'études qui leur étaient chères. Le nouveau Recteur applaudit à leur dessein et en favorisa de tout son pourvoir la prompte exécution. Fondée, le 30 décembre 1850, sous ses auspices et sous sa présidence, la Société académique de Laon s'empressait de soumettre ses statuts à M. le Ministre de l'instruction publique, qui les approuvait par une décision en date du 17 mars 1851.

La Société, présidée aujourd'hui par M. Du Change, se compose de douze membres honoraires, de vingt-trois membres titulaires et de trente membres correspondants. Elle ne compte que sept années d'existence, et elle a fait paraître six volumes ; elle prépare la publication du septième.

D'importantes ruines romaines, situées à sa portée dans la commune de Nizi-le-Comte, ont attiré d'abord toute son attention. Les fouilles qu'elle a dirigées sur ce point ont amené successivement la découverte des restes d'un théâtre antique, des vestiges d'une riche habitation, de fresques curieuses, et de débris de sculpture et de fragments de colonnes.

Pendant que MM. Rouit, Bretagne et Fleury se livraient à l'étude des monuments romains de Nizi-le-Comte, M. Piette recherchait dans le département les traces des anciennes voies romaines ; M. Vinchon écrivait sur le Vermandois des Mémoires excellents. Ces remarquables essais, et ceux de MM. Du Change, Malleville, Matton, etc., ont été examinés et jugés par M. E. de Barthélemy.

Les débuts de la jeune Société de Laon sont de nature à inspirer aux archéologues et aux historiens la plus légitime confiance dans son avenir.

III. Saint-Quentin. — C'est un membre de l'enseignement secondaire, M. Héré, qui a donné naissance à la Société académique de Saint-Quentin, dont la première réunion avait lieu, sans bruit et sans façon, chez lui, le 20 octobre 1825. Autorisée d'abord par une décision ministérielle, la Société était ensuite reconnue et constituée par une ordonnance royale du 15 août 1831, sous le titre de Société des

Digitized by Google

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE. Dès lors, l'administration municipale lui offrait un gîte dans la vieille abbaye de Fervaques, où siége auprès d'elle le tribunal de première instance.

La Société se compose de vingt membres titulaires; elle compte plus de deux cents correspondants; elle entretient d'actives communications avec cent cinquante Sociétés savantes de la France ou de l'étranger. Elle a publié dix-neuf volumes de Mémoires (le vingtième est sous presse), et quinze bulletins d'annales agricoles.

Sur l'invitation de M. Floirac, alors préfet de l'Aisne, elle s'est appliquée dès l'origine à donner à l'agriculture des encouragements efficaces, offrant aux cultivateurs une instruction pratique, qui ne tarda pas à produire d'heureux résultats.

De toutes les Sociétés elle est la première qui ait distribué des livrets de caisse d'épargne aux agents de l'agriculture, pour reconnaître leurs bons et loyaux services.

Elle a ouvert des concours annuels d'horticulture destinés à propager les meilleures espèces de fruits et de légumes.

Enfin, elle décerne des prix de mise en apprentissage, fondés en faveur des élèves des écoles communales, qui se font remarquer par leur aptitude et par leur bonne conduite.

Cependant la Société de Saint-Quentin ne néglige ni l'histoire ni les arts. Elle s'est proposée d'étudier spécialement les origines et les antiquités du pays, sa constitution politique, civile, administrative, religieuse, judiciaire. Entre beaucoup d'autres articles intéressants et instructifs nous devons surtout signaler les Mémoires de M. Gomart *sur l'armorial*, *sur la maîtrise de Saint-Quentin*, sur plusieurs épisodes de l'histoire de la cité.

Les stations romaines des environs et l'ancien camp de Vermand ont été l'objet de patientes explorations. En ce moment même des fouilles sont entreprises à Montescourt-Lizerolles, et elles ont déjà mis à découvert plusieurs tombeaux, qui paraissent remonter au second siècle de l'ère chrétienne.

Les premiers éléments d'un musée ont été réunis et ont formé le fonds du musée créé par la ville, il y a peu d'années.

Tous les ans un concours littéraire est ouvert; telles sont les questions proposées pour 1858 :

1° Exposer les avantages et les inconvénients de la centralisation scientifique, artistique et littéraire;

2° Composer une notice historique sur l'industrie et le commerce de Saint-Quentin.

Lorsque, en 1850, l'Empereur s'arrêta à Saint-Quentin, la Société,

Digitized by Google

qui pouvait se prévaloir des éminents services qu'elle avait rendus pour revendiquer quelques distinctions en faveur de ses membres, fit abnégation d'elle-même; elle sollicita et obtint l'étoile de la légion d'honneur pour un brave garçon de labour, qui avait fait preuve d'un admirable dévouement.

M. Héré se retrouve aujourd'hui à la tête de la Société qu'il a fondée. En se reportant au point de départ, et en mesurant la distance qu'il a franchie, il doit avoir quelque peine à se défendre d'un légitime sentiment d'orgueil; lui et ses amis de 1825 peuvent se rendre ce témoignage qu'ils ont bien mérité de leur ville et de leur pays.

Département des Ardennes.

En quittant Saint-Quentin nous serions tout disposé à nous diriger vers l'est, et nous ferions volontiers une excursion dans les Ardennes; mais, quant à présent, ce petit voyage n'aurait pas d'objet, attendu que de ce côté nous risquerions de ne rencontrer aucune Société savante. Force nous est d'en prendre notre parti, et de tourner immédiatement nos pas vers la Flandre.

Département du Nord.

Notre itinéraire est tout tracé, et nos stations marquées d'avance à Avesnes, à Valenciennes, à Cambrai, à Douai, à Lille, à Dunkerque.

I. Avesnes. — Instituée par un arrêté du préfet du Nord, en date du 13 août 1831, la Société archéologique se propose de contribuer à la découverte et à la conservation des monuments qui intéressent l'histoire du Hainaut et de l'arrondissement d'Avesnes. Le zèle et les lumières ne lui font pas défaut; Bavai, l'antique capitale des Nerviens, qui se trouve pour ainsi dire dans son domaine scientifique, suffirait à fournir une ample matière à ses recherches; mais elle est sans cesse arrêtée par le peu de ressources dont elle dispose, pourtant elle ne perd pas courage, et, en ce moment, elle s'occupe de réunir les matériaux d'un volume, où figurera avec honneur une notice intéressante sur *le chapitre de l'église de Saint-Nicolas d'Avesnes.*

II. Valenciennes. — En 1831 (1), la Société d'agriculture,

(1) En 1763 et en 1809, deux tentatives avaient été faites pour organiser à Valenciennes une société savante; toutes deux avaient eu peu de succès.

La Société actuelle se compose de trente-six membres titulaires, de soixante membres correspondants. Le nombre des membres honoraires et des associés est indéterminé.

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS s'est constituée à la voix et sur l'initiative d'un modeste régent de septième, M. l'abbé Francière, qui était enlevé presque aussitôt par une mort prématurée. Elle ne tarda pas à rendre des services signalés à l'industrie, aux arts et à l'agriculture. On peut juger de son activité par le nombre de ses publications : elle a fait imprimer neuf volumes de Mémoires. En 1834, deux de ses membres les plus distingués, deux frères, MM. Edouard et Numa Grar, se sont mis à la tête d'un journal de l'agriculture et de l'industrie, *la Flandre agricole et manufacturière*, qu'ils ont placé sous les auspices de la Société. La collection de ce bulletin périodique forme trois volumes, et ne s'étend pas, que nous sachions, au delà de 1838. Depuis 1849, la *Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord* paraît régulièrement sous le patronage de la Société de Valenciennes.

En parcourant ces divers recueils, il est aisé de se convaincre qu'ils sont presque exclusivement consacrés aux applications de la science économique.

La Société ne s'en tient pas aux préceptes ; elle agit en même temps qu'elle enseigne. Des expositions d'horticulture, de nombreux concours de labourage, des primes affectées aux éleveurs des plus beaux bestiaux, aux fabricants d'instruments aratoires perfectionnés, des prix de moralité décernés aux ouvriers et aux domestiques de ferme, témoignent de la haute influence qu'elle exerce, dans son arrondissement, sur les développements de l'agriculture. La persévérance et le succès de ses efforts ont valu à Valenciennes, en 1852, l'honneur d'être désigné comme le théâtre du congrès des agriculteurs, de l'exposition et du concours. Il faut lire dans la seconde partie du neuvième volume des Mémoires les détails de ces solennités agricoles.

En 1835, quatre ans après sa fondation, la Société créait une caisse d'épargne ; elle ouvrait, à Valenciennes, la première salle d'asile ; un peu plus tard, elle encourageait l'établissement de caisses de secours mutuels.

A la demande de l'administration municipale, elle se chargeait de la direction du musée d'histoire naturelle de la ville.

En quelques années, elle parvenait à former une bibliothèque de plus de deux mille volumes, qui est à la disposition de ses membres.

De tout ce qui précède, on serait tenté d'induire que la Société consacre tous ses loisirs à l'agriculture et à l'industrie. Elle protesterait contre ce jugement trop absolu.

Elle a organisé, à plusieurs reprises, des expositions des arts.

Digitized by Google

Elle prête volontiers l'oreille aux accents de la poésie, soit qu'elle accueille avec faveur les *fables* de M. Théodore Lorin, soit qu'elle écoute et qu'elle adopte la *traduction poétique* de la *Mérope de Maffei*, que M. Mangeart lui dédie.

Enfin elle ne néglige pas l'étude de l'histoire : le sixième volume de ses Mémoires n'est-il pas rempli tout entier par *la topographie historique et médicale de Valenciennes*, œuvre estimable de M. le docteur Abel Stiévenart ? Ne trouvons-nous pas dans le sixième volume de la Revue agricole une étude de M. Leglay *sur les archives de Saint-Amand* ?

L'honorable président actuel, M. Grar, paraît animé du désir d'imprimer une plus grande impulsion aux recherches historiques ; il se rappelle que sa ville a préludé, dès l'époque des Mérovingiens et de Charlemagne, au rôle qu'elle était destinée à jouer plus tard sous la domination des comtes de Hainaut, dont la cour était réputée au moyen âge pour son éclat et sa politesse. Si M. Grar persévère dans sa louable intention, nous croyons être assuré que l'approbation et et le concours du Gouvernement ne lui manqueront pas.

III. Cambrai. — La Société d'émulation date du 16 octobre 1804 ; elle compte aujourd'hui vingt-sept membres titulaires ; le nombre de ses membres honoraires et de ses correspondants est illimité. Son objet est de s'opposer au mouvement excessif de centralisation, qui tend à placer à Paris l'unique foyer des sciences et des lettres, en condamnant impérieusement les provinces au silence et à l'obscurité. Elle proteste contre le silence, en élevant la voix ; contre les ténèbres, en essayant de faire la lumière ; sa protestation, toujours habile et loyale, souvent éloquente, se trouve consignée dans les vingt-cinq volumes de ses Mémoires.

Les travaux de M. Tordeux, les analyses chimiques de M. Feneulle attestent que la Société n'est pas restée étrangère aux progrès des sciences physiques et naturelles.

La section des beaux-arts ne s'est pas renfermée dans l'inaction. Elle s'efforce de fonder en ce moment une association musicale, dont la direction serait confiée à l'un de ses membres, M. de Try, maître de chapelle de la cathédrale ; elle espère obtenir du zèle éclairé du chef de l'administration municipale l'ouverture prochaine d'un musée, où elle a d'avance marqué la place des statues des plus célèbres enfants de la cité : Enguerrand Monstrelet ; le chroniqueur Batiste de Cantaing, inventeur de la batiste de Cambrai ; La Hérauguière, fameux capitaine du seizième siècle ; Pierre de Francqueville, sculpteur de Henri IV, les frères Marsy, statuaires de Louis XIV.

Digitized by Google

Les concours de philosophie morale et de poésie, ouverts par la Société, lui ont permis de couronner des compositions remarquables, parmi lesquelles nous signalerons : le *Mémoire sur l'usage et l'abus du ridicule*, de notre ancien collègue de la Faculté de Dijon, le savant M. Tissot, de Marsannay-la-Côte; les *Odes à Lamennais et à Lamartine*, de M. Moury, de Clermont-Ferrand, et surtout la pièce de vers si simple et si touchante de M. Charles Lafont, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, et consacrée à célébrer l'héroïque *charité de la comtesse Mathilde.*

C'est principalement aux études historiques que la Société d'émulation a rendu et rend encore d'éminents services.

Elle se propose de réunir ses forces pour donner au public une histoire complète et détaillée de Cambrai et du Cambrésis. En attendant l'exécution de ce plan qui lui fait tant d'honneur, que d'éléments précieux ne découvre-t-on pas dans la collection de ses Mémoires ?

Tantôt c'est M. Arthur Dinaux, l'auteur de l'*Histoire des Trouvères du Nord*, le directeur des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, qui écrit pour elle un article considérable sur *la bibliographie cambrésienne*, et, bientôt après, une *notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly.*

Tantôt c'est M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai, qui envoie à l'un de ses concours son livre sur l'*affranchissement des communes dans le Nord de la France*, œuvre capitale, qui complète, en la modifiant, les recherches d'Augustin Thierry sur cette importante matière ;

Tantôt c'est M. de Coussemaker, qui lui adresse une *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord.*

Tantôt c'est le respectable et savant M. Leglay, qui, en souvenir de la part active qu'il a prise autrefois à ses recherches, entretient avec elle de fréquentes communications, et, comme dernier présent, lui fait le gracieux hommage de *quinze lettres inédites de Fénelon.*

Nous ne saurions passer sous silence les *Biographies cambrésiennes* de M. Lefebvre, ni les notices de M. Bruyelle *sur le Cateau-Cambresis*, *sur la ville de Bapaume*, *sur l'ancienne ville de Crèvecœur et l'abbaye de Vaucelles.*

Nous voudrions aussi mentionner le Mémoire de M. Wilbert *sur le gouvernement des provinces et sur l'organisation des municipalités romaines*, et son rapport *sur l'histoire, l'état de conservation et le caractère des anciens monuments de l'arrondissement de Cam-*

Digitized by Google

brai; un scrupule nous arrête; nous croyons savoir que M. Wilbert, qui préside aujourd'hui la Société d'émulation, ne se soucie, ni pour ses collègues ni pour lui-même, de ces mentions sommaires, qui souvent n'ont d'autre caractère que celui d'un éloge banal. Nous partageons son sentiment. Les travaux de la Société qu'il dirige ont assez de valeur pour qu'on prenne la peine de les lire et le soin de les discuter. Des juges plus compétents que nous tiendront sans doute à honneur de remplir cette tâche; à leur défaut, peut-être oserions-nous l'entreprendre.

IV. Douai.

I. Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — De la fusion de la Société d'agriculture, fondée le 19 avril 1799, avec la Société libre des amateurs des sciences et des arts, fondée le 12 février 1800, s'est formée, le 22 mars 1805, la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. En 1823, elle fut reconstituée sur de nouvelles bases, et c'est de cette époque que date sa prospérité.

Elle se compose aujourd'hui de trente-six membres titulaires. Ses membres honoraires (outre ceux qui le sont de droit, en vertu de leurs fonctions) et ses membres correspondants sont en nombre illimité.

Depuis 1826 jusqu'en 1850, la Société a publié une première série de Mémoires comprenant treize volumes; en 1851, elle a commencé une seconde série, dont les quatre premiers volumes ont paru.

En outre, depuis 1849, elle fait imprimer, sous le titre de *Bulletin agricole,* le compte rendu des travaux accomplis par sa commission d'agriculture et par le comice agricole qu'elle s'est attaché; la rédaction du bulletin est confiée à M. Vasse, professeur de physique au lycée impérial.

Là ne s'arrête pas sa sollicitude pour les intérêts de l'agriculture. Elle décerne des médailles aux auteurs des meilleurs Mémoires sur l'économie publique et sur l'économie rurale;

Elle a créé un jardin botanique, de vastes serres-chaudes, des pépinières d'arbres fruitiers pour la propagation des meilleures espèces de fruits. Elle a ouvert des concours de labourage, récompensé les services domestiques, favorisé l'amélioration des races de bestiaux, encouragé les essais de drainage, organisé des expositions d'horticulture.

Placée au centre des riches et fertiles plaines de la Flandre, la Société, par sa situation même, est amenée à penser, avec Sully, que l'agriculture est la poule aux œufs d'or; mais sa légitime prédilection

Digitized by Google

pour les questions agricoles ne lui a pas fait oublier que son siége est à Douai, c'est-à-dire dans la capitale littéraire du département du Nord.

Beaux-arts et belles-lettres. Sans interroger les volumes de la première série, et en nous arrêtant aux publications les plus récentes, nous signalerons *une Notice biographique sur Pierre Lecomte*, fondateur de l'Académie de musique de Douai, par M. Nutly (1); un travail descriptif *sur le Musée de Douai*, par M. le conseiller Cahier, secrétaire général; *un Essai sur la peinture religieuse et sur l'art flamand*, par M. Asselin; enfin *les Fables et les poésies fugitives* de M. Derbigny.

Histoire. Grâce à ses concours, la Société a vu ses annales s'enrichir d'excellents Mémoires, tels que : *les Notes historiques sur les hôpitaux de la ville de Douai*, et la *Notice historique sur la famille des seigneurs de Lallaing*, par M. Brassart; et, tout récemment, *le précis historique sur la maison de Harnes*, par M. Demarquette.

Quant aux travaux de ses membres, comment ne pas citer, entre tous les autres :

Deux Mémoires de M. Leglay, l'un *sur les Archives de l'abbaye de Marchiennes*, l'autre *sur les Archives du chapitre de Saint-Amé;*

Des Remarques sur le patois, remarques qui ont servi de base à un ouvrage plus considérable, enrichi *d'un Vocabulaire français inédit du quatorzième siècle*, publié par le spirituel auteur de *l'Histoire de l'abbaye d'Anchin*, M. le docteur Escalier, dont la Société déplore la perte récente ;

Enfin un *Essai sur l'histoire des institutions dans le Nord de la France, pendant l'ère celtique*, et des *Essais sur l'histoire des communes du Nord*, par M. Tailliar, dont l'érudition est si vaste et si sûre. La Société, fière à bon droit de posséder dans son sein un savant aussi recommandable, a voulu lui donner un témoignage de sa respectueuse reconnaissance en faisant imprimer à ses frais, il y a quelques années, le beau travail qu'il a composé sous le titre de *Recueil d'actes du douzième et du treizième siècles en langue romane-wallonne du Nord de la France*, précédé d'une *Introduction* que devront lire tous ceux qui aspirent à bien connaître les institutions religieuses, féodales et communales de notre pays, pendant le moyen âge ?

(1) Nous ne saurions parler d'études sur la musique, sans mentionner le beau travail de M. Coussemaker sur *Hucbald, moine de Saint-Amand*, inséré dans le VIIIe volume de la première série.

Digitized by Google

M. Tailliar, quoique, grâce à Dieu, son âge ne justifie pas son titre, est le doyen de la Cour impériale. Nous remarquons qu'auprès de lui les présidents et conseillers de la Cour viennent en grand nombre prendre place parmi nous, au sein de la Société d'agriculture, sciences et arts, où leur présence nous fait songer involontairement à ces magistrats de nos vieux parlements, dont ils se montrent les dignes héritiers, et qui, comme eux, consacraient au culte des lettres tous les loisirs que leur laissaient leurs graves fonctions judiciaires.

Sous la direction bienveillante et ferme de son président, M. Martin, officier supérieur d'artillerie du plus rare mérite, la Société se trouve aujourd'hui dans une situation excellente.

Nous ne consentons pas à la quitter sans exprimer à son secrétaire général, M. le conseiller Cahier, notre vive gratitude pour le concours qu'il a bien voulu nous prêter dans nos laborieuses recherches, et sans signaler les richesses que renferme la bibliothèque, richesses que l'archiviste, M. Brassart, a l'art de faire valoir au double, en les disposant dans l'ordre le plus parfait.

II. Société de médecine, chirurgie et pharmacie. — Nous ne savons trop jusqu'à quel point il est permis à un profane de pénétrer dans les conseils de la docte Faculté. Nous nous arrêterons sur le seuil, tout juste autant de temps qu'il nous en faudra pour constater que cette utile Société, depuis sa fondation, en 1804, n'a cessé, d'après son programme, de travailler efficacement à soulager les maux de l'humanité, donnant aux indigents des consultations gratuites, veillant à la conservation du vaccin, s'éclairant par des communications réciproques et fréquentes, usant enfin de ses modiques ressources pour ouvrir des concours. N'a-t-elle pas lieu de s'honorer d'avoir couronné le Mémoire de M. Nepple, de Lyon, *sur les causes, le siége et le traitement des fièvres intermittentes*, quand elle constate que ce Mémoire a servi de base à l'ouvrage fort estimé que l'auteur a publié plus tard sur la même matière ?

III. Société des amis des arts. — A vrai dire, il ne s'agit pas ici d'une Société savante, mais plutôt d'une simple association, dont l'objet est d'encourager les arts du dessin.

Au mois de décembre 1781 s'ouvrit à Douai la première exposition des arts; d'autres succédèrent, à des intervalles irréguliers, jusqu'à l'époque de la Terreur.

En 1802, les expositions furent reprises, et, à dater de cette époque, elles eurent lieu avec une sorte de régularité jusqu'en 1852.

Digitized by Google

Depuis lors, les grands travaux entrepris à l'hôtel-de-ville forcèrent l'administration municipale d'en interrompre le cours.

Or, en 1821, un des commissaires, M. Duthillœul, avait eu la pensée de créer à Douai une Société des amis des arts. Cette proposition, accueillie favorablement par le maire, M. Becquet de Mégille, approuvée par l'autorité supérieure, avait été promptement mise à exécution. Le conseil municipal, en votant une somme de quinze cents francs, donnait le signal; de toutes parts, les souscriptions affluaient.

Avec ces premières ressources, la Société se vit en mesure de faire un choix parmi les tableaux exposés; ses achats s'élevèrent jusqu'à concurrence de la somme de huit mille francs. Les ouvrages acquis par elle furent distribués par la voie du sort entre les souscripteurs

Cet heureux essai engagea l'association à persévérer; elle continua donc d'exister, sous la présidence du maire de la ville. De 1821 à 1852, elle a reçu des souscripteurs plus de quatre-vingt mille francs, qu'elle a employés à l'acquisition de tableaux, de dessins ou d'objets d'arts. L'exemple qu'elle a donné a bientôt été imité dans les principales villes de France.

V. Lille.

I. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts. — Nous ne rechercherons pas par suite de quelles transformations, du *Collége des Philalèthes*, créé en 1785, par Valentino, professeur de chimie, est sortie la Société actuelle, dont la fondation ne remonte qu'à l'année 1803. Elle se compose aujourd'hui de cinquante membres, et a pour objet essentiel l'étude des sciences et de l'agriculture. En parcourant les trente-sept volumes de Mémoires qu'elle a publiés, nous avons eu le sentiment profond de notre incompétence. Sans doute çà et là nous avons retrouvé la trace de la présence de M. Leglay; le dix-septième volume, par exemple, est presque entièrement rempli par le Mémoire de ce vénérable érudit *sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques privées du département du Nord*. Mais ce n'est qu'une exception.

Une plume plus autorisée que la nôtre appréciera les services que la Société impériale de Lille a rendus aux sciences naturelles et économiques. Quant à nous, nous ne pouvons que reconnaître humblement et ses mérites et notre indignité.

II. Société centrale de médecine du département du Nord. — Fondée en 1842, cette association se propose de développer chez ses membres l'amour des sérieuses études, de poursuivre le charlata-

Digitized by Google

nisme et de travailler au progrès des sciences médicales. Abonnée à de nombreux journaux de médecine ou de sciences, elle acquiert en outre les ouvrages spéciaux que leur prix élevé interdit aux praticiens isolés; enfin, elle publie un bulletin trimestriel sous le titre de *Bulletin médical du Nord de la France.*

III. Commission historique du département du Nord. — Cette commission, instituée le 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et des édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent se rapporter aux diverses branches de l'archéologie nationale. Elle a publié déjà quatre volumes, qui renferment des articles tous écrits et signés par les hommes les plus compétents.

Nous avons remarqué :

Dans le premier volume, une *Notice*, en deux parties, *sur l'église de Saint-Maurice, à Lille*, par M. Victor Derode; un article de M. Leglay *sur l'arsin et l'abattis des maisons dans le Nord*, étrange coutume, qui autorisait les communes à brûler ou à abattre solennellement et avec grand déploiement de forces les maisons des particuliers qui avaient fait quelque tort à un de leurs membres; *une notice* de M. de Contencin, *sur l'ancienne porte de Saint-Pierre de Lille;*

Dans le second volume, une lettre de M. de Coussemaker *sur l'ancienne abbaye de Bourbourg, et sur quelques églises de l'arrondissement de Dunkerque;* un article de M. V. Derode *sur les léproseries ou maladreries;*

Dans le quatrième volume, un *Mémoire* de M. Leglay *sur les archives des églises et maisons religieuses du Cambrésis*, et *un Dictionnaire du patois de Lille*, par M. Legrand.

IV. Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts. — L'association a été fondée en 1836; elle se compose d'environ trois cents membres; elle ne publie pas de Mémoires. Quant à son objet, tels sont, à cet égard, les renseignements que nous fait transmettre M. Leglay, son respectable président :

Cette institution n'est pas une Société savante et ne peut prétendre à le devenir. Il ne s'agit que d'une réunion formée, il y a vingt-deux ans, et dûment autorisée, qui n'a d'autre ambition que d'entretenir chez les jeunes gens le goût moral des lettres et des arts. Un local convenable reçoit tous les jours les membres de l'association, qui y trouvent un cabinet de lecture approprié à la destination de l'œuvre et une salle affectée à une exposition permanente de tableaux et autres objets d'art. Pendant l'hiver, les familles de tous les membres sont conviées à des séances hebdomadaires, où on fait des lectures, et où l'on excute des morceaux de musique.

Digitized by Google

Assurément c'est à merveille; nous approuvons l'institution, et nous applaudissons aux nobles motifs qui ont inspiré les fondateurs; ce n'est toutefois qu'à la condition expresse que les hommes expérimentés, qui ont voulu créer un public à la jeunesse et multiplier pour elle les occasions de se produire, réserveront exclusivement pour le talent sérieux et modeste leurs récompenses et leurs éloges, et n'auront jamais de lâches complaisances pour la médiocrité qui s'agite et qui s'impose.

VI. Dunkerque.

I. La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, se constitue en 1851, à la voix de M. Victor Derode, qui en est aujourd'hui le secrétaire perpétuel. A peine créée, elle déploie la plus heureuse activité, ouvrant des concours, proposant des médailles, organisant en 1853 l'exposition dunkerquoise, fondant un musée historique, travaillant à l'établissement d'un musée naval, créant une bibliothèque dont elle ouvre les portes au public.

Après sept années d'existence, elle compte trente-six membres titulaires, treize membres associés libres, cent soixante-huit membres correspondants et honoraires; elle a fait paraître cinq volumes de Mémoires. Quant au mérite de ses collaborateurs, il suffit de nommer M. Leglay, M. de Coussemaker, M. Victor Derode, auteur d'une *Histoire de Lille* fort estimée, MM. de Bertrand, Carlier, Bergerot, qui ont publié des documents pleins d'intérêt sur l'histoire du nord de la France.

Par son ardent désir de bien faire, par les services qu'elle a déjà rendus, la Société s'est acquis des titres incontestables à la reconnaissance de ses compatriotes et à la haute bienveillance du Gouvernement.

II. Le Comité flamand de France date d'hier; nous trouvons son acte de naissance à Dunkerque, le 10 avril 1853. Son objet est d'étudier la littérature flamande, de rechercher et de conserver les documents historiques et littéraires écrits en langue flamande, qui peuvent se rencontrer encore dans le nord de la France. Il compte quarante-quatre membres titulaires, vingt-neuf associés, trente-neuf membres honoraires et trente-six correspondants. Déjà il a publié trois volumes d'annales; parmi les articles qu'ils renferment et qui pour la plupart sont instructifs et curieux, ceux qui nous ont le plus frappé sont : *les Noëls dramatiques*, par M. l'abbé Caruel; *les Dévotions populaires chez les Flamands de France*, par M. de Bertrand; *les Armoiries des anciennes institutions, religieuses, féodales et civiles*

Digitized by Google

des Flamands de France, Ypres et Saint-Dizier, par M. Cahier; *de la Pénalité chez les Flamands de France*, par M. V. Derode; *de l'Origine et de l'orthographe des noms de famille chez les Flamands de France*, par M. L. de Baecker; *de la délimitation du flamand et du français dans le Nord*, et *les Chants historiques*, par M. de Coussemaker.

En dehors des *Annales*, les *Chants populaires des Flamands de France*, par M. de Coussemaker, et *les Jeux de l'Enfance*, par M. l'abbé Bloeme, ont paru sous les auspices du comité.

Nous ne sachions pas de Société qui se montre plus fidèle à l'esprit et à la lettre de son programme, dont le plan soit plus nettement tracé et le but mieux défini.

Abel Desjardins.

(*La fin au prochain numéro.*)

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, pour l'année 1858. 1 vol. in-8° de VIII-500 pages.

Ce recueil s'ouvre par trois études scientifiques de MM. Ch. Girault et Isidore Pierre, que nous avons toute raison de croire dignes des noms dont elles sont signées, mais qu'il ne nous appartient ni d'analyser ni de juger. Avec la page 75 commence la section littéraire du volume que nous avons à examiner.

M. Emmanuel Chauvet, professeur de logique au lycée impérial de Caen, nous présente d'abord son important *Mémoire sur le traité de Galien intitulé : Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps.* Après nous avoir fait remarquer que la science des rapports du physique et du moral dans l'homme, qu'on regarde trop souvent comme d'invention toute récente, était déjà cultivée chez les anciens, mais que depuis deux mille ans elle est restée à peu près stationnaire, le professeur aborde le document le plus considérable que l'antiquité nous a légué sur cette matière, le livre dont nous venons de rappeler le titre. Une analyse aussi vive que lucide nous fait bien connaître et bien comprendre le matérialisme fataliste du savant médecin qui ne voit dans l'âme que le *tempérament* même du corps et dans nos vices ou nos vertus que des effets nécessaires de notre constitution physique : thèse malheureuse que M. Chauvet ruine de fond en comble, en lui opposant, par une argumentation irrésistible, d'une part, la distinction fondamentale de la force active et de la matière

Digitized by Google

inerte ; d'une autre part, la liberté morale et toutes ses conséquences.

De ce morceau de haute philosophie nous passons à une *Note sur un médecin-astrologue coutançais du seizième siècle*, Jean Brohon, dont Du Verdier nous avait déjà révélé l'existence. On savait que le docteur avait écrit la *Description d'une merveilleuse et prodigieuse comète et apparition effroyable d'hommes armés et combattant en l'air sur l'horizon de Constantin en Normandie et autres lieux circonvoisins ;* plus un *Traité présagique des comètes et autres impressions de la nature du feu*, le tout imprimé à Paris en 1568 ; M. Léopold Delisle, dont nous n'avons pas besoin de rappeler les titres pour relever la valeur de la communication qu'il a bien voulu faire à l'Académie de Caen, a découvert, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (fonds de Gaignières, n° 673), cinq autres pièces de ce même Jean Brohon ; deux en prose : une *Description de l'origine, fondation, érection, singularités et façon de vivre de Coustances en Normandie* et une *Déclamation en forme de réception ou harengue congratulatoire à la majesté du roy très-chrétien Charles IX* (à son passage par Coutances en 1563) ; et trois en vers : un *Rondeau de la tour pacifique et inexpugnable ;* une *Ballade de la vertu et merveilleux effectz du Mithridate vray antidote et contrepoison incomparable ;* enfin, une épigramme latine dont le sujet a été emprunté à Appien.

Nous visitons ensuite, avec M. Jules Cauvet, professeur à la Faculté de Droit de Caen, *une ville artistique allemande*, c'est-à-dire Munich, que le roi Louis a ornée, comme on le sait, d'un nombre considérable de monuments, les uns créés par ses soins et nés en quelque sorte de son souffle ; les autres achetés et transportés à grands frais dans la capitale de la Bavière de tous les points de l'Europe. Nous ne pouvons suivre M. Cauvet ni à la Walhala, ni dans la glyptothèque et la pinacothèque ; mais nous engageons vivement nos lecteurs à l'y accompagner ; ils le remercieront, comme nous le faisons nous-même, de leur avoir communiqué, sur les chefs-d'œuvre de Cornelius, de Schnorr, de Torwaldsen, ses impressions et ses jugements qui témoignent d'un goût délicat et d'un amour éclairé pour les arts.

Nous voici maintenant dans l'ancienne Rome. Le travail qui nous y conduit est, hélas ! une œuvre posthume ; son auteur, M. de Gournay, vient de mourir à Saint-Lo, où il résidait comme inspecteur pour la Manche de l'Académie universitaire de Caen. Nous assistons, grâce aux patientes recherches de l'écrivain, à la naissance et aux progrès des *jeux scéniques* dans la Ville éternelle : ce sont, au début, des chœurs de danse et de chant avec gestes ; puis, la satire, soutenue

Digitized by Google

des sons de la flûte et succédant à l'impromptu fescennin, c'est-à-dire la comédie à son berceau; l'atellane ensuite, qui s'improvise à l'origine et qui, travaillée plus tard avec soin, devient une pièce régulière; Névius le premier écrivit des poëmes de ce genre; après lui, Pomponius, Novius et Memmius en avaient composé un grand nombre dont on nous donne ici quelques fragments, lesquels, il faut bien en convenir, ne présentent qu'un intérêt médiocre. Cette notice aurait peut-être demandé un peu plus de développement; nous eussions souhaité surtout qu'on y appuyât sur des témoignages positifs certains détails qui tombent, on ne sait d'où; celui-ci, par exemple, que « Tarquin l'ancien, dînant un jour dans le cirque, y donna aux chars le signal de la course en jetant en l'air sa serviette. » — Plus loin, nous trouvons quelques pages sur *la Ménippée latine*, dues à la même plume. La Ménippée était, comme nous l'apprend Cicéron, un écrit mêlé de prose et de vers, de latin et de grec, dans lequel Varron, qui n'avait pas moins de quatre-vingts ans lorsqu'il le rédigea, passait en revue, avec une grande liberté, sans toutefois y articuler aucun nom propre, l'état politique, littéraire et moral de son temps. Nous regrettons avec M. de Gournay que cette satire ne nous soit pas restée; les courts passages, qui en sont ici reproduits, et dont la traduction n'est pas toujours irréprochable, méritent, en tout état de cause, un bienveillant accueil.

L'intéressante biographie d'un poëte latin du dix-septième siècle, *Antoine Halley*, est encore un opuscule que son auteur n'a pas eu le plaisir de voir paraître. M. Victor-Evremont Pillet, professeur de rhétorique au collége de Bayeux, était enlevé à sa chaire, au moment où son travail s'imprimait, par une attaque d'apoplexie foudroyante, à peine âgé de cinquante deux ans. M. Pillet fait bien ressortir, dans sa notice, les mérites du versificateur caennais, et ce qui le distingue surtout, sa diction correcte, élégante, harmonieuse; il avoue cependant que l'inspiration et l'enthousiasme lui manquent; il ne craint même pas, sous un autre point de vue, de le reprendre pour les flatteries qu'il prodigue aux grands et qui compromettent singulièrement en lui la dignité du poëte.

Ce n'est pas seulement de Bayeux, de Saint-Lô, de Caen et de Paris que sont datées les productions dont s'est enrichi le volume que nous analysons; en voici une, et ce n'est pas la moins remarquable, qui a été écrite, en mai et juin 1857, sous le beau ciel des îles ioniennes. Un ancien élève de l'école d'Athènes, aujourd'hui professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen, M. Gandar, a étudié avec amour, en les éclairant l'un par l'autre, *Homère et la*

Digitized by Google

Grèce contemporaine. Il suit pas à pas le chantre d'Achille et d'Ulysse, et il demande « aux lieux qu'il a décrits, à Troie, à Ithaque, à la Grèce entière; à la nature dont il nous a laissé la peinture et qui lui inspire ses fictions; aux ruines de Mycènes; au peuple, ruine vivante qui s'est redressée sous nos yeux, ce commentaire qu'Eustache, que Wolf, que Voss, que toutes les arguties et toute la solide science de l'école ne nous avaient pas donné. » Il résulte de ce travail considérable, que le principal caractère de l'art dans Homère, c'est la sincérité; que pour lui la poésie est une peinture, et que comme il n'a voulu que reproduire ou imiter ce qui est, tout ce qu'il rappelle et même ce qu'il imagine appartient en propre à son pays à son temps. M. Gandar serait d'ailleurs disposé à faire naître, comme M. Ampère, sur le golfe de Smyrne, « sous ce doux ciel voilé parfois de vapeurs transparentes, » le poëte qui « entr'ouvrit aux yeux des hommes les nuages dont les prêtres de Thrace avaient enveloppé l'invisible Olympe. » Il n'hésite pas non plus sur son unité et son individualité, que lui attestent et lui garantissent des œuvres évidemment sorties, à son sens, d'une seule et même main. Quoi qu'il en soit de ces obscurs problèmes et de quelques autres, comme par exemple de l'emplacement précis d'Ilion, sur lesquels la lumière ne s'est pas encore faite et probablement ne se fera jamais, nous n'en avons pas moins lu avec intérêt, ainsi que tout le reste, les judicieuses observations dont M. Gandar soutient les opinions qu'il embrasse. En somme, ce remarquable morceau de critique littéraire, auquel nous ne demanderions qu'un peu plus de variété et de souplesse dans le style, serait, à notre avis, une excellente préface pour une traduction d'Homère, que M. Gandar semble nous promettre, et que nul mieux que lui ne pourrait nous donner.

Chargé par le Gouvernement d'explorer, de 1843 à 1846, quelques contrées de l'Orient, M. Lottin de Laval, a recueilli, pendant ce long séjour dans les régions occupées par les nations les plus célèbres de l'antiquité, une foule de documents précieux pour leur géographie et leur histoire politique, morale et surtout artistique. Tout le monde connaît les riches collections de bas-reliefs, d'inscriptions, dont le savant voyageur, par un procédé qui lui est propre et auquel on a donné son nom, a enrichi le Louvre. M. Lottin de Laval a bien voulu détacher d'un journal de son *Voyage dans la Haute-Arménie* un fragment qu'il vint lire à l'Académie le 27 novembre 1857 et que l'Académie se félicite de pouvoir livrer au public. C'est à Erzeroum, qu'il faudrait écrire Arz-Roum (*forteresse des Romains*), que nous faisons une première halte : sa population qu'on a portée à 70,000 et

Digitized by Google

même à 100,000 âmes, est tout au plus de 50,000 : grand centre commercial, elle sert de trait-d'union entre Constantinople et la Perse; dans ses entrepôts viennent s'entasser les produits du Kurdistan, de la Perse occidentale, de la Géorgie, de la Mésopotamie, de la Syrie, de toute l'Europe et même du nouveau monde; les Russes, les Persans, les Anglais y entretiennent des agents politiques et commerciaux; nous y avons un consul depuis une quinzaine d'années; il est à regretter que notre commerce n'y soit pas spécialement représenté. D'Erzeroum, place à peu près nulle pour l'archéologue, nous nous dirigeons vers Hassan-Kaleh, l'ancienne Théodosiopolis; Maltebrun lui donne bien gratuitement 25 à 30,000 habitants; M. Lottin lui en accorderait à peine 4 à 5,000; il n'y a guère compté que 300 maisons; c'est une ville pauvre et sans commerce, où l'antiquaire pourrait recueillir une riche moisson de monnaies grecques, romaines, persanes et autres, que les indigènes n'apprécient pas assez pour se donner la peine de les chercher ou même les recueillir. Puis, nous traversons un village, Kopri-Keuï, dont le vaste cimetière, couvert de belles pierres tombales, atteste, à une époque déjà assez éloignée, l'état florissant que le séjour des morts laisse seul soupçonner; une petite ville, Zivin, dominée par de gigantesques rochers à pic, que couronne, comme une aire d'aigle, un pittoresque et imposant château de l'époque des Seldjoukides, et quelques bourgades qui nous conduisent aux portes de Kars, où nous regrettons, mais en espérant que c'est seulement partie remise, de ne point pénétrer; M. Lottin a trop excité notre curiosité pour ne pas se faire un devoir et un plaisir de la satisfaire; nous lui donnons avec confiance rendez-vous pour l'année prochaine aux lieux où il nous a laissés.

En attendant, préparons-nous pour un voyage d'une tout autre nature; entrons dans un monde, qui sans être aussi nouveau pour nous, ne nous en attachera pas moins. M. Hippeau va nous introduire, avec sa grâce habituelle, dans *Les salons de Paris au dix-huitième siècle*; suivons-le chez la marquise de Lambert, chez la duchesse du Maine, chez la marquise du Deffand, chez Mlle de l'Espinasse, chez Mme Geoffrin, et enfin, pour terminer cette charmante promenade, chez Mme Necker. Nous avons, dans un temps qui nous a paru bien court, beaucoup vu, beaucoup entendu; mais ce sont là de ces choses qu'il faut voir de ses yeux, entendre de ses oreilles; on leur ferait trop de tort en les racontant.

Quelle belle question que celle *Des progrès de l'homme dans la connaissance du globe!* Que d'efforts il a fallu pour amener la science

Digitized by Google

de l'état où elle était, il y a trente siècles, quand les poëtes grecs ne voyaient dans notre monde qu'un disque de sept à huit cents lieues de diamètre, dont la montagne de Delphes était le centre, au point où elle est aujourd'hui parvenue! Les conquêtes de Sémiramis, de Sésostris, de Cyrus et surtout d'Alexandre, les expéditions commerciales des Phéniciens et des Carthaginois avaient déjà singulièrement agrandi l'horizon et substitué bien des vérités de détail aux fictions des premiers âges; Rome fit plus; elle coordonna ces notions qu'elle avait considérablement augmentées; elle les fixa sur des tables officielles; elles les résuma dans des livres comme l'Almagesta, que tous les cosmographes du moyen âge ont copié et que l'on regardait encore au quinzième siècle comme le guide infaillible, comme le livre de la loi et le fidèle miroir du monde. Mais c'est principalement à cette époque et depuis, que les découvertes importantes se succèdent sans interruption. Christophe Colomb trouve l'Amérique en cherchant les Indes, dont Vasco de Gama ouvre la vraie route en doublant le cap de Bonne-Espérance; le navire qui portait Magellan et l'avait laissé à 4,000 lieues de sa patrie, rentre en Espagne après avoir fait le tour du globe et donné ainsi la première démonstration physique de la sphéricité de la terre. On sait tout ce que, du quinzième siècle jusqu'à nos jours, la géographie doit à ses intrépides soldats, à ses glorieux martyrs, et les noms des Francklin et des Dumont d'Urville, pour ne prendre que les plus récents, sont dans toutes les bouches. Par ces quelques traits détachés du tableau qui nous est présenté, on se fera une idée de ce qu'il doit offrir, dans son ensemble, d'utile à la fois et d'attrayant, si surtout on songe aux rares qualités de style et de mise en scène qui distinguent l'écrivain auquel nous le devons. Sous ce rapport, la réputation de M. Léon Puiseux est faite et bien faite. Son *discours succinct*, comme il l'appelle avec une modestie qui n'étonnera personne, ne peut qu'y ajouter encore; c'est un éloquent résumé que nous recommandons aux lecteurs les plus sérieux et que, d'un autre côté, nous aimerions à voir placé, sous forme d'introduction, en tête de nos géographies élémentaires.

On voit, par cette rapide analyse des *Mémoires* de l'Académie impériale de Caen pour 1858, que la savante compagnie a dignement payé cette année sa dette littéraire. Ajoutons que ce volume si bien rempli se termine par quelques pièces de vers de MM. Desessarts, Le Flaguais, Travers et Vieillard, qui ne le déparent point.

A. Charma.

Digitized by Google

TRAVAUX SCIENTIFIQUES DES SOCIÉTÉS DU RESSORT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX.

III. *Société de médecine de Bordeaux.*

Cette Société ne publie point de recueil spécial ; les Mémoires et les travaux de ses membres sont insérés dans l'*Union médicale de la Gironde*, journal de médecine, rédigé par plusieurs médecins, membres de la Société.

M. le docteur Boisseuil a lu à la Société sur *la contagion du choléra* un travail qui a été l'occasion de discussions étendues et intéressantes dont nous allons présenter un résumé rapide (1).

M. Boisseuil formule ainsi son opinion : « Abstraction faite de toute « influence épidémique, le choléra peut se transmettre par contagion, « c'est-à-dire qu'un individu ou plusieurs individus contaminés par « suite de séjour dans un lieu infecté peuvent, en se rendant dans « un lieu indemne pendant leur maladie, la transmettre à ceux qui « les entourent, et devenir ainsi foyers cholériques allant s'élargis- « sant et contaminant tout un pays. »

Les faits favorables à l'opinion de M. Boisseuil sont divisés par lui en trois catégories. La première comprend les individus qui, placés dans des milieux épidémiques, ont gagné la maladie, soit en soignant des cholériques, soit en les approchant. La seconde a trait aux personnes parties de lieux infectés pour se rendre dans d'autres où le choléra ne régnait pas, qui ont été prises là du choléra et l'ont communiqué à ceux qui les soignaient ou les entouraient. Enfin, ceux de la troisième catégorie embrassent les cas d'importation du choléra par bâtiments, à de très-grandes distances qui excluent la pensée que la maladie ait pu se transmettre autrement que par contagion.

Dans les discussions qui ont suivi la lecture du Mémoire de M. Boisseuil, plusieurs membres ont émis une opinion analogue ; mais un certain nombre de leurs honorables confrères ont combattu l'interprétation donnée aux faits observés. M. le docteur Bonnet, entre autres, pense que ces faits et beaucoup d'autres l'autorisent à établir ce qui suit : « L'importation du choléra en dehors de toute sphère d'activité « épidémique est contredite par le raisonnement et par les faits ; sa « transmission par le contact doit l'être également, car l'une suppose « l'autre et en est la conséquence nécessaire. Tous les faits de trans- « mission sont le résultat de la viciation de l'air par des miasmes

(1) L'*Union médicale de la Gironde*, année 1856.

Digitized by Google

« qui se dégagent du corps des cholériques et de leurs déjections.
« Une preuve que ce n'est pas parce qu'on les touche, mais bien
« parce qu'on respire l'air qui les entoure, qu'ils communiquent alors
« la maladie, c'est que ces mêmes cholériques, placés dans des lo-
« caux plus grands et mieux disposés, peuvent être soignés et le sont
« même toujours sans danger. »

Les membres qui ont pris part à la discussion se sont attachés à bien définir le mot de contagion, car il est évident que dans des questions de cette nature la précision des termes a une grande importance. Une commission a été nommée pour résumer les divers arguments présentés pour ou contre la non-contagion du choléra et mettre la Société de Bordeaux en mesure de prendre une décision qui puisse éclairer l'autorité.

Plusieurs articles sur le seigle ergoté (1), extraits d'un Mémoire couronné par l'Académie impériale de médecine de Paris et dû à M. le docteur Charles Dubreuilh, font connaître les résultats des études de ce savant praticien sur ce médicament. En ce qui touche les propriétés abortives du seigle ergoté, il résulte des expériences de l'auteur, des faits cliniques et du témoignage des hommes compétents :

1° Que l'action abortive du seigle ergoté est toujours nulle dans les premiers mois de la grossesse, ce qui s'explique par le peu de prise qu'a le médicament sur le tissu utérin alors peu développé;

2° Que très-rarement le seigle ergoté donnera lieu à des contractions utérines avant que le travail normal de la parturition soit commencé.

M. Dubreuilh examine l'influence du seigle ergoté sur la vie et la santé des enfants : il pense que la mort de l'enfant doit avoir lieu très-rarement par intoxication; qu'elle résulte plutôt d'une action toute physique, due à la pression et aux violences auxquelles le jeune être est soumis par suite des contractions énergiques déterminées par le seigle. Il ne croit pas non plus que le seigle ergoté, administré aux doses généralement employées, expose la mère à aucun accident toxique; mais le médecin doit être très-réservé dans son administration et très-attentif à ses effets. Pour tracer d'une manière plus positive les limites de la sphère d'application de ce médicament, M. Dubreuilh indique les conditions favorables dans lesquelles on doit l'employer, les contre-indications qui doivent toujours le faire repousser.

(1) L'*Union médicale de la Gironde*, année 1856.

Digitized by Google

Enfin, dans un dernier article (1) sur le seigle ergoté considéré au point de vue de l'hygiène publique, M. Dubreuilh expose l'histoire naturelle de l'ergot, indique les accidents nombreux produits par l'usage du seigle ergoté et fait connaître les moyens propres à les prévenir, moyens d'autant plus faciles à employer, qu'ils n'exigent de la part des agriculteurs qu'une surveillance active et l'observation des sages prescriptions émanées de l'autorité sur la vente et la mouture des grains.

Le même membre a lu à la Société de médecine une conférence sur *les morts subites dans l'état puerpéral par lésions dynamiques des centres nerveux* (2). Ces lésions dynamiques sont 1° la syncope; 2° la douleur; 3° une émotion morale vive. M. le docteur Dubreuilh indique à la fin de son Mémoire quelques conclusions pratiques qui résultent de son étude et quelques indications thérapeutiques générales propres à guider les médecins dans de pénibles moments.

M. le docteur Dupuy a traité la question de l'emploi des *réfrigérants dans le traitement des Traumatismes* (3). L'usage des réfrigérants, de l'eau froide surtout, soit en bains prolongés, soit en irrigations continues, est si répandu; les chirurgiens ont si généralement proclamé ses merveilles, en négligeant ses désastres, qu'il a paru utile à M. Dupuy d'appeler l'attention sur ses dangers, d'en bien préciser les indications et les contre-indications. Après avoir examiné l'influence du froid sur nos organes, indiqué les accidents des traumatismes et les effets des réfrigérants sur chacun d'eux, l'auteur du Mémoire formule ainsi ses conclusions :

1° Dans tous les traumatismes, surtout dans les plaies par déchirure, par broiement, par armes à feu, l'eau est le meilleur topique. Elle rend les pansements plus rares, plus faciles; elle prévient la rétention et l'accumulation du sang, de la sanie et du pus; elle éloigne les principales causes de douleur et d'inflammation.

2° Les réfrigérants préviennent l'inflammation et la combattent, si elle existe déjà, en s'opposant au développement de la chaleur pathologique. Si leur action dépasse ces limites, ils deviennent nuisibles et provoquent souvent des accidents fort graves. L'eau est, en général, le meilleur agent de réfrigération.

3° Le froid doit être proscrit quand il y a engourdissement, stupeur locale, crainte de gangrène, quelle qu'en soit la cause.

(1) L'*Union médicale de la Gironde*, année 1856.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

4° La saison froide, le tempérament lymphatique et nerveux, l'enfance, la vieillesse, les impressions morales pénibles doivent faire préférer l'eau tiède à l'eau très-froide, et contre-indiquent la glace.

5° En général, on doit commencer par l'eau tiède, en élever ou en abaisser la température suivant les circonstances. La sensibilité spéciale du malade est le meilleur thermomètre.

M. le docteur Eugène Soulé s'est occupé de l'*injection du perchlorure de fer dans le sysème veineux, considérée comme moyen de guérir les varices et ulcères rebelles des membres inférieurs* (1). Il pense que cette injection a pris rang parmi les moyens qui peuvent être employés pour la guérison des varices. Sa valeur ne peut être encore exactement assignée, mais les faits existants jusqu'à ce jour autorisent à la classer parmi les plus innocents. Le perchlorure de fer injecté dans les veines ne se comporte pas toujours de la même manière. Il peut ne point enflammer leur intérieur, mais il amène ordinairement un degré de phlegmasie variable, que le chirurgien doit s'attacher à rendre non suppurative. Enfin, comme tous les procédés qui peuvent amener la suppuration ou la destruction du système veineux, l'injection de perchlorure de fer guérit radicalement ; mais le malade, pour prévenir des dilatations collatérales, doit se soumettre à une compression ultérieure, au moins pendant un certain temps.

M. le docteur Drouhet, médecin en chef de l'hôpital de Blaye et membre correspondant de la Société, a lu devant elle un travail sur les fractures du crâne et la trépanation céphalique (2), d'où il conclut que le trépan n'est pas une opération grave par elle-même, qu'il est sans danger pour la vie des blessés, et que, dans une situation donnée, il est une ressource précieuse, qui peut nous affranchir de déplorables insuccès, lorsqu'il est pratiqué avec réserve, avec intelligence, mais aussi avec une certaine hardiesse.

Le même membre a adressé à la Société une étude clinique des eaux thermales de la Raillère (Cauterets) (3), dont l'emploi est d'un si grand secours pour combattre les affections morbides des organes respiratoires.

Des expériences sur le poison dont se servent les sauvages de l'Océanie pour empoisonner leurs flèches ont été faites par M. Charles Dubreuilh (4). Ces flèches ont été données au musée de Bordeaux

(1) L'*Union médicale de la Gironde*, année 1856.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) *Id.*, année 1857.
(4) *Id*, année 1856.

Digitized by Google

par M. Cayron, adjoint au maire de cette ville, en même temps qu'un petit pot contenant une certaine quantité de ce poison. La substance qui le renferme est noirâtre, dure, facile à délayer dans l'eau, d'une odeur forte et nauséabonde quand on vient de la pulvériser. La blessure faite par les flèches qui en sont imprégnées est rapidement mortelle; les chiens succombent de six à dix minutes après la blessure; les chats, après cinq minutes; les lapins, après deux seulement. On peut faire cesser les effets de ce poison en empêchant la circulation dans la partie dans laquelle il a été introduit. L'effet toxique est nul quand la substance est ingérée dans l'estomac. Les animaux qui sont sous l'influence de ce poison deviennent tristes : ils tombent dans un état de langueur, leur pouls devient dur et fréquent, les muscles se paralysent immédiatement, le corps est bientôt froid et la respiration cesse. Ces effets semblent indiquer que la substance agit plutôt sur la moelle épinière que sur le cerveau.

Parmi les travaux de pharmacie lus à la Société de médecine, nous remarquons une note de M. Arnozan (1) sur diverses expériences qui établissent la présence du manganèse dans le corps humain et un Mémoire de M. Mailho sur les alcoolatures et les teintures proprement dites (2). De ses études et de ses expériences, M. Mailho déduit les conclusions suivantes :

1° Les alcoolatures réunissent les propriétés des plantes à un plus haut degré que les teintures;

2° Les alcoolatures préparées directement avec la plante contusée et l'alcool contiennent une plus grande quantité de matière extractive que celles que l'on obtient par le mélange du suc des plantes et de l'alcool et que les teintures;

3° L'extrait obtenu des plantes fraîches, bien que plus abondant, n'en est pas moins plus actif que celui que l'on recueille du suc de la plante ou de la plante sèche;

4° Il serait convenable d'adopter pour formule unique des alcoolatures le *modus faciendi* qui consiste à *faire macérer la plante fraîche contusée dans un poids égal d'alcool à 86° centésimaux* : cette formule aurait l'avantage d'offrir aux médecins, toujours et partout, des médicaments identiques d'une valeur réelle, supérieurs aux alcoolatures préparées par le suc des plantes, et, à plus forte raison, aux teintures.

(1) L'*Union médicale de la Gironde*, année 1857.
(2) *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

IV. — *Société d'agriculture du département de la Gironde.*

La Société d'agriculture de la Gironde, fondée en 1835, sous le nom de Comice agricole de Bordeaux, titre qui fut échangé en 1841 contre celui qu'elle porte aujourd'hui, a rendu de très-grands services en instituant dès son origine des concours pour les charrues, pour la taille et la culture des vignes, pour les céréales, les prairies artificielles et les racines destinées à la nourriture des bestiaux, pour les semis de bois d'essences étrangères et l'aménagement des forêts; enfin, en fondant des primes pour les vieux serviteurs.

C'est en grande partie aux efforts de la Société qu'on doit la création dans le département d'une chaire d'agriculture, d'un cours de chimie agricole et de leçons sur la taille des arbres fruitiers. L'un de ses titres les plus sérieux à la reconnaissance publique est d'avoir mis en lumière le système Guénon, ou plutôt les signes que cet observateur a fait naître pour apprécier les vaches laitières, fait important, dont les conséquences réagissent heureusement aujourd'hui sur la production et l'amélioration de nos principales races animales.

Elle a appelé l'attention des propriétaires intelligents sur les ressources qu'offre l'emploi des engrais, sur les services que doivent rendre les machines à battre : elle s'est occupée d'une manière spéciale des travaux de drainage et a contribué à les propager sur les divers points du département. Les ravages occasionnés par l'*oïdium* ne pouvaient passer inaperçus dans une contrée essentiellement vinicole. La Société d'agriculture de la Gironde s'est empressée, dès l'apparition du fléau, de rechercher les moyens de le combattre. Un grand nombre de ses membres ont contribué par leurs travaux personnels à démontrer l'efficacité et à répandre l'emploi du procédé, généralement adopté aujourd'hui, du soufre en fleurs projeté sur la vigne à des époques convenables.

Cette Société publie des Annales qui paraissent chaque trimestre et renferment l'analyse des séances, les travaux de ses membres, les rapports lus dans les assemblées et jugés dignes de l'impression. On y trouve également des notes sur divers points d'agriculture, extraites d'autres publications du même genre. On y insère, en un mot, tout ce qui peut présenter quelque intérêt aux agriculteurs du département. Cette circonstance et le peu d'étendue des Annales expliquent suffisamment pourquoi les Mémoires analysés sont peu nombreux.

M. Petit-Lafitte, chargé depuis dix-neuf ans de l'inspection agricole du département de la Gironde, et qui connaît parfaitement les landes de la Gironde et du Lot-et-Garonne, s'est proposé de compa-

Digitized by Google

rer les trois landes de la Gascogne, de la Sologne et de la Bretagne au point de vue des phénomènes naturels et des pratiques agricoles (1), de réunir les observations que lui a suggérées sa longue pratique et d'éclairer ainsi l'une des questions agricoles les plus importantes et les plus diversement jugées de notre époque.

La première partie de ce travail, savoir la comparaison des trois landes sous le rapport des phénomènes naturels, a seule paru. M. Petit-Lafitte fait remarquer que, sous le rapport de l'origine, de la situation, de la composition du sol arable et de la nature des sous-sols, il y a grande analogie entre les trois landes de la Gascogne, de la Sologne et de la Bretagne. Il en résulte comme conséquence que ces trois contrées se ressemblent encore par le défaut d'abris et par celui de profondeur suffisante de la couche arable; sous ce dernier rapport cependant, les landes de Bretagne présentent une heureuse exception, que l'on observe aussi dans les parties des landes où l'on a pu enlever l'*alios* et faire reposer ainsi immédiatement le sable supérieur sur le sable inférieur. L'excès et la rareté des eaux, l'acidité du sol, la prédominance presque absolue du sable et de l'argile et l'absence presque aussi complète de chaux dans la composition du sol arable se retrouvent dans les trois landes et rendent bien raison de leur infertilité.

La comparaison des méthodes de culture sera l'objet d'un nouveau travail de la part de M. Petit-Lafitte et ne saurait manquer d'exciter, comme le premier, le plus vif intérêt.

La création d'une chaire de chimie agricole à Bordeaux a fourni à M. Baudrimont, professeur titulaire, l'occasion de présenter des remarques intéressantes (2) sur les applications de la chimie à l'agriculture et sur les nombreux services que la première peut rendre à la seconde. Ces considérations sont suivies du programme des leçons du nouveau cours.

Une Notice sur le chaulage et le pralinage des céréales (3), par M. Baudrimont, résume très-bien l'état actuel de la science sur cette question, et sans renfermer rien de nouveau, comme dit l'auteur,

(1) *Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde*, année 1856.

(2) *Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde*, année 1855.

(3) *Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde*, année 1856.

Digitized by Google

discute les données connues et renferme des indications utiles à la pratique agricole.

Citons une partie du résumé et des conclusions de cet important travail :

« Le chaulage est une pratique agricole excellente, mais qui peut « recevoir des modifications importantes.

« Dans cette opération, on doit avoir principalement en vue de « détruire les sporules des plantes agames.

« La chaux, d'une part, et le sulfate de zinc, de l'autre, peuvent « tenir lieu des autres matières, qui ont été préconisées à différentes « époques, telles qu'acide arsénieux, arsénite de soude, sulfate de « cuivre, etc.

« Si l'on ne veut point détruire le gibier, il faut renoncer à un « chaulage vénéneux. Dans ce cas, les animaux granivores pour- « raient porter un tort considérable à l'agriculture, si l'on n'avait le « soin d'enduire la semence d'un produit qui pût les éloigner.

« On peut, par le chaulage, hâter beaucoup la germination. Le « pralinage ajoute beaucoup au chaulage : il permet d'introduire « dans le sol, en même temps que la graine, une partie des engrais « qui lui conviennent. Il a cependant l'inconvénient de ne mettre « l'engrais en rapport qu'avec la graine, et non pas avec la plantule « ou la plante qu'elle donne. Ce n'est donc pas le meilleur moyen « d'introduire des substances insolubles dans le sol : elles sont trop « ramassées et presque toujours trop éloignées des spongioles.

« Un semoir qui permet d'enfouir la graine et d'y ajouter en « même temps un engrais pulvérulent est véritablement préférable « au pralinage. Il offre de plus cet avantage que la quantité d'engrais « n'est pas limitée comme elle l'est dans le pralinage. Cependant, dans « les terrains fortement argileux ou pierreux ou à surface inégale, « où le semoir ne peut être employé, le pralinage pourra être utile.

« Le chaulage employé comme activant la végétation, le pralinage « et les engrais pulvérulents distribués sur le sol d'une manière « quelconque, ne peuvent et ne doivent être considérés que comme « des moyens complémentaires de la culture ordinaire avec les en- « grais de ferme, et doivent en général être employés concurrem- « ment avec ces derniers. »

M. de la Vergne a publié dans les Annales de la Société un travail intitulé : *Guide du soufreur de vignes*, dans lequel, après avoir décrit

(1) *Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde*, année 1857.

Digitized by Google

avec détails la moisissure qu'on observe sur les vignes malades, il indique le moyen de la guérir par l'emploi du soufre en fleurs. Sans entrer dans des questions de priorité qui exigeraient, pour être tranchées, des études comparatives des Mémoires publiés à diverses époques sur la question du soufrage, nous pouvons dire que l'ouvrage de M. de la Vergne a été et sera très-utile aux viticulteurs par le soin avec lequel y sont exposés les signes caractéristiques de l'*oïdium* et les précautions à prendre dans l'emploi du soufre. Les diverses objections contre le soufrage y sont discutées et combattues; les questions qui se rattachent à la maladie de la vigne, les procédés divers que l'on a imaginés sont examinés avec soin : aucune n'a été laissée de côté.

Les ravages occasionnés par l'*oïdium* ont donné naissance à divers procédés propres à la fabrication de boissons artificielles. La préparation de ces boissons ne saurait être abandonnée au hasard ou à une routine peu éclairée. On peut indiquer d'avance la nature et la proportion des substances dont l'emploi est le plus avantageux. C'est dans ce but que M. Baudrimont a rédigé une note sur les meilleurs moyens à employer pour obtenir des boissons artificielles, utiles sans aucun doute aux époques de disette, mais qui ne sauraient remplacer les boissons fermentées naturelles.

M. le préfet de la Gironde, désirant faire cesser les abus auxquels peut donner lieu le commerce des engrais, a décidé qu'ils seraient soumis à une vérification dont est chargé M. Baudrimont, professeur à la Faculté des sciences. Le rapport qui fait connaître les résultats des travaux auxquels a donné lieu la vérification des engrais pendant les années 1855 et 1856 indique la composition des principaux engrais en usage dans le département de la Gironde et sera consulté avec fruit par les agriculteurs et les industriels. Il fait voir en outre de quelle importance serait pour les agriculteurs du département l'emploi d'un certain nombre de produits, tels que boues, lessives et charrées des landes, résidus des raffineries et de l'usine à gaz, qui actuellement sont exportés.

Un compte rendu exact et détaillé de l'exposition universelle d'agriculture en 1856, par M. Dupont, secrétaire général de la Société, renferme de judicieuses réflexions sur les qualités des races bovine et ovine des départements du Midi.

Les torts que l'incessante multiplication des insectes occasionne aux récoltes, et l'utilité dont les oiseaux insectivores peuvent être pour l'agriculture ont appelé l'attention de la Société sur les règlements relatifs à la chasse. Un rapport très-étendu de M. Petit-Lafitte

Digitized by Google

fait bien sentir toute l'importance de cette question et indique comme moyens de remédier au mal diverses mesures que la Société a soumises aux autorités compétentes.

V. — *Société philomathique de Bordeaux.*

La Société philomathique, fondée en 1808, occupe un rang important parmi les réunions scientifiques du ressort de l'Académie, par les travaux de ses membres, et surtout par le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés depuis près de vingt ans à la création de cours du soir destinés à la classe ouvrière et à l'organisation d'expositions industrielles, dont la dernière, celle de 1854, ne manquait pas d'importance.

Depuis deux ans environ, cette Société publie un bulletin trimestriel où sont insérés, avec le sommaire de ses travaux, les rapports, les Mémoires, les communications et les nouvelles qui peuvent intéresser le savant, le littérateur et l'industriel. Quelques travaux dignes d'attention se rencontrent dans les numéros parus jusqu'à présent de cet intéressant Recueil.

M. Ordinaire de Lacolonge a publié un Mémoire fort étendu et très-important sur les turbines eulériennes sans vannage, sur les moyens de les employer à l'actionnement direct des meules à blé et sur les avantages qui résulteraient de leur substitution aux roues à cuves et aux rouets volants (1).

La citation suivante, empruntée au Mémoire du savant inspecteur de la poudrerie de Saint-Médard, fait connaître suffisamment le but qu'il s'est proposé :

« Depuis le milieu du siècle dernier, les savants se sont livrés à de « nombreuses études sur les moteurs hydrauliques. Ils sont arrivés « à en expliquer mathématiquement l'action et les propriétés ; ils ont « donné les règles de construction de chaque espèce de roue. Les « praticiens, opérant d'après ces indications, sont parvenus à établir « des appareils qui réalisent, autant qu'il est possible, tout ce que la « théorie faisait espérer. Mais on n'obtient de pareils résultats qu'en « suivant très-exactement, dans l'exécution, les prescriptions du « calcul, ce qui exige une grande précision dans les formes et une « fixité invariable dans les axes. Il faut encore réduire le plus pos- « sible tout jeu par lequel une certaine quantité d'eau pourrait « s'écouler improductive. Enfin il est nécessaire que les tourillons

(1). *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, année 1857.

Digitized by Google

« soient toujours lubréfiés, non-seulement pour réduire à son mini-
« mum la quantité de travail qu'ils consomment, mais pour éviter
« un déplacement toujours préjudiciable à l'effet utile et souvent
« dangereux pour le mécanisme.

« On n'a donc de bons moteurs qu'en les payant cher, et on ne
« les maintient bons qu'à condition de les bien entretenir : les frais
« qui en résultent sont largement compensés par le surcroît de la
« fabrication.

« Dans l'état actuel, pour jouir de ces avantages, il faut disposer
« de certains capitaux. Les petits industriels n'ont pas les connais-
« sances nécessaires pour oser sortir de la routine, et reculent en
« général devant la moindre dépense, à moins que leur confiance ne
« soit captée par des promesses irréalisables.

« Les roues à cuves et les rouets volants, fréquemment employés
« encore dans le Midi, ne rendent que 0,27 à 0,40 de la force abso-
« lue qu'ils consomment.

» Remplacer les rouets existants par d'autres moteurs, jouissant
« des mêmes avantages, pouvant s'adapter, sans grandes modifica-
« tions, aux mêmes maçonneries, et offrant, sans trop d'élévation
« dans leur prix, un rendement plus fort, serait donc une chose
« utile.

« Evidemment, les turbines peuvent seules conduire à ce but, si
« toutefois il est permis de l'atteindre.

« Dans ces moteurs, la matière première figure dans le prix pour
« une assez faible partie, et l'ajustage pour la plus considérable.
« Ainsi, le vannage, quel que soit son système, se compose de piè-
« ces délicates, assemblées avec soin. Le pivot, pour être d'un en-
« tretien facile, demande des dispositions coûteuses et toujours un
« peu compliquées, même dans le meilleur de ces appareils, celui
« de M. Arçon.

« Nous allons examiner si ces organes ne peuvent point être sim-
« plifiés. »

M. Ordinaire de Lacolonge fait voir que la turbine de Borda peut, dans certains cas, remplacer les rouets volants et celle d'Euler les roues à cuve. Il calcule et donne les détails de construction de chacune de ces turbines, indique les cas où ces moteurs peuvent être employés et termine par les réflexions suivantes qui nous ont paru mériter une citation textuelle :

« L'idée d'employer des turbines sans vannage n'est pas nouvelle,
« et nous l'avons entendu émettre par M. Morin pour des cas spé-
« ciaux. Un meunier des environs de Bordeaux, M. Monguille, ayant

Digitized by Google

« aussi peu de notions sur l'histoire des turbines que de connais-« sances théoriques, eut l'idée, sans rien changer aux maçonneries « de sa cuve ni à son rouet, d'en placer un autre par-dessus : c'était « un véritable distributeur dont les directrices étaient tournées en « sens inverse des autres. Le rendement fut sensiblement augmenté. « Le 21 janvier 1851, l'inventeur prit un brevet de quinze ans, où « cette première modification ne figure pas ; on n'y trouve que la « description d'une turbine eulérienne à vannes partielles, bien « moins heureuse dans ses dispositions que celle de M. Fontaine. « J'avais eu connaissance, en 1849, de la première conception de « M. Monguille, et dès lors je pensai au moyen de l'utiliser et d'y « appliquer la théorie. Telle est l'origine de ce Mémoire. Pour em-« pêcher qu'un autre ne vînt, en prenant un brevet, arrêter mes « recherches et tirer parti, au détriment des petits meuniers, d'une « idée qui, somme toute, vient d'eux, j'ai fait connaître, en 1856, « les résultats que je prévoyais. J'envoyai à l'Institut et à d'autres « Sociétés savantes une notice qui a été insérée dans le *Génie industriel* « de juin 1856, dans le *Progrès manufacturier* du 8 et dans le *Monde* « *industriel* du 17 juin de la même année.

« La publicité a donc prévenu la prise d'un brevet, et tout le « monde peut tirer de mes recherches le parti qu'il voudra.

« Le seul fait que je crois avoir signalé le premier est celui-ci : « les turbines sans vannage réglées par une vanne verticale rendent « autant, à très peu près, que celles munies de ces appareils. »

Sous le titre modeste de : *Note sur les richesses minérales du royaume d'Espagne* (1), M. Manès a publié un travail important dans lequel il a résumé les nombreuses publications faites dans divers ouvrages et écrits périodiques, en y ajoutant quelques-unes de ses propres observations. Un extrait de ce Mémoire offrira, nous l'espérons, quelque intérêt.

« L'Espagne, dit M. Manès, cette contrée qui nous touche et avec laquelle nous avons tant de rapports, est une de celles qui en ce mo-« ment attirent le plus l'attention, par les ressources qu'elle offre à « l'agriculteur, à l'industriel et au commerçant.

« Il n'en est, en effet, aucune qui ait été plus favorisée par la na-« ture.

« Le sol, disposé sous un climat très-varié, y est d'une grande « fécondité et susceptible de donner des produits végétaux des zones « tempérée et tropicale.

(1) *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, année 1857.

Digitized by Google

« La terre y recèle partout dans son sein de nombreux gîtes de « minéraux métalliques, qui furent exploités avec activité dans l'an- « tiquité, mais non épuisés, et qui peuvent être repris avec avan- « tage.

« La surface en est sillonnée de nombreux cours d'eau qui condui- « sent à deux mers, avec des ports commodes et sûrs, d'où une situa- « tion des plus favorables pour les échanges ultérieurs et le com- « merce extérieur.

« Il n'a pas d'ailleurs été fait jusqu'ici, par le peuple espagnol, de « grands efforts pour utiliser ces dons de la Providence.

« Au moment où le gouvernement espagnol a compris enfin qu'il « y avait de notables progrès à faire faire aux trois branches de la « richesse publique espagnole et a pris diverses mesures pour les « réaliser, nous avons pensé que l'examen des richesses minérales « de l'Espagne ne serait pas sans intérêt pour les personnes qui diri- « gent en France leurs spéculations vers le même objet. »

Les richesses minérales exploitées actuellement en Espagne sont nombreuses et comprennent les marbres, le sulfate de baryte, le soufre natif, l'alun, le salpêtre, le gypse et le sel gemme. On y trouve aussi du sulfate de soude naturel dont l'exploitation peut changer les conditions du commerce des soudes, le sulfate pouvant être obtenu au prix maximum de 30 à 40 fr. la tonne, tandis que celui provenant de l'action de l'acide sulfurique sur le sel marin revient à plus de 100 fr.

Les gîtes houillers répandus dans toutes les parties de l'Espagne renferment de grandes richesses en houilles d'excellente qualité et offrent aux capitaux un vaste champ d'exploitation. Ces mines qui, en 1843, ne donnaient qu'environ 50,000 tonnes en ont produit, en 1854, 147,500, c'est-à-dire, près du triple.

Les exploitations métallifères ne sont pas moins importantes : l'Espagne possède des minerais d'argent, dont plusieurs sont exploités avec avantage, des mines de plomb, qui fournissent annuellement 30,000 tonnes, le quart de la production du monde entier ; des gisements de cuivre, susceptibles de prendre une grande extension, des minerais de fer d'excellente qualité et des gisements de mercure, qui, malgré la concurrence de ceux de la Californie, produisent annuellement plus de 8,000 quintaux, c'est-à-dire, plus de la moitié de la production générale. Les mines d'étain, d'antimoine, de cobalt, de zinc surtout, que l'on y rencontre, sont appelées à un bel avenir.

M. Manès a réuni dans un tableau la production de l'Espagne en

Digitized by Google

minerais divers avant et depuis le commencement de ce siècle. Il résulte des données qui y sont contenues que l'industrie des mines est certainement en progrès en Espagne, mais qu'elle est loin d'avoir atteint le degré de prospérité auquel elle peut s'élever. Les forges catalanes, en décadence depuis plusieurs années, marchent vers une ruine complète, due aux mauvaises méthodes de fabrication; mais les mines de la Biscaye ont trouvé dans l'exportation de leurs minerais de fer une compensation plus que suffisante aux pertes qui résultent pour elles du manque de débouché du côté des forges catalanes.

M. Pellis a décrit diverses modifications apportées par lui au télégraphe de Morse (1), modifications qui, en diminuant considérablement le prix de l'appareil, permettent de l'employer avec avantage dans les établissements d'instruction pour bien faire comprendre aux élèves le principe fondamental des télégraphes électriques. Divers essais faits en public avec l'appareil modifié ont toujours parfaitement réussi, et quoique l'instrument ne nous paraisse pas appelé à remplacer ceux en usage dans l'administration des télégraphes, sa simplicité le rend précieux pour l'enseignement élémentaire.

Mentionnons aussi la description d'un nouvel électro-moteur, par MM. Pellis et Henry (2); la partie caractéristique de cet appareil consiste en ce que les extrémités des électro-aimants sont terminées par des cônes en fer doux et agissent sur des armatures de forme conique, mais aucune expérience dynamométrique n'a été faite, à notre connaissance, sur cette machine.

Le Bulletin de la Société philomathique renferme encore la démonstration, par M. Pellis, de la propriété curieuse de l'épicycloïde qui permet de partager la surface d'un cercle en trois parties égales et une note de M. Gonin sur un sulfo-chlorure rouge de plomb, intéressant au point de vue scientifique et dont il indique la préparation; enfin, un travail du même chimiste sur une méthode d'essai des borates de soude du commerce, méthode à laquelle M. Baudrimont a apporté d'avantageuses modifications.

M. Baudrimont, président de la Société, a publié sous le titre de : *Souvenirs de l'exposition universelle de* 1855 (3), une revue rapide, mais fort intéressante, des plantes textiles employées dans l'industrie, et des bois propres à l'ébénisterie que renfermait le palais des

(1) *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, année 1856.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

Champs-Elysées. L'étude des richesses typographiques que l'on y admirait lui a fourni l'occasion d'entrer dans d'importants détails sur l'imprimerie, sur la composition mécanique et sur les perfectionnements dont paraissent susceptibles plusieurs branches de cette industrie.

Plusieurs des rapports lus dans les séances de la Société méritent une mention spéciale.

L'incommodité produite dans les villes par la fumée des appareils à vapeur qui y sont établis s'est fait sentir de plus en plus à mesure que ces appareils se sont multipliés et que leur force a augmenté. On ne se borne plus à demander que la fumée soit dégagée dans l'atmosphère à une hauteur plus ou moins grande au moyen de cheminées, on exige qu'elle soit brûlée en entier dans les fourneaux eux-mêmes, et les industriels de la ville de Bordeaux sont astreints maintenant à cette condition.

M. Buffet du Cayla, en réfléchissant aux conditions qui doivent être satisfaites pour que la combustion soit complète dans le fourneau, a été conduit à soumettre à l'appréciation de la Société un genre de combustible auquel il donne le nom de *boules de feu* et qui ne produirait que fort peu de fumée. Ce combustible consiste en menus de houille agglomérés à l'aide d'un mélange d'argile marneuse et convertis en boules sphériques d'environ sept centimètres de diamètre à l'aide d'une machine spéciale fonctionnant par la vapeur. L'examen de ces *boules de feu* a été fait par M. Manès, et il résulte du rapport (1) de ce savant ingénieur que l'emploi de ce combustible peut présenter en effet de l'avantage sous le rapport de l'extinction de la fumée.

M. Fritz-Sollier fabrique en grandes quantités dans une usine située près de Bordeaux, entre autres produits remarquables, un composé hydrofuge qui possède les principales propriétés du caoutchouc, se prête aux mêmes manipulations et lui est bien supérieur par le bon marché. M. Barbet, professeur à l'Ecole secondaire de médecine et membre de la Société philomathique, a étudié les propriétés du nouvel hydrofuge (2), en indique la préparation, en fait connaître les avantages, s'étend sur les applications variées qu'il peut recevoir, et sur le débouché que cette nouvelle industrie donnera aux produits résineux des Landes. Depuis la lecture du rapport de

(1) *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, année 1856.
(2) *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

M. Barbet, l'emploi de cette matière dans la peinture tend à s'étendre de jour en jour.

Une fabrique de tuyaux pour conduites d'eau et pour ponceaux en ciment de Boulogne-sur-Mer, s'est établie depuis quelque temps à Bordeaux. M. Pellis, au nom d'une commission chargée d'examiner ces tuyaux et d'en apprécier la bonté, a fait connaître (1) les services qu'ils sont appelés à rendre dans un grand nombre de circonstances et l'importance de cette industrie pour le département de la Gironde.

Nous n'avons pas compris dans ce compte rendu les travaux de quelques autres Sociétés qui existent encore dans le ressort de l'Académie de Bordeaux, soit parce qu'ils sont d'une nature trop spéciale, soit parce qu'ils ne sont publiés qu'à de longs intervalles.

Les recherches qui se rattachent soit aux parties les plus élevées des mathématiques, soit aux questions moins abstraites, mais tout aussi délicates des théories physiques et chimiques, sont en général communiquées par leurs auteurs à l'Académie des sciences, de l'Institut, et imprimées dans les recueils spéciaux : c'est là la véritable cause des lacunes qu'on pourrait remarquer à cet égard dans les Mémoires dont nous venons de rendre compte. Si ces travaux ne s'occupent pas de ces questions théoriques qui font faire aux sciences de rapides progrès, ils présentent tous un très-grand intérêt au point de vue des applications des sciences à l'extension du domaine de l'homme sur la nature : quoique nés en général de questions locales, ils embrassent un cercle plus étendu, et plusieurs Mémoires renfermés dans les actes de l'Académie de Bordeaux, dans ceux de la Société linnéenne, dans les publications de la Société de médecine, n'intéressent pas seulement par le point de vue spécial qui en a été l'origine : ils occupent en quelque sorte un rang intermédiaire entre les spéculations théoriques et les applications purement locales. C'est là un de leurs caractères les plus marqués et, nous pouvons ajouter, un de leurs mérites. Les études locales ne sont plus alors dirigées par ce point de vue exclusif qui paraît nécessairement leur appartenir et se rattachent plus intimement aux questions d'intérêt général. Elles attirent alors et sont vraiment dignes d'attirer l'attention de tous ceux qui aiment à cultiver la science à tous ses degrés et à en suivre les progrès.

ABRIA.

(1) *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, année 1856.

Digitized by Google

Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. — Je ne puis signaler au même titre que la Société archéologique de Laon la commission des antiquités établie depuis 1831 à Dijon, mais qui ne publie pas malheureusement autant qu'on pourrait l'espérer d'après le champ intéressant ouvert à ses investigations et les hommes distingués qui la composent; elle n'a donné jusqu'à présent que trois volumes in-quarto. Ce n'est pas assez.

La dernière livraison parue, première du tome V (1857-1858), est entièrement consacrée « à l'examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise, » par M. Rossignol. L'antique Alésia a le regrettable honneur d'être l'objet de discussions continuelles qui menacent de devenir perpétuelles; car, entre savants, malheureusement on change rarement d'opinion. M. Quicherat l'autre jour, M. Delacroix hier; M. de Coynart, M. Rossignol aujourd'hui sont les champions de la question. Il en surgira probablement d'autres demain. Pour moi, je n'ai pas envie de me lancer dans la mêlée entre ces quatre honorables érudits divisés en deux camps : MM. de Coynart et Rossignol prouvent que *Alesia* est Alise-en-Auxois; M. Desjardins, que c'est Alaize-les-Salins, mettant « cent mille hommes où cent soldats ne se battraient pas; une ville considérable où peut à peine vivre aujourd'hui le plus pauvre village du Jura; des retranchements où ils sont impossibles, inutiles ou contraires à l'armée qui les a construits; il a fait courir de la cavalerie sur des rochers ou dans des ravins; il a pris pour un forum le fourré d'un bois inabordable, des fourneaux pour des bûchers, des colombiers pour des autels élevés par César à Vénus, sa mère, etc. » Comme on le voit, M. Rossignol entre brusquement en matière. M. Quicherat maintient la traduction du passage de César, capital à cet égard, comme indiquant qu'il est passé en Séquanie, ce qui entraînerait l'anéantissement des prétentions d'Alise-en-Auxois. M. Rossignol prouve dans son Mémoire que le texte a bel et bien été exactement traduit, et que son opinion, confirmée par celles d'un savant officier d'état-major, ne peut être mise en doute. Sur ces entrefaites, M. Quicherat a répondu par un travail lu à la Société des Antiquaires de France : l'*Alesia rendu à la Franche-Comté*. L'Institut ne confirma pas, ce semble, ce jugement (1); mais le *Journal des Débats* ayant ouvert ses graves et doctorales colonnes

(1) L'Académie des Inscriptions a accordé, le 7 août 1857, à M. Rossignol, le premier prix au concours des antiquités nationales pour son Mémoire sur Alise.

Digitized by Google

à cette discussion, M. Rossignol a cru devoir faire une dernière réplique, dans laquelle il renouvelle et maintient ses observations : la controverse devient désormais trop personnelle pour la suivre plus longtemps.

Le bilan de l'année 1856 présenté par le secrétaire, le docteur Vallat, prouve que, suivant les termes de sa *charte* de fondation, la commission a continué de marcher dans la voie qui lui a été tracée, et que la non-extension des publications est causée par les dépenses qu'occasionne l'installation d'un musée dans une partie du palais des États. Parmi les principaux Mémoires dus aux membres de la Compagnie, je dois citer un remarquable travail de M. Henri Baudat, président, sur les sépultures mérovingiennes en Bourgogne, lequel doit prochainement être imprimé avec un grand nombre de curieux dessins; une *Histoire de l'abbaye de Montbenoît*, du val de Saugeon, par M. Barthelot; une étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine orientale des églises d'Autun, de Langres et de Dijon, par M. l'abbé Bourgaud; un rapport de M. Rouhier sur les papiers terriers du grand prieuré de Champagne, conservés au château de Racey, et une *Histoire de la seigneurie de Chambain*, extraite des mêmes archives; une notice sur l'église de Saint-Andoche de Saulieu, par M. Carlet.

Je vais passer rapidement en revue les travaux antérieurs de la commission : c'est, ce me semble, un bon moyen de mettre mes lecteurs au courant des divers travaux dont j'aurai dans l'avenir à les entretenir. Les Sociétés savantes, à leur insu, le plus souvent, suivent un ordre d'idées, une série de recherches qu'il est utile d'indiquer; c'est du reste aussi la seule voie par laquelle nous pourrons apprécier les progrès de ces compagnies.

La commission n'a publié qu'un volume pour 1838-1841, sans nous occuper des petites plaquettes imprimées auparavant et d'une manière très-irrégulière. On trouve dans ce premier tome une vingtaine de Mémoires, parmi lesquels une *Histoire de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit* de Rome et de Dijon, représentée en vingt-deux sujets, d'après un monument de la Charité de cette dernière ville, par M. Peignot; une *Histoire du château de Gilly*, par M. Garnier; une autre du château de Pagny, par M. Baudot. On y lit également le très-curieux procès-verbal de la découverte faite, le 22 juillet 1841, à la cathédrale de Dijon, du corps de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne, lesquels furent ensuite solennellement inhumés. On reconnaît aisément le crâne de

Digitized by Google

Jean Sans-Peur à la terrible fracture qui le partage dans sa partie antérieure.

Le tome II renferme un excellent travail : l'*Histoire de Saint-Seuri-l'Abbaye*, par M. Rossignol, accompagnée de vingt-huit très-belles planches représentant les fresques de l'église abbatiale ; c'est une étude complète, intéressante à lire, très-savante, et comme il en faudrait pour tous nos grands établissements monastiques. « En ne nous occupant que d'un seul débris de la vieille abbaye, nous disperserions encore ce qui est épars, dit l'auteur ; c'est dans l'unité qu'est la vie. La légende peinte en fresques au quinzième siècle ne peut s'expliquer sans les idées du sixième, dont elle est la naïve expression. La fresque suppose les murailles qui la supportent ; l'église, son fondateur ; la tombe, la pensée des morts ; l'abbaye, les moines qui la peuplaient ; le bourg de Saint-Seine, les bénédictins qui le créèrent et l'affranchirent. Comment parler d'une existence religieuse sans l'intervention des évêques et des papes ? d'une église crénelée, sans rappeler la guerre de la Bourgogne ? Comment enfin montrer le père de l'abbaye plantant sa tente dans les solitudes, et y réunissant des hommes barbares, moitié chrétiens, moitié païens, sans découvrir les ruines des temples et des idoles autour desquelles ils erraient encore, dont ils gardaient les traditions, dont quelques-uns avaient peut-être vu la chute et se rappelaient la gloire ? Quand une civilisation s'éteint et qu'une autre commence, la dernière n'est jamais tellement nouvelle que son origine soit entièrement indépendante du passé. » L'histoire d'une abbaye est le meilleur type, si je puis dire, pour écrire la monographie d'un pays.

Je nommerai encore dans ce volume un curieux rapport de M. Baudot sur les antiquités de toute sorte trouvées aux sources de la Seine, près des ruines d'un temple païen, rapport publié avec de nombreux dessins. La découverte de ce temple a été un événement important pour la science archéologique, et il résulte du travail de M. Baudot qu'il fut érigé en l'honneur de l'un des plus beaux fleuves de la Gaule. « Auparavant on avait conjecturé la possibilité de l'existence de ce monument, fondée sur des raisons générales, le culte des anciens et leur respect pour les eaux ; mais aucun fait certain, aucune preuve positive ne venaient déposer en faveur de cette assertion. Aujourd'hui le doute ne peut plus être souffert. » C'est à mes yeux jusqu'à présent le plus grand service rendu à la science historique par la commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Le tome III est presque entièrement consacré à un essai sur les

Digitized by Google

monnaies des ducs de Bourgogne, avec planches, par M. Anatole de Barthélemy, qui, dans le volume précédent, avait déjà inséré des recherches sur les monnaies des évêques et comtes d'Auxerre. On comprend que je ne puis pas insister sur la valeur de ces essais. Je dirai seulement que l'Institut l'a reconnu digne, au concours des antiquités nationales, d'une de ses mentions honorables.

Ed. de Barthélemy.

Société archéologique du Morbihan. — *Séance du 27 avril 1858.* — Présidence de M. J.-M. Galles. — M. l'abbé Gaudin dépose pour le musée un petit vase en terre qu'on présume être une urne lacrymatoire, trouvé dans un tumulus, en Crimée. Remercîments.

M. de Fréminville adresse à M. le président huit planches, qui doivent accompagner le compte rendu des travaux de la Société.

L'année dernière, M. de Keranflech ayant relevé avec soin l'inscription très-ancienne que porte une pierre de la commune de Crach, sur la route du passage du Laz à Auray, constatait avec regret que cette inscription était incomplète; la pierre avait été brisée à sa base.

La même année, M. Rosenzweig trouvait à la porte du château du Plessis-Kaer, sur une pierre abandonnée à 1 kilomètre environ de la première, un fragment d'inscription que M. de Keranflech, auquel il fut montré récemment, n'eut pas de peine à reconnaître pour le prolongement du sien. L'estampage de cette dernière inscription, rapproché de la première, ne permet point de doute à cet égard. La longueur des deux fragments réunis nous porte à croire que la pierre est complète maintenant; espérons que le sens de l'inscription, composée d'un mot latin et de quelques mots bretons, ne tardera pas à être découvert.

M. Rosenzweig communique à la Société quelques notes extraites des registres d'audience du Présidial de Vannes, relatives au Jubilé de 1652, dont il est curieux de comparer les prescriptions à celles de nos jours; à une procession de 1654; enfin à l'ordonnance d'un médecin de la même époque, par suite de laquelle le malade ne tarda pas à mourir, probablement d'indigestion.

Lecture de la Ire partie du travail de M. l'abbé Piéderrière sur l'abbaye de Prières. Jean I, duc de Bretagne, après avoir concouru avec sa femme, Blanche de Champagne, à la création de l'abbaye de la Joie et de l'abbaye Blanche, fonde lui-même l'abbaye de Prières, en 1251, à Belair, aujourd'hui Billiers, près de Muzillac, avec l'agré-

Digitized by Google

ment de l'évêque de Vannes, Cadisc, et du pape Innocent IV. Un abbé et quelques religieux de l'ordre de Cîteaux s'y installèrent en octobre 1252. Suit la dotation du duc Jean et de quelques seigneurs; les rentes de l'abbaye finirent par s'élever à 30,000 livres.

Passant à un second chapitre, M. Piéderrière nous donne la biographie des différents abbés qui se succédèrent dans l'administration de Prières, depuis Godefroi, qui avait été le premier détaché de l'abbaye de Buzai, tout en rappelant les divers événements auxquels l'abbaye prit une part plus ou moins directe. Le temps ne nous permet d'entendre qu'une partie de ce chapitre, rempli de détails intéressants.

Nous regrettons, avec notre honorable confrère, que les documents n'aient pas été plus abondants pour une semblable monographie; mais cette étude pourra se compléter par la suite, car toutes les sources ne sont pas encore taries.

Le Secrétaire de la Société,

L. Rosenzweig.

Société impériale archéologique et historique du midi de la France. — *Aperçu des travaux pendant les mois de décembre* 1857, *janvier et février* 1858. — M. Clos Meyrevielle, membre correspondant, qui assiste à l'une des séances, fait don d'un exemplaire de deux ouvrages intitulés : l'un, *Etat de la Cité de Carcassonne et de l'église de Saint-Nazaire avant sa récente restauration;* l'autre, *Méthodologie des sciences morales et politiques, appliquées à la science de l'histoire.*

M. Dumège fait la lecture de la première partie de son travail pour le catalogue du Musée archéologique. Cet article est relatif aux chrétiens des premiers siècles.

M. Goudet fait don d'un beau fragment de broderie du commencement de la Renaissance qui ne peut avoir été que le devant d'une étole; il offre encore une assez grande toile sur laquelle est peinte à l'huile une tête de religieux.

M. de Puybusque, membre correspondant, envoie, en don, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : le *Comte Lucanor*, apologues et fabliaux du quatorzième siècle.

M. Goudet apprend à la Société que, choisi par M. le maire de Toulouse pour assister à la vente du cabinet Soulages, il a acquis pour la ville l'ancien sceau en argent de Raymond VII, comte de Toulouse; que les poids réunis en trois collections, de Toulouse, de

Digitized by Google

Carcassonne et de Montpellier, se sont élevés à un trop haut prix, et qu'il a dû y renoncer, ainsi qu'à l'acquisition du manuscrit de la maison de Trancavel, vu que le secrétaire de la Société de Montpellier avait mission de les acheter coûte que coûte.

M. le maire fait placer sous les yeux de la Société une bague ou très-fort anneau d'or pesant 140 fr. lequel encadre une pierre dure verdâtre, sur laquelle est gravée une Minerve assise, tenant dans l'une de ses mains une Victoire. Cet anneau a été trouvé dans un jardin de Croix-Daurade.

Quelques jours plus tard, M. le secrétaire de la mairie apprend à la Société que ledit anneau a été acquis au prix fixé par elle-même, et qu'il sera réuni au beau bracelet d'or d'époque romaine, qui depuis déjà plusieurs années fut acheté par la Société, et que très-prochainement ces deux joyaux figureront dans les vitrines des galeries du Musée.

M. de Juillac offre, en don, un poids de Toulouse, d'une livre, et un second d'un quart, l'un et l'autre du plus beau travail; il offre aussi deux bulles des papes Paul III et Innocent VIII.

La Société ayant appris que des cultivateurs de la commune de Giroussens (Tarn) avaient découvert dans leurs propriétés, situées sur le bord de l'Agout, des mosaïques d'une grande étendue, invita quelques sociétaires à aller les reconnaître. Au jour fixé, le temps mit obstacle à la réunion, mais M. de Juillac s'y rendit seul. La pluie ne lui ayant pas permis de faire rouvrir les fosses, au nombre de quatre ou cinq, déjà faites et espacées à plus de dix pas l'une de l'autre, et sur une étendue de 40 ou 50 mètres de surface, il ne put apprécier que la mosaïque sur laquelle l'habitation était construite. La fosse, ouverte dans une chambre et seulement à 30 centimètres de profondeur, mit à jour une mosaïque dont M. de Juillac prit le dessin. C'était l'angle d'un quadrilatère dont il lui fut impossible de calculer l'étendue, mais la feuille des cubes en pierre dure est d'un centimètre; leur belle couleur, la manière dont le dessin d'une riche bordure était conçu et les ombres conduites, lui laissa la conviction que toute la mosaïque devait être admirablement soignée. Mais comment est formé le milieu du quadrilatère? Est-il uni ou avec des dessins? Pour le savoir, il faut étendre les fouilles sur une grande surface.

M. de Juillac, en adressant son rapport à ses confrères, leur rappelle qu'aucun historien n'avait fait connaître qu'il avait existé dans ces lieux des thermes romains. Mais Giroussens fut jadis l'une des principales résidences des anciens comtes de Comminges. Leur châ-

Digitized by Google

teau, dont il ne reste plus vestige, était situé sur le mamelon, à côté de celui où est assis le village, séparés l'un de l'autre par un étroit mais très-profond ravin ou précipice, ne pouvant communiquer entre eux qu'à l'aide d'un pont-levis. Château et village dominent la rivière de près de 80 mètres ; on y descend par un chemin étroit et roide. Quand on est au bas, il faut encore parcourir l'étendue d'un kilomètre pour arriver au point où sont les mosaïques. N'était-ce pas là que les comtes avaient établi leurs thermes ? que supposer si ce n'est cela ? Les premières fouilles ont permis de juger que les murs qui séparaient les diverses mosaïques formaient des chambres ou cabinets en assez grand nombre, d'où on doit conclure que des fouilles, et sur une plus grande étendue, sont indispensables pour mieux reconnaître si ces mosaïques sont romaines ou d'une époque postérieure, et aussi en vue de provoquer peut-être de nouvelles découvertes. La Société le comprend ainsi, et décide que de nouvelles fouilles seront faites.

M. Devals, membre correspondant, envoie une notice historique sur les monnaies frappées à Montauban pendant les guerres de religion.

MM. Fons et Compayré ont fait chacun un rapport sur des ouvrages adressés à la Société par des Sociétés correspondantes, et M. de Juillac un rapport aussi (et qui a nécessité plusieurs séances) sur le 1er vol. de la *Revue de l'art chrétien*, par M. l'abbé Corblet. Cet ouvrage d'archéologie religieuse est représenté par le rapporteur comme le plus varié, le plus complet et le mieux rédigé de tous ceux publiés dans ce genre. Il félicite la Société de le recevoir.

M. Fons, appelé par l'ordre du travail, fait la lecture d'un Mémoire sur les ruines de l'église romane de Saint-Léger, commune de Montaut (Haute-Garonne).

Après avoir déterminé le plan et la position de l'église de Saint-Léger, qui existait encore vers la fin du dernier siècle, et qui ne consiste plus aujourd'hui que dans la partie inférieure recouverte de terre, mais révélant toujours d'une manière apparente la forme circulaire du chevet, l'auteur signale quelques moulures exhaussées des ruines, et dont l'architecture a fait un fréquent usage, surtout dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, ainsi que deux chapiteaux sculptés dans un seul bloc de pierre, appartenant à l'ordre roman primitif.

M. Fons s'attache ensuite à rechercher l'époque à laquelle remonterait l'érection de l'église de Saint-Léger, et il croit, à défaut de documents fournis à cet égard, en trouver l'indication dans une cérémonie religieuse accomplie vers le milieu du onzième siècle.

Digitized by Google

Une charte de l'abbaye de Lezat constate que le seigneur Pons, fils puîné du comte de Toulouse, qui aurait eu en apanage les baronnies de Noé et de Montaut dans le Toulousain, fut présenté, avec Adelaïs, sa femme, à la consécration de l'église de Montaut, qui eut lieu en 1048. Or, comme il paraît certain que l'ancienne communauté de Montaut n'a jamais possédé dans ses enclaves que deux églises, celle de Saint-Léger et l'église paroissiale actuelle, toute la question est de savoir laquelle des deux fut l'objet de la cérémonie religieuse de l'année 1048.

M. Fons établit, d'après des données puisées soit dans l'histoire générale du pays, soit dans l'histoire particulière de la famille des anciens seigneurs de Montaut, que l'église actuelle, placée à quelques pas seulement des ruines de l'ancien château sur les collines qui bordent la rive droite de la Garonne, ne fut fondée qu'après la construction dudit château, alors que des maisons qui ont été l'origine du village actuel s'étaient déjà groupées aux pieds de ses murs crénelés, et que le château ne fut bâti que dans le cours de la seconde moitié du douzième siècle ; d'où cette conclusion toute naturelle que ce n'est pas l'église paroissiale du lieu qui fut consacrée en 1048, mais celle de Saint-Léger, alors située au milieu de la vaste seigneurie de Montaut, à cinq kilomètres de l'endroit où se trouve le village actuel, église d'ailleurs que sa forme et ses décorations architectoniques plaçaient au nombre des églises romanes et faisaient ainsi contemporaine de Pons, tandis que les assemblages de l'église actuelle de Montaut ne sauraient lui assurer une origine aussi reculée.

Le secrétaire-archiviste,

Vte G. DE JUILLAC.

RÉSULTATS DE FOUILLES ET DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES FAITES EN LORRAINE ET PUBLIÉS EN 1857. — *Phosphate de chaux natif.* — *Coprolithes de Sauriens.* — *Ptérodactyles.* — *Ichtyosaures.* — *Moyen de rendre les coprolithes utiles à l'agriculture.* — *Calcaire à Monotis.* — *Ammonite et Posidonia.* — *Ancyloceras mosellensis.* —On connaît les propriétés fertilisantes du phosphate de chaux employé comme engrais. Jusqu'à ce jour, la majeure partie de ce phosphate a été utilisée, sous forme de noir animal, qui se consomme surtout dans l'ouest de la France. Tout le noir que la France peut fabriquer, joint aux phosphates importés non-seulement de toute l'Europe, mais encore de l'Amérique, sont complétement insuffisants

Digitized by Google

pour répondre aux besoins de cette seule contrée, qui ne peut produire de céréales qu'à la condition d'amender son sol avec du phosphate calcaire, élément indispensable à la structure du grain de blé et à l'élaboration du gluten.

Il est donc urgent de trouver de nouvelles sources de cette précieuse matière. On connaissait bien les gisements de phosphate de chaux (apatite) de l'Estramadure, et, depuis longtemps, M. Liebig avait conseillé d'utiliser ces immenses dépôts au profit de l'agriculture; mais la lenteur avec laquelle ces phosphates s'assimilent ont fait échouer les essais tentés dans ce but en Angleterre.

Cependant on ne désespéra pas de trouver dans le sein de la terre des phosphates assimilables, et, en effet, on découvrit en Angleterre, en Hongrie et en Bohême, des gisements de chaux phosphatée qui, moyennant un traitement convenable par l'acide sulfurique, ont été, notamment dans le premier de ces pays, exploités avec succès et livrés à l'agriculture sous le nom impropre de *superphosphate de chaux*; mais ces gisements, malgré l'activité avec laquelle on les exploite, ne suffisent pas même aux besoins des contrées voisines de leur exploitation.

En France, depuis de longues années aussi, quelques indices avaient été signalés par les ingénieurs des mines, bien qu'aucune observation ne constatât l'existence de gisements réguliers et exploitables utilement.

Des recherches récemment entreprises par M. Rousseau ont amené la découverte de gisements pareils dans un grand nombre de départements. Ces gisements appartiennent, pour une petite part, aux formations géologiques dites *jurassique* et *tertiaire* et pour la plus grande partie à la formation *crétacée*.

C'est là essentiellement la constitution géologique du sol de la Lorraine. Après que la mer Triassique se fut retirée du pied des Vosges, qu'elle baignait, et qui s'étaient soulevées à l'époque précédente, cette mer donna lieu aux trois énormes dépôts de *grès bigarrés*, de *calcaire conchylien* et de *marnes irisées*, dépôts qui constituent, vu leur nombre, le terrain appelé *trias*. En quittant le pied des Vosges, cette mer se retira vers l'ouest de la France et changea de nature, chemin faisant; aussi la voyons-nous donner lieu à d'autres dépôts à peu de distance des Vosges; le calcaire conchylien, abondant encore à Lunéville, fait place, à quelques kilomètres plus loin, à Nancy, par exemple, aux argiles et aux marnes *du lias*, qui dénotent, par leur nature ainsi que par les fossiles qu'elles renferment, un changement énorme survenu dans la température et dans la constitution géologique de cette partie du globe.

Digitized by Google

Ce changement, ou plutôt cette révolution, a donné lieu au terrain dit *jurassique*, car tout le Jura en est sorti.

Les diverses couches qui constituent le terrain jurassique trouvent toutes leurs représentants en Lorraine, et notamment aux environs de Metz et de Nancy, toutes deux bâties sur les assises inférieures de ce terrain et avec des matériaux fournis par lui ; mais, à mesure qu'on s'éloigne de ces villes et qu'on s'approche de Paris, on monte de plus en plus l'échelle des formations jurassiques, et les terrains tertiaires paraissent déjà dans les départements de la Meuse et des Ardennes.

On sait que les caractères qui, en géologie, servent à distinguer un terrain d'un autre, ne reposent pas seulement sur une discordance dans la stratification, mais encore sur les fossiles, végétaux ou animaux, que chaque âge du globe y a déposés. Parmi les restes animaux des époques jurassiques et tertiaires, nous voyons surtout figurer d'énormes sauriens déjà représentés dans le terrain de transition. Or, c'est dans les contrées hantées par ces amphibies que M. Rousseau a découvert ces puissants gisements de coprolithes dont nous avons parlé ; ces pierres, qui renferment de 46 à 50 p. 0/0 de phosphate de chaux tribasique, sont des restes fossiles : ce sont les excréments de ces monstres que les paléontologistes ont appelés *ichthyosaurus*, *plesiosaurus*, *mosasaurus*, etc., qui ont apparu après les mollusques et les poissons et avant les oiseaux et les mammifères.

L'analyse de ces nodules a été faite au laboratoire de chimie de la Faculté des sciences de Nancy : outre le phosphate de chaux déjà mentionné, on y a trouvé du sulfure de fer, de la matière terreuse et, fait intéressant et qui prouve bien leur origine organique, de fortes proportions de fluorure de calcium.

Le lit de ces modules est situé à peu de profondeur au-dessous du banc de l'*argile du gault* et lui est constamment subordonné. Les sondages pratiqués par M. Rousseau ont permis d'établir ce fait important que ces nodules ne se rencontrent pas accidentellement et par amas séparés, mais qu'ils constituent, bel et bien, de véritables filons de grande étendue, car le gisement qui nous occupe n'a pas moins de 300 kilomètres de longueur, avec des largeurs variables de 500 à 3,000 mètres.

Tantôt ces coprolithes sont empâtés dans une roche solide qui, pour la Meuse, est d'ordinaire la craie chloritée ; tantôt ils se trouvent à nu à la surface du sol ; dans le premier cas, ils ne sont pas exploitables avec économie, car la roche encaissante ne contient, en moyenne, que 5 à 7 p. 0/0 de phosphate.

Digitized by Google

Mais lorsque cette roche forme la surface du sol et que, par une longue exposition à l'air, elle se trouve désagrégée et réduite à l'état de sable, les nodules, devenus libres, s'accumulent à la surface et peuvent, en cet état, être recueillis sans peine; aussi, dans les cantons de Varennes, de Clermont-en-Argonne, de Triancourt et de Vaubecourt (Meuse), on n'a littéralement qu'à se baisser pour en ramasser. Au début de ces observations, les habitants de ces cantons trouvaient grand profit à en recueillir dans leurs champs, car une entreprise parisienne les payait assez largement et les revendait ensuite aux agriculteurs. Cette vogue s'est un peu calmée depuis qu'on a reconnu que ce phosphate s'assimile moins bien que le phosphate du noir animal ou celui qui a été précipité chimiquement. Alors que ce dernier se dissout assez promptement dans l'acide acétique et même dans de l'eau contenant de l'acide carbonique, le phosphate antédiluvien reste dans ces acides à l'état de poudre inerte ou ne s'y dissout que très-peu et après un contact prolongé; aussi l'utilité des coprolithes pour amender les terres est-elle contestée, et le seul rôle que des agronomes leur accordent dans cette circonstance, c'est de contribuer à ameublir un sol argileux, c'est-à-dire de se comporter comme le sable ou toute autre substance inerte; en un mot, d'être, comme on dit, « un bon diviseur. »

En présence de ces résultats négatifs, la pénurie de phosphate signalée plus haut subsiste tout entière, et, plus que jamais, les contrées sablonneuses ou tourbeuses en réclament. Consulté sur les moyens à employer pour tirer parti de ces immenses richesses que les âges antérieurs nous ont léguées, le professeur de chimie de la Faculté des sciences de Nancy a donné le conseil, ce qui d'ailleurs était nettement indiqué par la science de faire dissoudre ces coprolithes dans l'acide chlorhydrique et de précipiter ensuite la dissolution par la chaux. Le phosphate se trouvera dans le précipité et dans les meilleures conditions possibles de solubilité. L'acide chlorhydrique est l'acide le moins coûteux et en même temps celui qui convient le mieux dans cette circonstance. On songe à utiliser ce conseil à la fois profitable à la culture du blé, qui réclame instamment du phosphate, et aux contrées qui produisent de ce précieux engrais.

Les sauriens dont nous venons de parler nous rappellent une découverte paléontologique qui a été faite aux environs de Nancy, dans le lias supérieur; c'est celle de débris de sauriens qui offrent de l'analogie avec le *pterodactylus longirostris*, amphibie des plus curieux, qui se rapproche des oiseaux par la forme de la tête et du cou, des mammifères ordinaires par le tronc et la queue, tandis que les mem-

Digitized by Google

bres rappellent particulièrement ceux des chauves-souris. Ces animaux étaient susceptibles à la fois de marcher et de voler, peut-être aussi de s'accrocher et de grimper sur les parois à pic des rochers pour chercher leur nourriture.

Les débris de ces êtres, ainsi que ceux d'ichthiosaures et de plésiosaures, se rencontrent surtout en Angleterre, sur la côte de Dorset, dans le lias de Lime-Régis; avec eux on trouve un immense amas de coprolithes, qui, probablement, leur appartiennent; quelquefois aussi on rencontre encore, au milieu de leur squelette, leurs intestins pétrifiés, et on y remarque alors des restes de poissons et même de reptiles qui font connaître la manière dont se nourrissaient ces animaux. Quant aux ptérodactyles, il paraît qu'ils se nourrissaient plus spécialement d'insectes, à en juger par les restes qu'on a trouvés associés à leurs dépouilles à Solenhofen, en Franconie.

Les restes du saurien récemment mis à jour ont été découverts par M. Lebrun, de Lunéville (1), en suivant la tranchée d'une route nouvelle qui venait d'être créée entre Vandœuvre et Houdemont, près de Nancy. Cette route a été percée dans la partie supérieure du lias, puissante formation qui signale l'avénement des terrains jurassiques.

A côté de ces côtes de sauriens, M. Lebrun a encore découvert des *ammonites de Walcot*, des *posidonia striata* et surtout des Monotis (avicula substriata), peu abondantes, toutefois, dans cette couche, tandis qu'elles le sont beaucoup plus de l'autre côté de la vallée de la Meurthe, sur les collines de Dommartemont et de Sainte-Geneviève. Ces monotis étaient empâtés dans du calcaire pétri de fossiles microscopiques de la classe des poissons.

M. Lebrun, qui est un géologue amateur des plus actifs, se propose de publier les résultats de ses recherches; nous aurons donc occasion de revenir sur ce sujet.

La faune paléontologique du département de la Moselle est peu riche en céphalopodes; on y trouve quelques *sepias*, des *belemnites*, des nautiles et des ammonites; y découvrir un genre nouveau sera donc un fait intéressant, non-seulement pour les naturalistes mosellans, mais pour la paléontologie en général et notamment pour ceux des géologues qui, soit par goût, soit par position, s'occupent plus spécialement de l'étude des formations jurassiques.

On connaît depuis longtemps à Metz une sorte de pétrification qui

(1) *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, t. IX, 11e cahier, p. 214.

Digitized by Google

se rencontre dans le grès supra-liasique de Long-la-Ville, près de Longwy, de Mont Saint-Michel, près de Thionville, et de Mont Saint-Quentin, près de Metz. Cette pétrification se présente sous la forme de cylindres allongés, légèrement coniques, un peu courbés et ornés de stries régulières, transversales.

Presque toujours placées à la surface des blocs, parallèlement ou croisées entre elles, ces pétrifications ne sont recouvertes par aucune partie calcaire et se refusent par conséquent à la détermination. Aussi, les hypothèses qui en expliquaient l'origine ne manquaient pas; pour les uns, ces cylindres étaient des polypiers, pour les autres, c'étaient des plantes vasculaires; d'autres, enfin, les attribuaient à des empreintes que laissent les coquilles acéphales pendant leur marche.

Le hasard ayant mis entre les mains de M. Terquem, de Metz, un fragment de roche contenant deux de ces cylindres (1), a permis à ce savant de résoudre cette énigme tant discutée. La roche, de nature calcaire, cette fois, paraît provenir de l'oolithe inférieure. M. Terquem parvint à dégager les deux fossiles; l'un d'eux avait conservé tous ses ornements, l'autre offrait les articulations propres aux céphalopodes. Ces articulations sont tellement serrées qu'elles se confondent entre elles, caractère propre au genre ancyloceras.

Moins aisée était la détermination spécifique, car le fossile était dans un état trop imparfait; jusqu'à nouvel ordre, il lui donna le nom d'*ancyloceras mosellensis*. Cette pétrification est nouvelle pour le lias de la Moselle, et constitue une deuxième espèce pour toute cette formation, une première ayant été découverte dans le grès de Rimogne.

Cette rencontre d'un même fossile dans deux formations distinctes, le lias, d'une part, et l'oolithe, de l'autre, pourrait, au premier abord, sembler étrange. Disons cependant que le fait n'est pas sans précédent; il doit d'autant moins surprendre que, dans la Moselle, ou du moins dans cette partie de la Moselle, Lorry et Mont-Saint-Quentin, où se trouve le calcaire à ancyloceras, les deux assises sont en contact immédiat.

J. Nicklès.

Mémoires de l'académie impériale de Metz, année 1856-1857. — *Une application de la géométrie descriptive*, par M. Soleirol. — Ce

(1) *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle*, 8e cahier, p. 160.

Digitized by Google

Mémoire a moins pour objet de faire connaître une application nouvelle de la géométrie descriptive que de simplifier quelques-unes des expressions usitées dans la pratique de cette science, et surtout pour remédier à l'espèce de logomachie qui résulte de l'emploi des termes *projection horizontale* et *projection verticale*. Lorqu'en effet on veut donner par écrit la démonstration d'un problème de géométrie descriptive, ces termes se présentent à chaque instant; les éviter n'est pas possible, et les reproduire autant de fois que l'exige le sujet expose l'auteur non-seulement à commettre des répétitions repoussées par la langue française, mais, de plus, elles exigent de la part du lecteur une attention soutenue, afin de ne pas confondre une expression avec l'autre.

Pour remédier à ces inconvénients, M. Soleirol propose de remplacer ces expressions par des mots courts, offrant à la fois une dissemblance plus marquée et un caractère bien approprié aux idées qu'ils font naître.

L'idée de la projection d'un point sur le plan horizontal rappelle à la pensée l'usage du fil à plomb, qui, partant de ce point situé dans l'espace, vient imprimer sa pointe sur le plan horizontal. Ce procédé est surtout employé par les charpentiers dans le piqué des bois.

En conséquence, l'auteur propose de dire : « la plombée d'un point » au lieu de : « la projection horizontale d'un point. »

Il remplace l'expression « projection verticale » par celle de « visée d'un point, » et il motive sa proposition de la manière suivante : « Si on se suppose placé en face d'un plan vertical, et qu'un rayon visuel, partant de l'œil, passe par un point de l'espace et se dirige sur la projection verticale de ce point, on fait à peu près la même opération que le chasseur qui met la culasse du fusil, le guidon et le gibier dans la même ligne : *il vise*. Par cette raison, au lieu de « la projection verticale d'un point, » on pourrait dire « la visée d'un point. »

Dans les problèmes, on considère souvent plusieurs plans horizontaux, et alors, quand on parle du plan qui reçoit la projection, on ajoute une qualification spéciale, ce qui force à dire : « le plan horizontal. » Dans le système proposé, cette expression un peu longue serait remplacée par « le plan des plombées. » On dirait de même « le plan des visées. »

Pour mieux faire saisir le parti qu'on peut tirer des modifications qu'il propose, l'auteur les applique à quelques exemples qu'il annexe à sa note. On ne sera pas étonné d'y trouver des expressions telles

Digitized by Google

que : « plomber le point A, viser le point B, » expressions qui ne sont qu'une conséquence de ce qui précède.

Essai d'électro-chimie appliquée à l'agriculture, par M. Emilien Bonchotte. — Le cuivre, qui ne s'oxyde que légèrement à l'air, peut au contraire subir une oxydation profonde lorsqu'il se trouve exposé à la double influence de l'air et d'un acide, ou de l'air et de l'ammoniaque ; dans ce dernier cas, le cuivre, en s'oxydant, prend le caractère d'un acide.

Pendant que cette oxydation s'opère, il se développe un courant électrique facilement appréciable au moyen d'un galvanomètre, qui indique en même temps que le fluide négatif émane de la lame de cuivre.

La réaction est la même quand on remplace l'ammoniaque caustique par le carbonate d'ammoniaque. Avec le sulfate d'ammoniaque elle est nulle, ou bien ne se produit qu'à la condition de faire intervenir du carbonate de chaux, lequel, provoquant une double décomposition, donne lieu à du carbonate d'ammoniaque.

Le galvanomètre peut donc, jusqu'à certain point, servir à étudier un sol, une terre arable au point de vue de sa richesse en ammoniaque, cet élément fertilisant par excellence. De plus, à l'aide de cet instrument, on pourra classer une série de terrains en les comparant deux à deux.

Ainsi, le même terrain n'offrira pas la même déviation galvanométrique aux diverses époques de la saison, d'où l'auteur conclut que la proportion d'ammoniaque contenue dans le sol n'est pas constante. Examiné avant l'ensemencement, le terrain donnera une réaction plus énergique, c'est-à-dire accusera plus d'ammoniaque qu'il ne le fera après que la graine aura germé et que la jeune plante sera sortie de terre.

Il est un fait depuis longtemps constaté par la pratique agricole, et que, de son côté, le galvanomètre confirme pleinement, savoir : les plantes repiquées, telles que le colza, par exemple, épuisent considérablement le sol pendant le temps qu'elles mettent à prendre pied. En effet, pendant cette période de la végétation du jeune plant, le galvanomètre indique un appauvrissement progressif en ammoniaque.

En général, dans un champ en pleine végétation, les plantes les plus vigoureuses se trouvent sur les points qui, auparavant, avaient donné lieu aux courants les plus énergiques, et qui, par cela même, se sont montrés les mieux partagés sous le rapport de l'ammoniaque.

Digitized by Google

Ces faits, constatés par M. Bouchotte, sont assez intéressants pour justifier l'espoir, formulé par cet agronome, de voir le galvanomètre prendre sa place dans une exploitation rurale bien dirigée. Il en sera certainement ainsi lorsque M. Bouchotte aura pu éliminer les causes d'erreurs ou de perturbations qui entachent son procédé, causes qu'il est d'ailleurs le premier à signaler. Au nombre de celles-ci, il faut citer tout d'abord le soufre, dont on connaît la grande affinité pour le cuivre, et que l'on rencontre en substance, et, plus souvent, à l'état de sulfure dans les engrais, les champs récemment fumés ou les matières organiques en décomposition. L'auteur, qui ne se dissimule pas la difficulté, propose un procédé propre à la tourner, procédé fort simple pour un chimiste, mais que le fermier n'aura ni le loisir ni l'envie de pratiquer.

La sensibilité de l'appareil proposé par M. Bouchotte varie avec le degré d'humidité du terrain mis en expérience; c'est dire que les résultats fournis par l'observation ne sont comparables qu'autant que les échantillons de terrains avec lesquels on les a obtenus le sont eux-mêmes. Mais, en tenant compte de l'état hygrométrique, on ne sait rien encore au sujet des atteintes que la lame de cuivre peut éprouver de la part des autres substances renfermées dans le sol. Si, par exemple, le sulfate d'ammoniaque est sans action, il n'en sera pas de même d'un terrain tourbeux ou acide comparé à un sol calcaire. Dans ce cas, les déviations du galvanomètre seront fort différentes, sans que ces differences puissent être mises sur le compte d'une réaction occasionnée par de l'ammoniaque libre ou carbonatée.

Du reste, l'auteur annonce une suite à ses recherches; les quelques difficultés que nous nous permettons de signaler se seront sans doute spontanément présentées à lui: il ne manquera pas de les aborder et de les étudier avec la persévérance qu'il a mise dans la poursuite des expériences dont nous venons de rendre compte.

J. Nicklès.

Digitized by Google

DES RACES QUI SE PARTAGENT L'EUROPE, avec une Introduction sur les différentes races du globe, par M. *Fleury*, proviseur du lycée impérial de Douai. Paris, Hachette, 1858.

Ce livre a l'attrait d'une exposition universelle : le plaisir des yeux y fait concurrence au plaisir délicat de l'esprit. Nos regards s'y promènent sur une variété infinie de types caractéristiques, élite mêlée et bizarre des représentants de la grande famille, faces blanches, noires, cuivrées, olivâtres, pommettes saillantes, galbes arrondis, nez aquilins, épatés, retroussés, têtes carrées et pyramidales. Occasion sans pareille de lier connaissance avec le genre humain! J'y convie principalement ceux qui rêvent la fraternité universelle et dont le cœur déborde d'une charité cosmopolite. Voici une vérité que nous apprendra de prime abord notre visite à l'exposition des races humaines : « Malgré ces différences apparentes, l'espèce humaine est une, et ces différences mêmes sont le résultat séculaire de la dispersion et de l'acclimatement dans les diverses contrées du globe; l'homme, qu'il soit blanc ou noir, est le même homme, teint de la couleur du climat. » Affaire de nuances, diversité d'épidermes. Partout, les races les plus dissemblables à l'œil ont la faculté de s'unir ensemble et de propager l'espèce; sous toutes les latitudes, l'homme se sent une âme et une intelligence. Evidemment, nous sortons d'un même père; au jour primordial, nous sommes nés dans le même berceau; par conséquent nos destinées sont communes, et l'immense humanité gravite de concert versl'idéal resplendissant de la perfection. Tel est le dernier mot de la science, en 1858, et le savant guide, qui nous l'explique, s'autorise de témoignages fort respectables. Tout ce que je regrette, c'est que dans ce rapprochement des membres de la grande famille, depuis si longtemps dispersés, ce sentiment difficile et capricieux, qu'on appelle le goût artistique, s'effarouche si vite ; et certes, s'il est consolant d'espérer, grâce aux évolutions incalculables du progrès, que nous formerons, comme on dit, un peuple de frères, et que, confrontant nos titres et nos généalogies, à la façon des héros de l'Odyssée, nous finirons un jour par nous embrasser tous, encore faudra-t-il que le souvenir de la commune origine et la voix de la nature parlent bien fortement à nos cœurs.

Aujourd'hui, nous ne ferons pas le tour du monde, et parmi les cinq variétés principales, dont le globe est peuplé, nous donnerons a préférence à la variété blanche et européenne, la plus parfaite de toutes, et qui est appelée la première à résoudre ce grand problème,

Digitized by Google

et tant d'autres. Voulez-vous connaître l'Europe en une demi-heure, depuis le cap Saint-Vincent jusqu'aux monts Crapacks, et du golfe de Bothnie à la pointe du sérail? Etes-vous curieux d'étudier les sept races qui cultivent les campagnes, alimentent son industrie, peuplent ses armées? Tenez-vous à savoir ce qui les distingue au physique et au moral, quelle est l'origine, la langue, la force numémérique, l'activité commerciale, la richesse, la marine, la politique, la littérature de chacune d'elles? Quels hommes illustres et dignes de mémoire, poëtes, artistes, généraux, philosophes, grammairiens, elles ont produits? Quels empires elles ont formés ou détruits, et, ce qui importe davantage, quels Etats elles sont en train de conquérir ou de perdre? Quelles sont leurs chances de succès et d'avenir? Vous pouvez vous instruire à fond sur tous ces points. Outre l'attrait du sujet, il y a un intérêt politique et social, une curiosité patriotique qui doit vous y déterminer. En ce moment, les vieux peuples s'ébranlent, et certains se décomposent. Du Schleswigh et du Holstein à l'Italie et à la Sicile, de la Hongrie au Monténégro, de la Grèce à la Roumanie, on voit des fragments de vastes empires tendre à se détacher, à s'isoler, à vivre d'une vie propre et indépendante. D'autres Etats, principautés, duchés, républiques, comme s'ils étaient désabusés d'une indépendance qui les réduit à la faiblesse, aspirent à se confondre dans de puissantes monarchies; des nationalités qu'on croyait éteintes depuis des siècles, secouent la poussière de leurs titres oubliés, et protestent; les limites des pays semblent se mouvoir, le dieu Terme va marcher. N'est-il pas à propos de savoir si ces peuples subissent une influence extérieure et passagère, ou la loi constante de leurs affinités et de leurs antipathies originelles? Est-ce seulement une lutte morale, une ambition politique, un réveil du sentiment national opprimé? N'est-ce point aussi un mouvement et comme une révolte du sang qui s'indigne d'un mélange trop longtemps souffert et d'une agglomération contre nature? Voilà le côté élevé et l'intérêt présent de cette étude.

L'ouvrage où abondent ces utiles renseignements est court et substantiel (132 pages), érudit et sans phrases, nourri de science moderne, récente, contemporaine. Les travaux qui y sont cités appartiennent à 1856, 1857, 1858; les plus anciens remontent aux temps fabuleux de 1841. Ce sont là les Grecs et les Romains de l'auteur. En revanche, vous trouvez en lui un lecteur attentif et vigilant des écrivains et des recueils les plus accrédités, revues françaises, revues d'outre-Rin et d'outre-mer; MM. Alfred Maury, de Rémusat, Laboulaye, Michel Chevalier, Renan lui sont familiers,

Digitized by Google

car je m'épargne de citer les étrangers. Il a fait un choix judicieux de ce que leurs écrits renferment de plus clair, de plus concluant et de plus homogène sur la question. Cet ensemble de citations, cet éclectisme érudit a de l'unité, grâce à la critique personnelle de l'auteur; il est exempt de toute fatigue, grâce à la variété et à la brièveté même des passages cités, à l'intérêt des chiffres, à la précision des détails, aux choix des faits caractéristiques. C'est toute une bibliothèque, et je ne connais point de livre capable de métamorphoser à si peu de frais un ignorant.

Nous voudrions pouvoir en donner une idée qui ne fût pas trop au-dessous de la vérité; mais forcément nous nous bornerons à indiquer quelques résultats, et à regarder de profil les sept races européennes, dont le personnel est de 274 millions d'individus.

Voici d'abord la race celtique, qui est la nôtre, ou plutôt qui est nous-mêmes; car elle compte 43 millions d'hommes, chiffre où nous entrons pour 36 millions; les 7 millions de surcroît se composent d'Ecossais des hautes-terres, des Gallois, des Irlandais, des Savoyards, des Suisses de l'ouest et du sud. Tous ces pays sont peuplés de nos arrière-cousins, et chez les Higlanders et les Irlandais on parle la langue que parlaient nos ancêtres, il y a deux mille ans. Vous et moi, lecteur, nous avons dans nos veines le sang des Celtes ou des Gaëls, « Race bruyante, sensuelle et légère, prompte à apprendre, prompte à dédaigner, curieuse de choses nouvelle », dont Vopiscus, disait, il y a quinze cents ans : « Gens hominum inquietissima, et avida semper vel faciendi principis vel imperii. » Mais vous n'êtes point d'une race pure, il n'en est point en Europe; vous êtes mélangé de sang romain, légèrement, il est vrai, car la Gaule a donné à l'Italie plus qu'elle n'en a reçu; de sang germanique plus légèrement encore, à moins que vous ne soyez Lorrain, Alsacien ou Flamand; à moins aussi que vous ne soyez noble, et, à ce titre, descendant des trente mille guerriers de Vouillé, de Soissons et de Tolbiac, et non de cette plèbe d'anoblis que faisaient sous nos rois les *savonnettes à vilain.*

Une race digne d'attirer notre attention, et que l'auteur appelle la race de l'avenir, ce sont les Slaves. Voici leur dénombrement : 55 millions en Russie; 18 millions en Autriche; 7 en Turquie; 2 en Prusse; en tout 82 millions, dont 23 catholiques et 59 schismatiques. Quant à leur portrait, inutile de le tracer ici; je renvoie à la page 85 du livre. Pourtant, je crois devoir signaler des résultats statistiques qui prouvent la robuste constitution et l'énergie vitale de ces froides populations. Dans tout l'empire russe, le chiffre total

Digitized by Google

des morts, sur 69 millions d'habitants, est annuellement de 60 mille; vingt mille, ou le tiers de ce nombre, meurent après 80 ans; 900 après cent ans; 55 après 120 ans; 20 après 130 ans; 2 ou 3 après 155 ans. Les Slaves parlent tous à peu près la même langue; du moins leurs dialectes se ressemblent tellement que le voyageur qui en connaîtrait un seul pourrait se faire comprendre du Monténégro au Kamtchatka. Ils ont quelques traits de ressemblance avec notre race : brillants et légers, comme les Celtes, souples et imitateurs, comme eux, mais religieux et disciplinables, ce que ceux-ci ne sont guère ou ne sont plus. On remarque aussi dans ce peuple, surtout en Russie, une tendance innée et très-développée à l'association; toutefois il serait téméraire de prétendre qu'Alexandre II jette en ce moment les bases d'une nation destinée à mettre un jour en pratique le socialisme.

La race germanique compte 80 millions d'hommes. Voici ses états de services : Il y a quinze siècles, elle a détruit l'empire romain; aujourd'hui elle peuple le nouveau monde: par les mains de l'Angleterre et de l'Amérique elle tient l'empire des mers ou du commerce; sur le continent européen, elle oppose la masse compacte et tenace de l'Allemagne à la furie des Celtes ou aux débordements des Slaves. La seule marine anglaise se compose de 37 mille bâtiments montés par 300 mille matelots; on a calculé que si l'on mettait ces bâtiments bout à bout, le premier entrerait à Lisbonne tandis que le dernier serait encore dans la Tamise. Sur 40 mille kilomètres de chemins de fer qui couvrent aujourd'hui la terre, les Etats-Unis en possèdent 20 mille; ils comptent 53,107 kilomètres de lignes télégraphiques, tandis que l'Europe n'en a que 60,993. A quoi bon parler ici de la gloire historique, philosophique et philologique de l'Allemagne? M. Fleury a quelques pages intéressantes sur le caractère anglais et sur l'aptitude politique de ce peuple. Il montre que la plus solide base de ces institutions libres qui étonnent le continent, c'est l'inébranlable attachement de la nation pour le pouvoir royal. Voici les lignes publiées en 1857 par le *Daily News*, journal de l'opposition radicale, à l'occasion de la naissance d'une nouvelle princesse d'Angleterre : « Le monde doit, à la sagesse politique et aux vertus privées de la reine qui occupe le trône, le spectacle d'une royale mère de famille servie, soignée et chérie par un lion bien plus indompté et bien plus sauvage que celui qui, dans la fable, courbe la tête sous la main d'une timide jeune fille. La démocratie de la Grande-Bretagne a pour sa reine un attachement qui dépasse l'amour qu'on peut donner à une femme : elle la

Digitized by Google

suit des yeux avec admiration et elle tressaille de bonheur chaque fois qu'elle la sait heureuse. » En votant la dot de la princesse royale, M. Roebuck, chef du même parti, disait, le 22 mai 1857 : « La conduite publique et privée de la reine est, à tous égards, digne des plus grands éloges ; elle est appréciée par la Chambre et par le pays. » Il faut convenir qu'en France l'opposition radicale, et même l'opposition dynastique, est moins courtoise envers le pouvoir, et qu'elle ne s'intitule pas non plus *Opposition de Sa Majesté.*

L'auteur en louant les qualités n'oublie pas les défauts. Il signale notamment un vice endémique dans la race saxonne et allemande, l'ivrognerie. A Glasgow, dit-il, toutes les semaines sans exception, 10 mille individus sur moins de 200 mille passent trois jours dans un état complet d'ivresse, le dimanche, le lundi, la dernière moitié du samedi et la première du mardi. On y relève par an 20 mille femmes ivres-mortes. Les ouvriers de la Grande-Bretagne dépensent par an 2 milliards 500 millions en boissons. En France, où nous comptons à peu près un café pour un mendiant (347,328 cafés et 337,838 mendiants), il se dépense dans les débits de boissons 322 millions par an, soit 2 milliards 178 millions de moins qu'en Angleterre. Dans le Wurtemberg, une population de 1,800,000 âmes a consommé, en 1852, pour 30 millions de francs en boissons spiritueuses; dans le Zolverein on boit annuellement pour 488 millions de francs d'eau-de-vie, c'est-à-dire pour près de la moitié des impôts : triomphe éclatant, je l'avoue, supériorité manifeste des Germains sur les Celtes.

J'aurais plaisir à parler maintenant des 19 millions d'Ibères, des 7 millions de Finnois, des 3 millions de Turcs, des 2 millions de Bohêmes, et des 2 ou 3 millions de Juifs qui forment la minorité de l'Europe, mais je crois avoir suffisamment indiqué l'abondance de documents instructifs et de curieux détails réunis par l'auteur. Je termine par une citation empruntée à M. Ch. de Rémusat : « Si l'on tire une ligne qui partage l'Europe de l'Est à l'Ouest, un peu au-dessous du 45e degré, il n'y aura au sud de cette ligne que des Etats en déclin. » Or, les 3 races en progrès (et nous en faisons partie) présentent un total de 205 millions, tandis que 64 millions constituent tout l'appoint des quatre races en décadence. Espérons que les termes de la proportion ne se déplaceront pas de longtemps.

Charles Aubertin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Les sociétés savantes en Danemark, Suède et Norwége.

C'est peut-être chez les peuples que leur médiocre population et leur peu de richesse placent au-dessous des premiers rangs qu'on trouve réunies le plus grand nombre d'associations patiemment laborieuses et utilement actives en vue des études scientifiques ou littéraires. Là où chaque travailleur en particulier ne dispose que de ressources restreintes, d'un idiome peu répandu, d'un public peu nombreux, il est facile de comprendre que les efforts doivent se grouper plus soigneusement encore que dans les pays plus riches offrant des scènes plus retentissantes. On sait l'incroyable activité scientifique et littéraire de la Hollande. On peut en dire à peu près autant des trois royaumes scandinaves. Non-seulement ils ont produit dans ces dernières années des talents de premier ordre dans la sphère des sciences générales, des philologues classiques comme Madvig, des orientalistes comme Westergaard, des astronomes comme Hansteen, des physiologistes comme Eschricht et Retzius, des botanistes comme Fries et Nilsson, mais on y a vu naître depuis vingt ans une école nouvelle d'archéologie, d'histoire et de philologie spéciales qui, avec des savants comme MM. P.-A. Munch, Keiser et Unger en Norwége; Carlson, Strinnholm, Malmström, Dybeck, etc., en Suède; Rafn, Worsaae et Schiern, en Danemark (1), a entrepris de faire connaître tous les monuments du moyen âge scandinave, poëmes et récits islandais, inscriptions runiques, chants et traditions populaires; patriotiques trésors jusqu'à présent négligés par l'indifférence et l'oubli, remis aujourd'hui en grand honneur dans le temps même où des dangers imminents d'une part, mais de l'autre des destinées nouvelles et brillantes semblent réservés à la nationalité scandinave, triple et une à la fois.

A cette science toute nationale, dont les Sociétés laborieuses du Nord se sont faites les organes, correspond une bibliographie toute spéciale aussi, à laquelle les Etats scandinaves, alliés naturels de la France qu'ils invoquent, méritent que la France s'intéresse. Les grandes *Revues* la dédaignent cependant, avec quelque raison

(1) Tous les savants que nous venons de nommer ici et quelques lignes plus haut sont vivants.

Digitized by Google

sans doute, ou bien ne savent l'appeler à elles ; notre *Journal des Savants* et nos recueils érudits semblent l'ignorer absolument, il faut bien le dire. A la *Revue des Sociétés savantes* il appartient de combler une telle lacune, d'ouvrir à tant d'utiles efforts un écho sympathique, de donner enfin chez nous, par des interprétations suffisantes, par des traductions au besoin, à tant d'études nouvelles sur ce moyen âge scandinave qui a été l'un des berceaux de l'Europe moderne, une hospitalité trop longtemps refusée.

Nous commençons par le Danemark et par celle des Sociétés du Nord qui est sans doute le plus généralement connue en Europe et en France.

DANEMARK.

I. Société des antiquaires du Nord, ou Société royale pour la publication des anciens écrits du Nord (*Det kongelige nordiske Oldskrift Selskab*).

Cette Société, toute danoise, siégeant à Copenhague, et qui se donne elle-même le titre français de Société des antiquaires du Nord, sous laquelle nous la connaissons mieux que sous son autre dénomination scandinave, a été fondée, le 28 janvier 1825, sur la proposition de M. C.-C. Rafn qui depuis, comme secrétaire, a beaucoup contribué à son extension et à ses progrès. Son objet principal consiste dans « la publication et l'interprétation des anciens écrits islandais et de tous les documents pouvant servir à faire connaître la langue, l'histoire et l'archéologie du vieux Nord, afin de répandre l'intérêt de ces études et d'éveiller par là le respect des ancêtres et de la patrie. »

Le président de la Société est le roi de Danemark lui-même, S. M. Frédéric VII, et cette présidence n'est pas seulement un titre que la Société aime à voir accepté par le souverain : c'est une fonction active remplie avec une science toute pratique par le prince qui l'a accepté comme telle. Les séances annuelles de la Société se font au château de Christiansborg, et le roi s'y montre archéologue habile. Tout récemment vient de paraître un livre, dont nous ne connaissons encore que le titre, et qui porte le nom de S. M. : « Les tombes royales de Ringsted, ouvertes, mises en ordre et refermées avec de nouvelles inscriptions funéraires, par S. M. le roi Frédéric VII. » In-quarto, avec 17 planches (texte en danois). Cette inspection des tombes royales du Danemark s'est faite sous la direction du roi, du 4 au 6 sentembre 1855, et le présent ouvrage en donne les résultats utiles

Digitized by Google

pour l'archéologie et l'histoire nationales. S. M. a depuis fait ouvrir une autre sépulture du moyen âge, à Jaegerspris, et nous aurons bientôt les résultats de cette campagne archéologique. Nous le répétons, Frédéric VII, par de tels travaux, fait acte de souverain éclairé et patriote à la fois.

Conformément à son but, que nous exprimions tout à l'heure, la Société a publié des éditions critiques d'anciens écrits du Nord ayant de l'importance pour l'histoire, l'archéologie ou la langue. Tels sont, sous le rapport historique, les recueils intitulés : 1° *Fornaldar Sögur Nordrlanda*, ou Sagas mytho-historiques sur les événements du Nord avant la colonisation de l'Islande; 2° *Fornmanna Sögur*, série de Sagas historiques sur les événements qui se sont passés en dehors de l'Islande; 3° *Faereyinga Saga*, ou Saga des îles Færoë; 4° *Islendinga Sögur*, ou Sagas historiques sur les événements en Islande; 5° *Groenlands historiske Mindesmaerker*, Monuments historiques du Groenland; 6° *Antiquitates Americanae*; 7° *Antiquités russes et orientales.*

Les quatre premiers recueils ont été publiés d'abord, comme on voit, en islandais, ou *norsk*, c'est-à-dire dans la langue écrite et parlée dans tout l'ancien Nord jusqu'au quatorzième siècle, et conservée encore aujourd'hui en Islande. Ils ont ensuite été traduits, par les soins de la Société, en danois. Le premier a pris, ainsi traduit, le titre de *Nordiske Fortids Sagaer*, 8 vol. in-8°, 1829-1830. Il comprend la Saga de Rolf Krake, des fragments du vieux chant appelé Biarkemaal, la Volsunga Saga ou Saga de Sigurd, meurtrier de Fafner, celle de Ragnar Lodbrog et de ses fils, le célèbre Krakumaal ou Chant de Ragnar, le récit de Norna-Gest, le récit sur les fils de Ragnar, quelques fragments encore (tel est le contenu du premier volume); — l'histoire de Forniot et de sa famille, ou récit de la colonisation de la Norwége, la Saga de Fridthiof le Hardi, que le poëme de l'évêque Tegner a rendue célèbre mais qui mérite d'être lue pour elle-même, celle d'Oervar-Odd, le héros danois, celle d'An le tendeur d'arc, celle d'Asmund le tueur de combattants (2e volume); — enfin la fameuse Saga de Didrik de Bern, contenant l'histoire des Niflungs et d'Attila (3e volume).

Le second recueil, publié en islandais, de 1825 à 1837, a été ensuite traduit en latin sous le titre de : *Scripta historica Islandorum*... 12 vol. in-8°. 1828-46, et en danois sous celui de : *Oldnordiske Sagaer*... 1826-37; il comprend, en douze volumes in-8° : la Saga d'Olaf Tryggvesoen (tomes I-III et tome X) et celle d'Olaf le Bon (tomes IV et V), donnant toutes deux l'histoire de l'établisse-

Digitized by Google

ment du christianisme en Norwége, celle de Magnus le Bon, de Harald Haardraade et de ses fils (tome VI), celle de Magnus Barfod, celle de Sigurd voyageant à Jérusalem, fort curieuse pour l'histoire des relations du Nord avec l'Orient pendant le grand mouvement des croisades; celle de Hakon Hakonssoen (tomes X et XII), précieuse par le tableau des relations intellectuelles de l'extrême Nord avec la France au treizième siècle, celle de Harald Harfager (tome X), la Jomsvikinga qui donne l'histoire de la curieuse association des pirates de Jomsborg, et enfin la Knytlinga saga (tome XI). Le tome XII contient un index géographique et une table chronologique, tous deux fort utiles pour une topographie si peu connue en général, et une histoire tellement chargée, dans les récits de ses chroniqueurs, de détails, de redites et d'ambiguïtés.

La publication de la Saga des îles Færoë en islandais, en langage des îles et en danois, a été faite avec grand soin in-4°, en 1832, par M. Rafn lui-même, qui a surveillé aussi les précédentes publications, et qui a ajouté à celle-ci une introduction, un spécimen du manuscrit, une carte fort soignée, etc.

Les Sagas sur les événements qui ont eu lieu en Islande même ont été publiées en danois, toujours sous les auspices de la même Société, et après avoir paru en islandais, par le savant N.-M. Petersen, sous le titre de : *Historiske Fortaellinger om Islaendernes Faerd.* Là se trouvent les plus curieuses peut-être de ces histoires d'anciennes familles qui nous initient aux mœurs, aux idées, à la vie de chaque jour d'une civilisation qui recèle, à vrai dire, quelques sources de la civilisation générale de l'Europe moderne. Le premier volume contient la seule Saga d'Egil, dont M. Ampère a fait connaître quelques fragments; rien ne serait plus important, dans le cercle des études sur le vieux Nord, qu'une soigneuse comparaison entre la belle Saga de Nial, qui occupe tout le troisième volume, et les anciennes lois du Nord; on obtiendrait ainsi un tableau complet et animé de cette société dont l'histoire touche par tant de côtés à celle de nos origines modernes. Le second volume contient, avec d'autres morceaux, la Saga de Gunlaug à la langue de serpent et la Laxdaela Saga, fort intéressantes toutes les deux par la peinture des passions dans le Nord. La Vatnsdaela Saga, qui occupe le quatrième volume, donne elle-même un singulier tableau des superstitions du Nord, au dixième siècle. La plupart de ces ouvrages ont été composés à la fin du onzième, ou bien au douxième siècle. On comprend que c'est tout un côté du moyen âge qu'on semble avoir trop négligé jusqu'à ce jour. A ces quatre volumes M. Petersen, un des hommes les

Digitized by Google

mieux instruits de tout ce qui concerne le vieux Nord, et dont l'érudition est sobre et contenue en même temps que profonde, a joint des introductions et des commentaires qui formeraient à eux seuls un considérable et précieux travail.

Les Monuments historiques du Groenland forment trois gros volumes in-8° publiés par la Société, de 1838 à 1845. On y a recueilli tous les fragments de Sagas, de chroniques, de récits de toute sorte composés au moyen âge, toutes les indications historiques, géographiques, astronomiques, toutes les observations maritimes, géologiques, etc., faites anciennement ou dans les temps modernes, et pouvant jeter quelques lumières sur les primitives expéditions et sur les premiers établissements des Islandais ou des Norwégiens sur les côtes ou dans l'intérieur du Groenland. On comprend que l'intérêt historique de ces renseignements est considérable, puisqu'il s'agit de constater l'extension de la race scandinave jusqu'aux dernières extrémités de l'Occident.

Le volume in-quarto publié sous le titre de *Antiquitates americanae* a précisément pour but, par un recueil semblable des fragments de Sagas et de toutes les observations relatives à cet objet, de suivre cette même race passant du Groenland sur le continent de l'Amérique septentrionale pour en coloniser les côtes orientales, depuis le Canada jusqu'à la Floride, près de cinq cents ans avant Christophe Colomb, là même où devaient plus tard s'établir les colonies anglo-saxonnes, héritières en partie du génie scandinave.

Les deux tomes in-quarto comprenant les *Antiquités russes et orientales* permettent de compléter l'étude de cette rapide et universelle extension, en donnant le tableau des expéditions hardies des pirates du Nord vers l'extrême Orient, comme tout à l'heure nous voyions leur essor vers l'extrême Occident. Partant des ports qui sont situés sur la côte septentrionale de la péninsule scandinave, les pirates ou navigateurs du Nord, à la suite d'Other, le premier connu d'entre eux et dont Alfred le Grand nous a conservé les récits, s'en allaient exploiter la mer Blanche et visiter les bords de la Dvina septentrionale, où s'élève maintenant la ville d'Archangel. Remontant la Dvina comme leurs frères d'Occident remontaient le Rhin, la Seine, la Loire et la Garonne, ils allaient pillant sur toutes ces côtes, dévastant au Nord de la Russie actuelle le temple des Biarmiens et dépouillant la riche idole de Jumala, s'ouvrant un passage jusqu'au Volga supérieur, arrivant, en descendant le cours de ce grand fleuve, jusqu'aux rives de la mer Caspienne, et rejoignant là une des grandes voies du commerce ancien de l'Asie

Digitized by Google

avec l'Europe. Comme le recueil des *Antiquitates americanae* nous les montrait ouvrant le chemin de l'Amérique à leurs descendants anglo-saxons, de même le volume des *Antiquités russes et orientales* nous permet de les suivre pénétrant à travers ce passage du Nord, que les Anglais n'ont fait que retrouver à la fin du seizième siècle, et fondant avec Rurik, en 862, le futur empire de Russie. — C'est encore le laborieux M. Rafn, de concert avec l'illustre Finn Magnusen d'abord, et, après la mort de celui-ci, avec le savant historien actuel de la Norwége, M. P.-A. Munch, qui a mené à bien cette importante publication.

La Société des antiquaires du Nord ne s'est pas contentée de cette série d'importantes et nombreuses publications accomplies dans l'espace de trente années. Elle a commencé, en outre, dès son origine et poursuit sans relâche deux autres publications permanentes :

1° Celle d'une Revue d'archéologie, *Antiquarisk Tidskrift*, destinée à enregistrer et faire connaître : la série des différents travaux, d'ensemble ou de détail, entrepris par la Société; des extraits de ses comptes financiers; les listes des membres; les rapports concernant le musée d'archéologie du Nord et les autres collections ou institutions publiques ayant trait à cette science, comme le cabinet des médailles, le cabinet ethnographique, le cabinet d'archéologie américaine, la bibliothèque et l'archive d'archéologie historique. Cette revue forme aujourd'hui, publiés en huit tomes, quatre volumes, le premier pour les années 1843-1845 (pages 1-256, 3 tomes), le deuxième pour les années 1846-1848 (pages 1-304, 3 tomes), le troisième pour les années 1849-1851 (pages 1-348, 2 tomes), le quatrième pour les années 1852-1854, la première partie du cinquième pour 1855-1857, a paru récemment. Ce n'est pas, il faut le dire, la publication la plus importante de la Société pour l'étranger et l'historien. Ils n'y trouveront guère que les infinis détails relatifs aux divers et successifs accroissements des musées spéciaux d'archéologie du Nord; ce sont des registres archéologiques exactement tenus à jour; les descriptions attentives d'objets trouvés dans des fouilles, avec des dessins exacts à côté du texte, en paraîtront les pages les plus utiles; ajoutons-y toutefois les comptes rendus d'importantes excursions accomplies dans les îles Færo à la recherche des traditions, légendes, chants populaires, etc., excursions longuement racontées et décrites dans le troisième volume de l'ouvrage.

2° Celle des Annales historiques et archéologiques du Nord (*Annaler for nordisk Oldkyndighed og Historie*). C'est un recueil de

Digitized by Google

dissertations en islandais, en norwégien, en suédois et en danois, ayant pour but de commenter et d'expliquer les anciens textes et l'ancienne histoire du Nord. La collection, de l'année 1836 à l'année 1854 inclusivement, comprend dix-sept volumes. On y trouve d'excellents Mémoires de Finn Magnusen, de MM. N.-M. Petersen, Werlauff, P.-A. Munch, Unger, Keyser, Worsaae, Rafn, Vedel-Simonsen, F. Schiern, Gr. Thomsen, etc., c'est-à-dire de tous les plus savants archéologues et historiens de la Norwége et du Danemark. Et ce ne sont plus ici de simples études de détail et de menue érudition, comme dans le recueil précédent, mais d'importantes études donnant le dernier mot de la science septentrionale sur des points vraiment intéressants d'une histoire en même temps si spéciale et pourtant si intimement unie à la connaissance générale des origines et de la formation de l'Europe moderne. Voici, pour qu'on en juge, quelques-uns des principaux sujets traités dans les derniers volumes : Histoire des relations entre les Russes et les empereurs de Constantinople avant la conversion de Vladimir au christianisme, en 988; De l'origine slave de plusieurs noms géographiques dans les petites îles danoises; Guide pour l'étude de l'archéologie scandinave; Explications relatives aux noms de lieux écossais et irlandais qui se rencontrent dans les Sagas islandaises; Description des ruines de l'île de Gotland, etc., etc. Ajoutez que chaque volume se termine par des gravures, des cartes géographiques, des fac-simile, autre sorte de commentaire, exact et facile à saisir, des différents sujets d'étude que présente le moyen âge du Nord.

Mais ce n'est pas tout. Après avoir excité dans le Nord un intérêt nouveau en faveur d'études toutes nationales, la Société des antiquaires de Danemark a voulu faire de la propagande au dehors et répandre la connaissance de ses travaux parmi les différentes nations de l'Europe. C'est pour atteindre ce nouveau but qu'elle publie un recueil intitulé *Mémoires des antiquaires du Nord*, lequel comprend des dissertations sur l'archéologie et l'histoire scandinave en français, en anglais et en allemand. La collection comprend trois volumes qui ont paru en six tomes : le premier (1836-1839, 385 pages et 11 planches) donne un bon résumé des documents contenus dans les *Antiquitates Americanae*, avec de précieuses cartes; une Histoire résumée de la littérature islandaise, etc., en français; le deuxième volume (1840-1844, 439 pages et 18 planches) contient un Mémoire, en anglais, du célèbre orientaliste danois Westergaard sur les liens qui unissent le sanscrit et l'islandais, etc.; le troisième (1845-1849, 440 pages et 5 planches) offre enfin un intéressant

Digitized by Google

Mémoire de M. Brynjulfsson, Islandais, sur l'ancien roman français et l'influence exercée sur son développement par les hommes du Nord.

Ce n'est pas tout encore. La Société des antiquaires de Copenhague a fait, indépendamment de ces publications qui se continuent sans cesse, d'autres publications temporaires ou partielles, ou de circonstance. Il faut ranger dans ce nombre : 1° une Revue septentrionale d'archéologie (*Nordisk Tidskrift for Oldkyndighed*) qui a paru de 1833 à 1836 et forme trois volumes publiés en six tomes ou livraisons. Les mêmes écrivains que nous avons déjà nommés y ont pris part, et on y trouvera d'excellents articles : de Finn Magnusen, par exemple, sur le culte des saints nationaux dans l'ancien Nord encore catholique; de P.-W. Becker sur le culte de Kanut le Saint à Rome; un travail de M. N.-M. Petersen sur les noms de lieux en Normandie, sujet étudié récemment encore par d'autres archéologues danois comme MM. Worsaae et Fabricius; un travail complet sur les voyages des frères Zeni ; une étude du savant commentateur des Sagas et de Saxo Grammaticus, Pierre Erasme Müller, sur les commencements, le développement et la décadence des études historiques dans la littérature islandaise ; l'introduction au code norwégien intitulé Gragas, par J.-F.-W. Schlegel, etc., etc. 2° la Société a fait paraître, sous le titre de *Ledetraad til nordisk oldkyndighed*, c'est-à-dire Guide pour l'archéologie du Nord (Copenhague, 1836, 100 pages in-8°), un choix d'instructions et de conseils rédigé par le vénérable conservateur actuel du musée archéologique du Nord à Copenhague, M. Chr. Thomsen, en vue de faciliter et de diriger ces études spéciales. Le même ouvrage, traduit en allemand sous ce titre : *Leitfaden zur Nordischen alterthumskunde* (Kopenh. 1837, 108 pages in-8°), a été aussi publié en anglais par les soins du comte Ellesmere, qui s'intéresse particulièrement à ces études : *Guide to northern archaeology, edited for the use of english readers* (Lond., 1848, XVI-128 pages in-8°). L'édition allemande est précédée d'un travail de M. N.-M. Petersen, sur l'étendue et l'importance de l'ancienne littérature du Nord (publié aussi en danois en 1836). Un autre ouvrage, fort important, et dû aussi à l'initiative et la direction de la Société, est le Dictionnaire poétique de l'ancienne langue du Nord : *Lexicon poeticum antiquae linguae septentrionalis*, par M. Sveinbjoern Egisson, qui est en voie de publication ; la troisième partie vient de paraître.

Je suis tout prêt à demander pardon au lecteur d'une si compendieuse bibliographie; il voudra bien considérer toutefois qu'il

Digitized by Google

s'agit d'une bibliographie tout à fait spéciale, faite ici avec les livres en main, et d'ailleurs bien peu connue en France ; d'autre part, la Société des antiquaires du Nord ayant multiplié chez nous, comme en Angleterre, ses envois partiels, nos bibliothèques sont inondées de fragments des publications qu'elle a faites ; ces publications, formées souvent de réimpressions, de traductions, de tirages à part, parce qu'elles atteignent plus sûrement sous cette forme, il faut le reconnaître, le but principal de la Société, c'est-à-dire la diffusion et la propagation de ses travaux, ne laissent pas que d'embarrasser nos bibliophiles et nos bibliothécaires ; à cause de cela le présent travail pourra leur être utile. Nous ne pouvions d'ailleurs mieux faire mesurer au lecteur français quelle activité a déployée, depuis sa création, cette Société savante qui, en trente années, a édité tout près de cent ouvrages.

Il faut d'ailleurs compter encore, comme placées sous sa surveillance et sous sa direction, deux commissions plus anciennement fondées, mais qu'on lui a comme annexées. Nous voulons parler de la *Commission arnmagnéenne* et de la *Commission pour la conservation des objets d'archéologie du Nord*. En 1730, le savant islandais Arne Magnaeus fit présent à la bibliothèque de l'Université de Copenhague d'une précieuse collection de 2,000 Sagas manuscrites, dont un grand nombre sur parchemin, en langue islandaise ou en vieille langue danoise, norwégienne et suédoise. Pour rendre exécutable la publication de ces monuments, le donateur légua en même temps une somme qui montait en 1848 à 27,500 rixdales (1), et sur ces fonds ont été publiées déjà un certain nombre de ces Sagas. Quant à la seconde commission, elle est chargée du soin des monuments historiques épars dans le pays et de l'administration du musée d'archéologie scandinave.

Terminons ce qui concerne la Société des antiquaires du Nord par quelques détails sur son organisation matérielle. Son fonds principal et inaliénable, constitué par les contributions des membres fondateurs (100 rixdales ou 11 guinées anglaises pour chacun, une fois payés), et dont la rente annuelle est employée à des publications, se montait, à la fin de l'année 1849, à la somme de 50,000 rixdales, placée en obligations 4 pour 0/0. La Société compte, en outre, des membres ordinaires. Elle en avait, en 1848, 300 environ en Danemark et 200 à l'étranger. Les nationaux paient une contribution annuelle ou bien une somme de 50 rixdales une fois versée lors de

(1) Le rixdale vaut un peu moins de 3 francs.

Digitized by Google

leur réception. Les étrangers contribuent toujours de cette dernière façon. Les cotisations annuelles s'élevaient, en 1848, à 1,200 rixdales, outre un don royal de 300 rixdales. Ce revenu se joint à la rente du fonds permanent et doit suffire à toutes les dépenses de la Société. Chaque membre reçoit gratuitement un exemplaire de la Revue d'archéologie (*Antiquarisk Tidskrift*); les autres ouvrages que publie la Société, comme les *Antiquitates americanae*, etc., sont d'ordinaire confiés à des éditeurs particuliers qui reçoivent un secours de la Société pour couvrir les frais de l'entreprise (1).

A. Geffroy.

Académie royale de Belgique. — *Concours extraordinaire sur la patrie de Charlemagne. — Rapport de M. Kervyn de Lettenhove* (2). — Deux Mémoires avaient été adressés à la classe des lettres en réponse à la question : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége?*

Voici l'appréciation générale que font de ces travaux les rapports de MM. de Ram, Kervyn de Lettenhove et Schayes.

Le premier de ces Mémoires n'est qu'une faible notice, qui se borne à citer quelques écrivains modernes pour prouver que Charlemagne est né à Jupille. Le second portant une épigraphe tirée de Goethe est un travail sérieux, plein de recherches puisées aux meilleures sources. Après avoir soumis à un examen critique aussi judicieux que profondément savant les arguments sur lesquels s'étaye chaque localité qui prétend à l'honneur d'avoir vu naître Charlemagne, l'auteur conclut que la solution de la question n'est ni importante ni possible, et que, pour dernière ressource, il ne nous reste que de nous en tenir aux paroles d'Éginhard : *De cujus nativitate atque infantia vel etiam pueritia, quia nec scriptis usquam aliquid declaratum est, nec quisquam modo superesse invenitur, qui horum se dicat habere notitiam, scribere ineptum judicans, ad actus ire disposui.*

Comme la question demandait une réponse affirmative ou négative, l'Académie, tout en rendant justice à la critique érudite et con-

(1) Nous proposant de tenir le public français au courant de tout ce qui concerne et intéresse les Sociétés savantes du Nord, nous recevrons et ferons connaître toutes les informations et rectifications, s'il y a lieu que la Société des antiquaires du Nord et les autres nous feraient parvenir.

(2) Nous reproduisons cette analyse d'après la *Revue de l'instruction publique en Belgique.*

Digitized by Google

sciencieuse de l'auteur de ce Mémoire, a décidé qu'aucune récompense ne pouvait être accordée.

M. Kervyn de Lettenhove ne se contente pas dans son rapport de poser des conclusions générales. Il réfute l'opinion émise que la question proposée ne présente aucun intérêt; il est loin d'admettre aussi que la solution en soit impossible; et, sans nier la science incontestable que l'auteur a mise à discuter les principaux textes imprimés, qui remontent au huitième et au neuvième siècles, il lui reproche de n'avoir pas consulté des sources tout aussi précieuses, les notes marginales inscrites dans de vieux martyrologes et des cartulaires d'abbayes où l'on rencontre des diplômes inconnus ou peu étudiés. Reprenant ensuite la question dans son ensemble, il s'efforce de prouver que Charlemagne est né en Australie.

Nous allons analyser ou plutôt transcrire les principaux points de ce remarquable rapport.

D'abord, quelle confiance mérite le texte qu'on invoque pour prouver que la solution de la question est impossible? Peut-on admettre qu'Éginhard, qui a vécu dans l'intimité de Charlemagne, qui a connu le chapelain de Pépin et le chapelain de Bertrade, n'ait rien pu apprendre sur la jeunesse et la naissance du grand empereur dont il fut le secrétaire ou le gendre? Les preuves abondent pour prouver le contraire, et, si Éginhard ne se prononce pas sur le fait dont il s'agit, c'est qu'il est mal à l'aise avec tout ce qui concerne Bertrade et son mariage avec Pépin; il écrit pour les clercs; il est abbé et l'austère disciple de l'Eglise le préoccupe légitimement. C'est ainsi qu'il raconte que Bertrade passa sa vieillesse près de Charlemagne, et que sa fille Gisla fut consacrée, dès son enfance, à la vie religieuse; or, il ne pouvait pas ignorer que Bertrade termina ses jours dans un cloître, et qu'elle fiança sa fille Gisla à un fils de Didier. C'est ainsi encore que le diacre Godescale, à en croire un auteur du dixième siècle, crut, par prudence, devoir omettre dans ses écrits tout ce qui se rapportait à Alpaïde. — On sait que le mariage de Bertrade et de Pépin, légitime, d'après le droit civil et politique des Francs, ne reçut la consécration religieuse que vers l'année 746, à l'époque de l'avénement des Carolingiens au trône. —

Aucun nom plus que celui de Bertrade ne fut entouré de mystère Tout ce que nous savons, c'est que cette princesse, la blonde Berthe des Trouvères, était une jeune fille des Ardennes, d'une famille noble et riche, et qu'elle apporta en dot à Pépin l'alleu de Rumerescheim. Nous ignorons même ce qui advint d'elle après sa mort. La tradition du moyen âge, d'après laquelle une comtesse de Flandre aurait fait

Digitized by Google

enlever de Saint-Denis les dépouilles de la mère de Charlemagne, était oubliée depuis longtemps, lorsqu'un bulletin de bataille du grand Condé fit découvrir, dans la ville d'Aire, les restes de la reine Bertrade et ceux du premier roi de la dynastie carolingienne. On constata que Pépin le Bref avait été de petite stature, mais qu'il n'en était pas de même de sa femme, que les romanciers avaient nommée à juste titre *Berthe aus grans piés*.

Berthe était ardennaise, et les traditions liégeoises, d'accord avec l'histoire, la font cousine de deux héros *avalois* (des *Pays-Bas*), d'Ogier le Danois (lisez : l'*Ardennois*) et de Garin le Loherain (né en Lotharingie). Aussi est-ce dans les Ardennes, entre Landen et Thionville, qu'ont pris naissance toutes les traditions conservées dans les romans du cycle carolingien. L'histoire littéraire le confirme ; en effet, ces romans se répandirent en France à deux époques, lorsque Élisabeth de Hainaut épousa Philippe-Auguste, et lorsque Marie de Brabant épousa Philippe le Hardi. Les légendes qu'ils racontent se propagèrent en Allemagne, lorsque Charles de Luxembourg occupait le trône impérial. Ce sont donc des princes et des princesses issus de Charlemagne ou ayant recueilli les Etats héréditaires de Pépin qui répandirent ces récits auxquels leur gloire et leur vanité étaient intéressées.

Rentrons dans la discussion des faits qui appartiennent à l'histoire.

Charles Martel s'était borné à désigner ses fils Carloman et Pépin comme héritiers de son principat. Quant à Griffon, il avait obtenu, grâce aux prières de sa mère Sonnehilde, un vaste domaine dont Laon était probablement le centre. Mécontent de son lot, il rêvait l'alliance des peuples d'Outre-Rhin, lorsque les Francs d'Austrasie l'attaquèrent à l'improviste et anéantirent ses projets ; il fut fait prisonnier et conduit par Carloman au château de Chèvremont, tandis que Sonnehilde fut enfermée à Chelles.

Ce qui se rapporte à la fin de l'hiver 742, c'est-à-dire à l'époque où Carloman, comme fils aîné de Charles Martel, dirigeait seul le gouvernement. Immédiatement après vient le champ de mars, où l'on régla les préparatifs de l'expédition contre la Neustrie.

Si le partage des deux principats n'était pas accompli lors du champ de mars de l'année 742, il est hors de doute que les deux frères présidèrent ensemble à cette assemblée générale des Francs, et que Pépin se trouvait en Austrasie à cette époque aussi bien que Carloman. Or, quelques jours à peine séparent ce champ de mars du 2 avril 742,

Digitized by Google

date assignée communément à la naissance de Charlemagne (1).

Il s'agit donc de rechercher si le partage du principat eut lieu avant ou après l'expédition du Poitou. Or, une foule de témoignages, les *Annales Laurissenses majores*, les *Annales Tiliani*, les *Annales Bertiniani*, les *Annales Laurissenses minores*, les *Annales d'Éginhard*, les *Chartes de l'Abbaye de Weissembourg*, *Hugues de Fleury*, le *Chronicon Moissiacense*, les *Annales Fuldenses Einhardi*, etc. prouvent que ce partage n'eut lieu qu'après la prise de Loches, dans un endroit appelé le Vieux-Poitiers.

La seule objection sérieuse qu'on pourrait opposer à ces témoignages, c'est la tenue, au mois d'avril 742, d'un concile assemblé par Carloman *in regno meo*, comme il s'exprime, ce qui indique que la division des principats était accomplie. Mais tout prouve que ce concile, qui est celui qu'on désigne sous le nom de *concilium germanicum*, et qui se réunit au cœur de l'Allemagne, ne fut pas tenu l'année 742, époque à laquelle l'Allemagne était soulevée aussi bien que la Neustrie.

Nous concluons donc que, le principat étant commun entre Carloman et Pépin au mois d'avril 742, Pépin présida avec Carloman à l'assemblée du champ de mars, puis à la réunion de l'armée qui se fit en Austrasie après l'assemblée du champ de mars. Donc, Charlemagne est né en Austrasie.

D'ailleurs, il est un historien du neuvième siècle qui s'est occupé de la patrie de Charlemagne ; c'est le moine de Saint-Gall. Or, après un examen sérieux de la question, on doit reconnaître dans le moine de Saint-Gall Notker le Bègue, poëte et hagiographe, que l'on voit, après 872, diriger l'école de Saint-Gall, et qui dédia son livre *De gestis Karolis imperatoris* à l'empereur Charles le Gros. Il écrivait environ soixante et dix ans après la mort de Charlemagne, mais il avait pu rencontrer plusieurs personnes qui avaient connu le grand empereur, entre autres, Walafrid Strabus, qui vécut à Saint-Gall.

Remarquons que le travail du moine de Saint-Gall comprend deux parties bien distinctes. Dans la première, comme il nous l'apprend lui-même, il ne fait que reproduire les récits fabuleux qu'il tenait d'un vieux soldat revenu de la guerre des Huns. La seconde, au contraire, touche à l'histoire ecclésiastique et mérite toute notre confiance. Il la dut aux plus vénérables personnages qui l'avaient devancé dans le cours du siècle, et qui tous avaient eu des relations suivies avec

(1) Voy., p. 169 de la Revue, l'analyse d'un autre travail de M. Kervyn sur le même sujet.

Digitized by Google

Charlemagne. Tels sont, entre autres, l'abbé Grimald, l'un des disciples de l'empereur, le moine Tancon, qui fut appelé par Charlemagne pour fondre la grande cloche de la basilique d'Aix-la-Chapelle, etc.

Or, le moine de Saint-Gall rapporte que l'empereur, voulant que les Francs égalassent les Romains dans l'art comme ils les égalaient sous d'autres rapports, résolut de présider lui-même à la construction de la basilique d'Aix-la-Chapelle, et de donner ainsi aux lieux qui l'avaient vu naître un monument qui put rivaliser avec ce que les Romains ont produit de plus beau : *In genitali loco basilicam antiquis Romanorum operibus præstantiorem fabricare propria dispositione molitus.*

En s'exprimant ainsi, le moine de Saint-Gall ne veut pas dire que Charlemagne soit né à Aix, mais que cette cité fait partie du *genitale solum*, honneur qu'elle partage avec Jupille, où, d'après une tradition, Pépin habita avant que le château d'Herstal fût reconstruit, et avec Herstal, résidence favorite de Pépin et de Bertrade. Aix, Liége, Landen, Jupille, Herstal, Theux, Amblève, tout ce pays encore semé aujourd'hui de pittoresques ruines et d'héroïques légendes, toute cette vieille France, toute cette Austrasie ombragée par la forêt des Ardennes, c'est le *genitale solum* de Charlemagne, c'est sa patrie, enfermée non pas dans une seule ville, dont nous ignorons le nom, mais dans des limites qui nous sont bien connues.

C'était au huitième siècle, disons-nous, la vraie France. Les capitulaires, les hagiographes, les chroniques appliquent spécialement le nom de *Francia* à l'Austrasie, le *regnum regnorum*, selon l'expression d'Alcuin. M. Guizot l'a fait remarquer, M. de Pétigny l'a répété : depuis la mort de Clovis, la France n'était plus qu'en Austrasie. Là était la race conquérante, là aussi devait se conserver le nom qui dérivait de cette race même et qui retraçait ses succès et sa gloire. C'est dans l'Austrasie, d'où se lève une nouvelle dynastie, et non pas dans la Neustrie, qui laisse enfermer au cloître ses derniers rois, qu'il est glorieux de naître, surtout depuis que Rome elle-même a proclamé et béni l'empire franc. La basilique d'Aix rappellera à la postérité que le sol sur lequel Charlemagne se plut à la construire était pour lui le *genitale solum*, et nous voyons, dans le récit d'Ermoldus Nigellus, l'illustre héritier de Pépin saluer lui-même de ce doux nom de patrie la France telle que la définissaient les hommes du huitième siècle, la France restée forte et rude au combat, qui, après un siècle de victoires, avait réuni à ses trophées le sceptre des Césars et celui de Romulus.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LA PRESSE SCIENTIFIQUE EN PROVINCE.

II.

REVUES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE, DE MARSEILLE, DU LYONNAIS, DE L'ALSACE, DE L'OUEST. — L'ART EN PROVINCE.

Dans un premier article, nous avons examiné déjà aussi *ab ovo* que possible six des principales revues de province : sans céder à la tentation de trop reporter nos pas en arrière, nous avons cependant cherché à donner une idée des travaux de ces publications pendant un certain temps, afin de faire apprécier à mes lecteurs leurs tendances et leurs progrès. Maintenant nous prétendons les tenir au courant et signaler, sans perdre de temps, les articles qui méritent réellement d'être connus.

C'est encore de la *Revue de Toulouse* que nous parlerons la première, d'abord pour annoncer sa transformation en revue bi-mensuelle, excellente mesure à laquelle nous applaudissons, et ensuite pour dire que comme si M. Lacointa avait entendu nos souhaits, il a changé ce titre qui nous choquait pour prendre celui de *Revue de Toulouse et du Midi de la France.* A la bonne heure! ceci se comprend et est au moins rationnel. De la sorte aussi la revue grandira certainement, car elle ne sera plus l'organe d'une localité, mais d'un pays tout entier; elle pourra aussi étendre et multiplier des rapports, élargir le champ de ses investigations et parvenir au

Digitized by Google

but que ses rédacteurs se proposent, sans nul doute, devenir le moniteur du mouvement intellectuel dans le midi de la France, d'une moitié de l'Empire !

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons un recueil sérieux, considérable, se fonder en province et constituer une exception au symptôme d'inertie que nous déplorions l'autre jour. Il faut maintenant aussi que les articles de la *Revue* répondent à l'extension qu'elle prend, et que leurs auteurs songent que leur public, en devenant de plus en plus nombreux, se montrera de plus en plus difficile. Le premier numéro de cette nouvelle série contient un article de numismatique de M. Roumeguère; des travaux spéciaux sur l'exposition ouverte au mois de juin à Toulouse, et qui remplit seize salles, cours ou jardins; enfin le commencement d'une nouvelle de M. Emile Vaïsse, *Le Château de Penne*, dont nous parlerons quand elle sera publiée complétement.

Le second numéro se compose d'un travail de M. Mary-Lafon, sur le *roman de Gérard de Roussillon*, un autre sur la section des beaux-arts de l'exposition, par M. Bocha, et un *Bulletin du mois*, nouvelle forme adoptée par M. Renoult pour ses *Lettres parisiennes*. Comme il faut bien critiquer un peu, si l'on veut même être un bon et intelligent ami, je me permettrai de ne pas trouver cette partie de la la *Revue* telle qu'elle devrait être : il y aurait là quelque chose à faire, mais dans tous les cas, il faudrait que la chronique prît moins de pages et résumât plus réellement le mouvement intellectuel et scientifique du mois : la *Revue* n'a pas besoin d'une chronique théâtrale de Paris : ce qu'il lui faudrait plutôt, ce serait une courte appréciation des produits littéraires de cette période.

Je n'ai pas mentionné une très-concise lettre de M. Desbarreaux-Bernard, sur l'orthographe du mot Tartuffe, pour pouvoir en dire quelques mots en détail.

M. Desbarreaux ayant vu que la *Revue* imprimait ce mot avec une seule *f*, trouva cette version choquante, et, remarquant aussi que l'affiche de l'Odéon, qui avait toujours écrit ce mot avec une *f*, imitait maintenant celle du Théâtre-Français qui avait constamment employé les deux *ff*, M. Desbarreaux a voulu éclaircir cette question; le retranchement d'une *f*, comme il le dit plaisamment, affectait douloureusement ses yeux et il se mit à rechercher tous les ouvrages concernant Molière, car le dictionnaire de l'Académie se dressait comme un ennemi terrible contre lui, ayant, sans jamais varier, écrit *tartufe*. M. Desbarreaux passe en revue les ouvrages des dix-neuvième et dix-huitième siècles et enfin, à mesure qu'il

Digitized by Google

remonte le dix-septième siècle, il trouve l'usage des deux *ff* de plus en plus fréquent, pour ne pas dire exclusivement employé. Enfin il se déclare avec raison vainqueur en transcrivant ce titre : « L'*Imposteur* ou le *Tartuffe*, comédie (5 a. v.), par J.-B. P. de Molière. Imprimé aux dépens de l'autheur et se vend à Paris, chez Jean Ribou, 1669, 2 ff. et 96 p. in-12. »

Or, si comme tout le monde le reconnaît, le mot *tartuffe* a été inventé par Molière, c'est bien à ce grand auteur à en fixer l'orthographe, et nous devons prendre pour modèle l'édition qu'il en fit lui-même imprimer.

C'est un très-curieux chapitre de controverse et d'érudition linguistique.

La *Revue de Marseille* contient des articles très-soignés. *Le Blason à la portée des gens du monde*, de M. Famin, est un travail de plus en plus digne d'éloges. Le numéro de juin renferme une touchante biographie d'un jeune officier de la vieille cité phocéenne, mort sous les murs de Sébastopol.

A Lyon nous signalerons le travail *sur les peintures qui décorent les anciens manuscrits*, dans lequel M. Louis Perrin, ce rival des Elzeviers, appelle plus spécialement l'attention sur la miniature et les miniaturistes, en regrettant que jusqu'à ce jour ces gracieuses et élégantes productions loin d'attirer, comme la grande peinture, les yeux de la foule, semblent même peu dignes d'occuper les regards des hommes voués à l'étude de l'art en général. Ces miniatures cependant ne sont pas seulement de charmantes fantaisies : elles ont l'avantage de nous initier sûrement à la vie de nos pères dont elles nous retracent minutieusement les scènes. Mobilier, costumes, modes, usages, les miniatures reproduisent tout, et l'on peut les considérer comme des photographies exactes et par conséquent très-précieuses. Toutes les classes sociales y sont représentées et l'on peut dire que la mise en scène varie à l'infini.

M. Louis Perrin étudie d'une manière très-remarquable, quoique trop brièvement, cette importante question : il ne met pas en doute, et il nous semble avoir parfaitement raison, que l'étude des miniatures de nos manuscrits n'offre beaucoup plus de ressources et de lumières à l'archéologie que la sculpture et la peinture monumentale. Celles-ci, — qu'on me permette cette équation, — sont, comme les tragédies, toujours passablement conventionnelles, tandis que les miniatures, comme les comédies, prennent la société sur le fait. Et encore faut-il faire un choix et ranger dans la catégorie de la sculpture et de la grande peinture, à peu près toutes les bibles

Digitized by Google

et les évangiles *illustrés :* pour ceux-là les ornementistes sont encore restés dans le monde de l'imagination, mais ils se sont mis à l'aise dans les livres d'un genre familier où le miniaturiste, sans s'inquiéter de ce que nous appelons la couleur locale, a scrupuleusement reproduit avec ses pinceaux les ustensiles, les meubles, les costumes qu'il avait sous les yeux, en prêtant soigneusement à ses héros les mœurs et les habitudes de ses contemporains. Voilà, comme le remarque M. Perrin, du vrai réalisme, mais du réalisme qui pour nous est à sa place par les découvertes qu'il nous fait faire sur la vie intime de nos aïeux.

Les imagiers reproduisaient les scènes des siècles antérieurs comme une scène qu'ils auraient vu s'accomplir la veille sous leurs yeux. Ils nous montrent Jésus-Christ montant au ciel, entouré d'anges tenant en main les instruments de musique dont on se servait au temps où ils vivaient. Dans une peinture du douzième siècle, nous voyons Goliath couvert de la cotte de mailles des Normands et David vêtu en jeune page. Un manuscrit de la Bibliothèque impériale, nous montre les fiançailles de César célébrées par des cardinaux et des évêques : dans un autre, nous avons vu Saturne et Cybèle mariés par un évêque, et Jupiter et Junon pareillement unis près d'un calvaire. On comprend facilement quels renseignements ces anachronismes nous fournissent et comme ils nous mettent aisément au courant des faits et gestes du temps jadis, surtout en y joignant les miniatures des poésies, des chroniques qui reproduisent encore plus exactement des épisodes d'intimité sociale. Ne connaît-on pas aussi bien que son propre salon, cette salle ainsi figurée dans un autre manuscrit de la Bibliothèque impériale et dont voici une description détaillée : dans une vaste salle dont les murs et les plafonds sont ornés de blasons et de rosaces ; où tout indique l'opulence seigneuriale, un seigneur et sa femme sont assis sur un banc de bois, à dossier sculpté, devant une haute cheminée illuminée par un feu joyeux. L'homme, vêtu d'une large pelisse fourrée, tend ses mains devant la flamme ; sa femme paraît lui adresser la parole tout en se chauffant aussi avec un laisser-aller, ajoute M. Perrin, et un sans-gêne qui nous donnent une singulière idée des façons des grandes dames au quinzième siècle : derrière le banc, un valet, placé près d'un dressoir chargé de riche vaisselle, ouvre la porte sans doute à un visiteur.

C'est sur ces miniatures et leurs auteurs que M. Perrin appelle l'attention des savants, il est à désirer que son appel soit entendu.

La *Revue du Lyonnais* contient encore la fin de la biographie du

Digitized by Google

comte de Lezay-Marnezia, préfet du Rhône, par M. de La Saussaye, et une intéressante étude historique sur le Vésuve, de M. Jules Forest.

L'*Art en province*, — revue du Centre, — est toujours très-splendide d'impression et de dessin, mais il s'éloigne complétement du but qu'il devrait se proposer : l'étude du centre de la France ; au lieu de cela la livraison de mai renferme un travail de M. de Montluc sur Lopez de Vega ; le Parlement de Toulouse, par M. Peigné ; une étude fantaisiste, de M. Bard, sur Bordeaux. C'est tout au plus si la livraison suivante contient quelques lignes sur des peintures d'un château de l'Allier. Ces articles, nous avons hâte de le dire, sont dignes d'éloges, intéressants et ne seraient nullement déplacées dans la *Revue du Centre*, si en même temps on voyait avec eux quelques notices locales pour lesquelles, ce nous semble, ce recueil doit être spécialement institué.

C'est ce que comprend à merveille le rédacteur en chef de la *Revue d'Alsace* : c'est l'Alsace qu'il y veut voir étudier surtout, ses monuments, ses annales, ses archives, et en cela nous l'approuvons fort. On remarque, dans les dernières livraisons, la suite de l'histoire de Landau, par M. Levrault, et des travaux d'érudition de M. Stœber, sur le lieu où César a livré bataille à Arioviste, de M. Knoll, sur la commanderie de Soultz et sur le tumulus d'Ensisheim.

Dans un prochain article nous parlerons de deux excellentes revues qui se publient à Nantes.

Edouard de Barthélemy.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

La Société Archéologique du Midi de la France, pendant les mois de mars, avril et mai 1858, a reçu une caisse envoyée par M. de Crozes, magistrat à Albi, et membre correspondant, laquelle contient neuf pièces en poterie antique, ainsi qu'une statuette en terre cuite, provenant d'une fouille faite à Albi, dans la cave de M. Limouzin-Lamothe, dont la maison occupe une partie du sol de l'ancienne église Saint-Julien.

Ces vases, de forme romaine, servaient à contenir les pièces de monnaie que chacun, en raison de sa fortune, déposait en plus ou moins grand nombre, dans la fosse du parent décédé. Il semble dès lors présumable que l'ancienne église de Saint-Julien a succédé à un temple du paganisme, ou qu'elle fut construite sur un ancien ossuaire.

M. de Crozes accompagne cet envoi d'un Mémoire sur d'autres fouilles faites à Albi, dans l'ancien cimetière de Saint-Salvi; en voici l'analyse : — En déblayant le sol, aux abords de cette église, on a découvert, sur toute l'étendue des terres explorées, comme un immense ossuaire, et, à quelques mètres de profondeur, un grand nombre de cercueils en pierre, avec couvercle de forme prismatique. Sur certains points, il y avait jusqu'à cinq cercueils superposés, sans ossements à l'intérieur; on y a aussi trouvé quelques constructions en brique, en forme de caveaux, mais sans aucun symbole religieux.

L'établissement du christianisme ayant fait disparaître l'usage de l'incinération, on adopta les cercueils qui devinrent très-communs vers la fin du sixième siècle. Faits en pierre légère et tendre, qui réunissait à la facilité du travail des conditions de durée, ces cer-

Digitized by Google

cueils étaient en deux pièces, — le récipient et le couvercle, — toujours d'une grande simplicité, souvent même d'un travail commun et grossier, ceux des chrétiens toujours se touchant et les têtes orientées, suivant l'usage qui a prévalu, tandis que ceux des païens étaient placés dans divers sens.

Les couvercles, fixés au récipient par un plâtre très-compacte, ne pouvaient en être détachés qu'au moyen d'un lévier en fer qu'on y introduisait.

Cette coutume subsista jusqu'au treizième siècle, époque où l'on remplaça les cercueils par des caveaux en brique, des bières en plomb, etc. Plus tard, et vers le quinzième siècle, on pratiqua l'inhumation dans les fosses. C'est probablement vers cette époque, que les sarcophages trouvés à Albi furent relégués dans un coin du cimetière, et disposés les uns sur les autres, en vue de laisser le terrain libre pour les sépultures nouvelles.

M. Caze, conseiller à la Cour impériale a communiqué à ses confrères une notice historique sur l'Université de Toulouse, et rendu compte des circonstances de sa fondation et des réformes dont elle fut l'objet, aux treizième et quatorzième siècles.

Œuvre exclusive de la papauté, cette institution fut établie pour donner à l'enseignement une puissante organisation catholique, et combattre, par la doctrine, l'hérésie vaudoise comprimée sans être vaincue par les armes de Simon de Montfort.

La bulle d'institution donnée par Grégoire IX est de l'an 1252; mais le principe de la fondation était déjà consacré dans le traité de Paris de l'année 1229, qui devait servir de base à la réunion future du comté de Toulouse à la Couronne.

Par l'un des articles de ce traité, où prédomine l'autorité du Souverain Pontife, le comte Raymond VII s'oblige à payer quatre mille marcs d'argents pour l'entretien de quatre maîtres en théologie, deux en droit canonique, six maîtres ès arts et deux régents de grammaire.

Si quelquefois ces salaires ne sont pas exactement payés, c'est le pape qui réclame et qui gourmande le comte.

Lorsqu'en l'année 1245, Honoré IV confirma, par une bulle, la fondation de son prédécesseur et les priviléges concédés aux maîtres et aux écoliers, il prescrivit des règles ou statuts pour le serment que devaient prêter le chancelier, les maîtres de théologie et de décrets ; pour le mode et les conditions de mesures disciplinaires.

Exempts de la juridiction des juges séculiers, les maîtres, étudiants et domestiques de l'Université formaient donc une corporation puissante qui ne relevait, — sous bien des rapports, — que de l'autorité du pape. Aussi, et par la force même des choses, le pouvoir pontifical s'étendait-il aux objets de l'administration et de la police municipale : on le voit, en effet, prescrire des taxes et faire des injonctions aux habitants de Toulouse pour le logement des écoliers.

Une bulle de l'année 1246 prohibe, en temps de cherté des subsistances, la sortie des denrées alimentaires hors de la ville de Tou-

Digitized by Google

louse, par le fleuve de Garonne, « afin que par leur privation, — « ce qu'à Dieu ne plaise, — l'Université, qu'on sait avoir été établie « pour l'honneur et l'utilité de ladite ville, ne puisse être anéan- « tie. »

Un autre document, bien propre à faire connaître l'esprit général de l'établissement universitaire et les mœurs du temps, c'est la réforme opérée en l'an 1329, par l'autorité du pape Jean XXII.

M. Caze termine la première partie de sa notice par un aperçu des dispositions principales de cette réforme, qui embrasse non-seulement l'ensemble des études, les conditions des examens, le mode et la collation des grades; mais qui comprend jusque dans les plus minutieux détails les pratiques disciplinaires dans l'intérieur et au dehors des écoles. Ainsi, la forme et la valeur des vêtements, les dépenses dans les repas, les pompes et spectacles qui précèdent ou suivent l'obtention des grades, le nombre de joueurs de flûte qui pourront accompagner le récipiendaire, et autres coutumes analogues, sont l'objet de la plus rigoureuse réglementation.

Une copie de la bulle du pape Jean XXII, et la réforme qui en fut la suite font partie d'un recueil manuscrit conservé aux archives départementales.

M. Compayre a présenté le résultat de ses recherches sur les manuscrits conservés et classés, avec beaucoup d'ordre, dans la bibliothèque de la ville, au nombre de 600.

Les principaux, sur les cent qui ont été examinés avec la plus scrupuleuse attention par M. Compayre, sont :

1° La correspondance de Jean de Boyssonné, docteur-régent de l'Université de Toulouse, avec Alciat, Coras, Mélanchton, etc. ;

2° Les lettres de Justel écrites à Fermat fils, conseiller au Parlement de Toulouse, de 1669 à 1679, pour le tenir au courant de tout ce qui était nouveau dans les sciences, la littérature et la politique ;

3° Un recueil de pièces originales relatives à l'évêché de Toulouse, parmi lesquelles on remarque une bulle de Jean VIII, sous la date de 887;

4° Les Mémoires de Marion, secrétaire du connétable de Montmorency, avec plusieurs lettres autographes de personnages célèbres ;

5° Quelques volumes sur l'histoire locale, sur le Parlement;

6° Les actes de l'inquisition à Toulouse, en 1245 ;

7° Des chroniques sur l'ordre des Frères-Prêcheurs ;

8° Un manuscrit plus remarquable encore, contenant les Chroniques de Froissard, mérite davantage de fixer l'attention : il est orné d'une jolie vignette, représentant l'auteur faisant hommage de son livre au roi d'Angleterre ;

9° Les grandes Chroniques de Saint-Denis, qui y sont conservées avec le plus grand soin, peuvent être aussi classées au nombre des plus beaux manuscrits ; elles sont décorées de 52 miniatures toutes également curieuses. Chaque sujet historique est entouré d'un enca-

Digitized by Google

dremément varié et dessiné sur fond d'or, avec arabesques et mosaïques en couleurs. On y voit des ouvriers occupés à tailler la pierre à bâtir, — des meubles du quinzième siècle, — de belles tentures, — des vases d'église, — des combats, etc. ;

10° Le Mis el n° 3, qui appartenait aux Dominicains de Toulouse, est de la plus belle conservation. L'artiste qui l'a orné y a déployé un talent admirable; mais, un autre Missel donné par les dames de Fieubet le surpasse en magnificence : c'est tout ce que l'imagination peut créer comme richesse d'ornementation.

On croit à Toulouse, mais sans aucune preuve bien établie, posséder, — comme Paris, — un livre d'heures d'Anne de Bretagne, avec de jolis médaillons et des dessins pleins de vie et d'originalité. On y lit une prière de Charles VII à Jean Gerson.

— Dans la séance du 30 juin 1858 de la Société archéologique de Touraine, sous la présidence de M. Beurassé :

M. le secrétaire général, au nom de M. Grandmaison, absent, a lu un rapport sur le concours ouvert par la Société en 1857, pour la rédaction d'un catalogue du recueil historique de dom Housseau, qui se trouve à la Bibliothèque impériale. Dans ce rapport, M. Grandmaison a fait connaître qu'un seul concurrent s'est présenté, mais que son travail, non-seulement avait rempli les conditions imposées, mais encore été au delà, à certains égards, des exigences du programme. M. Grandmaison a proposé, en conséquence, que l'auteur, dont le nom est renfermé dans un billet cacheté, reçoive le prix de trois cents francs décerné par la Société.

Le secrétaire général, après l'adoption de ces conclusions, a ouvert le billet cacheté et proclamé le nom de M. Mabille, ancien élève de l'école des Chartes et membre correspondant de la Société.

Après la proclamation de ce prix, M. Lambron de Lignim a donné lecture de recherches historiques, féodales et héraldiques sur la noblesse de Touraine, de 1213 à 1789.

Après avoir montré l'insuffisance des travaux de ce genre faits jusqu'à ce jour, M. Lambron a annoncé la résolution de réunir dans un cadre spécial tous les titres imprimés et inédits qui concernent la noblesse de la province et dont la recherche l'occupe depuis longtemps. Par malheur, ils sont peu nombreux. La liste des chevaliers bannerets, en 1213 ; celle des gentilshommes qui comparurent à la première réformation de la coutume de Touraine, en 1507, et à la seconde, en 1559; le procès-verbal de la dernière assemblée de la noblesse, en 1789, sont presque les seuls documents officiels que l'on possède encore sur cet ordre jadis si puissant dans l'Etat. Il joindra aux noms et qualités des personnages les armoiries de leur maison, qu'il est parvenu à retrouver pour la plus grande partie.

Le travail de M. Lambron a obtenu l'approbation unanime de la Société qui exprime l'espoir de lui voir achever l'œuvre importante qu'il a conçue et commencée.

M. Bourassé a ensuite lu, au nom de M. l'abbé C. Chevallier, une

Digitized by Google

note au sujet d'un aqueduc gallo-romain, existant à Chisseaux, dans le chemin qui monte de la route à l'église de Chisseaux, au milieu du bourg : on l'a mis au jour, il y a peu de temps, par le déblaiement du terrain dans lequel il était primitivement enfoui ; et aujourd'hui il affleure le sol, en partie brisé par le passage des voitures. Il traverse le chemin obliquement, sur une longueur de sept à huit mètres, et il s'enfonce de chaque côté sous des constructions modernes, qui l'ont sans doute détruit. Il devait prendre les eaux du petit ruisseau de Chisseaux à un niveau assez élevé, et les conduire à quelque *villa* : on retrouve dans toute la vallée de nombreuses traces de constructions gallo-romaines, et entre autres des murs en petit appareil près du cimetière ; l'aqueduc semble se diriger de ce côté.

L'aqueduc est construit en béton très-résistant, sur une largeur de soixante centimètres et sur une hauteur de quarante centimètres. Le canal qui le traverse en son milieu a dix-sept centimètres sur toutes faces, mesurant ainsi une section de près de trente décimètres carrés. Il est recouvert grossièrement de moellons plats, surmontés d'une couche de béton. Ce mode de construction est exactement semblable à celui des petits aqueducs de Fontenay, avec cette seule différence que l'intérieur du canal de Chisseaux n'est pas enduit de ciment rouge.

Après cette lecture, qui a été écoutée avec intérêt, M. Lambron a demandé s'il n'y aurait pas lieu de profiter de la baisse extraordinaire des eaux de la Loire pour faire dans le lit du fleuve des recherches qui pourraient profiter à la science.

Cette proposition a été adoptée ; et une commission, composée de MM. Champoiseau, Boileau, Brown, Pécard et M. le général Jacquemin, président, s'est chargée de faire les recherches sur les bords de la Loire.

— Dans la séance du 24 juillet de l'Académie du Gard, M. Pelet, s'étayant de documents nouveaux, a communiqué un essai sur une inscription qui a été jusqu'à ce jour l'objet d'interprétations plus ou moins plausibles.

En 1739, on avait trouvé, en faisant des fouilles sur l'emplacement actuel de la Fontaine de Nîmes, avec des restes d'un édifice romain, plusieurs fragments de pierre, qui portaient l'empreinte de lettres qu'on présuma former une seule inscription. Le dessin de ces fragments, envoyé à M. le cardinal de Polignac, président de l'Académie des sciences et belles-lettres, avait été remis par lui à deux de ses plus savants collaborateurs, MM. de Boze et de la Bastie ; mais ces deux célèbres antiquaires n'avaient pu donner la moindre explication satisfaisante. Tout ce qu'ils conjecturèrent, c'est que le monument était dédié à Jupiter (Jovi optimo), et que peut-être il avait été élevé par Hadrien.

En 1740, une nouvelle donnée avait été apportée pour la solution du problème par M. Séguier, chanoine de Saint-Gilles, qui rédigea pour son illustre frère, alors à Vérone, une relation bien circonstan-

Digitized by Google

ciée des fouilles. Le manuscrit de cette relation dont un heureux hasard a rendu M. Pelet possesseur, lui a fourni les indications les plus précieuses. Il a pu même, à l'aide d'une description exacte d'un fragment qui avait été incomplétement reproduit, s'élever à la connaissance de l'auteur du monument et du personnage auquel il a été dédié. Comme il serait impossible, sans voir le dessin des fragments que M. Pelet a mis sous les yeux de ses confrères, de saisir la longue suite des procédés ingénieux employés pour déterminer la largeur de l'édifice et celle de l'inscription, assigner leur place à chacune des pierres retrouvées, achever les linéaments des lettres commencées, suppléer celles qui manquent dans un mot, enfin introduire de nouveaux mots, l'Académie a décidé que le Mémoire entier ainsi que la planche qui l'accompagne seraient insérés dans son prochain recueil et s'est bornée à mettre seulement en regard, dans son bulletin actuel, les fragments, objets de l'étude nouvelle et la reconstruction entière de l'inscription, dont nous donnons la traduction : A la divine Plotine Auguste. La communauté de Nîmes a restauré ces bains, avec des marbres et d'autres ornements, par la munificence de l'Empereur César-Auguste Hadrien, fils du divin.

— On sait que le village de La Chapelle-Saint-Mesmin, à très-peu de distance d'Orléans, possède une église, précieux monument de l'architecture mérovingienne, construite par saint Maximin (dont l'usage populaire a fait saint Mesmin), disciple et ami de saint Euspice, qui quitta avec lui Verdun à la suite de Clovis, et vint fonder un monastère célèbre au lieu nommé Mici, dans le val de la Loire, sur la rive gauche du fleuve, exactement en face de La Chapelle. Par une charte datée de l'an 508, Clovis donna à l'abbaye de Mici les terres entre la Loire et le Loiret, et ce furent les moines qui les défrichèrent et les fertilisèrent. On savait, par une tradition constante, que saint Mesmin avait été enterré dans une grotte au-dessous de l'église. L'année dernière, dans les travaux occasionnés par les ravages de l'inondation, des ouvriers, refaisant le talus du coteau surplombant le fleuve, où s'élève l'église de La Chapelle, rencontrèrent une cavité sous leurs pioches. Un amateur d'antiquités de la localité, M. Pillon, qui, depuis longtemps, recherchait la crypte de saint Mesmin, fit pousser les fouilles et déblayer l'enfoncement découvert. On constata alors l'existence d'une vaste grotte naturelle, soutenue par deux énormes piliers ronds, dont la construction et les chapiteaux grossiers attestaient au premier coup d'œil le travail des âges mérovingiens. L'emplacement de la grotte découverte, la date des travaux dont on y reconnaissait l'existence, tout se réunissait pour prouver avec certitude qu'on venait de retrouver le lieu primitif où saint Mesmin avait été enseveli.

La grotte fut restaurée et consolidée par les soins et sous la direction de M. Collin, ingénieur en chef de la navigation de la Loire, qui donna, en cette circonstance, l'exemple de la plus active sollicitude pour les intérêts de la science, exemple que nous serions

Digitized by Google

heureux de voir suivi par toutes les personnes que leurs fonctions mettent à même de rendre service à l'archéologie. Des rampes et des escaliers furent établis, et permirent de descendre le long du rocher de l'église à la crypte, puis de la crypte au chemin de halage et aux grèves de la Loire.

Ce sont les travaux que Mgr l'évêque d'Orléans a inaugurés il y a peu de temps, à Orléans, en bénissant la chapelle établie dans la crypte restaurée, et en bénissant en même temps une croix monumentale élevée en face, sur la levée de l'autre rive, à l'emplacement du monastère de Mici, pour perpétuer la mémoire de cet illustre établissement religieux, emporté en 1793 par la tourmente révolutionnaire.

— Le Musée d'Alger central vient de recevoir, par les soins de M. le général Thomas, commandant la subdivision de Dellis, le fameux bas-relief sur lequel les Kabyles de cette contrée avaient basé tant de récits exagérés qui ont trouvé accueil jusque dans de très-graves publications européennes. C'est, au reste, la partie supérieure d'un tableau (*tabula*, comme disent quelques épitaphes romano-berbères) appartenant à une pierre tombale. On y voit, en très-fort relief et dans les dimensions de demi-nature, deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme, dans un cadre également en relief.

— Une découverte extrêmement intéressante au double point de vue de l'art et de l'historique des monuments religieux vient d'être faite dans l'église collégiale de Saint-Quentin. Déjà, au milieu des travaux de réparation et d'embellissement que l'on exécute dans cet édifice avec autant de talent que de persévérance, on avait mis à jour, dans la chapelle placée autrefois sous le vocable de Sainte-Madeleine, une piscine qui était creusée dans l'épaisseur du mur. C'est dans cette même chapelle qu'on vient de découvrir une ancienne peinture murale polychrome représentant l'ensemble des actes principaux de la vie de sainte Madeleine.

La piscine a reçu à son tour une décoration spéciale. On voit, au fond, deux anges en adoration devant un ostensoir contenant le Saint-Sacrement. Plus haut, sont les images de Notre Seigneur et de Notre-Dame. Enfin, sur le côté, une grande figure en pied de saint Quentin, tenant en main la palme, de l'autre le livre, avec les clous enfoncés dans les épaules, ce qui constitue le caractère distinctif de saint Quentin comme martyr et comme apôtre.

Ce travail d'art est une peinture à l'huile qui, selon toutes probabilités, date de la fin du seizième siècle. Cette composition, si curieuse au point de vue de l'originalité de la conception, ne manque pas de mérite sous le rapport artistique et offre même quelques figures parfaitement traitées, telles que celles de saint Quentin, de Lazare sortant du tombeau, de Marie-Magdeleine et du fossoyeur. L'ostensoir est, en outre, un très-curieux spécimen de l'orfévrerie de l'époque.

Mais le côté remarquable de cette découverte, c'est qu'elle prouve

Digitized by Google

que la plus grande partie de l'église a été autrefois décorée de peintures polychromes dont on retrouve des traces à chaque pas sous le badigeon.

— Une nouvelle découverte fort curieuse vient d'être faite en creusant le lit du Morgon, à Villefranche.

C'est celle d'un cachet en bronze, de la dimension d'une pièce de cinq francs. Le revers du cachet se compose de deux feuilles du même métal, dont la forme est celle de deux ailes de papillon, qui se replient sur elles-mêmes, sous la pression du pouce et de l'*index*, lorsqu'on veut appuyer sur le cachet pour en obtenir l'empreinte.

Au sommet, le cachet représente deux pélicans, dont le bec allongé cherche dans leur estomac la nourriture destinée à leurs petits, dont le nid est à proximité. A droite et à gauche de ces oiseaux, sont deux dragons ailés ouvrant une gueule menaçante. Au bas du cachet, existe une croix crénelée de forme grecque.

Quelle conjecture peut-on faire sur cette image? C'est probablement une allégorie. Peut-être existait-il à une époque très-reculée un ordre de chevalerie du *Pélican*. La croix était là pour protéger contre les deux dragons l'oiseau symbolique de cet ordre, qui était peut-être en proie alors à des persécutions.

Au reste le pélican, comme symbole de l'amour paternel, n'est pas nouveau dans Villefranche. Il apparaît sur la muraille d'une des plus anciennes maisons de la ville (celle où est l'imprimerie) ; on y voit représenté cet oiseau fouillant dans son estomac pour y chercher la nourriture nécessaire à ses petits qui l'entourent.

— Le mercredi 14 juillet a eu lieu l'ouverture de la session du congrès archéologique de France à Cambrai, dans la salle du consistoire de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. le maire de Cambrai.

M. Alcibiade Wilbert, président de la Société d'émulation, a exposé le but du congrès.

Dans la section d'histoire, les principales lectures et communications seront faites par le savant archiviste du département, M. le docteur Le Glay, qui a fait sur l'ancienne église métropolitaine de Cambrai des *recherches* auxquelles l'album de Villerot donne un nouveau relief, et qui a imprimé au *Cameracum christianum* le caractère d'une œuvre de bénédictin; par M. le conseiller Bouthors, qui a vivement intéressé le congrès de Lille, en 1845, en l'entretenant des *records* ou reconnaissances de coutumes et qui n'a pas cessé depuis cette époque de recueillir des documents précieux pour l'histoire de *l'administration de la justice;* M. le conseiller Tailliar, qui continue de s'occuper de la langue romane wallonne et à qui nous devons une excellente histoire de l'émancipation de nos communes; M. Arthur Dinaux, qui a vu dans les œuvres des trouvères le sujet d'une étude non moins remarquable; M. le baron de Roisin, qui a traduit les considérations que Dietz a publiées sur les *cours d'amour*, et M. Gomart, qui a réuni, sur l'*histoire de Saint-*

Digitized by Google

Quentin, des documents pleins d'intérêt et qui continue de s'occuper de la partie archéologique de cette histoire; enfin par M. le comte d'Héricourt, qui a fait connaître les différents siéges d'Arras et recherchera si les machines des anciens ont été déployées pour la dernière fois au quatorzième siècle, au siége de Thun-L'évêque, près de Cambrai, et M. de Linas, qui doit faire des vêtements sacerdotaux le sujet d'une vaste étude.

La section d'archéologie s'occupera de l'*histoire des anciennes voies de communication*, celle de nos *monuments*, la *numismatique* et *la musique religieuse* dans la province.

On ne saurait s'occuper de l'histoire des grands chemins, sans avoir à examiner le caractère des *oppida* et des *stations romaines;* sans être conduit à déterminer la délimitation des peuplades qui occupaient notre pays avant l'ère chrétienne, lorsque César y fit pénétrer ses légions, sans en tracer la division géographique. C'est ce que le Gouvernement de l'Empereur a demandé au congrès et ce qui donnera un lustre particulier à cette session, si les travaux ont pour résultat une solution satisfaisante. Malheureusement le peu de temps que la session aura à s'en occuper et la grandeur de la question, qui intéresse tout à la fois l'ancienne Flandre, le Cambrésis, la Picardie, l'Artois et le Hainaut, ne permettront pas de la résoudre, si les Sociétés académiques du Nord, de l'Aisne, de la Somme et du Pas-de-Calais ne s'entendent sur le tracé à étudier.

La section de *numismatique* examinera les coins qu'on a recueillis au musée, et ses conférences pourront amener M. l'intendant Robert à ne pas ajourner plus longtemps la publication de son grand ouvrage sur la *numismatique cambrésienne*, entrepris depuis plus de treize ans.

Enfin, ceux qui ont spécialement étudié la musique religieuse, examineront quels ont été, à Cambrai, les progrès de l'art musical à la fin du quinzième siècle et pendant le siècle suivant. S'il ne leur semble pas facile d'expliquer comment, dans la réception que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, reçut, en 1449, à l'abbaye de Saint-Aubert, la maîtrise ne trouva, pour la représenter que deux de ses enfants *qui chantèrent une chansonnette*, M. de Coussemacker leur rappellera qu'au quinzième et seizième siècles « la mélodie était considérée comme une partie, dans les cérémonies religieuses, tellement secondaire, qu'on ne se donnait pas la peine d'inventer des « chants » et que « les airs populaires servaient de thèmes aux « messes et aux motets, » ce qui doit conduire à penser que c'est dans les motets et les messes qu'il faut chercher aujourd'hui nos anciens airs populaires.

Une commission spéciale examinera la requête des représentants de la *Société des sciences de Valenciennes*, qui demandent que le congrès appuie leurs vœux pour la conservation du *clocher d'Avesnes-le-Sec* et de la *tour Saint-Amand ;* on n'a rien fait encore pour le premier de ces monuments, et les 35,000 fr. affectés à la consolidation du second n'ont pas suffi et auraient été inutilement dépensés si

Digitized by Google

on ne les complétait par un dernier subside. La *Société d'émulation de Cambrai* n'a voulu confier qu'au congrès les démarches à faire auprès de M. le Ministre des affaires étrangères pour obtenir qu'il sollicite auprès du gouvernement prussien la restitution d'un *plan en relief* qui a été enlevé en 1815, qui ne doit plus donner à l'étranger aucune idée du système de défense de la place de Cambrai, complétement changé depuis cette époque, et qui peut seul aujourd'hui faire apprécier l'importance des monuments que renfermait autrefois la ville.

— La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, a mis au concours les deux sujets suivants pour l'année 1859.

Sciences. — Quels sont les moyens les plus propres à déterminer, dans les climats marins, la présence de l'ozone ?

Le voisinage de la mer a-t-il une influence sur la production de ce gaz ?

Etablir, par une série d'observations, la réponse à ces deux questions.

Cette question était posée dans le programme de 1857, et n'a pas eu de réponse. Admettant que le temps a pu manquer aux observateurs et convaincue de la grande importance de la question, la Société la remet au concours pour 1859.

Lettres. — *Poésie.* — Une pièce de cent vers au moins sur un sujet au choix des auteurs.

A mérite égal, la Société donnerait la préférence à un sujet relatif à Dunkerque ou à la Flandre maritime, tel que la bataille des Dunes, sous Turenne, en 1658, la bataille d'Hondschoote, sous Houchard, en 1793, le naufrage des *Trois-Sœurs*, etc.

Histoire. — Histoire des troubles religieux au seizième siècle, dans le nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime.

Ce sujet devra être traité au point de vue particulier où il est présenté. Des faits généraux, les auteurs ne devront citer que ceux qui se rattachent au but désigné et qui s'appuient sur des documents authentiques. Ils les envisageront dans leur ensemble, leur influence. leurs résultats. Ils examineront la situation où se trouvaient placées les communes pendant l'époque des troubles ; la part qu'elles y ont prise, la résistance qu'elles y ont opposée, l'attitude des autorités au milieu de cette effervescence d'idées et de théories de toute nature, où les intérêts et les passions se cachaient sous le masque de la dispute religieuse.

Histoire. — De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.

La domination espagnole sur la ville de Dunkerque et le comté de Flandre a dû y modifier la législation et les mœurs, y exercer une certaine influence sur le langage et les habitudes. Il faut constater

Digitized by Google

ces modifications, et si elles ont laissé des vestiges dans le pays, les signaler d'une manière nette et précise.

Arts. — *Architecture.* — Projet d'un monument à ériger à Dunkerque pour y perpétuer le souvenir des opérations géodésiques entreprises en 1801 par Méchain et Delambre, et en 1818 par Biot, Arago et des astronomes anglais, pour la mesure d'un arc du méridien terrestre.

On peut envoyer un dessin ou une maquette.

Musique. — Un morceau de musique chorale pour voix d'hommes, sans accompagnement d'instruments.

L'œuvre devra se composer d'au moins trois parties, parmi lesquelles un *solo* ou un *duo* accompagné soit par le chœur entier, soit par un certain nombre de voix, avec ou sans paroles.

La pièce couronnée étant destinée à être exécutée à la séance publique de 1859, chaque partition devra être accompagnée des parties séparées en nombre suffisant pour un chœur de quarante chanteurs.

Pour le Concours de 1860.

Une carte archéologique de l'arrondissement de Dunkerque.

Par des indications très-brèves faites sur place ou dans des renvois à une légende, signaler les monuments anciens, les découvertes d'objets fossiles, de médailles, de tombeaux, etc... ; les batailles et événements mémorables..., l'ancien état du pays, les divisions territoriales, féodales, administratives, etc... Les hommes célèbres à divers titres ou à différent degré.

En un mot, tout ce dont l'histoire, les arts ou les sciences peuvent tirer parti.

Les partitions de musique devront être parvenues avant le 1er avril.

Les Mémoires ou travaux devront être envoyés, chaque année, avant le 1er mai ;

Le tout doit être remis *franco* au secrétaire perpétuel de la Société.

Ils doivent n'être pas signés, porter une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, la qualité et la résidence de l'auteur, lequel y déclarera que son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable. Sinon il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance verraient leurs œuvres exclues du concours.

Les Mémoires ou travaux envoyés aux concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE MONASTÈRE ROYAL DU CHAPITRE NOBLE DE MONTFLEURY, près Grenoble, de l'ordre de Saint-Dominique, par *Henri de Maillefaud*. Grenoble, imprimerie Maisonville, près du Palais, 1857. 1 vol. in-8° de VII-183 pages.

Fondé au quatorzième siècle par le dauphin Humbert II, le monastère de Montfleury est aujourd'hui la propriété des dames du Sacré-Cœur. Son histoire, dans laquelle on remarque surtout les démêlés avec l'évêque de Grenoble, qui ne put contraindre les nobles religieuses à la clôture, est tracée d'après les documents les plus authentiques. Parmi les religieuses de ce monastère, l'auteur nomme à regret la célèbre Mme de Tencin, qui y prit le voile à l'âge de 18 ans, quitta Montfleury pour mener dans le monde la vie agitée que chacun sait; mais, dit M. de Maillefaud, ceux qui connaissent les annales de ce monastère remercieront la Providence de ce que depuis 1342, époque de la fondation, aucune religieuse de Montfleury n'avait mérité la censure de l'Eglise ou encouru les reproches de l'histoire.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE LA GRACE-DIEU, au diocèse de Besançon, par l'abbé *Richard*, curé de Dambelin, correspondant du ministre pour les travaux historisques, membre de l'Académie de Besançon, ouvrage dédié à la communauté des religieux trappistes de N.-D. de la Grâce-Dieu, et publié par ses soins. Besançon, imprimerie de J. Jacquin, Grande-Rue, 14, 1857. 1 vol. in-8° de XII-315 pages.

Cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée, en 1139, par Richard II de Montfaucon. Les deux bars adossés des armoiries de cette ancienne famille, qu'on trouve sur les monastères de Lausanne, dont plusieurs de ses membres furent évêques, figuraient dans le blason de l'abbaye de la Grâce-Dieu. L'auteur nous apprend que le reste de cet

Digitized by Google

antique édifice, dont il nous donne une description, « offre encore des « traits frappants de l'époque de transition du style roman au gothique « de la première plutôt que de la seconde moitié du siècle. » Après une intéressante histoire des vicissitudes de l'abbaye de la Grâce-Dieu, M. l'abbé Dambelin fait l'histoire de la Trappe et conduit le lecteur jusqu'à l'acquisition, en 1814, du monastère par les trappistes qui y résident aujourd'hui et ont restauré l'église.

De la peinture et des peintres des duchés italiens, du treizième au dix-septième siècle, par *Edouard Laforge*. Lyon, imprimerie de Louis Perrin. 1 vol. in-8° de LXXIX-115 pages.

Après une introduction dans laquelle l'auteur expose des vues générales sur les arts et traite : 1° des arts dans les duchés de Modène, de Parme et de Plaisance ; 2° de l'école de Modène : 3° de l'école de Parme ; 4° de l'art à Plaisance ; 5° de l'art dans le Piémont ; 6° de l'école de Gênes, on trouvera des détails intéressants et des appréciations judicieuses dans ce livre, qui est un chef-d'œuvre de typographie, comme tout ce qui sort des presses de M. Louis Perrin.

Notice historique et archéologique sur le palais, l'abbaye et les deux églises de Choisy-au-Bac, près Compiègne (Oise), par *Zacharie Rendu*, architecte, membre de l'Académie des arts et métiers, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, etc. Compiègne, Dubois, libraire-éditeur, place de l'Hôtel de Ville, 18, 1856. 1 vol. in-4° de 33 pages.

Choisy-au-Bac, appelé aussi Choisy-en-Laigue et Choisy-sur-Oise, est nommé dans les chartes *Cauciacum*, *Caugiaco*, etc. Ce fut, selon M. Rendu, le siége d'un palatium du temps des rois mérovingiens, et plusieurs rois de cette race furent inhumés dans son église. On a encore dit que Charlemagne était né à Choisy. L'auteur décrit l'ancienne église de Saint-Etienne, dont il ne reste que le portail, l'église paroissiale et la croix du cimetière. Trois planches lithographiées accompagnent cette monographie.

Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi, par M. *Hippolyte Crozes*, correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, de la Société archéologique du Midi, des antiquaires de France, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ancien maire d'Albi, juge d'instruction au tribunal de la même ville, membre du conseil général du Tarn. Toulouse, Delboy, libraire, rue de la Pomme. Albi, Chaillol, rue de Loulmet. Paris, Didron, rue Hautefeuille, 13, 1857. 1 vol. in-12 de 154 pages.

Cette église, qui, suivant l'auteur, semble faire le pendant de la cathédrale de Sainte-Cécile dont elle est voisine, a subi bien des transformations depuis le sixième siècle, époque de la fondation de l'église primitive ; l'église actuelle remonte au milieu du douzième siècle, mais elle en a remplacé une autre qui datait du dixième siècle. Deux planches accompagnent cette monographie.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DE SUZANNE-LA-SAUTERRE (Somme) et sur la maison et marquisat d'Estourmel, de l'ancienne province de Picardie, par l'abbé Paul Decagny, membre de la Société des antiquaires de Picardie et autres Sociétés savantes. Péronne, imprimerie et lithographie de J. Quentin, 1857. 1 vol. in-8° de IV-107 pages, avec tableau généalogique.

Ce volume, dans lequel il est fort peu parlé du château, qui, reconstruit en 1619 et 1678, est aujourd'hui l'objet d'une restauration, est consacré tout entier à l'histoire de la famille d'Estourmel, qui paraît remonter à l'*héroïque Reimbold Creton*, qui figure glorieusement à la première croisade, et dont le nom est mentionné dans l'un des romans des 12 reines de France, la chanson d'Antioche.

LA MAJOR, CATHÉDRALE DE MARSEILLE, par *Casimir Bousquet*, membre correspondant de l'Académie impériale du Gard, de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, de la Société littéraire de Lyon, de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, etc. Marseille, V. Marius Olive, rue Montgrand, 28. Paris, Poulet-Malassif et de Broise, rue de Bucy, 4. 1 vol. in-8° de VI-682 pages.

Cet ouvrage, que la reconstruction de l'antique cathédrale de Marseille rend tout à fait de circonstance, contient des recherches consciencieuses sur tout ce qui se rattache à l'histoire du monument, que son état de vétusté a condamné à disparaître. Après d'intéressants chapitres consacrés à l'histoire de l'établissement du christianisme à Marseille, M. Bousquet s'attache à démontrer que la Major a été élevée sur l'emplacement du temple de Diane; il fixe la date de la construction de l'église actuelle au onzième siècle. Un plan et une *Vue de l'intérieur de l'ancienne cathédrale* de Marseille facilitent l'intelligence de la description détaillée qui suit ces considérations préliminaires. Le *Taphologe de la ville de Marseille*, précieux manuscrit de 700 pages petit in-f°, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de M. le marquis de Foresta, a permis à M. Bousquet de donner d'intéressants détails sur les personnages inhumés dans la Major. Le célèbre devant d'autel du douzième siècle, le monument de Saint-Lazare, les statues de Lazare, de Marthe et de Madeleine, la descente de croix en faïence, bas-relief dû à des neveux de Luca Robbin, dans la chapelle de Saint-Serinus, des tableaux et d'autres monuments encore qui décoraient la cathédrale de Marseille sont décrits avec la plus grande exactitude. L'ouvrage se termine par une histoire du chapitre et de curieux détails sur les priviléges et les reliques de cette antique métropole; cette histoire est suivie d'une 4e partie contenant les *faits anecdotiques* depuis l'année 1120 jusqu'à nos jours.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. 30e année. Saint-Lô, Elie fils, 1858. In-8°.

Les annuaires sont devenus aujourd'hui tout à fait de mode dans nos départements; et le succès qu'ils obtiennent est facile à comprendre, parce qu'ils sont tout à la fois utiles au point de vue pratique, et souvent fort intéressants sous le rapport de la géographie, de l'histoire et

Digitized by Google

de la biographie locales. L'*Annuaire de la Manche* se place au premier rang des publications de ce genre, par son ancienneté d'abord, et ensuite par la manière dont il est exécuté. Il y a trente ans que le premier volume a paru, sous la direction de l'un des hommes qui ont produit dans nos départements le plus de travaux sérieux, nous avons nommé M. Julien Travers, et au bout de trente ans nous retrouvons encore le même nom au bas de la préface. Une semblable persistance est assez rare pour être signalée, et elle est d'autant plus louable qu'elle est tout à fait désintéressée. Le volume que nous avons sous les yeux mérite à tous égards la même estime que ceux qui l'ont précédé. Il se compose de deux parties distinctes, l'une historique, l'autre administrative; la première contient des notices sur diverses communes du canton de la Haye-du-Puits, arrondissement de Coutances; des documents nouveaux sur la bataille navale de la Hogue, et la biographie de quelques-uns des hommes qui, dans le passé comme dans le présent, ont honoré par leurs talents, leur courage ou leurs vertus, la partie de l'ancienne province de Normandie qui correspond au département de la Manche. Nous avons remarqué, parmi les noms qui figurent dans cette galerie, celui de M. Léopold Delisle, qui, bien jeune encore, a pris dans l'érudition française un rang si éminent. La statistique administrative ainsi que les travaux des conseils généraux et départementaux complètent la publication, qui est de tout point fidèle à la devise : *prodesse*, qu'a choisie M. Julien Travers.

Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville, par *Ernest Prarond*. Amiens, Lenoël-Hérouart, 1858. In-8°.

La *Revue des Sociétés savantes* a déjà eu occasion de faire connaître à ses lecteurs un curieux travail de M. Prarond : *Promenades dans les rues d'Abbeville*. La nouvelle brochure se recommande par les mêmes qualités; elle est remplie de recherches exactes et étendues, et, comme dans les *Promenades*, on y trouve ce que nous appellerons volontiers une fleur de style, qu'il est rare de rencontrer même dans des travaux célébrés par les fanfares de la presse parisienne. La plupart des hommes auxquels sont consacrées les notices de M. Prarond ne sont guère connus hors de leur arrondissement, mais elles seront cependant lues avec intérêt en dehors des pays qu'elles concernent, parce que l'on s'intéresse partout aux gens de bien. « Ce livre est fort modeste, dit M. Prarond; ne saurait-on cependant espérer pour lui quelque heureuse portée? Il peut raffermir, par le stimulant d'une louable émulation, les hommes bien intentionnés dans la voie où ils sont entrés, les esprits droits dans la vertu, les cœurs entreprenants dans la poursuite de leurs projets ; il conservera enfin d'honorables noms, fierté de la famille ou de la ville. Un livre comme celui-ci, écrit dans un seul canton, n'a qu'une faible valeur locale; écrit dans toute la France, il servirait de registre à la noblesse nouvelle. » Nous sommes de tout point de l'avis de M. Prarond, et nous ne doutons pas qu'il ne trouve des approbateurs et des imitateurs.

Les Chasses de la Somme, par *le même*. Amiens, Lenoel-Hérouart; Paris, Bouchart-Huzard, 1858. In-8°.

Ce volume, entièrement différent de celui qui précède, contient plusieurs parties distinctes : l'une actuelle, l'autre rétrospective, et le poëte

Digitized by Google

s'y montre toujours à côté de l'érudit; car M. Prarond a publié des vers qui se distinguent par un sentiment élevé des choses de la nature et de la vie, aussi bien que par la forme; et la poésie le suit partout, même dans l'érudition. Dans ce nouveau travail, il nous donne l'histoire et la description des diverses chasses qui ont lieu dans la partie du département de la Somme qui avoisine le littoral : chasse en plaine; chasse au bois, au menu et au gros gibier; chasse au phoque, dans la baie de Somme; chasse aux bécassines et aux canards; chasse aux lapins dans les dunes, etc. Il y a là, pour les amateurs, des récits amusants et toujours fort agréablement tournés. Dans le chapitre V, intitulé : *Retour au passé*, l'auteur nous donne un document fort curieux, trouvé par M. de la Fons-Melicocq, et relatif aux dépenses de chasse faites en Picardie par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Le volume se termine par une traduction en vers des *cynégétiques* de Némésien, dans laquelle la forme antique est très-habilement reproduite.

Revue de Toulouse et du midi de la France, sous la direction de M. *F. Lacointa*, livraison du 1er août 1858.

I. Archéologie : les urnes funéraires de Vieille-Toulouse, par M. C. Roumeguière. — II. Exposition des beaux-arts (quatrième article) : Peinture, par M. Ernest Rocha. Sommaire : MM. Rosier, Weys, Cicéry, Faget Auguin, Ouvrié, Latour, Quinsac, Fil, Leygues, Saltzmann, Meyerhein, Rivière, de Mollins, Morin, Lanfant, Huber, Saüerlander, Duverger, Tassaërt, Parmentier, Serrure, Chauveau, Lacoste, Lassale, Blairsy, Gambogi, Stevens, Perrachon, Mlles Arnal et Bourges, MM. Sancet, de Waroquier, de Laeger, Durand, Villemsens, Denis, Cazes, Chabou, Cugullière, Fouet, Golse, Rocamir, Pérignon, Chaplin. — III. Lettres sur le Midi (deuxième lettre), par M. Frédéric Le Blanc du Vernet. — IV. Bulletin littéraire du mois, par M. Jules Renoult. Sommaire : Les pièces nouvelles, les arbres ambulants, Mme O'Connell et le portrait de Rachel, visite aux ateliers de peinture, cinq strophes inédites. — V. Revue scientifique, par M. le Dr Gourdon. Sommaire : Chimie générale. Nouvelles recherches sur les équivalents chimiques, par M. Dumas. Physiologie végétale. Sur la respiration et la circulation des plantes, par M. Trécul. — VI. Chronique de la quinzaine : 1° Examens de la licence ès sciences et de la licence ès lettres; 2° Nouvelles.

Revue de Toulouse et du midi de la France, sous la direction de M. *F. Lacointa*, livraison du 16 août 1858.

I. Littérature du moyen âge : Le roman de Gérard de Roussillon (suite et fin), par M. Mary-Lafon. — II. Exposition des beaux-arts (cinquième article) : Les dessins, aquarelles, photographies, par M. Ernest Rocha. Sommaire : Dessins, aquarelles, MM. Cœdès, Bernard, Champagne, Cavaignac, Dauzats, de Fontenay, Julia, Node, Valette, Quinsac, Bida, Latour, Garipuy, Appian, de Waroquier, de Montesquiou, Lalauze. Photographie, MM. Molas, Edouard Vié, Trantoul, Belloc, Delom. — III. Exposition de l'industrie : Les machines, par M. Barthélemy, professeur chargé de cours au lycée de Toulouse. — IV. Distribution des prix aux élèves couronnés dans le concours entre les cinq lycées de l'Académie; Discours de M. le recteur. — V. Chronique : Nouvelles et faits divers.

Digitized by Google

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (année 1857), 2e série, 4e vol. — A Lille, chez tous les libraires, et à Paris, chez Derache, 1858. — In-8° de 426 pages.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales, 11e volume. — Perpignan, imprimerie de J. B. Albine, 1858. 1 vol. in-8° de XXIV-700 pages.

Mémoires de la Société académique de *Maine-et-Loire*. Premier vol., n° 2. — Angers, 1857. In-8° de 45-204 pages.

Bulletin de la Société académique de *Laon*. Tome VI, à Laon, Baston, et à Paris, librairie archéologique de Didron, 1857. In-8° de XX-398 pages.

Mémoires de la Société de médecine de *Strasbourg*. Tome III, 1er fascicule. — Strasbourg, Dérivaux, et Paris, Baillière. In-8° de 256 pages.

Bulletin de la Société de médecine de *Poitiers*. 3e série, n° 27. — Poitiers, imprimerie de Henri Oudin, 1858. In-8° de 95 pages.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de *Soissons*. Tome X. Soissons, au secrétariat de la Société; Paris, librairie archéologique de Victor Didron, 1856. In-8° de 271 pages.

Le cœur du président Jeannin, par le docteur Edouard Loydreau. — Dijon, Eug. Jobard, 1858. In-8° de 18 pages.

Actes de la Société linnéenne de *Bordeaux*. Tome XXI, 3e série, tome I. — Paris, Baillière; Bordeaux, Lafargue, 1858. In-8° de 558 pages.

Annales du Comité flamand de France. Tome III, 1856-1857. — Dunkerque, Bacquet, libraire; Paris, Didron, 1857. In-8° de 407 pages.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1858, 2e trimestre, 5e cahier du tome XIII. — Le Mans, imprimerie Ch. Monnoyer, 1858. 297-400 pages.

Mémoires de la Société des antiquaires de *Picardie*. 2e série, tome V. Paris, Dumoulin; Amiens, Herment, 1858. In-8° de 716 pages.

Annales de la société linnéenne de *Lyon*, année 1857, nouvelle série, tome, 1857. — Lyon, imprimerie de Dumoulin. In-8° de X-420 pages.

Le camp romain de Dalheim, fouilles continuées en 1852 et 1853,

Digitized by Google

par les soins de l'administration des travaux publics du grand-duché de Luxembourg. 1er rapport, in-4°, 68 p., carte, pl. et fig.

Le camp romain de Dalheim, etc., 2e rapport, in-4°, 42 p., carte, pl. et fig.

Le camp romain de Dalheim, etc., 3e rapport, in-4°, 32 p., pl. et fig.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de *Maine-et-Loire*. Angers, 1857. — Cosnier et Lachèse. In-8° de 404 pages.

Annales de la Société vétérinaire de la Charente. Tome Ier. Cahier de janvier, février, mars et avril 1858. Angoulême, Ardant, 1858. — In-8° de 47 pages.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'*Ain*. Nos 5 à 11. Mai à novembre 1857. 47e année. — Bourg, Milliet-Bottier, 1857. 3 brochures in-8°, de la page 121 à la page 348.

Exposition archéologique et d'objets d'art a Chartres, du 10 au 31 mai 1858, publié par la Société archéologique d'*Eure-et-Loir*. — Chartres, Garnier, 1858. In-12 de 131 pages.

Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la *Seine-Inférieure*. 2e partie. Exposition départementale de 1857. — Rouen, Alfred Péron, 1857. In-8° de 184 pages.

Bulletin de la Société académique de *Laon*. Tome 7. — Laon, veuve Baston, 1858. 353 pages.

Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie pour la description des monuments nationaux, et dirigé par M. *de Caumont*. 3e série. Tome 4. 24e volume de la collection. N° 3. — Caen, 1858, de la page 177 à la page 280.

Procès-verbaux de l'Académie du *Gard*. Années 1856-1857. — Nîmes, 1857. Ballivet, 80 pages.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'*Auvergne*, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Clermont-Ferrand*. Tome XXX. 580 pages en 3 livraisons in-8°. — Clermont-Ferrand, Ferd. Thibaud, rue Saint-Genès, n° 10.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du *Nord*. 2e série. Tome IV. 1856-1857. — Douai, Adam d'Aubers, 1858. In-8° de 304 pages.

Société académique des Hautes-Pyrénées. — Questionnaire ar-

Digitized by Google

chéologique pour le département des *Hautes-Pyrénées*. — Tarbes, typographie de Telmon, rue de Maubourguet. Fascicule de 8 pages in-8°.

Mémoires de la Société archéologique d'*Eure-et-Loir*. Tome I. — Chartres, Petrol-Garnier, place des Halles. In-8° de XI-379 pages.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la *Lozère*. Tome 9e, 1858. Avril et mai. — Mende, imprimerie de Ignon. In-8°, de la page 269 à 342.

Tribune artistique et littéraire du midi. — Revue mensuelle publiée sous les auspices de la Société artistique des *Bouches-du-Rhône*. N° 6. Juin 1858. 2e année. — Marseille, rue Cannebière, 10. In-8°, de la page 109 à 128.

Recueil de l'Académie de législation de Toulouse. 1857. 1re partie, t. VI. — Toulouse, imprimerie de Bounal et Gibrac, rue Saint-Rome, 46. 1857. In-8° de 256 pages.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. XXXVIIIe année. 1856-1857. 2e série, Ve année. — Metz, Rousseau-Pallez. 1857. In-8° de 592 pages.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. T. XXXIX. — Angoulême, 1857. In-8° de 215 pages en 5 livraisons, et la 1re livr. de l'année 1858, in-8° de 47 pages.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. T. IX. Les trois premiers trimestres de 1857, 182 p. in-8°. A Tours, chez Gailland-Verger.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie. 2e volume, année 1856-7. — Caen, 1857, Hardel, imprimeur des Sociétés savantes. In-8° de 368 pages.

Annales de la Société impériale de médecine de Lyon. T. V, 2e série. — Lyon, Michel Savy. In-8° de 450 pages.

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. XIXe année, 1857, 3e et 4e trim. — Bordeaux, Chaumar-Guyet. In-8° de 295 à 598 p., suivi du compte rendu des séances de l'Académie impériale, 232 pages.

Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société impériale d'agriculture, etc. *de Lyon*.

Le Secrétaire de la commission de publication,

Ch. Louandre.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 juillet 1858.

Présidence de M. De Contencin, membre du Comité.

La section d'archéologie a tenu sa seconde séance le 12 juillet 1858, sous la présidence de M. de Contencin.

M. Léon Renier annonce que M. le directeur de l'Imprimerie impériale a fait commencer la gravure des caractères nécessaires pour l'impression du *Recueil des inscriptions de la Gaule.*

Le secrétaire de la section fait connaître à l'assemblée que la commission désignée pour examiner l'avant-projet du *Dictionnaire archéologique de la France* a approuvé en principe ce projet de publication dont l'idée lui paraît excellente. Il ajoute que la commission a même déjà adopté les bases générales du projet lu à la précédente séance, mais que, comme elle n'a pu se réunir que deux fois, et qu'en conséquence elle n'a pas rédigé un programme définitif, il pense qu'il y a lieu d'ajourner la discussion sur le projet à une prochaine séance dans laquelle pourrait être lu un rapport écrit.

MM. Paul Lacroix et Léon de Laborde ne partagent pas cette opinion; M. de Laborde insiste sur l'opportunité qu'il y aurait à saisir dès aujourd'hui la section de cette affaire. Le savant académicien expose que la commission est entrée franchement dans les vues du Ministre, qu'elle les approuve complétement, et qu'elle n'a songé qu'à en faciliter la réalisation. Pour ce faire, la commission voudrait qu'on commençât par publier le plus tôt possible la statistique archéologique d'un département. Le travail serait confié pour chacun des

Digitized by Google

arrondissements à un correspondant du comité ou à toute autre personne compétente habitant le pays à décrire. Cette première rédaction serait soumise à l'examen des Sociétés savantes locales, qui ne l'adresseraient au comité que si elle obtenait son approbation. On ne mettrait enfin sous presse qu'après un dernier examen par la commission et l'adoption par la section.

M. le comte Léon de Laborde estime que six mois suffiraient pour ce travail; il accorde quatre mois pour l'impression; on aurait donc en fort peu de temps un spécimen à donner comme modèle aux autres départements. L'exécution de cette portion de l'ouvrage n'empêcherait pas d'ailleurs de faire préparer par toute la France les éléments du travail pour les quatre-vingt-cinq autres départements. A cet effet, on s'adresserait aux Sociétés savantes pour réclamer leur concours en leur adressant un programme. La Commission propose le département de la Côte-d'Or pour servir de prototype; les motifs de ce choix sont que ce département est du nombre de ceux sur lesquels il existe peu de travaux archéologiques, qu'il renferme des monuments de tous les temps, qu'il possède deux Sociétés importantes, et qu'enfin le comité y compte des correspondants tout à fait capables de le seconder dans l'œuvre dont il est chargé par le Ministre.

M. le chef du bureau des travaux historiques fait observer que dans le projet de la commission il est question d'indemnités de déplacements à allouer aux personnes chargées de ce travail. La somme est importante, et si on la multipliait par le nombre des arrondissements de la France, elle serait énorme; il lui paraît donc sage de suivre l'avis du secrétaire de la section, et d'attendre, avant de s'engager plus avant, que l'on connaisse les intentions du Ministre.

Le secrétaire de la section dit qu'indépendamment des motifs exposés par lui au début de la séance, ce sont des considérations de cet ordre qui l'ont déterminé à différer d'entretenir la section du projet du *Dictionnaire archéologique de la France.*

Une conversation s'engage sur ce sujet; MM. Léon Renier, de Laborde, de Guilhermy. Quicherat et Paul Lacroix y prennent part. Ces messieurs insistent pour l'adoption immédiate par la section du projet de la commission. L'un d'entre eux déclare qu'il ne croit pas à la possibilité de mener à bien l'entreprise, si l'on ne se décide pas à faire de grands sacrifices pour rémunérer les collaborateurs; d'autres croient au contraire que la dépense sera beaucoup moins considérable qu'on ne paraît le supposer, parce que les correspondants, dont on a déjà éprouvé le zèle désintéressé, seront très-heu-

Digitized by Google

reux, pour la plupart, de trouver une aussi bonne occasion de s'associer aux intentions du Gouvernement.

M. le président clot cette discussion en faisant remarquer qu'il est absolument nécessaire de prendre l'avis du Ministre avant d'engager une discussion approfondie sur ce sujet, puisqu'une question de dépense se trouve soulevée. M. de Guilhermy rend compte verbalement d'un volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (le t. II de la 3e série 1857). A la demande de la section, qui prend un grand intérêt aux questions soulevées par le compte rendu de M. de Guilhermy, le zélé membre promet de rédiger ses observations pour la prochaine séance. Les autres rapporteurs n'ont pas eu le temps d'étudier les ouvrages qu'ils ont été chargés d'analyser; les volumes ne leur ayant été adressés que très-peu de jours avant la séance.

La section écoute ensuite les analyses de communications de correspondants. M. Chabouillet, qui avait été chargé de l'examen d'une note de M. Segrétain sur un vase en lave trouvé dans le département des Deux-Sèvres, à Castel-Sarrazin, près Rom, ancienne station romaine, sur la route de Poitiers à Saintes, propose le renvoi de ce document à la commission du *Dictionnaire de la statistique archéologique de la France*, comme pouvant fournir d'utiles renseignements pour une localité du département des Deux-Sèvres. Ce renvoi es adopté.

M. de Guilhermy lit un rapport que son étendue ne permet pas d'insérer ici. On le trouvera *in extenso* dans la *Revue*, ainsi que la note de M. Chalandon sur un reliquaire du treizième siècle, dont la section a également décidé l'insertion dans la *Revue*, sur la demande de M. de Guilhermy.

M. Brosselard, commissaire civil à Tlemcen, correspondant du comité, assiste à la séance; sur l'invitation de M. le président, M. Brossard fait part à la section des observations qu'il a faites sur les antiquités de Tlemcen. Il rappelle d'abord le rôle important que cette ville a joué dans l'histoire de l'Algérie; il ajoute que bien que cette ville possède des édifices arabes de premier ordre, ainsi que des vestiges de l'antiquité et de nombreuses inscriptions, on ne possède encore aucune publication sur ces intéressants monuments. M. Brosselard a entrepris de faire reproduire ces richesses archéologiques par la photographie; il place sous les yeux des membres du comité un certain nombre d'épreuves qu'il a déjà obtenues. On y remarque des chapiteaux antiques de ce beau marbre onyx que les Romains tiraient d'une carrière située à ving-quatre kilomètres de Tlemcen; des tombeaux des sultans de Tlemcen des treizième et quatorzième

Digitized by Google

siècles; des dalles couvertes de belles inscriptions arabes; des boulets en fer du treizième siècle; une vue de la grande mosquée de Tlemcen, dont le minaret offre une frappante analogie avec la Giralda de Séville; enfin, des chapiteaux recueillis dans les ruines de Mansourah, ville bâtie au treizième siècle par les Mérinètes du Maroc alors qu'ils assiégeaient Tlemcen.

M. le président adresse, au nom de la section, des remercîments à M. Brosselard, et invite le savant correspondant à continuer des recherches qui, à en juger par l'intérêt de ses premières tentatives, promettent de si importants résultats.

Après avoir renvoyé à la prochaine séance la lecture de rapports sur divers envois de correspondants, le président désigne les membres de la section qui devront rendre compte des nouvelles publications des Sociétés savantes dont suivent les titres :

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. VII (1er, 2e, 3e et 4e livr.).

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1856-1857.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 2e série, t. V, VI, VII et VIII.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier (sciences, arts et belles-lettres). Juillet-décembre 1857.

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne. T. II

M. le secrétaire du comité achève la lecture des lettres des correspondants dont voici les noms : MM. Beaulieu, de Baecker, Paul Durand, Marre, Hucher, Ed. de Barthelemy, Dumoutet, André Durand, Gaussen, abbé Grimot, Ed. Guéranger, Leclerc de la Prairie, Lefèvre, Mahéo, Mathon fils, de Portalon, Prioux, Al. Ramé, Eug. de Ricard, abbé Richard, Tamisey de Larroque, A. de Terrebasse et abbé Tisserand.

La section renvoie à l'examen de membres compétents celles de ces communications qui nécessitent une réponse.

Le Secrétaire de la section,

A. Chabouillet.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Présidence de M. Guigniaut.

Séance du 21 juin 1858.

Après une allocution de M. Guigniaut, président de la section des sciences, M. Figuier, secrétaire de la section, lit le rapport qui va suivre sur le *Dictionnaire géographique de la France*, dont M. le Ministre veut confier l'exécution aux trois sections du Comité, conformément aux termes de l'article 12 de l'arrêté d'organisation du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.*

« Rapport sur le projet de Dictionnaire géographique de la France. — L'arrêté ministériel, du 22 février 1858, relatif à l'organisation du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, contient un article, l'article 12, ainsi conçu :

« Les sections peuvent être chargées, par le Ministre, de publier « des documents ou des travaux historiques ou scientifiques. »

En exécution de cet article, M. le Ministre a décidé de confier, aux trois sections réunies du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, le soin de composer et de publier, en trois ouvravrages distincts, un *Dictionnaire géographique, archéologique et statistique de la France.* Chacune des trois sections du Comité contribuerait, selon la spécialité de ses études, à l'exécution de ce grand ouvrage dont l'importance, l'utilité, l'originalité ressortent suffisamment d'elles-mêmes, et qui compterait au nombre des productions les plus intéressantes de notre époque et de notre pays. Voici quelle serait la distribution du travail, en ce qui concerne ce dictionnaire, pour les trois sections qui composent notre Comité.

La section d'histoire et de philologie composerait le *Dictionnaire des noms de lieux de la France* au point de vue de la géographie et de la philologie. La section d'archéologie décrirait, dans son dictionnaire particulier, les monuments des temps anciens et modernes qui se trouvent répartis sur les divers points du territoire français ; enfin, la section des sciences ferait la description de notre pays sous le rapport scientifique, c'est à-dire exposerait la flore, la faune, la partie géologique et minéralogique, enfin la statistique administrative et morale de la France.

Il est bien entendu que MM. les membres du Comité ne pourraient entreprendre seuls l'exécution d'une œuvre aussi vaste. Le

Digitized by Google

concours actif et constant des correspondants du ministère répartis dans les divers départements et celui des Sociétés savantes, seraient invoqués comme une coopération efficace et féconde. Cette réunion, sur un travail commun, des lumières des Sociétés savantes de la province et des membres du Comité établi à Paris, réaliserait avec bonheur la haute pensée de M. le Ministre qui tient à accroître, de toutes les manières, les forces intellectuelles disséminées sur les divers points de la France et à les rattacher au foyer central qui brille dans la capitale.

Dans les deux réunions qui ont eu lieu pendant le mois de juin 1858, des sections d'histoire et d'archéologie, MM. les secrétaires ont donné communication, à leurs sections respectives, du plan que propose M. le Ministre pour l'exécution du *Dictionnaire géographique de la France.* Il a été proposé, dans la section d'histoire et de philologie, de suivre l'ordre purement alphabétique. Dans la section d'archéologie, il a été proposé de prendre pour cadre de cette distribution les anciennes provinces de la France.

Quant à l'étendue totale de cette publication, on a estimé que six volumes in-4°, conformes aux volumes antérieurement publiés par l'ancien Comité des travaux historiques, seraient nécessaires et ne seraient probablement pas dépassés, pour chacun des deux dictionnaires.

Après avoir rappelé ce qui a été proposé aux deux sections d'histoire et d'archéologie sur le projet du *Dictionnaire géographique de la France*, il nous reste à faire connaître au *Comité des sciences* le plan que M. le Ministre soumet à ses délibérations et à son examen pour l'exécution de la partie scientifique de cet ouvrage, partie qui lui incombe naturellement.

Voici les dispositions essentielles de ce projet :

1° Les bases de division à adopter pour la description géologique, botanique, zoologique, climatologique et statistique de la France, seraient les anciennes provinces du royaume dont la circonscription géographique répond, d'une manière remarquablement fidèle à des groupes bien marqués de terrains, d'espèces vivantes et de conditions climatologiques. Dans le cas, fort rare, où les provinces seraient d'une étendue trop ou trop peu considérable, on établirait quelques *régions naturelles* dans cette province ou par la réunion de deux provinces voisines.

2° Pour faire concorder la distribution par provinces adoptée dans l'ouvrage avec les habitudes générales actuelles, et avec les divisions administratives ou politiques qui ont pour base le dépar-

Digitized by Google

tement, on placerait, au commencement ou à la fin de l'ouvrage, un *Index* indiquant le volume et les pages à consulter pour trouver les renseignements géologiques, la flore, la faune, etc., de chaque département actuel de l'Empire français.

3° Pour l'exécution de ce travail, on demanderait le concours de toutes les Sociétés savantes existant dans la circonscription de chaque ancienne province. A cet effet, on se mettrait en rapport avec les présidents et secrétaires de chaque Société savante, pour lui faire part du projet dont il s'agit, et lui demander sa coopération efficace à l'œuvre entreprise par la section.

4° On affecterait une rétribution pour chaque feuille de rédaction *acceptée* par la Commission qui sera chargée de réunir, d'examiner, de mettre en ordre et de publier les matériaux adressés par chaque Société savante.

5° Il serait difficile de fixer, d'ors et déjà, le nombre des volumes dont pourra se composer cet important recueil. On peut espérer néanmoins qu'il ne dépassera pas six volumes du format in-4° des publications de l'ancien Comité sur l'histoire de France. Ces volumes devraient nécessairement être acompagnés de planches lithographiées relatives à la description géologique de chaque province.

Telles sont, Messieurs, les dispositions essentielles du projet concernant le *Dictionnaire géographique de la France.*

M. le Ministre prie la section de vouloir bien désigner, comme cela a été déjà fait dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, une commission chargée d'étudier le plan qui vient de lui être soumis, et qui voudra bien, dans notre réunion prochaine, présenter un rapport sur ce sujet. »

Après la lecture de ce rapport, M. Laferrière, dont l'opinion est appuyée et développée par M. le président, trouve que le projet dont il vient d'être donné communication, présente une lacune en ce qui concerne les sciences morales, juridiques et économiques, dont la part n'est pas assez étendue dans le plan du travail dont il s'agit.

M. Vincent désirerait savoir si les membres de l'une des sections du Comité ont le droit d'assister aux réunions des autres sections. Il voudrait que la section des sciences prît l'initiative de cette demande. M. le président ne pense pas que la section puisse et doive intervenir officiellement dans cette question. La demande de M. Vincent sera donc soumise à M. le Ministre comme l'expression d'un vœu personnel.

Digitized by Google

On reprend la discussion sur le projet du *Dictionnaire géographique de la France*. MM. Victor Foucher et Jourdain présentent quelques observations sur le plan à suivre pour l'exécution du travail dans chacune des sections du Comité. M. Jourdain trouve que le plan qui a été présenté n'est pas suffisamment explicite en ce qui concerne la statistique dans le *Dictionnaire géographique de la France.*

M. Figuier, secrétaire de la section, croit que la pensée du projet n'a pas été bien comprise. La section des sciences est chargée de composer nn dictionnaire dont la partie scientifique proprement dite, c'est-à-dire la botanique, la zoologie, la géologie, etc., formeront la base fondamentale. L'élément statistique sera, sans nul doute, appelé à figurer dans ce dictionnaire, mais il ne pourra y tenir le premier rang. La Commission qui sera désignée dans cette séance pour étudier le plan du *Dictionnaire géographique de la France* et présenter, à cet égard, un rapport à la section, aura à se préoccuper des moyens d'établir une balance entre ces deux éléments de nature diverse, et à rechercher comment et dans quelles limites les sciences morales, juridiques, économiques pourront figurer à côté de l'élément scientifique proprement dit. Ce qui est établi d'ors et déjà, c'est que le dictionnaire doit renfermer la flore, la faune, la géologie, la minéralogie, la météorologie de la France. La Commission aura à formuler les propositions sur ce qui concerne la place que la statistique et autres éléments du même ordre devront occuper dans cette grande publication.

M. le président trouve qu'en effet, la part faite à la statistique, dans le projet en discussion, n'est pas suffisante; il pense qu'il y a lieu à inviter la Commission à vouloir bien se préoccuper de cette question.

M. Chatin demande s'il ne serait pas à propos d'inviter MM. les membres, composant la subdivision des sciences morales, à se réunir pour examiner cette difficulté à leur point de vue spécial et soumettre leurs observations à la Commission. M. le président répond que cette réunion serait superflue, la subdivision des sciences morales devant se trouver suffisamment représentée dans la Commission.

On procède à la nomination de cette Commission qui se trouve composée comme il suit :

MM. Georges Ville, Chatin, Hébert, Pasteur, Serret, P. Clément, Victor Fàucher, Laferrière et Jourdain. Les membres du bureau font, de droit, partie de la Commission.

La section procède ensuite à la nomination des deux membres

Digitized by Google

qui seront chargés de la représenter dans la *Commission des mélanges*. MM. Victor Foucher et Georges Ville réunissent la majorité des suffrages.

M. le président désigne ensuite MM. Victor Foucher, Pasteur, Figuier, Hébert, Chatin, Bertsch, Decaisne et Serret, pour rendre compte de diverses publications des Sociétés savantes des départements. Il rappelle que ces rapports doivent être écrits, puisqu'ils sont destinés à être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*. On pourra cependant faire des rapports verbaux, lorsque les Mémoires examinés ne présenteront pas assez d'intérêt ou d'importance pour être analysés avec détails.

Séance du 19 juillet.

M. le secrétaire du Comité donne lecture du procès-verbal de la première séance.

Après une observation de M. Vincent relative à la rédaction du procès-verbal, M. le président rend compte de ce qui a été fait par la Commission du *Dictionnaire géographique de la France*.

La Commission a écarté l'idée de publier trois dictionnaires séparés : elle préférerait un dictionnaire unique composé par les trois sections réunies du Comité.

La Commission s'est occupée ensuite des moyens d'exécuter ce dictionnaire unique qui serait à la fois topographique, scientifique, archéologique, statistique, etc.

La Commission, tout en considérant la forme de dictionnaire et l'ordre alphabétique comme offrant le plus d'avantages pour le travail dont le Comité est chargé, ne s'est pas dissimulé néanmoins les inconvénients que cette forme présenterait pour donner une description scientifique de la France prise dans son ensemble. Elle regarde donc comme indispensable de faire précéder le dictionnaire d'une *introduction* consacrée à la description physique de notre pays.

La division de la France par provinces a paru la meilleure à adopter pour ce travail préliminaire, parce qu'elle répond le mieux aux régions géologique, botanique, climatérique, etc.

Deux ou trois volumes in-4° suffiraient pour cette introduction. Quant au dictionnaire même, il est impossible d'en fixer le chiffre, mais le nombre devra nécessairement en être assez considérable.

La Commission aurait désiré pouvoir s'aboucher avec les Commissions nommées dans les deux autres sections pour l'étude du même

Digitized by Google

projet. Elle aurait voulu s'entendre avec elles au sujet de la proposition de fondre en un seul les trois dictionnaires dont il a été parlé. Cette réunion n'ayant pu avoir lieu, la Commission ne serait pas, en ce moment, en mesure de faire un rapport sérieux. M. le président propose donc l'ajournement sur la question du dictionnaire.

M. Georges Ville insiste sur la nécessité de réunir les Commissions des trois sections. M. Guigniaut répond que cette réunion aura nécessairement lieu quand chacune des Commissions aura arrêté son système particulier.

Après quelques observations de MM. Bertsch et Jourdain sur le même sujet, l'ajournement de cette question est adopté.

M. le président confie à MM. Bertsch Chatin, Figuier, Pasteur et Serret, l'analyse des publications des Sociétés savantes récemment parvenues au ministère.

L'ordre du jour appelle les rapports de MM. les membres de la section qui avaient été chargés, à la dernière séance, de rendre compte des publications des Sociétés savantes des départements.

M. Bertsch lit un rapport sur les *Mémoires de la Société académique d'Angers* à propos d'un travail intéressant contenu dans les *Mémoires de la Société d'Angers* sur la manière de prévenir les ravages d'un insecte, le *scolyte*, qui attaque les arbres des promenades. M. Victor Foucher demande communication du rapport de M. Bertsch. M. Victor Foucher désire mettre ce travail sous les yeux de la Commission municipale de la ville de Paris qui y trouverait de précieuses indications sur les meilleurs moyens à adopter pour combattre la maladie qui a atteint les arbres des promenades publiques de Paris. La demande de M. Foucher est favorablement accueillie.

M. Pasteur lit un rapport sur les publications de la *Société d'émulation de Montbéliard*. M. Serret rend compte verbalement des *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne*.

M. Figuier lit un rapport sur les *Bulletins* n° 142 et 143 de la *Société industrielle de Mulhouse*.

Le secrétaire de la section,

L. Figuier.

Digitized by Google

ORGANISATION

DU

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Ont été nommés correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques :

M. Jung, bibliothécaire de la ville de Strasbourg (Bas-Rhin) ;
M. de la Sicotière, avocat, à Alençon (Orne).

Liste des Correspondants du Comité par ordre alphabétique.

A

Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux (Gironde) ;
Allmer (Auguste), percepteur des contributions, à Saint-Priest (Isère) ;
Amé (Emile), architecte, à Avallon (Yonne) ;
André (l'abbé), à Vaucluse (Vaucluse) ;
Anglada, professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Montpellier (Hérault) ;
Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque (Basses-Alpes) ;
Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, à Rochechouart (Haute-Vienne);
Arbois de Jubainville (d'), archiviste du département, à Troyes (Aube) ;
Ardant (Maurice), archiviste du département, à Limoges (Haute-Vienne) ;

Digitized by Google

Arnauld (Ch^s), secrétaire général de la préfecture, à Niort (Deux-Sèvres) ;
Astaix, professeur de chimie à l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie de Limoges (Haute-Vienne) ;
Audé (Léon), secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée (Vendée) ;
Aymard (Auguste), archiviste du département, au Puy (Haute-Loire).

B.

Baecker (de), à Bergues (Nord) ;
Baldit (l'abbé), archiviste du département, à Mende (Lozère) ;
Barberaud (fils), archiviste du département, à Bourges (Cher) ;
Barbier de Montault (l'abbé), historiographe du diocèse. à Angers (Maine-et-Loire) ;
Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers (Vienne) ;
Barraud (l'abbé), à Beauvais (Oise) ;
Barrère (l'abbé), à Agen (Lot-et-Garonne) ;
Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Baudot (Henri), président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon ;
Baudrimont, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux (Gironde) ;
Baux (Jules), archiviste de la préfecture, à Bourg (Ain) ;
Beauchet-Filleau, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) ;
Beaulieu, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Niort (Deux-Sèvres) ;
Beaulieu (de), ingénieur en chef des mines, à Rouen (Seine-Inférieure) ;
Beauluère (L. Morin), à Laval (Mayenne) ;
Berbrugger, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du musée et de la bibliothèque, à Alger ;
Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges (Cher) ;
Bertrand de Doue, géologue au Puy (Haute-Loire) ;
Bizeul, membre du conseil général du département, à Blain (Loire-Inférieure) ;

Digitized by Google

Bobière, professeur de chimie à l'Ecole préparatoire à l'enseignement des sciences et des lettres, à Nantes (Loire-Inférieure) ;
Bonnelye, bibliothécaire de la ville, à Tulle (Corrèze) ;
Bonnin, inspecteur des monuments historiques du département, à Evreux (Eure) ;
Bosvieux, archiviste du département, à Guéret (Creuse) ;
Boucherie (Dr), maire de Cuzieu (Loire) ;
Bouillet, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;
Bouillevaux (l'abbé), à Perthes (Haute-Marne
Bouisson, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté des sciences de Montpellier (Hérault) ;
Bourassé (l'abbé), à Tours (Indre-et-Loire) ;
Bouthors, ancien greffier en chef de la cour impériale, à Amiens (Somme) ;
Boyer (Hte), sous-bibliothécaire de la ville, à Bourges (Cher) ;
Brégeant, professeur d'histoire naturelle et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras (Pas-de-Calais) ;
Brosselard, sous-préfet à Tlemcen (Oran) ;
Buvignier (Amand), géologue, à Verdun (Meuse) ;
Buzonnière (Léon de), à Orléans (Loiret).

C.

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ;
Caneto (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire, à Auch (Gers) ;
Caraffa, ancien conseiller de préfecture et bibliothécaire, à Bastia (Corse) ;
Cartier (E.), ancien directeur de la Revue de numismatique, à Amboise (Indre-et-Loire) ;
Castaigne (Eusèbe), bibliothécaire de la ville d'Angoulême (Charente) ;
Castan (Auguste), bibliothécaire-adjoint à Besançon (Doubs) ;
Castelnau d'Essenault, avocat, à Bordeaux (Gironde) ;
Cénac-Moncaut, membre du conseil général du département, à Auch (Gers) ;
Chalandon (Albin), à Lyon (Rhône) ;
Champollion-Figeac, bibliothécaire du palais impérial de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ;
Charronnet, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département, à Gap (Hautes-Alpes) ;

Digitized by Google

Chatelet, principal du collége, à Lisieux (Calvados) ;
Chazaud, archiviste du département, à Moulins (Allier) ;
Christol (de), doyen et professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Dijon (Côte-d'Or) ;
Clair, à Arles (Bouches-du-Rhône) ;
Clerc (Edouard), président de chambre à la cour impériale de Besançon (Doubs) ;
Clercx, bibliothécaire de la ville, à Metz (Moselle) ;
Clermont-Tonnerre (le baron Tillette de), député à Abbeville (Somme) ;
Clos, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Colin, président de la Société des sciences naturelles, à Versailles, (Seine-et-Oise) ;
Combet, avocat, à Uzerche (Corrèze) ;
Coquand, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon (Doubs) ;
Corrard de Bréban, président du tribunal civil, à Troyes (Aube) ;
Cotteaux, secrétaire de la Société des sciences naturelles d'Auxerre (Yonne) ;
Courtillier, directeur du jardin botanique, à Saumur (Maine-et-Loire);
Crosnier (l'abbé), à Nevers (Nièvre) :
Crouan, naturaliste, à Brest (Finistère) ;
Crozes (Hippolyte), ancien maire d'Albi (Tarn) ;
Croset, archiviste du département, à Agen (Lot-et-Garonne).

D

Daguin, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Dareste, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon (Rhône) ;
Dassy (l'abbé), à Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
Daubrée, doyen de la Faculté des sciences, à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
Deguin, doyen de la Faculté des sciences de Besançon (Doubs) ;
Delaherche, à Beauvais (Oise) ;
Delalo, ancien magistrat, à Mauriac (Cantal) ;
Delanoue, géologue à Raismes (Nièvre) ;
Deloye, bibliothécaire de la ville, à Avignon (Vaucluse) ;
Delzons (le baron), à Aurillac (Cantal) ;
Derbès, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Marseille (Bouches-du-Rhône) ;

Digitized by Google

Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
Decharmes, directeur de l'Académie des sciences, belles lettres et arts d'Amiens (Somme) ;
Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres de Douai (Nord) ;
Deslonchamps (Eudes), doyen de la Faculté des sciences de Caen (Calvados) ;
Donné, recteur de l'Académie de Montpellier (Hérault) ;
Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres (Eure-et-Loir) ;
Dubosc, archiviste du département, à Saint-Lô (Manche) ;
Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble (Isère) ;
Dubroc de Seganges, conservateur du musée, à Nevers (Nièvre) ;
Dufour (Emile), avocat, membre du conseil général du Lot, à Cahors (Lot) ;
Dujardin, professeur de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
Dumas (Emilien), géologue, à Sommières (Gard) ;
Du Mège (Alexandre), conservateur du musée d'antiquités, à Toulouse (Haute-Garonne) ;
Dumoncel (Théodore), à Lebisey, près Caen (Calvados) ;
Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône) ;
Durand (André), architecte, à la Mi-Voie, près Rouen (Seine-Inférieure) ;
Durand (Paul), architecte, à Chartres (Eure-et-Loir) ;
Durocher, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
Duru (l'abbé), ancien aumônier de l'école normale primaire d'Auxerre (Yonne) ;
Dussieux, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise);
Duthoit, à Amiens (Somme).

F

Fériel (Jules), procureur impérial, à Chaumont (Haute-Marne) ;
Filhol, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Fleury (Edouard), rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*, à Laon (Aisne) ;
Fouque (Victor), à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ;

Digitized by Google

Fournet, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Lyon (Rhône) ;
Friess, archiviste du département, à Ajaccio (Corse) ;
Friry, ancien magistrat, à Remiremont (Vosges).

G

Garnier, archiviste de la ville de Dijon (Côte-d'Or) ;
Garnier (Jean), conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens (Somme) ;
Gatin (l'abbé), à Héricourt (Haute-Saône) ;
Gaussen, dessinateur, à Troyes (Aube) ;
Gauthier, archiviste du département, à Lyon (Rhône) ;
Gautier (Léon), archiviste du département, à Chaumont (Haute-Marne) ;
Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (Gironde) ;
Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier (Hérault) ;
Germer-Durand, professeur à l'institution Sainte-Marie, à Nîmes (Gard) ;
Gervais, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier (Hérault) ;
Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;
Girardin, professeur de chimie à la Faculté de sciences de Lille (Nord) ;
Giraud (Emile), ancien député, à Romans (Drôme) ;
Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (Var) ;
Godard-Faultrier, à Angers (Maine-et-Loire) ;
Godron, doyen de la Faculté des sciences, à Nancy (Meurthe) ;
Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne) ;
Gourgue (vicomte de), membre du conseil général du département, au château de Lanquais, par Lalinde (Dordogne) ;
Goze (le docteur), à Amiens (Somme) ;
Grandmaison (Loyseau de), archiviste du département, à Tours (Indre-et-Loire) ;
Grenier, professeur de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Besançon (Doubs) ;
Grésy (Eugène), à Melun (Seine-et-Marne) ;
Grimot (l'abbé), curé de l'Ile-Adam (Seine-et-Oise) ;
Grüner, directeur de l'école des mines, à Saint-Etienne (Loire) ;
Guéraud (Armand), imprimeur, à Nantes (Loire-Inférieure) ;

Digitized by Google

Gubrtier de Dumast (le baron), à Nancy (Meurthe) ;
Gueymard, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère) ;
Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon (Côte-d'Or).

H

Harlé, ingénieur en chef des mines, à Périgueux (Dordogne) ;
Harmand, conservateur de la bibliothèque, à Troyes (Aube) ;
Héricourt (le comte Achmet d'), à Arras (Pas-de-Calais) ;
Hippeau, professeur à la Faculté des lettres, de Caen (Calvados) ;
Hogard (Henry), directeur des chemins vicinaux, géologue, à Epinal (Vosges) ;
Hollard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne) ;
Hubert (Jean), à Charleville (Ardennes) ;
Hucher (E.), au Mans (Sarthe) ;
Huette (Frédéric), ingénieur, à Nantes (Loire-Inférieure) ;

J

Jacquemin, à Arles (Bouches-du-Rhône) ;
Jacquet (l'abbé) à Soilly (Marne) ;
Joly, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Joly-Leterme, architecte, à Saumur (Maine-et-Loire) ;
Jordan, botaniste, à Lyon (Rhône) ;
Jung (docteur), bibliothécaire de la ville, à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
Jussieu (de), archiviste du département, à Angoulême (Charente).

K

Kirschleger, professeur d'histoire naturelle à l'école supérieure de pharmacie de Strasbourg (Bas-Rhin).
Kœchlin-Schlümberger (Joseph), géologue, maire de Mulhouse (Haut-Rhin) ;
Kühnholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier (Hérault).

Digitized by Google

L

Laborderie (Arthur de), archiviste paléographe, à Nantes (Loire-Inférieure);
Laborie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Aurillac (Cantal);
Lacombe (le docteur), ancien professeur d'histoire naturelle au lycée de Cahors (Lot);
Lacombe (Oscar), archiviste du département, à Tulle (Corrèze);
Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy (Meurthe);
Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon (Saône-et-Loire);
Labarrère (l'abbé), curé de Sore (Landes);
Lacuisine (de), président de chambre à la cour impériale de Dijon (Côte-d'Or);
Laferrière (le comte de), membre de la Société des antiquaires de Normandie, au château de Ronfeugeray (Orne);
Lafons de Mélicocq (le baron de), à Raismes (Nord);
Lagrèze (Bascle de), conseiller à la cour impériale de Pau (Basses-Pyrénées);
Lagrèze-Fossat, avocat, à Moissac (Tarn-et-Garonne);
Lallemand, professeur de physique à la Faculté des sciences de Rennes (Ille-et-Vilaine);
Lamy, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille (Nord);
Landouzy (le docteur), directeur de l'école préparatoire de médecine, à Reims (Marne);
La Plane (Henry de), secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais);
Latour-Varan, bibliothécaire de la ville, à Saint-Etienne (Loire);
Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme (Loir-et-Cher);
Laurent, directeur du musée départemental, à Epinal (Vosges);
Leclerc, ancien professeur à l'école secondaire de médecine de Caen (Calvados);
Leclercq de la Prairie, à Soissons (Aisne);
Lecœur (Charles), architecte, à Pau (Basses-Pyrénées);
Lecointre-Dupont, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne);

Digitized by Google

Leconte, pharmacien, à Issoudun (Indre);
Lecoq (H.), professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont (Puy-de-Dôme);
Ledieu, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras (Pas-de-Calais);
Le Héricher (Edouard), à Avranches (Manche);
Lemer, archiviste du département, à Quimper (Finistère);
Lepage (Henri), archiviste du département, à Nancy (Meurthe);
Lepetit, professeur de pharmacie et de toxicologie à l'école secondaire de médecine de Caen (Calvados);
Lereboullet, professeur de zoologie et de physiologie animale à la Faculté des sciences de Strasbourg (Bas-Rhin);
Leroy, bibliothécaire de a ville, à Versailles (Seine-et-Oise);
Levot, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Brest (Finistère);
Levrault (Louis), à Obernai (Bas-Rhin);
Leymerie, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse (Haute-Garonne);
Lhôtellerie (de), conservateur du musée de Cherchell (Algérie);
Limousin-Lamothe, pharmacien, à Montauban (Tarn-et-Garonne);
Long (le docteur), à Die (Drôme);
Lory, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Grenoble (Isère);
Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure);
Louandre, père, bibliothécaire de la ville, à Abbeville (Somme);
Lunier (le docteur), directeur de l'asile d'aliénés, à Blois (Loir-et-Cher).

M

Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère);
Mahistre, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lille (Nord);
Maisonneuve (de), directeur du jardin botanique, à Bordeaux (Gironde);
Malaguti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes (Ille-et-Vilaine);
Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme);
Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret);
Marchegay, archiviste paléographe, à Angers (Maine-et-Loire);

Digitized by Google

Mantellier, conseiller à la Cour impériale d'Orléans (Loiret);
Martins, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Montpellier (Hérault);
Martonne (de), archiviste du département, à Blois (Loir-et-Cher);
Mathon (J.-B.), bibliothécaire de la ville, à Neufchâtel (Seine-Inférieure);
Mathon (fils), pharmacien, à Beauvais (Oise);
Matton, archiviste du département, à Laon (Aisne);
Maupillé, membre du conseil général du département, à Fougères (Ille-et-Vilaine);
Mélicoq (de), membre de la Société de botanique, à Lille (Nord);
Mellet (comte de), à Chaltrait, par Montmort (Marne);
Menant (Joachim), juge au tribunal de 1re instance de Lisieux (Calvados);
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres (Eure-et-Loir);
Michelin (le docteur), à Provins (Seine-et-Marne);
Mignard, à Dijon (Côte-d'Or);
Monin, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (Doubs);
Monnier (Désiré), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier (Jura);
Montlaur (le marquis Eugène de), à Lyonne, par Gannat (Allier);
Morellet, censeur au lycée impérial de Bourg (Ain);
Morren, doyen et professeur de physique à la Faculté des sciences, de Marseille (Bouches-du-Rhône);
Mortreuil, juge de paix, à Marseille (Bouches-du-Rhône);
Moutié (Auguste), à Rambouillet (Seine-et-Oise);
Mulsant, professeur d'histoire naturelle au lycée impérial de Lyon (Rhône).

N.

Neveu (le colonel de), commandant supérieur du cercle, à Sidi-Bel-Abbès (Algérie);
Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe);
Nodot, conservateur du musée, à Dijon (Côte-d'Or);
Noulet (docteur), professeur à l'école secondaire de médecine de Toulouse (Haute-Garonne);
Nozot, inspecteur des écoles primaires, à Rocroi (Ardennes);
Nyd (l'abbé), à Sermoyer, près Pont-de-Vaux (Ain).

Digitized by Google

O

Oppermann, directeur de l'école supérieure de pharmacie de Strasbourg (Bas-Rhin);
Oudet, architecte, conservateur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

P.

Parseval-Grandmaison (de), président de la Société d'agriculture de Mâcon (Saône-et-Loire);
Payen (le capitaine), chef du bureau arabe, à Batna (Algérie);
Peigue, avocat, à Nevers (Nièvre);
Pelet (Auguste), conservateur du musée de Nîmes (Gard);
Penot, directeur de l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, à Mulhouse (Haut-Rhin);
Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne);
Perrey, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon (Côte-d'Or);
Peschard d'Ambly, ingénieur des mines, à Dijon (Côte-d'Or);
Pierre (Isidore), professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen (Calvados);
Planchon, professeur d'histoire naturelle et de botanique à l'école supérieure de pharmacie de Montpellier (Hérault);
Pol de Courcy, à Saint-Pol-de-Léon (Finistère);
Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, à Villers-Cotterets (Aisne);
Pouchet, père (le docteur), correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à Rouen (Seine-Inférieure);
Prioux, à Limé, près Braine (Aisne).

Q

Quantin, archiviste du département, à Auxerre (Yonne).
Quesnet (Edouard), archiviste du département, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

R

Ramé (Alfred), substitut du procureur impérial, à Rennes (Ille-et-Vilaine);
Raulin, professeur de botanique, de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Bordeaux (Gironde);

Digitized by Google

Redet, archiviste du département, à Poitiers (Vienne);
Renon (l'abbé), à l'abbaye de Solesmes (Sarthe);
Résal, professeur adjoint de mathématiques à la Faculté des sciences de Besançon (Doubs);
Revoil, architecte diocésain, à Nîmes (Gard);
Richard, préfet du département, à Quimper (Finistère);
Richard (l'abbé), à Dambelin (Doubs);
Ring (Maximilien de), à Bischeim, près Strasbourg (Bas-Rhin);
Robin (l'abbé), à Digna, près Saint-Amour (Jura);
Rolland (Oscar), géologue, à Carcassonne (Aude);
Rosenzweig, archiviste du département, à Vannes (Morbihan);
Rossignol, archiviste du département, à Dijon (Côte-d'Or);
Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var);
Rouard, bibliothécaire de la ville, à Aix (Bouches-du-Rhône);
Rouault, (Marie), géologue, à Rennes (Ille-et-Vilaine);
Rouchier (l'abbé), aumônier des dames du Sacré-Cœur, à Annonay (Ardèche);
Roussel (Théophile), président de la Société d'agriculture, sciences et arts du département, à Mende (Lozère);
Rousset, ancien notaire, à Lons-le-Saulnier (Jura);
Rouville (Paul de), géologue, à Montpellier (Hérault);
Royer, maître de forges, à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne).

S

Salmon (Philippe), avocat, à Sens (Yonne);
Samazeuilh, avocat, à Nérac (Lot-et-Garonne);
Schimper, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à Strasbourg (Bas-Rhin);
Schrœnefeld (de), secrétaire de la Société impériale de botanique à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise);
Schweighæuser, archiviste adjoint du département, à Strasbourg (Bas-Rhin);
Segretain, architecte, ancien élève de l'Ecole polytechnique à Niort (Deux-Sèvres);
Séguin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Grenoble (Isère);
Serres (le colonel), membre de la Société de botanique, à la Roche-des-Armand, près Gap (Hautes-Alpes);
Sicotière (de la), avocat, à Alençon (Orne);

Digitized by Google

Simon (Victor), conseiller à la Cour impériale de Metz (Moselle);
Souliac-Boileau, à Château-Thierry (Aisne);
Spach (Louis), archiviste du département à Strasbourg (Bas-Rhin).

T

Tabareau, doyen et professeur de physique à la Faculté des sciences de Lyon (Rhône);
Terquem, ancien pharmacien, à Metz (Moselle);
Terrebasse (Alfred de), au Péage de Roussillon (Isère);
Texier (l'abbé), à Limoges (Haute-Vienne);
Tisserand (l'abbé), à Vence (Var);
Tournal, conservateur du musée, à Narbonne (Aude);
Triger, ingénieur civil au Mans (Sarthe);
Trouessart, professeur de physique à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne).

V

Vallein, rédacteur en chef du journal l'*Indépendant*, à Saintes (Charente-Inférieure);
Veillat (Just), membre du conseil général du département, à Châteauroux (Indre).

W

Watelet, professeur à Soissons (Aisne).

Digitized by Google

BIOGRAPHIE PROVINCIALE.

ALAIN BLANCHART.

(Fin.)

Nous avons montré, dans un précédent article (1), qu'Alain Blanchart était un des chefs populaires du quinzième siècle, qui suivaient le parti bourguignon, et que les violences qu'on lui impute, assez ordinaires à tous les hommes de cette époque, étaient cependant loin d'être prouvées. Il nous reste maintenant à retracer la partie héroïque de la vie d'Alain Blanchart, celle où il défendit la ville de Rouen contre les attaques du roi d'Angleterre, Henri V. Ce prince avait profité de l'anarchie où était plongée la France pour l'envahir. Après avoir soumis, en 1417 et 1418, la basse Normandie, il s'avança vers la ville de Rouen. Les bourgeois eurent alors recours au duc de Bourgogne, qui leur avait promis son appui et pour lequel ils venaient de chasser les capitaines royaux (2). Jean-sans-Peur leur envoya quatre mille hommes d'armes, commandés par plusieurs de ses principaux capitaines (3), tels que Antoine de Toulongeon, un de ses chambellans; Henri Chauffour, un de ses écuyers; André des Roches, sieur de Darbonnay; le bâtard de Thian, capitaine de Senlis; le grand Jacques, natif de Lombardie; Laghen, bâtard d'Arly et Guy le Boutheillier. Ce dernier, qui était gouverneur de la ville, se réserva le commandement suprême. Le

(1) *Revue des Sociétés savantes* du mois d'août 1858, p. 183.
(2) Monstrelet, liv. I, ch. 193.
(3) *Ibid.*, ch. 202.

Digitized by Google

batard d'Arly fut placé à la porte occidentale de la ville, appelée porte Cauchoise, ou porte du pays de Caux; la porte du Nord, ou porte Beauvoisine (du pays de Beauvais), fut confiée à Antoine de Toulongeon et à André des Roches. Le sire de Préaux, un des seigneurs des environs de Rouen, eut la porte de l'Est, ou porte Saint-Hilaire. Enfin les deux portes du Sud et du Sud-Est, la porte du Pont et la porte Martinville, étaient gardées par des corps de troupes que commandaient le bâtard de Thian et Henri Chauffour.

Quant aux milices communales, on les divisa en plusieurs troupes : les habitants des villes voisines, qui avaient cherché un asile dans Rouen, furent soumis à une organisation régulière et eurent pour chef le grand Jacques. Les Rouennais étaient dirigés par Alain Blanchart, capitaine des arbalétriers, et par Jean Jourdain, que Monstrelet désigne comme chef des canonniers (1). On enjoignit à tous les habitants de se munir de vivres pour dix mois ou de quitter la ville. Les bourgeois s'engagèrent à payer 16,000 livres tournois pour la solde des compagnies d'hommes d'armes envoyées par le duc de Bourgogne (2). Enfin on ruina tous les édifices des environs de Rouen où l'ennemi eût pu s'abriter. Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que l'on apprenait que Henri V, après s'être emparé de Louviers et de Pont-de-l'Arche, marchait sur Rouen. Il envoya le duc d'Exeter, avec des hérauts d'armes, pour sommer la ville de se rendre (3). Sur le refus des habitants, il vint s'établir sous les murs de la place, le 29 juillet 1418, et ouvrit la tranchée à minuit.

Henri V, divisa son armée en sept corps. Lui-même s'établit entre la porte Saint-Hilaire et le bourg de Darnetal, dans un couvent de Chartreux. Le duc de Clarence, son frère, attaqua la porte Cauchoise, de concert avec Cornouaille qui commandait un autre corps de l'armée anglaise. Au nord de la ville, sur le penchant des collines, qui en forment la ceinture, campait John de Mowbray, que les écrivains du temps appellent le comte maréchal. Près de lui était Thomas de Beaufort, comte d'Exeter. Au sud et au sud-est, Har-

(1) Monstrelet, liv. I, ch. 209.

(2) L'analyse de la charte se trouve aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

(3) Ces détails sont tirés d'un poëme anglais destiné à célébrer la gloire de Henri V; il a été publié dans l'*Archæologia*, t. XXI. Ce poëme a été analysé dans l'ouvrage de M. Chéruel, intitulé : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise.*

Digitized by Google

rington, Huntington, Neville, Humfreville et sir Richard Arundel, menaçaient la porte de Martinville et le pont de Mathilde, protégé par une ancienne forteresse que l'on nommait la *Barbacane*. Enfin les comtes de Mortaigne et de Salisbury et sir John Gray avaient enveloppé la forteresse de Sainte-Catherine.

Ce ne fut pas seulement par terre que les Anglais investirent Rouen. Ils voulurent fermer entièrement la Seine. Le roi de Portugal, allié de Henri V, envoya à l'embouchure de ce fleuve une flotte qui en intercepta l'entrée (1). Les Anglais, pour empêcher les habitants de Caudebec et d'autres villes de la vallée de la Seine de secourir les Rouennais, tendirent, à l'ouest de la ville, trois chaînes destinées à rendre toute navigation impossible : l'une était à un pied de profondeur dans le fleuve, la seconde au niveau de l'eau, et la troisième un peu au-dessus (2). A l'est de la ville, entre Rouen et Pont-de-l'Arche, Henri V jeta sur la Seine un pont de bois qu'il désigna sous le nom de pont Saint-Georges (3). Vainement les Rouennais tentèrent les plus grands efforts pour rompre ce pont. Le roi d'Angleterre, pour le défendre, avait besoin de vaisseaux, et sa flotte était arrêtée par le pont fortifié de Rouen. Il fit traîner les navires anglais par terre, à travers un espace de deux lieues, dans la presqu'île que forme la Seine, de Moulineaux à Oissel. « On vit alors, dit l'écrivain contemporain auquel nous empruntons ces détails (4), on vit les vaisseaux anglais traverser des plaines qui ne connaissaient pas l'élément humide. » La Seine fut fermée des deux côtés, et la ville de Rouen cernée de toutes parts.

La ville investie, Henri V dirigea tous ses efforts contre le château de Sainte-Catherine, qui dominait Rouen et le cours de la Seine. La forteresse fut défendue par Jean Noblet, auquel Guy le Boutheillier en avait confié le gouvernement. Les Anglais tentèrent vainement d'escalader les murs du fort Sainte-Catherine pendant l'obscurité de la nuit; ils avaient déjà réussi à franchir le fossé et commençaient à appliquer leurs échelles contre les murailles, lorsque

(1) *Chronique de Henri V*, ms. de la Bibliothèque impériale, n° 6240, f° 177. Cette chronique, que nous citerons souvent, est écrite en latin.

(2) Monstrelet, liv. I, ch. 203.

(3) *Ibid.*, ch. 209.

(4) Voici le texte de la chronique manuscrite de Henri V (*Chronicon Henrici V*) : « Regalis industria per arva humoris nescia, velis extensis, fecit [naves] in loca superiora fluminis novo velificandi modo pertrahi et adduci. » Chron. ms., f° 177. Monstrelet ne parle pas de ce fait.

Digitized by Google

la garnison fit une sortie et les repoussa (1). La famine seule put dompter les défenseurs de cette forteresse. Après un mois de résistance (30 août 1418), Jean Noblet signa une capitulation, par laquelle il s'engageait à rendre la place si dans un délai fixé il n'était pas secouru. Les soldats de la garnison devaient avoir la vie sauve, à l'exception des transfuges; ils s'engageaient à ne pas porter les armes contre le roi d'Angleterre et lui livraient des otages qui répondaient de l'exécution de leurs promesses (2). Au jour fixé, la garnison n'ayant pas reçu de secours, sortit de la place qu'occupèrent les Anglais.

Henri V, dominant alors la ville de Rouen, pressa le siége avec vigueur. Son armée avait eu beaucoup à souffrir des sorties des Rouennais. « Ce n'était pas par une seule porte, ni par deux, ni par trois, dit l'auteur du poëme contemporain (3), que les Rouennais faisaient des sorties, mais par toutes à la fois; pendant ce temps, cent canons tiraient du haut des tours et des remparts. » Tout en se défiant de l'emphase poétique, on ne peut nier l'héroïsme de la résistance. Ce fut dans ces combats journaliers que se signala surtout Alain Blanchart, et qu'il mérita l'honneur d'être plus tard désigné comme une des premières victimes réclamées par les Anglais. Ceux-ci, voulant se mettre à l'abri de ces sorties sans cesse renouvelées, creusèrent un fossé qui faisait le tour de la ville et construisirent des galeries couvertes pour ménager des communications entre les différents corps de leur armée (4). Comme ils souffraient principalement des attaques de la cavalerie, ils hérissèrent de pieux les fossés dont ils avaient entouré la place. Malgré tous ces obstacles, les troupes de la garnison continuèrent de harceler l'ennemi. Il y eut même çà et là de ces brillants faits d'armes que les chroniques du moyen âge aiment à raconter : un des capitaines qui servaient dans l'armée anglaise, Jean le Blanc, lieutenant d'Harfleur, s'avança jusqu'à la porte de Caux et provoqua à un combat singulier un des plus braves défenseurs de la ville. Le bâtard d'Arly, qui était un des chefs bourguignons chargés de la défense de cette porte, répondit à son appel, le tua d'un coup de lance et traîna son corps dans la ville (5).

Henri V, irrité de la courageuse résistance des Rouennais, voulut

(1) *Chroniq. de Normandie*, ch. 249; *Cronic. ms. Henrici V*, f° 182.
(2) Cette capitulation a été publiée par Rymer, *Acta et fœdera*, t. IV.
(3) Publié dans l'*Archæologia*, XXI.
(4) Monstrelet, liv. I, ch. 293.
(5) *Ibidem*.

Digitized by Google

les épouvanter par un acte de barbarie : il fit élever plusieurs gibets en face de la ville et y fit pendre des prisonniers; les habitants, bien loin de se montrer effrayés, usèrent de représailles et livrèrent au même supplice un prisonnier anglais (1). Mais le plus cruel ennemi des Rouennais était la famine, qui commençait à se faire sentir. La population s'était accrue par suite de la terreur répandue dans les campagnes; les paysans s'étaient réfugiés dans Rouen avec leurs familles. Si l'on en croyait le poëme anglais contemporain, il y aurait eu dans Rouen, à cette époque, plus de 400,000 âmes. Sans admettre un chiffre aussi exagéré, on ne peut nier que la population de cette ville fût alors très-considérable, puisque Montrelet raconte que la famine fit dans Rouen plus de cinquante mille victimes (2). Les provisions étaient loin d'être en rapport avec la population. La ville ayant été cernée dès la fin de juillet, on n'avait que du blé de l'année précédente, et au milieu des agitations de l'année 1417, on s'était peu occupé de remplir les magasins.

Comme la famine commençait à sévir, les Rouennais résolurent d'envoyer un message au roi, ou plutôt au duc de Bourgogne, qui gouvernait en son nom, pour lui exposer la triste situation de la ville. Un vieux prêtre se chargea de cette dangereuse mission et parvint à se rendre à Paris. Là il s'adressa à un prédicateur normand, Eustache de Pavilly, qui s'était fait une réputation de liberté et d'éloquence par les énergiques remontrances qu'il avait fait entendre plus d'une fois à Charles VI et à ses conseillers. Eustache de Pavilly harangua solennellement le roi et le duc de Bourgogne, dans un discours dont le texte était : *Domine, quid faciemus?* (Seigneur, que ferons-nous?) Le prêtre rouennais fit ensuite entendre un langage énergique : « Très-excellent prince et seigneur, dit-il au roi (3), il m'est enjoint de par les habitants de la ville de Rouen, de crier contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, qui avez le gouvernement du roi et de son royaume, le grand *haro* (4) pour l'oppression qu'ils ont des Anglais; ils vous mandent et font savoir par moi, que si, par faute de votre secours, il convient qu'ils se soumettent au roi d'Angleterre, vous n'aurez en tout le monde pires ennemis qu'eux, et que, s'ils le peuvent, ils vous détruiront, vous et votre génération. »

(1) *Chroniq. de Normandie*, ch. 252.
(2) Monstrelet, liv. I, ch. 8.
(3) Monstrelet, liv. I, ch. 207.
(4) C'était, comme on le sait, le cri par lequel les Normands imploraient du secours.

Digitized by Google

Ces paroles frappèrent le duc de Bourgogne qui promit de prompts secours. Le prêtre rouennais, après avoir rempli son périlleux message, revint annoncer aux habitants l'arrivée prochaine des troupes royales. La ville s'abandonna à l'espérance; les cloches, qui étaient restées muettes depuis le commencement du siége, firent retentir leurs joyeuses volées (1). Les Anglais, redoutant l'approche d'une armée ennemie, redoublèrent de vigilance; mais leurs craintes, aussi bien que les espérances des Rouennais, furent vaines. Au lieu des troupes royales, on ne vit paraître que des négociateurs, conduits par le premier président du parlement de Paris, Philippe de Morvilliers (2). Le cardinal des Ursins, légat du pape, accompagnait les députés; il s'efforça de rétablir la paix entre l'Angleterre et la France. Pour entraîner Henri V, il lui montra un portrait de Catherine de France, fille de Charles VI, qui aurait épousé le roi d'Angleterre et dont le mariage aurait consacré la réconciliation des deux peuples. Les négociations se prolongèrent pendant quinze jours, mais elles n'aboutirent à aucun résultat (3).

Les Rouennais, trompés dans leur attente, étaient en proie à toutes les horreurs de la famine. Ils n'avaient plus pour nourriture que des chevaux, des chiens, des chats et tous les animaux immondes (4). Pour comble de malheur, la défiance et les soupçons de trahison commençaient à aigrir les esprits. Les milices communales, conduites par Alain Blanchart, combattaient avec le courage du désespoir; mais il n'en était pas de même de quelques-uns des capitaines étrangers, envoyés par le duc de Bourgogne. On les accusait de traiter secrètement avec l'ennemi et de se ménager un asile après la défaite. Ces soupçons ne firent que s'accroître par le mauvais succès d'une tentative que firent les Rouennais pour s'ouvrir un passage à travers les ennemis et aller chercher les secours qu'ils attendaient en vain depuis si longtemps. Il fut convenu que dix mille hommes, munis de vivres pour deux jours, sortiraient en même temps par plusieurs portes et s'ouvriraient un passage à travers l'armée anglaise. Le jour fut fixé, et les milices communales firent un effort désespéré. Deux mille hommes, sortant par la porte Saint-Hilaire, pénétrèrent jusqu'au couvent des Chartreux occupé

(1) Voy. le poëme anglais et la *Chroniq. manuscrite de Henri V*, au f° 188.

(2) Monstrelet, liv. I, ch. 207.

(3) Monstrelet, *ibidem*.

(4) *Ibid.*, ch. 208.

Digitized by Google

par Henri V en personne. Dans le même temps un autre corps s'élançait vers la partie du camp des Anglais qui menaçait les portes Beauvoisine et Bouvreuil, au nord de la ville; mais des traîtres avaient scié les supports du pont jeté sur les fossés, et les Rouennais, entraînés par la chute du pont, furent précipités dans les fossés où un grand nombre trouvèrent la mort. Ce ne fut pas sans peine que l'on protégea la retraite du corps qui avait pénétré jusqu'à la Chartreuse (1).

Les bourgeois accusèrent de cette trahison le capitaine bourguignon Guy le Boutheillier (2), et sa conduite ultérieure confirma les soupçons des Rouennais. On le vit, en effet, après la prise de la ville, au moment où Alain Blanchart subissait un glorieux supplice, recevoir de Henri V, pour prix de sa trahison, les seigneuries du Plessis, de Conches et de Bois-Guillaume. Un des capitaines, qui contrastait le plus par son héroïsme avec le gouverneur de la ville, le brave Laghen succomba aux fatigues du siége (3). La misère croissante contraignit les Rouennais à expulser de la ville douze mille bouches inutiles, vieillards, femmes, enfants (4). Les Anglais refusèrent de leur livrer passage, et ces malheureux n'eurent d'autre asile que les fossés de la ville, où, en proie à la faim et exposés à toutes les intempéries de l'air, ils présentaient le plus hideux spectacle. On était alors au mois d'octobre où le climat de la Normandie est froid et pluvieux. Ces malheureux, gisant entre la ville et le camp anglais dans la fange des fossés, y périssaient en peu de temps. Lorsqu'une des femmes accouchait, on hissait l'enfant par-dessus les murs dans un panier, et, après l'avoir baptisé, on le redescendait dans les fossés, où il trouvait bientôt la mort (5).

Rien cependant ne pouvait abattre le courage des Rouennais. C'est un témoignage que leur rendent les ennemis. « Sur les murs, dit le poëte anglais, que nous avons plusieurs fois cité, sur les murs ils se comportaient vaillamment, afin que nous ne pussions pas soupçonner leur détresse. » Les chanoines, qui avaient pris bravement leur part des fatigues et des privations, faisaient fondre les plus précieux reliquaires et entre autres la châsse de la Vierge (6). Robert Delivet,

(1) Monstrelet, *ibid.*, ch. 207.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, ch. 208.
(5) *Ibid.*
(6) Voy. les registres capitulaires de la cathédrale de Rouen à la date

Digitized by Google

qui remplissait les fonctions de vicaire général de l'archevêque Louis de Harcourt, avait recours à l'appareil imposant des cérémonies religieuses pour exciter le zèle des combattants. Il lança l'excommunication contre Henri V et contre les Anglais violateurs des traités (1).

En même temps les Rouennais adressaient un dernier appel au roi et au duc de Bourgogne qui étaient alors à Beauvais, où ils s'efforçaient de rassembler une armée (2). Quatre chevaliers et quatre bourgeois allèrent les trouver au nom des Rouennais. Monstrelet nous a conservé le sens de leurs paroles (3) : « Vous, notre sire, et vous, noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont déjà plusieurs fois signifié et fait savoir la grande nécessité et détresse qu'ils souffrent pour vous. Vous n'y avez pas pourvu, comme vous l'aviez promis. Pour la dernière fois, nous sommes envoyés vers vous, afin de vous déclarer, de la part des assiégés, que si, dans peu de jours, ils ne sont pas secourus, ils se soumettront au roi d'Angleterre, et dès maintenant, si vous ne venez à leurs secours, ils vous rendent le serment de loyauté, service et obéissance qu'ils vous ont fait. » C'était une déclaration explicite de la rupture des liens qui unissaient le vassal à son seigneur; ils étaient brisés, quand le suzerain ne donnait pas à son vassal la protection à laquelle il avait droit. Le duc de Bourgogne chercha à gagner du temps : il représenta aux députés des Rouennais que le roi n'avait pas encore assez de troupes pour faire lever le siége, mais que bientôt il recevrait de nouveaux renforts qui permettraient de venir au secours des Rouennais. Les députés demandèrent que l'on fixât un délai, et Jean-Sans-Peur promit que ce serait pour le quatrième jour après Noël. Lorsque les députés revinrent apporter cette nouvelle, cinquante mille Rouennais avaient déjà succombé à la famine (4). Cependant les défenseurs de la cité purent croire un instant à la réa-

du 7 octobre 1418. Ces registres mss. sont conservés aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

(1) Ce fait est rapporté par la chronique ms. de Henri V, dont j'ai déjà parlé. L'auteur ne nomme pas le vicaire général; mais, comme il dit qu'il fut excepté de la capitulation, il s'agit bien évidemment de Robert Delivet. « Volens iis temporibus vicarius quidam in spiritualibus, ipsius urbis incola, spirituali quantum posset ferire vindicta in regem et suos obsidentes, excommunicationis sententiam fulminavit. » *Chronic. ms. Henri V.* folio 187.

(2) Monstrelet, liv. I, ch. 208.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

lisation des promesses, dont on les avait tant de fois bercés. Les éclaireurs de l'armée royale s'avancèrent à peu de distance de Rouen et surprirent un village occupé par les Anglais. On crut dans la ville à une prochaine délivrance; mais l'illusion fut de courte durée. Les Anglais, revenus du trouble où les avait jetés une attaque imprévue, repoussèrent les Français qui ne formaient qu'un détachement peu nombreux. Plusieurs des chefs de cette avant-garde tombèrent même entre les mais des ennemis (1). Le mauvais succès de l'entreprise découragea le duc de Bourgogne; il licencia les troupes qu'il avait réunies vers Beauvais, et fit avertir les Rouennais de traiter aux conditions les plus avantageuses qu'il leur serait possible d'obtenir.

Pendant que les assiégés voyaient s'évanouir leurs dernières espérances, l'armée anglaise ne cessait de s'accroître. Richard de Beauchamp, comte de Warwick, et Gilbert Talbot, deux des capitaines anglais les plus renommés, étaient venus rejoindre Henri V, après s'être emparés de Caudebec. Warwick avait alors pris le commandement du corps d'armée qui assiégeait la porte Martinville. Vers la fin de novembre, de nouveaux renforts arrivèrent; ils étaient sous les ordres de Humphroy Plantagenet, duc de Glocester et frère de Henri V; de William de la Pole, duc de Suffolk, et du comte de March, qui venaient de s'emparer de Cherbourg. Ce corps prit position en face de la porte Saint-Hilaire (2). Lord Kilmaine amena un renfort de quinze cents Irlandais. L'abondance régnait dans le camp de Henri V, qui recevait sans cesse des provisions d'Angleterre : la ville de Londres expédia seule au roi, un navire chargé de vin et de cervoise (bière) (3).

Les Rouennais supportèrent longtemps les plus cruelles privations; « mais la faim, comme dit le poëte anglais que nous avons cité, finit par briser les dures murailles de pierre. » Les bourgeois furent contraints de demander à traiter. Ils envoyèrent à Henri V, dans les derniers jours de l'année 1418, une députation composée de quatre chevaliers, quatre clercs et quatre bourgeois, conduits par Gilbert Humfréville (4). Ils se présentèrent vêtus de noir et furent introduits en présence du roi d'Angleterre. «Nous vous prions et conjurons, lui dirent-ils, au nom de celui qui mourut le Vendredi-Saint et de sa

(1) Monstrelet, liv. I, ch. 208.
(2) *Chron. de Normandie*, ch. 254.
(3) *Chronicon mscr. Henrici V*, folio 178.
(4) Monstrelet, liv. I, ch. 209; et le poëte anglais qui rectifie le récit du chroniqueur français.

Digitized by Google

mère, de nous accorder votre pitié, ainsi qu'aux pauvres gens qui meurent dans les fossés de la ville. — Et qui les a jetés dans ces fossés? reprit le roi d'un ton menaçant. Ce n'est pas moi, vous le savez bien. » Il finit cependant par s'adoucir et chargea plusieurs capitaines anglais de traiter avec les Rouennais. Deux pavillons furent dressés à la porte Saint-Hilaire, l'un pour les douze députés de la ville, l'autre pour les comtes de Warwick, de Salisbury, le chambellan Fitz-Hugh, Walter Hungreford et les autres plénipotentiaires de Henri V.

Les négociations avaient lieu en présence de la multitude qui mourait de faim dans les fossés. Le poëte anglais contemporain a été frappé du contraste de ces effroyables misères et du luxe qu'étalaient les seigneurs. « Les hérauts d'armes, dit-il, avec leurs cottes armoiriées, les Anglais portant un animal, les Français une fleur, les Portugais des tours et des châteaux, resplendissaient de l'éclat de l'or, à la vue de ce pauvre peuple rejeté dans les fossés de la ville et qui avait à peine des haillons pour se couvrir. La saison était pour eux une grande cause de misère; car, pendant tout ce temps, il ne faisait que pleuvoir. Les fossés présentaient un lamentable spectacle : on y voyait des enfants de deux à trois ans obligés de mendier leur pain parce que leurs père et mère étaient morts. L'eau séjournait sur le sol qu'ils étaient contraints d'habiter, et, gisant çà et là, ils poussaient des cris et imploraient un peu de nourriture. Plusieurs avaient des membres fléchis par la faiblesse et étaient amaigris comme des branches desséchées. Les femmes tenaient leurs nourrissons dans leurs bras sans avoir rien pour les réchauffer, et les enfants tétaient encore le sein de leurs mères mortes depuis longtemps. On trouvait dix à douze cadavres pour un vivant. »

Malgré l'horreur de ce spectacle, les négociations traînèrent en longueur. Les députés rouennais repoussèrent les conditions honteuses que les Anglais voulaient leur imposer. Ils aimaient mieux périr sur le champ de bataille que se rendre à discrétion, comme l'exigeait Henri V. Il est permis de supposer, malgré le silence des chroniques, que parmi ceux qui défendirent, dans ces moments suprêmes, l'honneur de la cité, figuraient et le chanoine Robert Delivet et le capitaine des arbalétriers, Alain Blanchart. On retrouve encore leur inspiration héroïque dans la résolution que prirent les Rouennais, lorsqu'ils eurent rompu les négociations. Il fut décidé que l'on saperait un pan de la muraille de la ville, et que, la nuit suivante, les habitants, après avoir mis le feu à la ville, et placé au milieu d'eux leurs femmes et leurs enfants, combleraient le fossé en

Digitized by Google

y jetant une partie de la muraille, et s'élançant par cette brèche, s'ouvriraient un chemin à travers l'armée ennemie et iraient où Dieu les conduirait (1).

Le roi d'Angleterre, instruit de ce projet, se hâta de renouer les négociations; il envoya aux Rouennais l'archevêque de Cantorbéry, qui, le 13 janvier 1419, signa une capitulation, dont voici les principales conditions : La ville devait être livrée aux Anglais le 19 janvier si, dans l'intervalle, elle n'était pas secourue par l'armée royale. Les hommes d'armes composant les compagnies bourguignonnes, auraient la vie sauve et pourraient se retirer où bon leur semblerait; mais ils s'engageaient à livrer leurs armes et à ne pas combattre les Anglais jusqu'au 1er janvier suivant (1420). Quant aux Rouennais, leur rançon était fixée à 300,000 écus; ils devaient remettre aux Anglais quatre-vingts otages, leurs armes, les chaînes qu'ils tendaient au coin des rues et céder le terrain nécessaire pour bâtir une nouvelle forteresse sur le bord de la Seine. A ces conditions ils obtenaient la conservation de leurs biens et priviléges. Il n'y avait d'exceptés de la capitulation que les transfuges et ceux qui avaient été les chefs de la résistance, tels que le bailli Guillaume de Houdetot, le maire Jean Segneult, le capitaine des arbalétriers Alain Blanchart, le capitaine des canonniers Jean Jourdain, le vicaire général Robert Delivet, le bailli de Valmont et un capitaine italien, nommé Lucas (2).

Dès que la capitulation eut été signée, les Rouennais envoyèrent sommer le roi et le duc de Bourgogne de secourir la ville avant le 19 janvier 1419, et leur déclarer que, s'ils n'étaient pas délivrés à cette époque, ils ouvriraient les portes aux Anglais. N'ayant pas reçu de secours, au délai fixé, ils portèrent les clefs de la ville à Henri V le 19 janvier. Le duc d'Exeter fut aussitôt prendre possession de Rouen. Il y entra par la porte Beauvoisine, au milieu d'une population qui présentait l'aspect le plus lamentable : « C'était, dit le poëte anglais témoin oculaire, c'était un spectacle digne de compassion de voir ces malheureux, qui n'avaient que la peau et les os avec les yeux caves et le nez effilé; ils pouvaient à peine respirer ou parler. Leur teint était livide comme le plomb et semblable à celui des morts. Dans chaque rue on voyait des cadavres étendus et des centaines de moribonds demandant du pain à grands cris, et pendant longtemps

(1) Monstrelet, *ibid.*, 209.

(2) Plusieurs copies authentiques de cette capitulation existent dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Rouen.

Digitized by Google

encore les morts furent si rapides et si multipliées qu'on avait à peine le temps d'enterrer ceux qui succombaient. »

Le lendemain, 20 janvier 1419, Henri V fit son entrée solennelle dans Rouen, entouré de tout le clergé qui avait été processionnellement à sa rencontre ; il se rendit à la cathédrale pour y rendre grâce à Dieu de sa victoire, puis il retourna dans son camp. Il fallut alors que la garnison, qui avait défendu la ville de Rouen avec tant de courage, en sortit après avoir livré ses armes ; elle fut conduite le long de la Seine jusqu'au pont de bois construit par les Anglais. Là, elle fut contrainte de se soumettre à de nouvelles humiliations : on enleva à ceux qui la composaient tous joyaux, bagues et autres ornements précieux ; on ne laissa que deux sous à chaque soldat. Les gentilshommes, dit Monstrelet (1), furent dépouillés de leurs riches vêtements fourrés de martre et ornés de broderies. Parmi les capitaines de la garnison, il n'y eut guère que Guy le Boutheillier, qui consentit *à se faire Anglais*, suivant l'expression du chroniqueur contemporain. Il ne tarda pas à être nommé bailli de Rouen ; mais le mépris public le punit de sa trahison. Lorsque le roi d'Angleterre voulut lui faire épouser la dame de la Roche-Guyon, cette femme, vraiment Française, préféra l'exil à la honte d'une pareille alliance.

Dans l'intérieur de la ville, les Anglais usèrent impitoyablement des droits de la victoire. La capitulation avait stipulé que quatre-vingts Rouennais seraient livrés comme otages ; ils furent enfermés dans le château, où plusieurs d'entre eux succombèrent avant que la rançon de la ville eût été payée. Les citoyens, que la capitulation livrait comme victimes expiatoires aux Anglais, réussirent presque tous à se libérer. Il n'y eut qu'Alain Blanchart qui ne fut pas assez riche, ou qui eut trop de patriotisme, pour *racheter les Anglais de leur déshonneur* (2), Henri V le fit pendre, et le chroniqueur anglais de ce prince n'en parle qu'avec mépris : « Un certain *malfaiteur*, appelé Alain Blanchart, fut justement puni du supplice de la potence, aussitôt après la prise de Rouen (3). » Ces injures des vainqueurs sont un titre de plus pour Alain Blanchart. En assouvissant sur lui seul leur vengeance, les Anglais ont assez prouvé qu'ils le considé-

(1) Liv. I., ch. 209.

(2) Nous avons déjà rappelé le mot attribué par la tradition à Alain Blanchart : « Je n'ai pas d'or, mais, si j'en avais, je ne le donnerais pas pour racheter les Anglais de leur deshonneur. »

(3) « Quidam *maleficus*, Alanus Blanchart, reddito Rothomago, crucis pœna merito plectebatur. » Chron. ms. H. V., folio 196.

Digitized by Google

raient comme l'âme de cette résistance glorieuse, qui avait bravé si longtemps les fléaux réunis de la guerre et de la famine. La ville de Rouen a donc eu raison de protester contre ceux qui ont traité Alain Blanchart de chef de la populace et même d'assassin ; elle a déjà donné son nom à une des rues de la cité, et elle songera sans doute bientôt à perpétuer par un monument le souvenir de sa mort héroïque.

BOUQUET.

Digitized by Google

LIVRES

MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

FRANCE.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES DU NORD DE LA FRANCE.

(Suite et fin (1).)

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Nous nous arrêterons à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne.

I. ARRAS.

I. ACADÉMIE. — Si l'antiquité assure des droits au respect, de toutes nos Sociétés savantes la plus respectable est l'ACADÉMIE D'ARRAS. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas là son meilleur titre à la considération dont elle jouit. Pour marquer la place de son berceau, il faut remonter jusqu'en 1737. Nous n'énumèrerons pas les vicissitudes qu'elle a subies pendant près d'un siècle, jusqu'en 1817, époque où elle fut reconstituée, et où elle commença à faire paraître régulièrement ses Mémoires, dont la collection comprend aujourd'hui trente volumes (le trentième volume est sous presse).

Trente volumes! Ce résultat est sans doute imposant, et pourtant l'Académie ne s'en tient pas là. Elle ne s'est pas bornée à ses publications ordinaires; depuis quelques années, elle fait en outre imprimer, sous ses auspices, des ouvrages inédits concernant l'histoire de l'Artois : *le Journal de Gérard Robert*, religieux de Saint-Vaast,

(1) Voir la livraison d'août.

Digitized by Google

mort en 1512; et la *Chronique d'Artois*, par Bauduin, né à Arras, en 1520.

Nous ne pouvons apprécier que d'une manière générale, et la valeur des travaux de l'Académie, et l'influence qu'elle exerce sur le développement intellectuel et moral de la province.

L'Académie se compose de trente membres titulaires; le nombre des membres honoraires et des correspondants est indéfini.

Quant aux Mémoires qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt, nous signalerons diverses études sur le moyen âge en Artois, par M. Harbaville, auteur du *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais; un Mémoire sur les voies romaines du département*, par M. Haigneré, *une Notice sur Quesne de Béthune*, par M. le comte d'Héricourt; *des Recherches sur les livres imprimés à Arras*, par MM. d'Héricourt et Caron; *une Notice sur Comius, chef des Atrebates*, par M. Lecesne; un rapport sur *une excursion archéologique dans l'arrondissement d'Arras*, par M. Parenty; des *Notices historiques sur les établissements de bienfaisance d'Arras*, par M. l'abbé Proyart; des *Considérations*, de M. l'abbé Robitaille, *sur la statistique monumentale du Pas-de-Calais*, etc., etc. Nous avons le sentiment que nous commettons des oublis regrettables, mais qui du moins sont bien involontaires.

Avant de nous séparer de l'Académie d'Arras, nous constaterons, et sa prospérité, dont elle est en partie redevable à l'excellente direction de son très-honorable président, M. le colonel Répécaud, et l'importance de ses concours dont les sujets variés sont choisis avec goût et discernement, et dont les couronnes sont disputées avec la plus vive émulation.

II. Commission des monuments historiques. — Créée par un arrêté du préfet du Pas-de-Calais, en date du 3 mars 1846, la Commission s'occupe exclusivement de l'exploration et de la conservation des monuments historiques du département.

Le nombre de ses membres, répartis dans les six arrondissements, est aujourd'hui de trente-six; un comité central est chargé de la direction et siége au chef-lieu.

Huit livraisons (in-4° avec planches) de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais* sont publiées; les neuvième et dixième livraisons sont sous presse. Quatre livraisons du compte rendu ou *Bulletin* ont également paru.

La Commission poursuit l'accomplissement de sa tâche sous les auspices du conseil général.

Digitized by Google

II. Saint-Omer.

Société des antiquaires de la Morinie, *fondée en* 1831, *autorisée par décision ministérielle du* 20 *janvier* 1832, *définitivement instituée par ordonnance royale du* 21 *avril* 1833. — Voici une Société qui, dès son coup d'essai, a attiré sur elle l'attention du monde savant. Son objet est de découvrir, de décrire et de conserver les monuments de l'ancienne Morinie. En se conformant scrupuleusement à son programme, elle a tenu toutes ses promesses et dépassé toutes les espérances. Grâce au zèle et aux lumières de ses membres, le pays dont elle-même a tracé les limites, et qui est devenu l'unique théâtre de ses fécondes études, est peut-être dès à présent la contrée particulière dont l'histoire, les coutumes, la topographie sont le mieux connues.

La Société se compose de vingt-cinq membres titulaires et de plus de deux cent cinquante membres honoraires ou correspondants. Elle a fait paraître dix volumes de Mémoires avec planches et atlas, et vingt-cinq livraisons d'un *Bulletin* trimestriel.

Il est malaisé de faire un choix dans ce recueil déjà si considérable, si bien rempli de documents précieux, et qui offre une si riche moisson à l'archéologue et à l'historien.

Ne pouvant tout citer, nous mentionnerons du moins, sauf à y revenir :

1° Parmi les Mémoires des membres titulaires :

Les travaux de M. Alexandre Hermand, numismatiste distingué, enlevé récemment à ses collègues et à la science par une mort subite, et dont les ouvrages, estimés de l'Institut, ont été plusieurs fois traduits dans des langues étrangères ;

Une *Notice sur les monuments celtiques, romains et du moyen âge qui existent dans la Morinie*, et un *Essai sur les chartes confirmatives des institutions communales de la ville de Saint-Omer, avec des pièces justificatives très-curieuses*, par M. de Givenchy ;

Des *Recherches étymologiques, ethnographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer*, et une *Revue des coutumes et des usages de l'arrondissement de Saint-Omer*, par M. Eudes ;

Des *Recherches historiques sur l'origine de Thérouanne*, par M. Albert Legrand ;

Une *Notice historique sur Mahaud, comtesse d'Artois*, par M. Deschamps ;

Un *Rapport sur des fouilles faites sur le sol de l'ancienne église abbatiale de Saint-Bertin*, par M. Henri de Laplane.

Digitized by Google

2° Parmi les Mémoires des correspondants :

Un *Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Omer*, par M. Vallet de Viriville ;

Un *Mémoire sur les actes relatifs à l'Artois, qui se trouvent aux archives de Lille*, par M. Leglay ;

Une *Etude sur la Flandre maritime avant et pendant la domination romaine*, par M. L. de Baecker ;

Un *Coup d'œil sur les destinées du régime municipal romain dans le nord de la Gaule*, et un *Précis de l'histoire des institutions de l'Europe occidentale au moyen âge*, par M. Tailliar.

En dehors des *Mémoires* et du *Bulletin historique*, des ouvrages du plus haut intérêt ont été publiés sous les auspices de la Société : *la Chronique de Lambert d'Ardres*, par M. le marquis de Godefroy-Mesnilglaise ; l'*Ancien coutumier de Guines*, avec une introduction de M. Tailliar et un aperçu hisiorique de M. Courtois ; enfin l'*Histoire des abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens manuscrits du monastère*, par M. Henri de Laplane, livre excellent, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a jugé digne, en 1855, d'obtenir sa première médaille d'or, et qui vient de mériter à son auteur la décoration de la Légion d'honneur.

M. Quenson, que la Société a placé à sa tête, et qui, sans prendre une part active à ses travaux, lui imprime la plus heureuse impulsion, doit être fier de ses collègues. Aucune Société savante ne mérite d'être placée plus haut dans l'estime publique que la Société des antiquaires de la Morinie.

III. Boulogne.

I. Société d'agriculture, sciences et arts. — L'origine de cette Société remonte à l'année 1797. D'abord elle s'est occupée exclusivement d'agriculture ; plus tard, elle a consacré une partie de ses travaux à la navigation, à la pêche, aux sciences, aux arts. Elle publie un *Bulletin agricole* mensuel ; elle a créé un jardin botanique et organisé des expositions d'horticulture.

II. Société des amis des arts. — Fondée vers 1837, cette Société a pris de rapides développements. Elle compte aujourd'hui plus de cent cinquante membres. Des expositions de tableaux, organisées par ses soins, contribuent à propager autour d'elle le goût des beaux-arts.

Bethune, Calais.

Nous donnerons un souvenir à la Société centrale d'agriculture et d'horticulture de Béthune ; et un regret à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Calais, qui, depuis quelques années, a cessé de se réunir.

Digitized by Google

Département de la Somme.

Nous passerons par Abbeville en nous rendant à Amiens, où se termine notre excursion littéraire.

1. Abbeville.

Société impériale d'émulation. — Quoique l'existence de la Société date des dernières années du dix-huitième siècle, ce n'est qu'à partir de 1831 qu'elle apporte dans ses publications quelque suite et quelque régularité (1). Depuis cette époque, elle a fait paraître huit volumes de Mémoires. En outre, elle a créé un Musée et une bibliothèque; elle a fondé une exposition des produits de l'industrie et une exposition d'horticulture; c'est elle enfin qui a pris l'initiative de la souscription destinée à ériger une statue à l'illustre compositeur Lesueur.

Nous avons sous les yeux les sept premiers volumes de la collection des Mémoires, et nous y trouvons une grande variété d'articles, consacrés aux sciences naturelles, aux arts, aux lettres, à la morale, à l'histoire.

Nous remarquons : un *Mémoire sur le portus Itius de César*, par M. Morel de Campanelle; un *Coup-d'œil sur l'idiome picard*, par M. André de Poilly; des *Recherches archéologiques sur le Crotoy*, par M. Labourt; un *Mémoire sur les établissements romains de l'embouchure de la Somme*, par M. Ravin; un *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude de Mellan*, un des maîtres de l'école de graveurs d'Abbeville, par M. Anatole de Montaiglon; enfin, une *Notice historique sur l'ancienne loi municipale d'Abbeville*, par MM. Charles Labitte et Charles Louandre; les *Statuts des sœurs de la Magdeleine d'Abbeville*, des *Recherches sur la topographie du Ponthieu*, et une *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu d'Abbeville*, par M. Louandre père, bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

Nous nous sommes attaché dans tout le cours de cet essai à mettre surtout en évidence les études qui présentent un intérêt local. Nous devons ici renoncer à notre méthode, et faire une exception en faveur du respectable président de la Société d'émulation, M. Boucher de Perthes. On ne saurait trop citer ses discours *aux ouvriers*, *sur la probité*, *sur le courage civil*, *sur la misère*, *sur l'éducation du pauvre*, *sur l'obéissance à la loi*, etc. Ce sont d'excellentes leçons

(1) La Société se compose de dix-huit membres titulaires et de cent douze membres associés ou correspondants.

Digitized by Google

de morale, qu'on écoute avec une salutaire émotion, et qu'on relit avec une pieuse reconnaissance.

II. Amiens.

I. Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme. — C'est sous le gracieux patronage de l'auteur de *Vert-Vert* qu'il faut placer cette Académie, qui aujourd'hui (nous ne l'en blâmons pas) s'occupe autant et plus de commerce, d'agriculture et d'industrie que de beaux-arts et de littérature.

Il y avait deux ans que Gresset était membre de l'Académie française, lorsqu'il se retira dans sa ville natale, où il fonda aussitôt, en 1750, une Académie, qui fut d'abord, comme on peut le penser, exclusivement littéraire.

Supprimée en 1792, cette Société renaissait six ans après, avec d'autres attributions et d'autres tendances, sous le nom de Société libre d'agriculture.

En 1801, elle prit le titre qu'elle porte aujourd'hui, et qu'elle vient de modifier en donnant, un peu tardivement peut-être, la préséance aux lettres et aux arts sur le commerce et l'agriculture. Désormais, pour être correct, il faut dire : Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.

C'est un titre qui promet beaucoup de choses.

L'Académie compte trente-six membres titulaires; le nombre des membres honoraires et des associés est indéterminé. La collection de ses Mémoires comprend un volume in-4°, contenant l'analyse de ses travaux de 1804 à 1811, et neuf volumes in-8°, consacrés aux Mémoires qui ont été jugés dignes de l'impression, de 1835 à 1857; le dixième s'achève en ce moment.

L'Académie a fondé un cours gratuit de droit commercial et un cours gratuit de zoologie, faits par deux de ses membres.

Elle a pris l'initiative de la création d'un jardin botanique.

Citerons-nous les noms de MM. Decharme, président actuel, de Marsilly, Buteux, Roussel, Riquier, Mathieu, Pauquy (1), auteurs d'articles scientifiques, dont nous ne pouvons, hélas! signaler la valeur que sur la foi d'autrui? Parlerons-nous des études philologiques de M. Obry, auxquelles, à notre point de vue, nous n'adresserons qu'un reproche, celui de toucher à des questions trop générales?

(1) M. le docteur Pauquy est auteur de *la Flore du département de la Somme.*

Digitized by Google

Nous serions plus à notre aise pour apprécier la *Notice sur Pierre de Fontaines*, par M. le conseiller Hardouin, et l'*Essai*, de M. Lavernier, *sur l'organisation municipale de la ville d'Amiens, depuis son érection en commune, en* 1209, *jusqu'en* 1385, *époque de la suppression des maieurs de bannières.*

Nous ne savons trop si ces dernières études elles-mêmes trouveraient grâce devant Gresset, l'aimable fondateur. Si, après un siècle d'absence, il revenait tout à coup s'installer de nouveau dans sa chère Académie, il se sentirait peut-être un peu dépaysé. Toutefois, en apercevant la statue que M. Forceville lui a généreusement dédiée, et en entendant les échos de la salle répéter de loin en loin les vers faciles et harmonieux d'un de ses filleuls en poésie, M. Berville, il reconnaîtrait que la maison est toujours à lui.

II. Société médicale. — Fondée en 1809, la Société s'est proposé dès l'origine d'étudier spécialement les maladies régnantes, et de s'occuper de toutes les questions qui intéressent la salubrité publique. Elle constitue le comité de vaccine de l'arrondissement d'Amiens, et le comité central du département de la Somme. Elle travaille à faire connaître la topographie médicale des divers arrondissements, et sa tâche est déjà fort avancée.

III. Société des Antiquaires de Picardie (1). — Cette société se présente à nous dans la force et dans l'éclat de sa jeunesse; elle a le droit, sans qu'on l'accuse de présomption, de se montrer fière de son passé, confiante dans son avenir. Son honorable président, M. d'Herbinghem, nous a autorisé à pénétrer dans son intérieur, à l'observer à loisir et dans le détail; il nous a donné le meilleur de guides, l'habile secrétaire perpétuel, M. Garnier, de qui nous avons tout appris.

Le 28 février 1836, une quinzaine de personnes se réunirent pour demander au préfet l'autorisation de fonder à Amiens une Société sous le titre de *Société d'archéologie du département de la Somme.* Leur proposition, parfaitement accueillie, était transmise au Ministre de l'instruction publique, qui s'empressait de l'approuver. La Société, légalement reconnue, à la date du 9 avril, se constituait et procédait à son organisation. Elle décidait que ses études auraient pour objet exclusif la recherche, la description et la conservation des antiquités de la province de Picardie.

(1) La Société compte aujourd'hui vingt-six membres titulaires résidents, cent cinquante-six membres titulaires non résidents, sept membres honoraires et quatre-vingt-sept correspondants.

Digitized by Google

Le but une fois déterminé, elle avisa aux moyens de l'atteindre; elle chercha des auxiliaires. De toutes parts, on répondit à son appel. Elle s'était engagée à s'occuper des monuments que l'antiquité et le moyen âge ont élevés *en Picardie;* or, tous les Picards ne sont pas renfermés dans le département de la Somme; ceux qui appartenaient aux départements de l'Aisne, de l'Oise ou du Pas-de-Calais protestèrent, et, sur leurs réclamations, la Société résolut de solliciter l'autorisation de prendre le titre de SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. Cette autorisation lui fut accordée par un arrêté ministériel du 7 février 1839.

En même temps qu'elle changeait son nom, elle apportait à ses premiers statuts une modification profonde. Afin d'exercer incessamment son action sur toute l'étendue de la province, et d'être à la fois présente sur tous les points, elle arrêta qu'elle établirait le siége de son comité central à Amiens, et qu'elle fonderait des comités locaux, chargés de fonctionner, chacun dans sa circonscription, sous la direction du comité central.

Quatre comités locaux furent successivement institués : à Compiègne et à Noyon en 1840; à Beauvais en 1841, à Clermont en 1841. Celui de Clermont n'existe plus; celui de Compiègne a beaucoup perdu de son activité; celui de Noyon se distingue, au contraire, par ses heureuses découvertes et son dévouement à la science.

Quant à celui de Beauvais, l'extension qu'il a prise a fait naître chez lui l'ambition de se constituer en Société indépendante; toutefois, il n'a pas rompu les liens qui le rattachaient à la Société des Antiquaires; c'est une colonie émancipée, qui tient à conserver les meilleurs rapports avec sa métropole.

Ce que Beauvais a fait après coup, Laon et Soissons l'ont fait par avance. La Société avait tenté de créer des comités locaux dans ces deux villes, qui ont mieux aimé ne relever que d'elles-mêmes. Cependant l'influence des Antiquaires de Picardie se fait sentir d'un bout à l'autre de la province; pour la maintenir, ils ont soin de tenir des assises archéologiques sur divers points du territoire, à Beauvais en 1843, en 1856 à Noyon, à Laon, au mois de septembre 1858.

Cette influence n'est pas usurpée, elle est légitime. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les travaux et sur les actes de cette vaillante Société.

Ses publications sont de trois sortes; elles comprennent : 1° le *Bulletin;* 2° les *Mémoires;* 3° les *Documents inédits.*

1° Le *Bulletin* a commencé à paraître en 1841, par livraisons trimestrielles; il contient le compte rendu des séances du Comité, la

Digitized by Google

mention des diverses acquisitions faites par la bibliothèque et par le Musée; enfin, les documents inédits et les notices de peu d'étendue. Il forme aujourd'hui une collection de cinq volumes. Le sixième sera complet à la fin de cette année.

2° Les *Mémoires* renferment les travaux des membres de la Société, les rapports et les discours prononcés ou lus dans les séances publiques, les Mémoires couronnés dont l'impression a été votée (1). Le recueil des *Mémoires* se compose de quinze volumes; le seizième est sous presse.

3° Les *Documents inédits* relatifs à l'histoire de la Picardie forment la matière de quatre volumes in-4°. Les deux premiers contiennent les *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507, et publiées avec des notes et des éclaircissements, par M. Bouthors; le troisième, les *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, par M. Douet d'Arcq; le quatrième, l'*Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, *par Dom Grenier*, publiée par MM. Dufour et Garnier.

Enfin, en 1852 et 1853, sur l'invitation du préfet et sous les auspices du conseil général, la Société a publié un curieux *Annuaire administratif et historique du département de la Somme.*

L'achat de l'*Annuaire* n'ayant pas été imposé aux communes, cette intéressante publication n'a pu être continuée.

Les services que la Société n'a cessé de rendre à la science devaient lui concilier tous les suffrages et toutes les sympathies. En effet, M. le Ministre de l'instruction publique honore de sa souscription la *Collection des documents inédits relatifs à la Picardie.* M. Bouthors, pour ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, à reçu successivement de l'Institut quatre mentions honorables et une médaille. Des mentions ont également été accordées à M. Douet d'Arcq pour ses *Recherches sur le comté de Beaumont*, à M. Peigné de La Cour pour ses *Recherches sur Noviodunum* (t. XIII des *Mémoires*), et à M. Darsy pour son *Etude sur Gamache et ses seigneurs* (t. XIII).

Combien d'autres membres de la Société mériteraient d'être signalés! Nous n'en nommerons plus qu'un seul, et c'est pour payer à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regret! Nous voulons parler de M. le docteur Rigollot, auteur d'estimables travaux *sur les peuples de race teutonique qui ont envahi les Gaules, sur les arts du*

(1) Ces derniers travaux proviennent des concours que la Société ouvre tous les ans; elle décerne au vainqueur une médaille d'or du prix de 300 francs.

Digitized by Google

dessin en Picardie, sur la numismatique picarde. Lorsque cet homme de mérite et de bien reçut, en 1849, au pied de la statue de Ducange, l'étoile de la Légion d'honneur, la Société, qui l'avait appelé six fois à sa présidence, put considérer cette haute distinction comme une récompense qui lui était décernée à elle-même. Cinq ans après, le savant archéologue picard était nommé correspondant de l'Institut. Quand l'heureuse nouvelle lui parvint, il était à l'agonie ; le soir même il expirait !

La Société des Antiquaires ne s'est pas bornée à écrire de bons livres.

Dès l'origine, elle s'était placée sous le patronage de Ducange, son célèbre compatriote. Elle voulut que Ducange eût son monument. En 1845, elle se met à l'œuvre, ouvre une souscription qui réussit à souhait, et, le 19 août 1849, elle inaugure solennellement à Amiens la statue de son illustre parrain. Pour perpétuer le souvenir de cette journée, elle fait frapper une médaille commémorative.

Après avoir honoré le savant, elle entreprend d'honorer l'apôtre. Une nouvelle souscription est ouverte. Elle a moins de succès que la première, par cela même qu'elle est la seconde : la Société ne se déconcerte pas. M. Forceville offrira son ciseau, toutes les dépenses s eront couvertes. En 1854, en présence d'une auguste assemblée de prélats, réunis à Amiens pour assister au sacre de Monseigneur Gerbet, la statue de Pierre l'Ermite est inaugurée aux acclamations de la foule.

Désireux de faire naître et d'entretenir dans la jeunesse le goût des études historiques, les Antiquaires sollicitent et obtiennent l'autorisation de se montrer généreux envers les élèves de leur lycée. Depuis 1851, le lauréat de la classe d'histoire la plus élevée reçoit chaque année de leurs mains une belle médaille d'argent à l'effigie de leur cher Ducange.

La Société, qui a fondé une bibliothèque, a aussi créé un Musée. Grâce aux nombreuses offrandes qu'elle reçoit, aux legs précieux qu'elle recueille, aux acquisitions qu'elle fait avec les deniers que met à sa disposition la munificence municipale, ses collections s'accroissent à vue d'œil ; elle commence à éprouver l'embarras des richesses. Le local est encombré, trop étroit, peu convenable ; il en faut un autre plus commode, plus vaste, plus imposant ; le trouver est une grosse affaire ; mais les Antiquaires de Picardie se sont toujours si bien aidés, qu'au jour du besoin le ciel sans doute les aidera. Cependant, que vont-ils faire ? Tenter une troisième souscription serait insensé ; ils n'y songeront même pas. Il faut essayer d'autre chose.

Digitized by Google

Ils se décident pour une loterie; le plus zélé d'entre eux, M. Charles Dufour, l'organise et la mène si vivement et si bien que, le 4 juin, les opérations étant closes, la Société est en possession d'une somme nette de cinq cent mille francs.

On n'en était plus à chercher un emplacement. En 1853, l'Empereur avait visité Amiens. On avait sollicité de sa haute bienveillance l'abandon, à titre gratuit, d'un terrain domanial, et il avait consenti; sur de nouvelles instances, il avait daigné permettre que le Musée futur portât son nom.

Sans perdre de temps, on ouvre un concours; trente-neuf architectes y prennent part, un plan est choisi, arrêté, approuvé. Les constructions commencent le 8 août 1854; le 20 juillet 1855 les fondations sont terminées. Dès le 2 septembre, M. le comte de Beaumont, sénateur, délégué par Sa Majesté, vient poser la première pierre. Ce jour-là, M. Dufour, qui a tout conduit, reçoit l'étoile de l'honneur. C'est être décoré sur le champ de bataille!

Aujourd'hui, la grosse œuvre est achevée; les ressources sont épuisées, et il reste encore beaucoup à faire. La Société ne perd pas courage; elle a foi dans l'assistance divine, et presque autant peut-être dans la générosité impériale.

Avons-nous besoin de dire que la Société des Antiquaires est populaire en Picardie? Le clergé a confiance dans ses appréciations et la consulte volontiers sur la restauration des édifices religieux; sous son influence, le goût des études archéologiques s'est emparé du gentilhomme dans son château, du bourgeois dans son domaine; les ouvriers eux-mêmes prennent intérêt à ses travaux, et ne manquent pas, dès que les portes sont ouvertes, de rendre visite à *leur* musée d'antiquités.

Nous sommes arrivé au terme du voyage. Arrêtons-nous et jetons en arrière un dernier regard.

Dans les quatre départements que nous avons parcourus, nous voyons de toutes parts se former spontanément des associations d'hommes honorables et éclairés, qui se condamnent de leur plein gré à de pénibles travaux et qui s'imposent des sacrifices volontaires de temps et d'argent. Que prétendent-ils faire? quel est leur dessein? quel est leur but? Les uns entreprennent bravement l'éducation du laboureur de nos campagnes; ils mettent à sa portée les bonnes méthodes, les procédés avantageux; ils le convoquent dans des comices, ils l'attirent à des concours; s'ils obtiennent de lui qu'il consente à augmenter son bétail, à améliorer sa terre, à doubler sa récolte,

Digitized by Google

ils le félicitent, ils le récompensent! D'autres se rapprochent et s'unissent pour prévenir les épidémies, propager le vaccin, se perfectionner dans l'art de guérir ; d'autres entretiennent chez les amis des arts et des lettres une noble émulation en organisant des expositions ou en distribuant des couronnes ; d'autres, enfin, fondent des bibliothèques, ouvrent des musées, dérobent à la poussière des siècles les trésors du passé, défendent contre les insultes du temps les monuments des anciens âges. Tous sont enrôlés sous le même drapeau, tous obéissent au même mot d'ordre ; tous, à leurs frais et à leurs risques, font une guerre ouverte et loyale à l'ignorance, à l'erreur, aux préjugés ; tous font effort pour se dégager des ténèbres et pour aller vers la lumière. Telle est la noble tâche qu'ont choisie et que poursuivent nos Sociétés savantes. Or, si on veut bien remarquer que la plupart de ces Sociétés ont une origine récente, on aura une haute opinion du progrès des idées et du mouvement des esprits dans nos pays du Nord.

Mais ce n'est là qu'un des côtés de la question, qu'un des aspects sous lesquels se manifeste la vie intellectuelle. Pour l'envisager dans son ensemble, il faudrait à la statistique des Sociétés savantes joindre la statistique de l'enseignement à tous ses degrés. Il faudrait montrer nos deux Facultés entourées et soutenues par un public nombreux, persévérant et distingué, nos trois Ecoles de médecine qui se touchent presque sans pourtant se nuire ; notre beau lycée de Douai toujours digne de sa vieille réputation, ayant pour seconds les lycées d'Amiens et de Saint-Omer ; notre lycée de Lille, dont l'essor ne se ralentit pas ; notre lycée de Saint-Quentin, qui date d'hier et qui déjà manque d'espace ; nos colléges de Valenciennes, d'Arras, de Turcoing, de Dunkerque, de Boulogne, d'Hazebrouck, de Soissons, de Charleville, dont la prosperité s'accroît de jour en jour : il faudrait appeler l'attention, et sur les établissements d'enseignement libre qui, à l'ombre de la loi, se développent sans entraves, et sur nos écoles primaires qui répandent les bienfaits de l'éducation dans les plus humbles villages. Alors seulement on pourrait apprécier tout ce que vaut notre province académique.

Quand nous l'embrassons d'un coup d'œil, avec ses vingt-trois Sociétés savantes, son enseignement supérieur, ses cinq lycées, ses vingt-six colléges, dont huit valent des lycées, ses cent maisons d'enseignement libre, ses innombrables écoles, elle nous apparaît semblable à un immense atelier où chacun est à son poste de travail, comme, devant l'ennemi, chacun dans une armée est à son poste de combat.

Digitized by Google

Picards et Flamands, enfants du Vermandois, de l'Artois et de la Morinie, qu'on vienne parmi nous nier le mouvement, nous ne contestons pas..... nous marchons!

Abel DESJARDINS.
Doyen de la Faculté des lettres de Douai.

Nota. — Dans notre revue rapide des Sociétés savantes du département du Nord, nous avons omis la *Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France*, fondée à Bergues, il y a deux ans, par M. Louis de Baecker, dont le nom seul est une garantie. Cet oubli est d'autant plus regrettable que la nouvelle Société de Bergues s'est déjà signalée par d'excellents et d'utiles travaux; le second volume de ses Mémoires est sous presse; il contiendra : *une histoire de l'agriculture flamande*; *une étude sur la langue des Goths et des Francs comparée au sanskrit*; *une notice sur le vieux Dunkerque*, etc. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume aussitôt qu'il aura paru.

DE L'ACTIVITÉ LITTÉRAIRE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DANS LE RESSORT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX.

L'ancien duché d'Aquitaine ou de Guienne comprenait la Gascogne, l'Agénois, le Rouergue, le Quercy, le Bordelais, le Périgord, le Limousin, le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. L'ancien gouvernement de Guienne et Gascogne contenait, sauf les trois dernières provinces, à peu près le même territoire. Il s'en faut de beaucoup que le ressort de l'Académie de Bordeaux soit aujourd'hui aussi étendu. Il comprend seulement, outre le Béarn, quatre des neuf départements qui se sont formés naguère de l'ancienne Guienne. Bordeaux était jadis la capitale d'une puissante province dont le rôle et le caractère individuels se distinguaient par un vif relief dans la physionomie générale de notre ancienne France. Nous avons à la considérer aujourd'hui comme le chef-lieu intellectuel d'une zone assez peu étendue, et composée d'un certain nombre de départements qui, groupés trop humblement sans doute autour d'elle, ne reçoivent (pour ce qui concerne le travail en commun des Sociétés savantes) d'autre impulsion que la sienne.

C'est dire qu'en dehors de cette influence les éléments sont rares d'une statistique énumérant les résultats des travaux littéraires (1)

(1) Nous n'avons pas à nous occuper ici des travaux scientifiques.

Digitized by Google

accomplis pendant ces dernières années, par exemple depuis le rétablissement de l'Empire, par les Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie universitaire de Bordeaux.

Voici en quelques lignes notre bilan :

Le département de Lot-et-Garonne possède il est vrai, au chef-lieu, une *Société d'agriculture, sciences et arts.* Son origine remonte à l'année 1776, et est due à l'initiative de Lacépède, qui, avant de paraître cette année-là même à Paris, s'était déjà fait connaître dans Agen, sa ville natale, par ses travaux et son enseignement. Constituée sous le titre de Société libre des sciences, belles-lettres et arts, cette association obtint peu de temps après du commandant de la province la permission de s'assembler en séances publiques ou particulières, et ensuite du marquis de Breteuil, ministre de l'intérieur, l'autorisation suprême. Sur l'engagement pris par la Société de faire des cours publics pour compléter l'instruction donnée au collége royal d'Agen par l'Université, l'intendant de Bordeaux, Dupré de Saint-Maur, lui affecta une salle à l'Hôtel de Ville pour tenir ses séances, et le produit de la contribution dite du *franc-salé* fut réservé pour subvenir à ses dépenses. Supprimée, comme tous les corps savants, pendant les orages révolutionnaires, la Société a revécu sous son nouveau titre depuis nivôse an IX. Elle a des membres résidents, des associés non résidents et des membres correspondants. Elle publie périodiquement les Mémoires de ses membres ; mais, malgré la dernière des attributions qu'elle s'est données par son titre même, elle ne s'occupe à peu près exclusivement que d'agriculture et d'économie rurale, et ne peut donc ressortir de notre examen exclusivement littéraire.

Pour le département de la Dordogne, cette *Revue* a signalé, dans une liste complète des Sociétés savantes, page 77 de son tome premier, une *Société d'agriculture, sciences et arts*, à Périgueux. Mais celle-ci n'a rien publié.

Nous avons trouvé dans le département des Landes une *Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures*, établie à Mont-de-Marsan, et, malgré l'association inquiétante des deux derniers mots de son titre, nous avons recherché avec empressement quelles avaient été les destinées et les travaux *artistiques* de cette Société ; mais elle n'existait et n'existe encore aujourd'hui que de nom. Elle ne produit rien, ne se réunit pas, et n'a même ni président ni bureau.

Dans le département des Basses-Pyrénées, enfin, il existe une

Digitized by Google

Société scientifique, artistique et photographique (1); mais cette Société ne publie ni Mémoires ni Recueils d'aucun genre. Elle a seulement des séances périodiques dans lesquelles les membres de la Société font des lectures et des leçons sur des sujets très-variés (2).

Reste pour unique recours le département de la Gironde.

Bordeaux possède six *Sociétés*, dont aucune ne publie des Mémoires *littéraires*, et une *Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts.* — La *Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde*, bien que non dissoute, a cessé de publier ses comptes-rendus depuis deux années.

Nous voilà donc réduit, pour seule Société *littéraire* autorisée par l'État dans les cinq départements et produisant actuellement des Mémoires, à la seule Académie impériale de Bordeaux.

Toutefois cette Académie a fait preuve d'une grande activité, soit en publiant beaucoup de travaux, collectivement dans ses *Actes* ou individuellement par ses membres, soit en étendant au loin sa

(1) Cette Société a été autorisée par le préfet des Basses-Pyrénées, par une lettre en date du 14 juin 1854, et l'autorisation du préfet a été approuvée par le Ministre de l'intérieur sous la date du 22 juin de la même année.

(2) Parmi les lectures faites au printemps de 1855 et pendant le cours de l'année 1856, le contingent littéraire se compose de celles-ci : — 1° Etude sur Despourrins, une séance. On sait que Cyprien Despourrins, né en 1698, au château d'Accous, dans la vallée d'Aspe, a laissé des chants en patois béarnais dont il a composé lui-même la musique, et qui sont devenus très-populaires dans les Pyrénées, grâce à une poésie naïve et touchante, à un langage plein d'harmonie et de douceur. Ils sont pour la plupart inédits. On en trouve quelques-uns dans les *Estrées béarnaises*, Pau, 1820, et dans les *Poésies béarnaises* publiées par Vignancour, 1824. — 2° De la bienfaisance en France, par M. Blandin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, une séance. — 3° Henri IV écrivain, par M. Lespy, professeur, dont nous aurons à citer d'autres travaux. Le hardi Béarnais, comme l'appelle la Satire Ménippée, ne s'en était pas tenu à son patois d'enfance. Il avait bien agi, bien parlé, bien écrit en français ; il appartenait à une Société littéraire béarnaise de le constater avec reconnaissance. — 4° Du roman, par M. Müller, professeur au lycée impérial. — 5° Architecture religieuse, par M. Lecœur, membre correspondant du Comité de la langue, des arts et de l'histoire de la France près le Ministre de l'instruction publique. — 6° Poésie; M. Richaud, proviseur du lycée impérial, etc.

Digitized by Google

sphère, et en groupant autour d'elle, par le titre de correspondants, presque tous les travailleurs des départements voisins. C'est ainsi et grâce à un tel lien que les quatre départements entourant celui de la Gironde se trouveront représentés dans la statistique intellectuelle que nous essayons de dresser ici, bien qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes de Sociétés littéraires actives, et, de la sorte, nous pourrons, sans sortir des limites qui nous sont imposées, reconstruire presque complet l'édifice élevé dans notre circonscription par ces efforts un peu dispersés. Nous comprendrons d'ailleurs dans cette sphère d'activité les travaux soumis par leurs auteurs à l'examen de l'Académie, et qu'on peut, à cause de cela, considérer comme encouragés, sinon suscités directement par elle.

Instituée par lettres patentes du 3 mai 1713, sous la protection du duc de la Force, l'Académie de Bordeaux est une de nos plus anciennes Sociétés savantes. Elle se composait primitivement de vingt membres ordinaires et de vingt académiciens associés. Chacun des membres ordinaires était autorisé à s'adjoindre un *élève*, âgé de vingt ans au moins. Le premier directeur de l'Académie fut M. de Gasq, président à mortier au parlement de Bordeaux. La première conférence publique eut lieu le 25 août 1713, jour de la Saint-Louis; ces premières solennités étaient toujours accompagnées de chants religieux. Le 25 août 1714, la médaille pour le premier sujet de prix proposé : *Sur la cause des variations du baromètre*, fut décernée à M. de Meyran, dont le nom devint plus tard si célèbre dans les sciences physiques (1). En mai 1715, la somme de 300 livres fondée à perpétuité par le duc de la Force fut destinée à la distribution d'une médaille pour l'encouragement des sciences. La médaille portait d'un côté les armes du protecteur, et de l'autre la devise qui est restée celle de l'Académie : *Crescam et lucebo.* Un mois après, on vit l'Académie s'associer avec l'Académie des sciences de Paris à la condition d'envoyer chaque année à celle-ci une dissertation. Tels sont, d'après les registres manuscrits de l'Académie de Bordeaux, les progrès accomplis sous le règne de Louis XIV et dans l'espace de deux années seulement.

(1) Un volume manuscrit in-folio intitulé au dos : *Catalogue de la Bibliothèque publique*, et conservé à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, donne la liste des sujets de prix proposés de 1715 à 1790. — Suit, dans le même volume, un catalogue des Mémoires des membres de l'Académie, résidents ou correspondants, composés dans la même période, et qui sont conservés manuscrits à la même Bibliothèque.

Digitized by Google

Dès l'année suivante, l'Académie de Bordeaux reçoit un nouvel éclat de la coopération active de Montesquieu, élu membre ordinaire le 3 août 1716, et directeur au mois de septembre 1717. Depuis lors jusqu'en 1735, l'Académie compte plus de vingt dissertations ou Mémoires lus par Montesquieu lui-même dans les séances particulières (1) : deux dissertations en 1716, sur la politique des Romains dans la religion et sur le système des idées; en 1717, une dissertation sur la différence des génies; en 1725, plusieurs chapitres sur les devoirs de l'homme, et un Mémoire sur la considération et la réputation; en 1732, des réflexions sur la sobriété des habitants de Rome, comparée à l'intempérance des anciens Romains; en 1734, un discours sur la formation et le progrès des idées. Tous ces différents travaux lus aux séances de cette Académie sont les matériaux qu'élève lentement Montesquieu pour son vaste édifice, quand déjà les *Lettres persanes* et les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* lui ont fait une réputation brillante. En même temps il suit et seconde l'Académie dans sa préoccupation dominante alors pour les questions d'anatomie et de physiologie. Dès 1716, il fonde un prix d'anatomie; en 1721, il lit un Mémoire contenant des observations microscopiques sur des insectes, sur le gui du chêne, les grenouilles, la mousse des arbres, et des expériences sur la respiration des animaux plongés sous l'eau; en 1723, il lit une dissertation sur le mouvement relatif et une réfutation du mouvement absolu; en 1731 enfin, un Mémoire sur les mines d'Allemagne et sur l'insalubrité de la campagne de Rome. — L'Académie elle-même ne reste pas spectatrice indifférente de tant d'ingénieux et profonds travaux; elle fait lire les trois premiers chapitres de l'*Esprit des lois* dans sa séance publique du 25 août 1753, et devance le jugement de la postérité en couvrant d'applaudissements, dans cette journée mémorable, l'œuvre qu'elle a vu concevoir et grandir (2).

(1) Ajoutez des allocutions dont quelques-unes se retrouvent manuscrites dans les papiers de Montesquieu, par exemple, celle qu'il adressa, comme président de l'Académie de Bordeaux, le 1er mars 1718, au docteur Cardoze, qui présentait à la Compagnie la jolie *Fritillaire damier* (*Fritillaria Meleagris*. LINN.), trouvée pour la première fois aux environs de Bordeaux. Cette harangue a été imprimée plusieurs fois, notamment par M. Laterrade, dans la 4e édition de sa *Flore Bordelaise* (1846), p. 378.

(2) Les registres de l'Académie donnent sur les rapports intimes entre Montesquieu et la Compagnie de nombreuses indications. M. Billaudel les a transcrites à la suite d'un discours prononcé à la séance publique de

Digitized by Google

Tels sont ses premiers titres et ses plus anciens souvenirs.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, fait aujourd'hui deux sortes de publications.

l'Académie de Bordeaux, qu'il présidait, le 5 juin 1828. (V. le volume des Actes à cette date.) Voici les plus importantes :

1720, 1721. M. de Montesquieu s'emploie activement pour acheter une maison avec le don fait à l'Académie de Bordeaux par M. le duc de la Force.

7 août 1722. M. de Montesquieu, partant pour Paris, reçoit des pleins pouvoirs pour gérer les affaires de la Société.

24 janvier 1723. M. de Montesquieu fait don à l'Académie d'une action de la Compagnie des Indes.

28 août 1725. M. de Montesquieu, élu directeur, quoique absent, revient à Bordeaux, et préside la séance du 15 novembre 1725, puis celle du 25 août 1726.

1727. M. de Montesquieu, ayant de nouveau reçu les pleins pouvoirs de l'Académie pendant son séjour à Paris, propose l'établissement d'une loterie pour l'entretien de l'Académie.

1734. M. de Montesquieu, élu directeur pour la troisième fois, fait admettre M. de Secondat, son fils, comme académicien ordinaire.

Avril 1736. MM. de Montesquieu et Melon, étant à Paris, sont chargés par l'Académie de faire accepter le titre de protecteur à M. le cardinal de Polignac.

Août 1736, août 1749, août 1752. M. de Montesquieu suit les affaires de l'Académie à Paris.

Janvier 1737. Il propose et fait décider par la Compagnie qu'elle donnera des *Mémoires* au public.

1737. Il adresse une dissertation sur le mouvement musculaire pour être admise au concours.

1751. M. de Montesquieu termine à l'amiable et à l'avantage de la Compagnie les difficultés élevés par les jurats de Bordeaux au sujet de la concession d'un terrain faite à l'Académie par le roi.

La gloire de Montesquieu, membre et plusieurs fois président de l'Académie de Bordeaux, n'efface pas complétement les mérites de plus d'un membre de cette même Académie au dix-huitième siècle. De Romas, dont M. Merget, professeur de physique au lycée impérial de Bordeaux, a écrit pour l'Académie, il y a quelques années seulement, un excellent *Eloge*, lance, en 1753, son cerf-volant électrique au milieu des nuages, et partage la gloire de Franklin. Villaris, en 1760, découvre la terre à porcelaine à Saint-Yrieix, près de Limoges. Les efforts de M. Brémontier pour la fixation des dunes sont célèbres; ils datent de 1787; et il ne faut pas oublier enfin le savant, modeste et bienfaisant abbé Sicard.

Les *protecteurs* de l'Académie avaient été pendant toute cette période

Digitized by Google

Son *Recueil des actes* paraît depuis dix-neuf années, et contient, outre les programmes et les rapports lus en séances publiques, des travaux scientifiques, artistiques ou littéraires émanant de ses membres résidents ou correspondants.

Mais en outre l'Académie publie, comme l'Académie des sciences à Paris, un *Compte rendu des séances* rédigé par le secrétaire général. Ce compte rendu a pour but de mettre l'Académie en contact avec le public savant ou lettré plus fréquemment et plus facilement que ne le saurait faire le seul Recueil des actes. Ce dernier recueil en effet ne paraît que quatre fois par an, et chacun de ses fascicules, au moment de la publication, contient les actes d'une période déjà depuis assez longtemps écoulée. Le compte rendu, au contraire, peut paraître deux fois par mois, c'est-à-dire immédiatement après chaque séance. Par là il sert aisément à tenir le public et les membres de l'Académie eux-mêmes au courant soit des travaux particuliers de chaque séance, soit des accroissements successifs de la bibliothèque particulière de l'Académie; il présente ainsi une sorte de statistique scientifique et littéraire à peu près complète et constamment à jour du département et de la province, puisqu'il est bien peu de livres publiés dans le ressort que leurs auteurs n'adressent à l'Académie, soit en invoquant sa critique bienveillante, soit à titre d'hommage. Les comptes rendus des séances publiés à part présentent enfin l'avantage d'aller aisément trouver le public étranger, en dehors même des correspondants habituels de l'Académie. Leur peu de volume (quelques pages seulement) et l'abaissement du tarif postal ont plus d'une fois permis qu'aussitôt après l'arrivée d'un livre envoyé à l'Académie de quelque pays même lointain, non-seulement l'accusé de réception, mais aussi un rapport imprimé par extraits ou *in extenso* fût adressé sans retard à l'auteur étranger, en témoignage à la fois de remercîment, de déférence et d'activité. Ajoutons que les comptes rendus peuvent devenir, en certaines occasions, d'une extrême importance, s'il s'agit, par exemple, de prendre date pour quelque observation ou découverte dans le domaine de la science pure ou dans celui de l'érudition.

Le Recueil des actes et les comptes rendus, voilà la double source

d'illustres personnages : Nompar de Caumont, duc de la Force, en 1713; Fleuriau, comte de Morville, ministre et secrétaire d'Etat, élu en 1726; le cardinal de Polignac, élu par l'Académie en 1736; le maréchal duc de Richelieu, élu en 1758; enfin l'intendant de Guienne, Dupré de Saint-Maur, en 1778.

Digitized by Google

où nous devrons puiser les principaux éléments de ce travail. Le premier Recueil nous donnera les Mémoires publiés par les membres, résidents, correspondants ou associés de l'Académie. La seconde publication nous fournira les indications d'après lesquelles nous pourrons remonter aux travaux individuels imprimés à part, qu'ils soient dûs à des membres de l'Académie ou bien qu'ils lui soient présentés à titre d'hommage ou pour être soumis à son jugement.

Cherchons d'abord, et de préférence, quelles lumières nous fourniront ces travaux sur les sujets d'intérêt tout local ; nous dirons ensuite quelle part revient à notre Académie dans le mouvement général de la littérature et de l'érudition en France.

La province de Guienne et la ville de Bordeaux en particulier n'ont pas encore trouvé un historien ayant retracé dans un livre digne de faire autorité la suite complète de leurs annales. Il n'a pas tenu aux premiers membres de l'Académie, qui avaient résolu d'accomplir une si grande tâche, il n'a pas tenu aux représentants de la province et de la cité que ce monument ne fût élevé dès le dix-huitième siècle, et nous devons à M. Lamothe le curieux récit de leurs efforts et de leurs mésaventures à ce sujet ; c'est l'objet de son Mémoire intitulé : *Dom Devienne et le tome II de son Histoire de Bordeaux* (*Actes de l'Académie*, 1852).

On sait quels immenses services les Bénédictins rendirent aux études historiques dans les premières années du dix-huitième siècle (1). Sans parler de leurs grandes collections historiques, universellement connues, dom Lobineau publia en 1707 l'Histoire de Bretagne ; dom Calmet en 1728 celle de Lorraine ; dom Vaissette en 1730 celle de Languedoc ; dom Plancher en 1739-48 celle de Bourgogne. Séduit par l'honneur que de telles publications faisaient aux provinces, l'intendant de Guienne manifesta dès 1738, mais vainement, le regret que l'histoire de la Guienne et de Bordeaux ne fût pas traitée aussi par les savants Bénédictins ; ce ne fut toutefois qu'en avril 1752 que le corps des jurats bordelais, sur l'invitation de l'intendant, M. de Tourny, traita expressément avec les membres de la congrégation. Il fut stipulé qu'il serait payé une somme annuelle

(1) V. les intéressants rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Alphonse Dantier sur la mission qu'il a été chargé de remplir en Suisse, en Allemagne et en Belgique, pendant les mois d'août et de septembre 1855 pour recueillir la correspondance des Bénédictins (tome VI des Archives des missions scientifiques et littéraires, 1857).

Digitized by Google

de 1,500 francs jusqu'à l'achèvement de l'histoire de la ville, qui serait entreprise la première, et de 1,000 francs après cette première publication, jusqu'à l'achèvement de l'histoire de la province. La congrégation de Saint-Maur jeta les yeux, pour remplir cet engagement, sur un jeune religieux qui avait déjà été chargé de l'histoire de la Picardie, dom Devienne.

La ville paya les 1,500 francs annuels jusqu'à la fin de 1758. Alors elle avait payé 6,000 francs. Jugeant que le délai avait été suffisant pour l'achèvement de l'histoire de Bordeaux, elle signifia, en mars 1759, qu'elle cesserait le payement de cette indemnité, et obtint, trois ans après, le premier volume de cette histoire. Ce n'était pas tout de tenir en mains le volume; il fallait avoir, pour qu'il pût être imprimé, l'approbation de l'ordre; l'approbation se fit attendre, soit à cause d'une certaine teinte de tolérance philosophique répandue dans tout le livre, soit à cause de la faiblesse trop réelle de l'œuvre.

Découragée par ce résultat, la ville de Bordeaux essaya de susciter des efforts particuliers, qui ne répondirent pas à cet appel, tant il est vrai que le temps n'était pas venu de résumer à grands traits un passé que des études spéciales, soit littéraires, soit archéologiques et historiques, n'avaient pas éclairé suffisamment encore.

On se résigna, après avoir obtenu non sans peine, le 10 août 1770, l'approbation du supérieur général de l'ordre, à imprimer le premier volume de l'histoire de Bordeaux de dom Devienne.

Le manuscrit du second volume fut remis par l'auteur en 1773. Celui-ci était plus imparfait encore que le premier, et ce n'est pas peu dire. Les jurats demandèrent qu'il fût corrigé et complété. Ces réclamations amenèrent le supérieur des Bénédictins, un peu tard, à désigner un autre religieux de Saint-Maur, dom Carrière, pour continuer l'œuvre d'une histoire générale de la Guienne. Dom Devienne était alors emprisonné à Vincennes, sur la demande de son supérieur lui-même et pour avoir fréquenté les loges maçonniques. A peine délivré, grâce à l'intervention de M. de Vergennes, son parent, et tout en acceptant des Etats de l'Artois la mission d'écrire leur histoire, qu'il publia en effet de 1784 à 1787, il se hâta d'élever publiquement des plaintes violentes contre dom Carrière, qui avait injustement, disait-il, envahi son domaine de Guienne. Celui-ci, qui avait déjà annoncé l'œuvre future, y renonça, et la ville de Bordeaux, découragée, fit de même, fort sagement. Le second volume, remis par dom Devienne en manuscrit, ne fut pas même imprimé. L'ouvrage était détestable; divisé en deux parties, l'une religieuse, l'autre civile, il se borne à inventorier les faits sans

Digitized by Google

même se soucier d'être complet. Il copie le *Gallia Christiania*, les *Chroniques* de Delurbe, Darnal, Tillet, Pontelier, et ne cite pas de pièces qui ne soient connues d'ailleurs. Cet in-quarto de 536 pages n'est au reste qu'un complément, insuffisant et indigeste, du premier volume, dont il contient, comme on dirait, les rognures. M. Lamothe l'a décrit en détail, en justifiant par de nombreux extraits le jugement que nous venons de reproduire, d'après une des six copies qui en avaient été faites pour être remises aux jurats de Bordeaux. Cinq de ces copies sont perdues; celles dont s'est servi l'auteur du Mémoire a reparu, il y a quelques années seulement, à la vente de la riche bibliothèque d'un conseiller, M. de la Montagne.

L'opinion que les Anglais avaient, en abandonnant la Guienne, emporté les documents les plus précieux de son histoire, avait été le principal motif qui avait arrêté les Bénédictins dans l'entreprise d'une histoire générale de la province; et les archives locales, il faut le reconnaître, leur étaient bien difficilement accessibles, ou plutôt elles n'existaient pas. Ce n'est que depuis 1837 que, par les soins de M. Gras, archiviste du département, l'ordre s'est fait dans ce vaste dépôt de papiers, registres, cartons et liasses provenant des communautés religieuses, de l'ancienne intendance, de l'administration centrale et départementale, du garde-notes et du greffe du parlement de Bordeaux. Un inventaire général permet maintenant d'y faire de faciles recherches. Les papiers de l'ancienne intendance de la généralité de Guienne remontent jusqu'à l'année 1700; les registres du bureau des finances de la chambre des domaines jusqu'à 1660, ceux du bureau des receveurs des consignations jusqu'à 1609. Les papiers-minutes d'actes des anciens notaires de Bordeaux et de la banlieue, recueil désigné particulièrement sous le nom de garde-notes, comprennent l'exercice de 530 de ces fonctionnaires, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième. Les registres des anciennes corporations d'arts et métiers de la ville de Bordeaux depuis 1689 jusqu'en 1791 comprennent, en trente-quatre registres, les délibérations des arquebusiers, apothicaires, architectes, cloutiers, cordonniers, boutonniers, tapissiers, tourneurs, serruriers, courtiers, maîtres écrivains, perruquiers, vitriers, bouchers, couvreurs, chaudronniers, charpentiers, boulangers, hôteliers, ferblantiers, fabricants de bas, orfèvres, menuisiers, couturiers, poulieurs, selliers, teinturiers, élèves chirurgiens, chirurgiens et médecins. Les archives des anciennes communautés religieuses, comprenant les papiers de l'ancien archevêché de Bordeaux, de l'abbaye de Sainte-Croix, du chapitre de Saint-Seurin, du chapitre Saint-André,

Digitized by Google

des Bénéficiers de Saint-Michel, des Chartreux, des Carmes, des Jacobins, des Feuillants, des Irlandais, de l'Annonciade, du séminaire Saint-Raphaël, des Augustins, du prieuré de Camparian, de la chapelle Saint-Martin, de l'ermitage de Lormont, des frères Prêcheurs, des Minimes, de l'ordre de Malte, de l'abbaye de la Sauve, etc., contiennent des pièces qui remontent au treizième siècle. Ajoutez un grand nombre de documents historiques précieux par leurs dates. Ces papiers étaient dispersés au temps de dom Devienne, cela est vrai; mais il pouvait, avec les secours que lui offrait la savante association dont il était membre, travailler à les réunir; il y pouvait joindre l'étude des documents français accumulés dans la Tour de Londres; il pouvait tout au moins préparer de la sorte un sérieux travail et en léguer l'achèvement à des successeurs. Ce sont là les vraies sources de l'histoire de la Guienne et de Bordeaux. On a dès à présent pour preuves de leur richesse plus d'une curieuse publication que nous rencontrerons tout à l'heure.

S'il est vrai qu'il manque à la Guienne et à Bordeaux une rédaction complète et autorisée de leurs annales, certains épisodes de leur histoire ont cependant été traités avec mérite et talent.

M. Rabanis, ancien professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, déjà connu par un très-curieux travail sur les *Dendrophores*, à propos d'un bas-relief trouvé dans des fouilles à Bordeaux même, a démontré dans un volume intitulé : *les Mérovingiens d'Aquitaine*, à la suite d'une argumentation pressée, vive, spirituelle, que le respectable Fauriel et les Bénédictins eux-mêmes, en admettant l'existence de ducs d'Aquitaine mérovingiens à l'époque carlovingienne, s'étaient laissé abuser par un faussaire espagnol, auteur de la prétendue charte d'Alaon, fabriquée à la fin du seizième siècle. — Tout récemment le même auteur, reprenant cette fois encore des études écrites primitivement pour le Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux, a publié un autre écrit relatif encore à l'histoire de la province : *Clément V et Philippe le Bel. Lettre à M. Charles Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand du Got à Saint-Jean-d'Angély*, suivie du journal de la visite pastorale de Bertrand du Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux, en 1304 et 1305, in-8°. — M. Rabanis enfin avait mis la première main à une *Histoire de Bordeaux*, dont il a publié des fragments importants. Nul mieux que lui ne serait préparé pour une telle œuvre, à cause des qualités si différentes qu'elle exige, et qu'il réunit à un si haut degré. Nous espérons que ce travail verra le jour. On reconnaîtra dans nos paroles l'expression d'un témoignage et d'un vœu devenus publics, surtout à Bordeaux.

Digitized by Google

Si notre ville possède dans les fragments qu'à publiés M. Rabanis une partie de son ancienne histoire, un jeune avocat, M. Chauvot, a restitué toute une belle partie de ses annales modernes en retraçant les brillantes destinées de son célèbre barreau. Son livre commence lors du rétablissement de l'ancienne magistrature par Louis XVI et finit en 1815 (1). L'auteur rencontre avant la révolution une première génération d'avocats : Dupaty, l'auteur des célèbres *Lettres sur l'Italie;* Jean de Sèze, de cette famille qui, depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours, n'a cessé d'honorer le barreau; Joseph Duranteau, Martignac père, l'*avocat des pauvres;* Garat, professeur de philosophie au collége de Guienne en même temps qu'avocat; François Cazalet, Guillaume Brochon, dont les héritiers sont encore aujourd'hui avocats éminents au même barreau. La seconde génération est celle qui s'est trouvée mêlée avec tant d'éclat à la révolution, celle qui compta le défenseur de Bezenval et de Louis XVI, Romain de Sèze; Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Péthion, tous les Girondins. L'auteur reconnaît la tache qu'ils ont eux-mêmes imprimée à leur mémoire en condamnant Louis XVI, mais il ajoute « qu'ils furent de bonne foi, et que leur génération se trompait avec eux..... Ils ont payé de leur tête des efforts généreux mais trop tardifs pour maintenir la révolution dans les voies de la justice et de l'humanité. » Depuis la fin de la Révolution jusqu'en 1815 enfin, une troisième génération d'avocats au barreau de Bordeaux montre, à côté de Jean Denucé, jurisconsulte habile, qui mourut en 1821 procureur du roi à Bordeaux, Lainé, Ferrère et Ravez, les trois chefs du barreau bordelais sous l'empire; Peyronnet et de Martignac fils, dont les noms appartiennent à la politique autant qu'au palais. M. Chauvot fait suivre la partie historique de son travail d'un curieux chapitre dans lequel il retrace la conduite du barreau bordelais en 1814 et 1815 à l'aide de renseignements inédits et imprévus puisés dans la correspondance du comte Lynch, dans les archives départementales, dans un Mémoire de M. Rollac, négociant, intermédiaire, depuis 1810, entre Louis XVIII et les royalistes de la Gironde, enfin dans un travail de Ferrère même. L'ouvrage se termine par une étude intéressante et nouvelle encore sur l'activité littéraire qui animait ces esprits. Cette activité avait donné naissance à diverses sociétés : le *Musée*, le *Comité des Quatre*, la *Société des vaudevillistes*, d'autres encore, où se pro-

(1) Le *Barreau de Bordeaux de* 1775 *à* 1815, par M. Henri Chauvot, avocat. Paris, Durand, 1856. In-8°.

Digitized by Google

duisaient comme délassements de travaux plus sérieux, des œuvres brillantes d'esprit et de verve, comme le *Règlement et Prospectus de la Société des vaudevillistes de Bordeaux*, par Martignac fils :

Or ce fut le vingt prairial
Qu'en un comité général
Notre société formée,
Dans une maison renommée,
Dîna de fort bon appétit,
Et but aussi, sans contredit, etc.

ou comme les improvisations de Peyronnet:

Dansons,
Rassemblons
Violons
Et bassons;
Mais buvons
Et choquons
Sans façons
Nos flacons.
Je puise,
A ma guise,
Vitesse
Et souplesse,
Jeunesse,
Allégresse
Au fond
D'un flacon.

Tel est le mérite du livre de M. Chauvot, de faire apprécier, par une étude consciencieuse, impartiale, intelligente, plusieurs aspects peu connus et dignes de l'être de certains esprits qui se sont élevés au premier rang, non pas seulement sur la scène bordelaise, mais dans l'histoire politique de notre pays. L'auteur a su garder le milieu entre la tentation de se laisser entraîner à l'excès dans les souvenirs locaux, qu'il a évoqués en grand nombre, et celle d'abonder dans l'histoire générale, où beaucoup de ses héros jouaient un grand rôle. De la sorte, il a, du même coup, ajouté une page intéressante aux annales de notre pays, et élevé un monument durable à l'honneur d'un barreau dont il est lui-même un membre distingué. Son livre est du nombre de ceux qui, peu célébrés peut-être à leur apparition première par la presse quotidienne non sollicitée, se feront de plus

Digitized by Google

en plus connaître par leur seul mérite, et feront leur chemin gravement et sûrement.

Ajoutons, si nous voulons énumérer les études partielles dont la réunion formerait, avec les travaux que nous venons de citer, une histoire de la Guienne ou une histoire de Bordeaux à peu près complète : — les notices spéciales données dans le recueil de la *Commission des monuments de la Gironde*, par M. d'Etcheverry, archiviste de la ville, qui prépare en ce moment une monographie de l'ancien collége de Guienne ; restituer avant le quinzième siècle l'histoire des origines de cet établissement et celle des institutions qui s'y rattachent, faire connaître en détail les statuts et les méthodes d'enseignement, décrire les entreprises des Jésuites contre ce collége depuis la fondation de leur collége de la Madeleine à Bordeaux jusqu'à la réunion des deux maisons, après l'expulsion des Pères et jusqu'à la Révolution de 1789, c'est un travail difficile, dont les archives locales peuvent seules fournir à qui les connaît à fond les principaux éléments, mais qui formerait à lui seul toute une page importante de l'histoire de la province et de celle de la ville ; — l'*Essai sur l'histoire de la justice criminelle à Bordeaux pendant le moyen âge*, intéressante lecture faite à la conférence des avocats par M. Henri Brochon fils. Citons surtout et à part un savant chapitre du cinquième volume de la belle *Histoire du droit français*, par M. Laferrière, membre correspondant de l'Académie, sur la Coutume bordelaise. Mentionnons la tentative d'une *Histoire complète de Bordeaux*, par M. l'abbé O'Reilly ; l'*Histoire de Bordeaux sous Louis XVI*, et divers autres travaux de M. Ribadieu, etc., et annonçons à l'avance une publication périodique que prépare M. Jules Delpit, avec le concours de plusieurs membres de l'Académie de Bordeaux, publication tout érudite et spéciale, qui, sous le titre d'*Archives historiques de la Guienne*, n'aura d'autre but que de faire connaître, d'après les archives et les bibliothèques publiques ou privées, nationales ou étrangères, tous les textes, toutes les pièces inédites ayant rapport à l'histoire de la province. M. Delpit aura mis ainsi la première main à la vaste enquête sans laquelle il est difficile d'espérer qu'on obtienne jamais une véritable histoire de la Guienne et de Bordeaux.

La biographie des grands hommes qu'a produits la contrée tient évidemment de bien près à l'histoire de la province et de la ville, et tente, par un cadre commode et facile à remplir, ceux qu'effraie-

Digitized by Google

rait une longue histoire. Dès les premiers volumes du recueil des *Actes*, nous trouvons bon nombre de ces études particulières et locales, et elles n'ont pas fait défaut encore pendant les dernières années.

Dès les quatrième et cinquième siècles après J.-C., Bordeaux a deux hommes également célèbres par l'éclat littéraire qu'ils ont jeté au milieu de la civilisation gallo-romaine et chrétienne de leur temps. Le patriotisme bordelais n'a pas oublié les noms d'Ausone et de saint Paulin, et toute nouvelle recherche qui les concerne est ici favorablement accueillie. Ce titre n'est pas le seul qui recommande l'excellente *Etude sur Ausone*, dont M. Dutrey, recteur de l'Académie universitaire, a enrichi le Recueil de nos *Actes*; jamais on n'avait relevé avec plus de finesse dans le vieux poëte gallo-romain « les traits de cet esprit vif, malin, railleur, quelque peu enclin à l'hyperbole, qu'on appelle l'*esprit gaulois*, et qui semble s'être particulièrement conservé, avec un complément de goût et d'élégance, dans l'esprit bordelais (1). » Sur saint Paulin, M. Rabanis avait, dès 1840, publié un savant travail. M. l'abbé Cirot avait, de son côté, dans une *Notice littéraire et historique sur Sidoine Apollinaire* (1852), recueilli avec soin tous les traits du voyage de cet écrivain en Aquitaine et à Bordeaux, un peu après le temps d'Ausone et de saint Paulin.

Mais nulle gloire locale ne soutient l'éclat des deux grands noms de Montaigne et de Montesquieu. Bordeaux les réclame, et, bien qu'ils appartiennent à la France plus encore qu'à la cité, les érudits bordelais regardent comme un devoir qui leur est particulièrement dévolu celui de recueillir soigneusement tout ce qui concerne ces deux grands hommes. A ce propos, comment taire le vœu si public ici et si national que M. le baron actuel de Montesquieu, descendant du célèbre auteur de l'*Esprit des lois*, et habitant encore aujourd'hui le château de la Brède, mette à exécution son projet plus d'une fois exprimé, dit-on, par lui-même de publier les écrits inédits de son illustre aïeul qui sont en sa possession? Il y a là, à ce qu'on assure, entre autres ouvrages de Montesquieu, un *Dialogue entre Louis XI, Tibère et Philippe II*, dont on rapporte que l'inspiration est aussi haute et le style aussi éloquent que celui des plus belles pages du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla*. Si véritablement il en est ainsi, on ne peut pas ne pas être préoccupé de la pensée qu'un incendie, une inondation, un vol criminel et inepte, on ne sait quelle catastro-

(1) Voyez le *Recueil des Actes*, 1856, p. 236.

Digitized by Google

phe inattendue peut enlever à M. le baron de Montesquieu son trésor, et la reconnaissance publique est assurée au descendant de Montesquieu, digne d'un tel nom, qui aura doté la France, d'œuvres inédites de ce grand homme.

Pour Montaigne, on sait assez quelle active émulation a mis à l'œuvre M. Payen depuis plus de trente ans, M. Grün, M. Quicherat, et tout récemment un Anglais même, M. Bayle Saint-John (*Montaigne the Essayist, a biography, London, Chapman and Hall*, 2 *vol.* 1858). Il n'est pas un détail, pas une petite circonstance de la vie de Montaigne, on pourrait dire pas un objet faisant partie de sa succession, que nos érudits n'aient trouvé digne d'une notice spéciale. On sait la *Bibliographie des Essais* publiée par M. Payen, et ensuite les *Ephémérides* de Montaigne, de son père et de sa fille, et puis la note manuscrite trouvée en marge d'un exemplaire de César par le même M. Payen, et puis sa description de la maison d'habitation de Montaigne à Bordeaux. M. le docteur Payen, on l'a dit, mérite d'être proclamé le chef de la secte de Montaigne. On connaît la *Vie publique de Montaigne*, par M. Alphonse Grün, les deux remarquables articles de M. Villemain dans le *Journal des Savants*, de juillet et octobre 1855, etc. M. Bayle Saint-John va jusqu'à reconstruire l'histoire des amours de son héros, amours passionnées suivant lui et profondément mélancoliques (ce dont il est sans doute permis de douter). Il faut joindre à tous ces travaux ceux qui ont été faits à Bordeaux même par M. le vicomte Alexis de Gourgues, en avril et décembre 1855 (*V.* le Recueil des Actes de 1856), à l'occasion du manuscrit d'éphémérides de la famille de Montaigne; par M. Delpit, dans le *Courrier de la Gironde* des 15 et 28 novembre 1855; par M. G. Brunet; par M. l'abbé Sagette, dans le *Chroniqueur du Périgord* de 1854; il faut citer une très-curieuse notice de M. d'Etcheverry, insérée dans les actes de la *Commission des monuments de la Gironde* de 1855, sur les titres de la mairie concernant Montaigne, etc., etc.

Ajoutons, pour ce qui concerne la biographie des grands hommes de la province ou de la ville, outre la notice récente de M. Rabanis sur Bertrand du Got, que nous avons déjà citée, un travail de M. Gustave Brunet sur Marcellus le Bordelais, premier médecin de l'empereur Valentinien; un autre de M. Adolphe Magen, dans les Mémoires de la Société d'Agen, fixant le lieu de la naissance de Louis le Débonnaire dans le département de la Gironde et non dans celui de Lot-et-Garonne; puis la Notice de M. Reinhold Dezeimeris sur Pierre de Brach, poëte bordelais du seizième siècle (1548-1604), élève

Digitized by Google

de Ronsard et ami de Montaigne (1); l'éloge de Monseigneur de Cheverus, par M. l'abbé Gaussens; de Philippe Ferrère, par M. Lacointa; de M. de Peyronnet, par M. Justin Dupuy, etc. Il faut y joindre une intéressante étude de M. Laurent Matheron sur Goya, peintre ingénieux, dont le pinceau et le crayon satirique ont joué un rôle important dans l'Espagne presque contemporaine, et qui est venu passer à Bordeaux la dernière partie de sa carrière et de sa vie. — Nous avons dit déjà, pour ce qui concerne la récente histoire de Bordeaux, que l'ouvrage de M. Chauvot, sur le barreau bordelais du commencement de ce siècle, avait mêlé la forme biographique à celle du récit général; on y trouvera donc des notices spéciales sur tous les principaux membres de cette brillante pléiade.

Au nombre des illustrations de la province et parmi ses plus précieuses productions comment ne pas voir placer ici les grands vins de Bordeaux? Eux aussi, ils ont leurs historiens, que l'inspiration

(1) Voy. *Notice sur Pierre de Brach...*, ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux; Paris, chez Aubry, 1858, un volume in-12 de 132 pages; avec cette loyale épigraphe :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

Le travail de M. Dezeimeris est intéressant et consciencieux. Le dialogue entre Micheau et Jaquet et le Voyage en Gascogne lui fournissent, entre autres ouvrages de son poëte, des citations qui n'étaient pas indignes d'être si soigneusement exhumées.

La meilleure œuvre de de Brach est incontestablement le beau sonnet qui suit :

J'estime plus qu'un roi l'homme heureux qui n'a rien,
Sinon ce que sa main journellement lui baille,
N'ayant de revenu la valeur d'une maille,
Pourvu qu'au demeurant, il soit homme de bien.

Il est sans pensement, n'ayant rien qui soit sien;
Il n'a point de souci qui la nuit le travaille
En songeant quel parti gagnera la bataille,
Par la perte de l'un craignant perdre son bien;

Il ne craint point de voir que sa bourse on lui vide
Par tribut, par emprunt, ou par quelque subside,
Ni qu'un soldat mutin lui pille sa maison.

Bref, en sa pauvreté meilleure est sa fortune
Que du riche, duquel la richesse est commune,
Depuis que le pouvoir commande à la raison.

Digitized by Google

du sujet transforme en poëtes, témoin M. Biarnès, qui a écrit en vers spirituels la monographie de chacun des cinq grands crus de la Gironde. Tous ceux qui n'ont traité qu'en vile prose une si poétique histoire ne doivent être cités qu'après lui, et leurs travaux, nombreux dans nos *Actes*, mais plus particulièrement scientifiques, appellent d'ailleurs une critique plus compétente que la nôtre.

Après l'histoire locale la géographie locale, son annexe indispensable. M. Victor Raulin, professeur de géologie à la Faculté des sciences, a donné dans les Actes de 1852 une savante *Division de l'Aquitaine en pays*. Partant de l'ancienne répartition de la contrée, au temps de César, en dix-huit peuples différents, il remarque qu'elle a invinciblement persisté, malgré les nombreux changements de domination politique, et il se demande si la structure extérieure ou géographique et la structure intérieure ou géologique ne sont pas la cause première de cette persistance. L'expérience confirme ses soupçons. Le géologue est admirablement servi pour l'Aquitaine, dit-il, les anciennes divisions ayant pour la plupart, dans cette province, une véritable valeur orographique et géologique tout aussi évidente que dans le nord de la France. M. Raulin le démontre en dressant, à la suite de ses excursions nombreuses et d'une étude attentive des anciennes cartes, un tableau dans lequel il donne toutes les dénominations de pays en usage, réparties d'après des considérations d'orographie hydrographique en quatre catégories : deux renferment les pays situés au nord de la Gironde et de la Dordogne, et sont séparées l'une de l'autre par les vallées de la Dordogne, de l'Isle, de la Dronne et de la Nizonne ; deux autres sont situées au sud de la Gironde et de la Garonne et séparées par les vallées de la Gelize et de l'Adour. Les subdivisions sont ensuite établies dans chacune de ces catégories d'après des considérations géologiques. L'auteur termine en définissant avec soin les limites, les altitudes, les vallées de ces pays, de l'Armagnac, de la Chalosse, de la Lomagne, du Nébouzan, du Labourd..., etc.; chacun d'eux a joué un rôle dans l'histoire intérieure de la France et chacun représente aussi par ses mœurs, ses traditions, son langage même, un aspect particulier de la physionomie générale de notre patrie.

De tels travaux peuvent guider sûrement les observateurs des mœurs et des légendes, les auteurs de ce qu'on appelle les impressions de voyage, et aussi les philologues qui s'appliquent à reconstruire ou à fixer les idiomes effacés de nos provinces. Dans ce nouvel ordre d'idées, les Actes de l'Académie nous présentent diverses études, comme celles de M. Samazeuilh, sur *Les Lugues;* de

Digitized by Google

M. Bascle de Lagrèze, sur les populations des Pyrénées; de M. Baudrimont, sur les Basques; de M. Brunet, sur les différents patois de nos départements, etc.

Le nom de Lugues désignait jadis, suivant M. Samazeuilh, l'ancienne baronnie de Castelgeloux (aujourd'hui Casteljaloux), dans l'arrondissement actuel de Nérac, en Bigorre. Ce nom vient sans doute du latin *lucus*, que l'auteur retrouve encore dans beaucoup de dénominations locales du pays des Landes, Lugaut, Lugat, Lugatet, Luc-Majou, etc.

Après avoir décrit Tour-Neuve, ou Tour-Nave, dans la commune d'Allons et près de Lourdes, l'auteur donne de curieux renseignements sur le château de Capchicot, situé sur la lisière des landes s'étendant entre le Ciron et les quartiers cultivés de la commune d'Allons, et, en second lieu, sur l'église de Gouts-d'Allons, riveraine du Ciron. Cette dernière église, placée aujourd'hui au milieu d'une forêt de pins, au bord d'une des rivières les plus sauvages du midi de la France, étonne par sa vaste enceinte et la noblesse de son architecture gothique. Ce n'est pas, cependant, le seul exemple dans le pays landais de vastes églises régnant sur des déserts; il en est ainsi à Houeillès, à Pindères, à Saumejan, à Pompogne, et ces circonstances permettent de supposer qu'à l'époque de ces constructions la population de ce plateau de landes, de bois et de sables se trouvait plus considérable qu'elle n'est à présent.— L'auteur a conclu ailleurs encore à un même résultat. Dans un rapport au Ministre de l'instruction publique sur les fouilles et les mosaïques romaines de Pompogne, il a établi, par la comparaison des contributions de guerre, réglées au pied de la taille, avec les impositions modernes, tout en tenant compte des biens nobles, que le pays des Landes a beaucoup perdu de son ancienne prospérité.—Dans le voisinage de l'église de Gouts-d'Allons, se trouvent trois de ces petites sources, qu'on nomme des *goûtiers* dans les Landes, et dont les eaux ont si bonne réputation auprès des habitants de toute la contrée... M. Samazeuil raconte avec complaisance les différentes légendes qui restent attachées au respect de ces fontaines, et nous ne nous étonnons pas de l'abondance de ses récits.

La *Lande*, ce vaste désert qui, occupant une grande partie des départements de la Gironde et des Landes et une petite partie de celui de Lot-et-Garonne, solitude maudite selon les uns, riche d'avenir selon les autres; la *Lande*, qui présente au touriste tant d'aspects singulièrement pittoresques, à l'économiste tant de sujets de réflexions et de travaux; la *Lande*, à qui l'établissement de voies

Digitized by Google

de fer ouvrant des débouchés et la protection d'un gouvernement soucieux de l'agriculture donneront une vie nouvelle, devait, on le comprend, figurer ici parmi les sujets favoris d'étude. Tout à l'heure nous la verrons, en parlant des arts du dessin, profondément étudiée et finement décrite, pour ce qui concerne sa physionomie extérieure, par un artiste habile.

Qui étudierait, à l'aide d'excursions nombreuses et avec le secours des archives locales, les mœurs de la *Lande*, montrerait avec une lumière inattendue combien d'usages bizarres et sauvages se sont conservés jusqu'au milieu du dix-neuvième-siècle dans quelques-unes de nos provinces. Pour ce qui est du passé, il est incroyable quelles barbares coutumes M. de Lagrèze et M. Delpit ont constatées sur divers points de notre circonscription. M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour de Pau, auteur, concurremment avec le laborieux, savant et modeste archiviste de Pau, feu M. Joseph Ferron, du *Trésor de Pau* (1852), puis d'une *Description* intéressante *du château de Pau*, a fait connaître l'incroyable usage des *Massipia* dans le Lavedan, en Bigorre, lequel permettait de contracter des mariages *subsidiaires* en ajoutant à l'épouse légitime une concubine pour un temps déterminé et avec la promesse d'une survivance éventuelle; d'autre part il a réuni un assez grand nombre de témoignages démontrant que l'ignoble et fameux *droit du seigneur* a été incontestablement en vigueur et trop longtemps dans nos villes et nos campagnes (1); ces preuves ont été recueillies encore, groupées, discutées, développées avec soin et complaisance même par l'auteur de la *Réponse d'un campagnard à un Parisien... sur le droit du seigneur* (Paris, 1857). Le Parisien est bien connu par sa thèse à ce sujet et bien d'autres encore; le campagnard (M. Jules Delpit) mérite de l'être, soit par cette discussion vigoureuse, soit par ses travaux antérieurs, d'une excellente et sévère érudition, comme la *Notice d'un manuscrit de Wolfenbüttel*... Paris, 1841, in-4°, et la *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre*, tome 1er, Paris, 1847, in-4°. Tous les deux, M. de Lagrèze et M. Delpit (pages 73, 85, etc., de la *Réponse*), avaient trouvé, avons-nous dit, bon nombre de leurs arguments en vue de leur thèse générale dans l'histoire particulière des provinces qu'ils habitent, et tous les deux d'ailleurs ont témoigné par maints travaux

(1) *Les Massipia*, Bordeaux, 1851, brochure in-8°. Extrait du Recueil des actes de l'Académie. — *Essai sur le Droit du seigneur*, par le même. Paris, 1855, brochure in-8°.

Digitized by Google

partiels de leurs connaissances spéciales. Nous venons d'énumérer quelques-uns des titres de M. Delpit; M. de Lagrèze a donné la *Chronique de la ville et du château de Lourdes*, in-8°; la *Monographie de Saint-Savin de Lavedan;* celle de l'*Escaledieu;* celle de *Saint-Orens;* celle de *Saint-Pé-de-Générest;* et une édition des *Antiquités du Béarn*, par Marca.

Si la *Lande* offrait, au nord de la circonscription qui fait l'objet de cette étude, un sujet à la fois grave et attrayant, comment ce singulier peuple basque, situé à l'extrémité méridionale de la même circonscription, n'aurait-il pas attiré nos érudits? M. de Lagrèze et M. Baudrimont s'en sont occupés longuement et en détail dans deux Mémoires qu'offre le Recueil des actes de l'Académie pour l'année 1853. M. Baudrimont (1) s'est appliqué surtout au côté philologique de ce qu'on peut appeler la question basque, et son but a été principalement de faire jaillir de la simple comparaison des mots basques, de la simple étude d'un dictionnaire, des lumières nouvelles sur une civilisation et des origines restées mystérieuses jusqu'à nos jours. M. de Lagrèze s'est fait, de préférence, adoptant une tâche plus facilement exécutable, historien de la littérature basque; il a donné, par ordre chronologique, une liste, avec notices biographiques et exemples agréablement choisis, des poëtes nationaux.

Ce dernier travail nous conduit aux études faites sous les auspices de nos Sociétés savantes sur les différents patois locaux, et nous rencontrons surtout ici quelques-unes des publications de M. Gustave Brunet, dont la réputation d'érudit a dépassé nos murs.

M. G. Brunet, dans sa notice sur Marcellus le Bordelais, médecin de l'empereur Valentinien, avait déjà signalé des renseignements peu connus sur la langue parlée en Aquitaine au quatrième siècle. Cette étude peut servir d'introduction et de préface aux suivantes du même auteur sur les patois de la province, une fois formés et dégagés de l'enveloppe primitive. Avec une science toute spéciale, M. Brunet a réimprimé, en les commentant, d'anciens écrits en patois devenus introuvables (2), et l'on conçoit facilement combien

(1) *Histoire des Basques ou Escualdunais primitifs restaurée d'après la langue, les caractères ethnologiques et les mœurs des Basques actuels.*

(2) Voy. *Recueil d'opuscules et fragments en vers patois*, publié par M. G. Brunet. Paris, 1839. In-32. Du même : *Notices et Extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France*, publiées à cent exemplaires seulement. Paris, Leleux, 1840, In-12. On y trouvera des extraits du rarissime ouvrage *Lou gentilhomme gascon*, par G. Ader. Tolose, 1610. In-12, excellente allégorie des exploits de Henri IV, etc.

Digitized by Google

de valeur offrent de tels travaux, minutieux et délicats, au moment où la centralisation, plus que jamais énergique et maîtresse, pénètre avec les chemins de fer et les nouvelles cultures dans la lande sauvage et y fait disparaître les derniers restes d'idiomes particuliers dont l'étude est si précieuse au philologue en vue des travaux de synthèse générale.

Le patois *gascon*, pour commencer par celui que parle encore une partie du peuple à Bordeaux même, devient aujourd'hui d'un usage de moins en moins général, et n'est plus employé, en dehors de quelques faubourgs des villes, que par les agriculteurs. Depuis longtemps, dans une partie du Blayais, dans quelques paroisses du bas Médoc et de l'arrondissement de La Réole, on se sert, au lieu du gascon, d'un français corrompu. Les Landes parlent un mauvais gascon, dont on n'a pas de notables monuments écrits. Elles ont conservé toutefois bien mieux que le reste de la province une foule de termes qui appartenaient au vieux langage gascon. On trouvera du reste dans le livre de M. le vicomte de Métivier, *De l'agriculture et du défrichement des Landes*, Bordeaux, 1839, un petit dictionnaire spécial de la langue agricole dans cette contrée.

Voici, pour exemple, un sonnet gascon du seizième siècle (1); il faut reconnaître que la traduction française, que nous essayons de faire exacte, n'y sera pas inutile. Le poëte s'adresse à l'Amour :

Ha ! chaton mauhazée, ha ! traidou balesté,
Lautre jour ton cordet d'autour deu kot jousté
Jou desherrié mous pes, jou scanti ta coulère,
La punte jou smouché de ta bire murtrère,
Et ton arc en cent tros (sam' semble) jou bouté.

Helas ! per ue cadene ares joué cent cadenes,
Per un cep joué cent ceps, per ue pene cent penes,
Et au seng per un treit joué cent cap-hers hikats.

Mans ton treit, ton turmen, ton cep et ta cadene,
Amou, me plazen tan que jou nei paus, ni pax,
Si toustem jou non biui en ue ta douce pene.

« Ha ! chaton malfaisant, ha ! traître arbalêtrier,
L'autre jour j'ôtai ton cordon d'autour de mon cou,
Je déferrai mes pieds, j'éteignis ta colère,
J'émoussai la pointe de ta flèche meurtrière,
Et je mis ton arc (ce me semble) en cent morceaux.

(1) Cité dans la Notice sur Pierre de Brach, par R. Dezeimeris, Paris, 1858, in-12, page 5.

Digitized by Google

Hélas! pour une chaîne maintenant j'ai cent chaînes,
Pour un fer j'ai cent fers, pour une peine cent peines,
Et pour un trait, j'ai cent pointes de fer fichées au sein;

Mais ton trait, ton tourment, tes fers et ta chaîne,
Amour, me plaisent tant que je n'ai pause ni paix
Si toujours je ne vis dans ta douce peine. »

Quelques monuments écrits du patois gascon seraient encore : — *Les proverbes gascons* (et basques), réunis au commencement du dix-septième siècle par Voltaire, et remis au jour dans une brochure de M. Gustave Brunet.—*Lou Catounet gascon, boudat à Monseigno de Fontaraille*, Tolose, J. Boude, 1611, in-8°, par G. Ader (se trouve à la Bibliothèque impériale, à Paris, Y, 6196, A.) — *Lou Parterre gascoun*, de Gabriel Bedout, d'Auch, Bordeaux, 1662, in-4°; ouvrage devenu introuvable, mais qui a été réimprimé en partie à Auch, en 1850, in-12. — *Les Macariennes*, Nankin (Bordeaux), 1763, in-8°, par Giraudeau, curé du Pian; opuscule relatif aux Jésuites, en 1660 vers. — *La Pastourale, en quatre actes, deu paysan que cerque mestié à son hils*, par Fondeville de Lescar, Pau, 1767, in-12. Pau, 1827, in-8°. Morceau précieux pour l'étude des termes familiers du dialecte. — *Les coutumes de Bordeaux*, publiées à Bordeaux en 1768, par les frères Lamothe, contiennent d'anciennes lois en gascon. — *Fables causides* (choisies) *de La Fontaine, en bers gascons*, Bayonne, 1776, in-8°; 106 fables; à la suite se trouve un court dictionnaire gascon-français (21 pages). L'auteur s'est servi du dialecte du Labourd, dont celui de la Gironde se rapproche fort. — *Les Fables de La Fontaine*, par Bergeret; Paris, 1816; 27 fables, texte en regard. Le patois bordelais y est trop francisé. — Une collection étendue de proverbes gascons insérée dans la bibliographie parémiologique de M. G. Duplessis. — Les opuscules en vers d'un artisan bordelais, Verdié, mort à l'hôpital en 1820, curieux pour les locutions populaires. — Ajoutez les détails sur les patois de la contrée dans la *Statistique de la Gironde*, de M. Jouannet, tome 1er, page 180; dans le *Supplément à cette statistique*, publié en 1847, in-4° (pages 42, 53); et dans l'*Archéologie pyrénéenne*, de M. Du Mége, publiée à Toulouse, in-8°. — Outre le dialecte particulier du Labourd, que nous indiquions tout à l'heure, il y aurait à distinguer le *gavache* de Monségur et de La Motte-Landeron (arrondissement de La Réole). On donne le nom de *Gavacherie* à une enclave de patois *saintongeais* qui fait partie des arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande, depuis l'établissement au seizième siècle d'une colonie venue

Digitized by Google

de Saintonge au milieu de cette population gasconne. Voy. *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, Paris, 1831, in-8°.

Bien que le poëte Jasmin se fasse, il est vrai, une langue un peu particulière par les tournures et les expressions que son imagination crée à plaisir, ses poésies donnent cependant une juste idée de la grâce que peut revêtir le patois *agénais*. *Maltro l'innoucento*, c'est-à-dire *Marthe la folle*, est assurément une des meilleures pièces dans le recueil de ses *Papillotos*. Voici une gracieuse description qui ouvre la seconde partie de ce petit poëme :

Es tournat lou mès de may
Que tan play
Quan renay;
Rèy des mès porto courouno,
Et de plazès s'enbirouno;
Es tournat lou mès de may
Que tan play
Quan renay.
Sur la côsto, dins la plàno.
A lou canta tout s'affâno,
Car se nous bèn piano piano
Coumo l'esclayre s'en bay.
Et pertout l'on n'enten que de cansoune jayres.
Et pertout l'on nou bey que bôtons et dansayres.
Lou printen ès passat anfin;
Lou plazé damôro
Deffôro.
Souleto, uno bouès douço, atal se plan dedin :
— Las hiroundélos soun tournâdos,
Bezi mas diós al niou, lassus;
Nou las añ pas desseparâdos,
Amb' elos coumo nous-aou dus!
ᵉbâlon, baci-lós, las èy prèsque dessus;
Que soun lùrentos et poulidos!
An toutjour al col lou ruban
Que Jâques y' estaquèt per ma fésto, arun' an,
Quan begnon peluca dins nóstros mas junidos
Lous mousquils d'or que caouzissian...

« Il est revenu, le mois de mai, qui tant plaît quand renaît. Roi des mois, il porte couronne et de plaisirs s'environne...

« Sur le coteau, dans la plaine, à le chanter tout se hâte ; car si piano, piano il vient, comme l'éclair il s'en revient. Et partout on

Digitized by Google

n'entend que chanteurs, et partout on ne voit que fêtes et danseurs. — Le printemps est enfin passé ; le plaisir reste dehors.

« Seulette, une voix douce, ainsi se plaint dedans : — Les hirondelles sont revenues ; je vois mes deux au nid, là haut ; on ne les a pas séparées, elles, comme on a fait nous deux ! Elles descendent, les voici, je les ai presque dessus ; qu'elles sont luisantes et jolies ! Elles ont toujours au cou leur ruban que Jacques y attacha pour ma fête, il y a un an, quand elles venaient becqueter dans nos mains jointes les moucherons d'or que nous choisissions... (1). »

Le patois *béarnais* enfin a compté aussi des poëtes devenus populaires : Gassion, auteur de jolis sonnets ; Fondeville, auteur de plusieurs drames ou poëmes remarquables ; Cazalet, Bonnecase, et surtout Despourrins. Il faut y ajouter les noms contemporains de Navarrot, Vincent de Bataille, Vignancourt, Hatoulet, etc. (2). Voici, pour exemple, quelques strophes choisies dans un recueil béarnais :

Contén dé mon éstat et dé ma soulitude,
En baganaou lous Réys m'aoufrirén lours fabous ;

(1) On trouvera d'autres exemples du patois agénais, ancien et moderne, dans *Las Bucolicos de Virgilo, tournados en bers agenes*, par Guillaumes Delprat, professeur au collége d'Agen ; Agen, 1696, in-12, chez Timotheo Gayau, 55 feuillets, texte latin en regard. — Voyez encore *Ramounet ou lou paysan tournat de la guerre*. Agen, 1684. Agen, 1701. Bordeaux, 1740.

MELIBEL.

Tityr, lou plus hurous qu'aouilhe fusquet jamay,
D'on ben que repausan à l'ombre d'aquel Hay
Tu fascos reboundi dambé ta charomino
Lou nom d'Amaryllis per toute la coulino ?
Entretan que nousaus ferbandits de chez nous
Quittan nostre païs et ço qu'a de plus doux.

TITYR.

Un Dius, o Melibel, m'a fait aquelo gracio, etc.

(2) Voyez *Chansons et airs populaires du Béarn*, par M. Rivarès, avec traduction et musique. — *Essai sur la langue et la littérature du Béarn*, par M. Bascle de Lagrèze, in-8°. — *Poésies béarnaises*, Pau, 1827, in-8°. — *Estrées béarnaises*, Pau, 1820, in-18 ; recueil de poésies très-bien choisies, au témoignage de Nodier. — Voyez enfin pour la prose béarnaise : *Compilation d'auguns privileiges et reglements deu pays de Bearn*, Orthez, 1676 ; Pau, 1716, in-4°. — *Fors et costumas de Bearn*, Pau, 1552.

Digitized by Google

Arrés que n'om béiran briga la serbitude
Quouand chéns éigts ïou pousch bibe huroux.

Deïa trop accablats de débés nécéssaris,
Pérqué groussi la source, hélas, de noustes plous?
Estaoubiém-nous aouméns touts lous nouds bouléntaris,
Qu'ins podin réndé déshuroux.

Donc, quouand plaisi à la Parque, ère qui tout miace;
D'usa de son ciséou, déségut qu'at préi'rai
D'ap gran tranquilitat; et chéns lou ha grimace
Amics! d'abord ïoum cluquérai.

« Content de mon état et de ma solitude, en vain les rois m'offriraient leurs faveurs; jamais on ne me verra briguer la servitude, quand chez moi je puis vivre heureux.

« Déjà trop accablés de devoirs nécessaires, pourquoi grossir la source, hélas! de nos pleurs? Éloignons au moins tous les nœuds volontaires qui peuvent nous rendre malheureux.

« Quand donc il plaira à la Parque, elle qui tout détruit, d'user de son ciseau, je l'accepterai (?) sûrement avec grande tranquillité; et sans lui faire grimace, Amis! d'abord je me fermerai les yeux. »

L'usage officiel du dialecte béarnais s'est conservé longtemps. Jusqu'à la révolution, les États de la province en faisaient usage pour la rédaction de leurs cahiers, et les envoyaient ainsi à Versailles. La Convention fut plus exigeante. A la suite d'un rapport de Grégoire, du 6 prairial an II (imprimé à part, 28 pages in-8°), *sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois*, elle rendit un décret enjoignant aux Bas-Bretons comme aux Basques, aux montagnards du Cantal ou du Jura comme aux habitants des Landes, d'avoir à parler dorénavant en bon français (1).

L'idiome béarnais, comme on a pu le voir, a beaucoup d'analogie avec le gascon. M. Gustave Brunet, dans les *Notices et Extraits* que nous signalions tout à l'heure, montre, avec un soin scrupuleux en quoi les deux langages se ressemblent ou diffèrent. Le béarnais étant plus riche en voyelles, lui semble plus harmonieux. Il a, comme l'allemand, dit-il, la facilité de faire d'un verbe un substantif; comme l'italien, il offre un grand nombre de diminutifs pleins de douceur : *aioulette*, petite brebis; *bouquette*, petite bouche; *courichon*, petit

(1) On se rappelle les patriotiques invectives de Charles Nodier contre les ennemis des patois. (V. ses *Notions élémentaires de linguistique*, etc, Paris, Eug. Renduel, 1834, in-8°, ch. 13, pages 361-2.)

Digitized by Google

cœur ; *maïnadet*, petit enfant, etc. Les verbes, qui font la véritable richesse des langues, sont très-nombreux en béarnais. On peut à volonté en créer de presque tous les substantifs : de *taüle* (table), on fait *tauleya*, rester à table ; de *ardit* (liard), on fait *arditeya*, ramasser un peu d'argent ; de *pot* (un baiser), on fait *pouteya*, etc. — On a pu remarquer que les deux idiomes béarnais et gascon, transforment ordinairement les *v* en *b* et accentuent les *e*. — Les Gascons, comme les Espagnols, tournent les *f* en *h* : *hacer*, *harina*, *hijo*, *hogo*, *higo* ; faire, farine, fils, feu, figue (1).

Quant au *périgourdin*, il se rattache à une tout autre famille de dialectes provinciaux, à celle des patois du centre de la France.

Une publication toute récente, dont l'auteur a fait hommage à l'Académie de Bordeaux, répond aux principales questions que suscite l'étude des patois du sud-ouest de la France ; c'est la *Grammaire béarnaise* de M. Lespy, professeur au lycée impérial de Pau (2) (un volume grand in-8° de XX-300 pages). On y trouvera d'ingénieuses comparairons avec le grec et le latin, avec l'espagnol, le portugais, l'italien, le provençal, etc. Les citations de poésies béarnaises y sont toujours accompagnées de traductions faites avec soin. Le volume se termine par un Vocabulaire frapçais-béarnais. C'est le travail d'un littérateur habile en même temps que d'un érudit.

A la suite de l'histoire locale, et après l'étude attentive des mœurs, des traditions, des usages et des idiomes locaux, l'archéologie est sans doute de toutes les sciences celle qui doit le plus profiter aux travaux consciencieux faits dans les provinces. Nos monuments historiques sont décrits avec sûreté par des hommes spéciaux nés à leur ombre, familiers avec les souvenirs qu'ils rappellent et avec toute leur physionomie. — M. Durand, architecte, déjà connu avant la période que comprend notre examen par des notices spéciales, scrupuleusement étudiées, sur les anciens monuments de Bordeaux et de ses environs, comme la tour de Veyrines à Mérignac, l'ancienne église de Blanquefort, les châteaux de Blanquefort et de Langoiran, sur les réparations de l'église Sainte-Croix de Bordeaux en 1842 et 1843, etc., enfin sur l'architecture

(1) On trouvera un glossaire gascon au tome I des *Coutumes du ressort du Parlement de Guienne*, publiées par les frères Lamothe, Bordeaux, 1768, in-8°.

(2) Du même auteur, les *Illustrations du Béarn*. Pau, 1856. In-12.

Digitized by Google

militaire et les anciennes armes, a fait connaître dans ses dernières publications, outre un camp d'époque gallo-romaine sur les bords de la Jalle de Saint-Médard, près de Bordeaux, les curieux tertres ou terrassements appelés dans le pays *pujoous* ou *pujoulets*. Ce sont de petites collines évidemment construites de main d'homme. Quant à leur origine, quelques-unes sont assurément ce que l'auteur appelle des mottes féodales, c'est-à-dire des éminences factices qui supportaient autrefois des demeures féodales ; les autres, à la différence de celles-ci, sont d'une très-faible élévation, présentent très-rarement des vestiges d'anciens fossés environnants, et offrent, non pas la forme d'un cône tronqué avec une plate-forme, mais celle d'un paraboloïde fort ouvert se raccordant avec le sol voisin par une surface courbe et concave. « Jamais, dit l'auteur, on ne trouve dans leur voisinage d'excavation de forme quelconque et suffisante pour produire la terre indispensable à l'érection du tumulus. Quelquefois ces mottes sont isolées ; plus souvent elles sont réunies en groupes, sans orientation ni position relative qui paraisse préméditée. Il n'est pas rare d'en voir de tellement rapprochées qu'elles se pénètrent mutuellement. » A quel peuple, à quelle époque faut-il attribuer ces constructions ? il est impossible de le fixer. Après les avoir comparées aux tertres à peu près semblables trouvés en Amérique et décrits avec tant de soin dans les belles publications de la Société smithsonienne, l'auteur conclut qu'elles proviennent de peuples encore voisins des premiers temps de la barbarie, mais que ces peuples en Amérique étaient beaucoup plus avancés ou plus industrieux que ceux de nos contrées. — M. Durand a mêlé utilement l'histoire à l'archéologie dans un autre travail intitulé : *Notice sur les ducs d'Epernon, leur château de Cadillac et leurs sépultures* (1854). On sait quel rôle éclatant ces ducs ont joué dans l'histoire locale, notamment au dix-septième siècle, et leur château offre encore un des plus beaux souvenirs de l'ancienne architecture en France ; M. Durand décrit habilement et la demeure seigneuriale, aujourd'hui maison de détention pour les femmes, et les destinées de la famille. Son travail, accompagné d'une carte et de pièces justificatives, offre une très-intéressante monographie.

M. Charles Desmoulins, sous-directeur de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, président de la Société linnéenne de Bordeaux, et bien connu comme botaniste, a donné aussi, soit au *Recueil des actes de l'Académie bordelaise*, soit au *Bulletin monumental* de M. de Caumont, des études archéologiques concernant la circonscription qui nous intéresse. Sa

Digitized by Google

notice intitulée : *Esnandes et Beaumont du Périgord* (1857) offre ainsi un curieux travail d'analyse comparative sur deux églises fortifiées du quatorzième siècle. L'ingénieux et dévoué naturaliste se retrouve dans l'*Appendice*, qui donne d'intéressants détails sur les parcs à moules qui se trouvent à Esnandes.

Que le Périgord offre à l'archéologue de très-nombreux et très-importants sujets d'étude, on en trouve au besoin beaucoup de preuves dans une revue locale, *le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, publiée à Périgueux avec un soin intelligent par M. Matagrin, et dans les remarquables volumes de M. Félix de Verneil sur *l'Architecture byzantine en France*, sur *Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles de l'Aquitaine ;* et nous regrettons que ces travaux, publiés en dehors du cercle de toute Société savante, échappent de la sorte à notre plus ample examen. A défaut de ces sources excellentes, nous trouvons encore dans nos *Actes*, outre la notice déjà citée, quelques autres souvenirs du Périgord.

Les *Souvenirs historiques* ou plutôt archéologiques de M. Lapouyade, membre correspondant de l'Académie, contiennent une étude sur les ruines de la ville de Vésone, dans le département de la Dordogne. C'était la capitale des Petrocorii. On y trouve encore aujourd'hui les restes d'un amphithéâtre qui semble avoir été plus grand que celui de Nîmes, et qui même était probablement entouré d'un portique. Les grands vestibules qui précédaient l'arène étaient, à ce qu'il semble, décorés de statues, et tout porte à croire que la Vénus colossale, en marbre de Paros, découverte en 1762 dans l'enclos de l'amphithéâtre et brisée aussitôt, faisait partie de cette ornementation. D'après les mesures prises sur les lieux, l'amphithéâtre de l'antique Vésone aurait eu les proportions suivantes :

Grand diamètre, du N. au S.....	148m,91
Grand diamètre de l'arène.....	64 65
Petit diamètre.....	38 88

Il y aurait eu deux grandes entrées, quatre petites voûtes, quatre-vingt-douze ouvertures, etc.

L'auteur conjecture que les deux amphithéâtres de Vésone et de Nîmes ont été construits par le même architecte ou du moins par des architectes de la même école.

Après l'amphithéâtre, le plus grand monument gallo-romain que possédât l'antique Vésone est le temple d'Isis. Il est rond et ruiné dans sa partie supérieure. Il était entouré d'une colonnade et reproduisait, suivant l'auteur, l'élégante image du célèbre temple dit de la Sibylle, à Tivoli.

Digitized by Google

Vésone avait encore un temple de Mars, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'église Saint-Etienne-de-la-Cité. C'est dans cette église que se trouve la table pascale décrite par Scaliger, par l'abbé Lebeuf, et dessinée de nouveau par M. Lapouyade, qui a corrigé quelques erreurs et fixé quelques incertitudes de ses prédécesseurs. Il tient pour certain que ce monument de chronologie fut exécuté, non pas en 1163 ou 1165, mais entre 1268 et 1279.

Quelques détails sur les restes d'un camp de César et d'une citadelle dite gauloise achèvent cette description archéologique, que vient compléter l'énumération de médailles gauloises.

Membre de l'Académie de Bordeaux et de l'Institut monumental, comme M. Charles Desmoulins, M. Léo Drouyn a publié aussi dans les recueils de l'une et de l'autre Société de précieuses études archéologiques. Ses deux Mémoires *Sur quelques châteaux du moyen âge à partir de l'époque féodale dans la Gironde et la Dordogne*, et concernant *l'influence architectonique de l'église de Notre-Dame de la Grande-Sauve sur les églises des environs*, rappellent le dessinateur habile et instruit des *Types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, publiés en un volume in-folio en 1846 (1), et celui des lithographies ou gravures qui composent ou illustrent soit *la Guienne historique et monumentale* de M. Ducourneau, soit les albums de la *Grande-Sauve* et du *Bassin d'Arcachon*, soit beaucoup de cahiers du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, de la *Revue de l'art chrétien*, de *l'Artiste*, etc. M. Léo Drouyn publie en ce moment même, comme une nouvelle série de ses études locales, une *Notice sur les vieux fonts baptismaux de la Gironde et de la Dordogne*; une autre fort curieuse sur des habitations souterraines probablement anté-celtiques conservées dans celles de nos landes qui sont restées pendant des siècles incultes ou boisées, enfin un Mémoire accompagné de dix eaux-fortes in-folio ayant pour titre : *Croix de cimetières, de carrefours et de processions* (2). M. Léo Drouyn a d'ailleurs lu ou communiqué à l'Académie de Bordeaux une étude sur les fontaines consacrées de la Gironde (nous avons vu plus haut, par les récits de M. Samazeuilh, combien les *goûtiers* des Landes sont encore aujourd'hui

(1) Cinquante gravures à l'eau-forte, avec notes historiques et descriptives de M. de La Mothe.

(2) Cette dernière publication aux frais de l'Académie de Bordeaux, à qui elle fait grand honneur.

Digitized by Google

révérés); un relevé de toutes les inscriptions du musée des antiques de Bordeaux; un catalogue des objets celtiques du même musée; une série de 200 croquis environ des monuments historiques du département de la Dordogne; une série de 400 croquis environ des monuments historiques du département de la Gironde, chacune de ces études particulières étant accompagnée de notes archéologiques, de plans, etc., destinés à restituer la physionomie complète, architecturale, historique, pittoresque de chacun de ces monuments; enfin une carte monumentale du département de la Gironde, indiquant et faisant connaître environ 350 de ces monuments historiques. — Ce que M. Léo Drouyn a fait ainsi pour les châteaux, demeures seigneuriales, églises, fontaines de la province, il l'a fait encore, avec le crayon de l'artiste et la plume de l'observateur instruit, pour cette nature si particulière des Landes, trop dédaignée naguère, pour ce sol pauvre mais non pas ingrat, pour ces populations demi-sauvages, mais qu'une intelligente agriculture développera à l'égal de leur terre, jusqu'à présent stérile. Dans une suite nombreuse de dessins patiemment exécutés dans les déserts de la Lande, tantôt sous un soleil tropical qui, reflété par le sable, faisait craquer et se fendre l'écorce des pins, tantôt sous l'ombre des chênes séculaires ou parmi les marécages, M. Léo Drouyn a saisi cette infinie variété d'aspects, en retraçant aussi les mœurs, les fêtes et les deuils, les constructions, les instruments, les costumes de chaque hameau. Ce sont tous les éléments d'un Album descriptif des Landes, dont la publication avec le secours d'un habile éditeur ne manquerait pas sans doute d'intéresser vivement l'attention publique.

Qu'il me soit permis d'insister moins longtemps ici sur les travaux d'intérêt général, notre examen s'étant proposé surtout de faire connaître les études d'un intérêt local et particulier, et cet examen étant déjà trop long peut-être. C'est toutefois sur ce nouveau domaine que nous rencontrerons encore quelques-uns des membres les plus actifs et les plus savants de l'Académie.

M. Gustave Brunet, nous l'avons dit plus haut, s'est acquis, au delà même de nos murs, une réputation méritée de bibliographe habile et de spirituel érudit. Pour ne parler que de ses dernières publications, il a contribué à l'étude aujourd'hui favorite du dix-septième siècle par ses deux éditions des *Nouvelles lettres de la princesse palatine*, traduites pour la première fois en français (Paris, Charpentier, 1853, in-12), et par son *Nouveau siècle de Louis XIV*,

Digitized by Google

ou choix de chansons historiques et satiriques, de 1634 à 1712, presque toutes inédites (Paris, Garnier, 1857, in-12) ; il a, pour ce qui concerne les antiquités chrétiennes et la littérature romanesque ou légendaire du moyen âge, qu'il connaît bien, publié chez Franck en 1849 les *Evangiles apocryphes ;* il a donné, dans la collection de l'abbé Migne, un bon nombre des articles composant le *Dictionnaire des légendes* du christianisme et celui des livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament; chez l'éditeur Jannet, devenu si heureusement spécial, le *Violier des histoires romaines*, 1858; il a traduit pour d'autres éditeurs parisiens les *Propos de table* de Luther, le livre de Mme Ellis sur les devoirs des femmes mariées: *Eothen*, relation d'un voyage en Orient, etc.; il collabore au *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, à la réimpression de la *Biographie universelle* de Michaud; à la *Biographie générale* de la maison Didot; au *Bulletin du bibliophile belge*; au *Bulletin du bibliophile* de M. Techener; au *Quérard*, etc. Ajoutez, chez les éditeurs de Bordeaux, des publications commerciales et économiques toutes spéciales, car M. Gustave Brunet, dans lequel l'Allemagne et Paris ne connaissent peut-être que l'érudit exact et fin, prend en outre ici une large part à la direction d'une importante maison de commerce dont il est un des chefs, et, collaborateur du *Journal des économistes* à Paris, secrétaire de la chambre de commerce de Bordeaux, il rend ici et là des services particuliers par ses connaissances théoriques en matières financières et commerciales. Une telle activité, intelligente et multiple, savante et pratique à la fois fait tomber assurément ou réduit de beaucoup les arguments qu'on tire des prétendus obstacles qu'opposerait au travail énergique le séjour de *la province*, tant redouté de nos écrivains et de nos savants.

Après les polygraphes érudits comme M. Brunet, se présentent les littérateurs, les philosophes, les économistes. Dans deux Mémoires, *sur la rhétorique et le bel-esprit dans notre littérature* et *Quelques réflexions sur notre littérature*, M. Duboul combat avec raison « l'amour du paradoxe, la préoccupation du succès à tout prix, la fantaisie puérile et désordonnée, » en un mot, le matérialisme et l'égoïsme. Il demande aux écrivains de ne pas craindre la longue méditation et le sérieux travail, de ne pas se préoccuper du succès prochain, de pas perdre de vue l'idéal. Mais, économiste et publiciste en même temps que littérateur, M. Duboul, dans un *Mémoire sur la population et les productions*, comme M. Saugeon dans une *Etude sur le crédit agricole*, essaie de faire la part à la satisfaction

Digitized by Google

nécessaire et juste de ces intérêts matériels. Cette dernière pensée est celle qui a dirigé l'Académie quand elle a proposé, pour sujets de ses concours, la question du luxe, celle du morcellement du sol et celle du paupérisme. Ces différents concours ont suscité de louables travaux sur lesquels le Recueil des Actes des premiers et second trimestres de 1857 contiennent de solides et ingénieux rapports.

Les efforts dans le domaine de la littérature classique n'ont pas manqué d'ailleurs, et ils sont venus à peu près exclusivement, — on ne s'en étonnera pas, — des membres de l'Université faisant partie de l'Académie. M. l'abbé Cirot de la Ville, professeur à la Faculté de théologie, a donné une suite de lectures, soit sur *Le livre de Job*, l'œuvre la plus achevée de la poésie hébraïque, soit sur ce grand sujet : *Le Christ souffrant.*

Ce dernier travail comprend une partie littéraire et une partie artistique.

Dans la première l'auteur nomme rapidement les principaux d'entre les orateurs sacrés qui, prenant pour thème le Dieu crucifié, ont puisé une force particulière dans cette source de sublime et de pathétique. Mais il étudie plus à l'aise les poëtes, moins innombrables, qui se sont attachés au même sujet : saint Grégoire de Nazianze, dans son Χριστος πασχων que malheureusement nous n'avons pas conservé en entier; — les auteurs des Mystères au moyen âge; — Grotius dans son *Christus patiens*, 1577; — Métastase dans deux de ses Oratorio; — Hortensius Scamacca, Bertrand Polgi, Calderon... qui ont tous introduit ce sujet divin sur la scène tragique; — Proba Falconia, en 430, Alexandre Rosée, Etienne Pleurée, Jérôme des Vallées, Vida, Hernandez, Frénicle, Klopstock enfin dans l'épopée, sans compter les épisodes de Milton et de Dante, de Lopez de Vega et de Châteaubriand. Dans la seconde partie, l'énumération devient plus riche encore, soit que l'auteur étudie les traditions religieuses de la sculpture et de la peinture, soit qu'il recherche même jusque sur les mosaïques et les verrières, jusque dans les œuvres de la musique sacrée, les milliers de rayons épars émanés du Golgotha.

M. Dabas, doyen de la Faculté des lettres, et professeur de littérature grecque et latine, outre plusieurs Mémoires sur les principales pièces d'Aristophane, sur *Lucrèce et son poëme de la nature*, a lu récemment une curieuse et spirituelle étude sur *Judith*. Après avoir énuméré les tentatives plus ou moins malheureuses faites à diverses époques pour traiter ce sujet sur la scène française, de-

Digitized by Google

puis les Mystères du moyen âge jusqu'au drame de Mme Emile de Girardin.

M. Richaud enfin, proviseur du lycée impérial de Pau, a traduit en vers français l'*OEdipe à Colonne*, de Sophocle ; œuvre infiniment honorable et méritoire indépendamment même du succès, soit à cause des préoccupations élevées qu'elle témoigne au milieu même des soins de l'administration, soit à cause du profit littéraire et moral qu'en retirent infailliblement et l'auteur et les témoins d'un si utile exemple.

Il nous reste à mentionner, trop rapidement sans doute, à notre grand regret, mais pour montrer la multiplicité et la variété des études générales, un Mémoire de M. Lacour, relatif aux *Origines de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu chez un peuple noir et africain;* une *Etude sur le droit de propriété du nom patronymique et commercial*, par M, Henri Brochon père, héritier d'une famille depuis longtemps chère, nous l'avons vu, au barreau de Bordeaux, avec un Mémoire du même auteur sur *la législation des Gentous*. On voit que la diversité n'a pas manqué aux excursions suscitées par l'Académie dans le domaine des études générales et lointaines.

Les poëtes ont pris place à côté des littérateurs, et Jasmin est à leur tête. Nous ne pouvons rien ajouter à la réputation conquise par le poëte d'Agen, sinon en rappelant qu'il ravive sans cesse sa poésie en la faisant servir à sa charité. Jasmin, comme on sait, dit admirablement ces petits poëmes tout émus ; c'est fête dans les départements voisins de sa demeure, quand ils obtiennent de lui quelque matinée littéraire ; ils l'obtiennent souvent ; et c'est toujours, sans nulle exception, au profit du pauvre ou pour réparer quelque désastre.

Si Jasmin écrit en bonne et charmante langue gasconne, nos autres poëtes écrivent en bonne langue française. M. Minier et M. Jules de Géres ont publié dans les derniers volumes des *Actes*, comme M. le marquis de Bourdillon et M. Goût-Desmartres dans les volumes qui précèdent, des poésies détachées où respirent un talent véritable, une verve facile, et c'est ici surtout que nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de donner plusieurs citations. Dans un petit poëme tout récent, *Les millions de M. Jean*, M. Minier a mêlé sa voix et les leçons d'une douce morale à la réprobation des honnêtes gens contre les jeux de la Bourse et aux leçons cruelles de l'expérience. — Le même sentiment et le même désir d'être

Digitized by Google

utile animent les *Causeries de paysan*, de M. Jules Martinelli (1), et l'histoire de son Jacques Bonhomme est celle du M. Jean de son prédécesseur. On la devine aisément. — Puissent les efforts de ces écrivains d'esprit et de cœur, apportant ici leur tribut au concert de l'opinion publique, dessiller bien des yeux, conjurer bien des ruines, et contribuer ainsi à détourner un fléau de notre époque! C'est leur vœu et ce serait leur récompense.

Ce tableau de l'activité intellectuelle, sous les auspices et dans la sphère de nos Sociétés autorisées par l'Etat, serait incomplet si nous n'indiquions au moins l'influence active et heureuse de la *Société des arts* de Bordeaux, dont les expositions annuelles, auxquelles contribuent par un concours distingué plusieurs membres de l'Académie, peintres, dessinateurs et sculpteurs, MM. Gorin, Léo Drouyn et Maggesi, font naître une féconde émulation entre les artistes bordelais et les concurrents étrangers (2); et celle des Sociétés musicales de la même ville, qui, grâce surtout à l'initiative intelligente et bienfaisante d'un membre de l'Académie, que nous avons déjà cité, M. Henri Brochon, ont puissamment contribué à répandre ici le goût et le respect de la musique classique et de la musique religieuse. Il faudrait encore mentionner, pour être complet et pour faire connaître dans toute son étendue l'influence que l'Académie de Bordeaux s'est efforcée d'exercer autour d'elle, les récompenses qu'elle a accordées à un habile sculpteur en bois, M. Lagnier, déjà honoré d'une médaille à la grande exposition de 1851, à M. Joseph Villiet, auteur de peintures sur vitraux destinées à l'église Saint-Seurin de Bordeaux, à la cathédrale d'Orléans, etc.

Nous ne voudrions pas omettre, après ce qui concerne l'Académie, le témoignage particulier que mérite la *Société philomathique* de Bordeaux. Le recueil publié par cette *Société* offre, il est vrai, à peu près exclusivement des travaux scientifiques qui échappent à notre compétence, mais il a donné quelquefois aussi des pièces de poésie remarquables, et nous ne devons pas oublier d'ailleurs que, par ses cours en faveur des adultes, cours de lecture, d'écriture, de dessin, la *Société philomathique* fait des efforts silencieux mais constants, vraiment pratiques et vraiment utiles pour répandre dans

(1) V. le *Compte rendu des séances*, 17 décembre 1357, page 220.

(2) On trouvera dans les *Annuaires de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques* publiés par M. de Caumont d'intéressants et utiles comptes rendus des travaux artistiques dans la province, par M. Ch. Desmoulins.

Digitized by Google

une contrée où, il faut bien le dire, elle est singulièrement arriérée, cette instruction première sans laquelle, quoi qu'on dise et de quelques paradoxes qu'on veuille se payer, il n'y a pas pour une nombreuse population d'activité intelligente, de dignité personnelle ni de sérieuse moralité possibles. C'est au nom même des intérêts les plus élevés et les plus nobles que la *Société philomathique* de Bordeaux mérite un public hommage.

Voilà, en dehors du mouvement purement scientifique, ce que les Sociétés savantes autorisées par l'Etat ont fait, dans les cinq départements qui composent le ressort de cette Académie universitaire, pour le développement intellectuel et moral du pays. Il serait à souhaiter sans doute que chacun des départements voisins eût désormais, à l'exemple de celui de la Gironde, une Société littéraire vraiment active, ou bien que la seule Académie de Bordeaux groupât plus complétement encore autour d'elle tous les efforts. Ce que nous en avons dit prouvera du moins assez, d'une part, que chacun des départements voisins manque d'un foyer central et d'une direction commune bien plutôt que d'hommes zélés et savants, et de l'autre que l'Académie impériale de Bordeaux, seule société littéraire active dans cette vaste circonscription, a bien rempli sa tâche, soit en contribuant pour sa bonne part au mouvement des études générales, à celui de la littérature et de l'érudition, soit en multipliant avec un zèle infatigable les études locales et spéciales. On a vu celles-ci, choisies par nous dans l'espace de quelques années seulement, reproduire la physionomie presque complète de la province, de son présent et de son passé. On peut en conclure quelles ressources offrirait, à qui voudrait connaître plus profondément le sud-ouest de la France, l'examen complet des travaux contenus dans le double recueil que nous n'avons interrogé qu'en partie.

A. Geffroy,
Professeur à la Faculté des lettres
de Bordeaux.

Coup d'œil sur les principales productions des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes pendant l'année 1857.

I. Les sept départements compris dans la circonscription de l'Académie de Rennes renferment dix-sept Sociétés savantes, qui s'occupent principalement d'archéologie et de littérature : exceptons

Digitized by Google

toutefois, dans la Loire-Inférieure, la *Société académique*, et dans Maine-et-Loire, les Sociétés *Linnéenne* et *Industrielle*, dont les recueils pour 1857 contiennent des travaux de zoologie, de botanique, de méeanique et de chimie appliquées, de technologie agricole et de statistique industrielle. Nous allons parler de plusieurs de ces productions, qui nous ont semblé mériter, plus que toutes les autres, de fixer l'attention.

Zoologie.

II. Dans les Annales de la Société Linnéenne pour 1857, on lit un travail de M. de Joannis *sur les mollusques térébrants*, qui, à la vérité, ne renferme aucun fait nouveau; mais on y remarque l'art avec lequel l'auteur a su peindre l'intérêt qu'il a éprouvé lui-même en étudiant les mœurs de ces animaux.

Dès 1852, M. Caillaud, directeur-conservateur du Muséum d'histoire naturelle, publia un Mémoire sur la perforation des pierres par le *pholades*, mais sans dire de quelle manière ces mollusques opéraient. L'auteur a comblé cette lacune en 1857, et son ancienne publication se trouve ainsi complétée.

M. de Joannis, sans tenir compte ou du moins sans mentionner les travaux de M. Caillaud, a étendu ses études à d'autres animaux perforants, tels que le *modiole lithodome*, le *vénéruque ruperelle*, le *taret naval :* il reconnaît que ces mollusques, à l'instar des pholades, percent qui les roches, qui le bois, avec leurs coquilles dont la portion qui exerce le grattage est conformée comme une râpe; mais il admet, ainsi que beaucoup d'autres l'ont déjà fait avant lui, qu'indépendamment de l'action mécanique, une action chimique auxiliaire concourt au travail de perforation, et il tend à réhabiliter ainsi une opinion que les travaux de M. Caillaud avaient déjà combattue.

Après avoir soigneusement discuté les rapports de position entre les différentes parties de la coquille, rapports qui font du système entier, quelle qu'en soit la forme spéciale, une véritable machine perforante, il cherche à expliquer comment le mollusque débute dans la perforation, et il insiste sur l'intervention d'un auxiliaire de nature chimique apte à corroder la matière où doit se caser l'animal.

Il serait vraiment souhaitable pour la science que M. de Joannis parvînt à surprendre la nature sur le fait, et qu'il apportât des preuves directes de cette intervention auxiliaire.

Les chimistes surtout lui sauraient un gré infini, s'il leur prouvait que les térébrants non-seulement sécrètent un liquide pouvant atta-

Digitized by Google

quer les roches calcaires, mais encore les gneiss ; car on sait que les phollades perforent indistinctement ces deux sortes de roches.

Non-seulement les chimistes, mais les naturalistes, apprendraient avec bonheur l'existence d'une liqueur animale ayant la faculté de corroder le bois : telle doit être celle qu'élabore, d'après l'auteur, le *taret naval.*

Mais il est à craindre que les sciences ne soient trompées dans leur attente, car M. Caillaud a assisté patiemment à la perforation du gneiss par les pholades vivantes, et il est resté convaincu que rien n'est moins fondé que l'hypothèse de la sécrétion d'un acide par ces mollusques, dont le procédé de perforation est semblable à celui des autres térébrants.

III. Dans ce même recueil, MM. Ackermann, Courtiller et Lambert ont publié la première partie d'un catalogue purement nominal des *insectes coléoptères du Saumurois.* Ce catalogue a une valeur incontestable, car il montre combien d'insectes de la France méridionale et orientale peuvent arriver au bord de la Loire en suivant les rives de ce grand fleuve et de ses affluents.

Grâce à la patiente activité de ces observateurs, on sait maintenant que 4 familles de coléoptères de la faune saumuroise comprennent jusqu'à présent 360 espèces. Ces familles sont celles des *cicindelæ, dytiscidæ, carabidæ et gyrinidæ.*

Le catalogue n'étant suivi d'aucune observation, nous sommes porté à croire que cette publication est considérée par les auteurs comme un avant-coureur d'autres plus importantes, qui nous apprendront à mieux connaître la faune générale de cette contrée.

IV. Nous trouvons aussi dans les Annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire pour 1857 une étude de M. Cochard sur les *carabes*, et en particulier sur le *carabus cyaneus.* L'auteur commence par admettre que ce qui a décidé Linné à donner le nom de *carabique* à l'une des grandes familles des coléoptères, c'est probablement l'analogie entre les habitudes du *crabe* et celles des insectes qui font partie de cette famille. En effet, les *crabes* se nourrissent de tous les animaux marins privés de vie, comme les *carabes* se nourrissent de tous les insectes qu'ils rencontrent : ensuite il rappelle les caractères généraux du genre carabe, et enfin il arrive au *carabus cyaneus,* dont il ne donne qu'une simple description, en notant toutefois quelques différences entre les descriptions données par d'autres entomologistes. L'auteur remarque que cet insecte n'est pas commun en France, mais que, dans la forêt d'Ombrée, on le trouve assez souvent..... Pourquoi la France entière n'est-elle pas favorisée comme

Digitized by Google

cette forêt! Le carabe nous aiderait à détruire les chenilles auxquelles il fait une rude guerre.

L'auteur termine son article par des observations sur la *larve du carabus cyaneus*, qu'il ne croit pas avoir été bien décrite, et qui, suivant lui, se nourrirait d'*hélops*, de *hannetons* et de certaines espèces de fourmis ailées, dont se nourrit également le carabus cyaneus lui-même.

Cet article purement descriptif aurait présenté un bien plus grand intérêt si l'on y avait trouvé quelques observations tendant à mieux faire connaître les mœurs des carabes.

V. La Société Linnéenne a aussi publié des études *ornithologiques* et *ozologiques*, qui, par leur étendue autant que par les intéressants détails qu'on y trouve, prouvent le savoir de l'auteur, M. l'abbé Vincelot.

Arrêté souvent par certaines dénominations bizarres données aux oiseaux, l'auteur a pensé qu'un travail dont le but tendrait à démontrer que ces dénominations sont fondées sur quelques particularités de mœurs ou de plumage, ne serait dénué ni d'intérêt ni d'utilité; et, dans l'espoir que ce travail servira de complément à la faune de Maine-et-Loire, il a donné des notions sur la couleur, la forme, les dimensions des œufs de chaque espèce d'oiseaux qu'il a étudiés, et sur les circonstances qui président à la construction de leurs nids.

L'auteur a suivi la classification adoptée par M. Millet dans sa faune de Maine-et-Loire, sans vouloir pour cela ni en justifier ni en attaquer les principes.

Les études de M. l'abbé Vincelot se bornent aux *agoliens*, aux *accipitrins*, aux *cuculides* et aux *progrosses*. Ce sont donc les ordres des *rapaces* et des *grimpeurs* qu'il considère.

Il nous serait impossible de suivre l'auteur dans tous les rapprochements souvent hasardés, quelquefois contestables, toujours ingénieux, qu'il fait pour expliquer l'origine de quelques noms et les caractères de quelques œufs.

Ce travail est écrit par un homme qui a le sentiment du beau, et qui, sans beaucoup d'efforts, transmet ses impressions à ses lecteurs. Aussi fait-il plaisir, lorsqu'en parlant du *faucon*, de cet oiseau courageux jusqu'à la témérité, il nous rapporte les paroles textuelles d'un chroniqueur du temps des croisades..... « Parmi les faucons « du roi de France, il s'en trouvait un de couleur blanche et d'une « espèce rare. Le roi aimait beaucoup cet oiseau, et cet oiseau ai- « mait le roi de même. Ce faucon s'étant échappé, alla se percher

Digitized by Google

« sur les remparts de Ptolémaïs; toute l'armée chrétienne fit un « mouvement pour rattraper l'oiseau fugitif; comme il fut pris par « les musulmans et porté à Saladin, Philippe envoya un *ambassadeur* « au sultan pour le racheter, et fit offrir une somme d'or qui eût « suffi à la rançon de plusieurs guerriers chrétiens. »

Ceux qui aiment le merveilleux imagineront à leur guise l'armée des croisés s'ébranlant pour marcher à la conquête d'un oiseau; mais ceux qui aiment les douces émotions liront avec charme les prodiges de tendresse de la femelle du *coucou gris* (cuculus canorus), qui, pour soustraire ses œufs à la cruelle voracité du père, va les déposer dans les nids des oiseaux insectivores; et pour que la femelle du rouge-gorge, ou du pipit, ou du proyer, etc., etc., ne s'aperçoive pas de la supercherie, elle ôte du nid autant d'œufs qu'elle y en met. Alors la pauvre mère trompée couve avec amour des œufs d'où écloront les meurtriers de ses propres petits.

Quant à nous, nous applaudirons à la compassion de l'auteur pour la famille des pics, victime de l'ingratitude des hommes.

Dieu l'a condamné, dit-il, à ne vivre qu'au prix d'un travail incessant, dont le but est l'avantage réel des propriétaires, qui ne savent le récompenser que par une guerre acharnée. Et cependant, l'instinct pousse ces oiseaux à parcourir les bois et les vergers, monter le long des arbres en tout sens, sonder tous les trous, visiter toutes les fissures, inspecter toutes les écorces, les enlever même si cela est nécessaire pour saisir et tuer les insectes et les vers rongeurs, qui font tant de mal à l'agriculture. Si le médecin, ajoute-t-il, rend un service en labourant avec le fer les membres de l'homme pour y conjurer le développement d'un mal mortel, en quoi et pourquoi les pics seraient-ils coupables?

On accuse les pics-verts de creuser leurs nids dans les troncs des arbres! Mais l'arbre choisi est déjà rongé intérieurement par les vers et les insectes, qu'ils détruisent sans pitié pour se mettre à leur place. Où est donc le crime? Est-ce d'avoir mis au jour un cancer intérieur et d'en avoir arrêté les progrès en détruisant le mal dans son principe?

Si ce travail n'apprend pas de nouveaux faits aux ornithologistes, il ne mérite pas moins d'être lu avec attention, le savoir de l'auteur s'y montrant à chaque page.

Botanique.

VI. C'est avec tristesse que nous rappellerons les additions importantes qu'à l'aide d'un troisième supplément M. le docteur Guépin

Digitized by Google

a faites, peu de temps avant de mourir, à sa flore de Maine-et-Loire, ouvrage qui, très-estimé par les botanistes, a déjà eu plusieurs éditions, et que l'auteur, dans sa grande modestie, appelait toujours *Florule de Maine-et-Loire.*

Par ces additions, l'ouvrage s'est trouvé enrichi de nombreuses espèces nouvelles et de rectifications encore plus nombreuses. *Il faut,* disait-il, en présentant son second supplément à la séance d'inauguration de la Société Linnéenne, *progresser autant que possible et marcher avec son siècle.* Trois ans plus tard, en 1856, il répétait encore devant la même Société, en lui présentant son troisième et dernier supplément, *qu'il était nécessaire de se tenir au niveau de la science et de faire connaître les études des savants français et étrangers; de consigner les rectifications qu'ils ont crues nécessaires dans les familles et dans les genres des plantes françaises.* L'auteur termine, suivant son habitude, ce travail additionnel par l'indication des localités où se sont rencontrées quelques-unes des plantes les plus rares.

Nous avons dit que nous rappelions avec tristesse ce dernier travail de M. le docteur Guépin, car la mort de ce savant a laissé une lacune difficile à combler dans la Société Linnéenne de Maine-et-Loire. En effet, l'actif et ingénieux botaniste d'Angers appartenait à cette pléiade bientôt éteinte, où ont brillé les Haldat et les Braconnot, et qui était formée d'hommes aimant la science pour elle-même, et non pour les avantages qu'elle peut procurer. En mourant, M. Guépin a laissé un témoignage de sa reconnaissance à la ville qui l'avait tant estimé, en lui léguant sa bibliothèque de 4,000 volumes, riche en œuvres littéraires, et entre autres d'une trentaine des meilleures éditions d'Horace annotées en marge de sa propre main. Un homme qui avait consacré sa vie entière à l'étude des œuvres les plus délicates et les plus élégantes de la nature, ne pouvait pas être insensible aux beautés de la poésie du siècle d'Auguste.

Ce qui rend encore plus regrettable pour les sciences la mort de M. Guépin, c'est que, trop jaloux de sa réputation scientifique, et craignant que l'apparition d'ouvrages étrangers annoncée depuis longtemps, ne l'eût obligé à se rectifier dans quelques points, il a laissé, en mourant, des matériaux considérables pour une histoire des cryptogames de l'Ouest : ouvrage qui, sans doute, aurait ajouté à sa gloire, et qui, restant inédit, n'ajoute qu'au chagrin occasionné par la mort de son auteur.

VII. M. Lacroix, membre de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire,

Digitized by Google

est l'auteur d'une notice sur le développement des appendices filiformes et la décoloration des loges extrêmes dans le genre *Pestalozzia* (N^tris) et les sporidies de plusieurs autres genres de *micromycètes*. L'auteur décrit avec soin et en homme à qui le microscope est très-familier, de quelle manière commencent les soies appendiculaires ou aigrettes qui couronnent les sporidies des espèces assez nombreuses du genre Pestalozzia.

Un sporophore supporte les sporodies dont les plus âgées ont le sommet conique, et sont, ainsi que les plus jeunes, remplies d'un nucleus jaune verdâtre : une ou plusieurs spicules vont bientôt poindre au sommet du cône; elles ont l'extrémité un peu renflée, et ont la teinte de la loge qu'elles continuent sans interruption, puisqu'elles ne sont qu'un prolongement du tégument externe de la sporidie. Voilà pour la génération des appendices.

Voyons la décoloration des loges extrêmes. Dès que le réceptacle ou le support, soit par un épuisement, soit par une autre cause, cesse de transmettre les sucs nutritifs et colorés au sporophore, celui-ci cède peu à peu ce qu'il contient à la loge qui le surmonte; la loge en fait autant à l'égard de sa voisine.

Pendant que ces phénomènes s'accomplissent, la sporodie grossit; sa place lui devenant insuffisante, elle s'élève le long de ses voisines; la traction qu'elle exerce dans son mouvement ascensionnel la détache du reste du clinode, amincit le sporophore et en achève l'atrophie.

Les choses se passent d'une manière semblable dans beaucoup d'autres genres de micromycètes, dont l'auteur désigne le nom.

Il est fâcheux que ce travail ne soit pas accompagné de figures qui facilitent l'intelligence de la description ; car, en fait d'observations micrographiques, quelle que soit la clarté de la description qu'on en donne, elles ne sont jamais exactement saisies, même par les esprits les plus exercés dans cette sorte d'études.

Mécanique appliquée.

XIII. On lit dans le bulletin de la Société industrielle d'Angers (livraison de mars et avril 1857), une note de M. Garot, ingénieur à l'Ecole des arts et métiers d'Angers, concernant une nouvelle machine d'épuisement installée aux mines d'anthracite de Chalonnes-sur-Loire.

Pour saisir l'importance de ce travail, il est indispensable de connaître certains faits, dont il n'est pas question dans la note, et que nous allons brièvement relater.

Digitized by Google

Le bassin anthracifère de la basse Loire s'étend du sud-est au nord-ouest à travers les départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure. C'est entre les villes de Chalonnes et d'Ingrande qu'il est recouvert par la vallée de la Loire. Des exploitations existaient depuis longtemps sur les deux rives du fleuve, mais c'est seulement en 1840 que l'on eut la hardiesse d'en établir dans le lit même de la Loire, qui offre en cette partie une grande largeur et où les eaux se divisent en plusieurs bras.

M. Triger, ingénieur de M. Lascases, vint foncer un puits sur une des îles, à proximité de Chalonnes; il exécuta d'abord des travaux d'exhaussement, pour éviter d'être noyé par les eaux qui s'élèvent dans les crues à quelques mètres au-dessus du sol de ces îles; puis, il eut recours à un ingénieux moyen pour surmonter l'obstacle provenant des eaux de la Loire qui s'infiltrent, comme dans un crible, à travers le dépôt de sable dont est formée la partie supérieure du sol, sur une épaisseur de plusieurs mètres. Pour éviter l'emploi d'énormes machines d'épuisement, on isola le fond du puits en creusement, et on y comprima de l'air jusqu'à ce que sa force élastique devenant supérieure à la pression des eaux de la Loire, les repoussât au dehors. On continua le foncement de cette manière jusqu'à ce que l'on fût parvenu au terrain anthracifère qui est solide et difficilement perméable. D'ailleurs, on employa des moyens analogues à ceux usités dans d'autres exploitations pour rendre les parois du puits tout à fait impénétrables à l'eau dans la partie qui traverse les alluvions sableuses. Néanmoins, malgré les prescriptions administratives, d'après lesquelles l'exploitation des couches d'anthracite ne devait avoir lieu qu'à une profondeur d'une centaine de mètres, il était à craindre que les vides produits par l'extraction du combustible minéral ne donnassent lieu à des crevasses qui, s'étendant jusqu'à la surface du roc solide, auraient livré passage aux eaux d'infiltration de la Loire, d'où il en serait résulté une inondation des travaux souterrains.

D'après la note de M. Garot il paraît que ces infiltrations ont commencé, dans ces dernières années, à se produire de manière à inspirer de sérieuses inquiétudes ; pour ne pas être contraint d'abandonner les travaux, il a fallu installer une machine d'épuisement d'une très-grande puissance. C'est dans le but de faire connaître cette machine qu'a été écrite la note, dans laquelle nous regrettons de ne pas trouver tous les détails techniques nécessaires pour apprécier le mérite de la construction de la machine et son effet utile.

M. Garot s'est principalement appliqué à donner une idée de ses

Digitized by Google

proportions colossales, et des moyens particuliers qu'il a fallu employer pour son installation. Ainsi on a dû établir 2,000 mètres cubes de fondation sous terre, et autant au-dessus du sol : le cylindre seul de la machine pèse 15,000 kilog., son diamètre est de $2^m,30$, et la hauteur de course du piston est de $3^m,50$.

Si l'on a égard à la vitesse et à la tension de la vapeur, on voit que la force développée s'élève à plus de 800 chevaux.

L'auteur du Mémoire entre aussi dans des détails circonstanciés pour faire comprendre le mode de distribution de la vapeur qui n'a pas lieu au moyen d'un tiroir, comme dans les machines ordinaires, mais au moyen d'un système de soupapes analogue au mode déjà employé pour d'autres appareils d'épuisement. Quand l'installation sera complète, on estime que la quantité d'eau qui pourra être élevée en vingt-quatre heures d'une profondeur d'environ 200 mètres, ne sera pas moindre de 7,600 mètres cubes.

Puisse l'emploi de cette machine assurer l'avenir de travaux qui ont acquis une grande importance, et que l'on n'aurait jamais songé à entreprendre sans les puissantes ressources dont on dispose aujourd'hui grâce aux progrès de notre industrie.

Chimie appliquée.

IX. Si nous avions à faire la biographie des membres des Sociétés savantes, nous aurions beaucoup à dire sur M. Adolphe Bobierre de la *Société académique de Nantes*; mais, voulant nous restreindre aux publications faites en 1857, nous ne parlerons que des principaux travaux imprimés cette même année par ce savant. Nous commencerons par une *note sur le moyen de doser rapidement l'azote du guano et des principaux engrais au moyen d'un appareil ammoniométrique.*

Cet appareil paraît devoir prendre place dans tous les laboratoires et notamment dans ceux où des recherches agricoles rendent nécessaires de fréquentes et nombreuses analyses de substances azotées.

Par suite des travaux de plusieurs chimistes distingués (Binau, Wil Warrentrapp, Peligot), la détermination de l'azote d'une substance azotée et non nitrifiée est devenue une expérience des plus faciles; toutefois, en supposant que l'opérateur ait sous la main le matériel nécessaire, c'est encore cinquante à soixante minutes de temps qu'il faut consacrer à une opération entière : celle-ci est très-aisée, nous l'avons déjà dit, mais si l'on avait à en répéter plusieurs successivement, on ne manquerait pas d'en être fatigué.

M. Bobierre, dans sa qualité de vérificateur des engrais d'une ville

Digitized by Google

comme Nantes où le commerce du noir animal pour l'agriculture se fait dans des proportions colossales, a dû, plus que tout autre, comprendre combien avantageux serait un procédé plus expéditif, moins fatigant, et même plus économique que tous ceux connus jusqu'à ce jour. En cherchant ce procédé il a trouvé l'*ammonimètre*.

Dans cet appareil, un tube de verre de 26 centimètres de longueur totale remplace un tube de fer de 50 à 60 centimètres : deux montants et une enveloppe de laiton tiennent lieu d'une pesante grille de fer : l'alcool est employé à la place du charbon : 13 centimètres cubes de chaux sodée suffisent au lieu de 50 à 60; un flacon ordinaire rend le même service qu'un verre soufflé et partant très-fragile : enfin, dans l'espace de quinze minutes, on fait une analyse sans aucune fatigue, sans encombrement, et sans nul besoin d'un laboratoire.

L'appareil proposé par M. Bobierre est donc précieux aux chimistes qui sont obligés de faire un grand nombre d'analyses de substances azotées fertilisantes; et nous ajouterions, de produits azotés agricoles, si l'expérience avait démontré que ce procédé est également applicable, sans erreur sensible, à l'analyse des matières pauvres en azote.

Du reste, le principe sur lequel repose le procédé de M. Bobierre est le même que celui des autres procédés connus jusqu'à ce jour, et qui servent au dosage de l'azote sous forme d'ammoniaque et par les liqueurs titrées.

X. Sous le titre *Observations sur le noir animal*, le même auteur a fait connaître la cause du trouble observé dans certains sirops de raffinerie, trouble qui est toujours un indice d'une plus grande formation de mélasse.

Les propriétés désinfectantes du noir animal sont connues depuis longtemps. Du noir mis en contact avec du sang corrompu en absorbe les gaz fétides; et comme parmi ces gaz il y en a de sulfurés (le sang ainsi que toutes les substances albuminoïdes renfermant du soufre), il est naturel que le noir, après ce contact, se trouve imprégné de principes sulfureux. Vient-on à le calciner, il s'appauvrit de soufre, mais il en reste toujours plus pourvu que lorsqu'il était à l'état vierge. Enfin, si ce même noir est mis en contact, à plusieurs reprises et alternativement, avec du sang corrompu, et ensuite s'il est encore calciné, il s'enrichira de plus en plus de soufre dont les réactions indiquent qu'il est engagé dans une combinaison.

Ces phénomènes ont lieu dans toutes les raffineries dans lesquelles, pour clarifier les sirops, on se sert de sang corrompu, ou bien, pour les décolorer, on emploie le charbon animal, et où l'on fait servir,

Digitized by Google

pour des motifs d'économie, plusieurs fois le même noir, après l'avoir revivifié par la calcination.

M. Bobierre ayant constaté que la cause immédiate du trouble des sirops était due à du soufre tenu en suspension dans le liquide, a conclu qu'il fallait voir l'origine de cette substance dans les noirs revivifiés qui avaient été en contact plusieurs fois avec du sang corrompu.

Ce point bien établi, l'auteur indique le moyen de reconnaître quels sont les noirs les plus riches en soufre, et par conséquent les plus aptes à altérer les sirops.

Ce moyen consiste à traiter une certaine quantité de noir par de l'acide chlorhydrique faible, et à faire arriver les gaz, qui se dégagent du mélange, dans une dissolution de sulfate de cuivre : il se forme ainsi du sulfure de ce métal qui, desséché et pesé, indiquera la quantité de soufre contenue dans le noir examiné. Ce procédé, qui est impropre à un dosage rigoureux, est plus que suffisant pour un dosage approximatif. D'ailleurs, les déterminations scrupuleusement exactes sont presque toujours superflues pour l'industrie.

Après avoir donné le moyen de reconnaître l'impureté relative des noirs, l'auteur explique comment il procéderait pour améliorer les noirs sulfureux ; et comme il sent lui-même combien il est difficile d'appliquer avec succès à de grandes masses les procédés qui réussissent toujours sur les petites, il tourne la difficulté en conseillant aux raffineurs de restreindre autant que possible, pendant l'été, l'emploi du noir revivifié, et de faire entrer dans les filtres la plus forte proportion de noir neuf que comportera l'économie de la fabrication. « Ce noir neuf, dit-il, ne sera pas mélangé à la masse du noir « contenu dans le filtre, mais placé à la partie inférieure de celui-« ci, de telle sorte que les sirops, en partie débarrassés de substance « colorante par le noir supérieur, mais encore imprégnés cependant « de produits infects de l'altération du sang, subiront, avant d'ar-« river dans les conduits destinés à les recevoir, une purification « complète. »

Ce travail ne peut manquer d'être fort utile aux raffineurs.

Agriculture.

XI. Tout ce qui est compris dans ce chapitre est relatif à des travaux insérés dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers.*

M. de Persac a imaginé un appareil à piler les ajoncs, qui consiste

Digitized by Google

en une lourde meule verticale tournant dans une auge circulaire ; le mouvement lui est communiqué par un axe fixé au centre et à l'extrémité duquel se trouve attelée une bête de trait. S'il est vrai que la récolte d'ajonc qu'un homme peut faire en huit heures soit pilée, au moyen de cette meule, en une demi-journée de travail d'un cheval, le prix du pilage d'un quintal métrique d'ajonc ne serait, suivant l'auteur, que de 1 fr. 8 c.

Malheureusement, il laisse ignorer si, dans ces calculs, il a tenu compte du prix de l'appareil, de son installation et de son entretien.

Quant à la nouveauté de cette invention, nous ferons remarquer que peut-être on ne connaît rien de semblable dans la localité où demeure l'auteur ; mais nous-même nous avons vu dans plusieurs fermes bretonnes des meules à ajoncs qui fonctionnent depuis longtemps et qui sont construites précisément comme celle de M. de Persac.

XII. Une notice sur l'ajonc marin (*ulex europeus*) a été publiée par M. Joannin. Ce travail ne renferme aucun fait nouveau ; mais, grâce à lui, les agriculteurs apprendront beaucoup de choses utiles sur une plante dont ils connaissent peu la grande utilité, en attendant que l'élévation lente mais progressive de la fertilité du sol en fasse disparaître la culture.

XIII. Sous le nom : *Quelques mots sur divers moyens d'enfoncer en terre les échalas*, M. le docteur Laroche a donné une description d'un outil très-simple et d'un emploi très-facile destiné à l'établissement des échalas. Ce sujet peut intéresser les pays vignobles, qui seront heureux d'apprendre combien d'économie ils pourront désormais réaliser à l'aide d'un instrument d'un prix modéré.

Statistique industrielle.

XIV. Dans les Annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, sous le titre de *Note statistique sur les animaux à fourrure de l'Anjou*, M. le Dr Farge a publié un travail spirituellement écrit, mais trop peu détaillé. Embrassant une circonscription trop restreinte, son importance ne peut être que locale ; mais si des notes analogues sortaient de toutes les parties de la France, elles montreraient combien sont grandes, dans notre pays, certaines ressources qui passent inaperçues, et elles mettraient au grand jour les préjugés qui nous font préférer ce qui nous vient de loin à ce que nous possédons chez nous.

Les genres qui, dans l'Anjou, fournissent les animaux à fourrure

Digitized by Google

sont peu nombreux, et ils se rencontrent presque tous parmi les *carnassiers digitigrades* ; si on leur ajoute un *plantigrade*, deux *rongeurs* et quelques *ruminants*, on a une idée de ce que le commerce des fourrures peut puiser dans l'Anjou. Cependant, tous les ans, cette province ne fournit pas moins 400 peaux de *fouine* (*mustela foïna*), qui, une fois passées, sont vendues par les fourreurs parisiens sous le nom de *martes*.

Le contingent moins estimé, mais non moins abondant, est celui que fournit le *putois* (*mustela putorius*). Ce qui nous fait partager l'étonnement de l'auteur, c'est qu'il est prouvé d'une manière authentique que l'Anjou envoie à Paris, année moyenne, cinquante peaux de *vison*, qui sont vendues, cela va sans dire, sous le nom de *vison d'Amérique*. Ajoutons à cela cent et quelques peaux de *renard* par hiver, qui vont se caser dans les rayons réservés aux *renards de Virginie*, et nous aurons une fois de plus la preuve de la justesse de l'antique proverbe que *c'est la foi qui sauve*. Aussi, M. Farge dit-il quelque part, dans son article, que « plus d'un tour de cou ou d'un « manchon n'a souvent d'autre origine que le pays ou la propriété « même des dames qui les portent. »

Si M. Farge ne nous avait pas fait connaître les sources auxquelles il a puisé ses renseiguements, nous croirions à peine que l'Anjou seul pût fournir au commerce tous les ans, la fourrure de 50,000 lapins et de 3,500 lièvres, et comme les deux tiers du premier nombre représentent la production domestique, il en résulte que 43 hectares de superficie fournissent annuellement un lapin, et que 200 hectares fournissent un lièvre.

Ici, l'auteur sort de son principal sujet pour faire remarquer l'importance de ces rongeurs, qui non-seulement livrent à l'homme leur fourrure, mais encore leur chair, contrairement aux carnassiers, dont tout ce qui n'est pas enveloppe n'est même pas utilisé comme engrais.

Il est certain qu'une seule espèce de petite taille, couvrant 700 mille hectares, et qui donne 60,000 kilog. de chair savoureuse et succulente, n'est pas à dédaigner.

Si les 50 millions d'hectares qui forment la superficie de la France fournissaient autant que les 700 mille qui représentent l'Anjou, la viande de lapin et de lièvre figurerait pour 4 millions de kilog. dans la totalité de la viande que l'on consomme annuellement.

Cet article, considéré au point de vue de la statistique, nous a paru plein d'intérêt.

XV. Tels sont les principaux travaux qui, en 1857, ont émané des

Digitized by Google

Sociétés savantes du ressort académique de Rennes. Nous n'avons pas parlé de beaucoup d'autres qui nous ont paru offrir seulement un intérêt trop restreint et trop local. Cependant ils ne témoignent pas moins d'une activité intelligente, qui ne manquerait pas de se développer d'une manière fructueuse si la province ne présentait pas trop d'obstacles matériels à ceux qui cultivent les sciences physiques et naturelles.

F. Malaguti,
Doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

Société centrale d'agriculture de Nancy. — *Engrais. — Culture du tabac. — Assainissement de marécages. — Extirpation du goître et du crétinisme.* — A côté des travaux d'utilité générale dont nous rendons compte plus bas, la Société s'est occupée, suivant son habitude, de quelques questions d'intérêt local, et notamment du parti à tirer d'un engrais très-précieux, mais complétement négligé en Lorraine... l'engrais humain.

Une instruction a été rédigée dans ce sens par le professeur de chimie de la Faculté des sciences; elle indique les moyens à employer pour rendre cet engrais complétement inodore et pour le mettre, par conséquent, dans les conditions des autres engrais. Mais, comme en désinfectant ces matières, on n'anéantit pas le préjugé qui s'attache à leur emploi, la Société a eu l'idée de faire appel à l'intérêt. Frappée de l'état prospère dans lequel se trouve l'agriculture en Alsace où l'on tire parti de toute espèce d'engrais, et sachant bien que la culture du tabac est pour beaucoup dans cette prospérité, la Société centrale sollicita du Gouvernement l'autorisation de se livrer à cette culture dans l'arrondissement de Nancy. A sa demande un agronome du Bas-Rhin, M. Napoléon Nicklès, fort au courant de la question, rédigea sous forme de catéchisme, une instruction détaillée (1) qui fut répandue dans les campagnes par les soins de la Société. Les opérations sont en ce moment en train avec l'assentiment du Gouvernement (2). Si, comme on le peut espérer, elles réussissent, elles constitueront, pour les cultivateurs de la région, une source de bénéfices et, de plus, elles les amèneront, insensiblement, à faire un progrès à la fois profitable à la salubrité publique et au sol lorrain qui va en s'appauvrissant, parce qu'on ne lui rend pas en fumure les principes qu'on lui enlève par la récolte.

(1) Cette instruction a été reproduite par la *Revue des Sociétés savantes*, cahier de mars 1858, p. 319.

(2) Cet article a été rédigé au mois d'avril 1858.

Digitized by Google

— Il existe aux environs de Nancy une contrée qui, il y a quelques années, était signalée par l'état chétif de ses habitants. Le goître y avait élu domicile, il s'y transmettait de père en fils. La cause principale de ce fléau résidait dans l'état marécageux du pays; il y avait notamment une plaine, la plaine de Neuhouse, de 161 hectares d'étendue, qui n'était qu'un marais tourbeux et improductif que ses 362 propriétaires avaient vainement cherché à mettre en culture.

Le centre de ce canton désolé est Rosières, petite ville de 2,300 âmes.

Frappé comme tant d'autres de l'intensité du fléau, un membre de la Société d'agriculture, M. Perrot, prit la résolution de le combattre et s'attacha, tout d'abord, à assainir la plaine de Neuhouse, problème qui parut insoluble à plus d'un, car cette plaine était dénuée de pente; il était donc à craindre qu'on ne pût pas la débarrasser de ses eaux stagnantes.

A force de chercher, M. Perrot finit par trouver une inclinaison suffisante à une certaine distance de la plaine; à l'aide de fossés et de canaux habilement tracés, il réussit, au bout de peu d'années et malgré l'opposition inintelligente des propriétaires, à assécher complétement la tourbière de Neuhouse et à en faire un terrain d'élite, aujourd'hui en pleine culture.

Le sol de ce canton est formé d'une riche alluvion siliceuse et tourbeuse, vulgairement appelée *sable gras*, mélangée ça et là de marnes irisées (1) auxquelles il touche; située en contre-bas des coteaux de Saffais et de Vigneules, il en reçoit les eaux qui aujourd'hui ne font plus que l'arroser puisque l'excédant trouve de l'écoulement.

Outre le grand fossé de décharge destiné à recevoir ces eaux, M. Perrot a fait construire sept fossés artériels d'une étendue de 1,555 mètres qui amènent les eaux dans ce fossé principal.

Ce ne sont pas les seuls résultats obtenus par cet honorable agronome. Le canton n'avait pas de chemins pour l'enlèvement de ses récoltes; il provoqua une mesure près de la commune pour l'acquisition de parcelles de terrain; il fit un appel aux propriétaires riverains pour l'abandon de chaque moitié de la largeur de la voie en projet. Cet appel fut entendu; aujourd'hui cette plaine possède une bonne route d'une longueur de 1,240 mètres.

Le canton manquait d'eau potable; une seule fontaine existait à

(1) Voir plus haut notre article : « Résultat de fouilles et de recherches géologiques faites en Lorraine. »

Digitized by Google

1,800 mètres de là. M. Perrot fit creuser à ses frais un puits dans un terrain d'alluvion ; ce puits fournit en tout temps une eau saine et abondante aux travailleurs de la campagne.

L'exemple donné ne tarda pas à être suivi par les communes avoisinantes et dont le territoire ressemble plus ou moins à celui de Neuhouse ; c'est ainsi que la commune de Vigneulles vient de faire assainir 80 hectares d'une plaine marécageuse et insalubre.

Vingt ans se sont écoulés depuis que M. Perrot a entrepris ses premiers travaux ; depuis cette époque l'état sanitaire de la population s'est considérablement amélioré ; le goître tend à disparaître, le fait a été constaté par une commission de la Société d'agriculture et consigné dans un rapport que nous avons sous les yeux (1) ; suivant ce rapport la population de Rosières n'est plus cette population abâtardie d'autre fois ; elle a fait place à une brillante jeunesse...

Cependant nous n'avons pas tout dit : en asséchant la plaine de Neuhouse et la mettant en culture, M. Perrot a supprimé une cause d'insalubrité et assaini la contrée, mais les goîtreux subsistaient. Pour couronner son œuvre, il entreprit le traitement de cette triste infirmité. Il réclama le concours du médecin cantonal, et, guidé par ce praticien, il administra à ses frais de l'iode à toute la population atteinte, c'est-à-dire à plus de 400 personnes.

Aucun accident n'a suivi ce traitement conçu pour la première fois sur une si grande échelle et qui n'a pas tardé à porter fruit. A l'appui de ce que nous avançons et qui est de notoriété à Nancy et ses environs, nous citerons le rapport du docteur Barrey, le médecin cantonal, rapport adressé au conseil central d'hygiène du département de la Meurthe et qui a été l'objet d'une vérification de la part d'une commission prise dans le sein de cette Société (2).

L'iode a été employé en substance à l'état de teinture administrée à l'intérieur et à l'état d'iodure employé en friction sur le cou plus ou moins engorgé des enfants. Tandis que, avec le concours dévoué des instituteurs, ces moyens étaient pratiqués d'une manière régulière chez ces derniers, des adultes, des vieillards même s'adressaient à M. Perrot, dépositaire et donateur des médicaments afin de se soumettre au traitement.

(1) *Le bon Cultivateur*, recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, et rédigé par M. Soyer-Willemet, 38e année, p. 34. Rapport fait par M. Bécus.

(2) Travaux des conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Meurthe pendant les années 1856 et 1857. Rapport du docteur Grandjean.

Digitized by Google

Activement secondé par un ancien fonctionnaire de l'Université, M. Maire, ex-maître d'études du lycée de Nancy, M. Perrot obtint, ces deux dernières années, 181 guérisons complètes sur 257 affectés soumis au traitement.

Antérieurement déjà, il en avait obtenu 96 sur 224 sujets affectés. De plus, on a constaté ce fait que les médicaments ont continué d'agir pendant la cessation de leur usage, car l'effet produit au commencement de 1857 persiste encore. La nouvelle génération semble complétement guérie.

Ces résultats si pleinement couronnés de succès ont été obtenus, nous le répétons, dans une seule commune, Rosières-aux-Salines, petite ville de 2,300 habitants; on comprend qu'ils aient eu du retentissement, et il est tout naturel de voir maintenant les goîtreux des cantons voisins accourir chez M. Perrot pour s'approvisionner du remède qui doit les soulager.

Les communes les plus exposées à subir l'endémicité du goître sont, dans notre région, situées dans les marnes irisées (2); bien qu'on sache que l'humidité du sol est pour beaucoup dans la propagation du mal, on n'en connaît pourtant pas encore la cause véritable. Dans cette contrée si intéressante par l'immense banc de sel gemme qui est intercalé dans le trias, et subordonné à une puissante couche de sulfate de chaux, les eaux potables sont fortement séléniteuses et souvent magnésiennes; de plus, les marnes irisées contiennent du chlorure de sodium probablement exempt d'iode, s'il est vrai, comme on l'affirme, que le banc de sel gemme de la Lorraine est dépourvu de ce métalloïde. Nous serons peut-être bientôt édifié sur ce point.

Quoiqu'il en soit, le mal existe, non pas seulement en Lorraine, mais dans bien d'autres contrées; il sévit dans l'Isère, et parmi les populations montagnardes des Hautes-Alpes; on le trouve même à l'état endémique sur les grèves de la rive gauche du Rhin, au milieu des habitants si actifs et si intelligents de ces deux beaux départements du Haut et du Bas-Rhin.

Mais, en signalant ce mal, on est heureux de savoir que le remède existe, non pas à l'état de théorie, mais à l'état pratique; on est heureux de pouvoir dire qu'on l'a vu appliqué avec succès et sur une grande échelle. Aussi ne craignons-nous pas de sortir du cadre qui nous est tracé en transcrivant ici la médication et les formules suivies à Rosières, médication et formules contrôlées par le conseil central d'hygiène du département de la Meurthe.

(2) Voir plus haut : « Recherches géologiques, etc. »

Digitized by Google

Médication interne.

Liqueur iodurée, six gouttes matin et soir dans un demi-verre d'eau.

Pour faciliter le dosage et l'administration du remède, on a ajouté à un litre d'eau autant de liqueur iodurée qu'il en fallait pour que chaque cuillerée de liquide représentât six gouttes, dose indiquée ci-dessus, et, pour ne pas avoir à compter chaque fois les gouttes, opération minutieuse, on avait préparé un petit flacon dont la contenance remplissait exactement les conditions pour un litre d'eau.

1° Liqueur iodurée. — Iodure de potassium... 20 gr.
Iode cristallisée..... 45 —
Alcool à 34 degrés.... 1 litre.

Faire dissoudre :

2° Eau iodurée. — Eau..... 1 litre.
Liqueur iodurée..... 20 gr.

Médication externe.

Axonge..... 30 gr.
Iodure de potassium..... 4 —

Eau de rose en quantité suffisante pour dissoudre le sel, frictionner chaque jour la tumeur avec le volume d'un gros pois, couvrir le cou de taffetas gommé, maintenir par une cravate.

Epizooties, Péripneumonie des bêtes à cornes. — Cachexie aqueuse. — Traitement au moyen du sulfate de fer. — Du sel et de son action sur l'économie animale.

Un puissant intérêt s'attache dans la contrée aux faits indiqués par le titre ci-dessus; c'est qu'on connaît les résultats que leur auteur, M. Amédée Turck, a plus d'une fois obtenus avec le sulfate de fer, dans certains cas d'épizootie et notamment des maladies causées chez le bétail par l'appauvrissement du sang, maladies qui sévissaient soit dans les étables de l'auteur, soit dans celles des fermiers du voisinage. Au reste, M. Turck n'est pas à son début; il y a bientôt trente-six ans, il a entrepris de féconder un immense plateau stérile, de 500 hectares environ, qui s'étend à l'est de Nancy, et qui, jusque là, ne produisait qu'un maigre pâturage; il s'est installé au milieu de ce plateau inculte élevé à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer et y a créé cette ferme de Sainte-Geneviève qui a répandu de si bons exemples et de si bonnes pratiques agricoles

Digitized by Google

parmi les populations de la Lorraine. Aussi, lorsqu'en 1835, Mathieu de Dombasle eut cessé son école d'agriculture de Roville, M. Turck était son successeur désigné; il réunit autour de lui les élèves délaissés, d'autres jeunes gens survinrent, et pendant quatorze ans, l'école de Sainte-Geneviève forma des élèves dont beaucoup comptent parmi les agriculteurs distingués de la France et de l'étranger.

Une partie des expériences que nous allons rapporter a été instituée dès cette époque et avec le concours des élèves de l'école. Si nous en parlons ici, ce n'est pas seulement parce que leurs résultats sont toujours d'une grande actualité, mais parce que ces expériences ont été reprises depuis par d'autres dans des conditions différentes, et que les faits qui en découlent ont été publiés en 1857 par l'organe de la Société d'agriculture (1).

Cent vaches de prix perdues en peu de jours par quelques fermiers des environs appelèrent en 1845 l'attention de la Société d'agriculture sur cette terrible maladie contagieuse, connue dans les Vosges sous le nom de *pataraphe* et décrite dans les traités spéciaux sous le nom de *péripneumonie épizootique;* cette maladie s'annonce par la diminution, puis par la suppression du lait, par de l'inappétence, une toux molle et fréquente, une respiration de plus en plus embarrassée, et se termine d'ordinaire, le neuvième jour, par la mort de l'animal.

Une série de sinistres causés par la péripneumonie sur divers points de la France éveillèrent en 1851 la sollicitude du Gouvernement, qui ouvrit un crédit de 62,000 fr. pour étudier cette maladie, alors jugée sans remède, suivant le rapport qui en fut fait à l'Assemblée législative par M. Richard (du Cantal), au nom d'une commission présidée par M. de Vatry.

Mais déjà alors M. Turck avait trouvé un commencement de solution dans l'emploi du sulfate de fer ou vitriol vert que le commerce livre à bon marché. Abandonné par le vétérinaire et voyant ses bestiaux succomber un à un, il eut recours à ce sulfate administré à forte dose, et parvint ainsi à entraver les progrès de la maladie; mais, sur les instances de son vétérinaire, il cessa d'administrer ce remède, et aussitôt le fléau reparut et enleva, en peu de temps, les vingt-neuf vaches qui restaient.

Ce malheur ne fut pas sans utilité pour l'agriculture. La péripneumonie ayant paru dans les étables de M. Drouot, député, ancien élève de M. Turck, on se souvint des expériences de ce dernier; on

(1) *Le bon Cultivateur*, 1857, p. 4.

Digitized by Google

administra deux fois par jour 5 à 6 grammes de sulfate de fer, et on eut le bonheur de conserver les vaches et de voir peu à peu le lait reparaître.

Les symptômes éprouvés par les animaux atteints, le traitement à suivre, les proportions de sulfate de fer à employer, tout cela est indiqué dans un rapport très-substantiel, fait par M. Fleury, médecin vétérinaire à Chaumont (1), d'après les observations qu'il a été à même de faire sur 50 bœufs atteints de péripneumonie et dont il a pu sauver tous ceux qui avaient été mis au régime du sulfate de fer.

Le même agent a été employé avec succès par M. Turck, pour combattre la cachexie aqueuse du mouton, maladie terrible dans laquelle le sang se décolore et se transforme presqu'entièrement en eau.

Dans ce cas, le sulfate de fer est administré à raison de 2 grammes par tête, à la faveur de l'eau qui doit servir à abreuver les animaux infectés. Le berger doit donc s'éloigner des ruisseaux et des fontaines; de plus, il doit se maintenir sur les points élevés et éviter autant que possible l'humidité.

—On a beaucoup discuté dans les traités d'agriculture, au sujet du rôle que le sel joue dans la nutrition du bétail; les uns nient cette influence; à leur tête figure Mathieu de Dombasle. M. Boussingault, qui a reconnu par des expériences directes faites sur de jeunes taureaux que cette influence est nulle lorsque le sel est ajouté à du fourrage de bonne qualité, n'en est pas moins partisan de l'emploi de ce condiment, car il a vu d'un autre côté les mêmes taureaux manger, avec plaisir, des fourrages avariés lorsque ces fourrages étaient additionnés de sel, et il rappelle à cette occasion ce fait depuis longtemps admis, savoir, que des vaches uniquement nourries avec des pommes de terre n'ont supporté ce régime qu'autant qu'on ajoutait 70 grammes de sel. Des faits semblables s'observent chez l'homme; les classes pauvres consomment journellement, lorsqu'elles le peuvent, une dose de sel plus forte que la proportion absorbée par les individus appartenant aux classes aisées chez lesquelles l'alimentation se compose surtout de viande, d'œufs et en général de produits d'origine animale.

De tout cela on peut déjà conclure que le sel agit suivant la nature des aliments employés, et cela s'explique par la possibilité que certains fourrages renferment à l'avance la proportion de sel convenable; c'est ce que M. Boussingault a reconnu avec le foin qu'il avait

(1) *Le bon Cultivateur*, 1857, p. 6.

Digitized by Google

administré à ses taureaux et qui contenait, à l'état normal, 255 gr. de sel marin par 100 kilogrammes (1).

Ces conclusions sont justifiées par les expériences faites par M. Turck (2). Sur des moutons d'un an, de la race anglaise mérinos, qu'il eut soin, autant que possible, de choisir semblables, sous le rapport du poids, de la taille et de la santé, il fit cinq lots qui furent nourris de la manière suivante : chaque lot reçut par tête un kilo de bon foin artificiel, 500 grammes de paille de froment et 2 k. 500 de betteraves hachées.

L'expérience dura un mois; pendant ce temps, les animaux jouirent d'un repos complet.

N° 1.	Point de sel,	augmentation	de 14 kil.
2.	24 gr. de sel,	—	de 16 k. 500.
3.	12 gr. de sel,	—	de 18 k.
4.	6 gr. de sel,	—	de 21 k. 500.
5.	3 gr. de sel,	—	de 31 k. 500.

Pour ce régime-là, la dose journalière du sel la plus convenable était donc de 3 grammes par tête.

D'où il résulte qu'on ne gagne rien à forcer la proportion de sel.

Une autre expérience, faite avec des moutons rationnés chacun à raison de 1 kil. de foin de trèfle, 500 gr. de paille de froment et 3 kil. de résidus de distillerie de pommes de terre, donna les résultats suivants :

N° 1.	Point de sel,	augmentation	de 13 k.
2.	5 gr. de sel,	—	de 21 k. 500.
3.	10 gr. de sel,	—	de 23 k. 500.

Ici le maximum d'augmentation correspond au maximum de sel administré; or, comme dans cette expérience, les moutons ont été rationnés autrement que dans la première, on peut en conclure que la dose de sel qu'il faut accorder au bétail, doit être en raison de la la nature et de l'état des différents aliments qu'on veut faire consommer.

En même temps, M. Turck reconnut que la laine des moutons rationnés avec du sel était plus longue que celle des autres. Enfin il constata, par des expériences multiples, qu'un fourrage entièrement délaissé par les animaux était promptement consommé par eux lorsqu'on l'additionnait de sel à raison de 9 gr. par tête.

(1) Boussingault. — *Economie rurale*, t. II, p. 486, 2e édit.
(2) *Le bon Cultivateur*, 1857, p. 14.

Digitized by Google

Il est donc bien vrai que le sel exerce une influence positive sur la nutrition ; son emploi peut n'être pas utile, lorsque les aliments sont d'excellente qualité, c'est-à-dire lorsque déjà ils contiennent du chlorure de sodium ; mais il est certainement nécessaire avec les aliments aqueux, féculacés, et son emploi est indispensable lorsqu'on n'a à sa disposition que des fourrages avariés.

J. Nicklès,
Professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.

Histoire des classes agricoles en France, par *C. Dareste de la Chavanne*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon. 2e édition, entièrement refondue et beaucoup augmentée. Paris, Guillaumin et Cie, libraires, rue Richelieu, 14. 1858.

L'Histoire des classes agricoles en France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par M. Dareste de la Chavanne, est un ouvrage dû à l'impulsion heureuse donnée aux travaux historiques par l'Académie des sciences morales et politiques. La section d'histoire de cette classe importante de l'Institut a entrepris, il y a longtemps déjà, de provoquer sur les différents sujets ou sur les différents points de l'histoire de France : l'administration centrale, les états généraux, les parlements, les classes ouvrières, les classes agricoles, etc., etc., des travaux originaux et particuliers, des monographies, comme on dit aujourd'hui, qui, en renouvelant ou en précisant nos connaissances sur ces différents objets, pussent servir plus tard de matériaux et comme de pierres à l'édifice futur d'une histoire générale de France vraiment complète, dûment informée et digne de ce nom. Dans ce siècle d'érudition historique, le zèle de nos jeunes savants ne pouvait pas manquer de répondre à l'appel de l'Institut ; il nous a valu déjà un ensemble de travaux très-satisfaisants dont nous n'avons pas besoin de rappeler les auteurs, mais nous sommes heureux de citer parmi eux M. Dareste, qui s'est fait, comme sagace et intéressant érudit, une réputation justement méritée.

Ce n'est pas, à regarder de bien près le livre de M. Dareste de la Chavanne, qu'il satisfasse entièrement au programme que l'Académie avait tracé, non plus qu'aux désirs du lecteur, même dans cette seconde édition cependant entièrement refondue et fort augmentée. M. Dareste nous a fait connaître en effet les conditions politiques, économiques, sociales, juridiques dans lesquelles se sont

Digitized by Google

trouvées les classes agricoles françaises aux différentes époques; nous a-t-il réellement donné leur histoire ? Nous avons le milieu variable, changeant, dans lequel elles se sont développées; nous connaissons les états différents par où elles ont passé, mais les voyons-nous, les sentons-nous réellement vivre dans l'ouvrage de M. Dareste? Nous avons le cadre; avons-nous le tableau? « J'aurais « pu, nous dit M. Dareste, dans sa préface, les faire revivre et ra- « nimer leur poussière. Je ne l'ai point entrepris. » L'auteur ne conteste pas le très-grand et très-dramatique intérêt d'un pareil tableau; mais il ne l'a pas voulu faire. « Sans parler de l'extrême dif- « ficulté qu'il y avait, dit-il, à l'entreprendre, du peu de certitude « que présentait l'appréciation des documents, du péril de porter « dans cette appréciation les préoccupations et les préjugés de « notre temps, j'ignore à quel degré il était possible d'être vrai en « mettant en scène une partie seulement de la nation et en la déta- « chant des autres dans un récit historique. » Nous croyons que M. Dareste, malgré son modeste aveu, aurait pu rester vrai, non pas, comme il le dit, en refaisant l'histoire uniquement au point de vue des classes agricoles, mais en détachant simplement, avec le talent qui le distingue, l'histoire de ces classes de l'ensemble général de notre histoire, sans trop leur accorder, comme sans trop leur refuser. C'était une difficulté, non pas une impossibilité, moins encore une pensée fausse, car elle était celle de quelques membres de cette section de l'Académie. En revanche, nous reconnaissons volontiers, avec M. Dareste, l'extrême difficulté et presque l'impossibilité de faire cette histoire, dans l'état présent de nos informations et avec les documents dont un homme, quelque patient et quelque érudit qu'il soit, pourrait maintenant disposer; et nous avons le plaisir d'ajouter qu'on ne pouvait guère mieux accomplir la tâche particulière qu'il a entreprise.

Il y a certaines époques dans l'antiquité qui ne peuvent pas avoir d'histoire réelle. Ce sont celles de l'enfance même des peuples, de la civilisation, où, l'art d'écrire et presque celui de penser manquant, nous sommes obligés de nous contenter de ce que la tradition a pu nous conserver, sous forme de légende. Il y a, dans l'histoire même moderne, des classes dont l'histoire est également difficile, parce qu'elles sont restées dans l'enfance de la civilisation plus longtemps que les autres, parce qu'elles ont été très-longtemps sans écrire, sans penser. Les classes agricoles sont de ce nombre. Nous n'entendons à travers l'histoire que l'écho de leurs plaintes ou le bruit de leurs révoltes; quelques historiens, moines, chevaliers,

Digitized by Google

bourgeois, nous ont parlé d'elles en passant ; nous n'avons pas pendant longtemps leur propre témoignage. Pour rassembler seulement ce que les traditions, les légendes, les documents imprimés ou inédits, les informations directes ou indirectes pourraient nous apprendre sur l'histoire vraie, vivante des classes agricoles en France, il faudrait mettre à l'œuvre une partie de nos érudits dans chacune de nos provinces, de nos villes, sous une direction active et éclairée. Un désir heureusement formulé par l'Institut et le zèle ardent d'un professeur n'y suffisent point. Ce serait là une des entreprises que le *Comité historique*, dont la *Revue des Sociétés savantes* devient l'organe, pourrait seul commencer et mener à bien. Encore ne ferait-il là que le travail préparatoire, le recueil des matériaux que la science et l'imagination d'un historien viendraient ensuite animer. Ne faisons donc point à M. Dareste le reproche de ne nous avoir point donné ce qu'il ne pouvait réellement faire, et acceptons son livre pour ce qu'il est, et pour ce qu'il pouvait être seulement. C'est déjà ainsi une œuvre suffisamment recommandable et qui fait assez d'honneur à son intelligent et savant auteur.

La première partie du livre de M. Dareste de la Chavanne est un travail tout récent. Elle comprend l'état des classes agricoles depuis les temps les plus anciens, sous les Gaulois, sous les Romains et les deux premières races, et elle atteint ainsi, au treizième siècle, le commencement du Mémoire couronné que l'auteur avait publié d'abord. Si c'est la partie la plus récente, on ne peut pas dire que ce soit la plus neuve. La faute n'en est pas à M. Dareste, mais à ses devanciers, qui ont commencé naturellement par étudier d'abord le plus à fond nos origines, et à la nature des choses qui nous a laissé plus d'informations générales sur l'état de nos campagnes à ces époques éloignées qu'à des époques plus récentes. Toute cette partie du livre de M. Dareste, qui occupe près de deux cents pages, est d'ailleurs plutôt une introduction à son ouvrage que l'ouvrage lui-même. Si ce n'est pas le morceau le plus original, par compensation, c'est peut-être celui qui répond le mieux à l'idée que fait naître le titre du livre, *Histoire des classes agricoles*, et au désir qu'avait d'abord exprimé l'Institut. On s'en convaincra aisément à l'analyse que nous ferons de l'ouvrage entier, en restant fidèle à sa méthode, à ses lacunes comme à ses mérites qui dépassent de beaucoup ses lacunes.

M. Dareste nous montre d'abord les populations gauloises, avant l'arrivée des Romains, passées de l'état nomade, premier âge de la société, à l'état pastoral. Etudions-les un peu avec cet excellent

Digitized by Google

guide. C'était le temps où les premiers habitants de nos campagnes, pour la plupart en friches ou couvertes de forêts habitées par les ours et les bubales, ne cultivaient guère que l'orge, l'avoine, le millet et le chanvre, habitaient des grottes qu'on retrouve encore dans certaines de nos provinces, ou des cabanes de bois et de boue, et conduisaient de pâturages en pâturages d'assez nombreux troupeaux. Certains villages de la Hongrie ont conservé quelque chose de ce type primitif. La propriété était encore collective pour les tribus et pour les familles dans les Gaules comme dans le reste de l'Europe barbare; vieille coutume qui ne fut point particulière à nos ancêtres, mais commune aussi aux Germains, aux Vaccéens d'Espagne comme aux Spartiates, c'est-à-dire inhérente à certaines conditions de l'économie sociale, quand les peuples passent de l'état nomade et pastoral à l'état sédentaire et agricole. Le père ou le chef de la tribu ou de la famille réglait la part de travail ou la part de jouissance de chacun sur les biens communs. C'est l'organisation particulière du clan.

La conquête romaine a développé sur le sol les populations agricoles gauloises; elle a rendu leur vie plus sédentaire en les attachant davantage à la terre, augmenté leur nombre en étendant la culture aux dépens des terres en friche, en naturalisant des plantes exotiques, en dotant de nouveaux instruments l'agriculture, en augmentant ses capitaux; elle a enfin individualisé, affermi la propriété par ses lois, ses cadastres, ses recensements, tout en respectant encore la possession en commun qui a laissé des traces jusqu'à nos jours. La condition des cultivateurs libres, colons ou esclaves, est devenue plus fixe, plus précise. Ç'a été un des bienfaits des premiers temps de l'Empire. Car il ne faut pas que ce mot de *colon*, importé en Gaule par les Romains, nous fasse prendre le change. M. Dareste nous le montre en s'appuyant de l'autorité de M. Henri Doniol. Le colonat qui comprenait alors la majorité des classes agricoles, et qui fixait le cultivateur, libre de sa personne, à la glèbe, n'est pas une institution de Rome. C'était la condition ancienne et c'est la condition ordinaire des cultivateurs, le plus souvent emphytéotes ou métayers, à un certain âge de l'état social. Les lois romaines ont seulement précisé, déterminé cet état antérieur. Voilà la part du bien. Mais le despotisme romain, moins tutélaire que l'institution patriarcale du clan, a aggravé, empiré la condition du colon; la fiscalité impériale a ruiné, épuisé les campagnes. Comme tout le reste de la société romaine, les cultivateurs se sont trouvés mal à l'aise; ils ont protesté contre ce gouvernement, et de la façon la plus sau-

Digitized by Google

vage, parce qu'ils étaient les plus grossiers. La vie agricole, sédentaire, avait été gâtée par les abus de la réglementation, par l'oppression du gouvernement; les habitants des campagnes, en dépit des progrès qu'avait faits l'agriculture depuis la conquête romaine, ont voulu retourner à la vie pastorale, nomade, sauvage. Ils se sont précipités avec furie dans la barbarie : ils sont redevenus brigands. C'est une crise qui peut arriver fréquemment dans la vie des classes agricoles quand, sous l'action de causes réelles ou imaginaires, elles ne croient plus pouvoir tirer de la propriété et de la culture individuelle des avantages satisfaisants ; cette crise prend un jour le nom de *Bagaudie*, un autre celui de *Jacquerie*; c'est au fond la même maladie, mais qu'un bon gouvernement sait toujours prévenir.

Aux grands maux les grands remèdes. L'invasion barbare, par les *Lètes* que les empereurs établirent d'abord volontairement sur les terres de l'empire, par ces partages opérés de gré à gré ou imposés violemment que firent nos conquérants germains, dans leurs alleux ou leurs bénéfices, répara avec une forte dose de barbarie le mal fait par une civilisation despotique. Ce ne fut pas non plus sans souffrances et sans douleurs; mais on peut croire, en somme, que sous nos deux premières races de rois, qui virent se continuer réellement la grande invasion, au milieu d'une indépendance générale et de troubles féconds qui bouleversaient souvent les fortunes, mêlaient les personnes et les rangs, la condition des cultivateurs a été en progrès. L'établissement de chefs de bandes germaniques a rafraîchi les relations des classes, les rapports des supérieurs aux inférieurs, en les ramenant au gouvernement patriarcal; l'usage des communaux germaniques, où chacun avait sa manse, son clos, et où tous les égaux jouissaient des bois, des pâturages, des bruyères, des choses communes, s'administraient et se jugeaient comme des pairs, raviva le souvenir de la vieille indépendance gauloise. Le christianisme, plus puissant sur ces natures jeunes et barbares que sur une société vieille et endurcie, commença à travailler à l'abolition de l'esclavage personnel. « Ordonnez, écrit Smaragde, abbé « de Saint-Mihiel, à Louis le Débonnaire, ordonnez qu'en votre « royaume on ne fasse plus d'esclaves, qu'on traite avec douceur « ceux qui vivent en servitude et qu'on les renvoie en liberté, car « la création nous a faits égaux, le péché seul a mis les uns en puis- « sance des autres.» La loi chrétienne ne souffre pas, c'est son expression, que l'on déforme l'image de Dieu. La confusion fréquente des vainqueurs et des vaincus, l'échange réciproque de con-

Digitized by Google

ditions entre les *lètes* et les colons, les *mansi sediles* et les *mansi serviles*, par suite desquels, ici, des hommes libres et pauvres étaient réduits à se mettre sous la *mainbournie* (protection) d'un puissant, là, au contraire, des colons, des esclaves acquéraient, en dépit de leur infériorité légale, des droits réservés aux hommes libres seuls ; en un mot la variabilité subite de toutes les situations, devenues presque généralement, à la fin de l'empire, héréditaires chez les Romains, contribua tout à coup, au milieu d'invasions, de guerres, de misères, de désordres de toute nature, à élever les populations des campagnes d'un degré dans la voie de la liberté. L'ère de Charlemagne eût ajouté la sécurité, la durée, à ce progrès d'indépendance au fond des cantons, dans les dizaines et centaines de familles, jugées et administrées le plus souvent par un magistrat choisi dans leur sein, si elle avait été autre chose, dans la politique comme dans les lettres, qu'une espérance aussitôt enlevée que montrée aux peuples de l'Occident !

Mais un barbare, même de génie, est impuissant à restaurer une grande domination, un vaste empire que les barbares ont détruit ; il ne saurait par conséquent régulariser, fixer ou améliorer la condition des classes qui nourrissent cependant le reste de la société. C'est assez pour lui, quand la guerre à faire aux quatre coins de l'Europe et la surveillance à exercer sur les nombreux ducs et comtes, archevêques et évêques de son vaste empire lui en laisse parfois le temps, de prendre soin, par son célèbre capitulaire *de Villis*, d'ériger sur ses domaines impériaux comme un certain nombre de fermes-modèles où, grâce à la supériorité relative des bâtiments, de l'ameublement, de l'outillage, mais surtout grâce à une direction énergique et intelligente, on élève des troupeaux pour la nourriture et les vêtements de la cour, on améliore des arbres fruitiers, on propage des légumes précieux, on entretient des ruches pour les besoins d'un luxe encore dans l'enfance. Charlemagne est obligé de se contenter de servir d'exemple ; pour le reste, la recommandation expresse, qu'il fait à ses bénéficiers, de veiller à ce que nul des hommes qui cultivent leur terre ne meure de faim, et de ne vendre que le strict excédant des produits sur la consommation présumée, prouve suffisamment, en dépit de l'amélioration de la condition des agriculteurs, que l'agriculture était encore dans l'enfance. Mais les habitants des campagnes vont entrer dans une ère nouvelle ; le milieu, le cadre dans lequel elles se meuvent, change, se rapetisse. Les détenteurs des grandes propriétés : bénéficiers, ducs, comtes, abbés ou évêques s'arrondissent, ajoutent, sur leurs terres et sur ceux qui

Digitized by Google

les habitent, le droit de souveraineté au droit de propriété, l'administration à la justice; ils envahissent les biens communaux, emmurent les forêts, forment des garennes, groupent les populations au pied de leurs châteaux ou de leurs églises, saisissent les droits et les devoirs de gouvernement que laissent tomber des mains impuissantes, protégent, conduisent des populations sans défense et sans guide, gardent et aménagent le territoire, le pays, pour la plus grande sécurité de tous; mais en revanche ils revendiquent sur les personnes et sur les choses une puissance dont les circonstances, après tout, les ont investis. C'est la féodalité.

L'établissement de la féodalité dans les campagnes a-t-il eu pour effet d'améliorer ou d'aggraver le sort de leurs habitants? M. Dareste n'a pas seulement la conscience de l'historien, il en a encore la crainte salutaire d'être la dupe de préventions ou de préjugés. Il croit d'abord que la révolution qui a déplacé la souveraineté et successivement affaibli le pouvoir central au profit des pouvoirs locaux a été beaucoup plus simple, plus naturelle, plus nécessaire qu'on ne pense. Il constate que la féodalité a commencé par être populaire, comme tout pouvoir nouveau, né des circonstances, et seule en état de suffire aux besoins du moment. Il rappelle que les hommes s'accommodaient à merveille de petits Etats bornés par l'horizon; il fait observer même avec beaucoup de justesse que la haute et la basse justice exercées par les seigneurs; les banalités qui réglaient l'usage d'établissements communs, comme les fours, les pressoirs, les moulins, ou qui organisaient la police des travaux des champs, comme la moisson, la fenaison, les vendanges; les corvées pour l'exécution des travaux d'utilité commune, comme murs, fossés, routes, etc.; enfin les grueries, garennes, chasses, pêches réservées pour l'administration des bois, pâturages, eaux, « bêtes qui courent sur terre, volent dans l'air ou nagent dans les eaux » étaient moins le fait d'une usurpation violente et tyrannique que celui d'un état devenu nécessaire, en vertu duquel le seigneur se trouvait investi, dans son fief, des mêmes pouvoirs que le roi dans son domaine. M. Dareste trouve même que les impôts, tributs, péages et autres avantages que les seigneurs retiraient de leur situation, n'étaient pour eux qu'un moyen de faire face aux besoins mêmes de la société qu'ils étaient chargés de gouverner, ou une rénumération naturelle des devoirs et des charges qui pesaient sur eux. Mais tout cela reconnu, et avec raison, M. Dareste est d'autant plus autorisé à proclamer que, décidément, la révolution qui a détruit pour un temps le gouvernement

Digitized by Google

central a été en soi une mauvaise chose, et qu'elle a eu des effets plus funestes de jour en jour à mesure que la souveraineté alla se morcelant davantage et descendit des duchés aux simples chatellenies; et M. Dareste ne le proclame pas seulement, il le prouve. Excellente méthode historique, comme on voit, et pleine d'enseignements, qui consiste à accepter une époque pour ce qu'elle est, à reconnaître ses nécessités, mais pour pénétrer et faire ressortir d'autant mieux ses défauts et son infériorité. C'est la partie capitale et la plus neuve du livre de M. Dareste de la Chavanne.

La féodalité a été impopulaire surtout parce que, confondant la propriété avec la souveraineté, elle a toujours été trop portée à voir des esclaves dans des sujets; elle a été oppressive parce que, confondant la souveraineté avec la justice, elle a eu le malheur de ne jamais pouvoir établir de justice sérieuse, vraiment digne de ce nom; elle a nui aux campagnes parce qu'elle a fractionné outre mesure la vie et la production agricoles, parce qu'elle a isolé les groupes de cultivateurs, les villages, en élevant entre eux une infinité de barrières, en entravant les communications, en créant partout et toujours de nouvelles servitudes. Elle a été en un mot un gouvernement particulièrement étroit, borné, égoïste, et c'est par là qu'elle a mérité l'impopularité indélébile, quoique peu raisonnée, qu'elle a gardée jusqu'à nos jours.

Quel que soit le degré de liberté, de demi liberté, ou de servage dont jouissaient les cultivateurs au moyen âge, les documents les plus authentiques nous donnent une triste idée de leur condition. « Les uns des serfs, dit Beaumanoir, sont si sujets à leurs seigneurs « que leurs sires peuvent prendre tout ce qu'ils ont à mort ou à vie, « et leurs corps tenir en prison, toutes les fois qu'il leur plaît, soit « à tort, soit à droit, qu'il n'en est tenu à répondre fors à Dieu. » Voilà pour les serfs complets. « Les autres serfs, dit Beaumanoir, « sont démenés plus débonnairement, car tant comme ils vivent, « leur seigneur ne leur peut rien demander si ils ne meffont, fors « leur cens et leurs rentes et leurs redevances qu'ils ont à payer pour « leurs servitudes. Et quant ils se muerent, ou quand ils se marient « en franches femmes, tout ce qu'ils ont esquiet à leur seigneur, « meubles et héritages; car cil qui se formarient, il convient qu'ils « finent à la volonté de leur seigneur. Et s'il meurt, il n'a nul « hoirs fors que son seigneur, ni les enfants du serf n'y ont rien, « s'ils ne le rachètent au seigneur, aussi comme feraient estrangers. » Cette classe supérieure de serfs est démenée, comme dit Beaumanoir, plus débonnairement que l'autre; c'est celle des mainmortables,

Digitized by Google

Est-elle cependant dans une bien bonne condition? et ne disait-on pas avec raison de ces mainmortables, comme des aubains, qu'ils vivaient en hommes libres et mouraient en esclaves? La classe supérieure des *vilains*, tenanciers libres ou *francs hommes de poeste*, était la plus avantagée de tous; cependant, ils n'étaient pas nécessairement affranchis des obligations de poursuite et de formariage, ils étaient assujettis également aux droits seigneuriaux, aux redevances et services attachés à leur tenure, ils ne pouvaient, sans l'autorisation du seigneur, acheter des terres dans l'étendue de la seigneurie à laquelle ils appartenaient, entrer dans l'église ou s'établir dans une ville de commune ou de bourgeoisie. Le seigneur n'était-il pas encore, on le voit, pour cette classe supérieure un maître plutôt qu'un souverain?

Si le droit de rendre la justice, comme dit un ancien feudiste breton, Hervé, n'était pas, à proprement parler, concédé, mais était transmis avec la terre, et ajoutons, garanti par la tradition du *patriocinum* romain et du *mundium* germanique, on peut dire que les sujets des seigneurs tenaient de la nature et des circonstances le droit d'avoir bonne et exacte justice de leurs seigneurs, auxquels ils payaient services, impôts et corvées de tout genre. Haute, moyenne ou basse, exercée directement par le seigneur, ou indirectement par ses représentants, il est certain que la justice féodale ne fut jamais équitable, parce que le seigneur se trouvait maintes fois juge et partie, ou, quand il ne l'était pas, faisait passer trop souvent le maître avant le souverain. Le proverbe qui disait: « le seigneur de paille mange le vassal d'acier, » était vrai de tout temps, et ce n'est pas sans raison que plus tard encore Loyseau appelait les *justices* de village exercées par les seigneurs ou leurs représentants de véritables *mangeries*.

On ne peut pas se faire une idée exacte aujourd'hui des entraves apportées par le fractionnement de la souveraineté, par la multiplication des douanes et péages, et par l'infinité des servitudes, à la liberté de la personne et au développement de l'industrie des agriculteurs. Construction des villages sur les hauteurs pour la sécurité des personnes, culture concentrée autour des hautes murailles et des tours des châteaux forts; landes et forêts entretenues pour les besoins de la défense, hommes arrachés aux champs et jetés dans une expédition aventureuse; champs livrés tout à coup à la dévastation d'une chasse seigneuriale ou d'une incursion ennemie; accaparement subit des produits d'agriculture, routes commencées ou bouleversées selon les besoins du moment, péages mis à contre temps, corvées commandées hors de propos; enfin servitudes contraires à toute bonne écono-

Digitized by Google

mie, commerce et échanges interdits avec les voisins, tels étaient alors les accidents fréquents, journaliers, qui venaient s'ajouter aux gelées, à la grêle, à la pluie, aux débordements, aux sécheresses qui sont les fléaux de l'agriculture de tous les temps, et à l'inexpérience et à la routine qui étaient les fléaux ordinaires de celui-là. On ne peut s'étonner, en vérité, après cela, que la chronique de Raoul Glaber mentionne quarante-huit années de famine ou épidémies, en soixante-treize années, de l'an 970 à 1040 environ, c'est-à-dire, il est vrai, à l'époque où la production et la circulation éprouvaient le plus d'obstacles. Et notons que les famines ou épidémies dans ce temps n'enlevaient pas moins que le tiers des habitants dans les endroits où elles sévissaient, s'il faut en croire la plupart des chroniques.

L'absurdité d'un pareil système social éclata de meilleure heure qu'on ne croit aux yeux de tous, et si manifestement que tous, seigneurs mêmes, serfs et mainmortables, après quelques hésitations et quelque tiraillements, travaillèrent comme d'un commun accord à y mettre fin. M. Dareste de la Chavanne a heureusement montré la concordance de deux mouvements qui tendent à affranchir dès les onzième et douzième siècles, les villes et les villages, les citadins et les paysans. Les villes où la population est agglomérée précèdent seulement les campagnes où elle est dispersée, mais c'est à peu près la seule différence. L'affranchissement a lieu là aussi, tantôt à l'amiable et tantôt à la suite d'une lutte, comme dans les villes, et au moyen de chartes octroyées ou consenties ; œuvre particulière de *franchises*, de *libertés* qui établissent en détail et au jour le jour sur tous les points du territoire, entre le possesseur et le cultivateur de la terre, des rapports nouveaux, et règlent un autre état social! La politique des rois, l'intérêt des seigneurs, les ardents désirs des peuples y poussent, tout concorde.

Grâce aux affranchisssements, aux adoucissements apportés à la servitude de mainmorte, à la formation ou à la résurrection des *communautés* agricoles, la domesticité, le métayage, le bail à ferme, et, déjà même, la petite et libre propriété succèdent peu à peu, sur les différents points du territoire, au servage, à la mainmorte, à la franche-tenance; progrès incontestable, réel, quoique capricieux et sujet à bien des hasards, des classes agricoles vers la liberté, la propriété et le bien-être! Mais ce n'était là que l'œuvre précieuse, mais incohérente des circonstances et du temps. L'ancienne monarchie, en faisant succéder le gouvernement royal au gouvernement seigneurial, l'administration centrale à l'administration locale

Digitized by Google

a entrepris de la généraliser, de la régulariser, et de la parfaire; c'est la dernière des étapes qu'aient eue à franchir les classes agricoles avant 89.

M. Dareste, dans un chapitre sur l'administration centrale qui est comme un appendice du livre qu'il avait déjà publié sur l'*Histoire de l'administration en France depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV*, et de l'*Histoire de l'administration sous Louis XIV* de M. Chéruel, a essayé encore de nous faire connaître l'action directe ou indirecte que la monarchie a exercée, depuis qu'elle a remplacé la féodalité dans ce rôle, sur les populations des campagnes et sur l'agriculture. Ce fut un grand bien pour les campagnes quand une autorité, intéressée à protéger le faible, grandit entre les seigneurs et les paysans et parvint à régler leurs rapports. Un certain nombre de droits administratifs, appartenant aux seigneurs, retournèrent à l'autorité royale, d'autres furent limités, quelques-uns abolis. La réformation des coutumes, les ordonnances des Valois, la jurisprudence des parlements n'eurent pas d'autre but. Une règle à peu près uniforme succéda du moins à la multiplicité des règles; la taille royale, la corvée royale succédèrent aux tailles et aux corvées particulières. Des mesures prises d'ensemble n'eurent plus, comme les mesures partielles des seigneurs, le privilége de se contrarier et de se nuire, au grand détriment de tous. Deux époques furent favorables surtout aux agriculteurs et à l'agriculture, celle de la Renaissance des lettres et celle du règne de Henri IV, cette autre Renaissance. Outre le goût des lettres et des arts, les Français rapportèrent d'Italie la culture du riz, du mûrier, du trèfle, de la luzerne; c'est depuis lors que s'étendirent surtout le métayage et le bail à ferme. Après les guerres religieuses Sully ne fit pas seulement de bons règlements « pour bonifier le labourage et la nourriture du bétail; » il eut le goût et presque la passion de l'agriculture, il répandit l'ouvrage d'Olivier de Serres, il organisa l'administration centrale des travaux publics pour les grands chemins. En écrivant que « le plus « grand et légitime gain et revenu des peuples procède principale- « ment de labour et culture de terre, » il posa le premier, au nom du gouvernement, ce principe : que la richesse agricole devait toujours être au premier rang dans un pays comme le nôtre.

Les défauts inhérents à l'ancien régime politique et à un état social contraire aux vrais principes de l'économie politique, c'est-à-dire les priviléges et exemptions de la noblesse et du clergé, la mauvaise assiette des impôts, les entraves des douanes et l'ignorance des basses classes étaient les derniers obstacles qui arrêtaient

Digitized by Google

encore le développement de l'agriculture, comme de tout le reste. Ils étaient d'autant plus grands qu'ils avaient aussi leurs racines dans des préjugés vivaces. Pour n'en donner qu'un exemple, l'utilité de l'instruction dans les campagnes fut contestée, même pendant les siècles les plus éclairés de l'ancienne monarchie, depuis Charles Etienne qui, dans son grand ouvrage d'agriculture, en 1435, voulait que les paysans ne sussent ni lire ni écrire, jusqu'aux écrivains qui croyaient, à la fin du dernier siècle, soutenir la noblesse par des arguments à la valeur desquels ils étaient les premiers à ne pas croire. Bien que l'état des campagnes eût bien changé, en passant de l'état féodal à l'état monarchique, pouvait-on dire cependant qu'elles n'eussent encore plus à gagner? Les communications surtout manquaient. Sous Louis XIV encore, à l'époque où l'on creusait les premiers canaux et où les pays d'élections et les pays d'états créaient des corps d'ingénieurs, la généralité d'Orléans n'avait que deux rivières navigables, la Loire et le Cher; et, dans le haut Quercy, le Rouergue, les Pyrénées, on faisait des provisions de vivres pour cinq ou six mois de l'année, faute de chemins praticables dans la mauvaise saison.

Un siècle presque encore après Sully, Vauban assurait que, « par suite des mauvaises mesures économiques du gouvernement, les paysans renonçaient à élever du bétail et à améliorer la terre, et qu'ils vivaient misérables, presque nus, ne consommant rien et laissant dépérir les terres. » Les troubles de l'Auvergne, sur lesquels la relation des *Grands jours* de Clermont, par Fléchier, jette un jour curieux; ceux de Bretagne, si charitablement rappelés par Mme de Sévigné, et les deux terribles famines de 1662 et de 1709 en sont encore de lamentables preuves. C'est la science philosophique et économique, cette véritable royauté des temps nouveaux, qui a, il faut bien le dire, préparé pour les classes agricoles et le bien-être général qui dépend d'elles, la Révolution dont la société moderne recueille les fruits. Réforme générale de l'impôt, avec abolition ou rachat des priviléges et immunités, abolition des douanes intérieures, révision du système prohibitif, établissement de chambres d'agriculture, propagation dans les campagnes de l'instruction générale, et institution d'un enseignement professionnel : tels étaient les vœux principaux exprimés en faveur des agriculteurs et de l'agriculture par la philosophie ou par la science. Le pouvoir, il faut bien le reconnaître, entrait dans cette voie, lorsque la Révolution vint hâter violemment ce progrès comme les autres, au milieu de grandes actions et de grandes misères.

Digitized by Google

C'est à cette date aussi que M. Dareste a arrêté son solide et intéressant travail. Il n'a pas voulu cependant le terminer sans en tirer quelque enseignement pour le temps présent. La politique, dit-il, a fait presque tout ce qu'elle avait à faire pour les classes agricoles; au point de vue de la liberté, de l'égalité, de la justice, nos lois sont telles qu'il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher. Après la centralisation ajoutée encore par la Révolution à la concentration de l'ancienne monarchie, il demande seulement une liberté d'action un peu plus grande, dans la gestion de leurs affaires particulières, pour les communes, les cantons et les départements. C'est un besoin au-devant duquel le Gouvernement semble devoir aller, puisqu'il prépare sur la matière une loi qui fera, on peut le croire, une juste part aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers. Les autres progrès, il faut les attendre de l'application des sciences à l'agriculture, et surtout de la propagation dans nos campagnes de l'instruction, à laquelle, Dieu merci, personne ne s'oppose plus aujourd'hui sérieusement. C'est là l'œuvre de la paix et de l'ordre assis sur des bases solides et durables. M. Dareste y aura contribué, quant à lui, par un livre qui, en rappelant les différentes phases par où les classes agricoles ont passé dans ce long et dur pèlerinage à travers les siècles, nous a fait connaître le progrès accompli, l'état présent des choses et la mesure de ce qui reste à faire. Telle sera, pour l'auteur, avec la conscience du devoir accompli, la juste récompense que lui assurent, dans le cadre où il l'avait entendu, un travail bien étudié, bien fait, en un mot, un livre qui, sans être définitif, aura désormais l'honneur de faire autorité, dans cet ordre des connaissances historiques.

J. Zeller,

Maître de conférences d'histoire à l'Ecole normale supérieure.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

M. Emile Vaïsse, secrétaire général du Congrès méridional, a lu en séance publique, le 21 août, le rapport sur le Congrès de Toulouse de 1858.

Après avoir rappelé l'origine de ce Congrès, la première session en 1834 à Toulouse, la seconde à Montpellier en 1835, M. Vaïsse s'est applaudi de voir, après un long intervalle, s'ouvrir la troisième session du Congrès méridional, à Toulouse.

Le Congrès de 1858 avait un double but à remplir :

« 1° A déterminer les progrès accomplis par le midi de la France « depuis l'année 1835, dans les sciences, les beaux-arts et l'indus- « trie agricole, commerciale et manufacturière;

« 2° A formuler pour l'avenir le programme des travaux le plus « immédiatement réalisables dans cette triple direction. »

« La manière la plus simple de résoudre le premier de ces problèmes, a dit le rapporteur, était de demander à chaque section de rechercher, dans un passé de 25 ans, la trace des améliorations et des progrès accomplis. Cette division du travail a été sur-le-champ adoptée et dans chacune des assemblées particulières un membre a fait ainsi l'inventaire des richesses acquises depuis 1834. Ces investigations rétrospectives ont généralement constaté des résultats satisfaisants pour le passé et rassurants pour l'avenir. Sans se créer des illusions, sans croire aux bénéfices très-contestables d'une décentralisation rêvée par des esprits trop attachés peut-être aux vieilles formes politiques, le rapporteur espére que le Midi vivra un jour de sa vie propre et n'attendra pas du Nord sa nourriture intellectuelle.

« Après avoir regardé en arrière, il a fallu, pour se conformer au but

Digitized by Google

précis de la session, interroger l'avenir, c'est-à-dire indiquer les travaux les plus immédiatement réalisables pour satisfaire au règlement du congrès. L'ensemble des délibérations orales, dont MM. les secrétaires particuliers ont fait l'analyse, semble avoir répondu à cette deuxième condition impérative du mandat.

« La première section, celle des *Sciences mathématiques, physiques et naturelles*, n'a pas réuni le nombre d'adhérents qu'on pouvait attendre dans une ville qui compte un si nombreux cortége d'associations scientifiques. Elle a regretté tout d'abord qu'une absence imprévue ait empêché M. Filhol de venir occuper la présidence qu'un scrutin unanime lui avait décernée. Toutefois, soutenue du concours de son vice-président, M. Petit, directeur de l'Observatoire, la première section n'a pas employé son temps sans profit; le rapport de M. Roumeguère en fait foi.

« La deuxième section, *Sciences médicales*, a montré dès la première heure une résolution d'agir intrépide. Son exemple a réveillé l'émulation et communiqué aux comices une animation inespérée. Déterminés d'avance à faire beaucoup en peu de temps, MM. les membres du corps médical ont entamé leurs travaux avec une remarquable vivacité d'attaque; à peine installé, le bureau a enregistré plusieurs demandes de communications. Un sentiment délicat l'a conduit à donner le premier tour de parole à ceux des membres de la section que des opinions spéciales classaient dans la minorité. Grâce à cet acte louable de tolérance, la doctrine homœopatique qui ne trouve pas souvent dans les réunions académiques l'occasion d'arborer et de défendre ses principes, a pu cette fois les exposer en toute liberté. L'attention d'une majorité, fidèle aux vieilles traditions médicales, n'a pas manqué aux champions des opinions nouvelles, et si, le premier jour, un brusque incident est venu couper court à la discussion, la faute n'en a pas été assurément aux représentants officiels de la médecine hippocratique.

« Rendue à des délibérations plus calmes où les opinions dissidentes ne venaient pas semer les tempêtes, et enrichie des lumières de membres nouveaux parmi lesquels il faut citer un chirurgien célèbre, vétéran de 1834, M. le docteur Rigal (de Gaillac), la section de médecine a accompli une série de travaux intéressants, dont M. J. Naudin a retracé le fidèle aperçu.

« Troisième section. *Sciences morales et historiques :*

« Le règlement, préparé par la commission permanente, avait réparti dans cette troisième section la philosophie, l'éducation, la législation, l'économie sociale, l'histoire et l'archéologie. Le champ était vaste; un congrès spécial n'eût pas été de trop pour cette seule branche des études. Aussi certaines parties ont souffert quelque peu de la précipitation forcée de nos débats; la philosophie, par exemple, manquant de représentants spéciaux, n'a pas été traitée avec tous les égards qui lui sont dus; l'économie sociale, on en comprendra aisément les motifs, a été retranchée du programme. Mais, par contre, la législation et l'archéologie, grâce à des travaux préparés d'avance,

Digitized by Google

ont jeté un vif éclat sur les délibérations. L'excellent rapport de M. Ernest Astrié sur l'origine et les travaux de l'Académie de législation, celui de M. Du Mège, ce glorieux vétéran de la science, sur l'état des études archéologiques dans les quatorze départements du Sud-Ouest, dont Toulouse est le centre, celui de M. l'abbé Carrière sur le château de Saint-Elix, la communication de M. Rossignol sur les poteries romaines de Montaus, celle de M. Chazottes sur l'éducation des sourds-muets, les considérations de M. Lacointa sur l'instruction supérieure et secondaire, prouvent que la richesse de quelques sous-sections a glorieusement vengé l'indigence des autres.

« L'agriculture, cette branche de la science si intéressante pour le Midi, n'a pas manqué d'esprits éclairés qui sont venus la représenter dans la quatrième section du Congrès. Dirigées par un homme expert et savant, M. Martegoute, les recherches ont porté sur toutes les améliorations à introduire dans notre Sud-Ouest. Le rapport si lucide de M. Théron de Montaugé a énuméré les résolutions et les vœux que la section a cru devoir former pour atteindre le but qu'elle poursuit.

« La section du *commerce* et celle des *manufactures*, classées sous les nos 5 et 6, avaient trop de questions communes à étudier pour qu'on ne songeât pas à associer les lumières des savants et des industriels qui les composaient. Cette fusion, dont les débats ont heureusement profité, a produit les résultats que l'honorable M. L. Jougla a fidèlement retracés dans son rapport. Consultée, sur la question de la liberté commerciale, particulièrement en matière de céréales, question dont se préoccupent à si bon droit tous les esprits soucieux du bien-être social, la section n'a pas cru devoir donner une réponse qui la liât complètement. Toutefois les vœux formulés, à suite de ce débat, ont indiqué une tendance qui n'est pas complétement hostile à la liberté des échanges. La question du percement des Pyrénées centrales par un tunnel gigantesque destiné à donner passage à un chemin de fer qui joindrait Toulouse à Saragosse, la péninsule au continent, a d'autant plus intéressé la cinquième section que l'auteur, M. Lézat lui-même, en a développé le projet. En attendant que l'avenir réalise cette grande conception, M. Dutour, agent-voyer en chef de la Haute-Garonne, a prouvé à ses collègues du Congrès, en leur montrant sur les plans le chemin ouvert sous sa direction, de l'hospice de Luchon au port de la Glère, qu'on ne doit jamais désespérer d'une œuvre où concourent l'habileté de l'ingénieur et la protection éclairée de l'administration.

« La sixième section était celle où l'on aurait cru rencontrer le plus d'affluence ; elle a été la plus maltraitée dans la répartition du Congrès en assemblées particulières. D'où vient cette défaveur? Vient-elle du vague et de l'incertitude d'un tel titre ? la Littérature. Qu'est-ce que la littérature méridionale, ou plutôt existe-t-il une littérature méridionale ? Cette équivoque avait déjà frappé les excellents esprits, dont l'honorable M. Fossé fut l'organe éloquent dans la session de 1834. Il faut le dire pourtant ; l'embarras n'a pas duré longtemps.

Digitized by Google

Quoique certains poëtes, parmi lesquels il faut citer Goudelin au dix-septième siècle et Jasmin au dix-neuvième, aient employé le dialecte populaire, issu de l'ancienne langue romaine, pour exprimer les sentiments les plus délicats, et que par suite ils aient, en une certaine mesure, donné au patois droit de cité parmi les langues poétiques, il n'a pas paru qu'il existât une littérature patoise. On a trouvé plus conforme au sens de l'esprit moderne de traduire ces mots : littérature méridionale par ceux-ci : compositions littéraires produites en français dans le Midi. Ramenée à cette interprétation, la question n'offrait plus d'obscurité ; la discussion s'est sentie à l'aise, et l'élégant rapport de M. Pujol est venu satisfaire au programme en retraçant les progrès littéraires accomplis dans le Midi depuis 1835.

« Section de musique. Faut-il supprimer le système des priviléges et des subventions pour lui substituer l'action fécondante de la libre concurrence? Un spirituel journaliste, membre de la section de musique, l'a pensé et soutenu avec une verve qui a falli convaincre. On a senti pourtant que dans une question étudiée depuis 20 ans dans les conseils du gouvernement, on n'apportait pas les éléments d'information suffisants pour prendre une résolution radicale. Un moyen terme a été adopté, et la proposition de M. Lomon, sans renfermer une solution formelle, a indiqué les moyens propres à régénérer l'art dramatique et à relever les théâtres qui se meurent en province.

« La huitième et dernière section, celle des *arts du dessin*, a voulu rester sur son territoire; c'est au musée qu'elle s'est livrée, pendant quatre jours, sous la présidence de M. Sabatier, à une série de lectures intéressantes et de discussions fécondes; le dessin, la peinture, l'architecture ont, tour à tour, par des organes spéciaux, fourni leur contingent à la tâche commune. Parmi les vœux les plus importants, on remarque celui qui tend à doter Toulouse d'une saine et salubre salle pour les tableaux, et surtout celui dont la réalisation amènerait le percement de rues monumentales. La cité palladienne a des places, des boulevards, des quais remarquables, elle n'a pas une seule rue à montrer aux étrangers. Les besoins d'une circulation croissante réclament impérieusement cette amélioration, le Congrès ne saurait trop appuyer d'une adhésion unanime la proposition de M. Bonnal. »

M. Vaïsse a terminé son rapport en souhaitant au Congrès une plus prochaine réunion. (Extrait du *Journal de Toulouse*.)

— La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a tenu, le 2 septembre 1858, une réunion à Aix-les-Bains. Les nombreux monuments de divers âges dont cette ville offre encore les vestiges ont été une des causes qui l'avaient fait choisir pour cette assemblée. La proximité de Chambéry et la présence des étrangers avaient fait espérer une réunion nombreuse, et cette espérance n'a pas été déçue. Cette petite fête littéraire a été des plus utiles et des plus agréables.

M. le syndic Brachet, avec lequel le bureau de la Société s'était mis en rapport, avait offert gracieusement la grande salle basse du

Digitized by Google

Casino, où tout avait été disposé pour la séance, qui a commencé à deux heures, et à laquelle ont assisté plus de cinquante personnes, parmi lesquelles se trouvaient des amis de la science venus des diverses provinces de la Savoie, et des étrangers de distinction.

Les honneurs de la table de la présidence ont été faits à MM. Brachet, syndic; Dupraz, intendant; Caffe, docteur-médecin, sociétaires, etc.

Des objets antiques, vases en verre, en bronze, en terre, statuettes, marbres, etc., avaient été apportés par MM. Despines et Duverney fils : ils ont été examinés avec beaucoup d'intérêt.

M. Rabut, président, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a exposé en paroles simples et brèves le but de la Société, qui veut suivre le mouvement historique du dix-neuvième siècle et y apporter son contingent en provoquant et en accomplissant les recherches locales qui servent de matériaux aux travailleurs d'un rang plus élevé. Il s'est félicité avec ses collègues des succès qu'ils avaient obtenus jusqu'à ce jour : relations fraternelles avec les anciennes Sociétés d'histoire, de l'étranger et des Etats; publications, découvertes de documents de toute sorte, émulation scientifique provoquée en Savoie. Il a montré tout ce qu'il y a de noble dans la mission qu'ils se sont donnée de conserver le souvenir de tout ce qui honore le pays, et il a terminé en remerciant le syndic d'Aix et les personnes distinguées qui étaient venus encourager les efforts de la Société par leur présence.

La parole a été donnée ensuite à M. le docteur Despines, qui a fait d'abord connaître l'origine des objets antiques exposés.

M. Despines a montré ensuite une collection d'échantillons des marbres trouvés dans les anciens monuments d'Aix-les-Bains, au nombre de quinze, différant bien les uns des autres; ces marbres ont été dénombrés par M. le vicomte Héricard de Thury dans une note précieuse où sont indiqués leurs gisements.

Il a signalé encore à la Société quelques sites des environs d'Aix, intéressants à visiter au point de vue archéologique, tels que le cimetière du village de Brison, la baie de Grésine, où il a vu des pilotis qu'il n'hésite pas à considérer comme des traces d'habitations antiques, et sa propriété de Saint-Innocent, où il a réuni quelques pierres funéraires, entre autres l'inscription du tombeau d'un flamine de Mars dont il donne le texte :

...ABR FLAMEN FIL MART TEMPLVM
OM..VS ORNAMENTIS QVOS...

avec l'explication qu'en a fournie M. Hase, de l'Institut de France, par l'intermédiaire de son collègue, M. Auguste Le Prevost, que la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a l'honneur de compter parmi ses membres honoraires. M. Despines a rapproché de ce monument le nom du village où il a été trouvé, *Mémart*, dans lequel il voit un souvenir du dieu de la guerre, et il finit en invitant la Société à visiter sa propriété.

Digitized by Google

L'ordre du jour a appelé une communication de M. Sevez, professeur adjoint de l'école de chimie de Chambéry, qui a lu une note sur l'*Académie chimique ducale royale de Savoie*, et sur son fondateur, Grimaldi de Copponex. C'est tout à la fois de l'histoire scientifique et de la biographie ; ce travail remarquable, qui sera très-probablement imprimé dans les publications de la Société, a vivement intéressé les assistants.

M. Mottard, docteur-médecin à Saint-Jean-de-Maurienne, président du comité d'histoire et d'archéologie de cette ville, qui l'avait délégué avec son vice-président, son secrétaire et son trésorier, pour assister à la réunion d'Aix, a pris ensuite la parole pour faire connaître l'organisation et les premiers travaux de ce comité, institué à l'exemple de la Société savoisienne. Il se compose aujourd'hui de dix-sept membres ; il a déjà tenu pendant ces dernières années seize séances, dans chacune desquelles il a été fait des communications sur les diverses branches de l'histoire de la province de Maurienne. Parmi ces travaux, on doit signaler les suivants :

1° De l'invasion des Espagnols en Savoie, par le comte d'Arve, secrétaire ;

2° Notes biographiques sur le révérend Personnaz, sur l'avocat Berjet, le capitaine Bois, etc., par M. Mottard, président ;

3° Mémoire sur la mestralie de Saint-Michel, par M. d'Arve et M. Rambaud ;

4° Mémoires sur Aiguebelle, sur le fort de la Charbonnière, le château et la famille d'Urtières, par M. Foray, vice-président ;

5° Aperçu historique sur la commune de Valloire, par l'abbé Truchet ;

6° Recherches sur le fort des Sarrasins à Pontamafrey, par M. Couvert ;

7° Recherches sur la tour de Pontamafrey, par M. Coche, trésorier.

— On sait que, sur des indications certaines, le conseil général de l'Aisne avait voté, sur un rapport du 27 août, des fouilles à Blanzy ; les travaux ont commencé fructueusement le mercredi 8 septembre.

Il s'agissait tout d'abord de déblayer une masse assez considérable de macadam moderne qui couvre la totalité de la rue où, le mois dernier, avait été découvert le bassin de marbre dont la position avait attiré l'attention et déterminé ces fouilles ; il fallait ensuite bien reconnaître les limites des deux plans de mosaïque cherchés, qui devaient être très-considérables, à en juger par la largeur des deux belles bordures reconnues dès le mercredi 25 août.

Les fouilles commencées vers le bas de la rue mirent à jour, après quelques heures de recherche, un groupe de poissons, de dauphins, de coquillages et d'huîtres de la plus belle coloration ; mais, par malheur, ce groupe, recouvert de peu de terre et placé sous la goutte d'eau d'une grange qui borde la rue, a été quelque peu en-

Digitized by Google

foncé par le passage des voitures, et, à partir d'un dauphin très-détérioré, toute la mosaïque manque, en descendant, au sud-ouest, vers la place du village.

Au contraire, en remontant vers le nord-ouest, les terrassements, qui sont beaucoup plus épais, ont conservé la mosaïque dans un état très-satisfaisant de coloration et de solidité. On aperçut bientôt un cheval et un cerf dans des feuillages; ils faisaient pendant aux poissons, ce qui semblait autoriser à conclure que l'artiste avait dessiné là les emblèmes de la pêche et de la chasse, peut-être deux des grands éléments de la nature, l'eau et la terre symbolisés par quelques-uns de leurs habitants, et l'on pensa trouver, dans les parties correspondantes du tableau non encore dégagé, la représentation des deux autres éléments, l'air et le feu.

En poursuivant les travaux à l'est et au midi, les fouilles devinrent moins encourageantes. Au midi, tout était détruit, et pas un cube ne restait sur la terre.

A l'est, les traces d'un violent incendie apparurent dès les premiers coups de pioche. Sous la croûte empierrée du chemin, la terre d'abord et la mosaïque ensuite étaient complétement calcinées. La coloration d'une certaine quantité de cubes avait disparu; ce qu'on enlevait était noir et n'adhérait plus au ciment. On ne s'occupa donc point alors à laver la mosaïque pour en lire les dessins, et cependant c'était là, comme on le verra bientôt, que devait être obtenu le résultat le plus sérieux.

Au nord-ouest, c'est-à-dire à gauche en remontant la rue, on fut plus et plus tôt heureux. On reconnut les premières assises d'un mur circulaire qui jadis avait été revêtu de marbre comme le bassin et qui, retrouvé dans le terre-plein d'une grange voisine, formait un hémicycle dont le pavage était complet et admirablement conservé. C'était le second palier aperçu dès le premier jour. Dans l'hémicycle borné du côté du bassin par une belle et large guirlande de feuillages, un enroulement de cordes, qui court parallèlement à la courbe de la muraille, encadre un dessin linéaire formé de coquilles, ou d'imbrications alternativement bleu, jaune et rouge, procédant, comme nous l'avons dit déjà pour les bordures, du ton fort au ton faible, dans des nuances tendres et harmonieuses qui se fondent agréablement à l'œil.

Bientôt, les premières assises d'un second hémicycle apparurent à l'est, annonçant que le bassin était enfermé dans un grand appartement composé symétriquement, ou de quatre pavillons à peu près tournés vers les quatre points cardinaux, ou de trois réunis sans doute comme le sont le chœur et les transsepts de certaines de nos églises. On comprend que ce ne sont là que des hypothèses et non des affirmations qu'on ne peut risquer en l'état actuel des choses. Dans l'hémicycle de l'est, tout est brûlé.

Mais, en avant de cet hémicycle, l'incendie avait respecté, et plus qu'on ne l'espérait, la portion du premier plan de mosaïque qui sert d'encadrement au bassin. Quand elle eut été tout à fait déblayée et

Digitized by Google

lavée, on y aperçut d'abord des animaux nombreux, puis au centre un personnage humain.

M. Chamblain, préfet de l'Aisne, avait voulu juger par lui-même de l'importance de la trouvaille, et mardi dernier, en arrivant sur les lieux, il put en constater toute la valeur, car les déblais étaient terminés.

Du haut de la tranchée, on apercevait nettement tout ce qui a survécu de cette immense composition, une portion de l'entrelac qui encadre immédiatement le bassin, la triple bordure si variée de motifs et de couleurs, l'imbrication ingénieuse du premier hémicycle, dans un coin le semis de poissons et de coquillages, et en avant la scène complète qu'il s'agissait d'expliquer.

Voici ce qu'elle est :

A droite du spectateur, un éléphant, un cerf et un cheval dans des feuillages ; au centre, un personnage assis et jouant de la lyre ; à gauche, encore dans des feuillages, un sanglier, un ours, une panthère dont le ventre et les pattes sont détruits, et enfin contre la bordure, les griffes et la queue d'un animal dont tout le corps manque. A droite et à gauche de l'homme assis, se dressent des arbres peuplés d'oiseaux de toute grosseur et de tout plumage ; on aperçoit la queue d'un paon constellée d'yeux d'un effet éblouissant de couleurs et de variété.

C'est Orphée qui, par les sons enchanteurs de sa lyre, amène à lui les animaux les plus féroces tout aussi facilement que les plus doux de caractère. D'un côté, les herbivores, l'éléphant, le cheval et le cerf qui arrivent la tête haute et pleins de confiance en la loyauté du divin musicien ; de l'autre les carnivores, l'ours, la panthère, etc., tous la tête courbée vers la terre et comme domptés.

Orphée est coiffé du bonnet traditionnel de la Phrygie. Un manteau rougeâtre tombe derrière lui ; les bouts se rattachent sur son épaule à une riche agrafe, et un pan d'étoffe recouvre sa cuisse gauche. Sa tunique est verte. Ses jambes sont couvertes d'une étoffe rouge nouée sur ses pieds chaussés d'un cothurne brun-verdâtre. La tête est d'un beau style ; les yeux, levés au ciel, sont pleins d'animation. Les mains ne sont point d'un dessin très-pur ; le mouvement des doigts s'indique cependant d'un façon très-reconnaissable. De la main gauche passée derrière la lyre, Orphée pince deux cordes à la fois, tandis que la droite tient le *plectrum*, dont il frappe une troisième corde.

Pour juger de l'ampleur de cette grande composition, il suffira de de dire : 1° que la bordure du quadrilatère encadrant le bassin est découverte au nord sur une longueur de sept mètres quarante centimètres, et qu'à en juger par un point de repère placé par le mosaïste juste au milieu de cette bande, elle doit avoir plus de onze mètres de long. Ce qui n'en est pas encore connu est enfermé sous une grange bâtie sur la mosaïque elle-même et sans fondation, ce qui permet d'espérer qu'on pourra l'enlever.

2° Que la même bordure, sur le côté est, est connue sur 6m 50 c.

Digitized by Google

et devait avoir en tout 7 m. 40 à 50 cent. Le tout, bien entendu, sans tenir compte des mosaïques inscrites dans les hémicycles.

(Extrait du *Journal de l'Aisne.*)

— Le Congrès scientifique allemand, qui en est à sa 37e session, s'est réuni à Carlsruhe. Il y avait 1.100 membres, allemands, russes, suédois; l'Italie n'y était représentée que par quatre membres et la France par 12 membres, parmi lesquels figurent M. Després, président de l'Académie des sciences de l'Institut; M. de Caumont, fondateur du Congrès scientifique de France; M. Fée (de Strasbourg), correspondant de l'Institut; M. Kullman (de Lille), correspondant de l'Institut, et M. d'Aubrée, de la Faculté des sciences de Strasbourg.

Le grand-duc assistait à la séance d'ouverture, et le soir il a fait jouer pour le Congrès une tragédie de Sophocle, sur le grand théâtre. Le lendemain, il a donné une grande soirée aux membres du Congrès. A huit heures et demie, un splendide souper a été servi à 900 membres du Congrès. Plusieurs fois d'immenses hourras ont été poussés en l'honneur du grand-duc et de la grande-duchesse, qui était venue avec le duc, pour la réception du Congrès, avant le souper. Jamais, à ce qu'il paraît, depuis l'origine du Congrès allemand, on n'avait vu tant de notabilités réunies. Nous donnerons bientôt des renseignements sur les travaux du Congrès.

— La Société savante de Montauban, dans sa séance du mois d'août, a mis au concours les questions suivantes :

Concours d'agriculture. — Une médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : « Quels sont les avantages ou les désavantages de la « substitution des labours plats aux labours à billons généralement « en usage dans notre contrée ? »

Concours de poésie. — Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée au meilleur poëme sur le sujet suivant : « La femme « dans les temps modernes; son influence sur les mœurs et la fa- « mille, au point de vue social, moral et religieux. »

Conditions générales. — Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire de la Société, à Montauban, avant le 1er mai 1859. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'inscription d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1859.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE.

LIVRES NOUVEAUX.

SPICILÈGE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE, ou Documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts, dans le nord de la France, par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut. — Premier fascicule, broch. in-8°. Lille, imprimerie Daniel, Grand'place, 1858. 98 pages.

Notice sur Antoine Pouvillon. — Lettres de Bollandus et de quelques bollandistes. — Mission historique de Dom Bevy. — Numismatique. Lettres de Joachim Hoppers. — Représentations théâtrales. — Enquêtes. — Les catholiques anglais aux Pays-Bas. — Lettre de Dom Walker sur un passage de l'histoire d'Angleterre, par Hume. — Lettre écrite du camp de Deynze touchant S. S. de Calvo, dit le Brave. — De Jean Carpentier et de sa fuite en Hollande. — Pamphlets poétiques contre François Ier. — Livre publié sous une approbation fausse. — La publication du Mémoire de Castelnau. — Lettre d'Adrien Kluit.

NOTES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES SUR PONTUS DE LA GARDIE ET SUR SA FAMILLE, suivies d'une correspondance inédite des la Gardie de Suède avec ceux du Languedoc aux seizième et dix-septième siècles, par M. *Mahul*, de la Société des arts et sciences de Carcassonne (Extrait du 2e volume des Mémoires de la Société). Carcassonne, imprimerie de L. Pomiès, 1858. Broch. in-8° de 62 pages.

LA PICARDIE. — Revue littéraire et scientifique, publiée sous les auspices des Académies et des Sociétés savantes des départements de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais. 4e annnée, n° 8. Août 1858.

Digitized by Google

Recherches généalogiques sur les familles nobles de plusieurs villages des environs de Nesles, Noyon, Ham et Hoye, et Recherches historiques sur les mêmes localités (suite), *Leroy-Morel.*

Dictionnaire des communes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, fermes, moulins, usines et autres lieux habités du département de la Charente, indiquant : 1° les communes ; 2° le nombre des maisons et des habitants de chaque localité, et le nom de la commune dont elle dépend ; par *J.-B.-A. Basque*, chef de bureau à la préfecture. — Angoulême, 1857. In-8° de VIII-166 pages.

Notice archéologique et liturgique sur les ciboires, par M. *l'abbé Barraud*, membre de la Société française d'archéologie. Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont. — Paris, Caen, 1858. 1 vol. in-8° de 127 pages.

Coup d'œil chronologique sur les monuments historiques du département du Lot, par M. *le baron Chaudrac de Gavannes*, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et du Comité des travaux de l'histoire de France, etc. — Fascicule in-8° de 24 pages. (Sans date ni lieu de publication.)

Extrait de l'Annuaire de Tarn-et-Garonne, 1838. — Tableau chronologique des monuments historiques du département de Tarn-et-Garonne, par *le même auteur*. — Montauban, 1838.

Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne. T. XXXIX, n° 8. — Montauban. Fascicule in-8° de 201 à 226 pages.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône. — Journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille. 4e année, n° 50. Août 1858. De la page 125 à 140.

Le pèlerinage de Marienthal en Alsace, par *Maximilien de Ring*. 2e édition. — Strasbourg, 1858. 1 vol. in-8° de 36 pages.

Le vin de Guersignies, par M. *Michaux aîné*. — Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, 1858. Fascicule in-8° de page 45 à 76.

Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur, présentées à la Société de physique de Berlin, par *G.-A. Hirn*, ingénieur civil. — Colmar. 1858. 1 vol. in-8° de 338 pages.

Etudes de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos, par *A. Bertrand*, ancien élève de l'Ecole française d'Athènes. — Rennes, 1858. 1 vol. in-12 de 297 pages.

Digitized by Google

La Haute-Marne ancienne et moderne, par M. *Emile Jolibois*. — Fascicule in-4°, pages XXXII-32, avec cartes et gravures. — Chaumont, imprimerie et lithographie veuve Miot-Dadant, 1858.

Coutumes, priviléges et franchises de la ville d'Agen, publié par M. *Mouillé*. Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. Tome 5, 1850. — Broch. in-8° de 109 pages.

— Notes historiques et généalogiques sur Pontus de La Gardie et sur sa famille, suivies d'une Correspondance inédite des La Gardie de Suède avec ceux du Languedoc aux seizième et dix-septième siècles, par M. *Mahul*, membre de la Société des arts et des sciences de Carcassonne. Extrait du vol. II des *Mémoires de la Société*. — Carcassonne, imprimerie de Pomiès, 1858. Broch. in-8° de 62 pages.

Description iconographique des vitraux peints de l'église conventuelle des sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir (Sarthe) au diocèse du Mans, par M. l'abbé *Lottin*, chanoine de l'église du Mans. — Le Mans, Monnoyer, éditeur, 1858. Broch. in 8° de 96 pages.

Notice sur Landevennec et son abbaye, état ancien et moderne, par M. *Levot*, conservateur de la bibliothèque de Brest. — Brest, Paris, chez Dumoulin. Nantes, chez Guéraud, 1858. Broch. in-8° de 71 pages.

Notice historique sur l'origine et les progrès de l'industrie sericicole en Europe, et notamment en France, par M. l'abbé *Caron*. Sans indication de lieu d'impression. In-8° de 18 pages.

Rapport sur de nouveaux procédés de décoration des poteries inventés par M. de Saint-Amans, présenté à M. le préfet du département de Lot-et-Garonne au nom d'une commission faisant les fonctions de jury départemental pour l'industrie nationale, par M. *Adolphe Magen*, pharmacien, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — Agen, Prosper Noubel, imprimeur, 1850. Broch. in 8° de 12 pages.

De la Science moderne dans ses rapports avec la théorie de la transmutation des corps, par M. *Adolphe Magen*. d'Agen.— 1850. Broch. in-8° de 80 pages.

Étude historique sur Cachin (Joseph-Marie-François), par M. *Anacharsis Combes*, président de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn). — Toulouse, Bonnal et Gibrac, 1858. — In-8°, 22 pages.

Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux au XIIe et XIIIe siècles, par M. *d'Arbois de*

Digitized by Google

Jubainville, ancien élève de l'Ecole des chartes. — Paris, Durand, 1858. — 1 vol. in-8° de 489 pages.

Les Catacombes de Rome. — Discours de réception prononcé par M. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille (à l'Académie des sciences, belles-lettres de Marseille). — Marseille, Barlettier-Feissat, 1858. — Broch. in-8° de 36 pages.

Notice sur un reliquaire donné en 1680 aux hurons de Lorette en la Nouvelle-France, par le chapitre de l'église de Chartres, par M. *Doublet de Boisthibault*, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. — Paris, Leleux, 1858. — In-8° de 6 pages.

La ville d'Agen et son enceinte intérieure après la Saint-Barthélemy, d'après un registre de l'Hôtel de Ville d'Agen, par M. *R. Mouillié*, membre résidant de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Fascicule in-8° de 24 pages.

— Du même : Nouveau travail sur le même sujet. Extrait du Recueil des travaux de la Société, t. VII, 1855, 8 pages.

— Du même : Discours d'ouverture, prononcé en séance publique le 28 août 1857 (*Histoire locale d'Agen*). Extrait des Mémoires de la Société, t. VIII, 11e partie, 13 pages.

— Du même : Les dernières années de Monluc, d'après les anciens registres de la ville d'Agen. Seizième siècle. Extrait du Recueil des travaux de la même Société, t. VIII, 1856, 10 pages.

— Du même : Notice sur les divers exemplaires ms. des coutumes de la ville d'Agen. Extrait du Recueil des travaux de la Société, t. VI, 1852.

Origines de la commune de Besançon, par *Aug. Castan*, archiviste et bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique et des cultes. — Besançon, Bulle, 1858. In-8° de 196 p.

The Atlantis, a register of litterature and science, conducted by members of the catholic University of Treland. — N° 11, july 1858. 1 vol. in-8° de 245 à 496 pages.

Les miracles de Madame sainte Katherine de Fierboys en Touraine (1375-1446), publiés, pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. l'abbé *J.-J. Bourassé*. — Tours, Mame. Paris, Potier. In-12, page 102.

The archœological journal, published under the direction of the central Committee of the archœological institute of great Britania and Ireladd, for the encouragement and prosecution of researches into the arts and monuments of the early ond middle ages. — N° 57, 1858. — London, 1858. Fascicule de 94 pages.

Digitized by Google

Un archœological Journal, published under the direction of the central Committee, etc. N° 58, 1858. — London, 1858.

Contents :

— 1° The visit of Henri III to the Northem countries. *Th. Hardy*, esquire.

— 2° Extracts from the Itinerary of Henri III.

— 3° Notice of a thurible of the twelfth century. *D. Rock.*

— 4° Remarks of an effigy of a knight in Winchester cathedral.

— 5° Expenses of the eenbassy to bring the maid of Norway to Scotland. A. 1200. *Ios. Burtt.*

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — Tome III. 1er bulletin. Guéret, août 1858.

Introduction. — Extrait du rapport fait à la dernière réunion générale. — Note sur les travaux du laboratoire de chimie établi à Guéret, E. Mellard. — Découvertes faites dans la Marche pendant l'année 1858, par A. Fillioux. — Etude sur les voies gallo-romaines du Limousin et de la Marche. — Le cardinal de la Chapelle Taillefer. Son tombeau et le chapitre qu'il a fondé, par J.-B.-L. Roy-Pierrefitte. — Vitæ Beati Gaufredi.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VI. — Sens, 1858. 1 vol. in-8° de 380 pages.

Sommaire :

— Sur l'Alesia des Commentaires de César, par M. *Giguet.*

— Sur les suaires de la cathédrale de Sens, par M. *l'abbé Carlier.*

— La croix de Charlemagne à Roncevaux, par M. *G. Michel.*

— Du petit Hôtel-Dieu de Sens, par M. *Hédiard.*

— De l'hospice des Orphelines de Sens, par le même.

— Des fondateurs et bienfaiteurs de l'hospice de Sens, par le même.

— Le battu paie l'amende, par M. *Deligand.*

— Sur l'auteur présumé du missel appelé le Missel des Fous, par M. l'*abbé Carlier.*

— Opinion de Jean Molanus, par M. *Blin.*

— Notice sur le séjour du pape Alexandre III à Sens, par M. *Giguet.*

— Notice sur une croix inédite du douzième siècle, dans l'église de Vandeurs, par M. *Daudin.*

— Mémoire des plaintes et doléances des habitants de Montacher, par M. l'*abbé Prunier.*

— Notice biographique sur M. Leroux, par M. *l'abbé Chauveau.*

Digitized by Google

— Notice biographique sur M. G. Dubois, par M. *Daudin*.
— Lettres sur diverses inscriptions recueillies à Kustendjee, par M. *Duban*.
— Géographie ancienne du département de l'Yonne, par M. *Dey*.
— Du revenu de la propriété foncière aux environs depuis le quinzième siècle, par M. *Lallier*.
— Le théâtre au collége, par M. *Tisserand*.
— Notice sur M. d'Etigny, par M. *Deligand*.
— Note sur les mortiers romains de Constantine, par M. *Chanoine*.
— Dictionnaire de patois en usage dans le département de l'Yonne, par M. *Cornat*.

Bulletin de la Société archéologique du Morbihan. Année 1857. — Vannes, 1858. 1 vol. in-8°, de 112 pages, contenant :
— Lettre adressée à M. le préfet du Morbihan.
— *Philologie*. — Vie et ouvrages politiques de M. l'abbé Nourry.
— *Histoires et traditions*. — Essai sur les historiens de la Bretagne.
— Origine de quelques croyances et pratiques qui ont cours en Bretagne et ailleurs.
— Le dîner du chevalier.
— Les potiers du pays de Rieux.
— Bataille navale de Conflans.
— Le château du diable.
— Le pays de Questembert, ses antiquités, ses croix sculptées.
— Grottes de Plouharnel.
— Découverte d'une grotte sépulcrale dans le tumulus de Tumiac.
— Monument gallo-romain de Saint-Galles en Arradon.
— Etablissement gallo-romain découvert, en 1842, au village de Saint-Christophe, dans la commune d'Elven.
— Reste d'un établissement gallo-romain découvert au Lodo, commune d'Arradon.
— Etablissement gallo-romain découvert, en 1856, au Lodo.
— Description des monnaies trouvées dans les fouilles du Lodo.
— Etablissement gallo-romain découvert, en 1857, à Saint-Symphorien.
— Chapelle de Saint-Ave.
— Eglise paroissiale de Saint-Léry.
— Histoire de la cathédrale de Saint-Pierre de Vannes.
— Chapelle de Saint-Fiacre-en-Radenac, et l'église de Lantillac.
— Inscription fixant la date de la dédicace et de l'achèvement de la chapelle de Kernascleden en Saint-Caradec-Tregomel.
— Le château de Trefaven, près Lorient.
— Sceau du chapitre de Vannes.
— Les noms de rues et les armes de la ville de Vannes.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-

Digitized by Google

LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. — T. XIII de la collection. 1er et 2e trimestres de l'année 1858. — Troyes. In-8° de 138 pages.

— Rapport au roi de Portugal sur un voyage d'exploration scientifique aux îles Açores, exécuté par MM. Arthur Morelet et Henri Drouet; par M. *Henri Drouet*. 5 pages.

— Note relative à un sceau découvert à Troyes en 1857, par M. l'*abbé Coffinet*. 30 pages.

— Le maire et les échevins de la ville de Troyes prisonniers à l'Hôtel de Ville en 1675, par M. *Théophile Boutiot*. 4 pages.

— Aperçu sur les résultats du drainage dans le département de l'Aube, par M. *le comte de Launay*. 36 pages.

— Documents sur la ville de Troyes, extraits du géographe arabe Edrisi, par M. *Clément-Mullet*. 10 pages.

— Excursion à la caverne de Montgueux, par M. *Gustave Legrand*; avec un plan. 6 pages.

— Rapport sur le livre de Paillot de Montabert, intitulé : l'*Artistaire*, ou Livre des principales initiations aux beaux-arts, par M. *Schnitz*. 5 pages.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — Tome X, 1re partie. Saint-Omer, 1858. In-8° de XXIII-225 et 156 pages.

— Compte rendu de la Société, par M. *Henri de la Plaen*. 48 pages.

— Guillaume, abbé d'Ardres et sa Chronique, par M. l'abbé *Parenty*. 7 pages.

— Anciennes modes flamandes, par M. *Arthur Dinaux*. 28 pages.

— Les pastorales du P. Guillaume Grumsel, par M. l'abbé *Tourset*. 22 pages.

— Attaque de la ville de Saint-Omer par la porte Sainte-Croix, par M. *L. Deschamps de Pas*. 17 pages.

— Note complémentaire sur les bas-reliefs qui se trouvent au musée de Saint-Omer, par *le même*. 4 pages.

— Biographie poétique de Simon Ogier, par M. *A. Courtois*. 57 pages.

— Notice sur les fonds baptismaux de Wierre-Effroi, par M. l'abbé *Lefebvre*. 25 pages avec une planche.

— Fondation d'Herdinfert. — Conseils politiques adressés à la princesse Marie, régente des Pays-Bas pour Charles-Quint sur les moyens d'accroître en peu de temps la population d'Herdinfert. 34 pages.

— Notice biographique sur Alexandre Hermand, par M. *L. Deschamps de Pas*. 24 pages.

— Renty en Artois, son vieux château et ses seigneurs, par M. *Henri de Laplane*. 98 pages avec planches.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. — Années 1858-1859. 1re livraison. — Amiens, 1858. 1 vol. in-8° de 208 pages.

Digitized by Google

Mémoire sur la découverte des ruines romaines de la station de Brivodurum à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), par M. *Marchand*; extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.— Orléans, imprimerie d'Alexandre Jacob, 1857. In-8°, page 31, avec cartes et planches.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — T. III, année 1857. — Beauvais, imprimerie d'Achille Desjardins, rue Saint-Jean. In-8°, pages 189-366, avec 5 planches.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Année 1857, 2e série, 4e vol. — Lille, 1858. 1 vol. in-8° de 426 pages.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. — T. XV (2e série, t. V). — Paris et Amiens, 1858. 1 vol. in-8° de 716 pages.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. XXVIII année. — Angers, 1857. 1 vol. in-8° de 393 pages.

Bulletin de la Société industrielle de Reims. — Introduction, 1858. 1 vol. in-8° de 67 pages.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers. — 2e série. T. Ier, 1re livraison. — Béziers, 1858. 1 vol. in-8° de 79 pages.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. — T. III, n° 1er. — Nevers, 1858. Fascicule de 68 pages.

Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. — 1re partie. Travaux de la Société. Année 1827. 1 vol. in-8° de 230 pages.
Idem, 2e partie. Exposition départementale. Année 1857. 1 vol. in-8° de 184 pages.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts (1857). — Le Mans, imprimerie Charles Monnoyer, place des Jacobins. 4 cahiers, pages 97-400.

Annales du Comité flamand de France. — T. III, 1857. 1 vol. in-8° de 406 pages.

Recueil de l'Académie de législation de Toulouse (1858). — T. VII. Première partie. 1 vol. in-8° de 320 pages. — Toulouse, imprimerie de Bonnàl et Gibrac.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. — 5e série, tome IV, années 1855-1856. 1 vol. in-8° de 404 pages. — Evreux, Hérissey.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. — Publications de juin 1854 à mai 1858. — Meaux, 1858. 1 vol in-8° de 328 pages.

Société médicale d'Amiens. — Topographie médicale de la Somme, Abbeville, Gamaches, Montdidier. — Amiens, 1857. 1 vol. in-8° de 203 pages.

Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, compte rendu des travaux depuis le 10 mai 1857 jusqu'au 9 mai 1858. 1 vol. in-8°, de 208 pages. — Toulouse, imprimerie de Douladoure frères.

Société académique des Hautes-Pyrénées — (1856-1857). 2e Bulletin. — Tarbes 1857, chez Telmon. In-8°, pages 144-301.

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, 7e année, 25e livraison (janvier, février et mars 1858). — Saint-Omer, imprimerie de Fleury-Lemaire. In-8°, pages 453-498.
— Même recueil, 26e livraison (avril, mai et juin 1858) in-8°, pages 500-540.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Procès-verbal de la séance solennelle du jeudi 1er juillet 1858, tenue pour la distribution des médailles données à la suite de la sixième exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique d'Angers. — Angers, 1858. 1 vol. in-8° de 68 pages.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. T. XXI. Troisième série : T. Ier. — Paris et Bordeaux, 1858. 1 vol. in-8° de 556 pages.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain. — 7e année, 1858. 1 vol. in-8° de 135 pages.

Recherches de la Société d'archéologie lorraine. — 7e volume. — Nancy, 1857. 1 vol. in-8° de 192 pages (planches).

Travaux de l'Académie impériale de Reims. — 26e vol. — Reims, 1858. 1 vol. in-8° de 620 pages.

Le Cultivateur de la Champagne. — Bulletin des travaux des comices agricoles de la Marne. 10e année. Septembre 1858. — Châlons, T. Martin. Brochure in-8°, de la page 146 à 168.

Le Sud-Est, journal agricole et horticole; septembre 1858. — 4e année, n° 21. — Grenoble, imprimerie de Prudhomme. Brochure in 8°, de la page 580 à 624.

Revue de Toulouse (1er septembre 1858).

I. Histoire littéraire : Les lanternistes. — Essai sur les réunions lit-

Digitized by Google

téraires et scientifiques qui ont précédé, à Toulouse, l'établissement de l'Académie des sciences (1re partie), par M. le Dr *Desbarreaux-Bernard*.

II. Exposition des beaux-arts (sixième et dernier article). La sculpture, par M. *Ernest Rocha*. — Sommaire : MM. Jouffroy, Bénézech, Falguière, Barthélemy, Moreau, Bellegarde, Rouède, Belloc, Guilton, Mahoux, Julia, Ribier, Mathieu, Bourgouin, Fournalès, Fourcade, Montagny, Clausade.

III. Exposition de l'industrie : II. Métaux et produits minéraux, par M. *Barthélemy*; III. Physique; Chimie; Pharmacie; Arts chimiques; Economie domestique; Sciences naturelles, par M. le Dr *Jules Gourdon*.

IV. Exposition d'antiquités, d'objets d'arts et de peinture ancienne, par M. *Ernest Rocha*.

V. Session du Congrès méridional. Compte rendu. par M. *F. Lacointa*.

VI. Chronique : 1° Baccalauréat ès sciences et lettres; 2° Nouvelles et faits divers.

Revue africaine. — Journal des travaux de la Société historique algérienne, par les membres de la Société. — 2e année, nos 9, 10, 11, 12. Février à août 1858. — Quatre brochures in-8° de 516 pag. — Alger, Bastide, éditeur; Paris, Challamel et Benjamin Duprat, 1858.

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies. — Bulletin de la Société orientale de France. — 16e année, n° 8, août 1858, comprenant les articles suivants :

1° Algérie. — La Question douanière (Clément Duvernois);

2° L'Egypte en 1858. — 2e article (Louis Delatre);

3° La Doctrine de l'amour, roman traduit de l'indoustani, par M. *Garcin de Tassy*;

4° Chronique orientale (J. R.); chronique algérienne. — Bulletin de l'Algérie et des colonies (Clément Duvernois);

5° Société orientale, etc. Paris, Just Bouvier; Alger, Dubos frères. — Brochure in-8° de 128 pages.

Académie royale de Belgique. — Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. 2e série. T. X. Bulletin, 1857. 1 vol. in-8° de 195 pages. — Idem., 2e Bulletin, 1858. 1 vol. in-8° de 196 à 455 pages.

Annaes das sciencias e lettras, publicados debaixo dos auspicios da Academia real das sciencias. — Tomo 1er, mois d'avril, mars, mai, juin, juillet. — Lisbonne, 1857 (5 fascicules in-8°, 312 pages).

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 2 août 1858.

Présidence de M. Amédée Thierry, *membre de l'Institut.*

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, il est donné lecture du rapport présenté par M. L. Delisle, au nom de la commission chargée de préparer le plan du dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne (1).

Une discussion s'engage sur ce rapport. M. Amédée Thierry fait observer que la division par départements ne répond pas aussi bien aux exigences historiques que l'eût fait la division par provinces. Les chefs-lieux de départements ne sont pour la plupart que des centres de subdivisions secondaires, et l'on ne trouvera que peu de matériaux dans leurs archives. Presque toutes les affaires allaient aboutir au chef-lieu de la province, qui était le centre commun. Ainsi, c'est aux archives du Parlement qu'ont été concentrés tous les documents qui concernent la Bourgogne. C'est là qu'il faudra aller puiser pour tous les départements formés du démembrement de ce duché. Il en est de même de Besançon pour la Franche-Comté.

M. de Wailly répond que la commission avait elle-même pensé d'abord à la division par provinces, mais qu'après plus mûr examen elle avait préféré la division par départements, comme étant d'une exécution plus prompte et plus pratique. La nomenclature complète des noms modernes, qui doit former la base du dictionnaire, sera

(1) Ce rapport sera publié dans un des prochains numéros de la *Revue*.

Digitized by Google

en effet plus facile à obtenir pour chaque département que pour les anciennes provinces, dont les limites ont quelquefois beaucoup varié et ne sauraient être déterminées que difficilement avec exactitude. On obtiendra aussi plus sûrement, par ce moyen, le concours des Sociétés savantes, qui sont généralement constituées par département, et qui pourront, d'ailleurs, fournir les indications qui leur seront demandées sur les départements limitrophes.

M. de Wailly ajoute qu'il existe déjà des travaux analogues au dictionnaire projeté, et qu'ils ont été exécutés d'après la même division. Il cite entre autres le dictionnaire des noms de lieux du département de l'Eure, par M. A. Leprévost, celui de M. Cauvain pour la Sarthe, etc. La commission a été, en outre, informée qu'il y avait quelques autres dictionnaires semblables en voie de préparation. D'un autre côté, la publication de dictionnaires séparés par chaque département permettra d'échelonner les frais d'impression sur un plus grand nombre d'années.

M. Francis Wey appuie cette opinion. Les archives des chefs-lieux de départements ont toutes leur importance, et aucune ne doit être négligée. Il en est de même des archives des hospices et des archives historiques des communes, dont le classement est, depuis quelques années, l'objet de soins assidus.

Quelques membres présentent des objections sur le projet adopté par la commission de diviser le dictionnaire en deux parties, la géographie historique et la géographie physique. Ils préféreraient la réunion de ces deux parties en un seul corps d'ouvrage.

Après une discussion prolongée sur ce point, la section est d'avis qu'il est opportun d'adresser provisoirement aux correspondants et aux Sociétés savantes la série de questions mentionnées dans le procès-verbal de la dernière séance, avec les modifications qui y ont été introduites (1).

La section entend ensuite la lecture d'un rapport de M. Berger de Xivrey sur deux volumes dont il avait été chargé de rendre compte : 1° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne (tome XXX, sept., octob., nov. et déc. 1857); 2° Mémoires de l'Académie impériale de Metz (2e série, 5e année) (2).

(1) Voir dans la *Revue* la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes aux présidents des Sociétés savantes et aux correspondants du ministère, en date du 26 août 1858, t. V, page 181.

(2) Voir ce compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. V, page 151.

Digitized by Google

M. le président désigne plusieurs membres de la section pour rendre compte de diverses publications de Sociétés savantes envoyées récemment :

1° Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — classe des lettres. — Nouvelle série, tome V, 1856-1857.

2° Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 19e année. — 1857. — 3e et 4e trimestres.

3° Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Année 1857.

4° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. — 3e série, tome IV. — Années 1855-1856.

5° Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard, lu à la séance du 7 mai 1857 (septembre 1857).

6° Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. — Années 1851 et 1852 (1853).

7° Société d'émulation de la Vendée. — Annuaire départemental. — 1857. — Années 1 à 4 (1854-1857).

Le secrétaire du Comité annonce que ni le cartulaire des comtes de La Marche ni le registre de l'évêché d'Angoulême, que possède la Bibliothèque impériale, ne contiennent le texte de la charte de Hugues de Lusignan, dont la copie avait été envoyée par M. de Jussieu (1), correspondant à Angoulême, et que, par conséquent, il a été impossible de collationner cet acte.

M. Ravenel informe la section que les lettres écrites par M. Grosfey au marquis de Bonnac, ambassadeur de France en Pologne, en 1707, qui avaient été communiquées par M. l'abbé Santerre (2), étant des lettres chiffrées et n'étant pas accompagnées de la clef du chiffre, il se trouve obligé d'ajourner l'examen qu'il avait été chargé de faire de cette communication.

M. Ravenel rappelle que, sur sa proposition, le Comité avait adopté l'insertion dans le *Bulletin* de onze lettres du vicomte de Marcilly au prince de la Trémouille, communiquées par M. Marchegay (3), correspondant à Angers, et contenant des appréciations

(1) Voir la *Revue des Sociétés savantes*, tome V, page 148.

(2) Voir le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome III, page 667.

(3) V. *Ibid.*, tome IV, page 148.

Digitized by Google

nouvelles sur la Fronde et de curieux renseignements sur le rôle passif que joua la noblesse de province à cette époque. M. Marchegay a envoyé depuis plusieurs autres pièces, parmi lesquelles se trouvent quelques lettres d'autres personnages marquants de la même époque, entre autres de la princesse de Tarente, et une Notice intéressante sur le vicomte de Marcilly. M. Ravenel propose de joindre ces pièces aux premières; mais l'ensemble de ces documents lui paraissant un peu trop étendu pour être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*, il demande qu'ils soient réservés pour le *Recueil des Mélanges*.

Cette proposition est adoptée par la section.

M. Amédée Thierry rend compte de différents documents transmis par M. l'abbé Jacquet, correspondant à Soilly (Marne), qu'il avait été chargé d'examiner (1).

Le premier de ces envois est une Notice sur la ville et la baronnie de Montmirail, dressée d'après les titres provenant des archives du château et accompagnée de copies de pièces tirées de ces archives.

Les envois suivants se composent de nouveaux extraits des mêmes chartriers et contiennent une notice sur l'abbaye de Longpont, diverses chartes et bulles relatives à cette abbaye et plusieurs épitaphes de personnes inhumées dans l'église du monastère.

Parmi les pièces qui sont dignes d'attention, M. A. Thierry cite une vie du bienheureux Jean de Montmirail (1641), où l'on trouve sur la fondation de Longpont des détails qui pourraient être utiles pour une monographie de l'abbaye. L'auteur de cette biographie est le père Machaut.

M. A. Thierry mentionne également le procès-verbal d'une visite faite en 1639 à l'abbaye de Longpont par Mgr Simon Legras, évêque de Soissons, pièce curieuse, en ce qu'elle donne le catalogue de tous les ouvrages manuscrits ou imprimés concernant la vie de saint Jean de Montmirail, l'épitaphe de ce pieux personnage, ses hymnes, antiennes et oraisons, suivies de l'office du bienheureux, enfin la visite de la châsse. On y remarque que l'évêque commence par faire constater par Antoine Oultrebord, expert en l'art de chirurgie, que les ossements sont bien des ossements humains, formalité qui avait été négligée par suite de l'éloignement des moines pour tout ce qui pouvait leur rappeler la ferveur qu'ils n'avaient plus.

Une autre pièce, qui vient à la suite du procès-verbal de visite,

(1) Voir le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome II, pages 9, 34, 118, 304.

Digitized by Google

révèle une particularité assez remarquable pour l'histoire du culte rendu au bienheureux Jean de Montmirail. Elle a pour titre : *Instructio brevis pro licentia et facultate impetranda missas publicas et privatas celebrandi in honorem beati Joannis de Monte Mirabili*, etc. L'auteur de cette instruction, Charles-Jean Cottin, prieur de Longpont (1677-1678) y rappelle une première enquête dont on ignore le résultat, et à laquelle fit procéder le pape Grégoire IX, qui avait entendu parler des nombreux miracles opérés sur le tombeau du religieux de Longpont. La nouvelle requête n'eut pas plus de succès. Il fut répondu que depuis le temps d'Alexandre III, sous le pontificat duquel était mort le bienheureux, il n'était plus accordé d'autorisation pour célébrer des messes solennelles ni même privées sans une canonisation, et, qu'en conséquence, il ne restait que ce moyen d'obtenir ce qu'on désirait. L'instruction ajoute que c'est une chose bien difficile, pour ne pas dire impossible, attendu l'exiguïté des revenus, et la somme de quatre-vingt mille écus à peine suffisante pour atteindre le but.

M. Amédée Thierry avait aussi à rendre compte d'extraits des registres aux comptes de l'hôtel-de-ville de Lille adressés par M. de La Fons de Mélicocq, et contenant le relevé des dépenses faites à Lille au commencement du quinzième siècle, à l'occasion des poursuites dirigées contre les hérétiques ou vaudois. Ces dépenses ont principalement pour objet les *los* de vin payés aux échevins, à l'inquisition, etc., ainsi que la dépense de bouche des arbalétriers chargés de faire le guet pour la sûreté de la ville. Ces extraits, sans avoir un grand intérêt historique, sont néanmoins curieux à cause du contraste que présentent certains détails avec le sérieux du sujet. M. le rapporteur propose de les insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Ces conclusions sont adoptées.

Le secrétaire du comité donne connaissance des communications faites par les correspondants dans les derniers mois de 1857 et les premiers mois de 1858.

MM. de Baecker, de Gourgues, Joly-Leterme et Levot, correspondants du ministère ; MM. Carnandet, conservateur de la bibliothèque publique de Chaumont ; Conny, bibliothécaire, à Moulins ; de Langardière, substitut du procureur impérial, à Clamecy ; l'abbé Ognate ; MM^lles^ Pervinquière et Mercier, de Napoléon-Vendée, ont adressé différentes pièces pour le Recueil des poésies populaires.

Ces pièces sont renvoyées à l'examen de MM. de La Villegille et Rathery.

Sont également renvoyés à l'examen de MM. Berger de Xivrey,

Digitized by Google

Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Magnin, de Monmerqué, Ravenel, de Wailly et F. Wey, divers documents, savoir :

Une lettre de Henri IV, transmise par M. Pijon, archiviste de la ville de Brives ;

Six lettres patentes de François Ier à l'amiral Chabot, envoyées par M. Just Veillat, correspondant à Châteauroux ;

Dix-sept lettres de Catinat, adressées par M. Maurice Ardant, correspondant à Limoges ;

Plusieurs documents pouvant servir les uns à l'histoire de la chasse des quatorzième, seizième et dix-septième siècles ; les autres à l'histoire agricole de l'abbaye de Saint-Bertin (quinzième et dix-septième siècles ; d'autres à l'histoire de l'agriculture dans le nord de la France (quatorzième et dix-septième siècles) ; récit de l'entrée de Louis XI à Paris, en 1481, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Lille : envoi de M. de La Fons de Mélicocq ;

Règlement pour les maîtres vanniers de la ville de Châlon-sur-Saône et autres pièces communiquées par M. Fouque ;

Documents concernant le premier établissement des potiers dans le Morbihan ; déclaration des offices des eaux et forêts de la contrée de Normandie (quinzième siècle), envoyés par M. Rosenzweig ;

Extraits des comptes de la ville de Casteljaloux, depuis l'an 1372, indiquant la valeur des denrées, le prix des bestiaux, etc., adressés par M. Samazeuilh ;

Une lettre de Louis XIII adressée au maréchal d'Ancre et deux lettres de Louis XIV au duc d'Elbeuf et à M. de Bar, gouverneur d'Amiens ; des documents relatifs à l'histoire de l'ancien théâtre, à celle des mœurs et de la police dans la ville d'Amiens au seizième siècle : envoi de M. Dusevel ;

Extraits des registres de la commune de Vence concernant le passage des troupes dans cette ville depuis le seizième siècle, etc., communiqués par M. l'abbé Tisserand ;

Lettres de Colbert et de Seignelay, les premières relatives aux mesures à prendre pour la défense de Brest, les secondes concernant les travaux de Versailles, transmises par M. Levot ;

Huit chartes du treizième siècle en langue vulgaire ; cinq lettres missives de diverses époques écrites par la prieure du couvent de Fontaine ; par Madeleine de Luxembourg, femme de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac ; par Elisabeth ou Isabelle de Nassau, une des filles de Guillaume le Taciturne, femme de Henri de la Tour, duc de Bouillon, et par Marie de Médicis, envoyées par M. Marchegay ;

Lettres patentes de 1577, par lesquelles Henri III confirme les

Digitized by Google

priviléges accordés par Charlemagne aux habitants de Benest (Charente) ; en mémoire d'une grande victoire remportée par l'empereur sur le territoire de cette province, adressées par M. A. de Jussieu.

Le secrétaire du Comité analyse encore un grand nombre d'autres communications faites par MM. Dusevel, de Girardot, l'abbé André, Maurice Ardant, de Backer, Beauchet-Filleau, Boscheron-Desportes, Combet, Ed. Fleury, l'abbé Giraud, Jeantin, de Jussieu, de La Fons de Mélicocq, Mahéo, Prioux, Rosenzweig, Matton et Salmon.

Les documents qui font l'objet de ces communications n'étant pas assez importants pour prendre place dans la *Revue des Sociétés savantes*, la section en ordonne le dépôt aux archives pour qu'ils y soient consultés, à titre de renseignements, en temps utile.

L. Bellaguet,

Secrétaire, par intérim, de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITE.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 juillet.

Rapport lu par M. de Guilhermy a la séance de la section d'archéologie du 12 juillet 1858.

M. Schneegans adresse une Notice sur l'ancienne cloche de l'église de Muttersholtz (arrondissement de Schelestadt) dont le métal, remis en fusion le 19 mars 1857, a servi en partie à la confection de deux cloches nouvelles, pesant l'une 626 k., l'autre 388 k. 50, sous la direction de M. Louis Édel, fondeur à Strasbourg.

La cloche détruite avait 1m 214 de diamètre; son poids était de 794 k. On y lisait cette inscription en caractères gothiques, sur la bordure supérieure :

O. hailliger. her. sant. vrban. bit. got. fvr. . anno. m. ccccc. vnd. vii.

La forme de cette cloche accusait nettement le style et le goût des premières années du seizième siècle. L'ornementation en était assez riche, principalement composée de feuilles de vigne et de grappes de raisin d'un dessin fort élégant. Dans les compartiments inférieurs, on voyait le Christ en croix, un saint Georges à cheval terrassant le dragon, un main bénissante, la marque du fondeur, qui consistait en une cloche accompagnée d'une légende à peu près indéchiffrable, enfin trois écussons contenant des signes qu'il n'était plus possible de distinguer. L'inscription occupait le pourtour entier de la cloche. Peut-être la place avait-elle manqué pour en compléter la partie allemande qui n'est pas terminée : *O saint seigneur saint Urbain prie Dieu pour..... l'an* 1507. M. Schneegans pense cependant qu'il ne serait pas impossible que la phrase eût été complétée par la présence des écussons, et qu'on aurait alors réclamé l'intercession de saint Urbain en faveur de la paroisse ou des donateurs dont les armoiries figuraient sur le métal. M. Schneegans ne nous a pas dit d'une manière positive si ce saint pape était le patron de l'église de Muttersholtz.

Nous recevons de M. Lacroix, correspondant à Mâcon, d'intéressants détails sur la découverte d'une ancienne sépulture épiscopale. Après avoir renversé leur antique cathédrale, dans des jours néfastes, les Mâconnais ont entrepris de faire disparaître les curieux

Digitized by Google

vestiges qui en restaient debout. Le porche seul est conservé pour servir de Musée lapidaire. Le samedi 22 novembre 1856, des terrassiers, occupés aux travaux d'établissement d'un égout, mirent à découvert un petit caveau, revêtu de pierres, carrelé en briques, portant 2m de long sur 40 c. de large et 34 c. de hauteur. Ce caveau renfermait les restes d'un corps humain, qui avait été déposé là en habits sacerdotaux, sans cercueil. M. Lacroix fut appelé immédiatement pour visiter la sépulture encore intacte. Quelques brins d'herbes se trouvaient répandus sur le corps. La tête était placée au nord. Les ossements n'offraient plus aucune consistance. Le corps avait été enveloppé de deux étoffes, une première en laine, une seconde en soie à galons d'or. Les pieds étaient chaussés de sandales en cuir très-mince, rehaussées de palmettes dorées. En soulevant l'étoffe galonnée d'or qui se trouvait à la hauteur de la poitrine, M. Lacroix recueillit un anneau d'or fin du poids de 24 grammes, qui a pour chaton un gros saphir. Au côté droit du squelette, il restait un bâton de crosse terminé à son extrémité inférieure par une douille en cuivre, et portant à sa partie supérieure un cercle en or du poids de 7 gr. 50 recouvert d'un filigrane qui avait enchâssé six pierres précieuses, dont quatre seulement demeurées en place. On découvrit encore une pièce de monnaie fortement oxydée, avec la légende CENOBIO CLVNIACO ; une croix dans le champ ; au revers, une clef et les mots PETRVS ET PAVLVS ; c'était un denier de l'abbaye de Cluny. Il n'existait plus qu'un très-petit fragment de la volute de la crosse, qui avait été sculptée en ivoire. M. Lacroix a reconnu que le tombeau était placé au pied du mur oriental du croisillon septentrional, dans un lieu généralement réservé aux évêques. Il pense que le personnage, dont les restes ont été ainsi retrouvés, pourrait être Ponce II, évêque de Mâcon, mort en 1220, qui avait fait faire la voûte du transept de la cathédrale, du côté du nord. Cette supposition ne manque pas de vraisemblance; elle n'est point démentie d'ailleurs par le style des objets recueillis, dont le dessin se trouve annexé à la communication de notre correspondant. M. Lacroix rappelle, au sujet du denier découvert dans le caveau, qu'il s'est rencontré à Mâcon des sépultures de toutes les époques, entre autres une grande quantité de tombes de femmes, où des pièces de monnaie avaient été placées, suivant l'usage antique, soit dans la main, soit dans la bouche des personnes inhumées.

M. Châtelet, correspondant, principal du collége de Lisieux, adresse au Comité :

1° Le dessin d'une agrafe en cuivre argenté de l'époque mérovin-

Digitized by Google

gienne, qui a été trouvée au mois d'avril 1857, dans une sépulture, à Hermival, près de Lisieux, à peu de distance de la voie romaine de Lisieux à Lillebonne. Cet objet a été mentionné avec plusieurs autres dans un article du *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 16 mai 1857, qui rapporte la découverte des tombes d'Hermival.

2° La copie d'une inscription, en caractères gothiques, gravée sur une pierre qui se trouve scellée dans le mur, près de la porte principale de l'église de la Sainte-Trinité à Falaise. Ce monument présente un certain intérêt, puisqu'il indique la date précise de la construction d'un édifice assez important et les noms des personnes qui ont donné leurs soins à cette œuvre. En voici le texte, tel que l'a lu et transcrit M. Châtelet; nous lui en laissons toute la responsabilité :

Lan mil cccc xxxviij
Au mois de May en vérité
Comencée fut par bon conduict
La naif de Saincte-Trinité.
Guillaume Choysel le devis
En fist le bon entendement
Des parroyssiens eut l'advis
Et des ouvriers semblablement.
Jehan Meriole trésorier
Et Jehan le Jeune aultre cy
Robin Haulton et Chevalier
Comencerent cest œuvre cy.
Ce tôt fut mort, guerre et famine
Par tout France certainement :
Or prions Dieu qui point ne fine
Que lœuvre ait bon achrevement.

3° Une description détaillée, faite avec beaucoup de soin, d'un beau vitrail de la fin du quinzième siècle environ, qui décore la seconde chapelle à droite, dans l'église de Saint-Jacques de Lisieux, et qui représente un des miracles les plus dramatiques de la légende du saint patron. C'est l'histoire du jeune pèlerin qui fut faussement accusé de vol, attaché à la potence, conservé vivant par le saint apôtre pendant plusieurs jours, puis reconnu innocent et rendu à ses parents. Comme un autre Joseph, le jeune homme avait refusé d'entendre les propositions d'une femme; celle-ci, pour se venger, mit dans la gibecière qu'il portait une tasse d'argent et prétendit ensuite qu'il l'avait dérobée. M. Châtelet pense que cette circonstance de la légende est inédite. Les membres les plus anciens du Comité

Digitized by Google

pourraient se rappeler qu'un récit très-complet en a été publié dans le *Bulletin archéologique* du Comité des arts et monuments, tome II, p. 121-125, au sujet d'un panneau conservé à Vendôme et d'une verrière de l'église de Triel.

L'église de Saint-Jacques de Lisieux date des dernières années du quinzième siècle. Elle était ornée d'une suite nombreuse de vitraux remarquables. Presque tous ont été brisés pendant la tourmente révolutionnaire. Il en reste à peine trois ou quatre. Ils se distinguent par la richesse des couleurs, la pureté du dessin, l'expression des figures, ainsi que par une foule de détails d'ameublement et de costume.

La *Revue* publie aujourd'hui diverses communications, faites à l'ancien Comité, qui n'ont pu être insérées dans le *Bulletin* qu'elle remplace. L'intérêt que présentent ces documents qui ont été renvoyés à l'examen de M. le baron de Guilhermy, décide la rédaction de la *Revue* à les imprimer malgré l'ancienneté de leur date.

J'ai entretenu le Comité, il y a quelques mois, d'un envoi très-intéressant que nous avait fait M. Chalandon, correspondant à Lyon. (Voir *Bulletin du Comité*, etc., t. IV, p. 114-115). C'était une photographie obtenue d'après un reliquaire des premières années du treizième siècle. Une lettre explicative décrivait cet objet précieux et donnait, en les commentant, les inscriptions dont il est couvert. Sur notre demande, M. Chalandon a bien voulu revoir le texte qu'il nous avait transmis; nous nous félicitons d'avoir pu lui suggérer quelques rectifications. Il y avait eu d'ailleurs de sa part beaucoup plus de difficulté à déchiffrer l'inscription tout entière que nous n'en avions éprouvé à indiquer quelques changements. Aujourd'hui, nous proposerons au Comité de compléter les détails sommaires insérés dans le *Bulletin*, au moyen de la publication de la lettre de notre correspondant.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous envoyer l'image photographiée d'un reliquaire qui a appartenu aux Templiers, et qui renfermait autrefois plusieurs reliques insignes recueillies en Orient par les Croisés, vers les premières années du treizième siècle.

« Ce reliquaire est entouré d'une inscription qui m'a semblé avoir quelque importance, tant pour le fait qu'elle rapporte que pour la forme des lettres et la date précise de l'époque à laquelle elle fut

Digitized by Google

gravée. Je crois que l'inscription est inédite ; je ne peux cependant rien affirmer à cet égard.

» Le reliquaire a la forme d'un tableau rectangulaire. Sa hauteur est de 0m,42; sa largeur est de 0m,37. Le plateau de bois qui contenait les reliques est recouvert d'une feuille d'argent doré.

« L'inscription remplit le cadre saillant du tableau. Les lettres ont 12 millimètres dans la première partie de l'inscription; 10 dans la seconde; 7 dans les légendes des reliques.

« On reconnaît facilement qu'elle est écrite en vers léonins, et qu'elle aurait dû être disposée ainsi :

De cruce qui queres, lege; Jude presbiter heres
Clepsit eam, navem scandens, auram que suavem
Dum petiit, pestis nautis venit obvia mestis.
Rosit at ille manus proprias, quia mente vesanus.
Quem fuit affata sic tandem Virgo beata :
Tu cito sanus eris, furtum si reddere queris.
Fratribus hoc solvit templi, moriens que revolvit
Talia : dum spiro, current freta turbine miro;
In me que jacto mitescet eo mare pacto.
Hunc, ut decessit jaciunt, pestis que recessit.
Brundusium læti veniunt, rediere quieti
Cum cruce que bella sedet hac contenta tabella.

Facta est hæc tabula anno ab incarnacione Domini MCCXIIII. mense februarii.

« Il s'agit, comme on le voit, de l'histoire du morceau de la vraie croix qui occupait le centre du reliquaire. « Un prêtre, *héritier de Judas*, s'en était emparé; mais bientôt une tempête furieuse était venue l'assaillir. Au moment où il allait périr, comme il se livrait au désespoir, la Vierge bienheureuse lui apparut et lui dit qu'il n'obtiendrait son salut qu'en rendant aux frères du Temple la croix qu'il leur avait dérobée. »

« Le malheureux prêtre fit ce que la Vierge lui demandait; mais il ne devait pas conserver la vie; et en mourant il laissa échapper ces paroles : « Tant que je respirerai, les flots resteront agités par la tempête. » Il meurt, son corps est jeté à la mer ; le calme revient aussitôt et l'équipage arrive heureusement à Brindes.

» L'arrivée à Brindes (BRVNDVSIVM LETI VENIVNT) semble indiquer que le reliquaire appartenait à des Croisés allemands. On sait que Brindes était le plus ordinairement le point d'arrivée des Croisés des provinces d'Allemagne. Quoique l'on ne puisse jamais con-

Digitized by Google

naître d'une manière bien certaine l'origine des objets de curiosité, surtout de ceux qui sont livrés au commerce, je crois pouvoir assurer que le reliquaire en question provient de la Hollande. J'en suis possesseur depuis 1853.

« Albin CHALANDON.
« Correspondant du ministère »

La nomenclature des reliques, qui faisaient cortége au bois de la vraie croix, mérite, je le pense, d'être recueillie. Elle a été soigneusement relevée sur l'original. Voici les titres des trente articles dont elle se compose :

De vestimentis sancte Marie. — De capillis sancte Marie. — De arundine qua cesum est caput Domini. — De sudario Christi. — De tunica Christi. — De peplo sancte Marie. — De cinctorio sancte Marie. — De camisia rubea quam Dominus habuit in cruce. — De caligis Domini. — De spinea corona Domini. — De vestimento q. Dominus habuit in cruce. — De testa et capillis sci Iohannis baptiste. — De sancto Martino. — De peplo sancte Marie. — De lancea Domini. — De pannis Domini. — De sancto Philippo. — De sancto Georgio. — De sancto Antonio. — De sancto Stephano. — De cruce latronis confitentis. — De sancta Maria Magdal. — De sancto Simone apostolo. — De sancto Lazaro. — De sancto Egidio. — De sancto Dionisio. — De sancta Agatha. — De sancto Vincencio. — De sancte Luce evangeliste. — De sancto Teodoro.

(*Note du Rapporteur.*)

M. André Durand, correspondant, à San-Donato, près Florence, rappelle que, dans une lettre du 5 mai 1856, il a proposé d'adresser au Comité une inscription d'Aix-la-Chapelle relative à des fondations faites par Charlemagne, une autre du douzième siècle placée dans la cathédrale de Lucques en mémoire du passage de ce grand empereur en Italie et de ses guerres avec les Lombards, enfin une épitaphe de la reine Marie de Médicis à Cologne. Le Comité accueillera avec satisfaction d'aussi intéressantes communications. M. Durand envoie en même temps le fac-simile d'une inscription latine qui se lit sur un marbre, au-dessus d'une des portes de l'église des Saints-Apôtres à Florence. Cette inscription, assez moderne d'ailleurs, constate qu'en 805 Charlemagne fut reçu avec grande joie par les habitants de Florence, qu'il en décora plusieurs de colliers d'or, et qu'il fonda l'église des Saints-Apôtres, dont la consécration fut célébrée par l'archevêque Turpin, en présence de Roland et d'Olivier.

Digitized by Google

Elle n'est point inédite, comme le pense M. Durand. Vasari l'a publiée dans la Préface de la *Vie des Peintres*, où il parle avec éloge de l'architecture de l'église des Apôtres. Moi-même, comme bien d'autres sans doute, je l'ai lue et relevée en passant à Florence.

M. l'abbé Poquet, correspondant, à Villers-Cotterets, informe le Comité que, dans un hameau dépendant de la commune de Montigny-l'Allier, canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne), on voit encore les restes considérables d'une ancienne commanderie de l'ordre de Malte, bâtie sur les bords du Clignon, et jadis protégée par de fortes tours. La chapelle, d'une architecture très-légère en style ogival, s'est conservée ; elle se compose d'une seule nef. M. Poquet a découvert dans cet édifice une inscription en dix-huit vers latins, gravée sur un marbre noir, dont il adresse la copie. C'est l'épitaphe d'un personnage qui se nommait Pierre de la Fontaine ; elle vante la piété du mort et le soin qu'il mit à augmenter les bâtiments de la commanderie. Peut-être fut-il revêtu de la dignité de commandeur. M. Poquet n'a pu se procurer aucun renseignement sur ce Pierre de la Fontaine, dont le nom se trouve indiqué par acrostiche dans l'inscription. Notre correspondant a omis de faire connaître la date approximative du monument.

M. Salmon transmet les copies de trois inscriptions. L'une, en latin, constate la reconstruction, en 1580, de la maladrerie du Popelain, près Sens, qui avait été fondée vers le onzième siècle, et dont les bâtiments tombaient en ruines. Les deux autres sont les épitaphes, en français, de Suzanne d'Espinay, prieure de l'abbaye d'Yerres, morte en 1712, et de maître Louis Besanzon, prévôt de Coulours, décédé en 1714. La première de celles-ci fait partie du carrelage de l'atelier d'un sellier, à Brunoy (Seine-et-Oise) ; la seconde se trouve dans l'église de Rigny-le-Ferron (Aube).

M. Lepel-Cointet, propriétaire des magnifiques ruines de l'ancienne abbaye de Jumiéges, adresse au Comité l'estampage d'une épitaphe qui se lit autour de la tombe d'un religieux mort en 1280 et inhumé dans le cloître de Saint-Wandrille. Non content d'avoir assuré la conservation des ruines historiques dont il s'est rendu acquéreur, M. Lepel-Cointet s'attache à recueillir les monuments de son voisinage qui pourraient être menacés de destruction.

M. Schneegans adresse le dessin d'un couvercle de sarcophage trouvé dans les ruines de l'ancienne église abbatiale de Niedermunster ; il y joint un texte explicatif dont voici l'extrait :

« Avant les regrettables démolitions accomplies, il y a peu d'années, par le propriétaire du domaine de Niedermunster, on voyait

Digitized by Google

encore, avec ce qui subsiste aujourd'hui de la façade, des parties assez considérables du transept et de l'abside de l'ancienne église. Un dessin d'ensemble fut alors adressé, par M. Schneegans, au Comité historique.

« L'église était un édifice très-remarquable de la seconde moitié du douzième siècle, d'un style imposant, tout construit en pierres de taille de grande dimension. Elle avait été consacrée en 1180. Le propriétaire en exploita, comme une carrière, les ruines aussi bien que les parties demeurées intactes. Il renversa notamment la petite chapelle de saint Nicolas qui n'avait encore subi aucune dégradation, et qui se distinguait par une extrême élégance de forme. On y voyait deux autels superposés l'un à l'autre, sous deux voûtes distinctes, disposition qui se rencontre rarement. Cette charmante chapelle, contemporaine de la grande église et probablement élevée par le même architecte, dépendait jadis d'un hospice attenant au monastère. D'après les instances de M. Schneegans, le Gouvernement a fait reconstruire, il y a huit ans, la chapelle de Saint-Nicolas avec les matériaux et sculptures qui composaient l'ancien édifice. Mais toute la partie orientale de la grande église, la façade méridionale du transept, l'arc triomphal du chœur et les robustes piliers qui le supportaient, tombèrent, pour ne plus se relever, sous les coups d'un industriel trop jaloux de ses droits, qui voulut ainsi constater qu'il était maître d'user et d'abuser de sa propriété. C'était, disait-il, sa réponse aux démarches faites par l'administration dans le but de sauver un monument dont la conservation intéressait le pays.

« Dans leur chute, les pierres du transept défoncèrent la voûte d'une crypte abandonnée depuis plus de deux siècles; l'existence en était même complétement inconnue. Cette église souterraine renfermait autrefois des cercueils, en métaux précieux, qui contenaient les corps des deux premières abbesses et qui étaient enchâssés dans des sarcophages de pierre. Il paraît qu'on n'en retrouva plus rien. L'abbaye avait éprouvé, au seizième siècle, de cruelles vicissitudes, à la suite desquelles elle fut supprimée et réunie, en 1572, à la mense épiscopale.

« Vers 1847, M. Schneegans fit pratiquer quelques fouilles, aux frais de la ville de Strasbourg, avec l'agrément des nouveaux propriétaires. Des fragments de sculpture et d'architecture et deux pierres tombales furent recueillis et envoyés au Musée lapidaire de la bibliothèque de Strasbourg. Un couvercle de sarcophage, sculpté d'ornements et d'armoiries avait aussi été découvert. Des

Digitized by Google

circonstances imprévues ont empêché jusqu'à ce jour qu'il fût transporté dans la même collection. C'est celui-là même dont M. Schneegans envoie au Comité un calque exécuté d'après le dessin de M. Cron, architecte. Le monument a été mutilé depuis, et maintenant il n'en reste plus qu'une moitié dont la conservation du moins est assurée. »

F. DE GUILHERMY.
Membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

EXTRAIT D'UNE NOTE SUR UN COUVERCLE DE SARCOPHAGE TROUVÉ DANS LES RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE NIEDERMUNSTER (1).

« Le couvercle est en forme d'un demi-cercle régulier, plus élevé dans le haut, c'est-à-dire à la face supérieure où reposait la tête, que dans le bas; de telle sorte que la face longitudinale présente une ligne inclinée s'abaissant vers la face inférieure. A la place qu'avait occupée le sarcophage, — posé sans doute dans une niche, — l'une des deux faces longitudinales était seule en vue, aussi cette face apparente était-elle richement ornée, tandis que la face opposée était restée sans ornementation. Sur la première l'artiste avait sculpté trois écussons. Il avait appliqué d'autres ornements sur les deux faces étroites, qui étaient pareillement opposées au regard à l'endroit où se trouvait le monument funèbre, dont faisait partie ce couvercle.

« Deux des écussons de la face longitudinale apparente contenaient le même blason. C'était le même qui se retrouve sur la pierre tombale de Berthold Waldener, de Freundstein, chevalier, mort en 1343, au bas des armes de famille du défunt. Selon toute vraisemblance, ce second écusson était celui de la femme de ce seigneur. Guidé par cette indication, je me suis livré à des recherches sur la généalogie des Waldener, dans la vue et dans l'espoir de découvrir le nom de la famille à laquelle appartenaient ces armoiries reproduites sur le couvercle de Niedermunster et sur la pierre tombale de Berthold Waldener. Je réussis bien à trouver dans des documents des données sur la femme de ce chevalier; mais, à mon grand regret, cette dame n'est partout désignée que sous son prénom. Cela fait que je suis hors d'état, pour le moment, d'indiquer le nom patronymique de la famille qui portait les armes sculptées deux fois sur le couvercle de Niedermunster; néanmoins, je ne crois pas m'ex-

(1) Cette note, communiquée à la section d'archéologie le 15 juin 1857, par feu M. Schneegans, de Strasbourg, était accompagnée d'un dessin conservé aux archives du Comité.

Digitized by Google

poser à me tromper, en admettant que c'étaient celles d'une famille noble de la haute Alsace. C'est là, momentanément, une lacune de détail que, dans la suite, je serai, peut-être, en mesure de combler. Par contre, je puis, dès maintenant, dire avec une entière certitude quelles sont les armes figurées dans l'écusson du milieu. Les trois roses superposées l'une à l'autre au milieu de l'écusson, dans le sens de la hauteur, étaient les armes de l'antique et illustre famille des comtes de Buchecke, landgraves de Burgenden, originaire de la Suisse, dont le dernier rejeton, du prénom de Berthold, occupait le siége épiscopal de Strasbourg, de 1328 à 1363. Sans doute, le sarcophage que recouvrait jadis le couvercle trouvé seul dans les ruines de la crypte de Niedermunster renfermait les restes d'une personne, peut-être d'une chanoinesse, qui était issue de la race des comtes de Buchecke.

« A l'extrémité supérieure où reposait la tête, l'artiste avait disposé en deux fois trois arcades semblables à des montagnes héraldiques, posées chaque fois, deux en bas et une par-dessus, et dominées par la croix, placée au milieu entre les deux rangées d'arcades ou de monticules. C'est une disposition artistique qui ne manque pas d'une certaine originalité.

« Sur la face postérieure, moins élevée, ainsi que je l'ai dit, que la face antérieure, on voit tout simplement une espèce de roue, qui, si je ne me trompe, doit figurer une rosace.

« L'ensemble du couvercle est très-joli et pour la forme et la disposition générales, et pour l'arrangement des détails d'ornementation. Pris dans son ensemble, le monument semblerait au premier abord, remonter à une époque assez reculée : le type du couvercle, exécuté en forme d'un cintre régulier, avec son faîte incliné, rappelle tout d'abord le système qui était en usage à l'époque romane. Toutefois, les détails d'ornementation, la forme des écussons notamment, ne laissent pas de doute sur la date de l'origine du couvercle. Bien certainement le monument funéraire, dont ce dernier faisait partie, datait du commencement ou de la première moitié du quatorzième siècle.

« A en juger par le couvercle, le sarcophage qu'il recouvrait jadis doit avoir été assez richement travaillé. Dans tous les cas, et comme de tout ce monument il ne subsiste plus, maintenant, qu'un des fragments du couvercle, le souvenir de ce dernier mérite d'être conservé. C'est là aussi, avant tout, le but de cette note rapide et sommaire.

« M. Cron ayant eu soin, dans son dessin, de marquer les di-

Digitized by Google

mensions de l'ensemble et des diverses parties du couvercle, je me dispense de toute addition à cet égard. Le simple aspect de ce dessin donne une idée bien autrement nette de l'ensemble et de la disposition artistique du monument, que ne le pourraient faire les explications et les descriptions les plus détaillées. Aussi, l'exposé succinct qui précède ne doit-il servir que d'accompagnement à la reproduction figurée du fragment de sculpture sur lequel j'ai cru devoir appeler l'attention de la section d'archéologie. »

RAPPORT LU AU COMITÉ, DANS LA SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, du 12 juillet 1858.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS. 3e série, 2e volume, 1857. — L'archéologie n'occupe pas une grande place dans ce volume. Il contient cependant quelques Mémoires intéressants sur plusieurs questions historiques ou topographiques relatives à l'ancienne Gaule. Quant à l'archéologie du moyen âge, il n'en est fait aucune mention.

Le débat engagé sur la véritable position de l'illustre cité d'Alise se poursuit entre les Bourguignons et les Francs-Comtois. Trois Mémoires nouveaux sont publiés par la Société d'émulation. Leurs auteurs, MM. Varaigne, Bavoux et Toubin apportent, à l'appui de leurs dissertations historiques, le résultat de quelques explorations archéologiques, faites sur le territoire d'Alaise, aujourd'hui pauvre village, pour lequel on revendique l'honneur d'avoir été le dernier refuge de la liberté gauloise. Ces messieurs rendent compte de l'ouverture d'un grand nombre de sépultures renfermant des objets singuliers dont l'usage n'est pas connu; ils constatent de fréquentes découvertes de fragments de poteries celtiques, de fossés considérables creusés dans le roc, tant pour la défense que pour l'attaque, de traces importantes de murs et de campements, de débris qu'on a pris pour les restes d'un ensemble de constructions gauloises destinées à des cérémonies religieuses, et parmi lesquels on a cru retrouver l'autel druidique. Toutes ces indications, dont l'exactitude est garantie par les auteurs, méritent d'être prises en considération sérieuse, et serviront de pièces pour le jugement définitif de la question.

Un Mémoire, très-clair et très-judicieux, de M. Castan, bibliothécaire adjoint de la ville de Besançon, fixe l'emplacement de la station militaire de *Crusinia*, au village d'Orchamps. Cette station se trouvait placée sur la voie romaine de Châlon-sur-Saône à Besançon.

Digitized by Google

M. Castan a exploré le sol qui servait de cimetière à la station, et qui paraît dater de la première moitié du quatrième siècle. On a trouvé à Orchamps et dans les environs un autel dédié aux *Déesses Mères*, des ustensiles, des poids, des fibules, des vases funéraires en poterie, des débris d'armes. Quelques planches représentent ces objets.

Nous mentionnerons encore les études sur Luxeuil, par M. Delacroix, professeur de médecine à Besançon, sans partager toutefois les opinions de l'auteur sur les fonctions de la déesse Briccia, ni sur l'authenticité de quelques monuments découverts autour des thermes de Luxeuil. L'inscription relative à la dédicace d'un temple nous paraît l'œuvre d'un faussaire.

Une liste des dons faits à la Société, en 1857, termine le volume. On y voit figurer quelques médailles, des ustensiles antiques, des poteries entières ou fragmentées.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

LETTRES DE RACINE LE FILS, A CH. LOUIS DE LA FONTAINE, PETIT-FILS DU FABULISTE, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE, A LA HAYE (1).

(Communication de M. l'abbé Santerre, correspondant à Pamiers.)

Paris, 10 fév. 1753.

Je vous ai annoncé, Monsieur, la visite de M. Héerkens qui doit vous remettre ce pacquet. Il a une grande envie de faire connaissance avec vous. Il est ami des muses et c'est avec raison qu'il veut aussy devenir le vôtre.

Je mets un louis dans cette lettre parce que je suis votre débiteur et que j'espère que vous m'enverrez quelquefois quelques-uns de ces ouvrages qui peuvent exciter la curiosité d'un homme de lettres, et que vous pouvez envoyer sous l'enveloppe de M. Tercier; comme la suite des lettres de Mme de Maintenon et sa vie, si on l'imprime en Hollande. Il en paroît icy un premier volume.

Comme Rey, libraire d'Amsterdam, doit me fournir quelques feuilles périodiques, je lui ai marqué qu'il pourra vous les adresser.

(1) Séance du Comité, 21 juillet 1856. Ces lettres sont conservées dans les archives d'une famille de Pamiers. (Voir *Bulletin du Comité*, t. III, p. 667, et t. IV, p. 6.)

Digitized by Google

Si vous pouviez me trouver une livre de très-bon thé divisé, je n'aurois point regret à l'argent qu'il me cousteroit, mais je voudrois de l'excellent et on ne le trouve pas icy : je ne vous en parle qu'en cas qu'on le trouve dans le pays où vous êtes.

Je suis, Monsieur, avec le plus inviolable attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

Paris, 20 mars 1753.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 9 et le pacquet que vous avez eu la bonté de m'adresser par M. Tercier. M. Héerkens aura sans doute été très-fâché de ne vous voir pas arriver à la Haye où il espéroit faire connoissance avec vous. Quand je serai votre débiteur, je pourrai de même mettre un louis ou deux dans un pacquet dont M. Tercier voudra bien se charger. Je l'en ai prévenu. Je crois que vous ferez bien de donner votre confiance pour les livres au sieur Rey. On m'a assuré qu'il étoit fort honnête homme. Je sais qu'à la fin des journaux de France qu'il imprime, il met quelquefois des pièces particulières dont quelques-unes pourroient exciter ma curiosité. L'embarras est de les avoir. Du reste, je suis peu curieux de toutes les brochures nouvelles qui, selon toute apparence, sont aussi insipides en Hollande qu'icy. Mais quand vous verrez paroître quelqu'ouvrage capable de contenter un homme de lettre, ne m'oubliez pas. On en vient d'imprimer un à la Haye, intitulé l'*Esprit des nations*, je ne serois point fâché de l'avoir : c'est un amas très-mal digéré de bonnes recherches. Je voudrois aussi avoir la traduction du voiage des Espagnols en Amérique, celui dans lequel ils ont eu une querelle qui dure encore avec M. de la Condamine.

J'ai lu à des amis la requête de Voltaire (1). Il me peine à croire qu'il ait agi si généreusement qu'il le dit avec les libraires, et tous auroient été envieux de la brochure imprimée contre lui. Du reste, cette requette n'est point sortie de mes mains.

Savez-vous où en est le fameux Virgile gravé dont un Anglois, nommé Justice de Rufforth, exécute l'entreprise à Rotterdam. Il a engagé bien des souscripteurs en France et en Italie. J'ai donné mon louis comme un autre. Quelques réservés n'ont pas eu confiance en lui, et l'ont regardé comme un aventurier. Pour moi j'ai dit que je voulois risquer pour un louis d'être duppe avec le pape, les cardinaux et tous les princes qui ont souscrit. Je suis persuadé qu'il aura

(1) Voy. cette pièce à la suite des lettres de Racine.

Digitized by Google

aussi engagé M. l'ambassadeur à souscrire. Il m'avoit dit que le premier volume paroîtroit dans le mois de janvier.

Je vous prie de me donner de temps en temps de vos nouvelles, de m'apprendre quels sont vos plaisirs. Quelque amour que vous ayez pour le travail, vous cherchez sans doute des délassements. Je ne sais si la Haye vous en offre de capables de contenter.

Je suis, avec le plus inviolable attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des livres que vous m'avez envoyés. Vous avez fait une fois le pacquet un peu gros, et M. Tercier me marque qu'on en a ouvert un coin à la poste, et qu'on a vu mon adresse. Il s'agit seulement, à ce qu'il me semble, de ne plus mettre d'autre adresse, excepté à ce qui est lettres, car il me paroît que Messieurs de la poste ne peuvent trouver à redire qu'étant en relations nécessaires avec le bureau des affaires étrangères, vous y envoiez quelques ouvrages nouveaux. Les brochures ne font point un pacquet, et je crois d'ailleurs que vous envoyez quelquefois des pacquets d'une grosseur considérable.

Quelque favorable que puisse être à Voltaire la rétractation d'un libraire, le public aura de la peine à se rétracter sur ce qu'il pense de Voltaire. Je ne puis croire que la brochure *de main de maître* soit d'une main royale. Un grand roi ne descend pas à ces petits badinages.

Nous ne connoissons point encore icy la traduction du poëme épique dont vous me parlez.

S'il y avait quelque chose de vrai dans le testament du cardinal Alberoni, ce livre serait curieux, mais c'est peut-être un ouvrage fait à plaisir comme le testament de M. de Colbert, du cardinal Mazarin, celui du cardinal Richelieu. C'est le seul qui paroisse avoir un fondement (1). Encore a-t-il été vivement attaqué par Voltaire. En général tous ces testaments de ministres sont suspects.

Ce que vous me mandez du Virgile gravé me fait trembler pour mon louis d'or entré dans la poche de M. Justice de Rufforth. Il doit s'y trouver cependant avec ceux du pape, des cardinaux et princes. Si la liste des souscripteurs qu'il m'a fait voir est bien vé-

(1) Le *testament politique* du cardinal de Richelieu paraît authentique. La publication des *Mémoires du cardinal* a confirmé cette opinion.

Digitized by Google

ritable, j'y suis au numéro environ 800. C'est M. Le Beau qui a écrit la vie de Virgile qui doit être à la tête. J'ai peine à croire que l'éditeur ne donne pas le premier volume parce que, pour le retirer, chaque souscripteur donnera encore un louis, ce qui fera plus de 1,600 louis. Mais nous attendrons peut-être lontems le second volume et les autres. Virgile pourra bien dire de ses ouvrages :

Mandat opera interrupta (1).

vous serez instruit des travaux de cet éditeur. Quand vous irez à Rotterdam, saluez la statue d'Erasme.

Mon fils est bien sensible à votre souvenir et vous assure de ses respects.

Je suis, Monsieur, avec le plus inviolable attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

A Paris, le 7 avril 1753.

Je ferai part à M. Falconet de ce qui le concerne dans votre lettre, et vous pouvez être assuré de sa reconnaissance.

Ce 26 may 1753.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17, et je recevrai dans deux jours le livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer par le carrosse de Bruxelles. Il est à la douane pour être porté ensuite à la Chambre syndicale. Vous me ferez plaisir de m'envoyer un mémoire de ce que je vous dois. Je pourrai vous faire venir l'argent dans une lettre que je remettrai à M. de la Chapelle. C'est lui, à ce qu'on m'a dit, qui envoye les pacquets à M. l'ambassadeur, et M. de la Chapelle, avec qui sans doute vous êtes en relation, est une de mes plus anciennes connaissances. Quand vous lui adresserez quelque chose pour moi, il me le fera venir.

On m'a dit qu'on imprimait à la Haye l'histoire des fameux couplets de Rousseau. S'il paroissoit quelque chose sur cette matière, je suis persuadé que vous me l'enverriez. Je ne serois pas fâché d'avoir le te tament du cardinal Alberoni dont j'entends parler avantageusement.

(1) Il y a dans le texte de Virgile :

. . . . . *Pendent opera interrupta.*
(Æneid., IV, 88.)

Digitized by Google

Je viens d'entendre lire un portrait de la vie et du caractère du roi de Prusse. Je crois cet ouvrage de la Baumelle très-justement mis à la Bastille; ce portrait n'est pas celui d'un Salomon. On le peint depuis le moment où il se lève jusqu'au moment où il se couche.

M. Maupertuis est ici, mais j'ignore où est Voltaire. Je voudrois que le mot de l'impératrice fût véritable.

Le distique fait sur elle a du bon; mais le premier vers n'est nullement poétique; et le second commence mal : *Es Venus*. Cet *es* n'est pas élégant et est un gallicisme.

Ce que vous me mandez sur l'entreprise de M. Justice me rassure. Je suis donc certain que j'aurai les Eglogues et les Géorgiques pour deux louis, car en recevant ce premier volume, il faudra donner un autre louis pour le volume suivant qui apparemment ne suivra pas.

J'ai lu dans les gazettes les magnificences de l'arrivée de M. l'ambassadeur. Je prens intérêt à de tels articles, et à cause de lui, et à cause de vous.

Les gazettes vous apprennent nos malheurs publics et un trouble dont il n'est pas aisé de prévoir la fin (1). Les comédiens ont remis sur le théâtre Don Sanche d'Arragon, de Corneille. Lorsqu'on entendit ces quatre vers de la première scène du deuxième acte :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance, etc., etc. (2).

le parterre battit des mains. On a ordonné aux comédiens de ne plus les prononcer.

Vous aviez cru, comme moi, que les vers de Voltaire, adressés au cardinal Quirini, étaient ironiques et impies. Le bon et très-bon cardinal les a fait imprimer dans son imprimerie de..... avec deux lettres de Voltaire qui l'exhorte à contribuer au bâtissement de l'église des catholiques à Berlin. Son Eminence m'a envoyé cette feuille qu'il regarde comme une preuve de la religion de Voltaire *injustement* déchirée; ce sont les termes dont il se sert

(1) Il s'agit de la lutte entre l'autorité royale et le parlement de Paris. Voy. le *Journal de l'avocat Barbier*, mai 1753.

(2) Sur la marge, sont écrits de la main de la Fontaine, les deux vers suivants :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance
Les rois doivent douter de leur toute-puissance.

Digitized by Google

dans la lettre qu'il m'écrit. De ce que Voltaire a dit en vers : *Hélas! mon prince est hérétique*, il conclut avec joye que le poëte est très-bon catholique.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

Ce 30 juin.

M. de la Chapelle m'a renvoié, Monsieur, votre lettre du 22, et l'on m'a remis aussi les deux livres que vous avez eu la bonté de m'envoier. Vous auriez dû y joindre le mémoire de ce que je vous dois.

On attend dans peu la paix du parlement. Il me paroît certain qu'elle sera ou terminée bientôt, ou reculée bien loin, si la négociation ne réussit pas.

Ce que vous me mandez de M. Justice, qui m'avoit promis le premier volume de Virgile au mois de janvier passé, me fait juger que nous l'attendrons lontems. Il veut faire du parfait, et il est capable de garder très-parfaittement nôtre argent. Il se connoît parfaittement en livres et en estampes, et sait encore mieux les avoir à bon marché. J'en étois prévenu quand je reçus sa visite.

Croiroit-on que Voltaire seroit arrêté par ce monarque dont il a fait de si grands éloges en prose et en vers. Quelle fin d'une amitié si belle! Il est vrai, quand on y fait réflexion, que certains caractères doivent d'abord se rechercher, et paroître d'abord devoir se convenir, et être cependant incompatibles. Voltaire peut bien dire maintenant avec Horace :

Dulcis inexpertis cultura potentis amici;
Expertus metuit (1).

L'édition qu'on prépare icy des fables de la Fontaine sera très-belle. J'ai vu chez Cochin des dessins d'Oudri qu'il corrige. Cette édition sera chère, mais je m'imagine qu'on vous en donnera un exemplaire; il vous est dû. Quand il paroîtra chez vous quelque petit livre curieux, ne m'oubliez pas. M. de la Chapelle favorisera notre commerce.

Je suis, Monsieur, avec le plus inviolable attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

(1) Epist. I, XVIII. 86.

Digitized by Google

à Paris, le 15 septembre 1753.

Votre long silence m'inquiette, Monsieur. Je crains ou que vous ne soiez malade, ou que vous ne m'aiez adressé quelque lettre par M. de la Chapelle qui, par scrupule, ne me l'aura point envoié. C'est un très-honnête homme, mais extrêmement scrupuleux. Vous en jugerez par cette lettre qu'il m'a écrite. Je ne m'attendais pas qu'un ami si ancien me feroit cette difficulté, mais il croit que son devoir l'y oblige. M. Tercier me paroît plein de bonne volonté pour nous rendre service, pourvu que ce ne soient pas de gros pacquets. Vous me ferez un sensible plaisir de me donner de vos nouvelles par lui, et de m'apprendre ce qui se passe dans la littérature, dans le pays où vous êtes. Je souhaite surtout d'être promptement rassuré sur l'inquiétude où je suis de votre santé.

C'est avec une amitié inviolable que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RACINE.

LETTRES DU CHEVALIER DE BAUFFREMONT A M. CH. LOUIS DE LA FONTAINE, PETIT-FILS DU FABULISTE.

(Communication de M. l'abbé Santerre, correspondant, à Pamiers.)

A Monsieur Monsieur de la Fontaine, à Donnac, par Pamiers.

A Brest, le 17 juin 1750.

Il n'est pas trop honête à moy, mon cher la Fontaine d'avoir tant tardé à vous répondre, et quelque sûr que je sois de votre amitié et que vous deviez l'être de la miene, j'ai tort de la mettre à de telle épreuves; mais j'étois dans tous les embarras de l'armement d'un vaisseau, occupé dans mon fond de calle, douze heures par jour, à faire mettre tout en place, sans avoir un moment à moy, voilà mon excuse qui n'est que trop bone. J'aurois eus plaisir à vous écrire, et je m'ennuiois beaucoup à ce que je faisois, mais il en falloit passer par là. Dieu mercy, nos vaisseaux sont prêts, on attend tous les jours M. de Magnemara, notre commandant, avec son vaisseau qui vient de Rochefort. Notre escadre est com-

Digitized by Google

posée de cinq vaisseaux et une frégate, sçavoir : *la Couronné*, de 74 canons, comandée par M. de Magnemara; *le Sceptre*, de 74 canons, par M. de Montlouët-Bullion, en son nom; *le Saint-Laurent*, de 62 canons, par votre serviteur; *l'Hercule*, de 64, par le chevalier de Guebriant; *la Junon*, de 50 canons, par le chevalier de Cousages que vous avez vu à Paris; *le Maréchal de Saxe*, de 18 canons, par le chevalier de Mirabeau. Tous ces vaisseaux sont neufs; et, avec une cinquantaine d'autres, nous pourrions en passant, non pas prendre Gibraltar, car les Anglais rusés l'ont rendu imprenable, mais tout au plus le bloquer et le prendre par famine, encore je doute qu'on en vînt à bout, à moins d'une digue comme l'histoire nous rend celle de la Rochelle. A l'égard de Mahon qui n'est pas si ort, nous somes trop polis pour luy rien dire en passant, et ne somes pas batans de peur d'être batus. Le projet de venir ce mois de novembre me voir à Toulon est plus praticable. J'ai une chaise à moy dont je me serviray pour aller à Paris, elle n'est qu'à une place, ce qui fait que je ne vous l'offre pas; mais nous nous rejoindrons dans la grande ville; et je me fais d'avance un grand plaisir de vous revoir et de m'en retourner à pied au faubourg Saint-Germain. Icy je suis un capitaine de haut bord, à Paris je suis transformé en capitaine du furet, et réduit les trois quarts de ma vie à user mes souliers. Coment faire? peut-être il viendra un meilleur tems. Les armemens ne m'enrichiront pas, je vous assure. Je voudrois bien voir votre livre de marine; M. de Bonrepos s'y conoissoit! Je crois que l'administration du Philypeaux y est bien drapée. Vous avez dû voir bien des sotises dans le tems du conseil de marine, car dans notre corps on en fait parfaitement et en quantité.

Le chevalier de Livry se portoit bien quand je suis parti de Paris. L'année prochaine on luy a promis de l'employer ; on attend icy samedy M. Rouillé, il y restera quinze jours. On lancera un vaisseau à l'eau devant luy. Il nous faira partir à la fin du mois. Adieu, mon cher la Fontaine, je suis toujours le meilleur de vos amis.

Le chevalier de BAUFFREMONT.

A Paris, le 27 avril 1750.

.....

..... Notre escadre ne partira que le 20 juin ou environ. Nous irons à Lisbone, à Cadix, entrerons dans la Méditer-

Digitized by Google

ranée pour aller visiter Alger et Tunis, et delà désarmer à Toulon. Tout cela sera fini dans le mois de novembre. J'espère être de retour à Paris ce mois de décembre. Voilà mon histoire, je vous sçay bon gré, mon cher la Fontaine, d'i prendre part. Ce commandement me remet le pied à l'étrier et à portée de faire mon chemin. J'avois été négligé par M. de Maurepas.....

De Paris, le 23 février 1753 (pour la Haye).

Je vous envoie, mon cher la Fontaine, un Mémoire de mon père dont la lecture vous faira sûrement plaisir, et vous metra au feit de la question. Cette affaire fait trop de bruit icy pour que vous ne soyez pas bien aise d'en être informé. Tout le monde, tant à Paris qu'en province, aprouve la démarche de mon père. Son Mémoire a été lu en pleins Etats de Bretagne, patrie de Messieurs de Rohan. Il y a été généralement aplaudi, et les Etats l'en ont remercié par l'organe d'un des leurs en leur nom. Je vous seray obligé de faire metre ledit Mémoire tout au long dans la gazette d'Hollande. Si vous ne voulez pas y paroître ouvertement, agissez incognito, vous avez trop d'esprit pour ne pas faire réussir ce que je vous demande. Vous en prendrez surement les voyes. Ne parlez pas, je vous prie, à l'ambassadeur Bonac de ma lettre, et ne luy montré ce Mémoire que come si il vous avoit été envoyé par quelqu'un de Paris, étranger à la cause. C'est en amy que je vous demande de ne point abuser de ma confiance et de faire metre ledit Mémoire dans la gazette d'Hollande. Répondez-moy au plutôt, je vous en prie, sur tout cela.

Depuis l'affaire entamée au Parlement, Messieurs de Rohan qui ont bien pensé que dans ce tribunal respectable on n'admet point de princes chimériques et qu'ils perdraient leur cause de toutes les voix, ont mis tout leur crédit à faire évoquer la cause au conseil du roy où ils fairont tout ce qu'ils pouront pour empêcher qu'elle ne soit jugée. De faire évoquer une cause est la perdre, car c'est convenir qu'on n'a point de titres. Les princes du sang pouroient prendre parti sans miracle (je sçay même qu'il en est question) car ils sont également lésés par les prétentions insolites des Rohans qui seroient à leur niveau en Sorbone si cette affaire pouvoit être jugée à leur avantage..... Adieu, mon cher la Fontaine, je vous aimerais toujours et seray toute ma vie votre,

Le chevalier de Bauffremont.

Digitized by Google

Lettre de Voltaire a la princesse d'Orange (1).

(Communication de M. l'abbé Santerre, correspondant à Pamiers.)

A son Altesse Roiale Madame la princesse d'Orange.

François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté très-chrétienne, et chambellan du roi de Prusse, a recours très-humblement et avec la plus grande confiance à la justice de Son Altesse Roiale au sujet de la feuille scandaleuse imprimée chez Pierre Josse, libraire à la Haye, intitulée *la Bigarrure* du jeudi 4 janvier 1753.

Il est dit dans cette feuille, p. 13, que le sieur de *Voltaire fripponne quatre ou cinq malheureux libraires à chacun desquels il vend furtivement et séparément le manuscrit du même ouvrage.*

Le sieur de Voltaire n'a jamais vendu un seul manuscrit à aucun libraire, ni de Hollande, ni d'Allemagne, et s'il y en a un seul qui puisse montrer le moindre marché qu'il ait jamais fait d'aucun manuscrit, il se tient déshonoré à la face de l'Europe.

Il leur a fait à tous présent de ses ouvrages sans jamais recevoir d'eux la moindre récompense.

Il a fait présent à George Conrad Valther, libraire à Dresde, de la nouvelle édition du siècle de Louis XIV et il a averti publiquement les libraires hollandais qui voudraient ou contrefaire ce livre ou en obtenir le privilége dans leur pais, de se conformer à cette édition de Dresde. Il demande donc justice de cette calomnie flétrissante et atroce, insérée dans la feuille de Pierre Josse du 4 janvier; et cette justice se borne à une rétractation convenable, laquelle il espère que ce libraire sera tenu de faire, et d'insérer dans une de ses feuilles.

Il suplie très-humblement Son Altesse Roiale de lui pardonner si cette requête n'est pas dressée dans la forme prescritte.

Il la suplie très-instamment de daigner la recevoir avec bonté, de commander qu'elle soit communiquée à qui il appartiendra, et de favorizer de sa protection la juste demande qu'il fait avec le plus profond respect à Son Altesse Roiale. »

(1) V. plus haut, p. 444. Note.

Digitized by Google

Compte des dépenses faites pour l'exécution du comte de Chalais (1).

(Communication de M. Ed. Quesnet correspondant à Rennes.)

Maître François Moreau, receveur ordinaire du domaine de Nantes, pendant une année commencée au jour et feste de saint Jean-Baptiste 1626 et finie à pareil jour 1627, fait dépense des sommes qu'il a payées des deniers de sa recette dudit domaine pour les frais de l'exécution à mort du comte de Chalais comme il en suit.

A Mes Jacques Mazureau et Mathurin Macé, huissiers au présidial de Nantes, a esté payé par le dit Moreau la somme de 9 livres 12 sols tournois à eux taxée par M. Des Cartes, conseiller du roy en sa cour de Parlement de Bretaigne le vingt unième jour de juillet 1626 pour avoir assisté à l'exécution de mort du comte de Chalais, accusé de crime lèze Majesté et ce en vertu de l'ordonnance de M. de Marillac, garde des scaux de France, datté du 22 aoust 1626 cy rendue au bas de laquelle est la quittance du dit Mazureau, laquelle ordonnance et taxe, serviront cy-après pour les autres parties suivantes selon les acquits qui sont en suitte d'icelle taxe et ordonnance estants en fin d'un estat présenté au dit Me Des Cartes, par Me Pierre Rousseau, commis au greffe criminel du dit Nantes.

A Joseph Compaignon, fourbisseur au dit Nantes a esté payé par le dit Moreau la somme de 18 livres tournois à luy taxée par le dit sieur Des Cartes pour avoir fourny une épée pour l'exécution du comte de Chalais condemné d'avoir la teste tranchée par jugement des commissaires de la Chambre establye par le roy au dit Nantes pour l'instruction et jugement du dit comte de Chalais et ce suivant l'ordonnance de mon dit seigneur le garde des scaux du 22 aoust 1626.

A Me Pierre Rousseau, commis au greffe criminel du dit Nantes, a esté payé par le dit Moreau la somme de 7 livres 14 sols à lui taxée

(1) Ce document (copie du commencement du dix-huitième siècle se trouve joint à quelques lettres adressées au sieur Mellier, subdélégué à Nantes, qui fut secrétaire de la chambre royale établie pour faire, en 1720, le procès aux gentilshommes bretons révoltés. Ces lettres ont été mises en œuvre dans la *conspiration de Pontcallec*, publiées par M. A. de La Borderie dans la Revue de Bretagne et de Vendée (Nantes, 1858). (*Note de M. Quesnet.*)

Digitized by Google

par le dit sieur Des Cartes tant pour avoir fait charroyer tout le bois qu'il a convenu à faire un échafault que pour avoir fait dresser le dit échafault et ce suivant la dite ordonnance.

A Pierre Parisy, charpentier au dit Nantes, a esté payé par le dit Moreau la somme de 12 livres tournois à luy taxée par le dit sieur Des Cartes pour avoir fourny neuf futailles de pipes pour supporter le dit échaffault.

Au dit Parisy a encore esté payé par le dit Moreau la somme de 4 livres 16 sols tournois à luy taxée par le dit sieur Des Cartes pour avoir dressé le dit échaffault en la place du Bouffay du dit Nantes pour l'exécution de mort dudit comte de Chalais et ce suivant la dite ordonnance du 22 aoust 1626.

A Mathurin Perliern, menuisier au dit Nantes, la somme 18 livres tournois à luy taxée par ledit sieur Des Cartes pour avoir fourny douze planches de bois de chesne pour faire le dit échaffault, laquelle somme le dit Moreau a payée en vertu de la dite ordonnance.

A Jacques Gaudin, tonnelier au dit Nantes, la somme de 4 livres 16 sols tournois à luy taxée par le dit sieur Des Cartes, pour avoir fourny une doloire pour servir à la dite exécution, laquelle somme le dit Moreau a payée en vertu de la dite ordonnance.

A Charles Davy la somme de 18 livres tournois à lui taxée par le dit sieur Des Cartes pour avoir exécuté à mort le dit comte de Chalais suivant le jugement des dits sieurs commissaires, laquelle somme le dit Moreau a payée suivant la dite ordonnance du vingt deuxième jour d'aoust 1626.

Total payé par le dit Moreau, 92 livres 19 sols.

Digitized by Google

L'INDUSTRIE

DANS LES PROVINCES

SOUS LE MINISTÈRE DE COLBERT.

Il faut des siècles pour former une nation aux habitudes du travail et créer dans un pays une industrie prospère. En France, la bourgeoisie s'était appliquée à cette œuvre depuis le moment où elle avait échappé au servage et aux liens de la féodalité; la royauté, dont elle avait cherché l'appui, l'avait soutenue, et l'industrie française s'était peu à peu développée. Mais les calamités publiques avaient plus d'une fois arrêté ses progrès; à la suite des brillantes espérances d'avenir que semblaient promettre les prémices données par le treizième siècle était venue la guerre de Cent-Ans, qui avait ruiné le pays; plus tard, à l'élan de la Renaissance avaient succédé les haines et les sanglantes discordes de la Ligue. Ce fut seulement à partir du règne de Henri IV qu'on put véritablement jouir de quelque repos et se livrer avec sécurité aux opérations du négoce. Les troubles de la minorité de Louis XIII et de celle de Louis XIV ne furent pour ainsi dire qu'à la surface et ne troublèrent pas profondément l'unité du royaume et l'existence de la nation, tandis que les sages réformes faites par Henri IV et par Richelieu, en vue de la paix intérieure et de la prospérité du commerce, avaient laissé des traces ineffaçables. Louis XIV recueillit le fruit de leurs efforts. Maître absolu d'un peuple riche et ardent au travail, secondé par le génie or-

Digitized by Google

ganisateur de Colbert, il poursuivit l'œuvre de ses devanciers, donna à l'industrie, enfermée au moyen âge dans les corps de métiers, un essor rapide par les manufactures qu'il autorisa, encouragea ou créa lui-même, sous le titre de manufactures royales; bien que les rois, depuis Louis XI, eussent déjà commencé à ouvrir cette voie à l'activité du travail, il mérita cependant, par la grandeur et par le succès de ses efforts, d'être regardé comme le fondateur de la grande industrie en France.

Aussi jamais l'industrie n'avait été plus florissante et le pays plus riche que durant les dix années qui s'écoulèrent de 1665 à 1675, alors que Louis XIV était tout-puissant et que la continuité des guerres n'avait pas encore altéré la prospérité de son royaume. Durant ces dix années, Colbert dirigeait les affaires intérieures, et c'est à lui que revient en grande partie l'honneur de cette prospérité. L'industrie se serait développée d'elle-même sous l'influence de la paix; elle se développa plus rapidement grâce à la protection active du ministre. Ses règlements gênèrent plus d'une fois la liberté; mais l'élan qu'il sut communiquer au travail compensa largement les fautes que l'abus de l'intervention royale lui fit commettre. On sait d'ordinaire que Colbert rendit de ce côté de grands services et que la France prospéra sous son ministère. On ne sait guère à quel degré s'élevait cette prospérité et quelle activité régnait alors dans le royaume entier. Pour s'en rendre compte, il faut parcourir chaque province et compter en quelque sorte ses fabriques et ses artisans. Les Mémoires des intendants, écrits vers la fin du dix-septième siècle, nous en fournissent les moyens; car tous, se plaignant de l'amoindrissement de la richesse, prennent pour point de départ l'état de leur province au temps de Colbert. Nous essayerons, à l'aide de ces Mémoires trop rarement consultés, de dresser pour la première fois un tableau statistique de la France industrielle sous le ministère de Colbert: ce tableau des diverses provinces, à l'époque où l'industrie atteint son plus grand développement sous la monarchie et commence à prendre une place importante dans les destinées du pays, n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale de la France.

La Flandre maritime produisait alors du lin, du fil, des toiles, dont elle expédiait la plus grande partie en Angleterre. Elle fabriquait du savon, des dentelles; elle avait des tanneries importantes et de grandes manufactures de draps, qui, depuis le moyen âge, conservaient leur réputation. Mais elle n'appartenait à la France que depuis le traité de 1678, et, sans cesse sillonnée par les armées, elle avait plus perdu que gagné depuis un siècle: des quatre mille métiers qui,

Digitized by Google

dit-on, existaient à Ypres au quatorzième siècle, il n'y en avait plus que quinze à la fin du dix-septième (1).

La Flandre wallonne avait moins perdu. Sa population était toujours active et industrielle. Lille était une des plus grandes villes de fabriques; on y trouvait des tissus de toute espèce, draps, ratines, serges, damas, velours, camelots, coutils, dentelles et bas. Les maîtres sayetteurs et bougetteurs y étaient au nombre de plus de 500, et faisaient chaque année au moins 300,000 pièces d'étoffe. Dans le Tournaisis, les fabricants étaient moins riches; mais on y comptait plus de 2,000 maîtres qui fabriquaient des bas, de la moquette, de la faïence. Le Cambrésis produisait des toiles fines, des draps, des fils retors, des savons et des cuirs (2).

Le Hainaut avait aussi des dentelles, fabriquées à Binch et dans les monastères, des toiles de ménage provenant de la châtellenie d'Ath et d'Enghien, et dont on vendait pour plus de 100,000 écus aux foires d'Ath. Mais sa principale industrie consistait dans ses mines et dans ses usines. Il avait 24 hauts fourneaux, 50 forges, 6 fonderies, 4 verreries et plusieurs clouteries; plus de 4,200 ouvriers y travaillaient, et la production annuelle pouvait s'élever à douze millions de livres de fer représentant une valeur de 860,000 livres (3). De nombreuses mines de houilles étaient en activité. De Kieuvrain à Condé, les gisements d'exploitation s'étendaient sur une surface de sept lieues de long et de deux de large. Les moyens d'extraction étaient encore très-imparfaits (4), et pourtant, sans parler

(1) *Mémoires de M. de Catigny sur la Flandre flamigante*, 1698. Fonds Mortemart, 103.

(2) *Mémoires de M. de Bagnols sur la Flandre*, 1698. Fonds Mortemart, 103.

(3) Voilà comment étaient distribuées les usines : 1° Hainaut voisin d'entre Sambre et Meuse, 14 fourneaux, occupant chacun 110 hommes; 12 forges, occupant chacune 30 hommes; 2 fonderies, occupant chacune 10 hommes; produit : 6,000,000 livres de fer à 75 livres le mille; 4 verreries. 2° Hainaut entre Sambre-et-Meuse, 10 fourneaux, 20 forges, 4 fonderies, clouteries.

(4) Comme les paysans qui travaillent aux houilles ne sont pas assez riches pour faire les frais de l'épuisement des eaux, cela fait qu'ils ne travaillent que sur une première superficie et ne s'attachent qu'aux endroits où la fouille paraît plus facile. Il serait à souhaiter que des personnes plus riches et plus intelligentes s'appliquassent, par l'usage des machines pareilles à celles dont on se sert au pays de Liége, à tirer d'une même fosse tout ce qu'il peut y avoir de charbon.

Digitized by Google

de la consommation qui se faisait dans le pays, la province exportait chaque année environ 300,000 mesures de charbon à 15 sous (1).

La principale industrie de l'Artois consistait dans la fabrication des étoffes, dites *toilettes de Bapaume*, qui occupaient quatorze à quinze cents ouvriers (2).

La Picardie était beaucoup plus industrieuse. Les fabricants y avaient, il paraît, un grand talent pour imiter et contrefaire toute espèce d'étoffe; ils faisaient les serges d'Aumale, les ras de Gênes, les peluches, les camelots de Bruxelles; leurs ouvriers étaient répandus dans toute la province, et de simples villages y étaient plus riches que de grandes villes dans certaines contrées. A Beauchamp-le-Vieil, 75 métiers produisaient par an 3,000 pièces de tiretaine, qui valaient 150,000 livres; à Crèvecœur et dans les hameaux environnants, 450 métiers produisaient 22,500 pièces de serge, représentant 405,000 livres; à Feuquières, à Hardivilliers, 148 métiers à serges rapportaient 109,000 livres; à la Boissière et dans quinze autres villages du canton, 1,160 métiers travaillaient à faire des serges d'Aumale. Tous les ans, 7,000 pièces de tricot, valant chacune 55 fr., sortaient des ateliers de la province. Les villes n'étaient pas moins florissantes. Péronne et Saint-Quentin fabriquaient des batistes: la première en exportait pour 150,000 livres; la seconde, pour 2 millions (3). La ville d'Amiens était renommée pour ses teintureries. Elle possédait trois savonneries, dont le produit était d'environ 100,000 livres. Elle vendait pour 25,000 livres de rubans de laine; elle avait 2,030 métiers, produisant 58,200 pièces d'étamine et 113,400 aunes de peluches, et rapportant annuellement une somme de 1,560,900 livres (4). A Abbeville, 80 métiers fabriquaient 1,400 pièces de serges, de bouracans, de droguets qui valaient en moyenne 60 livres; 40 autres métiers fabriquaient 2,000 pièces de mocades, valant 30 livres. Il y avait 4 savonneries qui rapportaient plus de 100,000 livres. Les toiles d'emballage produisaient 30,000 li-

(1) *Mém. de M. de Bernières sur le Hainaut*, 1698. F. Mort., 104.

(2) *Mém. de M. Bignon sur l'Artois*, 1698. F. Mort., 94.

(3) Il n'y avait à Saint-Quentin que 25 gros marchands qui exploitaient cette industrie. Les pièces fabriquées étaient au nombre de 60,000, et avaient 12 ou 14 aunes.

(4) La pièce d'étamine était évaluée à 20 livres; l'aune de peluche, à 3 livres 10 sous.

Digitized by Google

vres. Adrien Recouart avait une manufacture privilégiée, dans laquelle on faisait environ 3,780 aunes de peluches (1). C'était encore à Abbeville qu'était la célèbre manufacture de draps des Vanrobais, la plus importante de France. Elle faisait battre 100 métiers et employait 1,692 ouvriers. Elle ne fabriquait que des draps fins, qui valaient 15 livres l'aune; à une époque où son commerce était réduit d'un cinquième, elle en vendait encore chaque année pour 480,000 livres (3).

La Normandie n'était pas moins riche que la Picardie. Elle faisait le commerce de laines, de cuirs, de chapeaux, de peignes, de papiers, de cartes, de merceries. Mais aucune industrie n'y était comparable à celle des draps et des toiles. Dans la seule ville d'Elbœuf, où la manufacture de draps avait été établie en 1667, on comptait 300 métiers et 3,000 personnes employées à ce genre de travail; il en sortait par an 9 à 10,000 pièces, valant plus de 2 millions. On y fabriquait aussi des tapis de Bergame et de point de Hongrie : 70 métiers et 4 ou 500 ouvriers y travaillaient. La fabrique de draps de Louviers, qui ne date que de 1681, occupait dès les premières années 60 métiers et 1,900 ouvriers. A Pont-de-l'Arche, il y avait 6 métiers pour les draps fins d'Angleterre; à Saint-Aubin et à la Bouilli, 23 métiers; à Gournay, 40 métiers et 500 ouvriers pour les serges de Londres; à Bolbec, 200 métiers et 2,000 ouvriers pour les frocs; à Darnetal, 102 métiers et 3,000 ouvriers pour les draps et les droguets; à Rouen, 183 métiers et 3,500 ouvriers pour les draps, les ratines et les espagnolettes, et 320 métiers pour les bouracans et les tapisseries. Rouen avait de plus un commerce maritime très-important, et on y comptait un grand nombre de riches négociants. Il n'était pas rare d'en rencontrer qui eussent 4 et 500,000 livres; l'un d'eux, nommé Legendre, possédait 5 à 6 millions, fortune immense pour l'époque. La fabrique des serges d'Aumale était une des plus importantes du royaume (3). L'industrie était bien moins active dans la généralité de Caen; cependant, on comptait encore 2,000 personnes employées à la fabrique des serges de Saint-Lô; Vire faisait quelques

(1) Il vendait ses peluches 4 livres l'aune, tandis que celles d'Amiens ne coûtaient que 3 livres 10 sous.

(2) A l'époque où fut rédigé le Mémoire de l'intendant, il n'y avait plus que 80 métiers. (*Mém. de M. Bignon sur la Picardie*, 1698. F. Mort., 99.)

(3) *Mém. de M. de La Bourdonnaye sur la gén. de Rouen*, 1698. Fonds Mortemart, 95.

Digitized by Google

serges et Valognes de bonnes draperies (1). Dans la généralité d'Alençon, les étoffes de laine se faisaient à Bernay, à Lisieux; les étamines, à Écouché et à Argentan. Argentan préparait aussi des cuirs. Nonant, Exmes, Tortisambert avaient des verreries. Mais les deux industries les plus florissantes étaient la dentelle, qui rapportait à Alençon 500,000 livres par an, et les toiles qui se fabriquaient à Alençon, à Vimoutiers, à Lisieux et dans presque tous les villages (2).

L'élection de Guise, dans la généralité de Soissons, avait plusieurs forges et plusieurs fourneaux où on fondait le fer au charbon de bois. Dans la province, on faisait quelques serges et des toiles fines qui étaient ensuite vendues à Saint-Quentin (3).

Dans la généralité de Paris, l'industrie des draps et des laines dominait. On faisait des bas de laine à Compiègne, des laines apprêtées à Senlis, des draps et des serges à Dreux (4), des tiretaines et de gros bas à Provins; des draps à Dormeille; des serges et des draps à Beauvais. Dans cette dernière ville était la grande manufacture de tapisseries de Hinard; Beagle, qui en fut administrateur après lui, y joignit une fabrique de dentelles que dirigea sa fille. Les dentelles des environs de Paris étaient très-estimées, et on en faisait beaucoup en fil d'or, d'argent et de soie; le centre de cette fabrication répandue dans un grand nombre de villages était à Villiers-le-Bel. On voulut l'introduire aussi à Sens, mais sans succès; la manufacture ne dura qu'autant qu'elle fut soutenue avec le produit des octrois de la ville; elle cessa d'exister en 1676, quand on supprima la subvention. Paris était alors, comme il est toujours resté depuis, le centre de la fabrication des objets d'art et d'un luxe élégant. Orfévrerie, tapisserie, ébénisterie s'y faisaient beaucoup mieux que partout ailleurs. Il avait les grandes manufactures des Gobelins et de la Savonnerie. « Il se fabrique dans Paris, dit l'intendant, quantité de belles étoffes, des brocards d'or et d'argent et de soye, des ferandines et moires lissées et façon d'Angleterre, des

(1) *Mém. de M. Foucaut sur la gén. de Caen*, 1698. Fonds Saint-Germain, 953.

(2) *Mém. de M. de La Pommeraye sur la gén. d'Alençon*, 1698. F. Mort.

(3) *Mém. de M. Sanson sur la gén. de Soissons*, 1698. F. Mort., 102.

(4) *Mém. de M. Rolland sur la gén. de Paris*, 1700. F. Saint-Germain, 951, et Bel, *Traité de la pol.*, 111.

Digitized by Google

taffetas et plusieurs autres sortes d'ouvrages et étoffes meslées de soye et de laine, des galons d'or et d'argent, des rubans de toutes sortes et des bas au métier et à l'aiguille. » Enfin, c'était à Paris que s'étaient établis les premiers chocolatiers, et que commençaient à s'ouvrir des cafés, lieux de réunion devenus nécessaires pour les nombreux oisifs de la grande ville.

La Champagne était surtout une province agricole; ses vins, ses lins, ses chanvres faisaient sa richesse. Elle n'avait plus ces brillantes foires du moyen âge, célèbres dans l'Europe entière; Lyon avait attiré à lui tout le commerce étranger. Elle fabriquait pourtant encore, outre ses épingles et ses cuirs, une grande quantité d'étoffes de laine, razes, camelots, étamines, basins, flanelles et serges. On comptait 73 métiers à Rethel, 100 à Mézières, 1,812 dans l'élection de Reims. Sedan était une ville manufacturière renommée ; ses dentelles occupaient un nombre considérable d'ouvrières; ses draps faisaient battre 260 métiers; cette industrie était décuplée depuis que Cadeau n'avait plus son privilége (1).

La Lorraine resta si longtemps confisquée qu'elle peut déjà être considérée comme française. On y faisait des toiles, des dentelles et des broderies communes que l'on exportait, pour la plus grande partie, en Espagne. Il y avait des tanneries, des papeteries, des chapelleries; il y avait surtout de grandes fonderies de cloches et de canons très-renommées à Levescourt, à Outremecourt et à Brevanne (2).

L'Alsace, qui ne commença à appartenir à la France qu'à l'époque où Colbert avait terminé ses grandes réformes industrielles, ne sentit guère l'influence ni de ses bienfaits, ni de ses règlements. L'industrie y était peu développée; elle se composait de quelques tanneries, des broderies de fil de Bedfort, des gros draps de Sainte-Marie-aux-Mines et des environs, qui consommaient, il est vrai, jusqu'à 100,000 quintaux de laine par an ; les habitants s'y adonnaient au commerce des bois, des blés et des vins beaucoup plus qu'au travail des manufactures (3).

La Bourgogne, tout occupée de ses vins, n'avait pas non plus une industrie bien florissante. Dijon avait trois papeteries; Semur, Saulieu, Avallon, Viteaux, Rouvray, Montbard fabriquaient des draps; Châtillon, des serges. Mais la plupart des manufactures qu'on avait

(1) *Mém. de M. Larcher sur la Champagne*, 1698. F. Mort., 92.
(2) *Mém. de M. Turgot sur la Lorraine*, 1698. F. Mort., 91.
(3) *Mém. sur l'Alsace*, F. Mort., 92.

Digitized by Google

essayé de créer n'avaient pas réussi, et les nombreuses forges répandues dans le bailliage de Dijon composaient la seule industrie importante de la province (1).

Il en était tout autrement du Lyonnais. Lyon était, après Paris, la première ville du royaume. On y faisait une grande quantité de draps et de futaines; la seule fabrication des futaines, qui avait été importée du Piémont vers 1580, occupait, un siècle après, 2,000 maîtres, et produisait annuellement 1 million. On y faisait une quantité bien plus grande encore d'étoffes de soie. Les taffetas lustrés que, vers le milieu du dix-septième siècle, le hasard et le désespoir avaient fait découvrir à un fabricant ruiné (2), étaient l'objet d'un commerce considérable. Les riches étoffes de Lyon étaient recherchées partout et passaient pour inimitables, parce que nulle part on ne trouvait d'aussi bons ouvriers et d'aussi habiles dessinateurs. Il entrait à Lyon 6,000 balles de soie, dont la moitié était mise en œuvre dans les fabriques de la province. Le tissage des étoffes d'or et d'argent consommait par an 130,000 marcs d'argent et 1,000 marcs d'or, et le seul travail de l'or filé occupait 4,000 personnes. Il y avait, disait-on, jusqu'à 18,000 métiers battant dans la ville. Une pareille industrie aurait suffi pour rendre une cité très-riche. Lyon avait de plus ses foires et son commerce avec l'étranger. Il est vrai que ses foires étaient moins brillantes depuis que l'augmentation des droits d'entrée en avait éloigné une partie des Italiens qui les fréquentaient. Mais son commerce était toujours prospère. Elle envoyait en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, des draperies, des toiles, des futaines, des étoffes de soie et d'or de toute espèce; elle en tirait des draps fins, des bas, des serges, du

(1) *Mém. de M. Ferrand sur la Bourgogne*, 1698. F. Mort., 97.

(2) Voici comment se fit cette invention : « Octavio Maï, marchand fabriquant, mal dans ses affaires et à la veille de faire banqueroute, se promenait un jour dans sa chambre, occupé de son malheur, et mâchant entre ses dents quelques brins de soye; il les tirait de temps en temps, en rêvant, et les remettait dans sa bouche; une fois, entre autres, ses yeux furent frappés de l'éclat que cette soye mouillée avait pris, et cette première remarque involontaire lui en fit faire d'autres avec réflexion. Il jugea que cet éclat pouvait venir de trois causes, de ce que la soye avait été pressée entre ses dents, mouillée de sa salive et un peu échauffée; sur ce principe, il imagina la manière dont se font aujourd'hui les taffetas... » Maï fit beaucoup d'essais infructueux et dépensa beaucoup d'argent avant de réussir. Il finit cependant par faire fortune. — *Mém. de M. d'Herbigny*, Fol. 160.

Digitized by Google

cuivre, du plomb, de l'étain, des bestiaux et principalement ses matières premières, l'or, la soie, la laine. Le chiffre de ses exportations dépassait 12 millions; celui de ses importations, 21 millions. Il eût été plus considérable encore si la défense de laisser sortir de France les métaux précieux n'eût rendu plus timide dans ses achats l'Espagne, qui se voyait forcée de livrer son or sans espoir de retour (1).

Le Dauphiné se ressentait du voisinage de Lyon. Le commerce de transit y occupait un grand nombre de bras. On faisait des soieries, des draperies, des gants dans presque tous les cantons de la province. La fabrication des grosses toiles, encouragée par Colbert, s'était répandue à Saint-Jean, à Crémieu, à Latour-du-Pin, à Bourgoin, à Vienne, à Jallieu, à Ruy, à Voiron; celle des chapeaux existait depuis longtemps à Grenoble, à Sassenage, à Moirans et dans un grand nombre

(1) Voici le détail des importations et des exportations de Lyon :

Commerce avec l'Espagne par l'intermédiaire de Gênes.

Exp. — Bourres, draperies, toiles, futaines, papier.
Imp. — Laines, soies, teintures, or.
Grande concurrence de l'Angleterre et de la Hollande, à qui l'Espagne aime mieux envoyer son or, — parce qu'il peut sortir.

Avec l'Italie.

Exp. — Draps, toiles, étoffes d'or et de soie, librairie, mercerie, dentelles d'or, 6 ou 7 millions.
Imp. — Soies, velours, damas, satin, riz, 10 millions.

Avec la Suisse.

Exp. — Draperies grossières, chapeaux, safran, vins, etc., 1 million.
Imp. — Soies, fleurets, toiles, fromages, bestiaux, près de 4 millions.

Allemagne.

Exp. — Les mêmes articles, plus belles étoffes, soie et or, 1,500,000 fr.
Imp. — Cuivre, étain, mercerie, 400,000 fr.

Hollande.

Exp. — Taffetas noirs, fruits, etc., 500,000 fr.
Imp. — 1 million.

Commerce avec l'Angleterre.

Exp. — 2 ou 3 millions : beaucoup de taffetas lustrés.
Imp. — Plomb, draps fins, serges, bas, étain, etc., 600,000 fr. — *Mém. de M. d'Herbigny sur la gén. de Lyon*, 1698. F. Mort. 91.

Digitized by Google

de villages. La province produisait encore des papiers (1), des laines filées (2), des peaux et des cuirs (3). Mais aucune de ces industries n'y égalait en importance l'industrie des métaux. Elle avait quatre forges et fonderies de cuivre à Vienne, à Tullins, à Moirans, à Beaucroissant; onze forges de fer à Saint-Hugon, à Hurlières, à Rheys, à Laval, à Allevard, à Goncelin, à La Combe, à Revel, aux Portes, à Saint-Gervais, à Royans; neuf fabriques d'acier (4), sept fabriques de lames d'épées (5), deux fabriques de faux et faucilles (6), une grande fonderie de canons à Saint-Gervais et une grande fabrique d'ancres à Vienne. Toutes y prospéraient. La seule fabrique de fer-blanc, fondée par les soins de Colbert, languissait et cessa bientôt d'exister (7).

De l'autre côté du Rhône, les paysans du Gévaudan, sobres et actifs, employaient les longues journées d'hiver à faire de grosses étoffes de laine, appelées cadis; chacun gagnait peu, mais tous travaillaient, hommes et femmes, et les enfants eux-mêmes filaient dès l'âge de quatre ans. Les cadis ne valaient pas plus de dix à douze sous l'aune, et pourtant la province en vendait par an pour une somme de deux millions. C'était, du reste, avec la fabrication des dentelles du Puy, toute l'industrie du pays (8).

La Provence était riche par ses huiles qui rapportaient 1,200,000 livres dans une bonne année, par ses savons, par ses cartes, par ses cuirs et ses gants, par ses mûriers et ses vers, dont elle envoyait la soie à Lyon. Elle employait elle-même une petite partie de ses soies dans ses deux manufactures de soieries de Pertuis et de La Tour d'Aigues (9). Ce n'était là que la moindre de ses industries. Celle des papiers était bien autrement florissante; on en comptait 55 fabriques. Celle des cordes et des paniers de jonc donnait du travail à

(1) A Saint-Bonnat, à Château-Double, à Disimieu, à Chabeuil, à Saint-Vallier, à Crest, à Vienne, à Rives, à Vizille.

(2) A Valence, à Crest, à Romans, à Royans.

(3) A Grenoble, à Voiron, à Romans, à Valence, à Loriol, à Montelimart, à Vienne, à Croles, à Goncelin, à Luiron.

(4) A Rives, à Moirans, à Voiron, à Beaumont, à Fures, à Rulins, à Beaucroissant, à Châlons, à Vienne.

(5) A Rives, à Beaucroissant, à Rulins, à Voiron, à Beaumont, à Fures, à Vienne.

(6) A Voiron, à Vizille.

(7) *Mém. de M. Bouchu sur le Dauphiné*, 1698. F. Mort., 92.

(8) *Mém. de M. Libret sur la Provence*, 1698. F. Mort., 100.

(9) Fondée par Belluzo de Messine; elle avait 9 moulins et 80 ouvriers.

Digitized by Google

8,000 femmes. A Marseille, il y avait une raffinerie de sucre. Dans la ville et aux environs, on préparait des marchandises destinées au commerce du Levant; il y avait 20 fabriques de chapeaux, imitation de castor; 15 fabriques de bonnets de laine et 4,000 ouvriers, 100 métiers et 600 ouvriers pour les toiles cotonnées, plus de 4,000 femmes pour les toiles piquées et un grand nombre de manufactures de draps sezains et de cordellats (1). Ce commerce était très-actif, grâce à la vigilance de Colbert, à la politique ferme de Louis XIV et à l'augmentation de la marine militaire.

Dans le Languedoc, on travaillait aussi beaucoup pour le Levant. On faisait des draps Mahom, imitant ceux de Venise; des londrains, valant de 8 à 13 livres l'aune; des draps grossiers, façon de Londres, du prix de 3 livres 10 sous à 4 livres. Les manufactures de Saptes, de Clermont et de Carcassonne fabriquaient aussi pour la même destination des draps fins, mais elles ne se soutenaient que grâce à la protection de Colbert (2), tandis que le commerce libre des gros draps prospérait; on vendait par an environ 32,000 pièces, sur lesquelles il y avait près de 30,000 pièces de draps de Londres. On en exportait aussi en Allemagne, en Suisse, en Flandre, en Sicile; on en consommait beaucoup dans la province et dans le reste de la France pour l'habillement des troupes. La production annuelle des draperies fines et des draperies communes était évaluée à 12,500,000 livres. La seconde industrie du pays était celle des soies. Dans une bonne année, on n'en récoltait pas moins de 12 à 1,500 quintaux; on la filait et on la tissait à Nîmes, à Alais et sur les bords du Rhône; on en exportait chaque année pour une somme de 1,500,000 livres. Nîmes et Montpellier étaient les deux grandes villes manufacturières de la province. La première faisait un grand commerce de soies et de draperies; la seconde, outre ses vins et ses liqueurs, produisait par an près de 2,000 quintaux de vert-de-gris (3), une valeur de plus de 100,000 livres en cire blanche, de plus de 200,000 en cuirs

(1) *Mém. de M. Lebret sur la Provence*, 1698. F. Mort., 100.

(2) Trois compagnies du commerce du Levant, qui s'engagèrent à prendre les draps de la manufacture de Saptes, échouèrent successivement dans l'espace de dix ans. Colbert fit prêter plusieurs fois de l'argent au directeur, M. de Varenne, et accorda une prime d'une pistole par pièce de draps. — *Mém. de M. de Basville*, F. 412.

(3) On faisait le vert-de-gris en mettant dans un pot deux pintes de vin et par-dessus des couches alternatives de raisins secs et de lames de cuivre. Il suffisait de dix à douze jours pour que la lame de cuivre fût couverte de vert-de-gris. C'était une industrie facile à exercer; toutes les femmes d'artisans, toutes les petites gens avaient des pots de vert-de-gris.

Digitized by Google

destinés à l'exportation, et faisait vivre environ sept cents familles avec ses futaines et ses couvertures de laine. La production agricole et manufacturée de toute la province était évaluée, par l'intendant, à 24,948,000 livres; ses exportations à 9,290,000 livres, ses importations à 4,790,725 livres. A la seule foire de Beaucaire, il se faisait pour plus de 6 millions d'affaires. Quelque contestable que soit l'exactitude de pareils chiffres, ils n'en accusent pas moins d'une manière certaine une grande prospérité (1).

(1) M. de Basville dans son Mémoire (F. Mort., 100), a donné, par estimation, le tableau détaillé des produits des importations et des exportations de la province. C'est un tableau précieux, malgré les nombreuses erreurs qu'il renferme, telles que celle du total et celle de la soie, qui est portée à 1,500,000 à l'exportation, tandis qu'elle ne figure que pour 180,000 livres à la production. Il est regrettable que tous les intendants n'aient pas essayé de dresser un tableau de ce genre.

Estimation de ce qui se fait et recueille dans la province.

Grains	1,200,000 liv.	Lacets	10,000 liv.
Vins	830,000	Salage de sardines	100,000
Eaux-de-vie	440,000	Tannerie	1,000,000
Eau de la reine de Hongrie	20,000	Peaux d'agneaux	800,000
Liqueurs	150,000	Gants	50,000
Verdet (vert-de-gris)	200,000	Peaux de moutons	258,000
Huile d'olive	2,000,000	Colle forte	50,000
Pastel	50,000	Verre à vitres	20,000
Safran	100,000	Verreries	30,000
Prunes	120,000	Dentelles du Puy	600,000
Salicor	50,000	Futaines, basins	90,000
Tournesol	15,000	Bergames, tapisseries	20,000
Châtaignes	150,000	Couvertures de laine	230,000
Bois	300,000	Draperies fines	4,100,000
Futailles, tonneaux	60,000	Draperies	8,400,000
Soierie	180,000	Bas de laine	40,000
Bestiaux à laine	1,000,000	Chapeaux de laine	400,000
Forges et fer	120,000	Taffetas, rubans	300,000
Clouterie	140,000	Filoselle	80,000
Papeterie	140,000	Kermès	50,000
Parchemin	15,000	Aiguilles d'Aigues-Mortes	35,000
Cartes à jouer	60,000	Molettes de Pecais	30,000
Savon	105,000	Graines de jardin	30,000
Blanchisserie de cire	150,000		
Toiles	30,000		24,498,000 fr.

Estimation de ce qui sort de la province de Languedoc.

Grains	400,000 l.	Eaux-de-vie	440,000 l.
Vins	830,000	Eau de la reine de Hongrie	120,000

Digitized by Google

La généralité de Montauban, moins florissante, n'était cependant pas sans industrie. Dans l'élection de Montauban, on faisait des bas de laine, des cadis, des cordelats, des ras. L'élection de Cahors avait deux papeteries et une fabrique de dentelles fines. Villefranche et Figeac vendaient chacune, dans certaines années, 150,000 livres de toiles de chanvre. L'élection de Villefranche avait de plus une mine de cuivre près de Najac et des mines de houille à Fenny et à Cransac. Rodez avait ses toiles grises, ses cadis et ses tiretaines; Milhau ses laines et ses fromages de Roquefort. La province tout entière était renommée pour ses vins. La Lomagne fabriquait des bas fins fins et des poteries; elle produisait du salpêtre. Le comté de Foix produisait du fer (1); mais, en général, l'industrie était peu développée dans la partie de la France qui avoisinait les Pyrénées. Dans le Roussillon, dans le comté de Foix, dans le Béarn, les habitants s'occupaient principalement du commerce de transit ou allaient louer leurs services en Espagne (2).

La généralité de Bordeaux n'avait guère qu'une industrie agri-

Liqueurs	100,000 liv.	Sardines	60,000 liv.
Verdet	200,000	Cuirs	600,000
Huile d'olive	1,000,000	Peaux	150,000
Pastel	25,000	Gants	30,000
Safran	80,000	Colle forte	»
Prunes	60,000	Dentelle	400,000
Salicor	30,000	Futaine	60,000
Tournesol	15,000	Couvertures laine	200,000
Châtaignes	60,000	Draps fins	530,000
Bois	150,000	Chapeaux de laine	150,000
Tonneaux	30,000	Taffetas, rubans	600,000
Soierie	1,500,000	Filoselle	45,000
Bas de laine	600,000	Kermès	50,000
Fer	80,000	Aiguilles d'Aigues-Mortes	20,000
Clouterie	60,000	Molettes de Pecais	15,000
Papeterie	100,000	Graines de jardin	15,000
Parchemin	»		
Cartes	30,000		
Savon	5,000		
Cire	50,000		9,290,000 fr.

Les importations consistaient en toile, bœufs, épiceries, poissons, laines, fer, quincaillerie, mercerie. Le total était de 4,790,725 livres.

(1) *Mém. de M. de la Houssaye, sur la gén. de Montauban.* 1698.

(2) *Mém. de M. Pinon, sur le Béarn et la basse Navarre.* 1698. F. Mort., 98.

Digitized by Google

cole. Elle produisait des chanvres, des vins, des eaux-de-vie; mais le commerce maritime y était très-florissant. Les ports de Libourne, de Blaye et de Bordeaux étaient les entrepôts du commerce de la France avec l'Amérique et les Indes, comme Marseille était l'entrepôt du commerce avec le Levant (1).

La généralité de la Rochelle était à peu près dans la même situation : la fabrication des eaux-de-vie et le commerce maritime préoccupaient avant tout ses habitants. Il y avait seulement quelques manufactures de toiles à Rochefort et à Barbezieux, des forges en Angoumois, trois hauts fourneaux, une fonderie et une manufacture d'armes à Rochefort (2).

Le Poitou n'était pas mieux partagé. Des fabriques de draps de laine à Fontenay, de droguets, de serges et de chamois à Parthenay et à Niort composaient toute son industrie (3).

La Bretagne avait un grand commerce maritime. Nantes rivalisait avec Bordeaux. Les denrées des colonies y affluaient. Le sucre y arrivait brut, et était raffiné dans les fabriques de la ville ou à Angers, à Saumur, à Orléans. Saint-Malo, quoique moins important, s'enrichissait par la pêche de la morue, faisait partir tous les ans quinze frégates pour les Indes, et recevait dans son port environ 130 navires anglais ou hollandais. Morlaix exportait en Angleterre pour 4,500,000 livres de toile. Quimper, Port-Louis armaient aussi des bâtiments pour la pêche et pour le transport des marchandises. Le commerce n'y étouffait pas toute activité manufacturière. Il y avait dans la province 800 métiers montés pour draps et étamines. Les fils retors rapportaient dans l'évêché de Rennes 200,000 livres; les bas, chaussons et gants de Vitré, 25,000 livres. Les toiles de Saint-Brieuc, les toiles blanches de Léon, les grosses toiles écrues de Vitré, les toiles noyales, faites dans l'évêché de Rennes, étaient des articles d'une exportation considérable : de ces dernières seules, il sortait annuellement de la province pour 3 ou 400,000 livres (4).

L'Anjou, outre ses ardoisières et ses raffineries de sucre, avait 10 blanchisseries de cire, dont 7 à Angers et 3 à Château-Gontier, 3 blanchisseries de toiles à Château-Gontier et une grande raffinerie de salpêtre à Saumur. On faisait aussi à Saumur des chapelets, des

(1) *Mém. de M. de Besons sur la gén. de Bordeaux*, 1698. F. Mort., 98.
(2) *Mém. sur la gén. de la Rochelle*, 1699. F. Mort., 96.
(3) *Mém. de M. de Maupeou d'Albige sur le Poitou*, 1698. F. Mort., 99.
(4) *Mém. de M. de Nointel sur la Bretagne*. F. Mort., 92.

Digitized by Google

bagues, des médailles; à la Flèche et à Angers, des serges, des droguets, des camelots fins, de belles étamines rayées d'or (1).

Le Maine avait des verreries à Gastines, à Marcil, à Saint-Denis-d'Orques. Il faisait un commerce considérable de serges et de toiles; les blanchisseries étaient à Laval; les métiers de toiles fines à Laval, au Mans, à Mayenne; les métiers de grosses toiles, à Château-du-Loir : cette industrie occupait 20,000 ouvriers (2).

Dans le Perche, et principalement à Mortagne, on faisait aussi beaucoup de grosses toiles et des fils : la vente seule des fils s'élevait à Mortagne à 200,000 livres, et cet argent répandait l'aisance dans les campagnes, où femmes et enfants filaient une partie de la journée. Le Perche avait de plus les étamines de Nogent, les cuirs de Mortagne, les fers de la Frette, de Randonné, de Gallion, de Bressolette (3).

L'Orléanais produisait des vins. Il avait 4 raffineries de sucre. Les trois qui se trouvaient à Orléans avaient été créées vers l'année 1670 et consommaient par an 50,000 livres de moscouades. On préparait dans l'élection d'Orléans des peaux de mouton et des peaux de chamois. On faisait des bas de tricot à l'aiguille et au métier. Le tricot à l'aiguille avait été introduit par les soins de Colbert, et était répandu dans toute la Beauce. Mais, vers 1680, le tricot au métier vint lui faire une redoutable concurrence. Il y avait plus de 400 métiers dans la province avant la fin du siècle, et l'intendant disait avec regret, en parlant de la solidité du tricot à l'aiguille, « qu'il était à craindre que le métier ne fît tomber cette manufacture peu à peu. » Dans l'élection de Clamecy, le genre d'industrie était tout différent. On ne faisait que des fers et des aciers communs. Il y avait 1 haut fourneau et 7 forges (4).

La Touraine était une riche province manufacturière. On y comptait, dit-on, plus de 400 tanneries. On faisait des droguets et des étamines à Amboise et dans un grand nombre de bourgs et de villages des environs. La draperie occupait 120 maîtres et 250 métiers. L'industrie de la soie employait un nombre de bras bien plus grand encore et faisait la richesse du pays. On comptait 8,000 métiers pour étoffes, 3,000 métiers pour rubans, 700 moulins, 20,000 ouvriers et apprentis, et 40,000 personnes employées à dévider et à apprêter;

(1) *Mém. sur l'Anjou*, 1699. F. Mort., 96.
(2) *Mém. sur le Maine*, 1699. F. Mort., 96.
(3) *Mém. sur le Perche*. F. Mort., 96.
(4) *Mém. de M. de Bouville sur l'Orléanais*, 1698. F. Mort., 101.

Digitized by Google

on consommait annuellement 2,400 balles de soie. Lyon était sans égal pour les grands dessins et les riches tissus; mais Tours l'emportait dans l'art de nuancer les couleurs et dans la fabrication des petites étoffes (1). Malgré les règlements de douane oppressifs qui obligeaient Tours à aller chercher à Lyon ses matières premières, la ville faisait des millions d'affaires à l'étranger avec ses seules soieries (2).

Le Berry avait de fortes manufactures de draps et de serges drapées, dont une grande partie servait à l'habillement des troupes. Cette industrie occupait 2,000 personnes à Aubigny, 10,000 à Châteauroux, et était répandue dans un grand nombre d'autres lieux. Issoudun faisait des chapeaux pour les armées; la province tout entière faisait des bas, et là, comme ailleurs, se reproduisait la lutte inégale de l'aiguille et du métier (3).

Le Bourbonnais avait quelques grandes manufactures : celle des tapis d'Aubusson et de Feuilletin, qui rapportait 60,000 livres; la faïencerie et verrerie de Nevers, qui rapportait 200,000 livres; la coutellerie, la quincaillerie et les émaux de Moulins, qui rapportaient 150,000 livres. Les émaux de Moulins, ainsi que ceux de Bourbon et de Nevers, étaient achetés comme souvenir et comme objet d'art par les personnes qui fréquentaient les bains. Le fer-blanc produisait 50,000 livres; les fers du Nivernais, 300,000; les houilles de Decize, 1,200,000. La fabrication des draps de Château-Chinon n'était pas très-importante, et le reste du commerce de la province ne consistait que dans la vente des bois du Morvan, des chanvres, des blés, des vins, du poisson et des bestiaux (4).

La généralité de Limoges, outre ses vins et ses eaux-de-vie, vendait annuellement pour 100,000 livres de safran. Elle avait des mines de fer et des forges. A Angoulême et aux environs, il y avait 60 moulins à papier. « C'est, dit l'intendant, la province du royaume et même de l'Europe où se fait le plus beau et le meilleur papier (5). »

L'Auvergne avait aussi ses papeteries à Ambert, à Thiers, et exportait chaque année pour 240,000 livres de beaux papiers. A Clermont, à Riom, à Saint-Flour, il y avait des tanneries; à Lezou, à

(1) *Mém. sur la gén. de Lyon.* Fol. 170.
(2) *Mém. de M. de Miroménil sur la Touraine*, 1698. F. Mort., 102.
(3) *Mém. de M. de Serancourt sur la gén. de Bourges*, 1698. F. Mort., 98.
(4) *Mém. de M. Levayer sur la gén. de Moulins*, 1698.
(5) *Mém. de M. de Bernage sur la gén. de Limoges*, 1698. F. Mort., 104.

Digitized by Google

Ambert, on faisait du fil bleu pour marquer le linge ; à Saint-Flour, des cadis ; à Thiers, des cartes et de la quincaillerie : cette dernière industrie occupait 5,000 familles ; c'était encore peu en comparaison de la fabrique des dentelles. On faisait des dentelles de fil, façon de France et d'Angleterre, à Murat, à la Chaise-Dieu, à Alanche, à Viverols, à Riom, à Aurillac ; à Aurillac, la paye seule des ouvrières s'élevait à 6 ou 700,000 livres par an (1).

Jamais l'industrie française n'avait été aussi prospère. La Flandre, la Picardie, la Normandie au Nord-Ouest, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc au Sud-Est, la Touraine au centre, se distinguaient parmi les plus riches provinces manufacturières. Au nombre des principaux produits des fabriques étaient les sucres raffinés de Marseille et des bords de la Loire, les papiers de Bourgogne, d'Auvergne et d'Angoumois, les chapeaux du Dauphiné, de Provence et du Berri ; les fers du Hainaut, de Bourgogne, du Dauphiné, du comté de Foix, d'Angoumois et du Limousin ; les soieries de Tours et de Lyon, les dentelles de Flandre, d'Alençon, de Lorraine, du Puy, d'Auvergne ; les toiles de Normandie, du Maine, du Dauphiné, de Bretagne ; les tricots d'Ile-de-France, d'Orléanais, du Berri ; les tapis d'Ile-de-France et de Touraine ; les draps et tissus de laine de Flandre, de Picardie, de Normandie, d'Ile-de-France, de Champagne, d'Alsace, du Berri, du Languedoc et les cadis du Midi. La plupart de ces produits avaient été l'objet de la sollicitude de Colbert. Les manufactures avaient été créées, encouragées ou réglementées par lui.

Quelle est la part du bien et du mal dans l'influence qu'il exerça ? Sans doute le bien l'emporte de beaucoup. D'ailleurs, le mal ne se produisit guère qu'après sa mort, lorsque la France, épuisée par les guerres, commença à sentir la gêne des règlements étroits dans lesquels était emprisonnée son industrie et fut obligée d'abandonner certaines manufactures qu'elle ne pouvait plus soutenir. Tant qu'il vécut, la nation, laborieuse et riche, sut profiter des efforts du ministre ; et, si Colbert n'obtint pas de ses concitoyens la reconnaissance à laquelle il avait droit, il eut du moins la satisfaction de voir prospérer l'industrie et de jouir de son œuvre. Il serait intéressant de mesurer avec quelque exactitude la grandeur de cette œuvre, de comparer la situation des provinces à diverses époques et de savoir ce qui était avant lui et ce qui fut après. La collection des Mémoires des intendants ne remonte guère au delà de 1661 et s'arrête en 1698 et en 1700 ; mais, dans les archives des départements et des com-

(1) *Mém. de M. d'Ormesson sur l'Auvergne*, 1698. F. Mort., 94.

Digitized by Google

munes, il existe des documents sur l'industrie et sur le commerce, à l'aide desquels il serait possible de reconstruire la statistique locale. Quelques historiens ont déjà su trouver dans le moyen âge même de précieux renseignements sur ce sujet; il serait plus facile encore d'en donner sur la partie moderne de notre histoire. Je ne doute pas qu'en dirigeant ses recherches sur le dix-huitième siècle, on ne puisse parvenir à renouer les statistiques du dix-septième avec celles de notre temps et à présenter ainsi pour un espace d'environ deux cents ans la suite presque ininterrompue des destinées et des progrès de l'industrie dans notre pays. Ce serait rendre un grand service à l'histoire et à l'économie politique. Mais c'est une œuvre collective qui ne peut pas être faite d'une pièce, et qui exige le concours des savants qui, dans chaque province, s'occupent de travaux historiques. Je ne fais que marquer le but commun que chacun doit poursuivre de son côté; j'aurais atteint le mien, si je parvenais à appeler les recherches des historiens sur un sujet intéressant que je n'ai fait qu'effleurer dans cet article.

E. Levasseur,
Professeur au lycée impérial Saint-Louis.

Etudes sur la Géographie historique de la France.

Le Pagus.

C'est une étude bien attrayante que celle qui consiste à suivre, à travers la série des siècles et sous les vicissitudes historiques que le temps amène, les transformations subies par le sol d'une grande nation. Comme les hommes, les régions ont leurs destinées, et notre globe a inscrit dans les formes produites par ses dernières convulsions l'avenir de chacune d'elles. — Qu'on prenne une mappemonde : l'Afrique avec sa masse compacte et impénétrable n'a-t-elle pas été construite comme pour servir de refuge à la barbarie; les longs plateaux de l'Asie supérieure ne devaient-ils pas favoriser les migrations des peuples; et n'est-il pas vrai que l'Europe, avec ses mers, ses golfes, ses baies sans nombre, les découpures de ses rivages et les îles de sa grande mer intérieure, était la terre prédestinée de la civilisation?

Dans l'Europe même, des places plus ou moins favorables ont été assignées à chacune de ses parties; si bien que, quand après être devenues des nations et avoir joué leur rôle, elle comparaissent devant ceux qui les jugent, il faut en faire une double histoire : tandis que l'un s'efforce de faire revivre les hommes, de ranimer les pas-

Digitized by Google

sions et les sentiments des générations éteintes, l'autre rebâtit les demeures. Devant lui le sol s'étend comme un vaste palimpseste qu'il doit déchiffrer : sous la couche des divisions modernes il fait reparaître successivement les divisions antérieures, plus ou moins apparentes, plus ou moins régulières ; et c'est lui, le géographe, qui jetant ses regards sur les régions aux deux points extrêmes de leur existence, a le droit de dire si, en devenant nations sous la main des hommes, elles ont bien rempli les destinées que leur promettait la nature.

C'est ainsi qu'en étudiant l'histoire géographique de notre Gaule et en suivant les vicissitudes qui en ont préparé la grandeur, non-seulement on éprouve, il me semble, un sentiment naturel d'amour filial, mais encore on ressent un véritable orgueil, lorsqu'on voit le rôle qu'elle a rempli dans l'histoire de la civilisation, sans avoir épuisé sa carrière, si bien répondre à la supériorité de sa situation physique.

J'imagine que quelque chose d'un pareil sentiment devait, dès le dix-septième siècle, animer l'esprit des hommes tels que Sanson et Valois qui s'efforçaient de faire revivre la physionomie géographique des anciens temps de la Gaule et qui, par la recherche même de ses vieilles divisions et l'étude de ses longs morcellements, constataient, après Richelieu et sous Louis XIV, l'unité qu'elle venait enfin d'acquérir.

Ce sentiment de piété pour notre pays n'est certainement pas étranger à la faveur dont la géographie historique jouit de notre temps. Ce n'est pas, en effet, une simple satisfaction de curiosité, ce n'est pas non plus la jouissance que donne aux érudits la solution de problèmes difficiles qui peuvent seules diriger les hommes voués à de semblables travaux, pour les engager dans des recherches laborieuses que ne paye pas la fortune et que ne suit pas beaucoup la gloire; il faut un mobile plus élevé : le désir d'accomplir une tâche que l'on croit utile et pieuse.

D'ailleurs il est juste de reconnaître que jamais les circonstances ne se sont montrées plus favorables pour la géographie, et il semble que le moment soit venu d'édifier celle de notre pays. D'admirables travaux historiques nous y ont, depuis trente ans, préparés; les grandes publications des Bénédictins et de l'Institut la rendent possible; l'esprit public la favorise et le Gouvernement l'encourage et la soutient. Il a pris l'initiative d'une partie de ces travaux, et par les ordres mêmes de l'Empereur et du Ministre de l'instruction publique, deux commissions ont été instituées, l'une pour préparer un dictionnaire géographique de la France, l'autre pour dresser des cartes et

Digitized by Google

rédiger des Mémoires où l'on verra revivre la Gaule de l'administration romaine et des temps mérovingiens.

Au moment où de tels travaux vont être entrepris, il est plus que jamais utile de s'entendre sur la valeur des termes géographiques et d'en constater le sens précis, afin d'éviter les recherches sans but et les discussions stériles. Ainsi voici plus de trente ans que l'on s'occupe de ces territoires appelés *pagi* pour les délimiter, les décrire; on prétend qu'ils ont servi de base aux circonscriptions de l'ordre civil et de l'ordre ecclésiastique sous les Mérovingiens, qu'il suffit par conséquent de réunir les mentions qui en sont faites dans les textes pour retrouver le tableau des divisions administratives; et avant d'énoncer et de vouloir démontrer cette théorie, qui est inexacte et qui a jeté notre géographie historique dans d'inextricables complications, personne de ceux qui la produisent ne s'est préoccupé de retrouver le sens véritable et primitif de ce mot *pagus*, de rechercher l'origine du fait qu'il représente, d'en suivre les vicissitudes dans les diverses périodes de notre histoire. Le faisant intervenir brusquement dans la géographie des temps mérovingiens, on n'a pas paru voir que ce mot, comme tant d'autres, ne représentait plus, à une époque de barbarie et de confusion, le même fait qu'à son origine dans les temps celtiques, et qu'à l'époque de régularité et de bonne administration des temps romains.

Rien de plus vrai cependant; l'étude attentive et comparée des textes amène à voir que les contradictions et la confusion attachées à ce mot *pagus* dans les documents mérovingiens n'est que le résultat des significations successives et diverses qu'il a eues antérieurement et qui se sont confondues et mêlées dans l'esprit et dans le langage de ceux qui s'en servaient. Dès cette époque ne représentant plus une division fixe, un fait précis, il a été employé à tout moment et sans mesure, comme aujourd'hui encore le mot *pays*.

Jusqu'à la fin du siècle dernier le mot province a eu une signification bien déterminée; il représentait de grandes circonscriptions administratives. Supposons que le sens de ce mot, qui ne subsiste plus que dans la tradition, soit complétement altéré, et qu'au lieu de dire, comme cela arrive souvent, je vais en province pour dire je quitte Paris, on ait pris l'habitude d'ajouter au mot province un nom de lieu : je vais dans la province de Caen, de Lisieux, de Dol, de Rennes; devrait-on plus tard en conclure que la France au dix-neuvième siècle était partagée en provinces, et serait-ce un travail bien exact dans ses résultats que celui qui consisterait à réunir les mentions des noms de lieux auxquels serait accolé le mot province, sous

Digitized by Google

prétexte de reproduire le tableau de nos divisions administratives ? Non, sans doute. Cependant il arriverait que, dans ses diverses mentions, ce mot province apparaîtrait quelquefois avec son sens primitif : Normandie, Bretagne ; et fournirait le moyen de retrouver non pas les circonscriptions du dix-neuvième siècle, mais celles des temps antérieurs ; et c'est ce qu'il s'agirait de démêler, car c'est à ce titre qu'il serait précieux et mériterait d'être recueilli.

Ainsi du *pagus* depuis le cinquième jusqu'au huitième siècle : il ne désigne aucune division, ne sert de base à aucune juridiction, si ce n'est exceptionnellement ; on l'emploie à tout propos et sans règle ; mais souvent aussi il reparaît avec son ancienne signification, représentant un territoire de l'administration antérieure, qu'il peut, dans ce cas, nous servir à reconstituer. C'est ce que je me suis efforcé de démontrer dans un ouvrage (1) qui a eu le bonheur d'obtenir les suffrages d'illustres professeurs, et c'est ce que je vais expliquer ici de nouveau, en recherchant avec plus d'étendue la condition originelle du *pagus*, en en suivant les traces dans l'histoire et en donnant à ce sujet une forme différente de celle qu'appelait la controverse d'une thèse géographique.

Le Pagus.

I. — Le pagus celtique.

Lorsque les tribus gauloises se sont répandues sur le sol qui forme aujourd'hui la France, elles ont dû s'établir et se cantonner selon les dispositions physiques du territoire, en acceptant pour limites les cours d'eau, les collines, les accidents naturels. Puis quand elles ont voulu dénommer les régions qui étaient ainsi devenues des divisions politiques, c'est à ces divers accidents, à mille circonstances tirées de la nature et de l'aspect du sol qu'elles ont dû emprunter la plupart des noms qu'elles ont adoptés. Ces divisions primitives sont ce que l'on a appelé *pagi* et ce que nous appelons encore aujourd'hui *pays*. De ce qu'elles étaient dues à la nature qui, à travers les vicissitudes humaines, demeure invariable, il est résulté que beaucoup d'entre elles, malgré les événements et les révolutions, ont subsisté jusqu'à nos jours. Ce fait si simple en apparence et si neuf cependant a été établi pour la première fois par un de nos savants historiens dans un passage que j'ai déjà cité et que je reproduis ici de nouveau, parce que là me semble être le point de départ de la question qui nous occupe, et le nœud d'une des

(1) *Géographie de Grégoire de Tours*, Furne, 1858, p. 37-60.

Digitized by Google

difficultés les plus compliquées de notre géographie historique : « La France, dit M. Chéruel, qui a vu si souvent se modifier les divisions politiques adoptées par les divers gouvernements, a conservé, au milieu de ces variations fréquentes, les vieilles circonscriptions gauloises des *pays* (*pagi*). — Pourquoi celà ? c'est que les dénominations spéciales affectées à certaines contrées ou pays ont leur raison dans la constitution géologique du sol. Le bon sens des paysans a ici devancé la science ; il a distingué par un nom particulier chaque étendue offrant le même aspect ou la même culture. Ces régions physiques forment un tout réel que mutilent souvent les circonscriptions administratives. Les différences géologiques ont pour corollaires des changements dans l'aspect du pays, dans la végétation, dans la culture, dans la forme même des habitations, dans leur disposition isolée ou par groupes, et c'est à ces différences qu'on a donné le nom de *régions naturelles*. Fondées sur la constitution même du sol, ces divisions en pays ont survécu à toutes les crises politiques et persisté jusqu'à nos jours (1). »

Telle est donc l'origine du *pagus* : elle est due à la nature ; c'est pour cela que beaucoup de ces divisions primitives ont persisté et que le mot *pagus* qui les désignait à survécu même après que des divisions postérieures ont été superposées à la plupart d'entre elles ; et c'est en vertu de cette origine si rationelle que tant de personnes, aujourd'hui même, sans se rendre compte de la dénomination qu'elles emploient, se servent de ces expressions : je vais dans le pays de Beauce, de Sologne, de Vexin, de Brie, etc.

Quant au mot *pagus* il n'est pas celtique, il est latin, et voici dans quelle circonstance un mot latin a été appelé à désigner les divisions de la géographie gauloise.

Lorsque César entra dans les Gaules il les trouva partagées, suivant le témoignage de Plutarque (2), de Josèphe (3) et d'Appien (4) en trois ou quatre cents peuplades qu'il rangea en deux catégories selon qu'elle étaient plus ou moins puissantes, en donnant aux unes et aux autres des noms tirés du vocabulaire latin. Les premières, qui étendaient leur domination sur de vastes territoires, comme les Helvètes,

(1) *Discours prononcé à l'ouverture du cours de géographie à la Faculté des lettres de Paris*, 1858, p. 6.

(2) *Vie de Pompée*, chap. 67. *Vie de César*, chap. 15.

(3) *De la Ruine des Juifs*, II, 16.

(4) *Guerres civiles* II, 150, p. 409 édit. Didot. — *De Rebus Gallicis, fragm.* id. p. 24.

Digitized by Google

les Sequanes, les Eduens, les Arvernes, les Bituriges, etc, il les appela des noms de *Natio* et de *Civitas* qui, dans sa langue, désignaient un Etat indépendant; et c'est ce que démontre, entre beaucoup d'autres, le passage suivant qui a l'avantage de réunir les deux expressions : *Multa Cæsarem ad id bellum incitabant.... tot civitatum conjuratio; in primis ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes idem sibi licere arbitrarentur* (1).

Pour les peuplades secondaires qui formaient les subdivisions des cités ou qui vivaient dans leur clientèle, il employa un mot qui de tout temps avait été en usage à Rome pour désigner les petits districts, le mot *pagus*, dont l'origine est propablement grecque, soit qu'il vienne de πῆγαι, sources, ou de πᾶγος, colline. Un ouvrage de Paul Diacre qui n'est que la reproduction abrégée du vieil ouvrage de Festus, nous dit : « La tribu Lemonie emprunta, sous le règne de Servius Tullius, son nom au *pagus* Lemonius : *Lemonia tribus a Lemonio pago, regnante Tullio, appellata est* (2). »

Plutarque, dans la vie de Numa, écrit : « Il partagea la région en parties qu'il appela pays : Εἰς μέρη τὴν χώραν διεῖλεν, ἃ πάγους προσηγόρευσε (3). »

Ce mot pays, *pagus*, πάγος, servait donc dans les langues latine et grecque à désigner de petites fractions de territoire, et César l'a appliqué aux peuplades secondaires et à celles qui formaient la subdivision des cités ou grandes peuplades. C'est ainsi qu'il dit :

Omnis Helvetiorum civitas in quatuor pagos divisa est (4).

In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis, partibusque, sed pœne etiam in singulis domibus factiones sunt (5).

In pace nullus communis est magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt, controversiasque minuunt (6).

Remarquons que, dans les deux premiers exemples, le mot *pagus* est rapproché de *civitas*, et que, dans le troisième, il est rapproché de *regio*. Cela ne marque-t-il pas qu'il représente à la fois et une peuplade d'ordre inférieur et une petite division de la géographie physique, comme *regio* en désigne une grande. Ainsi, *civitas*, *natio*, *regio*, grande peuplade; *pagus*, peuplade secondaire. Et comme *regio*

(1) *De Bell, Gall.* III, 10.
(2) *Excerpta ex libro Festi;* édit d'Ottfried Muller, p. 85.
(3) Numa, 16.
(4) *Comm.*, I, 12.
(5) Id., VI, 11.
(6) Id., VI, 23.

Digitized by Google

et *pagus* appartiennent à la géographie physique, ces textes ne confirment-ils pas l'ingénieuse théorie qui assigne pour point de départ aux Gaulois les accidents et les délimitations naturelles du sol ?

Ce n'est pas seulement dans la langue de César que *pagus* désigne un peuple subordonné : Tite-Live raconte que, du temps de l'ancien Tarquin, Bellovèse entraîna au delà des Alpes l'élite de la jeunesse des peuples, Biturige, Arverne, Sénonais, Eduen, Ambarre, Carnute, Aulerke ; les Etrusques furent défaits en bataille rangée près du Tessin, et les Insubres, *pagus des Eduens*, séduits par un rapport de nom qui leur semblait de favorable augure, s'établirent dans l'Italie supérieure et y bâtirent Milan (1).

Ces Insubres, qui n'étaient qu'un pagus éduen, ont pris place entre les plus puissants Gaulois de la Cisalpine. César aussi nous apprend que les peuplades dénommées *pagi* pouvaient, bien que secondaires en Gaule, être puissantes et redoutables : le *pagus Tigurinus* (pays de Zurich), dit-il, ayant, du temps de nos pères, quitté seul ses demeures, tua le consul L. Cassius et fit passer son armée sous le joug (2). Ce passage nous montre en outre une première transformation dans le sens du mot *pagus* : ce mot ne désigne plus seulement le territoire, mais aussi la tribu qui le peuplait, puisque César écrit : *Hic pagus quum domo exisset*; ce qui ne peut s'appliquer au sol, mais à ses habitants.

Pline mentionne trois *pagi* : *pagus Gessoriacus*, *pagus Vertacomicorum* et *pagus Gabalicus*. Le premier répond au territoire de Boulogne ; plus tard, au temps d'Honorius, dans la Notice des provinces et des cités, nous le retrouvons avec le titre de *civitas ;* il est probable que du temps de Pline ce n'était qu'un canton subordonné à la cité des Morins. — Le second, après avoir longtemps exercé la patience des érudits, a été enfin retrouvé, grâce à la petite localité de Vercors, qui en conserve le nom, et il paraît, par sa position, avoir été client des Voconces. Quant au troisième, celui dont le pays de Gévaudan et la ville de Javouls indiquent la place et gardent le souvenir, il était, d'après le témoignage de César, client des Arvernes : « Les Gaulois, dit-il, fixent à 35,000 le contingent des Arvernes, y compris les Eleutètes, les Cadurces, les Gabales, les Velaunes, qui sont habituellement sous la domination des Arvernes (*qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt*) (3). »

(1) *Hist.*, l. V, c. XXXIV
(2) *Comm.*, I, 12.
(3) VII, 75.

Digitized by Google

Vercingetorix envoya contre les Helviens les Gabales et les plus proches *pagi* des Arvernes; *Vercingetorix Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios mittit* (1).

Ainsi, du temps des Celtes, quand César vient au milieu d'eux les combattre et les soumettre, les *pagi* sont des peuples d'un ordre politique inférieur, tels que les Gabales, clients et subordonnés des Arvernes.

Ce mot latin *pagus* employé pour désigner les peuplades gauloises subordonnées a servi de même à César pour indiquer les innombrables subdivisions des peuplades germaines, et il répond alors au mot allemand *gaw*. Les Suèves ont, dit-on, cent pays : *Suevi centum pagos habere dicuntur* (2).

Quel est le mot celtique qui servait à désigner ces peuples secondaires? Je ne le connais pas. Dans le glossaire que M. Aurelien de Courson a joint à son *Histoire des peuples bretons* (3), j'ai trouvé *pow*, *pou*, désignant la province, le *pagus*, dit M. de Courson; *caer*, *kaer*, *ker*, ville; *plou*, *plouf*, la paroisse. D'Anville fait observer dans sa notice (p. 51) que le mot *Poulet*, en Bretagne, est une contraction de *pagus Aletensis* et signifie *pays d'Aleth*. Est-ce le mot *pow* qui répond à *pagus* et qui servait à désigner les peuples secondaires?

Il est fort regrettable que le conquérant annaliste ne nous ait pas éclairés sur ce point, et qu'il ait cru devoir remplacer dans son récit ce mot celtique par une sorte d'équivalent latin : car, cet équivalent, répondant mal au mot gaulois et exprimant des idées qu'il ne comportait pas, a été la cause et l'objet d'une confusion que nous verrons naître sous l'administration romaine, et que nous trouverons à son comble sous les Mérovingiens.

Quand César envahit la Gaule, il s'y trouvait, d'après le texte de ses Mémoires et le témoignage de Ptolémée, de Pline, de Strabon, de Tacite et des auteurs que j'ai cités plus haut, soixante ou quatre-vingts *civitates*, trois ou quatre cents *pagi*. Les *civitates*, nous les connaissons, d'abord parce que c'est avec elles que le conquérant a eu le plus affaire, et qu'elles se trouvent plus souvent citées dans son texte; ensuite parce que Pline et Ptolémée, dans leurs énumérations, les ont mentionnées de préférence comme étant les plus importantes. Quant aux *pagi*, nous les connaissons moins, parce nous n'avons aucune description très-détaillée de la Gaule, et qu'ils n'interviennent qu'accidentellement dans les ouvrages des différents auteurs.

(1) VII, 64.
(2) IV, 1
(3) T. 1, p. 450.

Digitized by Google

Cependant, si nous voulons dresser une carte de la géographie des Gaules au temps de César, il ne suffit pas de chercher à préciser l'emplacement des peuples et la position des lieux que nous trouvons dans son texte ; ce ne serait plus que glaner après Valois, d'Anville, Walckenaer, Sprüner, et on peut, il me semble, se proposer mieux aujourd'hui. Il faudrait faire reparaître sur une carte, à côté des *civitates*, les *pagi* leurs clients, et marquer la place, sinon de tous, du moins de la plupart de ces trois ou quatre cents peuples, dont quelques-uns, Vexin, Valois, Gévaudan, etc. subsistent encore, à peu près tels que les avait primitivement dessinés la nature.

Mais si ni César, ni Strabon, ni Pline, ni Ptolémée, ni Ammien-Marcellin ne les mentionnent, comment les retrouver ?

Il y a un autre ordre de documents; et, puisque quelques-uns de ces vieux pays sont encore apparents, croit-on qu'il n'y en ait pas bien d'autres que l'on puisse reconnaître sous les transformations les plus voisines de l'époque celtique ?

Ce n'est pas seulement aux textes de la période latine, c'est aussi à ceux de l'époque mérovingienne qu'il faut recourir pour reconstituer la géographie de César. A ce moment, tout, comme nous le verrons bientôt, s'est appelé *pagus* : le plus vaste territoire *pagus*, le moindre *pagus* et *pagellus*. On n'en trouve pas seulement trois ou quatre cents; on en recueille des listes de plus de mille dans la Gaule mérovingienne. Eh bien ! au milieu de cette incohérence et de cette confusion dans laquelle *pagus*, à force de tout désigner, a perdu sa valeur et sa signification primitive, il s'agit de discerner, à l'aide des rapprochements, de l'induction et des divers procédés familiers à la critique, les vrais *pagi* gaulois. Pour cela, nous avons quelques secours, et le plus efficace nous vient de notre carte de France telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Il est arrivé quelquefois, tandis que ce titre de *pagus* était attribué au moindre hameau, que le nom d'une vieille peuplade gauloise s'effaçait du sol. Mais, en disparaissant, il se localisait en certains endroits, laissant quelque obscur témoignage qui permît un jour de retrouver l'emplacement du peuple qu'il désignait. Il en a été ainsi pour les *Curiosolites* : le hameau de Corseult a signalé leur position longtemps discutée; Vercors a indiqué l'emplacement des *Vertacomicori;* Jubleins, celui des *Aulerci Diablintes;* Vez, bourgade de la forêt de Villiers-Cotterets ne conserve-t-il pas, dans sa forme contractée, un souvenir du nom des *Vadicasses*, et la rivière d'Erve, affluent de la Sarthe, n'a-t-elle pas permis à notre d'Anville de désigner la position des *Arvii* mentionnés par le seul Ptolémée ?

Digitized by Google

Quelquefois ce n'est pas une localité unique, c'est tout un groupe qui a conservé le nom plus ou moins altéré de l'antique tribu : en général, quand, sur la carte, nous trouvons, à peu de distance, plusieurs localités identiques ou rapprochées par la forme de leurs noms, alors même que leur territoire ne porte pas un nom de pays, soyons attentifs et interrogeons les textes : là, il devait y avoir un *pagus*, et, si le sol qui le représente a de l'étendue, il est possible que ce n'ait pas été seulement un des districts gallo-romains qui, nous le verrons, ont aussi reçu ce nom, mais un vieux peuple celtique.

Aux environs de Tours, dans une étendue d'environ soixante kilomètres au sud de cette ville, je trouve cinq ou six localités du nom de Azay : Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Azay-le-Ferroux, Assay; Grégoire de Tours mentionne un *territorium Ausiense* (1). N'est-ce pas l'emplacement d'un ancien *pagus ?* Un instant, j'ai été tenté d'y chercher les *Atesui* mentionnés par Pline à côté des *Turones* (2). A la vérité, je n'ose pas insister sur cette conjecture, parce que Pline, dans sa description, ne suit pas toujours l'ordre topographique, et qu'il n'existe pas une grande ressemblance entre les radicaux *Ates* et *Aus*.

Pour un autre passage du même auteur, je crois pouvoir être plus affirmatif. Grégoire nous dit que Childebert, au pacte d'Andelot, échangea avec Gontran le tiers du *Rossontense* contre le tiers du *Silvanectense : « Convenit ut Silvanectis dominus Childebertus in integritate teneat, et quantum tertia domini Guntchramni exinde debita competit, de tertia domini Childeberti quæ est in Rossontensi domini Guntchramni partibus compensetur* (3). »

On voit qu'il n'est pas question ici d'une localité, mais d'un territoire (*pagus*), dont plusieurs petites bourgades me semblent avoir retenu le nom et marqué l'emplacement. Ce sont Resson-sur-Matz, à quatorze kilomètres N.-O. de Compiègne ; Resson-le-Long, à douze kilomètres O. de Soissons, et Rethondes-sur-l'Aisne, un peu au-dessus de son confluent avec l'Oise. Ce *Rossontense* était d'une certaine étendue, puisque, de même que le *Silvanectense*, il avait été partagé en trois portions. Or, dans Ptolémée, nous trouvons chez les *Silvanecti* une ville du nom de *Rotomagus* ou *Ratomagus*, fait qui est resté inexplicable, puisque leur capitale s'appelait, comme il est parfaitement démontré par la Table de Peutinger et les Itinéraires, *Au-*

(1) M. M., IV, 15.
(2) *Hist. nat.*, IV, 32.
(4) *Hist. eccl.*, IX, 20.

Digitized by Google

gustomagus. Je soupçonne que, dans les documents dont s'est servi le géographe, il pouvait y avoir deux petites peuplades peu distinctes et mentionnées ensemble; il y aura fait quelque confusion, indiquant le nom de l'une et y joignant la capitale de l'autre. De ces deux peuplades obscures, celle des *Silvanecti*, favorisée par la fortune, a acquis le titre de *Civitas*, que lui donne la Notice des provinces et des cités et auquel elle doit sa notoriété et son importance; sa voisine, celle que je crois retrouver dans *Ratomagus* et *Rossontense*, demeurant dans son infériorité primitive, ne nous a laissé pour la reconstituer que la mention qui résulte de l'erreur du géographe grec et l'indication de Grégoire de Tours.

Dans les Annales de Saint-Bertin et dans d'autres documents antérieurs ou contemporains, nous trouvons mentionné le *pagus Ratiatensis* qui répond à une portion méridionale du département de la Loire-Inférieure, célèbre jadis sous le nom de duché de Retz, encore marquée par plusieurs villages au nom desquels le sien s'ajoute, comme Saint-Père, Saint-Cyr-en-Retz. Ce *pagus* doit désigner l'emplacement d'un petit peuple gaulois client des *Pictones*.

De même pour le pagus *Herbatilicus* ou *Arbatilicus*, qui a laissé son nom, non-seulement à un pays, l'Herbauge, mais encore à trois petites localités assez voisines les unes des autres : Herbault, les Herbiers et l'Herbergement (Vendée).

Les *Leuci* retrouvés par M. Deloche dans les Bollandistes ont laissé leur trace dans les noms de Chalus, Grand-Luc, Ligourre, et doivent également remonter aux temps celtiques.

Ainsi, je pense, d'une part, que beaucoup des trois ou quatre cents *pagi* celtiques contemporains de César peuvent être retrouvés dans les documents mérovingiens et même dans ceux des époques postérieures; de l'autre, que peu de ces *pagi* se sont effacés complétement du sol et ont disparu, sans y laisser aucune trace dans les noms de cours d'eau, ou de localités, ou de petits territoires.

C'est en partant de ce système que je crois pouvoir produire un argument nouveau dans la fameuse question d'*Alesia*.

Si jamais débat a mérité de fixer l'attention des érudits, c'est celui où deux localités se disputent, avec des titres si égaux, l'honneur de représenter l'*Alesia* des Commentaires : similitude de nom, rivières, collines, l'une et l'autre présentent des rapports également frappants avec la description détaillée de César; et telle est entre elles la balance des preuves et des raisonnements, qu'après la discussion chaleureuse de M. Rossignol, la controverse calme et méthodique de M. Quicherat, le Mémoire savant et neuf de la *Revue*

Digitized by Google

des Deux-Mondes, personne ne peut dire que le débat est vidé et que la question n'est plus pendante. Je n'ai pas la prétention de revenir sur les points qui ont été traités ; je veux simplement produire un argument en partie nouveau :

Alesia était chez les Mandubiens ; or, s'il est vrai, comme j'ai cru pouvoir l'avancer, que la plupart des peuplades gauloises, en disparaissant, ont laissé sur le sol quelque souvenir de leur existence, voici venu le moment d'appliquer ce système de recherches ; car si je retrouve quelque trace du *pagus* mandubien, je saurai où était l'illustre *oppidum*. Des recherches attentives sur la carte de France publiée par le dépôt de la guerre et sur celle de Cassini, ne donnent aucun résultat dans un rayon assez étendu autour d'Alise-Sainte-Reine ; pas un radical, pas un mot dont la contraction décèle le nom des Mandubiens. Ce territoire est arrosé par une petite rivière dont le nom doit être celtique, car on le retrouve à tous les coins de la Gaule, c'est la Brenne. Or, César, au chapitre 75 de son VIIe livre, dit : « Les Gaulois demandent 35,000 hommes aux Eduens et à leurs clients, les Segusiaves, les Ambivaretes, les Aulerci-Brannovices, les Brannovices. » Nous savons où étaient les Ségusiaves et les Ambivaretes. D'Anville a conjecturé que les Aulerci-Brannovices occupaient le Briennois entre Mâcon et la Loire. Mais il ne donne pas d'autre fondement à cette conjecture qu'un rapport de nom assez éloigné ; en tout cas il nous reste à retrouver la place des Brannovices qui, d'après le texte, paraissent distincts des Aulerci-Brannovices. Il me semble qu'on peut conjecturer qu'ils s'étendaient sur le territoire éduen, dans l'espace qui est compris entre la Brenne, affluent de l'Armançon, et la petite ville de Brenne, à huit ou dix kilomètres sud-ouest de Langres.

Je transporte mes recherches de la Bourgogne dans la Franche-Comté. Là, à l'extrémité occidentale des *Sequani*, je trouve, dans le grand coude que fait le Doubs à sa naissance et enfermé au nord par cette rivière, à l'est et au sud par la chaîne du Jura, un territoire physiquement bien préparé pour circonscrire et protéger une peuplade ; il est arrosé de tous côtés par le Doubs ; et n'est-on pas frappé de ce rapprochement : *Dubis* et *Mandubii?*

Je ne veux pas abuser du celtique, car un savant vient tout récemment de nous démontrer l'inanité de nos connaissances dans cette langue. Toutefois je demanderai à l'ouvrage prudent et circonspect de ce savant même, le sens de *mand*, *mant ;* il nous répond, au moyen d'analogies fournies par d'autres noms et à l'aide des dialectes du celtique moderne, que cette syllabe a le sens de mon-

Digitized by Google

tagne, hauteur (1). Or un sol montagneux, une rivière qui le parcourt, ne sont-ils pas le caractère physique de ce territoire?

A sa pointe nord-est, je trouve une ville assez considérable dans l'antiquité, *Epomanduodurum*, aujourd'hui Mandeure. *Durum* est un terme celtique bien connu, grâce à *Divodurum* (Metz), *Durocortorum* (Reims), *Durocatalaunum* (Châlons), etc.; il indique le passage d'une rivière, ce qui convient tout à fait à la ville dont il s'agit. *Epo*, quel que soit son sens, est une syllabe préfixe ne formant pas corps avec le mot, puisqu'elle a disparu dans le nom moderne Mandeure. Reste *Mandu* qui est exactement le même radical que celui de *Mandubii*.

A l'autre extrémité du territoire, à six kilomètres sud-ouest d'Alaise, je trouve Mont-Mahoux. Il est bien certain que Doubs, Doux comme écrivent les vieilles cartes, est la forme contractée de Dubis; et n'y a-t-il pas analogie de contraction entre *Dubis*, Doux, et *Mandubii*, Mahoux?

Enfin, mais je n'insiste pas sur ce fait parce que je n'ai pu le vérifier moi-même, une personne qui a visité en grand détail ce coin retiré de la France, affirme que ses habitants, aux environs d'Alaise, portent, en vertu d'une tradition de toute antiquité, le nom de Manjoux.

Tel est mon argument; je n'ai certes pas la prétention de le croire décisif; c'est lui, et lui seul qui incline mon sentiment vers Alaise; car, je l'avoue, à ne considérer que les plans cartographiques, je trouve celui d'Alise plus net que celui d'Alaise et paraissant plus conforme aux données du texte de César. L'auteur anonyme de l'article de la *Revue des Deux-Mondes* ne concluait pas et disait : il faut fouiller le sol; je ne conclus pas non plus et je dis : il faut fouiller les textes. Qui sait si, à propos de la naissance ou de la mort d'un saint, il n'y a pas, à quelque page de l'immense collection des Bollandistes, un nom géographique reproduisant, sous une forme encore sensible, le nom des vieux Mandubiens et nous enseignant la place qu'ils occupaient en Gaule?

Puisque je suis au chapitre des conjectures, voici celle par laquelle je crois qu'on peut expliquer la coïncidence singulière de deux localités ayant un nom et une position presque identiques :

César, vainqueur des Gaules, a détruit *Alesia*. Peut-être quelques-uns des hommes qui regrettaient le plus amèrement la perte de l'indépendance, ont-ils voulu consacrer dans un site et par un nom

(1) M. Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, glossaire, n° 251.

Digitized by Google

qui rappelaient la fin héroïque de la Gaule et du grand Vercingétorix, la piété de leurs souvenirs? La Gaule, avec César et Auguste, ne tarda pas à devenir tellement romaine que même ce nom d'*Alesia* n'excitait plus les susceptibilités de Rome; on a laissé se développer cette ville; sous une administration bienfaisante, les richesses gallo-romaines y ont abondé; ces voies dont on retrouve la trace y ont abouti de toutes parts; elle a donné son nom au pays des anciens Brannovices, qui est devenu le *pagus Alsensis*, l'Auxois; et, plus tard, déchue de cette splendeur, elle a attiré à elle nos pieux hommages, tandis que celle qui, peut-être, est la véritable Alaise, la ville de nos aïeux, leur suprême champ de bataille, gisait au milieu de ses montagnes, ruinée et solitaire.

Je résume ce que j'ai dit de la condition du *pagus* dans les temps celtiques :

1° Il désigne une peuplade secondaire, cliente ou subordonnée.

2° Il a pour base et pour limites des divisions physiques, et doit, en général, tenir son nom des accidents du sol.

3° Pour ce motif on peut souvent le retrouver plus tard, sous les transformations politiques des siècles suivants, et au milieu de la confusion mérovingienne.

4° Rarement ceux des *pagi* gaulois qui ont disparu du sol n'y ont pas laissé quelque trace de leur existence, soit dans des localités, soit dans des cours d'eau.

J'examinerai, dans un prochain article, le sens qu'a pris ce mot *pagus* sous la domination romaine et sous les Mérovingiens.

Alfred Jacobs,
Archiviste paléographe.

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES EN LORRAINE.

1° NANCY. — ACADÉMIE DE STANISLAS.

Histoire de Lorraine, par M. A. Digot.

J'ai un peu hésité, je l'avoue, à inscrire le nom de la Lorraine en tête de l'étude que je veux faire des travaux historiques, archéologiques et littéraires des quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Je sais mainte cité de cette circonscription territoriale où l'on protestera peut-être contre une désignation qui semble l'envelopper dans les limites de l'ancien Etat dont Nancy fut la capitale et dont elle n'a jamais fait partie. Il me

Digitized by Google

semble voir Metz, Toul et Verdun se lever contre moi, pour réclamer en faveur de leur passé, tout à fait indépendant de la domination des descendants de Gérard d'Alsace, et me rappeler fièrement qu'elles étaient les Trois-Évêchés, n'ayant cessé de relever du Saint-Empire romain que pour passer sous la domination du roi de France. Tout cela est très-fondé, et je n'ai nulle envie d'y contredire; même l'objection s'était présentée à moi dans toute sa force, et elle m'avait arrêté un instant. Mais, réflexion faite, j'ai cru devoir passer outre, et maintenir dans mon titre le nom de Lorraine, pour des raisons qu'on me permettra d'exposer brièvement.

Il y a eu autrefois deux Lorraines, une grande et une petite, la Lorraine royale et la Lorraine ducale; la première, plus ancienne et plus étendue; la seconde, plus resserrée, mais plus vivace et plus durable. Or, ce n'est pas dans cette dernière Lorraine que je prétends ranger les villes qui lui sont restées étrangères et qui en ont souvent été les ennemies, et leur revendication d'indépendance me paraît très-légitime. Mais si je les abandonne au nom de la Lorraine ducale, voici la vieille Lorraine qui les réclame, la Lorraine royale, celle qui s'est formée, au neuvième siècle, de l'héritage de Lothaire, et qui comprenait non-seulement l'ancienne Austrasie, mais encore des portions de la Neustrie et de la Bourgogne. A ce compte, il n'y a pas un seul point du territoire des quatre départements compris dans le ressort du rectorat de Nancy, qui puisse échapper à la qualification de pays lorrain. Voilà pourquoi on peut dire, et l'on dira toujours en France : *Metz en Lorraine;* voilà pourquoi on y conservera toujours le nom de Lorraine à cette portion de notre sol que limite la frontière du nord, et qu'enveloppent, des trois autres côtés, les Vosges, les monts Faucilles et les chaînes de l'Argonne.

C'est donc dans cette primitive et vaste Lorraine qu'il convient de ramener les villes qui se sont fait postérieurement une existence à part du duché de ce nom, et j'espère, en les invitant à y rentrer, qu'elles consentiront à un rapprochement qui s'accomplit sous les auspices du nom de Lothaire, dont elles ont toutes été le patrimoine, et qui leur rappellera que le nom de la Lorraine est celui de leur commune et première patrie.

Quant à la grande patrie où elles sont toutes venues se réunir, pourrait-elle prendre ombrage de la restauration d'un nom qui ne peut plus lui faire de sérieuse et inquiétante concurrence? Aujourd'hui que la France n'a plus à redouter que l'on conteste son unité administrative, que son souverain n'a plus à compter avec de puissants et turbulents feudataires, il est, je crois, de bon goût, et peut-

Digitized by Google

être de bonne politique, de ranimer tout ce qui reste encore en elle de vie et de traditions locales. Les populations de la France ont conservé le souvenir et l'amour de leurs provinces respectives, malgré l'effacement produit par les institutions qui les avaient abolies. Noble et touchante fidélité qu'il importe, peut-être, plus qu'on ne pense, d'encourager et d'entretenir, et qui me paraît l'indice d'une réparation à provoquer dans la mesure de l'utile et du possible! En attendant que l'État lui vienne en aide, ne fût-ce qu'en rendant une existence officielle aux noms que les populations aiment à redire, il appartient à la science de travailler à entretenir dans la nation le sentiment de la vie locale, trop méconnu par la politique. Et c'est ce que font de tous côtés les nombreux et dévoués travailleurs dont la France est couverte, qui, par l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la géographie locale, luttent courageusement contre l'oubli qui menace d'engloutir tout le passé de nos provinces. En conservant la tradition de l'ancienne France, ils travaillent, qu'ils le sachent ou non, à rassembler les matériaux qui pourront servir à compléter la reconstruction et l'affermissement de la France nouvelle. Nous sommes le pays de l'Europe où l'on se livre avec le plus d'ardeur à l'étude des antiquités nationales. Est-ce parce que nous avons plus de patriotisme ou plus de curiosité que nos voisins? En aucune façon; mais comme nous sommes la nation où l'on a le plus fait de ruines, nous sommes aussi celle qui a le plus besoin de se rendre compte d'un passé qui n'est plus. Aucun peuple n'a été autant bouleversé que nous, et, par conséquent, aucun n'a autant d'envie de ne plus l'être. L'étude de notre histoire nous y aidera beaucoup, et je ne doute pas qu'elle ne contribue puissamment à nous rendre le sens traditionnel et conservateur que nous avions perdu, et sans lequel il n'y a pas, pour une société, de stabilité possible. Aussi, tous les travaux de ce genre ont une utilité qui explique suffisamment l'attention qu'un Gouvernement réparateur leur accorde, et c'est travailler efficacement à fortifier le présent que de ramener un peuple à la connaissance et au respect de son passé.

En Lorraine, plus qu'ailleurs, peut-être, l'esprit public est resté fidèle au culte des souvenirs. Car il y a à peine un siècle que la Lorraine a cessé d'être un État indépendant, et ce sentiment de nationalité distincte qui n'a rien d'hostile à la grande patrie, où l'on est maintenant confondu, n'est pas encore effacé de la conscience des populations. Aussi, l'histoire du passé y est-elle cultivée avec ardeur. Chaque ville assez considérable pour fournir un contingent d'hommes studieux et éclairés a vu s'établir dans son sein des associations

Digitized by Google

littéraires et scientifiques, où toutes les branches des connaissances humaines sont cultivées avec ardeur, et où les études d'histoire et d'archéologie locales occupent, bien entendu, la plus grande place. Nancy a son Académie de Stanislas et sa Société archéologique, Metz a son Académie impériale, Épinal une Société d'émulation et Verdun sa Société philomathique. Trois de ces associations publient annuellement leurs travaux, et quelques-unes peuvent déjà étaler avec un légitime orgueil une riche et curieuse collection de Mémoires. Les deux autres ont des publications moins régulières, mais le travail et l'activité n'y font pas défaut. Ce n'est pas tout : indépendamment des Mémoires qu'ils publient dans leurs recueils académiques, les membres de ces Sociétés savantes font des livres qui sont quelquefois, comme on le verra tout à l'heure, d'importants ouvrages, qui font honneur au pays où ils paraissent, et dont la réputation n'attend pas cet article pour être avantageusement établie. On voit, par cette énumération, que la Lorraine nous fournit une ample matière pour notre compte rendu, qu'il convient de commencer par l'examen des travaux qui se publient à Nancy.

I.

En effet, à côté de Metz, qui reste par dessus tout la cité des armes, Nancy est la ville des lettres, le centre du haut enseignement, l'Athènes de la Lorraine, peuplée de professeurs et d'artistes qui ont visité, habité la véritable Athènes. Elle renferme dans son sein deux des cinq Sociétés Savantes de la contrée : l'Académie de Stanislas et la société archéologique. Tout récemment encore, elle a créé un musée lorrain, dans l'intention d'y réunir, d'après les termes mêmes du projet de fondation, « toutes les œuvres de pensée et d'art « de l'ancienne nation lorraine. » On a approprié à l'installation de ce musée les salles et galeries d'une aile encore subsistant de l'ancien palais des ducs lorrains, de même qu'à Heidelberg, le musée badois, fondé par un Français, M. Graimberg, a été placé dans les magnifiques restes du palais des princes palatins. Déjà de nombreux monuments relatifs à l'art, à l'histoire et à l'archéologie, ont été réunis dans ce musée naissant, dont le voyageur commence à chercher le chemin, où l'artiste et l'antiquaire trouvent déjà tant à voir, à étudier et à admirer ; véritable Versailles lorrain, dont la fondation, au jugement même de deux Ministres de l'instruction publique, « *n'intéresse pas seulement un petit nombre de départements, mais est digne, par sa grandeur, de la majesté de la France.* » Le

Digitized by Google

musée lorrain est une création de la Société archéologique de Lorraine, qui est de fondation récente et qui a toute l'activité et la fécondité de la jeunesse.

Quant à l'Académie de Stanislas, fondée en 1750 par le roi de Pologne, devenu duc de Lorraine, elle a un passé respectable et une histoire qui n'est pas sans éclat. Elle avait reçu de son fondateur le nom de *Société royale des sciences et belles-lettres.* A la chute de l'ancien régime, la Société royale éprouva le sort de toutes les institutions du passé; elle fut dissoute, et ne reparut avec le nom d'Académie de Stanislas qu'au commencement de ce siècle, sous le gouvernement réparateur du Consulat.

Après différentes vicissitudes et plusieurs interruptions dans ses travaux, elle a enfin, depuis 1855, retrouvé une existence régulière, et publié, à partir de cette époque, une série non interrompue de Mémoires, dont le volume de 1857, que je vais analyser, est le vingt-quatrième.

Les articles contenus dans ce volume traitent de sujets variés d'histoire, de littérature et de linguistique. Trois d'entre eux sont consacrés au souvenir de trois enfants de la Lorraine, le baron Henrion de Pansey, le général Drouot, et le célèbre Callot. M. Paillard, premier président honoraire, a fait l'éloge du magistrat; M. Levallois, inspecteur général des mines, a fait celui du guerrier, et M. Meaume, professeur à l'Ecole forestière, a complété ses Recherches sur la vie et les ouvrages du grand artiste lorrain, en donnant dans ce volume la suite du catalogue de ses œuvres.

Le travail que M. Meaume a consacré à l'étude de la vie et des ouvrages de Jacques Callot n'est pas et ne devait pas être un simple éloge. Chaque génération fait l'éloge de ceux qu'elle perd, quand ils le méritent; c'est sa manière de leur adresser les derniers adieux : si leur nom échappe à l'oubli, c'est l'histoire qui les recueille, et la postérité ne demande plus qu'on les loue; il suffit qu'on les étudie. La vie et les ouvrages de Callot, déjà surnommé de son temps le prince des graveurs français, et qui conserve sa royauté depuis deux siècles, demandent non un panégyriste, mais un historien. Cet historien, nous l'avons maintenant. Dès 1852, M. Meaume a publié dans le Recueil de l'Académie de Stanislas une série de Mémoires où le sujet est complétement traité, et dont la réunion formerait un ouvrage considérable. Il s'était préparé à ces études sur Callot par un travail du même genre qui se trouve inséré dans le volume de 1851 sous le titre de *Recherches sur quelques artistes lorrains : Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Silvestre et ses descendants.* On connais-

Digitized by Google

sait mal la biographie de ces artistes sur lesquels dom Calmet avait accrédité dans sa biographie lorraine de graves erreurs que tout le monde répétait d'après son autorité. Il en était un peu de même de Callot. Sa vie a été surchargée de faits sans authenticité, d'anecdotes douteuses ou même controuvées, de fantaisies dues à l'imagination de cette foule d'écrivains qui ont exploité tout à leur aise, dans le feuilleton, le drame et le roman, les excentricités de la jeunesse. Il en est résulté pour Callot un renom facheux : beaucoup ne voient en lui que le coureur de grandes routes, de même qu'ils ne le connaissent que comme le graveur des mendiantes, des bohémiens et des grotesques. M. Meaume rectifie toutes ces fausses notions et rend à Callot sa véritable physionomie. Il nous le montre bientôt guéri de la manie des coups de tête, dès qu'il est libre de se livrer à son goût pour les arts, embrassant le genre de vie le plus régulier et le plus grave, et se conciliant par sa conduite et son caractère l'estime et la considération des plus hauts personnages, des têtes couronnées de son temps, dont il obtenait par son talent l'admiration et les encouragements.

Après la partie biographique, M. Meaume nous a donné le catalogue complet des œuvres de Callot. Il l'a divisé en deux sections, l'une contenant la liste générale et raisonnée de toutes les pièces dues au burin de l'artiste, l'autre l'indication de celles qui lui ont été faussement attribuées et des imitations ou contrefaçons de ses gravures. Ce travail est d'une exactitude qui ne laisse rien à désirer. On y indique d'abord le sujet ainsi que la distribution des estampes, puis on suit chaque planche dans les transformations qu'elle a pu subir. Il est divisé en sujets religieux et en sujets profanes. L'étendue de ce catalogue est telle qu'il a fallu le distribuer dans plusieurs volumes, en 1853, 1854, 1857. Il reste encore à décrire les pièces faussement attribuées à Callot, celles qui ont été gravées sur ses dessins, ainsi que les principales copies et imitations. Nous attendons la fin de ces intéressantes recherches pour faire une appréciation générale de l'œuvre de Callot, sur lequel, on peut le dire dès à présent, M. Meaume aura donné un travail définitif.

L'éloge d'Henrion de Pansey est un fort intéressant morceau de M. Paillart, à qui les Mémoires de l'Académie de Stanislas doivent déjà les éloges si justement remarqués de l'avocat Bresson et du président Zangiacomi. Henrion de Pansey a vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et pendant plus de soixante ans il a plaidé, jugé, écrit, gouverné même : tour à tour avocat au parlement de Paris, conseiller, puis président de section à la cour de cassation, conseiller

Digitized by Google

d'Etat en service extraordinaire, un instant ministre de la justice, en 1814, et enfin chef du conseil de la maison d'Orléans. Quoique accablé par les travaux de tant de fonctions, dont quelques-unes lui restèrent simultanées jusqu'à la fin de sa vie, Henrion de Pansey trouvait le temps de composer de bons livres : un *Recueil de dissertations féodales*, un *Traité de la compétence des juges de paix*, un *Traité de l'autorité judiciaire*, un ouvrage *sur les pairs de France*, sur le *pouvoir municipal et les biens communaux* et une *Histoire des assemblées nationales en France*. Ce fut une vie bien remplie et qui méritait de n'être pas oubliée. L'excellent écrit de M. Paillart assure à la mémoire d'Henrion de Pansey, le dernier des grands jurisconsultes de l'ancien régime, une bonne place dans le souvenir et l'estime de la postérité.

Quant au général Drouot, son nom est depuis longtemps en possession de la vénération publique. L'éloge que lui a consacré M. Levallois a été prononcé dans la séance publique du 17 février 1848, quelques mois après la mort du général. L'impression de ce morceau a été retardée jusqu'à l'an dernier, mais dix ans d'intervalle n'ont en rien affaibli ni modifié les sentiments qu'il exprime, et cet éloge restera toujours de circonstance dans la patrie de Drouot. Quand on lit dans les annales de l'Empire les faits de sa carrière militaire, quand on apprend, comme j'ai pu le faire, dans sa ville natale, tant par la voix publique que par le témoignage de sa famille, quelles ont été ses vertus civiques et chrétiennes, on reconnaît que M. Levallois n'exagère pas lorsqu'il dit : « Ce n'est que du haut de la chaire que l'on peut dignement parler d'une vie qui fut si dignement remplie.» La chaire sacrée n'est pas restée muette, et le P. Lacordaire a trouvé dans son âme quelques-uns de ses plus éloquents et de ses plus généreux accents pour célébrer les vertus guerrières et chrétiennes du général Drouot.

Parmi les travaux de littérature et de linguistique insérés dans le volume que nous analysons, nous en distingons deux qui se recommandent plus particulièrement soit par l'intérêt du sujet, soit par l'étendue des recherches et le mérite de l'exécution. Ces deux Mémoires sont : 1° une étude sur *les Chants populaires dans la Grèce antique*, par M. Benoît, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, et un travail sur *la Propagation des sciences européennes dans l'extrême Orient*, par M. F. Schutz, où le savant linguiste lorrain présente un système de transcription chinoise pour tous les noms étrangers, et prépare ainsi l'introduction d'un alphabet phonétique à la Chine.

Mentionnons encore, pour en finir avec les travaux de l'Académie

Digitized by Google

de Stanislas, quelques petits Mémoires qui ne sont pas sans intérêt et qui réclament une place dans ce compte rendu. C'est d'abord une intéressante étude de M. Charpillet sur cette question : *L'âge d'or est-il dans le passé?* et dont la lecture est fort consolante, si l'on veut entrer dans la bienveillante illusion de l'auteur, qui pense que l'ancien âge d'or n'est qu'une rêverie des poëtes, que le véritable âge d'or est réservé aux générations à venir, et que c'est l'économie politique qui le leur prépare. C'est ensuite une traduction d'une satire d'Hermias, philosophe chrétien du second siècle, qui raille assez agréablement la philosophie antique, et montre son insuffisance par ses contradictions. Ce morceau est de M. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. C'est une *Note sur l'exil d'Ovide*, avec une traduction en vers français d'un morceau des Fastes, de M. Guibal. C'est enfin une *Remarque bibliographique* de M. Clesse, de Commercy, sur un livre de l'abbé Huel, curé de Roneaux, près de Neufchâteau, lequel a été publié au siècle dernier sous ce titre : *Moyen de rendre nos religieuses utiles et de nous exempter des dots qu'elles exigent.* Le prêtre qui a composé cet étrange livre se vante d'y faire *un horrible abattis de couvents.* Un tel ouvrage est véritablement un signe du temps où il est écrit : on y voit que le désordre des idées précède toujours le désordre des choses, et cette lecture aide à comprendre comment le dix-huitième siècle a abouti au grand bouleversement de la révolution.

II.

Les membres d'une Académie laborieuse ne se bornent pas aux Mémoires de leur recueil; il y en a qui font des livres. Parmi ceux qui ont paru à Nancy dans ces derniers temps, il en est un dont l'examen appartient tout naturellement à cette revue. M. Digot, à qui l'Académie de Stanislas et la Société archéologique doivent tant d'intéressants travaux, a publié, en 1856, une *Histoire de Lorraine* en six volumes in-8°. Il se fait rarement, loin de Paris, des livres de cette étendue et de cette importance. C'est de beaucoup le plus grand effort historique qui ait été produit en Lorraine depuis bien des années, et il convient ici que nous lui accordions toute l'attention qu'il mérite.

Et d'abord je puis déclarer, sans risquer d'être contredit, que l'ouvrage de M. Digot est un bon livre. J'ai là mes autorités toutes prêtes pour appuyer mon assertion. Les compatriotes de M. Digot ont accueilli son histoire avec un empressement significatif et ils en

Digitized by Google

ont bien vite épuisé la première édition. Il y a plus ; au delà des frontières lorraines, dans cette cité où s'est centralisée, en dépit qu'on en ait, la direction des choses de l'esprit comme celle des affaires politiques, notre nouvelle histoire de Lorraine a comparu devant le docte tribunal où se jugent les livres qui ont la science pour objet, et elle y a trouvé la plus flatteuse approbation. Dans la séance du 29 mai 1857, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné à M. Digot le second des deux prix que le baron Gobert a légués à cette Compagnie pour encourager les travaux consacrés à étudier l'histoire nationale. C'est assez dire que l'ouvrage de M. Digot est un livre d'une valeur scientifique incontestable et que le public lorrain ne s'est pas trompé en lui faisant bon accueil.

En effet, grâce à M. Digot, nous possédons enfin une histoire de Lorraine complète, exacte, approfondie, d'une critique sagace, ferme et presqu'infaillible, d'un esprit judicieux et impartial, d'un style clair et simple, un peu dénué de ces agréments dont le goût public ne se passe pas volontiers aujourd'hui, mais qui ne présente rien de faux ni d'affecté, un livre fort de fond, sain de langage, naturel et sobre de composition, et où même toutes ces qualités de solidité, de sobriété, de simplicité, si précieuses d'ailleurs, dominent un peu trop peut-être, et manquent quelquefois de ce qui leur ferait équilibre et les empêcherait de devenir un excès. Mais qu'importe ! il en est des livres comme des amis : les meilleurs ne sont pas sans défauts. On le sait bien, on le leur dit quelquefois. Mais ce devoir de sincérité une fois rempli, on ne les en aime pas moins et on les pratique volontiers. C'est ce que j'ai fait à l'égard du livre de M. Digot, à qui je dois la grande obligation de m'avoir fait connaître l'histoire de Lorraine qu'il était vraiment impossible d'étudier avant lui, à moins de s'en faire une spécialité et d'y consacrer bien des veilles. Qui osait affronter, il y a deux ans, les sept énormes in-folios de dom Calmet? qui lisait même l'histoire plus succincte, mais encore bien confuse et inexacte, de Chevrier? Quant aux nombreux abrégés qu'on a composés sur l'histoire de Lorraine, ils étaient tout à fait insuffisants et ne comptaient pas pour les lecteurs, même d'une médiocre exigence. La plupart de ces traités se bornaient à l'histoire généalogique et personnelle des ducs de Lorraine, et dans aucun d'eux ne se trouvent les solutions des problèmes si divers et si nombreux que se pose maintenant la science historique. M. Digot a compris toute l'étendue de sa tâche, et il nous satisfait sur tous les points qu'il devait aborder, sous peine d'être au-dessous du niveau scientifique de son temps. Aussi rien de plus rempli et de plus instructif que les six volumes de cet ouvrage

Digitized by Google

qui nous offre l'exposition la plus complète des variations d'état et de fortune subies par la nation des Lorrains, et où l'on trouve, ainsi que le dit l'auteur, « les renseignements les plus nombreux et les plus variés sur les faits religieux et politiques, la condition des terres et des personnes, les affranchissements, l'industrie, le commerce, l'architecture, les sciences, les arts et la vie des hommes célèbres auxquels notre patrie a donné le jour. » (Préface, I, 12.)

Aussi M. Digot ne nous étonne pas quand il nous dit que son ouvrage est le fruit de plusieurs années d'un travail assidu. Il faut beaucoup de temps et de persévérance pour produire une œuvre de ce mérite. Notre auteur appartient à cette école historique sévère et consciencieuse, qu'on peut appeler l'école bénédictine, qui se propose avant tout d'instruire son lecteur, et dont les représentants deviennent de plus en plus rares par suite de l'envie déréglée que les écrivains ont de plaire, et du besoin excessif des lecteurs d'être amusés. La grande qualité de cette école, et M. Digot la possède pleinement, c'est de ne reculer devant aucune peine, aucune difficulté pour démêler et atteindre le vrai au milieu de la confusion et des contradictions qu'offre l'immense entassement des témoignages humains. C'est à elle que l'on doit le perfectionnement de cet instrument si délicat et si difficile à manier, dont l'emploi exige tant de discernement, de sang-froid, d'impartialité, et qui est indispensable aujourd'hui pour la construction du moindre édifice historique, je veux dire la critique. Aussi les savants modestes, patients, infatigables, qui ont réuni les matériaux de l'histoire, publié, classé les documents, établi les dates, débrouillé les généalogies, coordonné les événements, ont-ils été les vrais constructeurs de l'histoire; les écrivains qui leur succèdent n'en sont plus que les décorateurs. Or, par son érudition étendue et profonde, par sa patience à explorer toutes les sources de l'histoire de Lorraine, par le judicieux discernement avec lequel il les discute et les dispose, par la sagacité, la précision, la solidité qu'il met à toutes les opérations de sa critique, M. Digot doit être rangé dans la classe des constructeurs de l'histoire, c'est-à-dire parmi les ouvriers de cette science qui en accomplissent l'œuvre la plus difficile et la plus utile.

Je ne reprocherai pas à M. Digot de n'avoir pas songé à jeter des fleurs sur ces siècles reculés des premiers temps de la Lorraine, où se pressent les uns à côté des autres tant de noms et de faits restés obscurs, et qui méritent de l'être toujours. Il n'y avait là qu'une chose à faire, débrouiller le chaos, y mettre de l'ordre et y répandre de la clarté. M. Digot s'est convenablement acquitté de cette tâche,

Digitized by Google

et il a bien fait de s'y tenir : il eût trop souvent risqué de tomber dans la fantaisie, s'il eût cherché à ranimer ces parties mortes de l'histoire de Lorraine, et à créer des drames et des personnages là où les documents ne donnent que des faits arides et de froides esquisses, sans couleur et sans vie. Il y a des époques qui ne doivent être traitées que par le procédé critique. La vérité veut qu'on ne leur fasse rendre que ce qu'elles renferment, comme on ne demande aux buissons que les petites baies acides qu'ils peuvent porter. Tite-Live, le grand narrateur, a de ces parties arides qu'il traite en simple annaliste, et dans maints chapitres de sa première décade sur les guerres des Romains contre les Volsques, les Eques et les Herniques, il subit la nécessité qui pèse sur l'historien de la Lorraine quand il a à raconter les secs et monotones événements dont elle est le théâtre dans l'antiquité, pendant l'époque austrasienne, carlovingienne, et sous les règnes de ses premiers ducs.

Mais il y a des temps et des faits qui renferment un intérêt puissant, que l'exactitude seule du récit ne suffit pas à reproduire. Négliger de tirer parti de cet intérêt et d'exciter dans l'âme du lecteur l'émotion qu'il comporte, c'est un genre d'infidélité qu'on est en droit de reprocher à l'historien, et que M. Digot n'a pas toujours su éviter. Ainsi, par exemple, la chute de Charles le Téméraire a plus de grandeur dans la réalité qu'il ne lui en donne dans sa narration. Les nombreuses pages qu'il consacre à raconter la lutte héroïque du petit duc de Lorraine contre le puissant souverain de tant de peuples, contre le prince qui naguère, avant son choc avec les Suisses, tenait en échec l'Empire et la France, sont, il faut le reconnaître, ce qui a été écrit de plus exact et de plus complet sur ce sujet. Mais ce n'est pas assez. Cette catastrophe de Charles le Témeraire, cette ruine de la maison de Bourgogne, qui est un des plus grands événements du quinzième siècle, qui a produit tant d'impression et fait dans son temps un fracas si retentissant, s'accomplit tout tranquillement et sans bruit dans le livre de M. Digot. Il était facile, sans songer à la recherche du dramatique et du pittoresque, préoccupation qui risque trop d'altérer les graves allures de l'histoire, sans déroger en rien à l'excellent système dans lequel le livre entier est conçu, de conserver à cet événement son caractère et sa vraie physionomie. Il ne fallait qu'une application plus fidèle des procédés mêmes de ce système, et pour ainsi dire qu'un redoublement d'exactitude. Il fallait, en un mot, que l'exactitude fût complète et qu'elle s'étendît aux impressions et aux sentiments des contemporains aussi bien qu'au détail des faits. Comines, entre autres, eût fourni au savant historien les traits les

Digitized by Google

plus expressifs, les couleurs les plus vives, et tous les éléments nécessaires pour composer, sans inventer, le plus saisissant tableau. Pourquoi ne pas s'en être inspiré davantage ; pourquoi au moins n'avoir pas cité ces beaux endroits où l'ancien conseiller de Charles le Téméraire se fait l'écho éloquent de l'émotion ressentie par les contemporains quand ils virent s'écrouler cette grande maison si longtemps redoutée des nations et des rois ? « Je l'ai vu grand et honorable prince, et autant estimé et requis de ses voisins, un temps a esté que nul prince..... Or sont finies toutes ces pensées..... De tous côtés ay vu cette maison honorée et depuis tout en un coup, cheoir sans-dessus-dessous, et la plus désolée et deffaite maison..... Et telles et semblables œuvres a fait nostre Seigneur, et fera encore après que nous serons morts ; car il faut tenir pour sûr que la grande prospérité des princes ou leurs grandes adversités procèdent de sa divine ordonnance. » (L. V, ch. x.) Ces hautes considérations donnent au récit de l'historien du quinzième siècle un intérêt qui devient inhérent au sujet, et qui doit être entretenu par les historiens postérieurs quand ils ont à le traiter de nouveau. D'ailleurs, plus on fait apprécier la grandeur de la chute de Charles le Téméraire, plus on fait ressortir la gloire de René et des Lorrains qui l'ont terrassé. A défaut des exigences de l'art, le sentiment patriotique de M. Digot aurait dû lui suggérer de le faire dans cette ville de Nancy, contre laquelle le colosse est venu se briser, et où il a jonché le sol de ses ruines.

Si je fais appel à ce sentiment à propos de cette histoire, c'est qu'il est, on peut le dire, l'âme de tout le livre, et qu'il y répand d'un bout à l'autre une douce chaleur qui l'anime et le vivifie et une dignité grave qui l'élève à la hauteur de l'accomplissement d'un devoir de piété filiale. Évidemment, c'est dans son patriotisme que l'auteur a puisé la pensée-mère de son ouvrage, et nous en sommes avertis d'avance par la devise qu'il a inscrite en tête de chacun de ses volumes :

Et pius est patriæ facta referre labor.

Noble et généreuse source d'inspiration, qui a produit presque toutes les histoires nationales, et où M. Digot a trouvé la force latente qui l'a soutenu pendant ses pénibles et profondes recherches. Loin de choquer le lecteur qui ne le partage pas, l'expression de ce sentiment le touche et l'intéresse, et il en suit volontiers le développement à mesure que les destinées de la Lorraine se précipitent vers leur dénoûment et que se consomme

Digitized by Google

sa réunion à la France. Sans doute, l'historien reste toujours très-contenu et très-réservé, mais le sentiment perce toujours, et, à mesure qu'on approche du terme fatal, son cœur se serre et il y a une certaine amertume dans ses regrets. Les premières menaces du danger ne l'inquiètent pas plus que les nuages précurseurs d'un orage éloigné et incertain. Il se contente de nous faire remarquer qu'au treizième siècle, par suite des fautes de Thiébaut Ier, la Lorraine perdit l'indépendance complète qu'elle avait longtemps conservée du côté de la France. (T. II, p. 139.) Trois siècles s'écoulent, pendant lesquels l'existence personnelle et indépendante de la Lorraine ne souffre pas encore d'atteintes essentielles. Mais voici le seizième siècle : la France jette des regards de convoitise du côté du Rhin; Henri II prépare son expédition contre les Trois-Évêchés et l'Alsace. L'historien entend gronder la tempête; il s'inquiète sérieusement, et son récit commence à s'assombrir : « Les choses en étaient là, dit-il, lorsque s'ouvrit l'année 1552, qui allait voir s'accomplir des événements bien funestes à notre patrie. » (IV, 155.) Un siècle s'écoule encore, et l'orage éclate tout à fait. Richelieu a juré la ruine de la Lorraine; il mène Louis XIII sous les murs de Nancy; la place succombe, et, pendant l'entrée triomphale du roi et du cardinal dans leur conquête, M. Digot, en présence de sentiments qu'il éprouve, ne manque pas, en nous représentant la douleur de la Lorraine humiliée, de rencontrer ces accents qui partent du cœur et qui donnent à la narration historique l'éloquence qu'elle comporte.

« La plupart des Nancéiens, enfermés dans leurs maisons, pleuraient la ruine et l'humiliation de leur patrie, et ceux que la curiosité conduisit sur le passage de Louis gardèrent un silence morne et menaçant. » (T. V. p. 223.)

C'est grâce à cette sympathie de l'auteur pour les destinées de son pays que l'intérêt de son livre se relève, va toujours croissant, et qu'il retient jusqu'au bout le lecteur, qui a pu traverser les steppes arides par où débute inévitablement toute histoire de Lorraine.

Pour l'écrivain qui raconte l'histoire de son pays, le patriotisme risque bien d'être l'écueil de l'impartialité. Il n'en est pas ainsi pour M. Digot. Dès sa préface on sent qu'il est trop pénétré de ses devoirs d'historien pour ne pas être en garde contre une faiblesse qu'il reproche à tous les historiographes lorrains des seizième et dix-septième siècles, dont il dit que les écrits ne sont que des panégyriques où l'on doit puiser avec mille précautions. Déjà Chevrier avait comparé leurs histoires « à des oraisons funèbres dans lesquelles l'orateur adroit glisse sur les défauts du mort pour ne s'attacher qu'à ses

Digitized by Google

vertus qu'il exagère, comme l'usage le demande. » Les mêmes écrivains flattaient leur pays, comme ils célébraient leurs ducs, et le patriotisme local, alors si puissant sur les cœurs, les entraînait toujours à embellir ou à amplifier les événements qui intéressaient de près ou de loin la gloire de la Lorraine. M. Digot a su éviter de tomber dans ces coupables complaisances, qui ne sont plus de notre temps et qui eussent entièrement discrédité son livre. Loin de là : il règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage un ton d'impartialité qui ne se dément jamais et qui augmente la confiance qu'inspire déjà la grande érudition de son auteur. On sent qu'un tel livre doit faire autorité et que ses affirmations sont des arrêts. « Les historiens lorrains, est-il dit quelque part à propos de la bataille de Lucofao, toujours disposés à revendiquer pour leur pays l'honneur d'avoir été le théâtre de grands événements, ont prétendu que Lucofao, qui signifie le bois des hêtres, devait être identifié avec le bourg de Liffol ou Liffou; mais il est certain que la bataille de Lucofao fut livrée dans les environs de Laon et sans doute près du village de Lafaux, à trois ou quatre lieues de cette ville. » Même sévérité à l'égard des faux ornements dont on a surchargé l'histoire des ducs lorrains : l'influence dynastique n'a pas de prise sur les appréciations de M. Digot et il retranche de leurs actes tout ce qui n'est pas suffisamment attesté par les documents historiques. Ainsi Thierriat avait attribué à l'entremise du duc Antoine d'avoir rapproché Henri VIII et François Ier, et préparé l'entrevue du camp du Drap-d'Or. M. Digot fait justice de cette assertion que rien ne justifie, et tance Thierriat d'avoir cédé, « dans cette circonstance, au penchant qui a porté plusieurs de nos chroniqueurs et de nos historiens à altérer une foule de faits au profit de leur petite vanité nationale, et à représenter nos ducs comme ayant joué le principal rôle dans certains événements à l'accomplissement desquels ils furent tout à fait étrangers. » (T. IV, p. 31.) Il y a un genre d'infidélité auquel les historiens prévenus sont fort enclins, et qui consiste à dissimuler les côtés faibles des personnages qu'ils affectionnent et dont la réputation est une affaire de nationalité ou de parti. Or, jamais notre historien ne ferme les yeux sur ce que la vérité lui commande de voir. Si la conduite du grand Charles III, dans les guerres de religion, ne lui semble pas toujours parfaitement droite et pure, il n'hésite pas à reconnaître qu'il se peut « qu'il ne fut pas uniquement animé par son zèle pour la religion, et « qu'il ne resta pas sourd aux conseils d'une politique ambitieuse et « imprévoyante. » (T. IV, p. 263.)

Si le bon duc Léopold s'aveugle assez un instant pour croire qu'il

Digitized by Google

peut parler haut à Louis XIV humilié au congrès d'Utrecht, M. Digot relève *cet excès de vanité déplacé, si peu approprié à l'humilité du rôle que la Lorraine jouait alors en Europe,* et il signale cette démarche comme une dérogation à la conduite jusqu'alors si sage de cet excellent prince. (T. VI, p. 67.) Ainsi, nulle part l'historien n'est l'avocat de la Lorraine et de ses princes, non pas même quand il est en présence des Messins, leurs continuels adversaires, et s'il rencontre quelque part une accusation calomnieuse dirigée contre ceux-ci, il la réfute avec une vigueur et une loyauté qui demeurent sans réplique.

« Malgré les sentiments de haine qui animaient les Messins contre le duc de Lorraine, il ne paraît pas que l'on ait regardé leurs magistrats comme capables d'avoir employé l'abominable ressource de l'empoisonnement pour épargner à leur patrie une guerre sanglante, et les vertus de la plupart de ces magistrats les mettaient suffisamment à l'abri d'une imputation aussi odieuse. » (T. III, p. 164.)

Or, cette haute impartialité, qui est avec la faculté critique la seconde des qualités essentielles à l'historien, n'est pas le fade produit d'une molle indifférence pour tous les hommes et pour toutes les causes. Loin de là : M. Digot a de vives affections, des convictions profondes et inébranlables. Nous avons vu comment il aimait son pays ; l'impartialité est chez lui le résultat de la droiture du cœur, de l'honnêteté du caractère, le fruit sain et savoureux de l'amour de la vérité : c'est une qualité de l'historien et une vertu de l'homme privé. Il faut qu'il s'observe, qu'il lutte sans cesse pour n'être pas entraîné sur des pentes contraires, car, quoiqu'il sache bien qu'en qualité d'historien il est le juge de tout le passé de sa patrie ; quoiqu'il se soit armé quelquefois pour accomplir cette haute fonction du courage de Brutus condamnant ses propres enfants, cependant on sent de temps à autre la lutte de l'inclination contre le devoir, et sous toutes les rigueurs que commande la justice de l'histoire, on n'en devine pas moins, comme M. Vitet le dit de M. d'Haussonville, qu'*il a du sang lorrain dans les veines.* (Journal des Savants, 1854, p. 750.)

On sait à quoi cela se devine ; c'est à la façon dont un Lorrain parle de Charles IV et de Richelieu. Voilà la pierre de touche qui trahirait l'origine de l'écrivain, quand même il aurait voulu la faire oublier. Non pas que M. Digot soit enthousiaste de Charles IV et injuste envers Richelieu ; il ne dissimule pas les folies du premier, il n'exagère pas les violences du second ; mais il résulte de son récit du règne de Charles IV que la Lorraine a été, sans provocation aucune de sa part, en butte aux agressions continuelles de la France ; qu'elle

Digitized by Google

a été la victime innocente de sa faiblesse et de sa position vis-à-vis du puissant royaume qui tendait à l'absorber, de sorte que Charles IV reste excusé de ce que, « s'il se lia plusieurs fois avec les ennemis de la France, c'est qu'il se crut sans doute obligé de le faire pour rencontrer, au besoin, des appuis contre la politique ambitieuse du cardinal de Richelieu. » (T. V, p. 199). Mais, en 1627, avant que Richelieu eût rien tenté contre la Lorraine, Charles IV était entré fort avant dans les plans de coalition que l'Angleterre ourdissait contre la France, et la cour de Nancy, où s'était retirée la duchesse de Chevreuse, était déjà un foyer d'intrigues très-actives contre le gouvernement de Louis XIII. On connaît la secrète mission de l'agent anglais Montaigu, chargé par Buckingham d'attiser les passions hostiles à la France en Lorraine, en Savoie et à Venise. Il y a dans les livres XVIII et XIX des Mémoires de Richelieu des détails dont M. Digot n'a pas tenu assez de compte, et qui, avec la participation de la cour de Nancy à tous les complots de Gaston, me font conclure que, dans cette phase del'absorption de la Lorraine par la France, l'Etat le plus faible s'est attiré ses propres malheurs par d'imprudentes provocations, et qu'il fallait faire une part de responsabilité plus grande à Charles IV dans les calamités qui signalèrent son règne. Au reste, je n'ai pas l'intention d'établir ici une controverse historique qui nous mènerait bien loin peut-être, M. Digot et moi ; la question n'est pas de celles sur lesquelles deux historiens nés, l'un sur les bords de la Meurthe, l'autre aux rives de la Seine, puissent facilement tomber d'accord. Mon intention, en signalant cette preuve de prédilection lorraine, a été seulement de faire comprendre que M. Digot n'est pas impartial par indifférence, et de montrer tout le mérite de son habituelle impartialité.

A côté du patriotisme, qui n'est plus du reste qu'un sentiment archéologique, il y a dans la nouvelle histoire de Lorraine un autre sentiment plus fort et plus durable, parce que son objet est éternel, c'est la conviction religieuse, le ferme attachement à la foi catholique, dont le livre est tout pénétré, et par lequel il reproduit le trait distinctif et fondamental du caractère lorrain. C'est par là encore que M. Digot achève de mériter d'être rattaché à l'école bénédictine, dont il a l'esprit moral et religieux en même temps qu'il en a le sens et les procédés critiques. Il y a dans son livre telles réflexions qu'on croirait transcrites des œuvres de dom Calmet ou de Mabillon ; j'y trouve quelques pages, trop rares, il est vrai, qui exhalent une senteur de cette solide et pratique sagesse chrétienne qui parfumait les livres d'autrefois, et qui en faisait toujours, sans qu'on y visât à

Digitized by Google

l'effet littéraire, des lectures saines, solides et utiles. Voici, par exemple, celle que lui inspire le mariage de François III avec Marie-Thérèse, qui élevait la maison de Lorraine au premier rang parmi les maisons régnantes de l'Europe. « Après avoir aspiré à la couronne de France, qu'ils regardaient comme la propriété de leur maison, les princes lorrains avaient éprouvé des infortunes presque inouïes; mais Dieu, qui n'avait pas oublié les vertus de la plupart d'entre eux, leur amour de la justice, leur zèle pour la défense de l'Eglise, accomplit à leur égard la promesse évangélique : *Quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.* » Aujourd'hui, les grands événements politiques inspirent des considérations plus quintessenciées et qui éblouissent davantage; mais, de bonne foi, si l'on y voulait réfléchir, ont-elles le sens et la portée de ces graves et simples paroles?

Restons-en là sur ce bon et solide ouvrage de M. Digot, qui pourrait donner matière encore à de bien longs développements, et dont nous avons fait suffisamment connaître le caractère et la valeur. Dans un second article nous examinerons les publications de la Société archéologique de Lorraine et celles des autres Sociétés savantes établies dans le ressort du rectorat de Nancy.

L. Lacroix,
Professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. — Tome XXV, premier semestre de l'année 1856-1857. — L'histoire occupe presque à elle seule cet intéressant volume des Mémoires de l'Académie de Reims; le surplus, c'est-à-dire une soixantaine de pages, est rempli par des poésies d'une certaine importance, les Idylles de Théocrite, traduites en vers français par P. Soullié. J'avoue mon incompétence en matière poétique, mais je ne doute pas que cette traduction n'ait une sérieuse valeur, puisque la savante compagnie l'a admise.

La partie historique se compose de la fin des *Mémoires de Jean Pussot*, bourgeois de Reims, dont j'ai parlé dans un précédent article, comprenant le temps écoulé entre les années 1589 et 1626; c'est dire que ce « journalier » traite de l'une des périodes les plus curieuses de la ville de Reims. Cette place, dont le prince de Guise occupait le siége archiépiscopal, avait énergiquement tenu pour le compte de la Ligue et lui donnait une importante situation en Champagne. A cette époque, le conseil de la Ligue tint des séances à Reims même, et y conclut l'alliance avec l'Espagne. Henri IV cepen-

Digitized by Google

dant passa non loin de cette ville sans l'attaquer, et Saint-Paul, maréchal de la Ligue, saisit cette occasion pour augmenter la garnison; il voulait s'établir fortement à Reims, de manière à s'y créer une petite souveraineté ou du moins être en mesure d'en tirer une forte somme d'argent; mais le peuple exécrait ce chef impitoyable et chacun applaudit le jour où le duc de Guise, menacé par lui, lui perça le cœur de son épée. Cet événement rendit Reims à Henri IV et le calme renaquit; ce furent alors ses archevêques qui lui donnèrent quelque célébrité, tandis que la population se remettait d'une longue guerre et que les gens du conseil dépensaient leur activité dans des querelles municipales dont Pussot nous entretient en détail. Il les raconte avec beaucoup de simplicité, mais de manière à donner à son récit un grand cachet de vérité, et a écrit son *journalier* de façon à en faire réellement les *Mémoires* de sa ville natale; il enregistre tout ce qui peut intéresser ses habitants, les événements locaux, les orages, les contagions, les naissances, les mariages et les morts des principales familles : il accueille ce que nous appelons aujourd'hui le cancan, comme, quand annonçant la mort de Gabrielle d'Estrée, il ajoute : « Or, si elle ne fust décédée, le bruist courroit que le roy la vouloit espouser, qui eust causé troubles. » Il mentionne les centenaires, les exécutions, les vendanges, les sermons : il nous dit qu'il y eut « murmure » pour un mariage célébré le surlendemain de Noël, « jour inaccoutumé ; » une autre fois il enregistre un fait « qui ne s'est jamais veu et ne se verra certes de longtemps, » c'est que deux filles de ses amis s'étant mariées à deux jours de distance, sont accouchées toutes deux à deux jours de distance également, neuf mois juste après leurs mariages. On parcourt avec un grand charme ces pages, échos fidèles d'un temps qui n'est plus, où le moindre événement avait son importance, et vers lequel sans cesse nous reportent nos études et nos souvenirs de famille. M. Henry a eu une excellente idée d'exhumer ce curieux *journalier*, et je souhaite que l'Académie ne s'arrête pas là, mais continue la publication des précieux Mémoires inédits que possède sa bibliothèque municipale.

Dans un Mémoire assez court, M. Lorin examine l'histoire du *labarum*, et s'appliquant spécialement à la question de son étymologie, passe en revue toutes celles qui ont été proposées et se prononce en faveur des mots celtiques *Lab-Hair* (panniculus exercitus seu pugnæ) et qui signifieraient le fragment d'étoffe qui sert de guide, de point de ralliement à une armée.

Le même membre propose ensuite des *conjectures sur les Duses des Gaulois* et également sur l'étymologie de leur nom ; on sait que

Digitized by Google

les Duses étaient des espèces de Démons, de génies qui, dans leurs relations avec les hommes, jouaient différents rôles, suivant les divers caractères qu'on leur attribuait. C'est un travail composé sur le même plan que le précédent et dont l'auteur se résume en ce sens: que l'existence des Duses a pris naissance chez les Celtes gaulois, qu'ils y étaient rangés parmi les divinités subalternes et que le mot même de Duse n'est que le celtique *Dus Theus*, spectre, fantôme, formé du verbe *théüsi*, fondre, s'évanouir.

M. Ravenez étudie une intéressante question historique qui pourrait bien ressembler à un paradoxe, à savoir si c'est bien à Tolbiac et non pas sous les murs de Strasbourg que Clovis a remporté la victoire à la suite de laquelle il s'est fait chrétien. Son Mémoire est très-ingénieusement composé et conclut avec une très-complète conviction : la matière vaut la peine que la discussion s'étende à son sujet, aussi veux-je le signaler d'une façon très-particulière. M. Ravenez constate que, tant que l'on persiste à placer à Tolbiac la célèbre bataille de Clovis, on se heurte aux textes et l'on est démenti par les faits, tandis qu'en plaçant le champ du combat en Alsace, on est surpris de voir avec quelle facilité les textes se coordonnent, et comme le récit de l'expédition de notre premier roi chrétien devient clair et intelligible. En effet, en adoptant le raisonnement de M. Ravenez, les Allemands étaient alors établis dans les plaines Décumates et dans l'Alsace inférieure, sur le versant oriental des Vosges, pays limitrophe des Etats de Clovis depuis qu'il avait vaincu Syagrius ; dès lors, du moment où les anciens auteurs concordent tous pour dire que le roi franc *porta la guerre aux Allemands*, il y a lieu de croire que Clovis prit effectivement le chemin le plus direct, au lieu de se diriger vers Tolbiac, situé, comme chacun sait, à Zulpiers, dans le duché de Juliers. M. Ravenez insiste sur cet argument et avec raison, parce qu'en effet les armées emmenaient avec elles, à cette époque, tout un monde, ce qui rendait les grands voyages militaires assez malaisés, et que de plus les chroniqueurs, et avec eux l'auteur de la vie de saint Vaast assure que notre roi voulait surprendre ses ennemis : *sed non eos ita offendit imparatos ut voluit.* De plus, nous n'ignorons pas que l'armée allemande était composé d'Allemands et de Suèves, établis entre le Rhin et le Danube et appelés à la hâte par les premiers : or, M. Ravenez demande comment ils auraient pu avoir le concours de ces derniers, s'il avait fallu les faire descendre jusqu'à Tolbiac. Enfin, l'auteur anonyme de la vie de saint Vaast, et Alcuin dans sa biographie du même saint abbé, disent formellement que le combat s'engagea *circa ripas Rheni*, sur les bords du Rhin, tandis-

Digitized by Google

que Tolbiac est à dix lieues du rivage. M. Ravenez pense donc pouvoir d'abord certifier que la grande bataille à laquelle nous devons la conversion de nos pères n'a pas été livrée à Tolbiac, mais près du Rhin. Il recherche ensuite le point où les deux armées ont dû en venir aux mains, et croit devoir le fixer sous les murs de Strasbourg. J'avoue que, si dans la première partie de ce travail, les arguments mis en avant m'ont paru sérieux et dignes d'attention, tout en admettant que la bataille ait dû se livrer dans les plaines alsaciennes, je ne puis admettre aussi volontiers les raisons proposées par M. Ravenez en faveur de Strasbourg qui se résument ainsi :

Strasbourg (*Argentoratum*) étant la seule place forte demeurée debout à ce moment sur les bords du Rhin, Clovis *avait un très-grand intérêt à s'en emparer;* les historiens constatent qu'après sa victoire, il passa par Toul pour se rendre à Reims, or, il existait d'*Argentoratum* à *Durocortorum Remense* une voie directe; la tradition certifie que Clovis jeta les fondations de la cathédrale strasbourgeoise sur les ruines d'un temple païen. Tout ceci est excessivement vague et ne prouve rien de positif en faveur de la vieille cité alsacienne. Il me semble qu'évidemment la victoire de Clovis n'a pas été remportée dans le duché de Juliers, mais il appartient à l'érudition contemporaine de fixer le nouvel emplacement sur lequel s'est livrée la grande bataille du christianisme et du paganisme en France.

Du reste, M. Ravenez me paraît se laisser un peu trop enchaîner aux charmes des rapprochements historiques, car il termine son travail en rappelant que dom Chifflet, dans sa *Dissertation sur la conversion du grand Constantin*, a cherché à prouver que c'est également en Alsace que Constantin se trouvait quand il a vu la croix lumineuse lui apparaître dans les cieux, et félicite cette province d'avoir *peut-être* « eu l'heur de voir s'accomplir à moins de deux siècles de distance deux événements qui changèrent la face du monde. »

Je nommerai en finissant un curieux travail de M. Henry, intitulé *Gerson dans l'exil*, avec d'assez longs extraits du poëme composé en l'honneur de la Sainte-Famille sous le titre de *la Joséphine*, par l'illustre docteur très-chrétien.

Ed. de Barthélemy.

Société agricole, scientifique et littéraire du département des Pyrénées-Orientales. Tome X. — La compagnie savante qui existe depuis 1833, à Perpignan, est l'une de celles qui publient les meilleurs travaux historiques : elle a eu constamment le bonheur de

Digitized by Google

compter des membres ardents au travail, consciencieux dans leurs recherches et épris de leur belle patrie. Il faut dire aussi que le Roussillon est une terre privilégiée pour l'archéologue comme pour l'historien : champ de bataille de la France et de l'Espagne, l'histoire de cette province se trouve mêlée aux annales de ces deux puissantes monarchies si longtemps ennemies avant de devenir sœurs. Le Roussillon fut trois fois conquis par la France, par Philippe le Hardi qui mourut dans la plaine des Albères, par Louis XI, par Louis XIII; mais ce ne fut que par le traité des Pyrénées, en 1659, que ce pays fut définitivement réuni à la France.

Le Roussillon, néanmoins, a conservé sa figure originale, son existence en quelque sorte individuelle; sous l'ancienne monarchie il avait gardé certains priviléges; les bourgeois de Perpignan jouissaient d'honorables prérogatives; ils avaient non point un parlement mais un conseil souverain. Depuis que le grand niveau administratif a aboli ces distinctions locales, l'esprit roussillonnais a maintenu les délimitations, au moins morales, de ce pays pittoresque qui, fier de son cachet plus catalan que languedocien, prétend à ne pas être absolument confondu, quoique département français, avec tous les départements de l'empire.

La Société philomatique concourt également, autant que possible, à ce travail conservateur, et dirige l'étude de ses membres vers un passé dont le Roussillon s'honore justement et qui forme un champ aussi vaste qu'intéressant. C'est cette compagnie qui a déjà publié, il y a quelques années, un travail très-considérable et très-complet sur la numismatique roussillonnaise, dû aux patientes recherches de M. le commandant Colson.

Le volume que j'ai sous les yeux, en ce moment, renferme une étude très-importante et qu'il serait désirable de voir entreprise simultanément dans toute la France ; je veux parler de l'*Epigraphie roussillonnaise*, par M. de Bonnefoy. Je vais y revenir après avoir rapidement examiné les autres articles.

M. Alart a fourni trois notices : *Berenger de Palazol* (1150), *la Géographie historique du Conflent*, et les *Trinitaires de Corbiach*.

Berenger de Palazol était un brave chevalier, mais en même temps l'un des plus brillants troubadours du pays au douzième siècle; M. Alart tranche, à son égard, la question si controversée de l'époque où il vivait.

Avec les *Trinitaires* de Corbiach, le même auteur nous déroule un émouvant épisode des guerres qui désolèrent le Conflent au seizième siècle. Cet établissement religieux fut fondé par le sei-

Digitized by Google

gneur du lieu, et l'on voit encore ses ruines qui couronnent le sommet d'un des pics voisins de Moligt, l'une des sources les plus vigoureuses des Pyrénées méditerranéennes. M. B. Alart insiste à ce sujet sur les services rendus par ces obscurs religieux, voués au rachat des captifs pour lesquels ils s'en allaient partout mendier humblement; il fait ressortir avec raison l'injustice de ceux qui, — comme cela arriva contre les moines de Corbiach, — leur reprochaient d'amasser de l'argent aux dépens de l'aumône destinée aux malheureux du pays, oubliant que ceux qui gémissaient sur la rive étrangère étaient bien autrement dignes de compassion.

La géographie du Conflent est un travail qui restera désormais utile à consulter par tous ceux qui auront à s'occuper du Roussillon. Le Conflent est un des trois pays qui composent cette province : les autres sont la Cerdagne, qui s'étend depuis le Conflent jusqu'à la Catalogne et aujourd'hui partagée entre la France et l'Espagne; le Vallespir, qui comprend les montagnes de l'autre versant du Canigou vers la mer et la plaine du Roussillon proprement dit. M. Alard émet le vœu de voir son exemple imité pour les autres cantons; pour moi, je me permettrai de lui conseiller de terminer lui-même un travail dont il possède si bien les éléments : il passe successivement en revue tout ce qui concerne le Conflent dont la capitale, — si tant est qu'on puisse employer dans cette circonstance un mot aussi pompeux, — fut Villefranche et plus tard Prades : il s'occupe de sa géographie militaire, de ses églises, de ses pèlerinages, de ses industries anciennes, de ses institutions communales, c'est-à-dire consulaires, et enfin il étudie très-consciencieusemnt les noms des localités au point de vue de la linguistique.

M. Morer, archiviste du département, a donné une étude historique sur le président Sagarra qui joua un rôle important au dix-septième siècle dans la province. Ce nom fut longtemps comme un épouvantail pour la population roussillonnaise : on ne comprit jamais les difficultés en présence desquelles il était placé; on le disait altéré de sang et abusant du pouvoir qui lui avait été attribué pour satisfaire un goût odieusement féroce.

M. Morer prétend réhabiliter le premier président du conseil souverain de Perpignan, et il a atteint, selon moi, pleinement son but. M. de Sagarra se rallia franchement à la domination française et devint gouverneur général de la province, en 1653; les lettres patentes lui attribuaient les pouvoirs les plus étendus et l'omnipotence à peu près absolue en matière judiciaire. Il eut à dompter des

Digitized by Google

résistances désespérées, à triompher de volontés puissantes; il dut être sévère, plus que sévère même peut-être; aussi ne l'épargna-t-on pas : le président fut dénoncé. Comme il s'occupait beaucoup de chimie, quand il disposait de quelques moments, on l'accusa de faux-monnayage, mais Louis XIV lui maintint constamment sa faveur, et l'insurrection qui éclata, en 1674, dans le Conflent, ne fit que rendre plus évidente la nécessité d'agir avec rigueur comme l'avait fait le président de Sagarra.

M. Sirven a publié plusieurs notices biographiques sur des notabilités locales, Carrère, médecin estimé; Duchalmeau, Valant, Carbonell, Vialar, Bousquet, Puiggari, etc.; il étudie brièvement le donjon de la citadelle de Perpignan, bâti en 1277 par le roi de Majorque, et l'histoire des établissements hospitaliers de cette ville, notamment de l'hôpital Saint-Jean, fondé en 1116 par Arnauld-Gausfred, régent du comté de Roussillon : ces notices sont trop courtes et trop uniquement composées de documents et de textes classés chronologiquement. Il y avait là les éléments d'intéressants travaux.

M. l'abbé Fines et M. le professeur Aussel ont traité quelques sujets généraux; le premier, appréciant l'*influence de la religion sur les beaux-arts* qu'il considère, avec raison, comme devant être étroitement unis; le second en regrettant *l'infériorité de la France dans l'épopée* et en définissant *la véritable grandeur* d'après six types bien différents : Alexandre, Auguste, Démosthène, Napoléon, Corneille et Bossuet.

Les sciences ont eu également part aux travaux de la Société. M. le baron Guiraud de Saint-Marsal a traité *la vie des végétaux* (1); M. Companyo a continué ses études sur les *insectes coléoptères du département;* M. Crova s'est occupé du *Pilos*. Je ne parle pas des quelques pages de poésie qui terminent le volume et reviens au plus vite à l'*Epigraphie roussillonnaise*.

M. de Bonnefoy publie dans ce premier volume les inscriptions relatives au premier arrondissement du département, mais comme il doit terminer ce travail par un résumé général destiné à relier ces documents épars, il se contente de présenter chaque inscription avec des notes relatives au personnage qu'elle concerne, à l'institution qu'elle rappelle ou à sa forme paléographique : l'auteur a porté

(1) Depuis que cet article a été composé, M. le baron de Saint-Marsal, ancien colonel du génie et l'un des blessés de Moscou, est mort âgé de 80 ans environ.

Digitized by Google

partout ses investigations, sans exclure aucun monument, produits de la céramique, métaux, bois, étoffes, aussi bien que le marbre ou la pierre.

Ce premier travail comprend quatre-vingt-cinq inscriptions dont soixante existent en originaux ; elle se répartissent ainsi : deux romaines, une du onzième siècle, une du douzième, seize du treizième, vingt-trois du quatorzième, vingt-quatre du quinzième, sept du seizième, sept du dix- septième et quatre du dix-huitième. L'une d'elles présente un très-grand intérêt ; elle se lit sur le reliquaire de saint Jean-Baptiste conservé à la cathédrale de Perpignan, et est en caractères grecs.

En 1323, un jeune étranger se présenta au couvent des dominicains de cette ville et déposa entre les mains du prieur, frère Alénya, une boîte contenant un objet précieux ; se rendant en pèlerinage à Compostelle, il préférait, disait-il, laisser cet objet à la garde des religieux plutôt que de l'exposer aux périls du voyage, et le leur léguait en cas qu'il ne revint pas. Le pèlerin ne reparut plus, et au moment de mourir, à son tour, frère Alénya raconta le fait à la communauté et on ouvrit la boîte : elle contenait une main gauche avec partie de l'avant-bras qu'entourait une légende écrite en grec, langue inconnue aux dominicains de Perpignan. Ils la copièrent fidèlement et envoyèrent un des leurs la soumettre à l'évêque d'Athènes, et ce fut l'archevêque de Thèbes qui donna la traduction de laquelle il résultait que cette main était celle de saint Jean-Baptiste.

La boîte mesure 37 centimètres de longueur sur 12 de largeur et 95 de hauteur ; sur le couvercle, qui se ferme à coulisse, est peint saint Jean portant sa tête de la main gauche et un livre de la droite, avec cette légende (pour ne pas reproduire ici les caractères grecs, je me sers de la traduction de l'archevêque de Thèbes) :

Autour de la tête, *Sanctus Joannes præcursor.*

Sur le livre, *Clama, præcursor, minister verbi, pœnitens ostende naturam mortalium.*

Sous les pieds, *Quid te vocabimus prophetam, angelum, apostolum aut martyrem.*

Dix-huit vers iambiques sont peints en noir sur fond blanc autour de la boîte.

Une autre inscription, actuellement au musée, présente un non moins grand intérêt : elle fut cause que des auteurs sérieux ont fait de Perpignan un municipe romain, tandis que sa fondation ne dépasse pas le dixième siècle au plus ; tandis que c'est une pierre

Digitized by Google

rapportée des îles Baléares dont elle concerne une des villes, *Flaviüs Ebusus*.

Comme on le voit, la Société philomatique de Perpignan est digne des éloges des hommes sérieux et doit occuper un des premiers rangs parmi les Sociétés savantes de province (1).

Ed. de Barthélemy.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres. 10 cahiers grand in-4°, avec planches, 1847-1857. — La Société historique et archéologique de Langres fut fondée en 1836 dans le but de recueillir les nombreux débris que les travaux des fortifications de la ville faisaient incessamment découvrir et de transformer en un musée les ruines de l'église Saint-Didier. Ses premiers membres ayant, après beaucoup de peine, obtenu ce qu'ils désiraient, se constituèrent en Société définitive qui fut autorisée par le Gouvernement le 10 février 1842, « pour recueillir et publier les documents historiques qui ont rapport à la ville de Langres et au département de la Haute-Marne. »

La Société a eu des moments difficiles à traverser, et même pendant quelques années on a pu croire qu'elle disparaîtrait; il n'en fut rien cependant, et grâce aux efforts de son honorable président, M. Pistollet de Saint-Ferjeux, au contraire, on peut être assuré maintenant que cette Compagnie continuera ses travaux et ses utiles publications édités, il faut le dire, avec un luxe peu commun de typographie et de planches.

Langres est une des villes les plus historiques de la Champagne; parmi celles qui existaient déjà aux temps gallo-romains, il en est peu où la passagère domination du peuple-roi ait laissé des traces aussi nombreuses. Dans toutes les parties de cette ville et dans ses environs, on a découvert, à diverses époques, des restes de temples, d'arcs de triomphe, de tombeaux et d'édifices de tout genre, plus ou moins remarquables par le mérite de leur architecture, toujours intéressants au point de vue de l'histoire de l'art et surtout de celle du pays où ils furent élevés. Au moyen âge, Langres ne conserva pas une moindre importance, et ses évêques, ducs et pairs,

(1) Nous citerons également, pour mémoire, une notice de l'auteur de cet article, intitulée : *Elisabeth de France, reine d'Espagne, — son mariage, — sa cour, — ses relations avec la France*, 1559-1568.
(*Note de la rédaction.*).

Digitized by Google

figurent à toutes les pages de notre histoire. Une puissante organisation féodale, de nombreux établissements monastiques donnent un grand intérêt à ces contrées, et préparent de non moins nombreux sujets de recherches à ceux qui voudront se consacrer à l'étude sérieuse de cet intéressant passé. C'est en 1079 que Hugues, duc de Bourgogne, à la prière de son oncle Gauthier, évêque de Langres, acheta le comté de Langres à Guy de Saulx, — auteur de la famille de Saulx-Tavannes, — et l'aumôna immédiatement au prélat, qui le donna à son tour au roi de France, sous la condition que le comté ne pourrait jamais être séparé de la couronne. Depuis lors, Langres fit toujours partie de la France, et ne fut réuni à la Champagne que quand cette province devint elle-même partie intégrante de la monarchie.

Quant aux environs, par leur situation géographique, ils se trouvent toucher à la fois aux annales de la Bourgogne, de la Champagne et de la Lorraine ; le champ de l'étude, comme on le voit, est vaste de ce côté.

La Société a publié son premier *Mémoire* en 1846, et l'a consacré à des règlements et au catalogue de ses collections dans lesquelles je remarque cinquante-cinq inscriptions romaines, dont quelques-unes très-intéressantes.

Ensuite, et par ordre chronologique, je citerai la *porte gallo-romaine de Langres*, par M. Girault de Prangey ; par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, la *Notice sur Nogent-le-Roi*, petite ville qui avait d'assez puissants seigneurs au onzième siècle, et fut affranchie par le comte de Champagne, en juin 1235, moyennant la très-légère redevance annuelle d'un porcelet et d'une géline, « unum porchetum vel decem solidos pro porcheto, et unam gallinam. » Les Anglais s'en emparèrent dans la suite, et son château joua un rôle important pendant la guerre des ligueurs, dont il fut une des places fortes.

Ces monographies locales sont très-curieuses à lire, et forment véritablement des chapitres de ce que l'on peut appeler la grande histoire nationale. Celle de Nogent peut en servir d'exemple ; bourg plutôt que ville, Nogent figure fréquemment dans les annales du pays. D'abord soumise à la domination romaine, qui a laissé des traces sur son sol, elle fut sous les Carlovingiens une forteresse féodale, puis enfin une ville forte au moment où la féodalité fut toute puissante. Maintenant, la forteresse a fait place à la cité industrielle. Aujourd'hui, parmi les ruines de ses anciennes fortifications, on découvre encore au sommet de la montagne une tour à demi écroulée

Digitized by Google

et cachée sous le lierre. Cette tour, qui repose peut-être sur des fondations romaines, où ont retenti les cris de guerre et le bruit des armes des chevaliers et des barons, renferme maintenant une fabrique de coutellerie, et complète ainsi la trilogie de notre histoire : époque romaine, époque féodale, époque industrielle.

Je ne mentionnerai pas tous les travaux contenus dans les livraisons réunies sur mon bureau, et au bas desquels se lisent les noms de MM. Brocard, Fériel, les abbés Drioux, Godard, Bouillevaux, etc.; je préfère ne parler que des principaux. A ce titre, je citerai la notice de M. Fériel sur les ruines du château et du prieuré de Vignory, l'un des plus importants centres féodaux du pays de Langres. Vignory, après avoir appartenu à des seigneurs particuliers, passa par mariage au comte de Bourgogne, puis à la maison de Dampierre-Saint-Dizier; de là à celle de Vergy, d'où la baronnie arriva à MM. de Baudricourt; Catherine de Saint-Belin, petite-fille du maréchal de Baudricourt, la transporta dans la maison d'Amboise; elle appartint plus récemment aux comtes de Thiers, puis aux Béthune, qui la vendirent en détail sous la restauration.

La monographie de la cathédrale Saint-Mammès de Langres est due à MM. les abbés Daguin et Godart; c'est un travail excellent où les auteurs étudient aussi bien l'histoire que la description matérielle de monuments, dont on ne soupçonnerait pas la valeur archéologique en voyant l'affreux portail gréco-fantaisiste dont on l'a affublé en 1761.

M. l'abbé Godard a encore publié en 1850 une remarquable esquisse de l'histoire de Chaumont-en-Bassigny. M. l'abbé Boitouzet donne l'historique des armoiries des principales villes du diocèse. M. Renard soutient vigoureusement, dans un long article, l'origine champenoise de Jeanne Darc. Cette question, comme on sait, est très-controversée, et en Lorraine excite une vive opposition.

Jeanne Darc parla constamment d'elle-même, ceci est un fait notoire, comme d'une Française à une époque où le Barrois était terre tout à fait étrangère ; mais comme on a déclaré que Domrémy se trouvait être partie de l'empire, M. Renard cherche à prouver le contraire; il démontre que ce village dépendait du baillage de Chaumont, de la prévôté d'Andelot, de l'élection de Langres, et seulement du diocèse de Toul pour le spirituel; il insiste notamment sur un passage d'un ouvrage de Charles du Lys, avocat général à la cour des aides sous Henri IV, et que M. Aubry vient de rééditer dans son *Trésor des pièces rares*. Charles du Lys, qui appartenait à la famille de la Pucelle, dit positivement « qu'elle estoit née au village ou hameau

Digitized by Google

de Domp-Remi, paroisse de Greux en France, » et soutient lui-même très-habilement la cause que défend de nouveau M. Athanase Renard. La question, du reste, est plutôt une question de pure érudition que de fond, car, quoi qu'on dise, qu'on fasse Jeanne Darc française ou lorraine, elle n'en est pas moins essentiellement française, puisque toute sa famille était champenoise pur sang, son père étant originaire de Séfonds, village voisin de Montierender, près de l'Aube.

Je terminerai en mentionnant l'*Etude des monnaies de Langres*, par M. Fériel, qui sait dérober encore assez de temps à ses fonctions judiciaires pour faire de bonne critique historique.

Les planches jointes aux Mémoires de la Société archéologique de Langres sont très-bien dessinées et très-bien rendues; ces bulletins ne méritent donc que des éloges et font naître le vœu de les voir plus volumineux. C'est à ce sujet même que je me permettrai un reproche : la Société, composée de membres travailleurs comme ceux qu'elle a le bonheur de compter dans son sein, ne publie pas assez; ce ne sont pas des livraisons in-quarto, mais un volume qu'il faudrait donner chaque année; les érudits y gagneraient, et la bourse de la Compagnie n'y perdrait pas, car elle serait en droit de faire ses publications moins fastueusement.

Ed. de Barthélemy.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, en 1856 et 1857. — La Société académique de la Marne, bien que composée de vingt-cinq membres titulaires résidents, quinze honoraires, seize titulaires non résidents et près de deux cents correspondants, continue à produire de très-minces volumes. Les deux derniers tomes cependant offrent un progrés heureux sur les précédents, car, depuis une dizaine d'années, la Société semblait déserter le champ des recherches historiques et archéologiques.

Je ne parlerai pas de l'année 1856, le *Bulletin* s'en est déjà occupé (1) et a reprodait même quelques pages d'un travail de M. le baron Chaubry de Troncenord sur les peintres verriers champenois, en même temps qu'il signalait une curieuse histoire de la compagnie de l'arquebuse, à Châlons (2), due à M. Sellier, l'un des membres les

(1) Voir t. II, p. 293.

(2) Nous avons précédemment traité cette question dans le *Journal de la Marne*, an 1851, 2 février, et dans l'*Histoire de Châlons* et *de ses Insti-*

Digitized by Google

plus actifs de la compagnie, et qui vient malheureusement de succomber. Le Bulletin a omis cependant d'attirer l'attention sur un long *Mémoire des usages locaux en usage dans le département de la Marne*, excellente étude provoquée par les recherches que l'on fait en ce moment au sujet d'un code rural, et écrit par M. Caquot, que la Société a également perdu récemment.

Le volume de 1857, selon l'usage, a le quart de ses feuilles consacré à l'impression du rapport annuel du secrétaire sur les travaux de la compagnie. Le premier des Mémoires imprimés est la *Notice sur les graveurs de la Champagne*, par M. le baron Chaubry de Troncenord, qui continue avec succès ses recherches sur les artistes de notre province. Ces monographies sont excessivement curieuses, et il serait bien à désirer de voir l'exemple de M. de Chaubry suivi dans les autres compagnies savantes.

Après avoir brièvement raconté les débuts de la gravure, l'auteur constate que le premier graveur champenois, J. Duvet, né à Langres en 1485, est le second de la liste générale des artistes français : il a laissé une œuvre de quarante-cinq pièces, parmi lesquelles on remarque le Mariage d'Adam et d'Eve, célébré par le Père éternel en habits sacerdotaux. Vient ensuite Philippe Thomassin, né à Troyes en 1542, et qui forma trois grands artistes, Callot, Dorigny et Cochin, fils du peintre verrier : Thomassin eut un fils et un petit-fils qui soutinrent dignement son nom.

Je vais maintenant brièvement continuer en ne citant que les noms : Boillot, né à Langres en 1560 ; Mignard (frère du peintre), né à Troyes en 1608 ; Nanteuil, à Reims, en 1630 ; Cossin et Bazin, vivant à Troyes de 1635 à 1682 ; Blondeau, à Langres, en 1649 ; Claude Gillot, de la même ville, maître de Watteau.

Au dix-huitième siècle, la Champagne fournit à la gravure Louis de Châtillon (de Sainte-Ménehould), qui, de plus, était un émailliste distingué, Paul Robert (de Reims), Belmont (de Troyes), Quentin Chedel et les frères Varin (de Châlons), de Longueil (de Givet), Tavernier, également des Ardennes, Geoffroy (de Joinville) et Duchemin (de Provins).

M. de Chaubry constate encore que deux célèbres graveurs lorrains, Israël Henriet et Israël Silvestre, descendaient de Claude Henriet, le verrier châlonnais, et que la tradition fait également naître en Champagne le grand paysagiste Claude Gelée.

tutions. M. Sellier avait été assez heureux pour retrouver depuis d'assez nombreux documents sur les temps modernes de la compagnie.

Digitized by Google

M. Charles Périer a écrit la vie du chevalier de la Touche, né et mort à Châlons au dix-huitième siècle, sans qu'on puisse préciser la première de ces dates : c'était un peintre distingué dont le temps n'a respecté malheureusement que peu d'œuvres. M. Périer a consulté les lettres et les manuscrits du chevalier, conservés dans les archives de la Société, et a composé une notice extrêmement intéressante, dans laquelle il examine à la fois l'homme privé, l'homme public et ses œuvres. Le chevalier de la Touche n'était pas seulement un artiste, c'était encore un philosophe, avant tout un homme d'esprit, digne de son temps, et dont les lettres font connaître à fond l'*humour*, l'originalité et la bonhomie. Il ne quitta pas Châlons, ce qui l'empêcha, ainsi que le remarque avec vérité son biographe, d'acquérir la réputation qu'il méritait : il vécut paisible dans une petite maison, dans une rue qui porte aujourd'hui son nom, entouré de quelques amis et tenant un de ces salons qui se seraient appelés bureaux d'esprit à Paris.

M. Faure a consacré une assez longue étude, dans ce volume, à un ouvrage du docteur Herpin sur les eaux de Sermaise, situées dans le département de la Marne. M. Remy a envoyé une très-intéressante relation de l'ascension du Pichincha dans l'Amérique du Sud; M. Remy, né dans un village voisin de Châlons, est un intrépide voyageur qui depuis quelques années parcourt en artiste l'Océanie et les deux Amériques.

Enfin, M. Boulard a rendu hommage à l'un des membres les plus honorables de la Société, M. le général de division, comte du Val de Dampierre, mort le 24 décembre 1856, issu d'une vieille famille normande, devenue champenoise depuis trois siècles, et dans laquelle s'étaient fondues deux des plus vieilles races chevaleresques du pays, les barons de Hans et les comtes de Dampierre. Filleul du maréchal de Ségur, le général de Dampierre avait eu pour père ce loyal gentilhomme qui paya de sa vie le courage d'avoir voulu saluer Louis XVI, quand, ramené de Varennes, le malheureux roi passa à quelques pas seulement de son château. Il eut une vie vaillamment remplie et qui méritait d'être racontée.

La Société académique de la Marne avait mis au concours, l'année dernière, la monographie de l'église Notre-Dame de Châlons, et un travail quelconque, historique et archéologique, sur une localité du département. Il n'y a pas eu lieu de donner de récompense d'après le rapport des commissions. Ces deux prix sont remis au concours pour cette année, et de plus, pour 1859, cette question : Déterminer les formes de l'administration de la justice de Champagne avant 1789.

Ed. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie de Stanislas. — *Appareil pour servir à la démonstration de la théorie de la flamme.* — En fait de travaux d'ordre physique, les Mémoires de l'Académie de Stanislas ne contiennent, cette année-ci, que la description d'un appareil que M. Nicklès a construit pour mieux faire comprendre à ses auditeurs la théorie de la flamme. Très-simple aux yeux des personnes qui sont familiarisées avec cet ordre d'idées, cette théorie ne laisse pas que de présenter quelques difficultés pour les débutants, difficultés qui disparaîtraient si on pouvait soutirer le gaz combustible qui produit la flamme, et le brûler ensuite indépendamment de la bougie. C'est précisément ce que permet de faire l'appareil qui nous occupe. Cet appareil, fort simple, se compose essentiellement d'un aspirateur surmonté d'un chalumeau. L'aspirateur est plein d'eau dont on ménage l'écoulement, soit à l'aide d'un robinet placé à la base du flacon, soit au moyen d'un siphon engagé dans le bouchon. Lorsqu'on veut faire fonctionner l'appareil, on commence par faire plonger la pointe du chalumeau dans le cône obscur de la flamme, que l'on choisit, à dessein, un peu forte; puis on ouvre le robinet d'écoulement; aussitôt l'eau s'échappe et la flamme baisse. En même temps, on voit un gaz blanc pénétrer dans l'aspirateur. Si l'eau ne s'est pas écoulée trop promptement, et si le bec du chalumeau a été constamment plongé dans le cône obscur, on n'a qu'à déboucher l'aspirateur et en approcher une allumette enflammée pour voir le gaz prendre feu. Si, au contraire, l'aspiration a été faite trop vite, si la flamme n'a pas été assez fournie, ou si l'appareil a absorbé plus de gaz que la mèche n'en pouvait débiter, alors le gaz contient de notables proportions d'azote et d'acide carbonique. Dans ce cas, l'inflammation n'a pas lieu; cependant, dans cette condition défavorable, elle peut encore être déterminée si on a soin de secouer le gaz avec un peu de potasse ou de soude afin d'absorber l'acide carbonique.

Ainsi, d'une part, diminution de la flamme lorsque l'aspiration a eu lieu; d'autre part, présence d'un gaz combustible dans le vase aspirateur. Ces deux faits, très-simples, parlent plus clairement aux yeux d'un débutant que toutes les paroles ou toutes les théories.

Si l'expérience a été bien conduite, si l'on a eu soin de faire plonger constamment le bec du chalumeau dans l'intérieur du cône obscur; si enfin l'aspiration a été faite lentement avec de l'eau bouillie et privée d'air, on peut, à l'aide des procédés eudiométriques ordinaires, constater, sans peine, dans le gaz, la présence d'une certaine proportion d'azote.

Digitized by Google

La flamme à préférer sous ce rapport est celle de la lampe d'émailleur; la mèche y est considérable, et le bec du chalumeau constamment entouré de substances gazeuses tirées de la décomposition des corps gras. Aussi l'intérieur de l'aspirateur est tapissé d'hydrocarbures blanchâtres provenant de la destruction de l'huile et de matière grasse résultant d'une décomposition imparfaite.

Enfin, en effilant le bec du chalumeau de manière à le proportionner aux dimensions de la flamme en expérience, on peut se servir de cet appareil pour étudier toute espèce de flamme, tant au point de vue des gaz qui l'alimentent que des composés qui en dérivent.

MÉDECINE.

Action de l'éther et du chloroforme sur la circulation, sur la respiration et sur l'appareil musculaire. — Ce travail, qui est de M. Simonin, ayant été analysé dans le cahier de mars de la *Revue des Sociétés savantes*, à l'occasion des travaux de la Société de médecine de Nancy, nous y renvoyons le lecteur.

CHIMIE.

Note sur deux nouvelles séries d'acides organiques homologues, et sur la constitution de l'acide pyrotérébique. — L'acide pyrotérébique a été découvert par M. Rabourdin. En parlant de cet acide dans son *Traité de Chimie organique*, Gerhardt dit : « Il serait possible que l'acide pyrotérébique fût un homologue de l'acide angélique. Si ma supposition est fondée, il devra se dédoubler, par l'hydrate de potasse, en acide butyrique et en acide acétique. »

Les expériences de M. Chautard ont vérifié de point en point cette prévision ; l'acide pyrotérébique, $C^{12}H^{10}O^4$, appartient à la série homologue à laquelle Gerhardt a donné la formule générale $C^nH^{n-2}O^4$, qui commence par l'acide acrylique $C^6H^4O^4$, et dans laquelle rentre l'acide crotonique, $C^8H^6O^4$, découvert tout récemment dans l'huile de Croton. (*Journal de pharmacie et de chimie*, 1858, p. 314.)

Voilà l'une des séries nouvelles dont parle l'auteur ; l'autre série est celle que, dans la première édition de son Traité, en 1844, Gerhardt désigne par la formule générale $R^{-4}O^8$; R étant $=C^2H^2$, formule qui comprend les acides : maléique, $C^8H^4O^8$; itaconique, $C^{10}H^6O^8$; camphorique, $C^{20}H^{16}O^8$, etc.

Recherche du fluor. — Action des acides sur le verre. — Sur l'acide sulfurique fluorifère et sa purification. — Analyse d'une eau

Digitized by Google

potable. — C'est en 1803 que Morichini découvrit la présence du fluor dans les os. Ce résultat, déclaré erroné par les uns, confirmé au contraire par d'autres, tels que Berzélius, Gay-Lussac, etc., a été obtenu en traitant la substance terreuse des os par de l'acide sulfurique dans un vase en plomb ou en platine recouvert d'une lame de verre enduite d'une couche de cire, sur laquelle on avait tracé quelques caractères assez profondément pour que la plume portât sur le verre. Ce procédé est devenu classique; c'est à son aide qu'on a décelé la présence du fluor partout où on croit l'avoir rencontré depuis. Tous ces résultats, qui semblaient acquis à la science, viennent d'être remis en question par suite d'observations faites par M. Nicklès, observations qui prouvent que le procédé classique est entaché de deux causes d'erreurs capitales que voici :

1° La vapeur d'eau et celle des acides volatils peut, jusqu'à certain point, produire les effets de l'acide fluorhydrique;

2° L'acide sulfurique, employé dans cette circonstance comme réactif, peut lui-même contenir le *corpus delicti.* Et la preuve, c'est que l'auteur a trouvé de l'acide fluorhydrique même dans des échantillons d'acide sulfurique *pur* des laboratoires.

La première chose à faire, c'était de perfectionner ce procédé ou d'en chercher un autre; c'est ce que fit M. Nicklès. Comprenant combien il était à désirer que le caractère fondé sur la gravure fût conservé, il remplaça la lame de verre si altérable par une lame de cristal de roche, qui résiste à tous les gaz et à toutes les vapeurs, excepté toutefois le gaz fluorhydrique. De plus, il rechercha le moyen de débarrasser l'acide sulfurique des moindres traces d'acide fluorhydrique qu'il peut contenir à l'état d'impureté, et il y réussit d'une manière très-simple en étendant l'acide suspect de trois fois son volume d'eau, et le maintenant chaud, pendant plusieurs heures, à une température voisine de 200 degrés.

L'auteur décrit ensuite les moyens propres à reconnaître la pureté d'un acide sulfurique pareil. Il fait connaître les précautions à suivre dans la recherche du fluor, et pousse la sensibilité de ce procédé à un degré tel, qu'il permettra de déceler encore un quatre-vingt-seize millionnième de milligramme de fluor dans une roche, une terre, une eau minérale ou un résidu salin quelconque.

Les eaux minérales sur lesquelles l'auteur a opéré étaient, tout d'abord, celles de la Lorraine, l'eau minérale de Plombières et celle de Contrexéville. Cette dernière est beaucoup plus riche en fluor que celle de Plombières et même que celle de Vichy.

La présence du fluor dans les eaux minérales, ces médicaments

Digitized by Google

souvent si énergiques, a d'autant plus d'intérêt que M. Nicklès en a également découvert dans le sang. Mais ici nous devons nous arrêter, l'ensemble de ces recherches ne devant paraître que dans le courant de l'année 1858.

Analyse de l'eau de Laxou. — Un intérêt purement local a inspiré ces recherches, dont le résultat ne devait toucher que la municipalité de Nancy, à la demande de laquelle ce travail avait été entrepris. Si néanmoins nous en parlons ici, c'est qu'il a un côté instructif pour les municipalités en général, surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, d'une eau qui a été mise au jour par un « chercheur de sources. »

Les principales sources qui alimentent la ville de Nancy sortent des coteaux jurassiques qui la dominent au nord et à l'ouest. En temps ordinaire, ces sources, d'excellente qualité, peuvent suffire aux besoins de la population; mais survienne un été comme celui de 1857, et les fontaines tarissent. C'était donc une proposition que le conseil municipal était prêt à écouter, que celle qui lui fut faite par l'hydroscope Gautherot de lui céder, contre espèces, une portion d'une source qu'il venait de découvrir dans le territoire de Laxou, et qui rendait au moins 100 mètres cubes d'eau fraîche par heure.

En analysant cette eau, M. Nicklès fut frappé de l'analogie qui existait entre sa composition et celle des sources que nous venons de citer. Examinant ensuite leur gisement, il reconnut que toutes ces sources sortaient du même réservoir souterrain, réservoir ayant pour fond et pour parois une puissante couche de lias, et pour plafond les calcaires de l'oolithe inférieure.

La nouvelle source n'est donc qu'une ouverture de plus pratiquée dans le bassin en vidange; elle ne s'alimente évidemment qu'au détriment des sources déjà existantes. La ville de Nancy n'a donc aucun intérêt à encourager ce genre de travaux, lorsqu'ils doivent être exécutés dans le réservoir souterrain de Laxou, qui a plusieurs kilomètres carrés de superficie, ainsi qu'il résulte de l'analyse chimique et de l'examen géologique des lieux. Un grand nombre de sources pourraient être ainsi découvertes sans grande peine et vendues fort cher à la ville sans profit pour elle, puisque chaque source nouvelle appauvrirait les sources anciennes.

J. Nicklès,
Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. — *Sur l'extraction du minerai de cuivre*, par M. Fré-

Digitized by Google

dérici. — Dans les saillies formées par le grès bigarré à l'ouest de Sarrelouis, on trouve un vaste gisement de minerai de cuivre de plus de 800,000 mètres carrés d'étendue et qui se compose soit de malachite, soit de cuivre carbonaté bleu.

Exploitée au seizième siècle, puis abandonnée, cette mine a été, sans succès, reprise en 1793. L'art du mineur était une routine à cette époque; il ne savait pas encore le chemin du laboratoire de chimie, aussi se trouvait-il en défaut toutes les fois qu'il avait affaire à un minerai nouveau ou à une gangue particulière. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver avec le cuivre carbonaté de *Kerling* et de *Nider-Limberg*, toujours associé à du grès souvent ferrugineux.

Aujourd'hui, cette exploitation paraît devoir se faire dans d'excellentes conditions et sans de grands frais; que faut-il en effet pour cela ? Il faut de l'acide chlorhydrique et du fer. Le minerai, attaqué par de l'acide chlorhydrique affaibli, lui cède le cuivre que l'on précipite à l'état de métal au moyen du fer.

Ce procédé, qu'on a expérimenté sur une grande échelle avec du déblai d'anciennes galeries, a donné d'excellents résultats; on peut s'en promettre de meilleurs encore avec le minerai du Limberg qui rend 4 p. 0/0 de cuivre métallique. Le gisement de ce minerai est d'une puissance de cinquante centimètres; en sorte que cette mine rend 25 kilogrammes de cuivre par mètre carré de surface; c'est un beau résultat.

Si, comme on le peut espérer, la nouvelle entreprise est couronnée de succès, il faut désirer qu'elle s'étende aux gisements avoisinants, et qui sont de même nature ; ces gisements étaient également exploités autrefois, ainsi que le prouvent les vieux puits et le grand nombre de galeries que le passé nous a légués. Ces anciens travaux s'étendaient sur une surface de 400,000 mètres carrés; on n'y utilisait que le minerai le plus riche.

Aujourd'hui, grâce aux progrès accomplis par l'intervention de la chimie, le minerai, rejeté par les anciens, sera traité avec avantage et constituera une nouvelle source de travail pour cette région du département de la Moselle, région déjà enrichie par ses forges et par l'étendue de son bassin houiller.

J. Nicklès,
Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Société d'Émulation des Vosges. — *Notice sur diverses expériences agricoles*, par M. Maud'heux. — Le granite en poudre employé comme amendement.

Dans la pensée de pouvoir, dans l'amendement du sol, remplacer

Digitized by Google

avec avantage les cendres assez coûteuses par du granite que la nature livre à profusion aux habitants de certaines régions des Vosges, la Société d'émulation avait institué une série d'expériences dont voici le résultat fort instructif : deux espèces de granite ont été expérimentées : le granite en roche et le granite décomposé; ce dernier offrait l'avantage d'être assez friable et de se laisser pulvériser sans beaucoup de peine, tandis que le granite non altéré possède, comme on sait, une dureté considérable. Contrairement à toute attente, les essais entrepris avec de la poudre de granite altéré ont donné peu de résultats; l'analyse comparative qui a été faite avec les deux espèces de granite en a fourni l'explication; c'est qu'en effet le granite décomposé a perdu presque toutes ses matières solubles, c'est-à-dire ses principes fertilisants, car il en renferme environ dix fois moins que le granite en roche et l'effet produit par lui est loin de compenser les frais de mouture qui s'élèvent à 2 fr. 40 l'hectolitre. Nous ne pensons pas cependant qu'il y ait lieu de renoncer à ces essais, qui devront porter désormais sur le granite en roche; on pourra en faciliter la pulvérisation en lui faisant subir cette espèce de trempe qu'on appelle *étonner* et qui consiste à chauffer d'abord la pierre et la plonger ensuite dans de l'eau froide. La désagrégation s'en opère ainsi à l'instant même, et dès lors, la mouture ne réclame pas plus d'effort mécanique que n'en exige celle du granite décomposé par l'action du temps et de l'humidité atmosphérique.

J. Nicklès,
Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

La botanique dans le ressort académique de Montpellier. (1857 et premier semestre de 1858).—Montpellier fut de bonne heure pour la botanique une patrie classique et privilégiée. Apparue sous cet heureux climat vers le milieu du seizième siècle, l'aimable science s'y place dès ses débuts sous le patronage de trois noms illustres: Guillaume Pellicier, le dernier des évêques de Maguelonne; Guillaume Rondelet, l'un des trois restaurateurs des sciences naturelles; enfin l'immortel auteur de *Pantagruel*, dont la verve s'est égayée à la description des traits et des admirables vertus de l'herbe *pantagruelion*. Bientôt se présentent, en passant, les grands botanistes de la Renaissance, les pères de la science, comme les nomme Linné : Charles de l'Ecluse, Mathias de l'Obel, les deux Bauhin: enfin. au terme de cette première période, se dresse la vénérable figure de Richer de Belleval, fondateur de notre Jardin des Plantes.

Digitized by Google

Au dix-septième siècle, un seul nom domine : c'est Pierre Magnol, dépassé bientôt, mais non éclipsé par son élève Tournefort, que Paris enlève à Montpellier, comme il enleva les deux premiers Jussieu, Antoine et Bernard.

Au dix-huitième siècle, Montpellier consacre en les adoptant les avantages et les abus de la domination de Linné. Sauvages et Gouan représentent cette influence. Commerson, le célèbre voyageur naturaliste ; Cusson, l'ingénieux auteur des *Etudes sur les ombellifères*, ne la subissent qu'à demi. Auguste Broussonnet établit la transition de ce siècle au nôtre, et meurt, trop tôt pour sa gloire, en nous laissant de précieuses collections.

Dès le commencement du dix-neuvième siècle, de Candolle inaugure parmi nous la grande réforme des Jussieu. Sous ce maître illustre, la botanique, sans cesser de prêter son aide à la médecine, s'émancipe de plus en plus et prend un essor inconnu. La *Théorie élémentaire*, conçue et publiée à Montpellier, est le code botanique du temps. Dunal et Delile, par des qualités diverses qui s'harmonisent et se complètent, étendent et fécondent cè glorieux héritage.

Science oblige. A ce compte, le passé nous impose une tâche aussi rude que glorieuse. Comment la remplir dignement? Par l'amour désintéressé du vrai, par le concours sympathique des intelligences à l'œuvre commune, par cette pensée encourageante que la bonne volonté ennoblit le travail le plus modeste, et que parfois la patience tient presque la place du génie.

A côté de ce bilan des siècles et de ce legs des grands talents, la modestie est en effet de mise pour le résumé de nos travaux de deux années, dont une même n'est pas finie. Encore aurons-nous soin de grouper autour de Montpellier ses satellites naturels, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne.

Faisons d'abord les honneurs à cette phalange désintéressée qui nous apporte le tribut de ses fatigues, amplement payées, du reste, par le plaisir de ses distractions. Heureux amateurs! Ils sont libres de choisir dans le vaste champ de la science le coin qu'il leur plaît d'explorer ; ils ignorent, s'ils veulent, le travail pénible de la rédaction ; ils savourent sans mélange le charme des observations en plein air, des découvertes faciles, des émotions de la chasse aux plantes nouvelles ou rares, des collections d'autant plus agréables à faire, qu'elles se restreignent dans des limites où l'on peut espérer de les compléter.

L'histoire naturelle se prête, du reste, admirablement à ces goûts d'amateur intelligent. On n'est guère physicien, chimiste, mathéma-

Digitized by Google

ticien en amateur; les découvertes dans ces directions sont le prix de longues et pénibles études. Mais la botanique convient à toutes les aptitudes et tire profit de toutes les bonnes volontés; elle promet des découvertes à tout esprit droit qui veut chercher. Il n'y a qu'à se baisser et prendre. Le grand point est de savoir peser ses forces et viser à ce que l'on peut atteindre.

Nîmes vient de perdre récemment un de ces hommes intelligents et dévoués qui savent dépenser au profit de la science des loisirs noblement gagnés. M. le capitaine de Pouzolz, soldat de l'Empire et de la Restauration, avait pris en Espagne, dès ses débuts dans la carrière militaire, le goût de la botanique. Fécondé par un séjour en Corse, ce goût le suivit dans la retraite, et, dès lors, l'étude de la flore du Gard remplit son existence active. Le résultat de ses nombreuses recherches est en partie livré au public. Ce sont trois demi-volumes publiés avec le concours du conseil général du Gard (1). La deuxième partie du second et dernier volume est heureusement prête pour l'impression, et sera, nous l'espérons, publiée par les héritiers de l'auteur. Œuvre estimable dans sa sphère modeste, la *Flore du Gard* atteste de longs travaux, de consciencieuses études, et révèle aux botanistes une foule de localités intéressantes. Pour ne citer qu'une découverte entre beaucoup d'autres, mentionnons le *Cistus Pouzolzii*, (Delile), espèce très-distincte et jusqu'ici connue seulem ent dans les quelques points où la trouva d'abord M. de Pouzolz.

Les Cévennes nous rappellent les noms de deux modestes et ardents explorateurs de cette riche flore de montagnes, le Dr Diomède Twezkiewicz d'Aulas, et le Dr Martin, d'Aumessas, près du Vigan. Si les médecins qui se consacrent au service des campagnes savaient le prix d'un goût tel que celui de la botanique, que de charmes ils ajouteraient à leur vie, que de dignité ils répandraient sur leurs loisirs!

Avant de quitter le Gard, rappelons encore M. l'abbé Gonet, curé de Tresques, à qui l'on doit la découverte du *Passerina tinctoria*, dans la seule localité où elle soit connue en France, tout près de la Chartreuse de Valbonne, dans le voisinage de Pont-Saint-Esprit.

L'Hérault ne présente malheureusement, hors de Montpellier, que deux colonies de botanistes, Agde et Béziers. Agde possède dans M. Esprit Fabre un observateur peu ordinaire. Dépourvu de culture classique, jadis simple jardinier-maraîcher, aujourd'hui rentier modeste et horticulteur par goût, M. Fabre, à force de pénétration, de bon sens et de persévérance, a su forcer la science à lui ouvrir les

Digitized by Google

portes de son sanctuaire. Plusieurs plantes, nouvelles pour la flore de France, ont signalé ses patientes investigations.

Béziers, malgré les allures peu scientifiques de sa vie commerciale, compte une école de botanistes zélés. M. le colonel Blanc et M. le capitaine Braun, tous deux en retraite, occupent noblement leur intelligence et leurs loisirs à l'étude des plantes de France. Ils enrichissent du fruit de leurs récoltes les herbiers de nombreux correspondants, et reçoivent en échange des espèces rares qui donnent à leurs collections une valeur peu commune. Ces goûts libéraux ne surprennent pas chez des militaires d'élite, habitués à mêler l'activité intellectuelle à leurs rudes et nobles travaux. Ce qui surprend, c'est de leur voir si peu d'imitateurs.

M. le Dr Théveneau explore avec zèle et intelligence les environs d'Agde et de Béziers. Il a particulièrement étudié dans ces derniers temps la flore exotique, accidentelle et passagère, des localités où les navires déposent leur lest, et des prés de Bessan, où l'on étend des laines étrangères pour les sécher après leur lavage. Les espèces découvertes dans ces conditions sont toutes ou à peu près les mêmes qu'aux étendages de laine du Port-Juvénal, près de Montpellier. Elles appartiennent à l'Espagne, à l'Afrique septentrionale ou au sud de la Russie.

MM. Blanc et Braun partagent du reste avec M. Théveneau l'honneur de ces explorations. Ils sont parfois suivis dans leurs excursions par les frères de la Doctrine chrétienne de Béziers. C'est en compagnie de l'un de ces estimables instituteurs, le frère Indes, que M. le capitaine Braun découvrit, il y a peu d'années, près du poste de douane de Roquehaute, l'*Iris Xyphium*, plante alors inconnue dans notre région.

Narbonne, veuve du savant et excellent Delort-Mialhe, l'un de ses citoyens les plus distingués, Narbonne a fort heureusement parmi ses hôtes M. Maugeret, directeur du télégraphe électrique, parisien de naissance et d'esprit, formé au goût des plantes par l'influence de M. Decaisne, et l'un des plus zélés investigateurs de cette riche flore narbonnaise, patrie classique des *Cistes* et des *Statice*. Parmi les découvertes récentes faites par M. Maugeret, signalons le curieux *Scorzonera crispa*, plante de Crimée, observée par M. de Pouzolz aux serres de Bouquet, près d'Uzès.

Arrivons à notre centre. Montpellier a ses amateurs qui secondent avec zèle et succès la science officielle. L'un d'eux, M. le Dr Paul Marès, étend même très-loin ses recherches, et nous échappe presque à force d'en élargir la sphère. Collaborateur intrépide de

Digitized by Google

M. Cosson, il visite en ce moment pour la troisième fois les régions les moins connues de notre colonie d'Afrique, ajoutant découverte sur découverte, partageant sa vie entre les voyages et le séjour de Paris, mais se souvenant aussi que Montpellier est sa patrie et que nous sommes heureux de l'avoir souvent pour compagnon de nos courses.

Parmi nos botanistes de Montpellier (et jusqu'ici nous ne parlons que de ceux qui s'occupent exclusivement d'espèces), un des doyens d'âge est M. le Dr Viguier, l'auteur de la *Monographie des pavots*, le créateur du genre *Meconopsis*. Elève immédiat de de Candolle, esprit actif dans un corps de fer, M. Viguier va tous les ans se promener pédestrement sur les Alpes ou les Pyrénées. Comme Bias, il porte tout avec soi, y compris un mince portefeuille où se casent les récoltes de la saison. Il est vrai que les saxifrages, les primevères, les soldanelles tiennent peu de place. M. Viguier se donne à cueillir ces perles de la flore alpine un plaisir de virtuose inconnu du commençant qui se jette à corps perdu sur les herbes des chemins.

D'autres amateurs exploitent avec un zèle exemplaire la flore de Montpellier. M. Philibert, professeur de philosophie au lycée, a le rare mérite d'étudier avec soin et sans bruit les mousses, les champignons et les lichens, organismes si négligés dans nos provinces méridionales. Un huissier, Me Barrandon, utilise ses nombreuses courses au profit de la flore locale; c'est lui qui y a découvert ce printemps l'*Allium Chamæmoly* dans les environs de Montpellier. Des étudiants en médecine, MM. J. de Seynes, Gros, Gustave Planchon; un amateur, M. Auguste Bimar; un horticulteur très-intelligent, M. Sahut fils; des élèves du lycée, MM. Julien et Raymond Jeannel (sans parler de leurs plus jeunes frères), M. Frédéric Bazile, tels sont les habitués de nos herborisations publiques. Nous regrettons le départ de M. Ed. Caron de Rubempré, qui, pendant un séjour de plusieurs années, avait exploré avec fruit nos environs. Enfin, ce chapitre des regrets, étendu à deux ou trois années en arrière, amènerait les noms de MM. les Drs Louis de Montesquiou et Maillard, dont les pas sont encore empreints sur tous les sentiers de notre région.

Mais l'explorateur par excellence de notre flore locale, c'est M. le Dr Touchy, conservateur des herbiers de la Faculté de médecine. Marcheur infatigable, héritier de traditions qui remontent au commencement du siècle, M. Touchy récolte sans cesse, surtout dans les prés où l'on étend les laines de Port-Juvénal. C'est à ses recherches, ainsi qu'à celles de feu le professeur Delile, que sont

Digitized by Google

dus en majeure partie les matériaux du *Florula Juvenalis*, de M. Godron, éléments accumulés lentement par des merveilles de patience, et dont l'énumération simultanée pourrait faire croire, bien à tort, que, dans les étendages de laine de Port-Juvénal, ce sont les plantes exotiques qui dominent sur les plante indigènes.

M. Touchy nous a conduit naturellement sur le champ de la botanique officielle. Nous y serons en entier en parlant des herborisations publiques. Elles s'étendent jusqu'aux limites extrêmes du département et se renferment plus souvent dans les localités classiques de nos environs. Parfois honorées de la présence de notre chef, M. le Recteur, elles donnent aux élèves l'occasion la plus heureuse de s'initier au goût et à la connaissance des plantes.

Terminons ici cette indication rapide de l'état de la botanique en plein champ dans le riche domaine du bas Languedoc. C'est là, quoi qu'on en dise, la botanique vivante, mais ce n'est pas là sans doute la science entière. Il est des études plus graves, plus élevées, plus ardues, qui demandent la méditation, l'érudition, le travail de cabinet et qui se traduisent plus souvent en œuvres écrites. De celles-là, nous présenterons une analyse succincte ; mais avant tout, nous devons une mention spéciale à une solennité botanique dont le souvenir vivra longtemps parmi nous.

Dans la première quinzaine du mois de juin 1857, la *Société botanique de France* a tenu, à Montpellier, la seconde de ses sessions provinciales. Un concours de plus de 150 étrangers a signalé cette fête scientifique. Accueil sympathique, intérêt des séances, charme des explorations sur une terre nouvelle pour beaucoup de nos visiteurs, tout a favorisé cette cordiale réunion, destinée, comme celles du même genre, à resserrer les liens de fraternité entre les membres de la grande famille scientifique. Le détail des séances, des communications et des courses, forme une livraison du Bulletin de la Société botanique (juin, 1857).

Passons maintenant à l'indication des travaux écrits, en les classant par ordre de sujets.

Flores. — Nous avons mentionné trois demi-volumes publiés de celle du Gard. Citons maintenant un livre composé à Montpellier, en 1857, sous le titre de *Plantes vasculaires des Pyrénées principales* (2). C'est l'œuvre d'un jeune botaniste suédois, M. J.-E. Zetterstedt, *docens* de l'Université d'Upsal et bryologiste distingué. L'intérêt principal de ce livre réside dans la comparaison des plantes des Pyrénées centrales avec celles des Alpes scandinaves, parallèle qui, on doit s'y attendre, montre surtout des rapports entre les plantes alpines des

Digitized by Google

deux régions. Notons du reste comme une bonne fortune de la botanique française d'avoir vu récemment des savants du Nord (Nylander, Groenland, Zetterstedt) l'honorer du fruit de leurs consciencieux travaux.

Catalogues botaniques et horticoles. — Sous le titre d'*Hortus donatensis* (3), l'auteur de ces lignes vient de publier le catalogue raisonné des plantes qui peuplent les serres des jardins du prince de Demidoff, à San Donato, près de Florence. Entrepris depuis plus de cinq années, ce livre vient de paraître avec le luxe typographique que comportent le goût et la fortune du possesseur de ces richesses végétales. Le catalogue seul des Orchidées, œuvre de M. le baron de Hügel, suffirait pour donner une magnifique idée de cette immense collection. Il s'agit, du reste, non d'une simple liste de noms, mais d'un catalogue raisonné avec indication des figures, des descriptions, des synonymes, avec des notes scientifiques et la description de quelques espèces nouvelles.

Géographie botanique. — Notre collègue, M. Martins, professeur de botanique à l'Ecole de médecine, a publié un Mémoire intéressant sur la vitalité des graines plongées sous l'eau de mer ou flottant à la surface de cet élément (4). Des expériences établies à Cette sur quatre-vingt-dix-huit espèces de graines appartenant à des familles variées, ont prouvé que les deux tiers surnagent et sont par conséquent susceptibles d'être transportées par les courants. Sur ce nombre, dix-neuf ont pu germer après six semaines de flottaison, et ce chiffre s'est réduit à sept espèces après une flottaison de trois mois. La conclusion générale du Mémoire est que le transport des graines par les courants doit avoir joué et jouer encore un rôle insignifiant dans la diffusion des espèces entre des pays séparés par la mer. « Or, ajoute l'auteur, si l'on considère le nombre des espèces disjointes, qui n'auraient pu se répandre que par cette voie, l'idée de la multiplicité des centres de création acquiert tous les jours plus de probabilité. » C'est en effet l'hypothèse à laquelle les faits connus et l'analogie semblent prêter le plus d'appui.

Nous rattachons à la Géographie botanique un opuscule intéressant, du même auteur, intitulé : *Promenade botanique le long des côtes de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Egypte* (5). C'est le récit animé d'un touriste, qui parcourt à vol d'oiseau des régions dont le nom seul dit tout l'intérêt et qui, d'une plume élégante et facile, trace un croquis de cette riche nature orientale.

Ce n'est pas seulement par les laines étrangères ou par le lest des navires que s'introduisent dans une région des espèces exotiques ad-

Digitized by Google

ventives. Les blés étrangers amènent quelques espèces transitoires dans le voisinage des moulins. C'est ce que prouvent les recherches de M. Touchy, aux alentours des trois moulins établis sur le Lez, au-dessus du pont de Castelnau, près de Montpellier. Trente-cinq espèces étrangères à la flore de Montpellier ont été recueillies sur ce point par M. Touchy (6). Nous pouvons y joindre une espèce de *Malcomia*, à pétales ondulés, découverte ce printemps par M. Barrandon.

Mentionnons pour mémoire les comptes rendus des excursions de la Société botanique, publiés par MM. Paul Marès, Maillard, Touchy et l'auteur de cet article dans le Bulletin de la Société botanique (juin 1857).

Physiologie. — D'une note de M. Martius sur deux *Agave Americana* (7) résultent les faits suivants : 1° la hampe peut se développer à un âge quelconque de la plante ; 2° la floraison se fait aux dépens de sucs accumulés dans les feuilles ; 3° l'accroissement a lieu d'après une loi organique indépendante jusqu'à un certain point des agents extérieurs : l'action de la chaleur n'est pas nettement accusée ; 4° l'action de la lumière est au contraire sensible, l'accroissement diurne étant d'un tiers plus fort que l'accroissement nocturne.

Un travail du même auteur (8) a eu pour objet l'étude des sommes de chaleur efficace que le *Nelumbium speciosum* exige pour arriver à fleurir. Ce travail de chiffres est peu susceptible d'analyse, parce qu'il ne donne pas de résultats définitifs et laisse indécis le choix entre les trois méthodes appliquées aux calculs de température utiles aux végétaux, savoir la méthode de Réaumur et de M. Boussingault, qui additionne simplement les températures moyennes diurnes ; celle de M. Quételet, qui multiplie par le nombre de jours la température efficace élevée au carré ; enfin celle de M. Babinet, qui multiplie la température efficace par le nombre des jours élevé au carré.

L'éclipse de soleil du 14 mars 1858 a donné lieu à quelques observations sur les plantes à feuilles ou à fleurs sensibles à la lumière. L'auteur de ce compte rendu et son frère M. Gustave Planchon en ont fait l'objet d'une note insérée dans les Mémoires de la section des sciences de l'Académie de Montpellier, à la suite d'un travail astronomique de M. Le Rique de Monchy (9). Bien que la lumière n'ait été réduite qu'aux 2/7, quelques fleurs très sensibles (*Mesembryanthenum hispidum*, *M. glaucum*, *M. album*, etc., *Oxalis versicolor*, *O. purpurea*) se sont fermées. Les feuilles des Mimosée n'ont pas manifesté de mouvements ; mais, à cette occasion, les observateurs ont été frappés

Digitized by Google

de voir la plupart des Légumineuses, sous une influence indépendante de l'éclipse, puisqu'elle lui était antérieure, présenter dès dix heures du matin une sorte de demi-sommeil. Ce fait, remarqué par Valérius Cordus au seizième siècle, retrouvé par Charles Bonnet au dix-huitième siècle, mais trop mécaniquement expliqué par ce dernier, a porté l'attention de MM. Planchon sur les mouvements rhythmiques que présentent les feuilles de beaucoup de Légumineuses. Ils ont particulièrement étudié sous ce rapport la luzerne cultivée (*Medicago sativa*) et se proposent de poursuivre sur d'autres plantes ce curieux sujet physiologique.

On connaissait depuis onze ans le parasitisme des *Thesium* sur les racines de diverses plantes. L'analogie pouvait faire présumer un pareil mode d'existence chez une autre Santalacée, l'*Osyris alba*, sous-arbuste très-commun dans nos environs. Tout récemment, M. J. E. Planchon a vérifié le fait (10). Il a vu les racines de l'*Osyris* liées aux racines nourricières de diverses dicotylédones ligneuses ou herbacées, par le moyen de ventouses coniques ou hémisphériques analogues aux suçoirs des *Thesium*. D'autres détails seraient déplacés dans cette indication sommaire. Ils ont trait à l'anatomie des tiges et des racines et de leurs organes de succion.

Nous avons nous-même communiqué à la section des sciences de l'Académie de Montpellier (11) le résultat d'une expérience de physiologie végétale faite sur la fécondation des graines par l'application immédiate du pollen sur les ovules, après la section des stigmates. Nous avons montré des graines du pavot des jardins qui sont devenues fertiles dans ces conditions. Le microscope nous a permis de saisir les mêmes phénomènes que ceux qui suivent la fécondation naturelle. Nous avons fait plus tard, avec un succès égal, des expériences analogues (encore inédites) sur le *Nigella sativa*. Le premier fait de ce genre avait, du reste, été indiqué quelques années auparavant par le docteur Joseph Dalton Hooker sur le *Meconopsis cambrica*.

Nous ferons rentrer dans le cadre de la physiologie la question si débattue des *Ægylops triticoïdes*, que nous dégageons à dessein de toute préoccupation de polémique, étrangère aux faits et à la vérité.

Voici donc les faits avérés, constatés, à l'abri de toute contradiction.

D'un même épi d'*Ægilops ovata* ou d'*Æ. triaristata* naissent parfois deux plantes très-différentes d'aspect. L'une est tout à fait pareille au pied mère ; l'autre, *Ægilops triticoïdes* (Réquien) a l'épi plus allongé, les épillets plus nombreux, les arêtes des glumes réduites à deux

Digitized by Google

plus ou moins raccourcies, les ovaires presque toujours stériles.

Voilà un fait constaté d'abord par M. Fabre et dont la découverte fait honneur à sa perspicacité.

Deuxième fait : M. Godron, heureusement inspiré, soupçonne l'*Ægylops triticoïdes* d'être un hybride entre l'*Ægylops ovata* ou l'*Æ. triaristata* porte-graines et telle ou telle variété de blé. Il vérifie expérimentalement ce soupçon, opère des croisements, obtient des hybrides qui reproduisent les formes spontanées de l'*Ægylops triticoides*.

Encore un fait incontestable. Les recherches de M. Groenland, faites chez M. Vilmorin, et nos propres recherches, ont confirmé deux années de suite ce résultat (12).

Jusque-là la question est résolue : l'*Ægilops triticoïdes* est un hybride.

Les difficultés ne commencent que lorsqu'il s'agit de la plante que M. Esprit Fabre dit avoir fait dériver par la culture des graines de l'*Ægylops triticoïdes* spontané. Cette plante ressemble au blé, au point que feu notre illustre maître Félix Dunal s'était cru en droit de conclure que c'était un blé véritable. Nous abandonnons cette conclusion comme inexacte ; mais nous n'admettons pas non plus avec M. Jordan que cette plante soit certainement une espèce légitime d'*Ægylops* qu'il appelle *speltæformis* et qu'il suppose avoir été recueillie accidentellement par M. Fabre aux environs d'Agde.

Des faits nous manquent encore pour décider pour ou contre ces opinions contradictoires. Attendons et gardons-nous des affirmations anticipées.

Cette année, du reste, sur les produits de nos fécondations croisées d'*Ægylops triaristata* par le blé, un seul pied s'est montré avec le caractère d'*Ægylops triticoïdes*. Les autres sont des *Ægylops triaristata*, fécondés probablement par quelques grains échappés du pollen de cette espèce.

Anatomie. — Les *Nelumbium*, comme toutes les Nymphéacées, ont offert de tout temps aux botanistes de curieux problèmes de structure. Dans une communication orale faite, en 1857, à la section des sciences de l'Académie (13), nous avons porté notre attention sur trois points : 1° Les écailles gemmaires du rhizôme ; ce sont des feuilles modifiées réduites au limbe et non des stipules comme l'a voulu M. Trécul. 2° Les corpuscules anguleux, opaques, qui sont disséminés dans les diverses cavités aériennes du tissu, sont, comme l'a avancé Delile, des cellules analogues aux cellules rayonnées des *Nymphæa* (pneumatocystes) et non des agglomérations de cristaux ; les pointes de ces corpuscules sont parfois crochues, fait

Digitized by Google

inconciliable avec leur nature cristalline. 3° La prétendue stipule qui entoure comme un sac gélatineux la grosse gemmule verte de ces plantes est un reste du tissu de l'amnios, ce n'est pas une membrane attachée à l'embryon.

Morphologie et Tératologie. — Un exemplaire de *Melianthus comosus*, cultivé au jardin botanique de Montpellier, présente habituellement des fleurs monstrueuses. L'observation de ces fleurs a permis à M. Gustave Planchon de retrouver dans leurs écarts apparents une confirmation de la symétrie normale de la famille des Mélianthées, que nous avons établie (14).

M. Touchy a exposé dans une note divers modes d'hypertrophie chez les végétaux : il les rapporte à trois groupes : 1° rachitisme, bien connu chez les céréales : c'est une des formes de la phyllomanie ; 2° nielle : ce sont, d'après l'auteur, des états pathologiques qui modifient la végétation ou l'évolution des bourgeons. Ils résultent de piqûres d'insectes; 3° difformités par causes fongiques : fleurs de crucifères altérées par l'*Uredo candida*, etc. (15).

Palæontologie végétale. — Des tufs calcaires très-développés dans le voisinage de Castelnau et rapportés à la période quaternaire, recèlent de nombreuses empreintes de végétaux. M. Gustave Planchon en a fait l'objet d'une note (16), prélude d'un travail plus complet. Le résultat saillant de ces recherches, c'est que toutes les empreintes, feuilles, fruits, (ces derniers rares) appartiennent à des plantes encore existantes (*Hedera Helix, Smilax aspera, Rhamnus Alaternus. Buxus sempervirens, Pinus halepensis*). De prétendues feuilles de vigne se rapportent à l'*Acer pseudo-Platanus*, seule espèce qui ne soit pas encore spontanée dans le pays. Des troncs supposés sont évidemment des produits stalactitiformes, dont quelques-uns ont en effet eu pour noyau central une branche aujourd'hui disparue. Cette dernière explication résulte de recherches encore inédites de l'auteur.

Botanique pharmaceutique. — Le styrax calamite des anciens, bien différent du styrax liquide qui est le produit du *Liquidambar orientale*, découlait probablement de l'arbuste appelé *Styrax officinalis*. Or, cet arbuste cultivé à Montpellier ne nous a donné aucune exsudation appréciable. Duhamel, pourtant, dans la seconde moitié du siècle dernier, vit près de la Chartreuse de Montrieux, dans le Var, de grands *Styrax* sauvages chargés d'exsudations résineuses. En avril 1857, nous nous sommes transporté près de la Chartreuse de Montrieux, et ne retrouvant plus de très-vieux pieds de styrax, nous avons incisé des pieds moins âgés. Aucune exsudation ne s'est produite. Est-ce à dire que l'observation de Duhamel soit inexacte ?

Digitized by Google

Non, sans doute; concluons plutôt que l'âge, la saison ou des circonstances inconnues modifient la sécrétion des sucs végétaux. Nos frênes ne portent pas de manne, nos oliviers ne donnent pas de gomme, nos lierres en produisent à peine. Mille exemples prouveraient que sous des climats différents les produits du même arbre diffèrent (17).

A l'égard du styrax, un savant digne de foi, l'abbé Mazéas, en 1769, cita positivement la production de cette résine par le *Styrax officinalis* d'une gorge particulière voisine de Tivoli. Ce fait nous était connu lorsque nous avons fait notre communication à la Société botanique; il nous a été confirmé depuis par le témoignage d'un ecclésiastique instruit, M. l'abbé Guibal, qui, dans un séjour récent à Tivoli, a vu les habitants recueillir ce produit résineux. Il est singulier qu'un pareil fait ait échappé aux auteurs les plus accrédités sur la matière médicale.

Bornons ici cet exposé de l'état actuel de la botanique dans une région où les études sont demeurées traditionnelles. On a vu combien la tâche est grande et les ouvriers peu nombreux. Ne désespérons pas, néanmoins. Si notre éloignement de Paris nous fait trop souvent sentir l'absence de livres et d'objets d'étude qui ne se trouvent que dans la grande métropole, il y aurait cependant de l'ingratitude à nous plaindre. Non-seulement notre sol est une mine inépuisable d'études, mais nos collections botaniques sont relativement très-riches, et deux actes récents de munificence de l'administration supérieure viennent de les augmenter : l'un de ces actes, pour lesquels nous devons l'expression d'une vive reconnaissance à M. le Ministre de l'instruction publique, est l'acquisition faite au profit de la Faculté des sciences de l'herbier et des livres scientifiques de feu notre confrère et doyen F. Dunal; l'autre est la reconstruction prochaine sur de plus grandes proportions de la serre chaude de notre jardin botanique. L'amour des plantes ne peut s'éteindre sur le sol fécondé par Magnol et de Candolle. Que le passé soit pour nous le gage de l'avenir !

J.-E. Planchon,
Professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Montpellier.

Liste des ouvrages ou Mémoires analysés ou cités dans le précédent Mémoire.

1. *Flore du département du Gard*, etc., par M. de Pouzolz, in-8°.

Digitized by Google

Nîmes, chez Teissier, libraire. Tome I, 1re partie, 1856; 2e partie, 1857. Tome II, 1re partie, 1857.

2, *Plantes vasculaires des Pyrénées principales*, etc., par J.-E. Zetterstedt, in-8°. Paris, 1857, chez Frank, rue Richelieu, 67. Imprimé à Montpellier, chez Boehm.

3. *Hortus donatensis*, ou Catalogue des plantes cultivées dans les serres du prince Anatole de Démidoff, à San Donato, près de Florence, par J.-E. Planchon, in-4°. Paris, 1854-1858, imprimerie Remquet; avec atlas in-folio.

4. *Sur la persistance de la vitalité des graines flottant à la surface de la mer*, par M. Ch. Martins. Bulletin de la Soc. bot. de France. Avril, 1857, in-8°.

5. *Promenade botanique le long des côtes de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Egypte*, etc., etc., par M. Ch. Martins. Montpellier, Jean Martel aîné, 1858.

6. *Sur quelques plantes exotiques trouvées aux environs de Montpellier*, par M. Touchy. (Bulletin de la Société botanique, juin 1857.)

7. *Sur la floraison d'un Agave*, par M. Ch. Martins. (Bulletin de la Soc. bot., juin 1857.)

8. *Sur la somme de chaleur nécessaire à la floraison du Nelumbium*, par M. Ch. Martins. (Bulletin de la Soc. bot., juin 1857.)

9. *Note sur les effets de l'éclipse du 15 mars 1858 sur quelques végétaux du jardin botanique de Montpellier*, par MM. J.-E. Planchon et Gustave Planchon. — Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Tome IV, 1858, (à la suite d'un Mémoire de M. Le Rique de Monchy, sur la même éclipse).

10. *Sur le parasitisme de l'Osyris alba*, par M. J.-E. Planchon. (Comptes rendus de l'Institut, 1858.)

11. *Sur la fécondation des ovules du Papaver Hortense par l'application directe du pollen*, par M. J. E. Planchon. Procès-verbaux (inédits) de la section des sciences de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1857.

12. *Sur les Ægylops*, par M. J.-E. Planchon. (Bulletin de la Société botanique, juin 1857.)

13. *Sur divers points de la structure du Nelumbium*, par M. J.-E. Planchon. Procès-verbaux (inédits) de la section des sciences de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. 1857.

14. *Sur quelques monstruosités du Melianthus comosus*, par M. Gustave Planchon. (Bulletin de la Société botanique, juin 1857.)

15. *Sur quelques modes d'hypertrophie chez les végétaux*, par M. Touchy. (Bulletin de la Soc. bot., juin 1857.)

Digitized by Google

16. *Sur la flore quaternaire des tufs calcaires de Castelnau*, par M. Gustave Planchon. (Bulletin de la Soc. bot., juin 1857.)

17. *Sur l'origine du Styrax calamite*, par M. J.-E. Planchon. (Bulletin de la Soc. bot., juin 1857.)

ANCIENS ÉVÊCHÉS DE BRETAGNE, HISTOIRE ET MONUMENTS, par *J. Geslin de Bourgogne* et *A. de Barthélemy*; tomes 1 et 2. Saint-Brieuc, Guyon frères, libraires, rue Saint-Gilles, 4.

Ces deux volumes marquent heureusement le début d'un grand travail sur l'ancienne province de Bretagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ils sont consacrés au diocèse de Saint-Brieuc. Le premier contient une introduction où les auteurs présentent un résumé nouveau de l'histoire du pays breton ; ce remarquable essai s'arrête au milieu du onzième siècle. Nous donnerons le plan et l'ordre des matières. Ce qui concerne les évêques occupe la première place : c'est d'abord la filiation des pasteurs, l'étendue de leur juridiction, le mode de leur administration religieuse ; puis, c'est l'évêque possesseur du fief, avec tous ses droits et tous ses devoirs de seigneur temporel ; puis l'évêché considéré comme unité administrative, et se rattachant au centre national. L'étude porte ensuite sur les diverses *individualités* religieuses de la ville : le chapitre, qui, lui aussi, est pasteur et seigneur féodal ; la cathédrale, la paroisse, la collégiale, les diverses communautés d'hommes et de femmes.

Le second volume montre l'aspect civil de la cité, et les faits les plus intéressants de son histoire retracés d'une part jusqu'à la Révolution, de l'autre, pendant la période révolutionnaire. Jamais les auteurs ne touchent à une institution sans en examiner le passé et la portée. Quand ils racontent les sessions des états qui se sont tenus à Saint-Brieuc, ils disent ce que fut la représentation bretonne à toutes les époques. Voilà pour la vie politique. Les tribunaux, les hôpitaux, l'enseignement public, le commerce et l'industrie, l'historique du fief épiscopal, des rues, des monuments, des maisons nobles, révèlent l'ancienne existence urbaine dans ses moindres détails comme dans ses caractères les plus saillants.

Le troisième volume, qui n'a pas encore paru, contiendra l'histoire des fiefs et des paroisses du diocèse ; le quatrième est réservé aux grands prieurés et aux abbayes.

Tel est, avec ses subdivisions principales, le cadre de la monographie de Saint-Brieuc. Cette première partie sera suivie d'une seconde, l'évêché de Tréguier ; d'une troisième, l'évêché de Saint-

Digitized by Google

Malo ; d'une quatrième, l'évêché de Dol, etc. Autour de l'évêché, c'est-à-dire de l'*individualité* historique la plus persistante, MM. Geslin et de Barthélemy continueront de grouper leurs recherches sur la vie religieuse, politique, civile, urbaine et rurale de la Bretagne ; ils achèveront l'œuvre des Bénédictins, laissée incomplète en ce qui touche ce pays.

La portion terminée de l'entreprise permet de juger ce qu'elle sera un jour. Elle n'embrasse pas seulement le moyen âge et les temps modernes ; elle remonte à l'époque romaine, dont les vestiges encore subsistants, camps, forteresses, voies de communication, circonscriptions administratives et territoriales, villes et bourgs, seront soigneusement décrits ; elle va plus loin encore, et le résumé par lequel commence le premier volume touche aux principaux problèmes que soulèvent les questions d'origine, et tout d'abord émet un certain nombre de solutions sur des points qui ne sont pas encore suffisamment établis (1).

« C'est aux Galls qu'il faut rapporter la plupart de ces monuments gigantesques, si communs dans les régions armoricaines et dans celles que Diodore nous dit avoir été habitées par les Gaulois. » Répandus dans les îles anglaises, en Hollande, dans l'Allemagne septentrionale, en Danemark en Suède, en Portugal, sur les côtes de l'Asie Mineure et en Crimée, plus communs peut-être dans le Nord-Ouest et le centre de la France que partout ailleurs, ces monuments sont les témoins muets mais irrécusables de l'extension et de la diffusion de la race gallique. Et pourquoi les appellerait-on druidiques? Si on les rencontre dans les pays où le druidisme a exercé son empire, ils existent dans bien plus de pays encore où il n'a jamais été question de druides. Elevés par les druides, et partie intégrante de leur culte, ils auraient sans nul doute attiré l'attention de César, de Strabon, des écrivains qui ont parlé de la religion des Gaules. Mais ils sont antérieurs à l'époque où le druidisme a pénétré dans ces contrées. Soit qu'il les ait tolérés, soit qu'il leur ait fait la guerre, soit même qu'il les ait consacrés à des usages religieux, à peu près comme le christianisme qui, en Bretagne, a marqué quelques menhirs du signe de la croix, le druidisme doit enfin perdre le privilége de leur faire porter son nom. Appelons-les donc monuments

(1) L'auteur de cet article annonce qu'il traitera lui-même ces curieuses et obscures questions dans des articles détaillés, dont la *Revue des Sociétés savantes* sera heureuse de s'enrichir. (*Note de la direction de la Revue.*)

Digitized by Google

galliques. Cessons aussi de voir des autels dans les dolmens, qui furent des tombeaux. Les objets que l'on retrouve sous ces masses sont des ossements, des poteries grossières, des couteaux et des haches de pierre, des colliers de bronze et d'or; mais on n'y rencontre point de fer. C'est à cause de cette absence d'instruments en fer que M. Vorsaae range les dolmens parmi les monuments de l'Europe auxquels il assigne l'antiquité la plus haute.

Mais tandis que M. Vorsaae craint d'attribuer ces prétendus autels druidiques nommés *dolmens* en France, en Angleterre *cromlec'hs*, *hunen-graeber* en Allemagne, *chambres de pierres ou des géants* en Scandinavie, à un peuple tel qu'étaient les Celtes, et auxquels les anciens accordaient un certain degré de culture; qu'il invente, pour se tirer d'embarras, une race aborigène dont la mémoire du genre humain n'a gardé aucun souvenir, et qui aurait été détruite ou subjuguée par d'autres peuplades possédant une civilisation supérieure, M. Mérimée, le très-habile rapporteur des idées du savant archéologue danois, craint au contraire (l'expression n'est point trop forte, car on sent qu'il souhaite bon succès à la théorie des trois âges des monuments primitifs de l'Europe) ; il craint, disons-nous, qu'on ne puisse pas faire honneur des monuments de l'âge de pierre à un peuple étranger à toute connaissance des arts mécaniques, à des sauvages, tranchons le mot, tels que pouvaient l'être les Galls pour qui nous les revendiquons.

Il nous semble d'une part que l'on se méfie peut-être un peu trop de la puissance de milliers de bras mis en mouvement par une volonté unique. Souvent l'adresse et la force réunies ont obtenu des résultats que la science moderne a peine à s'expliquer ; et d'ailleurs il n'est guère de poids qu'on ne puisse soulever avec le plus simple appareil de cordes, de leviers et de rouleaux. D'autre part, ces monuments, si rudes et si grossiers qu'ils nous paraissent, ne le sont point trop pour les Galls, seuls aborigènes que l'histoire puisse accepter. Le tableau qu'a tracé Lucrèce, dans son admirable V^e^ livre, de l'origine des sociétés, convient à ces premiers explorateurs des régions occidentales; les données de l'histoire et les découvertes de l'archéologie ne sont que le commentaire du poëme. Ces restes de festins de cannibales dispersés autour d'un amas de cendres et de charbons, que le hasard a fait découvrir, il y a peu d'années, dans une caverne voisine de la Meuse; ces ossements humains à moitié calcinés et fendus pour en extraire la moëlle, reportent naturellement la pensée vers un temps où la violence et la force brutale régnaient sans partage.

Digitized by Google

Les Galls occupaient depuis une longue suite de siècles le sol boisé de la Gaule qu'ils avaient hérissé de dolmens et de galgals, de menhirs et de peulvans, quand les druides arrivèrent dans ces régions. D'où venaient-ils? De l'île de Bretagne, répètent, après César, MM. Geslin et de Barthélemy. Ils appartiennent, à n'en pas douter, à cette famille des peuples du Nord-Ouest, dont la communauté d'origine est démontrée par la communauté du langage; le nom qu'ils portent, quelle que soit l'étymologie que l'on préfère, s'explique complétement par les langues celtiques. Et d'où venait leur doctrine? De l'Orient, que Tyr et les colonies phéniciennes avaient mis en relation de commerce avec les pays qui produisaient l'étain. L'analogie du druidisme avec les doctrines de l'Egypte, de la Phénicie, de la Perse même, avait déjà frappé l'antiquité; elle est signalée par les savants modernes. Autant que nous pouvons en juger par l'expression un peu confuse de leur opinion, où la philosophie pythagoricienne paraît avoir une trop grande importance, nos auteurs voient dans le druidisme une importation presque entièrement celtique; ou plutôt c'est une philosophie que complètent les souvenirs des religions de l'Orient apportés par les Celtes. Ceux-ci, ne l'oublions pas, sont, à leurs yeux, les derniers venus de la grande invasion cimmérienne du septième siècle. N'exagère-t-on pas ici leur rôle civilisateur? Une doctrine qui changea la face de la Gaule, et plaça un culte spiritualiste à côté du culte des eaux, des montagnes, du tonnerre, du soleil, et avec laquelle s'ouvre pour ce pays une ère de prospérité dont l'administration romaine n'eut plus tard qu'à développer les germes, aurait dû, selon toute apparence, laisser quelque trace de son passage dans les contrées qu'elle eut à traverser d'abord.

Nous sortons enfin des problèmes d'histoire générale; le cadre de l'introduction se rétrécit : il n'embrasse plus que la province de Bretagne, et bientôt il ne comprendra que cette portion de la province qui a porté le nom celtique de Domnonée, *vallée profonde*. Au point de vue où nous nous sommes placé, l'histoire du pays entier se résume, pour ainsi parler, dans ses trois noms principaux : *Armorica*, *Letavia*, *Britannia*. Ils sont mentionnés dans la biographie de saint Cadoc (1) : « *Illum* (Cadoc) *advenisse ad quamdam provinciam quæ quondam Armorica, deinde Letau, nunc vero Britannia minor vocatur.* » La succession des noms telle que l'établit ici l'hagiographe, mérite de fixer l'attention. Le premier dans l'ordre des temps est

(1) Lives of the Cambro-Brit. SS, 67. 5.

Digitized by Google

Aremorica, et plus tard *Armorica*, pays sur la mer, qui domine la mer : il est d'origine gauloise (1). Bien antérieur à l'époque romaine, et, selon toute apparence, contemporain du premier établissement des Galls dans ce pays, il domine jusque dans les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne ; et même, comme pour attester la permanence de la race gallique, il a continué de garder sa place dans les langues modernes, après que les deux autres se sont produits. Ces derniers sont d'origine insulaire. *Letau* (l'étendue, le continent) ne se propage guère hors de l'île : il reste à l'usage des hommes du pays de Galles et de l'Irlande ; et *Britannia*, pays des hommes peints [?] (2) *Britannia minor*, finit par l'emporter, comme un témoignage des nombreux rapports d'origine et de parenté qui unissent les premiers habitants de l'île de Bretagne à ceux de la Bretagne continentale, et aussi comme une indication de la prédominance de l'élément breton qui pénètre vers les premiers temps du moyen âge au sein des populations gauloises de l'Armorique.

Pendant la période armoricaine, même après que la domination romaine s'est établie dans ce pays, où elle a laissé, comme ailleurs, sa profonde empreinte, nous sommes frappé de la nécessité qui incombe à l'histoire de la Bretagne de pénétrer jusqu'au vieux fond gaulois, et la tâche n'est peut-être pas aussi ardue qu'elle le paraît au premier abord. Qu'on ne s'y méprenne pas : la topographie que César a tracée dans ses commentaires est purement gauloise, et la même observation s'applique aux descriptions qui ont été données plus tard par les soins de l'administration impériale. Or, la linguistique moderne a ses règles pour dégager l'élément celtique de l'élément latin dans le mot romanisé. Pour ne citer que des exemples empruntés à la Bretagne, *Redones* signifie les hommes qui se servent de chariots, du radical *red*, dont l'origine gauloise était connue

(1) *Aremoricus* se lit dans Pline l'ancien, dans Ausone, dans Rutilius Numatianus et dans Sidoine Apollinaire. Ces écrivains, qui étaient d'origine ou de naissance gauloise, les trois derniers surtout, les poëtes, auraient employé l'autre forme, *Armoricus*, si elle avait été en usage de leur temps, car elle convient à l'hexamètre, tandis que, pour y faire entrer *Aremoricus*, ils ont été obligés de compter longue la brève *e*. *Aremoricus* est formé comme beaucoup d'autres noms gaulois : Arecomici, Arelate, Arelas, Arebrigium, Arebrignas, Aregenuœ.

(2) Il est bien entendu que la *Revue des Sociétés savantes* laisse à chaque auteur la responsabilité de ses opinions, surtout en fait d'étymologies. (*Note de la direction de la Revue.*)

Digitized by Google

même de Cicéron et de Quintilien; les *Osismi*, qui occupent la partie occidentale et septentrionale de l'Armorique, trouvent l'explication de leur nom dans le verbe kymrique *osi* et *osiaw*, *conari*, *audere*; *Condate*, le confluent, désigne nombre de villes situées au point de jonction de deux cours d'eau, dans le midi, dans le centre, dans le nord-ouest de la Gaule et jusque dans l'île de Bretagne. Il va sans dire que ce n'est point à l'armoricain seulement, mais à tous les dialectes celtiques qu'il faut demander l'explication des noms de lieux, de rivières, de montagnes, de peuples et d'individus que l'on rencontre dans la plus ancienne histoire de la Bretagne.

Après la période armorico-romaine commence la période qui est fort bien caractérisée par les deux noms plus récents du pays : *Letau* et *Britannia*. On lit dans la vie de saint Gildas : « *Cum Dei jussu pervenisset in Armoricam, quondam Galliæ regionem, tunc autem a Britannis, a quibus possidebatur, Letavia dicebatur* (1). » Nous citions tout à l'heure un mot de la langue des Kymri : ce nom de peuple, *les Kymri*, *les hommes du même pays*, dont l'opposé grammatical, en Gaule, est *Allobrox*, *all-Bro*, *alienigena*, ne paraît dans l'histoire qu'après l'invasion des Saxons dans l'île de Bretagne, et on en fait un étrange abus quand on l'applique à des temps qui précèdent le moyen âge. Ici surtout, l'étude des langues celtiques devient l'indispensable complément des recherches de l'archéologie bretonne. Ce sont des Kymri qui, sous la pression des envahisseurs germains, quittent par clans la partie de l'île de Bretagne désignée dans les anciennes cartes sous le nom de *Domnonia*, et qui appellent Domnonée la contrée de l'Armorique où ils viennent se fixer. Le premier breton insulaire qu'on y remarque est *Rigwall*, *le chef le meilleur* : il donne l'hospitalité au moine Brieuc, qui débarque, avec quatre-vingts autres moines, à l'embouchure de la rivière de sang, le Gouet. *Briok*, *Briocus*, *Brioccius*, *Briomachus*, *Briomarus*, ces formes diverses, données par les légendaires latins, sont profondément celtiques : elles se rapportent au radical kymrique *brî*, *dignitas*, *auctoritas*, *honor*, et peuvent être rapprochées de l'irlandais *briogmhar* et *brioghach*. Telle est, selon nous, l'étymologie du nom de ce saint que l'un des diocèses de la Bretagne vénère comme son fondateur.

Ce n'est point ici le lieu d'entreprendre, sur le côté celtique du vaste sujet embrassé par MM. Geslin et de Barthélemy, une sorte de commentaire historique et étymologique, où peu de lecteurs consen-

(1) Acta SS, Jan. 2, 961.

Digitized by Google

tiraient à nous suivre. Il nous suffit d'avoir signalé aux savants et laborieux écrivains la partie neuve et, pour ainsi dire, inexplorée de l'œuvre qu'ils ont entreprise. On aime à les voir appeler la pierre et le métal au secours de l'histoire ; mais la langue leur en dira bien plus encore. Sous la topographie romaine, elle leur montrera une topographie celtique. Tandis que, dans les autres régions de la Gaule, l'ancien élément gallique a été comme effacé par la domination romaine et enfin par les invasions du moyen âge, l'Armorique seule, battue des mêmes flots, a gardé, avec sa langue, les noms de ses familles, de ses manoirs, de ses champs, la pratique de ses institutions primitives. Voilà ce qu'il importe de mettre en lumière, et, en insistant sur ce point, comme en appliquant notre esprit à la recherche des origines celtiques de la Bretagne, nous avons voulu prouver notre sincère et profonde estime pour un travail déjà remarquable dans ce que nous en possédons et si riche de promesses pour l'avenir.

Mais c'est au cœur même de l'œuvre qu'il faudrait se placer pour en apprécier convenablement la valeur. Oui, voilà bien la vivante histoire du pays ; l'histoire de tous est écrite par tous. Cette histoire, dont les matériaux sont partout, dans la plus mince bourgade, au fond des campagnes comme dans les plus grands centres de population, dans les registres des municipalités comme dans les vieux papiers de famille, dans les censiers, dans les terriers, dans les aveux, dans les traditions locales, dans les ruines comme dans les plans et les représentations des anciens châteaux, dans les chartes, dans les diplômes, dans les parchemins qui ont échappé au temps et aux hommes plus destructeurs encore. Il faut les tirer de leur poussière, en faire le dépouillement, les classer et s'assurer de ce qu'ils contiennent, non par une revue superficielle, mais par un examen attentif, qui ne se laisse point rebuter au retour des mêmes formes, ni décourager par la stérilité apparente des premiers efforts. Il faut aussi cette sagacité pénétrante qui, de ce que l'on dit, conclut à ce que l'on ne dit pas, qui sait trouver dans une remarque, dans un mot, dans la date d'une pièce, une lumière nouvelle, et qui, par une heureuse et sage induction, applique un renseignement qui ne concerne qu'une seule famille au hameau, au canton, à la province, à un grand pays tout entier.

Telle est la tâche laborieuse et délicate que MM. Geslin et de Barthélemy ont déjà terminée pour l'évêché de la ville de Saint-Brieuc, avec un talent et une largeur de vues qui transforment parfois l'histoire simplement locale en une histoire véritablement nationale,

Digitized by Google

soit qu'ils retracent les diverses phases de l'existence politique de l'épiscopat et de la cité, soit encore qu'ils demandent à la biographie ces traits caractéristiques et plus vifs où se résument, pour ainsi parler, l'esprit d'une époque et les sentiments d'une contrée. Ajoutons que les exemples de grandeur d'âme, d'obstination généreuse et d'inaltérable fidélité qui abondent dans les annales bretonnes trouvent en eux des narrateurs émus et dévoués à toutes les gloires du pays. Mais, comme ils racontent les vertus, ils disent aussi les fautes, les erreurs de nos pères; et personne ne pourra leur reprocher de n'avoir fait qu'une œuvre de fantaisie et de parti. Trop souvent il arrive aux érudits de se passionner pour les personnes et pour les choses du temps auquel ils ont consacré leurs veilles; ainsi, l'on refait un moyen âge à sa guise, et c'est le présent qui paye les frais de cette restauration : ou bien encore, pour venger de quelques dédains injustes l'époque à laquelle on a donné ses préférences, on n'a que des paroles amères pour ce qui est venu remplacer ce passé que, par la pensée, on a péniblement reconstruit. C'est là une tendance à laquelle MM. Geslin et de Barthélemy n'ont point cédé ; ils sont les historiens et non les avocats des institutions de l'ancienne France; et, pour l'époque actuelle comme pour le moyen âge, ils ont écrit une histoire impartiale et authentique.

Nous ne nous proposons pas de les suivre dans la partie moderne de leur travail, après que le soin de montrer l'importance des langues celtiques pour les recherches de l'archéologie bretonne nous a arrêté si longtemps. Les lecteurs sauront apprécier cette manière calme et ferme, cet amour du vrai, ces qualités de sagesse et de mesure dans les chapitres où les auteurs retracent les commencements, la splendeur et le déclin des institutions qu'ils étudient sans sortir des étroites limites du diocèse de Saint-Brieuc. Lorsqu'approche le terme fatal, ces institutions, à l'abri desquelles nos aïeux ont vécu durant tant de siècles, présentent ici le même aspect que dans le reste de la France : elles ont perdu leur puissance et leur vertu ; on les dirait frappées de mort, même avant que n'éclate la tempête de 1789. Et quelle justesse dans cette simple observation par laquelle se termine leur longue et consciencieuse étude sur la Révolution et sur la chouannerie !

« La Convention, malgré ses formidables moyens d'action, ne peut en finir avec des bandes de paysans mal armés qu'en leur rendant leurs prêtres ; la noblesse française, dont tous les champs de bataille de l'Europe connaissaient la bravoure et l'habileté militaire, ne parvint point, avec cent cinquante mille hommes, à relever le trône dans le pays le moins républicain qui fut jamais. »

Digitized by Google

Ici sont nettement marquées les deux parts du rôle de la Bretagne pendant la tourmente révolutionnaire. Vaincue sur un point, on peut dire qu'elle a triomphé sur l'autre. Quand la Révolution, enivrée de sa victoire sur les priviléges et les abus, eut déclaré la guerre aux croyances catholiques, elle trouva dans les campagnes bretonnes une résistance désespérée et la seule contre laquelle il ne fut pas donné à cette force terrible, mais trop souvent aveugle, de prévaloir. C'est ainsi qu'au moment décisif l'opiniâtre attachement des populations de l'Armorique à la religion de leurs pères servit les intérêts permanents de cette société française, si profondément catholique par ses origines et par le développement de son histoire, qu'en vérité l'on ne voit point comment les théoriciens modernes, qui ont rêvé pour elle une autre existence, pourrraient détacher le vieil arbre de ses racines sans le faire périr.

Le récit de MM. Geslin et de Barthélemy fait parfaitement ressortir ce titre glorieux de la Bretagne à la reconnaissance et à la confiance de la nation tout entière. Nous attendons avec impatience les deux volumes qui compléteront la monographie du diocèse de Saint-Brieuc.

E. Morin,
Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Dernièrement, en achevant de démolir une très-ancienne maison située à Etaimpuis, canton de Tôtes, les ouvriers ont trouvé, caché dans une grande mortaise, pratiquée sur l'une des poutres principales de la construction, un curieux petit volume imprimé dans les premières années de la seconde moitié du seizième siècle.

Ce livre, dont le papier, profondément altéré sur la moitié verticale de son extrémité inférieure, a contracté la couleur fauve du vieux chêne, est un in-octavo du temps, bien que son format n'ait guère que 9 centimètres de hauteur sur 7 de largeur. Les feuillets du petit volume dont nous parlons sont solidement réunis par une reliure à nervure assez bien conservée; la tranche porte encore des traces visibles de dorure; mais le cuir ou le vélin qui ornait les deux feuilles de carton de la couverture était disparu, sans aucun doute, quand on a déposé ce livre dans l'endroit où il vient d'être découvert.

Le volume trouvé à Etaimpuis renferme deux ouvrages présentant le nombre total de 553 pages d'impression, bien conservées et parfaitement lisibles. Voici les titres de chacun de ces ouvrages, dont le premier a joui d'une grande célébrité, malgré les critiques peu charitables des ultra-catholiques contemporains :

PSAVMES DE DAVID

Mis en rimes françoises,

Par CLEMENT MAROT et THEODORE DE BEZE.

(Ici se trouve un cœur surmonté d'un appendice.)

Chantez en exultation
Au Dieu qui habite Sion.

1560.

Digitized by Google

Sur le second feuillet de l'ouvrage, on trouve la dédicace, qui commence par ces mots :

« Clément Marot au roy treschrestien François premier de ce » nom,

» Svr la tradvction des Psalmes de David, salut (1). »

Viennent ensuite 348 pages d'impression.

Le second ouvrage du même volume a pour titre :

LA FORME DES PRIERES ECCLESIASTIQUES,

Auec la maniere d'administrer les sacrements et celebrer le mariage et la visitation des malades.

LUC, XVIII.

Il faut toujours prier et ne se lasser point.

1560.

Suivent 205 pages d'impression.

On ne trouve pas l'indication du lieu où fut imprimé clandestinement, sans doute, ce petit ouvrage, à cause de la persécution violente à laquelle les malheureux protestants de cette époque étaient en butte de la part de la Sainte-Ligue.

Enfin, sur l'un des feuillets restés en blanc à la suite du dernier ouvrage, on remarque une note manuscrite composée de quelques mots difficiles à lire aujourd'hui, qui semblent relater le nom de l'ancien possesseur de ce livre.

La nature, l'état de ce volume et les circonstances de sa découverte nous portent à croire qu'il fut déposé dans la cachette où on l'a recueilli à l'époque des massacres et des troubles qui furent les résultats déplorables des guerres de religion dans les dernières années du seizième siècle.

J.-M. THAURIN.

L'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques, a dressé son programme du concours de 1859.

Première question : « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des Sociétés et des Chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liege ? »

(Outre la médaille académique, le lauréat du concours recevra de la Société royale *de Wyngaerd* une médaille de vermeil.)

Deuxième question : « Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Flandre. »

(1) L'air sur lequel chaque psaume était chanté précède toujours les paroles, à la tête desquelles il se trouve noté en musique sur cinq lignes.

Digitized by Google

Troisième question : « Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à nos jours. »

Quatrième question : « Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le douzième, le treizième et le quatorzième siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre ? »

Cinquième question : « Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean 1er, duc de Brabant. »

L'auteur devra surtout faire connaître ce règne sous le rapport de la législation, du commerce, des lettres et des arts.

Sixième question : « Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de *Joyeuse Entrée.* Indiquer ses origines et apprécier les principes qui y ont toujours été conservés, ainsi que les changemants qui y ont été apportés.

La classe inscrit, dès à présent, dans son programme du concours de l'année 1860, les questions suivantes :

Première question : « Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége où l'on a frappé monnaie, depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'émancipation des grands feudataires ?

« Décrire ces diverses monnaies ; en discuter l'attribution au besoin. »

Deuxième question : « Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes ? »

Troisième question : « Faire l'histoire de l'ordre des Templiers en Belgique. »

Quatrième question : « Prix d'éloquence flamande. — L'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande. »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les Mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, franc de port, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel. Ils seront envoyés, pour les six premières questions, avant le 1er février 1859, et pour les quatre dernières, avant le 1er février 1860.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les Mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans

Digitized by Google

les archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Concours extraordinaire. — La famille carlovingienne est une famille essentiellement belge et même liégeoise. Cette origine n'est cependant pas suffisamment constatée : français ou allemands, les historiens qui ont traité cette importante période des annales du moyen âge ont cédé à l'influence du sentiment national, et vu, dans la glorification de Charlemagne et de ses illustres ancêtres, la glorification de l'un ou de l'autre des deux grands peuples qui nous avoisinent. Désireuse d'obtenir un livre où les titres de notre pays soient discutés avec impartialité, et dans lequel les faits soient envisagés à un point de vue belge, l'Académie propose la question suivante :

« Exposer l'origine belge des carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. »

Le prix institué pour cette question, par une personne qui désire garder l'anonnyme, se compose d'un capital de six mille six cents francs, inscrit, au nom de l'Académie, au grand-livre de la dette publique belge à 2 1/2 pour cent, et avec jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1856.

Les conditions du concours sont les mêmes que pour le concours ordinaire de l'Académie; les Mémoires devront également être remis, franc de port, avant le 1er février 1859.

— L'Académie royale des sciences de Turin vient de mettre au concours, pour 1859, la question suivante :

« Décrire la condition des études historiques en Italie depuis la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) jusqu'à 1848, en notant le caractère littéraire des différents écrivains principaux.

« Déterminer l'influence que les événements politiques ont eue sur la nature et sur le mouvement de ces études. »

Ce travail peut être rédigé en italien, en latin ou en français. Le prix consiste dans une médaille d'or d'une valeur de 1,000 fr.

Congrès de la propriété littéraire et artistique tenu à Bruxelles.— Voici les résolutions qui ont été prises par le congrès :

Première résolution. — Les auteurs d'œuvres de littérature et d'art jouiront, pendant leur vie entière, du droit exclusif de publier et de reproduire leurs ouvrages, de les vendre, faire vendre ou distribuer, et d'en céder en tout ou partie le droit de reproduction. Le conjoint survivant conservera le même droit également pendant toute sa vie, et les ayants droit de l'auteur en jouiront pendant l'espace de cinquante ans, à partir soit du décès de l'auteur, soit de l'extinction des droits du conjoint.

Deuxième résolution. — Y a-t-il lieu de distinguer entre diverses catégories d'ouvrages (œuvres littéraires, compositions musicales,

Digitized by Google

productions des arts, dessin, etc.) ? La deuxième section s'est prononcée pour la négative, et le congrès a sanctionné son opinion.

Troisième résolution. — Si la durée du droit doit s'étendre au delà de la vie de l'auteur, convient-il d'établir des distinctions, pour la durée du droit, pendant un nouveau terme, d'après la qualité des ayants droit ? La deuxième section a jugé qu'il n'y avait pas lieu de faire des distinctions, et le congrès s'est rallié à son opinion.

Quatrième résolution. — Si les œuvres posthumes se publient durant la vie de la veuve ou des enfants, ceux-ci rentrent dans le droit commun.

Cinquième résolution. — Y a-t-il lieu d'accorder au propriétaire d'un ouvrage les mêmes droits qu'aux héritiers ? La deuxième section propose un délai de trente ans, et le congrès adopte cette proposition.

Sixième résolution. — La durée du droit du premier éditeur d'un ouvrage anonyme sera de trente ans, à partir de la publication ; si l'auteur se fait connaître après la publication et avant l'expiration du terme légal, il rentrera dans les droits qui lui auraient appartenu si l'ouvrage avait paru, dès l'origine, sous son nom.

Septième résolution. — Un droit spécial est garanti pour la publication des cours publics, sermons et autres discours prononcés publiquement, lesquels ne pourront être publiés isolément ni en corps d'ouvrage sans le consentement des auteurs ou de leurs représentants. A l'égard des plaidoyers et des discours prononcés dans les assemblées politiques, ce consentement ne sera nécessaire que pour leur publication en recueils d'auteurs.

Voici la résolution relative au droit de traduction :

« Le droit de propriété sur le texte original emporte le droit de traduction avec les restrictions suivantes : à partir du jour de la publication du texte original, l'auteur aura pendant dix ans le droit exclusif de traduire son ouvrage dans toutes les langues, à la condition qu'il exerce ce droit avant la troisième année. Les dix années courront le jour de la publication de la traduction.

« Si, à l'expiration de la troisième année, l'auteur n'a pas fait usage de son droit, chacun pourra l'exercer concurremment, sauf dans les pays d'origine. »

Les conclusions des rapports des troisième et quatrième sections, qui reproduisent les solutions du comité d'organisation, ont été votées sans discussion. (*Journal de Bruxelles.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE.

LIVRES NOUVEAUX.

ARCHIVES PAROISSIALES OU STATISTIQUE RELIGIEUSE DE LA CADIÈRE, faisant suite à l'Histoire du prieuré de Saint-Damien, par l'abbé *Magl. Giraud.* — Toulon, 1858; broch., in-8°, 181 pages.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉDITS ET ORDONNANCES DES PAYS-BAS AUTRICHIENS, DE 1751 A 1794; IIe partie, 1781-1794. — Bruxelles, M. Devroge, 1858. In-8° de XXXVII et 413 pages.

ZWEI KARTEN ZUR GEOGNOSTISCHEN, BESCHREIBUNG DER PREUSS-OBERLAUSITZ. — Deux cartes pour la description géologique de la Haute-Lusace prussienne, par *E.-Fr. Glocker.*

ABHANDLUNGEN DER NATURFORSCHENDEN GESELLSCHAFT ZU GORLITZ. — *Dissertations de la Société des sciences naturelles de Gorlitz*, t. VII. — Gorlitz, 1857. In-8° de IV et 444 pages.

LES TROIS CHEVALIERS DÉFENSEURS DE LA CITÉ DE LIMOGES (1370), par l'abbé *Arbellot.* — Limoges, imprimerie de Chapoulaud frères, 1858, pages 20.

1858. EXPOSITION DE DIJON. CATALOGUE GÉNÉRAL DES OBJETS ET PRODUITS EXPOSÉS DANS LES SALLES DE L'ANCIEN PALAIS DES DUCS DE BOURGOGNE, 2e édit. — Dijon, Loireau. 1 vol. in-12, 366 pages.

DE L'INTRODUCTION DU SUCRE EN EUROPE, par MM. *A. Mouillé* et *A. Magen.* Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. VIII, IIe partie. In-8° de 10 pages.

Digitized by Google

Recherches sur l'électricité des gaz et des liquides, par M. Achillé Barbier. — Bordeaux, Durand, in-8°, 27 p.

De la photographie appliquée a l'étude de l'archéologie (lu a la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône), par Ed. Loydreau. — Beaune, imp. Bautault Morot, in-8°, 1858, 42 p.

Rénovation des différents styles d'architecture du moyen age, par E. de la Quérière. — Rouen, 1858, 11 p.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhousé. — Mulhouse, imp. Baret, 1858, 106 p.

Rapport verbal sur une excursion archéologique, faite en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou, par M. *de Caumont*. — 1 vol. in-8° de 166 p., avec figures et plans. — Paris, Derache, rue du Bouloy, 7; Caen, Hardel, rue Froide, 2.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues a Mende, a Valence et a Grenoble, en 1857, par la Société française d'archéologie, pour la conservation des monuments historiques. — Paris, Derache, rue du Bouloy, 7; Caen, Hardel, imprimeur-libraire, rue Froide, 2, 1858. 1 vol. in-8° de LVI-388 p., avec plans et figures.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, par M. *de Caumont*.— In-8°, 1858, VI-542 p., avec plans et figures.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde. — Journal pour la connaissance générale de la terre. T. IV, 3e livr. Mars 1858.

Docteur L. Burg. — Communications sur l'Algérie et le Sahara.

Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrheins. — Journal historique du Haut-Rhin. T. IX, 3e livr. 1858.

Sur les Juifs, du treizième au seizième siècle, dans le Wurtemberg, le pays de Bade, la Bavière, la Hesse et le Nassau. — Notices historiques pour la diplomatique.

Biographisch-Literarisches Handwörterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften. — Dictionnaire biographique et bibliographique pour l'histoire des sciences exactes, contenant des indications sur la vie et les travaux des mathématiciens, astronomes, physiciens, chimistes, minéralogistes, géologues, etc, etc. de tous les peuples et de tous les temps, par *J.-C. Poggendorf*. — Leipzig, Barth, 1858. Gr. in-8°, 1re livr. (1-576 col.); l'ouvrage aura 4 livraisons.

Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel. — Calendrier et table des Pâques de Charlemagne publié d'après le manuscrit de

Digitized by Google

Paris, par le docteur *Ferd. Piper*. — Berlin, Decker, 1858. In-8° de VIII-168 p. avec 1 planche.

M. Piper, chargé par le roi de Prusse d'une mission scientifique en France, en Angleterre et en Piémont, a remarqué dans le célèbre évangéliaire de Charlemagne, déposé aujourd'hui au Louvre, un calendrier et un tableau des Pâques qui lui ont semblé inédits. Il publie aujourd'hui ces documents en y joignant : 1° une dissertation sur les calendriers de l'empire franc, comparés aux calendriers anglo-saxons; 2° une étude sur le cycle pascal dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise latine.

Prinz Eugen Von Savoyen. — Le prince Eugène de Savoie, d'après les documents conservés aux archives de l'Empire, par *Alfred Arneth*. T. Ier (1663-1707). In-8° de XIII-494 p., avec 4 portraits et 3 plans de batailles; — t. IIe (1708-1718) de VIII-537 p., avec 4 portraits et 3 plans de batailles. — Vienne, 1858. L'ouvrage aura trois volumes.

La vie d'Eugène de Savoie n'a pas encore été écrite avec le soin et la critique que réclame l'histoire. L'ouvrage publié par Sartori, en 1811, sous le titre d'*Ecrits politiques du prince Eugène*, est une pure fiction, et le livre de Kausler (Vie du prince Eugène, 1838), qui s'appuie constamment sur ces lettres, n'a pas plus de valeur. Après avoir établi le peu de confiance que méritent ces travaux, M. Arneth s'attache à faire la biographie du prince Eugène, d'après les textes irrécusables. Les plans de bataille qu'il a joints aux deux volumes parus jusqu'à ce jour sont le calque des plans originaux. Toutefois, l'auteur n'entre pas dans le détail des campagnes et des opérations militaires, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il était à même de rectifier de nombreuses erreurs.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. — 3e série, t. XI, septembre 1858. In-8°. — Des moyens employés pour la destruction des charençons, par le Dr *D. Clos*, membre résident.

Journal d'agriculture, sciences et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, nos 7 et 8. — In-8° de 185-248 pages.— Bourg, impr. de Millet-Bottier, 1858.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Impr. de G. Gounouilhac, 1858.

Croix de procession, de cimetières et de carrefours, par le D. *Droyn*.

Digitized by Google

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : Compte-rendu des séances, rédigé par le secrétaire général année 1858, 8e, nos 104 à 133; 9e, nos 136 à 150 ; 10e, nos 151 à 184.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes. — 2e série, no 1. Avril à juillet 1858. — Digne, veuve Guichard, 1858. — In-8o de 38 pages.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — In-8o, 141 pages. — Auxerre, Perriquet et Rouillé, éditeurs. 1858.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. — Nos 141, 142, 143, 144, in-8o. — Mulhouse, imprimerie de P. Barit, 1857.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure, sous le patronage de S. M. l'Impératrice Eugénie, et reconnue établissement d'utilité publique, par décret impérial du 11 août 1853. — T. VI, 3e cahier. Année 1858. — Rouen. In-8o, de 287 à 420 pages.

Bulletin de la Société de médecine de Poitiers. — 1er cahier, 3e série. no 27. — Poitiers, imprimerie de Henri Oudin, 1858. — Broch. in-8o de 95 pages.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers. — Supplément à la 12e livraison de la première série 1858, 1 vol. in-8o de p. 243 à 320. Béziers, veuve Millet.

— Même Société. Deuxième série, t. I, 1re livr. 1858. Vol. VIII, p. 1 à 79.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. IX, 1858, juin. Mende, E. Ignou, p. 343 à 404.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome IX, juillet. — In-8o, p. 405 à 431. — Mende, impr. de E. Ignon, 1858.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, du 28 aout 1858, par M. *Nicot*, secrétaire perpétuel. — In-8o, 22 pages. Nîmes.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, 1857. — In-8o, 428 pages. — Metz, impr. de Jules Verronnais, 1858.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 146e cahier, 3e trimestre de l'année 1857, p. 571 à 585.

Digitized by Google

Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, publiés sous la direction de M. *Auguste Le Jolis*, archiviste perpétuel de la Société, t. V, 1857. — Paris, J.-B. Baillière, libraire, rue Hautefeuille, 19; Cherbourg, Redelfontaine et Syffut, imp., rue Napoléon, 1858. 1 vol. in-8°, 383 p. et 4 pl.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 2e volume. XXII volume de la collection. 2e, 3e et 4e livraisons. Mai, novembre 1857; juin 1858.

Mémoires de la Société de médecine de Strasbourg. — T. IIIe, premier fascicule, in-8°. — Strasbourg, chez Desriveux. Paris, Baillière, 1858.

Mémoires sur la ville et les seigneurs de Gien, par M. *Marchand*. In-8°, 35 pages. — Orléans, 1858.

Mémoire médico-légal sur la luxation des vertèbres cervicales, par le Dr *Séverin Caussé*, d'Albi (Tarn). — 1 vol. in-8° de 92 pages. Sans date.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. X, 1re partie. — Saint-Omer, 1858. In-8° de XIII-225 et 98 pages, avec planches.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV. Orléans, Mauchard. — Pièces détachées, 1858, 1 vol. in-8°, 462 pages, atlas in-4° de XIV planches.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard, année 1857-58. — In-8° de 200 pages. — Nîmes, impr. typographique Sourtelle, 1858.

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 20e année, 1858, 1er trimestre. — Bordeaux, Chaumas-Gayet. Paris, Derache. 1 vol. in-8° de 208 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle et littéraire, dixième année, n° 2, août 1858. — Valenciennes, p. 41 à 64.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — 11e volume de 594 pages. Janvier à octobre 1857, avec planches lithographiées. — Auxerre, Perrequet et Bouille, éditeurs.

Société agricole, scientifique des Pyrénées-Orientales. — XIe volume. — Perpignan, in-8°, 700 pages, 1858.

Gazette médicale de Strasbourg. — Juin, juillet, août et septembre. — Strasbourg, imprimerie de Silbermann.

Société impériale d'agricuture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle et littéraire,

Digitized by Google

t. X, neuvième année, in-8°, 396 pages. — Bureau de la Revue, Valenciennes.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 4e année 1856-1857. — Bulletin n° 1, du mois de mars au mois de décembre 1856. In-8°. — Tarbes, 1857.

Société zoologique d'acclimatation pour la région des Alpes. Assemblée générale du 18 avril 1858. — In-8°, 32 pages. — Grenoble, 1858.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon. — *Bulletin;* 25e et 26e années; 1857-1858. In-8° de 408 pages.

— Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge, par M. *J. de Seranon.* 132 pages.

— Catalogue des mollusques du département du Var; classe des conchifères, par M. *L. Gay.* 84 pages.

— Statistique religieuse de La Cadière, par M. l'abbé *M. Giraud.* 82 pages.

— Séance publique annuelle, 1857 (séparément). In-8° de 77 pages.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — *Séance publique* du 10 juin 1858. In-8° de 120 pages.

— Etudes sur la juridiction des consuls de Montauban en matière criminelle, par M. *Devals* aîné. 36 pages.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. — *Mémoires;* tome III, année 1858 (pages 369 à 600). In-8°.

— Notice sur le portique dit de Sarcus, existant à Nogent-les-Vierges, etc., par M. *Houbigant.* 30 pages.

— Essai sur les monnaies de Beauvais, par M. le docteur *Voillemier.* 121 pages.

— Monnaies des douzième, treizième et quatorzième siècles, découvertes à Goincourt, en février 1858, par M. *Ponthieux.* 7 pages.

— Le théâtre de Champlieu, par M. *Peigné-Delacourt.* 32 pages.

— Description de l'église du Tronquoi, par M. l'abbé *Barraud.* 5 pages.

Digitized by Google

ÉTUDE

HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA GAULE.

LE PAGUS.

II. —Le pagus romain en Gaule.

Nous avons vu que *pagus* est un mot latin désignant en Italie, dès les temps les plus anciens, un petit territoire, et que César appliqua, par analogie, chez les Gaulois, aux peuplades secondaires. Dans les *Commentaires*, les peuples principaux sont désignés par le nom de *civitates* et les moindres par celui de *pagi*.

Ce mot *pagus*, que l'on ne retrouve pas seulement dans les textes relatifs à la Gaule et à l'Italie, mais aussi dans ceux qui concernent bien d'autres portions de l'empire, semble avoir désigné partout les derniers districts de l'administration romaine. Cette signification est attestée pour la Gaule par des monuments incontestables. Malheureusement ces monuments, fournis par l'épigraphie et par la législation, ne sont pas assez abondants pour nous permettre de suivre dans toutes ses vissicitudes l'histoire du *pagus* romain en Gaule. Il nous est seulement possible d'entrevoir que cette histoire donne des résultats très-différents à son point de départ et à son terme extrême, et que le *pagus* primitif, circonscrit à l'époque celtique par des divisions naturelles, se modifiant selon le caprice des circonstances ou

Digitized by Google

les besoins de l'administration, s'est élevé quelquefois au rang de *civitas*, et que, plus souvent, il s'est morcelé et subdivisé.

Aux derniers temps de l'administration romaine, le diocèse des Gaules se trouve, d'après la Notice de l'an 401, partagé en dix-sept provinces et en cent-quinze cités. Quant aux *pagi*, ils ne sont pas mentionnés dans ce document, probablement parce que l'action du pouvoir central ne s'étendait pas jusqu'à eux. La Notice des dignités, qui vient au secours de la Notice des provinces et des cités, pour l'intelligence de cette histoire lointaine, ne nous fait même pas connaître de fonctionnaire impérial régulier qui soit inférieur aux six *consulares* et aux onze *præsides* chargés d'administrer les dix-sept provinces de la Gaule (1). On sait que la politique impériale, s'appuyant sur les provinces au détriment de la métropole, avait substitué volontiers le droit de cité au droit provincial; nos cités s'administraient donc municipalement avec leur *ordo*, leurs *duumviri*, leur *defensor*. Toutefois, on aurait tort de croire que le pouvoir central avait renoncé à exercer aucune action sur une étendue de territoire aussi considérable que celui de la *civitas* gallo-romaine; les monuments épigraphiques qui nous restent de cette époque ont démontré l'existence d'un magistrat délégué par le pouvoir impérial, et ils ont permis de retrouver les attributions de ce fonctionnaire, appelé *curator reipublicæ*. Cette magistrature est si peu connue, qu'il ne sera peut-être pas inutile de s'y arrêter un instant. « Les *curatores*, dit M. Renier, avaient pour mission de surveiller l'administration financière des colonies et des municipes ou cités qui ne pouvaient, sans leur autorisation, aliéner une partie de leur domaine, ni entreprendre des constructions considérables. Le plus ancien curateur que les inscriptions fassent connaître appartient au règne de Trajan... A partir de Constantin, ces fonctions ne furent plus confiées qu'à des citoyens ayant parcouru dans leur patrie toute la carrière des honneurs municipaux. La charge de *curator reipublicæ* devint alors la première des magistratures municipales, mais sans cesser d'être à la nomination de l'empereur ou de son représentant dans la province. Du reste, ainsi qu'il arrive souvent, Constantin n'avait fait que convertir en loi un usage depuis longtemps établi (2). »

Pour ce qui est de leur étendue territoriale, les cités de l'administration romaine paraissent avoir répondu pour la plupart à ces an-

(1) *Notit. Dignit.*, édit. Boëking, t. II, p. 5, 6 et 1147.

(2) *Mélanges d'épigraphie*, par Léon Renier. Paris, 1854, p. 41 et suivantes.

Digitized by Google

ciennes grandes peuplades celtiques que César appelait *civitates*. Toutefois la concordance ne fut pas absolue; les plus puissantes de ces peuplades, celles qui s'étaient montrées le plus hostiles à Rome, purent être démembrées; c'est ce qui arriva certainement aux Arvernes, puisque la Notice des provinces nous présente comme autant de cités distinctes les *Gabali*, les *Cadurci*, les *Vellavi*, qui, d'après le texte de César, étaient des *pagi* dépendants de leur *cité* (1). De même un territoire mentionné par Pline comme *pagus, pagus Gessoriacus*, nous apparaît, dans le document contemporain d'Honorius, comme cité, *civitas Bononensium*, la dernière de la deuxième Belgique.

De même que les cités de l'administration romaine se modelaient sur les peuplades principales contemporaines de César, de même la subdivision en *pagi* put se dessiner à la même époque sur les deux ou trois peuplades secondaires qui, dans la langue de César et de Tacite, s'appelaient aussi des *pagi*. A un moment donc *pagus*, avec sa signification de subdivision de la cité romaine, put répondre à peu près à l'ancienne subdivision politique des Gaulois et représenter les peuplades clientes; mais peu à peu cette manière d'être se modifia, et, à la fin de l'empire, l'identité n'existait plus. En voici, je crois, la preuve : l'Eglise, avec son esprit d'ordre et de régularité, adopta, comme cadre de ses divisions, le système romain; la cité reçut un évêque et devint ce que nous appelons un diocèse. Où le diocèse à son tour trouva-t-il ses subdivisions? Si les peuplades secondaires n'eussent pas été brisées, c'est là qu'il les eût assises. Or, il n'en est rien : au cinquième et au sixième siècles, l'archiprêtre, le prêtre, le diacre ne sont pas délégués dans les anciens *pagi* gaulois, mais tout simplement dans les châteaux, les bourgs et leurs territoires, *castra* et *vici*, qui composaient alors les derniers districts de l'administration. C'est là un fait sur lequel nous ne pourrions insister sans risquer de nous égarer dans une longue digression; mais on en trouvera la démonstration appuyée sur des textes dans le chapitre V de la *Géographie de Grégoire de Tours* (2).

Il y a d'ailleurs un autre fait qui témoigne du morcellement du *pagus :* les inscriptions de l'époque romaine nous ont laissé un très-petit nombre de mentions de *pagi;* toutes semblent indiquer des

(1) *Galli imperant triginta quinque millia Arvernis, adjunctis Eleutetis, Cadurcis, Gabalis, Vellavis qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt. — Vercingetorix Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios mittit.* VII, 64 et 75.

(2) In-8°. 1858. Paris, Durand et Furne, éditeurs.

Digitized by Google

territoires très-restreints. Voici ces mentions, que je dois à l'obligeance de M. Renier :

Pagus Lucretius;
Pagus Toutactus;
Pagus Vennectes;
Pagus Condatensis;
Pagus II Municipii Autessiodurensis;
Pagus ..... Larrasoni deo.

Le premier est situé dans les Bouches-du-Rhône, auprès d'Aubagne; on en connaît l'emplacement par le lieu *Gargarius* mentionné dans la même inscription, aujourd'hui Saint-Pierre de Gerguics, dans la commune de Gémenos ; c'est à tort que d'Anville (1) a prétendu l'identifier avec La Crau, *Lapideus campus*, qui se trouve bien loin dans l'ouest, au delà de l'étang de Berre.

Le *pagus Toutactus* était voisin de Sens, puisque l'inscription qui le mentionne porte qu'un citoyen, duumvir de la cité des Senones, est à la fois édile dans le *vicus Agendicum* et *actor prædiorum pagi Toutacti*. Je n'ai pu retrouver la traduction de ce nom; car, malgré les rapports des lettres *S* et *T*, je n'ose pas proposer le petit village de Soucy, à 6 kilomètres N. N. E. de Sens, dont la forme latine doit être *Suciacus*.

Le *pagus Vennectes* est représenté par la localité de Nizy-le-Comte. De précieux débris de toutes sortes, lampes, fibules, fers de haches et de lances, épées, y ont été trouvés en abondance, et tout récemment on a extrait du sol de cet ancien *pagus*, par les soins éclairés de M. Fleury, rédacteur du *Journal de l'Aisne*, des fragments de peintures murales encore assez conservées et très-remarquables. Ce beau monument de l'art gallo-romain a été déposé à l'hôtel de la préfecture de Laon à côté d'une belle mosaïque représentant Orphée charmant les bêtes féroces, et provenant de fouilles faites au village de Blanzy, non loin de Fismes et de la rivière d'Aisne.

Le *pagus Condatensis* confinait aux Ségusiaves et paraît avoir embrassé le confluent du Rhône et de la Saône dans lequel s'élevait l'autel consacré à Auguste par les soixante cités gauloises.

La mention suivante indique une division au moins double du municipe d'Auxerre, qui lui-même était un démembrement de la cité des Sénones.

Enfin le *pagus* au nom inconnu qui dédiait quelque monument au

(1) Notice, p. 339.

Digitized by Google

dieu Larrason était une fraction du territoire de la colonie de Narbonne.

Il est facile de voir par ces exemples que le *pagus* romain ne comprend plus un large territoire comme aux temps celtiques; le mot a repris le plus souvent son sens latin primitif de petit district, de menue division territoriale.

Et si l'on demande comment ce phénomène s'est produit, je crois pouvoir répondre que c'est par suite du mode d'administration adopté par les empereurs, et à cause de l'extrême faveur accordée au système municipal. En effet, au-dessous de la cité, les *pagi* avaient eux-mêmes un conseil et une administration, ainsi qu'il ressort des codes et des inscriptions. Beaucoup d'entre eux jouissaient d'une certaine indépendance municipale; leur premier magistrat, *magister pagorum*, entouré du conseil des *pagani*, rendait des décrets qualifiés du nom de *scita*. « Ces pagi privilégiés, dit M. Giraud, qui, dans son *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* (1), a traité cette question avec beaucoup de science, avaient aussi des édiles, des *primates*, un *genius pagi*, ainsi que des patrons... Les *magistri pagorum* avaient la surveillance spéciale de l'entretien des routes vicinales et des fournitures dues aux gens de guerre, ainsi qu'aux agents de l'administration dans leurs voyages. Vers l'époque où fut composée la compilation du Code théodosien (438), les *magistri* avaient reçu le nom nouveau de *præpositi* ou *præfecti*, avec une extension d'attributions fiscales qui les fit comprendre dans la catégorie générale des *susceptores* ou *conductores* de revenus publics ou de propriétés domaniales. »

Avec cette extension du système municipal, on s'explique le morcellement des peuplades gauloises dont beaucoup, bien qu'ayant vécu dans une condition subordonnée, étaient cependant encore assez considérables : chaque fois qu'un *pagus* celtique comprenait deux, trois, quatre bourgades, chacune de celles-ci devait tendre à s'organiser en municipe et à former, en dehors de la tutelle ou de la domination de ses voisines, un de ces petits districts que les Romains continuaient d'appeler *pagi*, bien qu'ils ne répondissent plus aux anciens peuples gaulois.

La langue latine, avec son admirable précision, donnait alors à ce mot un sens bien déterminé; et sous une apparente synonymie avec des mots voisins, il présentait des distinctions réelles dont il est

(1) T. I, p. 137.

Digitized by Google

utile de se rendre compte. C'est ainsi que *vicus*, qui, dans les inscriptions et les documents législatifs, paraît souvent avoir le même sens et posséder les mêmes attributions, représente une localité souvent assez considérable et son territoire, tandis que *pagus* représente un territoire plus ou moins étendu, mais dénué de grande agglomération d'habitants. C'est un acheminement vers le sens actuel des mots *pays* et *paysan* qui, dans notre langue, désignent plus particulièrement la campagne et les habitants des villages.

On a pu être étonné, à propos du *pagus Toutactus*, de voir Sens, *Agendicum*, qui fut la capitale d'une des peuplades les plus puissantes des Gaulois et d'une des cités gallo-romaines les plus importantes, mentionné sous le titre de *vicus*, et on pourrait croire à une confusion; ce serait une erreur. Dans les derniers temps de l'empire, *colonia*, *civitas* et *municipium*, tout en représentant des villes et des territoires s'administrant et jouissant de priviléges semblables, offrent cependant les nuances suivantes :

Quand il s'agit d'une colonie, les priviléges s'y appliquent particulièrement à la colonie même, capitale du territoire, et les villes secondaires, si importantes qu'elles puissent être, n'y ont que le titre de *vicus*. C'est ainsi que la colonie de Vienne comprenait trois *vici* d'une égale importance : *Geneva*, *Cularo* et *Augusta*. Au temps de Gratien, *Cularo*, en même temps qu'elle prit le nom de Gratianopolis, devint colonie, partant cité et fut détachée de celle de Vienne. Plus tard, vers l'époque où fut rédigée la Notice des provinces et des cités, Genève, sans avoir été colonie, passa du rang de *vicus* à celui de *civitas*. Quant à *Augusta*, Aoste, près Chambéry, elle demeura *vicus*.

Dans la cité, les priviléges et les attributions municipales appartenaient à toutes les parties du territoire *vici* et *pagi;* en droit, sinon en fait, il n'y avait pas de capitale, et voilà pourquoi la grande ville *Agendicum* est qualifiée *vicus*.

Pour le municipe, il y a la même chose à dire que pour la colonie; la ville y prévaut sur le territoire. Je dois ces indications à la bienveillance de M. Renier; et c'est à lui qu'il appartient d'en donner la démonstration dans un travail dont l'épigraphie fournira les principaux éléments, et qui seul peut jeter de la lumière sur bien des questions obscures et compliquées dans l'histoire de l'administration romaine en Gaule.

Le mot *pagus* représente donc en Gaule, sous les Romains, un territoire, avec de petites localités, de beaucoup inférieur par l'étendue à l'ancien *pagus* celtique.

A côté de ce sens bien défini, il en prit à la longue un autre très-

Digitized by Google

vague, qui n'avait rien d'administratif et répondait tout à fait à notre mot actuel pays dans son sens le plus indéterminé. C'est ainsi que, dans Ammien Marcellin, on lit : *Alani per pagos, ut nomades, vagantur immensos*, les Alains, comme des nomades, errent à travers d'immenses pays.

III. — Le pagus mérovingien.

Quand les Barbares entrent en Gaule, les différences dans la condition des villes s'effacent, les faits relatifs à leur administration disparaissent, souvent les noms et les titres qu'elles portaient demeurent; pour en donner un exemple, Grégoire de Tours écrit : *Pæonius municipii Autessiodorensis comitatum regebat* (1). Il y avait longtemps qu'Auxerre avait cessé d'être municipe; elle était entré dans la condition commune à toutes les autres grandes villes de la Gaule et avait reçu un évêque et un comte; cependant notre chroniqueur la désigne sous le titre de municipe que lui conservait encore la tradition. *Vicus*, *pagus* et tous les autres mots perdent leur sens précis, et il en résulte une confusion générale. Au milieu de ce désordre, un seul fait domine les autres : une ville a-t-elle ou n'a-t-elle pas d'évêque? Dans le premier cas, on l'appelle presque toujours *urbs* ou *civitas*; dans le second, peu importe la dénomination pour les scribes ou les chroniqueurs mérovingiens.

La nuance qui séparait les mots *pagus* et *vicus* a dû être une des premières à s'effacer. *Castrum*, *oppidum*, *villa*, mots autrefois distincts les uns des autres, sont fréquemment employés pour *vicus* (2) et deviennent par là autant de synonymes de *pagus*. Si l'on ajoute que le sens de grand territoire celtique a pu, en certains lieux, rester attaché traditionnellement à ce mot, et que les esprits ne réclament plus des idées nettes et précises, on aura, je crois, la raison de la confusion et de l'incohérence avec laquelle *pagus* représente, dans les textes de l'époque mérovingienne, des territoires de toute étendue, depuis celui des localités infimes, appelées alors *villæ* et *domus*, jusqu'à celui d'une province ou d'un empire. C'est ainsi que, dans Grégoire de Tours et dans quelques textes contemporains de notre chroniqueur, j'ai recueilli les mentions suivantes :

Nobiliacensis pagus;
Balbiacensis pagus;

(1) H. E., IV, 42.
(2) Voir le ch. III de la *Géographie de Grégoire de Tours*.

Digitized by Google

Iciodorensis pagus;
Croviensis pagus;
Lipidiacensis pagus;
Berravensis pagus.

Ces divers exemples nous montrent le mot *pagus* appliqué à des bourgs et à des localités infimes (*vici*, *villæ*, *domus*).

Ratiatiensis pagus;
Rossontensis pagus;
Arbatilicus pagus;
Vilcassinus pagus;
Briegius pagus;
Perticensis pagus.

Ici *pagus* désigne un territoire moindre qu'une cité, mais d'une étendue assez considérable. Ces noms doivent presque tous représenter d'anciennes peuplades celtiques; ce sont des *pagi* dans l'exacte et primitive acception du mot.

Tholosanus pagus;
Pictavensis pagus;
Suessonicus pagus;
Remensis pagus.

Cette fois, il embrasse la cité et en représente tout le territoire; c'est une acception toute mérovingienne, et un des emplois les plus fautifs qui aient jamais été faits du mot *pagus*. J'attribue cette dérivation de son sens primitif à ce que, sous les Romains, *pagus* désignant, selon l'observation de M. Renier, un district sans grande agglomération d'habitants, a dû tendre à prendre, dans l'esprit des gens qui prononçaient ce mot, le sens de campagne, de territoire : *pagus Tholosæ*, *pagus Tholosanus*, c'était le territoire de Toulouse, la portion du sol qui dépendait de cette ville. De là a résulté la synonymie de ce mot avec *territorium*, *terminus* et *finis*, qui exprimaient cette idée de territoire, de sol appartenant à une cité.

Pagenses ducatus Campaniæ (1);
Pagus Antiochensis;
Pagus Hunnorum.

Pagus désigne ici une contrée quelconque.

Voici maintenant un exemple de synonymie complète avec le mot *territorium* dont on ne saurait contester le sens indéterminé : *Gundobaldus comitatum Meldensem accipiens, ingressusque urbem causa-*

(1) Greg. Tur. H. E., VIII, 18.

Digitized by Google

rum actionem agere cœpit. Exinde dum pagum urbis in hoc officio circumiret, in quadam villa interficitur (1). Gundovald, ayant obtenu le comté de Meaux et pris possession de sa cité, se mit à examiner les causes judiciaires. Il parcourait dans ce but le territoire de sa cité, lorsqu'il fut assassiné dans une villa.

Dans les diplômes on lit : *Oxma in pago Dorcassino :* Exmes dans le Drouais; *Artegia in pago Vilcasino :* Arties dans le Vexin; et c'est vraiment le comble de la confusion, car *Oxma* ayant donné son nom à un *pagus* (*pagus Oximensis*), l'Hiémois, avant de placer cette localité dans le Drouais, il conviendrait de la mentionner dans l'Hiémois. De même Arties trouverait mieux sa place dans le pays d'Arties (*Artegiensis pagus*) que dans le Vexin. Il y a d'innombrables exemples de faits semblables à ceux-ci.

De savants hommes ont voulu introduire un peu d'ordre au milieu de cette confusion; mais au lieu d'en rechercher les causes, de les décomposer et d'analyser en quelque sorte le *pagus* dans ses vicissitudes et son histoire, ce qui les eût amenés à saisir les distinctions radicales qui sépare le *pagus* celtique du *pagus* romain, et les apparences de synonymie qui, bientôt favorisées par le désordre des esprits, ont ramené au mot *pagus* tant d'autres mots distincts; ils se sont bornés à relever les mentions fournies par les textes de l'époque mérovingienne. Sanson, qui a très-peu vu de ces textes, avait été le premier frappé d'un fait qui lui semblait propre à établir un ordre rationnel dans la question : il voyait la mention *pagus* appliquée souvent au territoire d'une cité, *pagus Tholosanus*, *Pictavensis*, *Suessonicus*, etc., et souvent à un territoire moindre; il a cru tout simple de dire : Il y a de grands et de petits *pagi;* les premiers correspondant au territoire d'une cité, les autres à une étendue moindre. Et notre géographie historique a subi un long préjudice de ce que cette théorie, en apparence si innocente, a été admise par des hommes tels que Valois et M. Guérard. Le premier s'est borné à l'énoncer, sans la suivre dans ses conséquences, mais l'esprit droit et logique du second a dû bien souffrir en se heurtant à mille impossibilités, quand il cherchait à appliquer cette théorie et à la concilier avec les faits incohérents qu'il avait sous les yeux. Rien, en effet, n'était plus propre à rendre la question inextricable. Au lieu de bien distinguer le *pagus* gaulois primitif de la *civitas*, ce qui est le point de départ de la question, on acceptait cette confusion toute mérovingienne du *pagus*, appelé *major*, avec la cité, seule division régulière de ces

(1) Greg. Tur. H. F., VIII, 18.

Digitized by Google

temps barbares; ce que l'on appelait *pagus minor*, c'est-à-dire, toutes les mentions de *pagi* ne représentant pas le territoire d'une cité, tendait par là à devenir une subdivision non moins régulière. En sorte que *pagus*, mot, sous les Mérovingiens, du désordre par excellence, propre seulement à faire retrouver les divisions territoriales des temps passés, tendait à devenir la base d'un système mérovingien régulier. La géographie, déroutée, était dès lors enfermée dans une impasse infranchissable et ne pouvait pas avoir l'espérance de jamais retrouver ses divisions administratives régulières, puisque, pour qu'elle parvînt à ce résultat, on lui imposait la délimitation et la description de ces vaines apparences, de ces territoires insaisissables, les *pagi* mérovingiens.

Toutefois, il faut rendre cette justice à M. Guérard et à quelques-uns des plus fervents adeptes de son système, que jamais ils n'ont prétendu voir dans ce qu'ils appelaient *pagus minor* une subdivision de l'administration civile; à cet égard, ils se bornaient à assimiler le *pagus major* à la *civitas*. Mais d'autres sont venus qui ont tiré de cette théorie ses conséquences logiques et fautives : *pagus major*, ont-ils dit, est synonyme de *civitas* et reçoit un comte; *pagus minor* représente les fractions de la cité et a reçu des vicaires. Cela est simple, donne l'idée d'un système d'administration fort régulier sous les Mérovingiens, et n'a qu'un tort, celui d'être absolument faux.

Cette erreur est accréditée aujourd'hui dans nos meilleures histoires générales et même dans des ouvrages d'érudition. Le regrettable auteur d'un livre de grand mérite écrit d'après les documents originaux, mais un peu avec des idées préconçues, M. Lehuérou, n'y a pas échappé : « Au-dessous du comte, écrit-il, venaient se placer dans l'échelle administrative les vicaires, *vicarii*, ou vicomtes, *vicecomites*, qui avaient sous leur juridiction un *pagus* ou portion de comté (1). » Et cette assertion est appuyée sur la phrase suivante de Grégoire de Tours : *Responderunt hoc Animodi vicarii dolo factum esse, qui pagum judiciaria regebat potestate* (2). Cet exemple serait concluant s'il était vrai que *pagus* eût, à cette époque, un sens déterminé et que la cité eût été régulièrement divisée en *pagi;* mais nous avons vu que l'expression *pagus* s'applique indistinctement aux territoires les plus dissemblables par l'étendue; ici, elle a pour équivalent notre mot *endroit :* Ils répondirent que c'était la faute du vi-

(1) *Histoire des Institutions mérovingiennes jusqu'à l'édit* de 615; Paris, in-8°, 1842; p. 328.
(2) H. E., X, 5.

Digitized by Google

caire Animodus, qui exerçait l'autorité judiciaire en cet endroit. — Et si l'on prétend que je dépouille un mot de sa signification positive pour lui donner un sens vague, j'opposerai une formule de Marculfe : *Ergo dum et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam ; ideo tibi actionem ducis, comitis, patriciatus in pago illo quem antecessor tuus ille usque nunc visus est egisse, tibi ad agendum regendumque commisimus* (1)..., et je dirai : Puisque dans cette division, selon vous régulière et bien ordonnée des temps mérovingiens que vous appelez le *pagus*, vous voulez mettre un vicaire, ce n'est pas assez, et, d'après l'autorité même de la formule d'investiture, je réclame pour elle un duc, un comte ou un patrice.

Le *pagus* n'a donc sous les Mérovingiens aucun caractère administratif ; il est simplement un synonyme du mot territoire ; ce caractère administratif, il l'avait eu à l'époque gallo-romaine ; à l'époque celtique, il avait en outre représenté une circonscription politique, et c'est faute d'avoir distingué entre ces trois époques que l'on s'est engagé dans une erreur préjudiciable à notre géographie historique et que l'on a prétendu faire revivre le tableau des divisions administratives mérovingiennes en dressant la liste des *pagi* et en en donnant les limites. Puisque, disait-on, les *pagi majores* représentent les comtés et les *pagi minores* les vicomtés, retrouvons-les dans les textes les uns et les autres, et de la sorte l'ensemble des vieilles divisions administratives, point de départ du morcellement féodal, sera reconstitué.

Et nombre de savants, pleins de bonne volonté et de patience, se sont mis à l'œuvre ; chacun voulait retrouver les *pagi* de son département ou de sa province. Eh bien ! je ne crains pas d'en appeler à leur propre témoignage, ont-ils atteint, même partiellement, le but qu'ils se proposaient et trouvé des résultats propres à satisfaire des esprits droits et nets ? Les Mémoires des Sociétés provinciales sont pleins de ces essais de restitutions ; on n'y voit que revendications de localités en faveur de *pagi* différents, incertitudes sur la position des *pagi* mêmes, réfutations, discussions dont les résultats sont stériles. Je ne crois pas que jamais il soit possible de faire mieux pour le *pagus* du moyen âge, qu'il faut soigneusement distinguer du *pagus* celtique et du *pagus* romain, que n'a fait Lancelot dans le siècle dernier (2). A mesure que ce savant lisait des textes, il recueillait des mentions semblables à celle-ci : *Res, villa locus in pago Lugdunensi,*

(1) Formule VIII.
(2) *Pagi et Pagelli*, Manuscrit ; S. F., 839, sept portefeuilles.

Digitized by Google

in pago Alsacensi, *in pago Divionensi*, etc.; mais ces mentions, il ne prétendait ni les concilier ni les décrire; il a laissé quelque chose d'analogue en grand aux listes publiées par d'Expilly et par M. Guérard; jamais les savants qui ont tenu dans leurs mains son ouvrage n'ont songé à le publier, et ils n'en ont pas fait grand usage à cause de son incohérence et de ses contradictions. Ces défauts ne procèdent pas de l'auteur, ils sont la conséquence du sujet qu'il avait entrepris de traiter. La confusion qui nous y choque est uniquement le résultat de la condition indéterminée et vague du *pagus* dans tout le cours du moyen âge.

IV. — Le pagus carlovingien.

Pas plus sous la deuxième que sous la première dynastie, le mot *pagus* n'a retourné à un sens précis et déterminé; toutefois, il a été employé alors plus particulièrement pour désigner un territoire de cité, et est devenu le plus souvent, mais non d'une manière régulière et systématique, synonyme de comté. On le voit, du neuvième au douzième ou treizième siècle, figurer dans une sorte de hiérarchie avec les mots *ager*, *finis* ou *pagellus*, de la façon suivante : *Res in pago Lugdunensi*, *in agro Ladiniacense*, *in villa Mispiliaco* (1); et c'est cette apparence de régularité qui a surtout contribué à induire en erreur les savants versés dans l'étude des textes du moyen âge, et qui les a portés à donner à ce mot une importance et une valeur bien déterminées qu'il n'a jamais retrouvées depuis les temps de l'indépendance celtique et de l'administration romaine. Il serait donc inutile de placer sous une rubrique spéciale le *pagus* des temps carlovingiens, s'il ne se produisait à cette époque, dans l'ordre ecclésiastique, un fait nouveau et se rattachant par certains côtés à l'histoire du *pagus;* c'est l'institution des archidiaconés.

En s'installant dans les Gaules, le christianisme avait pris pour base générale et assez régulière la division et la subdivision des provinces et des cités. Les capitales des unes et des autres avaient reçu des évêques, et ceux qui s'étaient établis dans les provinces n'avaient pas tardé à s'arroger une certaine suprématie avec le titre de métropolitains. Dans les premiers temps du christianisme, des chorévêques ou évêques des campagnes (*episcopi vagi*) avaient assisté le principal fonctionnaire ecclésiastique; mais cette dignité rivale

(1) Voir Ducange, aux mots *ager* et *pagus*.

Digitized by Google

n'avait pas tardé à s'effacer, bien que l'on en retrouve quelques mentions jusqu'au temps de Charlemagne et que l'historien Thégan ait porté le titre de chorévêque de Mayence. En place de ces évêques ruraux, les évêques diocésains déléguèrent dans les *castra* et *vici* placés sous leur dépendance des archiprêtres, des prêtres et de simples diacres, comme il ressort manifestement des textes des sixième et septième siècles (1). Quant à l'archidiacre, c'était un dignitaire à part dans le diocèse, attaché à l'évêque; il invitait celui-ci à célébrer la messe, instruisait les petits enfants et tenait la tête du clergé; il y avait dans chaque cité ou diocèse un seul archidiacre et il n'y avait pas encore d'archidiaconés (2). Mais, à l'époque suivante, vers les premiers temps du neuvième siècle, l'Église, qui était demeurée la seule dépositaire des idées d'ordre, sentit le besoin de mettre plus de régularité dans les subdivisions diocésaines; les archidiacres se multiplièrent, et furent délégués d'une manière assez générale sinon absolue dans des circonscriptions régulières. Quelquefois, dans le diocèse de Lyon, par exemple, l'extension qu'avait prise l'archiprêtrise prévint l'institution de l'archidiaconat multiple, et le diocèse se trouva divisé en archiprêtrés. Presque partout, d'anciens archiprêtrés subsistèrent; d'autres se formèrent en concurrence avec les archidiaconés; il arriva aussi que ceux-là devinrent eux-mêmes une subdivision de ceux-ci. Tout cela se produisit d'une façon assez générale, mais non systématique et bien régulière.

Ces circonscriptions nouvelles, archidiaconés et archiprêtrés, sur quelles bases s'assirent-elles ?

Sanson, avec ses prémisses fausses et la confusion qu'il avait établie entre ce qu'il appelait le *pagus major* et la *civitas*, aboutit à une conclusion également fautive. En théorie, rien n'était plus simple que de dire la *civitas* ou *pagus major* a reçu un évêque; le *pagus minor* ou fraction de cité a reçu le subordonné de l'évêque, l'archidiacre. Ce système était aussi régulier, aussi facile à concevoir que celui qui, dans l'ordre civil, prétendait que le comte ayant régi la cité, un vicaire ou vicomte avait dû administrer le *pagus minor*. Mais nous avons démontré que *pagus major et minor* sont des illusions; que ce

(1) Voir la *Géogr.* de Grégoire de Tours, ch. v.

(2) Mabillon. *De Liturgia gallicana* libri tres, in-4°, 1792. — Dans les chartes et diplômes des temps mérovingiens il n'est jamais fait mention que d'un seul archidiacre dans les différents diocèses.

Digitized by Google

mot, aux diverses périodes du moyen âge, ne comporte aucune idée administrative et n'admet aucune distinction méthodique; le système est donc aussi inexact dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre civil, et Sanson avait absolument tort quand il prétendait, dans ses *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule* (1), que l'archidiaconé avait pour base le *pagus*. Cependant, Adrien de Valois a répété cette assertion dans sa préface de la *Notice des Gaules* (2). M. Guérard a témoigné, en ce qui concerne cette question, d'une extrême incertitude. Dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, il donnait une excellente raison pour nier l'identité des *pagi* avec les archidiaconés, c'est que ces divisions ecclésiastiques sont de formation relativement récente et n'ont pas succédé aux *pagi* comme les diocèses aux cités (3). Je ne sais par quel singulier revirement de sa pensée, lui-même ne s'en explique pas, il affirme, dans les *Prolégomènes du polyptique de l'abbé Irminon*, qu'il y a identité entre les archidiaconés et ce qu'il appelait les *pagi minores* (4). De ces géographes, aucun n'avait tenté de donner les preuves de son assertion, et tous les trois, au milieu des complications de leurs vastes travaux, s'étaient laissé séduire par les apparences de quelques faits particuliers qui ne sauraient servir de base à un système général. Dans ces dernières années, un des savants qui méritent le mieux de la géographie historique de la France, M. Desnoyers, a entrepris de vérifier la théorie énoncée.

Si le savant auteur de la *Topographie ecclésiastique de la Gaule* (5) s'était proposé pour but de rechercher la coïncidence des *pagi* avec les archidiaconés, la portion de son travail qu'il a déjà publiée, c'est-à-dire les quatre Lyonnaises, suffirait à démontrer l'impossibilité d'obtenir un pareil résultat. Il n'y a aucune espèce de concordance entre les mentions de pays et les subdivisions ecclésiastiques, archiprêtrés ou archidiaconés. Par là, la thèse émise par Sanson et reprise après lui est démontrée inexacte et inadmissible, et c'est déjà un excellent résultat. Mais ce n'est pas le seul qui doive ressortir du remarquable et utile ouvrage de M. Desnoyers.

Si en règle générale il n'y a pas concordance entre les mentions

(1) In-4°, 1642, p. 10.
(2) P. XII.
(3) *Essai*, p. 88.
(4) *Prolégomènes*, p. 42.
(5) Dans l'*Annuaire historique pour l'année* 1853, publié par la Soc. de l'Hist. de France.

Digitized by Google

de *pagi* et celles d'archidiaconés que l'auteur a rapprochées les unes des autres, cependant il arrive quelquefois que, par une heureuse exception à cette règle, un archidiaconé s'est dessiné sur le territoire d'un véritable *pagus*, c'est-à-dire d'une petite peuplade celtique, et voici comment.

Nous avons vu que, suivant une théorie ingénieuse et confirmée par les faits, les *pagi* celtiques se sont assis dans des circonscriptions topographiques délimitées par la nature. Il en est résulté pour eux une vitalité telle, que, mutilés par l'administration romaine, méconnus et confondus avec mille autres territoires par l'anarchie mérovingienne, ils survivaient cependant encore çà et là dans la tradition, et cela est si vrai que, quand les légendaires du moyen âge racontent la vie d'un saint, bien souvent ce ne sont ni les divisions administratives de leur temps ni celles du temps où le saint vivait qu'ils emploient pour désigner les lieux de sa naissance, de sa passion ou de ses voyages : ils disent que tel saint est né dans le pays des Gabales ou dans celui des Caletes ; il suffit d'ouvrir les Bollandistes pour se convaincre que cette façon de s'exprimer est fréquente chez les hagiographes. Or, il a dû arriver souvent que, sous la seconde dynastie, à l'époque de l'institution des archidiaconés, alors qu'on était à neuf ou dix siècles de distance des *pagi* celtiques, certaines des nouvelles subdivisions ecclésiastiques se sont assises sur quelques-uns de ces anciens territoires traditionnellement conservés dans la mémoire et les usages des habitants de la Gaule ; et si M. Desnoyers parvient, quand il aura achevé son travail, à dégager des innombrables mentions de pays qui ne représentent que des territoires incertains et changeants, ces véritables *pagi* celtiques, il aura rendu un service signalé à notre géographie historique, car il permettra d'ajouter à la carte de la Gaule celtique quelques-uns de ces trois à quatre cents *pagi* ou peuplades secondaires dont la majorité est encore à découvrir. C'est là un des principaux profits que, pour ma part, j'attends du vaste travail qu'il a entrepris, et dont il a publié déjà un très-heureux spécimen.

VI. — Le pays dans les temps modernes.

Aujourd'hui *pays*, transformation directe du mot *pagus*, a hérité de tous les sens indéterminés que donnait à celui-ci la confusion mérovingienne. Dans les environs de Paris, on l'emploie pour désigner les moindres territoires ; passer d'une commune à une autre, c'est

Digitized by Google

changer de pays. Dans certaines autres parties de la France, il désigne de plus vastes territoires, et telle a été cette persistance de vitalité dont fut doué le *pagus* celtique, comme nous l'avons remarqué déjà, que souvent encore le mot pays s'attache à des territoires dessinés par la nature et dont le nom et les limites doivent remonter à l'époque celtique. Je crois, par exemple, qu'il en est ainsi pour les pays d'Auge, de Braie en Normandie, pour la Sologne, la Beauce, la Brie, etc.; et ce fait est certain pour le Vexin, le Valois, le pays de Caux, le Gévaudan et plusieurs autres. Il serait donc utile dès aujourd'hui de prendre ces listes de mille à douze cents pays, dressées par Expilly, Guérard, Lancelot, et de rechercher dans ces vastes nomenclatures les pays qui, par leur position, leur nom, leur étendue, peuvent remonter aux temps celtiques. Je sais bien qu'un tel travail ne donnerait à lui seul aucun résultat décisif, mais il éveillerait l'attention et permettrait peut-être par la suite, à l'aide de quelque nom de lieu, dans Pline ou dans Ptolémée, jugé jusqu'ici intraduisible, de quelque apparence d'erreur tout d'un coup expliquée, des mentions recueillies dans les Bollandistes ou fournies par les recherches sur les archidiaconés, de dire avec certitude : Celui-ci a été une des peuplades contemporaines de César, et de retrouver peu à peu ceux qui nous manquent pour compléter la carte qui doit être le point de départ de toutes nos études sur la géographie historique de la France.

Dans la profusion avec laquelle le mot *pays* est employé aujourd'hui, il y a encore à remarquer qu'il désigne de préférence un territoire champêtre et de petites localités, de même que le mot *paysan* s'emploie en opposition avec habitant des villes. C'est un souvenir sans doute du sens qu'il comportait sous l'administration romaine en opposition avec *vicus*.

Et maintenant j'ai achevé ce que j'avais à dire du *pagus* et des diverses phases de son existence; si j'ai longuement insisté sur un sujet en apparence aride et dont il est permis de ne pas saisir de prime abord tout l'intérêt, ce n'est pas uniquement par satisfaction de curiosité pour arriver à déterminer le sens d'un mot peu connu ; c'est parce que ce mot, avec son apparence modeste, me semblait être le nœud de plus d'une difficulté, parce qu'il désigne le point de départ de toutes nos grandes divisions territoriales et qu'en distinguant entre ses périodes différentes et successives, j'y attache autant d'importance que ceux qui ne distinguaient pas et qui, mettant toute sa vie et tout son intérêt dans les temps mérovingiens, en prétendaient faire l'assise des divisions civiles et ecclésiastiques à partir de cette époque.

Digitized by Google

Mais surtout, je ne voudrais pas que l'on crût qu'en traitant ce sujet, j'ai cédé à la vaine satisfaction de relever une erreur de mes maîtres. Sanson, Valois et Guérard ont assez rendu de services à nos études pour que, dans l'immensité de leurs travaux, une erreur leur ait été permise; celui qui, entreprenant de participer à leur héritage scientifique, ne ressentirait pas pour eux autant d'affection que d'admiration et de respect, ne serait pas digne de les suivre; et tous trois, à des époques différentes, ont vécu dans des temps où, par la rareté des matériaux, la difficulté de leur emploi et des préjugés auxquels les plus grands esprits ne sauraient échapper, il fallait quelquefois plus de labeur et de mérite pour se tromper qu'il n'en faut aujourd'hui pour bien dire.

Alfred Jacobs,

Archiviste paléographe.

Digitized by Google

TRAVAUX

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOTICE SUR LES TRAVAUX, PENDANT L'ANNÉE 1857, DES SOCIÉTÉS SAVANTES COMPRISES DANS LA CIRCONSCRIPTION ACADÉMIQUE DE TOULOUSE.

L'article qu'on va lire est l'œuvre collective de mes honorables collègues, et non mon œuvre personnelle, mon rôle se bornera à faire un tout homogène avec des éléments divers. Je laisserai à chacun ses opinions individuelles et ses appréciations scientifiques. Mais si je ne dois et ne puis juger en dernier ressort tant de travaux étrangers à ma spécialité, il me sera permis du moins de me faire l'écho de l'opinion publique, et d'obéir à des sentiments d'amicale bienveillance, trop naturels pour que j'aie besoin de les dissimuler. C'est là, d'ailleurs, une responsabilité que j'accepte de très-grand cœur, persuadé que si mes collègues me blâment du bien que je pense et que j'ai dit de leurs œuvres, le monde savant m'applaudira d'avoir fait à leur égard un acte de stricte justice et de bonne confraternité.

SECTION A. SCIENCES MATHÉMATIQUES.

§ 1er. *Mathématiques pures.*

Nous ne jetterons qu'un coup d'œil rapide sur quelques-uns des travaux académiques qui ont eu pour objet les mathématiques pures, car les développements, en pareille matière, outre qu'ils ne seraient

Digitized by Google

pas ici à leur place, exigeraient l'emploi des signes et des formules qui sont l'auxiliaire indispensable de cette science.

Parmi les *Mémoires* adressés à l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, nous devons mentionner les ingénieuses recherches sur les nombres premiers, présentées par M. de Polignac, ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie. Ces recherches font suite à un Mémoire sur le même sujet, adressé à l'Académie des sciences de Paris, en 1849, et inséré, peu de temps après, dans le *Journal de mathématiques* de M. Liouville.

On sait quelles difficultés particulières offre la théorie des nombres. Depuis Fermat, qui a ouvert la voie dans les temps modernes, les plus illustres mathématiciens se sont appliqués à les surmonter, sans pouvoir toujours y réussir. C'est ainsi que le fameux *théorème* sur les puissances des nombres, énoncé par le géomètre de Toulouse, reste encore sans démonstration, résistant à tous les efforts, et rendant inutiles les concours qu'il a provoqués de la part de l'Institut. Faire du nouveau dans ces matières ardues n'est donc pas une tâche aisée et suppose une grande pénétration. L'essentiel, sans contredit, c'est la méthode employée; car, après tant d'investigations, il est douteux qu'on puisse arriver à d'importantes découvertes en suivant la même route que par le passé.

M. de Polignac, au lieu d'étudier les nombres premiers en eux-mêmes, ce qui, la plupart du temps, a rendu les recherches stériles, a imaginé de considérer des fonctions symétriques formées avec ceux de ces nombres qui sont inférieurs à une limite donnée : ces fonctions sont le produit de ces nombres, ou de ces nombres élevés à une même puissance. Il considère en même temps une autre fonction qui est le produit des nombres entiers inférieurs à la même limite, ou de ces nombres élevés à la même puissance. Par la comparaison de ces deux sortes de fonctions, il parvient à des résultats inattendus qu'on trouverait peut-être difficilement par d'autres voies. Disons toutefois que, vers la même époque, un géomètre russe. M. Tchebichef, s'occupait également du même sujet et parvenait, de son côté, à quelques-uns de ces résultats. Mais hâtons-nous d'ajouter que c'est à M. de Polignac que la priorité appartient incontestablement, puisqu'il avait présenté son *Mémoire* à l'Institut avant la publication de l'autre travail. Reconnaissons, d'ailleurs, comme l'a fait loyalement M. de Polignac lui-même, que M. Tchebichef ne pouvait avoir eu connaissance du travail adressé à l'Académie des sciences de Paris.

Dans ses premières recherches, M. de Polignac n'avait envisagé

Digitized by Google

que des produits de nombres premiers ou de plusieurs nombres entiers appartenant à la suite naturelle des nombres. Le *Mémoire* présenté à l'Académie de Toulouse a pour but de généraliser cette théorie, en considérant ces mêmes produits élevés à une puissance quelconque. Ne pouvant entrer ici dans des détails qui exigeraient l'emploi des formules analytiques, nous nous bornerons à énoncer les deux théorèmes suivants :

1° Si l'on cherche à évaluer la somme des carrés des nombres naturels considérés jusqu'à une certaine limite, et qu'on fasse croître indéfiniment cette limite, le terme de l'ordre le plus élevé, dans l'expression de la somme, est le produit du nombre limité par le carré de son logarithme ;

2° Si l'on divise le carré de la somme des rapports des logarithmes des nombres premiers à ces nombres premiers eux-mêmes par le double de la somme des rapports des logarithmes des nombres naturels à ces nombres naturels eux-mêmes, on obtient un rapport qui tend vers une limite égale à l'unité, quand on fait croître indéfiniment le plus grand des nombres considérés.

Ce premier *Mémoire* de M. de Polignac a été suivi de deux autres communications. L'une d'elles a pour objet l'introduction dans l'analyse d'une nouvelle transcendante qui donne l'entier d'un nombre quelconque, et il fait voir que cette transcendante s'exprime au moyen d'une somme de sinus. Dans sa seconde communication, il présente deux applications de son nouveau calcul sur les entiers des nombres ; il met en équation une question de la théorie des nombres qui semblait s'y prêter difficilement ; il établit en outre une relation remarquable entre une certaine somme d'entiers et une somme correspondante de sinus.

Ces savantes recherches de M. de Polignac ne pouvaient manquer d'être favorablement accueillies par la Société. La commission chargée de les examiner a montré tout le prix qu'elle y attachait, en proposant de décerner à l'auteur le titre de membre correspondant, se félicitant que de tels travaux eussent été présentés à l'Académie des sciences de Toulouse, dans cette ville qui fut la patrie de Fermat, auquel la science des nombres doit ses plus beaux théorèmes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la proposition a été unanimement adoptée.

M. Molins, membre résidant de la même Société, professeur et doyen de la Faculté des sciences de Toulouse, s'est occupé d'une équation différentielle linéaire du second ordre, qui rentre dans une autre équation plus générale dont M. Liouville, dans un remar-

Digitized by Google

quable *Mémoire*, inséré au 21e cahier du journal de l'Ecole Polytechnique, a déterminé l'intégrale, à l'aide des différentielles à indices quelconques. Si l'on suppose l'un des coëfficients égal au produit de deux nombres entiers consécutifs, cette équation constitue un cas spécial qui mérite d'être signalé, parce qu'alors elle possède une intégrale particulière, de forme algébrique et entière, composée d'un nombre fini de termes. Pour mettre ce résultat en évidence, on différencie un nombre quelconque de fois, ce qui conduit à une relation générale entre trois dérivées consécutives de la fonction inconnue. On attribue ensuite à la variable indépendante une valeur choisie de telle manière que la relation se simplifie par la disparition d'un de ses termes, ce qui a pour effet de rendre nulles ou toutes les dérivées d'ordre pair, ou celles d'ordre impair, à partir d'un certain ordre. On en conclut que dans la série qui exprime le développement de la fonction, les termes qui contiennent ces dérivées cessent d'exister, et que l'on obtient pour cette fonction une valeur particulière renfermant une constante arbitraire, qui s'offre sous la forme d'une fonction entière composée d'un nombre fixe de termes. De là résulte un procédé d'intégration de l'équation différentielle, car, d'une intégrale particulière, supposée connue, on déduit sans difficulté l'intégrale générale. On s'assure d'ailleurs aisément qu'il ne peut pas exister deux fonctions entières de x, composées d'un nombre fini de termes, qui aient la propriété de satisfaire à l'équation. M. Molins examine un cas particulier qui donne lieu à une application intéressante; il est conduit à trouver la loi d'un développement important qui se présente dans la mécanique céleste, et il détermine par un nouveau moyen les fonctions connues dans l'analyse sous le nom de *fonctions de Legendre*.

Une autre communication sur les équations différentielles a été faite par M. Brassinne, membre résidant, professeur à l'Ecole d'artillerie de Toulouse; montrons quel est le but qu'il s'est proposé.

M. Libri a démontré que si deux équations différentielles linéaires sont telles que les solutions inconnues de celle dont l'ordre est le plus faible appartiennent à celle de l'ordre le plus élevé, cette dernière peut être abaissée et ramenée à une équation linéaire d'un ordre marqué par la différence des ordres des équations linéaires proposées.

M. Brassinne a donné un théorème plus général, qu'on peut énoncer ainsi : Si des équations linéaires ou non linéaires, en nombre quelconque, ont des solutions communes, on peut, par une méthode très-simple (qui a quelque analogie avec le *Diviseur commun algé-*

Digitized by Google

brique), déterminer l'équation différentielle qui renferme les solutions communes. La méthode prouve d'ailleurs que les ordres des équations différentielles proposées sont diminués d'autant d'unités qu'il existe de solutions communes à ces équations.

Dans ce qui précède, on suppose que les équations, lorsqu'elles sont linéaires, ne contiennent pas de terme qui ne renferme que la variable indépendante. Si une fonction de cette variable est ajoutée à l'équation, on peut, par une somme de quadratures, compléter l'intégrale. M. Brassinne donne à ces quadratures une forme particulière, assujettie à une loi simple, et il applique sa formule aux équations linéaires susceptibles d'abaissement.

Il considère encore les fonctions particulières qu'on obtient en multipliant chaque terme d'une équation différentielle par l'indice de la différentielle de la fonction, et en diminuant entre eux cet indice d'une unité; il appelle fonctions *conjuguées* de l'équation différentielle proposées, ces fonctions qui sont analogues, pour leur formations, aux dérivées des polynomes algébriques. — Il démontre ensuite que si une solution de la proposée satisfait à une première, seconde, troisième conjuguée..., cette solution multipliée par la variable indépendante, ou par son carré, ou par son cube..., fournira de nouvelles solutions de l'équation linéaire proposée. Cette théorie des solutions conjuguées étend aux équations linéaires à coëfficients variables le théorème que d'Alembert avait énoncé pour les équations à coëfficients constants.

L'auteur déduit de sa théorie diverses conséquences : les plus directes se rapportent à l'abaissement des équations différentielles qui ont des solutions conjuguées, par des procédés qui ont quelque analogie avec la théorie des racines égales dans l'algèbre.

M. Brassinne a aussi démontré que si on représente par une courbe une solution d'une équation différentielle linéaire, et si l'on considère deux courbes aussi rapprochées qu'on voudra de la première, et qui la comprennent, les ordonnées de ces courbes seront représentées par des fonctions de la variable indépendante, qui, substituées dans l'équation différentielle proposée, donneront des expressions de signes contraires, quelle que soit leur variable.

§ 2. *Mathématiques appliquées.*

Le Recueil des *Mémoires* de l'Académie contient encore un article de M. Brassinne sur l'extension de la formule générale de la statique au cas où l'on veut tenir compte du frottement.

Digitized by Google

L'auteur introduit, dans l'équation donnée par le principe des vitesses virtuelles, les termes résultant de la résistance dont il s'agit, et il fournit ainsi le moyen d'arriver par un procédé infaillible et uniforme aux relations propres à déterminer, en grandeur et en direction, les forces qui se font équilibre sur un système de corps éprouvant le frottement dû au contact de leurs surfaces.

Cette théorie est suivie de deux intéressantes applications : l'une à l'équilibre d'un point matériel sur la surface d'un hélicoïde gauche, et la seconde au frottement d'un treuil sur ses tourillons.

La première renferme la formule obtenue par M. Perly, et comme cas particulier, les équations relatives au plan incliné. Ces questions, traitées par d'autres procédés plus ou moins directs, avaient conduit leurs auteurs à des formules inexactes. C'est par ce motif que j'ai désigné comme *infaillible* la solution générale donnée par M. Brassinne.

On ne pouvait attendre moins d'un esprit aussi sûr et aussi exercé, d'un géomètre qui s'est aussi complétement assimilé l'admirable ouvrage de Lagrange, et à qui revenait, à si juste titre, l'honneur de compléter l'une des formules de la mécanique analytique.

Dans le même volume, M. Guibal traite de l'emploi de l'eau comme organe de transmission du mouvement à de grandes distances. Il fait d'abord observer que les moteurs hydrauliques nous sont donnés à profusion par la nature ; mais que la distance qui sépare de telles sources de forces du lieu où elles pourraient être utilisées est souvent un des motifs qui en déterminent l'écoulement en pure perte. Si l'on veut se servir des organes solides des machines pour transporter l'action à une distance donnée, M. Guibal montre les inconvénients de ce procédé et les restrictions auxquels il est sujet ; et il constate, par ses expériences relatives à la chute d'eau du *Basacle* (1), la perte énorme de travail qu'entraîne une distance de 80 mètres seulement.

En s'appuyant sur le principe de l'égalité de pression en tous sens et sur les lois du frottement des liquides dans les tuyaux de conduite, il propose de substituer une colonne d'eau aux communicateurs ordinaires composés de roues, de courroies et de tiges rigides, et il décrit une ingénieuse disposition propre à réaliser le mode de transmission dont il s'agit.

La lecture de cet article fait vivement désirer que l'habile ingénieur auquel il est dû fasse des expériences directes, et que le résul-

(1) Le plus ancien des moulins établis sur la Garonne.

Digitized by Google

tat de ces expériences vienne donner, dans la prochaine publication de l'Académie de Toulouse, la solution complète d'une question qui a un si grand intérêt pour la mécanique industrielle.

Dans cette analyse très-abrégée des travaux de l'Académie relatifs aux sciences mathématiques, il est facile de voir que ces sciences, si élevées dans leurs théories, si utiles dans leurs applications, trouvent dans la patrie même de Fermat de fervents adeptes et de très-dignes représentants. Ajoutons que nulle part peut-être, à Paris excepté, l'enseignement des mathématiques n'est suivi par un plus grand nombre d'auditeurs, et n'obtient plus de succès que n'en obtiennent les savantes leçons de MM. Molins, Gascheau et Brassinne (1).

Section B. — Sciences physiques et chimiques.

§ 3. *Physique proprement dite.*

Les sciences physiques et chimiques ne sont pas cultivées à Toulouse avec moins de bonheur que les sciences mathématiques, et les éminents services qu'elles rendent chaque jour, sous l'habile impulsion de MM. les professeurs Filhol et Daguin, n'y sont pas moins appréciés.

Occupé de la publication d'un important ouvrage, dont la première partie a été épuisée avant que la seconde ait paru, M. Daguin n'a pu réserver que très-peu de temps à des travaux particuliers. Cependant il a donné, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de*

(1) Cette année, par extraordinaire, l'astronomie n'est pas représentée dans les Mémoires de nos Sociétés savantes, qui ordinairement renferment des recherches de M. Petit sur l'astronomie, la météorologie et sur la physique du globe. Mais nous aimons à constater qu'une pareille exception est loin de provenir d'un ralentissement dans les travaux de notre Observatoire. Les *Comptes rendus* de l'Institut, auquel M. Petit appartient, d'ailleurs, comme membre correspondant, et divers autres Recueils, soit français, soit étrangers, témoignent en effet cette année, comme les années précédentes, de l'activité scientifique de l'astronome de Toulouse; seulement, il ne lui a pas semblé utile de communiquer à notre *Académie des sciences* les travaux que des convenances de position avaient dû diriger d'abord vers d'autres corps savants. Du reste, la lacune que nous venons de signaler dans les publications de notre Académie des sciences ne tardera pas sans doute à être comblée, car M. Petit s'occupe, en ce moment même, de l'impression d'un premier volume des *Annales de l'Observatoire de Toulouse*.

Digitized by Google

Toulouse, une nouvelle explication de la grêle, ce phénomène encore si peu connu dans ses causes, et pourtant si désastreux dans ses effets.

L'auteur de ce travail commence par résumer rapidement les conditions du phénomène et les circonstances qui l'accompagnent : la forme, la grosseur, la structure des grêlons, l'aspect particulier des nuages à grêle, la marche du météore qui ravage successivement les différents points d'une bande étroite de terrain. Il rappelle les observations remarquables de M. Lecoq, qui, s'étant trouvé enveloppé par un nuage à grêle, a pu assister, pour ainsi dire, à la formation des grêlons, et constater qu'ils n'oscillent pas entre deux courbes de nuages, comme le supposait Volta. Résumant ensuite, en quelques mots, les théories données par Volta, Pelletier, M. Lecoq, M. Olmstet, M. Daguin signale les principales objections qu'elles soulèvent.

Il entre ensuite dans le développement de l'explication qu'il propose : les nuages à grêle sont formés par la rencontre de deux vents opposés, l'un chaud, l'autre froid. Ces nuages sont fortement électrisés. Le froid nécessaire à la congélation des particules d'eau est dû, suivant l'idée heureuse de M. Tessan, à l'expansion du nuage, provoquée par la répulsion électrique des particules d'eau qui le composent. Ces particules glacées sont ensuite ballottées et soutenues dans le nuage par les tourbillons d'air qui résultent de la rencontre des deux vents contraires, et par les attractions et les répulsions qu'elles éprouvent de la part des différentes parties du nuage, électrisées d'une manière inégale, ou même d'une manière contraire. Quand les grêlons passent dans une partie où domine le vent chaud, ils se recouvrent d'une couche de glace transparente ; quand ils passent dans une partie très-froide, la vapeur se condense en forme de givre ou de glace opaque. M. Daguin explique ensuite pourquoi la grêle est propre aux zones tempérées et pourquoi elle tombe particulièrement pendant l'été.

§ 4. *Chimie.*

M. Filhol, qui s'est fait une réputation brillante comme chimiste et comme professeur, a communiqué à la Société de médecine de Toulouse un travail sur les moyens propres à déceler l'addition de l'alun dans les vins. L'auteur montre, en s'appuyant sur les analyses de M. Fauré, de Bordeaux, et sur celles qu'il a exécutées lui-même, que les vins naturels contiennent de l'alumine, qui s'y trouve probablement à l'état de tartrate, et du sulfate de potasse. Il ne suffit donc

Digitized by Google

pas d'avoir prouvé qu'un vin contient les éléments de l'alun pour avoir le droit d'affirmer qu'il a été sophistiqué ; il faut prouver que ces éléments existent dans le vin en proportion convenable pour constituer ce sel. L'analyse quantitative du vin peut seule permettre d'obtenir un pareil résultat. On ne doit pas perdre de vue qu'un équivalent d'alun contient quatre équivalents d'acide sulfurique, et que les quantités relatives d'acide et de base contenus dans les autres sels que le vin tient en dissolution, sont fort différentes.

Nous avons à mentionner aussi un travail de M. Filhol *sur la composition chimique de l'eau de la Garonne*, inséré dans le *Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France*. On sait que M. Deville n'a signalé dans l'eau de ce fleuve aucune trace d'azotate. Or, l'absence complète de ces sels était un fait trop frappant et trop extraordinaire pour qu'il n'attirât pas l'attention de notre habile chimiste. Il s'est donc mis à l'œuvre, et il a constaté qu'un mètre cube d'eau de la Garonne contient une quantité d'acide azotique correspondant à 3 gr. 3 d'azotate de potasse. Le débit moyen de la Garonne étant, d'après M. Maitrot de Varennes, de 240 mètres cubes par seconde, la quantité d'azotate qui s'écoule en 24 heures dans l'eau de ce fleuve serait égale à 68,428 kilog. M. Filhol a communiqué en outre à la Société d'agriculture un travail relatif à la composition chimique du sorgho cultivé aux environs de Toulouse. Cent parties de sorgho lui ont fourni 12,5 de sucre,

Ce même chimiste n'a trouvé, dans cent parties de graines de sorgho, que 1,5 de matières albuminoïdes Cette graine constituerait donc un aliment d'assez médiocre valeur.

M. Larroque, professeur de physique au lycée impérial de Toulouse, propose d'utiliser, pour la préparation du chlore, le résidu qu'on obtient en préparant de l'oxygène au moyen d'un mélange de chlorate de potasse et d'oxyde de manganèse. Il suffit, en effet, de traiter un pareil mélange par de l'acide sulfurique pour obtenir un dégagement régulier de chlore.

Avant de terminer cette revue des travaux relatifs à la chimie, nous avons encore à signaler un *Mémoire sur le pouvoir réducteur de divers sucres*, présenté par M. Cazac à la Société de médecine de Toulouse. L'auteur de ce Mémoire a constaté que 0 gr. 0525 d'oxyde de cuivre sont ramenés à l'état d'oxydule par les quantités suivantes de sucre :

Sucre de lait séché à 150.....	0,gr.	0756.
Idem à 110.....	0	0660.

Digitized by Google

Sucre cristallisable de fruits.....	0	0642.
— de miel.....	0	0581.
— d'urine.....	0	0538.
Sucre de cannes modifié par l'acide chlorhydrique.....	0	0536.
Idem modifié par l'acide oxalique....	0	0525.
Sucre de fécule.....	0	0506.
Sucre modifié par l'acide sulfurique...	0	0500.

Il résulte de ces recherches qu'il ne serait pas indifférent d'employer un sucre quelconque pour le titrage d'une liqueur cupro-potassique destinée à l'analyse d'une substance sucrée, et qu'il faut, comme on pouvait le prévoir, employer un sucre de la même nature que celui qui existe dans les matières qu'on veut analyser.

Section C. — Sciences naturelles.

§ 5. *Zoologie.*

De toutes les Sociétés savantes voisines de Toulouse, *l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres* de cette ville a seule fourni son contingent à la zoologie. Ici, on le conçoit, notre tâche devient extrêmement délicate, et pourtant il nous faut remplir jusqu'au bout notre rôle de rapporteur désigné par la voie du sort. Nous parlerons de nous sans fausse modestie comme sans ostentation, et en nous isolant, en quelque sorte, de notre personnalité. Ceci admis, j'espère, j'arrive à un Mémoire du Dr N. Joly, intitulé : *Considérations générales sur la vie physique et sur ses principales manifestations.*

Dans ce travail, après avoir exposé les vaines tentatives qu'on a faites jusqu'à présent pour donner de la *vie* une définition rigoureusement exacte ; après avoir mis en présence les deux écoles rivales dont l'une a inscrit sur sa bannière ces mots fameux : « La vie, c'est « l'organisation », tandis que l'autre s'est rangée sous l'étendard du vitalisme, le Dr N. Joly se déclare franchement pour la doctrine de Barthez, qui lui paraît être, par rapport à la physiologie, ce qu'est le spiritualisme par rapport à la philosophie proprement dite. Pour M. N. Joly, comme pour M. Lordat, son illustre maître, comme pour la grande majorité des physiologistes actuels, la *vie* est l'effet d'un principe animateur, d'une cause spéciale, tout à fait distincte de la matière et de l'intelligence, bien qu'appartenant, comme cette dernière, à l'ordre des causes métaphysiques. Mais, tout en admettant

Digitized by Google

cette cause *formatrice* et *animatrice* des organes, l'auteur du *Mémoire* que nous analysons reconnaît la puissante influence des grands agents de la nature sur les phénomènes essentiels de la *vie*. Il croit que les corps organisés, tout en étant soumis à l'action de ces agents, les modifient en vue du but harmonique auquel ils tendent, et les dirigent à leur profit pendant une durée variable et limitée pour chacun d'eux. Enfin, selon lui, bien que les corps vivants soient le théâtre de nombreux phénomènes *physiques* et *chimiques* incontestables, la physique et la chimie sont insuffisantes pour expliquer, à elles seules, les phénomènes vitaux. Ceux-ci sont dus à une force inconnue dans son essence, comme toutes les causes premières, mais tout aussi réelle, tout aussi évidente dans ses manifestations, que l'âme elle-même dans les actes qui sont du domaine intellectuel.

M. N. Joly étudie tour à tour les conditions indispensables pour que la *vie* entre en exercice et se maintienne agissante. Il nous la montre ensuite *latente* ou *suspendue*, mais susceptible encore de se ranimer après une suspension plus ou moins complète et souvent même très-prolongée. Enfin, il suit la *vie* dans ses *phases* diverses, il en indique les degrés sur l'échelle animale, et il fait voir que plus elle est simple, plus l'organisation est simple aussi, et plus l'être inférieur qu'elle anime résiste aux mutilations, aux retranchements d'organes que le vivisecteur lui fait subir.

Quant au siége spécial de la *vie*, que certains physiologistes très-distingués disent être placé chez l'homme et chez les mammifères dans un espace limité, en haut, par l'origine des nerfs de la 8e paire, en bas, par une ligne située à 7 ou 8 millimètres au-dessous de cette origine, M. le Dr N. Joly n'ose se montrer aussi affirmatif ; il confesse même sur ce point sa complète ignorance. Il s'en console, toutefois, en disant avec Pascal que « on doit douter où il faut, se soumettre où il faut, assurer où il faut », et en répétant à propos de la vie ce que notre Lamartine disait tout récemment de l'âme humaine, ce mystère des mystères : « Elle est ce qu'elle est, nous ne la connaissons que par ses phénomènes. Ils sont assez beaux, assez nombreux, assez merveilleux, pour que nous nous abîmions pendant les siècles des siècles dans une ineffable contemplation de *ses* facultés (1). »

Bien que tout soit mystère pour l'homme, quelques esprits d'élite, qu'on appelle à bon droit des génies, parviennent de temps en temps

(1) Lamartine, *Cours familier de littérature*, 27e et 28e Entretiens, p. 162.

Digitized by Google

à soulever un coin du voile que la Providence a étendu sur la plupart des œuvres de la *vie*. Quoi de plus mystérieux, par exemple, il n'y a pas même un siècle, que la formation et l'organisation des *monstres*, ces prétendus *caprices*, ces *jeux bizarres* de la nature; comme disaient nos aïeux ! Quoi de plus admirable aujourd'hui que les *lois* sous lesquelles sont venues se ranger ces *anomalies*, ces soi-disant productions en dehors de toute loi ! Grâce aux remarquables travaux des deux Geoffroy Saint-Hilaire, du professeur Serres et du savant Meckel, les monstres ont été philosophiquement étudiés, décrits, expliqués, classés, et, qui plus est, classés avec une si grande perfection, que tous ceux qui se présentent maintenant aux observateurs viennent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes prendre leur place dans des cadres méthodiques où souvent elle se trouve indiquée, même avant leur première apparition.

Nous concevons donc très-bien tout l'attrait d'une pareille étude, et nous ne sommes nullement surpris de rencontrer dans le Recueil de l'Académie des sciences de Toulouse de nombreux et importants travaux sur la *tératologie*, soit *végétale*, soit *animale*.

C'est à cette dernière qu'appartient un Mémoire de M. le professeur Lavocat, relatif à un agneau double que l'auteur rapporte au genre *iniope*, établi par E. Geoffroy Saint-Hilaire, et caractérisé par son digne fils ainsi qu'il suit :

« Deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic, tête incomplétement double, ayant d'un côté une face et de l'autre un œil imparfait (1) et une ou deux oreilles. »

M. Lavocat décrit avec soin la forme extérieure et les particularités anatomiques que lui a présentées son sujet monstrueux. La plus curieuse, sans contredit, est celle de la soudure des deux cerveaux par leurs couches optiques, et conséquemment le manque absolu des couches olfactives, des corps striés, des nerfs grands-hypoglosses et des nerfs glosso-pharyngiens. Il manque aussi le nerf pathétique, le facial et le trijumeau. Les autres paires existent, et chacun des deux encéphales fournit les siens à l'une des moitiés des deux faces, de sorte que chaque face entière est animée par des nerfs qui proviennent de deux cerveaux différents.

En terminant ce travail, où se révèle à chaque instant l'anatomiste exercé, l'auteur se demande ce qui adviendrait si deux êtres ainsi réunis pouvaient vivre et se développer, et il répond, avec M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire :

« Qui pourrait dépeindre d'avance tous les phénomènes qu'amé-

(1) Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, *Tératologie*, t. III, p. 119.

Digitized by Google

nerait ce mélange, cette communauté d'organes. Et surtout, quelle imagination pourrait se représenter la double et indéfinissable expression de ces visages dont les deux moitiés, appartenant à des individus différents et animés par des encéphales divers, auraient leurs sensations propres, et sur lesquels viendraient se peindre à la fois le désir et la terreur, la colère et la pitié, la douleur et la joie ! ... Quel sujet d'études que le jeu de ces fonctions mixtes, et les harmonies de ces doubles organes ! Quelle source féconde de découvertes physiologiques et psychologiques (1) ! »

Nous signalerons encore en passant deux *Notes* de MM. les professeurs Joly et Lavocat, l'une relative à un nouveau fait de polydactylie, observé chez un mulet âgé d'un an et fissipède aux pieds antérieurs ; l'autre ayant pour but de prouver, *ex visu*, qu'il y a dans le pouce des mammifères, coalescence du métacarpien ou du métatarsien avec la première phalange du même doigt. Ces deux *Notes* font suite aux *Etudes d'anatomie philosophique* publiées, il y a deux ou trois ans, par MM. Joly et Lavocat, et elles confirment de la manière la plus éclatante, surtout la première, la justesse des vues qu'ils ont émises au sujet du système digital des *Equidés*, si improprement appelés *Monodactyles*.

Les *Equidés* ont, en effet, *virtuellement*, et même *réellement*, cinq doigts, comme tous les mammifères, et leur doigt en apparence unique est formé par la réunion de l'annulaire et du médius soudés entre eux.

§ 6. *Botanique.*

La botanique, cette science aimable entre toutes, a été constamment en honneur à Toulouse. Par sa *Flore des Pyrénées*, Lapeyrouse a illustré ces montagnes. Un botaniste infatigable et très-érudit qui les parcourt dans ce moment même, et qui les étudie depuis près de vingt ans, leur donnera bientôt un nouveau lustre, en faisant connaître, plus exactement qu'on ne l'avait fait avant lui, leur riche et curieuse végétation. Faisons des vœux pour le succès complet des savantes et quelquefois périlleuses pérégrinations du docteur Pietro Bubani, de Bagnacacallo (Etats romains).

Quant à la végétation du bassin sous-pyrénéen considéré dans son ensemble, le docteur Noulet l'a étudié avec la conscience qu'il ap-

(1) Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, *Ouvrage cité*, tom. III, p. 139.

Digitized by Google

porte à tous ses travaux, et il n'a guère laissé que des glanes à ceux qui viendront après lui.

M. Timbal-Lagrave, heureux glaneur entre tous, a déjà fait plus d'une gerbe qu'il grossit tous les jours, et il nous a révélé, avec un tact d'observation parfait, les unions adultérines des *orchidées* entre elles et les piquantes amours de la timide *violette*.

On conçoit donc tout l'intérêt qui s'attache, même bien loin de nous, aux plantes de nos contrées, et l'on doit savoir bon gré à notre collègue, le docteur Clos, d'avoir dérobé un temps précieux à ses importants travaux, dans l'unique but de fixer les incertitudes des botanistes au sujet de certaines espèces décrites par Lapeyrouse ou conservées dans son herbier. Cet herbier ayant été confié, en 1843, aux soins du directeur du jardin des plantes de Toulouse, M. Clos a pensé qu'une revue comparée du livre et de la collection pourrait fournir d'utiles documents à ceux qui s'occupent soit de la végétation de la France, soit de celle des Pyrénées. En effet, un assez grand nombre de plantes signalées dans l'*Histoire abrégée* n'ont pas été retrouvées dans ces montagnes, par suite d'erreurs de détermination, ou parce que Lapeyrouse avait été trompé par les renseignements qu'il avait reçus. Aussi les auteurs d'ouvrages descriptifs sur la *Flore française* sont-ils restés dans le doute sur la question de savoir, d'une part, quelles plantes Lapeyrouse avait eues en vue en établissant quelques espèces nouvelles, et, de l'autre, si ce savant avait rapporté à bon droit aux Pyrénées certaines espèces qui n'y ont pas été trouvées depuis. Et cependant la connaissance exacte de la répartition des espèces végétales a pris de nos jours une grande importance, comme servant de base aux généralités d'une des branches les plus intéressantes de la science, la *géographie botanique*. Au lieu de donner une description nouvelle des plantes déjà connues qu'il a cueillies dans les Pyrénées, Lapeyrouse emprunte le plus souvent des diagnoses de Linnée, de Wildenow, ou d'autres phytographes ; de là, l'impossibilité de reconnaître, autrement qu'en consultant son herbier, les erreurs de détermination qui ont pu lui échapper : de là, la divergence des auteurs, rapportant certaines espèces de Lapeyrouse tantôt à l'une, tantôt à l'autre des espèces décrites avant lui. C'est ce qui a eu lieu pour le *Veronica acutiflora* (Lap. fil.), pour trois *Plantago*, savoir : *P. intermedia* (Lap.), *P. pungens* (Lap.) *P. sessiliflora* (Lap.) et pour plusieurs autres plantes.

On pourrait grouper sous les chefs suivants les résultats de la *Ré-*

Digitized by Google

rision comparative de l'herbier et de l'Histoire abrégée, en se bornant à citer quelques exemples :

1° Erreurs de détermination concernant des plantes connues, mais considérées comme nouvelles par Lapeyrouse : *Globularia punctata* (Lap.); *G. incanescens* (Viv.); *Lepidium cristatum* (Lap.); *Thlapsi alliaceum* (D.-C.); *Veronica acutiflora* (Lap. fil.); *V. Teucrium* (Lap.); le *Buplevrum oppositifolium* (Lap.) n'est qu'une simple anomalie du *B. Falcatum* (Lap.).

2° Erreurs de détermination concernant des plantes déjà connues : *Cynoglossum montanum* (L.); *Pulmonaria tuberosa* (Schr.); *Cerinthe aspera* (Roth.); *C. Minor* (L.); *C. alpina* (L.); *Lycopsis vesicaria* (L.); *L. Arvensis* (L.); *Campanula cervicaria* (L.); *C. glomerata* (L.); *Campanula medium* (L.); *C. speciosa* (*Pourr.*); *Viola hispida* (Lam.); *V. Cenisia* (L.); *Gentiana punctata* (L.); *G. Burseri* (Lap.); *G. germanica* (L.); *G. campestris* (Lap.); *G. utriculosa* (L.); *G. verna* (L.); *Var* (B. Gr. God.); *Eryngium planum* (L.); *E. Bourgati* (L.), etc., etc. On sait aujourd'hui que la plupart de ces espèces que Lapeyrouse, par suite d'une fausse détermination, avait cru découvrir dans les Pyrénées, sont étrangères à ces montagnes.

3° Espèces dont la détermination est exacte, mais qui n'ont pas été retrouvées dans les localités que leur assigne Lapeyrouse dans son herbier : *Galium Rubioides* (L.), Roussillon; *Datura Metel* (L.), Bagnols; *Salsola vermiculata* (L.), Collioure); *Buplevrum stellatum* (L.) et *Laserpitium hirsutum* (Lam.), Pic de Gard; *Primula marginata* (Curt.), Port de la Picade, et *P. auricula* (L.), au Canigou; *Lepidium rotundifolium* (All.), au Canigou.

4° Espèces non retrouvées dans les Pyrénées et accompagnées, dans l'*Histoire abrégée*, d'une indication de localité qui fait défaut dans l'*herbier* : *Schœnus ferrugineus* (L.), *Gentiana asclepiadea* (L.); *Convolvulus siculus* (L.); *Primula longiflora* (Jacq.), et *P. glutinosa* (L.); *Juncus Jacquini* (W.); *Cesastium repens* (L.); *Spergula glabra* (W.); *Melampyrum nemorosum* (L.); *Ononis variegata* (L.).

5° Espèces signalées dans l'*Histoire abrégée* et manquant aujourd'hui dans l'herbier. Elles sont au nombre de 340 sur les 3,000 environ qui composent l'herbier.

Un botaniste qui parcourt depuis plusieurs années les Pyrénées, M. Loret, a puissamment secondé M. Clos dans ce travail de révision.

Le *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France* a inséré, en 1857, un Mémoire de M. Clos sous le titre : *Revue des plantes les plus nuisibles à l'agriculture dans le dé-*

Digitized by Google

partement de la Haute-Garonne. (Voyez 3e série, t. VIII, p. 170 à 190.) L'auteur passe successivement en revue les plantes nuisibles aux prairies artificielles, aux prairies naturelles et aux terres arables, signalant à propos de chacune d'elles les divers noms triviaux ou patois sous lesquels elles sont connues, ainsi que les moyens employés pour les détruire. On comprend qu'un Mémoire de ce genre ne peut guère se prêter même à une courte analyse. Nous nous bornerons donc à dire qu'il a été très-favorablement accueilli.

M. Timbal-Lagrave a cherché à démontrer que l'on avait eu tort de rapporter à un même type spécifique les quatre *Erodium* suivants : *E. petrum* (W.), *E. lucidum* (Lap.), *E. crispum* (Lap.), *E. macrodenum* (L'Hérit.). L'étude approfondie que ce botaniste a faite de ces plantes dans les localités mêmes où elles croissent à l'état spontané, l'a convaincu de leur validité comme espèces. Les graines surtout lui ont paru offrir, dans leurs formes, des caractères distinctifs (1).

Le même botaniste, ayant eu occasion d'observer, aux environs de Toulouse, un pied d'*Iberis bicorymbifera*, (God. et Gr.), estime que les auteurs de la *Flore de France* ont eu tort d'élever cette plante au rang d'espèce, en la rapprochant de l'*I. amara* (L). M. Timbal-Lagrave ne voit dans l'*I. bicorymbifera* (Godr. Gr.) qu'un état anormal de l'*I. pinnata* (L.). La particularité d'organisation qui a valu à cette plante le nom qu'elle porte dans nos catalogues s'expliquerait, d'après M. Timbal-Lagrave, par l'apparition de bourgeons latents qui, n'ayant pu se produire lors de la première floraison, se développent par la suite au centre de la grappe primitive.

Enfin, M. Timbal-Lagrave annonce avoir découvert en abondance, dans certaines localités des environs de Toulouse, deux espèces de plantes qui, jusqu'en 1857, ne s'y étaient montrées que rarement, savoir : le *Ranunculus ophioglossifolius* (L.) et le *Carex vesicaria* (L.).

Le grand ouvrage in-folio de Lapeyrouse intitulé : *Figures de la Flore des Pyrénées* devait comprendre 400 planches, mais n'en eut que 43 ; celles-ci sont toutes consacrées à représenter des plantes phanérogames. Mais M. Roumeguère a découvert un assez grand nombre d'exemplaires des planches 44 et 46, offrant huit espèces ou formes de lichens crustacés. Lapeyrouse n'avait pas négligé l'étude

(1) Ce travail, dont on trouve l'analyse dans le tome 1er des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (5me série), page 427, est inséré dans le tome 2, pages 1-14, avec 1 planche.

Digitized by Google

des acotylédones. Si, dans son *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, il ne s'occupe que des phanérogames et des cryptogames vasculaires, il a soin d'ajouter, à la page 630 de ce livre : « Le reste de la cryptogamie sera traité dans un autre volume. » (V. p. 411.)

M. Roumeguère, ayant pu étudier les organes reproducteurs d'un lichen qui fructifie rarement, et qui avait été pris jusqu'ici pour la forme saxicole de l'*Usnea florida* (Hoffm.), a reconnu dans les thèques et les spores de ce végétal des caractères suffisants pour l'élever au rang d'espèce; il l'appelle *Usnea saxicola*.

La question mise au concours, pour l'année 1857, par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, était ainsi conçue : *Faire connaître, à l'aide de bonnes descriptions et de figures, les mousses et les lichens qui croissent dans un des départements du bassin sous-pyrénéen.* L'Académie a décerné le grand prix de cette année à M. C. Roumeguère, déjà nommé dans cet article.

Nous voudrions pouvoir citer en entier le remarquable rapport fait par M. Clos au nom de la commission chargée d'examiner l'ouvrage dont il s'agit. Forcé de nous restreindre, nous transcrivons du moins le passage qui suit :

« Un seul Mémoire est parvenu au secrétariat sur la question que vous aviez proposée, mais il n'a pas fallu longtemps à votre commission pour reconnaître qu'elle avait affaire à un travail important et digne, à tous égards, d'un sérieux examen. En demandant à la fois aux concurrents des descriptions et des figures des mousses et des lichens, l'Académie voulait élargir, le plus possible, le cadre de la question et en faciliter la solution. On peut dire qu'elle a reçu plus qu'elle ne demandait ; car l'auteur du Mémoire, tout en satisfaisant aux termes du programme, a joint à son envoi une collection des objets eux-mêmes décrits et figurés, contenus dans cinq grands cartons, et il les laisse à la disposition de l'Académie (1). »

§ 7. *Géologie et minéralogie.*

Illustrée par les magnifiques *Recherches* de G. Cuvier *sur les ossements fossiles*, la géologie du bassin de Paris fut longtemps regardée comme un type qui absorbait en quelque sorte toute l'attention de la génération contemporaine. Mais, depuis quelques années, grâce aux investigations si fructueuses de M. E. Lartet et de M. le docteur Noulet; grâce à l'ardeur toute juvénile et aux nombreuses publica-

(1) Voir le *Rapport* du docteur D. Clos sur le concours de 1857, p. 381.

Digitized by Google

tions de notre collègue M. Leymerie, la géologie et la paléontologie de nos contrées méridionales commencent à occuper une place distinguée dans l'opinion publique et surtout aux yeux du monde savant.

Cependant, le volume des Mémoires de l'*Académie des sciences de Toulouse* pour 1857 ne contient que des mentions ou des notes sur des ossements fossiles découverts dans le terrain miocène du bassin sous-pyrénéen. Œuvre commune de MM. Leymerie et Noulet, ces notes ou rapports, qu'on pourrait regretter de ne pas voir imprimés dans le Recueil, tendent, en général, à déterminer l'Académie à accorder des médailles d'encouragement aux auteurs de ces découvertes, dont plusieurs sont fort importantes. Les principaux de ces inventeurs sont MM. *Abadie*, pharmacien au Fousseret, et M. *Vieu*, conducteur des ponts et chaussées à Aurignac. Ils ont réellement enrichi la géographie paléontologique de notre bassin de plusieurs régions très-remarquables, sous le rapport du nombre et de la diversité des fossiles.

Les animaux les plus importants dont ces explorateurs zélés ont signalé la présence en beaucoup de points sont, outre le *Dinotherium giganteum* et le *Mastodon angustidens*, qui paraissent avoir été les principaux habitants de nos contrées à l'époque miocène, si l'on en juge par le nombre des débris répandus au pied des Pyrénées dans le sol du bassin, le *Mastodon tapiroïdes*, le *Rhinoceros brachypus*, le *Tapirotherium*, l'*Anchitherium aurelianense*, l'*Amphycion*, le *Pseudocyon*, tous déterminés par M. Lartet. Aux noms de MM. Abadie et Vieu, nous devons ajouter celui de M. Fontan (Urbain), signalé pour sa belle découverte d'une mâchoire de singe dans le terrain miocène de Valentine, où il avait antérieurement fait connaître une faune très-analogue à celle de Sansan (Gers), devenue si célèbre par les travaux de M. Lartet.

Journal d'agriculture pour le midi de la France (publié par la Société impériale d'agriculture de la Haute-Garonne). — Dans le Journal d'agriculture pour le midi de la France, nous avons remarque un article géologique de M. Leymerie. C'est le troisième d'une série qui doit former un ensemble sous le titre de *Notice géologique sur le pays toulousain*.

L'auteur de cette *Notice* se propose d'offrir aux agriculteurs des notions familières, mais suffisamment approfondies, sur le sous-sol de la contrée dont Toulouse est le centre. La connaissance du sol géologique d'une contrée est, en effet, très-utile à plusieurs égards, et c'est sur cette base notamment que doivent reposer toutes les considérations agricoles un peu générales ; elle fournit, par exemple, des

Digitized by Google

moyens rationnels de classer les régions agricoles, et des renseignement précieux pour la recherche des amendements, des eaux souterraines, des sources, etc.

M. Leymerie touche à tous ces points dans sa *Notice* et indique des applications de ces principes à la région particulière qu'il s'était proposé d'étudier.

Dans un autre travail qui a pour titre : *De Toulouse et de ses environs immédiats*, notre savant collègue étudie Toulouse au point de vue topographique. Après quoi il aborde la constitution du sol de la ville même. Il montre que ce sol est composé d'un dépôt diluvien de cailloux pyrénéens et de *Lehm*, reposant sur le terrain tertiaire marno-sableux habituellement imperméable. Les moyens d'observation dans cette partie importante de sa tâche ont été les puits creusés dans les principaux quartiers de la ville, et surtout les nombreux mouvements de terrain qui ont été opérés dans ces derniers temps pour le redressement du canal, pour la construction du chemin de fer, ou pour divers travaux exécutés dans l'intérieur de la ville; enfin les berges de la Garonne.

Après avoir étudié le sol sous la ville même, M. Leymerie conduit le lecteur sur les collines qui supportent Montaudran, le faubourg Guilleméry et l'Observatoire, collines, qui s'élèvent immédiatement à l'est de la ville et dont les pentes même portent un de ses faubourgs. Cette partie du travail de M. Leymerie doit être suivie d'un dernier article où ce géologue s'occupera des coteaux de Pech-David et de plusieurs autres points intéressants comme, par exemple, les fossiles trouvés aux environs de Toulouse, et le puits artésien essayé sans succès, il y a environ vingt ans, à la place que devait occuper un peu plus tard l'Ecole vétérinaire.

La *Revue de l'Académie de Toulouse* renferme deux Mémoires géologiques de M. Leymerie et un article sur le cours de minéralogie dont ce professeur a publié le premier volume en 1857. Ce dernier article consiste dans la reproduction de la préface, précédée d'une courte appréciation que nous croyons devoir transcrire, pour la mieux sanctionner.

« Le cours de M. Leymerie n'est pas une compilation ou un résumé des traités qui ont paru jusqu'ici. C'est un ouvrage tout neuf, où l'auteur s'est affranchi de tout préjugé d'école et de ces déférences intéressées qui mettent trop souvent obstacle à la libre émission des idées. Il cherche à y ramener la minéralogie à l'esprit de l'histoire naturelle, à dégager le domaine de cette science envahi dans ces derniers temps par la chimie et par la physique, et à rendre les

Digitized by Google

études minéralogiques et cristallographiques plus simples et plus faciles.

« Cet ouvrage, vivement désiré des élèves de M. Leymerie, vient combler une lacune dans les livres de l'histoire naturelle et l'on peut dire qu'il manquait à l'enseignement (1). »

Les deux articles géologiques de la *Revue* ne sont que des parties d'un ouvrage maintenant terminé, qui consiste dans une esquisse géologique du département de la Haute-Garonne, sorte de prodrome de la description détaillée qui doit accompagner la carte confiée aux soins de M. Leymerie par son excellence le Ministre des travaux publics.

Dans le premier des deux articles qui ont paru en 1857, M. Leymerie jette un coup d'œil préliminaire sur l'ensemble des Pyrénées et indique brièvement les modifications essentielles qu'il a dû introduire dans la géognosie de cette chaîne ; il y donne aussi le tableau des terrains de la Haute-Garonne et un aperçu rapide du terrain granitique.

Le deuxième article, inséré dans la livraison de juillet, contient une description très-succincte du terrain de transition et du terrain jurassique.

Société académique des Hautes-Pyrénées (Bulletin). — Dans le Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées pour 1857, nous trouvons un Mémoire géologique de M. d'Aguilar intitulé : *Essai sur la formation et le métamorphisme des roches apparentes au N. de la chaîne des Hautes-Pyrénées, dépendante du rayon de Bigorre*, etc., Mémoire qui a obtenu le prix de géologie proposé par la Société.

L'auteur fait précéder son travail descriptif de quelques notions géogéniques. Il entre dans son sujet par l'indication de la zone où se montre l'*ophite* dans le pays de Bigorre, et il décrit brièvement les principaux lieux où elle a exercé son action. Il parle ensuite de la

(1) Bien que cette Revue, publiée sous la direction de M. Lacointa, secrétaire des Facultés des sciences et des lettres, ne soit pas comprise dans le cadre des recueils soumis à notre examen, nous avons cru devoir lui emprunter cette appréciation d'un livre dont le mérite a été unanimement reconnu par les juges compétents. D'ailleurs, la *Revue de l'Académie de Toulouse* a conquis un rang très-distingué parmi les journaux qui se publient en province, et elle a pris une part notable au mouvement intellectuel du Midi pendant ces trois dernières années. Il nous a donc semblé qu'il était juste de lui accorder ici une mention toute spéciale, ne serait-ce que pour constater un succès qui va toujours croissant.

Digitized by Google

configuration générale du sol, donne la description de l'ophite, parle des relèvements et des perturbations que cette roche éruptive a produits en venant au jour, dans les terrains stratifiés de la contrée; enfin, il aborde la partie principale de son sujet, c'est-à-dire les modifications causées par l'ophite dans la texture et dans la composition des roches. Ces effets sont surtout très-marqués au pont de Pouzac, à quatre kilomètres au N. de Bagnères. L'auteur donne une description détaillée de cette localité célèbre. Il indique aussi d'autres lieux, moins connus des géologues, où se montrent des effets du même genre.

Les amateurs de géologie sont si rares au pied des Pyrénées, que c'est une bonne fortune d'avoir à signaler un *Mémoire* qui émane directement d'un habitant de cette belle chaîne. On trouve dans ce travail beaucoup de faits locaux qui indiquent, de la part de l'auteur, un zèle persévérant et très-digne de nos éloges; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il ne se soit pas montré plus au courant de la science, principalement en ce qui concerne les Pyrénées, et que son travail n'ait pas été rédigé avec un peu plus de méthode et de précision.

M. Emilien Frossard, ministre protestant à Bagnères, à qui la géologie des Pyrénées doit la connaissance de beaucoup de faits intéressants, et qui serait si capable de décrire avec succès les environs de sa belle résidence, a rendu compte devant la *Société académique de Tarbes* de l'ouvrage de M. d'Aguilar, et nonobstant les imperfections de ce travail, qu'il n'a pas dissimulées dans son rapport, il a proposé de lui accorder le prix. La Société s'est empressée d'adopter ces conclusions, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Du coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur les travaux publiés, en 1857, par les Sociétés savantes dont l'Académie des sciences de Toulouse est, pour ainsi dire, le centre naturel, il résulte que la plus large part revient à cette Académie. Nous aurions désiré, nous le disons avec franchise, que cette part n'eût pas l'air d'être celle du lion. Une position moins centrale et, par conséquent, plus défavorable, des moyens d'instruction moins variés et moins à la portée de tous, une réunion de savants moins nombreuse, puisqu'elle est proportionnée, en général, à l'étendue de la localité, etc.; telles sont les principales causes qui expliquent, je ne dirai pas, la valeur moindre, mais seulement l'infériorité numérique des travaux d'origine extra-toulousaine, que nous avons eu à signaler dans le cours de cette analyse.

Du reste, il ne tient qu'à nos sœurs les Sociétés savantes de Mon-

Digitized by Google

tauban, de Castres, de Tarbes, d'Auch, etc., de nous livrer l'an prochain une mine plus féconde et de plus riches trésors. Au banquet de la science, il y a place pour tous, de même qu'il y a place pour tous aux rayons du soleil. Comme l'astre du jour la science échauffe et vivifie; comme lui, elle est aussi un divin flambeau.

N. Joly.
Professeur de zoologie et d'anatomie comparée
à la Faculté des sciences de Toulouse.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE CARLSRUHE.

(*Physique et Chimie.*)

Le 18 septembre 1822, des savants et des médecins se réunirent à Leipzig et fondèrent une espèce d'Association qui est devenue le point de départ du congrès scientifique de l'Allemagne, sous le titre d'*Association des savants et des médecins allemands.*

Ces réunions ont lieu chaque année; elles sont accessibles à tous les hommes de science, sans distinction de nationalité.

C'est à ce titre que nous avons pris part à la session qui a eu lieu en 1858, dans la capitale du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Brillante entre toutes par les hommes qui la composaient, par les travaux qui ont été communiqués, par les idées qui y ont été remuées, et par l'accueil enthousiaste dont ses membres ont été l'objet de la part des grands et des petits, de la cour et du peuple, la 34e réunion des savants et des médecins figure, de l'avis de tous, parmi les plus belles et les plus mémorables.

Avant de parler des travaux de ce congrès, je rapporterai les statuts de cette Association si pleine de vitalité et si riche d'avenir.

Statuts de l'Association des naturalistes et des médecins allemands.

1. Le but de cette Association est de fournir aux savants et aux médecins allemands l'occasion de se connaitre personnellement.

2. Est reconnu membre quiconque a publié des travaux du domaine de la médecine ou des sciences d'observation.

3. Ne sont pas compris dans cette catégorie les personnes qui ne peuvent invoquer d'autre titre qu'une *thèse inaugurale.*

Digitized by Google

4. L'Association ne fait pas de nominations spéciales et ne décerne pas de diplômes.

5. Peuvent se faire inscrire toutes les personnes adonnées à l'étude des sciences ou de la médecine.

6. Le droit de vote est acquis aux seuls membres présents aux séances.

7. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

8. Les réunions ont lieu une fois par an ; elles sont publiques, commencent le 18 septembre et durent plusieurs jours.

9. Le siége de l'association varie ; à chaque session on désigne la ville où se tiendra le congrès suivant.

10. Les affaires sont conduites par un agent général (Geschäftsführer) et un secrétaire habitant la ville désignée et dirigeant les affaires jusqu'au congrès suivant.

11. L'agent général désigne le lieu et l'heure des réunions, arrête l'ordre du jour. Il doit être prévenu à temps par tous ceux qui se proposent de prendre la parole.

12. Le secrétaire s'occupe du protocole, des comptes et de la correspondance.

13. Ces deux fonctionnaires signent au nom de l'Association.

14. Après avoir avisé les autorités de la ville désignée, ils se chargent de faire la publicité nécessaire.

15. A chaque congrès on nomme les fonctionnaires du congrès suivant. Si les nominations étaient rejetées, les agents en fonctions ont le droit d'en faire d'autres. Ils peuvent, au besoin, désigner un lieu de réunion autre que celui qui a été choisi en assemblée générale.

16. En cas de décès de l'un des deux fonctionnaires, le survivant procède au remplacement du défunt. En cas de décès de tous les deux, de l'agent général et du secrétaire, les affaires du congrès seront prises en main par les fonctionnaires de l'année suivante.

17. L'Association ne possède ni collections ni propriété d'aucune sorte. Un objet présenté en séance est repris par son propriétaire.

18. Les frais éventuels sont couverts par des cotisations consenties par les membres présents. »

Plus de 900 personnes se sont fait inscrire au secrétariat et ont pris part aux travaux des sections ou aux fêtes instituées en l'honneur du congrès. La moitié des participants était, tout naturellement, du pays même ; il n'y avait certainement pas cent étrangers ; les Français en formaient le plus grand nombre, grâce sans doute à la proximité de Carlsruhe.

Les savants anglais ont fait défaut. Paris était représenté par un

Digitized by Google

certain nombre de savants, à la tête desquels on remarquait M. Despretz, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, et M. Wurtz, professeur à la Faculté de médecine. La studieuse Alsace y avait envoyé ses principaux représentants; la Faculté des sciences de Strasbourg, celles de médecine, de l'Ecole de pharmacie y avaient largement contribué; la première était presque au complet : MM. Daubrée, Lereboullet, Schimper et Bertin y étaient arrivés dès le premier jour, en même temps que MM. Oppermann, Kirschleger et E. Kopp, de l'Ecole de pharmacie.

On y remarquait encore un autre enfant de l'Alsace, M. Kuhlmann, professeur de chimie à Lille. Par une courtoisie que l'auditoire a comprise, ce savant chimiste a exposé en allemand les principaux résultats de ses belles applications industrielles.

En fait de Français venus de plus loin, nous citerons le savant archéologue, M. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France; le docteur Duchenne, de Boulogne, qui a exposé en français ses recherches sur le traitement de certaines maladies au moyen de la *faradisation*, mot nouveau, désignant les courants d'induction appliqués à la thérapeutique.

L'habile constructeur de Paris, M. Ruhmkorff, est arrivé *post cœnam* le 22, alors que les principaux physiciens étaient déjà partis; c'était doublement fâcheux pour lui, car il avait apporté un appareil d'induction dont les effets dépassent considérablement ceux de l'appareil qu'il avait présenté au concours du prix de la pile et qui avait valu à son auteur des encouragements bien mérités et un prix de l'Académie des sciences (1).

Le congrès a été solennellement ouvert le jeudi 16 septembre, à dix heures et demie du matin, en présence de LL. AA. RR. le grand-duc et la grande-duchesse, au Jardin botanique, dans l'Orangerie, magnifique bâtiment, orné pour la circonstance et pavoisé des couleurs nationales des divers savants présents au congrès. Après le discours d'ouverture et la bienvenue prononcés par les « Geschäftsführer, » docteur Eisenlohr et docteur Volz, on pouvait s'attendre à ce que la séance générale serait levée pour procéder à l'installation des sections et à la formation des bureaux. Une heure avait sonné d'ailleurs; le thermomètre marquait 32°, et le soleil, dardant ses rayons à travers la double toiture vitrée de cette serre chaude, incommodait fort les assistants. Cependant la parole fut donnée à un premier orateur, puis à un second, enfin à un troisième. Les sujets

(1) *Moniteur universel* du 9 mai 1858.

Digitized by Google

de leurs leçons devaient porter sur des généralités ; au fond, ils traitaient tous la question tant débattue de l'alliance de la foi avec la raison ; des vues fort ingénieuses ont été émises par les orateurs.

Cette première journée se termina par un grand banquet, par souscription, de 400 couverts, couronné par la représentation d'*Antigone*, de Sophocle, par ordre du gouvernement et en l'honneur des membres du congrès.

Trois fois encore le congrès s'est réuni en séance générale ; occupé au cabinet de physique ou au laboratoire de chimie, nous n'avons pas eu le loisir d'y assister ; c'est dans la deuxième séance générale que Koënigsberg a été désigné pour lieu de réunion du congrès de 1859.

Le reste du temps a été consacré aux conférences scientifiques ou aux fêtes; celles-ci ont grandement nui à celles-là.

Ces détails caractéristiques étant donnés, nous nous hâtons de passer aux travaux du congrès.

L'ensemble des sciences qui s'y trouvaient représentées était distribué en dix sections, dans l'ordre suivant : *Géologie et minéralogie, botanique et physiologie végétale ; mathématiques, astronomie et mécanique; physique; chimie; anatomie et physiologie; zoologie ;* cette science, vu le petit nombre de zoologistes présents, se fusionna avec la section d'anatomie ; *médecine ; chirurgie ; ophtalmologie* et *gynækologie ; psychiatrique.*

Les séances se tenaient d'ordinaire de huit heures à dix. Chaque section avait son local à elle; la section la mieux traitée, sous ce rapport, était celle de géologie et de minéralogie ; elle était installée dans le *Staendehaus*, le palais des Etats, et dans la propre salle des séances de la chambre des députés.

Les travaux dont nous nous occuperons spécialement ici sont ceux de la cinquième et de la sixième section (physique et chimie). Ces deux sections avaient leur résidence dans les amphithéâtres de physique et de chimie de l'Institut polytechnique, vaste établissement, calqué sur notre Ecole centrale des arts et manufactures, et fréquenté annuellement par plus de 600 élèves venus des diverses régions de l'Allemagne et des îles scandinaves.

Cet Institut a été fondé en 1832 et considérablement agrandi sous le gouvernement actuel. Les bâtiments, d'une proportion imposante, ne sont néanmoins pas assez spacieux pour donner place à toutes les collections; celle de physique, par exemple, se trouve placée au lycée. La part la plus large a été faite à la chimie, et c'était justice

Digitized by Google

car c'est elle aussi qui joue le plus grand rôle dans cet enseignement, grâce à la nature des études et grâce aussi au savant professeur, M. de Weltzien, qui en a la haute direction. Nous parlerons peut-être un jour du beau laboratoire que M. de Weltzien y a fondé et qui donne place à 65 élèves et 3 préparateurs, sans compter le laboratoire particulier du professeur et celui qui est destiné à la préparation du cours.

L'amphithéâtre de physique se trouvant trop étroit, il fut convenu, à partir de la première séance, que les deux sections de physique et de chimie siégeraient, à tour de rôle, dans l'amphithéâtre de chimie.

Les travaux sérieux des sections ont commencé le 17 septembre. Voici un aperçu des principaux faits qui y ont été exposés.

Séances de la section de chimie.

Les présidents de cette section furent, successivement et par ordre de date, MM. Liebig, Wœhler, et, sur le refus de M. Bunsen, M. Schœnbein, et enfin, M. H. Rose, qui a clos la session.

Dans la première séance, présidée par M. Liebig, il a été fait plusieurs communications dans l'ordre suivant :

M. Schlossberger, professeur à l'Université de Tubingen.

Le domaine de M. Schlossberger est la chimie animale, qui lui est redevable d'observations nombreuses et intéressantes; sa leçon porte sur le réactif Schweitzer, l'oxide de cuivre ammoniacal, qui jouit de la curieuse propriété de gonfler et de dissoudre la cellulose et la soie. M. Schlossberger a reconnu que l'oxyde de nickel ammoniacal se comporte, jusqu'à certain point, comme le réactif à base de cuivre; seulement, alors que la dissolution de la soie dans ce dernier conserve sa couleur bleue, elle est d'un brun jaunâtre lorsqu'elle a été opérée avec le nickel.

Le liquide cupro-ammoniacal ne dissout ni la gomme ni la dextrine, mais il dissout très-bien le papier à filtrer. Les sels, et surtout les sels alcalins, précipitent cette dissolution de cellulose, et le précipité n'offre aucune trace d'organisation ou de cristallisation; sa composition centésimale ne paraît pas différer de celle de la cellulose.

Ces mêmes sels alcalins ne précipitent pas la dissolution de la soie; il y a donc là les éléments d'un procédé propre à séparer la soie du coton.

Un procédé plus net, sans contredit, est basé sur l'emploi de

Digitized by Google

l'oxyde de nickel ammoniacal qui dissout la soie, comme nous l'avons vu, mais qui est, absolument, sans action sur la cellulose.

La dissolution de cellulose est également précipitée par l'alcool, par une dissolution concentrée de miel, de gomme arabique ou de dextrine. Le réactif Schweitzer est sans action sur la pyroxyline ou coton-poudre, ains que sur le collodion.

L. M. J. Nicklès, professeur à la Faculté des sciences de Nancy : Sur la diffusion du fluor et les moyens de reconnaître la présence de ce métalloïde. — Voici les conclusions principales de ce travail (1) :

1. Il y a du fluor dans le sang, en très-petites quantités.

2. Il y en a dans les os, mais beaucoup moins qu'on ne l'a dit ; d'après Berzélius, 100 grammes de matière calcaire des os contiennent 3 grammes de fluorure de calcium ; dans le Mémoire, on constate qu'il y a à peine 0,05 de fluorure dans un kilogramme de matière calcaire.

3. Les sources où l'organisme animal puise le fluor dont il peut avoir besoin sont :

a. Les eaux potables ;

b. Les substances végétales ; les unes et les autres contiennent du fluor en proportions tellement restreintes, que, pour en obtenir des traces, il faut opérer sur un kilogramme au moins de cendres et sur le produit de l'évaporation de quelques mille litres d'eau ;

c. Accidentellement aussi, l'organisme peut emprunter du fluor aux eaux minérales, qui contiennent toutes des fluorures en très-fortes proportions, si on les compare aux eaux potables ;

d. Cette circonstance pourrait expliquer l'efficacité de certaines eaux minérales faiblement minéralisées, telles que les eaux de Plombières, du Mont-Dore, de Soultzbad, etc.

4. L'eau de la Seine, prise à Paris, est une de celles qui renferment le moins de fluorures.

5. L'une des eaux fluviales de France les plus riches en fluorures est celle de la Somme, prise à Amiens.

6. Les diverses eaux minérales ne sont pas également riches en fluorures ; les plus riches de celles que j'ai examinées sont : l'eau de *Contrexéville*, d'*Antogast*, de *Rippoldsau*, de *Geilnau* et de *Châtenois* (Bas-Rhin).

(1) Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, septembre 1857, et *Journal de pharmacie et de chimie*, 1858, août, p. 113 et 135.

Digitized by Google

Un litre de ces eaux suffit pour donner des marques non équivoques de la présence du fluor.

7. Au contraire, l'eau de mer (Atlantique) n'en contient pas en proportion sensible dans 300 litres. Ce fait établit donc une différence bien tranchée entre cette eau et les aux minérales qui ont de l'analogie avec l'eau de la mer.

8. La loi de la diffusion du fluor dans l'écorce terrestre peut se formuler ainsi : Il *y a du fluorure de calcium dans toutes les eaux qui renferment du bicarbonate de chaux ; il peut y avoir du fluor dans les roches et les minéraux qui se sont formés par voie de sédiment.*

Quant à la manière de mettre ces faits en évidence, il résulte de ce qui est dit dans le mémoire que :

9. Le procédé classique péche par deux points essentiels, et conduit à faire admettre du fluor là où il n'y en a point. Cela tient :

a. A l'action que l'acide sulfurique peut lui-même exercer sur le verre.

b. A de petites quantités d'acide fluorhydrique que cet acide peut contenir.

10. Dans le courant de mes recherches, ces causes d'erreur ont été éliminées :

a. En remplaçant la classique lame de verre par une lame de cristal de roche ;

b. En employant un acide exempt d'acide fluorhydrique.

L'acide employé de préférence pour rechercher la présence des fluorures est le sulfurique que l'on purifie en l'étendant d'eau et l'exposant pendant quelque temps à une température de 150 à 180°.

12. Le dissolvant dont on peut faire usage est l'acide chlorhydrique, que, avec quelque soin, on peut trouver exempt de fluor dans le commerce.

Dans le Mémoire, on indique les circonstances dans lesquelles un pareil acide chlorhydrique se produit dans la grande fabrication.

13. Tous les dosages, portant sur du fluor et opérés avec le concours de l'acide sulfurique, doivent être refaits.

14. Bien des substances sont réputées fluorifères, sans cependant contenir du fluor ; le fluor qu'on a trouvé parmi les produits de leur décomposition a été introduit par les réactifs, et notamment par l'acide sulfurique employé.

Cette leçon, faite en allemand, a été intéressante en ce qu'elle a donné lieu à une véritable argumentation à laquelle ont pris part plusieurs chimistes, et notamment MM. Liebig, Erdmann et Fritzsche, de Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

M. de Babo, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Appareil pour préparer l'ozone. — Cet appareil, dans lequel l'ozone s'obtient par la combustion du phosphore, permet de dépouiller l'ozone de l'acide phosphoreux dont il est ordinairement souillé. On arrive à ce résultat en faisant passer le gaz dans une dissolution d'acide chromique. Cet acide ne se borne pas à oxyder l'acide phosphoreux, mais, ainsi que l'a déjà reconnu un élève de M. Bunsen, M. Baumert, il enrichit l'ozone, car, après le lavage, on est étonné d'avoir plus d'ozone qu'auparavant, évidemment parce que le fait de l'oxydation de l'acide phosphoreux est lui-même une cause d'ozonisation.

M. de Babo a réussi à dessécher l'ozone au point de l'obtenir à l'état anhydre, d'où il suit que l'ozone, ou du moins cette espèce particulière d'ozone ne peut pas être confondue avec l'ozone hydrogéné découvert par M. Baumert.

M. Bunsen et M. Magnus, qui ont pris la parole à cette occasion, sont d'avis qu'il faut admettre deux espèces d'ozone, l'une pouvant être considérée comme étant de l'oxygène allotropique, l'autre comme une combinaison hydrogénée.

Nous verrons tout à l'heure que cette obscure question de la nature de l'ozone a fait un pas considérable dans l'une des séances subséquentes.

M. Erdmann, professeur à l'Université de Leipzig. — Le nom de M. Erdmann est intéressant pour nous, non-seulement à cause des beaux travaux auquel il est attaché, mais encore parce que le savant qui le porte est le premier maître de l'infortuné Gerhardt. C'est lui qui a eu le mérite de deviner le futur chimiste et d'initier à la science l'homme éminent, mort si jeune, et qui a ouvert à la chimie un si vaste horizon. C'est dans sa propre maison, à Leipzig, que M. Erdmann accueillit le jeune commis voyageur alsacien, qu'un penchant irrésistible entraînait vers la science (1).

La leçon orale de M. Erdmann a eu pour objet de nous faire connaître plusieurs faits nouveaux constatés dans son laboratoire.

1. *Principe vésicant du ranunculus sceleratus.* — Ce principe se présente sous la forme d'une huile âcre qui, à la longue, se convertit en une masse blanche composée d'*anémonine* et d'*acide anémonique*. Cette transformation s'opère dans la plante même, lorsqu'on la soumet à la dessication; aussi le végétal perd-il par là toute son âcreté.

(1) Voir notre Notice biographique sur Gerhardt, dans le « Silliman's American Journal of sciences. » Vol. XXIII, p. 102.

Digitized by Google

2. *Action de quelques sels métalliques sur le ligneux.* — On conserve habituellement le bois, et notamment les traverses de chemins de fer, en les imprégnant de certaines dissolutions métalliques et, entre autres, de dissolutions de sulfate de cuivre ; c'est que ces substances salines forment avec le bois une espèce de combinaison qui paraît assez intime pour résister à l'action de l'eau ; du bois ainsi préparé peut, en effet, être plongé dans l'eau sans lui abandonner du cuivre. Or, c'est ce qui n'a pas lieu lorsquà la place du bois à l'état normal on emploie *du bois purifié*, c'est-à-dire de la cellulose. Imbibée de sulfate de cuivre, la cellulose se colore sans doute, mais elle abandonne, au moindre lavage à l'eau, le sulfate qu'elle avait paru fixer.

En examinant ce fait de plus près, on reconnut que, pour que le bois soit capable de fixer le sulfate de cuivre, il faut quil soit *résineux*. De plus, on a reconnu que des dissolutions faibles de sulfate de cuivre enlèvent des substances azotées au bois.

3. *Solubilité du sulfate de baryte.* — Le sulfate de baryte est un des sels sur lesquels l'eau a le moins d'action ; mais, si ce sulfate est insoluble dans l'eau pure, il y devient soluble lorsque cette dernière contient de l'azotate d'ammoniaque ; une dissolution concentrée de ce sel en dissout même des proportions assez considérables. Cette observation a été faite par M. Mittentzwey, de Zwickau ; ajoutons que, d'après ce chimiste, la solubilité du sulfate de baryte est encore augmentée, lorsqu'on ajoute de l'acide chlorhydrique à l'azotate d'ammoniaque. Dans cette circonstance, l'agent dissolvant est le chlore, qui devient libre par la réaction des deux acides ; l'expérience ayant prouvé que ni l'azotate d'ammoniaque, ni le chlorhydraque ne favorisent la dissolution autant que le fait un mélange d'azotate d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique.

Cette première séance a tiré un intérêt majeur de ce que, l'ordre du jour n'étant pas très-chargé, les assistants ont pu faire des objections aux orateurs ; il en est résulté des discussions extrêmement instructives qui devaient être continuées le lendemain. Deux raisons s'y opposèrent : l'abondance des matières à l'ordre du jour et la difficulté de se réunir après midi.

Il est donc convenu qu'à dater du lendemain, 18 septembre, les orateurs se succéderont aussi rapidement que possible et ne devront pas être interpellés, afin que la section, qui ne siégera que deux heures, puisse écouter chacun des membres inscrits. Des faits d'une grande importance ont été communiqués, cette fois, par MM. Fritzsche, Kuhlmann, Schœnbein et Mohr. Le premier exhibe plusieurs hydrocar-

Digitized by Google

bures nouveaux qu'il a découverts dans du goudron provenant de la distillation du bois ; de plus, il rappelle une propriété caractéristique de certains hydrocarbures, de former des combinaisons définies avec l'acide picrique. Cette propriété, également découverte par le chimiste russe, se trouve d'ailleurs décrite dans une publication française, le *Journal de chimie et de pharmacie* (1).

Les faits nouveaux exposés par M. Kuhlmann prennent leur point de départ dans le désir de rendre salubre une industrie qui ne l'est guère, celle de la fabrication de la soude artificielle d'après le procédé Leblanc. Dans cette industrie, la transformation du sel marin en sulfate de soude donne lieu à des torrents de gaz chlorhydrique dont une partie se répand dans l'atmosphère, qu'il rend insalubre pour les animaux et même pour les plantes. Nous ne parlerons pas des efforts tentés jusqu'à ce jour pour parer à cet état de choses, mais nous dirons que M. Kuhlmann a réussi si bien qu'il en tire bénéfice et profit et qu'il expose tout au long son procédé, afin d'en faire profiter tout le monde.

Voici en deux mots en quoi ce procédé consiste : Sur le passage des gaz acides il place des morceaux de carbonate de baryte que l'on trouve en roche dans le règne minéral. Par l'action du gaz chlorhydrique, le carbonate se décompose et donne lieu à un produit utile, le chlorure de baryum, que, avec de l'acide sulfurique, on peut facilement transformer en sulfate de baryte fort recherché aujourd'hui, et dont M. Kuhlmann, à lui seul, fabrique deux mille kilogrammes par jour.

Une amélioration est bientôt adoptée du moment où le fabricant y trouve son compte ; il en sera ainsi de ce procédé qui permettra d'assainir bien des localités. Il n'est pas dit que, seul, le carbonate de baryte pourra servir dans cette circonstance ; le jour très-prochain où le chlorure de calcium aura reçu des applications, on pourra avantageusement substituer ce carbonate à l'autre.

Un autre fait nouveau réalisé par M. Kuhlmann, c'est le parti qu'il tire des résidus d'une autre espèce, et qui sont, tout au moins, aussi nuisibles que le gaz chlorhydrique ; ce sont les masses de chlorure de manganèse, résultant de la fabrication du chlore, et qui s'accumulent par millions de litres à la porte des usines, sans qu'on ait pu s'en défaire convenablement, car il ne s'agit, là, de les écouler ni dans la rivière ni dans les nappes d'eau souterraines par des puits absorbants, attendu que ces eaux en seraient rendues insalubres.

(1) Année 1858, numéro de juillet.

Digitized by Google

Ajoutons que ces résidus de chlorure de manganèse retiennent une assez forte proportion de chlore pour qu'on doive chercher à l'utiliser; en effet, la valeur perdue ainsi, en chlore, s'élève à environ deux millions de francs par an pour la France seulement.

M. Kuhlmann donne deux emplois à ces résidus : ou bien il les transforme en chlorure de baryum au moyen du charbon et du sulfate de baryte, ou bien il les traite par un autre résidu encombrant de l'industrie soudière, l'oxysulfure de calcium, et il obtient du sulfure de manganèse et du chlorure de calcium (1).

Après M. Kuhlmann parut M. Schœnbein, l'inventeur de l'ozone, qui, comme il le dit lui-même, s'occupe depuis vingt ans de l'étude de l'oxygène, et qui, par les résultats obtenus, nous montre une fois de plus que l'on peut se faire un beau nom dans la science même en ne s'attachant qu'à un seul corps.

M. Schœnbein commence par nous apprendre qu'il y a trois espèces d'oxygène, l'une, c'est l'oxygène ordinaire, c'est celui que nous respirons dans l'air. Les deux autres espèces d'oxygène sont deux espèces d'ozone qui sont entre elles comme les deux espèces d'électricité : on régénère de l'oxygène ordinaire dès qu'on met ces deux espèces d'ozone en présence, et, au contraire, on détruit cet oxygène ordinaire dès que, par une action chimique donnée, on lui enlève l'une des deux modifications allotropiques. Cette tendance de la part de ces deux modifications à produire de l'oxygène ordinaire explique certains effets appelés catalytiques jusque-là, et dont on ne savait se rendre compte; ainsi, le peroxyde de baryum et l'eau oxygénée rendue acide par de l'acide nitrique se décomposent réciproquement en donnant lieu à de l'eau, de l'oxyde de baryum et de l'oxygène ordinaire; dans les mêmes circonstances, le permanganate de potasse est réduit en oxyde manganique; l'acide chromique devient de l'oxyde de chrôme, c'est-à-dire ces composés se désoxydent en présence d'une abondante source d'oxygène et précisément au contact de cette espèce particulière d'oxygène, de l'ozone, en un mot, dont le pouvoir comburant va jusqu'à oxyder directement les corps les moins oxydables, tels que l'azote.

Ces effets si contradictoires s'expliquent par ce que nous avons dit plus haut; une combinaison fortement oxygénée peut se défaire

(1) Pour plus de détails, v. l'ouvrage que M. Kuhlmann vient de publier sous le titre « Silicatisation. »

Digitized by Google

en présence d'un autre composé riche en oxygène, toutes les fois que l'un de ces composés renferme de l'oxygène qu'on pourrait appeler positif, et que l'autre contient de l'oxygène négatif. Le résultat de cette décomposition est l'oxygène ordinaire ou neutre. C'est d'ailleurs ce qui a lieu lorsqu'on traite de l'ozone obtenu avec le phosphore par de l'eau oxygénée ; le produit n'est autre que de l'eau pure et de l'oxygène ordinaire.

Donc, pour que l'ozone ou oxygène naissant, préparé avec le phosphore, se comporte comme un oxydant énergique, il ne faut pas qu'il soit en présence de l'oxygène naissant de l'eau oxygénée. On peut dire que, de même qu'un acide perd ses propriétés acides en présence d'une base et réciproquement, de même aussi l'ozone affecté du signe +, par exemple, perd ses propriétés oxydantes en présence de l'ozone affecté du signe —.

L'une des grandes questions internationales qui reviennent constamment sur le tapis et qui réclament une solution réside dans les poids et les mesures qui, comme on sait, varient avec les pays, au grand embarras du commerce et des voyageurs. Déjà plusieurs Etats ont adopté le système métrique ; d'autres ne demanderaient pas mieux si ce système avait été inventé ailleurs qu'en France. Or, pendant que, par un amour-propre peu justifié, ces états restent en arrière, la science, qui n'est d'aucun pays, a depuis longtemps échangé la livre, l'once et le gros, le pouce, le pied et l'aune contre le gramme et ses dérivés, le mètre et ses multiples ou sous-multiples, en sorte qu'il est bien rare de trouver dans un recueil scientifique sérieux, anglais ou allemand, des poids et des mesures étrangères au système métrique.

Cette espèce de révolution scientifique a été faite en Allemagne vers 1830 ; à sa tête figure l'homme qui a exercé une si grande influence sur la science de son temps, M. Liebig et, avec lui, M. Wœhler, qui, en introduisant le système métrique dans leurs laboratoires, leurs publications, et dans les « Annalen der Chemie und Pharmacie, » leur organe privilégié, l'ont naturellement imposé à leurs élèves et peu à peu aussi à leurs lecteurs. Plus jeune que ces savants, et venu après eux, M. Mohr a pris néanmoins une grande part au mouvement. Esprit judicieux et sagace, il a su aplanir les difficultés les plus graves. Le lecteur qui ne lit pas l'allemand n'a qu'à consulter l'excellente traduction dont le traité d'analyse volumétrique de M. Mohr a été l'objet de la part d'un professeur du lycée de Nancy, M. Forthomme.

La leçon faite par M. Mohr dans cette troisième séance de la

Digitized by Google

section de chimie avait pour objet une question qui se rattache à la fois au système métrique et aux analyses par les liqueurs titrées. Il s'agissait en effet d'un moyen qui permet de passer facilement des poids aux volumes, en évitant les causes d'erreur inhérentes à ces opérations délicates.

Si, en effet, l'analyse par les volumes ou, pour nous servir de l'expression conservée par les créateurs de cette méthode, Descroizilles et Gay-Lussac, *les liqueurs titrées*, en un mot, nous dispensent de l'emploi de la balance et nous mettent en état de faire un dosage en moins de minutes que le procédé par la pesée n'exige d'heures, on comprend qu'on ne saurait accorder trop de soin à cette opération qui touche à la pierre angulaire de l'édifice : la transformation des poids en volumes, et réciproquement.

Notre cadre nous permet d'autant moins de rapporter le procédé par trop technique de M. Mohr que ce procédé serait difficilement compris sans figures; le lecteur qui s'y intéresse le trouvera décrit dans le deuxième volume du *Traité d'analyse* actuellement sous presse.

La troisième séance de la section de chimie fut fusionnée avec celle de physique ; c'était au lendemain d'une excursion à Baden-Baden, où le congrès fut fêté par la ville. Prévoyant des fatigues exceptionnelles et un grand besoin de repos, on avait décidé en petit comité de sacrifier la matinée de lundi et de n'ouvrir la séance qu'à onze heures.

Cette séance fut brillante par les expériences qui l'occupèrent ; quelques-unes d'entre elles sont même de nature à intéresser les gens du monde. De ce nombre en est une de M. Dove, professeur à l'Université de Berlin. Elle consiste à faire rendre un son très-distinct et de manière à être entendu de toute la salle, à un diapason vibrant que l'on place au-dessus d'un ballon contenant une quantité d'eau déterminée par expérience. Le ballon ne doit pas être rempli, et le diapason ne doit pas le toucher; il est simplement tenu à la main et dans le prolongement du col du ballon. Le son rendu dépend de la position des deux branches d'acier par rapport au col du ballon; la perception du son est très-distincte lorsque le plan de ces deux branches est dans l'axe du col; elle est nulle lorsque le plan lui est perpendiculaire.

M. Dove a constaté ces faits à l'occasion de recherches sur la question de savoir si l'oreille, qui perçoit pendant quelque temps un son déterminé, devient insensible à ce son, de même que devient insensible, pour une certaine couleur, l'œil qui l'a fixée pendant quelque temps ; on pourrait dire que l'œil s'habitue à cette couleur comme l'odorat s'habitue à certaines odeurs. Les recher-

Digitized by Google

ches de M. Dove sur le premier de ces points ont amené une réponse affirmative.

Depuis quelques années on emploie en médecine du fer métallique dans un état de grande division, tel qu'on l'obtient lorsqu'on réduit un de ses oxydes par l'hydrogène. Bien préparé, ce fer réduit est tellement oxydable qu'il s'allume spontanément à l'air et brûle avec de vives étincelles.

Or, il vient de s'établir dans le Tyrol une fabrique qui produit de la poudre de fer à un degré de ténuité considérable, bien que la pulvérisation soit opérée mécaniquement, et, à ce qu'il paraît, avec des limes très-fines. L'expérience n'a pas encore prononcé à l'égard de ses propriétés thérapeutiques ; d'ailleurs, il ne brûle pas spontanément à l'air, bien qu'il soit extrêmement combustible, ainsi que le prouve l'expérience suivante que M. Magnus a faite séance tenante : Quand on approche un corps enflammé de cette limaille du Tyrol, elle ne prend pas feu, mais elle brûle facilement lorsqu'on l'a préalablement suspendue aux pôles d'un aimant. C'est une très-jolie expérience de cours facile à réaliser. Pour cela, on commence par plonger l'aimant dans la limaille ; celle-ci se réunit autour des pôles et y reste suspendue ; il se forme une espèce de barbe dont on approche une allumette enflammée ; le feu se gagne aussitôt et se propage rapidement, et quand, ensuite, on secoue l'aimant, il s'en détache une multitude d'étincelles provenant des particules de fer qui brûlent.

Il existe à Francfort-sur-le-Mein une espèce d'association scientifique, le « Physikalische Verein, » en majeure partie composée de gens du monde, se réunissant deux fois par semaine, dans le but de se tenir au courant des progrès de la physique et de la chimie. Cette association puise ses ressources dans une cotisation annuelle de dix florins versée par chacun de ses membres. La science y est interprétée par M. Bœttger, et nous pouvons ajouter qu'il eût été difficile de faire un meilleur choix, car il ne s'agit pas ici d'un enseignement méthodique et logiquement enchaîné, mais bien d'exposer les faits les plus disparates, à mesure qu'ils se produisent, et surtout de les orner d'expériences bien installées. Or, c'est surtout par ce côté que brille M. Bœttger, dont le nom se rattache à une foule d'opérations et de tours de main physiques ou chimiques.

Doué d'une habileté extraordinaire cet opérateur réussit les expériences les plus difficiles, pourvu qu'elles offrent un attrait aux yeux. C'est ainsi qu'en 1847 il a préparé du coton-poudre avant qu'on ne connût le secret de cette préparation, et n'ayant d'autre guide que le

Digitized by Google

nom : « coton fulminant. » Ajoutons qu'il ne fit pas de secret de sa trouvaille et qu'il se hâta de la publier. De même, quelques années après, entendant, comme tout le monde, parler de l'expérience fondamentale par laquelle M. Faraday a découvert l'action d'un électro-aimant sur la lumière polarisée, M. Bœttger a répété cette expérience avec succès, et l'a publiée avant qu'on ne connût le procédé suivi par M. Faraday.

M. Bœttger est un habitué des congrès scientifiques ; à chaque session, il divertit l'auditoire par une série d'expériences intéressantes et de tours de mains exécutés avec une dextérité et une prestesse qui auraient un grand succès même sur un autre théâtre.

Dans la séance qui nous occupe, l'expérimentateur, ayant obtenu la parole, prend une plume d'oie, la place entre le pouce et l'index, et, appuyant dessus avec l'autre main, il la plie en plusieurs endroits ; la plume n'était pas cassée, mais elle avait incontestablement des plis, et il était impossible de la tenir droite et rigide. Quelques manipulations la redressèrent immédiatement, et à tel point qu'il ne fut plus possible de reconnaître la trace des nombreux plis qu'elle offrait quelques instants auparavant.

Le traitement auquel cette plume avait été soumise se réduisait cependant à peu de chose : après avoir laissé la plume pendant quelques moments dans l'eau chaude on la plongea ensuite dans de l'eau froide. C'est sans doute par suite de la contraction subite éprouvée par la substance cornée, préalablement gonflée dans l'eau chaude, que la plume a pu reprendre sa rigidité première.

Dans la même séance, M. Boettger a fait voir qu'un jet d'eau très-fin peut parfaitement servir comme électroscope. Si, en effet, d'un jet d'eau pareil on approche un bâton de verre qui a été préalablement frotté avec un morceau de drap, on voit la veine liquide changer de forme. Le bâton de verre l'approche-t-il par le haut, les gouttelettes se réunissent et retombent en grosses gouttes ; au contraire le jet diminue de hauteur si on approche le bâton de sa base.

Cette expérience, présentée de bonne foi par M. Boettger comme ayant été réalisée pour la première fois par lui, a été acceptée comme telle par toute l'assistance. Aussi pouvait-on penser que la priorité lui en est acquise, car il y avait dans l'auditoire non pas seulement des physiciens hors ligne, mais à coup sûr aussi des érudits par excellence. Ni M. Muller qui a publié un premier volume sur les progrès de l'électricité, ni M. Buff qui dresse régulièrement le bilan des progrès accomplis dans l'année par la physique, ni

Digitized by Google

M. Poggendorff dont les annales célèbres sont spécialement ouvertes aux travaux physiques, aucun de ces savants n'a rappelé à l'orateur que cette expérience a été publiée précédemment par un physicien allemand. C'est qu'évidemment ils ne s'en souvenaient pas eux-mêmes.

Si nous insistons sur ce détail, dont on voit de fréquents exemples, et qui a sa raison d'être dans la multiplicité des faits nouveaux que chaque jour on voit surgir, c'est que nous y trouvons la réponse à une des mille préventions que le savant allemand professe à l'égard du Français. On reproche volontiers à ce dernier de publier sous son propre nom des faits découverts et décrits dans des journaux d'outre-Rhin, et on sait cependant que rarement le savant français est en état de lire l'allemand; que d'ailleurs, le lirait-il, il peut encore n'être pas au courant des mille faits plus ou moins avérés qui pullulent dans les journaux germaniques, et qu'en tout cas il peut se rencontrer avec un autre savant, ainsi que cela s'est vu dans la circonstance dont nous parlons. Mais, ce qui augmente la gravité de celle-ci, c'est que cette curieuse expérience du filet d'eau a été publiée, non pas il y a une cinquantaine d'années, et dans un recueil ignoré, mais l'année dernière, et dans les *Annalen der Physik* de M. Poggendorff.

C'est là que, cherchant un renseignement, je suis tombé à la page 633 du tome CII, où l'on expose cette même expérience, qui est décrite avec beaucoup de détails par M. A. Fuchs, professeur au lycée de Presbourg.

La priorité de M. Fuchs n'est sans doute pas encore connue de nos voisins d'outre-Rhin, mais, quand ils la connaîtront, elle ne leur ôtera ni la prévention que nous avons signalée ni aucune autre, pas plus que les Français n'abdiqueront la tendance contraire d'admirer tout ce qui vient de l'Allemagne, et d'accorder une vaste érudition et de profondes connaissances à quiconque se dit docteur allemand.

Avant de quitter cette belle expérience, ajoutons que, d'après M. Fuchs, la sensibilité du filet d'eau est telle, que, la tête de l'observateur étant placée à une petite distance du jet, ce dernier s'infléchit pour peu que l'opérateur passe la main dans les cheveux.

Nous revenons à la séance mixte du lundi 19 septembre, car nous avons encore à entendre quelques savants de premier ordre. Voici M. Plucker, l'éminent professeur de l'Université de Bonn, qui expose avec une grande netteté ses magnifiques travaux sur le spectre électrique produit par des courants d'induction, soit dans le vide,

Digitized by Google

soit dans les milieux renfermant : 1° un corps simple gazeux ; 2° un mélange de plusieurs gaz ; 3° un gaz composé. M. Plucker est convaincu que le vide parfait est incapable de conduire l'électricité.

Les gaz simples étudiés sont l'hydrogène et l'azote. En exposant un mélange de ces deux gaz au courant engendré par un appareil de Ruhmkorff, on obtient un spectre particulier que l'on peut réaliser aussi en superposant purement et simplement un spectre produit par l'hydrogène à un autre spectre produit par l'azote. Enfin, le même spectre s'obtient encore quand on fait passer un courant d'induction dans une atmosphère de gaz ammoniaque ; d'où il conclut que le gaz ammoniaque est décomposé par le courant d'induction. Il arrive à des conclusions analogues au sujet de l'acide carbonique, dont le spectre est identique au spectre produit par un mélange d'oxygène et d'oxyde de carbone, ou bien à l'image obtenue en superposant les spectres de ces deux gaz.

Enfin, le même physicien fait connaître des effets remarquables produits par un aimant sur la lumière électrique développée au pôle négatif dans un milieu gazeux. Sous l'influence du fluide magnétique, le faisceau lumineux du pôle négatif se réunit et se contracte en une courbe lumineuse. On comprend que nous ne pouvons guère reproduire ici autre chose que la substance de chaque leçon.

Il en sera encore de même des belles expériences que M. Woëhler a faites avec l'hydrogène silicé, composé gazeux découvert par lui, et qui possède cette curieuse propriété d'être spontanément inflammable comme l'hydrogène phosphoré. La manière de préparer cet hydrogène silicé ne diffère pas du procédé général suivi pour la majeure partie des composés hydrogénés, et pourtant on ne s'est pas avisé de prendre le siliciure d'un métal appartenant à l'une des trois premières sections et de le décomposer par l'eau et un acide. On ne s'en est pas avisé parce qu'on a cédé à cette opinion préconçue que le silicium ne forme pas de composé gazeux avec l'hydrogène ; il a fallu un hasard pour mettre le savant de Gœttingen sur la voie ; son génie d'investigation a fait le reste.

La dernière séance de la section de chimie fut tenue le 21 septembre. Elle reçu communication de plusieurs faits remarquables que nous résumons en peu de mots : M. Wicke annonce que la matière colorante des coquilles d'œufs offre la plus grande analogie avec la matière colorante de la bile. Suivant lui, l'œuf, encore incolore dans l'oviducte, ne se colorerait que dans le cloaque.

(1) Année 1854, p. 314, t. XXV.

Digitized by Google

M. Schroeder, directeur de l'École de commerce de Manheim, rapporte de nouvelles observations se rattachant à la belle découverte qu'il a faite, il y a quelques années, au sujet de la fermentation et de la putréfaction, qui ne se produisent pas lorsqu'au lieu de laisser la matière fermentescible en contact avec l'air ordinaire on place ces matières dans de l'air qu'on avait préalablement fait passer à travers du coton.

De la viande, du bouillon et toutes sortes de substances alimentaires ont pu être conservés indéfiniment dans de l'air filtré, après toutefois qu'on eut pris la précaution de faire bouillir ces substances avec de l'eau.

M. Schrœder fait voir dans cette séance que ce qu'il a établi au sujet de la fermentation et de la putréfaction peut encore se dire de la cristallisation. Ainsi on sait qu'une dissolution sursaturée de sulfate de soude se maintient liquide dans le vide, mais qu'elle se prend en masse cristalline dès qu'on fait arriver de l'air atmosphérique. Le savant de Manheim établit que la cristallisation n'a pas lieu si l'air affluent a préalablement passé au travers d'un tube rempli de coton.

Dans son Mémoire de 1854, M. Schroeder avait expliqué l'action préservatrice exercée par le filtrage à travers le coton, en admettant que celui-ci enlève à l'air les spores d'infusoires ou les germes cryptogamiques qui y sont originairement suspendus, et qui, en se déposant sur la matière fermentescible ou putréfiable, s'y développent aux dépens de ces matières, et donnent lieu aux divers produits qui constituent les phénomènes de la fermentation et de la putréfaction.

Si l'expérience sur le sulfate de soude semble établir une relation entre la cristallisation et cet autre genre de mouvement moléculaire appelé fermentation, elle tend à prouver aussi que ces phénomènes peuvent avoir lieu sans le concours de spores d'infusoires ou de cryptogames quelconques en suspension dans l'air non filtré. La question, qui pouvait paraître tranchée par la première série des travaux de M. Schroeder, se pose donc de nouveau et ne ruine en rien ni la théorie mécanique de M. Liebig, ni celle qui se dégage des dernières recherches de M. Pasteur sur la manière de produire et de propager la fermentation.

Nous ne pouvons pas quitter la chimie sans parler d'une leçon faite par M. Liebig dans la section de botanique, *sur la nutrition des plantes et sur le rôle de la terre arable*. On admettait jusqu'à ce jour que, pour que les substances minérales puissent pénétrer dans la plante, il faut qu'elles soient à l'état de dissolution; l'eau de pluie

Digitized by Google

pure ou mêlée à de l'acide carbonique serait le dissolvant, et le liquide serait absorbé par les racines. Se fondant sur des faits constatés par M. Way au sujet de l'action désinfectante exercée par de la terre arable sur de l'eau de purin, M. Liebig fait voir que cette action absorbante est exercée, en général, sur les substances susceptibles de servir d'aliment au végétal ; que l'absorption est d'autant plus énergique que le principe minéral est plus alimentaire pour la plante ; que, par exemple, la terre arable enlève la potasse plus rapidement que la soude, conformément à ce fait observé par MM. Malaguti et Durocher, savoir que les végétaux ont beaucoup plus de tendance à absorber de la première que de la seconde, et que telle plante maritime, l'*Eryngium maritimum*, entre autres, contient trois fois plus de potasse que de soude.

Mais si la potasse, l'ammoniaque et même la soude sont fixées par la terre arable, les acides auxquels elles sont combinées ne sont absorbés qu'autant qu'ils peuvent être utiles au végétal : arrosez la terre avec une dissolution de chlorure de potassium ou de sulfate d'ammoniaque, et examinez ensuite le liquide qui s'écoule par voie de filtration, c'est-à-dire l'eau du drainage : potasse et ammoniaque auront disparu ; les acides, au contraire, se retrouveront presque intégralement.

Arrosez-la avec de l'eau renfermant du phosphate calcaire dissout à la faveur de l'acide carbonique ; vous retrouverez dans l'eau du drainage la chaux contenue dans l'eau d'arrosage, mais vous n'y trouverez pas d'acide phosphorique ; cet acide, qui a disparu, a été fixé, d'une manière quelconque, par la terre arable.

Ce n'est donc pas dans les dissolutions salines que les racines des plantes puisent les principes qui leur sont nécessaires ; ce n'est donc pas, non plus, dans le sein même du végétal que la substance saline se décompose ; la métamorphose a lieu dès que la dissolution touche le sol, et, chose merveilleuse, elle se fait précisément dans le sens le plus propice au développement de la plante.

Les substances salines ne sont donc pas absorbées indifféremment par les racines des végétaux ; avant que celles-ci n'en soient touchées, ces substances ont reçu une sorte d'apprêt qui les met à la hauteur du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans l'acte de nutrition.

En examinant de près ce rôle de la terre arable, on reconnaît qu'il peut être assimilé à l'acte de la digestion. Ce qui, en histoire naturelle, distingue les végétaux des animaux, c'est l'absence d'un tube digestif, et pourtant les uns se nourrissent et croissent aussi bien que

Digitized by Google

les autres. La belle découverte dont nous rendons compte permet d'admettre qu'il peut y avoir *digestion* sans qu'il y ait *tube digestif*.

Si donc la *nutrition* implique la *digestion*, on peut dire que chez les plantes celle-ci est *externe*, tandis qu'elle est *interne* chez les animaux.

Séances de la section de physique.

Aux recherches d'ordre physique qui ont été communiquées dans la séance mixte du lundi 19 septembre, nous devons ajouter la liste de quelques autres travaux, non moins importants, qui ont été exposés par leurs auteurs dans les séances spéciales. Le premier qui ait pris la parole est le professeur Wiedemann, de Bâle, qui a résumé ses travaux sur le magnétisme dans ses rapports avec la torsion, magnifique sujet dont le point de départ se trouve dans une observation faite il y a une quinzaine d'années par Choron (1), et qui a été inaugurée par les belles recherches de M. Wertheim. M. Wiedemann a constaté qu'un fil de fer tordu subit une détorsion lorsqu'on le soumet à l'aimantation ; il pense que les lois qui régissent la torsion sont applicables à l'aimantation des barreaux d'acier, à tel point que, dans l'énoncé de ces lois, on n'a qu'à remplacer le mot *tordre* par le mot *aimanter*. Une relation analogue se présente, suivant lui, lorsqu'on soumet des aimants à la torsion ou lorsque, inversement, on aimante des fils de fer tordus.

Après M. Wiedemann, M. de Feilitzsch, professeur de physique à l'Université de Greifswalde, entra dans des considérations sur la loi des courants dans ses rapports avec la loi électro-statique; puis M. Dove, le président du jour, exposa ses recherches sur la vision binoculaire et sur les moyens de combiner des couleurs obtenues par absorption avec des couleurs produites par interférence.

Dans la deuxième séance, présidée par M. Magnus, nous retrouvons M. Boettger, qui réalise toutes sortes de prodiges avec l'appareil Ruhmkorff. D'abord, il indique un moyen très-simple pour produire une forte tension électrique aux extrémités de la bobine d'induction, et, pour cela, il suffit de mettre l'une des extrémités de cet appareil en communication avec le sol; il fait voir des effets curieux réalisés en faisant passer l'étincelle de l'appareil à travers

(1) Sur le changement de pôle produit par la torsion sur un fil de fer convenablement disposé (Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, 1855, t. XX, p. 1456).

Digitized by Google

des tubes contenant de l'iodure de mercure. A l'un des pôles, la lumière de l'étincelle est violette; à l'autre elle est rouge.

M. Boettger nous a indiqué une autre expérience qui va tout droit à l'adresse des amateurs de chimie amusante. Dans un récipient semblable à celui qui sert dans l'expérience du jet d'eau servant d'électroscope, on introduit une dissolution alcoolique d'acide borique et de nitrate de strontiane, puis on y foule de l'air. En ouvrant le robinet, et au moyen d'un ajutage convenable, on obtient un mince filet liquide qui, si la tension intérieure est suffisamment forte, peut s'élever jusqu'au plafond. Or, si, après avoir aspergé celui-ci avec la dissolution alcoolique, on approche du jet liquide une allumette enflammée, le feu se communique aussitôt au plafond par l'intermédiaire du jet alcoolique, et produit un jeu de couleurs des plus brillants et des plus variés.

D'une leçon de M. Boettger à une leçon de M. Clausius il y a loin, surtout pour les personnes qui redoutent l'algèbre. M. Clausius est un des pionniers qui ont le plus fait pour la théorie de la chaleur, et qui ont le plus contribué à nous faire connaître les rapports de cette force et la force mécanique capable de la produire ou de la consommer. Grâce à ses travaux, et à ceux de MM. Clapeyron, Mayer de Heilbronn, Hirn de Colmar, Holtzmann de Stuttgart, etc., le théorème si longtemps incompris de S. Carnot est devenu intelligible pour tout le monde.

Nous n'insistons pas sur le sujet purement théorique traité dans cette leçon par M. Clausius. Contentons-nous de dire qu'il s'agissait d'une question, à peu près inconnue encore, du mouvement moléculaire dans les corps gazeux.

La cinquième séance de la section de physique fut présidée par M. Jolly, professeur à l'Université de Munich. Elle fut ouverte par une leçon faite en allemand par l'auteur de cet article sur les électro-aimants de son invention et sur ses *Recherches sur l'adhérence magnétique.* On ne connaissait avant lui que deux espèces d'électro-aimants : 1° le rectiligne ; c'est un barreau, droit, en fer, placé dans une bobine en communication avec la pile ; 2° le *fer à cheval*, ou *électro-aimant bifurqué*, obtenu en recourbant l'électro-aimant rectiligne ci-dessus, de manière à lui donner la forme d'un fer à cheval. M. Nicklès fait connaître les *électro-aimants trifurqués* ou électro-aimants à trois pôles, n'ayant toutefois qu'une seule bobine, et jouissant néanmoins d'une force attractive considérable ; les *électro-aimants circulaires*, capables de transmettre le mouvement à des vitesses considérables, puisque les roues de transmission qu'il propose ne sont pas dentées. Parfaitement polies à leur pourtour, elles tirent

Digitized by Google

leur adhérence du magnétisme développé à leur circonférence. Enfin il fait connaître les *électro-aimants paracirculaires*, applicables dans les mêmes circonstances, mais jouissant de propriétés qui diffèrent des précédents.

L'abondance des matières à l'ordre du jour n'a pas permis à l'auteur de donner beaucoup de détails sur ces appareils, qui, d'ailleurs, fonctionnaient sous les yeux de l'auditoire. Les physiciens les ont regardés avec quelque intérêt, non pas seulement parce qu'ils fournissent un nouveau chapitre à l'histoire des électro-aimants, mais encore parce qu'ils se rattachent à des applications spéciales en vue desquelles ils ont été imaginés, notamment à la *transmission du mouvement* ainsi qu'à la *locomotion sur chemin de fer* (1) comme moyen d'augmenter l'adhérence des locomotives, application dont l'auteur a tenté un premier essai en grand sur tout un convoi du chemin de Lyon, et sur une pente de 1 centimètre par mètre. S. M. l'Empereur, qui s'était fait rendre compte de cette première tentative par une commission composée de physiciens et d'ingénieurs, a, tout récemment, ordonné à M. le conservateur du Conservatoire des arts et métiers de reprendre ces essais.

L'électricité a fait les frais d'une partie de cette séance. A la leçon dont nous venons de parler en a succédé une autre sur les *chronoscopes électriques*, par M. Hessler, professeur de physique à Vienne (Autriche). L'auteur passe en revue les divers chronoscopes électro-magnétiques, leur trouve des défauts à tous, et pense remédier à ceux-ci en les convertissant en chronoscopes électro-chimiques au moyen d'un courant agissant sur du papier imprégné d'une dissolution d'iodure de potassium. Cet appareil possède le grand avantage de pouvoir enregistrer automatiquement les observations.

Après que M. Belli, professeur à l'Université de Pavie, eut exposé les propriétés d'un appareil capable, selon lui, d'indiquer une différence dans les deux électricités; que M. Helmholtz eut fait une leçon difficile à résumer, sur les *causes physiques de l'harmonie et de la disharmonie*, la parole fut accordée au modeste et illustre Schwerd, dont les beaux travaux sur l'optique se font pendant les quelques instants que lui laissent les leçons de littérature qu'il donne au cachet dans Spire, sa ville natale. Il s'agissait, cette fois, d'un photomètre construit par lui, et avec lequel il a pu faire une série d'observations sur les étoiles fixes et les étoiles variables. Il n'avait pas apporté son appareil, et les explications qu'il en a données ne sont

(1) *Moniteur universel*, 9 mai 1858.

Digitized by Google

pas de nature à pouvoir être comprises sans figure; mais, au témoignage des physiciens qui l'ont vu, et aussi d'après ce qu'en dit le savant astronome Argelander, ce photomètre est appelé à rendre de grands services dans les observatoires. La séance de la section fut close par M. Muller, professeur de physique à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. M. Muller est connu des physiciens par une série de beaux travaux, et notamment par ses recherches sur le maximum magnétique des barreaux aimantés; il est connu de la jeunesse studieuse par un traité de physique qu'il réédite tous les deux ans, qui a commencé par n'être que la traduction d'un traité français, et qui, bien que conservant encore le titre de cet ouvrage, n'en est pas moins devenu un traité original et complétement indépendant de celui de M. Pouillet. J'en appelle à ceux des physiciens qui lisent l'allemand, et qui, tous, ont dans leur bibliothèque l'une ou l'autre des nombreuses éditions Muller.

Dans sa leçon, M. Muller expose ses Recherches sur l'intensité calorifique du spectre solaire. Au moyen de l'héliostat de M. Silbermann aîné, il dirige les rayons solaires à travers des prismes de diverse nature et détermine les intensités calorifiques au moyen de l'appareil de Melloni. On sait, par ce savant, que le sel gemme est la seule substance diathermane qui laisse passer intégralement la chaleur; les autres corps en absorbent toujours plus ou moins. On sait aussi qu'en plaçant un thermomètre dans les diverses nuances du spectre solaire les températures accusées sont différentes; elles augmentent à mesure qu'on avance vers le rouge et diminuent à l'autre extrémité; il n'accuse plus rien au delà du violet et en dehors du spectre visible; il est, au contraire, sensiblement impressionné à l'extrémité opposée, preuve évidente que le spectre calorifique ne se superpose pas purement et simplement au spectre lumineux. On peut en dire autant du spectre chimique, qui occupe, du reste, l'autre extrémité du spectre lumineux. Or, en opérant simultanément avec un prisme de sel gemme et un autre de verre, M. Muller a reconnu que l'intensité calorifique de la courbe obtenue avec ces deux prismes est sensiblement la même tant qu'on reste dans les limites du spectre visible, qu'au contraire les intensités diffèrent lorsqu'on sort de ces limites.

M. Muller a déterminé l'indice de réfraction et la longueur d'onde des rayons calorifiques extrêmes; il a étudié la manière dont la chaleur est distribuée dans les divers spectres, et a résumé ses Recherches en une série de courbes que nous ne saurions reproduire. Son

Digitized by Google

travail ne manquera pas d'être publié par un des recueils spéciaux de l'Allemagne.

Voilà, en résumé, les principales communications de physique et de chimie qui ont été faites durant ces six jours de conférences; mais, si abrégé que soit ce compte rendu, il permettra néanmoins au lecteur de se faire une idée du mouvement grandiose qui régnait à Carlsruhe durant ce court espace de temps. Si les discussions scientifiques n'ont pas été plus fréquentes, il faut, en partie, s'en prendre à l'esprit hospitalier qui animait le bon peuple badois. Que Carlsruhe ait fêté de son mieux les « Naturforscher », cela se comprend, nos villes de France en font autant; mais que chaque petite ville du grand-duché ait tenu à honneur de les recevoir et de les fêter, c'est ce qui est plus rare.

Nous avons parlé de Baden-Baden, nous devrions parler aussi de Durlach, l'ancienne métropole de Bade, à laquelle le congrès a consacré tout un après-midi. On se fait difficilement une idée de l'accueil enthousiaste qui lui a été ménagé; Durlach n'aurait certes pas mieux fait même pour recevoir le prince.

On nous pardonnera de glisser sur le côté pittoresque de cette session; notre plume est peu habile à retracer des scènes et des événements qui sortent du cercle habituel de nos idées et de nos travaux; mais si le chaud accueil qui a été fait à quiconque était muni d'une carte de membre du congrès a quelque peu nui aux conférences scientifiques, hâtons-nous d'ajouter que le but principal du congrès, celui de mettre les hommes de science en état de se connaître personnellement, a été complétement atteint. D'anciennes liaisons ont été renouvelées, des relations nouvelles ont été établies, des malentendus ou des différends scientifiques ont été vidés par une discussion franche et loyale. L'instruction de chacun y a gagné, et la science ne manquera pas d'en tirer du profit.

Tout, d'ailleurs, invitait à cette douce fraternité qui animait les membres du congrès; les rues, toujours pavoisées, les vivats partout inscrits en lettres d'or, nous rappelaient constamment que nous sommes les ouvriers d'une même œuvre et que nous poursuivons le même but. Nous avons parlé des manifestations si sympathiques de la population; par ce qui précède, on a pu voir que l'exemple venait d'en haut.

Pour perpétuer le souvenir de ce congrès, le grand-duc a fait frapper une médaille commémorative qui a été remise à chacun des membres inscrits. Des décorations ont, en outre, été distribuées aux coryphées de la science. Il y en a eu deux pour les savants étrangers à

Digitized by Google

l'Allemagne; l'une d'elles est revenue de droit au représentant des savants français, M. Despretz, président de l'Académie des sciences; l'autre a été décernée au savant chimiste de Bruxelles, M. Stas.

J. Nicklès,
Professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.

20 octobre 1858.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Parmi les Sociétés littéraires qui se sont établies depuis quelques années dans les villes du centre de la France, la *Société d'émulation de l'Allier* est une des plus actives. Rien de ce qui intéresse l'histoire du Bourbonnais, depuis les époques les plus éloignées, ne lui est indifférent; elle aborde avec succès les sujets les plus graves, ceux qui exigent de longues recherches et ceux qui veulent des appréciations fines et délicates, des rapprochements ingénieux.

Nous ne pensons pas assurément que toutes ses publications aient la même valeur; mais elles offrent toutes de l'intérêt et montrent le mouvement de la vie intellectuelle dans cette province. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les Bulletins de l'année 1857.

La poésie attire d'abord nos regards. Dans une pièce intitulée : *Vers adressés à ma fille Marie la veille de sa première communion*, M. E. Leroy de Chavigny montre du goût, de la facilité, qualités peu communes, qu'il sait allier avec la délicatesse des sentiments les plus nobles et les plus touchants.

M. Faure, professeur d'histoire au lycée de Moulins, exprime, dans les *Pauvres et Mendiants*, une pensée juste; mais, si je ne me trompe, il la suit trop longtemps, il l'épuise. J'aurais préféré qu'il eût glissé sur des détails que la poésie ne saurait que difficilement relever.

Sous le titre modeste de *Notice sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais*, M. Méplain aîné, juge au tribunal de première instance de Moulins, a commencé, en 1854, une série de lectures qui partout auraient été écoutées avec plaisir. Le onzième siècle est le point de départ de l'auteur. « C'est alors seulement, nous dit-il lui-même, que, suivant le mouvement général de la suc-

Digitized by Google

cessibilité des fiefs et de leur inféodation, le Bourbonnais se distingue de ce qui l'entoure par un territoire mieux défini, des intérêts séparés et une législation particulière. De ce moment à celui où nous sommes, son histoire judiciaire, comme celle de tous les pays coutumiers, se divise en trois époques : la première comprend le temps antérieur à la rédaction et réformation des coutumes; la seconde est celle du régime de la coutume écrite; la troisième commence au jour où toutes les provinces de France, associées dans une vaste unité de territoire, reçoivent le bienfait de l'unité de législation. »

Une difficulté se présente au début. Le droit écrit et le droit coutumier se sont partagé les provinces de France au moyen âge. Quelle est la ligne qui sépare ces deux juridictions rivales? Faut-il, avec M. Laferrière, abandonner au droit écrit l'Auvergne et le Bourbonnais? Devons-nous soutenir avec Klimrath que l'Auvergne et le Bourbonnais entraient dans la quatorzième division des pays coutumiers?

M. Méplain ne se laisse pas séduire par l'autorité de ces écrivains. Il examine la configuration du sol; il apprécie la résistance qu'opposèrent aux invasions des barbares les populations abritées par les montagnes; il interroge l'histoire, et s'appuyant sur une critique judicieuse, il pense que le Bourbonnais appartenait à la *coutume*, la haute Auvergne *au droit écrit*, et il laisse comme un *border*, comme une limite flottante entre les deux régimes rivaux, la Limagne et une partie de la basse Auvergne. Ce jugement éclairé, qui concilie toutes les opinions en faisant à chacune sa part, nous paraîtrait de nature à terminer le procès si les plaideurs étaient moins exclusifs.

Nous admettons, avec M. Méplain, que la coutume exerça son empire sur le Bourbonnais; mais nous regrettons de ne pouvoir pas répéter avec lui que les droits du seigneur provenaient de la délégation de l'autorité royale, qui même s'était réservé le droit d'appel. Pour combattre cette opinion il serait facile d'opposer à quelques textes qui se rapportent à la première race une foule de capitulaires de la seconde et les récits des annalistes du neuvième siècle et du dixième. La violence, l'usurpation, les malheurs qui accablèrent la France au milieu des guerres civiles, des invasions des Normands et des désastres qui les accompagnèrent, expliquent trop clairement la création de ces milliers de tyrannies oppressives qui s'appellent *féodalité*.

Le droit romain n'avait jamais complétement disparu dans le midi de l'Europe, mais la découverte d'un texte plus complet lui

Digitized by Google

donna une vie nouvelle au douzième siècle. Des écoles se fondèrent en Italie, en France, la jeunesse y accourut de toutes parts, et les esprits frappés, subjugués, accueillirent la jurisprudence romaine comme la *raison écrite*. Parmi les hommes qui, au treizième siècle se livrèrent en France avec le plus d'ardeur à l'étude du droit romain, se distingua Pierre de Belleperche (Petrus de Bellapertica). Etait-il originaire de la Bourgogne ou du Bourbonnais? M. Méplain le réclame pour sa patrie, et les raisons qu'il donne me paraissent plausibles. Issu d'une famille pauvre du bourg de Lucenay-sur-Allier, Belleperche étudia dans l'Université d'Orléans où il enseigna plus tard. Il devint évêque d'Auxerre, fut appelé au conseil du roi Philippe IV, nommé chancelier et il mourut enfin vers l'an 1307.

Ce fut à sa passion pour l'étude, au mérite de ses travaux que Belleperche dut son élévation. Il y avait dans le douzième siècle et le treizième un désir de s'instruire qu'atteste Belleperche quand il s'écrie : *Le monde entier est éclairé par la science! Ex scientia totus illuminatur mundus.* Ses écrits, ses conseils à la jeunesse qui se pressait autour de sa chaire pour l'entendre et l'applaudir, l'excitaient à l'étude. Il lui citait l'exemple de l'empereur Justinien qui acquit la scien e à force de veilles : *Scientiam acquisivit cum multis vigiliis.* Si le maître de Constantinople faisait tant d'efforts, combien plus ne doivent pas en faire les jeunes gens pauvres! *Multo fortius qui pauper est debet vigilare ut scientiam acquirat*, Belleperche donnait l'exemple du travail, et il répétait qu'il voudrait s'instruire lors même qu'il aurait un pied dans la tombe. *Adhuc addiscere quidem vellem etiam si alterum pedem in sepulchro haberem.* Ses actes répondaient à ses paroles. Malgré les fonctions qu'il a occupées dans l'Eglise et dans l'Etat, il a laissé trois ouvrages importants écrits tous les trois en latin. L'un publié en 1516, à Paris, est intitulé : *Lectura aurea excellentissimi viri ac famosissimi domini Petri de Bella Pertica, natione Galli, juris Cæsarei interpretis, ac doctoris acutissimi, super librum institutionum.* C'est moins, dit M. Méplain, le cours qu'il lisait dans sa classe, comme semblerait l'indiquer le titre, que des notes que développait la parole du maître (1). Dans sa *Lectura*, Belleperche justifie le titre de docteur *très-*

(1) Opinion fort contestable, à notre avis, dans le moyen âge; le professeur, *lector*, se contentait, comme le disent les mots *legere*, *lectura*, de lire, de dicter un cours que copiaient ses élèves. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans une contrée voisine de la France.

Digitized by Google

délié (*acutissimi*), par des subtilités d'argumentation qui surprennent et font sourire sous la plume d'un homme sérieux.

Le second livre est un traité des fiefs, *Tractatus de feudis;* il a été imprimé à Hanovre. Le troisième, qui l'emporte sur les deux autres et par sa nature et par son étendue, est l'*Egregius commentarius*, le commentaire général des lois romaines souvent cité jusqu'au dix-septième siècle par les écrivains qui traitaient de ces questions.

Tels sont les titres de gloire de Pierre Belleperche, ceux qui le faisaient considérer comme l'*Aigle du droit civil*, le chef de file, *primipilus*, des jurisconsultes qui ont brillé d'un si vif éclat au quatorzième siècle. Nous sommes assurément tout disposés à ne pas croire exagérés les éloges que lui prodigue J. Pyrrhus. L'autorité si compétente de M. Méplain suffit pour rassurer notre conscience : mais nous serait-il permis d'exprimer le regret de ne pouvoir pas admirer, en toute connaissance de cause, un auteur d'une si haute importance? Belleperche a écrit, enseigné à une époque de transition ; les exemplaires imprimés ou manuscrits de ses œuvres sont rares; M. Méplain les a lus, pourquoi n'a-t-il pas communiqué à ses auditeurs les détails intéressants qu'il a dû y remarquer, les observations historiques qu'il en a retirées? C'est une lacune dans son travail. Nous la signalerons à l'auteur qui réunira sans doute en un volume ses études sur la législation et les jurisconsultes du Bourbonnais.

Sous cette forme nouvelle nous sommes assuré que la Notice sur Belleperche sera plus complète, que son influence auprès de Philippe le Bel, mieux appréciée, à l'aide d'une critique sévère, ne nuira pas à celle des jurisconsultes de la même époque, et que l'autorité même de Henrys, en l'absence de tout autre autre témoignage sérieux, ne suffira pas pour attribuer uniquement à Belleperche la célèbre ordonnance de l'an 1302.

Parmi les sages prescriptions que renferme cette ordonnance, se trouve l'ordre de recueillir, d'enregistrer, pour empêcher toute altération, les coutumes usitées du temps de saint Louis. M. Méplain emprunte à Brodeau cet article, qui est imprimé dans les recueils de Laurière et d'Isambert, et il en conclut que c'est à Philippe IV et non à Charles VII que revient l'honneur de la première pensée de rédiger les coutumes.

Près de deux siècles se sont écoulés entre l'émission de ce vœu par le petit-fils de saint Louis et sa réalisation sous Charles VIII et ses successeurs. Quelle est la cause de ce retard? Comment pendant

Digitized by Google

cet intervalle s'est conservée la coutume ? Comment s'en faisait l'application par les juges ? Quels abus ont enfin nécessité la réforme ?

Il est facile, avec M. Méplain, de répondre à ces diverses questions ; mais les renseignements qu'il fournit sont dispersés dans sa Notice. Il nous semble que placés entre Philippe le Bel et Charles VII ils auraient plus satisfait l'esprit et comblé avec bonheur la lacune qui existe dans ses études pour l'époque intermédiaire.

Le Bourbonnais avait, au moyen âge, dix-neuf châtellenies et plus de deux cent quarante justices seigneuriales. Or, chaque seigneurie, d'après Beaumanoir, avait son droit civil, et dans tout le royaume il n'y avait peut-être pas deux seigneuries qui fussent gouvernées de tout point par la même loi. Dans la châtellenie de Vichy le gain de survie de la femme était, hors la ville, du tiers denier ou moitié de sa dot, et *dans la ville*, du tiers denier, à son choix, ou de la moitié des meubles en propriété et de la moitié en usufruit des héritages de son mari. En outre, les territoires des justices s'enchevêtraient de manière à produire une confusion dont il ne nous est pas possible aujourd'hui de nous rendre compte.

Comment donc connaître la loi, la coutume de chaque localité ? Par le témoignage des habitants, par la *turbe*. « Et font savoir que « quand quelqu'un met en avant un fait de corrélation, il le doit « prouver à tout le moins par deux *turbes*, tout ainsi qu'un fait sin- « gulier doit être prouvé par deux témoins non reprochés et que « chaque *turbe* doit être de dix pour le moins, car le nombre dix « fait une *turbe*. » — « Les dépositions, nous apprend Merlin, se « faisaient toutes ensemble et non l'une après l'autre (par acclama- « tion sans doute), comme il se pratique dans les enquêtes ordi- « dinaires. Elles occasionnaient de grands frais. Elles étaient sou- « vent inutiles, à cause de la diversité des opinions, et toujours « dangereuses à cause des factions qui s'y pratiquaient. »

Ces témoignages n'offraient d'ailleurs aucune garantie, et l'on répétait en commun proverbe ; *Qui plus abreuve plus preuve*. Si du moins l'autorité eût conservé ces enquêtes, elles auraient formé la tradition, mais on ne leur donnait pas de publicité ; on ne les lisait même pas aux parties. Elles restaient comme un conseil secret pour le juge qui exploitait les plaideurs et perpétuait les procès.

Il semble que les seigneurs auraient dû intervenir, mais, comme le dit Klimrath, et les faits le prouvent : « Soigneux de déterminer « leurs droits personnels, les redevances et les corvées qui leur « étaient dues, ils étaient fort indifférents aux usages que leurs sujets

Digitized by Google

« suivaient entre eux, lorsqu'ils ne leur étaient pas préjudiciables. » Les procès étaient pour eux une source de richesses par les taxes, les amendes qu'ils percevaient. Le caractère moral de la loi était même oublié. On eût dit que la société n'était pas intéressée à punir le crime. Dans la charte de Montluçon, quand une femme mariée est violée, « si ne se plaint la femme forcée ou le mari, ni le duc, « ni le châtelain, ni le sergent ne pourra forcer à porter plainte, « s'ils ne le veulent. » L'adultère n'était plus qu'une question d'argent.

Que l'on ajoute tous ces désordres à ceux qui naquirent des guerres auxquelles la France fut en proie pendant un siècle, et l'on comprendra la nécessité d'une réforme. Au reste, il est difficile de la mieux exposer que la grande ordonnance ou *Establissement pour la réformation de la justice*, en 125 articles, publiée à Montils-les-Tours, en avril 1453. Il faut la lire en entier pour se faire une idée des choses.

L'article 125 de ce monument de la sagesse de nos pères, que Henrion de Pansey appelle *notre premier code de procédure*, commande la rédaction « des coutumes, usages et stiles de tous les païs du royaume, afin d'abréger les procès, diminuer les frais, mettre *certaineté* dans les jugements tant que faire se pourra et oster toute matière de variations et contrariétés... »

Efforts inutiles ! il faudra près d'un demi-siècle pour obtenir des résultats qui nous paraissent exigés par le bon sens, tant est énergique la résistance opposée aux idées les plus justes par l'intérêt personnel !

Louis XI, Charles VIII, Louis XII renouvelèrent les prescriptions de Charles VII, et Dumoulin écrivait dans le seizième siècle : *Ut laudandum est illorum consilium, ita dolendum est quod nondum ultra nonaginta annos a tempore præfati edicti* (de Charles VIII) *plane confectum est.*

Les seigneurs du Bourbonnais ne méritaient pas ce reproche. Le 26 mars 1493, le duc Pierre II, par une ordonnance datée de *Montbrison en Fourest*, charge des commissaires de « se transporter dans les châtellenies du duché, d'y assembler les gens d'église, nobles et bourgeois, bons coutumiers, bien famés et renommés, et de s'enquérir sur la vérité des coutumes, usances, stiles qui ont coutume d'y être entretenus et gardés ; de la faire rédiger et mettre par écrit en forme de livre et cahier, lequel lui sera apporté, pour icelui vu en ordonner au bien de ses sujets, ainsi qu'il verra pour le mieux. » Les commissaires commencèrent l'enquête à Montluçon, le 10 mai 1493,

Digitized by Google

et la terminèrent à Vichy, le 17 janvier 1495. Ce travail ne fut publié que le 19 septembre de l'an 1500, par Thibault Baillet, président, et Besançon, conseiller au Parlement, délégué par le roi, sous ce titre : *Les anciennes coutumes du pays et duché de Bourbonnais.*

M. Méplain fait l'analyse de cet acte important qui donne des détails pleins d'intérêt sur la législation civile de cette partie du royaume, sur les relations des habitants entre eux. Tout cela est empreint d'un tel caractère de rudesse que M. Méplain refuse de croire que ce soit le portrait fidèle du Bourbonnais à la fin du quinzième siècle. Il n'y est question ni de cités industrieuses, ni de chartes municipales. Ces coutumes ne sont donc pas celles du temps de Louis XII et de François Ier ; ce sont celles de l'époque de saint Louis et de ses premiers successeurs. La rédaction est en arrière, sur sa date, de deux siècles au moins. Les commissaires, au lieu de recueillir les coutumes, lois et usages de *leur temps*, semblent ne s'être proposé rien de plus que d'exécuter strictement l'ordonnance de Philippe le Bel et de rechercher les coutumes du temps de saint Louis.

Ainsi raisonne M. Méplain, et, pour prouver cette opinion, il s'appuie sur Mamer, auteur du livre intitulé : *Praxis forensis Galliæ*, qui est mort près de cinquante ans avant la rédaction de la coutume. Mamer est né peut-être dans le Bourbonnais; il fut avocat à la sénéchaussée de cette province ; il rappelle souvent ses usages; son livre annonce un état de civilisation bien supérieur à celui que nous indique la coutume de 1495 ; donc, la coutume n'est pas l'image du présent, ce n'est qu'un vague et lointain écho du passé.

Nous laissons aux érudits de l'Auvergne le soin de revendiquer la possession pleine et entière de Mamer; mais l'esprit généralisateur *de ce grand et ancien praticien du royaume* n'a-t-il pas choisi dans toutes les coutumes ce qui convenait le mieux à ses idées, ce qui, combiné avec le droit romain, pouvait former le droit commun de la France ? Son grand mérite, comme l'a dit M. Bayle-Mouillard, ne consiste-t-il point surtout à reproduire avec ordre et lumière cette œuvre collective de son pays, et n'est-ce pas là ce qui fit de sa pratique le Manuel des jurisconsultes? S'il en est ainsi, l'argument de M. Méplain perd beaucoup de sa force.

En outre, si les *anciennes coutumes* recueillies à la fin du quinzième siècle se rapportent au treizième, comment le souvenir s'en était-il si bien conservé? Comment ni le duc, ni les commissaires, ni les gens d'église, ni les nobles, ni les bourgeois ne laissaient-ils jamais entrevoir qu'il ne s'agit que de choses qui se passaient deux

Digitized by Google

cents ans auparavant? Comment se fait-il enfin que ces personnes acceptaient sans réclamation comme lois des abus surannés qui violaient leurs droits et changeaient leurs habitudes?

C'est au judicieux auteur de la *Notice* qu'il appartient de lever cette difficulté, d'autant plus forte qu'il nous montre les habitants du Bourbonnais peu disposés à se laisser dépouiller de leurs priviléges. N'est-ce pas en effet sur leurs plaintes que des coutumes avaient été omises, que des modifications essentielles n'avaient pas été déclarées, qu'il n'avait pas été fait défense aux praticiens et autres personnes du pays de ne poser, articuler et ne prouver par *turbes* des coutumes autres que celles qui seraient écrites au coutumier, que la duchesse Anne en fit rédiger de nouvelles?

Celles-ci furent lues et discutées dans la grande salle du château par les trois Etats de la province convoqués à Moulins, le 18 mai 1520.

Il y eut des oppositions : la plus vive fut celle du seigneur du Ryau, qui rejetait tous les articles, parce que le dernier paraissait compromettre le succès d'un procès qu'il soutenait contre son frère.

Les *nouvelles coutumes* se compoent de 36 titres divisés en 556 articles. Des 36 titres, 17 ont pour objet des matières sur lesquelles la première rédaction était muette; 19 reproduisent, développent, augmentent ou réforment les matières sur lesquelles le premier coutumier avait statué.

C'est encore une preuve pour M. Méplain que les *anciennes coutumes* étaient celles du treizième siècle.

Il nous aide cependant lui-même à expliquer, sans remonter si haut, la différence qui existe entre les deux rédactions : « La pre-
« mière avait lieu, pour ainsi dire, séance tenante, et pendant le
« court séjour des commissaires au chef-lieu de chaque châtellenie;
« mais les articles de la seconde ne furent soumis aux Etats qu'a-
« près avoir été préalablement préparés dans le silence de la médi-
« tation (t. IV, p. 207). »

L'influence du droit romain se fait sentir dans les nouvelles coutumes; toutefois, s'il y a plus d'équité dans les rapports des citoyens entre eux, la dépendance féodale n'est pas modifiée, les droits du seigneur sont conservés dans toute leur rigueur. Dans les mariages entre les personnes de condition libre et servile, *la pire condition emporte et attrait à soi la meilleure*, comme par le passé.

Le roi François Ier approuva ces coutumes, le 13 mars 1521, par des lettres datées de Fontainebleau, enregistrées au Parlement le 20 du même mois, et, l'année suivante, commençait, à la poursuite de Louis d'Angoulême, le procès qui devait amener la trahison du con-

Digitized by Google

nétable de Bourbon et la réunion d'une partie de ses domaines à la couronne.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de suivre M. Méplain dans l'analyse et la comparaison des *anciennes et des nouvelles coutumes;* nous ne saurions avoir un meilleur guide pour pénétrer dans le sein de la population du Bourbonnais au seizième siècle, pour apprécier les progrès que les années amènent toujours à leur suite. Mais comment abréger un résumé ? Nous préférons inspirer à nos lecteurs le désir de lire *la Notice*. Parmi bien des détails du plus haut intérêt, ils y verront dans quelles conditions vivaient en communauté les familles qui, comme celle des Pinon, en Auvergne, se sont conservées dans diverses provinces jusqu'à la révolution de 1789.

La réunion du Bourbonnais à la couronne fut heureuse pour ses habitants. Le droit romain pénétra largement dans sa jurisprudence à la suite des légistes du roi, des juges de Paris qui siégèrent *dans les Grands jours* de Moulins. Ces *Grands jours* de la royauté étaient bien différents de ceux que tenaient les seigneurs. Ceux-ci n'étaient que vexations pour les sujets, *sales et déshonnêtes gains pour les justiciers*, tandis que les *Grands jours* du roi, établis pour *purger les humeurs peccantes des corps de justice*, étaient une cour souveraine, composée de membres du Parlement, chargée de faire le procès même aux gens puissants qui avaient commis des crimes, de connaître, de rechercher tous les abus, fautes et malversations des officiers, de corriger les procédures abusives.

Les Mémoires de Fléchier sur les *Grands jours* de Clermont prouvent toute l'importance de ces assises où étaient réunis les magistrats les plus respectables. Les jurisconsultes du droit écrit s'y trouvaient en présence des jurisconsultes du droit coutumier, et les uns et les autres apprenaient des avocats au Parlement les inspirations nouvelles du droit des édits royaux, qui était comme l'harmonie des deux autres.

C'est de cet enseignement fécond que sortirent les premiers commentateurs des coutumes nouvelles du Bourbonnais, Charles Dumoulin et Jean Papon. Le premier était avocat au Parlement de Paris, le second était juge au pays de Forest. Dumoulin, cédant aux sollicitations de personnes distinguées de la province, commença son commentaire dans l'année 1550. Il l'aurait abandonné quelque temps après en apprenant que Papon travaillait sur le même sujet, si celui-ci n'eût vivement insisté pour qu'il ne suspendît pas son œuvre. C'est à cette prière, ajoute M. Méplain, que nous devons ces apos-

Digitized by Google

tilles brèves, brusques et décisives, où la raison, le bon sens et la vérité brillent comme dans un éclair et jettent une vive lumière sur les recherches savantes de Papon. Les deux commentaires s'expliquent, se complètent. « Dumoulin dépensa pour son œuvre plus des trésors de sa raison droite et sûre que des richesses de son érudition; ses interprétations dérivent plus souvent des lois naturelles du bon sens et de l'équité que de l'autorité des doctrines. A l'inverse de Dumoulin, Papon dit moins ce qu'il pense que ce qu'il sait, et constate ce qui est sans courir à la recherche de ce qui devrait ou pourrait être. » Les deux auteurs s'accordent toutefois pour condamner des principes attentatoires à la dignité humaine, et l'on voit même dans ces circonstances Papon protester avec énergie au nom du christianisme et de l'humanité. N'est-ce pas aux plaintes de ces deux jurisconsultes que les serfs du Bourbonnais ont dû l'adoucissement de leur condition ?

En matière religieuse, Papon n'avait pas les mêmes scrupules que Dumoulin et puisait dans les saintes Ecritures des arguments pour condamner au feu les novateurs. Malgré cette rigueur excessive, on peut dire de lui avec Dumoulin : *Candidi animi est et patriæ amantissimi.* Ses œuvres justifient cet éloge.

Ces deux commentateurs étaient étrangers au Bourbonnais. M. Méplain fait précéder les pages qu'il leur consacre de quelques mots sur Christophe de Carmone, fort peu connu d'ailleurs, et sur Antoine Minard. Antoine était né à Gannat; il s'éleva rapidement aux premières fonctions judiciaires; il contribua à la condamnation du chancelier Poyet; il assigna le conseiller Dubourg, originaire d'Issoire, et fut assassiné, le 12 décembre 1559, dans la vieille rue du Temple. Le Parlement et la ville de Paris firent de splendides obsèques au président mort, disait-on, martyr de la foi catholique.

Hâtons-nous avec M. Méplain d'éloigner ces tristes souvenirs pour arriver à Jean Milles, dont les œuvres, en deux volumes, ont été pour ainsi dire découvertes dans la bibliothèque de Moulins, par M. Ripoud. Le premier volume a pour titre : *Praxis criminis persequendi;* le second : *Style et pratique fondez et adoptez aux ordonnances royaux et coutumes de France.* J. Milles avait publié un troisième ouvrage intitulé : *Enchiridion appellationis tum civili, tum capitali judicio introducendæ,* que l'on n'a pas retrouvé.

Le volume *Praxis criminis persequendi* a le mérite fort rare pour un ouvrage de procédure criminelle d'être illustré, *elegantibus aliquot figuris illustrata.* Ces dessins, qui ne paraissent pas manquer de mérite, occupent treize pages et représentent d'une manière vive et pit-

Digitized by Google

torsque le crime et son expiation. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement l'explication qu'en a donnée M. Méplain. L'auteur suppose un assassinat commis et raconte toutes les phases du procès : *Criminandi rationes a principio ad finem continet.* C'est la procédure en action.

La première gravure figure la perpétration du crime : quatre hommes sont attaqués, la nuit, sur une place publique par des assaillants plus nombreux et en reçoivent des blessures mortelles. Des témoins se montrent aux fenêtres ; l'un d'eux éclaire de la lumière d'une torche cette scène de meurtre. Dans cette image, tout est conforme à ce que l'instruction révélera plus tard. Dans le rapport des médecins vous reconnaîtrez chacune des victimes à l'indication de la partie du corps qui a reçu la blessure et de l'arme qui l'a produite ; quand chaque témoin déposera vous le reconnaîtrez sur la gravure à la place qu'il occupe.

Sur la seconde figure, les chirurgiens sondent et expertisent les blessures ; des femmes éplorées reconnaissent les victimes, et, sur un second plan, le juge reçoit la plainte d'une veuve qu'accompagne un bien jeune orphelin. L'audition des témoins, leur confrontation, l'arrestation, l'incarcération des accusés et leur interrogatoire seront mis de la même manière sous les yeux des lecteurs. Mais voici la foule qui se presse devant la porte du Palais de Justice ; c'est la trompe du crieur public, *tuba præconis*, qui appelle devant le juge les accusés que l'on n'a pu arrêter. Des enfants se pressent sous les pieds des chevaux ; un bimbelotier en plein vent étale sa marchandise sur une corbeille qu'un gamin cherche à renverser, en poussant du pied son support. Il y a dans cet ensemble de la vie, du mouvement et de la vérité. Je suis tenté de reconnaître la Sainte-Chapelle à ces vitraux qui s'allongent en s'élevant dans le fond du tableau ; plus loin, c'est le prétoire de la cour qui s'ouvre devant nous ; le greffier lit les lettres de grâce obtenues par l'un des accusés, qu'une femme, au visage satisfait, et un enfant, brandissant un jouet, paraissent attendre à la porte de l'auditoire ; scène bien différente de celles que représentent les trois gravures qui suivent. Celles-ci nous initient aux douloureuses épreuves de la torture par l'eau, par le brodequin et par la suspension ; ce dernier mode dit *Torture toulousaine.* La gravure sert ici parfaitement à l'intelligence du texte, c'est-à-dire au procès-verbal en forme, qui se trouve en regard. L'intérêt de cette pièce est assez saisissant pour que j'essaie d'en traduire, aussi littéralement que possible, un fragment.

« Sur mon ordre (c'est le juge qui parle), l'accusé fait le signe de

Digitized by Google

» la croix, et prie au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi
» soit-il. Je me recommande au Dieu tout-puissant, à la bienheureuse
» Vierge Marie et à tous les saints.

» Les exécuteurs lient par une corde ses pieds et ses mains, l'é-
» tendent en l'air et le visage en haut, *tensus in aere resupinus*, et un
» petit tréteau est passé sous ses pieds pour mieux tendre les mem-
» bres. »

L'image vient ici compléter les indications du texte pour expliquer la position du patient : deux anneaux de fer sont scellés dans la muraille à 1 mètre 50 c. environ de hauteur; à chacun est attaché un des poignets du patient. Un autre anneau est fixé au plancher à une distance du mur égale à une longueur et demie du corps ; les pieds réunis du patient sont liés à une corde passée dans cet anneau et fortement tendue. Pour augmenter cette tension, de manière à étirer les muscles, on passe un tréteau sous cette corde, en sorte que le corps est suspendu en l'air, incliné de la tête vers les pieds et forme comme la continuation de la corde, des anneaux des parois à l'anneau du plancher. Le procès-verbal continue :

« L'exécuteur étend un linge sur la face du patient, lui presse
» d'une main les narines, et de l'autre, lui verse dans la bouche un
» premier pot d'eau. Il tâche de lui faire confesser la vérité, mais
» celui-ci ne confesse rien ; il en est de même au deuxième, au troi-
» sième et au quatième pot. »

Alors commence un interrogatoire qui n'amène aucun aveu. « Le
» cinquième pot et le sixième sont versés; il continue à nier. Un
» tréteau plus élevé est substitué au premier pour augmenter l'ex-
» tension des membres et la torture du malheureux qui, alors, s'é-
» crie avec force : *Hei ! hei ! oui, j'étais présent au meurtre, mais*
» *je n'ai pas tiré l'épée.* Le septième pot lui est versé ; mais le ventre
» est enflé et le patient rejette l'eau mêlée de sang. »

Nouvel interrogatoire, après lequel le patient est relâché, et des soins réparateurs sont donnés à sa santé, ses mains sont lavées, les jointures de ses membres sont frictionnées, on le transporte dans une autre pièce où il est placé sur un lit étendu par terre devant un feu ardent.

La page suivante nous montre les accusés à genoux devant le tribunal, reliés les uns aux autres par une corde, dont l'extrémité s'enroule au bras de l'exécuteur des hautes œuvres, et écoutant dans cette posture l'arrêt qui les condamne. Plusieurs subiront la peine capitale, mais non pas le même genre de supplice. L'accusé principal, à cause de son origine noble, aura la tête tranchée; ses complices

Digitized by Google

seront pendus, en vertu de la loi : *Nobiles et barones, ubi inponitur pœna mortis, debent decapitari; viles personæ, ut famuli et infames comburuntur vel furcis suspenduntur.* Deux de ces derniers échapperont à la peine de mort, mais ils seront punis du fouet et de l'amende honorable.

La dernière planche représente les apprêts et le commencement de l'exécution; la charrette est déjà vide des condamnés; le greffier, à cheval, lit la sentence; l'échafaud dressé expose aux regards avides du peuple l'assassin, à genoux, en prières; devant lui, le moine qui l'exhorte, et derrière, le bourreau qui, de la main, fait incliner sa tête pour découvrir la place où le glaive doit frapper. L'un des complices est déjà suspendu à la potence, son corps se balance au-dessus des spectateurs; un autre y monte, qui semble compter les échelons qu'il lui reste à franchir, et jette un triste et dernier regard sur la foule qui se presse et semble s'enivrer à ce terrible spectacle.

Telle est l'explication que donne M. Méplain, qui nous fait assister à toutes les phases du procès. Mais quel était ce J. Milles sur lequel les biographes gardent un silence absolu? M. Méplain, ajoutant ses recherches personnelles à celles de M. Ripoud, le fait naître à Souvigny en Bourbonnais, étudier le droit et plaider à Toulouse, puis à Paris, où il sut se concilier les bonnes grâces du roi François Ier. Ce prince l'envoya dans les provinces pour réprimer les crimes et les brigandages sur les chemins publics. Il nous dit lui même comment il remplit ses fonctions : « Je ne perdais pas de vue ce qui importe « le plus à la chose publique, à savoir : punir les scélérats, distinguer « les crimes et en reconnaître les degrés, afin que chaque citoyen « puisse vivre dans l'Etat sans éprouver d'injure, que les méchants « ne puissent compter sur l'impunité, que les bons puissent se sentir « libres et en sûreté, que les innocents ne soient pas pris pour les « coupables, et que la peine ne soit pas portée à l'extrême pour des « fautes légères. »

La torture et la question étaient-elles de bons moyens pour atteindre ce but ? C'était l'avis de Milles et de l'Europe tout entière.

La haine de ses ennemis, leurs calomnies bientôt reconnues par le prince, les fonctions de prévôt à Paris, de lieutenant général pour le roi au baillage des pays de Bugey et de Val Romey, indiquent assez le zèle, peut-être aussi la sévérité qu'il porta dans l'exercice de ses fonctions. Sa vie fut consacrée à l'étude et à la pratique du droit, et la sentence qu'il inscrivit au-dessous de ses armoiries : *Vita hominis militia*, nous laisse entrevoir quels furent ses labeurs.

M. Méplain, dont personne ne contestera la compétence, fait grand

Digitized by Google

cas de la *Praxis* de J. Milles, que l'auteur avait dédiée à François Ier. Il termine son appréciation par ces lignes : « En résumé, je ne crois « pas qu'il y ait un livre que l'on puisse consulter avec plus de fruit « pour la recherche des origines du droit criminel.... Ce livre, « remarquable surtout par la richesse des matières, n'est point une « œuvre d'art, c'est une œuvre toute de science et de sagesse. »

Milles avait un esprit cultivé : il aimait les lettres et le beau langage, mais il avouait lui-même à son lecteur que ses écrits sortaient de l'école de Bartole et de Balde. Il ne voulait pourtant pas leur donner toute sa vie. « J'espère, disait-il, qu'un jour Dieu m'accordera « ce repos dans les lettres, objet de mes désirs, et me rendra ce « temps où mon âme s'épanouissait au délicieux commerce des muses, « avec lesquelles il me serait doux de vieillir. »

Nous ne savons pas si ces vœux touchants furent réalisés.

Il est inutile de faire ressortir tout l'intérêt qui s'attache aux pages que M. Méplain a consacrées à J. Milles, auteur que l'historien et le jurisconsulte étudieront avec fruit. Le vrai mérite de la Notice est de donner une idée exacte, raisonnée des écrivains et du temps dans lequel ils ont vécu. On éprouve un vif regret que dans chaque province ne soient pas exécutées des recherches analogues ; ce serait le seul moyen de marquer avec certitude la marche, les progrès de la civilisation.

La réunion du Bourbonnais à la couronne fut un bienfait pour ses habitants, nous l'avons déjà dit. La province s'en aperçut à la vigilance avec laquelle on surveilla les agents chargés de la justice, et surtout aux modifications profondes introduites dans les institutions judiciaires par l'établissement d'un siége présidial dans la ville de Moulins. Ce fut un avantage immense pour le peuple et aussi pour les hommes sérieux qui, s'occupant de jurisprudence, se trouvèrent en contact avec des magistrats distingués. Il y eut, dans la seconde moitié du seizième siècle et dans les premières années du dix-septième, un grand nombre d'écrivains, dont les travaux sont restés la plupart manuscrits, parce que Moulins n'avait pas d'imprimerie en état d'éditer un ouvrage considérable. De la foule des noms autrefois sans doute fort célèbres qui se pressent sous nos yeux, M. Méplain met en relief J. Decullan et surtout la famille Duret.

Son chef, Jean Duret, trente ans avocat, puis pourvu *gratuitement* et *sans simonie* de la lieutenance au domaine du Bourbonnais, laissa trois fils, Guillaume, intelligent et grave, président au présidial, que l'on cita longtemps au palais sous ce titre : *Monsieur notre président*; Jacques Duret, «gentil esprit, accompagné de bien dire et effaçant l'éloquence des temps passés », et enfin Jean Duret.

Digitized by Google

Jacques fut le père de Claude Duret, auteur du *Trésor de l'histoire des langues de cest univers, contenant les origines, beautés, perfections, décadences, mutations, changements, conversions et ruines des langues.* Pour former ce trésor, Claude avait consulté cinquante-cinq langues différentes. C'est sans doute un des plus anciens essais de philologie comparée ; il fut très-admiré des contemporains. On ne peut l'ouvrir aujourd'hui que pour juger du point de départ et des progrès faits par les modernes. Claude a laissé encore d'autres ouvrages qui lui valurent l'amitié d'Olivier de Serres et des paroles flatteuses de Henri IV, mais dont la lecture ne serait plus supportable.

Il n'en est pas de même des écrits de son oncle, Jean Duret, qui se livra spécialement à l'étude du droit. Instruit, actif, il aurait pu parcourir avec éclat la carrière de la magistrature, s'il avait eu plus de fixité dans les idées, plus de facilité dans le caractère. A peine avait-il passé trois années dans le barreau de Moulins, qu'il s'en éloignait à l'occasion de je ne sais quelle contrariété, se plaignant avec aigreur de ces procureurs « aussi ignares que témérairement hau- « tains, auxquels il a déplu, soit pour n'avoir pas su, à leur manière, « trancher du brave, marcher à longs pas esgallez, être avaricieux « de révérences, parler outrecuidamment avec un branslement de « tête, et mettre les mains sur l'épaule en signe de familiarité. Il « préfère chercher habitation hors de la dent de ces vipères et hur- « lements de tels loups, avec lesquels un homme de bien ne saurait « demeurer sans regrets. »

J. Duret conserva toute sa vie cette irritabilité qui lui fit essayer successivement différentes charges et même abandonner la ville de Moulins pour se retirer à Orléans. Le dégoût de la *société mondaine* lui inspira pendant quelque temps le désir de se réfugier dans un cloître ; il en fut peut-être détourné par le dépit de n'avoir pas obtenu l'autorisation ecclésiastique pour publier les *Axiômes du droit canon.* Il se repentit, dans ses dernières années, d'avoir renoncé au barreau. « La patrie, dit-il, est fondée en bons titres de se vendiquer « la meilleure part de ce que nous sommes ; je recognay avoir fait « faillite lorsque je me sequestray des lieux publics, quittay les bar- « res des auditoires, renonçay à l'estat d'advocat. »

S'il dit adieu à la vie publique, ce ne fut que pour s'occuper dans un laborieux loisir de littérature et de jurisprudence. Il donne dans les préfaces de ses ouvrages, dont le premier fut imprimé en 1571 et le dernier en 1611, le titre de ses nombreuses publications. La plupart sont aujourd'hui sans intérêt ; mais elles révèlent dans leur auteur, dit M. Méplain, un esprit réel, une mémoire bien ornée, une

Digitized by Google

intelligence prompte, une grande liberté, une certaine hardiesse de vues, tout au moins le sentiment du juste ; il lui manque la patience qui nourrit et amplifie la pensée, la sévérité qui châtie et réprime ses écarts, l'attention qui la choisit et l'épure.

Le *Commentaire de la coutume du Bourbonnais* fut l'œuvre de prédilection de J. Duret; c'est aussi la plus importante. « Cette composition, originale dans la forme, est tout à la fois, et dans une proportion à peu près égale, juridique et littéraire. Les questions de droit s'y entremêlent à des peintures et à des critiques de mœurs dont il est impossible de les séparer. Les règles du droit sont justifiées par les écrits des philosophes, des orateurs et des poëtes de l'antiquité, et le plus souvent par des exemples tirés de l'histoire ancienne ». C'était une innovation à laquelle J. Duret en ajoutait une autre bien plus hardie. Sa coutume était écrite en français, les citations des poëtes latins étaient traduites en vers français! Cette double témérité suscita les critiques les plus ardentes. Employer le français pour expliquer le droit n'était-ce pas une profanation ? Le droit enseigné en langue vulgaire ne serait-il pas un objet de mépris? Les légistes ne laisseraient-ils pas la langue latine pour s'adonner à bien parler français?

Voilà ce que disaient les défenseurs des vieilles idées, quarante-six ans après l'édit de Villers-Cotterets, qui avait ordonné aux tribunaux de rendre leurs arrêts en langue vulgaire, pour ne plus entendre répéter dans un jargon barbare : *Dicta curia debotavit et debotat Colinum de sua demanda.*

Duval avait prévu l'attaque; aussi avec quel superbe dédain il tient ses adversaires « pour ranes de cour qui ne se veulent départir « des termes de chicanerie plus que le rustique de ses aulx... « Barbares qui bannissent les lettres humaines, rejetant toute phi- « losophie et ne font estat des lettres grecques... Parloirs et bara- « goins... Singes des anciens pères qui faisaient difficulté de laisser « les glands pour manger les nouveaux fruits nouvellement in- « ventez. » Telle est la verve un peu crue qui se retrouve souvent sous la plume de Duret. Son commentaire fut imprimé à Lyon, en 1585. Cette œuvre, d'après son éditeur, Benoist Rigaud, *confit en toutes sortes de sciences sera le mirouer des ecclésiastiques, le passe-temps des nobles, l'exercice des officiers supérieurs et postulants, et le soulas de ceux du plus bas estat.*

Je serais tenté de partager l'opinion de Rigaud; tout le monde avait à gagner à la lecture d'un livre qui ne ménageait les abus ni de l'administration ni de la société! J. Duret, honnête homme et

Digitized by Google

d'un sens droit, ne se contente pas de condamner ce qui existe : il signale une foule d'améliorations dont quelques-unes ont été admises. Il blâme la vénalité des charges de justice. « Le prince qui vend les offices sçaura-t-il raisonnablement chastier le juge qui vend la justice? » Sans cette vénalité on ne sçaurait pas ces petits quolibets qu'elle a engendrés :

Le bailli vendange,
Le prévôt grappe,
Le sergent happe,
Le seigneur n'a rien
S'il ne leur échappe.

Il condamne l'exagération des peines qui ne sont pas en rapport avec le délit : « La corde n'est pas épargnée au larron de quatre « sols... Vous diriez que nous sommes retournés à l'observance « des lois de Dracon... Les plus petits méfaits sont châtiés à perte « de la vie, ainsi ostant à l'homme ce que tous les monarques de « la terre rassemblés ne lui pourraient restituer. » Il n'admet pas la vengeance du crime comme élément de pénalité : « Courroucez-« vous contre le vice et le détestez, mais n'ayez pas la volonté « vengeresse; que votre châtiment soit comme l'emplastre à la « playe. »

La philosophie moderne ne désavouerait pas ces principes ; elle approuverait aussi l'auteur qui veut qu'on « chasse et qu'on chastie « les mendiants paresseux et valides, et qu'on subvienne aux pau-« vres qui n'ont moyen de gagner leur vie. » Il cite un édit de Moulins qui oblige les villes et villages à nourrir leurs pauvres; édit excellent dont il ne serait pas inutile de faire l'application à toute la France.

Duret, comme la plupart des écrivains du seizième siècle, touche à une foule de questions sociales et politiques ; dans ces temps de trouble, au milieu des guerres civiles, tandis que l'autorité royale était tombée dans le mépris, il professe pour elle un profond respect ; il la considère comme une émanation de Dieu pour rendre la justice qui est la base et le fondement des sociétés. Jamais il n'est permis de se soulever contre le roi. Attaquer le prince, c'est attaquer son père : « S'il nous mène mal, il le fait comme une per-« sonne privée, et ne sçaurions-nous bander contre lui sans offen-« ser sa majesté qui est sacrée, contre laquelle nul ne doit attenter. « Le seul moyen est de tout abandonner et quitter la terre pour « les cens. » — S'il prêche l'obéissance au peuple, il ne cache pas

Digitized by Google

la vérité aux rois. « Les misères, les fléaux, les ruines et les renver-
« sements d'empire procèdent bien souvent de l'injustice du chef.
« Le prince injuste montre le chemin de désobéissance et rebellion
« aux vassaux. » — Il veut que les conseillers des rois n'écoutent
pas Machiavel qui, dans les circonstances difficiles, leur permet, en
saine conscience, de ne pas dire leur avis. — Faudra-t-il ainsi dé-
meurer nageant entre deux eaux, s'écrie Duret, : « Non, il faut
« dire rondement ce qu'on pense et alléguer toutes les bonnes rai-
« sons qui peuvent composer notre opinion, puis laisser à Dieu la
« perfection, soit pour l'issue du conseil, ou pour la grâce ou la
« disgrâce qu'en pourront encourir. » Un des meilleurs moyens
d'éclairer le roi, c'est de réunir les états généraux et provinciaux :
« Les requestes particulières s'en vont souvent en fumée ; mais les
« colléges, les communautés, les estats du pays, faisant leurs
« plaintes au roy, il lui est mal aisé de les refuser... Les estats
« sont la tuition et défense du prince contre les rebelles, et le re-
« fuge des sujets qui cherchent remède à oppression. Là sont en-
« tendues les justes plaintes et doléances des pauvres pays, qui
« jamais autrement ne viendraient aux oreilles du prince. Là sont
« découverts les concussions, larcins et voleries qu'on fait sous le
« nom du supérieur qui le plus souvent n'en sçait rien. »

Jamais ces désordres ne furent plus communs que sous le règne de Henri III ; aussi J. Duret exhale-t-il dans son livre sa douleur et sa colère contre les nobles, les soldats qui mettaient le royaume au pillage. « On a voulu que le noble portast l'espée au cousté ; ça
« esté afin que le roturier manouvrier s'employât au travail journa-
« lier avec toute assurance... le noble lui estant donné comme
« tuteur et repousseur des injures... Mais bon Dieu ! que la chance
« a bien tourné ! il n'y a injure plus grave que de ce cousté. Ce n'est
« de maintenant que la noblesse tient en proverbe grandement
« avantageux que l'âne, le noyer et le rustique ne baillent leurs
« fruits s'ils ne sont battus. Jamais recepte n'eut plus de cours
« qu'elle a en ce temps. Le pauvre est mangé de tous autres en-
« droits et nourrit son gentilhomme qui pour payement menasse de
« bastonnades... Qui est l'aveugle qui ne voit que s'il faut en-
« voyer quelqu'un en diligence pour les affaires de Monsieur, s'il
« veut aller à la chasse, que la jument du pauvre homme en fera
« la raison, si quelques aubereaux viennent le cousiner, que les
« chevaux des cousins iront voir la grange du vassal, et ses poules,
« moutons et chevreaux viendront en contréchange à la cuisine
« du seigneur ? Et si quelqu'un veut grogner, ou il est battu, ou est

Digitized by Google

« menassé des premiers gens d'armes tenant les champs. » Ces gens d'armes étaient la terreur des honnêtes gens. « Plût à « Dieu, s'écrie Duret, que je fusse seul aux termes d'une juste « douleur et que nul autre que moi ne pût dire : *Ils m'ont ruiné « alors qu'ils m'asservissaient !* »

Ces plaintes sont celles de tous les écrivains de la fin du seizième siècle. Duret n'est pas un révolutionnaire, il s'emporte contre les abus, il flagelle « le *noblet* qui s'eslève sur ses ergots jusques à « vouloir maîtriser sur l'Eglise, justice et ses formes, » mais il reconnaît qu'il y a des degrés dans les états, il les respecte à condition que l'on ne touchera pas à ses libertés. En somme il recommande la concorde. « Chacun doib estre attentif à desraciner les « abus qui sont en son corps. Que chacun se recognoisse et se « maintienne au rang où il est appelé sans usurper ce qui ap- « partient à son associé ; cette concorde et mutuelle bienveillance « tiendra l'Estat florissant. »

La satire des désordres publics devait amener celle des mœurs. Duret ne les épargne pas. Il tance avec vivacité les maris trop complaisants, il ne marchande pas à l'homme outragé le droit de tuer l'adultère. « Faut-il avoir recours à la justice ou à l'espée ? « Qu'en dites-vous, Vulcain ? Eussiez-vous pirement fait d'employer « votre marteau à assommer le mignon de Vénus, que de vous « estre embesogné à forger des liens qui vous rendirent la fable « des assistants ? » Il veut, d'un autre côté, que les maris donnent le bon exemple et qu'ils surveillent de près les amies, les connaissances de leurs femmes.

On a toujours crié contre le luxe des femmes. Chaque siècle répète les mêmes lamentations et invoque le bon vieux temps où la simplicité était en honneur. Ce temps n'était pas celui de J. Duret. Il blâme les femmes de « trop aimer à faire gaigner les orfévres et de « ce qu'elles ont pour leur toilette tant de béatilles qu'il faudrait les « inviter aux festins et banquets un an avant le jour de l'assemblée « pour qu'elles eussent le loisir de ranger leurs vestements et joyaux « pour y tenir parade. »

Il n'oublie pas la question des ouvriers. Olivier de Serres assurait qu'on ne trouvait plus de domestiques de son temps ; Duret n'est pas d'un avis différent. Les ouvriers faisaient la loi ; sous la *mairerie* de J. de Villaines, son beau-père, les laboureurs, vignerons, artisans, mariniers et autres manœuvriers, *mal satisfaits quand avec la bourse ils ne mangent le maistre jusqu'aux os, se bandèrent et firent contenance de ne vouloir plus travailler..... les journées ont redoublé de*

Digitized by Google

prix. Le commentaire de Duret offre une foule d'autres détails qui font pénétrer dans la vie intime des habitants du seizième siècle. Le résumé de M. Méplain donne souvent envie de recourir à l'ouvrage, qui renferme en outre tous les nobles sentiments de la conscience et du cœur : « Sentiment profond de la grandeur et de la bonté de Dieu; dévouement à la patrie, à l'humanité, à l'amitié; affection tendre de la famille, inébranlable fermeté dans la justice, respect du droit d'autrui, soumission constante aux lois, obéissance raisonnée à l'autorité, indépendance et dignité personnelle de l'homme. »

A Duret s'arrête le travail de M. Méplain. Sa Notice est-elle terminée ? Le Bourbonnais ne lui offre-t-il pas, dans le dix-septième siècle et dans le dix-huitième, des jurisconsultes, des commentateurs qui lui permettront de coutinuer ses recherches ? Nous le désirons vivement, et nous renouvelons le vœu que ces études, dispersées dans plusieurs *Bulletins de la Société d'émulation de l'Allier*, soient réunies en un seul volume. Le public y gagnera un bon livre et les Académies de province y trouveront un excellent exemple à suivre par ceux de leurs membres qui s'occupent de l'histoire du droit en France.

M. Ph. de Séréville consacre une Note biographique au général baron Rabusson. Fils d'un boucher, né à Gannat, J. Rabusson suivit la carrière des armes, et sa vie ressemble à la vie d'un grand nombre de ses contemporains. Il conquit, l'épée à la main, tous ses grades militaires, et il rentra chef d'escadron dans le régiment où il avait été simple soldat. Après 1815, il fut placé comme lieutenant-colonel au 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale ; il devint gentilhomme ordinaire de Charles X, fut nommé général en 1829, fit l'expédition d'Anvers après la Révolution de 1830, et il mourut en 1848, avant le 24 février, à l'âge de soixante-seize ans.

Essai sur la numismatique bourbonnaise, par M. le comte Georges de Soultrait.

La numismatique du Bourbonnais, étudiée déjà par plusieurs archéologues, a gagné beaucoup aux excellents articles que lui a consacrés M. le comte Georges de Soultrait. Juste appréciateur des travaux de ses prédécesseurs, modeste pour les siens, l'auteur fait l'histoire et le classement critique des monnaies de la province jusqu'à l'année 1770, où l'atelier monétaire fut transporté de la ville de Moulins dans celle de Riom.

La partie neuve de cette monographie sera celle qui doit se rapporter aux jetons et aux *méreaux* de la province. M. de Soultrait croit être le premier à publier la plus grande partie de ces petits

Digitized by Google

monuments, qui tous offrent, pour l'histoire du pays, un véritable intérêt, et dont quelques-uns sont réellement remarquables au point de vue de l'art. Mais à quelle époque le Bourbonnais a-t-il eu une existence indépendante? Il faut descendre jusqu'au dixième siècle pour trouver la trace certaine d'une agglomération bourbonnaise; c'est alors seulement que, par une concession de Charles le Simple à Aimard, cette province s'est formée aux dépens du Berri, de l'Auvergne et de l'Autunois. C'est aussi à la fin du même siècle qu'une charte de Hugues Capet donna à l'abbé de Cluny et à ses successeurs pour l'église de Souvigny le droit de fabriquer des monnaies à l'effigie de saint Mayeul, dont le roi, malade, était venu honorer les reliques.

Pendant plus de deux siècles (994 à 1213), les abbés de Cluny, maîtres du prieuré de Souvigny, depuis la donation du sire de Bourbon, en 916, jouirent du privilége que leur avait conféré Hugues Capet. On a conservé différentes variétés de leur monnaie, dont M. de Soultrait donne la description avec beaucoup d'exactitude, comme on peut s'en convaincre en examinant les planches gravées par les soins de M. Tudot, professeur de dessin et membre de la Société. On y voit le buste de saint Mayeul, portant la crosse à droite ou à gauche, avec des modifications de détails. Ce qui caractérise toutes les variétés de ces monnaies du douzième siècle, c'est la forme du visage du saint, qui s'élargit au front et à la machoire, au lieu d'être ovale comme sur les premiers deniers ; la tonsure monacale est aussi beaucoup plus marquée sur les derniers, plus modernes.

Le droit de battre monnaie était trop avantageux pour que les sires de Bourbon ne fussent pas tentés d'en disputer les bénéfices au prieuré de Souvigny. L'atelier de Montluçon lui faisait une rude concurrence en imitant et peut-être en falsifiant leurs deniers ; aussi, l'an 1213, le jour des SS.-Innocents, intervint un arrangement à l'amiable entre le prieur Hugues et le sire Guy de Dampierre. Ils convinrent de partager les frais et les revenus du monnayage, et Guy s'obligeait à fermer l'atelier de Montluçon. C'était un traité personnel que les comtes renouvelaient à leur gré ; de là de nouvelles contestations, qui furent terminées, en 1271, par trois actes solennels entre les religieux et la dame Agnès de Bourbon. Le point essentiel fut que l'association prit un caractère nouveau ; elle devint héréditaire et ne fut plus l'objet d'aucune querelle jusqu'à l'époque où l'atelier fut racheté, en 1320, par le roi Philippe le Long, pour 15,000 bons petits tournois (environ 200,600 fr. de nos jours), que durent se partager le sire de Bourbon et le prieur de Souvigny.

Digitized by Google

M. de Soultrait accompagne son résumé historique de la description des monnaies de Souvigny pendant cette période. Il discute diverses opinions contraires à la sienne sur l'époque de quelques pièces, et termine le chapitre consacré à l'atelier monétaire de Souvigny par une charte de 1290 relative aux priviléges des monnayeurs du prieuré. Voici le sens des principales conditions :

Le monnayeur qui mourait dans la paroisse avait le droit d'être enterré gratis ; d'être revêtu, à l'article de la mort, de l'habit monacal ; de prendre un bélier, à la ferme de Souvigny, à la fête de saint Mayeul ; de recevoir un cierge de la sacristie à la fête de la Purification ; mais, à son tour, chaque semaine, s'il travaillait deux jours à la monnaie, il devait mettre un denier dans le plat. Tout n'était donc pas perdu pour les moines.

On dit que l'on voyait autrefois à Souvigny une vieille tour carrée, appelée la *Tour d'argent;* il n'en reste aucune trace ; l'emplacement en est même ignoré. Comme souvenir de son atelier, l'ancienne église priorale conserve un chapiteau à trois faces, du commencement du douzième siècle, sur lequel sont sculptés des monnayeurs. « Sur « la face principale, un religieux, la tête couverte de son capuchon, « semble présider aux opérations de deux monnayeurs, qui, armés « de marteaux, battent monnaie à ses côtés. Sur une autre face, « l'ajusteur, une balance à la main, pèse les deniers avant de les « placer dans une bourse qu'il tient de la main gauche ; enfin, sur « le troisième côté, un moine serre les monnaies dans une poche à « deux ouvertures. »

Nous savons déjà que les sires de Bourbon avaient des ateliers monétaires à côté de celui que possédait le prieuré de Souvigny. Quelle était leur origine ? La même que celle des droits que les hommes puissants s'étaient arrogés pendant l'anarchie à laquelle le royaume avait été abandonné depuis le traité de Verdun. « C'est au commencement du douzième siècle, dit M. de Soultrait, que l'on voit apparaître la monnaie des sires de Bourbon. Leur type changea souvent. » L'auteur, que son essai sur la numismatique nivernaise a familiarisé déjà avec le monnayage du centre de la France, classe les quatre variétés connues des deniers de Bourbon, discute avec autorité les opinions contraires à la sienne, explique par des alliances de famille et aussi par des motifs d'intérêt la ressemblance que peuvent offrir certains types avec les monnaies seigneuriales ou épiscopales de quelques provinces.

M. de Soultrait applique la même critique intelligente et une grande connaissance de l'histoire locale à l'examen des monnayages

Digitized by Google

de Montluçon, d'Huriel et de Charenton. Après le rachat opéré par le roi Philippe le Long, le Bourbonnais eut un atelier monétaire à Saint-Pourçain. Il fut transporté à Montferrand dans l'année 1532; en 1537, il était à Moulins, où la rue de la Monnaie et de vieilles constructions en conservent le souvenir; mais il fut bientôt rendu à l'Auvergne, et Riom le conserva jusqu'en 1770.

Il est difficile d'analyser des recherches de numismatique; on peut indiquer rapidement tout l'intérêt que présente un travail de ce genre; mais pour apprécier l'œuvre de M. le comte Georges de Soultrait, il faut la lire à tête reposée, avoir les planches sous les yeux, suivre l'auteur dans ses rapprochements ingénieux, ses explications, ses déductions souvent fines et spirituelles et toujours marquées au coin d'un esprit éclairé, profondément versé dans la connaissance du sujet qu'il traite.

Pour compléter notre compte rendu des travaux de la Société d'émulation de l'Allier, nous devons mentionner une note inédite du curé de Maillet, qui parle de la rigueur de l'hiver de 1788 à 1789, de la cherté du blé, en 1789 et 1790, et de la terreur que répandit dans les campagnes l'annonce de brigands qui n'existaient que dans les imaginations frappées. On y remarque surtout la consternation d'un curé qui tremblait pour son trésor de 7 à 8,000 francs.

Ajoutons que la Société a donné deux planches, dues toutes les deux à des enfants du Bourbonnais, élèves l'un et l'autre de l'école communale de dessin de la ville de Moulins. La première est le frontispice de la nouvelle série des Bulletins. M. Tudot en est l'auteur; M. Pierdon, le graveur. Les principaux monuments de la cité servent de cadre et de fond à des objets d'art et à des attributs qui rappellent à la fois les travaux de la Société et les principales richesses de son musée. La seconde est le portrait de Péron, lithographié par M. Champogrel, d'après le dessin original de Lesueur.

Ces deux planches font honneur à l'école de Moulins et montrent que les arts y sont cultivés avec autant de goût que les lettres et les sciences.

A. Olleris,
Doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

LIVRES

MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

GUILLAUME DU VAIR, étude d'histoire littéraire, avec des documents nouveaux tirés des manuscrits de la Bibliothèque de Bourges et de la Bibliothèque impériale, par *E. Cougny*, professeur de rhétorique au lycée impérial de Bourges, suppléant de seconde au lycée impérial de Versailles.

La vie du chancelier du Vair avait déjà tenté, et tout récemment, de brillants écrivains; mais les études de MM. Andral et Sapey étaient plutôt de nature à éveiller notre curiosité qu'à la satisfaire, et bien des traits manquaient encore à cette austère et noble physionomie du seizième siècle. C'est à M. Cougny qu'il appartiendra d'en avoir complété et définitivement arrêté l'expression. Pour y réussir, il n'a reculé devant aucune recherche; il a fouillé les bibliothèques, comparé les éditions, compulsé les manuscrits, et j'imagine qu'il serait difficile d'ajouter quelque chose à ce portrait, aussi largement conçu dans l'ensemble que minutieusement soigné dans le détail, du grand magistrat et de l'habile écrivain.

Pourquoi faut-il que les portraits les plus ressemblants soient toujours un peu flattés! Ce n'est pas, à coup sûr, que, pour enfler le mérite du chancelier, M. Cougny abuse en aucune façon du droit qu'il avait acquis de beaucoup citer après avoir beaucoup cherché; son tort serait bien plutôt d'avoir trop souvent substitué l'analyse à

Digitized by Google

la citation, quand toute page, fût-elle médiocre, nous intéressait de la main d'un homme dont le talent littéraire était aussi en cause. On sent même, qu'uniquement préoccupé d'éclaircir certains points demeurés obscurs dans la vie de son personnage, le consciencieux biographe était résolu, au péril d'un peu de décousu et de sécheresse, à éviter toute espèce de considérations générales sur l'histoire du temps; et c'est une discrétion qu'on ne saurait trop louer : ils sont si rares aujourd'hui les hommes de conscience et de goût qui se font scrupule d'étaler leurs richesses, et, de peur de s'étendre, s'enferment en un cadre trop restreint! Vis-à-vis de l'écrivain, M. Cougny se tient sur la même réserve; au fond, du moins, il a les meilleures intentions du monde, et ne voudrait pas élever à Du Vair un piédestal trop haut. Bon gré, mal gré, cependant, sous sa main, le piédestal s'élève, la statue grandit. Du Vair devient, ici, le précurseur de Richelieu, ou le représentant d'une politique de modération opposée à celle du cardinal son rival, enfin, ou son égal; là, le maître de Descartes et de Corneille. C'est la faute de Du Vair, je n'en accuse que lui : par sa manière de dire surtout, il a toujours exagéré son importance, et ce n'est guère à l'écrivain qui lui avait consacré plusieurs années de travail qu'on pouvait demander de la rabattre. S'il faut donc le faire un peu déchoir du rang où il s'est lui-même placé, qu'il en soit la seule victime. Le livre de M. Cougny n'en demeurera pas moins une œuvre de critique très-distinguée.

Du Vair avait d'ailleurs comme politique des qualités sérieuses, et comme écrivain, qui le nierait? Comme politique, je crois volontiers qu'au milieu des troubles de la Ligue, il fit respecter son caractère et sa voix : il était bien de la race des du Harlay; il en avait l'esprit patriotique, la hauteur d'âme, le grand courage; il pouvait aussi bien faire que bien dire : un jour d'émeute, il était homme à devenir un héros. J'admets volontiers encore, que dans le conseil du roi il s'est plusieurs fois trouvé seul, avec Sully, du côté de la justice et du bon sens, et je ne m'étonne pas qu'Henri IV ait pris plaisir « à luy conter toutes ses « amours avec la feu duchesse (Gabrielle), le desseing qu'il avait eu « du mariage et d'appuyer ses enfans par des alliances....; » bien qu'il me paraisse trop préoccupé de rappeler lui-même que « le roy « luy donnant de la main sur l'épaule », le mena dans ses jardins et « l'entretint durant une grosse heure et demie, durant lequel temps « il le fit couvrir à force de commandemens réitérez de ce faire, « nonobstant que M. le comte de Soissons et M. de Brinon fussent

Digitized by Google

« au bout de l'allée, descouverts, sans que le roy les fist couvrir..... »
Quoi qu'il en soit, sa réponse est digne d'un honnête homme et d'un conseiller clairvoyant qui craignait avec raison qu'en légitimant des bâtards, le roi ne compromît son pouvoir vis-à-vis de l'opinion, dont l'appui lui était si nécessaire (1). Je ne saurais contester non plus la justesse et la portée des observations morales qu'il fit en Angleterre pendant son ambassade; et c'est une des pages les plus curieuses de ce chapitre, si riche en heureux détails, que la comparaison de ses notes avec celles que Montesquieu devait recueillir près de deux siècles plus tard. Nulle part enfin, le digne magistrat ne parut mieux dans son rôle qu'à la tête du parlement de Provence : pacifier un pays en proie à d'incessantes révolutions, réformer une administration locale où l'abus vieilli était devenu l'usage, dégoûter les Marseillais d'une fausse et dangereuse liberté, les affranchir du joug des Espagnols et des Florentins, les rattacher au gouvernement de Henri IV par les liens de l'affection, dès lors la plus frêle, était une noble tâche, et la manière dont Du Vair la remplit lui mérita justement l'attention et les faveurs de la cour. Mais ces précédents honorables, et ce gouvernement de la Provence, si heureux qu'il ait pu être, étaient-ils une préparation suffisante au gouvernement de la France? M. Cougny proteste contre ce qu'il appelle la jalousie de Richelieu, parce que, dans ses Mémoires, Richelieu semble se railler du conseiller bombardé ministre, comme devait dire plus tard Saint-Simon, et l'accuse de n'avoir pas assez connu « la différence « qu'il y a entre rendre justice aux particuliers et la conduite des « affaires publiques. » Protestation n'est pas raison. C'est aux œuvres que se juge l'homme d'Etat. Or, qu'a fait Du Vair en sa qualité de vice-chancelier, car il ne fut jamais davantage? On dit que la mort l'empêcha de mettre à exécution ses projets. Voyons donc ses projets. « Toutes les bonnes pensées qu'il tenait en réserve pour le bon- « heur de la France, il les a, dit M. Cougny, emportées dans la « tombe. » C'est donc un peu affaire d'interprétation. Admettons, cependant, le plan de politique que M. Cougny a ingénieusement tiré de deux ou trois harangues. « Du Vair aurait voulu, dit-il, que le Roi, à « la tête des affaires, régnant et gouvernant par lui-même, fût en- « touré de sa noblesse et en communauté complète d'intérêts avec elle;

(1) J'admire pourtant plus encore la réplique fine et profonde du roi, qui persistant dans l'idée de légitimer ses bâtards, répondit au vertueux chancelier : « Vous vous trompez, Monsieur ; en France on s'habitue à tout. »

Digitized by Google

« elle devait former, dans les villes, une sorte de patriciat héréditaire à qui le prince aurait demandé des conseils et des bras pour « les exécuter. A côté eût été placé le parlement, représentant la « bourgeoisie riche et éclairée, ne prenant pas part aux travaux le« gislatifs, mais donnant aux lois et aux édits royaux la sanc« tion indispensable de l'enregistrement, veillant à leur exécution et « contre-balançant la puissance des grands, qui étaient ses justicia« bles, et celle de la royauté, qu'il arrêtait sur la pente du despo« tisme. Le roi devait en outre se rapprocher de la masse de la na« tion par des voyages, des assemblées d'Etats généraux ou de no« tables; faire sentir son action partout.... » Certes, le plan était digne et généreux; mais était-il réalisable? Le rêve était noble, mais était-ce autre chose qu'un rêve? Ah! sans doute, on aimerait à voir dans l'histoire, comme dans la *relation* de Du Vair, le roi jeune, gai, actif, « se levant de grand matin, » heureux d'unir les travaux du cabinet au plaisir de la chasse; les seigneurs les plus turbulents étonnés, gagnés par sa clémence et prosternés à ses pieds; tout le monde enfin, satisfait et content, comme vingt ans plus tard, quand la reine était « si bonne ». Le mal est que ces jours-là ne soient que des jours de trève. Et que pouvait-on espérer d'un roi qui, pour ministres, prenait ses favoris, et parmi ses favoris, le plus habile à lui dresser des oiseaux? Y avait-il bien lieu de compter sur la soumission respectueuse et le concours sincère des vieux ligueurs et de leurs descendants? Du Vair apprit bientôt lui-même à les connaître. La haute estime qu'il professait pour la noblesse ne lui faisait pas oublier les prérogatives de la justice. Il voulait qu'elle tînt près du roi la première place. Comme chancelier, il avait donc pris rang, dans le conseil, avant les ducs et pairs. Les ducs et pairs ne l'entendaient pas ainsi. Ils chargèrent le duc de Montmorency d'exprimer solennellement leur mécontentement à Louis XIII. Le duc de Montmorency prit en effet la parole en séance du conseil, et rappela au roi leurs priviléges, avec une mesure qui, seule, pouvait assurer le succès de la plainte. Mais la modération n'était pas du goût du fougueux d'Epernon. Le roi parti, après avoir vaguement promis d'aviser, la discussion s'échauffa, et d'Épernon, interpellant Du Vair : « Quel service a donc fait M. le « garde des sceaux? — Je répondis (c'est Du Vair lui-même qui « raconte la scène) : Quelque chose de plus que de n'avoir jamais « esté dans autres partis que celui du roy (ce dont d'Épernon « venait de se vanter). — Il respondit : Vous estes un impudent. « — Je respliquai : Vous estes... ce que vous estes. — Il dit à

Digitized by Google

« M. de Guise : Eh bien! vous allez sur mer contre les pirates, « lorsqu'il faut chasser les pirates de terre! » Le coup était fait pour dissiper les plus beaux rêves; aussi M. Cougny, désabusé, ajoute-t-il, avec raison : « Quand on voit de pareilles scènes, « on est presque tenté d'absoudre le cardinal de Richelieu de ses « rigueurs impitoyables envers cette noblesse insolente. » Au lendemain de la Ligue, à la veille de la Fronde, le premier devoir d'un ministre, en effet, c'était de faire reconnaître et respecter de tous l'autorité du roi, méconnue dans sa personne et dans ses représentants les plus légitimes. Ainsi le voulait l'état des choses et des esprits, et Du Vair lui-même dut, tout d'abord, y subordonner ses idées et ses projets. A peine arrivé au pouvoir, il marche contre les protestants. Ce premier pas l'engageait, pour ainsi dire, dans la réalité. Aurait-il pu dès lors rester fidèle à la ligne de modération qu'il s'était tracée? On a le droit d'en douter. Chimérique ou non, cet esprit de conciliation n'en fait pas moins honneur à sa mémoire, et ceux des grands seigneurs qui l'aimaient avaient raison de proclamer « son mérite et sa vertu. » Comptable exact, administrateur intègre et désintéressé, médiateur habile et ferme entre la reine et son fils, serviteur dévoué, il était mieux qu'un autre capable de rétablir l'ordre dans les finances et la concorde à la cour; ce n'est que justice de le reconnaître. Seulement, il faut bien le reconnaître aussi, si, par ses qualités éminentes d'honnête homme et de grave magistrat, il sort de la foule des ministres malveillants ou incapables, qui abusèrent de la jeunesse de Louis XIII, dès que Richelieu paraît, il rentre dans la foule des ministres ordinaires. Il n'y a qu'une vieille affection, exaltée par la surprise d'un honneur inattendu, qui ait pu faire dire au président Fayet, lors du premier ministère : « que le choix « du Roy avoit esté non seulement approuvé en la France, et par « toutes les provinces d'icelles, mais aussi aux royaumes estrangers, « en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. » Il n'y a que ses amis ou les amis de ses amis qui aient pu croire qu'à son second avénement la France « fut ivre de joie et d'espérances, » et que sa mort « couvrit de deuil la France entière. » En présence des protestants ouvertement révoltés et des nobles menaçants, à la veille d'une guerre qui devait un instant mettre la France à deux doigts de sa perte, pour tenir et diriger « le timon de l'État, » comme on disait dans le langage du temps, il fallait une autre main.

La vérité peut-être, c'est que, si cette partie politique de la vie de l'estimable chancelier est aujourd'hui la plus vivante, Du Vair ne fut jamais cependant homme d'État que par occasion. Par habitude,

Digitized by Google

par goût, il appartenait aux lettres : il en avait l'amour, le culte, et cette passion le suit partout, en Provence, en Angleterre, jusque sur les marches du trône. « Moy qui suis relégué hors l'orizon des let-« tres, n'ay-je pas le droit de vous interpeller de secourir par « quelque monument de vostre admirable érudition notre solitude « vexée et affligée par la barbarie? » écrit-il, de Marseille, au cardinal Duperron, comme jadis Ovide des rivages de la mer Noire à ses amis de Rome. C'est un gouverneur fort occupé de discussions grammaticales, de traductions latines et françaises, et même de vers latins. C'est un ambassadeur moraliste. C'est un ministre protecteur des savants. Et il n'est pas difficile de croire, avec Michaut, l'un de ses biographes, qu'après sa première retraite du ministère, « il se res-« jouit de pouvoir reprendre, avec ses chers amis Peiresc et Mal-« herbe, ses vieilles erres, ses frugals repas du soir, interrom-« pus depuis son arrivée à Paris, et ces doctes conversations qui « avaient pour lui tant de charmes. » En cela, comme en tout le reste, il était de son temps; et bien qu'à cet égard ses Mémoires et ses lettres ne nous apprennent rien, il y a grande apparence qu'il tenait, de près ou de loin, à cette Académie de lettrés qui, d'un bout de la France à l'autre, s'envoyaient les livres de leurs bibliothèques, leurs propres œuvres, leurs réflexions. Nul doute au moins qu'il ne fût en communion d'idées avec eux. Morale, philosophie, religion, éloquence, poésie, grammaire, il aime par-dessus tout à s'entretenir de ces sujets avec les autres et avec lui-même; sur chacun d'eux, ses écrits assez nombreux forment un véritable corps de doctrine; et le talent avec lequel M. Cougny en fait l'exposition analytique permet à tout le monde, aujourd'hui pour la première fois, de juger dans Du Vair le penseur et l'écrivain.

Or, l'avouerai-je dès l'abord, ses traités de morale et de philosophie mondaine ou religieuse ne me donneraient pas une haute idée de son originalité. *La Philosophie morale des Stoïques* est, après les opuscules péripatéticiens de Duperron, le premier traité de morale *ex professo* écrit en notre langue, je ne l'ignore pas; et c'est un incontestable mérite d'avoir contribué l'un des premiers à séculariser la morale, qui était jusque-là du ressort du clergé, en la présentant sous un point de vue pratique et sous une forme attrayante. Mais c'est un mérite d'écrivain. On lui fait volontiers aussi un titre de gloire de ce que Charron lui a, de son propre aveu, textuellement emprunté plus d'une belle page, « en la matière passionnée ». Mais, sans le dire, Du Vair n'a-t-il pas fait lui-même, selon l'usage du temps, plus d'un emprunt à Juste Lipse, à Montaigne,

Digitized by Google

à tous ses contemporains, sans compter Boëce et l'antiquité entière? Que dis-je? si, pour le fond, tous ces petits livrets moraux n'étaient qu'une sorte de traduction ou de résumé, souvent vigoureux et brillant d'ailleurs, des ouvrages anciens ou modernes publiés en langue latine sur le même sujet? s'il y avait moins d'idées que de souvenirs, moins de sentiments personnels que de rapprochements piquants, moins de grandes vues que de petits préceptes vulgaires? dira-t-on que ces maximes qu'il reproduisait, il les avait digérées par une longue étude, qu'il y conformait sa conduite et se les était comme appropriées; que, sous sa plume, ce fond d'idées païennes se revêt et se pare de toutes les grâces, de toutes les délicatesses de la morale évangélique; qu'il résout lui-même à nouveau, à la lumière du christianisme les vieux problèmes de la sagesse antique; qu'il se proposait enfin un but pratique, et songeait, en écrivant, au découragement, à l'abaissement moral de ses contemporains? d'accord; et ce dernier point surtout, M. Cougny le met en pleine lumière. « Relever l'homme abaissé par les hontes et les misères d'un demi-« siècle de désordres et de calamités, » dit-il avec une heureuse fermeté, « lui rendre sa dignité première en le rappelant au respect « de lui-même, ranimer en lui l'espérance et le courage; mais sur-« tout montrer sans cesse le but à des cœurs hésitants et troublés, en « leur indiquant le chemin qui y mène, en leur prouvant qu'ils « peuvent y marcher, et qu'à défaut des forces humaines ils ont le « secours de Dieu.... telle est la tâche dont Du Vair s'était chargé. » Et l'intention est évidente; M. Cougny aurait même pu insister davantage sur le tour élevé que ce sentiment donne souvent à la pensée du chancelier : tout ce qu'il a d'inspirations personnelles lui vient de là, et il ne rencontre nulle part aussi bien que lorsqu'il peut appuyer le précepte de l'exemple d'un fait qui s'est passé sous ses yeux. Après tout, il avait vécu à une époque qui était bien faite pour lui suggérer de temps à autre les mêmes réflexions qu'à Cicéron, Sénèque, Plutarque, Boëce et tous ceux dont les écrits lui sont familiers; M. Cougny le défend en maints endroits avec cet argument, et l'argument n'est pas sans valeur. Bien plus, on ne saurait nier que, les yeux tournés vers l'avenir non moins que vers le passé, Du Vair, éclairé par de saines études, ait eu l'honneur d'avoir, l'un des premiers encore, rompu avec les subtilités de la scolastique et entrevu la méthode de Descartes. Une telle découverte n'est pas sans produire quelque effet à la fin d'un chapitre. Toujours est-il qu'à prendre le chapitre dans son ensemble, et l'œuvre de Du Vair en elle-même, si partout j'ai senti l'écrivain instruit et judicieux, le

Digitized by Google

chrétien grave et convaincu, le prédicateur honnête d'une morale habilement empruntée et bien choisie, je cherche encore le vrai moraliste, le philosophe.

Aussi semble-t-il, quelque pure que soit la sphère où Du Vair nous élève dans ses livrets moraux, qu'on soit plus à l'aise avec lui quand on redescend dans le domaine de l'éloquence et de la rhétorique. « La France avait des illustrations dans tous les genres; il « ne lui manquait qu'un orateur.... quand voici paraître du Vair, » dit son panégyriste Molinier; et, pour être emphatique et excessif dans la forme, l'éloge n'avait pas moins, au fond, quelque chose de juste et de mérité. Tout ce qui est de la rhétorique et de l'éloquence, Du Vair l'a en effet sérieusement approfondi : il est là sur son terrain. Si, dans le *Traité de l'Eloquence française et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*, la partie historique est faible, si l'examen des causes auxquelles il attribue cette décadence permanente est superficiel, la seconde partie, celle où il établit théoriquement les véritables caractères de l'éloquence, est instructive à tous égards. Il y a là une étude vraiment personnelle et des réflexions originales. Tous les secrets de l'art de bien dire, Du Vair les connaît; d'un mot, il démasque l'impuissance qui se cache sous l'apparence de la facilité, et distingue, avec beaucoup de finesse et de tact, ce qu'il appelle « le grand estude » « des inclinations naturelles. » L'éloquence, à ses yeux, n'est pas chose facile : « le chemin en est long. » Il a voulu y entrer cependant; et, non content d'avoir posé les principes généraux du style en termes parfois dignes de Pascal et de Buffon, à la théorie il a joint certains exercices de pratique. Peut-être n'ai-je pas été frappé du mérite des exercices oratoires autant que M. Cougny; ce genre de travail sent trop l'école. Mais certaines pages des traductions, celle du *Pro Corona* que cite M. Cougny, par exemple, m'ont paru tout à fait supérieures, et M. Cougny n'accorde rien de trop à l'habile traducteur, quand, pour la simplicité du tour et le sentiment du texte, il le met à côté ou au-dessus des traducteurs de nos jours les plus estimés. M. Cougny a écrit lui-même sur ces questions des pages fort heureuses : c'est une des parties de son livre les plus intéressantes. Comme orateur aussi, Du Vair y paraît avec avantage; après l'avoir spirituellement remis en possession de l'oraison funèbre de Marie Stuart, M. Cougny cite *in extenso* quelques-uns des passages les plus saillants de cette composition célèbre, et en vérité, à part certaines citations, comparaisons ou antithèses de mauvais goût, pour l'intention morale et l'ampleur de la forme, on se croirait

Digitized by Google

en plein dix-septième siècle. Je sais que la question que je vais faire est indiscrète : il n'est rien touchant Du Vair, que M. Cougny puisse ignorer; est-il bien sûr pourtant que l'évêque de Lisieux n'ait jamais prêché ? Ce serait dommage. Du Vair n'a pas sans doute toutes les qualités de l'orateur sacré. Il a plus de mouvement que d'élévation, plus de chaleur que d'onction. La grande poésie des Psaumes l'écrase. Il a trop d'élégance et de parure. Mais il connaît le cœur humain ; il a vécu dans les livres et parmi les hommes; il a la réflexion fine et curieuse et un peu avec ses lumières, un peu avec celles des autres, il n'est guère de replis, ce semble, qu'il n'ait sondé. Avec ces qualités naturelles et ces habitudes acquises, exposez-le aux hasards de l'improvisation; soumettez-le aux exigences d'un auditoire éclairé qui le soutienne et le stimule; et j'imagine, malgré la différence des temps et des esprits, que, dans sa manière, il rappellerait, de loin, Massillon. Il ne pouvait guère rencontrer l'éloquence que sous le couvert d'un autre et en traduisant, mais il semble que, dans la chaire chrétienne, il fût facilement devenu disert. Ce qui contribuerait à me le faire croire, c'est que, même dans ses harangues politiques, dont le caractère est si différent, ses qualités de cabinet, pour ainsi dire, se retrouvent encore. Je regrette de ne pouvoir citer à l'appui de cette observation quelques passages du discours intitulé la *Suasion pour la loi salique*, qui est, en son genre, un chef-d'œuvre ; mais M. Cougny me viendra en aide par cette page brillante : « A l'hôtel-de-ville », dit-il, « aux assemblées de « quartier, aux séances des Etats généraux ou du parlement..... « on était en face de l'ennemi : il fallait une éloquence toute mili- « tante et munie de bonnes armes. Aussi Du Vair, dans ces occa- « sions, donnait-il un plus libre cours à sa parole ; sa verve s'é- « chauffait de l'amour du bien public, et il s'abandonnait volontiers, « unissant à un pathétique bien senti la force irrésistible d'une argu- « mentation appuyée sur de solides principes, sur des faits bien « exposés, et aiguisée de traits piquants, dignes de ses amis, les « sages et spirituels railleurs de la Ménippée. C'est l'entrain gaulois « modéré par l'étude sincère de l'antiquité, c'est une abondance, un « flot de paroles rapide et grossissant, qui rappelle Rabelais, moins « le limon qu'il roule. L'expression est souvent populaire, jamais ou « rarement triviale; vaillante et hardie, jamais cynique. Et puis, « vous trouvez dans tous ces discours, animés du souffle puissant de « l'époque, des pensées d'une gravité antique, d'une élévation digne « du plus noble esprit, et surtout des plans bien faits et fidèlement « suivis. Du Vair, et c'est un des mérites les plus rares dans ce

Digitized by Google

« siècle, sait faire un tout : il ne perd jamais de vue son sujet, son « objet, ni son but. Ce mérite, que nous avons trouvé dans ses « livres, est encore plus saillant dans ses harangues. Je ne sache « pas qu'il se soit égaré une seule fois dans le développement d'une « idée accessoire ..... » Cette sûreté de composition, cette rectitude de pensée, cette dignité soutenue dans l'expression, que ne trouble pas même la violence de la passion, cette préoccupation constante de l'ensemble, cette facilité réglée dans le développement, ne révèlent-elles pas une disposition oratoire que l'exercice, dans le genre tempéré du sermon par exemple et du sermon écrit, aurait pu mener jusqu'au talent?

J'insiste, parce que ce n'est pas seulement ce talent même que je voudrais mettre en lumière chez Du Vair; c'est le fond de sa nature, avec ses qualités et ses défauts, qu'à travers cette disposition, je crois toucher et saisir, et que l'histoire de son style achèvera de nous faire connaître. Je n'exagère pas en disant l'histoire de son style : M. Cougny a noté avec exactitude ses différentes manières. Du Vair avait naturellement l'esprit solide, la phrase exubérante, mais simple et de bon aloi. Tel il était parti pour Marseille. Là, il se jeta à corps perdu dans le jargon de l'Espagne et de l'Italie. Dès le premier discours qu'il prononça à l'ouverture de la chambre de justice, il méritait l'admiration de ceux qui, en rendant compte de sa harangue, s'exprimaient ainsi : « Le président commença de « donner vent à sa voix et à une remonstrance..... entamée et suivie « et close avec un si bel et net ordre, un artifice tant exquis, un « discours si délicatement tissu, et tant élégamment prononcé que « les escoutants furent plutôt vus sembler des corps insensibles et « des statues muettes que des hommes raisonnables..... » Lui-même il devait, quelques jours après, tenir ce langage en parlant de Henri IV : « Si à son orient, Votre Majesté nous a esblouy les « yeux des premiers rayons de sa présence, nous aurions à douter « (craindre), maintenant qu'elle est plus eslevée sur notre horizon, « et paraist plus à son jour, qu'elle ne nous esteignit du tout la vue, « si nous la tenions plus longtemps fichée sur sa pleine et plus brillante « clarté. » Oubli d'un moment, dira-t-on, éblouissement du soleil de la Provence. Non pas; c'est toute une révolution volontairement opérée. Dès ce moment, Du Vair se travaille pour tendre et orner son langage. Il avait de la couleur : il vise à l'éclat. Sa vivacité naturelle fait place à la pompe, et il se complaît dans l'enflure. On lui dit qu'il parle bien; il le sait, et il s'écoute parler. Dans ses meilleurs moments, cette préoccupation se trahit. Ils ne l'ignoraient pas, les

Digitized by Google

membres du parlement, qui, lors de sa première retraite, le remerciaient « de ce qu'il leur avait si *dignement* et si *élégamment* répondu. » Pour leur en laisser le souvenir, Du Vair rédigea, le jour même, son discours, « avec la plus grande exactitude, » dit M. Cougny : est-il bien sûr qu'il ne fût pas rédigé dès le matin ? Il n'est pas jusqu'à la foule qui ne connût ce faible. M. Cougny repousse bien loin la détestable harangue qu'on lui attribua, à la même époque, après sa sortie du ministère, et il a raison. Elle obtint pourtant quelque crédit : les papiers inédits (1) du vieux d'Ormesson en font foi, et je ne m'en étonne pas. La pièce la plus fausse a toujours cela de vrai qu'elle est composée en vue de faire illusion : n'y eût-il rien d'exact dans le fond, la forme est préparée pour la vraisemblance. Que l'auteur de ce discours apocryphe ait exagéré sans doute le défaut de Du Vair, cela n'est pas douteux ; mais c'est précisément à ce qu'il y a mis de maniéré, de guindé, de déclamatoire, que le public malveillant peut-être, je le veux bien, s'est laissé ou a feint de se laisser prendre. Du Vair le confesse d'ailleurs, l'idée du bien dire le tourmente ; il craint de ne pouvoir, dans ses mercuriales judiciaires, « rassasier la curiosité de tant de beaux esprits. » Il accumulera donc les figures de grammaire, il enluminera sa phrase, cherchera l'effet. Ainsi sera-t-il entraîné, chaque jour de plus en plus, par le désir de plaire dans la fausse rhétorique, et en fin de compte, il y est resté. N'est-ce pas la dernière année de sa vie qu'il disait au parlement de Bordeaux : « Le Roy « désire que les rayons de splendeur et d'authorité dont vous estes « illustrés en son absence, se réunissent par sa présence au corps « d'où ils partent, vous éclairant d'une si pleine et entière lumière « que la réflexion en puisse être plus salutaire à ses sujets ? »

Qu'en conclure ? Je ne voudrais certes pas abuser de la fameuse maxime que le style, c'est l'homme. Comment oublier ce qu'il y a de véritablement grand dans la vie tout entière du vertueux magistrat ? Mais aussi comment se dissimuler que cette déplorable affectation de bel esprit, qui était l'esprit du temps, a laissé une empreinte profonde sur son caractère et sur ses œuvres ? Il y a du bel esprit dans les *Mémoires* de Du Vair, qui fit sans doute tout le bien qu'il put, mais qui parle avec trop de complaisance de celui qu'il aurait voulu faire, par pure intempérance de langage et plaisir

(1) J'en dois la communication à l'obligeance accoutumée de M. Chéruel.

Digitized by Google

d'écrivain ; qui vante lui-même son crédit et « sa sagacité si grande, » se plaint, pour ne pas manquer l'occasion de faire une mauvaise imitation d'Ovide, de son exil à Marseille, et aurait volontiers discuté sérieusement avec ses amis « laquelle de ces trois « journées de sa vie on devait trouver la plus belle : celle où son « mérite avait porté le Roi à le faire venir du fond de la Provence « pour lui donner les sceaux ; celle où sa probité inflexible les luy « avait fait rendre, ou celle enfin en laquelle ce mesme mérite et « cette mesme probité avaient obligé le Roy à les luy redonner. » Il y a du bel esprit, dans les *Livrets moraux*, où, à côté d'emprunts bien faits et bien digérés sans doute, il se trouve tant de passages déclamatoires et faux qui trahissent l'habitude superficielle de l'imitation et ruinent le crédit du moraliste. Il y a du bel esprit dans ces traités de rhétorique et d'éloquence où l'auteur invente des cadres romanesques, dans ces discours où il entasse pêle-mêle les images, raffine l'expression, et jusque dans ces remarquables traités sur le style où il arrive à dire mal de peur de ne pas assez bien dire (1). Ses qualités mêmes, la régularité de la composition, l'ampleur de la forme, l'abondance des développements, cette ingénieuse aptitude à revêtir tous les sujets d'une parure choisie, sont les qualités du bel esprit. Historien, moraliste, rhéteur, orateur, Du Vair me paraît enfin dans toute l'étendue bonne et mauvaise du sens qu'on attribuait à ce mot, l'homme *éloquent !*

A ce titre, et sous cette forme, dans sa personne comme dans ses écrits, il résume à quelques égards les idées du siècle qu'il a vu finir, et annonce celles du siècle qui commençait. La part est encore belle et honorable pour sa mémoire. Mais, pour lui emprunter une image qu'il aime, s'il assista au lever de l'aurore du grand siècle, il ne fit qu'entrevoir, et à travers bien des ombres, les premiers rayons du jour qui devait l'éclairer. Tout-puissant peut-être avant 1620, son influence ne s'étend pas au delà. Ni Corneille, ni Descartes, ni Bossuet ne furent ses élèves. Je ne saurais donc, malgré les curieux rapprochements de M. Cougny, dépouiller l'auteur de *Polyeucte* et du *Cid*, au profit de Du Vair, d'une seule de ses expressions. Du Vair avait dit en prose, avant Corneille : « La vertu aux âmes héroïques

(1) Un exemple entre cent : « Sçavoir se taire, dit-il, est un grand « advantage à bien parler; bien dire et beaucoup n'est pas le fait d'un « même ouvrier.... » Voilà qui va bien; mais cela se gâte tout de suite : « Le silence, ajoute-t-il, est le père du discours et la fontaine de la raison. » page 95.

Digitized by Google

« n'attend pas les années, elle fait son progrès tout à coup. » A merveille ; mais Ovide n'avait-il pas dit avant Du Vair :

Ingenium cœleste suis velocibus annis
Surgit, et ignave fert mala damna moræ.
(*Amores*, I, 180.)

Auquel des trois appartiendra donc l'idée ? à tous les trois d'abord ; et en définitive, à Corneille qui, la jetant dans son moule d'airain et d'or, l'a immortalisée. Les grandes œuvres ne se jugent pas ainsi au détail ; et j'aimerais mieux croire, à tout prendre, que Corneille a étudié dans le traité de la *Constance* les principes du stoïcisme. Mais faudra-t-il admettre alors qu'il y ait expressément puisé l'esprit de son théâtre ! Ce qui est vrai, c'est qu'il est des moments dans l'histoire, où le génie a pour maître la foule, je veux dire, ces pressentiments, ces désirs, ces besoins, ces idées courantes, qui n'ont pas encore trouvé l'expression qui les consacre, l'homme qui les démêle et les réalise. Les vingt premières années du dix-septième siècle sont, à ce qu'il semble, une de ces époques de mouvement général et de sourde préparation ; et Du Vair est un des esprits les plus actifs et les plus brillants de cette époque. Là est son importance réelle. C'est assez dire quel service peut rendre à l'histoire de notre littérature le livre de M. Cougny.

GRÉARD,
Professeur au Lycée impérial
Napoléon.

DESCRIPTION D'UNE VOIE ROMAINE,

CONDUISANT DE LA MAURIENNE A LEMINCUM ET A VIENNE (1).

Dans l'une de nos excursions, pendant les vacances de l'année 1856, j'ai rencontré auprès de la nouvelle église, à peine terminée encore, de la commune de la *Chapelle Blanche* (mandement de la Rochette, province de la Savoie propre), l'inscription suivante dont je pris immédiatement une copie qui, depuis lors, et sur ma de-

(1) Cette inscription a été publiée et interprétée, d'après la communication de M. Macé, par M. Léon Renier, dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, année 1857, p. 171.

Digitized by Google

mande, a été collationnée par d'autres personnes, et reconnue exactement conforme à l'orignal :

IVL ♀ Q ♀ FIL
VERAE –
FLAM – AVG
MAXIMILLA – FL
T ∨ P ∨ I

Cette inscription est gravée en creux, sur une pierre calcaire appartenant à l'étage du néocomien supérieur. Le néocomien supérieur n'appartient pas à la constitution de la petite chaîne au versant méridional de laquelle le village de la Chapelle-Blanche est bâti, chaîne entièrement composée de lias, comme tous les premiers gradins des montagnes voisines (la Roche-Saint-Hugon, le Grand-Charnier, Brame-Farine, etc.). Mais cette roche forme les gradins supérieurs et les escarpements de la chaîne du Haut-du-Seuil, qui fait partie du massif de la Grande-Chartreuse, chaîne située presque en face, sur la rive droite de l'Isère. Ces belles pierres blanches, vulgairement désignées, à Grenoble, sous le nom de *Pierres de Sassenage*, ont servi, les années dernières, à former les ogives des portes et des fenêtres de la nouvelle église de la Chapelle-Blanche, et ont été apportées de carrières ouvertes, sur la rive droite de l'Isère, en France, dans les communes de la Terrasse et du Touvet. La pierre sur laquelle est gravée notre inscription provenait, sans doute, de carrières ouvertes, à l'époque romaine, dans les mêmes localités.

Cette pierre a 0m,87 de hauteur, une largeur de 0m,56, et une épaisseur de 0m,50. Les lettres de la première, de la troisième et de la cinquième ligne ont 0m,08 de hauteur, celles de la seconde et de la quatrième 0m,05. Les lettres de la première ligne commencent à 0m,065 de l'angle de la pierre; celles de la seconde à 0m,095; celles de la troisième à 0m,05; celles de la quatrième, qui est beaucoup plus longue que toutes les autres, à 0m,035; celles de la cinquième à 0m,11. Du sommet de la pierre à la première ligne il y a un intervalle de 0m,08; les autres lignes sont espacées entre elles de 0m,045; de la dernière ligne au bas de la pierre il y a un espace libre de 0m, 27.

Digitized by Google

Ce petit monument est placé, aujourd'hui, à gauche de l'entrée principale de la nouvelle église, devant la cure. D'après les renseignements qui me furent donnés, le 27 septembre 1856, par des ouvriers travaillant à la construction de cette église, et qui m'ont été confirmés, depuis cette époque, par correspondance, cette inscription a été trouvée, en 1853, sous le principal autel de l'ancienne église, lors de sa démolition.

Quoique la commune de la Chapelle-Blanche ne fasse plus aujourd'hui partie de la France, cette inscription ne me paraît pas moins devoir figurer dans le grand et national recueil que M. Léon Renier prépare, sous les auspices du Gouvernement, et c'est à ce titre que je la transmels au Comité.

La localité dont il s'agit remonte-t-elle jusqu'à l'époque romaine? La Chapelle-Blanche a-t-elle été une station militaire et a-t-elle eu une histoire aujourd'hui oubliée? Voilà les questions que je me suis posées dès le premier jour, et auxquelles j'ai le regret de ne pouvoir répondre d'une manière complétement satisfaisante. Aucun des historiens de la Savoie que j'ai consultés ne fait mention de la Chapelle-Blanche à une époque reculée, et M. le curé de cette commune croit même pouvoir affirmer que les titres les plus anciens, où elle soit mentionnée, ne remontent pas au delà du quatorzième siècle; elle y est désignée sous le nom de *Capella alba*. Il va même plus loin, et présume que l'inscription qui nous occupe a été apportée là d'une autre localité, attendu qu'on n'a jamais rien trouvé dans le pays qui remontât à l'époque romaine.

Cette conjecture n'est pas complétement inacceptable. Mais on peut cependant affirmer que, si la Chapelle-Blanche ne date que du moyen âge, si elle n'a pas eu d'importance à l'époque romaine, il n'en a pas été ainsi des localités voisines. Toute la petite chaîne sur laquelle le village est bâti, chaîne dont le point le plus élevé n'atteint pas 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, qui part de Pontcharra et va en s'élevant jusqu'aux tours de Montmayeur, pour redescendre en pente douce et aller expirer à Chamousset et à la Croix, près d'Aiguebelle, toute cette petite chaîne, dis-je, soit sur son versant méridional, vers le torrent de Gellon et la charmante vallée de la Rochette, soit sur son versant septentrional où, dans une longueur d'environ vingt-cinq kilomètres, elle forme les berges de la rive gauche de l'Isère, en face de Saint-Pierre d'Albigny et de Montmeillan, a été longtemps occupée par les Romains et en conserve les traces et les preuves. Un premier témoignage de cette longue domination se trouve dans les nombreuses communes qui,

Digitized by Google

principalement dans la vallée de la Rochette, portent le nom de *Villard*, dérivé, sans aucun doute, du mot *villa : Villard-d'Héry* sur le versant de l'Isère, et, sur le versant du Gellon, *Villard-Dizier*, *Villard-Léger*, *Villard-Mogin*, *Villard-Sallet*, etc. Or ce nom de Villard est très-commun dans l'Oisans : *Villard-d'Arène*, *Villard-Eymond*, *Villard-Reymond*, *Villard-Reculas*, etc., et l'Oisans étai précisément sur la route de Turin à Vienne par les Alpes cottiennes indiquée dans les itinéraires. Il en est de même de *Villard-de-Lans* qui se trouvait sur la route conduisant dans le Vercors actuel, le pays des *Comacori Verta* de Pline, peuple de la grande confédération des Voconces. Partout où ce nom s'est conservé, s'est conservé par cela même le souvenir de la domination romaine. Ce témoignage n'est pas le seul; il n'est même pas le plus important. On m'a affirmé qu'il existait des débris d'antiquités romaines, et même des inscriptions, dans le village de Saint-Pierre de Soucy, situé sur le versant septentrional de cette chaîne, c'est-à-dire du côté de l'Isère, à peu de distance de ce joli lac de Sainte-Hélène, but d'excursions très-connu des habitants de Montmeillan et des baigneurs d'Aix et surtout d'Allevard. Je n'ai pu vérifier par moi-même ce fait que je n'ai connu que depuis mon retour; on m'a promis de me communiquer une copie de ces inscriptions et je m'empresserai, dans ce cas, de les transmettre au Comité. Un fait, beaucoup plus important, est l'existence d'une voie romaine, encore aujourd'hui parfaitement visible et praticable dans plusieurs de ses parties, près de ces tours de Montmayeur, situées au point culminant de la chaîne dont nous parlons, débris d'un château féodal qui dominait à la fois la vallée de la Rochette et celle de l'Isère, et qui produisent un si pittoresque effet dans le paysage, soit qu'on les aperçoive de Montmeillan, de Saint-Pierre d'Albigny, de la Rochette ou d'Aiguebelle. Cette voie romaine, située sur les communes actuelles de la Trinité et de Villard-Sallet, fut retrouvée en 1684, et l'abbé Grillet (1) nous apprend qu'on la répara à cette époque, si bien que, lors du mariage d'Anne-Marie, fille de Philippe, duc d'Orléans et nièce de Louis XIV, avec le duc de Savoie, Victor-Amédée, qui devait, trente ans plus tard, prendre, le premier, le titre de roi de Sardaigne, la cour de Turin vint recevoir la jeune fiancée sur les frontières du Dauphiné, et suivit la voie romaine pour se rendre de Pontcharra à Aiguebelle, c'est-à-dire à l'entrée de la Maurienne.

Cette voie romaine n'était pas une des grandes routes de l'em-

(1) *Dictionnaire historique de Savoie*, art. *Montmayeur*, t. III, p. 40.

Digitized by Google

pire. Il est très-remarquable, en effet, que la vallée de la Maurienne et le col du Mont-Cenis, qui sont aujourd'hui la route la plus fréquentée pour passer de France en Italie, et qui, comme j'ai essayé de le démontrer ailleurs, en admettant les conclusions de M. Larauza, comme j'en ai acquis de plus en plus la conviction en étudiant de nouveau, il y a trois mois, toutes ces localités, avaient été suivis par Annibal, étaient, sinon complétement ignorés des Romains, du moins délaissés par eux. Ainsi que l'a très-justement fait observer M. Walckenaër (1), Strabon est le seul auteur de l'antiquité qui ait parlé du Mont-Cenis; encore même ne le nomme-t-il pas, et n'a-t-on conclu qu'il s'agissait de ce col que parce que le géographe grec décrit le beau lac qui s'y trouve. Je sais très-bien que Bergier (2) a cru, cependant, en s'appuyant sur un passage d'Appien, dans l'histoire des guerres civiles, et sur la célèbre lettre de Pompée au Sénat, qui se lit aujourd'hui dans les fragments de Salluste, que c'était par le Mont-Cenis que Pompée avait passé pour aller combattre Sertorius en Espagne. Mais on a démontré qu'il s'agissait là du Saint-Gothard. Ni la carte de Peutinger, ni les Itinéraires n'indiquent de voie militaire, de grande route, par le Mont-Cenis et par la Maurienne, quoique cette vallée fût occupée par les Romains, comme le prouvent les tombeaux et autres monuments antiques découverts, en 1827, près du col de la Magdelaine, vers le milieu de cette vallée, et qui furent le sujet d'un travail de Mgr Billiet, alors évêque de Saint-Jean de Maurienne, aujourd'hui archevêque de Chambéry (3). Les seules routes indiquées pour passer d'Italie en Gaule, sous l'empire, sont celles des *Alpes cottiennes* (le Mont-Genève), du *Summum penninum* (le grand Saint-Bernard), et des *Alpes graïennes* (le petit Saint-Bernard). J'ai discuté les questions que soulèvent ces Itinéraires, et surtout le dernier, dans ma traduction d'Aymar de Rivail (4). M. Walckenaër fait enfin remarquer que la première mention, nette et positive, de la vallée de la Maurienne et du Mont-Cenis, ne se trouve que dans le testament d'Abbon, qui date de l'année 739, mais que, à partir du milieu du huitième siècle, ce fut le grand passage de la Gaule en Italie, celui que suivirent Pépin, Charlemagne, Charles le Chauve, etc.

Sous l'empire, il n'en était pas ainsi, et la grande voie militaire

(1) *Géogr. des Gaules*, II, p. 395.
(2) *Chemins*, etc., p. 439.
(3) *Mém. de la Soc. royale acad. de Savoie*, III, p. 239.
(4) Ch. VII et XXVII, p. 75 et 310.

Digitized by Google

de Turin à *Lemincum* (Chambéry) remontait d'abord la vallée de la Doire (*Doria Baltea*), traversait le col du petit Saint-Bernard, puis descendait par la vallée de la Tarentaise, c'est-à-dire de l'Isère. Toutefois les habitants de la Maurienne devaient avoir des moyens de communication avec *Lemincum*, avec *Vienne* et avec *Lugdunum*. C'était précisément la voie secondaire dont on retrouve plusieurs parties au-dessous des tours de Montmayeur; seulement il peut paraître bizarre à ceux qui n'étudieraient la question que sur des cartes, que cette voie, au lieu de suivre le cours de l'Arc, au sortir de la vallée de la Maurienne à Aiguebelle, et jusqu'à son confluent avec l'Isère, à quelques kilomètres de là, puis de traverser l'Isère pour se diriger en plaine vers *Lemincum* ou Chambéry, ait quitté la plaine à Aiguebelle pour s'élever sur le flanc de la petite chaîne de montagnes qui nous occupe, la suivre dans toute sa longueur pour se rendre à *Cularo* (Grenoble) et Vienne, enfin la franchir pour descendre vers *Lemincum*, faisant ainsi un coude qui paraît parfaitement inutile.

Mais lorsqu'on étudie la question sur les lieux, on s'aperçoit facilement que ce détour était indispensable. Si l'on se place, en effet, sur une des montagnes qui entourent Allevard, sur le sommet de Brame-Farine par exemple (1,260^{m}), ou, mieux encore, sur le sommet du Grand-Charnier (2,559^{m}), d'où, si les détails sont plus confus, l'on embrasse, au moins, beaucoup mieux l'ensemble, l'on voit que le lac du Bourget et Chambéry occupent le sommet d'une sorte de triangle dont un des côtés, à l'est, est formé par les monticules que couronnent les tours ruinées de l'ancien château de Saint-Jeoire, et par la montagne de la Tuile, si remarquable par les couches contournées des roches qui la composent, et au pied de laquelle est bâti Montmeillan; dont un autre côté, à l'ouest, est formé par le pic et l'énorme échancrure du mont Grenier (1,938^{m}), au pied duquel se trouve Chapareillan, le premier village de France dans cette direction; dont la base, enfin, au midi, est formée par le cours de l'Isère. Or, si l'on parcourt, ensuite, les localités dont on vient ainsi de saisir l'ensemble, en allant, par exemple de Pontcharra ou de Barraux à Montmeillan, on voit, d'abord, que le pays qui s'étend de l'Isère à Chambéry, et qui, des points élevés où l'on s'était placé, semblait une plaine, forme aujourd'hui, en réalité, du moins vers l'ouest, une série de petites ondulations, de petits monticules coniques, séparés entre eux par de petits lacs et couverts de vignobles. C'est ce que l'on appelle les abîmes de Notre-Dame de Myans; ils ont été formés, en 1248, par un éboulement subit du

Digitized by Google

Mont-Grenier, et cette vaste échancrure, formant aujourd'hui le col du Frêne, par lequel on communique de Montmeillan, de Chapareillan et de Barraux avec Entremont-le-Vieux ou Epernay, et, par suite, avec les Echelles, est le résultat de cet éboulement qui engloutit plusieurs villages et même une ville, celle de Saint-André; événement terrible sur lequel l'esprit légendaire a travaillé, mais qui a été historiquement démontré par d'Achery, dans le huitième volume du *Spicilegium*, par de Saussure (1) et par d'autres écrivains que j'ai analysés dans une des notes de ma traduction d'Aymar du Rivail (2). Avant cet événement, entre le Mont-Grenier et la montagne de la Tuile, le terrain formait une plaine. D'un autre coté, sur la rive gauche de l'Isère, l'on voit que la petite chaîne entre Pontcharra et Aiguebelle, dont j'ai déjà plusieurs fois parlé, vient expirer aux bords de l'Isère par une série de petites ondulations, formées d'un sable très-friable et de cailloux non agglutinés. Nous sommes amenés à conclure de là que tous ces terrains étaient exposés, et ont été exposés pendant de longs siècles, aux crues, aux débordements, aux inondations de l'Isère; et, aujourd'hui encore, l'on voit que cette rivière forme, là, une multitude de petits bras, de petites îles, de fonds vaseux et marécageux, que l'on essaie de rendre à la culture, depuis que le gouvernement sarde a entrepris, à grands frais, d'enfermer l'Isère dans un lit régulier, par des travaux énormes d'endiguements, terminés, à peu près, sur la rive droite, mais qui sont loin d'être achevés sur la rive gauche.

L'on conçoit, dès lors, qu'il y avait impossibilité, à l'époque romaine, de diriger une route par là. Cette impossibilité s'est même prolongée jusqu'à nos jours, jusqu'à ce que les digues construites par les rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel II aient pu servir de grandes routes. Aujourd'hui, en quittant Montmeillan pour aller à Chambéry, on se dirige en plaine; il y a quelques années encore, on escaladait le village même de Montmeillan; il y a quelques mois encore, la route d'Italie traversait l'Isère en face de Montmeillan, montait par la Chavanne, Planaise, Coise, Maltaverne et Bourgneuf, pour arriver à Aiguebelle, c'est-à-dire se dirigeait sur les gradins inférieurs du versant septentrional de la petite chaîne dont nous parlons, route pittoresque assurément, mais lente et fatigante. Aujourd'hui seulement, grâce aux digues qui emprisonnent l'Isère, la route suit la rive droite de cette rivière qu'elle ne tra-

(1) *Voyages dans les Alpes*, III, p. 17.
(2) Ch. VII, p. 83.

Digitized by Google

verse qu'à Chamousset. De même, il y a deux ans encore, la route conduisant à Albertville et à Moutiers, c'est-à-dire la route de la Tarentaise, s'engageait, comme la voie militaire romaine par les Alpes graïennes, sur les gradins de la chaîne des Bauges, à cent et cent cinquante mètres au-dessus de l'Isère, par Cruet, Saint-Jean de la Porte, Saint-Pierre d'Albigny, Grésy; aujourd'hui, cette route est commune avec celle d'Italie jusqu'au pont de Chamousset, et, après sa bifurcation avec la route d'Italie, elle continue de suivre les digues de l'Isère presque jusqu'à Albertville. Il en est de même du chemin de fer Victor-Emmanuel que l'on vient d'ouvrir à la circulation, et qui, de Montmeillan au pont d'Ayton, n'a été faisable en plaine que grâce aux digues récemment élevées sur la rive droite de l'Isère.

Il résulte de cette étude topographique que, à l'époque romaine, et pendant de longs siècles encore, jusqu'à la construction toute récente des digues de l'Isère, il y avait impossibilité de diriger une route d'Aiguebelle, c'est-à-dire de l'extrémité nord de la Maurienne, à Chambéry, en suivant le fond de la vallée de l'Isère, et qu'il fallait nécessairement diriger la route sur le flanc des montagnes. Voilà pourquoi la voie romaine secondaire, qui conduisait de la Maurienne, d'une part vers *Lemincum* et *Lugdunum*, de l'autre vers Vienne, par la vallée du Graisivaudan et *Cularo*, se jeta sur le versant méridional de la petite chaîne entre Pontcharra et Aiguebelle, c'est-à-dire vers la vallée de la Rochette. Ici, il se présentait des difficultés analogues, et dont on se rend encore parfaitement compte sur les lieux. Je ne puis assurément admettre une tradition dont on m'a beaucoup parlé, et suivant laquelle, à une époque que l'on ne fixe pas, l'Arc, au lieu d'aller se jeter dans l'Isère au-dessus de Chamousset, occupait la vallée de la Rochette et allait se réunir à l'Isère, avec le Bréda, c'est-à-dire à Pontcharra. L'étude que j'ai pu faire des lieux, à plusieurs reprises, rend pour moi cette tradition tout à fait improbable; il me paraît impossible de considérer la petite élévation de terrain, le petit monticule qui se trouve à l'ouest de la vallée de la Rochette, au village appelé le Détrier au-dessous de la Chapelle Blanche, comme le produit d'atterrissements formés par l'Arc; je le crois naturel, et, dès lors, jamais rivière n'a pu le franchir. Mais, enfin, depuis le Détrier jusqu'à Aiguebelle et Chamousset, nous trouvons d'abord un petit lac, vulgairement désigné sous le nom de lac de la Plaine ou de la Rochette, dont les eaux vont se réunir à la Rochette même, à deux torrents venant des montagnes de Saint-Hugon et du Grand-Charnier, pour former

Digitized by Google

le torrent du Gellon, qui occupe, depuis lors, jusqu'à son confluent avec l'Isère un peu au-dessous de Chamousset, tout le fond de la vallée. Le limon déposé par ce torrent forme des prairies, très-mauvaises, tourbeuses, marécageuses, couvertes d'aulnes et de saules, impraticables pendant une partie de l'année. Aussi la route qui conduit de la Rochette à Aiguebelle, par Chamoux, et celle qui fait communiquer les villages de la Croix, de Villard-Sallet, de la Trinité, de Betton-Bettonet, se tiennent-elles sur le flanc des montagnes, de l'un et l'autre côté de la vallée. On commence seulement, en ce moment, à dresser les plans et à poser les jalons d'une route carrossable qui suivra le fond de la vallée pour aller se souder, un peu avant Aiguebelle, au chemin de fer de Victor-Emmanuel, et qui sera une immense amélioration pour tout le pays.

Dans cet état de choses, il est facile de se rendre compte des restes de voie romaine que l'on rencontre près des tours de Montmayeur, et aussi de la direction que cette voie prenait. A partir d'Aiguebelle, ne pouvant suivre le fond des vallées de l'Isère et du Gellon, elle suivait le flanc méridional de la chaîne entre Pontcharra et Aiguebelle; après être montée presque au faîte de cette chaîne, là où s'éleva plus tard le château féodal de Montmayeur, elle se dirigeait vers l'ouest, et, par une pente peu sensible, traversait le territoire occupé aujourd'hui par les communes de Villard-Sallet, de la Croix et de la Chapelle-Blanche; puis, peu après, comme du reste, la route actuelle de la Rochette à Montmeillan, elle franchissait la crête de cette chaîne à un point où celle-ci est peu élevée, pour descendre, par le territoire des communes actuelles de Villaroux et des Molettes, aux bords de l'Isère qu'elle traversait en face de Montmeillan, qui est probablement la *Mantala* des Itinéraires; tandis qu'une autre de ses bifurcations allait vers *Cularo* par le territoire des communes actuelles de Laissaud et de Pontcharra.

Si l'on comprend bien la direction de cette voie secondaire dont l'existence, quoiqu'elle ne soit mentionnée par aucun Itinéraire, est attestée par des témoignages irrécusables sur deux ou trois points de son parcours, il est facile de comprendre comment l'inscription qui a donné lieu à cette longue note, et que nous publions pour la première fois, a été trouvée à la Chapelle-Blanche. Le territoire de cette commune était nécessairement traversé par la voie romaine qui conduisait de la Maurienne vers *Lemincum* ou Chambéry, d'une part, de l'autre vers *Cularo* ou Grenoble et Vienne. Nous ne doutons même pas que des recherches intelligentes ne fassent décou-

Digitized by Google

vrir, dans ces localités, d'autres débris précieux de la civilisation romaine, et nous serions heureux d'appeler sur ce point l'attention des antiquaires et des savants distingués dont s'honore la Savoie. Toute découverte que l'on peut faire dans ce genre est un document nouveau, plus ou moins important, ajouté à l'histoire. Tout monument que l'on exhume, et que l'on sauve du marteau des démolisseurs, est un titre national que l'on conserve, et, en le conservant, en le commentant, on fait acte de patriotisme.

Antonin Macé,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble.

LES ÉTUDIANTS SUÉDOIS A PARIS,

AU QUATORZIÈME SIÈCLE (1).

Les Archives royales de Suède possèdent, parmi de nombreux diplômes du moyen âge, les actes suivants qui, concernant la vente faite en 1354 de deux immeubles que possédait à Paris l'Université d'Upsal, intéressent à la fois notre histoire universitaire et celle des relations entre la France et le Nord scandinave.

Dès le douzième siècle, la réputation de l'Université de Paris se répandant à travers toute l'Europe, un certain nombre d'étudiants des trois pays du Nord en venaient suivre les leçons. Les Universités d'Upsal, de Lund et de Copenhague ne devaient d'ailleurs être fondées

(1) Voyez Compte rendu de la séance de la section d'histoire du 6 juillet 1858. *Revue des Soc. sav.*, n° d'août, p. 147.

Digitized by Google

que vers la fin du quinzième siècle, et l'on sait que celle de Christiania est toute moderne (1).

Les Danois surtout, que la situation de leur pays mettaient en contact perpétuel avec le continent, abondaient à Paris. L'évêque Valdemar de Slesvig, fils de Canut V, et mort très-âgé en 1236, y avait étudié et demeurait sans doute dans le cloître de Sainte-Geneviève. On a une lettre de Pierre de Tournai, abbé de ce couvent, qui atteste ses vertus et admire « cette élégance toute française chez un homme du Nord. » Dans son utile ouvrage intitulé *Gesta et vestigia Danorum extra Daniam*, Pontoppidan cite aussi comme ayant étudié à Paris vers 1150 le célèbre Absalon, qui devint archevêque de Lund en 1178, primat des trois royaumes, et en même temps ministre et général d'armée. Absalon, de retour dans sa patrie, continua d'entretenir des relations avec ses anciens condisciples et fit venir auprès de lui en 1165 l'abbé Guillaume, du couvent de Sainte-Geneviève, avec qui il s'était lié d'amitié, et qui mourut abbé d'Ebelholt en Seeland en 1202, à 98 ans, une année seulement après Absalon. Le roi Valdemar Ier y envoya son fils Eric Plovpenning, qui, pendant ses études, fut entretenu aux frais de la cour de France. Peut-être Saxo Grammaticus lui-même, secrétaire d'Absalon, y vint-il. Le successeur de ce prélat, Anders Sunesen (Andreas Sunonis), archevêque lui-même en 1222, auteur d'un poëme latin sur la Création conservé manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Copenhague, et d'une traduction des lois provinciales et du code religieux de Scanie, était aussi un élève de l'Université parisienne, ainsi que son prédécesseur Eskild, ami de saint Bernard. Il en est de même de l'évêque de Viborg Gunner, mort en 1251 centenaire. Il avait fondé dans son diocèse une Académie où il se plaisait à encourager les lettres et à venir argumenter lui-même contre ceux qu'on appelait les clercs de Paris et il les embarrassait souvent, dit son biographe contemporain :

« Tam perspicaci calluit intellectu, ut cum clerici satis subtiles et « acuti de parisiensi studio rediissent, ad unam sæpius quæstionem « eos cornuto concluderet sillogismo. Nam dicebat eis joco suo, si-

(1) V. un curieux et intéressant Mémoire du savant Engelstoft : *Noget om fremmedes studeringer i Paris, i 12 og 13 aarhundrede* (quelques détails sur les étudiants étrangers à Paris aux douzième et treizième siècles) dans le *Skandinavisk Museum*, tome V, 1802, 5e partie, pag. 54-74. V. encore *De Universitate Parisiensi a Suecis medio ævo frequentata*. Dissertatio Emm. Matthiæ Alde, præside D. H. Schroeder. Upsaliæ, 1833, in-4°, XIV, 40 et 10 pag. Cum tabula.

Digitized by Google

« cut solitus erat, gracioso : Vos in ætate juvenili, qui multa cum « lectione audistis in studio facultatum et egressi estis quasi noviter « de camino, docete nos senes, qui vix ab olim tenuem istarum re- « rum notitiam retinemus. Respondete mihi, quid vobis videtur : « Duo et tria sunt quinque et non plura. Ad talem et consimilem « quæstionem ipsi licet vulgo vocarentur magistri, in conspectu ta- « men ejus parum potuerunt respondere. » *Gunnari vita*, apud Langebeck.

Le chroniqueur Arnold de Lübeck (*Chron. Slavor.* ; lib. III, cap. 5, ed. Lüb., 1702, p. 306), qui vivait au commencement du treizième siècle, rapporte que, de son temps, les Danois commençaient à déposer leurs anciens vêtements d'hommes de mer (*formam nautarum in vestibus*) pour prendre les riches habits de l'Allemagne, et qu'en même temps ils s'instruisaient (*scientia liberali non parum profecerunt*), les principaux d'entre eux (*nobiliores terrae*) envoyant à Paris leurs fils, qui y devenaient habiles, non-seulement par le savoir général (*seculares res*), mais dans les langues, les beaux-arts, la théologie, le droit civil et le droit canon.

Jusqu'à la fin du treizième siècle, les étudiants danois à Paris habitèrent dans le couvent de Sainte-Geneviève, qui avait avec leur pays de continuelles relations. Mais le mariage de la princesse danoise Ingeburge avec Philippe-Auguste ayant rendu les rapports de la France avec le Danemark plus intimes que jamais, leur nombre fut tel qu'il fallut, en 1275, leur élever un bâtiment particulier. Il fut construit dans la rue de Sainte-Geneviève, aux frais de l'archevêque élu de Lund, Erland, qui, cette année-là même, se réfugiait en France, où il devait mourir. Le roi Éric Menved dota, en 1316, cette maison de riches revenus ; elle devint la seconde de toute l'Université par le nombre des élèves, et plusieurs de nos recteurs furent même choisis parmi les étrangers danois : Henningus l'avait été déjà en 1312 ; maître Pierre Dace ou de Dacie (*de Dacia* ou *Dania*), fort habile en grec et auteur du *comput* et d'un traité *du calendrier* qui nous sont restés, le fut en 1326 ; après lui, Johannes Nicolai le fut encore, en 1348, et Macarius Magni en 1365, tous Danois.

Nous avons de moins nombreux témoignages de la présence des étudiants suédois à Paris pendant les douzième et treizième siècles. Dubreuil, dans son *Théâtre des antiquités de Paris*, in-4°, 1612, après avoir rangé parmi les nations universitaires le *Dannemarch* dans la première province de la *nation d'Allemagne*, ne nomme aucun des autres pays scandinaves. Mais il fallait cependant que le nombre des Suédois fût assez considérable, puisque deux maisons acquises par

Digitized by Google

l'Académie d'Upsal (*Scholæ Upsalenses*) leur étaient affectées. Il y avait d'ailleurs en outre un collége de Linkoeping, rue Saint-Hilaire, *ad cornu cervi*, et un collége de Skara, *in vico Brunelli supra scolas Decretorum ad imaginem Nostrae Dominae*, enfin un de Suède. Ces trois colléges étaient vides en 1392. La nation allemande, dont ils faisaient partie, louait la maison à son profit et y concédait de temps en temps un logement aux étudiants danois ou suédois qui se présentaient (V. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*, in-8°, 1850).

En attestant que la jeunesse d'Upsal avait assidûment suivi, comme celle du Danemark, les cours de notre Université, les actes conservés aujourd'hui en Suède marquent le temps précis où ces cours furent désertés au point de rendre inutile désormais la possession de ces immeubles. Le collége de Dacie ou de Dace, situé dans la rue Ste-Geneviève, fut vendu faute d'élèves : « Or il y avoit anciennement, dit Dubreuil, un petit collége que l'on surnommoit de Dace... Ceux à qui il appartenoit se trouvant chargez de debtes furent contraints de déguerpir et vendre leur dit collége moitié aux Religieux appelez Carmes et moitié aux boursiers du collége de Laon, qui, en lan 1509 et 1515 ou environ, firent bastir à leurs despens deux corps d'hostel sur cette portion qu'ils avoient eue dudit collége de Dace. »

Les différents actes, au nombre de six, qui sont relatifs à la vente des deux maisons d'Upsal se trouvent, non pas en original, mais en copie authentique dans le carton des diplômes de l'année 1350 aux Archives, à Stockholm. Ils sont tous transcrits, presque sans aucune distinction et sans alinéa, sur une seule feuille de parchemin d'environ 66 centimètres de haut sur 52 de large. Les lignes sont tracées au crayon dans toute la longueur. Le parchemin est plié en 12. Quelques déchirures et surtout des mouillures, qui ont effacé l'encre çà et là, expliquent les lacunes du texte. Nous devons dire que ces textes, sans les éclaircissements dont nous les accompagnons ici, ont été imprimés dans un ouvrage suédois : *Handlingar rörande Skandinaviens historia;* mais ce volumineux recueil est assez peu répandu pour que ces documents soient encore comme inédits pour nous, et d'ailleurs la copie que nous en donnons a été faite d'après les originaux.

Il est sans doute inutile de joindre à ces textes une traduction complète. L'analyse que nous donnons de la pièce principale suffira pour aider à l'interprétation. Nous avons d'ailleurs ponctué et divisé selon que le sens particulier de chaque phrase et le sens général de chaque document l'exigeaient évidemment.

Digitized by Google

Le plus ancien des six documents est celui qui est le quatrième dans la copie authentique; il contient la donation faite le 30 août 1315 des deux maisons, l'une ayant entrée sur la rue « de la Serpent, » l'autre sur la ruelle « aux deux portes, » par le doyen du chapitre d'Upsal, probablement au nom de ce chapitre, aux étudiants de cette ville qui résideraient à Paris.

Le second document par la date est aussi le second dans la copie. C'est un plein-pouvoir donné le 31 mars 1350 par l'archevêque, le doyen, le chapitre et les chanoines d'Upsal à Pierre Arnolfssen, chanoine, et à Ingel Jonsson, clerc, à l'effet de vendre tels biens et immeubles que le diocèse posséderait à Paris.

Suivant le document n° 3, l'official de Paris atteste que Pierre Arnolfssen a donné sa procuration à Mathias Larsson.

Vient ensuite la pièce n° 5, datée du 21 avril 1354. C'est l'estimation des jurés chargés d'estimer le prix des deux immeubles ou plutôt des deux emplacements.

La pièce n° 1 est l'acte de vente lui-même, dont nous donnons plus bas le texte et dont voici l'analyse : « Le 2 mai 1354, par-devant nous, soussigné, notaire public, ont comparu : Maître Mathias Larsson, chanoine d'Upsal, étudiant à Paris, par procuration aux lieu et place de l'archevêque et du chapitre d'Upsal — d'une part; et maître Yves Simon, clerc secrétaire du roi de France — de l'autre, lesquels ont fait dresser le présent acte de vente, à savoir :

Maître Larsson, par procuration aux lieu et place de l'archevêque, etc....., et suivant lettres données par ledit chapitre pour cette affaire, lesquelles ont été vues en lieu convenable, comme le montre le sceau, etc.

« Vu que deux maisons dans cette ville, situées...., acquises autrefois par maître André, doyen d'Upsal, et données aux étudiants d'Upsal se trouvant à Paris, sont aujourd'hui déchues et ruinées par la longue absence desdits étudiants; — vu qu'il n'y reste guère que l'emplacement, ne servant à personne; — vu que ledit Larsson, par prévoyance pour ceux des étudiants qui viendraient à Paris, veut empêcher que quelqu'un plus puissant ne les dépouille de cette propriété (ou de ses fruits);

« A fait estimer par quatre jurés la valeur desdits emplacements, laquelle ils ont prisée à 7 livres parisis par an, et a cru devoir les aliéner pour un revenu annuel à maître Yves et à ses héritiers, à charge à celui-ci et à ses ayants cause d'acquitter ladite somme aux quatre termes annuels de coutume entre les mains desdits étudiants, archevêque et chapitre d'Upsal ou de leurs ayants droit; maître Yves

Digitized by Google

ou ses héritiers pouvant se décharger de ladite obligation en déposant la somme de 705 livres parisis pour achat. »

Aux termes de la 6e pièce enfin les ratifications seront demandées au Roi et à l'Université de Paris, à chacun pour ce qui concerne son autorité. Le notaire a apposé sa signature, puis l'official le sceau de la cour de Paris, — lequel a été enlevé de la copie authentique conservée aux Archives à Stockholm.

PIÈCE N° 1.

Instrumentum publicum de venditione domorum scholar. Upsal. Parisiis.

In nomine Domini Amen. Per hoc presens, Anno eiusdem millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto, indicione septima, mensis maii die secunda pontificatûs sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocencij, diuina providencia pape sexti, anno secundo, in mei, notarii publici infrascripti presentia propter hoc personaliter constituti, discretus vir Magister Mathias Laurencij, Canonicus ecclesie Vpsalensis in Suescia, studens Parisiis, procurator substitutus reverendi in Christo patris ac venerabilium et discretorum virorum infrascriptorum et ut ad infrascriptum ex parte una, ac venerabilis et discretus vir Magister Yvo Symonis, domini nostri regis Francie secretarius, ex parte altera, in scriptis legere fecerunt per me notarium publicum infrascriptum pacta et conuenciones que secuuntur : Videlicet personaliter constitutus discretus vir Magister Mathias Laurencij, canonicus ecclesie Vpsalensis in Suescia, studens Parisiis, procurator substitutus venerabilium et discretorum virorum Archiepiscopi, Prepositi et Capituli dicte ecclesie, prout de dicta procuracione per literas sigillis dictor. Archiepiscopi Prepositi et Capituli dicte ecclesie et de publicacione inde facta sigillo curie Paris. sigillatas constat, ut prima facie apparebat, quarum tenor inferius continetur, attendens et diligenter considerans ut dicebat quod due domus, quarum vna habebat seu solebat habere introitum in vico Serpentis Parisiis, et alia in vico ad Duas Portas retro dictam domum in censiva domini situate, quas Magister Andreas, olim prepositus predicte ecclesie, acquisiuera et dimiserat seu donauerat scolaribus studentibus in villa Paris. et parte ecclesie supradicte, prout per litteras apertas ipsius prepositi et capituli sigillatas ut meis legebatur apparet, cuius tenor inferius est insertus, ad talem ruinam et euersionem devenerant tam propter diuturnam absenciam dictorum scolarium, qui a longo tempore Parisiis non stu-

Digitized by Google

duerunt neque student, quam nichil uel modicum in eis remanserat nisi platee vacue inutiles, nullum commodum alicui afferentes, et preterea idem Magister Mathias, tam virtute substitucionis predicte quam ut membrum et concanonicus ecclesie Vpsalensis predicte utilitati eiusdem ecclesie et scolarium, si ex parte ipsius ecclesie studere Parisiis contingeret in futurum, et ne forte per aliquot potentes propter predictam absenciam occuparentur, cupiens pro viribus prouidere, ut dicebat, ipsas plateas per quatuor juratos Parisiis appreciari et estimari fecit diligencius et melius quam potuit, qui ad summam septem librarum Paris. annui et perpetui reddrais (*sic*) seu census estimauerunt illas, prout in relacione dictorum juratorum apparet, cuius tenor est infrascriptus, propter quod dictus Magister Mathias, desideranter affectans, ut dicebat, dictas plateas ad utilitatem et commodum predictorum scolarium et ecclesie effectualiter revocare, nominibus quibus supra recognovit et confessus fuit se dictas plateas cum suis aisancijs, pertinencijs et juribus vniversis, prout se extendunt in alto et basso, in longo et lato, et alia, prout sunt designate in relacione predicta, tradidisse et decessisse discreto viro Magistro Yvoni Symonis secretario regis Francie ad annuum et perpetuum censum seu crementum census pro se, suis heredibus, et causam habituris ab eo perpetuo et hereditarie possidendas pro dictis septem libris Paris. dictis scolaribus studentibus Parisiis ex parte dicte ecclesie seu dictis Archiepiscopo, Preposito et Capitulo, nomine ipsorum et pro ipsis aut coram deputato anno quelibet soluendis quatuor terminis in solucione locagiorum et censuum domorum Parisiis consuetis, deductis tamen et defalcatis de summa predictarum septem librarum oneribus et censibus quibuscunque si platee reperiantur in aliquibus forsitan onerate tali condicione et pacto interveniendibus inter partes easdem, ut dicebant, quod dictus Magister Yvo dictum redditum soluere non tenebitur nec tenetur, nec ad hec obligatur, nec aliqua proprietas sibi in eisdem plateis acquiratur quoutque tradicio et concessio huius modi per dictos Archiepiscopum, Prepositum et Capitulum scolares que predictos et alios ad quos spectat ratificate fuerint, approbate et vallate cum obligacionibus efficacibus atque firmis, insuper eciam quod idem Magister Yvo et causam habituri ab eo possint et sibi liceat cum voluerint dictas plateas liberare et exonerare de dictis septem libris, assignando easdem predictis Archiepiscopo, Preposito et Capitulo pro dictis scolar. seu ad vsum eorum seu eisdem scolaribus in loco competenti et equiualenti ad arbitrium seu judicium prepositi Paris. qui tunc erit vocato supra locum ad hoc vna ex parte, dictorum Archiepiscopi Prepositi et Capituli uel scolarium uel deputato ex parte vniuersitatis Paris., si de hoc requisita se voluerit intromittere et ad hoc; alioquin dictus Prepositus ordinet super hoc quod fuerit racionabiliter ordinandum, et altera ex parte dicti Magistri Yvonis vel causam habituri ab eo uel tradendo et soluendo ab eodem Magistro Yvone seu causam habituris ab eo dictis Archiepiscopo, Preposito et Capitulo pro dictis scolaribus seu eisdem scolaribus pro emptione dictarum septem librarum Paris. annuj census septuaginta quinque

Digitized by Google

libras Paris. videlicet vnum florenum paruum boni auri boni ponderis pro viginti solidis Paris. semel uel monetari... valentem mo... (?) valorem marche argenti quod predicti Archiepiscopus, Prepositus et Capitulum seu dicti scolares duxerint eligendum in eorum vtilitate prout eis expediens videbitur fideliter conuertendum. Quas quidem concessionem et traditionem predictus procurator scolarium... omnia et singula concordauit cum predicto Magistro Yvone pro vtilitate euidenti prefate ecclesie et scolarium quatenus hoc facere poterat virtute procur. predicte, promittens bona fide se facturum et curaturum pro viribus quod sepedictas tradicionem concessionem et quecunque alia et singula supradicta memorati Archiepiscopus, Prepositus et Capitulum scolares que predicti et alij ad quos spectat ratificabunt garantizabunt et confirmabunt per litteras efficaces cum debitis et validis obligacionibus atque firmis constituet quod procur. ad recognoscendum premissa et ad desaisiendum se de dictis plateis, si opus fuerit, coram judicibus ad quos spectat et ad faciendum omnia alia et singula que circa premissa et quodlibet premissorum necessaria fuerint seu eciam opportuna dictus que Magister Yvo recognoscere confessus se predictas plateas ad dictum censum annuum seu crementum census cepisse et retinuisse modis et formis superius prenotatis, promittens bona fide quod habitis ratificacione, approbacione, confirmacione et aliis super hoc faciendis dicti Regis Francie et Capituli predictorum et aliorum ad quos possit spectare ut supra dictum est. Ipse Magister Yvo dabit litteras obligator. efficaces ad soluendum dictum redditum et ad omnia et singula supradicta tenenda et obseruanda prout sibi incumbunt et juxta supra enarrata.... Magister Yvo propter hoc non intendet aliquatenus se ligare nec quod sit in aliquo obligatus ad soluendum dictum redditum quousque efficiatur securus per ratificaciones, approbaciones et obligaciones validas et efficaces quod dicta concessio et alia supradicta sibi....., firmitate.

PIÈCE N° 2.

Tenor litterarum dicti Procuratoris est:

Nouerint vniuersi presentes litteras inspecturi quod nos Hamingus, dei gracia Archiepiscopus ac Prepositus, et Capitulum ceteri que canonici ecclesie Vpsalensis facimus, constituimus venerabiles et discretos viros Petrum Arnulphi, canonicum ecclesie, et Ingeldum Johannis clericum dioces. Vpsalens. predicte, et quemlibet eorum in solidum, ita quod non sit melior condicio occupantis, ad vendendum domus Parisiis existentes, ad nos Archiepiscopum et Capitulum seu ad ecclesiam nostram predictam quocumque titulo spectantes et eciam pertinentes, cum vijs, accessibus, aggressibus et regressibus prout videbitur, et ad quittandum nostro nomine et ecclesie nostre predicte emptores huiusmodi domorum, fundorum seu grangiarum de precio quod dicti procuratores nostri vel eorum alter pro vendicione constituerit, et ad faciendum instrumentum publi-

Digitized by Google

cum de empcione huiusmodi, cum obligacionibus, debitis et in talibus fieri consuetis et ad omnia alia et singula gerendum, nec non unum uel plures procuratores semel uel plures loco sui et cuiuslibet eorum semel uel diuisim substituendum; que per dictos procuratores nostros aut eorum alterum uel substitutum seu substitutos ab eis uel eorum altero acta fuerint in premissis rata et firma semper habere, uel de facto sed pocius quamcunque domum, fundum uel grangiam quem uel quam dicti nostri procuratores aut ipsorum alter seu eorum substitutus uel substituendus... qui et quas emptores predicti horum occasione facerent uel incurrent ipsis et eorum heredibus reficere et resarcire sub obligacione... Archiepiscopus Vpsal. reuocare non intendimus predictum dominum Petrum quod alias causas nostras quarum procurator deputatus existit, sed pocius confirmare. In quorum euidenciam... capituli ecclesie cathedralis anno Domini millesimo ccc° quinquagesimo xxxj die mensis marcij.

PIÈCE N° 3.

Item. Vniuersis presentes litteras inspecturis Officialis Paris. salutem in Domino. Notum facimus quod propter hoc personaliter Parisiis Petrus Arnulphi, canonicus ecclesie Vpsalens., procurator reuerendi in Christo patris ac domini domini Hamingi, Dei gracia Archiep : i Vpsalens. necnon venerabilium et discretorum virorum Prepositi et Capituli Vpsal. predicti, per litteras procurator. sigillis dicti reuerendi patris ac Capituli predictorum sigillatas, ut prima facie apparebat, sanas et integras, quibus hec nostre presentes littere sunt annexe, habens potestatem litteris contentam alium seu alios procuratores, vnum uel plures, loco sui substituendi, etc. Dilectum et fidelem suum magistrum Mathiam Laurencij, concanonicum suum ecclesie Vpsalensis predicte, fecit, substituit et ordinauit procuratorem Prepositi capituli et canonicorum memoratorum, dans et concedens dicto procuratori substituto talem et consimilem potestatem ac eandem qualem habet et potest habere virtute dictarum litterarum procuratoris. In cujus rei testimonium sigillum curie Paris. litteris presentibus duximus apponendum. Datum anno Domini mill:o cce:mo Lij:o, die lune post festum beatorum Egidij et Lupi.

PIÈCE N° 4.

Donacio dictarum domorum sequitur in hec verba.

Uniuersis presentes litteras inspecturis Andreas prepositus Vpsalensis in Domino salutem. Notum facio per presentes quod domos sitas in vico Serpentis Parisiis ex vna parte, ex alia vero habentes vicum ad Duas Portas, quas meis sumptibus comparaueram, dimiserim et assignauerim scolaribus studentibus in eadem villa Parisiis ex parte ecclesie Vpsalensis, pleno jure, nullum michi jus retinens neque possessionis neque proprietatis in eisdem domibus, sed vtrumque jus eis confero et dimitto, nunc ut

Digitized by Google

prius, dans meam potestatem et omnimodam auctoritatem eisdem scolaribus predictas domos inhabitandi, locandi ac ordinandi pro eorum libito voluntatis; et, vt huic alienacioni per me facte fides firmior adhibeatur in futurum, sigillum meum quo semper usus fueram, vna cum sigillo Rodgeri, cum ecclesie Vpsalensis vacante, presentibus est appensum. Datum anno Domini mill:o ccc:o xv:o iij Kal. Augusti.

PIÈCE N° 5.

Tenor relacionis dictorum juratorum talis est :

Sachent tuit que a la requeste de maistre Mathias Laurens a Paris procureur subst. si comme il disoit de larceuesque preuost et chapitre de leglise de Vpsal au royaume de Suece, disant que les diz arceuesque, prevost et chapitre auoient pour les escolliers estudianz a Paris acquis deux places a Paris, lune seant en la rue de la Serpent a Paris juignant a la maison maistre Jehan de Pacy, chanoine de Lysieux dune part, et a la maison ou Alixandre de Creuecuer, conseilleur du Roy n're sir en sa chambre des comptes, demeure a present dautre, Et vne autre place seant par darière lostel maistre Yues Symon, clerc secrétaire du Roy n're sir, en la dicte rue de la Serpent et alontant a la ruelle aus deux portes par dariere le dit hostel, lesquelles estoient inustilles et non profitables aux diz escolliers, si comme il disoit, et pour ce desiroit quelle fussent prisees justement et loiament a fin de faire le profit des diz escolliers a son pouoir, si comme il maintenoit; Nous, Girart de Huj, Adan le picart et Regnier de Sant Lorens, Maçons et charpentiers jurez du Roy n:r s:r en la ville de Paris, auecques Jehan le bouteillier, juré a mons:r leuesque de Paris, decendismes sur le lieu et visitames bien et diligement les dictes places, et en bon auis sur ce entre nous raportames par noz sermens et en noz loiautez que la dicte place premiere, seant entre la maison du dit chanoine et du dit Alixandre de Creuecuer, si comme elle se comporte en lonc et auec les aisances et profit de deux murs morteauz des dictes maisons du chanoine et Alixandre dessus diz qui appartenoient a la dicte place, la caue, le puis et le jardin juignant du dit puis et toutes les autres aisances profiz et appartenances de la dicte place et des murs et autres choses qui y sont a present valoit et vaut cent soulz paris. de rente par an comptées eus toutes rentes seruitutes et charges autres quelconques, se en aucunes estoit trouuee la dicte place chargiée, et lautre place par dariere la maison au dit maistre Yues, si comme elle se comporte en lonc et en lè auec ses aisanses et profiz cieulx comme il y sont a present, et toutes les autres appartenances et appendances quelconques, nous auons prisie et prisons par nos seremens et loiautez a quarante soulz paris. de rente par an, comptees ens toutes rentes seruitutes et charges autres quelconques se en aucunes estoit trouuee la dicte place chargiée. En tesmoint de laquelle chose nous auons miz nos seaux en ces lettres dont nous vsons en ciex cas et samblables. Donnees a Paris le xxj:r jour dauril lan mil ccc cinquante et quatre.

Digitized by Google

PIÈCE N° 6.

Omnibus sic actis prefatus procurator nominibus quibus supra promisit eciam bona fide se facturum et curaturum pro posse, quod sepedicti Archiepiscopus, prepositus et capitulum ac scolares predicti, prout quemlibet ipsorum tangit seu tangere potest. Supplicabunt D:no N:ro Regi Francie ac Vniuersitati Paris. quod dictus D:nus Rex et Vniuersitas predicta omnia et singula ratificabunt approbabunt et confirmabunt prout potest ad eorum quemlibet pertinere, interponent que in hijs omnibus et singulis suam auctoritatem et decretum pro predictis omnibus singulis firmius et securius obseruandis. De et super quibus omnibus et singulis premissis, tam prefatus Mag:r Mathias nominibus quibus supra quam eciam dictus Mag:r Yuo pecierunt a me notario publico infrascripto sibi et cuilibet eorum fieri publicum instrumentum seu publica instrumenta. Acta fuerunt hec in domo habitacionis prefati Mag:ri Yuonis Symonis sita in Magno vico S:ti Jacobi Parisiis, anno, indicione, mense, die et pontificatu predictis. Presentibus discretis viris mag:ro.... preposito ecclesie de Guerrendia Nannetens. dioces., domino Alano communi voci presbytero Guillielmo Liaerenc, Yuone Henrici et Guillielmo Bernardo, clericis Corisopitens. dioces. Parisiis commorantibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Radulphus Grallonis clericus Corisopitens. dioc. publicus imperiali auctoritate Notarius, et Curie Paris. juratus, premissis vna cum prenominatis testibus, presens interfui, ea que in hanc publicam formam redegi, manu propria scripsi, ac hic me subcripsi atque signum meum apposui consuetum, requisitus et rogatus in testimonium premissorum.

Et nos offic. Parisiens. ad relacionem dicti Notarii..... fidem indubiam adhibemus. Sigillum curie Paris. publico instrumento vna cum signo et subscripcione eiusdem notarii duximus apponendum. Actum ut supra.

(*Le sceau est enlevé.*)

Tel est, pièces en mains, cet épisode d'une brillante époque de l'histoire du vieux Paris universitaire, dont les pièces que nous venons de citer rappellent quelques traits principaux et marquent la fin.

A. Geffroy,
Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Digitized by Google

MISSIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

MÉMOIRE SUR LE BERCEAU DE LA PUISSANCE MACÉDONIENNE DES BORDS DE L'HALIACMON ET CEUX DE L'AXIUS, par M. *Delacoulonche*, membre de l'École française d'Athènes.

Suite (1).

Villes de la Bottiée. — Aloros : Clidi ; — Pont d'Aloros : Route de Pydna et de Méthone à Thessaloniqve et à Pella.

Trois heures après avoir quitté Verria, nous longions les bords de l'Haliacmon, dont les eaux étaient alors assez basses. Nous nous trouvions dans le pays des Aloritains, dans ce qu'on appelait autrefois la νῆσος. Ce nom caractéristique est resté à un monastère du voisinage dont l'église est dédiée aux Saints-Anargyres. L'Hégoumène Pappa Mélétios, homme instruit et éclairé, nous dit, en nous parlant de son monastère, que la partie de la plaine dans laquelle il était situé était très-fertile, qu'elle était enfermée autrefois entre le lac, d'une part, et de l'autre entre le Lydias et l'Haliacmon, qui se réunissaient alors avant de se jeter dans le golfe, et que c'était pour cette raison qu'on l'avait appelée l'île. Rien de plus vraisemblable

(1) Voir les livraisons de mai, de juin et de juillet.

Digitized by Google

que cette explication : on pourrait la justifier par un grand nombre d'exemples tirés de la Grèce elle-même. Tout atteste d'ailleurs que ce nom date d'une époque reculée. Le monastère est très-ancien : l'église, assez petite d'abord, tombait en ruines il y a 200 ans : on l'a reconstruite alors sur des proportions plus vastes, et la date de l'année où elle fut achevée se lit encore au-dessus de la porte d'entrée.

Dans la cour du monastère, nous vîmes (1) une stèle en marbre de Verria, qu'on nous dit avoir été trouvée à 2 heures plus haut que Nisi, dans un endroit recouvert par les eaux pendant l'hiver.

Les grands arbres qui s'élèvent autour du monastère nous empêchaient de voir les villages voisins : Gida, l'un des plus riches et des plus grands de la plaine; Kopsochori, autrefois la résidence de l'évêque de Campania; Palœa-Chora, dont le nom semble se rapporter à l'existence de quelque ville ancienne. Leake place Aloros dans le voisinage de Palœa-Chora et de Kopsochori. Il est certain que l'emplacement de cette ville ne saurait être bien loin; mais nous croyons pour notre part qu'il faut le chercher plus bas, plus près de la côte. Toutefois, il y avait sans doute non loin de ces villages quelque bourg obscur des Aloritains. Les anciens nomment deux villes de la Bottiée auxquelles il est difficile d'assigner une place précise : ce sont Βοττεία (ou Βοττέα (2), comme le district lui-même) et Icaris, dont le nom crétois convient bien ici, et qui, d'après Pomponius Méla (3), aurait été située dans le voisinage d'Aloros, entre l'Haliac-

(1) Stèle de Nisi : avec inscription.

(2) « Βοττεία πόλις Μακεδονίας, καὶ διὰ τοῦ ε ψιλοῦ Βοττεά. » Etym. Mag. in verb., 206.

(3) « Cæterum longis in altum immissis lateribus, ingens inde Thermaïcus sinus est. In cum Axius per Macedonas excurrit. Ante Axium Thessalonica est : inter (Axium et Peneum) Cassandria, Cydna, Aloros, Icaris. » *Pomp. Méla.*, II. 3.

Digitized by Google

mon et l'Axius. En l'absence de tout autre renseignement, on peut supposer que ces deux villes se trouvaient dans la partie supérieure de la νῆσος, près des villages mentionnés plus haut.

De Kopsochori, nous nous dirigeâmes vers Coriphi, où réside un des vicaires de l'évêque de Campania, et de là vers Calyani et Clidi, dans la direction du Kara-Asmack.

Le pays n'était pas favorable aux recherches archéologiques. C'est une surface unie sans cesse renouvelée par les eaux, une terre d'alluvion, formée de dépôts successifs, qui monte à chaque inondation du fleuve, et où l'on chercherait vainement des heures entières une pierre ou un caillou. Si l'aspect des lieux est resté le même, le sol a changé; les ruines, s'il y en avait, sont enfouies dans le sable. De son temps, M. Cousinéry a constaté un exhaussement de 3 pieds. Dans l'église de Coriphi, il a fallu creuser profondément, il y a quelques années, pour retrouver une stèle qui supportait autrefois la sainte table (1).

Cependant, en approchant de Clidi, nous vîmes s'élever devant nous, au milieu de la plaine nue, une ruine trop considérable pour qu'elle ait pu complétement disparaître. C'est une arche d'un ancien pont en pierres, dont la partie inférieure est ensevelie sous le sable. La construction en est très-belle. On n'y voit point de traces d'ornements, d'archivoltes et de bandeaux; mais la courbe de la voûte est d'un jet hardi et sûr. Les pierres qui la composent sont taillées très-également et avec beaucoup d'art. Les assises du bas sont régulières, quoiqu'elles n'aient pas toutes la même hauteur. Elles sont formées de 5 ou de 6 pierres rectangulaires (2). Le sol a monté jusqu'au-dessus des piles : l'arche elle-même commence à s'engager. Son ouverture, au ras du sol, est de $17^m 14$; sa largeur, de $5^m 73$; sa hauteur actuelle, de $6^m 52$.

Ces proportions indiquent déjà un pont monumental. Il s'agirait

(1) Coriphi : église d'Hagia Paraskévi : stèle supportant la sainte table. On y lit ces mots :

Γ·ΜΑΡΟΣΑΛΙΑΝΟΣΤΕΡΠΝΟΣ
ΖΩΝ

Γαῖος Μάριος Αἰλίανος Τέρπνος
ζῶν

(2) Voici les mesures de l'une de ces pierres : longueur, $1^m,07$; hauteur, $0^m,43$; épaisseur, $0^m,73$.

Digitized by Google

d'en déterminer la longueur et, s'il est possible, le nombre des arches. L'état des lieux n'a pas permis à M. Cousinéry de le faire. Depuis, les habitants des villages voisins ont fouillé le sol pour enlever les pierres qui avaient servi à la construction du pont. Ces fouilles consistent en trous circulaires qui correspondent à chaque arche et dans lesquels on voit encore de larges pierres carrées et des restes de blocage. Il suffisait de mesurer ces traces pour arriver à une idée approximative des dimensions générales de ce pont. Du côté de Salonique, elles ont 70^{m} 40 de longueur ; du côté de l'Olympe, 100^{m} 32. Ces deux chiffres, en tenant compte de l'arche existante, donnent une longueur totale de 187 à 190 mètres. D'après le nombre des trous circulaires, il devait y avoir de 8 à 10 arches. Celle que l'on voit encore était la 3e ou la 4e, l'une des plus grandes sans doute; car, suivant l'habitude antique, elles allaient en diminuant.

L'entre-deux des arches était rempli avec de grosses pierres, avec une maçonnerie en blocage et des briques en liaison qui supportaient le pavage de la voie publique du pont.

Vue de l'arc de Clidi en tournant le dos à la mer.

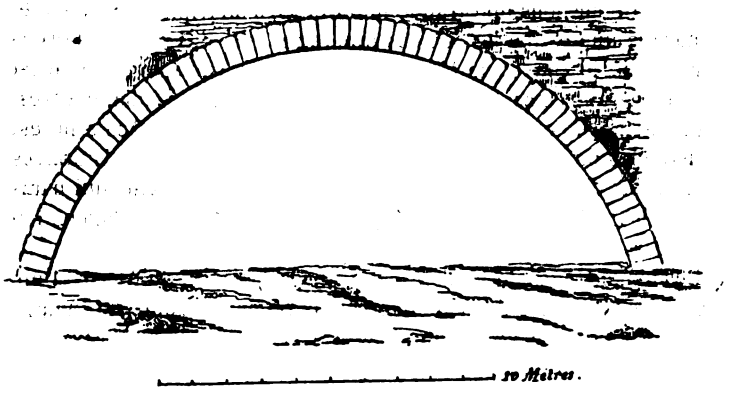

Sur les lieux mêmes, on ne trouve aucune des pierres qui formaient les piles. C'est à Calyani et à Clidi qu'il faut les chercher. Dans le premier de ces villages, les habitants vous montrent aux quatre angles de l'église (1) d'énormes pierres apportées, disent-ils, de la Camara. Elle sont d'un calcaire très-grossier et très-dur, et ont toutes 1^{m} 80 de longueur sur 0^{m} 62 de largeur et sur 0^{m} 59 de hau-

(1) Hagios Démétrios.

Digitized by Google

teur. Nul doute qu'elles n'aient servi dans l'origine à soutenir les arches du pont. C'est en 1820 qu'on les a transportées dans le village, pour en faire les fondations de l'église. A partir de ce moment, on a remarqué que tous ceux qui allaient à la Camara mouraient dans l'année. C'est à cette croyance superstitieuse que l'on doit la conservation de la dernière arche.

Ce pont est évidemment romain. Sa construction, ses dimensions, qui rappellent celles du pont de Norba-Cœsarea (1), ne laissent pas de doute à ce sujet. Il ne peut appartenir qu'à l'époque où les travaux de ce genre se perfectionnaient en raison de l'étendue de l'empire, des conquêtes à défendre ou à poursuivre dans des régions lointaines, au milieu de pays traversés par des fleuves considérables. Ajoutons toutefois qu'il remplaça peut-être un ancien pont macédonien. Tite-Live parle d'ouvrages de ce genre exécutés dans la Bottiée. En 190, l'armée romaine partit de la Grèce, et s'avança jusqu'à l'Hellespont à travers la Macédoine. Elle dut passer précisément à cet endroit, et nous savons qu'elle trouva sur sa route des ponts bâtis par suite des ordres de Philippe (2).

Parallèle à la mer, regardant d'un côté l'Axius, de l'autre l'Olympe, ce pont a pour nous une grande importance à un triple point de vue ; il marque mieux que les anciens itinéraires l'un des points précis de la route de Pydna et de Méthone à Pella et à Thessalonique ; il fait connaître l'ancien cours du Lydias et de l'Haliacmon réunis, peut-être même l'endroit où ils mêlaient leurs eaux, et c'est grâce à lui que nous avons pu déterminer plus haut les variations des trois fleuves. Enfin il ôte toute incertitude sur l'emplacement d'une ville qui paraît avoir eu quelque importance au temps des rois macédoniens : je veux parler d'Aloros.

Des témoignages de Pline et de Strabon, il résulte qu'Aloros, l'une des villes maritimes de la Bottiée (3), était sur la route de Pydna à Pella. Un passage de Scylax, très-précis et très-remarquable par l'exactitude des indications qu'il contient, nous apprend de plus qu'elle se trouvait entre l'Haliacmon et le Lydias (4). Ces deux points

(1) Il avait 200 mètres.

(2) Tite-Live, XXIX, 29 : « Vias munivi, *pontes feci*. Commeatus præbui. »

(3) « In ora Heraclea flumen Apilas : oppida, Pydna, Aloros, amnis Haliacmon. » Pline, IV, 10. — Vide loc. cit.

(4) « Ἀπὸ δὲ Πηνείου ποταμοῦ Μακεδόνες εἰσὶν ἔθνος καὶ πόλπος θερμαῖος. Πρώτη πόλις Μακεδονίας Ἡρακλείον, Δῖον, Πύδνα, πόλις Ἑλληνὶς, καὶ Ἁλιακμὼν ποταμὸς, Ἄλωρος πόλις καὶ ποταμος Λυδίας, Πέλλη πόλις, Ἀξιὸς ποταμὸς. » Scyl. Peripl. Μακεδ.

Digitized by Google

acquis, il est évident qu'elle ne pouvait pas être éloignée du pont dont nous venons de parler. C'est donc entre Calyani et Clidi, et peut-être à ce dernier village, qu'il faut placer Aloros. Clidi, en effet, a une certaine célébrité dans l'histoire byzantine. Amurath II y campait, lorsque les députés de Jannina vinrent lui apporter les clefs de leur ville ; et c'est en mémoire de cet événement qu'il prit le nom que nous lui connaissons. Qu'était-ce auparavant que Clidi? Probablement l'ancienne Aloros, restée assez florissante malgré les malheurs du temps, et choisi à cause de cela pour le centre d'opérations d'Amurath.

« Méthone, dit l'abréviateur de Strabon (1), est à 40 stades de « Pydna, à 70 stades d'Aloros. » Ces 70 stades supposent à peu près 4 heures de chemin entre les deux villes : ce qui, en suivant la route actuelle, nous amène précisément entre le Lydias et l'Haliacmon, dans les environs de Clidi.

Une dernière chose reste à éclaircir, c'est le texte d'Étienne de Byzance sur la position d'Aloros : « Ἅλωρος πόλις Μακεδονίας· ἔστι δὲ « τὸ μυχαίτατον τοῦ θερμαίου κόλπου (2). » Prenez la carte, supprimez par la pensée les terrains d'alluvion qui se sont formés à l'embouchure des fleuves, vous verrez qu'en effet, depuis l'ancien cours de l'Haliacmon jusqu'à Leftéro-Chori, le rivage se retire et semble laisser la place libre à la mer. Ce n'est pas la partie du golfe Thermaïque la plus avancée dans les terres, c'était la plus cachée et la moins fréquentée, surtout après la décadence de Pella. La navigation et le commerce durent se porter de bonne heure à Thessalonique, au fond du golfe à l'Est. Quoique plus profonde, la partie du golfe voisine de cette ville n'en était ni la plus intime ni la plus secrète, surtout au temps de Strabon.

Outre Aloros, Étienne de Byzance mentionne une certaine Héloros parmi les villes de la Macédoine (3), et Berkélius, son commentateur, vous renvoie purement et simplement à l'article Ἅλωρος. A cela, on pourrait objecter que le premier de ces noms s'écrit avec un esprit rude, et le second avec un esprit doux. Mais nous voyons aussi dans l'Etymologicum Magnum ἕλωρος avec un esprit doux. Si ce rapprochement peut être admis, ils nous donnerait une étymologie assez vrai-

(1) Strab., VII, 330.

(2) Et. de Byz., in verb. Ἅλωρος

(3) Etienne de Byzance, au mot ἕλωρος : « ἔστι δὲ Μακεδονίας ἄλλη Ἕλωρος. » Berkelius, son commentateur, ajoute : « *Hac sine dubio est, quam alio « loco appellat* Ἅλωρος de cujus situ noster est consulendus. »

Digitized by Google

semblable du mot Aloros. Il signifierait la ville des marais : « ἕλος, « marais ; ἑλωδης, marécageux. » Aloros, en effet, était située presque sur le bord de la mer, dans un terrain souvent inondé, non loin des lagunes, dont elle tirait une grande quantité de sel, l'une des principales sources de son commerce. Avant la fondation de Pella, elle était avec Chalastra, la ville maritime la plus importante de la côte sans port de la Bottiée (1). Aujourd'hui, il y a encore une pêcherie près de l'embouchure de l'Haliacmon, comme il y en a une au-dessous du village de Koulakia, à deux heures de Calyani, à l'Est de l'Axius.

Villes de la Bottiée. — Chalastra : Koulakia.

La ville de Chalastra, appelée d'abord Galadra, d'après quelques savants (2), et qu'on trouve même désignée sous les noms de Chaladra et Charadra, appartenait-elle à la Bottiée ou à l'Amphaxitide ? Hérodote se borne à dire qu'elle était située sur l'Axius : ἐπὶ τὸν Ἀξιὸν ποταμόν (3); Étienne de Byzance, dans le golfe Thermaïque. Strabon est plus explicite; suivant lui, Chalastra était sur la rive droite de l'Axius : « Ὁδὲ Ἀξιὸς ἐξίησι μεταξὺ χαλάστρας καὶ θέρμης (4). »

Deux choses confirment ce dernier témoignage : le déplacement incontestable du lit de l'Axius, l'étendue de l'évêché de Campania.

Leake, Cousinéry et Kiepert s'accordent à placer Chalastra dans les environs du bourg actuel de Koulakia, et cette opinion est en effet des plus vraisemblables. Or, si l'Axius passe aujourd'hui à l'ouest de ce grand village, il passait autrefois à l'est, et se jetait dans la mer entre Salonique et Koulakia. Ce changement de direction dans le cours du fleuve n'est pas récent. Il se produisit sans doute à la suite de quelqu'une de ces inondations dont parlent les auteurs byzantins (5). Nicéphore de Byzance et Anne Comnène distinguent déjà l'ancien lit et le lit nouveau du Wardar (6), l'un complétement à sec,

(1) « Ἡ ἀντιπέραν παράλιος τῆς Βοτιαίας ἁλίμενος τὰ πολλά ἐστι. » Cantac., III. 63.

(2) Tafel, Thess. 277.

(3) VII. 123.

(4) VII. 330. Fr. 21.

(5) Nicéph. Gregor. Hist. XIII. 7. 3.

(6) « χρόνοις δὲ πρότερον βραχύ τι τῆς ἰδίας ἀπονεύσας πορείας, ἐτέρωσε ἑτρά « πετο, οὐ πάνυ τι δυοῖν ἢ τριοῖν σταδίων τῆς προτέρας διόδου ἀπέχουσαν. » Niceph. Bry. IV, 18. — *Anna Comnena*. I, p. 18, ed. Paris. — C'est dans ces deux auteurs qu'on trouve pour la première fois le nom de Wardar.

Digitized by Google

l'autre éloigné de trois ou quatre stades, et où se portait la masse des eaux. C'est dans l'espace de terrain qui s'étendait entre les deux bras du fleuve et dans l'îlot qu'ils formaient qu'Alexis Comnène fit camper son armée, lorsqu'il marcha contre le rebelle Nicéphore Basilacès.

L'ancien lit de l'Axius est aujourd'hui encore facile à reconnaître. Malgré les mouvements de terrain si fréquents dans cette plaine, on en suit encore les traces sur une étendue de plus de deux lieues. Ce sont de grands ravins, que les gens du pays appellent eux-mêmes l'ancien Wardar : les deux rives d'un fleuve sont si bien marquées de chaque côté, et se continuent avec une telle netteté, des environs de Koulakia jusqu'au grand pont de bois jeté sur la rivière (1), qu'on ne peut douter ni du déplacement de l'Axius ni de la véracité de la tradition qui en a conservé le souvenir.

C'est à un quart d'heure environ au delà de Koulakia, en se dirigeant vers Salonique, que coulait autrefois l'Axius. C'est du premier au onzième siècle, après Strabon et avant Alexis Comnène, que le fleuve a changé de lit et que les divisions naturelles de la grande plaine entre le mont Dyzoron et le Bermios ont été par là même modifiées.

Une chose surprend au premier abord, lorsqu'on examine les limites de l'évêché actuel de Campania. Il commence aux environs de Verria, dépasse le Wardar, avec lequel il semblerait devoir naturellement finir, et embrasse dans sa juridiction le village de Koulakia. Tout le reste de la rive orientale de l'Axius appartient à l'archevêché de Salonique. L'explication de ce fait est dans le déplacement du fleuve. Koulakia était autrefois sur la rive occidentale, dans l'ancien district de la Bottiée, et l'on sait d'ailleurs que le diocèse de Campania n'est, à vrai dire et sauf quelques légères modifications, que l'ancienne région macédonienne.

Il faut donc s'en tenir au texte de Strabon, et placer avec lui Chalastra dans la Bottiée, sur la rive droite de l'Axius.

Le village qui s'est élevé sur ses ruines est l'un des plus riches et des plus florissants des environs de Salonique. Il n'est qu'à un quart de lieue du Wardar, à une lieue et demie de la mer. Aussi sa population se compose-t-elle en grande partie de marins adonnés à la pêche. Leurs barques couvrent le golfe et le cours inférieur du

(1) Ce pont a existé de tout temps. — Plutarque en parle, Vie de Démétr., *loc. cit.* — Sous les Romains, il marquait une des stations de la via Eynatia : *Mutatio Gephyra*.

Digitized by Google

fleuve. On ne saurait aller par mer de Salonique à Katerini, sans voir les nombreux monoxyla de Koulakia occupés à la pêche des coquillages et des poulpes. D'autres vont chercher le poisson plus loin et le transportent tous les jours à Salonique. La mer forme un petit golfe au-dessous du village même. A la nuit tombante, les barques viennent se ranger dans cet abri. On l'appelle la pêcherie Saint-Nicolas, et c'est peut-être là ce qu'Étienne de Byzance entend par le port de Chalastra : ἔστι δὲ λίμην τῇ πόλει ὁμώνυμος (1). Saumaise remplace λίμην par λίμνη ; et M. Tafel, partageant son opinion, ajoute : « A qui peut-il sembler probable que Chalastra ait eu un port qui ait « reçu son propre nom ? » Nous avons côtoyé plusieurs fois le rivage de la Bottiée, et le fait ne nous semble pas si invraisemblable.

La pêche et la vente du poisson ont dû être, dans tous les temps, la principale occupation des habitants de cette partie des côtes. Cameniata en parle au dixième siècle, « afin, dit-il, de n'oublier aucun « des avantages qu'offrait Thessalonique. » Nul doute que ce ne fût là aussi la richesse de la macédonienne Chalastra (2). Cette ville était petite, mais assez florissante, à ce qu'il semble. Plutarque cite un certain Limnus de Chalastra qui avait formé un complot contre Alexandre (3). Lycophron nomme aussi des habitants de Chalastra. Longtemps elle put rivaliser avec Therma. Mais la fondation de Thessalonique lui porta (4) un coup bien sensible : Cassandre prit une partie de ses habitants pour les établir dans la cité nouvelle.

Villes de la Bottiée. — Ichnæ : Ἰχναίη. Messir-Baba.

En remontant de Koulakia au pont de Wardar, nous restions dans la Bottiée des anciens, dans cette partie du district qu'Hérodote appelle τὸ στεινὸν χωρίον. Rien de plus juste que cette expression appliquée à l'espace compris entre le lac, les collines de Pella, l'Axius et le Lydias, surtout si l'on se rappelle bien l'ancien cours de ces deux fleuves (5). Ce n'était en effet qu'une bande de terre de 6 lieues de long sur 2 ou 3 de large, rétrécie encore par les empiétements du lac et les inondations de l'Axius. Elle renfermait dans l'antiquité trois villes plus ou moins importantes : à l'extrémité méridionale,

(1) Steph., Byz. in verb.
(2) Camen. Narrat. Sarrac., VI : « Ταῖς τε χορηγίαις ταῖς ἀπὸ τῶν ἰχθύων. »
(3) Plut. in Alex., XLIX.
(4) Strab., VII, 330. Fr. 21.
(5) Voir la carte.

Digitized by Google

Chalastra, dont nous venons de parler; plus au nord, sans être cependant fort éloignées de la mer, Ichnæ et Pella.

Pline dit, dans sa description de la Macédoine : « Scydra, Miéza, Gortyniæ; *mox in orâ Ichnæ, fluvius Axius* (1). » Ichnæ étai donc d'une part près de l'Axius, de l'autre près de la côte. Il ne faudrait pas cependant prendre cette expression *in orâ* dans toute sa rigueur, mais surtout par opposition aux villes mentionnées avant Ichnæ, c'est-à-dire Scydra, Miéza, Gortyniæ. Nous avons déjà vu un exemple (2) d'expression semblable à propos de Pella, qui était au moins à 5 heures de la mer.

Pouqueville et Leake croient que c'est entre Hagious-Apostolous et Sarili qu'il faut chercher les ruines d'Ichnæ. On peut en effet induire du texte d'Hérodote (3) qu'elle était voisine de la capitale macédonienne. C'est de ce côté-là que se sont portées de préférence nos recherches.

A trois quarts de lieue du pont de Wardar, sur le chemin d'Hagious-Apostolous et de Iannitza, on trouve, à la hauteur précisément du village de Sarili, un endroit appelé Messir-Baba. Ce qui attire tout d'abord les regards, c'est une éminence à gauche de la route, sur les bords d'un torrent qui n'a presque pas d'eau en été, mais qui devient assez considérable en automne et en hiver. Cette éminence est évidemment artificielle. A quelques pas plus loin commence la série de tumulus qui ne finissait qu'aux murs même de Pella. Cependant ce n'est pas un tumulus; ses proportions beaucoup trop grandes, sa forme allongée, son sommet aplani le montrent assez. En regardant avec attention, on distingue au pied de la hauteur et sur le sommet même des traces d'anciennes fondations: quelques-unes marquent l'angle d'édifices depuis longtemps détruits. Ces restes, si peu considérables qu'ils soient, ne doivent pas être confondus avec les débris de toute espèce qui les entourent. Messir-Baba n'est rien autre chose en effet qu'un vaste cimetière turc abandonné depuis bien des années. Toutes les pierres des tombes sont des fragments antiques : colonnes en marbre unies, colonnes ioniques avec cannelures, colonnes cannelées avec boudins, stèles en marbre blanc avec inscriptions indéchiffrables, pierres de toutes les dimensions, rien n'y manque, pas même ces colonnes grêles et ces entre-deux de fenêtres byzantines qu'on retrouve partout. La pièce

(1) Pline, IV, 10.
(2) V. loc. sup. cit.
(3) V. loc. sup. cit.

Digitized by Google

la plus curieuse est un triglyphe en marbre très-simple, très-archaïque, mais d'un travail assez soigné ; en voici les mesures : largeur, 0m 71 cent.; longueur, plus de 1m 05 ; une partie est engagée dans le sol ; jambage, 0m 14 de largeur ; canal, 0m 14.

Ces fragments si nombreux viennent pour la plupart de Pella, qui n'était qu'à une heure un quart de distance. Quelques-uns cependant appartiennent peut-être à une ancienne ville bâtie en cet endroit même, et que semblent indiquer et les fondations dont nous parlions tout à l'heure, et l'éminence artificielle, et le torrent qui passe au pied. Cette ancienne ville ne serait autre qu'Ichnæ.

A quoi pouvait servir la hauteur de Messir-Baba ? Etait-elle destinée dans l'origine à supporter quelque édifice de petite dimension? Le fait ne serait pas impossible. Ichnæ était une de ces vieilles cités macédoniennes, considérées comme le berceau de la religion et de la race, et dont le nom vraiment national reparaît en Asie sur le passage des soldats d'Alexandre avec ceux de Pella, de Bérœa, d'Edesse. Dès les temps les plus éloignés on y honorait plus spécialement deux divinités, Thémis Ichnæenne et Apollon, qui, suivant Hesychius, y avait un oracle : « ἔνθα τὸ μαντεῖον ὁ Ἀπόλλων κατέσχε καὶ τιμᾶται. »

Les monnaies portent témoignage de ce culte d'Apollon Ichnæen. Nous ne connaissons pas de médailles autonomes de Pella avec l'effigie du dieu. Mais parmi celles des Bottiœens, on en trouve un bon nombre avec la tête d'Apollon d'un côté et la lyre au revers. Cette divinité tenait du reste une grande place dans la religion macédonienne : son culte originaire de Pythium et du mont Olympe, en était descendu, suivant l'hymne homérique, pour pénétrer successivement dans la Pierie, dans l'Emathie, dans le pays des Enianes (1). Mais à Ichnæ des traditions crétoises s'étaient mêlées au culte ordinaire et lui prêtaient une physionomie originale et distincte. C'est l'opinion d'O. Muller : elle s'appuie sur un fait constant, l'établissement des colonies crétoises dans la Bottiée.

Nous avons plus de détails sur le culte de Thémis à Ichnæ. Etienne de Byzance dit à propos de cette ville : Ἴχναι πόλις Μακεδονίας· Ἐρατοσθένης δὲ Ἄχνας αὐτήν φησι. Φιλῆτας δ' Ἄχνην φησί διὰ τοῦ α. Τὸ ἐθνικὸν καὶ Ἰχναῖος καὶ Ἰχναία ἡ θέμις (2). »

Saumaise croit que dans la phrase : φιλῆτας δ' Ἄχνην φησί διὰ τοῦ α, il faut lire ἄλλην au lieu de Ἄχνην. Le Thesaurus adopte cette

(1) V. loc. sup. cit.
(2) Steph. Byz. in verb.

Digitized by Google

correction. Elle concorde d'ailleurs avec ce que dit Strabon (1) d'une ville de Thessalie où l'on honorait également Thémis. Il y avait donc deux villes d'Ἄχναι ou d'Ἴχναι connues toutes deux par le culte qu'elles rendaient à la même divinité.

Ce surnom d'ἰχναίη est très-caractéristique. Il se trouve dans les auteurs les plus anciens, appliqué soit à Thémis, soit à Némésis. Aussi pourrait-on se demander si elle ne fut pas dans l'origine moins une épithète de lieu, *honorée à Ichnæ*, qu'une épithète qualificative dérivée de ἴχνος, trace. « Ἰχναίη Θέμις, quod ab Jove eam « persequente in Ichnœorum solo comprehensa fuerit, vel ἀπὸ τοῦ « διωχθῆναι κατ' ἴχνας (2). »

Jupiter est mis en rapport avec Thémis, tantôt comme époux, tantôt comme père. Suivant les théogonies crétoises, Thémis est la première femme de Jupiter et devient, après son mariage, mère des heures : « Les Parques conduisirent dans un char d'or la prudente Thé- « mis (3) vers les sources de l'Océan et sur le chemin brillant de « l'Olympe pour qu'elle devînt la première épouse de Jupiter, le « protecteur des humains. Il en eut ces heures bienfaisantes, qui « président à la production des fruits. » C'est à ces traditions, c'est à la poursuite de Jupiter et à son union avec Thémis que se rapporte le culte de la déesse à Ichnæ, et l'origine en remonte tout naturellement cette fois aux compagnons du Crétois Botton. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à le voir rapproché du culte d'Apollon dans la même ville. A Delphes aussi, on mettait les deux divinités en rapport, et Thémis, disait-on, y avait rendu d'abord des oracles. Dans l'hymne à Apollon, le poëte représente toutes les divinités autour de Latone, et Thémis Ichnœenne n'est pas oubliée :

θεαὶ δ' ἔσαν ἔνδοθι πᾶσαι
ὅσσαι ἄρισται ἔσαν, Διώνη τε Ρείη τε
Ἰχναίη τε Θέμις καὶ Ἀγάστονος Ἀμφιτρίτη.

(1) Strab., IX, 435. « Καὶ ὁ φύλλος, ἔνθα Ἀπόλλωνος τοῦ φυλλαίου ἱερὸν, καὶ « Ἴχναι, ὅπου ἡ θέμις Ἰχναία τιμᾶται. »

(2) Thesaurus ling. Gr. Ἴχναι.

(3) Πρῶτον μὲν εὔβουλον Θέμιν οὐρανίαν
χρυσέαισιν ἵπποισιν Ὠκεάνου παρὰ πηγαῖς
Μοῖραι ποτὶ κλίμακα σέμναν ἄγον
Ὀλύμπου λιπαρὰν καθ' ὁδὸν,
Σωτῆρος ἀρχαίαν ἄλοχον Διὸς
ἔμμεναι· ἁ δὲ χρυσάμπυκας ἀγλαο-
κάρπους τίκτεν ἀγαθὰς σωτείρας Ὥρας.
(Pind. ap. Clem. Alex Strom., VI, 731.)

Digitized by Google

Le territoire qui s'étendait autour d'Ichnæ s'appelait du nom de la ville même Ἰχναίη. Hesychius en parle. Suidas ajoute que par synecdoche on employait quelquefois le mot Ἰχναίη pour désigner la Macédoine tout entière. Ce détail a son importance, car il montre que cette ville et ce territoire d'Ichnæ n'étaient pas moins célèbres que l'antique Emathie, dont le nom servit si souvent aux poëtes pour le même usage. Peut-être pourrait-on conclure aussi du passage d'Hésychius et de ce que nous avons vu plus haut, que la Bottiée se divisait en deux parties : le territoire d'Aloros mentionné par Pline « intus Aloritæ (1), » entre l'Haliacmon et le Lydias jusqu'aux environs de Berrhœa ; le territoire d'Ichnæ, ou le στεινὸν χωρίον d'Hérodote, entre le Lydias et l'Axius. De cette manière l'obscure Bounomos (Βούνομος ou Βουνομεία) (2), si célèbre plus tard sous le nom de Pella, n'aurait été dans l'origine qu'une partie de l' Ἰχναίη.

Villes de la Bottiée : Pella. — Hagious-Apostolous.

Il en est de Pella comme de Smyrne, de Colophon et de Sardes. De tous ses monuments, ses tumulus seuls sont restés. Ce sont eux qui annoncent de loin au voyageur l'ancienne capitale macédonienne.

Le premier tumulus se trouve à 20 minutes de Messir-Baba, à quelques pas du Khani de Sassali. Dans un espace de 2 kilomètres à peine, 5 autres lui succèdent, tous placés sur le côté droit de la route, tous suivant la rampe d'une chaîne de collines qui va se rattacher de l'Est à l'Ouest au cap avancé du Païk. Aucun arbre, aucun accident de terrain ne gêne la vue et n'empêche de suivre cette ligne de buttes artificielles. Les trois premières semblent s'être légèrement affaissées sur elles-mêmes : les terres qui les environnent sont cultivées : chaque année la charrue en entame les flancs : le sol lui-même a monté, et ne laisse plus voir que le sommet arrondi comme une coupole. Les trois dernières ont conservé leur forme primitive, leur sommet pointu, leur base bien dégagée du sol. Je suis monté sur le haut de ces tumulus : aucun ne porte les traces d'un monument quelconque, soit d'architecture, soit de sculpture. Appuyées solidement sur le rocher, on n'a pas même eu besoin de les entourer d'un soubassement en pierres comme cela se voit ailleurs. Après un examen attentif, j'avais cru reconnaître auprès du second des traces de fondations anciennes : il ne me

(1) Pline, IV, 10.
(2) Steph. Byz. in verb. Πέλλα.

Digitized by Google

resta plus de doute, lorsqu'en tournant celui qui suivait, je vis clairement l'angle d'une ancienne construction, dont les murs avaient été taillés en partie dans le roc. Que pouvait-on avoir élevé auprès de ce tumulus? Etait-ce quelque monument en l'honneur du mort? était-ce une maison? un tombeau d'un autre genre? Sur ce point on est réduit aux conjectures.

Le plus intéressant de tous ces tertres est le dernier, ouvert depuis longtemps et visité tour à tour par MM. Barbié du Bocage, Leake et Cousinéry. Si j'en parle après eux, c'est qu'ils ne l'ont pas décrit d'une manière complète et qu'ils n'en ont pas donné les proportions exactes. Ce tumulus, creusé tout entier dans le roc, consiste en deux galeries qui se coupent à angle droit, à l'extrémité et sur les côtés desquelles on a pratiqué sept chambres. Le plan suivant donne une idée exacte de chacune de ses parties et rectifie celui de Leake :

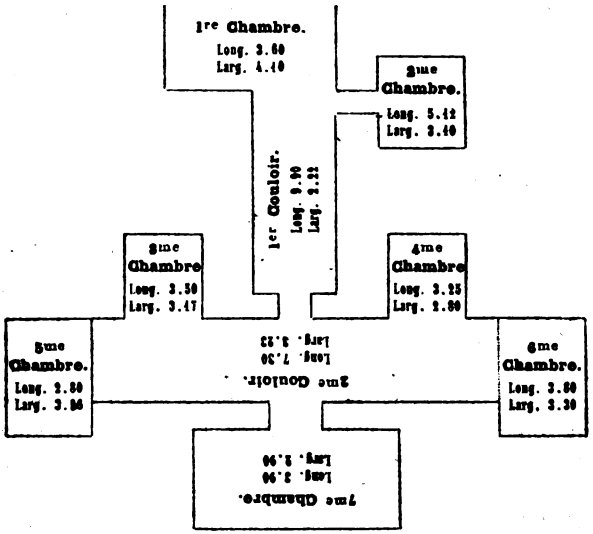

Comme on le voit d'après ces mesures, la plus grande des chambres est celle qu'on a creusée dans la partie la plus profonde, au bout du premier couloir. C'est aussi la plus remarquable : l'entrée en est large; la voûte en est cintrée avec soin. Dans les autres, on remarque encore sur les parois les traces des instruments à bec plat dont se servaient les ouvriers; mais ce qu'elles offrent de plus curieux, c'est une sorte de niche carrée qui va en se rétrécissant dans l'épaisseur du roc, de manière à ne plus former qu'un trou triangulaire. Je n'ai

Digitized by Google

jamais observé rien de semblable, et je ne comprends pas quelle pouvait en être l'utilité. L'entrée du tumulus, taillée dans le roc, n'a pas moins de 2^{m},22 de largeur : chose qui étonne dans un monument aussi ancien, elle a été recouverte d'une voûte en maçonnerie demi-circulaire. Il faudrait en conclure, à ce qu'il semble, que ce tombeau souterrain servit à plusieurs générations de la même famille depuis les beaux temps de la monarchie macédonienne jusqu'au commencement tout au moins de l'empire romain.

Nous étions alors en vue d'Hagious Apostolous, à vingt minutes tout au plus des premières maisons. Nous apercevions distinctement au delà du village, à l'Ouest, en suivant la route d'Iannitza, deux autres tumulus : le premier semblable à ceux que nous venions de voir, le second plus large, et dont la masse semblait se diviser en deux sommets bien distincts. A quoi fallait-il attribuer cette particularité ? Etait-ce le résultat de fouilles anciennes pratiquées sur les flancs du tertre, ou d'un affaissement naturel des terres ? Nous eûmes plus tard l'occasion de l'examiner de près, et je pus constater en effet entre les deux sommets une sorte de trou assez large. Cependant, je ne crois pas que ce soit par suite d'un accident que le tertre ait pris cette forme singulière. Les deux sommets sont trop nettement séparés, trop bien arrondis à la base. J'aime mieux y voir un double tumulus, dont les caveaux séparés ont été réunis sous la même masse de terres rapportées. On ne (1) connaît jusqu'à présent d'exemple d'un fait semblable qu'aux environs de Pergame, en Asie. Mais il n'en résulte pas qu'on n'ait pu élever bien des fois dans l'antiquité de ces monticules factices à double sommet.

Cependant on nous avait parlé d'un tombeau récemment découvert, à trois quarts d'heure du village, sur la route de Cofalowo (2). Nous trouvâmes d'abord un tumulus, qui n'avait rien de remarquable ; puis, à quelques pas plus loin et à fleur de terre, le tombeau qu'on nous avait promis. Un Bulgare, qui labourait son champ, entendit résonner le sol à cet endroit, et le soc de sa charrue se heurta contre une pierre. Il l'enleva, et découvrit ainsi le caveau souterrain. On nous y descendit avec des cordes : le sarcophage avait été ouvert, le couvercle était brisé en plusieurs morceaux, les terres commençaient à s'y amonceler. Je les fis enlever non sans peine, et, après

(1) « Aux environs de Pergame, il y a un tombeau entouré d'un profond et large fossé, destiné sans doute à en interdire l'approche. Sa masse se divise en deux sommets bien distincts, particularité dont on ne connaît pas d'autre exemple, mais qui paraît devoir indiquer que le double tumulus appartient à deux morts. » Quatr. de Quin. Dict. arch. *tumulus*.

(2) Voir la carte.

Digitized by Google

une demi-heure de travail, je pus constater librement les proportions du tombeau. C'était une chambre carrée de 3m,51 de long sur 3m,01 de large. Ses murs, composés de pierres taillées et ajustées avec le plus grand soin, soutenaient une arcade en berceau : ils étaient revêtus d'une sorte de stuc, sur lequel on avait appliqué de la couleur : cette couleur, bleue dans l'origine, a pris, aujourd'hui, grâce à l'humidité, des teintes verdâtres. Tout autour régnait une corniche très-simple, mais dont la cymaise, la scotie et le listel étaient profilés avec habileté. Du couvercle du sarcophage à la corniche, la hauteur des murs est de deux mètres : celle de la voûte, à partir de la corniche, de 1m,50. Quant à la corniche elle-même, voici ses mesures : plate-bande, 0m,17; cymaise, 0m,040; scotie, 0m,025; listel, 0m,016.

La porte de la chambre funéraire faisait face au sarcophage : elle avait 1m,38 de largeur sur 1m,85 de hauteur. Deux énormes pierres, placées l'une sur l'autre, la bouchent complétement, mais en laissant apercevoir à un endroit les terres amoncelées derrière elles.

Le sarcophage occupait le milieu de la chambre, dans le sens de la longueur. Il est très-large (1m,19), et l'on peut voir, dans l'état actuel du tombeau, une partie de ses moulures et de ses ornements ntérieurs. Nous en donnons une reproduction avec les mesures — Côté du sarcophage face intérieure :

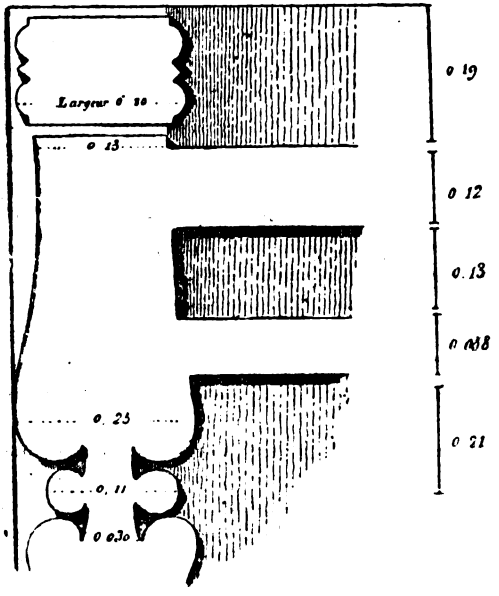

Digitized by Google

Le couvercle, brisé en plusieurs morceaux, comme nous l'avons dit plus haut, ne pouvait plus se mesurer. Mais, de chaque côté du mur, je remarquai deux grandes pierres qui venaient sans doute s'adapter à son niveau et compléter le dallage de la chambre funéraire : l'une de ces pierres a 2m,79 de long, ce qui nous donne celle du couvercle lui-même.

Des ornements décoraient sans doute l'intérieur du tombeau. Des trous, visibles en divers endroits, entre autres de chaque côté de la porte, donnent lieu de le croire. Il y a plus : le nom du mort devait se trouver écrit sur une plaque de marbre ou de bronze au-dessus du sarcophage même. Le mur a été creusé à une certaine hauteur, de manière à la recevoir et à l'encadrer; les crampons de fer existent encore. Quelques fragments de marbre mêlés à des débris de toute espèce me firent espérer un moment que je retrouverais l'inscription sépulcrale. En son absence, il ne reste plus que les indications résultant de la forme et de la construction même du tombeau. A en juger par l'existence de la voûte, il appartient vraisemblablement à l'époque romaine, au temps où Pella n'était plus que la capitale de la troisième Macédoine.

Il nous tardait d'arriver au village d'Hagious Apostolous et d'étudier les ruines de Pella, sur l'emplacement même où elle s'était jadis élevée. Nous reprîmes la route que nous avions déjà suivie, et nous traversâmes bientôt des coteaux pierreux couverts de vignes. Pella avait aussi ses vignobles, et Pollux cite son vin avec honneur. Quelques minutes après, nous entrions dans le village.

Hagious Apostolous (en turc Allah-Clissa, l'église de Dieu) compte à peu près quatre-vingts maisons bâties sur le penchant d'une hauteur qui domine la plaine et les marais. Il suffit de creuser le roc à une petite profondeur pour y trouver de l'eau : aussi chaque habitant a-t-il un puits dans la cour de sa maison. Ce détail n'est pas indifférent, car Athénée nous parle (1) précisément des puits de Pella : « Le cithariste Stratonicus, étant à Pella, s'approcha d'un puits et « demanda si l'eau était bonne à boire. — Nous en buvons, lui « dirent ceux à qui il s'adressait. — Elle n'est donc pas buvable, « répondit-il. Ces gens, en effet, avaient une mine pâle et maladive. »

Dans le village lui-même, on ne trouve guère que quelques stèles

(1) Athen., VIII, 348-349.

Digitized by Google

dont les lettres sont d'une (1) bonne époque. Mentionnons d'une manière particulière celles dont tous les voyageurs ont parlé, et qui est toujours encastrée dans le mur de la principale fontaine.

Les deux points les plus importants sont l'église d'Hagious Apostolous et la maison du soubachi turc, situées aux deux extrémités du village, sur deux plateaux qui se détachent de tout ce qui les entoure. Dans la maison du soubachi, les marches de l'escalier principal se composent de larges plaques de marbre. A quelques pas plus loin on en trouve d'autres, qui formaient, dit-on, le pavé d'une grange aujourd'hui détruite. Des débris d'architecture soutiennent un vieux mur, près duquel on est étonné de rencontrer un fragment du plus grand intérêt. C'est une statue de femme en marbre de Verria. Cette statue, de grandeur naturelle, tient à un fond, et devait évidemment s'appliquer contre une muraille : mais son relief est tellement fort qu'au premier coup d'œil on la croirait en ronde bosse. La tête manque, ainsi qu'une partie du sein droit : les jambes sont brisées aux genoux. Mais ce qui reste atteste encore un assez beau style romain. Aux jambes nues, à la tunique sans manches, relevée jusqu'au-dessous des genoux, à la double ceinture, au baudrier qui s'y rattache et qui passe de l'épaule droite au-dessous du sein gauche, on reconnaît sans peine Diane, la déesse chasseresse. Comment ce morceau remarquable a-t-il échappé jusqu'ici à l'avidité des beys ? Comment ne l'a-t-on pas transporté encore à Salonique,

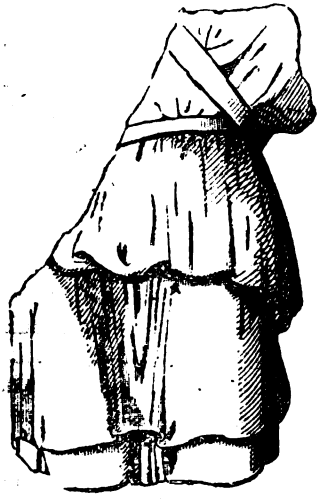

(1) Stèles trouvées dans les maisons d'Hagious Apostolous :

1° ΑΓΟΛΛΟΝΙΑΙΓΓΟΣΤΡΑΤΟ
ΓΥΝΗ

2° ΣΑΔΟΚΟΣ
ΓΟΙΚΙΑΤΗΣ

3° ΚΕΡΚΙΩΝ
ΣΤΙ

4° ΣΩΓΑΤΡΑΗΡΑΚΛΕΙΤΟΥ

Digitized by Google

pour le vendre aux Européens ? C'est ce que je ne saurais dire. Je l'ai vu, à mon passage à Pella : il n'y est peut-être plus maintenant.

L'église d'Hagious-Apostolous est tout à fait à l'ouest du village. Lorsqu'on traverse la grande plaine de Verria au Wardar, on la reconnaît à plusieurs lieues de distance à sa position isolée et aux grands arbres qui l'ombragent. Presque en ruines à l'époque où M. Cousinéry a visité la Macédoine, elle a été rebâtie depuis quelques années. On y laissé le pied de vasque en basalte avec cannelures ioniques qui supportait la sainte Table ; mais le bas-relief, autrefois encastré dans le mur, a disparu depuis longtemps. Je ne puis en parler que d'après la reproduction qu'en a donnée M. Cousinéry dans son livre. Il se compose de six personnages. Deux d'entre eux occupent le milieu du premier plan, l'un assis sur un fauteuil et à moitié nu, l'autre penché sur le premier et se disposant, à ce qu'il semble, à lui attacher ses brodequins; les quatre autres vêtus comme des héros de théâtre, couronnés et portant les manteaux ou la robe longue, se groupent dans des attitudes différentes. Au fond, on voit un portique ionique avec des guirlandes qui courent de colonne en colonne. Par la disposition des figures et par la décoration du fond, ce bas-relief rappelle tout à la fois une mosaïque et une peinture de Pompéï (1). Le lieu de la scène est évidemment un choragium; les personnages sont des acteurs qui se préparent et s'habillent pour une représentation dramatique. Ce qui ne laisse aucun doute à ce sujet, ce sont quelques lettres qu'on lit encore dans la partie supérieure du bas-relief :

ΔΙΟΝΥ
ΑΔΕ ΕΠΙΤΡΟ

Une stèle en forme de colonne avec inscription, quelques blocs de basalte avec traces de scellement, voilà tout ce que l'on trouve autour de l'église et dans les cimetières qui l'avoisinent. Quelque chose

(1) V. Herculanum et Pompei. Roux, vie série, mosaïques, pl. 31. « *Sous un vieux portique ionique*, choragium d'un théâtre, on voit un « vieux chorége, assis au milieu de ses acteurs, et tout occupé à les « exercer pour la représentation qui va commencer tout à l'heure. » — Peintures, vol. II, pl. 66, Bacchus inventeur de la comédie : « Pendant « que Bacchus donne le pallium et les masques au jeune homme qui doit « être le premier organe de la comédie, un autre personnage *s'agenouille* « *pour lui mettre les brodequins.* »

Digitized by Google

de plus curieux, c'est l'*Hagiasma* ou source d'eau consacrée qui coule au pied même de la plate-forme de l'église. Suivant la tradition du pays, cet Hagiasma avait autrefois des eaux abondantes; mais un jour un Turc a voulu s'y baigner, et depuis ce temps les eaux se sont retirées. Nous y descendîmes, et nous vîmes en effet une citerne et un canal souterrain qui devait jadis livrer passage à une source considérable. Le canal a été évidemment creusé, élargi de main d'homme. On pourrait s'y engager et le remonter sur un assez long espace. Quant à la citerne, elle est romaine; de grandes briques, reliées entre elles par un ciment rouge très-dur, en forment le fondement. Au-dessus s'élèvent plusieurs assises de larges pierres également avec ciment, et qui devaient soutenir une route. Il y avait une porte et un passage pour descendre dans la citerne quand les eaux étaient basses. Elles s'y rassemblaient au sortir du canal souterrain; arrivées à une certaine hauteur, elles se répartissaient entre plusieurs conduits différents. On voit encore les traces de deux de ces conduits. La citerne est maintenant à sec; les eaux filtrent sous terre et se frayent depuis longtemps d'autres passages. A quelques pas au-dessous, on voit jaillir de terre deux sources, dont la seconde est assez abondante.

Stèle près de l'église.

Nous étions en ce moment tout à fait en dehors du village. Nous suivions une sorte de ravin entre des hauteurs très-heureusement disposées pour soutenir un théâtre, et nous nous trouvâmes bientôt dans la partie de la plaine entre Hagious-Apostolous et la route de Jannitza. Dion Chrysostome parle des débris de toute espèce qu'on trouvait (1) de son temps sur l'emplacement de Pella : ces débris portent aujourd'hui encore le même témoignage. Ce ne sont pas seulement des

(1) « Εἴ τις διέρχοιτο Πέλλαν, οὐδὲ σημεῖον ὄψεται οὐδὲν πόλεως δίχα τοῦ πολὺν κέραμον εἶναι. » Dion. Chrys., II, p. 1.

Digitized by Google

briques, des tuiles, des éclats de poterie, des figurines en terre cuite; ce sont encore des fragments de vase en ivoire, en porphyre rouge, en porphyre vert marqué de petits points blancs, qui rappellent que Pella était autrefois célèbre dans ce genre d'industrie (1). J'en ai trouvé moi-même plusieurs morceaux assez remarquables et qui appartenaient certainement à des vases de grandes dimensions. Ce sont de plus des médailles de tous les temps jusqu'à la fin de l'empire romain : « Il faut s'en rapporter, dit M. Cousinéry, qui a longtemps habité Salonique, aux anciennes monnaies que l'on découvre sur l'emplacement de cette grande ville. Ce ne sont pas celles des rois qui ont fixé mon opinion, mais celles que la colonie romaine fit frapper et que j'y ai fréquemment trouvées. On rencontre souvent dans toute la Macédoine des monnaies de la colonie romaine, mais on n'en trouve nulle part en si grand nombre que sur ces ruines. Elles en donnent aussi beaucoup d'autres des pays étrangers, de celles d'Athènes de la grande forme, de la Béotie, de Larisse. Nul argument ne me paraît plus fort que celui-là. Tant de monnaies différentes, accumulées dans un même lieu, annoncent nécessairement une grande ville ; et cette ville ne peut être que Pella (2). »

La route qui va du pont du Wardar à Jannitza passe à dix minutes au-dessous d'Hagious-Apostolous. On nous montra au pied d'un arbre quelques traces de fondations d'un mur de construction hellénique, coupant la route à angle droit. C'est celui dont parle Leake dans son voyage. A quelques pas plus loin, nous vîmes une fontaine dont les eaux se rassemblent dans un réservoir ovale et s'écoulent par un conduit en briques romaines. Nous suivîmes la route, et, après avoir dépassé le premier tumulus à l'ouest du village, nous arrivâmes à l'endroit que les Bulgares appellent *Bagnia*, les Grecs τὰ Λουτρά. A gauche de la route, un khani, et derrière un moulin à eau au milieu des jardins; à droite, deux sources abondantes ; tout autour, un vieux cimetière turc abandonné. Athénée parle des bains de Pella, et nous dit même qu'ils avaient la réputation de guérir les maux de rate (3). Étaient-ils près de là ? Le fait n'est pas impossible. Mais nous avons déjà dit qu'il n'y avait rien à conclure du mot *Bagnia* en lui-même. Une inscription à peine lisible et d'une mauvaise époque se voit tout

(1) « Spectaculo fuit.... præda Macedonica omnis, ut viseretur exposita statuarum tabularumque, textilium et *vasorum ex auro et argento*, *et ære et ebore factorum ingenti curâ in eâ regia.* » T.-Liv. XLV. 33.

(2) Cousin. I. 2.

(3) Ἣς σπληνικοὺς εἰώθεν ἡ πόλις ποιεῖν ἐν βαλανείῳ. Athen. VIII. 9.

Digitized by Google

auprès du moulin. Le mur du khani, qui fait face à la route, contient un fragment de corniche ionique avec denticules et rais de cœur des plus remarquables. Le marbre en est très-beau ; il ne vient pas de Berrhœa ; il a le grain très-fin et la paillette très-large, comme le marbre de Paros. Le travail et le style sont dignes de la matière. Les rais de cœur, appliqués sur une cimaise, sont très-pointus et très-évidés, les arêtes vives et nettement détachées. Les mesures des denticules rappellent celles des meilleurs monuments de la Grèce : saillant du denticule, largeur, 0m, 038 ; longueur, 0m, 068 ; profondeur, 0m,020 ; partie creuse entre deux denticules, intervalle 0m, 032 millim.

Ce fragment mutilé et d'ailleurs peu considérable est sans contredit ce que nous avons vu de plus beau et de plus parfait avec le

Plan des environs de la fontaine de Pella.

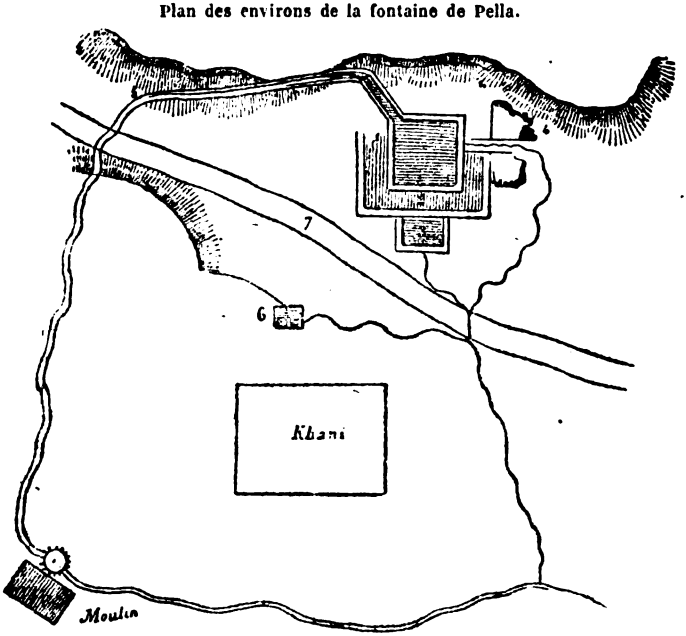

1. Réservoir turc de la fontaine Pella.
2. Ancien réservoir ; construction romaine.
3. Petit bassin qui recevait les eaux sortant du grand réservoir.
4. Rochers taillés.
5. Aqueduc qui alimente le moulin.
6. Seconde source.
7. Route de Jannitza.

Digitized by Google

cheval colossal d'Edesse et le torse de Vénus de Berrhœa. Mieux que tout le reste, il montre qu'il y eut sur l'emplacement d'Hagious-Apostolous une ville riche et florissante, capitale d'un grand empire. Rapprochons-en un tambour de colonne ionique qui se trouve un peu plus loin dans le cimetière abandonné : diamètre, $0^m,40$; cannelures, largeur, $0^m,073$; profondeur, $0^m,023$. Plus tard, j'ai retrouvé sur les hauteurs du village d'Agahlari, à 1 heure d'Hagious-Apostolous, deux fragments appartenant sans doute au même monument, un autre tambour de colonne, un autre fragment de corniche ionique.

Des deux sources voisines de la route, l'une n'a rien de remarquable, quoique le rocher semble avoir été travaillé tout autour ; l'autre, au contraire, a une certaine importance pour notre sujet. Ses eaux sont claires et limpides ; elles jaillissent du sol avec force, remplissent un grand bassin carré, et s'échappent de plusieurs côtés différents par un aqueduc qui va alimenter le moulin, par des fissures qui se sont produites dans le mur. Le bassin actuel est de construction turque, mais il a pour base un vieux mur romain qui déborde de tous côtés son enceinte et qui compte encore cinq assises. C'était là sans doute l'ancien bassin, plus large et plus solide que celui qu'on a élevé depuis 30 ans ; au-dessous, un petit réservoir recevait les eaux, et c'est de là qu'elles s'écoulaient vers le lac.

Demandez aux Bulgares et aux Grecs le nom de cette source : ils vous répondront les uns *Pell*, les autres *Pella*. Les Turcs eux-mêmes ne l'appellent pas diversement. Ainsi cette source a conservé le nom de l'ancienne capitale macédonienne ; seule elle en a perpétué le souvenir, alors que Pella n'était plus qu'un misérable bourg, et qu'elle empruntait son nom d'Hagious-Apostolous à une vieille église élevée dès les premiers temps du christianisme en l'honneur de saint Paul.

Le colonel Leake a tiré de ce fait une conjecture nouvelle sur l'origine du mot de Pella (1). Suivant lui, il aurait la même racine que πέλλη *mulctrum* ou πέλας noir, épithète souvent donnée aux eaux des fontaines. Appliqué dans l'origine à la source dont nous nous occupons, il aurait passé de là à la ville elle-même. Nous reconnaîtrons avec le voyageur anglais qu'un grand nombre de cités ont emprunté leur nom à une fontaine ou à un fleuve voisins de leurs murs, et que le même fait aurait pu se produire pour Pella. Cependant cette explication ne nous semble pas la préférable.

(1) Trav. in North. Gr. III.

Digitized by Google

Les anciens différaient d'opinion à ce sujet. Étienne de Byzance dit que la ville (1) s'appelait d'abord Βούνομος ou Βουνομεία ; et l'on retrouve en effet le bœuf puissant sur ses médailles autonomes. Il ajoute qu'elle prit son second nom de Pella, son fondateur. L'Étym. Magn. donne une autre explication (2) : « καὶ Πέλλη πόλις Μακεδονίας, « ὅτι βοῦς αὐτὴν εὗρε πέλλη τὸ χρῶμα. » Ulpien la reproduit, mais en ajoutant : « ἢ παρὰ τοὺς πέλας, τοὺς λίθους κατὰ τὴν Μακεδονικὴν « φωνήν (3). » Cette dernière étymologie s'accorde singulièrement avec la nature de terrain sur lequel était bâti Pella. C'est une colline composée de travertin et d'agglomérat calcaire, recouverte à peine d'une terre blanchâtre que perce partout le rocher. Point de fondations à faire pour les maisons : elles sont assises sur le roc, et c'est parce qu'on le retrouvait partout qu'on a pu creuser autant de tumulus autour de Pella. N'est-il pas naturel de croire avec Ulpien que les anciens Macédoniens ont pu être frappés de la nature du sol qu'ils habitaient, et qu'ils ont donné par suite à leur cité un nom analogue à celui de Petra, de Scopelos et de tant d'autres localités grecques ? De cette manière, ce ne serait pas la source qui aurait transmis son nom à la ville, mais la ville, qui, comme on est porté à le supposer tout d'abord, aurait laissé son nom à la source.

Une chose nous avait frappés à partir du tumulus qui précède la fontaine de Pella, c'est que les fragments de briques et de poteries, jusque-là très-nombreux, devenaient de plus en plus rares. Évidemment, nous nous éloignions de l'emplacement de la ville. Le mieux était donc de couper vers le sud et de nous rapprocher des marais où s'élevait autrefois la citadelle. Après 20 minutes de marche à travers des prairies couvertes d'une herbe fine et serrée, interrompues de temps en temps par des flaques d'eau, nous arrivâmes au village ruiné d'Yéni-Keuï, juste en face d'Hagious-Apostolous, à une demi-heure de distance en ligne droite. J'y cherchai vainement la levée de terre dont parle Leake (4), et qu'il prétend avoir suivi sur un espace assez étendu. Je ne vis que des mouvements de terrain insignifiants et qu'il est impossible d'attribuer au travail de l'homme. Nulle trace des ouvrages exécutés par les anciens, rien qui indique la position exacte de l'îlot où s'élevait la forteresse. Dans un rayon d'une demi-lieue autour d'Yeni-Keuï, la seule chose que l'on puisse

(1) Steph. Byz. in verb. Πέλλα.
(2) Etym. Mag. in verb. Πέλλα.
(3) Ulp. ad. Demosth. de fals. Legat. 376.
(4) Trav. in North. Gr. III.

Digitized by Google

voir est une des *scalæ* du lac et la route ouverte au milieu des marais qui y aboutit. Est-ce un reste de l'ancien canal creusé autrefois par les Macédoniens ? Est-ce de ce côté qu'on aperçoit encore, quand les eaux sont basses, d'énormes pierres destinées peut-être à en soutenir les bords ? Les habitants d'Hagious-Apostolous le disent. La vérité est que, depuis quinze siècles, toute cette partie des marais a été abandonnée aux crues annuelles du lac. Les eaux ont passé partout, ont fait disparaître toutes les traces, et la vase a comblé le canal creusé sous les rois macédoniens.

Si je ne trouvais près d'Yéni-Kéuï aucune indication sur la topographie de Pella, le point n'en était pas moins bien choisi cependant pour résumer ce que je venais de voir et pour embrasser dans un coup d'œil d'ensemble le plan général de l'ancienne capitale macédonienne. J'avais devant moi le village ; à ma droite et à ma gauche, les deux lignes de tumulus ; des bouquets d'arbres m'indiquaient la place des principales fontaines. L'église et la maison du soubachi se faisaient reconnaître aisément de tout ce qui les entourait. C'était peut-être non loin du lieu où je me trouvais qu'avait campé le consul Paut-Émile, vainqueur de Persée.

« Pellam pervenit consul, quam non sine causâ dilectam esse re-
« giam advertit. Sita est in tumulo vergente in occidentem hiber-
« num ; cingunt paludes inexsuperabilis altitudinis æstate et hieme,
« quas restagnantes faciunt lacus. In ipsa palude, quæ proxima urbi
« est, veluti insula [arx] eminet aggeri operis ingentis imposita ; qui
« et murum sustineat, et humore circumfusæ paludis non lædatur.
« Muro urbis conjuncta procul videtur ; divisa est intermurali amni
« et eadem ponte juncta, ut nec, oppugnante externo, aditum ab
« ulla parte habeat, nec, si quem ibi rex includat, ullum nisi per
« facillimæ custodiæ pontem effugium (1). »

Comme on le voit par ce passage si remarquable, Pella comprenait deux parties bien distinctes, la citadelle, la ville proprement dite. Dans l'origine, la citadelle s'élevait sur le point le plus escarpé de la hauteur ; plus tard, elle descendit dans la partie la plus basse de la plaine. Sa position avait quelque analogie avec celle de la forteresse de Syracuse. Elle était comme cette dernière dans une île jointe à la cité par un pont. Mais il ne faudrait pas se la figurer au milieu d'une nappe d'eau. Un large fossé ou, si l'on veut, un canal régnait tout autour ; au delà, des marais couverts de roseaux. C'est près d'Yéni-Keuï que devaient se trouver et l'îlot et le canal qui le

(1) T.-Live, XLIV. 46.

Digitized by Google

défendait. Quant à la grandeur de la forteresse, nous sommes réduits sur ce point aux conjectures. Nous savons seulement qu'elle renfermait le palais, le trésor des rois de Macédoine, la prison où l'on enfermait les criminels d'État.

M. Beaujour prétend avoir vu des traces du « magnifique port » de Pella (1). Nous ne savons sur quel texte il se fonde pour parler de ce port. Pella n'en avait pas, suivant toute vraisemblance ; il y a plus, elle n'en avait pas besoin. Les différentes voies ouvertes à travers les marais lui en tenaient lieu. C'est par son canal intérieur *intermuralis amnis* qu'elle communiquait avec le Lydias : c'est là que les barques et les galères abondaient, soit du côté de la citadelle, soit du côté de la ville. Le port de Pella, c'était le lac tout entier.

Quant au plan de la ville proprement dite, Leake fait remarquer avec beaucoup de raison que deux points importants nous sont indiqués à l'ouest et à l'est par la position des tumulus. Les tombeaux se trouvaient toujours en dehors de l'enceinte des murs. Pella ne s'étendait donc pas au delà du premier tumulus à l'est et du premier à l'ouest. Il résulte de là que sa plus grande longueur était d'environ 2 kilomètres. L'enceinte de ses murs, en supposant qu'elle ne dépassât pas la crête de la hauteur au nord et la prairie d'Yéni-Keuï au sud, n'avait pas plus d'une lieue et demie. Sur ces deux points, nous avons encore des indications précieuses : ce sont, d'une part, les vignobles d'Hagious-Apostolous, qui existaient déjà dans l'antiquité ; de l'autre, les marais eux-mêmes qui commencent au-dessous d'Yéni-Kéuï. La configuration du terrain divisait naturellement Pella en ville haute et ville basse : la ville haute, sur la pente de la colline, à l'endroit où s'est concentré le village d'Hagious-Apostolous ; la ville basse, dans les terrains aujourd'hui abandonnés à la culture, où l'on trouve tant de débris de toute espèce. La grande source dont nous avons parlé, l'endroit appelé Bagnia, sont forcément rejetés en dehors de la cité. La double ligne de tumulus marque les deux principales routes qui venaient aboutir à Pella, en partant l'une de Thessalonique, l'autre d'Edessa. Elles se continuaient tout naturellement dans l'intérieur de la ville et en formaient la voie la plus importante. Cette voie devait se trouver assez près de la route actuelle de Jannitza, au-dessous d'Hagious-Apostolous, si même elle ne se confondait pas avec elle.

(1) « On voit encore le pourtour de son magnifique port et les vestiges « du canal, qui joignait ce port à la mer par le niveau le mieux en- « tendu. » Tome I, p. 87. Note.

Digitized by Google

Nous connaissons déjà une partie des monuments de Pella, ses tumulus et ses tombeaux qui bordaient ses avenues principales, qui formaient autour d'elle de l'ouest à l'est comme une ceinture. Cousinéry ne fait aucune difficulté d'admettre que quelques-uns d'entre eux puissent être la sépulture des rois, et, parmi ces rois, il désigne particulièrement Amyntas, qui établit sa cour à Pella ; Philippe, son fils, qui y fut élevé. Cette opinion n'est malheureusement pas soutenable. Ægées, et c'est un point établi par les meilleurs témoignages, Ægées continua d'être le lieu de sépulture des rois, même après la translation de la capitale à Pella (1). C'est à Ægées que le corps d'Alexandre allait être transporté, lorsque Ptolémée s'en empara et le fit inhumer en Égypte. C'est dans cette même ville que Cassandre célébra les funérailles de Philippe Arrhidée, de sa femme Eurydice et de la mère d'Eurydice, Cynna. Bornons-nous donc à croire que les tumulus de Pella étaient destinés aux membres des principales familles macédoniennes, attirées par les rois au sein de la nouvelle capitale. Ils étaient assez vastes pour servir à plusieurs générations ; chaque chambre devait contenir un certain nombre de sarcophages. Des fouilles actives que nous n'avons pu faire, mais que nous appelons de tous nos vœux, jetteraient un grand jour sur ce point et amèneraient sans doute d'intéressantes découvertes.

Que penser maintenant des monuments de la ville elle-même? du pont jeté sur le canal, de son théâtre, de ses temples? Il ne reste absolument aucune trace du pont. Le théâtre était peut-être situé au-dessous ou dans les environs de l'église actuelle, et ce qui confirmerait jusqu'à un certain point cette supposition, c'est le bas-relief trouvé non loin de là et qui représente un choragium. Quant aux temples, c'est dans la ville haute, sur la colline qui domine la plaine et d'où l'œil embrasse un vaste horizon, qu'on est porté tout d'abord à les placer. Deux positions nous sont indiquées par les ruines que nous y avons reconnues.

C'est d'abord la maison du soubachi avec ses nombreuses plaques de marbre, avec sa statue de Diane. Il devait y avoir près de là un temple; et ce temple était dédié sans doute à la déesse Thracique, à l'Artémis Agrotéra et Gazoritis que nous avons déjà trouvée à Scydra.

C'est en second lieu l'église d'Hagious-Apostolous. Son existence même, sa position sur une terrasse isolée, quelques pierres anciennes employées à la construction de ses murs, attestent qu'il y avait là

(1) Diod. Sic., XIX, 52. Diyllus ap. Athen., IV, 155.

Digitized by Google

un édifice païen. Était-ce le sanctuaire de la Minerve Alcidès, de la déesse armée de la foudre et de la lance, agitant ses ailes comme une Victoire (1), que nous représentent si souvent les monnaies de Pella? Est-ce à cet endroit que Persée, suivant la coutume, vint immoler une hécatombe, pendant que la dernière armée macédonienne se rassemblait dans les environs de Citium?

Le temple de Minerve-Alcidès est le seul (2) dont nous parlent les auteurs anciens. Pour avoir une idée des autres monuments qui décoraient la ville, il faut demander aux monnaies, aux inscriptions, à quelques passages des historiens, quels étaient les dieux honorés plus spécialement à Pella.

Outre Jupiter, dont le culte était très-ancien dans toute la Macédoine, et auquel nous savons que Séleucus sacrifia avant de partir pour l'Asie avec Alexandre, trois divinités semblent avoir joui d'une vénération particulière dans la capitale des Téménides : Bacchus, Pan et le dieu Cabire.

On sait toute la célébrité des bacchantes macédoniennes, leurs noms de Mimallones, de Clodones, de Laphystiæ (3). Olympias renchérit encore à Pella sur leurs pratiques superstitieuses : « Plus « sujette que les autres à ces fureurs fanatiques, et les relevant par « un appareil barbare, elle traînait souvent après elle dans les « chœurs de danse des serpents apprivoisés qui se glissaient hors « du lierre et des vases mystiques, s'entortillaient autour des thyrses « des femmes, s'entrelaçaient à leurs couronnes, et glaçaient d'ef- « froi les assistants (4). » Les pompes bacchiques avaient d'ailleurs un grand éclat dans cette ville, à en juger par celle que fit exécuter Ptolémée Philadelphe à Alexandrie, et qui n'était en partie qu'une imitation de ce qui se passait à Pella (5).

Le culte de Pan était fort en vigueur dans la capitale d'Amyntas. Les médailles autonomes nous le montrent jeune, imberbe, le visage riant, la tête couronnée de lierre, avec de petites cornes et des oreilles légèrement pointues : à ses pieds est le pedum (6). Dans

(1) T.-Live, XLII, 51. — Eckhel. II. 70.

(2) T.-Live, XLII, 51. « Ipse (Perseus) centum hostiis sacrificio regaliter « *Minervæ quam vocant Alcidem* confecto..... » « Dicta forte Alcis ab « Ἀλκη. Alcidemum conjecit Turnebus, ut Ἀλκίδημος vocata sit à Macedo- « nibus, quemadmodum ab aliis ἀλκιμάχη. » Comment. ed. Lem. Note 1.

(3) Lycoph. Cap. 1235. — Etym. M. — Suid. in verb. Κλοδωνες.

(4) Plut. Alex. II.

(5) Callix. ap. Athen., V, 196.

(6) Eckhel., II., 74; III, 123.

Digitized by Google

les monnaies de la colonie romaine, c'est toujours ou presque toujours au revers Pan nu, assis sur un rocher, la main droite posée sur sa tête, tenant le pedum de la main gauche : dans le champ devant lui est la Syrinx. Cette manière de représenter le Dieu rappelle certaines médailles bien connues de l'Arcadie. Là aussi nous le retrouvons avec une figure brillante de jeunesse, avec les attributs du dieu pasteur et ami des montagnes. D'où venait donc ce culte de Pan à Pella? Avait-il été établi dès l'origine par les tribus pélasgiques qui paraissent avoir couvert ces rivages ? il serait difficile d'expliquer autrement la ressemblance des deux cultes. Quoiqu'il en soit, une chose montre jusqu'à quel point ce dieu était populaire et national dans la patrie d'Alexandre, c'est que la Pella de Syrie en fit aussi (1) l'emblême ordinaire de ses monnaies.

Inscription de Cofalowo.

(1) Eckhel : In numm. Syriæ.

Digitized by Google

Le type resta, d'ailleurs, le même : ce fut toujours l'antique divinité pélasgique, nue, imberbe, avec ses oreilles pointues.

Firmicus Maternus et Lactance nous parlent du respect profond que les Macédoniens avaient pour le dieu Cabire. Ce culte, très-ancien sans doute dans le pays, a laissé des traces incontestables à Thessalonique et même à Bérœa. Une inscription latine, très-remarquable, mais malheureusement très-mutilée, prouve qu'il existait aussi à Pella. Elle se trouve à 1 heure, 1 heure 1/2 du village d'Hagious Apostolous, dans un cimetière abandonné, près de Cofalowo. C'est une plaque de marbre de 1 mètre 30 de long sur 1 mètre 01 de large. A l'époque byzantine, on s'en est emparé pour la placer dans l'église, et l'on y a sculpté maladroitement une croix avec deux colombes. Les caractères ont disparu en grande partie sous ce grossier travail. Par bonheur le mot important a été à peu près respecté A la dernière ligne on lit ces cinq lettres : CABIR. Point de doute possible : il n'y a pas d'autre mot latin qui commence ainsi : il s'agit bien dans cette inscription des Cabires ou d'un dieu Cabire. A la septième ligne, juste dans la branche principale de la croix, on trouve six lettres DEMEOS. Que peuvent-elles signifier ? Remarquons d'abord qu'ici comme dans l'inscription que M. Heuzey, mon collègue, a trouvée à Cosnopoli, les mots ne sont pas séparés les uns des autres, bien que ce fût l'habitude chez les Romains. On trouve souvent dans le recueil d'Orelli cette expression DE SVO, à ses propres frais. N'est-ce pas ici quelque chose de semblable ? Ne peut-on pas lire DEMEOSVMPTV ou simplement DEMEO, et à la suite un mot commençant par une S ? Ce serait donc, dans cette hypothèse, une offrande, un hommage d'un simple particulier qui parlerait de lui-même à la première personne. Reste à savoir maintenant à qui s'adressait cet hommage : au dieu Cabire lui-même ou à un empereur divinisé sous ce nom comme on en connaît tant d'exemples ? Le haut de la plaque laisse voir encore quelques lettres. Ce sont, au milieu de la première ligne DION au-dessous à la seconde ligne TRIB. P. X'. Cette abréviation n'a rien d'obscur pour personne : c'est la formule ordinaire, *tribunitia potestate*, qu'on écrit tantôt TRIB. PO.., tantot TRIB. POTEST., tantôt enfin comme ici TRIB. P. (1). Il en résulte nécessairement qu'il s'agit d'un empereur, et si l'on tient compte des lettres DION, on complétera avec quelque ressemblance de cette manière CLAVDIONERONI. M. Cousinéry parle dans son livre de deux médailles de Thessalonique avec l'effigie de Néron et

(1) Voir le recueil d'Orelli *passim*.

Digitized by Google

la légende ΚΑΒΕΙΡΟΣ ou ΝΚΑΒΕΙΑΟΣ. Mais dans notre inscription ce n'est pas du Claudius Néron, fils de Domitius Ænobarbus qu'il peut être question; car les deux chiffres qui suivent les mots TRIB. P. indiquent tout au moins un vingtième tribunat (XX), et Néron ne régna que treize années. Peut-être faut-il croire qu'il s'agissait de Tibère, dont le nom s'écrivait souvent ainsi : TI. CLAVDIVS. NERO.

Peu importe du reste l'empereur : l'essentiel est de bien voir que cette inscription se rapporte à l'époque impériale, au temps où, à Thessalonique comme ailleurs, comme à Tripolis par exemple, « le « génie de la flatterie amena les cités qui avaient pour dieux les « Cabires à donner leurs noms et leurs attributs aux Césars (1). » Pella imita la conduite de beaucoup de villes, et cela même prouve que le culte des divinités cabiriques y était établi depuis longtemps comme dans le reste de la Macédoine.

Le Cabire de Thessalonique est toujours représenté seul sur ses monnaies. Pella n'honorait-elle aussi qu'un dieu Cabire? On est porté à le croire, car on ne peut juger de ce culte que par comparaison et en tenant compte avant tout des médailles de la ville voisine. A Thessalonique, le Cabire tient d'une main soit un rhyton, soit une enclume, et de l'autre un marteau, particularité qui semble l'identifier complétement avec Héphaïstos. C'était donc aussi très-probablement le Cabire Vulcain, le père des Cabires, suivant Hérodote (2), ou plutôt le Cabire par excellence que l'on connaissait à Pella et auquel on avait élevé un temple.

Villes de la Bottiée : Environs de Pella : Jannitza : Sclaritsie.

Ce n'est pas seulement à Hagious Apostolous, mais encore dans tous les villages voisins qu'il faut chercher les ruines de l'antique Pella. A Sarili, à Cofalowo, à Bosacshi, à Petrowo, à Tchaousli, à Agalahri, dans les cimetières, dans les églises, dans les murs des maisons on retrouve des fragments qui ont évidemment appartenu à la capitale macédonienne. Plus de vingt villages et une ville se sont élevés en grande partie avec ses débris. Faut-il s'étonner qu'elle ait conservé elle-même si peu de traces de son ancienne fortune?

Iannitza (Yénidjé) est la grande ville turque de la plaine entre la Vistritza et le Wardar, située à 1 heure 1/2 de Pella, vers le cou-

(1) Creuzer refondu par M. Guigniaut; notes du liv. V., Sect. I., 1084. — V. Eckhel., II, 78; III, 472. — Cousin., I, 28, pl. I.

(2) Hérod., III, 37 : « Τούτου δέ σφεας παῖδας λέγουσιν εἶναι. »

Digitized by Google

chant du soleil d'hiver, comme dit Tite-Live; elle occupe une position analogue à celle de l'ancienne cité, sur la pente des collines qui se détachent du Païk et vont mourir à Messir-Baba. Elle était jadis très-florissante : ses 20 mosquées le prouvent. Mais, il y a trente ou trente-cinq ans, une peste l'a fait abandonner d'une partie de ses habitants, et l'on s'étonne aujourd'hui de voir de grandes terres à blé séparer en plusieurs tronçons les différents quartiers de la ville. Nul doute qu'elle n'ait été construite à peu près tout entière avec des matériaux enlevés à Pella. Mais les marbres antiques ont été taillés, façonnés de toutes les manières pour les tombeaux des membres de la famille de Gazi-Gavrhénos, pour les portiques des mosquées, les bassins des fontaines, et le travail primitif en a complétement disparu. Les colonnes seules ont été respectées, grâce à leur forme qui ne pouvait admettre aucun changement. M. Cousinéry parle d'un bas-relief découvert à Jannitza et représentant un lion qui terrasse un bœuf et s'apprête à le dévorer. Il m'a été impossible de le retrouver, quoique j'aie parcouru tous les quartiers de la ville, visité toutes les mosquées, fouillé tous les cimetières, depuis celui des Bulgares jusqu'aux tombes des compagnons de Gazi-Gavrhénos. Le médressé de Jannitza était autrefois un batiment considérable. Depuis quelque temps déjà on l'a abandonné, et il commence à tomber en ruines. Mais son portique est encore soutenu par huit colonnes monolithes en marbre blanc, sans cannelures, qui s'appuient sur des bases ioniques et sont surmontée de chapiteaux corinthiens. On en retrouve de semblables dans les bains de Gazi-Soul-Than. Quelque chose de plus curieux, c'est une autre colonne monolithe en marbre rouge plaqué de blanc, du grain le plus fin et d'un poli aussi brillant et aussi doux que celui du porphyre. Elle se trouve dans le cimetière de Buyuck-Téké, à côté de plusieurs fragments de vert antique et d'un magnifique morceau de porphyre rouge arrondi comme le dossier d'un siége. Si peu considérable que soient ces restes, on comprend cependant en les voyant que l'une des principales richesses de Pella devait être la variété de ses marbres, la diversité des matériaux employés pour la construction de ses édifices. Le granit, le basalte, le vert antique, le porphyre rouge ou brun, le porphyre vert avec de petits points blancs, les marbres de Thasos et de Paros s'y mêlaient au marbre blanc de Bérœa, au marbre rosâtre du Kitarion. Ce goût pour les matériaux précieux qui devient dominant à Rome à une certaine époque et qui est déjà un signe de décadence, les rois macédoniens durent le ressentir en raison même de leur richesse et de leur puissance. C'était un moyen, d'ailleurs, de frapper et d'éblouir ces pauvres habitants

Digitized by Google

du Péloponnèse qui venaient assister aux fêtes de Pella, d'Ægées ou de Dium. Corinthe ne fabriquait guère que des vases en terre cuite: Pella en fabriquait en or, en argent, en ivoire, en porphyre. Athènes n'employait que les marbres du Pentélique, d'Eleusis et de Paros. Les rois de Macédoine étaient assez riches pour en faire venir au besoin de l'Egypte et de l'Asie.

La plaine de Jannitza est plus fertile et surtout mieux arrosée et plus boisée que celle d'Hagious Apostolous. A gauche de la route, ce sont des pâturages impraticables pendant l'hiver et qui s'étendent jusqu'au lac à la distance d'une lieue environ. A droite, ce sont des terrains plus élevés, couverts autrefois d'immenses plantations de tabac, que l'on a remplacées depuis quelque temps par de l'orge et du blé. Le territoire de Pella comprenait les marais de Yénikeui, les plateaux au N. d'Hagious Apostolous ; mais il s'étendait surtout de ce côté, et peut-être faut-il placer dans l'espace de terrain entre ce village et Jannitza, une partie de ces haras immenses où l'on nourrissait, au dire de Strabon (1), plus de 3,000 juments et de 300 étalons. Là, se faisait aussi ce recensement des troupes dont parlent les anciens, ces fêtes de la purification de l'armée (ξανθικὰ) sur lesquelles nous avons des détails si curieux et qui, dans l'origine, se confondaient peut-être avec les lycéennes et les lupercales de la Grèce et de l'Italie (2).

III.

Cyrrhestide : partie de la Sclavitsie.

Une heure après avoir quitté Jannitza, nous avions traversé les villages de Yeskidjé et de Mourowo et nous nous trouvions à Hagios Athanasios; Palœo-Castro n'était plus qu'à trois quarts de lieue devant nous, au pied du Païk. Dès lors nous n'étions plus dans la Bottiée, mais dans la Cyrrhestide.

L'existence de ce district nous est attestée par Étienne de Byzance : « Μανδαραὶ μέρος (3) τῆς Μακεδονικῆς Κύρου. » Cette désinence en ος est tout a fait caractéristique. On disait ἡ Κύρος, comme on disait ἡ Λύγκος le pays des Lyncestains, ἡ Δευρίοπος le pays des Deuriopéens.

(1) Strab., XVI, 752.

(2) V. sur les Xanthica, T.-Liv., XL, 7.—Q. Curt., X, 9. 12.—Hesych., in verb.

(3) Etienne de Byz. in verb. Μανδαραὶ.

Digitized by Google

A une certaine époque la forme ἡ Κυρρέστις prévalut sur l'ancien nom conservé par Étienne de Byzance.

Nous connaissons l'habitude qu'avaient les (1) Macédoniens de transporter en Asie les noms de leur pays. Avec eux s'élevèrent de nouvelles villes de Bérœa, d'Edessa, de Pella, d'Amphipolis, d'Ichnœ. Il y eut bientôt aussi une seconde Cyrrhos et une autre Cyrrhestide (2). Strabon rapporte qu'elle confinait avec le territoire d'Antioche et qu'on y remarquait un temple de Minerve Cyrrhestide. Le culte des dieux de la patrie suivait les vainqueurs dans leurs conquêtes. La Pella de Syrie, nous venons de le voir, honorait le Pan national et indigène de la Pella macédonienne. Les Cyrrhestains voisins d'Antioche adoptèrent aussi sur un sol nouveau la divinité protectrice de leur première patrie.

C'est au culte de Minerve en effet que la Cyrrhestide macédonienne devait toute sa célébrité. Nous avons déjà trouvé Jupiter et Hercule à Ægées, Diane Agrotéra à Scydra, Apollon et Thémis à Ichnœ, Pan à Pella. Cyrrhos à son tour était la ville consacrée à Minerve. Le culte de la déesse, très-répandu chez les Macédoniens, s'accrut encore de la vénération toute particulière qu'Alexandre témoignait pour elle. En arrivant en Asie, il lui attribue des présages de victoire, lui consacre ses (3) armes, et en prend d'autres suspendues dans son temple. Avant la bataille d'Issus il fait des sacrifices en son honneur. Après son triomphe, il songe à élever six temples magnifiques parmi lesquels un temple de Minerve à Cyrrhos (4). A la mort du conquérant, la déesse resta dans l'imagination des Macédoniens comme la protectrice de leur grandeur et de leur puissance. Lorsque Ptolémée célébra les funérailles d'Alexandre, il fit placer la statue en or du héros entre celles de la Victoire et de Pallas, sur un char traîné par des éléphants. Cratère, avant d'en venir aux mains avec Eumène, donne pour mot d'ordre à ses soldats : Minerve et Alexandre. Plus tard enfin, le dernier roi de Macédoine, Persée, lui offre une hécatombe avant de marcher contre les Romains.

(1) App. Syr. 57.

(2) Strab. 751.

« Εἶτα ἡ Κυρρεστικὴ μεχρὶ τῆς Ἀντιοχίδος..... Διέχει δ' ἡ Ἡρακλεία σταδίους « εἴκοσι τοῦ τῆς Ἀθήνας ἱεροῦ τῆς Κυρρεστίδος. »

(3) Diod. Sic. XVII. 17-18. — Strab. XIII. 593.

(4) Diod. Sic. XVIII. 4.

« Ναούς τε κατεσκευάσαι πολυτέλεις ἑξ.... ἐν Δήλῳ καὶ Δέλφοις καὶ Δωδώνῃ, « κατὰ δὲ τὴν Μακεδονίαν ἐν Δίῳ μὲν τοῦ Διός, ἐν Ἀμφιπόλει δὲ τῆς Ταυροπόλου, « ἐν Κύρρῳ δὲ τῆς Ἀθήνας. »

Digitized by Google

Tous ces détails montrent déjà sous quel aspect particulier se présente la Minerve de Cyrrhos. Eckhel pense qu'on honorait surtout en elle la protectrice de Persée et d'Hercule, auxquels les Téménides rapportaient leur origine (1). Comme déesse, défendant les cités et assurant la victoire, elle fut très-souvent, en effet, mis en rapport avec les deux héros. A Tégée, par exemple, on conservait dans le temple de Minerve Poliatis une boucle de cheveux de Méduse, donnée par la déesse à Hercule qui en avait fait présent à son tour à Céphée (2). Cependant ce serait rabaisser ici le culte de Minerve à des proportions trop étroites que de le subordonner à celui d'Hercule et de Persée. Les honneurs qu'on lui rendait se rapportaient à l'une de ses conceptions les plus anciennes et les plus frappantes. Ce qu'on voyait en elle, ce qu'on représentait sur les medailles macédoniennes, c'était la fille de Jupiter, partageant ses attributs, tenant comme lui la foudre : c'était la déesse forte dans les combats (Alcide : Αλκίμαχος), armée du bouclier et de la lance (3), qui lutte et qui triomphe, qui défend les villes, agrandit les empires, et qui, comme telle, s'identifie complétement avec la Victoire. Plusieurs médailles très-remarquables nous en fournissent la preuve : elles portent sur la face une tête de Minerve casquée ; sur le revers, avec la légende **ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ**, une victoire debout, tenant d'une main un laurier, de l'autre un trident. Dans le champ se voient des foudres, un serpent, un trident, ou d'autres attributs semblables.

Les attributs de la Minerve Cyrrhestide ainsi déterminés, où placerons-nous le district que l'on considérait comme le siége principal de son culte? Le seul texte où nous trouvions (4) une indication un peu précise, est celui de Thucydide dont nous nous sommes déjà servi pour fixer les limites de la Bottiée au N. E.

Sitalcès arrive à Dobéros avec son armée, passe l'Axius, descend le long de la rive droite du fleuve, en s'emparant par force d'Idoméné, par capitulation de Gortynia et d'Atalante : il échoue devant Europos, et « s'avance dans le reste de la Macédoine qui est à « gauche de Pella et de Cyrrhos, sans pénétrer jusqu'à la Bottiée et

(1) Eckhel., II, 97.
(2) Paus. Arcad.
(3) Eckhel., II, 74, 75, 123, 97.
(4) Ptol., III, 13.
« Ἡμαθίας.... Κυρίος (ἢ Κύρρος). »
Pline, IV, 10.
« Intus Aloritæ, Vallæi, Phylacæi, Cyrrhestæ, Tyrissæi. »

Digitized by Google

« la Piérie, et ravage la Mygdonie, la Crestonie et l'Anthémous. »

Il résulte évidemment de ce passage que la Cyrrhestide était voisine de Pella, qu'elle se trouvait sur la rive droite de l'Axius, c'est-à-dire à gauche de la Mygdonie. Faut-il conclure, comme l'a fait Blomfield, de l'ordre dans lequel Thucydide nomme Pella et Cyrrhos, que la première était au nord de la seconde ? Ce serait presser trop le texte de l'historien. Europos était située, à ce qu'il semble, un peu au-dessous du village actuel de Basadschi, presque à l'endroit ou le fleuve de Goumendjé se jette dans le Wardar. Elle se trouvait ainsi à peu près à la hauteur de Pella. Thucydide, qui vient de parler d'Europos, nomme d'abord la ville la plus rapprochée. Si Cyrrhos ne vient qu'après Pella, c'est qu'elle était plus à l'ouest, et plus loin par conséquent de l'Axius. C'est donc au-dessus de Pella que nous la placerons, contrairement à l'avis de Blomfield. Quant au district lui-même, il s'étendait au nord du lac et au pied du Païk actuel jusque sur les plateaux qui se détachent de cette montagne et qui séparent la plaine de la Bottiée de la rive droite de l'Axius. Borné d'un côté par le territoire de Pella, de l'autre, par la bande de terre dont parle Thucydide et qui faisait partie de la Péonie, à l'ouest, par l'Emathie, elle ne dépassait pas au nord la montagne dont elle occupait les pentes les plus accessibles.

Le nom ancien du Païk ne nous est pas parvenu. C'est une grande et belle montagne, qui se détache de la chaîne du Kojowa au fond du Moglena, descend du nord au sud parallèlement à l'Axius dont elle détermine le cours, et divise en deux la vaste plaine entre Salonique et Verria. Le cap avancé qui la termine comprend deux masses principales, la première couverte de chênes et de sapins, a son sommet le plus élevé près de Babiani, tourne jusqu'au village de Palœo-Castro, d'où elle projette les collines de la Cyrrhestide : la seconde se forme et s'arrondit derrière la première, se relie à ses ramifications, et va bientôt se confondre avec la chaîne qui descend du Kojowa. En allant de Cassolahri à Armoutchi, on voit cette chaîne commencer au Moglena, s'abaisser au passage de Notia, puis s'élever graduellement de manière à former deux cimes majestueuses.

Villes de la Cyrrhestide. — Cyrrhos : Palœo-Castro : Via Egnatia.

Ptolémée et Étienne de Byzance nous donnent le nom de deux villes de la Cyrrhestide, Cyrrhos et Mandaroe (1).

(3) Thuc., II, 100.
(1) V. loc. cit.

Digitized by Google

Lorsqu'on parcourt aujourd'hui le pays, l'attention se fixe tout d'abord sur un village que les Bulgares appellent Gradesta (Grade, ville forte) et les Grecs Palœo-Castro. Ce n'est pas qu'il soit bien considérable : il ne comprend tout au plus que douze à quinze maisons : mais, outre son nom qui est déjà une présomption, son emplacement est vraiment remarquable. C'est un îlot isolé, aplani, à un quart d'heure du Païk, entouré de tous côtés par les eaux qui jaillissent de la montagne, dominant le reste de la plaine sans s'élever beaucoup au-dessus d'elle. Des restes de fortifications qui ne nous paraissent pas remonter plus haut que le moyen âge en couronnent partout les bords. Les habitants du village parlent de souterrains qui faisaient communiquer autrefois le Castro avec la plaine : ils en montrent même les deux entrées principales, l'une dans l'enceinte des murs, l'autre en dehors sur la rampe du plateau. Quelques imprudents ont voulu s'y engager : ils ont trouvé des portes de fer rongées par le temps qu'ils ont ouvertes : mais le grand buffle noir des traditions bulgares les a empêchés de continuer leurs recherches. Aujourd'hui ces deux ouvertures sont comblées.

Ce Castro byzantin ou bulgare était dans l'origine une acropole macédonienne. A ses pieds, mais de l'autre côté du fossé, une vieille église en ruines se cache au milieu d'un fourré d'arbres très-épais et très-élevé. Quelques pierres dispersées ont été saisies çà et là par les racines qui les retiennent comme dans une serre. Chose remarquable dans un pays où l'on sait la persistance des traditions religieuses, les paysans ignorent à quel saint cette église était dédiée. Je ne doute pas, pour ma part, que sa destruction ne date des premières invasions bulgares, de l'époque où ils n'étaient pas encore convertis au christianisme. Elle paraît d'ailleurs avoir été bâtie elle-même avec des matériaux très-anciens. Ce sont, pour la plupart, de grandes pierres rectangulaires avec traces de scellement ou de ravalement. On n'y voit point de tronçons de colonnes, ni de fragments de moulures antiques : dans le Castro seulement, quelques colonnes grêles, un dessus de pilastre, deux chapiteaux ioniques, très-aplatis et d'un fort mauvais style.

Nulle position ne convient mieux à l'ancienne Cyrrhos. Cette église ruinée marque peut-être l'emplacement de son temple de Minerve. Ces fortifications, dont on peut embrasser facilement l'ensemble, et qui sont à coup sûr byzantines, remontent peut-être au règne de Justinien, car, à cette époque, Cyrrhos fut rebâtie, comme nous l'apprend Procope (1). A ces conjectures se joint un renseignement

(1) Procope. De Ædif., III, 280.

Digitized by Google

précis fourni par l'Itinéraire de Jérusalem : l'Itinéraire de Jérusalem indique ainsi les distances de Thessalonique à Edessa, par la via Egnatia :

« Post Thessalonicam : mutatio ad decimum, M. X ; — mutatio Géphyra, M. X ; — civitas Pella, M. X ; — mutatio Scurio, M. XV ; — civitas Edessa, M. XV. »

Tous ces noms nous sont connus, sauf un seul, celui de Scurio. Qu'était-ce que cette *mutatio* Scurio, qu'on ne trouve nulle part ailleurs ? M. Tafel trouve qu'il y a une certaine ressemblance entre les deux noms de Scurio et de Cyrrhos : elle devient plus frappante encore, si l'on écrit ce dernier mot comme dans Ptolémée Κυρτὸς (1). On peut donc croire, avec une grande vraisemblance, qu'il s'agit ici de Cyrrhos, et que la via Egnatia passait par cette ville. Remarquons maintenant que, d'après l'Itinéraire, Cyrrhos était à égale distance de Pella et d'Edessa, à 15 milles de l'une et de l'autre. Or, tous les voyageurs s'accordent à mettre aujourd'hui Palœo-Castro à quatre heures à l'est de Vodena, à quatre heures au Nord-Ouest d'Hagious Apostolous. C'est à peu près le seul point de la plaine qui soit, comme l'ancienne Cyrrhos, également éloigné de ces deux villes. Rien ne prouve mieux leur identité complète.

Nous nous expliquons d'ailleurs parfaitement bien pourquoi la via Egnatia passait près de Polæo-Castro. Elle longeait ainsi la pente des collines qui rattachent le Païk aux montagnes de Vodena. Elle évitait de s'engager dans une partie de la plaine que les pluies de l'hiver rendent souvent impraticable. Nous nous sommes trouvés à Sphiti-Géorgi, au milieu du mois de novembre. Impossible de se rendre de là à Jannitza par la route directe : les torrents débordaient ; le terrain, d'ailleurs marécageux, était détrempé par les pluies ; deux buffles s'étaient enfoncés dans la vase, et nous vîmes une vingtaine de paysans occupés à les en retirer avec des cordes. Force nous fut de remonter vers le nord, dans les environs de Babiani, et de suivre, depuis ce village jusqu'à Palœo-Castro, l'ancienne via Egnatia, où nous ne trouvâmes pas un ruisseau qui embarrassât notre marche (2).

(1) Ἠμαθίας.... Κυριὸς (ἢ Κυῤῥος). Ptol., III, 13.

(2) « Il avait plu et neigé si fort que les fleuves étaient tous grossis et débordés, que les champs et la terre en étaient tout couverts, et peu s'en fallut que les bêtes de somme ne se noyassent ; les hommes étaient si mouillés que tous étaient ainsi comme morts tant de l'eau que du froid. Conon de Béthune était en cette chevauchée, qui moult maudissait ceux qui l'avait amené, et disait que celui qui si très-grande peine souffrait pour notre Seigneur avait bien mérité son Paradis. Que vous dirais-je ? Une nuit se hébergèrent devant la Verre (Verria). » Henri de Valenc. 5.

Digitized by Google

C'est pour la même raison, ajoutons-le ici, que la via Egnatia faisait un léger détour au-dessous d'Hagious Apostolous. Suivant Kiepert, elle aurait passé près de Messir-Baba, au sud-ouest de Sarili; nous croyons que c'est là une erreur. Elle suivait la ligne des tumulus, tournait à gauche, après avoir dépassé le dernier, c'est-à-dire aux environs du khani de Sassali, traversait les dernières ramifications du Païk, laissant à sa droite Sarili et Messir-Baba, et venait aboutir au pont de l'Axius, après avoir passé près du village actuel de Yaëladjick. Les traces que l'on voit encore dans le roc un peu au-dessus de ce village ne laissent pas de doute au sujet de ce détour de la route. Ce qu'on a voulu éviter, ce sont les marais de Messir-Baba, c'est la rivière qui coule au pied de la hauteur, et qui, en hiver, a assez d'eau pour qu'on ait été obligé d'y élever un pont.

Villes de la Cyrrhestide.

Μανδαραί. — Μανδαραῖοι.

Le torrent qui se divise en deux branches au pied du Palæo-Castro et qui l'entoure de tous les côtés, prend sa source à un quart d'heure à peine du village. Nous en remontâmes les rives, ombragées par quelques grands arbres et bordées de moulins à eaux; arrivés au pied de la montagne, au-dessous du misérable hameau valaque d'Obahr, nous vîmes bouillonner et jaillir de tous les côtés, parmi les sables, des eaux limpides assez abondantes pour former sur-le-champ, comme celles du Ladon, une petite rivière, qu'on ne peut traverser à gué. Les Bulgares l'appellent Obahr, les Turcs Dermanlick (eau des moulins). Nous n'en connaissons pas les noms anciens : mais c'est là évidemment ce que Strabon regarde comme une dérivation de l'Anius. C'est là cette branche souterraine τὸ τοῦ Ἀξιοῦ ἀπόσπασμα, qui, selon les anciens, portait (1) le plus grand volume d'eau au lac de la Bottiée. M. Cousinéry l'a reconnu comme nous, mais il en tire cette conclusion que tout le terrain compris entre le Dermenlick actuel et le Wardar formait autrefois l'Amphaxitide, c'est-à-dire la contrée située entre les deux branches de l'Axius. Il fixe même les prétendues limites de ce district entre le fleuve d'une part, et de l'autre entre les deux sources de Palœo-Castro et de Pella. « Nos deux fontaines, dit-il, nous donneront encore la démar-« cation des terres que l'Amphanitide occupait dans un espace de

(1) Τὴν δὲ λίμνην πληροῖ τοῦ Ἀξιοῦ τι ἀπόσπασμα. Strab., VII, 330. Fr. 20.

Digitized by Google

« quatre lieues (1) de longueur sur plusieurs lieues de largeur, sui-
« vant l'éloignement de Palœo-Castro à l'Axius et de Pella à ce
« fleuve. » Il serait tout au moins inutile de discuter avec M. Cousinéry le sens de ce mot Amphaxitide, et de chercher s'il implique nécessairement une contrée comprise entre deux branches de l'Axius. Bornons-nous à rappeler un texte précis, auxquel Kiepert a bien fait de s'en tenir. C'est Strabon qui mentionne l'opinion des anciens au sujet d'une branche souterraine de l'Axius ; c'est aussi Strabon qui dit d'une manière positive : L'Axius sépare la Bottiée de l'Amphaxitide (2).

Au delà des sources d'Obahr commencent les plateaux peu élevés, mais assez étendus de la Cyrrhestide. Leur largeur, de la plaine de la Bottiée à la vallée de l'Axius, est d'environ seize kilomètres. C'est, du reste, un territoire fertile, bien arrosé, bien cultivé en général. Le village turc de Cassolahri, à trois quarts d'heure à l'Est de Palœo-Castro, nous frappa par son air de propreté et d'aisance, par ses champs entourés de haies, par ses beaux vignobles et ses bouquets de chênes. Est-ce de ce côté qu'il faut placer la ville et le territoire des Mandarœens? Étienne de Byzance, le seul auteur qui en parle, se borne à nous dire qu'ils faisaient partie de la Cyrrhestide macédonienne. Le champ est ouvert aux conjectures. Pour moi, j'ai parcouru avec soin tout le pays, je n'y ai trouvé qu'un endroit qui soit évidemment l'emplacement d'une ville antique. C'est à une demi-heure de Cassolahri, au sud-est, à quelques pas de la route d'Armoutchi. Des monticules de pierres rondes et blanchâtres, des trous circulaires assez larges, bordés de pierres qui se sont amoncelées les unes sur les autres, et qu'on pourrait prendre au premier coup d'œil pour des restes de murs, attirèrent d'abord mon attention. Évidemment on avait fait des fouilles en cet endroit. Un berger nous expliqua qu'on trouvait des traces semblables le long de la pente de la montagne jusqu'à une assez grande hauteur, et que ce lieu s'appelait Madéné (les mines d'argent : Madena-Choria dans le Corthiat à l'est de Salonique.) Il y a longtemps, sans doute, que ces mines ont cessé d'être exploitées. Étaient-elles connues des Macédoniens? Nous le croirions volontiers. Les champs voisins, en effet, sont remplis de tuiles, de briques et de fragments de poterie. On y

(2) Cousin, I, 2.

(1) « Ὁ Ἀξιὸς διαιρῶν τήν τε Βοττιαιάν καὶ τὴν Ἀμφαξῖτιν γῆν... » Strab., VII, 330.

Digitized by Google

trouve même des médailles (2). Il y avait là dans l'antiquité une ville, et, en l'absence de tout renseignement contraire, il est permis de supposer que c'était Mandaræ.

IV.

Almopii. — Mogléna.

Le Mogléna forme une région à part : les ramifications qui unissent le Païk aux montagnes de Vodéna l'isolent complétement de la grande plaine de la Sclavitsie et du Roumlouck. On y entre par trois côtés différents : par le passage de Notia au nord est; par Babiani et les plateaux que traverse le Moglénitiko au sud, par les collines de Vodena et la vallée qui débouche sur Dragamantsi au sud ouest. C'est ce dernier chemin que nous avons suivi en commençant notre exploration du Mogléna.

Ce nom de Mogléna signifie en bulgare la contrée des brouillards (mogla, megla, brouillard). Le pays auquel il s'applique ne le justifie que trop pendant l'hiver et à la fin de l'automne. Le reste de l'année, c'est une plaine riante et fertile, encadrée par de hautes montagnes, bien arrosée sans être marécageuse, peuplée de nombreux villages, couverte d'un côté de vignobles, de l'autre, de champs d'orge et de blé. Le raisin du Mogléna est renommé à Salonique. Il est très-sucré et très-charnu : le grain en est gros, allongé comme le bumastus de Virgile, la peau dure et violette. On le conserve facilement pendant la plus grande partie de l'hiver.

Enfoncez-vous vers le nord-ouest, placez-vous au village de Bizowo par exemple, vous avez devant les yeux un grand triangle dont la chaîne du nord forme la base, dont le Païk et les montagnes de Dragamantsi, de Poliani, de Trésino forment les côtés. Avancez-vous au milieu de la plaine, le pays reprend alors son aspect véritable : il vous apparaît comme une sorte de carré irrégulier, qui va en se rétrécissant vers le sud. Sa largeur est de seize kilomètres : sa plus grande longueur, de Bizowo à Foushani par exemple, est de vingt-quatre kilomètres environ.

(2) Parmi les deux ou trois médailles que l'on me montra en cet endroit, il y en avait une en bronze assez curieuse : elle portait sur la face *deux têtes d'hommes barbus opposées l'une à l'autre;* sur le revers : *deux centaures luttant.* Aucune trace de lettres. Je ne sais d'où peut venir cette médaille.

Digitized by Google

Ce qui vous frappe le plus dans le Mogléna, c'est la grande chaîne de montagnes qui le borne au nord et à laquelle il doit son nom turc de Karadjowa (contrée des montagnes noires). Elle se divise en trois groupes principaux : à l'angle ouest le mont Nidsche, moins haut que l'Olympe, mais presque toujours couvert de neige comme lui : au milieu, le Péternick avec ses formes bizarres : à l'angle est, le Kojowa dont le pic majestueux rappelle celui du Parthémius. Toutes ces montagnes ne sont autre chose qu'un vaste soulèvement d'ardoise et de schiste. Leur couleur d'un bleu sombre et foncé dans les beaux jours, leurs contre-forts à arètes saillantes se détachant comme des murailles, leurs sommets aigus, découpés, dentelés comme une scie, les ouvertures de rocher d'une originalité bizarre par lesquelles s'échappent les torrents, tout contribue à en rendre l'effet des plus pittoresques.

De cette belle chaîne de montagnes sortent les principaux cours d'eau du Mogléna. Le premier, appelé le Tcharna-Réka, s'échappe des gorges du Nidsche à un quart d'heure de Trésino, coule du nord au sud en recevant sur sa route les eaux de Bizowo et de Monasterdjick, puis décrit une large courbe vers l'est, et se rapproche ainsi du milieu de la plaine. Le second, appelé la Bélitsa, prend sa source dans le Péternick, descend également du nord au sud, se grossit tour à tour des eaux de Stroupino, de Baowo, de Prébodidschta, et inclinant un peu vers l'ouest, vient se jeter dans le Tcharna-Réka, à la hauteur de Paloeo-Castro. Ainsi réunis, les deux rivières descendent vers la grande plaine, en recevant encore le torrent de Notia, se tracent un lit profond et escarpé au milieu des contre-forts du Païk, et entrent enfin dans la Sclavitsie, où nous avons déjà décrit leur cours.

Le Mogléna, avec ses champs fertiles, ses eaux abondantes, ses montagnes qui l'enveloppent et le séparent des régions voisines, semble le pays le mieux fait pour former un district particulier, pour contenir une de ces tribus pauvres et indépendantes des premiers temps de l'histoire. Aujourd'hui encore la population qui l'habite a son caractère et sa physionomie bien distincts. Ce sont des Valaques et des Bulgares apostasiés. Devenus turcs de religion, ils ont conservé cependant leur langue nationale. Endurcis au travail, sobres et vivant de peu, ils semblent plus ignorants, plus grossiers, plus défiants à l'égard des étrangers que les habitants des contrées environnantes.

Suivant Kiepert, le Mogléna actuel n'est rien autre chose que l'ancienne Almopie. Toute cette partie de sa carte est de la plus grande inexactitude. Mais en ce point du moins, ses conjectures semblent

Digitized by Google

justes, à en juger par le peu de textes anciens qui aient rapport à l'Almopie.

Étienne de Byzance parle de l'Almopie, mais en termes vagues, suivant sa coutume. C'est une contrée de la Macédoine qui tenait son nom (1) du géant Almops, fils de Neptune et d'Hellé.

D'un texte de Lycophron, corrigé et cité par le même auteur, il semble résulter qu'on disait indifféremment Almopia ou Almonia. Ttzetzès, dans son commentaire, l'appelle tantôt une contrée de la Macédoine, tantôt une ville près du mont Kissos.

Pline range les Almopes parmi les peuples de la Pœonie : l'ordre dans lequel il les cite jette du moins quelque jour sur la position de l'Almopie (2) :

« Ab hoc amne Pœoniæ gentes (nempe ab Axio) : Paroræi, Eor-
« denses, Almopii, Pelagones, Mygdones. »

La position des Parorœens n'est pas bien déterminée : celle de l'Eordée est incontestable : elle confinait avec l'Emathie, et n'en était séparée que par la chaîne des montagnes du Bermios et du Kitarion. En allant du sud au nord, on pourrait induire du texte de Pline que les Almopiens auraient été immédiatement au-dessus des Eordéens, et au-dessous des Pélagoniens. Et ce qui confirmerait jusqu'à un certain point cette conjecture, c'est que Thucydide aussi parle de l'Eordée immédiatement avant l'Almopie (3) :

« Ἀνέστησαν δὲ καὶ ἐκ τῆς νῦν Ἐορδίας καλουμένης Ἐόρδους, καὶ ἐξ
« Ἀλμωπίας Ἄλμωπας. »

Ptolémée nomme les Almopes avec les Elymiotes, les Orestins et les Ἄλβανοι : après les Almopes il cite l'Orbélie et les Eordæens. Cet ordre se rapproche de celui de Pline et nous ramène encore à une contrée voisine de l'Eordée et de l'Orestide.

Il n'est pas jusqu'à un passage (5) de Constantin Porphyrogénète qui ne nous conduise au même résultat. Au premier abord, il semble qu'on n'en puisse rien tirer pour notre sujet. Mais si les premières villes, les plus célèbres du thème de Macédoine sont mentionnées par lui sans aucun égard pour leur position respective, l'ordre géo-

(1) Steph. Byz. in verb.
(2) Pline, IV, 10.
(3) Thuc., II, 100.
(4) Ptol., III, 13.
(5) Const. Porphyr. de Them.
« Θεσσαλονίκη, Πέλλη, Εὔρωπος, Δῖος, Βερροία, Ἐορδαῖοι, Ἔδεσσα, Κέλλη, Ἀλ-
« μοπία, Ἡρακλεία. »

Digitized by Google

graphique est mieux suivi pour les autres. De l'Eordée, l'écrivain passe à Edessa sur la frontière, puis à Kellé, ville de l'Eordée, puis à Almopia, et enfin à l'Héraclée de la Lyncestide. L'Almopie était donc, à ce qu'il semble, voisine de ces deux contrées.

Malgré ces autorités différentes, O. Muller (1) ne veut reconnaître d'Almopie qu'au sud de la Piérie : « Une autre vallée dans l'Elymiotide, « dit-il, était appelée Almopia ou Almonia, ancien établissement des « Minyens, situé sur les confins de la Macédoine et de la Thessalie, « selon toute apparence, non loin de la Piérie. »

Des textes positifs prouvent en effet l'existence d'une ville connue sous le nom d'Orchomène, Minya, Almon ou Almonia, sur les frontières de la Perrhœbie. Mais est-ce là le canton dont parlent Pline et Ptolémée ? est-ce là cette peuplade des Almopes que les Téménides chassèrent de leur patrie ? Il est possible qu'il y ait eu des rapports d'origine entre les habitants de l'Almopie et ceux d'Almonia. Les Almopes de la Macédoine que nous avons vu rangés plus haut parmi les Pœoniens étaient sans doute de la même race que les Pélasges Thessaliens de Crestos, au delà de l'Axius et que les Minyens de la Perrhœbie. Mais il y avait certainement deux districts différents et qu'il importe de ne pas confondre. Admettons avec O. Muller l'existence de l'Halmopia ou Halmonia Perrhœbienne, mais en plaçant l'Amopie de la Macédoine dans le voisinage d'Edessa et de la Lyncestide. O. Muller cherche à expliquer les deux passages de Ptolémée et de Pline sur l'Almopie, en disant que ce fut sans doute non loin des rives de l'Axius que les Almopes se réfugièrent après avoir été chassés de leur pays par les Téménides. Mais n'est-il pas plus simple de croire que chacun de ces écrivains parle, non pas des peuplades exilées elles-mêmes, mais de la contrée à laquelle elles avaient donné leur nom, qui le conserva après leur départ et le transmit à de nouveaux habitants? L'Almopie de Ptolémée, de Pline, de Constantin Porphyrogénète est celle de Thucydide. Seulement la population a changé.

Qu'on se rappelle maintenant le tableau que Thucydide a tracé des progrès des Téménides. L'Almopie fut l'une de leurs premières conquêtes. Elle était évidemment voisine du siége primitif de la monarchie macédonienne, c'est à dire aux environs de Béræa et d'Edessa. Les autres districts soumis par les rois macédoniens étaient la Piérie au sud, la Bottiée à l'est, l'Eordée à l'ouest. L'Almopie,

(1) O. Mul., App. sur les Macéd.

Digitized by Google

selon toute vraisemblance, se trouvait donc au nord : et dans ce cas où peut-on la placer plus naturellement que dans le Moglena actuel, avec lequel confine au nord le territoire de la première capitale de la Macédoine ? « Et ceci, dit M. Leake, qui partage sur ce point (1) « l'opinion de Kiepert, et ceci s'accorde suffisamment avec le récit « de Thucydide : que les dernières conquêtes des rois furent celles « de l'Anthémous, de la Crestonie et de la Bisaltie. Ce qui veut dire « qu'après avoir conquis toute la rive droite de l'Axius, ils passèrent « le fleuve et étendirent leur domination jusqu'au pays des Bisaltes « et des Sinti, quoiqu'ils fussent encore exclus de la plus grande « partie de la côte par les colonies grecques de la Piérie et de la « Mygdonie et par celles qui occupaient toute la péninsule chalci- « dique. »

Ptolémée nomme trois villes de l'ancienne Almopie, Horma, Europos, Apsalos (2).

Aucun autre auteur ne parle d'Horma et d'Apsalos. Où placer ces deux bourgs? La seule indication que nous ayons sur leur compte est celle qui résulte de leur nom même. L'étymologie d'Horma est évidente : ὁρμάω, ὅρμη. On pourrait donc sans trop d'invraisemblance la placer près de l'endroit où le torrent le plus considérable du Mogléna se précipite des montagnes : ce serait à Trésino par exemple; quant à Apsalos, je ne vois pas ce que ce nom signifie. Mais quelques fragments antiques trouvés dans le cimetière de Dragamantsi donnent lieu de croire qu'il y avait là une ville macédonienne, peut-être est-ce l'Apsalos de Ptolémée? Dragamantsi est d'ailleurs un des plus anciens villages du Mogléna. Son nom se trouve sur les premiers grands Kiutucks de Constantinople, avant même celui de Vodéna.

Le témoignage de Pline se joint à celui de Ptolémée au sujet d'Europos. Il la distingue nettement de l'Europos située sur les bords de l'Axius, comme pour montrer mieux qu'il veut parler du bourg de l'Almopie :

« Mox Antigoneia, Europus ad Axium flumen, eodemque nomine « per quod Rhoidias fluit. »

Ce nom d'Europos (εὐ ῥέω) indique presque toujours un endroit où le cours des eaux a quelque chose de remarquable, le point de jonction de deux rivières par exemple. L'Europos de l'Axius était située entre le Wardar actuel et le torrent de Goumendjé, à quelques pas de l'un et de l'autre. Si cette observation est juste, c'est au milieu de la

(1) Trav. in North. Gr. III.
(2) « Ὅρμα, Ἄψαλος, Εὔρωπος. » Ptol., IV, 13.

Digitized by Google

plaine du Mogléna, près du cours réuni du Tcharnaréka et de la Bélitza, qu'il faut chercher aussi le principal bourg de l'Almopie. Or, nous trouvons précisément entre les villages de Voltidschta et de Slaténa, à dix minutes au-dessous du confluent des deux rivières, les ruines d'une ancienne forteresse que l'on appelle Palœo-Castro comme celle de la Cyrrhestide. C'est une éminence arrondie, rattachée par une rampe très-basse et qui ne nuit en rien à son isolement, à une autre colline moins haute et plus allongée. Du côté du Tcharnarareka, la pente n'est pas très-rapide : elle s'élève par trois terrasses successives jusqu'au mamelon supérieur. C'est de ce côté que la forteresse était le mieux défendue. On y voit très-distinctement les traces d'un triple mur : au nord il n'y en avait que deux ; à l'ouest un seul. La partie la mieux conservée est celle du sud. On y suit encore, sur une étendue de 120 à 130 mètres, un rempart de 20 à 25 pieds d'élévation où les tours rondes alternent avec les tours carrées. Ces tours ne présentent rien de bien remarquable : elles sont construites avec des briques, du ciment et des pierres rondes grossièrement taillées, trouvées dans le lit de la rivière. Leur épaisseur est de deux mètres vingt-cinq centimètres. On n'y voit ni trace d'étages d'ifférents, ni reste d'escalier ou de porte : les tours carrées s'ouvraient sur l'intérieur de la forteresse : les tours rondes au contraire étaient fermées et formaient un cercle complet. Par leur forme, par leur genre de construction, ces dernières me rappelaient la tour de Tcharmarinowo, sur la route de Vodéna à Gniausta.

C'était évidemment une forteresse de la même époque, une forteresse byzantine que j'avais devant les yeux. Mais la position était trop avantageuse pour qu'on n'en eût pas profité dès les temps les plus reculés. Il y avait là, suivant toute apparence, une acropole et une ville macédonienne, et cette ville ne peut être qu'Europos.

Europos paraît avoir changé de nom dans les cinq premiers siècles après Jésus-Christ, Hiéroclès mentionne une certaine Almopia parmi les villes de la macédoine consulaire (1). Qu'était-ce que cette Almopia? probablement le bourg principal de l'ancien district, puisqu'il en prit et en rappela seul le nom. Au lieu de supposer une cité nouvelle, ne peut-on pas croire qu'il ne s'agit ici que de l'ancienne Europos, connue à une certaine époque sous le nom d'Almopia? Plus tard, après les invasions bulgares, nous trouvons dans les historiens byzantins une ville de Mogléna bien fortifiée (2), et dé-

(1) Hiéroclès. — Synced. Vess., p. 628.
(2) *Cedrénus*, II, 709. — Zonaras, II, 726.

Digitized by Google

fendue par une garnison nombreuse. N'est-ce pas le Palœo-Castro que nous venons de décrire? N'est-ce pas encore la macédonienne Europos, souvent détruite, souvent rebâtie, et dont les derniers murs dateraient ainsi du treizième siècle?

Les mêmes historiens nous parlent d'un autre fort voisin de celui de Mogléna, ils le nomment tantôt Enotia (Ἐνώτια), tantôt Notia (Νώτια). Ce nom remarquable et dont l'origine semble grecque s'est conservé jusqu'à nos jours. Le village de Notia est l'un des plus considérables de la contrée. Il est habité par des Valaques turcs, et compte près de 500 maisons. Par sa position, dans un repli du Kodjowa, il commande le passage du Mogléna dans la vallée de l'Axius. Tout porte à croire qu'il y eut là une ville ancienne, et peut-être son nom était-il celui que les écrivains byzantins mentionnent déjà (1).

Nous ne trouvons nulle part les dénominations anciennes des cours d'eau et des torrents du Mogléna. Exceptons pourtant le Tcharnaréka qui paraît s'être appelé jadis le Rhoidias : car, nous l'avons déjà dit, nous ne voyons aucun motif pour changer le texte de Pline où il fait mention de cette rivière. Même ignorance au sujet des montagnes. La chaîne du Nidsche seule est mentionnée sous le nom de Bora. C'est dans le passage où Tite-Live parle de la troisième division territoriale de la Macédoine : « Tertia pars facta, quam Axius « ab Oriente, Peneus amnis ab occasu cingunt. Ad septentrionem « Bora mons objicitur (2). » On a voulu lire Bermius au lieu de Bora, et c'est là entre autres l'opinion d'O. Muller. Nous croyons ici encore que toute espèce de correction serait au moins arbitraire. Le texte de T. Live est très-clair. La limite de la troisième Macédoine au nord était la grande chaîne qui se détache de l'Olympe, et dont faisaient partie le Bermius et le Kitarion. L'historien ne les mentionne pas; mais il nomme le point le plus élevé et le plus remarquable de la chaîne, le Bora, qui n'est autre chose, répétons-le, que le mont Nidsche.

PREMIERS HABITANTS DE L'ÉMATHIE ET DE LA BOTTIÉE. — FONDATION DU ROYAUME DE MACÉDOINE.

Quels furent les premiers habitants de la région que nous venons de parcourir? Une telle question, obscure pour tous les pays, est surtout difficile à résoudre lorsqu'il s'agit d'une contrée qui ne laisse ni

(1) Cedrénus., II, 709.
(2) T.-Liv., XLV, 32.

Digitized by Google

épopées, ni chants nationaux, ni légendes religieuses. Ici encore cependant le premier nom que nous (1) trouvions est celui de ces Pélasges, qui portèrent les premiers germes de la civilisation dans la Grèce, dans une partie de l'Italie et de l'Asie Mineure. Justin dit positivement, d'après Trogue Pompée, que l'Emathie était habitée autrefois par des Pélasges. Eschyle, si versé dans la connaissance des antiques traditions, nous montre leurs tribus couvrant tous ces rivages; et Hérodote parle de Creston dans la Chalcidique comme d'un établissement pélasgique. Nous avons déjà eu occasion de remarquer les rapports qui semblent exister entre les Almopes de la Macédoine et les Minyens de la Perrhœbie. Nous avons signalé de même l'analogie frappante, disons mieux, l'identité complète qui existe entre le Pan des Arcadiens et celui de Pella. O. Muller pense que le culte de cette divinité fut établi dans la Bottiée par les Pélasges : c'est là, en effet, la preuve la plus décisive que l'on puisse donner de leur passage en ce pays. Rapprochons-la, pour lui donner toute sa force, de la généalogie fabuleuse qui rattachait Macédon à Lycaon l'Arcadien, de la légende d'après laquelle ce dernier se serait retiré en Emathie et y serait devenu le père de Macédon (2).

Les Pœones étaient-ils d'origine pélasgique? Suivant leurs propres traditions, ils descendaient des Teucriens de la Troade et avaient émigré en compagnie des Mysiens. Ce qui est certain, c'est qu'ils formaient une race nombreuse, divisée en plusieurs petits petits peuples qui habitaient les rives du Strymon et de l'Axius, et les régions au nord de la Macédoine. Deux textes de Tite-Live et de Polybe (3) donnent lieu de croire qu'ils étaient descendus jusqu'en Emathie, et que ce district faisait originairement partie de la Pœonie. Rappelons-nous aussi que Pline (4) semble considérer les Eordéens, voisins de l'Emathie, et les Almopes comme des membres de cette grande nation, et que d'un autre côté les Pelagoniens, qui étaient certainement des Péones, apparaissent jusqu'en Thessalie. Ce sont ces diverses remarques qui ont suggéré à Mannert l'opinion que les Macédoniens étaient de race illyrienne et pœonienne, c'est-à-dire que le fond de la population essentiellement pœonien se mêla, sans disparaître, aux éléments nouveaux venus de l'Illyrie.

(1) Just., VII, 1. — Ech., suppl., 257. — Tradition sur l'établissement des Pélasges sur quelques points voisins : à Creston, en Chalcidique, par exemple. Herod., I, 57. — Thucyd., V.

(2) Apollod., III, 8, 1.

(3) T.-Liv., XL, III. — Pol., XXIV, 8, 4, loc., cit.

(4) Pline, IV, 10.

Digitized by Google

Deux autres peuples apparaissent encore au début de l'histoire dans le pays qui nous occupe : les Bryges et les Crétois de Botton.

Les Phryges, ou plutôt les Bryges, par suite de l'habitude des Macédoniens de changer les φ en β, étaient une tribu thrace. Les habitants de l'Émathie avaient leurs légendes toutes particulières au sujet de ce peuple et de son roi Midas, antérieur à la guerre de Troie ou tout au moins à Homère. Ils habitaient, disait-on (1), sur les pentes orientales du Bermius. C'est là qu'étaient les mines d'or de Midas; c'est là que l'on voyait ces jardins délicieux, avec leurs roses composées de 60 pétales, dont le parfum l'emportait sur celui de toutes les autres. Théophraste explique cette dernière légende en disant qu'il y avait en effet dans la chaîne du Pangée et des montagnes avoisinantes des roses d'un éclat extraordinaire. Quoi qu'il en soit, les fleurs du Bermius n'ont pas perdu aujourd'hui encore leur antique réputation. « Les Turcs aiment trois choses, dit un proverbe moderne : les pruneaux de Servia, le miel de l'Hymette, les roses de « Verria. »

Les traditions locales allaient plus loin : elles mettaient Midas en relation tour à tour avec Orphée et avec Silène. Suivant Conon (2) qui se borne à les suivre, Midas devint le disciple de l'aède inspiré qui habitait les montagnes voisines de la Piérie, ce qui marque bien les rapports des Piériens et des Bryges, également d'origine thrace, et la communauté de leurs traditions religieuses. Quant à Silène, c'était près du Bermius qu'il avait été fait prisonnier : on y montrait la fontaine Inna où Midas avait versé du vin pour s'emparer plus aisément du dieu, le lieu non moins célèbre où s'était engagée la fameuse conversation entre Silène et le fils de Gordius.

Tous ces détails fabuleux ont été appliqués ensuite au Midas de Phrygie. Nul doute qu'ils n'aient eu leur origine au pied du Bermius et sur les frontières de l'antique Piérie. Quel peut en être le fond de vérité historique? Ne marquent-ils pas les rapports qui existèrent dès la plus haute antiquité entre les Thraces Piériens et le pays au delà de l'Haliacmon ? Ne signifient-ils pas qu'il y avait dans les montagnes de l'Émathie un roi riche et puissant qui favorisait le culte de Bacchus? Ce qui le ferait croire, c'est que ce Midas légendaire, identifié avec la nation même des Bryges, contemporain de la guerre de Troie, et que l'on retrouve encore au temps de Caranus, devint,

(1) Herod., VII, 73. — Strab., VII, 295. — Steph. Byz. in verb. — Herod., VIII, 138. — Nicand., Fr., II. — Theophr., Hist. plant.

(2) Con., Narrat., I.

Digitized by Google

dans les traditions postérieures, un satyre, un des compagnons de Bacchus. « Midas, nous dit Philostrate, participait de la nature des « satyres, comme le faisaient voir ses oreilles (1). »

On sait la rapide extension du culte de Bacchus en Macédoine. C'est dans le pays des Bryges que les compagnons de Caranus le trouvèrent établi avec le plus d'éclat. On le voit à la popularité qu'obtinrent chez eux les légendes du Bermius, au culte qu'ils rendirent à Silène, et dont les monnaies nous ont conservé le souvenir (2). C'est là qu'ils trouvèrent ces femmes « sujettes à la fureur divine qui transporte « les adeptes du culte d'Orphée et de Bacchus, » ces Clodones, ces Laphystiæ, ces Mimallones, dont ils essayèrent d'expliquer plus tard les noms par des faits relatifs à leur propre histoire et à celle des rois. Bacchus, en effet, était devenu l'un des dieux protecteurs, l'un des ancêtres de la race des Téménides. Son surnom particulier chez les Macédoniens était celui de ψευδάνωρ, qu'on lui avait donné, disait-on, à la suite d'une grande victoire d'Argée sur les Illyriens (3).

A quelle époque les Bryges quittèrent-ils le Bermius pour passer en Asie? Y eut-il plusieurs émigrations successives, ou faut-il croire que leur fuite coïncide avec l'arrivée de Caranus et l'expulsion des Pières eux-mêmes? Les auteurs anciens parlent d'une émigration conduite par le roi Midas, et Xanthus la place après, mais probablement peu de temps après la guerre de Troie (4). D'un autre côté, le pays des Bryges fut peut-être conquis par les Macédoniens bien avant l'arrivée des Téménides, et l'on s'expliquerait de cette manière une émigration de ces anciennes peuplades. Une autre tradition enfin est celle qu'a suivie Justin dans son histoire : « Caranus chassa Midas, qui occupait aussi une partie de la Macédoine (5). »

Les traditions sur l'établissement des colonies crétoises dans la Bottiée n'ont pas laissé moins de traces que celles qui se rapportent aux Bryges du Bermius. Aristote cité par Plutarque (6), Strabon et Conon nous en parlent : « Dans sa république des Bottiœens, Aris- « tote, nous dit Plutarque, ne croit pas non plus que les enfants des « jeunes Athéniens fussent mis à mort par Minos, mais qu'ils vieil- « lissaient en Crète asservis à des travaux mercenaires. Il advint que « les Crétois, pour acquitter un ancien vœu, envoyèrent un jour à

(1) Philostr., vit. Apoll., VI, 27.
(2) Eckhel., II, 61, 62.
(3) V, loc. cit.
(4) Xanth., ap. Strab., XII, 572.
(5) VII, 1.
(6) Arist. ap. Plut., Thes., XVI.

Digitized by Google

« Delphes leurs premiers-nés. Les descendants des prisonniers athé-
« niens se joignirent à cette troupe, et tous ensemble quittèrent le
« pays. Mais n'ayant pas trouvé à Delphes des moyens de subsis-
« tance, ils passèrent d'abord en Italie et s'établirent près du pro-
« montoire japygien Puis, retournant sur leurs pas, ils se transpor-
« tèrent dans la Thrace et prirent le nom de Bottiœens (1). »

Le récit de Conon est le même : il ajoute seulement qu'un oracle leur avait ordonné de s'arrêter là où on leur offrirait du pain et de l'eau, que cet oracle s'exécuta dans le pays des Bottiœens, qu'ils s'y établirent, et qu'à la troisième génération ils changèrent leur nom de Crétois contre celui des premiers habitants de leur nouvelle patrie (2).

La Bottiée prit-elle son nom du Crétois Botton ou s'appelait-elle déjà ainsi lors de l'arrivée des colonies helléniques? La question par elle-même est assez indifférente. Ce qu'il importe de constater, c'est l'établissement de ces nouveaux émigrants entre l'Haliacmon et l'Axius. La nation macédonienne, quoique considérée par les Grecs comme barbare, se composait en grande partie, sinon en majeure partie, d'éléments hellènes : et ces éléments se trouvaient plus que partout ailleurs peut-être dans la contrée qui devint le centre et le cœur même de la Macédoine. Ce nom d'Emathie, comme celui de Bottiée, ne peut être que grec. Nous avons dit plus haut pourquoi la ville de Citium (Κίτιον) nous semblait avoir une origine crétoise. Tafel explique de la même manière le nom donné à l'Axius. Le fait devient plus évident encore, lorsqu'on arrive aux villes situées le long de ce fleuve, Gortynia, Atalante, Europos et surtout Idoménée, dont le nom tout Crétois suppose l'existence d'un chef d'émigrants appelé lui-même Ἰδομενεύς (3). Pour Europos, O. Muller remarque que Justin parle d'un ancien roi du même nom, que, suivant Étienne de Byzance (4), Europos et Oropos étaient les fils de Macédon, et qu'ils peuvent tous deux rappeler Demeter Europa, l'Hermonienne Europs et la Crétoise Europa. Nous ne savons pas en quoi consistait cette fête des Bottiœens mentionnée par Aristote, et dans laquelle les jeunes filles terminaient leurs chants par ces mots : « Allons à Athènes. » Mais elle n'en atteste pas moins d'une manière frappante que le souvenir de leur origine hellénique s'était conservé chez ces

(1) Plut., Quest. Gr., 298.
(2) Con., Narrat. XXV.
(3) J'ai retrouvé ce nom d'Ἰδομένευς sur une stèle de l'ancienne Edessa.
(4) Steph. Byz., loc. cit.

Digitized by Google

populations. Quant aux dieux, dont nous retrouvons ordinairement l'effigie sur les médailles bottiœennes, ce sont Hercule, Mercure et Apollon (1). Le culte des deux premiers semble n'avoir rien eu de particulier dans le pays. Il n'en est pas de même de célui d'Apollon. Son siége principal était à Ichnœ, la ville hellénique. Il s'y unissait au culte de Thémis Ichnœenne, et leurs antiques sanctuaires abritèrent jusqu'au dernier moment les restes des traditions crétoises.

Il est donc constant que des colonies hellènes vinrent se fixer vers le temps de Minos au fond du golfe thermaïque. Leurs traces nous apparaissent dans l'Émathie, le long de l'Axius et jusque dans les environs du lac Bolbé (2). Mais c'est dans la Bottiée, le long de la côte, que furent leurs principaux établissements. C'est là que les trouvèrent les conquérants téménides, lorsqu'ils partirent d'Édessa pour soumettre les contrées environnantes.

La peuplade illyrienne, qui devait rendre plus tard le nom des Macédoniens si célèbre, ne se montre en Émathie que vers le neuvième siècle, c'est-à-dire à l'époque où la royauté faisait place en Grèce aux constitutions républicaines. Jusque-là nous ne trouvons dans l'histoire du pays que des généalogies fabuleuses assez contradictoires et assez confuses. Tantôt Émathius ou Émathion est le premier roi autochthone de la contrée à laquelle il donne son nom et où il se distingue entre tous par sa valeur. Tantôt au contraire il naît du mariage de Macédon avec une femme « de cette partie de la « Thrace qui devint la Macédoine. » Tantôt enfin ce Macédon même n'est plus le fils de Jupiter et d'Œthria, mais simplement de l'Arcadien Lycaon, établi dans le pays. Quelque chose de plus certain et de plus important peut-être, c'est l'existence de tribus macédoniennes à l'ouest d'Edessa et dans le Bermius longtemps avant l'arrivée des Téménides.

Deux traditions se présentent au sujet de la fondation de cette dernière dynastie, celle de Justin et celle d'Hérodote : les détails que donnent Diodore de Sicile, le Syncelle, la chronique d'Eusèbe se rapportent tous, de près ou de loin, à l'une ou à l'autre de ces traditions (3).

Suivant Justin, un Héraclide d'Argos, Caranos, se rend en Macédoine sur la foi d'un oracle avec une nombreuse troupe de Grecs.

(1) Eckhel., II, 70. — Pellenis. — Mionnet.

(2) Cantac. Hist. II. 25.

(3) Eustat. ad. Dionys. — Just., VII, 1. — Apollod., III, 8, 1 Steph. Byz. in Ὠρωπός.—Ælien. de Nat., Anim. X, 48.—Diod. Sic., [illegible] — Syncel., 262. — Eus., Chron. I, 160.

Digitized by Google

Après avoir secouru le roi des Orestes engagé dans une guerre contre les Éordæens, il arrive en Émathie, s'empare d'Edessa grâce à un troupeau de chèvres qui le guide au milieu de la pluie et du brouillard, s'y établit, et lui donne en mémoire de ce fait miraculeux le nom d'Ægées.

Le récit d'Hérodote est plus détaillé. Trois frères de la race de Téménos, quatrième descendant d'Hercule, Gauanès, Éropos et Perdiccas, exilés d'Argos, se rendent en Illyrie, et de là dans la haute Macédoine, où ils gardent les troupeaux du roi de Lébéa. « Or, « toutes les fois que la reine faisait cuire le pain dont elle nourris- « sait ses serviteurs, le pain destiné à Perdiccas doublait de poids. « Elle fait part de cette singularité à son mari, qui y voit pour lui « un prodige menaçant. Les trois frères sont mandés et reçoivent « l'ordre de partir. Ils répondent qu'ils sont prêts à obéir dès qu'on « leur aura donné les gages qui leur sont dus. A cette demande, le « roi, qui se trouvait près du foyer où tombaient par l'ouverture du « toit les rayons du soleil, comme saisi d'une inspiration divine, dit « en leur montrant ces rayons : « Tenez, je vous donne cela ; ce « sont les gages que vous méritez. » Gauanès et Eropos restent interdits à cette réponse. Mais Perdiccas s'écrie : « Eh bien ! nous ac- « ceptons. » Et, se baissant à trois reprises, il feint à chaque fois de puiser les rayons dans les plis de sa robe et de les partager avec ses frères : après quoi tous trois s'éloignent. Cependant un des familiers du roi lui fait remarquer l'action de ce jeune homme et la manière dont il avait accepté ce qu'on lui offrait. Le roi s'inquiéte davantage, s'irrite et envoie après eux des cavaliers pour les faire périr. Mais les fugitifs avaient déjà traversé le fleuve qui se gonfla tellement après leur passage que les cavaliers n'osèrent pas s'y engager. Ils purent ainsi gagner une autre partie de la Macédoine. Ils s'établirent sur les pentes orientales du Bermius, dans le voisinage des jardins de Midas, et c'est de ce point qu'ils étendirent leurs conquêtes sur le reste de la Macédoine (1).

Que penser de ces deux légendes ? Leurs rapports sont frappants. Elles ont la même origine et le même caractère traditionnel ; elles se rattachent au même événement ; seulement la première est la tradition grossière et primitive des Macédoniens, c'est-à-dire d'un peuple qui avait peu de souvenirs historiques. La seconde paraît s'être combinée avec une légende ancienne sur le frère du puissant Phidon. Toutes deux du reste rappellent, en l'altérant, un fait incontes-

(1) Hérod., VIII, 138.

Digitized by Google

table. Dans le sujet particulier qui nous occupe, elles nous mènent à la même conclusion. C'est dans l'Émathie que commence le royaume des Téménides; c'est là qu'ils établissent le siége primitif de leur empire. Maintenant est-ce au nord, est-ce au sud de ce district qu'ils commencent à apparaître? Est-ce auprès du Bermius, comme le veut Hérodote, est-ce à Édessa, comme le dit Justin et avec lui plusieurs auteurs anciens? Les traditions religieuses qui faisaient d'Ægées, suivant l'expression de Diodore (1), le sanctuaire de la royauté macédonienne, l'oracle qui rattachait à ses destinées la fortune des Téménides, la coutume que l'on conserva d'y enterrer les descendants de Perdiccas, même après que Pella fut devenue la capitale, font pencher la balance en faveur d'Édesse. Remarquons toutefois que si les Téménides commencèrent par s'établir à Ægées, ils ne tardèrent pas à se rendre maîtres du district au pied du Bermius. « Pulso deinde Mida (nam is quoque Macedoniæ portionem « tenuit) aliisque regibus pulsis, in locum omnium solus successit; « pri musque adunatis gentibus variorum populorum veluti unum « corpus Macedoniæ fecit Caranus (2). » Sans croire à la complète vérité du tableau tracé par Justin, on peut admettre comme un fait certain que le pays des Bryges fut la première conquête des Téménides : et ce qui le montre bien, c'est que Thucydide, énumérant les conquêtes d'Alexandre Ier et de ses prédécesseurs, ne mentionne pas le district; la raison en est simple : il avait été soumis presqu'en même temps qu'Édessa, et faisait partie comme elle de l'Émathie, c'est-à-dire de la première et de la plus ancienne Macédoine.

II. — *Émathie et Bottiée, depuis la fondation du royaume des Téménides jusqu'à la translation de la capitale à Pella.*

Perdiccas Ier fit d'Ægées sa capitale. Sa vie fut illustre, dit Justin (3); ses derniers moments mémorables. Avant de mourir, il montra à son fils Argée l'endroit de la ville où il voulait être enterré. Il ordonna d'y déposer non-seulement ses restes, mais encore ceux de ses successeurs, annonçant, sur la foi d'un oracle, que le trône resterait dans sa famille tant qu'on suivrait ses dernières prescriptions. Aussi

(1) Αἰγέα; ἥ τις ἦν ἑστία τῆς Μακεδονικῆς Βασιλείας. Diod. Sic., XXII, 12.
(2) Just., VII, 1.
(3) Just., VII, 1.

Digitized by Google

croit-on généralement, ajoute l'historien, que, si la race d'Alexandre s'est éteinte, c'est parce qu'on a changé le lieu de sa sépulture (1).

A l'autre bout de l'Émathie s'élevait une ville non moins ancienne, non moins célèbre peut-être qu'Édessa : on en faisait remonter la fondation jusqu'à un certain Phéron, ou plutôt jusqu'à Berœa, petite-fille de Macédon (2). De ces deux points extrêmes qui dominaient tout le bassin du Lydias, qui commandaient les principaux passages des districts montagneux de l'ouest, les nouveaux conquérants étaient admirablement propres soit à attaquer, soit à se défendre. En quelques heures. ils étaient sur le territoire de leurs belliqueux voisins du Bermius et du Kitarion. Mais ce n'était pas de ce côté qu'était pour eux l'avenir. En s'emparant d'Édessa, ils étaient sortis de ces vallées fertiles mais étroites et trop enfermées comme l'étaient celles de l'Éordée et de l'Élymiotide. Ce qu'ils avaient devant les yeux à l'est, c'était une vaste plaine, facile à défendre et en même temps ouverte sur la mer, ouverte sur toutes les contrées environnantes, très-riche et très-féconde d'ailleurs et déjà couverte de villes populeuses. Autour de ce lac, entre ces trois rivières qui s'unissaient presque avant de se jeter dans la mer, il y avait place pour le berceau d'un grand empire. Cette fortune ne leur a pas manqué.

Argée, Philippe Ier, Æropos, Alcétas, Amyntas Ier se succédèrent héréditairement. Nous ne savons rien de positif sur la Bottiée et sur l'Emathie pendant le règne de ces rois (huitième siècle — 500). Ce n'est que vers l'époque de la guerre du Péloponnèse, sous Perdiccas II (452-414) que nous pouvons récapituler les conquêtes successives de son père Alexandre Ier et de ses ancêtres. D'un passage important de Thucydide (3), il résulte qu'au milieu du cinquième siècle avant Jésus-Christ :

Les rois Macédoniens exerçaient une sorte de suzeraineté sur les rois des Lyncestes, des Elymiotes et des autres peuples de l'intérieur ;

Qu'ils étaient les maîtres de l'Eordée et de la Piérie : que les Pières s'étaient retirés dans le mont Pangée ; que les Eordæens avaient été en partie détruits, en partie exilés aux environs de Physce ;

Que la Bottiée et l'Almopie étaient également conquises ; que les vaincus avaient été chassés de ces deux districts, et que les Bottiœens, réfugiés dans la Chalcidique, y habitaient une région appelée la Bottique ;

(1) Just., VII, 2.
(2) Steph. Byz. in verb. Μιέζα.
(3) Thuc., II, 99.

Digitized by Google

Qu'enfin, au delà de l'Axius la Mygdonie, la Crestonie, la Bisaltie et le pays d'Anthemous faisaient partie du royaume des Téménides.

Ces renseignements sont très-précieux : malheureusement les dates manquent. Ces conquêtes, nous dit Thucydide, furent l'œuvre d'Alexande Ier et de ses prédécesseurs. Comment faire la part entre eux et lui ? Il est certain qu'au temps des guerres médiques, Alexandre, beau-frère d'un général perse, dut ajouter considérablement au territoire qu'il avait reçu en héritage ; le fait rapporté par Justin que Xerxès donna à Alexandre toute la contrée entre l'Olympe et l'Hœmus n'est pas entièrement fabuleux. Mais tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'au moment où Xerxès entreprit sa grande expédition, le royaume de Macédoine avait déjà à peu près atteint les limites données par Thucydide, et qu'il ne dut pas s'agrandir beaucoup dans l'intervalle entre les guerres médiques et la guerre du Péloponnèse.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre que les Téménides, maîtres de l'Emathie, ne pouvaient tarder à convoiter la Bottiée. Si la Piérie était entre leurs mains depuis longtemps déjà en 481, comme il est permis de le croire d'après une expression de Thucydide (1), que faut-il penser de la Bottiée plus voisine encore de leur capitale et plus facile à envahir ? Ce n'est pas que les Bottiœens n'aient pu faire une résistance opiniâtre : à l'époque byzantine, nous voyons que les Grecs se sont maintenus sur les bords de la mer, entre l'Haliacmon et l'Axius sans que jamais les Bulgares soient parvenus à les y forcer. Mais il y avait peu de places fortes dans le pays (2) : les villages étaient souvent menacés par les inondations, et les habitants obligés de se disperser. Bien des occasions favorables ont dû se présenter pour les Téménides de s'assurer la possession d'une plaine qui leur donnait la mer. Nous sommes certains qu'ils la possédaient tout au moins avant 480 ; car, à cette époque, Olynthe était au pouvoir des Bottiœens chassés de leur première patrie par les rois de Macédoine (3). Nul doute non plus qu'il ne la possédassent alors depuis longtemps. Thucydide ne suit pas d'ordre chronologique rigoureux : il commence par les pays voisins de la côte, suivant l'habitude ancienne : il va de l'une des bornes de la Macédoine à l'autre, d'abord la Piérie, puis la

(1) « Καὶ ἔτι καὶ νῦν Πιερικὸς πόλπος λέγεται. » Cette expression καὶ ἔτι καὶ νῦν semble indiquer qu'il y avait déjà longtemps que les Pières avaient quitté le pays.

(2) Thucydide nous dit que du temps de Perdiccas, il y avait peu de places fortes. Thuc., II, 100.

(3) Herod., VIII, 127.

Digitized by Google

Bottiée, puis la partie de la Pœonie voisine de la mer, puis la Mygdonie jusqu'au Strymon : cela fait, il revient aux peuples de l'intérieur, les Eordœens et les Almopes. On ne peut donc tirer du passage de son histoire aucune conclusion précise sur la succession des conquêtes. Cependant, il est évident que les pays les plus éloignés du siége primitif de la royauté téménide durent être soumis après les pays plus rapprochés. Or, nous voyons qu'en 510 le roi de Macédoine Amyntas offrait Anthémous dans la Chalcidique aux Pisistratides (1). Supposer que cette ville fût en son pouvoir sans que la Bottiée elle-même eût été subjuguée est tout au moins fort improbable. Le premier de ces faits semble impliquer nécessairement l'autre. Telle n'est pas cependant l'opinion de Grote (2) :

« Amyntas Ier, dit-il dans son histoire, était maître d'un territoire « considérable. Ce territoire comprenait tout le rivage de la Piérie « jusqu'à l'embouchure de l'Haliacmon, et au delà de ce fleuve, plu- « sieurs autres points dont les Bottiœens avaient été chassés. Mais « il n'embrassait pas encore toute la côte entre l'Haliacmon et l'Axius, « ni Pella, la future capitale de la Macédoine, qui était entre les mains « des Bottiœens, quand Xerxès y passa. »

A l'appui de cette assertion, Grote ne cite qu'un texte d'Hérodote, celui du liv. VIII, ch. 123 : « Ἀξιὸν ποταμὸν, ὃς οὐρίζει χώρην τῆν Μυγδονίην τε καὶ Βοττιαιίδα, τῆς ἔχουσι τὸ παρὰ θάλασσαν στεινὸν χωρίον πόλιες Ἴχναι τε καὶ Πέλλα.

Que prouve ce texte ? Uniquement qu'il y avait sur la rive droite de l'Axius un canton nommé la Bottiée. Comment en conclure que ce canton était encore habité par un peuple indépendant ? Une fois soumis aux Téménides, il n'en conserva pas moins son ancien nom, une partie même de ses premiers habitants : seulement il n'était plus qu'un district de la Macédoine. O. Muller conclut de l'existence des Bottiœens près d'Olynthe à la conquête de la Bottiée par les Téménides. C'est là en effet la supposition la plus simple, celle qui s'accorde le mieux avec les textes d'Hérodote et de Thucydide. Pourquoi admettre deux sortes de Bottiœens indépendants, les uns entre l'Haliacmon et l'Axius, les autres dans la Chalcidique ? A cela on objecte qu'Hérodote reconnaît ces deux branches du même peuple. Mais ne peut-il le faire sans qu'il en résulte que les uns et les autres étaient également indépendants ? De plus, sur quoi se fonde Grote pour établir cette distinction entre les Bottiœens des environs de Pella encore

(1) Thuc., I.
(2) Grote., IV, 24.

Digitized by Google

libres et leurs compatriotes des autres points de la côte soumis au roi Amyntas? Ce ne peut-être que sur un autre texte d'Hérodote déjà cité : VII, 127.

« Οἱ (l'Haliacmon et l'Axius) οὐρίζουσι γῆν τὴν Βοττιαιίδα τε καὶ Μακεδονίδα, ἐς τὠυτὸ ῥέεθρον τὸ ὕδωρ συμμιόγοντες. »

Mais de deux choses l'une : ou ce texte prouve que la Bottiée tout entière était indépendante, ou il marque simplement, ce qui est notre avis, les limites entre deux cantons soumis l'un et l'autre aux Téménides. Γῆ Μακεδονίς ne veut dire dans ce passage d'Hérodote que le territoire possédé dès l'origine par les Macédoniens. La γῆ Μακεδονίς forme ainsi un district différent de la Bottiée, bien qu'il soit certain que cette dernière contrée reconnaissait les mêmes maîtres à l'époque dont parle l'historien; dans un autre passage où il ne voudra pas faire cette distinction entre les régions primitives, il donnera indistinctement le nom de Μακεδονίη aux terres situées sur les deux rives du bas Axius :

V, 17 : « Après les mines voisines du lac Prasias on n'a qu'à passer « le mont Dysoron et l'on est en Macédoine. »

O. Muller, dont nous connaissons l'opinion au sujet des limites de la Bottiée et qui veut prouver qu'Hérodote n'a jamais appliqué l'expression γῆ Μακεδονίς ou Μακεδονίη qu'à la Macédoine primitive, O. Muller, dis-je, place ce mont Dysoron au nord d'Edessa et de l'Almopie. Des textes formels ne permettent pas de douter de sa position véritable. Le Dysoron était au nord-est de Thessalonique près de Kissos : à partir de là on entrait dans la Macédoine ; on traversait d'abord la plaine à l'est de l'Axius, puis on pénétrait dans la Bottiée. Le passage d'Hérodote, qui détruit ce que l'opinion d'O. Muller a d'exagéré, pouve en même temps contre l'assertion de Grote. La Bottiée appartenait bien aux Macédoniens, lors de l'expédition de Xerxès. Ses premiers habitants, chassés en partie par les nouveaux possesseurs, étaient établis près d'Olynthe, comme les Eordes près de Physca. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'énumération si exacte et si rigoureuse des différents peuples alliés des Perses ; Hérod., VII, 185 ;

« Quant aux troupes de terre que donnèrent les Thraces, les Pœo- « niens, les Eordes, les Bottiœens, les Chalcidiens, les Bryges, « les Pières, les Macédoniens, les Perrhœbes, les Anianes, les Do- « lopes, les Magnésiens.... elles allaient, je pense, à 300,000 hom- « mes. »

Les Eordes, dont parle l'historien dans ce passage, sont ceux de la Mygdonie, les Pières, ceux du mont Pangée, les Bottiœens, ceux

Digitized by Google

d'Olynthe. Quant aux Macédoniens, ce nom s'applique ici à tous les habitants du pays compris entre l'Olympe et le Dysoron, le golfe Thermaïque et la Pœonie.

Cette longue discussion à propos de la Bottiée ne nous sera pas inutile pour les districts voisins, comme ceux de l'Almopie et de la Cyrrhestide. « Les Almopes furent chassés de leur pays, » voilà tout ce que nous dit Thucydide. Il est probable que la soumission de cette contrée dût suivre d'assez près celle de la Piérie, de l'Eordée et de la Bottiée. Elle était aussi nécessaire aux projets des Téménides. Les Almopes menaçaient au nord la capitale macédonienne : en trois heures, ils pouvaient être sous ses murs. Ils étaient trop voisins de l'Emathie pour être épargnés. Quant à la Cyrrhestide, elle fut conquise soit avec la Bottiée, soit avec cette bande de terre dont parle Thucydide, et qui faisait partie de la Pœonie.

Quels furent les résultats de ces occupations successives pour les races primitivement établies sur le sol ? Il est incontestable qu'il y eut alors de grands déplacements de populations, et que les vaincus se transportèrent les uns en Mygdonie, les autres dans la Chalcidique ou même dans la Thrace en assez grand nombre pour y former des établissements considérables. La Bottique Chalcidienne compta bientôt quelques villes florissantes, entre autres Olynthe dont le nom devait devenir plus tard célèbre. On peut en conclure que le nombre des exilés de la Bottiée comprenait une partie notable de la population. M. Cousinéry ne veut pas admettre que les Bottiœens aient pu être expulsés par la force : il suppose que les inondations répétées de l'Haliacmon furent la véritable cause de leur émigration. De semblables motifs purent déterminer plus tard d'autres faits de ce genre. Mais si l'on conteste l'expulsion des Bottiœens lors de l'invasion macédonienne, il faudra nier aussi celle des Eordes, des Bryges et des Pières. Quoi d'étonnant d'ailleurs dans la chose en elle-même ? Elle est dans les habitudes des nations barbares et conquérantes, et nous retrouvons partout des faits analogues au début de l'histoire. Les Macédoniens illyriens envahirent la Bottiée, l'Almopie et la Cyrrhestide, chassèrent une partie de leurs habitants et se mêlèrent avec le reste de la population.

Nous n'avons pas de détails sur l'organisation de cette société macédonienne, sur cette royauté qui n'était pas encore tout à fait sortie des traditions de l'âge héroïque, sur ces familles nobles contre lesquelles elle eut à soutenir une lutte opiniâtre, et qui avaient tout l'orgueil d'une aristocratie dorienne à moitié barbare. Il est probable que le pays forma entre les mains des grands un certain nombre de fiefs à peu

Digitized by Google

près indépendants. Nous verrons plus tard (1) un Ptolémée, frère bâtard d'Alexandre II, dont la ville d'Aloros semblait être l'apanage. Il y eut même des principautés qui ne se rattachaient à la royauté macédonienne que par un lien de suzeraineté souvent méconnu : c'étaient celles des Orestins, des Elymiotes, des Lyncestes. Sous Perdiccas II (452-414), Derdas, son cousin, était roi des Orestes. Quant à la plaine entre l'Haliacmon et l'Axius, elle formait, à proprement parler, le domaine des Téménides, la partie de leurs Etats immédiatement soumise à leur autorité. Il ne paraît pas qu'il en ait jamais été autrement. Philippe, frère de Perdiccas II, avait le gouvernement de la Macédoine orientale : on peut même croire qu'un certain nombre de villes le long de la rive droite de l'Axius lui appartenaient : car, plus tard, lors de l'expédition de Sitalcès et des démêlés d'Amyntas, fils de Philippe, avec Perdiccas, Thucydide (2) nous dit que les Odryses se portèrent d'abord sur le pays qui formait autrefois le royaume de Philippe, et que les villes de l'Axius se rendirent par amitié pour Amyntas présent à l'armée. Mais il résulte aussi du texte de l'historien qu'aucune ville de la Bottiée ne faisait partie de cette principauté indépendante.

Envahies sous Alexandre Ier (500-452) par le torrent de l'invasion perse (3), souvent menacées pendant les luttes que Perdiccas II, son successeur, soutint contre Philippe et contre Derdas, occupées même en partie par ce dernier, comme une médaille assez curieuse (4) permet de le croire, traversées tour à tour par les Athéniens, ennemis du roi de Macédoine et par les Spartiates ses alliés, l'Emathie et la Bottiée eurent surtout à craindre, au moment de l'expédition des Odryses. Diodore dit que la Macédoine tout entière fut ravagée. Cependant il paraît constant, d'après Thucydide, que la résistance d'Europos sauva la partie occidentale des Etats de Perdiccas. Les Macédoniens étaient tellement effrayés de la multitude de leurs ennemis (5) qu'ils n'osaient pas aller à leur rencontre. Ils transportaient du blé et d'autres provisions dans les places les mieux fortifiées, s'y renfermaient et

(1) Diod. Sic. — Dexipp. ad Syncel.

(2) Thuc., II, 100.

(3) Hérod., VII, 127.

(4) Médaille en argent avec la chèvre qui s'agenouille comme sur les monnaies des rois d'Ægées : monogramme composé des lettres ΔΕΡΔ. M. Cousinéry en tire cette conclusion légitime, que Derdas fit battre ces monnaies pour faire acte de royauté; peut-être avait-il été quelque temps maître de l'Emathie. Cousin., I.

(5) Diod. Sic., XII, 50, 5.

Digitized by Google

restaient dans l'attente. Mais ces places fortes étaient en petit nombre. C'étaient, avec Edessa la capitale, Bérœa qui avait soutenu peu de temps auparavant une attaque des Athéniens, Citium placée entre les deux villes et adossée à la même chaîne de montagnes, Cyrrhos au pied du Païk actuel, Scydra située sur une légère éminence, au milieu de la partie la plus fertile de l'Emathie; plus bas du côté de la mer, Aloros déjà considérable mais bâtie sur un terrain plat, et en remontant la Bottiée, l'antique Ichnœ, appuyée sur les dernières ramifications d'une chaîne de collines, dans une position analogue à celle de l'obscure Pella. Le reste du pays était ouvert aux envahisseurs et n'était protégé que par l'absence même de routes, par ses fleuves et par l'épaisseur des bois qui lui servaient de remparts naturels.

Le règne d'Archelaüs (413-399) profita surtout à l'Emathie et à la Bottiée. Vainqueur de la noblesse et devenu à peu de chose près roi absolu, il essaya de tout créer dans un pays demi-grec, demi-barbare, qui n'avait ni vie civile régulière, ni commerce, ni industrie, ni art, ni littérature. Cette civilisation, hâtive et un peu factice comme toutes celles qui veulent se passer du temps, ne pouvait s'étendre bien loin : elle pénétra du moins dans les districts voisins de la capitale. Archélaüs (1) fit bâtir de nouvelles places fortes, pour défendre ses Etats contre les ravages des peuples voisins : il ouvrit de larges routes, amassa une grande quantité d'armes et des provisions de toutes sortes pour la guerre. Dans les expéditions précédentes, les rois avaient été obligés de faire venir de la cavalerie de chez leurs alliés de l'intérieur. Archélaüs se procura des chevaux, et peut-être fut-ce lui qui donna la première idée de ces immenses haras de la Bottiée dont nous parle Strabon. Il fit même construire des vaisseaux à Therma, à Chalastra, pour s'opposer aux incursions des Athéniens. Ægées, sa capitale, ne fut pas oubliée. Il s'attacha à la fortifier et à l'embellir. On sait par Ælien (2) que Xeuxis peignit son palais, qu'il reçut du roi une récompense considérable, et qu'il lui fit présent quelque temps après de son fameux tableau de Pan. Alexandre Ier avait concouru aux jeux olympiques de l'Elide, Archélaüs fonda des jeux olympiques (3) à Ægées et à Dium. Le culte de Jupiter était très-ancien chez les Macédoniens, *veterrimæ Macedonum religionis*, dit Justin : il était venu chez eux du mont Olympe avec ce

(1) Thuc., II, 100.
(2) Æl., Hist. var., XIV, 17.
(3) Arr. Exped., I, 2. — Diod. Sic., XVII. — Scol. Thuc., I, loc. cit.

Digitized by Google

culte des Muses que les Thraces passaient pour avoir établi les premiers. Aussi faut-il distinguer dans les fêtes instituées par Archélaüs deux choses différentes : les Ὀλύμπια ou fêtes en l'honneur de Jupiter et les Μουσεῖα ou fêtes en l'honneur de Jupiter et des Muses. C'est ce qui résulte clairement d'un texte d'Arrien : « Ces préparatifs ter-« minés, Alexandre revint en Macédoine : il fit en l'honneur de Ju-« piter Olympien le sacrifice institué par Archélaüs, et célébra à « Ægées les jeux olympiques : on dit même qu'il célébra les jeux en « l'honneur des Muses. » Diodore de Sicile nous donne quelques détails sur ces derniers : ils duraient neuf jours, et chaque jour était consacré en particulier à l'une des Muses : ils consistaient principalement en représentations scéniques. Pendant ces fêtes, le théâtre d'Ægées retentissait des beaux vers des tragiques Grecs. Les poëtes, les musiciens célèbres ne manquaient pas à la cour d'Archélaüs. Agathon, Chœrilus, Timothée y vinrent tour à tour. Le roi macédonien essaya vainement d'y attirer Socrate. Euripide y vécut (1), y composa sa tragédie d'*Archélaüs* : et c'est peut-être autour d'Ægées, qu'il faudrait placer son tombeau (2).

Il y eut sous ce règne de beaux jours pour Edessa : mais tout changea à la mort du roi civilisateur. Pendant 30 années, elle ne vit plus que des crimes, des usurpations et des meurtres, jusqu'à ce qu'enfin Amyntas, une première fois chassé par Bardyillis rentrât avec le secours des Thessaliens et des Olynthiens, et affermit sur le trône de Macédoine une dynastie nouvelle.

III. — *Emathie et Bottiée : depuis la translation de la capitale à Pella jusqu'à la mort d'Alexandre* (392-323).

Amyntas descendait d'Alexandre ; mais il appartenait à une autre branche que celle qui avait régné jusque-là. L'acte le plus important de son règne fut la translation de la capitale à Pella.

Pella était alors bien petite et bien obscure, χωρίον ἄδοξον καὶ μικρόν, comme dira plus tard Démosthènes. C'était la ville des bouviers dont parle Etienne de Byzance : ses troupeaux et ses prairies marécageuses faisaient toute sa richesse. Cependant les réformes d'Archélaüs et le voisinage des haras royaux avaient dû lui donner plus d'importance. C'est à cette époque peut-être qu'elle commença à être fortifiée. Située au revers de la ligne de hauteurs qui

(1) Athen., III, 598.
(2) Diod. Sic., XIII, 49.

Digitized by Google

sépare la Bottiée au nord de la vallée de l'Axius, elle lui servait de ce côté de rempart et de défense : elle était une des premières villes menacées par les peuples venant du cours supérieur du fleuve. On l'avait bien vu au temps de l'invasion des Odryses : Europos, une fois prise, Sitalcès marchait sur Pella, et entrait dans la Bottiée. Il y avait donc intérêt évident à fortifier cette dernière ville. Remarquons ensuite qu'Archélaüs avait senti le besoin de faire de la Macédoine une puissance maritime, qu'il avait fait construire des vaisseaux pour combattre Pydna et les Athéniens. Or, la côte de la Bottiée, comme le remarquent les auteurs byzantins, n'a point de port véritable même en tenant compte de la baie de Chalastra, fréquentée de tout temps par les pêcheurs du golfe thermaïque. Seulement l'embouchure de ses fleuves est navigable, surtout celle du Lydias, moins large, mais plus profond et moins sujet aux inondations que l'Axius et l'Haliacmon. On conçoit donc que grâce au lac et à la rivière qui lui servait de canal d'écoulement, Pella ait pu paraître une excellente position au roi réformateur. Il est certain toutefois qu'Ægées demeura sa capitale. Strabon (1) nous apprend que Philippe II fut élevé à Pella : on peut en conclure que son père Amyntas y était lui-même établi. Est-ce lui qui y transporta le premier le siége de l'empire ? Tout porte à le croire. Ses prédécesseurs Oreste, Eropos, Pausanias, Argée, eurent un règne trop agité et trop court pour accomplir une pareille œuvre. On la comprend au contraire de la part d'Amyntas affermi sur son trône, allié à la fois de Sparte et d'Athènes. Ægées était la ville de Caranus et de Perdiccas : mais c'était aussi la ville des usurpations et des crimes qui avaient décimé la famille des rois et amené tant de guerres civiles. Amyntas, qui avait failli en être la victime, devait la quitter sans peine. De plus, elle était trop voisine des rois indépendants par le fait, quoique tributaires, des Lyncestes, des Elyméens, des Orestes. A toutes ces raisons ajoutons que le moment semblait venu de se rapprocher de la mer. C'était là, en effet, le grand avantage que présentait Pella : elle n'était qu'à cinq heures du golfe thermaïque, elle pouvait communiquer directement avec lui par le lac et le Lydias : et cependant c'était une ville centrale et sa position près du marais, sur la pente d'une colline, la rendait facile à fortifier. M. Tafel demande pourquoi les rois macédoniens n'ont pas choisi Therma pour leur capitale au lieu de Pella. La raison nous en semble bien simple. Therma était trop inquiétée encore, trop éloignée des

(1) « Φίλιππος τραφεὶς ἐν Πέλλῃ. » Strab., VII, 330.

Digitized by Google

districts les plus anciennement soumis, les plus profondément macédoniens.

Quelle fut la part de la nouvelle capitale dans les guerres civiles qui suivirent la mort d'Amyntas, sous Alexandre II et sous Perdiccas III ? Nous n'avons aucun détail à ce sujet. Une ville semble avoir joué alors un rôle assez important, celle d'Aloros (1), qui formait l'apanage de Ptolémée, le frère bâtard d'Alexandre, et dans laquelle il trouva assez de ressources pour se créer un parti puissant. On sait comment ce Ptolémée d'Aloros (car c'est ainsi que le désigne le Syncelle) assassina Alexandre, se fit le tuteur de Perdiccas III encore enfant, et fut mis à mort à son tour par son pupille devenu homme (364).

Ægées aussi, quoiqu'elle eût cessé d'être le siége de l'empire, n'en avait pas moins une importance très-grande au milieu de ces discordes. On en voit un exemple remarquable pendant la première année de la tutelle de Philippe (359).

Argée, l'ancien adversaire d'Amyntas, ou, suivant quelques historiens (2), l'un de ses fils, venait d'obtenir des Athéniens une flotte et 3,000 hoplites. Les troupes avaient débarqué à Méthone. Pendant que le général athénien Mantias s'établit dans la ville, Argée part avec les mercenaires et se dirige vers Edessa. Arrivé sous les murs de la ville il supplie les habitants de le recevoir et de devenir les premiers soutiens de son règne. Personne ne l'écouta et il fut obligé de revenir à Méthone.

C'est qu'Ægées, en effet, gardait toujours son caractère religieux aux yeux des Macédoniens, et qu'elle n'avait pas cessé d'être le sanctuaire de la royauté téménide.

Les ennemis du dedans et du dehors furent comprimés, grâce à l'énergie et à l'habileté de Philippe : au lieu de se défendre, il songea bientôt à attaquer. Ses succès ne l'empêchèrent pas de s'occuper de sa capitale.

A son avénement, Pella était encore peu considérable. A sa mort, elle était devenue « comme la métropole de la Macédoine. Là se fai-
« sait le recensement des troupes, et se trouvaient les haras qui conte-
« naient plus de 3,000 juments royales et de 300 étalons. On y entre
« tenait encore des gens pour dresser les jeunes chevaux, des maî-
« tres d'armes et de toute espèce d'exercice militaire (3). » Ces in-

(1) Holstein a cité une monnaie des Aloritains : ΑΛΩΡΙΑΤΩΝ.
(2) Diod. Sic., XVI, 3, 5.
(3) Strab., XVI, 752.

Digitized by Google

stitutions nouvelles se liaient aux réformes que Philippe opérait dans l'armée. A partir de ce moment, la Bottiée eut une cavalerie nombreuse et bien organisée, et Alexandre la trouvera plus tard dans ses expéditions en Grèce et en Asie.

Philippe, comme nous l'avons vu d'après un texte d'Eschine, habitait à Pella dans la forteresse au milieu du marais, où se trouvait aussi le trésor royal (1). Est-ce lui qui conçut l'idée de s'établir dans cette position ? Est-ce à lui qu'il faut attribuer les travaux dont parle Polybe, et d'après lui Tite-Live : le niveau du sol élevé au-dessus du marais, les murs de terrasse soutenant les terres rapportées, le canal creusé tout autour de l'îlot où se trouvait la citadelle, l'enceinte continue qui défendait la ville elle-même ? Si Philippe ne les commença pas, il les poursuivit du moins avec activité. Nul doute que sous son règne les canaux ne fussent ouverts dans les marais, et que Pella ne communiquât directement avec la mer. Nul doute qu'elle n'ait eu même ces arsenaux pour la construction des navires, dont nous parle Plutarque (2) à une autre époque :

« Démétrius faisait construire tant au Pirée qu'à Corinthe, à Chalcis « et à Pella, une flotte de 500 navires. Il se rendait en personne « dans les arsenaux, montrant aux ouvriers ce qu'il fallait faire et « mettant lui-même la main à l'ouvrage. »

En même temps Pella s'embellissait et se remplissait de chefs-d'œuvre : il suffit de voir les riches présents que Philippe faisait aux villes de la Grèce pour comprendre de combien de monuments de l'art devait être ornée sa capitale. C'était là, du reste, une tradition que lui avaient léguée Perdiccas III et Amyntas II.

La population de la ville dut augmenter beaucoup sous Philippe. Le bourg obscur devint une grande cité. Toutes les familles nobles y furent attirées : les enfants des grands parurent à la cour et s'honorèrent de prendre place dans les gardes du roi : la cavalerie fut uniquement composée de jeune gens des hautes classes. C'étaient des otages que prenait Philippe pour dompter l'insolence et la fierté des nobles ; il les attirait autour de lui, il en faisait des courtisans. Sa politique à cet égard se montre bien dans un passage d'un discours qu'Arrien fait tenir à Alexandre (3) :

« Je commencerai, comme il convient, par mon père Philippe. Il « vous prit pauvres et errants, couverts de peaux de bête pour la

(1) V. loc. cit. supr.
(2) Plut., Démétr.
(3) Arr. VII, 9, 2.

Digitized by Google

« plupart, faisant paître quelques brebis sur la montagne et les dis-
« putant à grand'peine aux Illyriens, aux Triballes, aux Thraces voi-
« sins des frontières : il vous donna des chlamydes à porter, il vous
« fit descendre des montagnes dans la plaine, il vous rendit capables
« de résister aux incursions des barbares; il vous fit habiter des
« villes et vous donna des lois. »

Cette politique réussit à Philippe. Pour le comprendre, il suffit de voir parmi les généraux d'Alexandre le nombre de ceux qui étaient nés à Pella; Héphestion, Séléucus, Léonnat, Lysimaque, Asclépiodore fils de Timandre, Archon fils de Clinias, Démonicos, Archias, Ophellas, Timantès, Polémon étaient des Pellœens (1).

Les autres villes de l'Emathie et de la Bottiée donnèrent aussi des chefs à l'armée du conquérant. Arrien (2) nomme parmi eux des citoyens d'Ægées, d'Aloros, de Bérœa, de Chalastra, de Miéza, où avait été peut-être élevé Alexandre. Tous ces noms de cités reparurent en Asie avec ceux d'Ichnæ et de Cyrrhos : ils montrent bien que les vieilles provinces macédoniennes avaient largement fourni leur contingent à l'armée qui vainquit Darius.

On voudrait avoir les détails précis et circonstanciés sur l'histoire de Pella et des villes voisines à cette époque (359-323). Ces nobles Macédoniens, dont Philippe avait fait des lettrés, rivalisant avec les Grecs d'instruction et d'éloquence, et dignes de le servir dans les plus délicates missions diplomatiques, ces exilés, ces poëtes, ces musiciens, ces artistes attirés dans la capitale de la Macédoine, ces ambassades fréquentes qui venaient du Péloponnèse ou de l'Attique, et dont faisaient partie Eschine et Démosthènes, les audiences publiques, les entrevues secrètes et ces barques se glissant la nuit sur le Lydias pour porter dans la citadelle les traîtres qui vendaient leur patrie, ces fêtes magnifiques surtout qui réunissaient à Dium, à Ægées, à Pella, les envoyés de tous les Etats grecs, depuis l'élégant Athénien jusqu'à l'Arcadien grossier « dont les concitoyens admi-
« raient le bonheur, auquel ils enviaient le nom d'hôte, d'ami, d'in-
« time de Philippe (3), » tout ce tableau de la grandeur politique de la Macédoine, de la décadence de la Grèce, on voudrait le retrouver dans les lieux qui en furent autrefois les témoins. Mais c'est à peine si l'on peut saisir çà et là quelques faits isolés et épars. On sait, par exemple, qu'Alexandre et Philippe enrichirent les villes macédonien-

(1) Arr., Ind. XVIII.
(2) Arr., Ind. XVIII.
(3) Demosth., pro Car.

Digitized by Google

nes de nombreux objets d'art : veut-on entrer dans le détail, on ne trouve pour Ægées que les statues des douze dieux et celle de Philippe; « travaillées par les plus habiles artistes et parées des plus riches ornements, » pour Pella que des portraits d'Alexandre et de ses amis, et un tableau d'Aristide le Thébain. Ce dernier, du moins, était un chef-d'œuvre. Il représentait une ville prise d'assaut, une femme blessée, expirante avec son enfant qui s'attachait à son sein. On voyait que la mère conservait encore assez de sentiment pour craindre que, le lait une fois tari, l'enfant ne tétât son sang (1).

IV. — *Emathie et Bottiée depuis la mort d'Alexandre jusqu'au règne de Philippe III*, 323-221.

Dans le vaste désordre que la succession d'Alexandre souleva, de l'Adriatique à l'Indus, l'Emathie et la Bottiée devaient être le théâtre de bien des luttes, le rendez-vous de bien des ambitions et de bien des intrigues. Ces provinces centrales, qui jouissaient depuis si longtemps d'une sécurité profonde, que le règne de deux grands rois avait comblées de tous les bienfaits de la civilisation, allaient bientôt se couvrir de sang et de ruines. Cinquante ans après la mort du conquérant macédonien, les barbares étaient à Ægées et pillaient les tombeaux des rois.

Paisibles encore sous Antipater, Pella et les villes voisines prirent parti pour Olympias dans la lutte qui s'engagea entre Polysperchon et Cassandre. Il ne fallut rien moins que la certitude qu'Olympias, enfermée dans Pydna, était réduite aux abois pour les décider à se rendre au fils d'Antipater. Encore Pella résista-t-elle jusqu'à la prise de cette place forte. Cassandre entra dans la capitale, traînant avec lui Olympias prisonnière. 200 soldats sont bientôt envoyés dans le palais des rois pour la faire périr. Olympias se présente devant eux : ils se retirent sans accomplir leurs ordres. Pour trouver des meurtriers à la mère d'Alexandre, dans la ville où le conquérant était né, il fallut qu'on prît les parents de ceux qu'elle avait fait elle-même mettre à mort (316) (2).

Une fois maître de Pella, Cassandre prit des façons d'agir toutes royales. Il fit transporter à Ægées les corps du roi Arrhidée, de la reine Eurydia et de sa mère Cynna (3), et la vieille capitale macédo-

(1) Pline, XXXIV, 19, 5. — XXXV, 36, 35.

(2) Diod. Sic., XIX, 50.

(3) V, loc. supr. cit. : Diod. Sic., XIX, 52. — Diyl. ap. Athen., IV, 155.

Digitized by Google

nienne en célébra les funérailles suivant les anciennes coutumes. Il y eut, après la cérémonie funèbre, des jeux et des combats singuliers où parurent un certain nombre de soldats.

Les fils de Cassandre, Philippe, Alexandre, Antipater, Ptolémée, se divisèrent après la mort de leur père. Philippe succombe le premier : Antipater se réfugie auprès de Lysimaque, après avoir fait périr sa mère Thessalonia qui favorisait ouvertement Alexandre. Ce dernier, resté seul avec Ptolémée, engage bientôt la guerre avec lui, et appelle tour à tour à son aide Pyrrhus et Démétrius Poliorcète. Mais les deux alliés se changent bientôt en ennemis. Démétrius profite habilement des circonstances et se fait nommer roi de Macédoine (294).

Les guerres qui suivirent entre Démétrius et Pyrrhus eurent la Bottiée et l'Emathie pour principal théâtre.

Démétrius n'était guère aimé de ses nouveaux sujets. Un jour pourtant, il passait dans les rues de Pella avec des manières plus populaires que de coutume, et il paraissait d'un abord plus facile. Quelques Macédoniens accoururent et lui présentèrent des placets. Il les reçut et les mit dans un pan de son manteau, puis continua sa promenade le long des tumulus qui bordaient les avenues de la ville. Les suppliants transportés de joie le suivèrent pendant quelque temps. Mais, arrivé sur le pont de l'Axius, Démétrius ouvrit son manteau, et laissa tomber toutes les requêtes dans la rivière (1).

Il ne fallait pas beaucoup d'actes semblables pour bien disposer les esprits en faveur de Pyrrhus (2).

Une première fois, Démétrius était dangereusement malade à Pella. Le roi d'Epire fond tout à coup sur la Macédoine, dans l'intention seulement de courir le pays et de faire du butin. Mais peu s'en fallut qu'il ne s'emparât de toutes les villes, et ne se rendît maître du royaume sans coup férir. Il poussa jusqu'à Edesse sans rencontrer aucune résistence ; la plupart des habitants se joignaient volontairement à lui et marchaient sous ses ordres. Le danger força Démétrius à se mettre en mouvement malgré sa faiblesse : en peu de temps, ses généraux eurent rassemblé des forces assez considérables pour se porter contre Pyrrhus. Celui-ci, qui n'était venu qu'en coureur, ne les attendit pas; dans sa retraite précipitée, il perdit une partie de ses gens parce que les Macédoniens leur couraient sus dans les chemins (3).

A peine rétabli, Démétrius songea à reconquérir le royaume de

(1) Plut., Dém.
(2) Plut., Dém. — Plut., Pyrrh.
(3) Plut., Démétr.

Digitized by Google

son père. Les arsenaux de Pella lui fabriquèrent des galères de quinze à seize rangs de rame, d'une légéreté, d'une agilité de mouvements plus admirables encore que leur grandeur. La fondation de Thessalonique ne lui avait pas fait encore tout le tort qu'elle devait lui faire plus tard. Son titre de capitale de la Macédoine la protégeait tant qu'il y avait un royaume macédonien.

Cependant une ligue s'était formée contre Démétrius entre Lysimaque, Seleucus, Ptolémée et Pyrrhus. Ce dernier envahit la Macédoine par l'ouest. Il avait des partisans nombreux dans la ville de Bérœa, qui s'était déjà une fois rendue à lui. Franchissant au pas de course tout l'espace qui le séparait de cette place, il s'en empare sans résistance, y loge la plus grande partie de ses troupes, et envoie le reste tenir la campagne sous les ordres de ses généraux (1).

Pendant ce temps, Démétrius s'était porté au-devant de Lysimaque : mais craignant une défection de ses soldats s'ils se trouvaient en face d'un compagnon d'Alexandre, il revient sur ses pas, franchit les plateaux de la Cyrrestide, et débouche dans l'Emathie, entre Citium et le lac, suivant toute apparence. Là, les deux camps se trouvaient en présence de Bérœa ; arrivèrent bientôt dans le camp de Démétrius une foule de gens qui faisaient l'éloge du roi d'Epire, disant que c'était un général invincible dans les combats, doux et humain après la victoire. D'autres apostés par Pyrrhus, et se donnant pour Macédoniens, déclaraient que le moment était venu de secouer le joug et de se tourner vers un homme ami du peuple et des soldats. Aussi la plus grande partie de l'armée était-elle ébranlée ; on cherchait Pyrrhus des yeux. Par hasard il venait d'ôter son casque. Lorsqu'il le remit, on le reconnut aux cornes de bouc qui l'ornaient et à la hauteur de son aigrette. Aussitôt les Macédoniens accourent, lui demandent le mot d'ordre ; quelques-uns se couronnent de branches de chênes parce qu'ils voient ses gens ainsi couronnés. Effrayé de cette défection soudaine, Démétrius s'enfuit, affublé d'une chlamyde unie et d'un chapeau à larges bords. Cependant ses propres soldats couraient à sa tente, pour la piller. Mais Pyrrhus arriva, fit cesser le désordre et se rendit maître du camp (287).

Cette victoire sans combat fut suivi d'un partage de la Macédoine entre Lysimaque et Pyrrhus. Pyrrhus devait avoir sous sa domination l'Emathie et la Bottiée : car plus tard nous le retrouverons établi aux environs d'Edessa. La position de cette ville lui convenait mieux que celle de Pella. Elle commandait un des principaux passages de

(1) Plut., Démétr. et Pyrrh.

Digitized by Google

la Macédoine, et était d'ailleurs plus forte, plus facile à défendre. Aussi est-ce le point vers lequel nous le voyons tendre constamment dans ses différentes expéditions.

Lysimaque et Pyrrhus furent bientôt ennemis. Ce dernier était près d'Ægées lorsque les troupes de Lysimaque vinrent le joindre.

Il se passa alors quelque chose de semblable à ce que nous avons vu tout à l'heure. Pyrrhus était à peu près réduit à la disette et avait vu successivement tous ses convois de vivres interceptés. Mais ce moyen de réduire l'ennemi était trop long au gré de Lysimaque. Il gagna les premiers des Macédoniens par lettres et par discours, il leur fit honte d'avoir préféré pour maître un étranger dont les ancêtres avaient toujours été les esclaves des Macédoniens, et d'avoir repoussé les amis et les fidèles compagnons d'Alexandre. Beaucoup se laissèrent séduire, et Pyrrhus, peu rassuré sur sa position, évacua la Macédoine avec toutes ses troupes, tant Epirotes qu'auxiliaires, et perdit ce royaume de la même manière qu'il l'avait acquis.

Ces détails, que nous a transmis Plutarque, sont tout à fait caractéristiques. Si le souvenir d'Alexandre était resté sacré pour tous les Macédoniens, c'était surtout dans l'Emathie, dans la Bottiée, dans ces vieilles cités macédoniennes voisines de la capitale qu'il devait avoir le plus de puissance. Je ne sais si le moyen employé par Lysimaque aurait réussi à Amphipolis : il réussit devant Ægées. Démétrius avait raison lorsqu'il craignait que ses soldats, dont un bon nombre appartenait à ces districts, ne fissent défection à la vue de l'ancien compagnon d'armes du conquérant. Aujourd'hui le nom d'Alexandre a survécu en Grèce et en Macédoine à toutes les révolutions des empires. On ne sait pas toujours dans le Péloponnèse ce que c'est que Thémistocle et Miltiade, mais tout le monde y connaît le roi Alexandre. Nulle part, pourtant, je n'ai retrouvé ce souvenir plus familier, plus intime, plus mêlé à toutes les habitudes de la vie que dans la partie de la Macédoine qu'il m'a été donné de visiter. Passez à cheval à côté d'un paysan grec ou bulgare de l'antique Emathie, il vous dira encore, en souriant, que vous êtes aussi brillant qu'Alexandre.

Après les maux de la guerre civile, les maux des invasions barbares (1). C'est en 280, sous Ptolémée Céraunos, qu'apparaissent ces 300,000 Gaulois, marchant sur la Macédoine de trois côtés différents. Ptolémée se porta vers le corps de Bolg qui devait attaquer par l'ouest. Un combat se livra, dans lequel périt le roi de Macédoine.

(1) Diod. Sic., XXII, 9. — Paus., X, 9. — Just., XXIV, 4. — Sync., p. 264.

Digitized by Google

La plaine entre l'Haliacmon et l'Axius restait complétement à découvert. Aussi la terreur et la consternation furent-elles à son comble : « On ferme les portes des villes : tout est rempli de deuil. Les uns « pleurent la mort de leurs fils, les autres redoutent la ruine de leur « cité. On invoque les noms de Philippe et d'Alexandre, comme ceux « de divinités secourables : « Sous leur règne on avait la sécurité ; « sous leur règne on avait conquis le monde. Qu'ils viennent donc « au secours de cette patrie qu'ils avait rendue si glorieuse : qu'ils « sauvent ceux que la folie et la témérité de Ptolémée avait « perdus (1). »

Au milieu de tout ce désordre, un noble macédonien, Sosthène, put organiser la résistance, réunir une armée et chasser les envahisseurs. Les villes avaient été respectées : ni Edessa, ni Pella, ni Bérœa n'étaient tombées entre leurs mains.

150,000 Gaulois revinrent bientôt sous la conduite du Brenn lui-même (2). Ils arrivèrent par la Péonie et inondèrent toute la grande plaine entre le Bermius et le Dysoron, pillant les villages, ravageant les campagnes sous les yeux des habitants renfermés dans les villes. Lorsqu'il n'y eut plus rien à prendre, ils se dirigèrent (278) sur la Grèce et sur Delphes. On sait quels prodiges les effrayèrent près du temple d'Apollon, comment leur armée se dispersa, comment ses débris remontèrent la Thessalie et la Macédoine pour aller se fixer autour de Byzance. Une chose montre mieux encore que le tableau tracé par Justin, et la terreur qu'inspiraient les Gaulois, et la joie qu'on eut d'en être délivré, c'est qu'on rendit alors en Emathie et en Bottiée des honneurs nouveaux et tout exceptionnels au dieu Pan. C'est un fait remarquable de voir apparaître pour la première fois, sur les médailles des rois à cette époque, l'effigie de Pan avec ses attributs ordinaires et, de plus, élevant un trophée. Eckhel croit qu'on voulut honorer en lui le Dieu des terreurs subites, auxquels on attribuait la fuite et la dispersion des Barbares. Rien de plus vraisemblable en effet : Ægées, où l'on conservait le tableau de Pan, peint par Zeuxis, Pella surtout, où nous l'avons vu si national et si populaire, durent renouveler son culte avec plus de pompe et d'ardeur que par le passé, et l'on concevrait ainsi qu'Antigone Gonatas eût fait placer l'effigie du dieu sur ses médailles (3).

Cependant Pyrrhus n'avait pas renoncé à ses projets sur la Macé-

(1) Just., XXIV, 5.
(2) Just., XXIV, 5.
(3) Eckhel, II, 125.

Digitized by Google

doine. Il les reprit après son retour d'Italie. Vainqueur d'Antigone près des Stena, sur les frontières de l'Epire, il poursuivit sa marche, s'emparant de toutes les villes de l'intérieur. Il entra à Ægées, la livra au pillage pour la punir de ses défections précédentes, et y laissa une garnison gauloise. Les Barbares, croyant que, d'après une ancienne coutume, on avait enfermé des trésors considérables dans les tombeaux des rois, se mirent à les fouiller, en pillèrent les richesses, et en dispersèrent au loin les ossements. « Pyrrhus parut le souffrir « avec inattention et négligence, soit qu'il voulût différer le châti- « ment faute de temps, soit qu'il n'osât châtier les Barbares : et cela « le mit en mauvais renom dans la Macédoine. » (274) (1).

Diodore de Sicile et Plutarque nous parlent de ce fait important à peu près dans les mêmes termes. On voudrait retrouver dans les expressions dont ils se servent quelque chose qui pût éclairer sur la nature et la forme de ces tombeaux des rois. Mais les verbes ἀνασκάπτω, ὀρύττω sont bien vagues. Ils ne contredisent pas les conjectures que nous avons hasardées plus haut : c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Pyrrhus, maître d'Edessa, reçut-il aussi la soumission de Bercœa et de Pella? La chronique d'Eusèbe dit qu'il n'occupa qu'un petit nombre de places. Justin parle vaguement de la Macédoine tout entière (2). Un fait constant, c'est qu'Antigone fut obligé de se réfugier à Thessalonique : était-ce parce que cette ville lui semblait plus sûre ou parce qu'il ne pouvait plus défendre sa capitale ? Plutarque dit positivement qu'il ne conserva que quelques villes maritimes. On peut donc croire que les autres places fortes tombèrent au pouvoir du roi d'Epire, et qu'avant son départ pour la Grèce elles reçurent, comme Ægées, des garnisons gauloises (3).

Pyrrhus mort (272), Antigone put reconquérir son royaume ; il livra bataille aux Barbares et en fit un massacre effroyable. La fin de son règne, celui de Démétrius son fils et d'Antigone Doson, sont remplis de discordes, d'intrigues, de guerres contre les Epirotes et Illyriens (272-221).

On se figure aisément l'état misérable des villes de l'Emathie et de

(1) Plut., Pyrrh., XXVI : « Τοὺς τάφους ὀρύττειν ἐπέθεντο, καὶ τὰ μὲν χρή- « ματα διήρπασαν, τὰ δὲ ὀστα πρὸς ὕβριν διέρριψαν. » Diod. Sic., XXII, 12 : « Οἱ Γάλαται πυθόμενοί τινων ὅτι κατὰ τοὺς βασιλικοὺς τάφους τοῖς τετελευτηκόσι « συγκατωρύχθη χρήματα πολλὰ κατά τινα παλαιὰν συνηθείαν, ἅπαντας ἀνέσ- « καψαν. »

(2) Just., XXV, 3.

(3) Plut. Pyrrh.

Digitized by Google

la Bottiée, pendant toute cette période. Prises et reprises tour à tour par Démétrius, par Pyrrhus, par Lysimaque et par Antigone, livrées à une anarchie d'autant plus grande que le pouvoir central était plus faible, envahies sans cesse par les habitants de la campagne qui venaient chercher un refuge au sein de leurs murs, menacées dans ce qui faisait la principale source de leur richesse, dans ces moissons qu'il fallait se hâter de mettre à l'abri derrière des remparts, elles n'avaient jamais vu, à vrai dire, cesser pour elles les maux de l'invasion barbare. Les Gaulois étaient partout à cette époque : ils erraient par troupes dans les campagnes, ils composaient les garnisons de Pyrrhus, les troupes auxiliaires des rois de Macédoine, ils se mêlaient à la population des villes et des villages, toujours avides et insatiables de butin, toujours redoutés de ceux qui les employaient sans oser les punir. Ajoutez à cela les discordes intérieures, les haines des partis; dans la capitale les ambitions (1) et les intrigues de palais, les révoltes d'une armée qui ne savait plus obéir. Un jour, les soldats avaient assiégé Antigone Doson dans la citadelle de Pella. Antigone était sorti, seul, sans armes, avait jeté à leurs pieds la pourpre et le diadème, leur ordonnant de les donner à un homme qui ne sût pas leur commander. Puis il avait rappelé ses bienfaits, ses guerres contre les Dardaniens et les Thessaliens; et les soldats émus l'avaient supplié de reprendre la couronne. De pareilles scènes se renouvelaient sans cesse. La décadence de Pella date de cette époque (2).

V. — *Emathie et Bottiée : depuis la mort d'Antigone Doson jusqu'à la proclamation de la liberté de la Macédoine* (221-167).

Le règne de Philippe III ramena un peu de calme dans les provinces. Ses défaites et son traité avec les Romains le rendirent ombrageux et cruel. Mais l'Emathie, du moins, n'eut pas beaucoup à souffrir de ses soupçons et de ses vengeances. Ce qui le prouve, c'est qu'il la choisit pour recevoir les populations exilées des villes maritimes (3).

(1) Polybe, parlant du testament d'Antigone Doson, termine ainsi : « Βουλόμενος μηδεμίαν ἀφόρμην τοῖς περὶ τὴν αὔλην πρὸς ἀλλήλους φιλοτιμίας καὶ « στάσεως. » IV, 87, 7.

(2) Just., XXVIII, 3.

(3) V, loc. supr. cit.

Digitized by Google

Sous Persée, elle fut témoin des dernières espérances de la royauté macédonienne, et de l'abandon dans lequel elle tomba après sa dernière défaite (1).

C'est à Citium, entre Edessa et Bérœa, que se rassembla l'armée qui allait combattre les Romains. 40,000 hommes campèrent dans la plaine, au pied de la ville. Le roi quitta sa capitale après avoir offert un sacrifice solennel à Minerve Alcidès : le soir même il était à Citium. Des revues, des discours de Persée à ses soldats, aux députations des différentes provinces, occupèrent quelques jours. De toutes parts on offrait de l'argent, des vivres pour la campagne. Le roi partit en déclarant qu'il avait pourvu à tout, et qu'il n'avait besoin que des chariots pour transporter ses provisions d'armes.

Lorsqu'il revint en 168, il n'était plus que le vaincu de Pydna. Rien de plus saisissant et de plus curieux que le spectacle que présenta la capitale de la Macédoine pendant la nuit qui suivit la défaite. Sur la route, Persée s'était vu presque abandonné de tous. L'un restait en arrière « pour rattacher son brodequin, un autre pour « faire baigner son cheval, un troisième afin d'apaiser sa soif. Le roi « avait mis à pied à terre et menait son cheval par la bride, afin « de mieux s'entretenir avec ses amis. » Mais cela ne déconcertait pas les fuyards. Hippias, Médon et Pantauchus, ses plus intimes conseillers, étaient déjà à Bérœa (2).

Après mille obstacles il arrive à Pella au milieu de la nuit, l'esprit égaré par la terreur et par la honte de sa défaite. Il mande ceux de ses familiers qui avaient échappé au désastre : aucun ne se rend près de lui. Cependant ses trésoriers Euctus et Eudocus sont à leur poste : leur franchise intempestive, les reproches qu'ils adressent à Persée le mettent en fureur : il saisit son épée et les tue de sa propre main. Il fallait se hâter de passer l'Axius avant le jour, non pas seulement à cause des Romains qui étaient proche, mais par crainte des excès auxquels les habitants de Pella eux-mêmes pouvaient se porter contre la personne du roi. Trois étrangers, trois chefs de mercenaires seuls l'accompagnent. Je me trompe, il avait avec lui une cinquantaine de Crétois retenus par ses richesses : il traînait après lui d'immenses trésors et il leur avait permis de piller dans ses coffres des coupes, des cratères et d'autres vases d'or et d'argent jusqu'à la valeur de cinquante talents.

Avec de pareilles dispositions, ni la Bottiée ni l'Emathie ne devaient

(1) T. Liv., XLII, 52.
(2) T. Liv., XLIV, 43. — Plut. Amil., p. 267.

Digitized by Google

faire de résistance à Paul-Emile. Bérœa fut la première à prendre et à recevoir un gouverneur romain. Un de ses habitants, Médon, alla à Pydna pour l'exhorter à se remettre aussi à la discrétion du vainqueur. En un jour le général romain arriva sous les murs de Pella. C'était encore la ville de Philippe et d'Amyntas, avec sa forte position au milieu des marais, sa citadelle et ses remparts. Mais ses fortifications allaient bientôt tomber, et Pella ne devait plus être que le chef-lieu de l'une des divisions de la Macédoine (1).

Les dix commissaires envoyés par le sénat (167) partagèrent le pays en quatre régions. Chacune de ces régions avait sa capitale, jouissait d'une liberté complète, conservait ses lois, nommait ses magistrats annuels. L'impôt qui leur était imposé se montait à 100 talents, la moitié à peine de ce que l'on payait sous les rois. Outre les assemblées particulières à chaque district, il devait y en avoir une commune à toute la nation, et qui se composerait des représentants des quatre provinces. Elle était chargée de prévenir tous les écarts, d'empêcher tous les abus de la liberté. Dans un certain espace de temps, il ne devait plus rester dans la Macédoine aucune garnison romaine. (2)

Ces conditions, si douces et si généreuses en apparence, avaient chacune leur correctif : plus de flottes, plus d'armée nationale; quelques troupes seulement aux frontières : défense absolue de se marier, de vendre ses champs et ses domaines entre habitants d'une région différente; suppression du droit d'importer le sel étranger, d'exploiter les mines d'or et d'argent, isolement complet de chaque district. Ces moyens étaient bien choisis pour ôter à la Macédoine toute vie nationale. Mais la mesure la plus grave fut celle qui condamna les principaux citoyens à aller vivre en Italie, avec tous leurs enfants âgés de plus de quatorze ans.

La capitale de la première région était Amphipolis, celle de la seconde, Thessalonique, de la dernière, Pélagonie. Quant au troisième district, il avait pour bornes à l'est, l'Axius, à l'ouest, le Pénée, au nord, le Bora (3). Il comprenait ainsi la Piérie, la Bottiée, l'Emathie, la Cyrrhestide, l'Almopie, et même cette partie de la Péonie qui longeait

(1) T. Liv., XLIV, 45.

(2) T. Liv., XLIV, 46.

(3) « Tertia pars facta, quam Axius ab orienti, Peneus amnis ab occasu cingunt. Ad septentrionem Bora mons objicitur. Edessa quoque et Beræa eodem concesserunt. Adjecta huic parti regio Pœoniæ, quà ab occasu præter Axium amnem porrigitur. » T. Liv. — Diod. Sic., XXXI, 8, 7.

Digitized by Google

la rive droite de l'Axius. Ses villes principales, nous dit Tite-Live, étaient Edessa, Béroea, et Pella. Voyons ce qu'il devenait, grâce aux restrictions apportées par le sénat à l'exercice de la liberté macédonienne.

La défense d'exploiter les mines d'or et d'argent ne frappait pas directement la troisième région, qui n'avait que des mines depuis longtemps abandonnées et d'ailleurs peu considérables dans le voisinage de Cyrrhos (1); mais elle tarissait dans sa source l'une des branches d'industrie les plus florissantes à Pella, cette fabrication de vases d'or et d'argent que l'avait rendue si célèbre. On sait le grand nombre d'objets de ce genre qui se trouvaient dans le trésor des rois de Macédoine. On y montrait des coupes qui avaient appartenu à Philippe, à son fils Alexandre. Persée, dans sa fuite, en emporta une quantité considérable, et ses Crétois en avaient pillé avant son départ pour une valeur de 300,000 fr. environ. Dans le triomphe de Paul-Emile il ne fallut pas moins de deux jours pour faire passer sous les yeux des Romains toute la vaisselle de Persée : le premier jour, « on porta les cratères d'argent, les coupes en forme de cornes, « les flacons, les gobelets, disposés tous pour la montre, et distin- « gués par leur grandeur et par la beauté de leur ciselure. Le second « jour, on porta la coupe sacrée d'or massif, du poids de dix talents, « enrichie de pierres précieuses, ouvrage exécuté par ordre de Paul- « Emile; puis les vases qu'on appelait Antigonides, Séleucides, Thé- « riclées, » et enfin tous les plats d'or des rois macédoniens. Ces détails montrent assez jusqu'à quel point Pella a eu à souffrir de la mesure prise par le sénat (2).

Même remarque pour la défense de posséder des biens en dehors de la région à laquelle chacun appartenait. Toutes les villes durent s'en trouver immédiatement appauvries, mais Pella plus que toutes les autres. Nulle part, en effet, il n'y avait plus d'anciennes familles et de familles riches que dans la capitale. Elles perdaient ainsi une des meilleures parties de leurs revenus. C'était là pour les particuliers, et par conséquent pour les villes même, une cause de ruine (3).

La suppression du commerce du sel atteignait (4) la Bottiée tout en-

(1) « Metalla quoque auri atque argenti non exerceri. » T. Liv., XLV, 19.

(2) Plut. in Æmil.

(3) « Neque connubium ne que commercium agrorum ædificiorumque inter se placere cuiquam intra fines suæ regionis esse. » T. Liv., id.

(4) « Et sale invecto uti vetuit. » Id., ib.

Digitized by Google

tière. Les embouchures de ses trois fleuves ne formaient, à vrai dire, qu'un vaste marais : de tout temps elle avait eu des salines le long de la côte. Aujourd'hui encore, lorsqu'on traverse le golfe pour aller de Salonique à Katerini, on voit de grands amas de sel sur le rivage. En vain, on lui permit par exception de faire le commerce avec les habitants de la quatrième région, et d'avoir des entrepôts à Stoboi. Ce privilége, qu'on ne lui accordait que parce que les Péœniens habitaient dans l'intérieur des terres, ne compensait pas les pertes qu'elle devait subir d'un autre côté (1).

Quant au décret qui exilait à Rome les principaux citoyens de la Macédoine, il suffit de se rappeler les noms les plus marquants des deux derniers règnes pour comprendre tout le mal qu'il fit à l'Emathie et à la Bottiée. Criton de Berrhœa avait été envoyé en 215 auprès d'Annibal; Aputéus de Berrhœa, auprès de Gentius en 169; Cnopias d'Aloros avait levé des troupes et fait fabriquer des armes en Egypte. Tous trois, s'ils vivaient encore, et avec eux leurs enfants, tombaient sous le coup du décret sénatorial : « Etiam qui in minimis legationibus fuerant. » Antiphile d'Edessa, Médon et Hippias, tous deux de Berrhœa, avaient joué un grand rôle dans les dernières campagnes : ils avaient commandé, le premier 3,000 *cetrati*, le second un corps de Crétois, le dernier les vingt mille hommes qui composaient la phalange macédonienne, « cette bête monstrueuse hérissée de piques et renversant tout devant elle. » Ils étaient de plus les principaux amis de Persée : *principes amicorum* comme dit Tite-Live. A tous ces titres, ils devaient être inscrits sur la liste des exilés : *regis amici*, *præfecti navium et præsidiorum* (2).

Toutes les villes perdirent leurs meilleurs citoyens. Mais remarquons-le ici encore, c'est à Pella que la loi dut se faire sentir de la manière la plus cruelle. Les Romains n'avaient rien oublié; amis du roi, gardes du palais, chefs de corps de troupes, commandants de navires ou de garnisons, citoyens riches, fonctionnaires de tout rang et de toute espèce ; personne n'était épargné. Avec de pareilles listes de proscription, car il y avait peine de mort pour ceux qui n'obéissaient pas, que devait-il rester à la capitale, à la ville où étaient le trésor, la cour, la garde attachée à la personne du prince, les haras,

(1) « Permisit Dardanis salem ex Macedonia mercari : quem ut facilius Dardani habere possent, imperavit tertiæ regioni, ubi nimirum maxima salis copia erat, ut Stobos deveherent. » XLV, 29.

(2) T. Liv. pass.

Digitized by Google

tous les établissements fondés par la royauté ? Tite-Live a beau nous dire que ces exilés n'étaient en général que de mauvais citoyens, sans patriotisme, sans amour pour les lois et pour la liberté, toujours prêts à s'humilier devant un maître, pourvu qu'ils pussent opprimer leurs égaux, ce témoignage de la part d'un ennemi est tout au moins suspect. Nous connaissons quelques-uns des Grecs proscrits de leur patrie comme partisans de Persée : ils ne comptaient, à coup sûr, ni parmi les moins éclairés, ni parmi les moins dévoués aux intérêts de la Grèce. Il en fut de même à Pella, et l'ancienne capitale de la Macédoine souffrit plus de l'exil de tant de citoyens que de la ruine de son industrie et de la perte de ses richesses. Une fois à Rome, ils ne devaient plus revenir dans leur patrie; sur les mille individus désignés dans les Etats grecs pour aller vivre en Italie, trois cents seulement purent revoir le sol natal après dix-sept années d'exil. Si les Grecs furent traités avec tant de rigueur, que ne dût-on pas faire à ces Macédoniens qui avaient combattu quatre années avant d'être réduits ?

Le sénat n'avait qu'un but : détruire à tout jamais la royauté macédonienne. C'est dans Pella qu'il s'attacha à la frapper. Elle restait, il est vrai, la capitale d'un district : mais déjà elle devait laisser à Thessalonique ou à Amphipolis l'honneur d'être le lieu de réunion du conseil général des Macédoniens. C'était dans la dernière de ces villes que Paul-Emile avait reçu les ambassadeurs des différentes provinces, donné des jeux et des fêtes, proclamé le décret du sénat et les lois portées par les dix commissaires. Pella était une cité suspecte et qu'il fallait amoindrir. Sa décadence ne devait être que trop rapide : encore un siècle, et Berrhœa, Edessa seront plus considérables que l'ancienne patrie de Philippe et d'Alexandre. Elles profiteront toutes deux de ce que l'autre aura perdu. La plaine de l'Emathie était trop riche, en effet, pour ne pas compter à toutes les époques quelque cité florissante; et cela devait arriver surtout le jour où des lois moins sévères feraient disparaître les entraves apportées au commerce, à la liberté des communications entre les habitants des quatre régions.

Malgré le malheur du temps, la population de ces belles campagnes n'avait pas diminué. Elle se composait seulement d'éléments moins homogènes. A côté des belliqueux Bottiéens dont parle Tite-Live (1), on trouvait déjà des Thraces, des Dardaniens, des Illyriens et

(1) « Tertia regio nobiles urbes Edessam et Beræam et Pellam habet, « et Vettiorum (Bottiæorum) bellicosam gentem : incolas quoque *per-* « *multos Gallos et Illyrios, impigros cultores.* » XLV, 30.

Digitized by Google

des Gaulois (1). Deux inscriptions découvertes sur l'emplacement de l'ancienne Scydra, et qui remontent aux premiers siècles de l'empire, nous donnent les deux noms bien caractéristique de Dardanus et de Cotys. Il y avait donc à cette époque des Dardaniens et des Thraces à Scydra : nul doute que ces populations ne fussent établies depuis longtemps dans l'Emathie. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que sous le règne de Philippe III des classes d'individus tout entières étaient exilées de certaines villes et remplacées par des Thraces, par des barbares dans lesquels le roi avait plus de confiance. Quant aux Illyriens et aux Gaulois, ils sont mentionnés expressément par Tite-Live, « Incolas quoque permultos Gallos et Illyrios. » Longtemps errants, longtemps divisés en bandes de pillards, les Gaulois avaient fini par se fixer dans les villes, dans les villages. Philippe III en avait établi un certain nombre à Thessalonique : aussi le pays a-t-il conservé un témoignage incontestable de leur passage et de leurs établissements dans tous ces districts, c'est le nom de Gallico donné à l'Echidorus. C'est dans Nicéphore de Bryenne (fin du onzième siècle) qu'on le trouve pour la première fois : mais les termes dont il se sert prouvent qu'il était connu depuis longtemps des habitants de ces contrées.

Une fois attachés au sol, ces Barbares devenaient de bons laboureurs. Lorsque Tite-Live veut caractériser chacune des régions de la Macédoine, il parle des productions de toute espèce du premier district, de ses mines, de son port d'Amphipolis : dans le second il signale les villes si célèbres de Thessalonique et de Cassandria, la Pallène et ses ports tournés vers l'île d'Eubée et vers l'Hellespont. Arrivé au troisième, il insiste particulièrement sur sa forte population agricole. C'est là, en effet, ce qui ne lui manqua jamais, grâce à la fertilité de son sol. Ses troupeaux, ses chevaux, ses moissons : voilà quelle furent toujours ses principales richesses.

On sait toute l'importance des haras royaux de la Bottiée, les efforts des rois de Macédoine pour se créer une cavalerie nombreuse, le grand nombre de juments et d'étalons qu'ils nourrissaient dans les prairies du Borboros. Grâce à eux Pella devint bientôt le centre d'un commerce de chevaux considérable. Les marchands de la Bottiée étaient les plus célèbres en ce genre de toute l'antiquité : leurs relations s'étendaient dans toutes les parties de la Grèce, dans le Péloponnèse, dans l'Arcadie. Un texte de Plaute nous le prouve (2) ;

> Meministis asinos Arcadicos mercatori Pellæ
> Nostrum vendere atriensem.

(1) Voir plus haut.
(2) Plaut., Asin., II, 2, 68.

Digitized by Google

Ce genre de commerce ne tomba pas lorqu'il n'y eut plus de royaume de Macédoine ni par conséquent de haras à fournir. Il s'étendit au contraire en profitant des créations des rois. Un texte de Lucien nous les montre plus florissants que jamais à Berrœa, au second siècle de l'empire (1).

L'agriculture dut profiter, à l'époque où nous sommes arrivé, d'une mesure prise par le sénat. Tite-Live nous dit qu'on renonça à affermer les domaines royaux, parce qu'on ne pouvait le faire sans l'intermédiaire des publicains, et que là où étaient les publicains, il n'y avait plus ni droit public ni liberté (2). Il faut donc croire qu'on les donna ou qu'on les vendit, car le sénat ne pouvait vouloir qu'ils restassent incultes et déserts. Cette concession devait être d'une grande importance pour les habitants de l'Emathie et de la Bottiée, car les rois avaient des domaines considérables dans les deux districts, dans la Bottiée où étaient leurs haras, dans l'Emathie où était leur ancienne capitale. Alexandre avait été élevé à Miéza, et l'on y montrait les allées où il s'était promené avec son maître Aristote. Cassandre, après la nomination de Polysperchon comme régent, s'était retiré quelque temps dans ses terres près de Pella. Ptolémée, le fils naturel d'Amyntas, avait de grandes possessions autour d'Aloros. Vingt ans plus tard le sénat revenait sur sa première décision. En réduisant la Macédoine en province romaine, il reprit les domaines de Philippe et de Persée, et les fit affermer par les censeurs. Ils formèrent, avec les terres des rois de Pergame, de Bithynie, de Cyrène et de Chypre, et les territoires confisqués lors de la conquête, l'ensemble du patrimoine public.

V. — *Emathie et Bottiée depuis le partage de la Macédoine en quatre districts jusqu'à l'avénement d'Auguste* (167-28).

Le nouvel état de choses laissait bien des mécontents dans les quatre districts : ces libertés municipales mêmes qu'on accordait à un peuple habitué au gouvernement des rois n'étaient qu'une cause de divisions et de troubles. Aussi Andriscus trouva-t-il partout des partisans. Toutes les villes, sans en excepter Pella, reconnurent son autorité. Ce qui prouve bien qu'il était maître de l'Emathie et de la Bottiée, c'est qu'il songeait déjà à envahir la Thessalie, lorsque les Romains arrivèrent.

(1) Luc. Luc. sive Asin.

(2) « Locationes prædiorum rusticorum tolli placebat. » XLV, 18.

Digitized by Google

La défaite d'Andriscus amena la réduction de la Macédoine en province romaine (149) (1). Désormais elle devait être gouvernée par des proconsuls. La division en quatre districts resta, seulement il n'y avait plus de raison pour interdire aux habitants de chacun d'eux de communiquer librement les uns avec les autres. Plusieurs textes de Cicéron prouvent ce que nous disions tout à l'heure, qu'on reprit et qu'on afferma dès lors, au profit du peuple romain, les domaines de Persée et de Philippe (2). En Grèce on détruisit les fortifications de toutes les villes qui avaient combattu contre les Romains. En fut-il de même en Macédoine? Est-ce à cette époque que Pella perdit ses remparts? Tout porte à le croire : car nous savons d'autre part qu'après la bataille de Pydna on ne détruisit que les murs de Démétrias. Ce qui est certain, c'est qu'elle dut fournir alors à l'éclat d'un nouveau triomphe. Si Dium se vit enlever par Métellus les vingt-cinq cavaliers en bronze que lui avait donnés Alexandre, ni Ægées, ni Pella ne durent être davantage respectées.

A partir de cette époque, la Macédoine fut traversée par la *via Egnatia* dont les points principaux entre l'Haliacmon et l'Axius étaient Edessa, Cyrrhos, Pella et le pont de l'Axius (3). Cicéron l'appelle une province fidèle et amie du peuple romain (4). Elle mérita cet éloge, malgré le peu de résistance qu'elle opposa au fils de Mithridate, Arcathias, malgré les exactions de ses proconsuls et l'abandon dans lequel on la laissait trop souvent au milieu des invasions des Thraces. Ce double fléau devint intolérable pour elle. Pendant le gouvernement de L. Calpurnius Piso, le beau-père de César, les Barbares s'avancèrent jusqu'à Thessalonique; pendant ce temps le proconsul ne songeait qu'à pressurer les provinces, et imposait toutes les denrées, même dans les villes exemptes d'impôts. Cicéron nous le montre dans son discours sur les provinces consulaires, allant de Thessalonique à Berrœa, au milieu des plaintes et des réclamations générales, séjournant dans cette dernière ville, et s'emportant à de nouveaux excès contre ses habitants (5).

Ce qui intéresserait, ce qu'on voudrait surtout connaître à cette époque, c'est l'état intérieur de la province, la condition des villes, le nombre de celles qui étaient libres, de celles qui étaient tributaires;

(1) « Macedoniam servitute mulctavit. » Ann. flor., XIV, 5.
(2) Cic. de lig. Agr., II, 19.
(3) Strab., VII, 322. — Itin. Ant. — Itin. Hierosol. — Tab. Peut.
(4) Cic. pro Mar. Font., XIX.
(5) Cic. in Calp. Pis., XXXV.

Digitized by Google

mais sur ce point les détails manquent. Cicéron parle bien de villes macédoniennes exemptes d'impôts (1), mais il ne les nomme pas. César dit, dans son livre sur la guerre civile, qu'il y avait une partie de la province appelée Macédoine libre (2). C'était, à ce qu'il semble, la quatrième Macédoine de Paul-Emile ; mais il se borne à cette indication rapide. Le troisième district est celui sur lequel on a encore le moins de renseignements. On a retrouvé des médailles de la première, de la seconde, de la quatrième Macédoine : on n'en a point de la région entre la Pénée et l'Axius. Suivant toute vraisemblance, elle ne dut frapper qu'un petit nombre de monnaies : elle n'avait pas de mines comme Amphipolis ou Thessalonique, et pouvait, d'ailleurs, se servir des monnaies des districts voisins.

Les factions qui agitaient Rome avaient souvent amené en Macédoine d'illustres exilés. En 58, Cicéron avait passé par la *via Egnatia*, par Edessa et par Pella, pour se rendre à Thessalonique. L'affranchi Phaéton était venu le rejoindre à Pella (3).

Dans la guerre civile entre César et Pompée (48), ce fut le gouvernement tout entier qui se transporta à Thessalonique pendant que l'armée de Pompée campait, comme autrefois celle de Xerxès, sur les bords de la mer, entre l'Haliacmon et l'Axius. Le quartier général de Pompée était à Berrœa : il y séjourna longtemps pour exercer et pour aguerrir ses soldats (4) : « Sa cavalerie était la fleur de Rome et de l'I-
« talie ; c'étaient sept mille chevaliers, tous distingués par leur nais-
« sance et leurs richesses, autant que par leur courage. Son infan-
« terie, formée de soldats ramassés de toutes parts, avait besoin
« d'être disciplinés; il la fit manœuvrer sans relâche pendant son
« séjour à Berrœa; lui-même toujours en activité, il se livrait, comme
« un homme dans toute la vigueur de l'âge, aux mêmes exercices
« que les soldats. Chaque jour arrivaient à son camp des rois et
« des princes de toute nation, et les capitaines romains qui entou-
« raient Pompée étaient en si grand nombre qu'on eût dit un sénat
« complet. Labiénus lui-même y vint, après avoir abandonné César
« dont il était l'ami intime. Brutus, le fils du Brutus égorgé dans la
« Gaule, homme d'un grand courage et qui, jusque-là, n'avait ja-
« mais voulu parler à Pompée, ni même le saluer, parce qu'il le re-
« gardait comme le meurtrier de son père, ne vit plus alors en lui

(1) Cic. in Calp. Pis. XXXVI.
(2) Cæs. de Bel. civ. III, 3-4.
(3) Cic., Epist. ad Att., III, 8.
(4) Plut., Pomp., XLIV.

Digitized by Google

« que le défenseur de la liberté de Rome, et alla se ranger sous ses « ordres. Cicéron même, qui avait donné des conseils tout opposés « à ceux qu'on suivait, eut honte néanmoins de n'être pas du nom- « bre de ceux qui s'exposaient pour la patrie. Tidius Sextius, homme « d'une extrême vieillesse et boiteux d'une jambe, alla joindre l'ar- « mée en Macédoine. Les officiers se mirent à rire à son arrivée : « mais Pompée se leva de son siége, et courut au-devant de lui pour « lui rendre honneur (1). »

Thessalonique conserva un monument de la réunion du sénat dans ses murs. On y fit bâtir un temple après avoir consulté les augures pour que, suivant les coutumes des ancêtres, les sénateurs pussent s'y réunir. On voudrait retrouver à Berrœa quelques traces de ce long séjour de l'armée de Pompée sous ses murs. Peut-être est-ce de cette époque que date cet ancien marché en dehors des murs, à *Paloco-foro*, dont les traditions modernes ont conservé le souvenir. Peut-être aussi est-ce cette réunion d'une armée considérable autour de la ville qui y attira un grand nombre de Romains et qui les porta à s'y établir, comme nous le verrons plus tard. Quoi qu'il en soit, Berrœa devait compter alors parmi ces cités opulentes de la Macédoine dont parlent Plutarque et César.

La Macédoine avait été du parti du vaincu dans la lutte entre César et Pompée. Mieux inspirée dans la guerre qu'Octave et Antoine firent à Brutus et à Cassius, elle s'attacha au parti qui demeura vainqueur. Octave arriva par la *via Egnatia* derrière Antoine qui l'avait précédé de quelques jours. Ægées, Berrhœa, Pella, Thessalonique, Amphipolis, toutes les villes qui se trouvèrent sur son passage, embrassèrent sa cause et fournirent des vivres à son armée.

Cette conduite porta ses fruits après la bataille de Philippe (42). Une médaille très-remarquable nous fait connaître la récompense accordée aux villes de l'Emathie et de la Bottiée.

Elle est en bronze et de moyen module. On y voit d'un côté une tête de femme avec la légende **ΠΕΛΛΑΙΩΝ**, de l'autre, une victoire marchant avec ces mots **Μ·ΑΝΤ·ΑΥΤ·Γ·ΚΑΙ·ΑΥΤ.**

Pellerin, Eckhel et Cousinéry rapportent cette médaille à l'époque d'Antoine, au moment de la victoire remportée à Philippe par les deux alliés. Eckhel croit que la figure de femme est celle de la liberté, et pour cela il s'appuie sur une médaille de Thessalonique dont nous parlerons tout à l'heure. Cousinéry et Pellerin s'accordent à y reconnaître la figure d'Octavie, femme d'Antoine et sœur d'Octave.

(1) Plut., Pomp., XLIV.

Digitized by Google

Une autre médaille de Pella, également en bronze, appartient sans aucun doute à la même époque, et est destinée à rappeler le même fait : elle porte :

D'un côté, ΠΕΛΛΑΙΩΝ avec une tête de femme, même type que la précédente :

De l'autre, ΠΕΛΛΗΣ avec une victoire marchant.

En mémoire de quel événement, de quel bienfait accordé par Octave et Antoine à Pella, ces médailles furent-elles frappées? C'est ici qu'il faut parler d'une médaille de Thessalonique tout à fait identique à la première de celles que nous venons de citer, sauf un mot fort important celui d'ἐλευθερίας.

ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝΕΛΕΥΘΕΡΙΑΣ : tête de femme, même type, considérée par Pellerin comme la tête d'Octavie, reconnue par Eckhel comme ayant tout à fait le même caractère que celle des deux médailles de Pella.

Ψ·Μ·ΑΝΤ·ΑΥΤ·Γ·ΚΑΙ·ΑΥΤ. Victoire marchant.

Du rapprochement de ces médailles, il résulte évidemment qu'elles ont été frappées à la même époque, et qu'elles se rapportent au même événement. Or, cet événement paraît être la liberté accordée à Thessalonique et à Pella en raison des services qu'elles avaient rendus dans la guerre contre Brutus et Cassius. Nous avons vu que toute cette partie de la Macédoine s'était ralliée à Octave et à Antoine, qu'elle leur avait fourni des auxiliaires, des vivres et du fourrage. Thessalonique avait même été désignée par Brutus comme devant être livrée au pillage en cas de victoire. Il est donc à croire que ce fut à cette époque que ces deux villes devinrent libres, et peut-être faut-il ajouter que la même faveur fut accordée à d'autres villes de l'Emathie et de la Bottiée. Nous voyons, en effet, qu'après Pharsale ce ne fut pas seulement telle ou telle cité, mais toutes les cités de la Thessalie sans exception qui furent déclarées libres. Pour Berrhœa en particulier, une inscription que nous mentionnerons plus bas permet de le supposer.

VI. — *Emathie et Bottiée depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du règne de Trajan* (117).

La réorganisation des provinces sous Auguste concorda avec la fondation ou le renouvellement d'un grand nombre de colonies romaines. L'état de la Macédoine, les maux que lui causaient des invasions souvent réprimées, toujours renaissantes, avaient fait songer depuis longtemps à en établir dans plusieurs de ses villes. En l'an 100,

Digitized by Google

le tribun L. Apuleius Saturninus avait proposé une loi en ce sens. Mais ses projets avaient échoué, et lui-même avait été bientôt mis à mort (99), César paraît s'être occupé particulièrement de cette province : il y établit des colonies, celle de Dium par exemple, et désigna un certain nombre de villes pour en recevoir. Une armée, envoyée contre les Parthes, avait été chargée de combattre d'abord les Gètes en Macédoine, et M. Antonius disait dans le sénat : « Il importe « de ne pas retirer de cette province une armée qui, dans la pensée « de César, était destinée plutôt à soumettre les Gètes qu'à combattre « les Parthes. » La situation des choses n'avait pas changé sous Auguste. Les Deutheletæ, les Scordisques, les Odryses, toutes les peuplades thraces infestaient la Macédoine. Il fallut une guerre de trois ans, un général actif et habile comme L. Calpunius Piso, pour réduire complétement ces tribus barbares, pour rendre la paix à la province. C'est après cette longue et décisive campagne (12 av. J.-C.) que la Macédoine fut rangée parmi les provinces sénatoriales gouvernées par des proconsuls. Des colonies complétèrent l'œuvre de pacification. Auguste renouvela celle de Dium dans la Piérie, fonda celle de Cassandréa dans la Chalcidique, celle de Philippes dans l'ancien pays des Edoniens, celle de Pella dans la Bottiée.

Ce dernier fait nous est attesté par des médailles qui vont depuis le règne d'Adrien jusqu'à celui de Philippe (117-244). Elles sont en bronze, et portent toutes uniformément :

D'un côté, COL.IVL.AVG.PELLA, avec la tête d'un empereur ;

De l'autre, l'effigie de Pan avec les attributs que nous lui connaissons déjà. Quelquefois cependant, Pan est remplacé par une femme, coiffée d'un bonnet et s'appuyant sur le bras gauche.

Les deux mots IVL.AVG. font penser à Vaillant que cette colonie fut fondée par J. César et agrandie par Auguste, comme celle de Dium dont les monnaies ont la légende : COL.IVL.DIENSIVM, et plus souvent : COL.IVL.AVG.DIENSIS. Remarquons cependant qu'après la mort de J. César nous voyons des médailles de Pella avec les noms de M. Antoine et d'Octave, sans aucune mention d'un changement aussi important pour elle. Tout ce qu'on pourrait donc conjecturer, c'est que le dictateur avait désigné cette ville pour l'établissement d'une colonie. On s'expliquerait encore la mention *Julia Augusta* en se souvenant qu'Auguste s'appelait aussi par adoption Jules, et que les colonies fondées par lui le rapprochaient souvent de César dans les honneurs qu'elles lui rendaient. C'est ainsi que nous trouvons une médaille de Philippe : COL.AVG.IVL.PHILIP. avec une tête de l'empereur laurée d'un côté, avec les deux statues d'Auguste et de

Digitized by Google

César de l'autre. Dans ce cas il faudrait rapporter à Auguste seul l'établissement de la colonie de Pella, et cela s'accorderait d'ailleurs avec le témoignage d'Ulpien qui la nomme simplement *colonia Augustana.*

Pella était déjà ville libre. Le titre de colonie était pour elle un degré de plus dans l'ordre des priviléges qui faisaient participer les peuples conquis aux divers droits du peuple romain. Patras avait reçu tout à la fois d'Auguste, après Actium, et la liberté et le nom de colonie romaine. Thessalonique était libre comme Pella ; mais elle ne devint colonie qu'après un siége qu'elle soutint contre les Scythes (253) et qu'elle repoussa, grâce à la valeur de ses habitants. D'après les jurisconsultes Ulpien, Celse, Gaius Paulus, les colonies de Philippe, de Dium et de Cassandréa jouissaient toutes trois du droit italique. C'était là, sans doute, aussi la condition de Pella devenue colonie à la même époque et dans le même intérêt.

Grâce à sa population nouvelle, l'ancienne capitale macédonienne reprit plus de force et de vie. C'est à cette époque de son histoire que nous rapporterons deux inscriptions très-mutilées, mais d'autant plus précieuses qu'elles suppléent seules au silence des écrivains anciens. La première se trouve dans le cimetière d'Agahlari, à une heure d'Hagious Apostolous : elle ne comptait certainement que deux lignes ; mais ces deux lignes ne sont pas complètes : on lit à la première AEDOMVI, à la seconde DIVS POLLIONI. Remarquons d'abord que la dernière lettre de la première ligne est certainement entière. Si elle avait été composée de quelque autre jambage, on en verrait encore le commencement, malgré l'état de dégradation dans lequel

(1) Inscription trouvée dans le cimetière d'Agahlari, près Pella.

Long. des lettres :

0.068

0.049

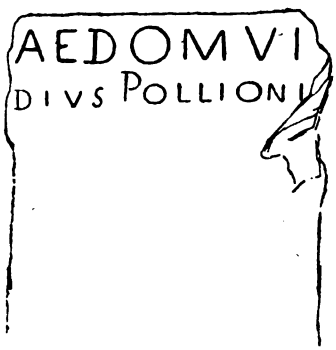

Digitized by Google

se trouve la pierre. C'est donc bien *domui* qu'il faut lire, et ce datif indique évidemment une offrande, un hommage de la part de celui dont le nom se trouverait à la seconde ligne. La forme de la pierre le montre aussi : elle devait être placée droite, car elle était très-épaisse et à peu près aussi large que longue, autant qu'on en peut juger aujourd'hui. Ceci constaté, quelle pourrait être la maison à laquelle on voulait rendre honneur ? Dans le recueil d'Orelli, on retrouve souvent ces mots : *Augusta Augustana domus*, *in honorem domus divinæ*. Ne peut-on pas croire qu'il s'agit ici de quelque chose de semblable ? ne peut-on pas croire que cet hommage s'adressait à cette famille d'Auguste, dont on assimilait les membres à la divinité pendant leur vie, et après leur mort ? Le fait s'expliquerait tout naturellement d'ailleurs ; ce ne serait qu'un acte de reconnaissance d'un des nouveaux colons envoyés par l'empereur. Nous proposerons donc la restitution suivante :

AVGVSTAEDOMVI

C. (1) CLAVDIVS POLLIONIS F.

Quant au Pollion dont il s'agit ici et à son fils, qui, comme on le voit, rendait honneur à la famille d'Auguste, nous ne trouvons dans l'histoire rien qui nous permette de faire la moindre conjecture à leur sujet.

La seconde inscription est plus importante que celle-ci. Nous en avons parlé plus haut avec assez de détails pour qu'il ne soit plus besoin d'y revenir. Bornons-nous à rappeler qu'elle remonte, comme celle d'Agahlari, aux premiers temps de l'empire romain, qu'elle est aussi en langue latine, et qu'elle atteste évidemment que Pella s'associait alors aux honneurs rendus aux empereurs sous les noms de Dieux Cabires et dont nous trouvons des preuves incontestables à Thessalonique.

Cette période de prospérité relative ne dura pas longtemps pour Pella. Dès l'an VI après Jésus-Christ, la colonie nouvelle fut mise à une épreuve terrible. Les Pannoniens et les Dalmates se soulevèrent au nombre de 800,000, dit Velleius Paterculus. Cette multitude immense se divisa en trois corps : le premier resta dans ses foyers pour garder le pays ; le second se porta sur l'Italie ; le troisième sur la

(1) Ou tout autre nom finissant par DIVS.

Digitized by Google

Macédoine. Les Barbares réussirent complétement dans cette dernière province; ils l'occupèrent tout entière, y mirent tout à feu et à sang, pillant les campagnes, « égorgeant les marchands, massacrant « les citoyens romains, faisant périr en masse un grand nombre de « légionnaires (1). »

Pella ne se releva point du coup que lui porta cette invasion. Elle garda son nom de colonie, quoiqu'elle eût perdu un grand nombre de ses habitants, et Pline la mentionne avec ce titre, à la fin du premier siècle. Ses médailles connues vont jusqu'au troisième siècle, et nous avons même trouvé près d'Hagious Apostolous une stèle funéraire avec la date de 320. Mais si elle existait à cette époque, il y avait déjà longtemps qu'elle n'était plus qu'un bourg obscur. Dion Chrisostôme (2), qui fleurit sous Nerva et sous Trajan, nous dit déjà, avec un peu d'emphase peut-être, que des fragments de brique indiquaient seuls de son temps, l'emplacement de Pella. Lucien, moins sujet à exagérer (120-200), en parle comme d'un hameau qui comptait à peine quelques pauvres et chétives maisons (3); et le rhéteur Aristide, son contemporain, s'écrie (4) : «Qui voudrait s'énorgueillir d'avoir Pella « pour patrie? » A tous ces témoignages joignons une preuve non moins forte de la profonde décadence de cette ville, c'est qu'elle n'eut jamais d'évêché chrétien. Les Actes des apôtres, qui parlent des églises de Bérœa et Thessalonique, ne font pas mention de l'ancienne capitale macédonienne; et cependant le souvenir de l'apostolat de Paul s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'obscur village élevé sur ses ruines. Ses différents noms, grec, bulgare ou turc, se rapportent également à l'existence d'une église dédiée aux saints apôtres, et qui remonte vraisemblablement aux premiers temps du christianisme.

Après Strabon, Ptolémée et Pline, après les trois auteurs que nous avons cités plus haut, on ne retrouve plus le nom de Pella que dans Hiéroclès (sixième siècle), et dans Constantin Porphyrogénète (dixième siècle). Mais de la part de ces deux écrivains, c'est affaire d'érudition, rien de plus. Au treizième siècle, un certain Timarion dit, en parlant de l'Axius : « Il sort des montagnes de Bulgarie, reçoit, dans son « cours, un grand nombre de torrents peu considérables, se grossit « peu à peu, et va se jeter dans la mer en passant près de Pella et

(1) Vell. Paterc., II, 110.
(2) Loc. cit. supr.
(3) Luc., XXXII, 6.
(4) Arist., Panath., orat. I.

Digitized by Google

« de l'ancienne Macédoine. » C'est la dernière fois qu'il soit fait mention de Pella dans un auteur grec.

Quel était l'état des autres villes de la Macédoine sous Auguste, et pendant les premiers temps de l'empire? Strabon (50 av. J.-C. — 14) ne parle dans son livre que de Pella, d'Oloros, de Berrhœa, d'Edessa et d'Eubœa, à propos de la prétendue émigration des Eubœens (1). Pline (2) (23-79), qui donne quelques indications trop rapides sur les colonies et les villes libres, ajoute à la liste de Strabon les noms des Cyrrhestins, des deux Europos, celui de l'Axius et ceux de l'Almopie, de Scydra, de Miéza, de Gortyniæ et d'Ichnæ. Ptolémée enfin, (3) qui fleurissait vers 175, mentionne, outre les villes de Strabon et de Pline, celles de Tyrissa, d'Idomène, d'Ægæa dans l'Emathie, celles d'Horma et d'Apsalos dans l'Almopie. Mais il faut remarquer que, sous le nom d'Emathie, il entend non-seulement l'Emathie proprement dite, la Bottiée et la Cyrrhestide, mais même une partie de l'Eordée.

Le témoignage des trois géographes nous prouve seulement que ces villes existaient encore de leur temps. C'est ailleurs qu'il faut chercher quelques renseignements sur leur état, sur leur importance plus ou moins grande, sur leur prospérité relative. Etaient-elles tributaires, alliées ou libres? Nous avons déjà dit que plusieurs pouvaient avoir reçu leur liberté le lendemain de la bataille de Philippes. Voici maintenant ce que Justin dit de la Macédoine en général : « Ita quum in ditionem Romanorum cessisset Macedonia, magistra- « tibus per singulas civitates constitutis, libera facta est; legesque, « *quibus adhuc utitur*, a Paulo accepit (4). » De deux choses l'une, ou Justin s'est borné à abréger Trogue-Pompée, ou ces mots « leges « quibus adhuc utitur » sont une réflexion personnelle. Dans le premier cas, ce serait sous le règne d'Auguste même; dans le second, à l'époque des Antonins tout au moins que la Macédoine se serait gouvernée par ses propres lois et aurait joui de sa liberté. La première supposition s'accorde avec les conjectures que nous avons faites plus haut et nous paraît la plus vraisemblable.

Ces nouveaux priviléges ne mettaient pas les villes de la Macédoine à l'abri des exactions des proconsuls. Le fardeau était devenu tellement lourd, pour elles que leurs plaintes furent entendues à Rome. En l'an xv, Tibère déclara la Macédoine province impériale, et c'est

(1) Strab., VII, 330.
(2) Pline, IV, 10.
(3) Ptol., III, 13.
(4) Just., XXX, 2.

Digitized by Google

comme telle que Strabon la mentionne dans son ouvrage. Trente ans plus tard, Claude la rendit au sénat (44 ap. J.-C.) (1).

Strabon, Pline et Ptolémée ne nous parlent pas de Citium. Peut-être changea-t-elle de nom à cette époque. Leake croit reconnaître dans le nom actuel de Niausta (Gniausta, Niaghusta) une corruption de νέα αὐγούστα. Il y a, en effet, une certaine ressemblance entre ce mot et celui d'Aoste (Aouste) par exemple, qui n'est autre que le mot Augusta altéré (Augusta Prætoria ou Augusta Salassiorum). Si l'on admet cette explication, il faut faire remonter ce changement de nom au règne d'Auguste. Nous retrouvons dans George l'Acropolite et dans Ephrœmius les noms de Νευστάπολις et de Ναυτζάπολις : mais, quoi qu'en pense à ce sujet M. Tafel, il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître qu'il ne s'agit pas là de la Niausta actuelle, mais d'une ville beaucoup plus au nord.

Grâce à sa position sur la *via Egnatia*, Cyrrhos conserva sous l'empire romain une certaine importance. Ses fortifications furent relevées dès le temps de Cicéron, à ce qu'il semble. Souvent abattues, souvent reconstruites depuis, elles furent réparées en dernier lieu sous le règne de Justinien (2).

Nous connaissons déjà les inscriptions trouvées sur l'emplacement de l'ancienne Scydra. Elles se rapportent au deuxième, au troizième siècle, et même à l'époque chrétienne. La beauté du marbre sur lequel elles se trouvent, le soin avec lequel elles sont gravées, les détails qu'elles nous donnent sur l'affranchissement des esclaves, sur le culte de Diane Gazoritis et d'Hercule dans cette ville, sur sa population composée en partie de Thraces et de Dardaniens, tout nous indique que Scydra était assez florissante pendant les quatre premiers siècles de l'empire.

Edessa, l'ancienne capitale macédonienne, fut plus heureuse que Pella. Sa position exceptionnelle la préserva toujours d'une décadence complète et lui donna, à toutes les époques, l'importance d'une cité. Nous avons des médailles de cette ville depuis Auguste jusqu'à Tranquillina (241) : elles sont en bronze, comme toujours, et portent d'un côté l'effigie d'un empereur avec la légende ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ, de l'autre l'image de Rome personnifiée, assise sur les dépouilles, tenant de la main gauche une corne d'abondance, couronnée par une femme qui se tient en arrière. Sous Tibère, Edessa frappa d'autres

(1) Tac., Ann., I, 76. — Suét., Claude, xxv.
(2) Loc. cit.

Digitized by Google

monnaies en l'honneur de Julie, mère de l'empereur : on y voit la tête de Julie avec ces mots : ΣΕΒΑΣΤΗ ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ, et au revers celle de Tibère, même avec la légende ΤΙ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Quelques antiquaires ont attribué ces médailles à Edessa de Mésopotamie. Mais, comme le remarque Eckhel, cette dernière ville eut jusqu'à Caracalla des rois particuliers nommés *Abgari*. Ces rois chassés, elle devint colonie romaine et en porta le titre sur ses monnaies. Il est donc impossible de se méprendre. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à voir les Edessœens de la Macédoine frapper un certain nombre de monnaies à cette époque. Leur ville commandait un des passages les plus importants, de la via Egnatia : elle marquait une des étapes principales de ces armées qui traversaient sans cesse la Macédoine pour aller en Thrace ou en Orient. Elle était l'intermédiaire nécessaire du commerce qui se faisait par terre entre Dyrrachium, Thessalonique et Byzance. Un texte de Cameniata atteste qu'au dixième siècle il y avait un échange continuel de marchandises entre ces divers points. Sans descendre jusqu'à cette époque, une inscription sépulcrale très-curieuse et qui paraît appartenir au troisième ou au quatrième siècle après Jésus-Christ, nous fournit la preuve des rapports qui existaient entre les habitants d'Edessa et ceux de Dyrrachium : Voici cette inscription :

Καυτρίκιόν με Φίλιππον ἐτύμβευσεν Τίτος υἱός
Εἰονίου πελάγους ἄγχι καταφθίμενον·
ὄστεα δ' ἐνθάδ' ἔνεικεν, ἐπεὶ γλυκὺ καὶ μετὰ μοῖραν
οὐχὶ μόνον ζώοις πάτριον ἐστ' ἔδαφος·
Ἠδαῖαν Εὐκλείας τὴν καὶ Μαρίαν με θανοῦσαν
μητέρα τὴν ἰδίην υἱὸς ἔθαψε Τίτος
ὀκτωκαιδεκέτης λειφθεὶς νέος· ὅστα δὲ πατρός
εἰσενέθηκεν ἐμοὶ Δυρραχίου κομίσας,
ἦχι Φίλιππον ἔθαψεν ἐμὸν πόσιν· ἀλλὰ τροφείων
μνησθεὶς ἀμφοτέροις τύμβον ἔχωσεν ἑνά.
Ὃς τὸν ἐμὸν παρὰ τύμβον ἄγεις, Τίτον ἴσθι Φιλίππου
πατρὸς Ἐδεσσαῖον παῖδά με καὶ Μαρίας·
Πατρὶς μέν μοι Ἔδεσσα· τὸ δ' οὔνομα Κλαυδία Γράπτη·
κεῖμαι δ' ἐνθαδ' ἐγὼ σύγγαμος οὖσα Τίτου.

Digitized by Google

Plaque de marbre avec inscription, apportée autrefois de Vodena à Cariotidza, et trouvée dans le cimetière près de l'église.

ΚΑΤΡΙΚΙΟΝΜΕΦΙΛΙΠΠΟΝΕΤΥΜΒΕΥΣΕΝΤΙΤΟΣ ΥΙΟΣ
ΕΙΟΝΙΟΥΓΕΛΑΓΟΥΣ ΑΝΧΙΚΑΤΑΦΟΙΜΕΝΟΝ
ΟΣΤΕΑΔΕΝΘΑΔΕΝΕΙΚΕΝΕΠΙΓΛΥΚΥΚΑΙΜΕΤΑΜΟΙΡΑΝ
ΟΥΧΙΜΟΝΟΝΖΩΟΙΣΠΑΤΡΙΟΝΞΣ ΤΕΔΑΦΟΣ

ΗΔΑΙΑΝΕΥΚΛΕΙΑΣΤΗΝΚΑΙΜΑΡΙΑΝΜΣΘΑΝΟΥΑΝ
ΜΗΤΞΡΑΤΗΝΙΔΙΗΝΥΙΟΣΞΘΑΨΕΤΙΤΟΣ
ΟΚΤΩΚΑΙΔΕΚΕΤΗΣΛΕΙΦΘΕΙΣΝΕΣΤΑΔΕΠΑΤΡΣ
ΞΙΣΕΝΞΟΗΚΕΝΕΜΟΙ ΔΥΡΡΑΧΙΟΥΚΟΜΙΣΑΣ
ΗΧΙΦΙΛΙΠΠΟΝΕΘΑΨΕΝΕΜΟΝΙΣΙΝΑΛΛΤΡΟΦΞΙΩΝ
ΜΝΗΣΟΞΙΣΑΜΦΟΤΕΡΟΙΣΤΥΒΟΝΕΧΩΣΕΝΕΝΑ

ΣΤΟΝΕΜΟΝΙΑΡΑΤΥΜΒΟΝΑΓΕΙΣΤΙΤΟΝΙΣΘΙΦΙΛΙΠΠΟΥ
ΠΑΤΡΟΣΕΔΕΣΣΑΙΟΝΠΑΙΔΑΜΕΚΑΙΜΑΡΙΑΣ

ΠΑΤΡΙΣΜΕΜΟΙΕΔΕΣΣΑΤΟΔΟΥΝΟΜΑΚΑΥΔΙΑΒΑΠΤΗ
ΚΕΙΜΑΙΔΞΝΘΑΔΕΓΩΣΥΝΓΑΜΣΟΥΣΑΤΙΤΟΥ

Quelle que fût la prospérité d'Edessa pendant les premiers siècles de l'empire romain, Berrhœa n'en était pas moins la ville la plus riche et la plus importante de la plaine entre l'Haliacmon et l'Axius. Sa population était nombreuse, μεγάλην κα πολυάνθρωπον πόλιν, dit en parlant d'elle Lucien. Elle se composait de Grecs, de Romains, de Gaulois, d'Illyriens, de Dardaniens, de Thraces et même de Juifs. Nous avons déjà vu qu'un grand nombre de barbares s'étaient fixés dans l'ancienne Emathie. Une inscription du siècle d'Auguste nous parle des Romains établis à Berrhœa et y possédant des fonds de terre : οἱ ἐγκεκτημένοι Ῥωμαῖοι. C'étaient sans doute ici comme ailleurs des marchands, des colons rebelles transportés de l'Italie dans les villes transmarines, des vétérans licenciés par les généraux, et qui étaient restés dans le pays. Quant aux juifs, les Actes des apôtres nous prouvent qu'il y en avait à Berrhœa comme dans les villes voisines de la Macédoine. A Thessalonique, ils formaient une partie assez nombreuse de la population, ils exerçaient librement leur religion et avaient une synagogue. A Philippes, ils avaient leurs édifices sacrés hors des murs. Il en était de même à Berrhœa. Le quartier des juifs et leur synagogue sont aujourd'hui encore dans un des

Digitized by Google

faubourgs de la ville, hors de l'enceinte des anciennes murailles. Cet état de choses remonte aux premiers temps de l'empire romain.

Berhrœa se gouvernait par ses propres lois, sa constitution était démocratique, comme celle de Thessalonique (1). Dans cette dernière ville, c'est devant le peuple que les ennemis de Paul voulaient le conduire. A Berrhœa aussi, les juifs de Thessalonique, venus pour susciter des persécutions à l'apôtre, s'adressent à la foule : ταράσσοντες τοὺς ὄχλους. Les Actes des apôtres appellent les magistrats de Thessalonique πολειταρχοῦντες : ils étaient au nombre de six et avaient en main le principal pouvoir. Les inscriptions de Berrhœa ne mentionnent pas ces noms. On y voit tantôt la ville des Berrhœens, ἡ πόλις τῶν Βερροιάων, comprenant l'ensemble des différents ordres, tantôt le sénat et le peuple, ἡ βούλη καὶ ὁ δῆμος, tantôt enfin le sénat et les jeunes gens ἡ βούλη καὶ οἱ νεοί : ce qui tendrait à faire croire qu'on retrouvait à Berrhœa les quatre ordres de Dion Chrysostome :

« Οὐχ ὡς πρώην χώρις ἦν ὁ δῆμος, καὶ χώρις ἡ βούλη, καὶ νῦν ἔτι « καθ' ἑαυτοὺς οἱ γέροντες διὰ τὸ συμφέρον ἑκάστων δηλονότι σκοπούν- « των..... ἵνα γὰρ τὴν βούλην ἄφω, καὶ τὸν δῆμον καὶ τοὺς νέους καὶ τοὺς « γέροντας. »

A moins toutefois qu'à Berrhœa le sénat ne se confondît avec les vieillards.

Les inscriptions parlent encore du pontife ἱερεύς, du gymnasiarque et de l'agonothète. L'ἱερευς était nommé à vie et non annuel, ce qui prouve qu'il ne donnait pas son nom à l'année. Dans les offrandes religieuses on mentionnait le nom du pontife pendant la vie duquel elles avaient été faites.

Dans certaines villes il y avait un magistrat nommé ὁ ἐπιμελητὴς τῆς πόλεως. L'une des inscriptions de Berrhœa se termine par ces mots : δι' ἐπιμελητοῦ Τι. Κλαυδίου Εὐλαίου. Cependant il ne paraît pas ici qu'il s'agisse d'un magistrat. δι' ἐπιμελήτου signifie simplement par les soins de.... comme ἐπιμεληθέντος qu'on rencontre souvent : V. *Eckhel* IV. 220. *Corp. inscript.* 2007 (2).

On sait l'habitude qu'avaient les villes des provinces de prendre pour patron quelque personnage influent de Rome. Berrhœa n'y manqua pas ; le patron qu'elle choisit était un des hommes les plus considérables de l'empire, et son intervention, sous Tibère, ne contribua pas peu sans doute à faire exaucer les vœux des cités macé-

(1) Act. Apost., XVII.
(2) Voir les inscriptions à la fin du Mémoire.

Digitized by Google

doniennes. Dans la mosquée d'Ortha-Djami (μεσο-ζαμὶ) on lit sur un socle de piédestal en marbre :

ΛΕΥΚΙΟΝΚΑΛΠΟΡΝΙΟΝΠΙΣΩΝΑ
ΑΝΘΥΠΑΤΟΝΒΕΡΟΙΑΟΙΚΑΙΟΙΕΝΚΕΚΤΗΜΕΝΟΙ
ΡΩΜΑΙΟΙΤΟΝΕΑΥΤΩΝΠΑΤΡΩΝΑ (1)

Sur le dessus du socle, on voit encore deux trous de scellement et la trace d'un pied : il ne saurait donc y avoir de doute, il s'agit d'une statue élevée par les Berrhœens et par les Romains établis dans la ville à L. Calp. Pison, leur patron.

Nous connaissons surtout deux L. Calp. Pison, l'un célèbre par ses déprédations et ses rapines à Berrhœa même où Cicéron nous le montre, s'abandonnant sans pudeur à sa cupidité : l'autre, fils du premier, envoyé par Auguste en Macédoine, et dont Velleius Paterculus, Sénèque et Tacite s'accordent à nous vanter les grandes qualités : doux et ferme tout à la fois, ami du repos, mais d'une activité infatigable au milieu des affaires ; sa principale gloire ne fut pas tant d'avoir dompté les Thraces que d'avoir su exercer longtemps la charge de préfet de Rome sans exciter la haine ou l'envie. Ce second Calp. Pison avait été proconsul en Macédoine, tandis que son père n'avait que le titre de préteur. C'est donc bien à lui, à ce qu'il semble, que les habitants de Berrhœa rendaient honneur. Le patron des Bérœens était donc bien le favori d'Auguste et de Tibère, le pacificateur de la Thrace et de la Macédoine, honoré du triomphe pour ses succès pendant trois années consécutives, proconsul, préfet de Rome, pontife, allié à la famille des Jules.

C'est à son état prospère et à sa population nombreuse que Berrhœa dut d'être visité par l'apôtre Paul en l'an 53, après Philippes, Amphipolis, Apollonie et Thessalonique :

« Mais les juifs rebelles cherchèrent Paul et Silas pour les con-
« duire devant le peuple (2).

« Et d'abord les frères mirent de nuit, hors de la ville (Thessa-
« lonique), Paul et Silas pour qu'ils allassent à Berrhœa, où, étant
« arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des juifs.

« Or ceux-ci furent plus généreux que les juifs de Thessalonique,
« car ils reçurent la parole avec toute promptitude, examinant tous

(1) L'inscription porte ΕΑΤΩΝ.
(2) Act. Apost., XVII, 10, 19, q.

Digitized by Google

« les jours les écritures pour savoir si les choses étaient telles qu'on « leur disait.

« Plusieurs donc d'entre eux crurent, et des femmes grecques de « distinction, et des hommes aussi en assez grand nombre.

« Mais quand les juifs de Thessalonique surent que la parole de « Dieu était ainsi annoncée par Paul à Berrhœa, ils y vinrent et ému- « rent le peuple.

« Mais alors les frères firent aussitôt sortir Paul hors de la « ville, pour aller vers la mer : mais Silas et Timothée demeu- « rèrent encore là. »

L'église de Behrrœa était fondée : Paul revint plusieurs fois en Macédoine, et ce qui prouve qu'il séjourna encore dans cette ville, c'est qu'il emmena en Asie, après son second voyage, le Berrhœen Sopatros, fils de Pyrrhus. Thessalonique a conservé un monument du passage de l'apôtre : c'est un grand bloc quadrangulaire de vert antique avec de petites marches taillées dans son épaisseur, sur lequel on prétend que saint Paul a prêché. A Berrhœa, c'est le nom donné à l'église métropolitaine qui rappelle ses prédications et son séjour dans la ville. Elle est dédiée aux saints apôtres, comme celle de Pella, et s'élevait autrefois sur l'emplacement de la mosquée actuelle du grand seigneur (Unkiar-Djami).

Les règnes de Vespasien, de Titus, de Nerva et de Trajan, paraissent avoir été particulièrement favorables à Berrhœa. De nouveaux priviléges furent pour elle la récompense de l'importance qu'elle avait prise en Macédoine. Un premier fragment d'inscription nous montre que la ville rendit des honneurs particuliers à Titus, fils de Vespasien, en mémoire sans doute de quelque bienfait que lui avait accordé ce prince : on y lit encore :

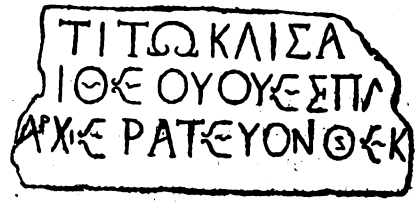

Un second fragment, dont les lettres sont moins grandes, moins fleuries et moins soignées, semble être un décret de Trajan en faveur des Berrhœens :

Digitized by Google

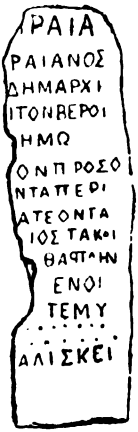

On complète facilement quelques mots importants : Τραιανόν à la première ligne, Τραιανός à la seconde; plus bas, δημαρχικῆς ἐξουσίας. Enfin, les lettres τον βεροι, qui se trouvent à la quatrième ligne indiquent évidemment qu'il s'agissait ici du peuple des Berrhœens, τὸν βεροιαίων δῆμον. Les mots qui suivent ne sont malheureusement pas aussi faciles à restituer.

Nous arrivons maintenant à une dernière inscription très-importante, et dont on peut, du moins, tenter une restitution complète; elle se trouve à l'entrée de la mosquée appelée Orta-Djami. En partie engagée dans le sol, elle ne laisse voir que la moitié des lettres de chaque ligne.

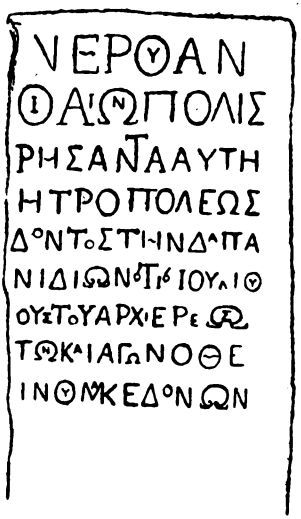

Remarquons d'abord que les trois dernières lignes sont faciles à compléter d'après des inscriptions de Berrhœa, qui datent évidemment de la même époque et qui contiennent la même formule. Telle est celle, par exemple, que nous donnons à la fin de ce Mémoire, n° 35. C'est d'après ce que nous y voyons que nous rétablissons la fin de notre inscription de la manière suivante :

Διογενοῦς (1) τοῦ ἀρχιερέως
τῶν σεβαστῶν καὶ ἀγονοθέ
του τοῦ κοινοῦ Μακεδόνων.

(1) Διογενοῦς ou tout autre nom propre finissant en ους au génitif.

Digitized by Google

De cette restitution partielle, si simple qu'elle ne saurait être l'objet d'aucun doute, il résulte qu'il ne manque aux lignes précédentes que six à sept lettres dont une ou deux pouvaient être plus petites que les autres, ou même intercalées dans le corps d'une grande lettre ; car nous voyons qu'on a voulu éviter que les lignes se dépassent les unes les autres. Les deux premières ne présentent aucune difficulté, soit pour le sens, soit pour les lettres qui les commençaient. Il s'agit évidemment de l'empereur Nerva et de la ville des Berrhœens qui lui rendait honneur :

αὔτ. καίσ. Νερούαν
ἡ τῶν Βεροιαίων πολις.

Reste à déterminer maintenant quel était le bienfait qui avait excité la reconnaissance des habitants, car le verbe dont nous ne trouvons que la désinence ρήσαντα et le datif αὐτῇ (τῇ πόλει) montrent bien que l'empereur avait accordé une faveur particulière à Berrhœa. Le mot μητροπόλεως que nous trouvons à la ligne suivante avait deux sens sous l'empire romain : il voulait dire ou une ville fondatrice de colonies, ou une ville qui l'emportait sur les autres par son importance, sa dignité, ses richesses. C'est à ce dernier point de vue qu'on pouvait donner ce titre à des cités toutes récentes comme Thessalonique et Antioche. La grandeur d'une ville, son antiquité, la beauté de sa position, le nombre et la célébrité de ses temples, les services qu'elle avait rendus aux empereurs (1) et au peuple romain pouvaient lui mériter le nom de métropole. Une épigramme citée par Eckhel nous fait voir qu'il était fort recherché, et que les Grecs en particulier s'en montraient extrêmement jaloux. C'était là un de ces ἑλληνικὰ ἁμαρτήματα dont parle Dion Chrysostome. Ajoutons toutefois que ce n'était pas une distinction inutile, mais qu'il s'y rattachait des priviléges particuliers, et une sorte de suprématie sur les villes voisines : « Efforcez-vous, dit Dion Chrysostome (1) aux Nico-« médiens, efforcez-vous d'être au premier rang des cités, puisque « vous êtes chargés de les gouverner. Car c'est là en tant que mé-« tropole votre principale affaire. » Une autre preuve de cette dépendance des bourgs inférieurs vis-à-vis de la métropole, c'est le fait

(1) Laodicée, en Syrie, avait résisté à Niger, le compétiteur de Sévère. Sévère vainqueur lui accorde le titre de métropole (Jean Malala, XIII, 388.)

(1) XXXVIII, 477.

Digitized by Google

mentionné par Spartianus dans la vie d'Adrien. Lorsque l'empereur, irrité contre Antioche, voulut l'amoindrir, il fonda une métropole afin de séparer la Phénicie de la Syrie et de soustraire à la suprématie d'Antioche un certain nombre de villes.

Ce titre si envié, qu'on pouvait obtenir de tant de manières et pour tant de causes différentes, n'est-ce pas là précisément ce que Nerva avait accordé à la ville de Berrhœa? Dans cette hypothèse tout s'explique : le canon XIII du concile de Chalcédoine dit, en parlant des villes métropoles : ὅσαι δὲ ἤδη πόλεις διὰ γραμμάτων βασιλικῶν τῷ τῆς μητροπόλεως ἐτιμήθησαν ὀνόματι. Conservons la même expression dans l'inscription qui nous occupe; nous aurons :

συγχωρήσαντα αὐτῇ
τὸ τῆς μητροπόλεως
ὄνομα δόντος τὴν δαπά
νην ἐκ τῶν ἰδίων Τι. Ἰουλίου

Rien d'étonnant à tous les points de vue à ce que Berrhœa ait obtenu ce titre. Le *Corpus inscriptionum* ne nous le montre que dans un certain nombre de villes de l'Asie. Mais les écrivains anciens nous parlent de cités de la Thrace et de la Macédoine, honorées vers le même temps de la même faveur. Héraclia, fondée par Vespasien sur l'emplacement de l'ancienne Périnthe, obtint de cet empereur tous les droits d'une métropole. Thessalonique les possédait, suivant toute apparence, depuis le règne d'Auguste. Lorsque l'Anthologie l'appelle μήτηρ πάσης Μακεδονίης, on est tenté d'abord de croire avec M. Tafel que ce n'est là qu'une expression métaphorique. Nous pensons, pour nous, que c'était bien un titre réel : ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est d'abord que nous retrouvons la même expression appliquée par Strabon à la même ville : « ἡ δὲ μητρόπολις τῆς νῦν Μακεδονίας ἐστί. » C'est en second lieu que le mot apparaît plus tard sur ses monnaies. Thessalonique, plus riche et plus puissante que Berrhœa, désignée depuis longtemps pour lieu de réunion aux représentants des quatre parties de la Macédoine, dut recevoir cette faveur avant toute autre cité.

Quant à Berrhœa, c'est de 96 à 98 qu'elle commença à jouir de ses nouveaux priviléges. Ainsi s'explique un fait que Michel Lequien nous paraît avoir mal compris. Au concile de Constantinople, en 553, siégeait l'évêque de Bérœa, Timothée, que les *Græca gesta* appellent : Τιμόθεος τῆς μητροπόλεως Βερροίας. Michel Lequien pense qu'il y a là une interpolation, et en cela il se trompe. Il est bien vrai

Digitized by Google

qu'à cette époque Berrhœa n'était pas le siége d'un archevêché métropolitain ; mais elle n'en avait pas moins été, au sens politique, une métropole, et c'est ce titre déjà ancien que les Græca gesta rappellent. Quant au titre de métropole religieuse, elle ne l'obtint qu'au treizième siècle en se séparant de Thessalonique dont elle avait jusque-là dépendu.

Jean Malala fait remonter jusqu'à Vespasien la division de la Macédoine en deux parties. Thessalonique fut dès lors la capitale de la première Macédoine. Quant à Berrhœa, en devenant métropole, elle succéda à Pella comme la ville principale de l'ancienne Emathie. D'après Spanheim, c'est dans la métropole que se promulguaient les lois et les édits, que se tenaient les assemblées des différents districts, que se célébraient les jeux et les fêtes solennelles, que se fixaient les impôts à répartir entre les villes inférieures pour tous les travaux d'un intérêt général. Les inscriptions de Berrhœa nous prouvent qu'elle jouissait en effet de quelques-uns de ces droits. Elles se rapportent en grande partie à des jeux publics, à des combats de gymnase, à des concours de musique ; elles contiennent de longues énumérations de noms, et l'on voit que ces fêtes attiraient un grand concours de monde, des Laodicéens, des Phylacéens, des Sogdestins, des habitants d'Alexandrie, de Thessalonique.

Si l'on admet ce que nous venons de dire, voici comment il faut restituer l'inscription d'Orta-Djami :

ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΝΕΡΟΥΑΝ
ΗΤΩΝΒΕΟΙΑΙΩΝΠΟΛΙΣ
ΣΥΝΧΩΡΗΣΑΝΤΑΑΥΤΗ
ΤΟΤΗΣΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ
ΟΝΟΜΑΔΟΝΤΟΣΤΗΝΔΑΠΑ
ΝΗΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΝΤΙΟΛΥΜΟ
(1) ΔΙΟΓΕΝΟΥΕΤΟΥΑΡΧΙΕΡΕΩΣ
ΤΩΣΕΒΑΣΤΩΚΑΙΑΓΩΝΟΘΕ
ΤΟΥΤΟΥΚΟΙΝΟΜΚΕΔΟΝΩΝ

« A l'empereur Cæsar Nerva, la ville des Berrhœens, pour lui avoir « accordé le titre de métropole : aux frais de Tibérius Julius Dio-

(1) Voir la note de la page 765.

Digitized by Google

« gène, pontife des empereurs, agonothète de la communauté des « Macédoniens. »

Un piédestal en marbre blanc avec oves et rangées de perles très-soignées, qui se trouve à quelques pas de l'inscription dans la cour de la mosquée, nous indique qu'il s'agissait de l'érection d'une statue en l'honneur de l'empereur. Quel était ce grand-prêtre des Augustes, cet agonothète de la communauté des Macédoniens qui en faisait les frais? Sans doute un Berrhœen. Nous voyons par d'autres inscriptions qu'un certain C. Popilius Junianus Proclus Python, d'abord gymnasiarque des Berrhœens, devint plus tard pontife des empereurs et agonothète de la communauté macédonienne. Peut-être même exerçait-il en même temps ces différentes fonctions, comme nous en trouvons des exemples à Serrès et à Amphipolis. Ces deux faits contribuent encore à nous faire comprendre l'importance de Berrhœa, puisqu'ils nous montrent les honneurs accordés à ses citoyens.

VII. — *Ancienne Emathie et ancienne Bottiée depuis la fin du règne de Trajan jusqu'au commencement des invasions slaves sous Justinien*, 117-527.

A partir de l'époque à laquelle nous sommes arrivés, Berrhœa et Edessa résument en elles l'histoire de toute la région environnante jusqu'à l'Axius. On voudrait y retrouver des traces du séjour que durent y faire un grand nombre d'empereurs, surtout après le règne de Caracalla (211-217), lorsque toute l'attention du gouvernement impérial se tourna vers la défense des provinces menacées par les invasions du Nord. La *via Egnatia* et la route qui conduit de Thessalie en Macédoine en passant (1) par Berrhœa étaient sans cesse parcourues par les légions qui allaient combattre les Barbares. Sous Philippe l'Arabe, 244-249, Arguntis, roi des Carpathes, menaça la Macédoine et la Thace. L'empereur marcha contre lui, le battit et lui imposa la paix. A son retour, il se rendit dans la Macédoine, pour laisser reposer ses légions. Quelques médailles de Berrhœa semblent se rapporter à cette expédition ; elles portent :

D'un côté, une tête d'Alexandre, casquée, avec ce mot : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ; de l'autre, un homme à moitié nu, sacrifiant sur un autel ; près de lui une table sur laquelle sont des urnes, des jeux ; derrière une petite colonne surmontée d'une urne. La légende varie ; on lit

(1) Voir l'itinéraire des Antonins.

Digitized by Google

tantôt : ΚΟΙΝ. ΜΑΚΕ. Β. ΝΕΩ. ΒΕΡΑΙΩΝ ; tantôt : ΚΟΙΝ. ΜΑΚΕ. Β. ΝΕΩ. Quelquefois enfin l'aire contient la date : ΕΟC, 275.

Les avis se sont partagés au sujet de cette date. Certains numismates l'ont rapportée à l'ère de César qui commence en 706, d'autres à l'ère de Pompée, c'est-à-dire à l'an 691. Eckhel croit qu'il faut compter à partir de 693 ou de l'une des années qui suivirent immédiatement. Mais Cousinéry remarque avec raison qu'une monnaie de la communauté des Macédoniens, frappée à l'effigie de Philippe, et portant la même date ΕΟC, enlève toute incertitude.

Il semble résulter de ces médailles qu'il y eut des fêtes et des jeux solennels, célébrés à Berrhœa sous le règne de Philippe l'Arabe ; et c'est là en effet ce qu'en a conclu M. Cousinéry. Mais il ne s'arrête pas là. Il rapproche ces monnaies de deux autres frappées à Thessalonique :

1° Tête de Philippe le père laurée : ΑΥΤ. Μ. ΙΟΥΛΙΟC. ΦΙΛΙΠΠΟC. Χ. Table sur laquelle on voit une urne, des jeux ; d'un côté, une fiole sans anse ; de l'autre cinq globules ; sous la table une autre petite fiole ; dans l'aire un B ; légende ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝ. ΠΥΘΙ.

2° Tête nue de Philippe le fils : Μ. ΙΟΥΛΙΟC ΦΙΛΙΠΠΟC. Χ. Apollon nu, debout, un rameau dans la main droite, présentant un globe au jeune Philippe habillé en cabire, et qui tient un marteau sur l'épaule droite. Dans l'aire un B : légende, ΘΕCCΑΛΟΝΙΚΕΩΝ ΠΥΘΙΑ.

M. Cousinéry remarque que les attributs de la première de ces médailles rappellent ceux des monnaies berrhœennes, la table et les urnes des jeux avec des rameaux ; il observe que la date ΕΟC d'une part, l'effigie de l'empereur de l'autre, nous reportent au même règne. Il se préoccupe surtout de la lettre B qu'il ne trouve sur aucune autre médaille de Thessalonique ou des villes voisines, et la rapprochant du mot ΒΕΡΑΙΩΝ que nous avons vu tout à l'heure, il arrive à croire qu'elle désigne également la ville de Berrhœa. En résumé, il suppose que Philippe vint à Berrhœa après son expédition contre les Carpiens, qu'il y séjourna quelque temps avec son armée, qu'on y célébra en son honneur des fêtes et des jeux pythiens, que la ville en conserva le souvenir sur ces médailles, et que les habitants de Thessalonique qui, en leur qualité de métropolitains, y avaient concouru plus que personne, frappèrent à l'effigie de Philippe des monnaies qui rappelaient ces mêmes événements et le lieu où ils s'étaient passés.

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît certain c'est que Philippe s'établit à Berrhœa avec son armée, et qu'il y présida à la célébration des jeux.

Digitized by Google

Une dernière médaille de Berrhœa paraît remonter à la même époque : elle est en bronze comme toutes celles dont nous venons de parler.

Tête d'Alexandre couverte de la peau du lion avec le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. X. femme demi-nue, assise sur un siége, tournée à gauche, le coude gauche sur le dossier, présentant de la main droite une patère à un serpent dressé devant elle sur un autel : légende : ΒΕΡΟΙΕ. ΚΟΙ. ΜΑΚΕΔ.

Que signifie cette effigie d'Hygiée sur les médailles des Berrhœens ? Est-ce une manière de vanter la salubrité du lieu ? Ou faut-il croire plutôt qu'elle y parut à la suite d'une de ces pestes qui désolaient si souvent l'empire romain ?

C'est à partir de 253 que commencent les grandes invasions des Goths. Pendant quinze ans, tout d'abord l'Illyrie, la Mécédoine, la Grèce furent en proie aux ravages des Barbares. Thessalonique soutint un long siége, tandis que les vaisseaux ennemis infestaient et pillaient les côtes, remontaient l'Axius, le Lydias, l'Haliacmon, et portaient partout la terreur. Vaincus enfin par Claude le Gothique, les Barbares se dispersèrent dans la Thrace et dans la Macédoine, communiquant aux habitants les germes de la peste qui s'était mise dans leur armée.

Dioclétien (284-305) réorganisa la Macédoine. Il la rattacha au diocèse d'Illyrie et la divisa en deux parties. La première partie, entre le Nestus et le Pénée, comprenait trente-deux villes, et avait pour capitale Thessalonique; pour gouverneur, un personnage consulaire. La seconde partie comprenait la Macédoine septentrionale, et Stoboi était sa capitale. Cette division fut confirmée par Constantin (306-327). Aussi voyons-nous en 449 l'évêque de Berrhœa signer au concile d'Ephèse : Λούκας ἐπίσκοπος Βερρόιας τῆς πρώτης Μακεδονίας. Les titres officiels de l'archevêque de Vodéna (ancienne Edesse) sont aujourd'hui encore : ὁ πανιερώτατος καὶ θεοπρόβλητος μητροπολίτης τῆς ἁγιωτάτης μητροπόλεως Βοδένων καὶ Σκλαβίτσης, ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος Μακεδονίας πρώτης.

Hiéroclès (sixième siècle), en nous parlant de cette réorganisation de la Macédoine, ajoute une liste des principales villes : Thessalonique, Pella, Europos, Dium, Berrhœa, Eordœa, Edessa, Celli, Almopia, Dobéros, Idoméné. Mais cette liste, que reproduit plus tard Constantin Porphyrogénète, n'est qu'une affaire d'érudition. Pella ne serait pas au second rang, si l'on avait tenu compte de l'état actuel de chacune de ces villes. Un fait seul est à noter, c'est le nom d'Almopia désignant la principale ville des Almopes, et remplaçant, à ce qu'il semble, celui d'Europos.

Digitized by Google

Aux divisions politiques s'ajoutèrent de nouvelles divisions religieuses, lorsque le christianisme fut devenu la foi dominante. Aujourd'hui la plaine à l'ouest de l'Axius se partage entre deux archevêchés, ceux de Verria et de Vodéna, et deux évêchés, ceux de Kampania et du Mogléna.

Existaient-ils tous dans les années qui suivirent le règne de Constantin ? Le fait n'est pas impossible par lui-même, mais nous n'en avons pas de preuves. L'évêché du Maglena n'est mentionné par les auteurs byzantins que du treizième au quatorzième siècle. L'évêché de Campania existait tout au moins avant la fin du neuvième siècle ; car nous le trouvons dans l'index de Léon le philosophe (886-907). Quant aux siéges de Bérœa et d'Edessa, ils furent établis lors de la constitution même de l'Eglise orientale. Isidore d'Edessa parut au concile quini-sexte : Gerontius et Lucas de Berrhœa signèrent l'un au concile de Sardique en 347, l'autre au concile d'Ephèse en 449; seulement ce n'étaient dans le principe que de simples évêchés dépendants de Thessalonique. Un siècle ou deux avant la prise de Constantinople par les Turcs, ils furent constitués en archevêchés sous la suprématie l'un du patriarche d'Achrida, l'autre du patriarche de Constantinople.

Les Goths reparurent plus terribles que jamais sous Valens (364-379). Pendant que l'empereur était occupé à combattre les Perses, ils dépeuplèrent la Macédoine restée sans défense. Quelques villes en petit nombre résistèrent derrière leurs murailles, tout le reste de la contrée devint inculte et désert.

En 398, Alaric passe successivement de la Thrace dans la Macédoine, et de la Macédoine dans la Thessalie, ravageant tout ce qui se trouvait sur son passage.

Sous Marcien (450-457), ce sont les Ostrogoths qui pillent à leur tour ces provinces. De leur royaume indépendant de Naïssus ils descendent en 479 jusqu'à Thessalonique, et parviennent à occuper tout le pays entre l'Axius et la Pénée. Deux textes importants, l'un de Jornandez, l'autre de Malchus, nous donnent des détails sur ce fait. Voici d'abord celui de Jornandez (1) :

« Theodomir rex, animadvertens tam felicitatem suam quam etiam « filii, nec hac tamen contentus, egrediens Naïsitanam urbem, pau- « cis ad custodiam derelicitis, ipse Thessalonicam petiit, in qua Cla- « rianus patricius cum exercitu morabatur. Qui dum videret se co- « rum conatibus resistere non posse, missa legatione ad Theodomir

(1) Jorn. de Reb. Get., 36.

Digitized by Google

« regem, ab obsidione urbis eum retorquet. Initoque fœdere Roma-
« nus ductor cum Gothis loca eis jam sponte quæ incolerent tra-
« didit ; id est Ceropellas (l. Cyrum, Pellam), Europam, (l. Europum),
« Medianam, Petinam (l. Pellinam), Bereum (l. Berrhœam) et alia quæ
« Sium (l. Dium) vocantur. Ubi Gothi cum rege suo, armis depositis,
« composita pace quiescunt. Nec diu post hæc et rex Theodomir in
« civitate Cerras (l. Cyrrhum) fatali ægritudine occupatus, vocatis
« Gothis, Theodoricum filium regni sui designat hœredem, et ipse
« mox rebus humanis excessit (1). »

Le récit de Malchus (2) diffère de celui de Jornandez. Suivant lui, Théodoric, irrité d'avoir été battu par les Romains, se dirige vers la Macédoine, mettant tout à feu et à sang, détruit Stoboi et en massacre la garnison. Il arrive bientôt devant Thessalonique ; mais l'empereur Zénon lui envoie une ambassade ; et Théodoric, séduit par ses promesses, députe à son tour quelques-uns des siens à Constantinople, pour s'entendre avec Zénon sur la cession de quelque provinces. Cependant il ramène ses troupes en arrière, leur défendant de piller sur la route, traverse l'Axius, passe par Edessa et arrive jusqu'à l'Héracléa de Macédoine. Zénon s'était décidé à lui abandonner la Pantalie. Tandis qu'Adamantius, chargé par lui de s'entendre avec le roi barbare et de le mettre en possession de cette province, s'arrête à Thessalonique, Théodoric ne reste pas inactif : il se ligue avec Sidimund d'Epire pour la conquête d'Epidamne et du reste du pays ; bientôt il s'empare de Lychnidus et de Scampa ; de là, il marche sur Dyrrachium qui ne peut lui résister. A cette nouvelle, Adamantius accourt à Edessa avec Philoxénus, montre au gouverneur Sabinianus des lettres de l'empereur qui le nomment général et le chargent de pourvoir à toutes les éventualités. Sabinianus ne pouvait attaquer les Barbares parce qu'il n'avait sous sa main qu'un petit nombre de mercenaires, et que toutes les troupes régulières étaient dispersées dans les villes. Il donna des ordres pour qu'elles se concentrassent en toute hâte sur Edessa, pendant qu'Adamantius envoyait une ambassade à Théodoric. Celui-ci revient sur ses pas, et essuie un échec partiel au milieu des montagnes. Il conclut enfin un traité avec Zénon qui lui cède une partie de la Dacie et de la Mœsie inférieure.

Ajoutons à ce double récit un dernier détail. Nic. Basilacès dit dans

(1) « Item non longe ad supra scriptam Thessalonicam sunt civitates, id est Ceras (l. Cyrrha), Europa (l. Europus), Mediana, Petina, Berœum (l. Berœa), Quesium (l. Quæque Dium.) » *Ravenn. Ann.*, IV, 9.

(2) Malch. Excerpt. de legat., 78.

Digitized by Google

ses *Progymnasmata* que Théodoric fit le siége d'Edessa, s'en rendit maître et en traita fort mal les habitants (1).

Ces différents textes sont assez difficiles à concilier. Y eut-il deux expéditions bien distinctes, l'une sous Théodomir, l'autre sous Théodoric ? On conçoit en effet que les Barbares aient pu faire plusieurs tentatives contre Thessalonique. Malchus et Jornandez ne parlent-ils, au contraire, que de la même expédition, mais en changeant seulement le nom du chef? Théodomir était déjà vieux : Théodoric commandait depuis longtemps les troupes. N'est-ce pas pour cette raison qu'on a pu attribuer les mêmes faits tantôt au père, tantôt au fils? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable. A quel moment placerons-nous maintenant ce siége d'Edessa, dont parle Nicéphore-Basilacès? Théodoric arriva par Stoboi, et se dirigea de là vers Thessalonique. La route la plus directe est celle qui débouche en ligne droite sur le haut Axius et qui en longe ensuite les bords en passant par Idoméné et par Gortynia. Si le roi des Ostrogoths la suivit, il laissa Edessa à sa droite, et par conséquent ce n'est que lorsqu'il renonça à ses projets sur Thessalonique, lorsqu'il prit la via Egnatia pour se porter sur Héraclée, qu'il put faire le siége d'Edessa. Cette ville ne lui appartenait pas alors, comme toutes celles de la plaine : c'était d'ailleurs la première place-forte qu'il rencontrait. Peut-être lui demanda-t-il, comme à Héraclée, des impositions extraordinaires pour la nourriture de ses troupes? De là des mécontentements mutuels, et les hostilités qui s'ensuivirent. Quoi qu'il en soit, il reste constant qu'à l'époque de Théodoric, les Barbares occupaient presque toutes les villes de l'ancienne Emathie et de l'ancienne Bottiée, Cyrrhos, Pella, Europos, Berrhœa. D'après Jornandez, Cyrrhos aurait été en quelque sorte la capitale des nouveaux conquérants. Ni lui ni Malchus ne nous disent combien d'années dura cet établissement, Mais ce fut tout au moins de 479 à 488 : car nous voyons que Zénon fit la paix avec Théodoric, et ce n'est qu'en 488 que ce dernier, avec l'assentiment de l'empereur, conduisit toute sa nation contre Odoacre, devenu maître de l'Italie.

Le règne de Zénon marque la fin des grandes invasions gothiques en Thrace et en Macédoine. Il clôt une première période, pendant laquelle l'empire d'Orient conserve encore assez de forces pour arrêter les projets de conquête des Barbares. En 488, la plaine entre

(3) Ch. XXII.

Digitized by Google

l'Haliacmon et l'Axius, délivrée de Théodoric et des Ostrogoths, était encore ce qu'elle avait été jusque-là, un pays grec, dont la majorité des habitants étaient Grecs. D'autres peuples allaient bientôt venir, qui devaient y fonder des établissements durables, en renouveler presque complétement la population, changer les noms de ses villes, de ses rivières et de ses montagnes. Pendant cette longue décadence de l'empire byzantin, qui ne dura pas moins de neuf siècles, l'ancienne Bottiée et l'ancienne Emathie furent comme un champ de bataille, où parurent tour à tour les Huns, les Slaves, les Awares, les Bulgares, les Normands, les Francs et les Serbes. Les empereurs le perdirent souvent ; mais ils purent toujours le reconquérir, et, si Thessalonique resta jusqu'au dernier moment l'un des boulevards de Constantinople, Berrhœa et Edessa marquèrent longtemps de leur côté la limite occidentale des États byzantins. Edessa ou plutôt Vodéna (comme l'avaient appelée les Bulgares) n'était plus, à l'époque de Cantacuzène, qu'un bourg peu considérable, « μικρὸν πόλισμα » ; mais sa forteresse était presque inexpugnable, grâce à ses murs épais, à ses hautes tours, à sa position, qui dominait d'un côté de profonds précipices, de l'autre des marais inabordables formés par les eaux du lac d'Ostrowo. Berrhœa ne cessa jamais d'être une ville ; ses soixante-douze églises, ses monastères nombreux, dont les plus célèbres étaient ceux de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine ; l'enceinte de ses murs, rebâtis au quatorzième siècle par le khral de Servie, nous le prouvent assez. Occupée par les Bulgares au dixième siècle, reprise par Basile le Bulgarochtone, elle eut toujours dès cette époque un gouverneur militaire, « σεβαστὸς καὶ δουξ τῆς Βερρόιας. » ; elle avait sous sa dépendance toutes les petites places fortes des environs, y compris Servia, et son territoire s'étendait à l'est jusqu'à la rive droite de l'Axius.

La conquête ottomane fixa et attacha au sol les populations d'origine diverse, longtemps mobiles et flottantes, de l'empire byzantin. Trois races bien distinctes se partagent aujourd'hui le pays que nous venons d'étudier. Chose remarquable ! chacune de ces races occupe une des vieilles capitales de la Macédoine. L'antique cité des Bryges, la première conquête des trois Héraclides d'Hérodote, Berrhœa (Verria), est restée grecque. Edessa, la ville de Curanus et de Perdiccas, le sanctuaire de la royauté téménide, est devenue bulgare, et n'est plus connue maintenant que sous le nom de Vodena. Quant à Pella, ses ruines ont servi à bâtir, près de l'endroit où elle s'élevait jadis, la ville turque d'Yénidjé-Wardar, la résidence du conquérant de la Macédoine, de l'un des premiers beglier-beys de Roumélie, du compa-

Digitized by Google

gnon d'armes d'Orkhan, de Mourad Ier, de Bajazet et de Soliman : je veux parler de Gazi-Gavrhenos. Le souvenir du *Saint* et du *Victorieux* se conserve religieusement à Yénidjé. On y montre son tombeau et ceux de ses compagnons d'armes, le lieu où il prenait ses repas, la mosquée ruinée où il venait prier avec les derviches. Les historiens turcs nous le représentent comme un homme actif, rusé, plein de ressources à la guerre et dans toutes les circonstances de la vie, fort avide de richesses, assez habile pour rester toujours en faveur, quoique son goût bien connu pour les plats de grenouilles ait failli lui faire oublier sa prudence ordinaire et lui coûter la vie; bon musulman du reste et grand fondateur d'imarets, de karavanserais et de mosquées. Les traditions locales personnifient en lui et dans un moine du pays, nommé Lucas, la lutte qui s'engagea entre les deux religions, entre la population vaincue et les nouveaux conquérants. Gazi-Gavrhenos et le moine, dit la légende, combattirent seul à seul pendant plusieurs années, sans que la victoire se décidât jamais ou pour l'un ou pour l'autre. Pendant ce long duel, le fils de Gavrhenos, Ali-Bey, grandit et devint homme. Voyant que son père ne pouvait triompher du saint, il s'arme un jour d'un fusil, profite du moment où Lucas était dans l'église occupé à dire la messe, tire sur lui par un trou pratiqué dans le mur et le tue. « Mon père, disait-il en re-« venant, a combattu le moine pendant de longues années, et moi « en un seul jour je l'ai vaincu. » Mais Gazi-Gavrhenos blâma vivement son fils de ce qu'il venait de faire : « Je voulais, disait-il, l'ame-« ner à faire sa soumission, le convertir, et avec lui tous les habi-« tants de la plaine. » Il y a dans cette tradition un fond de vérité incontestable. L'existence d'un vieux monastère d'*Hagios-Loucas*, à une heure au-dessous de Yenidjé, suffirait seule à le prouver. Il est certain, d'un autre côté, que Gavrhenos dut chercher par tous les moyens possibles à faire embrasser l'islamisme aux populations vaincues. Il y réussit avec les Bulgares du Mogléna, auxquels s'étaient mêlées, depuis quelque temps déjà, des colonies turkomanes. Mais tous ses efforts échouèrent dans la Sclavitsie et dans le Roumlouck.

Digitized by Google

VODENA (EDESSA-ÆGÉES).

Vodéna : Population turque et bulgare : à peine cinquante maisons valaques ; — dix à douze mille habitants ; — douze quartiers :

1. Varosi (κατω-μέρος).
2. Kænourio-Machala.
3. Aschasim.
4. Unkiar-Djami : Machala.
5. Merdjemeck.
6. Podos-Machala.
7. Moglena-Machalas.
8. Yeni-Tchesmé.
9. Dermenbasch.
10. Khepali τῶν μύλων.
11. Pascha : Djaïr : Malessi.
12. Kinpressi-Machala.

Six mosquées à minarets, d'autres en bois comme les maisons turques :

1. Unkiar Djami.
2. Gazi-Djami.
3. Yéni-Djami.
4. Kadji-Yusuf-Djami.
5. Noureddin-Djami.
6. Goura-Effendi-Djami.

Treize églises sur le plateau de Vodéna :

1. Panagia (métropole).
2. Hagii Anargyri.
3. Panagia Elcoussa.
4. Hagios Théodoros.
5. Hagios Joannis Théologos.
6. Hagios Nicolaos.
7. Hagia Kiriaki.
8. Hagios Vasilios.
9. Hagios Petros.
10. Metamorphosis.
11. Hagia Paraskévi.
12. Hagia-Ypapandisis.
13. Hagios Taxiarchis.

Jardins de Vodéna, au-dessous du plateau : trois églises ruinées :

Hagios Athanarios. Hagios Nicolaos. Hagia Triada.

N. B. Plusieurs inscriptions sont marquées d'un signe particulier * : ce sont celles qui ont été déjà mentionnées dans des recueils plus étendus et plus savants. Si je les reproduis ici, c'est que ma copie présente quelques différences, soit pour la forme des lettres, soit pour la composition des mots.

Digitized by Google

1.

Au-dessus de la porte d'entrée de l'archevêché :

*

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ

ΕΤΟΥϹ ΗΚ Τϑ ΑΠΟΓΡΑΦΗ
ΕΦΗΒΩΝΤΩΝ ΕΦΗΒΕΥϹΑΝ
ΤΩΝΥΠΟΛΥϹΙΜΑΧΟΝϹΑΒΙ
ΝΙΑΝΟΥΤΟΝΕΦΗΒΑΡΧΟΝ
ΚΑΤΑΤΟΛΟΓΜΑΤΗϹΒΟΥΛΗϹ
ΚΛΑΥΔΙΟϹϹΕ·ΡΗΝΟϹ. ΔΟ. ΚΟΥ· ΚΟΙΝΤΟϹ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹΚΑΙΕΙΟΥΛΙΟϹΟΙΜΑΡΚΙΑϹ
ΟΥΛΠΙΟϹΔΟΜΙΤΙΟϹ ΕΛΠΙΔΗ ΦΟΡΟϹ
ΕΥΤΥΧΙΩΝΜΑΚΕΔΟΝΙΚΟΥ· ΑΝΙΚΗΤΟϹ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹΠΑΠΑ ΔΡΩΒΥΟϹ
ΖΩΠΥΡΟϹΟΥΑΛΕΡΙΟΥ ΕϹΠΕΡΟΝϹΕΜΕΛΗϹ
ϹΟΥΔΙϹΚΑΛΛΙϹΤΗϹ ΚΑ· ΦΙΛΟΜΕΝΟϹ
ϹΑΤΟΡΝΙΑΝΟϹΗΔΕ ΑϹΦΙΛΗΤΟϹ ΦΑΡΙΩΝΟϹ
ΦΗΛΙΞΝΙΚΟΜΗΔΟΥ
ΠΑΡΑΜΟΝΟϹΚΑΙΙΟΥΛΙϹΚΑΙΑΚΥΛΑϹΟΙΙΟΥΛΙΟΥ

ΓΑΙΟϹΚΑΙΠΑΡΑΜΟΝΟϹΟΙΓΑΙΟΥ
ΙΟΥΛΙΑΝΟϹΑϹΚΗΠΑ

2.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagios Joannis Théologos :

ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΜΕΝΙΩΝΟΣ
ΑΝΝΙΡΑ ΜΕΘΩΝΑΔΟΥ
ΜΕΘΩΝΑΔΗΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ

ΗΡΩΣΙ

Digitized by Google

3.

Dans les jardins de Vodéna, au-dessous du plateau, piédestal de 0.91 centimètres, avec inscription :

ΦΑΒΙΟΝ
ΚΑΛΛΙΡΟΗ

4.

Dans l'intérieur de l'église métropolitaine : ἡ κόίμησις τῆς παναγίας :

* ΑΝΕCΤΡΑΦΗΝ
ΟCΟΝΟΔΗΝ
CΕΝΧΙΟΝ
ΔΕΤΟΝΓ
ΤΑ7

ΗΙΑΥΡΥ
Μ
Μ

5.

Mur intérieur de l'église d'Hagii Anargyri : οἱ Ἅγιοι Ἀνάργυροι :

* ΝΕΙΕΙΔΟΜΕΝΕΥCΚΑΤ

6.

Intérieur de l'église métropolitaine :

* CΕΚΟΥΝ
ΔΟCΤΗΤΑΥ
ΚΥΤΑΤΗ
CΥΝΒΙΩ
ΜΝΕΙΑC
ΧΑΡΙΝ

7.

Intérieur de l'église d'Hagii Anargyri :

CΕΡΒΕΙΛΙΑ
ΚΑΛΑΤΥΧΑ
ΤΩΙΔΙΩΑΝΔΡΙ
ΑΥΡΗΛΙΩΠΕΙΡΙ
ΘΟΩΕΚΤΩΝΕΚΕΙ
ΝΟΥΕΚΕΙΝΩ
ΜΝΕΙΑCΧΑΡΙΝ

Digitized by Google

8.

Dans la maison de Zaphiri Datko :

ΜΗΜΟΡΙΟΝ
ΕΥΤΥΧΙΔΟΥ
ΚΑΙΤΗϹϹΥΝ
ΒΙΟΥ ΑΥΤΟΥ
+ ΝΙΚΗϹ +

9.

Dans la maison d'Islam-Bey :

ΛΟΥΚΙΟϹΚΟ
ΡΙΑΤΙΟϹΠΑΤΡΟ
ΒΙΟϹΚΑΙΚΟΥΡΙ
ΑΤΙΑϹΕΚΟΥΝΔΑ
ΟΙΤΟΝΙϹΚΟΥΡΙ
ΑΤΙΑ

10.

Dans une maison particulière, stèle apportée des jardins :

ΦΛΑΒΙΠΡΟϹΔΟΧΗΛΑ
ΓΟΝΙΤΩΑΝΔΡΙΚΑΙ
ΜΑΚΕΔΟΝΙΑΤΗΘΥ
ΓΑΤΡΙΜΝΗΜΗϹΧΑΡΙΝ

11.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagia Kyriaki :

ΜΗΜΟΡΙΟΝ
ΔΙΑΦΕΡΟΝΤ
ΑΒΙΤΕΑΕΝΤΙΟΥ
ΚΑΙΤΗϹΤΟΥΤ
ΟΥΣΥΜΒΙΟΥΜΑ
ΞΙΜΑϹ ΚΑΙΤΟΝ
ΠΕΔΙΩΝ ΑΥ
ΤΟΥ

Digitized by Google

12.

Mur intérieur de l'église d'Hagii Anargyri :

13.

Dans l'intérieur de la même église :

Digitized by Google

14.

Mur extérieur de l'église d'Hagia Paraskévi :

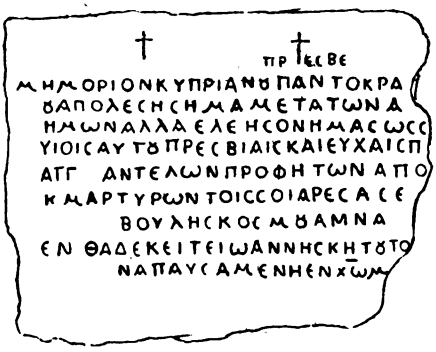

15.

WLADOWA.

Sur les bords de la rivière de Vodéna :

16.

IANAKOWO.

Tchifflick bulgare : quinze à vingt maisons : possédé par un habitant de Niausta.

Digitized by Google

Inscription trouvée dans une maison particulière, apportée sans doute de Gastra et du Tchifflick :

17.

KATO-KOFALOWO.

Ano et Kato-Kofalowo : village bulgare : cent cinquante maisons : à une heure du Wardar, à une heure et demie à l'est de l'ancienne Pella : fragments de toute espèce apportés de là sans doute.

Plaque de marbre dans l'intérieur de l'église d'Hagia-Triada, avec inscription :

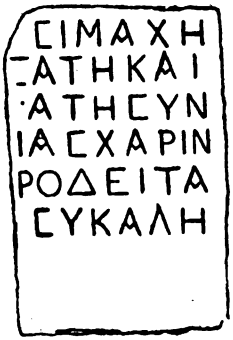

Digitized by Google

18.

MONASTÈRE DE MESIMERI.

Dans le mur extérieur du monastère, Hagia Triada :

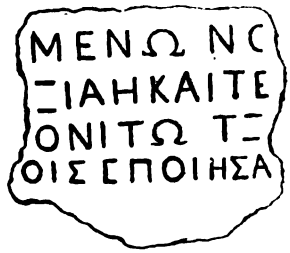

19.

ANO-KOFALOWO.

Plaque de marbre avec inscription dans l'intérieur de l'église d'Hagios Théodoros :

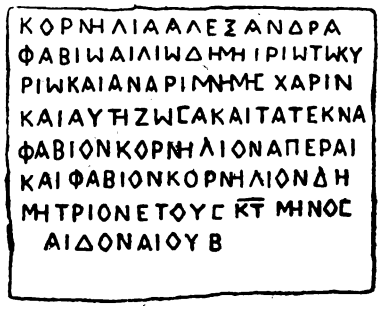

20.

SARCOVIÉNI.

Petit village bulgare au-dessus de Vodéna, près de Resthiéni. — Base d'autel en marbre, apportée de Vodéna et placée dans l'église :

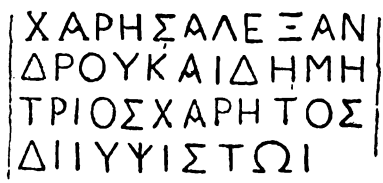

Digitized by Google

21.

SARCOVIÉNI.

Même église : stèle en marbre de grandeur ordinaire :

ΠΑΠΠΙΑ ΕΥΤΥΧΗΣ
ΕΑΥΤΗ ΖΩΣΑ ΚΑΙ
ΚΛ ΝΙΚΙΑ ΤΩΑΝ
ΔΡΙΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ
ΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ ΤΟΙΣ
ΙΔΙΟΙΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ

22.

SARCOVIÉNI.

Même église :

ΑΙΛΙΑΝ.... ΕΙΚΗΦΙΛΗ
ΤΩΤΩΙΔ.... Ι Ω...
ΔΡΕΠΤΩΜΝΕΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

23.

SARCOVIÉNI.

Même église :

ΑΥΤΟΝΟΑ
ΡΙΙΛ...

Digitized by Google

24.

BAGNIA.

Village bulgare : trente à quarante maisons : stèle près de l'église d'Hagios Géorgios :

25.

TOURCO-KHORI.

A une heure au sud de Verria. — Fragment de stèle dans le mur extérieur de l'église d'Hagia Paraskévi :

26.

NIAUSTA.

Petite ville plutôt que village avant l'insurrection de 1821. — Longtemps habité seulement par des Grecs : aujourd'hui Grecs, Bulgares et Valaques, quelques Turcs. Une seule mosquée. — Village de deux cents maisons ; indépendant : ἐλεύθερο-χωρίο : commerce de vins.

Stèle apportée du Tchifflick ; maintenant dans l'hiéron de l'église

Digitized by Google

d'Hagio Géorgios : moulures très-simples : trou ovale sur le dessus de la stèle :

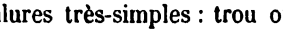

N. B. Tous les habitants de Niausta parlent d'une pierre avec inscription, qui se trouve, suivant eux, sur le sommet le plus élevé du Turlo (Kitarion), dans un endroit que les bergers appellent : ἐς τὴν γραμμένην πέτραν. J'ai tenté deux fois l'ascension du Kitarion pour voir cette pierre, et deux fois le vent et la neige ont effrayé mes guides et m'ont forcé de redescendre. J'ai attendu huit jours, mais en vain, que le temps changeât; nous étions au milieu du mois de novembre : j'ai dû partir :

> Verum hæc ipse equidem spatiis exclusus iniquis
> Prætereo, atque aliis post me memoranda relinquo.

A défaut de l'inscription, je puis du moins parler de la pierre. Elle n'a ni moulures ni bas-reliefs, m'a-t-on dit. Sa longueur est à peu près d'un mètre. Elle est très-épaisse et beaucoup plus haute que large. Une partie est engagée dans le sol, l'autre, complétement apparente, porte les lettres. Il n'y a pas d'église d'Hagios-Ilias dans le voisinage : ce qui semble indiquer qu'il n'y avait pas non plus de chapelle antique. De ce point de la montagne on voit les deux versants : c'est là que finissent les territoires de Verria et de Vodéna (car Niausta ne s'étend pas si haut) et que commence celui de Sarrighiol.

27.

ARSÉNÉ.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagia Paraskévi :

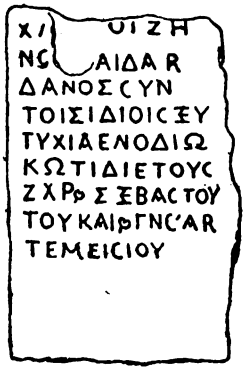

Voir ce que nous avons dit sur ces trois inscriptions dans notre Mémoire :

χλ... οι ζηνω.. αι, Δάρδανος συν τοῖς ἰδίοις Εὐτυχίᾳ Ἐνοδίῳ Κώτιδι ἔτους ΖΛΡ σεβαστοῦ σοῦ Και. ΓΝΣ Ἀρτεμεισίου.

Digitized by Google

28.

Dans l'intérieur de la même église :

Ἄρτεμιν Ἀγροτέραν Γαζωρειτίδα καὶ Βλουρεῖτιν ὑπὲρ τῆς σωτηρίας τῶν κυρίων Κλαυδίου Πειερίωνος Ἰουλίας Μεννηίδος Ποπιλλίας Σωσιπάτρας..... νοι.

Il faut remarquer dans ces deux inscriptions la forme toute latine du R.

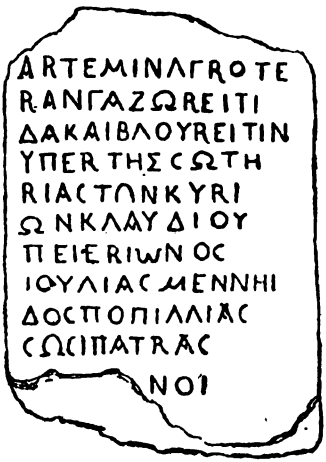

29.

Dans l'intérieur de la même église :

ἔτους ΣΓξ σεβαστοῦ, Μηνὸς Ὑπερβταίου Α, Οὐλπία Εὐπορία καὶ Ἀυρήλιος Διονύσιος ἠξίωσαν οἱ θρέψαντες, καλῶς δουλευθέντες ὑπὸ θρεπταρίου εἰδίου ὀνόματι Ὀνήσιμαν περὶ ἔτη ΙΗ ἀνατιθήμειν θεᾷ Ἀρτέμιδι ταύτην εἶν δοῦλην τῆς θεᾶς προς τ..... εκτρος ἐλευθέραν μεχρ.....

ὑπερβταίου; ὑπερβερεταῖος, extremus anni mensis apud Macedones et Asiæ populos, october Suidæ Thes. — εἶν, ἶν, ipse, ipsum secund. Hesych. Thesaur

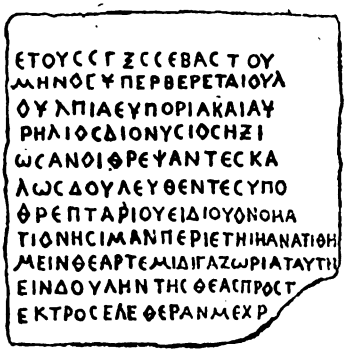

Digitized by Google

30.

En dehors de l'église, contre le mur intérieur :

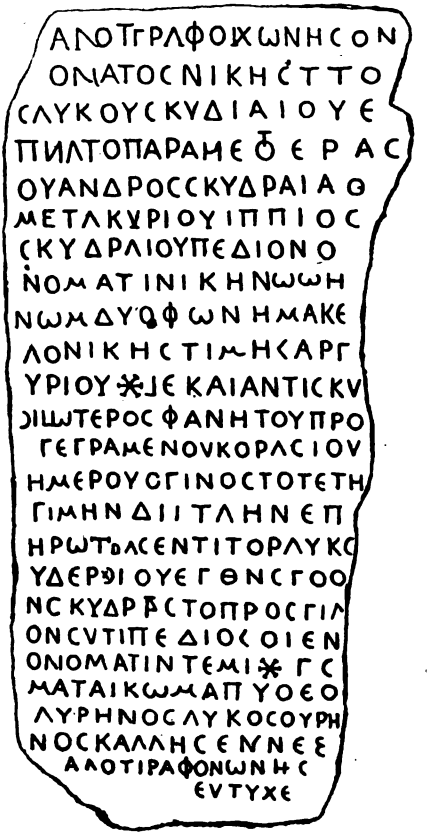

Sur la tranche
de la pierre :

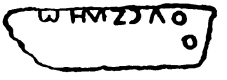

BERRHŒA (VERRIA).

Verria: 18 à 20 mille habitants turcs ou grecs; 1 quartier Valaque, 1 quartier juif, 1 quartier habité par les Gyphti (Bohémiens). — 15 mosquées : Unkiar, Djami, Kasacshi-Djami, Orto-Djami, Djeckour-Téké-Djami, Yakareu-Médressé-Djami, Tchermen-Djami, Derneck-Teké-Djami, Sinam-bey-Djami, Médressé-Djami, Mahmoud-Tchélébi-Djami, Baba-Téké-Djami, Yulah-Gueldi-Djami, Baïr-Djami, Bayezid-Muleh-Djami, Kiémil-bey-Djami.

Il y avait autrefois 72 églises dans la ville : plusieurs sont tout à fait ruinées ; il n'en reste plus que 61.

16 églises principales, 16 quartiers grecs.

1. Metropolis-Hagii-Apostoli,
2. Panagia-Phanéroméni,
3. Panag.-Kyriotissa,
4. Hagios-Dimitrios,
5. Hagios-Stéphanos,
6. Hagios-Nicolaos,
7. Prophetis-Ilias,
8. Hagios-Joannis,
9. Megas-Sotiras,
10. Hagios-Patapios,
11. Hagii-Anargyri,
12. Hagios-Taxiarchis,
13. Hagia-Thrias,
14. Hagios-Nicolaos,
15. Panagia-Dexia,
16. Hagios-Antonios.

J'ai visité successivement toutes les mosquées, toutes les églises ; puis les cimetières turcs, grecs et juifs, enfin un assez grand nombre de maisons particulières.

31.

Forteresse turque, dans une embrasure de canon :

ΠΟΠΛΙΚΙΟΣ

ΡΟΥΦΟϹ ΤΩ

ΠΑΙΔΑΓΩΓΩ

ΝΗΦΟΝΤΙ

ΜΝΗΜΗϹΧΑ

ΡΙΝ σ

Digitized by Google

32.

Stèle en marbre encastrée dans le mur de la citadelle turque ; 1m 63 : longueur. — Lettres, 0. 0 65 de hauteur :

*

ΠΟΡΟΣΑΜΜΙΑΣ ΓΟΣΚΙΡΤΙΘΑΓΑΘ Α
ΥΙΘΚΑΙ ΣΚΙΡΤΙΑΝΖΩΣΙΜΙΝΤΙΝΓΥΝΑΙΚΑ
ΙΣΑΝΑΣΣΕΜΝΩΣ ΗΡΩΑΣ

33.

Piédestal en marbre blanc à l'entrée d'Orta-Djami (μεσὸ-δζαμί) :

ΛΕΥΚΙΟΝΚΑΙΠΟΡΝΙΟΝΠΙΣΩΝΑ
.ΑΝΘΥΠΑΤΟΝΒΕΡΟΙΑΟΙΚΑΙΟΙΕΝΚΕΚΤΗΜΕΝΟΙ
ΡΩΜΑΙΟΙΤΟΝΕΑΤΩΝΠΑΤΡΩΝΑ

34.

Plaque de marbre blanc à l'entrée d'Orta-Djami :

ΒΕΡΟΙΑΙΟΙ
ΛΟΜΙΤΙΑΝΙΟΥ
ΛΙΑΝΤΟΦΛΑΟΥ
ΙΟΥΚΑΙΞΕΝΝΙΑ
ΝΟΥΕΥΛΑΙΟΥΟ
ΓΥΝΑΙΚΑ
ΔΙΟΕΠΙΜΕΛΗΤΟΥ
ΤΙΚΛΑΥΔΙΟΥ
ΕΥΛΑΙΟΥ

Digitized by Google

35.

Plaque de marbre blanc à l'entrée d'Orta-Djami :

ΤΟΝΔΙΛΒΙΟΥ
ΛΡΧΙΕΡΕΑΤΩΝ
ΣΕΒΑ^ΤΩΝΚ^Λ^Ι^Λ^Γ^Ω
ΝΘΕΤΗΝΤΟΥΚΟ
ΝΟΜΑΚΕΔΟΝΩΝ
ΚΟΠΟΠΙΛΛΙΟΝ
ΠΥΘΩΝΑΣΒΑΣ
ΤΣΤΑΡΥΣΛΛΣ
ΖΑΝΔΡΣΟΑΠΟΜΟ
ΔΩΡΟΣΕΥΠΟΡΙΑΝΟΙ
ΟΡΣΙΝΟΙ ΤΟΝ
CΩΤΗΡΑ ο

36.

Yakareu-Médressé-Djami ; stèle en marbre blanc :

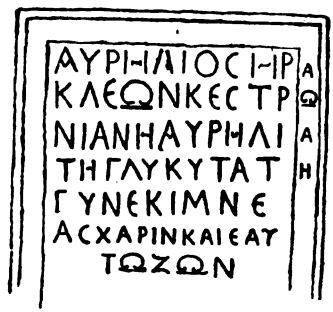

37.

Cour du monastère d'Hagios-Antonios ; piédestal en marbre blanc :

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΙΝΕΟΙ
Κ ΠΟΠΙΛΛΙΟΝΠΡΟΚΛΟΝΙΟΥΝΙΑ
ΝΟΝΠΥΘΩΝΑΤΟΝΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΝ
ΑΛΕΙΨΑΝΤΑΚΑΙΛΟΥΣΑΝΤΑΔΙΟΛΗΣ
ΗΜΕΡΑΣΠΑΝΔΗΜΕΙ

Digitized by Google

38.

A l'entrée de l'église d'Hagios-Stéphanos :

D!IS
MANIBVS
LOCTAVIO
LFAEMRVFO
SO

39.

Sainte-Table (ἁγία τραπέζα) de l'église d'Hagios-Géorgios :

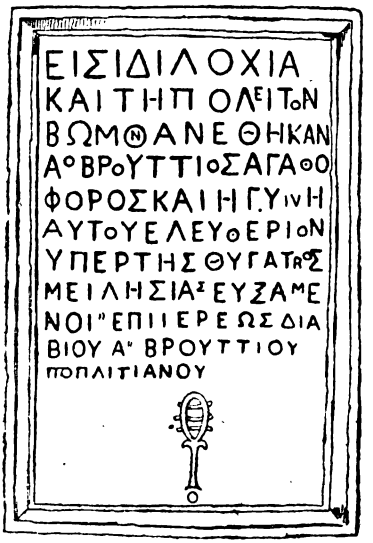

Digitized by Google

Εἴσιδι Λοχίᾳ καὶ τῇ πόλει τὸν βῶμον ἀνέθηκαν Α. Βρούττιος Ἀγαθόφορος καὶ ἡ γύνη αὐτοῦ Ἐλευθέριον ὕπερ τῆς θυγατρὸς Μειλησίας εὐξάμενοι ἐπὶ ἱερέως διὰ βίου Α. Βρουττίου Ὁπλιτίανου.

Cette orthographe Εἶσις, ιδος est assez rare; le Thésaurus n'en cite qu'un exemple tiré d'une inscription de Mitylène : « Ὀκταυία Μάρκου θυγάτηρ Εἴσιδι πελαγίᾳ Εὐακόῳ. » Corp. Inscript. 2174.

L'épithète de Λοχία est une des plus caractéristiques de Diane : « Ἡ Ἄρτεμις ἄλοχος οὖσα τὴν λοχείαν εἴληφε. » Plat. Theæt. p. 149. B: On la retrouve dans les inscriptions et sur les pierres gravées : « Ἀριστοκρατεία Ἀρτέμιδι λοχείᾳ τᾷ εὐεργέτιδι. » Corp. Inscript. 1768 : « Ἀρτέμιδι Λοχείᾳ. » Pierre gravée avec le buste de Diane. — C'est donc le culte d'Isis identifié avec celui de Diane que nous retrouvons chez les habitants de Berrhœa.

40.

Maison turque voisine de Baïr-Djami :

ΜΙΣ ΛΕΟΝΤΙΤΩΑΔΕΛΦΩ

41.

Yakareu-Medressé-Djami ; plaque de marbre engagée dans le mur ; sur l'un des côtés :

Digitized by Google

42.

Yakareu-Médressé-Djami ; au haut du minaret :

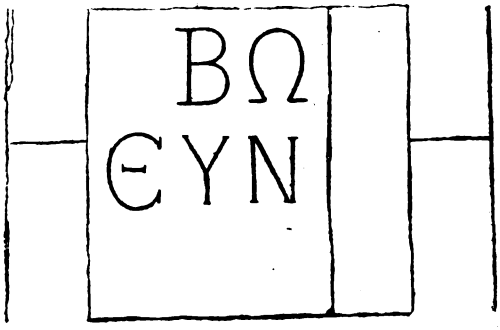

VERRIA.

43.

Église d'Hagios-Andréas, près de la porte :

Digitized by Google

44.

Vestibule d'Orta-Djami (μεσο-ζαμί). — Voir ce que nous avons dit de cette inscription dans notre Mémoire.

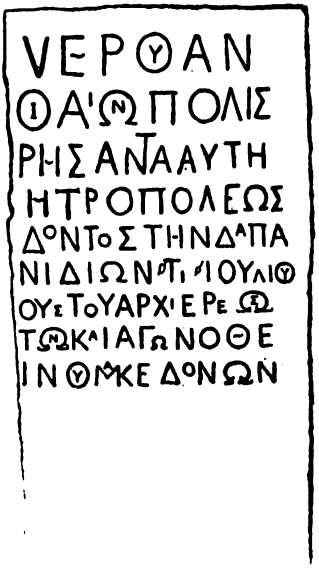

45.

Stèle en marbre près de la tour de l'horloge :

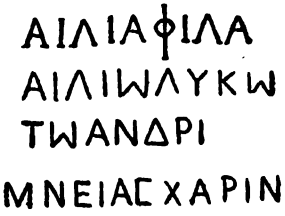

Digitized by Google

46.

Stèle en marbre formant le seuil de la porte de Tehermen-Djami. Bas-relief composé de 2 personnages : une femme vêtue de la tunique longue et assise; un homme, nu, debout devant elle; manteau tombant de son épaule gauche sur son bras.

ΘΥΜΕΛΗ
ΤΩΙΔΙΩ
ΜΝΗΜΗΣ

ΠΡΟΘΟΗΝΟΡΙ
ΑΝΔΡΙ
ΧΑΡΙΝ

47.

Cimetière des juifs. — Fragments de toute espèce : caissons, piédestaux, stèles; fragments d'architraves doriques, ioniques; toutes les pierres des tombeaux appartiennent aux monuments anciens de Berrhœa.

ΓΕΛΛΙΑΖΟΗ
ΓΕΛΛΙΩΙΟΛΙΑΝΩ
ΕΝΔΗΜΩΤΩΑΝΔΡΙ
ΜΝΙΑΣ ΧΑΡΙΝ

48.

ΑΜΜΙΝΠΑΡΑΜΟΝΟΝ
ΤΟΝΙΔΙΟΝΑΝΔΡΑ
ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

49.

★ ΟΥΛΠΙΟΣ ΑΡΚΟ

Digitized by Google

50.

51.

ΖΩΣΙΜΗΦΙΛΟ
ΔΕΣΠΟΤΩΤΩ
ΑΝΔΡΙΜΝΕΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

52.

ΠΟΠΙΛΛΙΑΗ
ΡΑΚΛΕΙΑΚΟ
ΙΝΤΩΠΟΠΙΛ
ΛΙΩΠΑΡΑΜΟΝΗ
ΤΩΑΝΔΡΙΜΝΕΙ
ΑΣΧΑΡΙΝ

53.

Dans le mur d'une maison, sur la route d'Hagios-Nicolaos :

ΑΣΚΛΗΠΙΟΔΩΡΟΣ ΠΛΕΥΡΑΤΟΥ ΙΕΡΗ
Ε ΟΥΙΛΙΟΥΗ ΛΚΛΕΙΛΥΝ ΠΑ ΚΑΙ

Digitized by Google

54.

Intérieur de l'église d'Hagia-Photida :

ΚΙΘΑΡΩΔΟΥΣ.

ΑΝΑΞΗΙΙ. ΡΟΕΟΔΩΡΟΥΛΑΟΔΙΚΕΥΣ
ΔΑΣΔΟΛΙΧΟΝ
ΠΑΡΜΕΝΙΩΝΓΛΑΥΚΙΟΥΦΥΛΑΚΑΙΟΣ
ΛΡΑΣΔΟΛΙΧΟΝ
ΤΑΙΟΣΑΥ. Γ ο Υ ο ΜΠΥΛΗΝΑΙΣ
ΑΣΣΤ
ΡΑΓΟ ΜΥΔΑΟΥΣΟΓΔΓΣΤΗΣ

. . . . . .

ΛΑΚΩΝ. . . . . .

. . . . . .

ΠΑΙΔΕΣ ΠΥΚΤ. . ΑΚ. . ΛΑΚΩΝΟΣΑΛΕΞΑΝΔΡΕ
. . . . . ΣΑΠΕΝΗΓ
. . . . . ΠΤΟΛΕΜ
. . . . . ΠΤΟΛ

. . . . . .

. . . . . ΠΑΝΚΡΑΤΙΑΣΤΑ
. . . . . ΑΛΕΞΑΝΔΡΕ. ΣΕΩΝΙΔ
. . . . . ΕΝΗ. . ΣΤΡΑΤΩΝ
. . . . . ΕΣ. ΜΑΣΕΡΜΙΔΟΣ

ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥΣ. . . ΝΙΙΣΥΟΥ. . ΠΟΓΟΥΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΥ
ΝΑΤΩΝΣΤΡΑΤΩΝΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥΣ

Digitized by Google

Inscription très-importante, mais malheureusement très-incomplète : 25 lignes à peu près ont disparu.—Elle se rapporte à l'époque romaine, au temps où Berrhœa faisait célébrer des jeux en vertu de son titre de métropole ; voir notre Mémoire. Ces jeux attiraient un grand nombre d'étrangers et d'habitants des villes voisines, comme on le voit d'après les noms de patrie désignés.

55.

Intérieur de l'église d'Hagios-Joannis-Théologos :

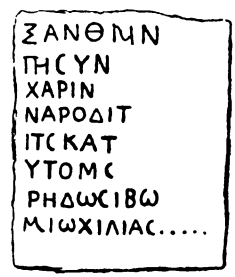

56.

Fragment de stèle près de la porte de Palæo-Foro :

Digitized by Google

57.

Intérieur de l'église d'Hagia-Barbara : stèle en marbre composée de 2 compartiments. Dans le premier, héros nu, à cheval ; arbre et serpent. Dans le deuxième, au-dessous de l'inscription, femme voilée, génie au milieu, héros nu de l'autre côté :

ΑΛΚΕΤΗΣΚΑΙΑΡΤΕΜΙΣΤΩΥΙ
ΩΑΛΚΕΤΗΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝ
ΧΕΡΕΤΕΠΑΡΟΔΕΙΤΕ

58.

Même église. — Stèle en marbre avec bas-relief ; héros vêtu de la tunique militaire, tenant d'une main une épée, de l'autre la hache à deux tranchants :

ΝΕΙΚΗΦΟΡΟΣΕΚΚΤΩΝΕ
ΑΥΤΟΥΕΑΥΤΩΜΝΕΙΑΣΧΑ
ΡΙΝ

59.

Même église :

ΑΚΤΟΝΑΔΙ
ΡΙΔΟΥ
ΟΝΩΠΑ
ΑΣΙΟΥΣ

Digitized by Google

60.

Intérieur de l'église d'Exo-Panagia (Ἔξω-Παναγία) :

ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΕΡΤΙΜΜΟΥ
ΜΕΝΩΝΟΣ
ΣΩΤΑΙΡΟΥ
ΜΕΝΝΙΔΟΥ
ΑΔΥΜΟΥ
ΙΕΥΤΤΙΟΥ
ΑΔΟΡΕΟΥ
ΠΑΙΑΜΟΝΟΥ
ΤΙΠΑΤΡΟΥ
ΑΜΗΤΟΥ
ΤΙΜΜΟΥ
ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ
ΜΟΙΕΟΥ
ΑΜΥΝΤΟΥ
ΩΝΟΣ
ΑΟΝΟ
ΤΙΧΟΥ
ΝΟΥ
ΠΝΟΥ
ΝΟΣ
ΑΠΟΥ
ΕΟΥ
ΗΤΟΥ
ΝΙΟΥ
ΣΝ
ΠΟΑΟΥ
ΠΕΝΟΣ
ΑΝ
ΠΛΕΥΡΑΤΟΥ
ΣΩΣΤΡΑΤΙΔΟΥ
ΙΜ
ΟΛΒΛΤΟΥ
ΜΟΝΙΜΟΥ
ΑΔΥΜΟΥ
ΦΙΛΙΠΠΟΥ
ΣΙΤΑΛΚΟΥ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ
ΜΕΝΕΛΑΟΥ

Digitized by Google

Large plaque en marbre blanc, à côté de la porte de l'hiéron. Le marbre a été tellement usé par les pieds des fidèles que les deux tiers de l'inscription ont complétement disparu. Dans la cour, base assez remarquable : deux rouleaux l'un formé de feuilles de laurier, l'autre d'ornements entrelacés, que sépare une scotie; diam. sup., 0.94; diam. infér., 1.05. — Roul. sup., 0.92; scotie, 0.10; roul. infér., 0.11.

61.

Intérieur de l'église d'Hagia-Janna, παρεκκλησία d'Hagios-Ilias. — Très-vieille église; plusieurs plaques de marbre avec inscriptions complétement effacées ; une mieux conservée.

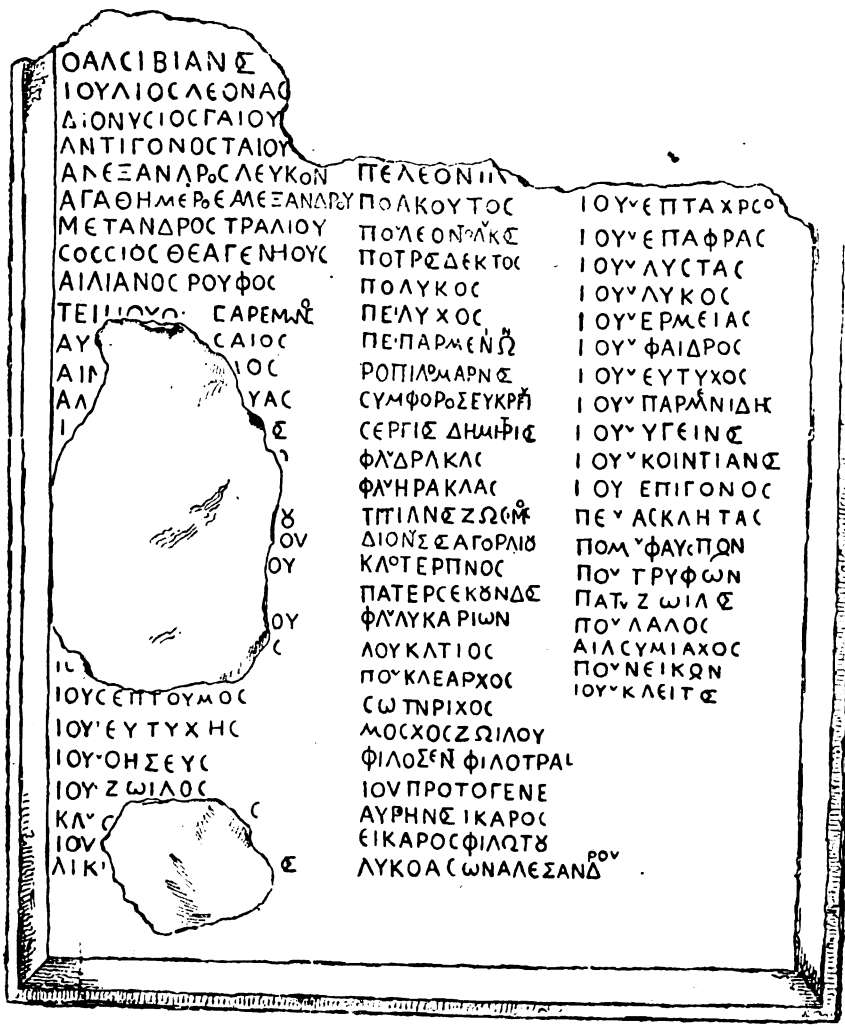

62.

Intérieur de l'église d'Hagios-Nicolaos (τῆς ἁγίας Τριάδας) :

ΚΑΙΚΙΛΙΑΠΑΡΑΜΟΝ
ΑΚΑΙΚΙΛΙΟΥΠΑΡΑΜ·
ΟΝΟΥΤΟΥΙΔΙΟΥ
ΥΙΟΥΕΠΟΙΗCΕΝΜΝΕΙ
ΑC ΧΑΡΙΝ

63.

Intérieur de l'église d'Hagios-Spirydion :

ΕΥΠΡΕΠΗCCΕΡΑ
ΠΟΥΝΤΗΝΓΥΝΑΙ
ΚΑΜΝΗΜΗCΧΑΡΙΝ
ΚΑΙΕΑΥΤΟΝΖΩΝΤΑ
ΗΡΩΕC

64.

Intérieur de l'église d'Hagios-Nicolaos (τῆς ἁγίας Τριάδας) :

ΑΙΚΙΜΙΑΠΑΡΑΜ
ΩΣΩΚΡΑΤΕΙΤΩ
ΗΣ ΧΑΡΙΝ

Digitized by Google

65.

Intérieur de l'église d'Hagios-Mochios, près de l'hiéron.

Voir ce que nous avons dit de cette inscription dans notre Mémoire.

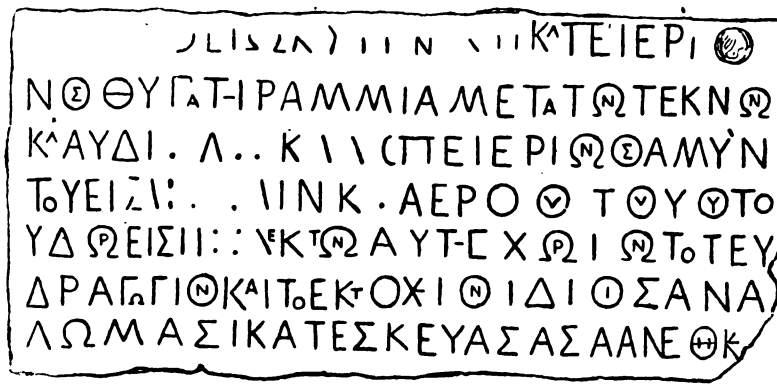

..... Πειερίωνος θυγάτηρ Ἀμμία μετὰ τῶν τέκνων Κλαυδίου..... Πειερίωνος Ἀμύντου..... τὸ ὕδωρ εἰσάγουσα ἐκ τῶν αὐτῆς χωρίων τό τε ὑδραγώγιον καὶ τὸ ἐκτόχειον ἰδίοις ἀναλώμασι κατεσκευάσασα ἀνέθηκεν.

Le mot ἐκτόχειον que nous trouvons ici n'est pas donné par le *Thesaurus*, mais on en voit la racine ἐκτὸς, χέιω, χέω.

66.

Intérieur de l'église d'Hagios-Spirydion :

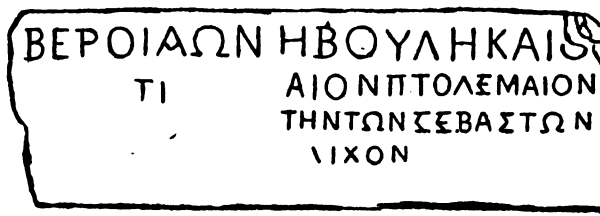

Digitized by Google

67.

Intérieur de l'église d'Hagios-Nicolaos (τῆς ἁγίας Τριάδας) :

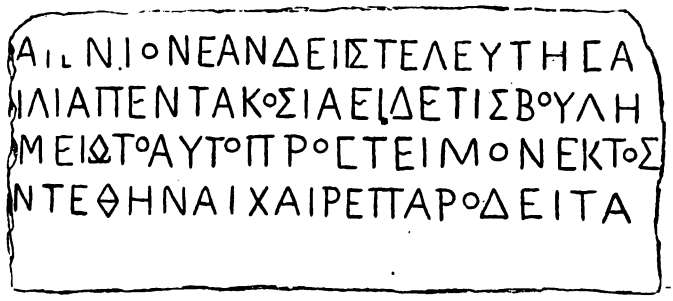

68.

Dans le mur d'une maison, près de l'église de la Panagia-Dexia (τῆς Παναγγίας δεξίας) :

69.

Intérieur de l'église d'Hagios-Nicolaos (ἐς τὴν μητρόπολιν) :

ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΥΚΑΡΠ . : ..ΑΔΩΡΙΕΚΑΤ. ΝΛ' ΘΕΟΙΣ
ΑΝΕΘΗΚΑΝ

70.

Intérieur de l'église d'Hagios-Vasilios :

Digitized by Google

71.

Dans l'hiéron de l'église d'Hagia-Janna ; voir notre Mémoire au sujet de ce fragment d'inscription :

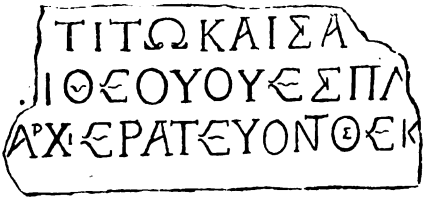

72.

A l'entrée de l'église d'Hagia-Kiriotissa :

73.

Dans l'intérieur de l'église de la Résurrection (Χρίστου ἡ ἀνάστασις) :

74.

Dans un cimetière turc sur la route de Verria à Niausta :

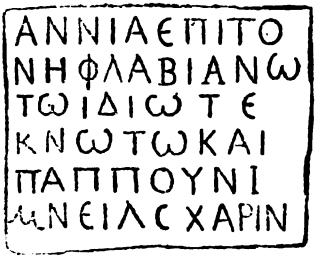

75.

Dans le même cimetière :

Digitized by Google

76.

Intérieur de l'église de la Panagia-Pantanassa ou Paliforitza (cette église est près de la porte de Palæo-Foro; voir notre Mémoire); large plaque de marbre; long., 1m 11; larg., 0.75; diam. de la couronne, 0.62.

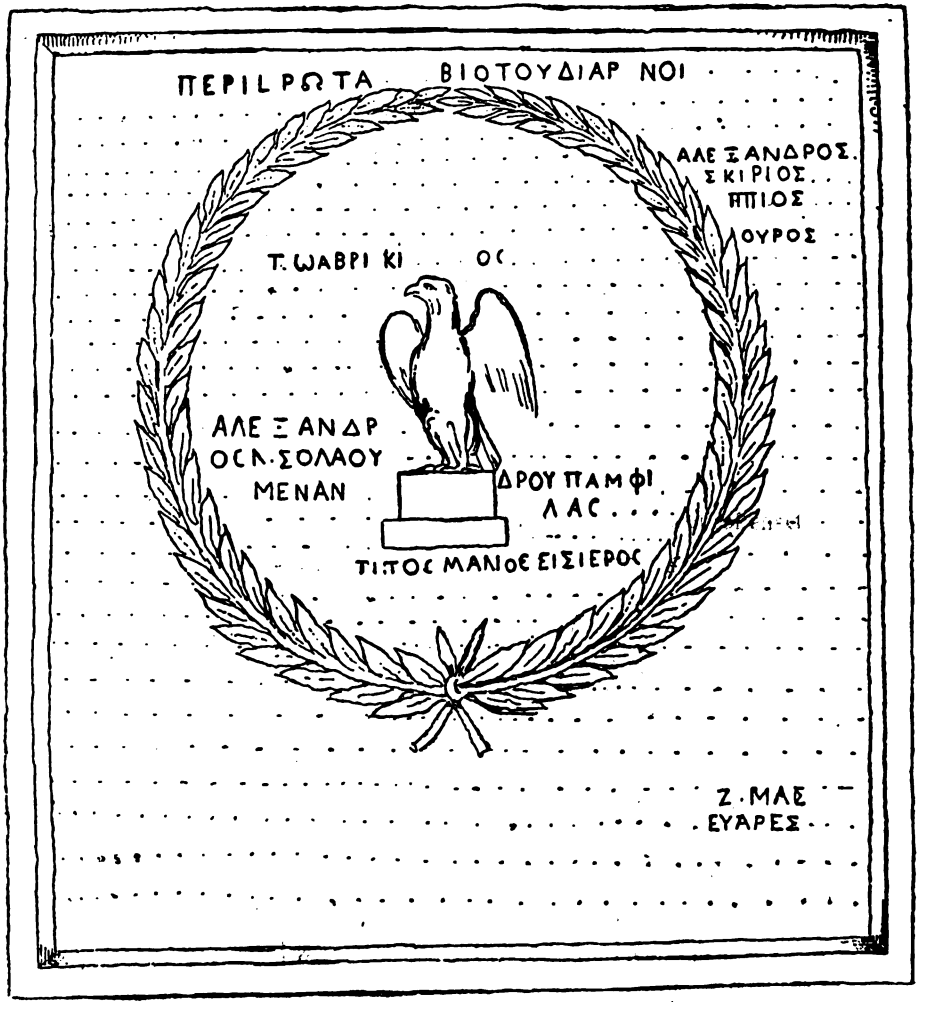

Digitized by Google

77.

Dans une maison turque, près de Djeckour-Téké-Djami :

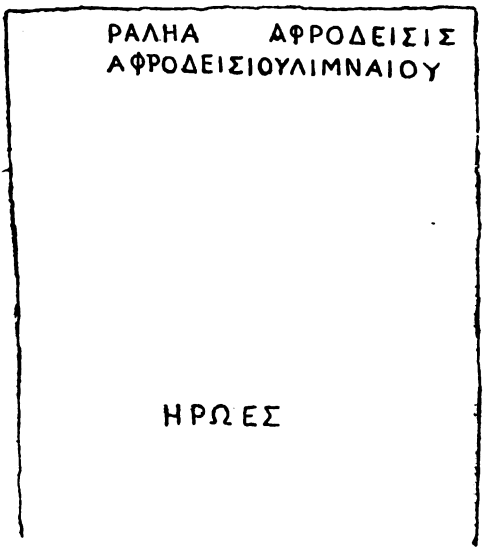

78.

Dans les fossés de la forteresse :

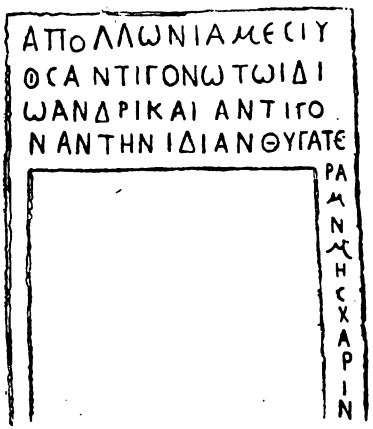

Digitized by Google

79.

Dans la maison d'un pappas, près de l'église des Petits-Anargyres (οἱ μικροὶ Ἀνάργυροι) :

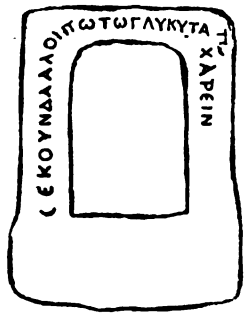

80.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagios-Dimitrios (ὁ τρανός) :

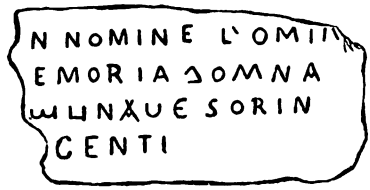

81.

Dans l'intérieur de l'église de la Panagia-Phanéroméni :

ΕΝΘΑΝΕΚΥΣΚΕΙΜΕ
ΦΙΛΗΡΕΜΟΣ ΟΝΕ
ΠΟΘΗΣΕΝΔΕΣΠΟ
ΣΥΝΗΙΥΧΗΣ ΚΑΙΑΠΗ
ΓΛΓΛΝΔΑΙΜΟΝΕΣ
ΑΥΤΟΥ ΖΩΗΣ ΚΑΙ
ΘΑΝΑΤΟΥ ΑΝΑΠΟ
ΣΤΑΤΟΣ ΤΟΥΤΟΥ
ΕΓΕΝΗΟΗΝ ΕΡΜΙ
ΟΝΗΜΕΕΘΗΚΕΓΥΝΗ
ΑΙΩΝ ΧΑΙ
ΡΟΙΣΠΑΡΟΔΕΙΤΑ

Près de la porte :

Digitized by Google

82.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagios-Vlasios :

ΜΗΜΟΡΙΟΝ ΕΥΓΕΝΙΟΥ
ΠΡΕCΒΥΤΕΡΟΥ

83.

Dans l'intérieur de l'église τῆς Παναγίας δεξίας ἀπάνω :

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕΙ ΩΑΝΝΗC
ΝΕΟCΥΙΟCΖΗΝΟΡΙΟΥΤΟΥΕΔΕ
ΕΚΔΣΕΤΕΔΕΙΤΗCΕΝΕΤΗΜ
ΜΑΡΤΙΟΥΣΝΔΡΕ

84.

Dans l'intérieur de l'église τῆς Παναγίας περιβλέπτου :

ΜΗΜΟΡΙΟΝ
ΘΕΟΔΟΥΛΟΥ Κ
ΕΥΤΡΟΠΙΟΥΠΡΕCΒΥC

85.

Dans l'intérieur de l'église de la Panagia-Gourgoupypou :

ΤΗCΟC
ΜΑΡΕΑCΤΑΦΟ
ΤΕΡΤΙΑC ΔΕΚΑΙ
ΛΕΟΝΤΙΟΥΟΥΓΑΡ
ΕΠΕΓΡΑΨΑCΤΩ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC
ΟΓΑΜΒΡΟCΜΗC
ΚΟΜΕΝΟCΤΗCΕ
ΕΡΓΕCΙΑCΑΥΤΗC
CΛΗΤΙCΑΜΞΗ
ΤΟΝΤΑΦΟΝ
ΔΩCΗΤΗΑΓΙΩΤΑ
CΥΝΑΓΩΑΡΑΙΑ

Dans la cour de l'église :

Digitized by Google

86.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagios-Joannis ὁ Ἐλεήμων :

+ MHM TWN N̄ KOM̄ ΦATÀ ΛIYK
THC ΛAMCYMBIYAVTOY KEXEPIN
KTYEΓΓONOCAYTWN ΛAM̄C IΛB
OCTIC ETAΦIENTAYΘA KAΛ
CEΠTEMBPIN 3 AYTOY ΔEC
ΠHMWN ANACTACIOYTO Ā
KPOYΦYΛA M̄ +

87.

Dans l'hiéron de l'église d'Hagia-Paraskévi :

+ EN XPICTW KYMS
ΔPIΛAΛMCTPATEY
CAMENOYENTW ΓEN
NEOTATOY ΔPIΘOCIWMB
MOYTONKAΘ
CAΓITSTAPIWNAITM NI
MHNEC IMI IE TAΔE
ΠANTATON THC ZOHC
MOYETIVΔENOKTICTHC

88.

Église τῆς Παναγίας δεξίας ἀπάνω, dans la partie réservée aux femmes :

ΛKYMOPOYΠINYTOY KPICΠINOY
ΔECHMΛWOYTAIΓEΔWN ΓENO
METOΠICΘEΦANITEAMΦWI
TMPOTEPOYCKHPOLOHΔAMAC
OYN KAMINCTHΛHNΓPAΨATO
OZOMENH KOYPIΔI H
PYΠECKIKEECCOMENOICITNYΘECΓ

Digitized by Google

89.

Unkiar-Djami (Mosquée du Grand-Seigneur). — Façade, 5 colonnes monolithes en marbre, sans cannelures; près de la fontaine de la mosquée, 2 caissons corinthiens romains, stylobate en marbre; sous le vestibule, larges plaques de marbre, avec croix et ornements byzantins, base attique; dans la mosquée même, chapit. ionique d'un très-bon style; sous les nattes, large plaque de marbre avec l'inscription suivante :

Γ ΗΝΕΝΤΑΥΘΑΠΑΣΤΙΣΜΕΛΛΟΝΙΟΝΜΗΔΟΛΟΣΕΝΚΑΡΔΙΑ
ΔΕΝΗΕΤΩΤΩΕΝΙΟΤΕΡΩΟΡΩΚΠΑΙΣΠΑΣΑΣΠΙΕΡΑΤΡΑΙΙΕΖ
Α ΕΝΟΘΡΩΣΤΩΝΘΙΩΝΜΥΣΤΗΡΙΩΝΣΩΜΑΤΟΣΣΧΚΑΙΑΙΜΑΤΟΣΤΙΜΙΟΥ
ΟΦΑΡΕΣΘΙΟΝΚΑΙΠΙΝΟΝΑΝΑΖΙΩΣ ΚΡΙΜΑΕΑΥΤΩΕΣΘΙΕΙΤΕΚΑΙΠΙΝΕΙ

Digitized by Google

Des inscriptions byzantines de Verria.

Les traditions locales disent que l'ancienne métropole s'élevait jadis sur l'emplacement de la mosquée du Grand-Seigneur (Unkiar-Djami). Lors de la prise de Berrhœa par les Turcs, tous les fidèles y étaient rassemblés autour de leur évêque. Les Turcs furent obligés d'en briser les portes. Dans leur fureur, ils se précipitaient déjà sur les chrétiens ; mais l'évêque s'avança et déclara que c'était lui qui avait fait fermer les portes et que seul il devait être puni. On lui coupa la tête, et le reste des habitants fut épargné. L'inscription n° 89 prouve que Unkiar-Djami a bien remplacé en effet la première église d'Hagious-Apostolous. Nul doute qu'elle n'ait appartenu à l'ancienne métropole. L'orthographe en est très-mauvaise : le trait des lettres est maigre, à peine enfoncé dans le marbre ; il aurait disparu depuis longtemps sans les nattes qui couvrent la mosquée. Cependant, on peut facilement en retrouver le sens : ce sont des préceptes pour la communion. La première ligne se lit presque tout entière : ἐνταῦθα ἅπας τις μέλλον ἰόν· μὴ δόλος ἐν καρδίᾳ : μέλλον ἰὸν est pour μέλλων ἰὼν (μέλλων ἰέναι) : c'est ainsi que nous voyons plus bas ἐσθίον καὶ πίνον pour ἐσθίων καὶ πίνων. La seconde ligne est moins facile à déchiffrer : βεννέτω τῷ ἐνδοτέρω χορῷ καὶ παῖς πὰς; peut-être faut-il lire : μὴ προβαινέτω, et alors il s'agirait ici de la défense de pénétrer dans l'Hiéron : τῷ ἐνδοτέρω χορῷ. Les deux dernières lignes n'ont rien qui arrête : τῶν θίων (θείων) μυστηρίων σώματος χρίστου καὶ αἵματος τιμίου· ὁ γὰρ ἐσθίον (ἐσθίων) καὶ πήνον (πίνων) ἀναξίως κρίμα ἑαυτῷ ἐσθίει τε καὶ πίνει. Ce sont les empressions consacrées ; on les retrouve dans saint Basile : « οἶδα, Κύριε, ὅτι ἀναξίως μεταλαμβάνω τοῦ ἀχράντου « σου Σώματος, καὶ τοῦ τιμίου σου Αἵματος, καὶ κρίμα ἐμαυτῷ ἐσθίω καὶ « πίνω. »

Verria paraît avoir été très-florissante du treizième au quinzième siècle ; Cantacuzène dit, à plusieurs reprises, qu'elle était grande et très-peuplée ; qu'il ne lui manquait rien de ce qui peut rendre une ville riche et heureuse ; que, parmi ses habitants, on comptait beaucoup de personnages distingués (V. *Cantac.* 544. c. 771. B.). La tradition rapporte à ces derniers la fondation d'un grand nombre d'églises. Elle ajoute que c'étaient pour la plupart des gens exilés à Verria par les empereurs byzantins. L'inscription de l'église de la Résurrection semble confirmer ce fait ; elle est d'ailleurs curieuse à plusieurs titres.

Ξένος Ψαλιδᾶς ναὸν θεοῦ ἐγείρη (ἐγείρει), ἄφεσιν ζητῶν τῶν πολλῶν

Digitized by Google

ἐγκλημάτων, τῆς ἀναστάσεως χρίστου ὄνομα θέμενος. Εὐφροσύνη σύνεδνος (σύνευνος) τοῦτον ἐκπληρεῖ (ἐκπληροῖ). Ἱστοριόγραφος (ἱστοριογραφος) ὄνομα Καληέργης τοὺς καλοὺς καὶ κοσμίους αὐταδελ..... ὅλης Θεταλίας ἄριστος ζωγράφος· Πατριαρχικὴ χεὶρ καθιεροῖ τὸν ναὸν ἐπὶ τοῦ μεγάλου βασίλεως Ἀνδρονίκου Κομνηνοῦ τοῦ Παλαιολόγου ἐν ἔτει. ω ΚΓ

La date est facile à rectifier ; les trois chiffres qui restent veulent dire 823 ; comme les Byzantins avaient l'habitude de compter depuis la naissance du monde, c'est évidemment 6823 qu'il faut lire : ce qui nous reporte à l'an 1315 de l'ère chrétienne, sous Andronic II Paléologue.

La substitution du mot Θεσσαλία (Θεταλία) au mot Μακεδονία, du neuvième au quinzième siècle, a été démontrée par M. Tafel, dans sa dissertation sur Thessalonique. Nous en trouvons ici une nouvelle preuve : ὅλης Θεταλίας ἄριστος ζωγράφος.

Quel pouvait être ce Psalidas ? Il y a une famille de ce nom très-célèbre à Jannina. Ce Psalidas appartenait-il à cette ancienne famille ? Je n'ai pu avoir à ce sujet aucun renseignement.

La consécration de cette église se fit avec une certaine solennité, puisque le patriarche présida à cette cérémonie. De 1313 à 1315, le patriarche de Constantinople était un certain Niphon, ancien métropolitain de Cyzique, ignorant, avide, ami du faste et de la bonne chère, mais fort versé dans les affaires temporelles. Est-ce lui que nous retrouvons plus tard, en 1325, avec le titre d'évêque du Mogléna, parmi les plus intimes conseillers d'Andronic II ? (V. *Cantac.* 140. B.) Peut-être était-il venu à Verria avec l'empereur lui-même ? Les historiens byzantins ne parlent pas de ce fait.

Le plan de l'église de la Résurrection est très-simple. C'est un carré long de 8m 07 sur 3 87, avec un couloir sur trois de ses côtés. La coupole n'existe plus : elle a été remplacée par un toit grossier. On voit encore les traces d'une mosaïque en marbre blanc et noir qui décorait l'intérieur de l'église. Les peintures semblent remonter à l'époque de la fondation même. Elles ne font plus l'effet maintenant que d'une sorte de badigeonnage très-large et très-grossier ; mais l'expression des figures est souvent remarquable et justifie les éloges donnés au peintre. On y retrouve tous les saints en honneur dans l'Église byzantine, Hagios Charalambos, Hagios Mercourios avec son arc, ses flèches et son habit persan ; Hagios Tiphon, tenant d'une main une boîte, de l'autre une sorte de serpe ; Hagia Iérousalem, avec un petit enfant devant elle ; Hagia Salamoni ; Hagia Paraskévi, tenant la croix d'une main, serrant de l'autre le voile rouge qui entoure sa tête et vient se croiser sur la poitrine ; Hagia Marina,

Digitized by Google

les cheveux épars, frappant d'un marteau un enfant tout ensanglanté. Les fresques intérieures représentent l'une le Christ en croix, l'autre l'ascension du Christ. On remarque dans la première de belles figures de vieillards. Dans la seconde, Jésus, entouré des apôtres et de personnages portant la couronne et le manteau des rois, s'élève vers les cieux; son visage respire la douceur et la bonté; son regard s'abaisse sur la Vierge, qui est agenouillée et qui lui tend les bras. Je n'ai vu dans aucune église byzantine rien de plus expressif et de plus touchant.

90.

Église de la Résurrection τῆς ἀναστάσεως χρίστου, au-dessus de la porte d'entrée qui fait face à l'hiéron:

+ΖΕΝΟΣ ΥΑΛΙΔΑΣ· ΝΑΟΝΘΥΕΓΕΙΡΗ· ΑΦΕΣΙΝ ΗΤΩΝΤΩΝΠΟΛΛΩΝΕΚΛΗΜΑΤΩΝ· ΤΗΣΑΝΑΤΑΣΕΩΣ ΟΝΟΜΑΘΕΜΕΝΗ

ΕΥΦΡΟΣΥΝΗΣΥΝΕΒΝΟΣΤΟΝ ΕΚΠΛΗΡΗ· ΙΩΑΝΝΟΓΡΑΦΟΣ ΟΝΟΜΑ ΚΑΛΗΕΡΓΗΣ ΤΟΥΣ ΚΑΛΟΥΣ ΚΑΙ ΚΟΣΜΙΟΥΣ ΤΟΥΔΕΛΦΟΥ

ΙΟΛΗΣΘΕΤΑΛΙΑΣ· ΑΡΤΕΜΟΓΑΦΟΣ ΠΑΤΡΙΑΡΧΙΚΗ ΧΕΙΡΚΑΤΑΤΟΝ ΝΑΟΝ ΕΠΙ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥ

ΚΟΜΗΝΟΥ ΤΟΥ ΠΑΛΕΟΛΟΓΟΥ: ἐν ἔ.... ϖ κ Γ

Digitized by Google

91 *a.*

Sur l'emplacement du monastère d'Hagios-Géorgios; l'église a été brûlée; il ne reste plus que quelques plaques de marbre, quelques images et trois fragments de bas-reliefs, dont deux avec inscription.

Le troisième fragment, sans inscription, représente le Christ debout sur une spère, tenant la croix du bras gauche, et prenant de la main droite le bras d'un saint agenouillé devant lui. Ces trois bas-reliefs sont en très-beau marbre de Verria.

Église d'Hagia-Papandi (ἡ ἁγία Ὑπαπάντησις), à Salonique :

Digitized by Google

Plaque de marbre avec bas-relief représentant la Vierge, retrouvée, il y a quelques années, à Salonique, dans les fouilles que l'on fit autour de l'ancienne église d'Hagia-Papandi; trous aux mains, et, de chaque côté, des draperies, qui montrent que cette plaque était encastrée dans un mur. — Nous donnons ce bas-relief comme point de comparaison avec ceux de Verria.

91 *b*.

Monastère ruiné d'Hagios-Géorgios (Verria).

Inscriptions et bas-reliefs n° 91.

Ces bas-reliefs avec inscription appartiennent au monastère ruiné d'Hagios-Géorgios. Il y en avait d'autres, sans aucun doute, et, d'après ce que m'ont dit les habitants, les murs extérieurs de l'église devaient être décorés d'une série de bas-reliefs en marbre semblables à ceux-ci.

Verria et ses environs contenaient un grand nombre d'ermitages et de monastères. Cantacuzène parle de la scété de Verria : ἡ κατὰ Βερροίαν σκήτη. 331. B. C'est là que vécut, pendant dix ans, Grégoire Palamas, celui qui soutint plus tard que la lumière du mont Thabor était la gloire incréée de Dieu, et dont les doctrines soulevèrent tant de troubles et de querelles dans l'empire byzantin. Il y habitait une grotte humide, se livrant à toutes les pratiques de la vie ascétique.

Digitized by Google

Mais une maladie grave le força à changer de retraite ; il se retira au mont Athos.

Les monastères les plus célèbres de Verria étaient celui d'*Hagios-Géorgios*, avec ses bas-reliefs en marbre ; celui d'*Hagios-Nicolaos*, fondé par le grand-père de Georges Phrantzès, de l'historien byzantin qui fut tour à tour chambellan de Manuel II et grand logothète (G. Phr. IV. 9); enfin celui d'*Hagios-Antonios*, qui subsiste encore aujourd'hui.

Cet Hagios-Antonios est le saint particulier de Verria. Il y naquit, dit la légende. A vingt ans, il abandonna la maison paternelle pour se faire ermite. Il se retira sur les bords de l'Haliacmon, dans une caverne sauvage, au milieu d'un bois épais et presque inaccessible. Il y vécut jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Quelque temps après sa mort, des chasseurs, engagés dans la forêt, aperçurent au milieu des branches une main qui leur faisait signe de venir à elle. Ils la suivirent, et trouvèrent le corps du saint. Le bruit s'en répand de tous les côtés : on accourt de la ville et des hameaux environnants. Un débat s'engage : les uns veulent que le corps du saint repose là où il est né, les autres là où il s'était choisi une retraite. Pour en finir, on convient de placer le corps sur une voiture, d'y atteler deux taureaux sauvages et de les laisser aller à leur gré. Les taureaux se dirigèrent aussitôt du côté de Verria et ne s'arrêtèrent qu'à la porte de la maison où était né le saint. C'est sur son emplacement même qu'on a construit le monastère, il y a 500 ans à peu près. Le saint Antoine de Verria a la réputation de guérir de la folie. Il n'est pas moins célèbre en Macédoine que le saint Dimitrios de Salonique. Les Grecs, les Bulgares, les Bohémiens, les Turcs eux-mêmes conduisent au monastère leurs parents atteints de folie, et s'établissent avec eux dans les bâtiments autour de l'église. J'y ai vu un enfant de huit à dix ans, muet, idiot, ricanant d'une manière étrange, attaché, comme un chien, avec une corde. Tous les deux jours, on lui faisait toucher le corps du saint.

Digitized by Google

92 *a*.

Dans une maison turque, Fesdchi-Ibrahim-Conaki :

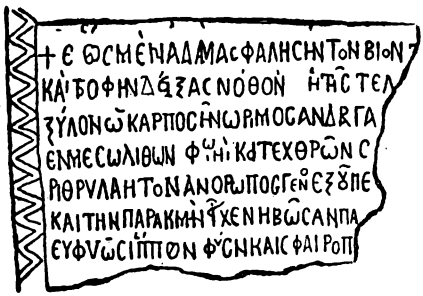

Près de la fontaine :

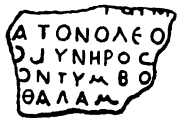

92 *b*.

Près de la fontaine :

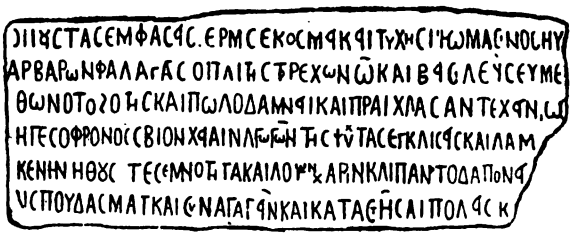

Digitized by Google

93.

CARIOTIDZA.

Dans le cimetière de l'église de la Panagia :

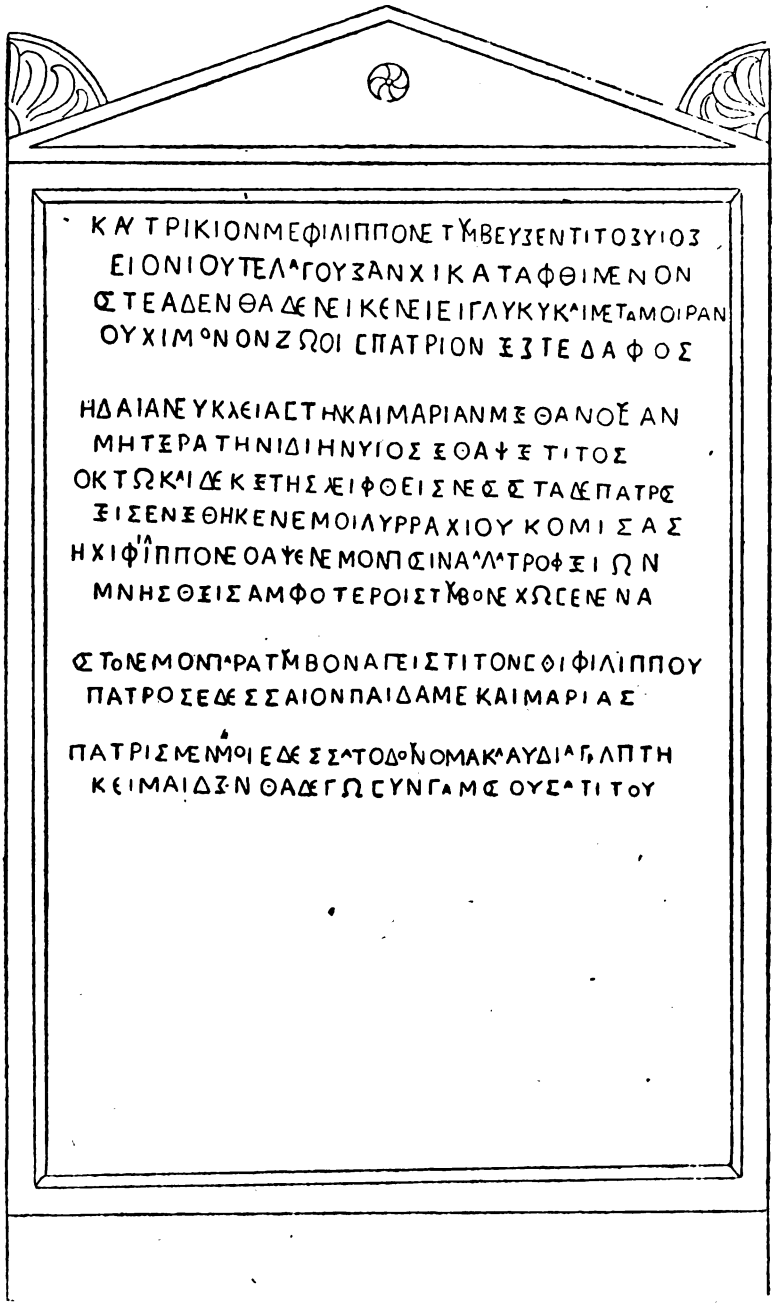

Digitized by Google

94.

CORIPHI.

Dans l'ancienne église d'Hagia-Paraskévi :

Τ° ΜΑΡΟΣΑΙΛΙΑΝΣ ΤΕΡΤΙΝΣ
ΖΩΝ

95.

MONASTÈRE DE NISI.

Stèle en marbre dans la cour du monastère :

ΜΑΛΕΙΑΕΛΠ.
ΜΑΛΕΙΩΚΟΡΝ
ΩΘΕΟΛΟΓ
ΩΤΕ
ΝΕΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

96.

IANNITZA.

Mourad-Effendi-Soulthan-Djami :

ΓΩΝΙΔΗΚΩΝΚΥΚΔΥΚΩΝΠ
ΤΟΝΕ ΟΙΤΟΟΙΟΙΟΕΕΚΔΤΩΝ
Χ" ΚΕΤΔΥΝΗΗΙΙΕΟΛΙΙΤΟΙΚΤΙΟ
ΔΙΟΝΤΟΟΙΟΜΔΙΩΗΔΙΙΙ ΚΟΙΤΔΙ
ΙΚΕΛΕΟΜΔ

97.

ΙΜΙΩ
Α ΙΛΕΑΥ
ΤΗ
ΤΗ
ΑΓ

Digitized by Google

98.

Mourad-Effendi-Soulthan-Téké :

ΙΛΑΡΟϹΤΑΛΛΑΤΗ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΗΓΥΝΑ
ΚΙΜΝΗΜΗϹΧΑΡΙΝ

99.

Dans un champ enclos de murs ; emplacement de l'ancienne église d'Hagios-Athanasios :

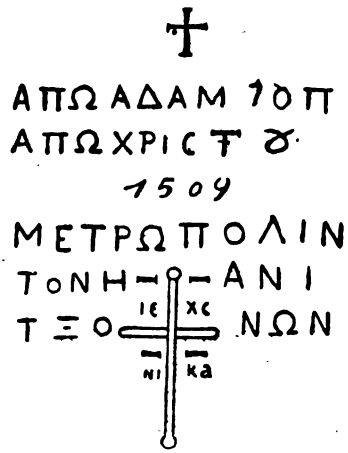

Janitza, 8 à 10 mille habitants, 1,200 maisons turques, 300 bulgares. — Elle en contenait autrefois au moins le double ; une seule église, Hagios-Athanasias ; principales mosquées : Gazi-Ahmed-bey-Djami ; Bayesid-bey-Soulthan-Djami ; Saath-Djami (mosquée de l'horloge) ; Mourad-Effendi-Soulthan-Djami ; Gazi-Soulthan-Djami ; Gazi-Isah-bey-Djami ; Gazi-Iakoub-bey-Djami. — Deux tékés très-renommées : Buyuck-Téké, où l'on montre de vieilles bannières de derviches ; Gazi-Gavhrenos-Téké, où se trouve le tombeau du fondateur de la famille et de celui de son fils Ali-Bey. — Médressé, très-considérable autrefois, aujourd'hui abandonné.

Digitized by Google

Nous n'avons transcrit ici l'inscription n° 99 que parce qu'elle nous paraît propre à éclaircir un point assez obscur de l'histoire de la Macédoine au moyen âge.

Le mot μετρώπολιν (μητρόπολιν) atteste qu'il y avait en 1509 à Jannitza un évêché ou un archevêché. Rigoureusement, un siége métropolitain ne signifie que la résidence d'un archevêque; mais, par abus, il s'entend aussi de l'église principale d'un diocèse, quel qu'il soit. Les traditions locales ont conservé le souvenir d'un évêché de Jannitza, réuni dans la suite à l'archevêché de Vodéna. C'est pour cela, dit-on, que les métropolitains de cette ville s'appellent ὁ ἅγιος Βοδενῶν καὶ Σκλαβίτσης. Qu'était-ce que cet évêché de Jannitza? Peut-on en retrouver quelque trace dans l'histoire?

Cameniata et l'Anonyme, qui a écrit la vie de saint Démétrius, distinguent parmi les différentes tribus slaves établies à la fin du neuvième siècle, soit en Thessalie, soit en Macédoine, les Dragoubitæ (Δραγουβίται) et les Sagudati (Σαγουδάτοι) (V. *Act. S. Dem. : Camen. de Expug. Thess. Saracen.* VI.). Cameniata ajoute que les bourgs rapprochés les uns des autres de ces deux tribus étaient entre Berrhœa et Thessalonique. Vers la même époque, l'index de Léon le philosophe (*Lunclav. Jus. Gr. Rom.* I. 92.) mentionne un évêché de Drougoubitia : γ' ὁ Δρουγουβιτίας; et nous voyons dans Michel Lequien (*Or. Christ.* II. 95.) qu'un certain Pierre, de Drougoubitia, siége au synode qui rétablit Photius dans le patriarcat : Πέτρος Δρουγουβιτείας, neuvième siècle.

Cet évêché slave de Drougoubitia nous paraît être le même que celui de Sclavitsie, dont le souvenir se retrouve dans les titres de l'archevêque actuel de Vodéna; et nous croyons pouvoir en placer le siége à Jannitza, qui, avant de recevoir ce nom des Turcs (Jannitza, Yénidjé), s'appelait peut-être Drougoubitia. Ce fait résulte pour nous : 1° de l'inscription ci-dessus trouvée sur l'emplacement de l'ancienne église d'Hagios-Athanasios; 2° du texte de Cameniata, dont nous avons déjà parlé; 3° de l'index de Léon le Sage, qui place l'évêché de Drougoubitia au troisième rang, immédiatement après celui de Berrhœa; 4° des traités de partage entre les Croisés, qui mentionnent les pays de Drogoubitza et de Sclavitza réunis avec les régions voisines de Pella et de Berrhœa, avec la Panica, c'est-à-dire l'évêché de Campanie : — « Provincia Verriæ cum chartulatis ta-« men..... Clarissa (Sclavitza) ut Panica. » — « Provincia Warda-« rii cum Berrhœna provincia et agro jam inde ab ipsa urbe Pella, « cum chartularatis et despotiis tam de Drogoubitza quam de Flo-« canitza (Sclavitza) » (*Tafel. Symb. Hist. byz.*); 5° enfin de

Digitized by Google

l'étendue même de l'archevêché de Vodéna, qui surprend surtout quand on le compare aux diocèses voisins ; il comprend près de 300 villages, les deux villes de Vodéna et de Jannitza ; il s'étend, à l'O., jusqu'à Téchowo et à Nisi inclusivement ; au N., jusqu'à l'entrée du Mogléna ; au S., jusqu'à Niausta ; à l'E., bien au delà de la rive gauche du Wardar.

100.

AGALAHRI.

Dans le cimetière turc du village :

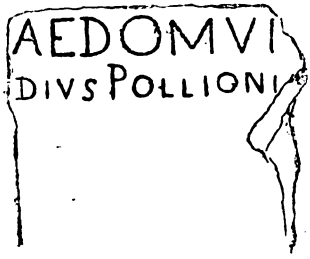

101.

FONTAINE PELLA.

Dans le mur du moulin à eau :

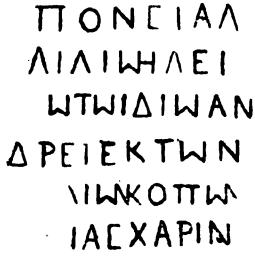

Digitized by Google

PELLA. — HAGIOUS-APOSTOLOUS.

Petites stèles en marbre dans les maisons du village :

102.

ΚΕΡΚΙΩΝ
ΣΤΙ

103.

ΣΑΔΟΚΟΣ
ΓΟΙΚΙΛΤΗΣ

104.

ΑΓΟΛΛΟΝΙΑΙΓΓΟΣΤΡΑΤΟΥ
ΓΥΝΗ

105.

ΓΛΑΓΓΩΝΤΙΙ
ΤΗΙΛ
ΜΝΗΣΙΣΤΡΑΤΙ
ΣΩΤΙΜΟΥ

106.

ΣΩΓΑΤΡΑΗΡΑΚΑΕΙΤΟΥ

Digitized by Google

107.

Près de l'église d'Hagious-Apostolous :

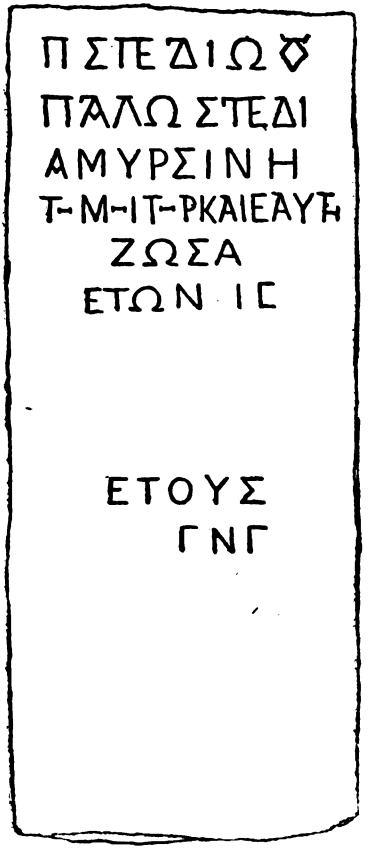

108.

PÉTROWO.

Dans l'intérieur de l'église d'Hagios-Petros :

ΣΙΜΙΑΣΝΙΚΑΡΧΟΥ ΝΙΚΑΡΧΟΣΣΙΜΙΟΥ ΗΡΩΕΣ

Digitized by Google

109.

KATO-COFALOWO.

Ancien cimetière turc abandonné. — Fragm. de tout genre, appartenant à l'ancienne Pella ; colonne ionique engagée ; colonne ionique avec moulure ; stèles, stytobates ; larges plaques avec traces de scellement. — Voir les deux inscriptions mentionnées plus haut par erreur. — Voir notre Mémoire pour l'inscription ci-après :

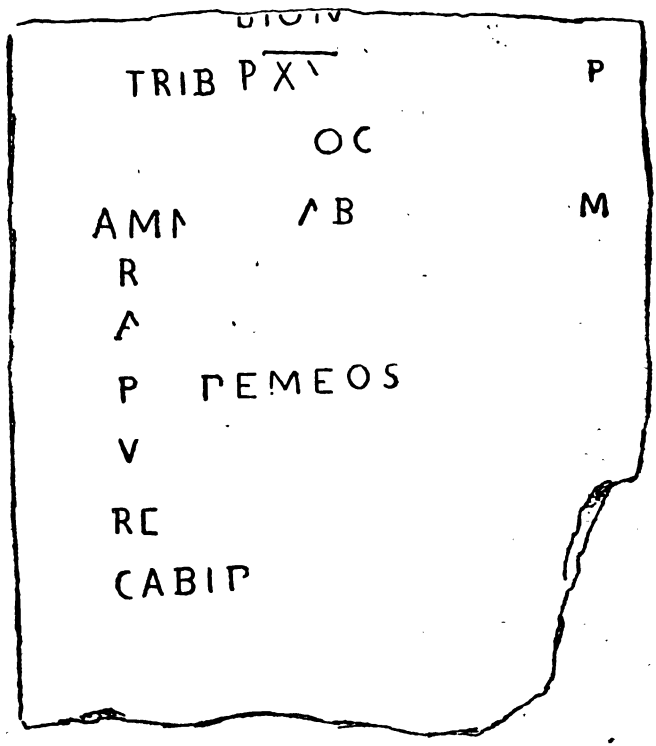

110.

MESSIR-BABA.

Vieux cimetière turc abandonné. — Voir le Mémoire.

a.

ΟΛΓΑΤΗ . . ΛΙΤΤ . . ΙΙΙ Ω . . . ΟΥ . .
. . ΤΩΝΙΔΙΩΝΙΤΛΙΛΤΩΝΜΝ . . ΧΑΡ .

b

ΕΠΙΑΡΙCΤΙ . . . . .

Digitized by Google

111.

SALONIQUE.

Dans la maison de Yusuf-Pacha, grand sarcophage en marbre, sans ornements :

ΑΥΡ. ΜΑΡΚΕΑΛΕΙΝΑΙΩΚΡΑΤΙΣΤΩΑΙΛΙΩ
ΝΕΙΚΟΣΤΡΑΤΩΓΛΥΚΥΤΑΤΩΑΝΔΡΙ
ΕΚΤΩΝΚΟΙΝΩΝΚΟΠΩΝΜΝΙΑΣΧΑΡΙΝ
ΕΙΔΕΤΙΣΤΟΛΜΗΣΙΑΝΟΙΖΕΔΩΣΙΤΟΙΣ
ΕΜΟΙΣΚΛΗΡΟΝΟΜΟΙΣ ✗ ΜΑΠΛΑΣ

112.

Sarcophage en marbre, dans la maison de M. Élie Fernandez, découvert en 1853 :

ΜΑΙΛΙΟΣ ΠΑΡΑΝΟΜΟΣ
ΑΙΛΙΑ ΦΑΥΣΤΑΤΗΓΥΝΑΙΚΙ
ΚΑΙ ΕΑΥΤΩ ΖΩΝ
ΕΤΟΥΣ ΔΙΤ

Digitized by Google

113.

Maison de Yusuf-Pacha; grand sarcophage en marbre avec guirlandes et tête de bœuf:

Μ ΑΟΥΛΙΟΣ-ΠΡΕΙΜΙΓΕΝΗΣ-ΦΛΑΟΥΙΑΙ-ΔΙΗΓΗΣΕΙΤΗΙΤΥΝΑΙΚΙ ΖΗΣΑΣ

ΑΜΕΜΠΤΩΣ ΕΤΗ ΑΒ

Digitized by Google

VOLO.

Stèles encastrées dans le mur intérieur de la nouvelle église, Hagios-Nicolaos :

114.

ΣΩΣΙΚΛΕΙΑ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΥΣ
ΕΠΙΔΑΥΡΙΑ

115.

ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣ
ΚΛΛΥΜΝΙΟΣ

116.

ΚΡΑΤΗΣ ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΥ
ΣΚΟΠΑ ΓΥΝΗ

117.

ΑΝΤΙΣ ΑΛΚΙΣ ΚΡΗΤΕΣ
ΦΙΛΑΡΙΣΤΟΥ ΦΙΛΑΡΙΣΤΟΥ ΤΥΛΥΣΙΟΥ

118.

ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ
ΣΤΗΣΙΜΕΝΟΥΣ
ΠΕΛΛΑΙΑ

Digitized by Google

119.

ΔΙΟΓΕΝΗΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
Μ'ΑΚΕΔΩΝ

ΗΡΑΠΟΘΕΙΝΟΕΠΤΑΣΙΝΕΒΗΣΔΟΜΟΝΑΙΔΟΣΟΥΠΩ
ΕΙΚΟΣΕΤΩΝΜΗΝΑΧΔΕΞΕΤΙΛΕΙΠΟΜΕΝΟΣ
ΔΙΓΕΝΕΣΓΕΝΟΣΔΕΔΥΤΙΝΣΤΥΓΙΝΤΕΤΝΕΥΣ
ΚΑΛΛΙΠΕΣΑΔΙΟΝΓΗΡΑΙΤΕΝ ΜΕΝ
ΑΛΛΥΚΕΣΤΙΤΥΧΗΝΠΡΙΥΦΕΙΝΚΑΙΔΑΙΜΝΑ ΝΗΤ
ΟΥΔΕΠΑΡΩΣΑΣΟΛΙΙΜΙΣΙΜΝ ΙΤΟΧΡΕ

DELACOULONCHE,
Ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée impérial de Montpellier.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Vers le mois de juillet 1858, M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres, se rendit acquéreur d'une tapisserie contemporaine de Jeanne d'Arc, représentant l'arrivée de cette héroïne auprès de Charles VII, qu'il avait remarquée dans le magasin d'un marchand d'antiquités à Lucerne.

Cette tapisserie forme un carré oblong de $1^{m},04$ de largeur, sur $0^{m},80$ de hauteur. Elle est en laine de diverses couleurs et d'une conservation presque parfaite, tant sous le rapport de l'intégrité du fragment que de la fraîcheur des couleurs. Nous disons ce fragment, car il est difficile d'admettre qu'un pareil tableau formât à lui seul un tout complet et isolé. D'où provient cette partie? A quel ensemble se rattachait-elle? On l'ignore, et c'est là un des problèmes que soulève l'inspection de l'objet qui nous occupe. Voici maintenant ce que nous montre cette composition :

Les bâtiments figurés à gauche du spectateur représentent une ville ou une place forte. C'est à Chinon que résidait le roi Charles VII, lorsque la Pucelle vint l'y trouver, le 6 mars 1429. Dans l'enceinte des constructions fortifiées, on remarque la nef d'une chapelle ou église. Un pont-levis est jeté sur les fossés pleins d'eau qui défendent extérieurement la place. Sur ce pont apparaît le jeune roi Charles VII, alors âgé de vingt-six ans. Il est vêtu d'une robe ou demi-houppelande (costume d'intérieur), et reconnaissable à sa couronne fleurdelisée. Derrière lui se distingue un chevalier debout, qui accompagne le roi. Un homme d'armes, vu à mi-corps, sort de l'enceinte, et un peu plus loin on aperçoit un courtisan coiffé du chaperon et en costume civil. Vis-à-vis du roi ou à sa rencontre se présente un groupe composé de cinq personnages. La Pucelle occupe le centre de ce groupe et tient une lance à laquelle flotte son fameux

Digitized by Google

étendard. Un chevalier, armé à blanc de pied en cap, la précède et lui sert d'introducteur. Il parle au roi, dont les yeux toutefois se dirigent vers la nouvelle venue. Un écuyer suit le chevalier tête nue; armé d'une arbalète, il cotoie la Pucelle. Derrière celle-ci, un page ou écuyer, vêtu d'un jacques et coiffé d'un chaperon, dont la draperie est déchiquetée sur le cou, porte la lance de son chef de guerre (la Pucelle). Derrière le page s'aperçoit un dernier écuyer, compagnon ou valet d'armes. L'auteur du tableau, avec une précaution que l'exécution de son œuvre rendait nécessaire et qui mérite toute la gratitude de la postérité, a exprimé ou expliqué le sujet, dans une inscription qui se déroule sur un philactère. Cette inscription paraît formée de deux vers allemands un peu estropiés, comme l'art, et ainsi conçus :

Wie kunt die Juckfrow von Got gessant
Dem Delphin in sin Land.

C'est-à-dire : comment la Pucelle, envoyée de Dieu, vient au dauphin ou vers le dauphin, dans son pays. La langue et le texte de cette inscription, le titre de dauphin donné au roi, le pronom *son*, ne permettent guère de supposer que cet ouvrage ait été fait par des Français en France. Cette formule ou intitulé semble en même temps annoncer une suite dont ce tableau n'offrait que le début ou première partie.

La Pucelle monte, avec beaucoup d'aplomb, un cheval dont le harnachement ou caparaçon offre une richesse singulière. Elle est armée à blanc, sauf les *gardes* qui garnissent les jointures des membres, lesquelles gardes sont d'or ou dorées. Son casque ou demi-casque se compose d'une calotte de fer posée sur un chaperon de ville, qui forme turban sous le casque et alentour. En avant du gorgerin ou du hausse-col de fer qui protége la poitrine, flotte une huque déchiquetée, ornement à la mode depuis Charles VI. Chaperon et huque sont *rouges;* or, nous savons positivement, par les textes, que la Pucelle avait une prédilection marquée pour cette couleur.

Un chroniqueur allemand de ce temps là, Eberhard de Vindecken, trésorier de l'empereur Sigismond, nous a laissé un fragment historique relatif à la Pucelle. Il y décrit l'étendard que nous avons sous les yeux. « Cette bannière, dit-il était de soie blanche. On y voyait Notre-Seigneur Dieu assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et de chaque côté un ange tenant un lis dans sa main. » Eberhard pèche ici quant à l'exactitude des détails. La Pucelle elle-même, dans un de ses interrogatoires, a rectifié les choses sous ce rapport. « Sa bannière, comme elle nous l'apprend, représentait le Maître de l'univers, c'est-à-dire Dieu le Père, assis dans le ciel et tenant le globe du monde; il était assisté de deux anges. Le fond était semé de fleurs de lis. A côté du sujet principal se lisaient ces noms divins : *Jhesus Maria.* » La bannière ou étendard que nous offre la tapisserie

Digitized by Google

est parfaitement conforme à cette dernière description, donnée au procès par l'héroïne elle-même, sauf un seul point. Dans la tapisserie, les fleurs de lis, au lieu d'être *semées*, sont groupés au nombre de trois seulement, et placées sur le pannon, près de la flamme.

Le fond du tableau ou de la tapisserie est animé de différentes bêtes de chasse, décoré de fleurs et de divers ornements. C'est un *fond* proprement dit, arbitraire par conséquent, et qui en même temps représente la campagne, l'extérieur de la ville. On remarque parmi ces ornements des soleils portant des traits humains. Ils sont répandus ou semés sur ce fond avec une prodigalité vraisemblablement intentionnelle. Cette même affectation de soleils se reproduit sur le harnachement du cheval qui porte la Pucelle. Douze soleils décorent le bossage de ce harnachement, dont on ne voit que le profil. Que peuvent signifier tous ces soleils? Rien autre, peut-être, qu'une naïve fantaisie du naïf artiste. Nous ferons cependant observer que le soleil était symboliquement, au quinzième siècle, l'attribut de la France, ou, ce qui revenait au même alors, du roi de France. Bien avant Louis XIV, Charles VI, père de Charles VII, avait pour devise un soleil d'or. C'est ce que nous montrent les comptes de ses dépenses. Charles VII, dauphin, puis roi de France, en usa de même publiquement; et l'auteur de cette tapisserie put avoir connaissance de ce fait.

Cette tapisserie date évidemment de l'époque même où l'illustre héroïne fournissait sa rapide et touchante carrière, de 1429 à 1431. Les investigations continues de la science nous aideront sans doute à résoudre peu à peu les divers problèmes qui se rattachent à l'origine de ce tableau, à sa destination primitive, au lieu précis de son exécution. Nous avons émis, dès le principe, le souhait de voir acquérir pour la France cette relique, si précieuse à nos yeux. Aujourd'hui nous avons l'espoir que ce vœu ne tardera pas à être réalisé.

(*La Foi bretonne.*) VALLET DE VIRIVILLE.

— Les travaux qui s'exécutent à Metz pour l'établissement des aqueducs destinés à multiplier sur tous les points de cette ville les fontaines, jusqu'à présent si insuffisantes, ont mis à découvert une grande quantité de débris de monuments et d'antiquités qui ne sont pas sans intérêt pour les amateurs d'archéologie. Nous citerons au nombre des plus précieuses de ces découvertes :

1° Une pierre portant en relief la représentation d'Hercule enfant. Le dieu tient sur son épaule droite une massue; de la main gauche il presse contre sa poitrine un serpent. Il est dans une niche de forme quadrangulaire, et au-dessus de sa tête se trouve l'inscription suivante :

HERCVLI
FATLONVS
ORIOLAEF.

La beauté des formes de cette statue décèle qu'elle provient de

Digitized by Google

la bonne époque de l'art romain. Ce fragment a 0m39 de large sur 0m60 de haut.

2° Une énorme pierre sculptée représentant dans une niche une femme vêtue d'une toge romaine, tenant d'une main un livre et semblant relever sa robe de l'autre. Au-dessus de sa tête se trouve l'inscription suivante :

M.
PERP : I. SECVR
HELVIAE. IVLLINA.

3° Une autre pierre, trouvée non loin des deux précédentes, porte l'inscrition suivante :

DEO · MERCVRIO · ROMERIAE
MVSICVS · LILIVTE · FILE · SVL · EX VOTO ·

Cette pierre paraît avoir servi de socle à deux statues, ainsi qu'une autre pierre rectangulaire trouvée dans le même endroit, et dont les quatre faces sont sculptées. Une seule de ces sculptures est dans un état parfait de conservation ; elle représente une prêtresse analogue à celle que possède déjà le Musée de Metz. D'autres débris de statues et de sculptures semblent avoir appartenu à un monument important qui aurait existé sur ce point.

4° Une pierre, récemment brisée en trois parties, représentant un homme et une femme se donnant la main près d'un autel que surmontent deux colombes. Hauteur : 4m43 ; largeur : 0m60.

Outre ces curieuses pierres, qui ont été déposées au Musée de la ville, on a trouvé, notamment dans la rue Fournirue, une quantité de monnaies romaines, entre autres une Fausta très-bien conservée et un Constantin au revers, K et P. Enfin, on a déterré de nombreux spécimens de poterie antiques et de figurines en gypse et en bronze.

La Société d'archéologie, récemment instituée à Metz, recueille avec soin ces précieux débris, et elle a désigné une commission dont la mission est de suivre constamment les travaux en cours d'exécution, et qui, avant leur achèvement, donneront sans doute encore une ample moisson de découvertes non moins intéressantes, et dont nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant.

(*Vœu national.*)

— L'église de Notre-Dame d'Auffay, un des monuments les plus curieux de notre département, et qui offre un grand intérêt au point de vue archéologique, vient d'être l'objet de réparations importantes. La nef, dont on apercevait les charpentes à l'intérieur, ce qui donnait à l'édifice un air de pauvreté et de délabrement, a été voûtée. Les bas-côtés, qui se trouvaient dans le même état que la nef, ont été également pourvus de voûtes. L'ensemble de ces travaux produit un effet des plus satisfaisants.

Digitized by Google

A cette occasion, la *Vigie de Dieppe* publie l'article suivant :

« L'église d'Auffay, dont, après tant de siècles, on admire encore l'architecture et les proportions, était une collégiale en 1060. Quelques années plus tard, elle fut convertie en prieuré, à la demande du seigneur Gilbert, qui y fit venir six moines de l'abbaye de Saint-Evroult (*monasterium Uticense*). Il y avait plus de cinq siècles que ces pieux cénobites régnaient dans cette contrée par leur science, leur charité et leur dévouement, quand ils furent chassés de leur cellule par le canon des ligueurs. Alors cette église prieurale fut desservie par des prêtres séculiers, bien que le domaine du monastère fût resté en la possession des moines de Saint-Evroult jusqu'à la révolution.

« L'église d'Auffay, enrichie par la munificence des seigneurs, embellie et agrandie par les travaux des moines, a été l'œuvre de plusieurs siècles, qui, en passant, ont apporté leur pierre pour la construction de cet édifice. On y trouve de l'architecture romaine, des caractères incontestables de transition ; le ton et le style rayonnant du quatorzième siècle et les gracieux pendentifs du seizième. Mais de tous ces différents styles, le plus remarquable, au sentiment des connaisseurs, est sans contredit celui de la nef, qui date du treizième siècle.

« Cette nef est vaste et élevée, d'un travail simple, mais pur et de bon goût, et c'est dans ce genre qu'elle vient d'être terminée. Au-dessus du portail méridional, on lit l'inscription que voici : « L'an mil CCCCLX et XIIII la Carpenterie de la nef fut faite. Priez « Dieu pour les bienfaiteurs. » Douze belles fenêtres ornées de tores et boudins, divisées en compartiments dominés de roses, de trèfles, de quatre-feuilles, éclairent cette nef spacieuse. C'est là qu'une admirable galerie, digne d'attirer l'attention de l'ami des beaux-arts, étend de chaque côté de longues et régulières avenues. Cette conception, dit M. l'abbé Cochet, est si noble, l'exécution est si pure, que M. Barthélemy l'a reproduite dans l'église de Bon-Secours, qu'il a bâtie. Ce seul fait est un éloge. Douze arcs à ogives, supportés par des piliers monocylindriques dont les chapiteaux sont hérissés de crochets et ornés de figures mutilées, pour la plupart, par le marteau de l'ignorance, mettent la nef en communication avec les bas-côtés, qu'on s'empresse de voûter comme la nef. Sur ces figurines grimaçantes s'appuient d'élégantes colonnettes qui supportent les arceaux des voûtes qu'on ne se lasse pas de contempler. Quelques savants penseraient que les combles et les voûtes de cette église auraient disparu sous les torches incendiaires de Charles le Téméraire ; car, en 1472, selon certains historiens : « Lefay et plusieurs « autres lieux et villages du bailliage de Caux furent pillés et dévas- « tés par les Bourguignons, qui, après avoir commis des excès « inouïs, les livrèrent aux flammes en se retirant. »

« Le journal des visites d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, nous apprend que cet illustre prélat, dans ses courses apostoliques, étant venu à Auffay le 23 janvier 1264, trouva la nef de l'église tom-

Digitized by Google

bée en ruines, de telle sorte que les fidèles ne pouvaient s'y tenir pour assister à l'office. Ce prince de l'Eglise, la voyant dans un tel délabrement, constata que depuis longtemps cette collégiale était dans un état d'abandon et de dégradation déplorables, encore bien que les paroissiens fussent riches et puissants. Eudes Rigault fit venir les trésoriers et les interrogea, en présence du prieur de céans et du doyen de Longueville, sur les ressources qu'avait le trésor. Il ordonna au trésorier de compter avec eux, et lui donna le pouvoir de contraindre en son nom les paroissiens à se cotiser pour subvenir aux frais des réparations de l'église, et payer pour cet objet une collecte de 120 livres qui n'avait pas encore été payée. A la demande de la plupart des paroissiens d'Auffay, et de l'avis du doyen et des trésoriers, Eudes Rigault chargea Richard d'Andely, paroissien d'Auffay, de se faire payer tout ce qui était dû à l'église et d'en être dépositaire, ainsi que l'impôt des 120 livres et du reste qui était entre les mains du trésorier.

« Si aujourd'hui Mgr l'archevêque de Rouen venait visiter cette antique collégiale, assurément il ne pourrait qu'adresser des félicitations et des éloges à tous les administrateurs du pays, qui sont loin d'être dans les conditions de Richard d'Andely. Au contraire, il faut s'empresser de dire qu'ils ont, dans cette circonstance, développé autant de zèle que les habitants d'Auffay ont montré de générosité. Hâtons-nous aussi de rendre hommage au talent si éclairé de M. Barre, architecte de ce travail, ainsi qu'à celui de M. Grimaux, qui en a été l'entrepreneur, sans oublier de complimenter ses ouvriers et sur leur exactitude et sur l'habileté avec laquelle ils ont réalisé la pensée de celui qui en avait tracé le plan. On ne se fatigue pas de contempler cette voûte majestueuse, suspendue sur nos têtes comme un dais magnifique. Les arceaux greffés sur les anciennes pierres d'attente, et se réunissant en gracieux écussons, les claveaux artistement jointoyés et renduits en couleur rose, la netteté et la pureté de l'exécution, tout semble se réunir pour en faire une œuvre parfaite, achevée. Le travail présente une grande solidité. Des tirants en fer s'entre-croisent dans les aiguilles des poutres, à l'extra-dos de la voûte, et traversent les murs de chaque côté pour en soutenir l'écartement. La perfection et le bon effet de ce travail ont donné l'idée d'achever aussi les sous-ailes. Une souscription a été ouverte, à la demande des habitants d'Auffay, sous les auspices de M. le doyen, de MM. le maire et les trésoriers, et une somme plus que satisfaisante a été recueillie pour couvrir les dépenses. Aussi maintenant les habitants d'Auffay ont la satisfaction d'avoir achevé ce que leurs pères avaient si noblement commencé. »

— Les nouvelles fouilles entreprises sous la partie de l'enceinte gallo-romaine de Bourges, contiguë au palais de l'Archevêché, mettent chaque jour à découvert des débris curieux de l'art antique enfouis dans les fondations de la vieille muraille. Hier, c'était la por-

Digitized by Google

tion inférieure d'un groupe offrant deux personnages assis, et qui peut être pour l'artiste archéologue, l'objet d'une étude intéressante. Aujourd'hui c'est une inscription funéraire très-curieuse et d'une grande valeur pour notre histoire. Cette inscription, malheureusement en partie endommagée par le marteau du démolisseur, est enfermée dans un encadrement à moulures dont il ne subsiste plus que deux côtés. Elle se compose de six lignes dont nous reproduisons ici la disposition.

CAVIAEQVIETAE
AEMILIAFRIIIVIR
FILIAE
. . . . . IBLAESI
. . . . . BIT·CVB
. . . . . CVS

Ce qui fait le grand intérêt à ce monument, c'est qu'il nous offre la première inscription trouvée à Bourges, dans laquelle se lise, en abrégé, il est vrai, mais d'une manière incontestable, le nom des *Bituriges Cubi*, peuple dont *Avaricum* était la capitale.

(Extrait du *Journal du Cher.*)

— Dans sa réunion du 4 novembre, l'Académie royale de Belgique, classe des beaux-arts, a procédé à la rédaction de son programme de concours pour 1859, et elle y a inscrit les quatre questions suivantes :

Première question. — « Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-bas, jusqu'à la fin du quinzième siècle. »

Deuxième question. — « Quels sont, en divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme? Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse être contestée. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies en Belgique, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas. »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les Mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er juin 1859, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Concours de 1860. — La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1860, les questions suivantes :

Première question. — « Quelle a été, au moyen âge, en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture et sur la direction imprimée aux travaux des artistes? »

Digitized by Google

Deuxième question. — « Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin, de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'école flamande de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel. »

Troisième question. — « Faire l'éloge de Grétry : déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffonne, la pastorale, le grand opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique. »

Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1859.

Concours extraordinaire. — *Prix quinquennal pour la gravure en taille-douce.* — La classe des beaux-arts ouvre un concours en faveur de la meilleure gravure en taille-douce qui sera exécutée en Belgique pendant l'espace de cinq ans. Cette période prendra cours le 1er janvier 1856 et finira au 31 décembre 1860.

Pour être admis à concourir, les artistes graveurs devront être Belges ou naturalisés. Leur planche devra reproduire l'œuvre d'un peintre ou sculpteur belge exécutée pendant le dix-neuvième siècle, et ils seront tenus d'en adresser un exemplaire à l'Académie avant le terme fatal. Cet exemplaire restera déposé dans les archives de la compagnie.

Une médaille d'or d'une valeur de six cents francs sera décernée à l'auteur de la gravure couronnée. Le jugement du concours sera prononcé par une commission désignée par la classe des beaux-arts et prise dans son sein. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

— Un riche Athénien, M. Bernardaki, a offert à son gouvernement une somme considérable pour la construction à Athènes d'un musée d'antiquités, destiné à renfermer les objets d'art déjà recueillis, ainsi que ceux qui seront ultérieurement découverts.

Le roi de la Grèce a accepté cette offre et le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour que cette mesure reçût son exécution et que les restes précieux de l'antiquité grecque fussent réunis dans un monument digne de son objet.

Afin d'atteindre ce but, le gouvernement du roi Othon a ouvert un concours auquel sont appelés les architectes de tous les pays.

Nous extrayons de ces pièces les principales conditions à connaître pour les architectes qui seraient tentés de concourir.

Le musée sera divisé par époques et subdivisé par espèces, suivant lesquelles seront classées les antiquités. Dans les divisions par époque, une place sera destinée aux empreintes en plâtre des antiquités conservées dans les musées étrangers ainsi qu'aux dessins ou modèles des monuments d'architecture des mêmes époques; des salles particulières seraient donc destinées aux monuments de chacune des périodes suivantes :

1° Temps héroïques et époque archaïque ; 2° Epoque de Phidias ;

Digitized by Google

3° Epoque de Praxitèle ; 4° Epoque macédonienne ; 5° Epoque romaine byzantine ; 6° Epoque byzantine ; 7° Enfin une division particulière serait réservée aux objets d'art étranger qui pourraient exister en Grèce. En ce qui concerne le classement par espèce, le milieu de chaque salle pourrait être consacré aux statues en ronde-bosse, aux bustes et aux fragments d'architecture, tandis que les bas-reliefs et les inscriptions seraient encastrés dans l'épaisseur des murs.

Des cabinets attenant aux deux côtés de chacune des salles pourraient comprendre les autres objets qui appartiendraient à la même époque, tels que vases, monnaies, pierres gravées, etc.

Ces données ne sont que des jalons destinés à guider les artistes dans la marche qu'ils auront à suivre.

Quant aux dimensions à donner aux différentes parties de l'édifice, les instructions donnent des renseignements sur le plus ou moins d'abondance en objets d'art que chaque époque peut fournir. L'édifice doit, en outre, contenir des pièces séparées pour une bibliothèque archéologique, pour la chancellerie du musée, ainsi que des pièces de dépôt destinées à recevoir les objets non encore classés.

Après cet aperçu du monument à construire vient ce qui concerne le travail des plans à soumettre au concours :

1. La nature et le nombre des dessins doivent être tels qu'ils puissent expliquer l'édifice dans toutes ses parties. Ainsi il devrait être fait autant de plans qu'il y aurait d'étages dans le projet présenté. On tracera d'abord un plan général de tout l'édifice et un autre pour la partie qui devrait être exécutée la première.

2. Le plan général devra être accompagné d'une ou plusieurs façades, d'une ou plusieurs coupes générales. Le plan de la partie de l'édifice qui pourrait recevoir une exécution immédiate sera accompagné d'une façade et de deux coupes, l'une longitudinale, l'autre transversale.

3. Un devis descriptif devra accompagner les dessins. On devra faire aussi un devis approximatif de l'ensemble de l'édifice, et principalement de la partie qui pourrait recevoir une exécution immédiate.

4. Le style du monument est laissé au choix de l'artiste. Les plans seront simplement lavés à l'encre de Chine.

5. Le concours sera clos le 12 juillet 1859, à minuit. Les dessins ne porteront point la signature de l'auteur, mais une épigraphe. On ne décachètera que les lettres dont les projets auront obtenu des prix.

6. La superficie totale du terrain, pour le projet général, sera d'environ 8,000 mètres carrés ; celle de la partie à construire immédiatement 1,500 mètres. Cette dernière partie devra présenter un ensemble monumental et presque complet. Viennent ensuite des renseignements sur les prix des matériaux à employer quant à l'exécution du plan adopté. Le gouvernement se réserve le droit de

Digitized by Google

la donner, soit à l'artiste couronné, soit à un autre à son choix; dans le premier cas, les honoraires, qui seraient de 4 pour cent, deviendraient naturellement la récompense pécuniaire du premier prix. Dans le second cas, c'est-à-dire, si un autre artiste était chargé de la construction de l'édifice, le premier prix obtiendrait une récompense honorifique et, de plus, dans l'un et l'autre cas, une bibliothèque de livres, à son choix, d'une valeur de 5,000 francs, et reliés aux frais du gouvernement grec.

Le second prix recevra une somme de 5,000 francs, et l'accessit 2,000 francs, indépendamment des honoraires pour l'exécutant désigné, s'il était choisi parmi ces deux derniers.

Une exposition des projets présentés aura lieu, à Athènes, avant et après le jugement.

Les architectes qui, sur cet aperçu, seraient disposés à tenter l'épreuve du concours, devront consulter les pièces contenues dans le *Moniteur* du 4 novembre 1858, qui renferment le détail des conditions à remplir et dont nous ne venons de donner que les points principaux. (*L'Union commerciale.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er SEPTEMBRE 1857 AU 1er JUIN 1858.

Annuaire du département de la Manche. — 29e année. — 1857; Saint-Lô, 1857. Un volume in-8°.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze, par M. Combet, 4e livraison. Limoges, 1857; broch. in-8°.

Notice historique et liturgique sur les cloches, par M. l'abbé Jules Corblet. Paris, 1857; broch. gr. in-8°, avec planches.

Meurtre de Charlotte de France, dame de Brézé (1477), par M. Lucien Merlet. Chartres, 1857; broch. in-8°.

Procès pour la possession du comté de Bigorre (1254-1503), par M. Lucien Merlet. Paris, 1857; broch. in-8°.

Description des médailles, jetons, monnaies, du règne de S. M. l'empereur Napoléon III, précédés des pièces de la Représentation et de la Présidence, par C. V. (M. Verly), 13e et 14e livraisons. Lille, brochures in-8° (ouvrage commencé en 1853).

Document inédit pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de la ville et de la châtellenie de Bourbourg au dix-septième siècle, publié par M. E. de Coussemaker; Dunkerque, 1857; broch. in-8°.

Monographies marseillaises. — La Major, cathédrale de Marseille, par M. Casimir Bousquet. Marseille-Paris; 1857; un vol. in-8°, avec planches.

Eure-et-Loir pittoresque, recueil des vues et des monuments les plus remarquables du département, dessinés d'après nature et lithographiés par MM. Auguste Deroy et Beaujoint. Texte par M. E. Lefèvre. Chartres, 1857; un vol. in-8°, avec planches.

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Beaupré, par M. le docteur Le Glay. Dunkerque, 1857; broch. in-8°.

Digitized by Google

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Loos, près de Lille, par M. le docteur Le Glay. Lille, 1857, broch. in-8°. (*Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille.*)

Lettres inédites de Fénelon, recueillies par M. le docteur Le Glay. Cambrai, broch. in-8°.

Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. Anatole de Barthélemy. Nantes, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*)

Sceaux des comtes d'Artois, par M. L. Deschamps de Pas. Paris, 1857; broch. in-4°, avec planches. (Extrait des *Annales archéologiques*, XVIe et XVIIe volumes.)

Orfévrerie du treizième siècle. La croix de Clairmarais, par M. Louis Deschamps de Pas. Paris, 1855, broch. in-4°, avec planches.

Numismatique ibérienne, par M. P.-A. Boudard. Fascicule 3. (Feuilles 11 à 15). Béziers, etc., broch. in-4°, avec planches.

D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient. — Constantinople, Athènes, Rome, Impressions, curiosités, archéologie, arts et histoire, établissements chrétiens, monuments byzantins. — Souvenirs d'Anjou à Malte, Naples..., par M. V. Godard-Faultrier. Paris, 1858; un vol. gr. in-8°.

Le père André, jésuite; documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du dix-septième siècle, etc., publiés pour la première fois et annotés par MM. A. Charma et G. Mancel. Ier vol., Caen, 1844; IIe, Paris, 1856. 2 vol. in-8°.

Les vœux des Hurons et des Abnaquis à Notre-Dame de Chartres, publiés pour la première fois, etc., avec les lettres des missionnaires catholiques au Canada, une introduction et des notes, par M. Doublet de Boisthibault. Chartres, 1857, un vol. in-12, avec planche.

L'Abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), par M. Ch. Gomart. Paris, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

De la peinture sur vélin et de l'application de l'or sur relief, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Poitiers, 4 p. in-8°. (Extrait des *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

Principes d'une véritable restauration du chant grégorien, et examen de quelques éditions modernes de plain-chant, par M. l'abbé Jules Bonhomme. Paris, 1857, un vol. in-8°, avec musique gravée.

Les archives de Gascogne, par M. Prosper Lafforgue. Auch, 1857; broch. in-8°.

Sur la représentation des zodiaques, par M. l'abbé Barbier de Montault. Paris, 1857; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

La flèche en fer fondu de la cathédrale de Rouen, par M. E. de la Quérière. Rouen, 4 pages in-8°.

Un dernier mot sur la flèche en fer fondu de la cathédrale de Rouen, par *le même*. Rouen, 4 p. in-8°.

Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence, et du congrès scientifique de Grenoble, par M. l'abbé Jules Corblet. Paris, 1857; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Digitized by Google

Notice historique sur la monnaie frappée à Montauban pendant les querres de religion, par M. Devals aîné. Montauban, 1857; broch. in-8°,

Notes sur un tombeau découvert à Saint-Serges (Angers), par M. V. Godard-Faultrier. Angers, broch. in-8°, avec planche. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1857.)

Lettre à M. Zaepfel, sur les monnaies consulaires frappées pendant le Bas-Empire, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1857; broch. in-8°, avec planche. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

Département de la Haute-Loire. — Rapport à M. le préfet sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières, de la bibliothèque de la préfecture et des monuments historiques, au 1er août 1855, par M. Aymard, broch. in-8°.

Histoire de la chapelle de Notre-Dame des Bezines sous les murs d'Angoulême, par M. Alexis de Jussieu, *suivie d'une notice sur la fontaine de Notre-Dame des Bezines*, par Mme Alexis de Jussieu. Angoulême, 1857; broch. in-8°, avec planche.

Notice biographique sur M. Pierre-Auguste Arnauld de la Ronzière, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Gannat (Allier), par M. J.-B. Peigue. Nevers, 1857; broch. in-8°.

Numismatique des croisades, par M. F. de Saulcy. Paris, 1847; vol. in-4°, avec planches.

Histoire du jeton au moyen âge, par MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher; 1te partie. Paris, le Mans, 1858, 1 vol. in-8°, avec planches.

Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, etc., par M. J. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1857; 1 vol. grand in-8°.

Recherches iconographiques sur Jeanne Darc, dite la Pucelle d'Orléans. Analyse critique des portraits ou œuvres d'art faits à sa ressemblance, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1855; broch. in-8°, avec planches. (Extrait de la *Revue archéologique*, XIIIe année.)

IIe lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique gauloise. — Médaille de Divitiacus, vergobert des Eduens, par M. E. Hucher; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue numismatique* de 1854.)

La tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, ou Mémoire historique, archéologique et critique sur ce monument et sur sa restauration, par M. N.-M. Troche. Paris, 1857; in-16 (?).

Le parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute, etc., par M. de Lacuisine. Dijon-Paris, 1857; 2 vol. in-8°, avec un portrait.

Ecrivains contemporains. — J. Le Fèvre-Deumier, par M. le marquis Eugène de Montlaur. Moulins, 1858, broch. in-12. (Extrait de l'*Art en Province*).

1858. *Annuaire statistique et administratif du département du Lot*, publié, etc. par M. H. Delom. Cahors, 1858; un vol. in-8°.

Annuaire statistique, administratif, ecclésiastique, judiciaire et agricole du département du Var, pour l'année 1858, *suivi d'un essai de statistique annuelle*, par M. J.-F. Bunel. Draguignan; un vol. in-16.

Digitized by Google

Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais pour 1858, par M. Auguste Parenty. — 7e année. Arras ; un vol. in-8°.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande. — 24e année, 1858. Caen-Paris ; un vol. in-8.

Tombeau de Monseigneur Cart, érigé à Nimes sur les plans de M. H. Revoil, par M. l'abbé J. Corblet. Paris, 1858 ; broch. in-8°, avec planches. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, tom. II.)

Vie des saints de Franche-Comté, par les professeurs du collége saint François Xavier de Besançon, tom. III et tom. IV. Besançon, 1855, 1856 ; deux volumes in-8°.

Les ruines et chroniques de l'Abbaye d'Orval, esquisse morale, religieuse et chevaleresque de l'histoire de l'ancien comté de Chiny, par M. Jeantin. 2e édition. Paris, 1857 ; un vol. in-8° avec carte et planches.

Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, suivi d'un essai sur la langue et la littérature gasconne, par M. Cenac-Moncaut. Paris, Mirande, 1857 ; un vol. in-8°.

Les tombes celtiques situées près d'Heidolsheim. — Rapport présenté au comité de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, par M. Max, de Ring. Strasbourg, 1857 ; broch. in-8° avec cartes et planches.

Les tombes celtiques de la forêt de Brumath. — Rapport présenté au comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Max. de Ring. Strasbourg, 1858 ; broch. in-8° avec planche.

Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Châlon-sur-Saône à Besançon, et sur la découverte du champ funèbre qui lui servait de cimetière, par M. Auguste Castan. Besançon, 1857 ; broch. in-8° avec planches.

Notice sur une mitre dite de Philippe de Dreux, conservée au Musée de Beauvais, suivie d'une note sur des étoffes anciennes fabriquées en Sicile, par M. William Burges. Beauvais, 1857 ; broch. in-8° avec planche.

Note sur la chapelle de la Conception dans l'église de Saint-Père, à Chartres, par M. Paul Durand. Chartres, 1857 ; broch. in-8°.

Histoire de la ville de Charlieu, addition au livre de M. Desevelinges portant le même titre, par M. Auguste Bernard. Paris, 1857 ; broch. in-8°.

Note sur une inscription antique récemment trouvée près de Feurs, par M. Auguste Bernard ; 4 pages in-8°. (Extrait du *Journal de Montbrison et du département de la Loire*, août 1857).

De l'étendue du territoire de la colonie de Lugdunum, lettre au rédacteur du Mémorial de la Loire, par M. Auguste Bernard, 3 pages in-8°.

Annuaire départemental du Doubs pour 1858, par M. Paul Laurens ; 46e année. Besançon, 1858 ; un vol. in-8°.

Digitized by Google

Annuaire du département du Rhône et du ressort de la cour impériale pour 1858, *etc., suivi d'un indicateur général des négociants, commerçants, etc., des cinq arrondissements municipaux de Lyon.* Lyon, 1858; un vol. in-8°.

Lettre à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, par M. A. Hermand; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, tom. VI, 2e série.)

Girart de Rossillon, histoire des premiers temps féodaux. Dijon, 1858; un vol. gr. in-8°.

Huet, évêque d'Avranches, sa vie et ses œuvres, avec des extraits de documents inédits, par M. F.-A. de Gournay. Caen, 1854; broch. in-8°.

Jeux scéniques, à Rome, chœurs de danse avec gestes, dialogues, vers fescennins, satires, atellanes, etc., par M. de Gournay. Caen, 1857; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Caen.*)

Malherbe. Recherches sur sa vie et critique de ses œuvres, par M. F.-A. de Gournay. Caen, 1852; in-8°.

Monographie de Pont-de-Roide, chef-lieu de canton, arrondissement de Montbéliard, département du Doubs, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1858; broch. in-8°.

Rapport sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la Petite-Arménie pendant les années 1852-1853, par M. Victor Langlois. Paris, 1854; broch. in-8° avec planche.

Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le préfet du département, pour l'année 1857, par M. A. de Martonne. Blois, 1857; broch. in-8°.

Crypte de Ronceray. — Massif présumé de l'autel primitif, par M. Godard-Faultrier; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société, d'agriculture, sciences, etc., d'Angers.* 2e série, 8e volume).

Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI, par M. François Rabut. (Chambéry); broch. in-8° avec planches.

Numismatique Savoisienne. — Tiers de sol mérovingiens inédits trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne. Note de M. François Rabut. (Chambéry, 1856); broch. in-8° avec planche.

Les sceaux de l'église de Marseille au moyen âge, avec gravures, par M. L.-T. Dassy, O.-M.-J. Marseille, 1858; broch. in-8°, tirée à cent exemplaires.

Monnaies du comté de Saint-Pol, par M. Alex. Hermand; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, tom. V, 2e série.)

Revendication, au nom de Robert II d'Artois, des deniers qui lui sont contestés, par M. Alex. Hermand; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*), tom. VI, 2e série.)

La villa d'Ancy, par M. Petiteau. Laon; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon.*)

Digitized by Google

De l'art chez les anciens et au moyen âge, par M. Victor Simon. Metz, 1857; broch. in-8°.

Rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge, par M. E. de la Quérière. Rouen, Paris, 1858; broch. in-8°.

Mémoire sur les archives du monastère de Château-l'Abbaye, par M. le docteur Le Glay. Valenciennes, 1858; broch. in-8°.

Tablettes historiques de Joinville (Haute-Marne), par M. J. Collin. Chaumont, 1857; un vol. in-8° avec planche.

Ancienne province d'Auvergne. — Etudes historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux, par M. Emile Mallay, architecte. Clermont-Ferrand, 1856, livraisons 5 à 7; 3 cahiers in-4° avec planches.

Esquisse de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart. Saint-Quentin, 1856; broch. in-8° avec bois dans le texte.

Coup d'œil sur les anciennes enseignes de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart. Paris, Caen, 1858; broch. in-8° avec bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Tombeau de Pierre d'Estourmel, par M. Ch. Gomart, 5 pages in-8° avec bois dans le texte.

Le Pèlerinage de Marienthal, en Alsace, par M. Max. de Ring; broch. in-8°.

Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes, précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie, par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy. Paris, 1858; un vol. in-8° avec bois dans le texte.

Distribution des prix de l'Ecole municipale des beaux-arts, 24 août 1854 (à Angers). *Rapport de la commission*, par M. Béraud. Angers, 1854; broch. in-8°. (Extrait du *Conseiller de l'Ouest*.)

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole municipale des beaux-arts (d'Angers), années 1855, 1856 et 1857, par M. Béraud. Angers, 1855-1857; 3 broch. in-8°.

Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu au diocèse de Besançon, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1857; un vol. in-8° avec planches.

Premier fragment de l'histoire générale et particulière du grand et vieux diocèse de Chartres; — Gallardon (Eure-et-Loir), par M. Roux. Chartres, 1857; broch. gr. in-8°.

Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du seizième siècle, par M. Ernest de Fréville, ouvrage couronné et publié par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen-Paris, 1857; 2 vol. in-8°.

Du langage populaire en Vendée, par M. Léon Audé. Napoléon, 1858; broch. in-8°.

Recherches sur quelques déformations du crâne, observées dans le département des Deux-Sèvres, par M. le docteur L. Lunier. Paris 1852; broch. in-8°. (Extrait des *Annales médico-psychologiques*.)

De l'emploi de la médication bromo-iodurée dans le traitement de l'aliénation mentale et de la paralysie générale progressive, par

Digitized by Google

M. le docteur L. Lunier. Paris, 1853; broch. in-8°. (Extrait des *Annales médico-psychologiques.*)

Rapport médico-légal sur l'état mental de Fr. Meunier, prévenu de tentative d'assassinat, etc., par M. le docteur L. Lunier. Paris, 1856; broch. in-8°. (Extrait des *Annales médico-psychologiques.*)

Recherches physiologiques et thérapeutiques sur l'huile de foie de morue et la médication bromo-iodurée, par M. le docteur L. Lunier. Paris, 1854; broch. in-8°. (Publication de l'*Union médicale*, année 1854.)

Rapport adressé par MM. Lunier et Monnet à M. le président de la Société de statistique, sur les fouilles faites près de Faye-l'Abbesse, au lieu dit les Crânières. Niort, 1853; broch. in-8° avec plan. (Extrait des *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres.*)

Recherches sur la paralysie générale progressive, pour servir à l'histoire de cette maladie, par M. le docteur Lunier. Paris, 1849; in-8°. (Extrait des *Annales médico-psychologiques*).

Recherches statistiques sur les aliénés du département des Deux-Sèvres, par M. le docteur L. Lunier. Niort, 1853; broch. gr. in-8°.

Examen médico-légal d'un cas de monomanie instinctive ; — Affaire du sergent Bertrand, par M. le docteur L. Lunier. Paris, 1849; broch. in-8°. (Extrait des *Annales médico-psychologiques.*)

Prise et pillage du château de Chavigny par les protestants en 1568, par M. l'abbé Bourassé. Tours, 1858; broch. in-8°.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir pour 1858. 19e année. Chartres, 1858; un vol. in-8°.

La maladrerie de la Madeleine près Bernay (*Eure*), par M. E. P. Thomas. Rouen; 4 pages in-8°. (Extrait du *Journal de Rouen*, 3 avril 1858.)

Description de cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, précédée de considérations historiques sur les systèmes monétaires en usage chez les Francks, aux cinquième et sixième siècles, par M. E. Thomas. Dieppe, 1854; broch. in-8° avec planche.

De la nature et de la puissance morale de la médecine. — Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de la Société de médecine de Bordeaux, le 30 *décembre* 1857, par M. le docteur Isidore Sarraméa. Bordeaux, 1858; broch. in-8°.

Discours prononcé sur la tombe de M. le docteur A. Burguet, par M. le docteur Isidore Sarraméa. Bordeaux, 1857; 7 pages in-8°.

Analogie de la langue des Goths et des Franks avec le sanskrit, par M. Louis de Baecker. Gand, 1858; broch. in-8°.

Famille de Saligné, par M. Léon Audé. Napoléon, 1858; broch. in-8°.

Rapport sur un document communiqué par M. Merlet, archiviste de la préfecture du département d'Eure-et-Loir, et présentant une liste d'ouvrages de jurisprudence du treizième et du quatorzième siècle, lu à la séance du 16 *juin* 1856, par M. J. Desnoyers, membre du comité.

Digitized by Google

Paris, 1858; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin du comité*, etc., tom. III.)

Rapport fait à la section d'histoire le 8 juin 1857, par M. J. Desnoyers, *sur des documents communiqués par plusieurs correspondants*, etc. Paris, 1858; broch, in-8°. (Extrait du *Bulletin du comité*, tom. IV.)

Charte de fondation du couvent des Célestins de Limay, près Mantes, par Charles V, en 1376. (Communiquée par M. Moutié), *avec un extrait du rapport de M. J. Desnoyers, sur ce document*, etc. Paris, 1858; broch. in-8° avec *fac-simile*. (Extrait du *Bulletin du comité*, tom. IV.)

Ce qui reste des anciens couvents de Tarbes, par M. Charles Dupouey; 5 pages in-8°. (Publié dans la *Revue d'Aquitaine*, numéro du 22 avril 1858.)

La Chronique de la Bigorre, journal littéraire, agricole, industriel et d'annonces (publié à Tarbes), numéros 10 à 53 (20 décembre 1856, 17 octobre 1857). Envoi de M. Charles Dupouey.

Rapport présenté à l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853, par M. le maréchal Vaillant. Paris, 1854; broch. in-8°.

Etude sur saint Ambroise, par M. l'abbé Fournier. Nantes, 1857; broch. in-8°.

Discours prononcé en la séance solennelle de la Société académique de Nantes, le 29 *novembre* 1857, par M. l'abbé Fournier. Nantes, 1858; broch. in-8°.

Rapport sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val, à Chartres, par M. Paul Durand. Chartres, 1858; broch. in-8°.

La voix de Notre-Dame de Chartres, journal mensuel dédié à la vierge de la Crypte. Publié à Chartres. (Extrait.) Envoi de M. Paul Durand.

Du trésor découvert à Auch, le 1er *avril* 1690. — *Correspondance inédite du R. P. de la Chaise avec d'autres jésuites et divers personnages du temps à l'occasion de ce trésor*, par M. l'abbé Canéto; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.)

Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch de 691 *à* 718. *Notice historique et descriptive*, par M. l'abbé F. Canéto. Paris, 1856; broch. in-8°.

Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du treizième siècle écrite en langue romane par M. l'abbé F. Canéto. Auch, 1857; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.)

Éphémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde de Perpignan, de l'année 1116 *à* 1850, par M. Joseph-Emmanuel Sirven. Perpignan, 1857; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société agricole, scientifique, etc., des Pyrénées-Orientales*.)

Inventaire de toutes les chartes antérieures au treizième siècle qui se trouvent dans les différents fonds d'archives du dépôt de la préfecture du Puy-de-Dôme, par M. Michel Cohendy. Clermont-Ferrand, 1855; broch. in-8°.

Digitized by Google

Des préparations de quinquina considérées comme base du traitement des fièvres dites typhoïdes, etc., par M. le docteur Evariste Bertulus. Marseille, 1858; in-8°.

Mémoire historique sur les modes successifs de l'administration dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, depuis la féodalité jusqu'à la création des préfectures en l'an VIII (1800).

Monographie des offices de finances et juridictions, etc., par M. Michel Cohendy. Clermont-Ferrand, 1856; un vol. grand in-8°.

Remonstrance faicte au roy et à nos seigneurs de son conseil, par la ville de Clermont, publiée par M. Michel Cohendy, Clermont, 1850; broch. in-8°.

Notice historique sur la première Société d'agriculture d'Auvergne, par M. Michel Cohendy. Clermont-Ferrand, 1849; broch. in-8°.

Note sur les accidents géologiques et les inondations de mai 1856; par M. Michel Cohendy. Clermont, 1858; broch. in-8°.

Chroniques d'Auvergne. — Entrée des évêques, par M. Michel Cohendy. Clermont, 1856; broch. in-8°.

Notes pour servir à la biographie des grands hommes de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde, par M. L. L. (L. Lamothe). Bordeaux, 1858; broch. in-8°.

Annuaire du département du Jura, 1858, par M. Désiré Monnier; publié sans interruption depuis 1810, par M. Fréd. Gauthier. Lons-le-Saunier, 1858; un vol. petit in-8°.

Mémoire sur la formation crétacée du dépôt de la Charente, par M. H. Coquand. Besançon; in-8° avec dessins dans le texte. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*)

Mémoire géologique sur la présence du terrain permien et du représentant du grès vosgien dans le département de Saône-et-Loire, etc., par M. H. Coquand, Besançon; in-8° avec planche.

Position des ostrea columba et biauriculata dans le groupe de la craie inférieure, par M. H. Coquand, Besançon, 1857; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*)

Mémoire sur le mouvement relatif d'un corps solide par rapport à un système invariable, par M. Résal. Paris, 1857; broch. in-8°. (Extrait des *Annales des mines.*)

Florula Massiliensis advena. — *Florule exotique des environs de Marseille*, par Ch. Grenier. Besançon, 1857; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du département du Doubs.*)

Note sur une propriété mécanique de la lemniscate, par M. H. Résal. Besançon, 3 pages in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du département du Doubs.*)

Historique de la Châtellenie de Rabestan, par M. Ed. Lefèvre. Chartres, 1858; broch. gr. in-8°, tirée à 50 exemplaires.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES.

Revue archéologique, ou recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité du moyen âge, publiés par les principaux archéologues français et étrangers et accompagnés de planches gravées d'après les monuments originaux (M. A. Leleux), 14e année, livraisons 6 à 12, septembre 1857 à mars 1858. Paris, 1857-1858; in-8° avec planches, etc.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. Tome 1er, 8e à 12e livraisons, tome II, 1re à 5e livraisons. Paris, 1857; in-8° avec planches, et bois dans le texte.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, etc., sous la direction de M. Louis Paris, 6 dernières livraisons de 1856, année 1857 complète; livraisons de janvier-mars 1858; in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. A. Dinaux; 3e série, tome VI, 1re livraison. Valenciennes et Paris, janvier 1858; in-8.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

A.

ABRIA. Travaux scientifiques des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Bordeaux, 63, 214.
ACADÉMIE de Belgique, 260.
—— de Caen, 208.
—— de Mâcon, 36.
—— de Marseille, 96.
—— de Metz, 131, 242.
—— de Reims, 501.
—— de Stanislas, de Nancy, 485, 515.
—— de Toulouse, 96.
ACTES OFFICIELS. Nomination des membres non résidents du Comité, 165. — Nomination des correspondants pour les travaux historiques, 166. — Circulaire aux correspondants du Comité sur la nouvelle organisation du Comité des travaux historiques, 179. — Circulaire aux Présidents des Sociétés savantes et aux correspondants sur l'exécution d'un dictionnaire géographique de la France, 181. — Liste des correspondants, par ordre alphabétique, 299.
ALLIER (Société d'émulation de l'), 615.
ANNALES scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 151.
ARCHÉOLOGIE (Section d'). V. Section d'archéologie.
AUBERTIN (Charles). Des races qui se partagent l'Europe, 246.

B.

BARTHÉLEMY (Anatole de). Anciens évêchés de Bretagne, 533.
BARTHÉLEMY (Edouard de). Comptes rendus, 96, 230, 265, 501, 504, 509, 512.
BELLAGUET. Comptes rendus, 145, 425.
BERGER DE XIVREY. Rapport au Comité sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz et sur les Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 151.
BERTSCH. Rapport au Comité sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 29.
BIBLIOGRAPHIE. Publications des Sociétés savantes; livres nouveaux; ouvrages divers, 140, 281, 415, 547, 842.
BORDEAUX. Travaux scientifiques des Sociétés du ressort de l'Académie, par M. Abria, 63, 214, 337.
BOUQUET (Th.). Alain Blanchart (1er article), 183; (2e article), 312.

C.

CARLSRUHE (Congrès scientifique de), 591.
CHABOUILLET. Comptes rendus des séances du Comité, 1, 289. — Rapport au Comité sur les travaux de la Société archéologique de l'Orléanais, 28.
CHALANDON. Communication, 435.
CHATELET. Communication, 433.
CHALAIS (Compte des dépenses faites pour l'exécution du comte de), 453.
CHARMA. Compte rendu des travaux de l'Académie impériale de Caen, 208.
CHRONIQUE. Sociétés savantes; faits divers; archéologie, 132, 270, 406, 542, 833.
CIRCULAIRE aux Correspondants sur la nouvelle organisation du Comité, 179.
—— Aux Présidents des Sociétés savantes et aux correspondants sur l'exécution d'un dictionnaire géographique de la France, 181.

Digitized by Google

COLINCAMP (F.). Compte rendu de l'ouvrage de M. Leboucq de Ternas intitulé : Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois, etc., depuis 1596 jusqu'en 1674, 90.

COMITÉ (Actes officiels). Nomination des membres non résidents, 165; — des correspondants pour les travaux historiques, 167, 299. — Circulaires, 179, 181.

CORRESPONDANTS du Comité. Liste par département, 167. — Liste par ordre alphabétique, 299.

CÔTE-D'OR. (Commission des antiquités), 250.

COUGNY. Etude sur Guillaume Du Vair, 658.

D.

DARESTE. Compte rendu des travaux des Sociétés savantes de l'Académie de Lyon, — Académie de Mâcon, Société Eduenne, Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, Manuel du bibliophile lyonnais, etc., 36. — Histoire des classes agricoles en France, 393.

DELACOULONCHE. Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne des bords de l'Haliacmon et ceux de l'Axius 109, 670.

DELISLE (Léopold). Rapport fait à la section d'histoire sur l'ouvrage de M. de Fréville, intitulé : Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, 10.

DESCRIPTION d'une voie romaine secondaire conduisant de la Maurienne à Lemincum et à Vienne, par M. Macé, 630.

DESJARDINS (Abel). Compte rendu des travaux des Sociétés savantes du nord de la France, 194, 525.

DICTIONNAIRE géographique de la France. Circulaire relative à l'exécution de ce dictionnaire, 181. — Rapport, 293.

DIJON. (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 250.

DURAND (André). Communication, 437.

E.

ETUDES sur la géographie historique de la France, par M. Jacobs, 472, 553.

ETUDIANTS suédois à Paris au quatorzième siècle (Les), par M. Geffroy, 659.

F.

FIGUIER. Compte rendu des séances de la section des sciences du Comité, 295, 297; — des travaux de la Société industrielle de Mulhouse, 157.

FRÉVILLE (de). Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, 10.

G.

GEFFROY. Les Sociétés savantes en Danemark, Suède, Norwége, 251. — De l'activité littéraire des Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie de Bordeaux, 337. — Les étudiants suédois à Paris au quatorzième siècle, 659.

GESLIN DE BOURGOGNE. Anciens évêchés de Bretagne, 533.

GIRART DE ROSSILLON (Roman de), par M. Mignard, 79.

GRÉARD. Compte rendu de l'ouvrage de M. Cougny sur Guillaume Du Vair, 658.

GUILHERMY (de). Rapports au Comité, 432, 433, 440, 442.

GUILLAUME DU VAIR. Etude d'histoire littéraire, de M. Cougny, par M. Gréard, 658.

H.

HISTOIRE et philologie (Section d'). V. Section d'histoire.

—— de l'idiome bourguignon, par M. Mignard, 79.

—— des choses les plus remarquables advenues en Flandre, en Artois, etc., depuis 1596 jusqu'en 1674, par M. Le Boucq de Ternas, 90.

HUILLARD-BRÉHOLLES. — Rapport au Comité sur les Mémoires de la Société des arts de Carcassonne, 21; — sur la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, 21.

J.

JACOBS. Etudes sur la géographie historique de la France; le Pagus (1er article), 472; (2e article), 553.

JOLY. Notice sur les travaux des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Toulouse, 570.

JUILLAC (vicomte G. de). Compte rendu, 254.

L.

LACROIX (de Nancy). Les Etudes historiques et littéraires en Lorraine, 485.

Digitized by Google

LACROIX (de Mâcon). Communication. 452.
LE BOUCQ DE TERNAS. Histoire des choses les plus remarquables arrivées en Flandre et en Artois de 1596 à 1674, 90.
LEPEL-COINTET. Communication, 438.
LETTRES de Racine à Ch. Louis de La Fontaine, 443.
—— du chevalier de Bauffremont, 449.
—— de Voltaire, 452.
LEVASSEUR. L'industrie dans les provinces sous le ministère de Colbert, 455.
LIVRES, Mémoires et Comptes rendus, 36, 48, 194, 525.
LORRAINE (Des études historiques et littéraires en), par M. Lacroix, 485
LYON (Académie de) Travaux des Sociétés savantes du ressort académique. Compte rendu, par M. Dareste, 56.

M.

ACÉ. Description d'une voie romaine, 650.
MALAGUTTI. Travaux des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Rennes en 1857, 372.
MANUEL du bibliophile lyonnais, 36.
MEMBRES non résidents du Comité (Nomination des), 165.
MÉMOIRE sur le commerce maritime de Rouen, par M. de Fréville. Compte rendu, par M. Léopold Delisle, 10.
METZ (Académie impériale de), 242.
MIGNARD. Histoire de l'idiome bourguignon. Roman de Girart de Rossillon, 79.
MISSION de M. Delacoulonche. Berceau de la puissance macédonienne, etc., etc., 109, 670.
MONTPELLIER (La botanique dans le ressort académique de), 520.
MORBIHAN (Société archéologique du), 233.
MORIN. Anciens évêchés de Bretagne, de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 533.
MOULINS. (Société d'émulation de l'Allier), 615.

N.

NANCY. Académie de Stanislas, 485, 515.
NICKLÈS. Résultats de fouilles et recherches géologiques faites en Lorraine en 1857. — Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 242. — Société centrale d'agriculture de Nancy, 585. — Mémoires de l'Académie de Stanislas, 515. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, 518. — Société d'émulation des Vosges, 519. — Congrès scientifique de Carlsruhe, 591.

O.

OLLERIS. Travaux de la Société d'émulation de l'Allier, 615.

P.

PASTEUR. Note sur la partie physique des travaux du compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard, 614.
PLANCHON. La botanique dans le ressort académique de Montpellier, 520.
POITIERS (Notice météorologique sur la ville de), par M. Trouessart, 51.
POQUET (l'abbé). Communication, 438.
PRESSE scientifique en province (la). Revues de Toulouse, de Marseille, du Lyonnais, de l'Alsace, de l'Ouest. — L'Art en province, par M. de Barthélemy, 96, 265.

Q.

QUESNET (Ed.). Compte des dépenses faites pour l'exécution du comte de Chalais. 455.

R.

RAPPORTS faits au Comité. *Section d'histoire*. M. Tardif, 8; — M. Delisle, 40; — M. Huillard-Bréholles, 21, 24; — M. Rathery, 26; — M. Berger de Xivrey, 151.
—— *Section d'archéologie*. M. Chabouillet, 28; — M. de Guilhermy, 432, 435, 440, 442.
—— *Section des sciences*. M. Bertsch, 29; — M. Figuier, 157; — M. Pasteur, 164.
RATHERY. — Rapport au Comité sur les travaux de la Société archéologique et historique du Limousin, 26.
RENNES, Coup d'œil sur les principales productions des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes pendant l'année 1857, par M. Malaguti, 372.
ROSENZWEIG. Compte rendu, 233.

Digitized by Google

S.

SALMON. Communication, 432.
SANTERRE (l'abbé). Lettres de Racine, 443; — du chevalier de Bauffremont, 449; — de Voltaire, 452.
SECTION d'histoire et de philologie. Comptes rendus des séances, 143, 425.
—— d'archéologie. Comptes rendus des séances, 1, 289.
—— des sciences. Comptes rendus des séances, 293. 297.
SCHNEEGANS. Communication. 432.
SCIENCES (section des). V. Section des sciences.
SILVY (A.). Institution d'une commission des recherches paléographiques et des études historiques par la Société académique du Puy. 48.
STIEVENART. Compte rendu d'ouvrages : histoire de l'idiome bourguignon, par M. Mignard; Roman de Girart de Rossillon, par M. Mignard, 79.
SOCIÉTÉS SAVANTES. Angers (Société académique de Maine et-Loire), 29, 298.
—— Angers (Société d'agriculture), 8.
—— Autun (Société Eduenne). 36.
—— Avesnes (Société archéologique), 198.
—— Besançon (Société d'émulation du Doubs). 442.
—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 208.
—— Cambrai (Société d'émulation), 200.
—— Carcassonne (Société des arts et sciences), 21.
—— Chalon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), 36.
—— Châlons (Société d'agriculture de la Marne), 512.
—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts). 202.
—— Douai (Société de médecine), 204
—— ——(Société des Amis des arts), 204.
—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 207.
—— Dunkerque (Comité flamand de France), 207.
—— Epinal (Société d'émulation des Vosges), 519.
—— Langres (Société historique et archéologique), 509.
—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture, des arts). 205.
—— Lille (Centrale de médecine du département du Nord), 205.
—— Lille (Commission historique du département du Nord), 206.
—— Lille (Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts), 206.
—— Limoges (Société historique et archéologique du Limousin), 26.
—— Metz (Société d'histoire naturelle de la Moselle), 518.
—— Montbéliard (Société d'émulation), 164.
—— Morbihan (Société archéologique du), 233.
—— Mulhouse (Société industrielle), 157.
—— Nancy (Académie de Stanislas), 485, 515.
—— Nancy (Centrale d'agriculture), 383.
—— Du nord de la France. 193, 323.
—— Orléans (Société académique de l'Orléanais), 28.
—— Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire), 504.
—— Le Puy (Société académique). 48.
—— Saint-Quentin (Société académique), 196.
—— Toulouse (Société impériale archéologique, etc.), 234.
—— Valenciennes (Société d'agriculture, sciences et arts), 198.
—— Vannes (archéologique du Morbihan), 233.
SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES du Danemark, Suède, Norwége. par M. Geffroy, 231; de Bélgique, 260.

T.

TARDIF. Rapport fait à la section d'histoire du Comité sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 8.
TOULOUSE (Notice sur les travaux des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de), 370.
TROUESSART. Notice météorologique sur la ville de Poitiers, 51.

V.

VARIÉTÉS, 96, 265.

Z.

ZELLER. Histoire des classes agricoles en France de M. Dareste, 393.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT,
rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google